A. Herroüet des Forges

rue Colbert, 21

Nantes.

LE
CORRESPONDANT
RECUEIL PÉRIODIQUE.

LE CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE.

RELIGION, PHILOSOPHIE, POLITIQUE,
SCIENCES,
LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS.

TOME DIXIÈME.

PARIS
V.-A. WAILLE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE CASSETTE, 6 ET 9.
1845

LE CORRESPONDANT.

PROJET D'UNE SOMME DU XIXE SIÈCLE.

APPEL AUX SAVANTS ET AUX ARTISTES.

Nous voici tout à l'heure au milieu du XIXe siècle. Encore quelques pas, et ce siècle, dont tant de jours peuvent compter pour des années, tant sont rapides, nombreux et graves les événements qui s'y pressent, aura fourni la moitié de sa course.

Déjà que n'a-t-il point vu, que n'a-t-il point fait? Que de créations et que de ruines! Sciences, arts, industrie, formes sociales, dynasties, peuples et rois, le monde et Dieu même, ce siècle a voulu tout détruire, tout renouveler, tout créer.

Il est d'âge à réfléchir et il a de quoi.

Réfléchir, c'est rentrer en soi-même; c'est résumer, comparer et juger ses idées ou ses actes; c'est évoquer le passé pour l'interroger sur l'avenir, et appliquer les leçons et les conjectures de l'expérience à l'appréciation du présent.

Or, tout cela ne se fait bien, ne se fait utilement, que sous l'œil de

Dieu et à sa lumière. Principe, maître, juge suprême de notre science et de notre vie, Dieu seul nous fait connaître sûrement ce que nous sommes, ce que nous valons, ce que nous possédons de vérité ou d'erreur, ce que nous faisons de bien ou de mal, ce que nous pouvons espérer ou craindre.

C'est donc à une sorte de recueillement religieux que nous voudrions convier les savants, les artistes, les philosophes, les politiques, tous les hommes sérieux de ce temps. Nous voudrions qu'ils se demandassent enfin, après tant de découvertes, tant de luttes, tant de conquêtes et tant de ruines, où ils en sont vis-à-vis de la religion, c'est-à-dire du Christianisme; jusqu'à quel point leurs théories et leurs travaux sont en harmonie avec ses enseignements et ses préceptes.

Toutes les sciences humaines, spéculatives et pratiques, ainsi résumées dans leur état actuel et au point de vue chrétien, formeraient la SOMME DU XIXe SIÈCLE, œuvre gigantesque, telle que nous la concevons, mais non chimérique. Puissions-nous faire partager aux lecteurs nos vœux et nos espérances !

Une femme célèbre a dit : *La religion est tout ou elle n'est rien* [1]. Or personne, aujourd'hui, n'osera dire ni penser que la religion n'est rien; elle est donc tout.

Oui, nous avons beau faire, nous avons beau nous distraire, ou nous moquer, ou raisonner, *la religion est tout*, c'est-à-dire elle se lie à tout, elle sert à tout; elle est le principe, la règle, le criterium, le but de tout; elle s'harmonise merveilleusement, si elle est vraie, avec tout ce qu'il y a de certain dans nos sciences, de bon et de noble dans nos désirs, de grand dans les inspirations de l'art, d'utile même et de légitime dans les jouissances matérielles de la vie présente.

Une *Somme* religieuse doit exposer la religion dans ses rapports avec *tout*. Et à mesure que tout se renouvelle de siècle en siècle, ce grand travail doit être recommencé sur des bases nouvelles, d'après un nouveau plan et en des proportions différentes.

Aristote a fait l'encyclopédie de son temps; il n'en a pu faire la Somme, parce que le paganisme n'était pas une doctrine.

Les diverses époques du moyen âge produisirent de ces hardies synthèses, toutes effacées par la Somme de saint Thomas, monument admirable, insuffisant pour notre temps, mais digne de lui survivre et d'être étudié dans tous les temps.

Le XVIIe siècle eût eu la sienne, si les esprits n'eussent point été distraits par les déplorables querelles du jansénisme et du protestantisme. Pascal, Leibniz, Bossuet ne nous en ont laissé que de magnifiques fragments.

Le XVIIIe siècle ne pouvait rien faire de sérieux et de suivi; son en-

[1] Mme de Staël, *de l'Allemagne*, 3e partie.

cyclopédie n'est qu'un chaos alphabétique. Dans l'assaut confus livré à toutes les institutions et à toutes les croyances, les écrivains religieux se portèrent avec plus d'ardeur que de méthode sur l'un ou l'autre des points attaqués. Souvent aussi ils donnent de mauvaises réponses à de mauvaises objections, et l'on sent vivement, en suivant la polémique de cette époque, tout ce que la philosophie et les sciences avaient d'indécis, de téméraire ou d'exclusif.

Le XIX[e] siècle est mûr, croyons-nous, pour les grands travaux, et, par conséquent, pour les travaux religieux, malgré les apparences contraires.

Les sciences ne sont point faites. La philosophie commence à peine; l'art n'a point trouvé ses voies ni donné ses formules définitives. La politique et l'industrie cherchent encore la solution des problèmes sur lesquels repose la paix et le bonheur du monde. Partout on ne voit, au premier coup d'œil, que le spectacle de l'anarchie. Ce coup d'œil est trompeur.

Nous croyons qu'en toutes ces choses beaucoup de faits sont acquis, beaucoup de principes sont posés; il reste seulement à tout coordonner et à déduire les conséquences.

Nous croyons que le résultat de toutes les luttes engagées depuis soixante ans n'est point un doute désespérant ni une indifférence universelle, mais un sage éclectisme, une fusion de toutes les idées vraies, de tous les besoins légitimes.

C'est le moment favorable pour la rédaction d'une Somme religieuse.

Les savants, les philosophes, les artistes, les économistes, les hommes politiques sont moins exclusifs que jamais, parce qu'ils sont plus éclairés. La religion peut se présenter avec confiance devant eux et leur dire : « Pourquoi me repousseriez-vous? Que savez-vous de vrai que je « contredise? Que voulez-vous de bon que je condamne? Que pouvez-« vous de grand et de beau à quoi je sois un obstacle? Vous m'avez « longtemps regardée comme une ennemie jalouse; comprenez au-« jourd'hui que je vous serais une alliée utile, et peut-être indispen-« sable. »

Ces idées ne sont point neuves assurément. Les sciences physiques et naturelles, l'histoire, la philosophie ont été souvent invoquées par les écrivains religieux à l'appui des vérités qu'ils défendent. — Que n'a-t-on pas dit, depuis et d'après notre illustre Chateaubriand, sur les beautés poétiques et artistiques du culte chrétien?— Tous les jours enfin ne cherche-t-on point à démontrer aux industriels, aux économistes, aux hommes d'Etat, que les croyances religieuses et les institutions catholiques peuvent seules résoudre les problèmes qui les tourmentent?

Beaucoup de travaux estimables et consciencieux ont été exécutés depuis quelques années dans cet ordre d'idées; ce seront de précieux

éléments pour la Somme du XIXe siècle. Mais il faut avouer aussi que ce besoin de démonstrations scientifiques, philosophiques, artistiques, etc., exploité par des esprits vifs et aventureux, a donné lieu à bien des systèmes que ni la religion ni la science ne peuvent accepter, ou à des aperçus plus brillants que justes, à des idées hasardeuses, qui, loin de faire un corps de doctrine, n'y fourniront même pas des matériaux utiles et solides.

Il reste donc beaucoup à faire. C'est ce que l'on comprendra mieux encore si l'on veut bien nous suivre dans l'exposé rapide que nous allons tracer des questions qu'embrasserait la *Somme du XIXe siècle*, et de l'esprit dans lequel nous pensons qu'on les devrait traiter.

I

Le Bien, fin générale et nécessaire de tous les mouvements de l'âme humaine, se présente à elle sous quatre formes principales, qui sont :

Le *Vrai*, besoin sublime de notre intelligence, objet de la philosophie et des sciences ;

Le *Juste*, règle suprême de notre volonté, objet de la morale ;

Le *Beau*, objet indéfinissable des productions et des jouissances de l'art ;

L'*Utile*, c'est-à-dire tout ce qui contribue au bien-être matériel de l'individu et de la société.

La Somme religieuse du XIXe siècle renfermerait donc dans son vaste cadre :

1° Une Somme *scientifique*, résumé de toutes les vérités connues, de tous les faits acquis à la science, dans leurs rapports avec le dogme catholique ;

2° Une Somme *morale*, où les bases de la morale chrétienne et les institutions de l'Église seraient examinées dans leurs rapports avec les lois que nous révèle la conscience et que proclame l'humanité ;

3° Une Somme *esthétique*, théorie et histoire sommaires de l'art en général, et des principaux arts en particulier, au point de vue de l'influence exercée sur eux par la religion chrétienne et catholique ;

4° Une Somme *économique et politique*, où seraient examinés tous les points par lesquels l'industrie, l'économie sociale et la politique se lient aux enseignements et aux prescriptions de l'Église.

Chacune de ces Sommes partielles commencerait par une introduction spéciale, qui en serait, à nos yeux, le morceau capital, et dans laquelle on examinerait à fond quels peuvent être, vis-à-vis de la révélation, les droits respectifs et la valeur de la science humaine, de la morale naturelle, de l'art, et des intérêts temporels.

Ire PARTIE. — *Somme scientifique*. — *Introduction*. — Qu'est-ce que la

science? Y a-t-il pour l'homme une science réelle, indépendante de la révélation? Quels sont les objets légitimes de cette science? Quelle indépendance peut-elle réclamer? De quelle certitude peut-elle se glorifier? — S'il y a deux ordres distincts de connaissances, doit-on introduire dans les connaissances naturelles des données surnaturelles, et réciproquement? Ou faut-il admettre avec quelques savants que, la Bible se conformant nécessairement au langage vulgaire et n'ayant pour but que de nous apprendre nos devoirs et non de satisfaire notre curiosité, le texte biblique doit être mis à l'écart dans toute recherche scientifique? — Quelle peut être la valeur des objections que la science élèverait contre la foi, ou celle des démonstrations qu'elle lui fournirait? Les objections scientifiques sont-elles suffisamment réfutées, comme le supposent certains théologiens, par les variations et les contradictions des savants? — Quelle est la valeur des analogies si souvent signalées entre les lois du monde physique et celles du monde spirituel? — Que nous apprennent l'histoire et l'expérience sur les rapports de la science et de la foi? Ne semble-t-il pas que les hommes et les siècles les plus éclairés sont les moins croyants?

Tous les principes sur les rapports de la science et de la foi ayant été posés et discutés mûrement, on en ferait l'application à toutes les sciences.

Quel ordre suivrait-on dans cet immense travail?

En laissant de côté les mathématiques pures, qui n'ont rien à démêler avec la religion, il reste trois sortes de sciences assez nettement distinctes : 1° les sciences *physiques* (où nous comprenons l'histoire naturelle), procédant à l'étude du monde matériel et de ses lois par l'observation externe et l'induction; 2° les sciences *historiques* ayant pour objet essentiel l'histoire de l'humanité, et s'appuyant sur l'examen des langues et sur tous les monuments de l'esprit humain; 3° les sciences *philosophiques*, fondées sur l'observation interne et le raisonnement.

A. Les sciences physiques, considérées en général, nous offrent d'abord les magnifiques questions DE LA CRÉATION, DE L'ORDRE DU MONDE et DES CAUSES FINALES. — Après avoir constaté scientifiquement l'action de la Puissance et de l'Intelligence suprême dans les lois générales du monde, on discuterait l'intervention spéciale de la Divinité dans certains faits extraordinaires de l'ordre physique, c'est-à-dire la question DES MIRACLES. On essaierait de tracer les limites que la science la plus étendue et la plus hardie est forcée de reconnaître entre les faits naturellement possibles et ceux qui dépassent les forces de la nature. On aborderait ces phénomènes mystérieux de la physiologie (hallucinations, magnétisme animal, etc.), qui semblent reculer indéfiniment ces limites.

Peut-être aussi une étude approfondie des forces qui régissent la na-

ture fournirait une réfutation scientifique, et pour ainsi dire mathématique, de ces systèmes panthéistes qui, malgré leur évidente absurdité, ont exercé dans tous les siècles une sorte de fascination sur tant de savants et de philosophes.

Les questions que nous venons d'indiquer appartiennent à peu près également à toutes les sciences physiques et naturelles ; mais chacune de ces sciences fournirait son tribut spécial à la Somme religieuse.

L'astronomie serait appelée d'abord à fortifier en nous la foi et la vénération de cette Puissance infinie et de cette adorable Sagesse si visiblement empreintes dans les cieux. On verrait combien les observations et les calculs de la science dépassent les hardiesses de l'enthousiasme poétique.

Mais si la croyance en Dieu est invinciblement établie par ces magnifiques études, ne nous inspirent-elles pas quelque répugnance pour les enseignements de la révélation, selon laquelle la terre et l'homme, à peine perceptibles aux yeux de la science dans l'effroyable immensité des mondes, sont devenus néanmoins le théâtre des plus grandes merveilles du Créateur, et l'objet d'une inconcevable prédilection? Ce n'est pas tout. — Le récit mosaïque nous montre la création terminée en un certain jour, et Dieu *se reposant* après cette œuvre admirable. L'astronomie ne contredit-elle pas ce témoignage, quand elle nous parle de ces astres nouveaux qui s'allument, et de ces astres qui s'éteignent dans l'immensité des cieux, quand elle nous décrit les *nébulosités* comme l'état primitif et rudimentaire de la matière, nous les fait voir à tous les degrés successifs de condensation, et manifeste ainsi, dans le court intervalle des observations faites par l'homme, l'action continue de cette force créatrice que nous croyons rentrée dans un éternel repos?

Nous voilà bien loin des chétives discussions sur le soleil arrêté par Josué, ou sur le but de la création de la lune, petites questions de détail qui se trouveraient résolues, dans notre plan, par des principes larges et féconds sur la théorie des causes finales et sur les rapports de la révélation avec la science.

La physique et la chimie offriront aussi à ce travail religieux des études pleines d'intérêt et de grandeur.

La théorie de la lumière a été tour à tour invoquée pour et contre le récit de Moïse sur la création de ce fluide mystérieux.

Les théories générales de la chimie moderne sur les éléments et leurs affinités seraient appelées à contrôler les principes des métaphysiciens sur l'essence et les propriétés premières de la matière, principes qui servent de base à quelques démonstrations de théologie naturelle.

La curieuse question du déluge, que nous verrons reparaître dans plusieurs autres sciences, serait d'abord examinée d'après les lois de la physique générale du globe.

Après avoir parcouru le champ des sciences *physiques* proprement dites, la Somme religieuse aborderait celui des sciences *naturelles* et plus particulièrement celles qui ont pour objet les êtres organisés. L'étude de cette force admirable, ou plutôt de cet ensemble de forces que nous appelons *la vie*, suscite une foule de questions aussi intéressantes pour la science que pour la foi. Ici se présente la limite qui sépare l'esprit de la matière; ou plutôt, ici semblent se réunir et se confondre dans les mêmes phénomènes deux sortes de causes, deux natures, deux mondes, que la raison, l'observation et la tradition religieuse nous obligent de regarder comme distincts. La grande question du matérialisme et du spiritualisme serait donc discutée avec toute l'étendue qu'elle réclame; la physiologie et la psychologie réuniraient leurs lumières pour l'éclairer, et, si l'on ne peut pénétrer le lien mystérieux qui unit l'esprit et la matière, on essaierait du moins d'établir clairement et scientifiquement l'existence de l'un et de l'autre.

Puis, que de beaux problèmes à agiter sur l'origine des êtres vivants, leur propagation, les causes qui altèrent leurs formes primitives et la limite d'action de ces causes!

Les naturalistes savent combien est difficile la question *de l'espèce*. Tout en rejetant les extravagances de Lamark, il est permis de ne point regarder comme inviolables les lois rigoureuses posées par le génie impérieux de l'illustre Cuvier.

La question de l'*unité de composition* dans le règne animal se rattache de près à celle de l'espèce. L'une et l'autre doivent être discutées en regard du récit biblique sur la création des êtres vivants. — La distribution de ces êtres sur la surface du globe peut fournir également des objections spécieuses contre les traditions chrétiennes sur la création et sur le déluge.

Toutes ces questions présentent un intérêt nouveau quand on les applique à l'espèce humaine. Cette espèce est-elle réellement unique? L'histoire naturelle de l'homme confirme-t-elle ce que la religion nous enseigne sur l'unité de notre origine dans le temps et dans l'espace? Sommes-nous frères devant la science comme devant la foi?

Enfin, la géologie, cette science hardie qui nous plonge dans l'éternité du passé, comme l'astronomie nous lance dans l'infini de l'espace, la géologie, qui suppose et résume toutes les sciences physiques et naturelles en les appliquant à l'histoire de la terre, se présenterait avec ses questions si curieuses, si souvent débattues, sur les époques de la création, sur l'ancienneté relative des diverses classes de plantes et d'animaux, sur la date de l'existence de l'homme, sur le déluge et la constitution plus ou moins récente des continents actuels.

B. L'exposition cependant de la plupart de ces questions serait incomplète si l'on ne consultait pour les résoudre que l'observation de

la nature, et qu'on négligeât les données des monuments historiques. Les sciences historiques se lient donc dans notre projet aux sciences physiques et naturelles par les discussions d'*origines* et de *races* que nous avons indiquées plus haut. Les traditions anciennes de la mythologie ou de l'histoire profane sur le grand fait du déluge viendraient aussi compléter et contrôler les inductions de la géologie.

L'étude approfondie des langues et de leurs rapports jetterait une vive lumière sur tous ces faits primitifs. — L'ethnographie nous forcerait peut-être à modifier les conclusions des sciences naturelles ; et, après avoir rapproché, confronté ces divers témoignages, on verrait définitivement s'il est nécessaire d'apporter, dans l'interprétation de l'histoire biblique de l'homme, la même liberté dont on a usé, sans aucun danger pour la foi, dans l'interprétation de la cosmogonie mosaïque.

En outre de ces points assez nombreux sur lesquels la science de la nature doit appeler à son aide les témoignages historiques, la philologie et l'histoire ont leur part spéciale et exclusive dans la grande démonstration de la religion. La critique philologique discuterait l'authenticité et l'intégrité des livres sacrés. Les hardiesses trop célèbres de l'exégèse rationaliste seraient mises à l'épreuve d'une science calme et sévère. On examinerait la part légitime qu'il convient de faire au mythe, au génie oriental, au style poétique et à la réalité. La certitude historique des principaux faits rapportés dans les livres sacrés fournirait à elle seule la matière d'un vaste traité.

L'histoire et la philologie remettraient en leur véritable jour les rapports que l'incrédulité a signalés, en les exagérant et les dénaturant, entre le Christianisme et les religions anciennes de l'Inde.

L'établissement du Christianisme et sa propagation ne peuvent être démontrées comme une œuvre divine sans une comparaison attentive de tous les faits analogues que présente l'histoire des religions, sans une discussion exacte des causes humaines qui ont agi ou pu agir dans ce grand événement.

N'est-ce pas encore à l'histoire qu'il appartient de réduire à sa juste valeur cette théorie du progrès, dont on se fait une arme contre la divinité et l'immobilité de la Religion, et dans laquelle des esprits superficiels croient trouver en même temps et la raison pour laquelle le Christianisme a été, et celle pour laquelle il doit cesser d'être?

On le voit, la part de l'histoire serait belle dans la grande œuvre de la Somme du XIXe siècle ; celle de la philosophie, plus restreinte en apparence, serait d'une importance au moins égale par la gravité des questions.

C. Ce serait à la philosophie d'établir la théorie de la foi sur celle de la certitude en général, en appuyant celle-ci sur une analyse exacte de la connaissance humaine. On a beaucoup parlé et l'on parle tous les jours

de l'indépendance légitime de la *raison*. Cette question, que nous croyons distincte de celle sur l'indépendance de la science, serait ici mûrement discutée, et amènerait naturellement celle des *mystères*, de la *nécessité de la révélation*, etc.

La philosophie résumerait et apprécierait les preuves rationnelles qui établissent l'existence de Dieu, de l'âme humaine et de l'obligation morale, trois vérités inséparables et distinctes, sur lesquelles repose tout l'édifice de la religion et de la morale.

Tel est l'ensemble des principales considérations par lesquelles on mettrait dans tout son jour la *Vérité* de la Religion, en faisant rejaillir sur elle les splendeurs réunies de la vérité scientifique, de la vérité historique et de la vérité philosophique.

Ainsi la religion serait démontrée VRAIE.

IIe PARTIE. — *Somme morale.* — Beaucoup d'hommes ne voient dans ce qu'ils appellent les idées religieuses qu'un auxiliaire de la morale. Ce point de vue est étroit et faux ; mais qui peut nier la liaison du dogme et de la morale, de ce qui doit être cru et de ce qui doit être pratiqué ?

L'introduction spéciale de la seconde partie traiterait les questions suivantes :

L'idée morale est-elle indépendante de l'idée religieuse ? — Il y a là-dessus, peut-être, quelques concessions à faire à la philosophie, ou plutôt quelques explications à lui donner, sans diminuer en rien l'indispensable nécessité de la religion.

L'enseignement moral d'une religion peut-il servir de *criterium* à son enseignement dogmatique ?

La conduite morale des hommes qui enseignent ou suivent une religion peut-elle fournir des preuves pour ou contre la vérité de cette religion ?

En fait, les peuples chrétiens sont-ils plus *moraux* que ne l'ont été dans l'antiquité, ou ne le sont encore de nos jours, les peuples non chrétiens ?

Parmi les peuples chrétiens, les nations catholiques sont-elles inférieures ou supérieures, sous le rapport moral, à celles qui sont séparées de l'Église romaine ?

Les individus les plus religieux sont-ils généralement les plus vertueux ?

Après avoir traité avec impartialité toutes ces questions, et avoir analysé les divers éléments de la moralité humaine, on entrerait dans

l'examen détaillé de la morale catholique. On verrait comment tous les devoirs de l'homme envers lui-même et envers ses semblables, ses devoirs domestiques et sociaux, trouvent dans la religion des principes sûrs, des règles sages et une sanction efficace.

Le duel, le divorce, la puissance paternelle, les rapports de la loi humaine avec la conscience seraient l'objet d'intéressantes discussions, dans lesquelles justice serait faite de plusieurs préjugés mondains flétris par la morale religieuse.

Les devoirs religieux proprement dits, la prière, le repentir, le culte public seraient aussi examinés dans leurs rapports avec les lois morales gravées au fond de notre cœur.

On s'attacherait à réfuter les calomnies si souvent répétées sur les effets moraux de la confession et du célibat religieux, quoiqu'il ne faille point espérer de convaincre des hommes qui ont le malheur de ne pas croire au bien, de ne le pas comprendre, et dans lesquels on ne sait ce qu'on doit le plus déplorer, ou des nuages qui offusquent leur intelligence, ou des passions haineuses qui animent leur cœur et dirigent leur plume.

Le résultat de cet examen serait que, en adoptant la morale pour critérium de la vérité, le Christianisme, et, pour parler plus clairement, le Catholicisme est évidemment vrai, aux yeux du moraliste comme à ceux du savant.

Nous indiquerons plus brièvement encore les objets qu'embrasserait la TROISIÈME PARTIE de la Somme ou *la Somme esthétique.*

Tout le monde connaît le beau livre où l'on osa, au commencement du XIXᵉ siècle, après tant d'outrages, de déclamations et de persécutions, présenter le Christianisme, à ceux qui l'avaient honni et proscrit, comme la source la plus féconde des inspirations de l'art, comme la gloire, le soutien, le charme de l'âme humaine. Le *Génie du Christianisme* laisserait peu à dire sur ce magnifique sujet, si la vérité religieuse y était exposée d'une manière plus exacte, et si, d'un autre côté, il ne fallait tenir compte des grandes questions d'art agitées depuis cette époque, et soulevées en partie à l'occasion de cet ouvrage même.

L'esthétique religieuse a un double objet, l'un expositif, et l'autre polémique. Elle doit montrer les beautés intrinsèques des dogmes, des pratiques, des institutions chrétiennes ; elle doit aussi détruire les objections auxquelles donne lieu la sévérité de certaines prescriptions religieuses, qui semblent devoir paralyser le développement des beaux-arts, ou du moins restreindre cette liberté sans laquelle ils ne peuvent vivre.

Sur ce point, du reste, comme sur tous les autres, et plus que sur tous les autres, il importerait de bien établir la valeur de ces considérations

artistiques que l'on a singulièrement exagérées de nos jours. Ce serait là, selon notre plan, l'objet de *l'introduction spéciale à la troisième partie.*

On y établirait les rapports du *vrai* avec le *beau*, qui en est, selon Platon, le reflet et la splendeur ; on analyserait avec soin tous les éléments qui contribuent, indépendamment de la vérité ou de la fausseté intrinsèque des doctrines, à développer ou à paralyser, à perfectionner ou à dénaturer le goût dans l'art en général, et en particulier dans l'art religieux. On réduirait à leur juste valeur les distinctions hasardées, selon nous, qui ont été posées entre l'art païen et l'art chrétien. La vérité du Christianisme ou du Catholicisme paraîtrait tout à fait désintéressée dans les débats entre le plein-cintre et l'ogive, dans les discussions si souvent agitées sur le mérite respectif de l'art à diverses époques et chez différents peuples.

Ces principes une fois posés, on examinerait en détail les rapports de la religion avec les principales branches de l'art ; on pourrait suivre la division si naturelle des arts *littéraires* et *plastiques*, les premiers embrassant la poésie et l'éloquence, et les seconds l'architecture, la peinture et la sculpture. La musique formerait une troisième et importante section du travail sur l'art religieux, qui serait couronné par des considérations générales sur la liturgie.

La QUATRIÈME PARTIE de la Somme, ou *Somme économique et politique*, serait celle qui répondrait le mieux aux besoins du plus grand nombre des esprits. Le but final de la religion n'est point, sans doute, un but temporel ; la religion n'est pas un moyen ; elle est elle-même le but suprême de la vie, vers lequel tout doit être dirigé, pour lequel tout le reste doit être sacrifié, s'il le faut. Mais nous sommes tellement esclaves de nos sens et de leurs besoins que la plupart des hommes se sentiraient peu de sympathie pour des croyances religieuses qui n'auraient aucun résultat temporel, qui ne leur seraient d'aucun secours ici-bas, et, à plus forte raison, qui les priveraient des avantages poursuivis avec tant d'ardeur par la masse du genre humain.

Or tels, au premier abord, pourraient paraître le Christianisme et le Catholicisme. Il s'est même trouvé parmi les écrivains religieux des hommes qui ont accepté franchement ce point de vue, et n'ont pas craint de proclamer que l'Evangile est, dans son essence, inconciliable avec les intérêts temporels de l'homme, tandis que d'autres se sont efforcés de démontrer que la religion chrétienne, et plus expressément encore la religion catholique, est, pour les individus comme pour les peuples, la garantie la plus sûre des avantages matériels que recherchent l'industrie et la politique.

On a fait honneur au Christianisme de la civilisation et de la liberté

modernes. — Voici cependant des économistes qui regardent les idées religieuses en général, et les institutions catholiques en particulier, comme favorisant un mysticisme paresseux et une charité inintelligente, formant par là même un obstacle puissant au libre développement de l'industrie ; qui nous montrent les siècles et les peuples religieux, et surtout les siècles et les peuples catholiques, languissant dans l'inaction, l'ignorance et la misère, tandis que le protestantisme, et même cette indifférence grossière que nous flétrissons du nom de matérialisme, sont en général accompagnés d'un développement rapide de l'industrie et de la richesse. — Voici des hommes d'Etat qui se plaignent de rencontrer dans le Catholicisme romain, dans l'indépendance qu'il réclame pour la puissance spirituelle, un obstacle permanent à la libre action des gouvernements, et chercheraient volontiers dans une église nationale une garantie et un complément de la nationalité même. — Voici des peuples qui datent leur affranchissement politique du même jour que leur émancipation religieuse, et pour lesquels le Catholicisme se présente comme l'allié de la tyrannie sous laquelle leurs pères ont gémi si longtemps.

Tout cela mérite d'être examiné, discuté. Il y a, selon nous, beaucoup d'exagération, de malentendu et de méprise de part et d'autre, chez ceux qui présentent la religion comme l'auxiliaire le plus sûr de notre cupidité et de notre égoïsme, comme la source primitive et unique du bonheur temporel, et chez ceux qui ne voient en elle qu'une ennemie de l'industrie, de la paix et de la liberté.

Toutes ces questions se placeraient assez commodément sous trois titres généraux :

1° De la religion dans ses rapports avec nos besoins et nos penchants individuels ;

2° De la religion dans ses rapports avec l'industrie et l'organisation du travail ;

3° De la religion dans ses rapports avec le gouvernement civil, avec l'autorité et la liberté.

La vérité ayant été, sur ces points divers, mise dans tout son jour et dégagée de toute exagération, de tout système, il ne resterait, ce semble, aucune objection sérieuse contre l'utilité de la religion ; on trouverait même dans ses croyances et ses pratiques l'une des causes les plus efficaces du bonheur temporel, c'est-à-dire de la santé, de l'aisance, de la paix, de la liberté, dans les limites où il est permis à l'homme de jouir ici-bas de ces avantages.

Et ainsi serait complétée cette œuvre immense de la Somme du XIXe siècle ; ainsi seraient démontrées, par un magnifique enchaînement de considérations et de faits :

La vérité de la religion,
La sainteté de la religion,
La beauté de la religion,
L'utilité de la religion.

Ainsi, enfin, serions-nous convaincus que *le bien*, sous quelque forme que notre nature, notre organisation, notre éducation nous le fassent rechercher, le bien véritable, absolu, suprême, se trouve dans la connaisssance et dans l'amour de Dieu, selon les enseignements et les préceptes de l'Eglise catholique.

Mais pour que ce noble but soit atteint, pour qu'on voie s'élever sur des bases solides et durables le majestueux édifice d'une *Somme religieuse*, tous ceux qui contribueront au grand Œuvre doivent se pénétrer du même esprit, des mêmes principes.

Quels doivent être ces principes et cet esprit?

II

Nous résumons en trois mots toute notre pensée sur ce point: théologie exacte, science solide et large, et respect des limites qui séparent la foi divine de la science humaine.

1° *Théologie exacte.* — Notre siècle a déjà vu éclore plus d'un ouvrage où, sans embrasser le vaste plan que nous avons esquissé, on avait la prétention de présenter la religion dans ses rapports avec quelque branche des connaissances humaines. Malheureusement la plupart de ces expositions scientifiques pèchent par un point essentiel: les vérités de la religion y sont altérées; et plus d'une fois d'illustres écrivains ont été désavoués par l'autorité dont ils se constituaient les champions. Ils étaient dépourvus de la connaissance la plus indispensable pour leurs nobles travaux, *ils ne savaient pas la théologie*.

On affiche le dédain pour ce qu'on appelle une lettre morte, un mécanisme stérile, une aride scolastique, à peu près comme d'autres croiront pouvoir philosopher sur les lois générales de la nature sans se surcharger la mémoire des minutieux détails de la physique ou de la zoologie, comme d'autres encore disserteront sur les révolutions du globe sans avoir jamais manié le marteau du géologue, sans savoir nettement, peut-être, ce que c'est qu'une roche, un terrain ou un fossile.

Ce sont toutes ces prétentions à une science générale et philosophique, sans connaissances positives et solides, qui diminuent la valeur réelle de beaucoup d'ouvrages, où les vrais théologiens, comme les vrais savants, ne voient de louables que le titre et les intentions. Il faut donc, nous le répétons, une connaissance suffisante de la théologie. Cette science ne se devine pas plus que toutes les autres, et l'on s'expose à bien des méprises quand on se contente d'appliquer aux vagues souvenirs du catéchisme un esprit ingénieux et une ardente imagination.

Tantôt nous voyons se produire des symboles religieux incomplets et tronqués, qu'on veut faire cadrer, de gré ou de force, avec des systèmes scientifiques ou économiques trop contestables eux-mêmes. Des gens qui se disent et peut-être se croient plus chrétiens que l'Eglise ne voient dans l'Evangile que la morale, et encore une très-petite partie de la morale ; ils prétendent appliquer le principe chrétien de l'égalité, de la fraternité et du dévouement, en renversant une organisation sociale qu'ils accusent d'être restée païenne, pour y substituer une chimérique organisation du travail ; ils flattent nos passions de l'espoir d'un bonheur incompatible avec la destinée temporelle de l'homme sur cette terre, et se disent les vrais interprètes de la parole du Christ, les héritiers de son esprit, en oubliant ou niant la dégradation originelle, l'humilité et la mortification des sens.

Une science si incomplète, ou plutôt une ignorance si profonde de la religion, ne peut évidemment servir de base à une alliance sérieuse de la foi chrétienne avec la raison de l'homme et les besoins de la société.

Nous avons vu d'autres esprits, infiniment supérieurs en science et en foi à ceux que nous venons de signaler, des hommes de haute intelligence et véritablement chrétiens, s'égarer pourtant dans leurs démonstrations religieuses, et éveiller la légitime susceptibilité des conservateurs de la saine doctrine. L'illustre auteur de l'*Essai sur l'indifférence* n'est point le seul dont les louables efforts pour la restauration de la science religieuse, et pour son application aux besoins du siècle, aient été discrédités par les erreurs doctrinales mêlées à de brillantes théories.

Ces inexactitudes trouvent souvent leur explication et leur excuse dans des circonstances personnelles. Les écrivains qui cherchent à mettre l'enseignement religieux en harmonie avec la science et les idées de leur siècle sont, pour la plupart, des hommes qui ont vécu au milieu même de ce monde dont ils se font maintenant les apôtres, qui ont partagé ses préventions et ses égarements, et que Dieu a ramenés par des voies diverses à la vérité et à la vertu chrétiennes. Les uns, séparés désormais du monde par leurs convictions et leurs habitudes, y ont conservé néanmoins leur position sociale, tandis que d'autres, répondant à une vocation plus élevée, ont embrassé le sacerdoce comme un moyen plus efficace de sanctification et d'apostolat. Mais, en général, ni les uns ni les autres n'ont fait une étude sérieuse, complète, détaillée et pour ainsi dire technique, de la théologie catholique. Pleins de foi et de zèle, ils laissent percer dans l'exposition même de la foi et l'exercice de leur zèle ce qui a manqué à leurs études religieuses.

Nous pouvons dire de quelques-uns d'entre eux, avec la liberté que donne la charité chrétienne, *æmulationem Dei habent*, *sed non secundum scientiam*[1]. Mieux que d'autres, peut-être, ils connaissent le monde

[1] Rom. X, 2.

et leur siècle, ses besoins, ses idées, ses préjugés ; mieux que d'autres ils sauront présenter les vérités religieuses de manière à vaincre des préventions qu'ils ont partagées eux-mêmes ; mais ils sont exposés quelquefois à altérer involontairement ces saintes vérités.

Voici une autre cause de leurs erreurs. La vérité est une ; mais elle a plusieurs faces, et Dieu a voulu dans sa sagesse et sa bonté qu'elle pût toucher notre âme par plus d'un endroit. Ou plutôt, selon la belle allégorie des livres sacrés, la sagesse divine, désireuse de communiquer à tous ses trésors, se tient sur les places publiques, à l'issue de toutes les voies dans lesquelles s'agitent les hommes, afin que sa radieuse image vienne les frapper et sa voix retentir à leurs oreilles, lors même qu'ils ne la cherchent pas. L'un a trouvé la foi au bout du chemin aride et ténébreux des investigations historiques ; l'autre l'a aperçue à l'issue d'un sentier fleuri où l'amour de l'art l'avait engagé. Celui-ci est arrivé à elle par l'horreur du vide glacial qui se faisait dans son intelligence ; celui-là par les besoins impérieux et les déceptions de son cœur. Quelques-uns même l'ont vue apparaître subitement, sans savoir d'où elle venait vers eux, ou comment ils étaient venus vers elle. Chacun, plein de reconnaissance et d'admiration pour la voie par laquelle Dieu l'a conduit à la vérité, croit naturellement que cette voie est la meilleure et l'unique, qu'il n'y a dans les autres qu'incertitude et ténèbres ; et de là des systèmes particuliers, ou du moins des méthodes religieuses trop exclusives, qu'on veut ériger en doctrine ; de là des méprises et des erreurs, qui, pour être excusables, n'en sont pas moins dangereuses.

Nous ne saurions donc trop insister sur la nécessité d'une science théologique exacte et solide, dans un entreprise qui aurait pour but une exposition humaine de la foi. — Que l'un voie la religion en philosophe, l'autre en artiste, celui-ci en savant et celui-là en homme d'Etat, rien de mieux ; mais n'oublions jamais que de ces points de vue divers la vérité religieuse est une, inaltérable, immuable. Ne taxons point d'esprits étroits et inintelligents ceux qui repoussent des nouveautés dont ils apprécient parfaitement le caractère et les dangers, et soyons profondément convaincus que, pour mettre la religion en harmonie avec tous nos vrais besoins, il n'est pas nécessaire de la changer.

Ce que nous venons de dire des vérités religieuses, de la théologie proprement dite, s'applique également à l'interprétation des livres saints, qui doit jouer un si grand rôle dans le travail projeté. Nous avouons qu'en ceci les limites de l'orthodoxie sont plus larges ; une liberté fort grande est laissée à la philologie et à la science ; mais cette liberté n'est point indéfinie, et les témérités de l'exégèse rationaliste, aussi contraires aux règles d'une saine critique qu'aux traditions les plus respectables, ne fourniront jamais de moyen de conciliation entre la raison et la foi.

Il est des théologiens et des interprètes qui, sans vouloir sortir des

strictes limites de l'orthodoxie catholique, prennent un dangereux plaisir à jouer, pour ainsi dire, si près de ces limites qu'on craint toujours de les voir tomber dans le précipice qui les borde. Vrais probabilistes en fait de dogme, imitant le relâchement et l'imprudence de ces casuistes, qui, sous prétexte d'aplanir des voies trop ardues pour notre mollesse, tracent à la liberté humaine, par de subtiles distinctions, une voie étroite et dangereuse le long des abîmes du mal, ces hommes ne cherchent qu'à amoindrir tous les mystères, à voiler ou dénaturer toutes les vérités terribles, à chercher, en un mot, dans des *opinions* à peine exemptes d'anathème, un vain appui pour les grands enseignements de *la foi*. Ces tendances systématiques, cette sorte de parti pris d'amoindrir, de voiler, d'adoucir, de *naturaliser* tout ce que l'enseignement religieux renferme de mystères, nous paraît devoir être exclus de la rédaction de notre *Somme*, si nous voulons en faire une œuvre durable, sérieuse, utile, acceptée à la fois par l'Eglise et par le monde.

En un mot, il faudrait que la science religieuse employée dans ce vaste travail fût une science complète, solide, exacte, impartiale et ennemie de tout esprit systématique. Ces conditions indiquent d'avance celles que nous demanderions de la science humaine appelée à concourir à cette œuvre.

L'abbé POULLET,
docteur ès-sciences.

(*La suite à un prochain numéro.*)

NINIVE.

Un jeune peintre d'un vrai talent, M. E. Flandin, vient d'arriver de l'intérieur de l'Asie ; il en a rapporté les dessins d'un monument récemment découvert dans le voisinage de l'antique Ninive. Ce retour, ces dessins ont fait sensation ; M. Flandin est encore, au moment où j'écris, ce que les Anglais appellent le *lion* du jour, c'est-à-dire celui dont tout le monde s'occupe, que chacun veut voir, et qui défraye la conversation, partout où il existe encore de la conversation. Ce ne sera pas tout : Ninive elle-même arrivera bientôt à Paris ; deux grands taureaux à tête humaine, de quinze pieds de haut, frapperont à la porte du Louvre, et y obtiendront, à ce qu'on assure, eux et leurs compagnons de voyage, rois d'Assyrie, dieux à tête d'oiseau, eunuques, archers et sacrificateurs, un asile un peu plus honorable que les débris gigantesques de Thèbes et de Memphis, les bas-reliefs du temple de Jupiter à Olympie, ceux d'Assus, de Magnésie et de Thessalonique, qui gisent dans la poudre des magasins, ou subissent même les intempéries de l'air à la place où nous avons tous gardé, le mousquet sur l'épaule, la tombe des héros de Juillet.

S'il ne s'agissait que du bruit, ce ne serait pas une raison pour nous y joindre ; si, de l'honneur que le monde fait à M. Flandin et à ses dessins, nous tirions une conclusion favorable au goût et à l'intérêt qu'il montre pour les choses vraiment grandes et sérieuses dans le domaine des sciences historiques, nous nous exposerions à des démentis trop proches. Mais la chose en elle-même, indépendamment de ce qu'on en pense et de ce qu'on en dit, est d'une haute importance, et nous en parlerons comme si M. Flandin avait subi cette indifférence des gens *comme il faut*, qui est trop souvent la consécration de ce qui se fait de

bon et de beau pour l'honneur du pays et pour l'agrandissement du domaine de l'intelligence.

La découverte dont M. Botta nous avait fait connaître les prémices, et dont M. Flandin vient de rapporter les premiers fruits, est la plus considérable, en fait de monuments figurés, qui ait eu lieu depuis l'exploration de l'Egypte par notre armée. En un sens même elle offre un intérêt de nouveauté plus extraordinaire. On n'avait, sur les monuments de l'Egypte, que des notions incomplètes; mais on les connaissait en gros, et, dès avant la Révolution, M. Quatremère de Quincy, d'après les documents qu'on possédait alors, avait pu écrire un bon ouvrage sur l'architecture égyptienne. De Ninive, au contraire, on n'avait vérifié que le site. Des voyageurs ou des résidents anglais avaient recueilli sur les décombres de cette ville fameuse des débris d'une très-médiocre importance, et il était à craindre que la destruction totale subie par les deux anciennes métropoles de la civilisation sémitique, Ninive et Babylone, n'eût laissé subsister aucun ensemble capable de nous donner une idée de ce que fut le développement des arts sur les bords du Tigre et de l'Euphrate. Nous conservons précieusement à la Bibliothèque les quelques briques que rapporta, vers 1789, M. l'abbé de Beauchamps, vicaire apostolique de Badgad. Le *caïllou Michaux*, pierre ovoïde d'un pied de haut, trouvée par un voyageur de ce nom dans les environs de Babylone, et couverte de figures et d'inscriptions, passe encore pour la merveille de l'archéologie chaldéenne. Notre collection de cachets coniques et cylindriques en pierre dure est considérée comme fort riche, parce qu'elle renferme environ cinq cents pièces dont les plus importantes proviennent du cabinet d'un honorable académicien, M. Lajard, qui l'avait cédé à M. de Fortia-d'Urban, des héritiers duquel la Bibliothèque royale l'a récemment acquis. Mais que sont ces imperceptibles parcelles en comparaison des masses gigantesques, des créations immenses dont les historiens sacrés et profanes nous ont conservé le souvenir, et de l'importance desquelles on peut se faire une idée exacte d'après les amas de débris pulvérisés qui subsistent encore?

De toutes les œuvres humaines que le temps a broyées, il n'en est pas de plus intéressantes à connaître que celles qui décorèrent un jour les bords du Tigre et de l'Euphrate. Sans

qu'on puisse déterminer rigoureusement le point du globe où l'espèce humaine a pris naissance, il est permis de penser que ce point ne fut pas éloigné de la grande vallée où les deux fleuves, après s'être rapprochés peu à peu, finissent par réunir leurs eaux. Nous ne pouvons douter que les premiers établissements fixes n'aient eu lieu sur leurs bords, et le Nil, malgré l'extrême antiquité de l'Egypte, ne peut, sous ce rapport, soutenir la comparaison avec l'Euphrate. L'autorité des textes sacrés est positive, et les observations de la science humaine la confirment. C'est là que nous devons chercher les traces de la première ville, du premier empire, du premier gouvernement stable et régulier. Si les traits que Moïse en a conservés ont plus de poésie que de précision, si la nature et la forme de son témoignage empêchent qu'on n'arrive à une exactitude mathématique sous le rapport de la chronologie et de l'ethnographie, on n'en sent pas moins la présence d'une vérité qui n'est pas seulement de foi religieuse, et ceux qui ont voulu réduire à une mythologie cette expression orientale d'une pensée rigoureusement vraie sont des pygmées qui peuvent avoir la passion de Procuste, mais qui n'en ont certainement pas la force.

Dès que l'histoire à formes arrêtées sort des pompes de la tradition, comme le disque du soleil des vapeurs enflammées de l'aurore, les empires de la Mésopotamie s'emparent de notre attention. Entre les Scythes, qui ne sont autres que nos ancêtres de la race japétique, livrés encore à la vie nomade, et la monarchie pharaonique des bords du Nil, une puissance militaire se fonde, qui bientôt étend son empire sur tout le premier berceau du genre humain. Un chef assyrien, qui a choisi Ninive pour sa capitale, refoule une partie des Scythes vers l'intérieur de l'Asie, coupe la communication avec les peuples de leur race de ceux qui, précédemment, s'étaient emparés de l'Egypte, et crée une puissance politique dont nous voyons s'étendre l'influence dans toutes les directions, jusqu'aux confins de l'Inde et de la Tartarie actuelle, jusqu'à la Phénicie, jusqu'à l'extrémité de l'Asie-Mineure et jusqu'aux contrées voisines du Caucase.

Cet empire, soit qu'il ait joui d'une prospérité fabuleuse, comme le prétendait Ctésias, soit qu'il ait subi dans l'intervalle des révolutions considérables, ainsi qu'on peut l'inférer plus justement du témoignage des autres historiens, a duré ou s'est renouvelé à plusieurs reprises pendant un long période qu'on

ne peut estimer à moins de quinze siècles; et quand il fut définitivement tombé, ses institutions avaient laissé une trace si profonde que les divers empires qui se succédèrent sur ses ruines, quoique passés entre les mains de peuples d'une autre race, continuèrent à reproduire jusqu'aux moindres formes de l'organisation assyrienne. Il s'établit dans l'esprit des gouvernements et des peuples comme une légitimité de transmission d'un empire à l'autre. Les Perses imposèrent leur autorité comme étant aux droits des Mèdes, qui eux-mêmes avaient tiré la leur des Assyriens. L'homme devant lequel *la terre se tut*, Alexandre, à Persépolis, à Suse, à Ecbatane, à Babylone, recueillit la tradition de cette grande unité politique dont la restitution sous forme grecque aurait été durable entre ses mains s'il eût vécu quelques années de plus seulement. La tradition assyrienne subsistait alors dans les villes que je viens de nommer, mais elle était muette au centre même d'où elle avait rayonné d'abord : Ninive, dès lors, n'était plus, comme aujourd'hui, qu'un monceau de ruines et de cendres.

Le peuple de Dieu, lié dans l'origine d'une manière bien plus étroite aux vicissitudes de l'Egypte, fut longtemps sans ressentir l'atteinte du grand empire asiatique. Les opinions sur la vraie chronologie d'Abraham sont diverses et problématiques : cependant la plus vraisemblable fait traverser l'Euphrate au père des Sémites du sud et de l'occident avant que la puissance assyrienne ne fût fondée. Les ennemis qui se précipitent de la Mésopotamie, et contre lesquels Abraham soutient les peuples de la vallée du Jourdain, forment une confédération de royaumes divers qui ne paraissent pas avoir reconnu la suprématie de ce que dans le moyen âge on a nommé un suzerain. Quand, plus tard, les Hébreux reviennent de l'Egypte, la population chananéenne, sur laquelle ils se précipitent, n'est soumise à aucun maître éloigné qui la domine et qui la défende. L'anarchie du temps des Juges répond à une époque où l'ardeur des conquêtes s'était refroidie chez les Egyptiens, et où elle n'avait dû se reproduire en Assyrie que dans des limites plus étroites que par le passé. La prospérité du royaume d'Israël sous Salomon marque un plus grand affaiblissement encore de l'influence extérieure, soit des Egyptiens, soit des Assyriens. Mais, après la séparation des dix tribus, la puissance assyrienne paraît enfin dans la Judée. Cette puissance est l'instrument prin-

cipal dont Dieu se sert pour punir le schisme de Jéroboam et les impiétés du Garizim. Peu à peu le flot assyrien s'avance, et, sous Salmanasar, les tribus rebelles finissent par être transplantées à Ninive et dans la Mésopotamie. Juda, presque aussi coupable qu'Israël, n'est pas moins menacé : mais ce n'était pas à Ninive qu'était réservé l'office du châtiment de Jérusalem. Tout d'un coup la puissance guerrière qui avait bouleversé la Palestine en disparaît, et nous voyons surgir à sa place de nouveaux conquérants partis d'une capitale plus ancienne que Ninive elle-même, mais qui depuis longtemps avait perdu toute prépondérance politique. La création de l'empire de Babylone et l'accroissement de la puissance médique indiquent un nouveau démembrement de l'empire d'Assyrie, causé sans doute par les progrès de la mollesse chez ses souverains. En effet, nous voyons bientôt le dernier des monarques de Ninive, type immortel de la corruption efféminée, succomber sous la coalition de deux de ses satrapes révoltés, celui de la Médie et celui de la Chaldée.

D'après les calculs les plus vraisemblables, la chute de Sardanapale et de Ninive doit être placée dans les dernières années du VII[e] siècle avant notre ère, et n'a par conséquent précédé que de quinze à vingt ans la ruine de Jérusalem.

Les livres saints nous attestent la parenté originaire des Hébreux et des Assyriens. Quand Abraham descendit dans la Palestine, il laissait derrière lui des frères de la même race, qui peu après furent englobés dans le grand empire de Ninus. Les progrès de la science moderne ont fait reconnaître aussi l'existence de liens originaires entre les soldats de Xerxès et les défenseurs de l'indépendance hellénique à Marathon et à Platée. Et pourtant quel contraste entre le culte du despotisme que nous voyons si profondément enraciné chez les Perses et la démocratie turbulente des républiques de la Grèce ! L'opposition n'est pas moins forte, si l'on compare les descendants de Sem à Ninive et à Jérusalem. Depuis les notions de la Divinité jusqu'aux moindres détails de l'organisation civile, le génie hébraïque paraît antipathique aux idées qui régnaient sur les bords de l'Euphrate et du Tigre. Et cependant des nations dont le point de départ et l'éducation avaient été si différents, rapprochées d'ailleurs par l'organisation naturelle et la langue, devaient se pénétrer à chaque instant par mille influences diver-

ses. Si d'un côté nous voyons la pureté de la loi de Moïse perpétuellement altérée par les séductions d'un culte qui avait pris naissance à Babylone, et les préceptes dictés par Dieu même trahis par la royauté et abandonnés par le sacerdoce, de l'autre côté les exemples d'un captif israélite tel que Tobie imposent au roi d'Assyrie, et Jonas, prêchant audacieusement dans les rues de Ninive, fait accepter une pénitence salutaire à la nation et à son chef.

Toutes ces considérations montrent quels secrets les ruines de Babylone et de Ninive ont jusqu'à présent renfermés dans leur sein. Outre que l'esprit est justement avide de ces confirmations en pierre et en bronze des faits déposés dans la Bible, et qui sont la base de notre foi, on sent qu'il y a de bien autres lacunes à combler dans le domaine des fausses religions et de l'histoire profane. Tout ce que nous savons de l'Asie occidentale, l'Inde comprise, avant Alexandre, se compose de ce qu'on pourrait appeler des *postériorités*; et même, entre les développements secondaires, combien n'en est-il pas qui ont péri! La Médie a disparu tout entière; nous n'avons de la Phénicie que des vestiges insignifiants et tous d'une date comparativement très-récente. La Perse, bien plus épargnée par le temps, reflète une civilisation antérieure avec une évidence que les dernières découvertes de Ninive viennent de convertir en certitude. Nous voyons clairement aujourd'hui l'art grec naître de l'influence asiatique, et, en remontant les routes que cette influence a suivies, nous parvenons jusqu'au centre de la monarchie assyrienne. Tout démontrait donc l'importance capitale de Babylone et de Ninive, et pourtant on en était réduit aux conjectures. Cette absence de tout document authentique était devenue surtout sensible depuis le développement des études égyptiennes, et chaque pas qu'on faisait d'un côté rendait plus pénible l'obscurité qui de l'autre continuait de tout envelopper.

Or, voyez comment Dieu prépare et arrange toutes choses. Dans le grand schisme de l'Orient, des fragments épars de l'Église catholique sont restés sous le sabre des Turcs. La Chaldée a ses chrétiens fidèles à l'unité romaine, en dépit des hérétiques et des musulmans. Un des beaux côtés de la politique de Louis XIV fut le soin qu'il prit de faire sentir la protection du roi très-chrétien aux catholiques dispersés dans l'empire turc, renouvelant ainsi l'antique renommée de la France à

l'époque des Croisades. Mossoul, ville assez considérable bâtie sur les bords du Tigre, en face des ruines de Ninive, est le centre de l'Eglise chaldéenne unie; Rome y entretient une mission placée sous l'égide de la France, en vertu des capitulations qui remontent à Louis XIV. Le zèle des missionnaires a devancé là comme ailleurs l'action politique du gouvernement, et lui a indiqué la route qu'il devait suivre pour restaurer l'influence française partout où le retentissement de nos catastrophes l'avait détruite ou affaiblie. La mission chaldéenne, en se ranimant, a provoqué la persécution et les avanies. La France philosophique refuserait cent ans de suite de s'intéresser au sort des catholiques de l'Orient que le recours à sa puissance ne cesserait d'avoir lieu. C'est ce qui arriva dans le cours des dernières années. Il se trouva, pour nous représenter à Mossoul, un agent plein de zèle, mais sujet ottoman, et par conséquent impuissant à soutenir les plus légitimes efforts. Le gouvernement français finit par être touché de cette situation : le consulat de Mossoul fut créé, et un homme d'une haute espérance, M. Paul-Emile Botta, fils de Charles Botta, l'illustre historien de l'Italie, légué à la France par son père en retour de l'hospitalité qu'il en avait reçue, fut investi de ces nouvelles fonctions.

M. Botta avait déjà parcouru l'Orient comme naturaliste; mais d'une science à l'autre il n'y a que la main, et le voisinage de Ninive contribua à transformer le naturaliste en antiquaire.

Voici donc M. Botta, pendant les loisirs prolongés d'une résidence à Mossoul, les yeux attachés sur ces vastes tumulus, sur ces lignes de murailles écroulées qui dessinent le cadavre de Ninive. De l'observation il passe aux fouilles; il attaque la principale éminence; il y recueille quelques débris, et bien que tout ce qu'il trouve lui donne la triste preuve d'une destruction acharnée qui n'a laissé à aucun objet son intégrité, il s'attache à cette poussière qu'il crible avec un soin religieux. Un jour qu'il s'apitoyait lui-même sur la médiocrité des conséquences de son entreprise, vient à passer un chrétien, l'unique chrétien du village musulman de *Khorsabad*. La colline artificielle qu'on fouillait n'était point sur sa route ; il s'en était détourné, par un motif que l'on ignore, en se rendant de son village à Mossoul ; et, reconnaissant de loin le protecteur

de sa religion, il s'approcha pour le saluer; puis ayant su le motif de son séjour sur les ruines de Ninive : « Vous êtes bien bon, dit-il à M. Botta, de vous donner tant de peine! Ici vous ne trouverez rien; mais il n'en est pas de même chez nous, et, si vous voulez y transporter vos recherches, je vous promets d'avance que vos peines seront amplement récompensées. » M. Botta, sur cette indication, se rendit à Khorsabad; il vit que ce village était bâti sur une éminence factice, comme celles qui indiquent encore l'emplacement des principaux édifices de Ninive; il reconnut à fleur de terre des débris de construction. Pour pénétrer dans le dédale souterrain, il fallait acheter et abattre les maisons du village : la première qui tomba fut celle du chrétien, qui en avait fait volontiers le sacrifice au consul français; et il ne fallut que quelques jours à M. Botta pour se convaincre que l'édifice assyrien qu'il allait rendre à la lumière était, dans quelques-unes de ses parties essentielles, aussi bien conservé que les quartiers les moins ravagés de Pompéi.

Ceci se passait dans les premiers mois de 1843 : le 5 avril, M. Botta donna connaissance du premier résultat de ses fouilles à Khorsabad, par une lettre adressée à son ami, M. Jules Mohl, orientaliste éminent, qui l'avait fortement engagé à profiter de son séjour à Mossoul pour explorer les ruines de Ninive. L'Académie des Inscriptions reçut de M. Mohl communication de la lettre du consul de France à Mossoul : l'impression en fut profonde; bientôt de nouvelles lettres vinrent accroître les premières espérances et exciter de plus en plus l'intérêt de la docte compagnie. M. Botta, dessinateur pour la première fois de sa vie, envoyait des dessins dont la naïveté même garantissait la fidélité. Il implorait de l'argent pour continuer les fouilles: M. Duchâtel lui fit expédier, courrier par courrier, un premier crédit. Il réclamait un dessinateur habile : M. Villemain s'entendit avec M. Duchâtel pour renvoyer immédiatement sur les bords du Tigre M. Eugène Flandin, à peine de retour d'une longue et fructueuse exploration en Perse, et que tout recommandait au choix du gouvernement comme un des plus propres à accomplir cette nouvelle mission, talent exercé, connaissance du pays, tempérament à l'épreuve des plus rudes fatigues.

M. Flandin, muni cette fois d'un ample crédit concédé par les deux ministres, partit au mois d'octobre 1843. On pensait

qu'il serait arrivé à Mossoul pour l'hiver. Mais la découverte de M. Botta avait excité une certaine émotion à Constantinople : les Turcs rêvaient trésors ; les jalousies nationales s'agitaient dans une sphère subalterne. La Porte, mal inspirée, mal conseillée, refusait à notre ministre les firmans nécessaires pour la continuation des fouilles : on perdit en pourparlers plus de quatre mois, et M. Flandin enfin, mis en possession de toutes les autorisations nécessaires, arriva à Mossoul au mois de mai 1844.

Il y trouva M. Botta, retardé dans ses progrès par la mauvaise volonté du pacha et par sa propre santé : une maladie grave contractée sur l'emplacement de Khorsabad l'avait mis à deux doigts du tombeau ; la présence de M. Flandin, la certitude d'être compris et soutenu dans ses efforts ranimèrent son courage, et les deux explorateurs, le consul et le peintre, unis par une intelligente distribution de travail, commencèrent à opérer sur une grande échelle.

Le village faisait obstacle : on l'acheta tout entier, et les habitants, joyeux d'être dépossédés à beaux deniers comptants (ce qui n'arrive pas tous les jours en Orient), déménagèrent avec leurs maisons, qu'ils rebâtirent dans un endroit plus commode.

Cependant M. Botta avait d'autres affaires que les fouilles de Ninive ; on creusait à Khorsabad et l'émeute grondait à Mossoul. Tandis que le consul, ferme à son poste, défendait au péril de sa vie celle des missionnaires, M. Flandin, resté dans le village, éprouvait le contre-coup du mouvement antichrétien qui agitait la capitale. A Mossoul, l'église catholique était incendiée, les chrétiens pillés, un Père Dominicain percé de part en part, M. Botta lui-même atteint d'une pierre à la tête. A Khorsabad, M. Flandin, dont les ouvriers chrétiens, au nombre de deux cents, avaient été mis en fuite par les musulmans, soutenait contre ceux-ci un siége en règle à la tête de cinq domestiques seulement. Le danger fut grand, mais heureusement passager : M. Botta, maître de la situation à Mossoul, vint délivrer son collaborateur, et depuis cette échauffourée, qui eut lieu à la fin de juin, jusqu'au mois de novembre, époque du départ de M. Flandin, les travaux se continuèrent sans interruption.

Celui-ci nous atteste qu'il n'a rien laissé à faire sur le monticule de Khorsabad : tout ce qui pouvait être relevé, mesuré, dessiné, l'a été : on a poussé les sondages dans toutes les direc-

tions, et il paraît certain que, là où le plan montre des lacunes, la destruction avait été complète dans les temps anciens.

Ce n'était pas le tout que de dessiner : les objets eux-mêmes, exposés à une destruction immédiate, exigeaient des soins de conservation ; sous ce rapport la tâche était difficile, et M. Botta ne pouvait se flatter de sauver de tant de richesses qu'un petit nombre d'échantillons. Toutefois, dans ce qu'il a mis de côté, il restera assez pour remplir deux grandes salles au rez-de-chaussée du Louvre. Un crédit de 100,000 fr. a été demandé aux Chambres pour cet objet. Aux dernières nouvelles, presque tout était emballé et même descendait le Tigre pour se rendre à Bagdad, première station où le pavillon du consul général français couvrira la propriété de la France. M. Botta désespérait d'abord de pouvoir enlever d'un seul bloc les énormes taureaux qu'il destine au Musée du Louvre ; mais il a fini par se décider à cette grande opération, qui, le mois dernier, était en voie d'exécution. Quand M. le ministre de la marine, imitant le bon exemple qui lui a été donné par ses collègues des affaires étrangères, de l'intérieur et de l'instruction publique, se sera décidé à envoyer à Bassora un bâtiment de la marine royale pour y prendre la précieuse récolte rassemblée par notre consul, il ne restera plus aucune inquiétude sur le succès définitif de cette grande exploration.

A défaut des originaux, nous sommes déjà en possession des dessins. Les Musulmans ne peuvent se résoudre à croire qu'on gratte si longtemps la terre dans une autre intention que celle d'y trouver des monceaux d'or, et le mot de *trésor*, appliqué si justement aux découvertes de la science, trompe leur grossière crédulité. M. Flandin n'osait partir avec un gros bagage : on l'aurait attaqué sur la route pour s'emparer de ses richesses. M. Botta le prévint à temps du complot, et le courageux artiste, laissant derrière lui caisses et ballots, partit à franc étrier, son portefeuille au cou, dans la compagnie d'un courrier tartare. Il a supporté cette dernière épreuve avec le même bonheur que les autres, et, en arrivant à la fin de février, il a déroulé devant nos yeux les résultats de l'exploration la plus heureuse, la mieux encouragée, la mieux exécutée et la plus prompte, qui ait encore eu lieu dans le domaine des sciences historiques.

Il suffit de simples chiffres pour faire comprendre l'importance des résultats. Le monticule qui supportait l'édifice, haut

d'environ quinze mètres, a trois cents mètres de long dans un sens et cent cinquante dans l'autre. Il est certain que les constructions couvraient la presque totalité de cette plate-forme, de quarante-cinq mille mètres carrés; par conséquent on peut comparer l'étendue du monument à celle du château de Versailles, plus grand d'un quart seulement. Nous estimons au tiers de la totalité celles des constructions que l'on a trouvées debout plus ou moins endommagées. Le système en est partout le même: un massif épais, composé de briques crues, est revêtu sur les deux faces de plaques sculptées d'un gypse marmoriforme. Ces plaques ont constamment trois mètres de haut. Quelques-unes des sculptures qui les décorent en occupent toute la hauteur; mais le plus souvent les sujets forment deux zones séparées par un bandeau d'inscriptions, de cinquante à soixante centimètres d'épaisseur. Toutes les entrées sont décorées de taureaux à face humaine de ronde-bosse et de cinq mètres de haut. Il y a des salles de grande dimension et de longs couloirs : la plus grande de ces salles a trente-cinq mètres sur neuf. L'étendue des bas-reliefs découverts est de *deux mille mètres* : il n'y a pas moins de *trente mille mètres* d'inscriptions cunéiformes.

La destination de l'édifice n'est plus douteuse : c'est un vaste palais ou plutôt une maison de plaisance située dans un des faubourgs de la capitale. Une enceinte considérable en dépendait; on a pu suivre la trace des fortes murailles qui l'entouraient, et en déterminer l'étendue. C'était un carré presque parfait, d'un kilomètre de côté, par conséquent d'une lieue de tour. Le monticule s'élevait sur un des côtés de l'enceinte. La même disposition se retrouve dans les décombres voisins de Mossoul, que les premiers explorateurs avaient considérés comme formant l'enceinte de Ninive. Mais la dimension en aurait été beaucoup trop petite pour une ville que la tradition nous représente comme une des plus vastes qui aient existé. C'est ce dont Rich s'était déjà aperçu, et la découverte de Khorsabad confirme ses observations à cet égard.

Au reste, Khorsabad, quoique fort éloigné de l'enceinte en forme de trapèze au milieu de laquelle s'élève le village de Néïnivèh, et qu'on peut considérer comme celle du palais principal des rois d'Assyrie, Khorsabad, dis-je, est relié à ce point capital des ruines par une suite de tumulus et de vestiges d'anciennes constructions, qui montrent que l'Ecriture ne dit rien d'exagéré

quand elle raconte que Jonas mit trois jours à parcourir la ville de Ninive. Cet énoncé doit être considéré comme fort exact, surtout si l'on admet que le prophète a visité successivement toutes les parties de la ville. Pour aller du pont de Mossoul jusqu'à Khorsabad, il faut quatre heures au pas de caravane; par conséquent, la distance doit être évaluée à quatorze kilomètres ou trois lieues et demie. Il n'y a pas beaucoup moins de chemin de la *porte Maillot* jusqu'au château de *Vincennes*, et si l'on réfléchit que les villes d'Orient, semblables encore à ce qu'elles ont été dans l'antiquité la plus reculée, renferment de vastes jardins et que la plupart des maisons n'y ont qu'un étage, on n'hésitera pas à considérer le *château* de Khorsabad comme une *maison des faubourgs*.

Ninive était en plaine; elle s'étendait sur la rive gauche du Tigre, et la petite rivière, nommée aujourd'hui *Khauser*, qui débouche en face de Mossoul, traversait l'antique capitale. Khorsabad, situé au nord-est, n'est point sur le Khauser, mais sur un petit affluent de cette rivière. Les montagnes de l'antique Gordyène, habitées aujourd'hui par les Kurdes, terminaient au nord la plaine accidentée de Ninive. Des villages catholiques sont échelonnés sur la route de Diarbekir, qui se dirige vers les montagnes, et un peu à droite est le pays habité par les Yezides, qui passent pour adorer le démon, et qui, dans tous les cas, ont conservé en partie les superstitions et les croyances du paganisme, jadis maître de ces contrées. A Khorsabad même, tous les habitants appartiennent à l'islamisme, et Mossoul ne renferme qu'environ six mille chrétiens contre dix-huit mille musulmans. Toutes les couches de religion sont restées sur ce sol auquel se rattachent de si antiques souvenirs.

La situation des ruines de Khorsabad, leur disposition, leurs accessoires, la manière dont l'édifice était décoré, indiquent sa destination. La vaste enceinte qui en dépend a dû servir de clôture à un de ces parcs que les Mèdes et les Perses, imitateurs des plus anciens usages, consacraient à la chasse, et auxquels ils avaient donné le nom de *paradis*. Tout ce qu'on a trouvé en place du principal bâtiment donne exclusivement l'idée d'une habitation princière. La décoration, comme celle du palais de Persépolis, en est toute historique et civile. Les emblèmes religieux ne figurent qu'aux entrées, et dans une intention

évidemment plus superstitieuse que sacrée. Les pierres du seuil, chargées d'inscriptions sur les deux faces, les idoles de terre cuite qu'on a trouvées enfouies au-devant de toutes les portes, le lion, emblème de la destruction, qu'on rencontre ou enchaîné, ou dompté par une divinité protectrice, sont des signes dans lesquels on ne peut méconnaître l'intention de prévenir des influences funestes. Les traditions historiques ne nous dépeignent pas les Assyriens comme un peuple religieux; si l'on s'en rapportait uniquement aux découvertes de Khorsabad, on serait tenté de reconnaître en eux la passion exclusivement militaire et l'indifférence en matière de dogme, qui distinguèrent les Parthes, maîtres plus tard des mêmes contrées. Cependant, ne nous hâtons pas de conclure d'après des documents incomplets, malgré leur étendue. Il est tout simple qu'un lieu d'habitation porte plutôt l'empreinte de la vie civile que de la vie religieuse. Le *château* de Khorsabad avait d'ailleurs sa *chapelle*. En dehors du grand édifice on a découvert les ruines d'un bâtiment beaucoup plus petit, décoré exclusivement d'emblèmes religieux, et dont la disposition paraît indiquer un temple. On distingue fort clairement la place de l'autel dans la pièce principale, et l'autel lui-même, de forme triangulaire et d'un beau travail, a été retrouvé à une petite distance du sanctuaire qu'il avait jadis occupé.

J'ai déjà dit un mot du système général de la construction et de la décoration ; je dois ajouter ici que l'architecte ne paraît pas avoir fait preuve d'une grande régularité dans ses plans, que l'art des distributions n'est pas non plus ce qui brille dans cet ensemble, qu'on n'y a pas trouvé le moindre vestige de colonnes, que les fenêtres manquent absolument, et que, par conséquent, les pièces intérieures n'ont pu recevoir de jour que par le haut, observation qui exclut la supposition de l'existence d'étages supérieurs, soit que les jours aient été ménagés à travers les chevrons, soit qu'il ait existé un système de voûtes et de coupoles. Cette dernière opinion appartient à M. Flandin. Il l'étaie d'un certain nombre d'inductions recueillies par lui sur les lieux, et je dois, comme de raison, lui en laisser la responsabilité.

On s'étonnerait de ne pas rencontrer ici, au milieu des briques crues, qui sont comme l'âme de l'architecture chaldéenne, les briques émaillées dont les anciens nous vantent l'effet en décrivant les monuments de Babylone, et dont on a

retrouvé quelques fragments dans les ruines de cette dernière ville. La moisson en a été beaucoup plus abondante à Khorsabad, et les explorateurs de ce monument n'hésitent pas à admettre l'existence d'une large frise de briques émaillées au-dessus des bas-reliefs dans toutes les salles. Quant au sol, il a été traité avec moins de cérémonie que les parois. Dans le palais, il se compose de terre battue, mêlée de cailloux et d'un peu de chaux. Probablement de riches tapis dissimulaient la pauvreté du pavement. Dans le temple seulement la proportion de la chaux employée au mélange est plus considérable, et le tout peut être comparé à la *scagliola* en usage à Venise.

Mais je me hâte d'en venir à la partie la plus importante de cette grande découverte, c'est-à-dire aux bas-reliefs, et ici j'éprouve un assez grand embarras. Comment donner au lecteur une idée exacte de tant de sujets qui se succèdent sans interruption à travers les salles grandes et petites, les passages et les corridors? Aucun système régulier n'a présidé à cette immense décoration : impossible, d'après les scènes représentées, de reconnaître la destination des pièces. Outre le caractère religieux des portes et de ce qui les avoisine, on voit bien qu'on a figuré de préférence à l'extérieur les riches tributs que le roi reçoit de ses sujets directs et des autres peuples asservis à son sceptre. Les architectes du palais de Persépolis ont imité en cela, comme sous tant d'autres rapports, les monuments de l'Assyrie. Au dedans la zone inférieure paraît avoir été consacrée de préférence aux expéditions militaires, et les scènes d'au-dessus rappellent le plus fréquemment les délices et les pompes de la vie royale, fruit des victoires du souverain; mais ces remarques n'ont rien d'absolu. Ce serait donc peine perdue que de conduire pas à pas le lecteur dans le dédale des distributions du palais, et, puisque je n'ai pas le secours des figures, il me semble qu'il sera plus commode et plus instructif de ranger tous les sujets qu'on a découverts sous diverses rubriques et indépendamment de la place qu'occupe chacun d'eux en particulier.

1° Les figures religieuses, quoique en petit nombre, ainsi que je l'ai dit précédemment, ont une importance capitale. Quelques-unes étaient déjà connues, soit par les pierres gravées chaldéennes, soit par les sculptures de Persépolis; d'autres sont entièrement nouvelles. Dans la première catégorie je

rangerai les taureaux ailés à face humaine, gardiens des portes, dans lesquels on a reconnu avec raison le type du *Kaiomorts* des Parses, emblème de la vie divine et de la royauté suprême ; pnis un dieu à quatre ailes, avec une tête d'aigle ou d'épervier monstrueux surmontée d'une crète, qui rappelle les composés des Egyptiens. Cette figure était déjà connue, ainsi que celle d'Oannès, moitié homme et moitié poisson, divinité primordiale de Babylone. Nous sommes moins familiarisés avec d'autres figures, telles que celle d'un dieu dont la tiare conique est ornée de plusieurs paires de cornes qui se rejoignent par la pointe, et surtout celle d'un géant presque nu, d'un aspect terrible, à la forte chevelure comme celle de Samson, et qui étouffe un lion dans ses bras. Parmi les emblèmes que tiennent les divinités ou les sacrificateurs on remarque principalement : d'abord un seau, muni d'une grande anse, qui rappelle les seaux isiaques ; puis le lotus et la pomme de pin, symbole qui, comme on sait, joua un rôle prédominant dans la religion phrygienne.

2° Le roi, dans ces sculptures principalement militaires et civiles, joue un rôle plus habituel et plus important que la divinité. A son aspect on reconnaît que la tradition des emblèmes de la royauté n'a pas changé, dans cette partie de l'Orient, depuis au moins deux mille cinq cents ans. Un roi d'Assyrie antérieur à Sardanapale, un roi de Perse du Ve siècle avant notre ère, Tigrane, contemporain de Pompée, un roi d'Edesse ou d'Arménie du temps des Antonins, un monarque sassanide à l'époque d'Heraclius, enfin un schah de Perse au XIXe siècle, sont vêtus et coiffés à peu près de la même manière. Le roi d'Assyrie nous offre le type de ce costume dans toute sa pureté et sa magnificence première. Rien n'égale la richesse des étoffes, la recherche des ornements et des franges. Le Bacchus indien de la sculpture grecque, avec sa longue tunique, son ample manteau, l'arrangement régulier de sa barbe et de sa chevelure, n'est qu'un reflet affaibli de cette grandeur orientale. Joignez-y une tiare en forme de cône tronqué surmonté d'une pointe tout à fait conique, un riche cimeterre dont le fourreau est orné de deux lions rampants, et des sandales d'un tissu précieux ; vous aurez alors une idée de cet ensemble véritablement sans égal.

Souvent on voit en face ou à côté du prince un autre per-

sonnage du même âge, vêtu presque aussi magnifiquement, et qui n'en diffère que par un peu moins de recherche dans la décoration du cimeterre et l'absence de la tiare conique, remplacée par un bandeau ou diadème, absolument semblable à celui qui fut adopté par les rois grecs comme signe de leur autorité. Ce second personnage paraît jouer le même rôle que le *grand-visir* dans les monarchies musulmanes.

Le roi paraît, soit à pied, soit debout, dans son char de guerre, ordinairement traîné par deux chevaux richement caparaçonnés, que conduit un aurige placé à côté de lui. Au-dessus de sa tête est étendu un parasol porté par un troisième personnage. La tradition du *parasol*, comme signe de la suprématie politique et religieuse, a passé dans notre Occident ; elle existe dans la Rome catholique, et nous l'avons trouvée dernièrement dans les armées de l'empereur de Maroc.

Le roi se montre toujours entouré d'une garde nombreuse, dont les eunuques font une partie essentielle. Nous les retrouverons dans le service intérieur, ce qui est leur place naturelle ; mais nous serons plus surpris quand nous les verrons figurer au premier rang dans les combats. Par là nous serons conduits à modifier l'idée d'une dégradation absolue qui s'attache à ces personnages, et l'eunuque Narsès, conquérant de l'Italie sous Justinien, deviendra plus explicable à nos yeux.

3° Les détails de la guerre sont nombreux et du plus haut intérêt. Nous trouvons les renseignements les plus circonstanciés et les plus explicites sur l'armement des troupes, la castramétation, les machines de guerre et le siége des places. L'usage des chars, qui, en Egypte, tient lieu de cavalerie, est ici réservé au roi, et, par contre, la cavalerie est formidable. Les guerriers assyriens sont généralement revêtus de cuirasses tressées qui rappellent celles des héros grecs. Leurs casques ont ou l'aigrette des Hellènes, ou la pointe des Mamelouks. L'arc est leur arme principale ; ils le tirent à genoux ou debout, protégés par de vastes boucliers ronds que tiennent d'autres soldats, complétant ainsi des groupes qu'Homère semblerait avoir pris pour modèles quand il représente l'archer Teucer s'abritant sous le bouclier d'Ajax. Cet abri ne suffit pas ; quelquefois (et ceci a lieu dans le siége des places) les archers se cachent derrière des remparts mobiles qui ressemblent à la tortue des Romains.

Je ne suffirais pas à décrire la variété que présente l'équipement des soldats. La garde du roi se distingue des autres Assyriens par sa longue tunique comme à Persépolis. Les *mélophores* (pour nous servir de l'expression employée par les Grecs en parlant des Perses) portent des sceptres courts, surmontés d'un fruit semblable à la pomme ou à la grenade. Des soldats presque nus, ou revêtus seulement d'une peau de bête, doivent être rangés parmi les auxiliaires; on en retrouve en effet de semblables au nombre des ennemis que combattent les Assyriens.

Un camp de forme elliptique et entouré d'une palissade crénelée nous montre à l'intérieur, d'un côté, les tentes, les chevaux et toutes les occupations analogues, de l'autre, un *suggestus*, du haut duquel le prêtre ou le roi semble offrir un sacrifice ; au-devant de ce *suggestus* sont dressés un autel et deux enseignes surmontées chacune d'un disque, pareilles à celles que portent les soldats dans leurs marches guerrières.

Les flèches et le feu ne suffisent pas à l'attaque des forteresses ; on emploie pour les réduire les balistes et les béliers. Ces dernières machines, protégées par de vastes chapes, roulent sur des chaussées artificielles, construites pour franchir les fossés et pour faciliter les approches. Des pontons composés de madriers qu'on rejoiut et qu'on cheville fortement ensemble suppléent aux chaussées dans les localités maritimes.

4° C'est en effet le siége d'une place située sur la mer qui fournit quelques documents curieux relativement à la *marine* des Assyriens. Leurs barques, ou celles de leurs auxiliaires, montés par des marins nus, à l'exception de la partie intermédiaire du corps, ont une proue très-relevée ornée de têtes d'animaux et particulièrement de cheval. La représentation de toutes les espèces qui habitent la mer, poissons, tortues, crabes, anguilles ou serpents, etc., caractérise ce tableau et le diversifie.

5° L'ethnographie trouvera un jour des renseignements précieux, soit parmi les auxiliaires des Assyriens, soit parmi les ennemis qu'ils combattent. Le costume cependant y offre plus de variété que le type des physionomies ou la conformation des individus. Une seule figure de nègre ou d'Éthiopien indique des contrées plus méridionales. Parmi les adversaires des Assyriens figurent d'autres peuples sémitiques, et par conséquent

les Hébreux peuvent y être compris. Les vaincus sont en général traités avec la barbarie qui s'est perpétuée dans les usages de l'Orient. Les prisonniers sont ou entravés par les jambes ou traînés au moyen de cordes passées dans la lèvre inférieure. Ici on trouve une rangée d'hommes empalés par les aisselles; là un malheureux qu'on écorche à la manière de Marsyas ou de l'empereur Valérien. Un officier tient registre des têtes coupées après la victoire, absolument comme sur les bas-reliefs historiques de l'Egypte.

Pour reconnaître les contrées qu'habitaient les peuples auxquels les Assyriens faisaient la guerre, on tirera des arguments des diverses productions naturelles figurées çà et là, et particulièrement des arbres. Au milieu de plantes basses et à larges feuilles qui semblent indiquer une contrée méridionale, s'élève un grand autel carré dont la forme rappelle les *pyrées*, ou autels du feu, et particulièrement celui dont des critiques habiles ont depuis longtemps reconnu la représentation au-dessus de la principale porte de Mycènes. On devra considérer aussi comme une indication des plus précieuses la figure d'un temple que dépouillent des soldats assyriens. Cet édifice, dont la toiture triangulaire rappelle celle des temples grecs, n'est point soutenu par des colonnes, mais par de simples piliers; des boucliers votifs sont suspendus aux murailles; c'est là un usage adopté par les Grecs. Au-devant du temple sont deux groupes sur des piédestaux; le seul que l'on puisse encore distinguer représente une *vache allaitant son veau*, type favori de quelques-unes des monnaies les plus anciennes de la Grèce. Ces groupes sont précédés par des bassins probablement de bronze. La manière avide dont les vainqueurs se jettent sur cette riche proie est bien exprimée. Tandis que les uns pénètrent par le toit, d'autres emportent les boucliers votifs, les vases précieux; d'autres encore s'occupent à briser un colosse de métal. Le pyrée nous paraîtrait indiquer l'Elymaïs ou la Susiane, et le temple nous conduirait dans l'Asie-Mineure. Mais on sait ce que valent ces premières conjectures.

6° Il aurait existé une lacune dans ces détails de l'activité assyrienne si la chasse n'y eût tenu une certaine place. Les scènes de chasse se distinguent par plus de vivacité que de variété. Le roi y prend part du haut de son char, comme pendant les opérations militaires. On le voit se précipitant à travers

monts et forêts; les oiseaux qui volent en sens inverse de la chasse rappellent les scènes analogues qu'on trouve fréquemment sur les vases grecs.

7° Après les fatigues de la guerre, le roi jouit du fruit de ses conquêtes. Les peuples qu'il a soumis et ses sujets directs s'empressent à l'envi de lui apporter leurs tributs. Aux chefs-d'œuvre de l'art assyrien, les trônes, les tables, les chars, les quadriges, viennent se joindre les productions naturelles, parmi lesquelles figurent en première ligne les chameaux du désert, les chevaux de la plaine et de la montagne. Quelques tributaires portent en signe de soumission des modèles de forteresses exécutés dans la proportion des petites églises que tiennent les fondateurs des édifices catholiques du moyen âge. Les murailles de ces forteresses (comme de celles dont les soldats assyriens font l'assaut) sont reliées par des tours carrées placées de distance en distance et surmontées de créneaux dentelés. Les diverses enceintes concentriques et élevées les unes au-dessus des autres dont elles se composent indiquent que, pour la plupart d'entre elles, on avait profité des accidents d'une contrée montueuse.

8° Voici déjà bien des détails, et pourtant il me resterait à décrire les scènes de l'intérieur du palais, les siéges recouverts d'étoffes précieuses, les tables chargées de mets, les eunuques et les autres serviteurs puisant le vin dans de vastes cratères et l'apportant dans des *rhytons* à muffle de lion, qui, évidemment, ont servi de modèle à ceux des Grecs, celui-ci agitant le chasse-mouche sur la tête du roi, celui-là tenant un sceptre court, emblème de sa charge, les fleurs, la lyre, les chanteurs, tous les signes enfin d'une vie somptueuse, mais nullement efféminée. Ici l'impression que nous recevons est toute différente de celle à laquelle nous nous serions attendus. Toutes ces scènes portent une empreinte de chasteté, et la mollesse en est exclue. Au lieu des lits sur lesquels on s'attendrait à voir couchés les devanciers de Sardanapale, nous ne voyons que des siéges sans dossiers, moins simples, mais tout aussi rigides que celui de Fabricius. Nulle représentation, nul détail qui offense la pudeur la plus scrupuleuse. Les femmes sont complétement absentes: on n'en trouve qu'une seule fois, dans une file de prisonniers; mais l'intérieur du palais n'en offre aucune : les Assyriens, sous ce rapport, se manifestent à nous comme de

vrais musulmans. L'excès de la jalousie fait qu'on passe les femmes sous silence, même en sculpture. Le nombre des eunuques nous fait seul juger du nombre des victimes enfermées dans le harem.

Tel est le résumé bien incomplet de la masse de documents irrécusables que la découverte de M. Botta vient de donner à l'histoire. Ces sculptures ne sont pas moins imposantes sous le rapport de l'art. Le talent des artistes assyriens ne le cède point à ce que nous connaissons de l'antique Egypte, et surpasse de beaucoup les productions des statuaires de Persépolis. Les physionomies sont vivantes, les mouvements énergiques, les détails recherchés et exprimés avec finesse. Des couleurs, dont on a retrouvé la trace, ajoutaient à la vivacité des figures et à l'éclat des accessoires. Nous ne pouvons affirmer que les Assyriens aient été les créateurs de leur style ; ils ont pu, ils ont dû même l'emprunter à Babylone, véritable métropole de la civilisation mésopotamienne. Mais que les Perses (et probablement avant eux les Mèdes) aient à leur tour imité les Assyriens, que ceux-ci aient propagé d'autre part leur exemple dans l'Asie-Mineure, et que les Grecs aient beaucoup emprunté à ces dernières écoles, ce sont là des points qui me semblent dès à présent de toute évidence et que l'avenir achèvera de mettre dans son jour.

Les Grecs sont uniques dans l'art et la source de tout progrès ultérieur, parce que personne avant eux n'avait compris la vraie science du mouvement et de la perspective. Eux seuls ont su être à la fois nobles et vrais, souples et harmonieux. La découverte des sculptures de l'Assyrie ne leur enlève aucune de ces prérogatives. Mais, de même que les plus illustres artistes de l'Italie moderne ont eu de grandes obligations à des maîtres qui en savaient beaucoup moins qu'eux, de même les auteurs de la révolution qui porta l'art à son apogée auraient dû nous dire le profit qu'eux et leurs devanciers immédiats avaient tiré de la sculpture asiatique. Ils ont gardé le silence sur ce point, et, jusqu'ici, la source de l'art grec était restée douteuse : on croyait à une influence égyptienne qui n'a été pourtant ni générale, ni même très-étendue. La découverte de M. Botta soulève le voile, et renoue par conséquent un des chaînons les plus importants du développement de l'esprit humain.

Les sculptures de Khorsabad me semblent aussi résoudre un problème ethnographique que la Bible avait tranché d'avance et que les savants de l'Allemagne moderne ont vainement agité. Moïse, dans le chapitre X de la Genèse, compte *Assur* au nombre des fils de Sem, et pourtant on a contesté l'origine sémitique des Assyriens. Des efforts, dont je n'ai point ici à rechercher le motif, ont été tentés à bien des reprises, depuis trente ans, pour attribuer la fondation de la grande monarchie qui a servi de type aux Mèdes et aux Perses à la race japétique et arienne, désignée communément en Allemagne sous la dénomination très-incomplète de race *indo-germanique*. Khorsabad ne laisse point debout cette supposition, et donne pleinement raison à Moïse. Les traits des Assyriens semblent calqués sur ceux des Juifs: cette race robuste et musculeuse n'a point les formes élancées qui distinguent la race de Japhet, dont les figures des *Scythes* ou *Schétos*, combattus pendant tant de siècles par les Egyptiens, nous ont conservé le type dans toute sa pureté. Il faudra donc encore cette fois prendre le parti de croire à Moïse.

Toutes les inscriptions de Khorsabad sont conçues dans le système qui règne à Babylone. Ceux qui ont suivi avec quelque attention les progrès de l'archéologie orientale connaissent fort bien l'écriture que je viens de désigner, et je chercherais en vain à en donner une idée, sans le secours des figures, aux personnes qui n'ont eu pour ces études ni le temps ni l'attention nécessaires. Les écritures *cunéiformes*, c'est-à-dire produites par la combinaison d'un seul et même signe qui ressemble à un *coin* ou plutôt à un *clou*, constituent un système propre à l'Asie occidentale, et dans lequel on distingue trois variétés essentielles. Ces trois variétés se montrent réunies comme traductions les unes des autres dans les inscriptions de Persépolis, et donnent ainsi la preuve qu'elles étaient toutes trois en usage chez des peuples soumis à l'autorité des rois de Perse. La variété proprement persépolitaine a été déchiffrée d'abord par M. Grotefend; et l'analyse, continuée par Rafn, savant Danois, en a été enfin complétée par MM. Eugène Burnouf et Lassen. Cette écriture est purement alphabétique: chacun des groupes dont elle se compose répond à une articulation de la langue zende ou de l'un de ses principaux dialectes. Mais l'analyse de l'écriture des Perses n'a point conduit jusqu'ici à celle des deux

autres variétés cunéiformes, ce qui prouve que le principe de ces deux dernières variétés a dû être différent. L'une, présumée en usage chez les Mèdes, ne s'est guère retrouvée jusqu'ici en dehors des monuments de Persépolis. Les ruines d'Ecbatane, si on les explorait avec soin, pourraient seules en fournir des exemples nombreux. Mais il n'en est pas de même de la troisième ou plutôt de la première écriture cunéiforme, car celle-ci est certainement la plus ancienne. Elle régnait à Babylone ; toutes les briques, et généralement tous les débris de quelque valeur rapportés de cette ville, nous en ont offert la preuve. On savait déjà que les caractères employés à Ninive ne différaient point de ceux dont Babylone faisait usage, et les fouilles de Khorsabad, en donnant la confirmation de ce fait, ont accru en même temps, dans une énorme proportion, nos richesses et nos ressources.

C'est M. Botta qui s'est attaché lui-même à recueillir les inscriptions de Khorsabad. Tandis que M. Flandin dessinait les sculptures, il a travaillé, avec un zèle infatigable, à la copie de ces *trente mille mètres* de texte, dont je parlais plus haut. Les lignes de caractère ne se bornent pas à la bande qui sépare les deux zones de sculpture : on les retrouve à profusion jusque sur les habits des personnages représentés, et les différentes forteresses assiégées par les Assyriens sont accompagnées de leur nom. M. Botta copie avec une rigoureuse exactitude, nous en avons la preuve : comment croire que la puissance de l'analyse ne finira pas par faire jaillir la lumière de ces ténèbres? Comment ne pas espérer que l'auteur de la découverte matérielle sera aussi celui qui donnera les premiers moyens d'en tirer parti?

M. Botta écrit qu'il s'épuise en tentatives et en conjectures : mais cette persévérance même est, tôt ou tard, un gage de succès. Combien de fois n'est-il pas arrivé à Champollion de faire fausse route, et de se voir obligé à recommencer sur nouveaux frais? M. Botta n'a pas moins de courage, sans doute, et la modestie même de ses premières communications prouve qu'il est doué d'un sens juste et droit : à cette condition, c'est dans la science surtout qu'il est permis de dire que *le génie c'est la patience.*

Que les préoccupations indo-germaniques ne viennent pas encore une fois se jeter à la traverse de ses recherches. La langue

qu'on parlait à Babylone était le *chaldaïque* de Daniel et du Targoum. Puisque l'écriture est à Ninive la même qu'à Babylone, pourquoi les Assyriens, peuple sémitique, auraient-ils parlé une autre langue que le chaldaïque? S'il existait des différences de langage entre les deux pays, ces différences devaient être purement dialectiques. Je ne doute pas, pour mon compte, qu'on ne retrouve tôt ou tard du chaldaïque dans les textes cunéiformes de Ninive, comme on a découvert du copte sous les hiéroglyphes égyptiens.

Tout dépend de la manière dont on attaquera les textes cunéiformes, jusqu'ici rebelles aux efforts de la science. Les signes de l'écriture babylonienne et ninivite sont trop variés dans leurs formes pour qu'on puisse les considérer comme la représentation d'articulations alphabétiques; ce n'est pas non plus l'altération de signes originairement imités d'objets naturels, comme l'écriture chinoise et japonaise. En examinant ces signes on est conduit directement à une supposition toute différente. A vrai dire, il n'y a qu'un signe : c'est le *coin* ou le *clou*. Ce signe unique, suivant la direction qu'on lui a donnée, sa position, son inclinaison, sa multiplication même, doit avoir reçu des valeurs différentes et probablement alors des valeurs alphabétiques. Rien ne serait plus facile que d'écrire, sur une portée de musique et au moyen d'un signe unique, modifié dans sa valeur par sa seule position, des lettres au lieu de sons. Pourquoi n'en aurait-il pas été de même sur les bords du Tigre et de l'Euphrate? L'analyse des différents groupes dont se compose cette mystérieuse écriture me confirme de plus en plus dans cette opinion. En dégageant les éléments constitutifs de chaque groupe, j'y trouve en grande majorité des mots de trois lettres, puis de deux, puis de quatre : indication certaine à mes yeux d'un dialecte sémitique. La conviction dont je dépose ici l'expression est ancienne dans mon esprit; puisse-t-elle être de quelque utilité à l'heureux génie qui pénétrera ce mystère!

Resterait à déterminer l'âge de ces précieux débris; mais on sent que ce point important ne pourra être fixé que quand la clef des inscriptions aura été trouvée. Jusque-là, on en est réduit aux conjectures; et nous savons par expérience quel cas il faut faire des conjectures qui n'ont pour appui que l'aspect des monuments. On peut en juger d'après ce qui est arrivé pour l'Egypte avant la découverte de Champollion. Les plus habiles

avaient pris le contre-pied de la vérité, et les édifices qu'on avait considérés comme les plus anciens étaient précisément de l'époque la plus récente. Ce souvenir nous maintiendra dans une réserve prudente, et nous nous bornerons à ce qu'une appréciation aussi chanceuse offre aujourd'hui de vraisemblable.

Et d'abord nul doute que le monument ne soit assyrien, par conséquent antérieur à la destruction de Ninive. Tout ce qu'on a pu, dans le premier moment, avancer de contraire à cette opinion, doit paraître aujourd'hui absolument insoutenable. Le monument de Khorsabad n'est point l'ouvrage des Perses; il ne peut non plus appartenir aux Mèdes : les inscriptions ne sont point médiques et il n'y a que les rois d'Assyrie qui aient pu faire un emploi exclusif de l'écriture en usage à Babylone. Ce n'est pas non plus Sardanapale, le dernier des rois ninivites, qui a bâti et décoré ce palais. Quelque exagérés que puissent être les traits dont l'histoire nous a dépeint la mollesse de ce monarque, il est impossible d'admettre qu'il ait fait des conquêtes; et le prince auteur du palais de Khorsabad était un conquérant. Il y a plusieurs systèmes, même parmi les auteurs anciens, sur l'époque de la chute de Sardanapale; mais le seul qui puisse se concilier avec l'ensemble des témoignages historiques est celui qui place la prise de Ninive par les Mèdes et les Babyloniens vers la fin du VIIe siècle avant notre ère, l'an 604 ou 605 avant J.-C. Ainsi l'on doit reporter la construction de Khorsabad au moins dans le milieu du VIIe siècle.

Les époques guerrières de l'empire d'Assyrie sont assez bien marquées dans le petit nombre de textes, soit profanes, soit sacrés, que nous possédons. Le fondateur de la monarchie, Ninus, fut un prince guerrier, et les conjectures les plus vraisemblables le font remonter jusqu'à des temps très-reculés. L'esprit militaire des Assyriens se ranima plus tard, quand déjà avaient pris fin les expéditions guerrières des Egyptiens sur les bords de l'Euphrate, clairement marquées sur les monuments de cette dernière nation. Les rois de Ninive rétablirent alors leur autorité sur les peuples de l'Asie centrale.

Plus de six cents ans après, c'est-à-dire dans le cours du VIIIe siècle, nous voyons les rois d'Assyrie descendre en conquérants dans la Palestine; Phul et Teglatphalasar préparent les voies à Salmanasar, qui s'empare de Samarie et envoie les dix tribus en captivité. Sennacherib attaque ensuite le royaume

de Juda, mais il en est repoussé, et dès lors le rôle agressif passe aux Babyloniens. A partir de cette époque, nous ne trouvons plus qu'une indication obscure d'expéditions des Assyriens dans la Cilicie, et l'histoire est d'ailleurs muette sur leurs entreprises extérieures jusqu'à la chute de Sardanapale.

Or, rien de plus certain que le caractère guerrier du prince qui a construit le palais de Khorsabad. Autant qu'on en peut juger par ce qui subsiste, ce monument a dû être construit et décoré tout d'une pièce : le roi dont les exploits et la puissance y sont retracés est le même dans toutes les salles, et l'on n'y voit aucun vestige de restauration ou d'additions postérieures, comme les monuments de l'Egypte en offrent tant d'exemples. Cette observation doit contribuer à donner une haute idée de la puissance du monarque qui a bâti ce monument.

L'absence de restaurations et d'additions induira certaines personnes à placer l'époque de la construction le plus près possible de la ruine de Ninive : dans cette hypothèse, il faudrait reconnaître ici ou Salmanasar ou l'un des princes de son siècle.

Mais, d'un autre côté, aurait-il suffi de la conquête de la Palestine pour subvenir aux dépenses de ce que nous avons appelé un *Versailles* assyrien? Sésonchis, roi d'Egypte, de la vingt-deuxième dynastie, s'empare du royaume de Juda et emmène Roboam en captivité. Il a célébré ce triomphe dans les sculptures d'un portique qui fait partie des constructions du palais de Karnak à Thèbes ; mais qu'est-ce que ce portique en comparaison des créations dues aux Pharaons de la dix-huitième dynastie? A la proportion du monument de la victoire de Sésonchis, on s'aperçoit de l'affaiblissement de l'Egypte. Quand les rois d'Assyrie fondirent sur la Palestine, leur puissance était évidemment réduite. Déjà les Mèdes avaient conquis leur indépendance, et la satrapie de Babylone commença à la même époque à former un royaume distinct. Le monument de Khorsabad donne l'idée de tout autres ressources, et l'esprit en rattache involontairement la construction au souvenir de la plus grande puissance des monarques d'Assyrie ; et quant à l'objection tirée de l'absence de restaurations et d'additions, elle n'a pas une valeur considérable aux yeux de ceux qui connaissent l'Orient. Les princes de ces contrées n'honorent guère de leur prédilection les édifices

construits par leurs devanciers : d'ordinaire ils aiment à attacher leur nom à des créations toutes nouvelles. Ce trait de la vanité des despotes convient à l'antiquité la plus reculée comme aux temps modernes, et l'application s'en fait plus naturellement à une *maison de plaisance* qu'au principal palais d'un empire.

Entre les trois époques guerrières de l'empire d'Assyrie, la plus récente serait donc celle qui nous semblerait la moins appropriée au monument découvert par M. Botta; mais nous n'osons imposer au lecteur une préférence qui ne s'appuie que sur d'aussi faibles arguments.

Quoi qu'il en soit, un grand pas vient d'être fait : le monde sémitique est ouvert. Nous avons Ninive, et Ninive nous donne l'espoir de posséder un jour Babylone. On retrouvera de même, sous les immenses décombres de cette ville, des palais enfouis, des sculptures religieuses et historiques, des inscriptions. A la connaissance de l'Assyrie on joindra celle de la Chaldée, et quand bien même il s'écoulerait entre les fouilles de Ninive et la lecture des textes cunéiformes autant d'années qu'entre la grande expédition d'Égypte et la découverte des hiéroglyphes par Champollion, ce serait peu de chose au prix de la lenteur avec laquelle les sciences historiques ont marché dans l'Europe moderne jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Le mouvement des sciences exactes a obscurci les conquêtes faites dans une autre direction de l'esprit humain ; on n'a pensé qu'aux progrès de l'astronomie, de la physique, de la chimie, de la géologie : progrès immenses sans doute, mais qui n'ont rien eu ni de plus rapide ni de plus extraordinaire que la marche rétroactive de l'homme dans les profondeurs de son passé. Quand je songe aux documents qu'avaient à leur disposition les hommes éminents tels que Fréret, de Guignes, Anquetil-Duperron, Barthélemy, qui, dans le XVIIIe siècle, ont ouvert la carrière que nous parcourons aujourd'hui; quand j'en compare la pénurie avec les riches matériaux qui nous environnent; quand je me représente tout ce que la science a acquis depuis vingt ans : les Védas, qui nous révèlent l'Inde antérieure à l'Inde, si je puis m'exprimer ainsi; les livres sacrés du Népaul, qui nous font assister aux premiers développements du bouddhisme, et nous permettent d'en apprécier l'époque ; la connaissance sûre et étendue des antiquités de la Chine, l'immense explo-

ration de l'Égypte; les monuments primitifs de la Phrygie, de la Lycie, de la Cappadoce; la prodigieuse nécropole de Vulci, la numismatique des successeurs d'Alexandre dans l'Inde, et enfin la découverte de Khorsabad, mon esprit reste confondu devant cette accumulation de trésors, et je me demande ce qu'il en sera dans cinquante ans, quand l'accroissement de la puissance européenne, la facilité toujours plus grande des communications et des voyages, et, il faut l'espérer aussi, les commencements de la régénération de l'Orient, auront multiplié les investigations et permis de remuer le sol de tant de villes encore ensevelies sous leurs ruines. Un temps viendra peut-être où la géologie servira de préface aux annales non interrompues de l'espèce humaine.

Les philosophes du XVIII[e] siècle aspiraient à ce résultat, et, en attendant qu'il fût atteint, ils se flattaient de l'espérance que ces lumières de l'histoire primitive détruiraient sans rémission l'autorité des livres saints. On sait ce qui en est aujourd'hui de cette attente. A mesure que la lumière s'est faite, l'autorité de la Bible a grandi, et toutes les branches de l'histoire profane rendent aujourd'hui un hommage unanime au seul livre qui puisse servir à grouper tant de documents épars et divergents. On comptait aussi trouver dans les monuments du paganisme la source des grandeurs morales de la Bible, et la supériorité de la doctrine biblique s'éclaire de toutes les misères morales et intellectuelles qu'on découvre chez les peuples dont les anciens ont exalté la sagesse. La petitesse du peuple hébreu et les vicissitudes si précaires de son histoire ajoutent encore au respect que le livre sacré nous inspire. Le défi qu'il jette à la proportion matérielle, l'anathème dont il couvre les stériles efforts des grandes monarchies, l'annonce prophétique des ruines qui les ont remplacées, forment la seule introduction qui soit digne de la faiblesse matérielle de l'Evangile et de sa grandeur spirituelle.

Ch. Lenormant.

LA PRESSE PARISIENNE

LA PRESSE DÉPARTEMENTALE

ET LE TIMBRE DES JOURNAUX.

La Chambre des Députés s'est récemment occupée d'une proposition de M. Chapuys de Montlaville sur le timbre des journaux. Le débat a duré deux jours ; on a vivement signalé les vices de la législation actuelle, et cette législation a été maintenue. Seulement, selon l'habitude constante de ce temps-ci, en repoussant toute réforme, on a déclaré qu'*il y avait quelque chose à faire.* Une pareille conclusion est toujours fâcheuse : elle laisse peser sur les législateurs le soupçon d'impuissance ou de légèreté, et rend le mal d'autant plus grave qu'elle le constate et s'en tient là. Cette fois, la Chambre ne mérite pas le reproche de légèreté, elle a fait toute sorte d'efforts pour arriver à une solution. Malheureusement plus le débat s'est prolongé, plus il est devenu évident que la question, secondaire en apparence et si grave au fond, du timbre des journaux, avait été soulevée un peu à l'étourdie, et que personne ne se trouvait en mesure de la résoudre. Une fois cette conviction acquise, il fallait bien ajourner ; on s'y est résigné avec un certain empressement et à l'unanimité. M. Chapuys de Montlaville a couvert la retraite en déclarant qu'il représenterait sa proposition « *dans des temps plus heureux et plus favorables.* » Pour que ces temps viennent, il faut d'abord qu'on ait compris les conditions d'existence de la presse parisienne et de la presse départementale. Peut-être les faits, assez généralement ignorés, que nous allons produire, seront-ils, sous ce rapport, de quelque utilité à nos législateurs.

I

Il se publie aujourd'hui en France 750 journaux, dont 230 à Paris et 520 dans les départements ; 310 sont consacrés à des matières politiques, 440 y sont étrangers. Le nombre des journaux de Paris, soumis au

cautionnement et libres d'aborder toutes les questions, est de 65 ; le chiffre total de leurs abonnés ne dépasse pas 165,000. Dans les départements, 245 journaux politiques comptent ensemble à peu près 135,000 abonnés. Ainsi, pour l'étendue de la publicité, il n'y a guère de différence entre la presse parisienne et la presse départementale. C'est là un fait dont toute bonne loi sur le timbre des journaux devra grandement tenir compte.

Il existe à Paris des journaux qui ont de 20,000 à 35,000 abonnés, et qui font de 200,000 à 300,000 fr. d'annonces. Cette extrême prospérité est exceptionnelle sans doute; cependant il n'est pas un journal qui soit *matériellement dans l'impossibilité* de l'atteindre, et peut-être n'en est-il pas un qui ne la rêve. Pourquoi *le Courrier Français* n'arriverait il pas aux 35,000 abonnés du *Siècle*, et *le Globe* aux 22,000 abonnés de *la Presse ?* Que faut-il d'ailleurs pour obtenir ces éblouissants succès? Un roman scandaleux en est le plus grand secret. Il ne manque pas d'écrivains de qui l'on peut attendre cette bonne fortune : *le Constitutionnel* avait à peine 3,000 abonnés il y a six mois [1], il en possède aujourd'hui 25,000. Voilà de quoi encourager toutes les espérances.

Le succès du *Constitutionnel* a vivement agité tous les industriels du journalisme parisien : baisse de prix, agrandissement de format, multiplicité d'éditions, primes de quatre ou cinq volumes, promesses de romans et de chroniques de cours d'assises, annonces, réclames, prospectus, affiches, tout a été mis en œuvre. On n'espérait pas conquérir, mais il fallait au moins conserver. En somme, il est vrai, la plupart des journaux n'ont rien fait ; néanmoins, il est à remarquer que trois seulement n'ont rien promis.

Tandis que la presse parisienne se livrait à cette défense désespérée, que faisait la presse départementale? Elle ne faisait rien, et la raison en est bien simple : elle ne pouvait rien faire. Son apparente tranquillité n'avait donc d'autre cause que le sentiment trop fondé de son impuissance.

Chaque journal de Paris est reçu avec le même intérêt à Marseille et à Lille, à Constantinople et à Londres. Chaque journal de département, au contraire, n'a et ne peut avoir d'abonnés que dans son département. En effet, quel est le but principal, essentiel de la presse de province? C'est l'examen des affaires locales ; elle fait de la politique sans doute, elle en fait même beaucoup, mais cette politique se rattache au fond à des questions de localité : elle est dirigée contre tel député ou tel conseiller général, bien plus que contre les ministres, qui l'ignorent, et n'ont à la redouter que le jour des élections. Les limites imposées aux journaux de province sont, du reste, si étroites, que le talent le plus rare, le mieux reconnu est lui-même impuissant à les reculer. M. Henri Fon-

[1] Le fait a été constaté à l'occasion de la dissolution de l'ancienne société.

frède, un des trois ou quatre grands écrivains politiques de ce temps-ci, a publié à Bordeaux, pendant plusieurs années, des journaux [1] où il écrivait constamment, et qui ne comptaient point 150 abonnés en dehors du département de la Gironde. Cependant toute la presse française s'occupait des articles de M. Henri Fonfrède, et, à cette époque, on prenait un journal pour ses doctrines, le feuilleton n'étant pas encore inventé. Il est donc évident que toute feuille de province s'adresse à un public fort restreint, et ne peut, quel que soit le mérite de sa rédaction, s'élever au-dessus d'un certain chiffre d'abonnés. Ce chiffre, qui est en moyenne de 500, varie de 300 à 1500. Cinq ou six journaux seulement figurent dans cette dernière catégorie, deux la dépassent, et vingt-cinq au plus tirent à 1000 exemplaires ; tout le reste est au-dessous.

Ce fait, sur lequel il est assurément inutile d'insister, pourrait expliquer à lui seul l'inaction de la presse de province en présence de tout le charlatanisme déployé par certains journaux de Paris. Mais ce n'est pas tout. Pour les journaux à 48 fr., comme *la Presse*, *le Siècle* et *le Constitutionnel*, l'abonnement n'est qu'un produit secondaire ; le produit essentiel, indispensable, c'est l'annonce. En effet, l'abonné coûte au moins ce qu'il rapporte [2], tandis que les annonces et réclames donnent un bénéfice net de 200 à 250,000 fr., sans compter les billets de concert, de théâtre, les livres, les gravures, les *meubles*, et même les *comestibles*. C'est encore là une sorte de succès que la presse départementale ne peut obtenir, ni même espérer. Les propriétés à vendre, les appartements à louer, quelques réclames en l'honneur de ces *artistes*, dentistes, oculistes et pédicures ambulants, qui parcourent encore les provinces en si grand nombre, voilà le fond des annonces que l'on voit figurer dans les journaux des départements. Le produit en est d'autant plus médiocre que la ligne d'annonce, ligne de trente-cinq lettres, comme on sait, qui coûte à Paris de 1 fr. à 1 fr. 50 c., ne se paie généralement ailleurs que 15, 20, 25 et 30 cent. Aussi l'annonce, qui occupe le premier plan dans la partie industrielle des journaux de Paris, qui forme la base de leur existence, n'est-elle considérée en province que comme une ressource chanceuse, médiocre, et dont il faut être en mesure de se passer. De là une différence, au premier abord inexplicable, entre le prix d'abonnement des feuilles parisiennes et celui des feuilles départementales.

En effet, un journal de Paris qui a une rédaction complète, variée,

[1] Le *Mémorial bordelais* et le *Courrier de la Gironde*.

[2] *La Presse* a publié, il y a deux ou trois ans, un compte-rendu général de ses opérations financières durant une année. Il résultait de ce compte-rendu que le produit de ses abonnements était resté de 4,000 fr. à peu près au-dessous de ses dépenses. Cette petite perte était largement couverte par les bénéfices réalisés sur les annonces. *La Presse* avait alors de 15 à 18,000 abonnés, et son prix d'abonnement était de 48 fr. pour Paris comme pour les départements.

qui contient beaucoup de matières, et donne chaque jour un feuilleton de M. Dumas, de M. de Balzac, de M. Sue ou de M. Soulié (feuilletons de premier choix, comme on voit!), coûte moins cher qu'un pauvre journal de province imprimé en caractères interlignés, et dont la rédaction se fait le plus souvent à coups de ciseaux.

La plupart des journaux de Paris, je parle des douze ou quinze qui ont une existence publique, sont quotidiens et coûtent 48 fr. par an. On ne compte à cette règle que cinq exceptions, basées pour les uns sur le refus de certaines annonces, pour les autres sur les dimensions du format.

Dans les départements, le format, le mode de publication, et par conséquent le prix des journaux, varient selon l'importance des localités. Citons quelques exemples.

Les journaux de Rouen paraissent tous les jours, sont timbrés à 5 cent. comme *le Siècle*, *le Constitutionnel*, *l'Univers*, *le Commerce*, etc., et coûtent 64 fr. par an.

Les journaux de Marseille, de Bordeaux, de Lyon paraissent six fois par semaine; le prix de leur abonnement est de 64, 68 et 72 fr.

Les journaux de Lille, Nantes, Angers, Strasbourg, sont timbrés à 4 cent., et ne paraissent point le lundi; néanmoins ils coûtent 40, 44 et 50 fr.

Les journaux de Metz, de Dijon et de la plupart des villes de cette importance sont timbrés à 3 cent., paraissent trois fois par semaine, et coûtent de 20 à 24 fr. Enfin l'abonnement des journaux qui ne publient que deux numéros par semaine est généralement de 16 fr. Ajoutons que, même à format égal, les journaux de département contiennent beaucoup moins de matières que ceux de Paris.

Ces prix, que l'on doit trouver excessifs, comparés à ceux de la presse parisienne, sont, au fond, très-modérés. Il ne faut pas perdre de vue que le journal de province ne peut compter que sur un très-petit nombre d'abonnés, et doit néanmoins chercher à vivre par le produit de ses abonnements. Un journal de Paris base sa spéculation sur l'inconnu; il peut échouer misérablement, mais il peut aussi gagner vingt mille abonnés, et faire, par contre-coup, 300,000 fr. d'annonces [1]. Au contraire, le journal de province connaît, pour ainsi dire, à l'avance, les destinées qui lui sont réservées; car il lui est facile d'apprécier quelles sont, dans sa ville et dans son département, les richesses et la force de l'opinion qu'il veut servir. Aussi calcule-t-il rigoureusement ses dépenses et ses recettes. Son unique ambition est d'arriver à faire ses frais; si le bénéfice vient, on l'accepte; mais c'est là un événe-

[1] Nous ne donnons pas ici un chiffre arbitraire. En ce moment une compagnie est en voie de se former dans le but d'affermer pour *douze cent mille francs* les annonces des *Débats*, de *la Presse* et du *Siècle*.

ment si rare que jamais il ne prend place dans les prévisions. Sous ce dernier rapport, comme sous beaucoup d'autres, la presse départementale diffère essentiellement de la presse parisienne. Sans doute, il existe à Paris plusieurs journaux qui sont des œuvres de dévouement, qui se soutiennent ou qui ont grandi par les sacrifices de leurs amis, de leurs propriétaires et de leurs rédacteurs; mais, en général, les feuilles parisiennes ne sont que des entreprises industrielles décorées d'une enseigne politique. C'est là, du reste, un point sur lequel nous nous réservons d'insister dans la dernière partie de ce travail.

II

Il est impossible de dire d'une manière précise à quel chiffre s'élèvent les frais de rédaction pour un journal de Paris. En effet, cette sorte de dépense étant, à quelques égards, facultative, varie beaucoup. Les journaux pauvres ont moins de rédaction que les journaux riches et paient moins cher le peu qu'ils en ont. Le feuilleton, cette marchandise de première nécessité, pour les feuilles industrielles, coûte ce que vaut le nom de l'écrivain qui le signe. Tel journal dépense 100 francs par jour pour son feuilleton, tel autre 50, tel autre 25 et même 20; c'est là le plus bas prix. On pourrait certainement trouver de cette sorte de littérature à meilleur marché encore; la difficulté serait de la faire lire, non pas parce qu'elle ne vaudrait point celle des maîtres du genre, mais parce que le public, corrompu par la *réclame*, ne veut que des noms connus. Cette exigence explique la fécondité de M. Alexandre Dumas et la stérilité de son élève, M. Maquet. Outre les romanciers qui écrivent dans tous les journaux dont la caisse est suffisamment remplie, chaque journal a des rédacteurs littéraires qui lui appartiennent en propre, et dont la spécialité consiste à rendre compte des théâtres et des séances de l'Académie. Quant à la véritable rédaction littéraire, à la critique sérieuse et loyale des ouvrages nouveaux, elle a, pour ainsi dire, complétement disparu. C'est à peine si on en retrouve encore quelques traces dans deux ou trois journaux. Il est vrai qu'en revanche plusieurs feuilles publient tous les huit jours un feuilleton destiné à tenir le public au courant du nombre de bals, de concerts et de soirées qui ont eu lieu dans la semaine, ainsi que des aventures des comédiennes et des enrouements des ténors. C'est aussi dans ces feuilletons que l'on raconte les derniers bons mots des assassins condamnés à mort, et que, le cas échéant, on reproduit leurs derniers vers. Tout cela s'appelle de la littérature.

La rédaction politique exige un personnel assez nombreux. Il faut au moins deux rédacteurs qui puissent doubler le rédacteur en chef, c'est-à-dire se charger comme lui des articles politiques et de la polémique. Pour les autres questions, des hommes spéciaux sont indispensa-

bles. Il faut en outre quelqu'un pour choisir les *nouvelles diverses* et *faire l'ordre*. On entend par ce dernier terme la distribution des matières dans le journal, chose très-secondaire en apparence, au fond importante et assez difficile. Enfin on doit ajouter à tout ce personnel deux rédacteurs-sténographes, un pour la Chambre des Pairs, un autre pour la Chambre des Députés. Naturellement il est quelques journaux qui n'ont pas cette rédaction à peu près complète ; ce sont des journaux mal faits, qui vivent péniblement et dont la mort est imminente.

Autrefois la rédaction politique était assez généralement payée à la ligne ; les articles devenant longs et diffus, on a changé ce mode de payement. Aujourd'hui, sauf de rares exceptions, tous les rédacteurs habituels d'un journal ont un traitement fixe. Quand on a besoin d'un travail spécial on le paye à l'article. On comprend que ces diverses dépenses doivent varier à l'infini. Le journal qui ne fait pas ses frais supprime une partie de sa rédaction et en meurt un peu plus vite. En somme, deux ou trois journaux, peut-être, dépensent pour leur rédaction politique et littéraire plus de 100,000 fr. par an ; d'autres se tirent d'affaire avec 40,000 ; le plus grand nombre flotte entre ces deux extrêmes.

En dehors de la rédaction payée, il en existe une autre qui paye (nous ne parlons pas des annonces). Sur les questions politiques chaque journal a une opinion faite à l'avance : ministériel, il n'admet pas que le ministère puisse se tromper; opposant, il est convaincu que l'opposition a toujours raison. Cela simplifie beaucoup le débat et dispense de longues études. Mais, à côté des questions politiques qui donnent au journal sa couleur et lui marquent sa position dans la presse, il en est de moins graves aux yeux de la masse du public, et sur lesquels l'accord le plus parfait peut régner entre des journaux d'opinions absolument différentes ; on les appelle des *questions latérales*. De ce nombre sont toutes les affaires industrielles et financières ; ainsi les projets de loi sur l'abolition de l'esclavage, sur les sucres, les chemins de fer, les droits de douane, les alliances commerciales, et cent autres intérêts de cette gravité, sont des *questions latérales*. Qu'arrive-t-il ? Il arrive que les nombreux commerçants, fabricants et producteurs, dont la fortune est engagée dans ces sortes d'entreprises et qui veulent conserver le monopole ou l'obtenir, se réunissent pour acheter *l'opinion* d'un certain nombre de journaux, lesquels s'évertuent à démontrer que tout projet contraire aux intérêts de leurs bailleurs de fonds aurait pour résultat de ruiner la France. Que de justes réformes cette vénalité du journalisme a déjà fait échouer ! Nous savons qu'il y a des exceptions, nous voulons croire qu'elles sont nombreuses ; mais enfin nous devons dire que cet indigne trafic est de notoriété publique dans la presse et dans l'industrie. Certains journaux ne vivent que par les *questions latérales*.

La presse de province ne peut pas se livrer à ce dernier genre d'exploitation, d'abord parce que son opinion n'exercerait aucune influence sur le pouvoir et sur les Chambres, ensuite parce qu'elle est forcée de ne parler qu'en vue des intérêts de sa localité. Si, par exemple, un journal des départements du Nord ou du Pas-de-Calais s'avisait de demander l'union douanière de la France avec la Belgique, il ne convaincrait personne et perdrait immédiatement tous ses abonnés. Le même malheur arriverait à toute feuille des provinces de l'Ouest qui se prononcerait pour la suppression des droits qui frappent, à leur entrée en France, les bestiaux étrangers. C'est pour des raisons de même nature que la presse de Toulon et de Marseille est si favorable à l'occupation illimitée de l'Algérie. Une pareille conduite n'a rien qui doive surprendre. Il est fort légitime, en effet, de défendre ses propres intérêts, surtout lorsqu'il n'est point prouvé qu'ils soient contraires aux intérêts généraux du pays. Le scandale, c'est de mettre son opinion à l'enchère et de l'adjuger au plus offrant.

Le personnel des journaux de province est fort restreint; il se compose très-généralement d'un rédacteur en chef[1] et d'un employé qui va à la recherche des nouvelles locales et fait toute la petite besogne. Souvent ce même employé remplit les fonctions de caissier et de gérant; il n'est pas trop occupé. Quant au rédacteur en chef et unique, il a encore des loisirs, même lorsque son journal paraît tous les jours. Nous allons dire pourquoi.

Les questions que traite un journal de département sont de deux sortes : il y a les questions de politique générale et les questions locales.

Pour la politique, la tâche du rédacteur est on ne peut plus simple; il se borne à commenter les commentaires des journaux de Paris. Conservateur, il s'inspire du *Journal des Débats*, du *Globe* ou de *la Presse;* légitimiste, il se fait l'écho de *la Quotidienne*, de *la Gazette* ou de *la France;* opposant, il puise tour à tour dans les différentes feuilles de l'opposition. Puis, outre les feuilles parisiennes qui lui apportent l'opinion du parti sur tous les faits importants, il reçoit une *correspondance politique*. Cette correspondance, qui est la même pour tous les journaux d'une opinion, contient le résumé des séances de la Chambre des Députés et de la Chambre des Pairs, un bulletin politique, des nouvelles de l'étranger, une revue de la presse parisienne, des *faits divers*, des articles de fonds, et même quelquefois des articles littéraires. En un mot, c'est une sorte du journal sur papier autographié. Fermée à cinq heures du soir seulement, la Correspondance rend compte de tout ce qui s'est passé jusqu'à quatre heures et demie, de telle sorte que la

[1] Les appointements des rédacteurs en chef sont de 3 à 6,000 fr., selon que le journal paraît plus ou moins souvent.

première partie des séances, les mouvements de la Bourse, les dépêches télégraphiques reçues dans la journée, et nombre d'événements plus ou moins graves, peuvent être annoncés en province par les journaux de la localité dix-huit heures avant l'arrivée des journaux de Paris. Bien que très-mal faites, ces correspondances entrent pour beaucoup dans la rédaction des journaux de province; elles mâchent, en quelque sorte, la besogne du rédacteur. Leur prix le plus habituel est de 50 francs par mois.

Longtemps la presse départementale s'est montrée d'une superbe indifférence à l'égard de la littérature. Le feuilleton ne publiait guère que les vers et la prose, mais surtout les vers, des écrivains de l'endroit. Ce temps n'est plus. Aujourd'hui le journal de province, même celui qui ne paraît que deux fois par semaine, cède aux exigences du goût public, et donne des romans, *dus*, assure-t-il, *aux écrivains les plus célèbres.* Cela ne l'entraîne pas dans de très-grandes dépenses. Chaque feuilleton lui coûte *un franc* tout au plus. Voici comment.

Il existe à Paris une association nommée la *Société des gens de lettres.* Tous les écrivains qui en font partie, c'est-à-dire à peu près tous les romanciers, sont représentés par un agent d'affaires qui vend aux journaux de province le droit de reproduire les feuilletons déjà publiés par les journaux de Paris. Cette industrie date de quelques années seulement. Lorsque le roman-feuilleton était moins en vogue, la reproduction n'en coûtait rien ; souvent même l'auteur la sollicitait. Maintenant la littérature des membres de la Société des gens de lettres est interdite à toute feuille qui refuse de la payer ; on ne peut même en citer des fragments. Cette prétention a soulevé plusieurs procès que la Société a toujours gagnés. La question est donc jugée. Aussi le journal qui veut servir des romans à ses lecteurs a-t-il soin de s'abonner annuellement pour cent cinquante ou deux cents feuilletons, et de faire verser tous les trimestres, dans la caisse de la Société, une somme de 40 ou 50 francs. Quand il s'est bien mis en règle, il est libre, non pas de prendre ce qui lui convient, ce que le public recherche, mais seulement de faire un choix parmi des ouvrages dont les auteurs, quel que soit leur talent, manquent encore de réputation, ou tout au moins plaisent peu à la masse des abonnés. Ainsi les romans de MM. Sue, Dumas, Soulié et Balzac ne peuvent être reproduits. En effet, le libraire ne consentirait pas à les acheter, pour les vendre en volumes, s'ils avaient déjà été publiés par vingt-cinq ou trente journaux [1]. Or il est

[1] Lorsqu'on lit au bas d'un feuilleton : *Cet ouvrage ne peut être reproduit*, cela veut dire que la reproduction en est permise à tous les journaux abonnés à la société des gens de lettres. L'interdiction, pour être sérieuse, doit être formulée ainsi : *Toute reproduction de ce livre est formellement interdite, sous peine de poursuites en contrefaçon.* Aussi cette dernière formule accompagne-t-elle toujours les premiers feuilletons ou chapitres d'un roman de MM. Balzac, Sue, Dumas ou Soulié.

plus avantageux pour certains auteurs d'être réimprimés en in-octavo qu'en feuilleton.

Le roman-feuilleton ne dispense point les journalistes de province de toute rédaction littéraire. Ils doivent rendre compte des livres édités dans le département et parler du théâtre. En somme, c'est peu de chose; on n'édite guère en province, et, quant au théâtre, il est fermé une partie de l'année. D'ailleurs, pour ces sortes de travaux, le rédacteur en chef trouve facilement des collaborateurs qui se contentent d'une épreuve du journal et de la gloire.

Tant qu'il s'agit de politique générale et de littérature, rien, comme on le voit, n'est plus doux et plus facile à faire qu'un journal de département. Sous ce double rapport, la correspondance politique et la Société des gens de lettres délivrent le rédacteur de tout travail trop pénible et de tout souci. La médaille a un revers; c'est la polémique locale. Les journaux de Paris discutent quelquefois avec passion; il leur arrive de s'adresser des duretés et même de grosses injures. Eh bien, il n'est pas un de leurs articles, je parle des plus violents, qui ne paraisse convenable, poli même, quand on le compare au ton ordinaire de la presse départementale. Cet état de choses accuse sans doute les journalistes mêmes qui en souffrent; néanmoins on aurait tort de le leur attribuer complétement, car, au fond, il tient à des causes indépendantes de toute volonté. Le grand tort des écrivains de province, c'est de céder volontiers au torrent au lieu de lui résister.

La presse parisienne discute les actes plus que les personnes; comme elle s'adresse au pays tout entier, sa polémique se tient naturellement à une certaine hauteur; elle ne s'occupe guère que des questions générales, parce que ces questions seulement peuvent intéresser au même degré ses abonnés du Nord et du Midi; de plus, les gens qu'elle attaque, comme ceux qu'elle défend, lui sont, en masse, à peu près, sinon totalement étrangers; enfin il n'existe entre elle et ses lecteurs aucun rapport intime, direct, constant. Les trois quarts au moins des journalistes de Paris sont enveloppés du plus parfait incognito; ils combattent à couvert.

En province, c'est tout différent. Le journaliste est connu de la ville entière. Il a beau ne pas signer, on met son nom au bas de tous ses articles. Ce n'est pas le journal qui couvre sa personne, c'est sa personne qui couvre le journal. Chaque critique, chaque injure, chaque grossièreté lancée contre la feuille qu'il rédige retombe en plein sur lui. Le public le veut ainsi. A ce jeu, les plus calmes s'échauffent et les plus polis se laissent entraîner à rendre gros mots pour gros mots. Aussi toute polémique un peu prolongée entre deux journaux de province finit-elle par devenir une sorte de pugilat. Par malheur, la polémique est la grande affaire de la presse départementale. En effet, le but de cette presse n'est pas de renverser les ministres, de modifier le sys-

tème, mais bien de préparer telle candidature, de ruiner telle influence, de changer ou de maintenir telle municipalité. Ces questions, et mille autres de même nature, qui de loin paraissent des questions politiques, ne sont, presque toujours, dans la localité, que des questions de personne. Toute élection ou seulement toute probabilité d'élection, qu'il s'agisse de la Chambre des Députés, du conseil général, du conseil municipal ou seulement du conseil d'arrondissement [1], soulève donc une lutte personnelle. Chaque journal vante son candidat et déprécie de son mieux celui de son adversaire. Or, comme dans une ville de province tout le monde se connaît, la polémique devient bien vite très-passionnée; de l'homme public on passe, sans ménager la transition, à l'homme privé. Malheur au candidat dont la vie n'a pas toujours été à l'abri du reproche ou seulement de la calomnie ! Ce que l'on ne peut pas dire en propres termes, on l'insinue assez clairement pour que tout le monde le comprenne, sans que les tribunaux cependant aient le droit d'intervenir. Il y a des mots insignifiants qui, soulignés, deviennent terribles. Tous les journalistes de province n'usent pas avec cette extrême liberté du droit de critique; il en est qui se contentent de ridiculiser leurs adversaires, de leur nier toute valeur intellectuelle, d'exagérer un peu leurs torts réels et publics; ceux-là sont les modérés et aussi les moins nombreux. Ils ont besoin du reste d'un véritable courage pour résister, même aussi faiblement, aux entraînements et aux exigences de leur propre parti. Il faut bien avouer que, vues de près, certaines influences locales prêtent souvent à rire et quelquefois justifient l'indignation.

Au tort de trop s'occuper des personnes, la presse départementale joint celui de ne pas s'occuper assez des véritables intérêts de la localité, c'est-à-dire de l'agriculture, des routes, de l'industrie, de la canalisation des rivières non navigables, des irrigations, etc., etc. L'avenir moral du département ne paraît pas l'inquiéter davantage que son avenir matériel. Quand elle aborde ces sortes de questions, c'est incidemment et toujours d'une manière incomplète. Elle publie de mauvais romans-feuilletons, commente superbement toutes les intrigues des partis, indique au ministère et aux Chambres la marche qu'ils doivent suivre, consacre de longs articles à MM. Thiers, Guizot et Molé ; en un mot, on dirait qu'elle ne voit rien de mieux à faire que d'imiter pauvrement la presse parisienne. Aussi manque-t-elle surtout d'originalité, d'initiative et par conséquent d'intérêt. Elle le sent, et ne s'en laisse aller que plus facilement aux personnalités ; c'est là un moyen d'attirer l'attention. Evidemment la presse départementale fait fausse route. Pour l'intérêt politique et littéraire, elle sera toujours bien au-dessous de la presse parisienne; qu'elle cesse donc de la copier. Elle a un rôle

[1] Dans la hiérarchie, le conseil d'arrondissement est au-dessus du conseil municipal; dans la réalité, il est beaucoup au-dessous, car ses attributions ont bien moins d'utilité et d'importance.

tout marqué et fort important, qu'elle le prenne; qu'elle s'occupe sérieusement, pratiquement, des améliorations que réclame chaque localité, et elle rendra d'incontestables services. Cela ne l'empêcherait pas de faire de la politique et de la littérature; seulement elle en ferait moins. Où serait le mal?

Nous sommes forcés, dans ce travail, de ne point tenir compte des exceptions. Nous indiquons quelles sont les allures habituelles, les tendances générales. Cependant, avant d'aller plus loin, nous devons dire, et c'est pour nous une grande joie, qu'il est toute une fraction, faible encore, mais pleine d'avenir, de la presse départementale, à laquelle les critiques qui précèdent ne s'appliquent point; c'est la presse franchement catholique, catholique avant tout. Son indépendance des partis lui permet de juger leurs luttes avec calme et impartialité, de faire à chacun la part qui lui est due; son dévouement absolu et éclairé aux intérêts constants du pays la porte naturellement à traiter les importantes questions que les autres journaux négligent. La politique générale, dont elle s'occupe d'ailleurs activement, ne lui fait pas perdre de vue les intérêts qui souffrent autour d'elle, et qu'il lui appartient spécialement de protéger [1].

Les nuances nombreuses qui existent dans la presse parisienne ne se retrouvent pas dans la presse départementale. Les feuilles légitimistes s'inspirent tout à la fois de *la Gazette de France* et de *la Quotidienne;* néanmoins elles penchent, en général, du côté de *la Gazette* pour les questions politiques, et du côté de *la Quotidienne* pour les questions religieuses. Les feuilles ministérielles copient servilement *le Globe* et *les Débats;* quant aux feuilles de l'opposition, leur ligne est moins nette; comme elles s'adressent en même temps au tiers-parti, à la gauche dynastique, à l'extrême gauche et à la gauche radicale, elles s'aident tour à tour du *Constitutionnel*, du *Siècle*, du *Commerce*, du *National* et de *la Réforme*. Il est impossible de leur arracher une profession de foi précise et loyale; on ne sait même pas si elles sont pour ou contre la dynastie; leur politique consiste à attaquer sans cesse le pouvoir, quel qu'il soit et quoi qu'il fasse; elles crient vertueusement, mais c'est tout. Leurs idées religieuses sont celles du *Siècle* et du *National*.

Les détails dans lesquels nous sommes entrés jusqu'ici nous semblent établir bien clairement qu'il n'existe aucun rapport entre les conditions d'existence de la presse parisienne et de la presse départementale. Or, dans la discussion qui vient d'avoir lieu à la Chambre des Députés, personne n'a tenu compte de ce fait important. On a été sur le point

[1] On ne compte encore en province qu'une dizaine de journaux catholiques avant tout. Ce nombre ira du reste toujours en augmentant. Ainsi nous pouvons annoncer que la cause catholique aura bientôt des organes dévoués dans quatre de nos villes les plus importantes. Le mouvement ne s'arrêtera pas là.

d'appliquer à tous les journaux de France un prétendu projet de réforme basé sur une connaissance fort incomplète de la situation, non pas même du journalisme de Paris, mais de trois ou quatre feuilles qui se trouvent dans des conditions exceptionnelles. N'est-il pas regrettable que des questions qui touchent à tant d'intérêts de diverses sortes soient traitées aussi légèrement?

Pour compléter notre travail, il nous reste quelques mots à dire sur la législation du timbre des journaux, et sur la valeur des projets de réforme que la Chambre a instinctivement repoussés.

III

La première loi qui a soumis au timbre les journaux et écrits périodiques remonte au Directoire; elle porte la date du 9 vendémiaire an VI, et fut présentée quelques jours seulement après le coup d'Etat qui condamnait quarante-deux journalistes à la déportation : c'est une triste origine, comme on voit. Depuis cette époque, la législation du timbre a subi de nombreuses modifications.

La presse française est soumise à des droits plus lourds qu'aucune autre. En Belgique et en Suisse, le timbre est moins élevé qu'en France ; aux Etats-Unis, en Russie, en Espagne et dans la plupart des Etats de l'Allemagne, le timbre n'existe pas. En Angleterre, où le timbre est de 10 centimes pour toute feuille ayant moins de quatre-vingt-dix-neuf centimètres carrés, les numéros sont, par compensation, dispensés des droits de poste pendant les sept jours qui suivent leur publication, ce qui équivaut à une suppression absolue. A droits égaux, d'ailleurs, la presse anglaise est moins chargée que la nôtre, car elle est beaucoup plus riche.

Depuis quinze ans l'impôt du timbre va toujours croissant. En 1829 il rapportait 1,816,478 fr.; il s'est élevé en 1841 à 3,363,745 fr. ; en 1842 à 3,519,000 fr.; en 1843 à 3,630,273 fr.; en 1844 à 3,822,000 fr. Il faut ajouter que, dans cet intervalle, certaines feuilles s'occupant uniquement d'intérêts spéciaux ont cessé d'être soumises au droit de timbre. La perception de ce droit est d'ailleurs protégée par une pénalité très-rigoureuse. Toute feuille non timbrée constitue une contravention punie d'une amende de *vingt-deux francs*.

La loi du timbre actuellement en vigueur est du 14 décembre 1830 ; elle porte, en substance, que les journaux paieront 15 cent. pour une dimension de 15 décimètres et au-dessous ; 4 cent. pour 20 décimètres; 5 cent. pour 25 décimètres, et 6 cent. pour toute feuille qui dépassera, n'importe dans quelle mesure, la limite de 30 décimètres. Ainsi le droit de timbre n'est proportionnel que pour les journaux qui varient de 15 à 30 décimètres. Au-dessus du dernier de ces chiffres, comme

au-dessous du premier, il est fixe. Un journal ne peut payer ni moins de 3 centimes, ni plus de 6.

A ce système, que pas une voix dans la Chambre, ni dans la presse, n'a entrepris de défendre, on a proposé de substituer :

1° La suppression pure et simple des droits de timbre sur les journaux et écrits périodiques ;

2° Un timbre égal et fixe de 4 cent. pour tous les journaux écrits et périodiques publiés à Paris, dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, ainsi que dans les arrondissements renfermant une ville de cinquante mille âmes et au-dessus ; pour tous les autres lieux, un timbre également fixe, mais de 3 cent. seulement ;

3° L'exemption des droits de timbre pour la portion des journaux qui serait exclusivement consacrée à reproduire des documents officiels, tels que les discours prononcés dans les deux Chambres législatives, le texte des projets de loi, le compte rendu des séances de l'Institut et *des sociétés savantes ou d'utilité publique reconnues par ordonnance royale*, etc. Quant à l'autre portion des journaux, elle serait soumise à un droit variable, de telle sorte qu'un journal pourrait être timbré aujourd'hui à 1 cent. et demain à 6.

Aucun de ces systèmes n'est basé sur une connaissance exacte et pratique de l'organisation du journalisme. Le premier tranche la question plutôt qu'il ne la résout, et prive, sans compensation, le Trésor d'une recette importante ; le deuxième, dicté par le désir *d'ouvrir à la presse une voie plus large, de faciliter la création de nouvelles feuilles*, aurait pour résultat d'assurer immédiatement le monopole de la publicité à quatre ou cinq journaux ; le troisième, parmi plusieurs défauts fort graves, compte celui d'être à peu près impraticable.

Cet étrange résultat s'explique facilement. Les honorables auteurs de ces trois systèmes et de tous ceux, encore plus irréfléchis, plus incomplets, que la discussion a subitement fait éclore, ne se sont nullement préoccupés de l'organisation *intime* du journalisme. Pour faire droit aux plaintes sans cesse formulées par les journaux contre la législation du timbre, ils ont élaboré des projets de réforme irréprochables en théorie. On crie contre les droits de timbre : eh bien, il faut les supprimer, ou, tout au moins, les réduire. Quoi de plus simple et de plus logique ? L'inconvénient, c'est que les lois ne se font pas ainsi. Pour réglementer une matière quelconque avec efficacité et justice, il est indispensable de la connaître, non-seulement dans son ensemble, mais encore dans ses détails.

Ainsi on doit croire, à première vue, que les journaux de Paris, tous timbrés à 5 ou 6 centimes, trouveraient un avantage incontestable à ne plus payer que 4 centimes : c'est là cependant une très-grosse erreur. Grâce à l'esprit de mercantilisme et d'étroite concurrence qui s'est introduit dans le journalisme, la réduction des droits de timbre rendrait

nécessaire, inévitable, l'agrandissement du format. Cet agrandissement, en admettant qu'il s'arrêtât aux limites actuelles de *la Presse*, entraînerait, au *minimum*, une dépense de 40,000 francs pour nouveaux frais de composition, de tirage, de papier et de rédaction. Sur quoi prélèverait-on cette somme ? Sur le centime diminué peut-être ? mais ce centime ne donnerait par an que 14,200 francs pour quatre mille abonnés, chiffre que les trois quarts des journaux de Paris n'atteignent pas. La réduction ne profiterait donc qu'aux feuilles qui ont une très-grande publicité. Appartient-il à la loi de favoriser ainsi le riche aux dépens du pauvre ? On comprend que, si ce système est contraire aux intérêts de tout journal de Paris qui n'a pas au moins quinze mille abonnés, il serait ruineux pour les feuilles départementales dont le tirage est, en moyenne, de 500. Puis, quelle étrange idée pour des législateurs de déclarer que l'impôt du timbre *pèsera également sur chaque feuille, quelle qu'en soit la dimension !* Comme si la condition première de tout impôt n'était pas de varier selon la surface, le volume ou même la valeur industrielle de la chose imposée. Autant déclarer tout de suite, comme on l'a dit spirituellement, « qu'un œil de bœuf paiera comme une fenêtre du Louvre ou des Tuileries, et une bouteille comme un tonneau. » Nous ne discuterons pas davantage le timbre égal et fixe à 4 centimes, car nous doutons que ce projet puisse être représenté ; il a encore des partisans, mais ils sont trop intéressés dans le débat pour que la Chambre consente à les croire sur parole.

Quant au système qui consisterait à faire varier le timbre, non pas selon le format du journal, mais selon la nature des matières publiées, il compliquerait la loi outre-mesure sans aucun avantage pour personne. Tel jour on paierait moins que sous le régime actuel, tel autre on paierait davantage. On ne bouleverse pas toute une législation, on n'inquiète pas une foule d'intérêts pour obtenir un aussi médiocre résultat.

Reste le projet primitif, l'abolition pure et simple des droits de timbre. Ce projet est assurément préférable à ceux que nous venons d'exposer : il établit le droit commun dans toute sa rigueur, et n'offre aucune difficulté d'application. Par malheur il priverait le Trésor d'une recette de 3,800,000 francs, et c'est un sacrifice que M. le ministre des finances ne veut pas faire. « *Dans l'état actuel des choses*, s'écrie-t-il, cette somme m'est nécessaire ; où la trouverai-je ? » Peu nous importe, lui répond-on. Il faut avant tout que la pensée soit libre, que chaque opinion puisse parler au pays sans entrave. « Ne marchandez à la presse ni l'air « ni l'espace, permettez-lui de déployer ses ailes à son aise, de jeter ses « rayons partout[1]. » Votre déficit « sera compensé par un million de libertés de la presse de plus[2]. » Ces raisons ont certainement leur valeur.

[1] Discours de M. Chapuys de Montlaville.
[2] Discours de M. de Lamartine. Séance du 16 mars.

Cependant on peut objecter que les journaux ne se bornent pas à défendre des opinions, à développer des doctrines, à déployer leurs ailes dans les hautes régions de la pensée, mais que, au contraire, ils font volontiers de l'industrie, et que leur quatrième page notamment jette d'étranges rayons. C'est là, en effet, que se trouve le nœud du problème. Aussi toute réforme sérieuse de la législation du timbre devra-t-elle être complétée par une bonne loi sur les annonces.

Il existe dans chaque journal deux parties bien distinctes : la partie politique, littéraire, consacrée à la défense de certaines opinions, de certains principes, et la partie industrielle, ouverte à tous ceux qui paient. La question est de savoir sur laquelle de ces deux parties l'impôt doit porter. Faut-il affranchir la feuille d'annonces ou bien le journal proprement dit? Réduit à ces termes, qui sont les seuls vrais, le débat nous paraît facile à résoudre; ce n'est plus qu'une affaire de bon sens et d'équité.

Comme entreprise commerciale, comme moyen de publicité, non-seulement pour le négoce honnête, mais encore et surtout pour le charlatanisme, la presse doit être soumise au droit commun, elle doit payer l'impôt; comme organe des opinions, comme instrument de propagation pour les idées, il faut qu'elle ait toute la liberté compatible avec notre organisation sociale et politique. Qu'on exige un cautionnement, par exemple, puisque le cautionnement est une garantie pour le fisc en cas d'amende ; qu'on supprime le timbre puisque le timbre ne garantit rien.

Les journaux se donnent maintenant *au-dessous du prix de revient.* Une feuille à 48 francs ne peut couvrir ses frais que sur le produit des annonces ; si ce produit manque, le journal meurt. Ainsi, dans l'état actuel des choses, un journal quotidien, exclusivement consacré à des discussions politiques, littéraires, philosophiques, est financièrement impossible. N'est-ce pas là une étrange anomalie ? Il suffit d'ailleurs de voir le mouvement auquel se livrent les journaux industriels et les succès qu'ils obtiennent pour comprendre que la publicité, cet élément fondamental du régime représentatif, sera bientôt un monopole. Nos législateurs songeront-ils à prévenir ce danger?

Nous ne savons si un impôt sur les annonces produirait autant que l'impôt du timbre. Ce n'est là, d'ailleurs, dans notre système qu'une question secondaire. Nous ne demandons pas, en effet, comme M. Chapuys de Montlaville, que les journaux soient délivrés de toute charge, quel que soit leur genre d'exploitation, nous demandons seulement que l'impôt soit reporté de la partie intellectuelle sur la partie industrielle, de la pensée sur la boutique. Un pareil résultat peut bien s'acheter par quelques centaines de mille francs.

Eugène Veuillot.

AUX ÉLECTEURS CATHOLIQUES.

Quelques catholiques s'étant réunis pour assurer à la défense de leur cause la plus grande publicité nous ont communiqué la pièce suivante, qui est leur œuvre commune. Nous nous empressons de la faire connaître à nos lecteurs.

Ce qu'on va lire s'adresse à tous ceux qui ont dans le cœur la foi catholique, c'est-à-dire qui croient fermement que l'homme a été racheté du sang de Jésus-Christ, que tout bien moral procède de l'Évangile, et que l'Église catholique a seule, dans le monde, la tradition fidèle de la loi du Christ, et l'autorité pour la maintenir et la propager.

Nous pourrions, parmi ceux qui ne partagent pas nos convictions religieuses, nous adresser aussi aux amis sincères et désintéressés de la liberté, si, depuis quelques années, nous n'avions appris, par notre propre expérience, à quel point les vraies notions de la liberté sont peu familières à ceux qui n'ont pas donné la foi chrétienne pour base à leurs opinions politiques.

Après cette déception, nous sommes réduits à ne nous adresser qu'aux catholiques, et à ne compter que sur les catholiques.

Quant au droit que nous nous arrogeons de leur faire entendre notre voix, il ne peut être considéré comme une prétention de notre part à gouverner et à diriger les autres. Nous n'avons pour cela ni mandat ni pouvoir d'aucune espèce. Mais en élevant la voix dans une situation de plus en plus grave, nous croyons répondre au vœu de beaucoup de nos frères : nous usons d'une faculté qui nous est concédée par la loi de notre pays et qui nous est dictée par la conscience.

Il faut le déclarer hautement, nous ne faisons pas les affaires du clergé, mais les nôtres. Il n'est pas plus intéressé que nous ne le sommes à l'avenir du pays, à la dignité de ses mœurs, à la grandeur de ses idées et à sa juste influence sur les autres

nations. La cause catholique nous touche comme pères de famille et comme citoyens; et puisque la loi politique qui nous régit a renfermé le clergé dans ses attributions spirituelles, c'est à nous qu'il appartient d'opposer une barrière aux envahissements du pouvoir temporel, et, en assurant à l'Église l'indépendance qui lui est nécessaire, d'assurer toute l'étendue de son action sur la société.

Nous avons affaire à des hommes qui ont sans cesse à la bouche les envahissements de l'Église et les prétentions du clergé. Ennemis de la liberté dont ils se donnent pour les organes exclusifs, tout leur est bon pour faire croire que l'Eglise est ennemie de la liberté; entraînés par des événements plus puissants qu'eux, ils ont laissé inscrire dans la Charte des principes qu'ils voudraient modifier aujourd'hui et dont ils contestent les conséquences. L'Église ne leur faisait point ombrage tant qu'elle paraissait étrangère à ces principes; mais l'Église, amie déclarée de ces principes, lui cause d'indicibles terreurs. Alors ils fouillent dans l'arsenal du despotisme qu'ils se vantent d'avoir renversé, et il n'y a point d'armes de la tyrannie dont ils ne cherchent à se prévaloir pour dompter l'Eglise et arrêter le mouvement catholique.

Ces hommes, débordés par un péril dont la responsabilité retombe sur eux, étaient restés insensibles aux symptômes : le frêle édifice de la morale purement philosophique s'écroulait, les mœurs publiques se dégradaient, tous les sentiments sur lesquels repose la société humaine étaient mis en question ou tournés en ridicule, et le moment approchait où pas une vertu ne serait restée debout pour contre-balancer les affreux conseils de l'intérêt. Cependant une société dépositaire du Christianisme ne pouvait périr : tandis que les uns s'endormaient sur le bord du volcan, et que les autres imaginaient des remèdes pires que le mal, les ouvriers évangéliques sont rentrés dans la vigne dévastée, ils ont foui les consciences, ils ont émondé les passions, ils ont rendu des fruits de pureté à des plantes qui n'en portaient depuis longtemps que de vains et d'amers. Le clergé catholique s'est révélé de nouveau comme une puissance morale : c'est là son crime ; c'est la cause, l'unique cause de l'acharnement dont il est devenu l'objet. Parce que les passions qui le poursuivent sont aveugles et implacables, capitulerons-nous avec elles ? n'userons-nous pas de nos droits contre elles? ne couvrirons-nous

pas du rempart de nos corps les auteurs de notre régénération?

Nous ne nous flattons pas d'être compris de tous les catholiques : les uns voient le danger où il n'est point, les autres ne croient pas à l'efficacité des institutions libérales. L'action de la presse catholique est lente et difficile; l'autre presse nous a prévenus dans presque toutes les mains. On use d'ailleurs contre nous d'une tactique habile : si quelque parole peu mesurée s'échappe de nos rangs (et qui peut répondre de toutes les paroles?), on l'exagère, on l'exploite, et nous avons des catholiques qui s'en scandalisent; si, au contraire, notre langage a la force de persuasion qui appartient à l'expression modérée et judicieuse de la vérité, on garde sur nos écrits un silence systématique ; et comme, dans le tumulte d'une publicité sans limites, il est très-difficile au plus grand nombre de distinguer les voix salutaires, il arrivera longtemps encore que des hommes, qui dans le cœur nourrissent les mêmes sentiments que nous, demeureront étrangers à l'action catholique, faute de la connaître.

Ces obstacles ne nous étonnent point et ils ne nous arrêteront point : nous serons sans doute soumis à des épreuves plus difficiles encore ; nous sommes en petit nombre, et c'est le petit nombre qui nous donne la confiance du succès ; en nous voyant si peu pour entreprendre une si grande tâche, nous reconnaissons que nous sommes chrétiens.

A ne considérer pourtant que nos prétentions, l'accomplissement en semblerait facile. Nous ne nous sommes point unis pour demander des réformes politiques : nous ne voulons arrêter aucune entreprise de l'ordre matériel ; nous ne réclamons en notre faveur ni censure, ni mesure préventive, ni entraves d'aucune espèce, sachant bien qu'on tournerait tôt ou tard contre nous ces armes dangereuses; si nous exigeons des lois, c'est uniquement parce qu'elles ont été promises par la loi fondamentale. L'Eglise catholique n'a plus de priviléges , c'est notre avis; et si l'on trouve qu'elle en a conservé quelques-uns, nous ne demandons pas qu'elle les perde; nous prenons à la lettre les expressions dont la Charte s'est servie : à nos yeux toutes les opinions sont libres, tous les cultes sont permis, sauf les questions de police et de morale extérieure, qui ne nous regardent pas. Nous ne demandons qu'une chose, mais nous la demandons sincèrement et énergiquement : la religion catho-

lique librement enseignée, librement prêchée, librement pratiquée.

Pourquoi donc sommes-nous souvent si mal jugés ? pourquoi, parmi les catholiques eux-mêmes, tant de voix refusent-elles de s'unir à la nôtre? pourquoi les passions hostiles à la religion font-elles pénétrer si facilement dans des âmes pieuses quelques-unes de leurs plus odieuses calomnies? C'est uniquement parce que la situation est nouvelle. Le siècle s'est organisé sans la religion : il a compté sur son affaiblissement graduel, et il l'a tolérée; nous oserions même dire que la plupart des catholiques ne se sont pas attendus à ce que la religion redevînt une puissance. On ne lui a point réservé de place, et l'on s'offense de ce qu'elle existe. Ce sentiment n'est point étranger même à quelques-uns de ses enfants : ils lisent l'histoire de ses luttes ; ils s'émeuvent de ses sacrifices, et, dans le présent, ils n'imaginent pour elle que des concessions et des faiblesses. On les voit surveiller ses moindres mouvements, comme ceux d'un malade ou d'un vieillard : dans leur pensée, l'Eglise va tomber, si elle marche ; et ils se cramponnent à ses pas pour l'empêcher de périr.

Ainsi l'affaiblissement de la foi a gagné ceux même qui professent la foi ; si l'on vient dire à ces sages du siècle que le Catholicisme a besoin d'espace, qu'il faut une expansion puissante aux forces et aux espérances qu'il renferme, qu'étranger à la constitution, comme mécanisme direct, il est nécessaire comme influence au jeu durable et régulier de tous ses rouages, alors, au lieu de s'unir à lui, ils se joindront à ses adversaires pour l'acculer dans le passé ; de sorte que, dans un moment où ce ne serait pas trop de toute l'expérience des magistrats, de toute l'autorité des jurisconsultes, de toute la bonne volonté des gens de bien pour régler d'une manière équitable et éclairée les rapports de deux puissances, dont l'une est nouvelle et dont l'autre est éternelle, quand rien n'existe que le principe, quand rien même n'a été prévu comme application de ce principe, l'Eglise de France, qui aurait besoin de conseils, ne rencontre que des anathèmes.

L'Eglise se passera de conseils ; l'inexpérience dont elle a pu faire preuve disparaîtra de jour en jour ; elle ne demandait d'abord que la liberté de ses travaux : on la lui a contestée ; elle ensevelissait ses talents dans les épreuves du ministère, et on l'a forcée de défendre le ministère ; elle a paru avec éclat

dans la presse et dans la science; tout nous garantit que nous n'avons encore que les prémices de sa supériorité. Il semblait qu'elle n'eût, pour sa défense, que la voix de quelques laïques; ceux-ci n'ont brillé que parce qu'elle ne paraissait pas. Puisse cette supériorité de l'intelligence éclater chaque jour davantage dans les rangs du clergé! Les laïques auxiliaires de l'Eglise se verront avec joie relevés de la tâche qu'ils ont assumée; celle de citoyen catholique devra suffire amplement à leur activité et à leur courage.

Nous aspirons au moment où les rôles seront ainsi justement répartis. Mais, pour que ce but soit atteint, il faut que l'indépendance de l'Eglise soit assurée, il faut que le principe de la liberté soit sorti victorieux de la lutte qui commence.

Catholiques, vous n'avez pas le droit de vous en abstenir. Vos prières secrètes, vos œuvres miséricordieuses ont de grands mérites devant Dieu, mais pas autant que la confession de votre foi. Si vous fléchissez devant les jugements du monde, si vous cherchez des scandales pour excuser votre inaction ou même votre hostilité, si le prétexte de la modestie et de la confiance en Dieu vous sert à dissimuler votre crainte, catholiques, vous n'êtes plus catholiques. Chaque temps donne à des devoirs invariables une forme nouvelle, et le devoir politique est aujourd'hui une part essentielle de la conscience de tous les chrétiens. Nos institutions n'ont de sens que si on les met en pratique. C'est manquer aux lois de la justice que de jouir de la liberté sans accepter ses charges. Le citoyen doit avoir aujourd'hui sa profession de foi écrite sur son front. Son opinion sera contredite, sa bonne foi discutée, son caractère calomnié; il éprouvera les blessures de la publicité; il sera poursuivi par les haines politiques jusque dans son foyer : ce sont là de dures conditions sans doute; mais qu'ont-elles de nouveau pour le chrétien? Quoi! des hommes dont toutes les convictions sont à la superficie s'atteleront au char de quelques ambitions subalternes; ils affronteront pour elles tous les périls de la parole, et le chrétien, qui seul a des convictions de cœur, se montrera méticuleux, pusillanime, et il prendra ses terreurs pour des scrupules de conscience! Point d'illusion! point de sophismes! le devoir est évident, et malheur à qui s'en retire!

Malheur à lui! car il aura beau s'être pallié sa faiblesse par un recours à des principes qui n'ont plus d'application dans nos

mœurs, comme la lutte est inévitable, comme le gant est jeté, comme il faut que l'Eglise soit libre ou persécutée, si par sa réserve il a accru le nombre des adversaires, s'il leur a porté son suffrage, s'il a travaillé contre l'Eglise en prétendant la modérer, la conscience de sa faute finira par peser sur son âme. N'est pas maître qui veut de faire taire le Christianisme dans sa conscience! On peut faire beaucoup de bruit au dehors, on peut récriminer contre les autres pour s'étourdir au dedans! Mais une âme qui a été une fois sensible aux blessures de Jésus-Christ ne peut rester indifférente aux nouvelles blessures qui se font dans son divin corps, qui est l'Église. Dieu se venge par la foi, et pas un des adversaires que l'Eglise a rencontrés dans son propre sein n'a échappé à ce supplice intime de l'âme honteuse d'elle-même.

Notre gouvernement est un gouvernement de discussion : tout catholique doit prendre part à la discussion selon ses lumières et ses forces ; notre gouvernement est fondé sur la puissance de la loi : tout catholique qui sait d'où est venu le caractère spirituel qu'a cette puissance de la loi doit lui venir en aide, en contribuant de toutes ses forces à la rendre meilleure ; notre gouvernement a pour mécanisme principal l'élection à tous les degrés : le catholique doit prendre part à toutes les élections auxquelles la loi l'appelle.

Il y doit prendre part avant tout comme catholique. Sa foi est en péril : les publicistes la défigurent, les romanciers la calomnient, les philosophes l'étouffent sous des respects dérisoires : une activité infernale est déployée contre la religion. Vainement quelques catholiques voudraient-ils encore se faire illusion : comme toujours, sous prétexte de combattre l'abus et de réprimer l'excès, on a tâché de porter des coups qui pénétrassent jusqu'au fond. On s'est adressé à toutes les passions, à tous les instincts, à toutes les ignorances. *Diviser pour détruire*, tel est le plan de nos adversaires, et dans un tel danger qui prend part à la division combat contre Dieu même.

Les adversaires usent de leur droit, il nous faut user de tout le nôtre. Une activité infatigable doit répondre à une activité infatigable; nous tâcherons de discipliner nos troupes, mais nous ne tirerons pas sur nos troupes. Soyons chrétiens d'abord, et courageux comme des chrétiens ; quant à l'emploi du courage, ne nous hâtons jamais de le juger selon nos vues particu-

lières: autre chose est de se prodiguer les avis, de recevoir avec humilité et fraternité ceux qu'on nous donne; autre chose est de prendre l'ennemi à témoin de notre propre modération, et de trahir pour paraître sage. Le vrai catholique ne succomberait pas à cette tentation.

Il n'attendra pas non plus une guérison prochaine au mal qui nous mine : il ne s'imaginera pas qu'un changement de nom ou même de système politique soit de nature à cicatriser immédiatement nos plaies ; elles datent de loin, et la profondeur en est telle que plusieurs générations peut-être s'y abîmeront avant qu'elles ne soient fermées. Quand nos pères entreprenaient une de ces grandes églises, merveilles de la foi catholique, ils savaient bien qu'ils n'en verraient pas le terme; mais cette crainte ne les arrêtait point, et les assises s'élevaient lentement au milieu des révolutions et des misères, à l'aide des deniers du pauvre et des sueurs de l'ouvrier. Nous fondons largement comme nos pères, et nous lèguerons, comme eux, la suite de notre œuvre à d'autres mains que les nôtres.

Catholiques, nous n'avons pas besoin de vous rappeler qu'aucune des nuances politiques qui divisent aujourd'hui notre patrie ne répond à nos vœux et ne représente nos espérances. Ce que nous répétons ici après en avoir protesté tant de fois n'a pas pour but de répondre à des accusations insensées. Tous ceux qui se donnent la peine de chercher le vrai savent bien à quoi s'en tenir sur ce point, et, quant aux autres, n'espérons pas de nous en faire écouter : ils ont trop d'intérêt à se persuader le contraire. Et remarquez-le bien! nous ne nous croyons le droit de condamner aucune des nuances de l'opinion politique; nous trouvons bon que chacun prenne parti, et, entre ceux qui, par cet écrit, s'adressent directement à vous, il serait impossible d'arriver à la rédaction unanime d'un symbole politique. La fidélité même que chacun de nous garde à ses opinions est une garantie de notre bonne foi. Nous ne nous sommes rapprochés, le groupe que nous formons n'est devenu inébranlable, que parce que la question politique était dépassée, que parce que la question sociale l'avait remplacée.

Les divisions politiques ne sont pas pour cela destinées à disparaître ; elles ont, comme par le passé, ou leur succès présent, ou leurs chances d'avenir. Mais ce qu'il s'agit de savoir aujourd'hui, c'est si la politique qui triomphera, quelle qu'elle

soit, sera la mort du pays ou si elle lui sera salutaire, c'est-à-dire si ce seront des chrétiens ou des hommes sans foi qui en seront les exécuteurs. En ce moment les fondements de l'édifice social sont mis à nu; il nous faut courir à la défense de ces substructions chrétiennes, qui sont, pour la société moderne, toute la force et tout le salut. La base serait atteinte si la foi catholique n'était librement enseignée, librement prêchée, librement pratiquée. Avant tout il nous faut la liberté de nos œuvres et de nos doctrines, la liberté de nos sacrifices, la liberté de nos renoncements. Et, nous ne craignons pas de le dire, la lutte est tellement engagée qu'il n'y a pas une élection, dans quelque sphère qu'elle s'opère, à quelque degré qu'elle ait lieu, élection de député, de conseiller de département ou de membre de la plus obscure municipalité, d'officier de la dernière garde nationale du royaume, où le Catholicisme ne soit en jeu.

Nous ne concevons pas, pour notre compte, que des catholiques laissent, sans se défendre, nommer des adversaires de leur foi, ou même qu'ils connivent à de telles nominations. Un officier de la garde nationale peut être requis d'un jour à l'autre pour faire à des catholiques l'application de lois que la Charte a virtuellement abolies et qu'on voudrait faire revivre. Les conseils municipaux sont appelés sans cesse à des délibérations dans lesquelles la conscience de tous est engagée, qu'il s'agisse de l'éclat du culte, du traitement de ses ministres, de la construction, de l'entretien, de l'agrandissement ou de la multiplication des églises. Les conseils généraux n'ont-ils pas les mêmes attributions sur une échelle plus grande encore? Ne tranchent-ils pas des questions de charité, d'hospices, de prison, dans lesquelles l'absence ou la présence de la religion est tout aux yeux des catholiques? La nature des vœux qu'ils émettent, leurs procédés à l'égard des évêques n'ont-ils aucune importance? Et quant au plus élevé de tous les mandats, est-ce une chose indifférente pour des catholiques que la conviction religieuse de leur député? On se plaint de l'esprit qui règne dans la Chambre élective, des discours qu'on y entend, des applaudissements qu'ils provoquent, et tout ce que les catholiques peuvent dire à leur propre décharge, c'est que, lors des dernières élections générales, on était loin de se douter de la gravité que prendraient les questions religieuses. Mais aujourd'hui on est assez averti, ce semble, et si l'on arrivait aux élections

prochaines sans avoir avisé aux intérêts de la religion, la responsabilité serait grave pour ceux qui auraient méconnu le caractère de la situation.

Un grand nombre de catholiques le comprennent déjà, mais ils ignorent leurs ressources et ne savent quel emploi faire de leurs forces. Sans doute, dans l'état actuel, ils ne constituent qu'une minorité : mais leurs adversaires sont affaiblis par la division, et, nous en sommes convaincus, si les catholiques savent s'unir, ils exerceront une influence décidée sur les élections générales.

Voici, à cet égard, les conseils que nous croyons pouvoir leur adresser.

Est-il possible de faire réussir un candidat catholique? Telle est la première question que les électeurs dévoués aux intérêts religieux devront s'adresser dans chaque collége électoral. Si tous les nôtres remplissaient leur devoir, nul doute que, dans un certain nombre de départements, leur victoire ne fût assurée. Il leur suffirait de se reconnaître et de se réunir comme catholiques. Que nous votions les uns contre les autres pour des hommes qui n'ont pas nos convictions, c'est là une faute grave, un immense danger. Il dépend de nous que, dans la Chambre prochaine, les intérêts catholiques soient à la merci de l'esprit irréligieux, ou défendus par cinquante députés énergiquement dévoués. Des hommes qui préfèrent leur foi à tous les intérêts humains peuvent-ils hésiter devant une pareille alternative?

Malheureusement, l'impossibilité du succès pour une candidature exclusivement catholique se manifestera dans le plus grand nombre des colléges, et alors que devront faire nos amis? Les partis sont acharnés, les ambitions plus fortes que les partis, les intérêts de localité plus forts que les ambitions, s'il est possible. Les électeurs catholiques continueront-ils de s'associer à ces passions étroites, à ces marchés ignobles, à ces calculs sans moralité? Encore une fois, nous le répétons aux catholiques : s'ils persistent dans cette voie funeste, ils manquent à leur conscience, ils sont la première cause du mal. Que les catholiques se séparent donc des autres électeurs et se constituent en comités d'élection. Quand ils auront fait connaître leur force, quand on saura que leur conviction est inébranlable, loin de se coaliser contre eux, on les courtisera. On sait main-

tenant, par ce qui se passe dans la Chambre élective, quel peut être le pouvoir d'une minorité pour y comprimer l'explosion des fureurs irréligieuses. Les voix catholiques, dans la plupart des colléges, formeront un appoint qui décidera de l'élection. Le choix des catholiques dépendra alors et de la confiance relative que leur inspireront les candidats, et des engagements qu'ils auront pris sur les questions religieuses.

La confiance avant les engagements : par-dessus toute chose, que les catholiques se gardent bien de porter leurs suffrages sur des hommes dont la vie ne serait pas parfaitement honorable. C'est d'une mauvaise conduite que dérivent le plus ordinairement les passions hostiles à la religion. Un catholique qui donne sa voix à un homme sans mœurs, ou d'une probité suspecte, doit savoir qu'il nomme un ennemi.

Il arrivera pourtant à des hommes de bien de se laisser entraîner contre le Catholicisme aux clameurs et aux préventions de l'époque. Quelques-uns se feront, de leur opposition à ce qu'on appelle l'envahissement religieux, un titre à la confiance des électeurs. C'est ce qui aura lieu si les catholiques ne paraissent pas dans les colléges électoraux à titre de catholiques; mais là où leur bannière sera élevée, l'attitude des candidats sera toute autre, et un grand nombre d'entre eux, pour réussir, iront plus loin que leur propre pensée dans le sens de la liberté religieuse. Qu'on accepte donc leurs déclarations, faute de mieux; il en restera toujours quelque chose. Si des dévouements catholiques ne surgissent pas d'élections faites sous de tels auspices, les chances d'une guerre à mort au Catholicisme s'éloigneront du moins, et lorsque l'Eglise respire, elle agit et elle gagne.

Quand une fois la position des catholiques sera assurée, il arrivera aux divers candidats de se disputer leurs voix, en prenant des engagements identiques. Nous croyons qu'alors, dans le plus grand nombre des cas, les catholiques, sans se séparer sur le point essentiel, devront reprendre leur liberté politique, et voter suivant leur opinion particulière, surtout si le caractère des candidats ne donne lieu à aucune objection grave. Nous le répétons, il ne s'agit pas de former un *parti catholique*. La religion catholique est chose trop grande et trop haute pour que ses intérêts se renferment dans les bornes étroites et exclusives de ce qu'on appelle un parti. Mais s'il ne doit point exister de

parti catholique, il y a un devoir catholique à remplir, et l'union des électeurs catholiques de tous les partis doit avoir pour objet l'accomplissement de ce devoir.

Les catholiques sont divisés : il y a parmi eux des gallicans et des ultramontains : les uns veulent resserrer les liens du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel ; les autres considèrent une séparation absolue des deux pouvoirs comme le seul moyen de salut : tous au moins sont catholiques, et, par conséquent, aptes à décider les questions qui intéressent la foi religieuse. Mais que dire d'hommes qui, après avoir renoncé à toute foi, à toute pratique, prétendent régler les intérêts de la religion? Quel fonds peut-on faire sur leurs lumières et leur impartialité? Les catholiques de toute nuance doivent donc avant tout écarter l'irréligion de la Chambre élective. Si l'on parvenait à obtenir une Chambre où la foi dominât, quelles que fussent les préventions d'un grand nombre de ses membres, l'issue de la lutte entre un esprit de liberté conforme à nos institutions et les errements surannés de l'ancien régime ne serait point douteuse. Mais, aujourd'hui, quel pourrait être le principe de notre confiance? Nous ne craignons rien, sans doute, pour le Catholicisme, qui est impérissable ; nous craignons tout pour la liberté, qui est nouvelle et précaire.

Seuls, peut-être, parmi les hommes de notre temps, nous croyons à la liberté ; seuls, au moins, nous pouvons la pratiquer dignement et sûrement ; on nous menace en son nom, et il ne tiendrait pas à nos adversaires qu'elle ne devînt le prétexte des plus odieuses rigueurs. Une telle confusion d'idées et de principes ne peut durer ; notre progrès est assuré parce que nous avons sur les autres l'immense avantage de n'avoir ni doute, ni honte, ni frayeur de nos propres principes. Il nous reste quelques amis à éclairer peut-être, nous n'en avons pas à réduire et à combattre. Le gouvernement par les idées est chose nouvelle en ce monde : le Christianisme ne se fie pas encore tout entier à sa victoire sous ce rapport, et, en butte à des violences sans cesse renouvelées, il a dû croire longtemps à la nécessité d'opposer la force à la force. Mais l'expérience actuelle est capitale pour lui. Pour la première fois, peut-être, depuis qu'il existe, il a trouvé le principe de sa sécurité dans une liberté sincère, et avec quelle joie n'a-t-il pas entrevu cette possibilité d'un triomphe au nom de la liberté et par la liberté ! Et l'on pourrait croire

que, après avoir vaincu par ces moyens, il y renoncerait dans le moment de la victoire! que, n'ayant plus rien à craindre pour lui-même, il aurait recours à l'oppression! Non, mille fois non. Nous voudrions que notre engagement fût écrit sur un marbre impérissable, convaincus que nous sommes qu'on n'aura jamais le droit de nous l'opposer.

Electeurs catholiques, le sort de notre patrie est en vos mains. La France a rendu des combats et supporté des douleurs non-seulement pour elle-même, mais pour le monde entier. Aujourd'hui encore elle recèle dans son sein les éléments de la lutte universelle, et pourtant, sauf quelques voix qui protestent, l'intelligence de la plus précieuse des libertés paraît être passée à d'autres peuples : d'autres peuples nous devancent, et tandis que nous voyons les interprètes de nos lois s'étudier à réunir en faisceau la tradition des tracasseries parlementaires et celles des mesures les plus odieuses de la Révolution, la pratique de la vraie liberté religieuse se consolide en Amérique, en Angleterre, en Belgique, partout où il existe des institutions analogues aux nôtres ou de plus libérales encore. Electeurs catholiques, il dépend de vous, et de vous seuls, que cette marque d'infériorité ne soit pas imprimée sur le front de votre patrie.

On se trompe quand on prétend introduire en France des fictions politiques ou des semblants de liberté. Le caractère national ne se prête point à des hypocrisies officielles. Un mot écrit dans la loi doit se réaliser pleinement dans la pratique, ou sinon le malaise se répand et la crise est proche. Vous, catholiques, vous êtes ennemis des crises politiques; strictement fidèles au précepte de l'Evangile, *vous rendez à César ce qui est à César*, mais les révolutions qui se préparent sans vous n'en sont que plus terribles.

Si vous n'étiez pas chrétiens, vous n'auriez qu'à vous abstenir et à laisser faire.

Mais vous êtes chrétiens, et, au risque d'appeler sur votre tête une aveugle persécution, vous devez vous porter au secours de la société dont vous faites partie : sauvez-la malgré elle du suicide qu'elle médite. La liberté n'est pas moins nécessaire à ceux qui la repoussent qu'à vous-mêmes : vous n'avez pas le droit d'y renoncer. Pour vous interdire ce sacrifice, il suffit de l'intérêt de vos ennemis.

HISTOIRE

DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE,

PAR M. THIERS.

Les trois premiers volumes de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* sont publiés à peine, et déjà tous les échos de la renommée retentissent, même au delà de la Manche. Pour ne point paraître en retard, le plus grand nombre parle du livre avant de le lire, ou le juge sans l'avoir lu. Tout d'abord, les fragments les plus notables ont été reproduits et vantés dans les principaux organes de la publicité politique et littéraire. Dès avant que l'ouvrage n'eût paru, des confidences amies en avaient livré les parties capitales à l'admiration de la France. Tout le monde se hâte de prendre sa part au succès ; les hommes dont le goût et la critique sont le plus accrédités s'empressent de le saluer et de le célébrer ; et, si nous ne nous hâtions nous-mêmes, nous nous donnerions l'air de protester, par l'inertie de notre silence, contre un tel accord d'empressements et de louanges.

Cette précipitation générale ne doit pas surprendre. Le livre de M. Thiers est un événement littéraire, nous dirions volontiers un événement politique. L'auteur tient une place trop considérable dans la presse, dans les lettres, à la tribune, dans l'Etat ; l'historien de la *Révolution française*, le polémiste du *Constitutionnel*, le *premier ministre* de la monarchie de 1830 ont eu trop de retentissement en Europe, pour que tous les genres d'intérêt et de curiosité ne soient pas fortement excités par la publication nouvelle. Il n'est pas jusqu'au chef de parti, condamné temporairement à la retraite, et ennoblissant ses loisirs par une œuvre importante, qui ne devienne lui-même une cause et une explication légitimes des faveurs de l'opinion. Loin donc de contester cet entraînement d'éloges, et de flatteries peut-être, qui s'attache à une haute fortune de politique et d'intelligence ; loin de chercher à dimi-

nuer un homme éminent, dont la destinée est étroitement liée à nos propres destinées, ceux à qui M. Thiers n'a pas assez rendu justice, ceux que séparent de lui les dissentiments les plus sincères et les plus profonds, doivent l'honorer encore, et s'honorer surtout eux-mêmes, en le jugeant avec une dignité sereine, avec une gravité modérée et libre, comme de nobles adversaires à qui les ardeurs de la lutte ne font point méconnaître une des plus incontestables illustrations du pays.

M. Thiers a beaucoup trop d'esprit pour ne pas sourire lui-même de ces élans de l'amitié ou de l'ambition, qui le comparent déjà à Guicchardin et à Machiavel, et placent, sans hésiter, son nom à côté de ceux de Voltaire, de Tacite et de Thucydide; il a beaucoup trop de vrai talent pour ne pas distinguer, à travers la fumée de l'encens, le visage des flatteurs qui lui crient qu'il a réalisé le type idéal de l'historien rêvé autrefois par Cicéron dans le livre *de l'Orateur;* il connaît enfin beaucoup trop bien les hommes pour ne pas savoir que l'admiration elle-même a ses réticences et ses réserves, la rivalité ses jalousies et ses égoïsmes, l'adulation ses convoitises et ses perfidies. Les grands et les petits esprits sont misérablement offusqués par une trop vive lumière: et, dans ce mouvement d'enthousiasmes expansifs qui tourbillonnent autour de lui, et regrettent de le voir *réduit à écrire de l'histoire, tandis qu'il devrait en faire*, il en est plus d'un qui célèbrent l'auteur d'un bon livre moins cordialement qu'ils ne saluent l'espoir intéressé d'un futur ministère, parce qu'ils croient servir ainsi la personnalité de leur parti ou de leur cupidité privée. Ces admirations si vives et si promptes, si hâtives et si téméraires, composent, aux yeux du philosophe, un de ces petits chapitres d'histoire contemporaine à qui il ne manque plus que la sanction de la postérité.

Et d'ailleurs, croit-on que la malice humaine soit étrangère aux avidités diverses qui ont accueilli l'*Histoire du Consulat et de l'Empire?* Si la masse des lecteurs est principalement attirée par les émotions qu'elle espère au récit de notre grande épopée militaire; si le plus grand nombre est séduit par l'idée de voir continuer en ce livre la glorification de la Révolution française, il en est plusieurs qui épient curieusement si M. Thiers ne s'est point compromis envers l'Europe par un mot, par un jugement, par une boutade de gloire nationale, et s'il n'a pas rendu impossible longtemps encore son retour au pouvoir par quelque offense à la susceptibilité de tel peuple ou de tel monarque. Il en est d'autres qui sont préoccupés de savoir comment s'y est pris l'historien pour ne point démentir les adorations de sa jeunesse, pour renier ses doctrines libérales, et pour demeurer d'accord avec lui-même, en célébrant un glorieux despotisme, après s'être fait l'apologiste systématique des excès mêmes de la liberté. Les plus méchants seraient bien aises de surprendre une trace d'abjuration, de conversion, ou du moins de contradiction, dans ce double rôle où il est si difficile au plus

habile de se tenir ferme. Les plus indulgents aimeront à saisir seulement les profondes nuances qui séparent toujours les appréciations de l'homme mûr, qui a passé par les affaires et le gouvernement, des jugements emportés du jeune homme qui veut monter et se placer. Quelques-uns chercheront, avant tout le reste, un plaisir épigrammatique, ou bien une satisfaction de parti, à voir amoindrir ou exalter les réputations qu'ils ont, pour ainsi dire, touchées, coudoyées, que la tombe recouvre à peine, et dont la vie a été l'objet irréfléchi de leurs aversions ou de leurs sympathies. D'autres enfin, qui choisissent les détails dans une grande chose, et les petites choses dans un grand spectacle, jetteront un regard plus complaisant sur les machines secrètes, les rouages intérieurs, les petitesses cachées de ce drame gigantesque, dont nous sommes les acteurs depuis cinquante années : à peu près comme ces spectateurs dont les yeux aiment à pénétrer dans le jeu des coulisses, au risque de perdre les plus vives illusions du théâtre.

Ces points de vue si différents et si complexes, dont se compose la méchanceté du cœur humain, sont autant de difficultés et d'écueils pour toute histoire contemporaine. Les embarras deviennent plus graves encore, lorsque l'historien ose raconter nos révolutions modernes, qui ont bouleversé les hommes et les choses, remué profondément toutes les questions religieuses, sociales, politiques, agité toutes les intelligences et toutes les consciences. Ce sont surtout ces grandes crises de l'humanité, qui ne sauraient être impartialement jugées par ceux qui les ont vues, ou qui en sont les héritiers immédiats. Elles laissent après elles trop de haines et trop de colères, trop de regrets et trop d'espérances, elles ont froissé ou exalté trop d'intérêts, pour qu'elles ne soient pas tour à tour défendues comme une cause personnelle, ou attaquées comme le camp d'un ennemi. Si l'habileté des hommes trouve encore le moyen d'expliquer les événements et les problèmes moraux de l'histoire ancienne au profit des idées et des doctrines actuelles ; si nous voyons, à chaque instant, les antiquités grecques ou romaines, pour ne parler que de celles-là, interprétées au gré des sentiments modernes, et servir de polémique et de justification aux passions et aux systèmes du jour ; si les siècles divers de notre propre histoire nationale et ses institutions successives ont été étudiés et commentés, par les écrivains les plus recommandables, dans le sens de tous les partis et de toutes les doctrines, que devra-ce être des faits auxquels nous avons pris part, des événements qui nous touchent et que nous avons en quelque sorte créés ? Sera-t-il donc aisé de les juger, nous ne dirons pas avec une vérité absolue, mais seulement avec une justice relative ? La difficulté est déjà immense, si près que nous sommes des événements, de se retourner seulement en arrière pour vérifier les réputations faites ou imposées, pour apprécier des hommes plutôt consacrés que mesurés, en un mot, pour juger la renommée. Les morts sont encore chauds,

et les choses respirent, pour ainsi parler; à chaque pas on touche au vif. On pourrait dire que l'histoire est comme le grand roman des nations, où sont en scène toutes les passions les plus nobles et les plus tristes de l'humanité; et, dans l'histoire elle-même, les révolutions sont une espèce de tempêtes humaines qui brisent, déracinent et emportent tout, monuments, institutions et mœurs. Il faut bien des années pour que le calme et l'ordre renaissent sur un sol profondément sillonné, pour que les précipices, ouverts par le tremblement de terre, se recouvrent et se referment. Les générations suivantes peuvent seules juger le cataclysme, et voir quelle végétation refleurira sur ces abîmes.

L'histoire contemporaine, quelle que puisse être la distinction de l'auteur, quelque sérénité d'âme, quelque résolution d'équité qu'il ait voulu apporter à son œuvre, doit donc se résigner à être surtout la condamnation ou l'apologie de l'ordre nouveau, un instrument d'agression ou de défense, un plaidoyer plus ou moins habile, mais dans lequel les rôles du juge et de la partie sont nécessairement un peu confondus. Ce sont des *mémoires* qu'on lègue à la postérité, qui saura bien un jour choisir et rendre la sentence. Ces mémoires ont l'attrait et le piquant des ouvrages de ce genre: ils abondent en détails, en impressions personnelles, en aperçus déliés, en portraits vivants, en spirituelles anecdotes. Mais ils ont aussi les défauts de leurs qualités, et, sans contenter complétement personne, ils doivent accepter d'inévitables longueurs, et la nécessité de parler de choses obscures ou dignes de l'être.

Ainsi, dans les trois volumes de M. Thiers, reparaissent plusieurs noms qui ne sont plus dans la mémoire des hommes, et qu'il faut déjà chercher dans *l'Almanach impérial*; il y a déjà des particularités passagères de lois ou d'accidents, de cérémonies ou de fêtes, qu'on n'est pas même curieux de demander au *Bulletin des Lois* ou au *Moniteur;* il y a, en un mot, mille choses petites de coteries, de finances, d'administration, de vie quotidienne, profondément inconnues, oubliées par nous-mêmes qui avons étudié, vécu, qui nous sommes passionnés au milieu d'elles, et que le narrateur est obligé de remettre un instant en lumière, pour les laisser immédiatement retomber dans l'oubli. Sous le rapport de l'art, de pareilles minuties sont aussi un sérieux obstacle au travail de l'historien. Il est bien difficile que le style s'élève et se colore à raconter des particularités minimes. La perspective générale de l'édifice souffre d'être sacrifiée à l'imperceptible ténuité de certaines lignes. La révolution française est certes une grande chose; M. Thiers a consacré vingt volumes au récit de vingt-cinq années de cette époque colossale. Combien en doit-il rester, je ne dis pas pour nos descendants les plus reculés, mais seulement pour les générations qui arriveront après nous? Et cette révolution, que nos passions misérables et nos petits intérêts grandissent outre mesure, sera-t-elle autre chose qu'un point dans l'histoire du monde?

C'est encore, à nos yeux, un tort peut-être, que de juger séparément, et comme par lambeaux, les volumes successifs d'un livre qui doit en avoir dix. Il n'est pas possible ainsi de se former une opinion consciencieuse et définitive sur l'ensemble de l'ouvrage, sur l'enchaînement et la proportion de ses parties. La question artistique demeure suspendue. Pour apprécier sainement M. Thiers, comme il le mérite (et comme nous l'essaierons peut-être un jour sur lui et sur les plus célèbres historiens français contemporains), il faudrait pouvoir le considérer sous le triple aspect de l'historien, de l'orateur et de l'homme d'Etat. Il faudrait attentivement peser cette réunion remarquable, bien qu'à degrés inégaux, de qualités qui réagissent l'une sur l'autre, qui s'expliquent entre elles, et dont la comparaison conduirait à juger plus profondément l'écrivain lui-même. Mais différer jusque-là de dire notre sentiment sur le commencement de l'œuvre qui vient de paraître, pourrait ressembler à de l'éloignement ou à de l'hostilité ; et nous devons cette marque d'estime à une renommée populaire de n'être pas les derniers à la constater et à la juger.

Il nous sera permis de ne plus citer ce que tout le monde a cité avant nous, ce que tout le monde a lu ou pu lire dans les journaux et les recueils les plus répandus. Nous ne pourrons, nous ne voudrons pas nous jeter dans les mille controverses que doit soulever, dans un sujet pareil, le moindre jugement, la moindre phrase, la moindre épithète du narrateur, sur des choses, des hommes, des doctrines, des événements qui ne sont pas encore définitivement pesés. Nous chercherons seulement, avec l'étendue et la mesure dignes de ce recueil, et sans entrer dans les détails qui nous sont interdits, à résumer et à ramener notre examen à quelques considérations plus générales, aux points qui nous semblent les plus importants, dans la situation des esprits et de la société française.

Nous ne nous défendons point d'incliner, dès l'abord, à l'avis d'un spirituel critique, qui a dit que l'*Histoire de la Révolution française était la campagne d'Italie de M. Thiers*. Ce premier livre a eu un immense et populaire succès, une fortune qui a surpassé peut-être la fortune de tout autre livre de nos jours, une fortune que la nouvelle histoire, quels que fussent ses mérites, ne saurait guère égaler, et que bien des causes ont favorisée et favorisent encore.

D'abord, ce livre venait avec un incroyable bonheur d'à-propos : il était écrit avec ce premier élan, ces préventions animées, cette verve, cette vivacité, ces illusions de la jeunesse, que l'on ne retrouve jamais. On pourrait dire de cet ouvrage ce que M. Thiers dit lui-même du vainqueur et de la victoire de Marengo : *Heureuse fortune de la jeunesse !*

Et puis, y a-t-il rien de plus dramatique, de plus passionné, de plus varié, de plus pathétique, que l'histoire de notre Révolution ? Il était diffi-

cile que l'habile narration de M. Thiers n'éclatât point dans un sujet si plein de péripéties, telles qu'aucune autre histoire n'en présentera jamais au même degré. Des infortunes sans mesure, des ruines éclatantes, des dévouements magnifiques, des crimes inénarrables, des gloires prodigieuses ; les plus furieuses luttes intestines ; notre indépendance territoriale compromise et énergiquement disputée et sauvée ; cette indépendance du sol de la patrie, la première des libertés sans doute, mais dont la cause, et en France plus qu'ailleurs, trop souvent confondue avec celle de la liberté politique, amène inévitablement dans tout l'univers les usurpations de l'épée ; au milieu de tant de passions tant d'hommes remarquables qui surgissent, s'élèvent et se précipitent ; toute l'Europe, enfin, inondée par les débordements de notre patriotisme : il y avait là de quoi remuer toutes les âmes, émouvoir tous les souvenirs. Si l'on ne peut jamais rien lire sur cette grande époque, mémoires, histoires, discours de tribune ou dissertations dogmatiques, même dans des conditions médiocres, sans que l'esprit soit puissamment attaché, que devait-ce être du livre de M. Thiers ?

Que devait-ce être sous la Restauration, alors que régnait systématiquement le vent de l'opposition, précurseur de l'orage ?

Que devait-ce être dans les premières années agitées du régime nouveau, qui réveillèrent les passions et les illusions de nos temps révolutionnaires ?

Sans doute, on a pu reprocher au livre de M. Thiers d'avoir fait du mal, au milieu de tant de commotions, en séduisant par ses excitations l'esprit confiant et ignorant de la jeunesse, en donnant un air d'impartialité, de raison, de nécessité à des événements horribles et extraordinaires, qui ne peuvent s'emprisonner dans les règles communes, mais qu'il faut bien se garder d'offrir, même indirectement, en exemples à une population mobile et emportée comme la nôtre.

Sans doute, encore, on a pu accuser M. Thiers de n'être pas demeuré assez fidèle à toutes les traditions de la France, et d'avoir ainsi répudié une noble part de notre patriotique héritage, de n'avoir pas tenu assez de compte de l'élément religieux, caractère capital de la nationalité française. On a pu craindre même que, en donnant aux plus grands crimes les apparences de la fatalité, il ne risquât de porter atteinte aux lois de la morale, base éternelle des sociétés humaines comme des actions privées. On a pu soutenir qu'il ne paraît point assez sentir que les passions humaines expliquent les crimes politiques, comme les autres crimes, mais ne les excusent et ne les nécessitent jamais. On a pu le blâmer de n'avoir point tenu toujours une équitable balance entre les diverses classes de citoyens, entre les divers pouvoirs qui ont gouverné notre pays, et de s'être fait trop exclusivement l'avocat de ce qu'on est convenu d'appeler la cause populaire et libérale ; d'avoir été, en un mot, l'homme d'un parti, bien plus encore que l'homme de la pa-

trie. On a pu, enfin, découvrir en lui l'héritier pur et simple des préventions, des préjugés, des systèmes, des intérêts, des rancunes du XVIII[e] siècle.

Mais on a trop oublié aussi que la plupart des reproches adressés à M. Thiers sont précisément des conditions de succès parmi les hommes, qu'on ne s'empare de la renommée et qu'on n'a de prise sur son siècle qu'en flattant les passions vivantes, en les appelant et en les partageant. Les plus grands hommes en sont là ; ils ne règnent et ne dominent que par les passions et les sentiments qu'ils partagent pour les gouverner. Une intelligence froide, désintéressée et complétement impartiale n'aurait nul crédit : je doute même qu'elle fît un bon discours ou un bon livre. C'est la misérable condition de cette terre.

Il est juste de remarquer, d'un autre côté, que nous succédons à trop de malheurs et à trop de fautes pour les mesurer encore de sang-froid. Dans l'état de lutte, de souffrance et de transition par lequel nous sommes condamnés à passer, on ramène tout, presque forcément, aux intérêts du jour, aux débats du moment, sous un faux air d'impartialité générale. Même sous les formes dogmatiques, et sous les apparences de la modération désintéressée, il y a une polémique réelle, un but caché, une intention secrète, que leurs auteurs ne s'avouent pas, qu'ils ignorent peut-être, mais qui les mènent malgré eux et à leur insu, et par lesquels ils obéissent ainsi à l'opinion de leur siècle, et jusqu'aux exigences de l'instant même où ils écrivent. Et cela doit être vrai surtout des hommes d'action, tels que M. Thiers, pour qui tout est moyen ; cela doit être plus vrai encore de l'*Histoire de la Révolution*, qui, à l'époque où il l'écrivait, n'était guère autre chose qu'une grande polémique d'opposition politique ; comme l'histoire de M. Mignet, comme les livres de M. Augustin Thierry, qui se faisaient alors en articles du *Courrier français ;* comme presque toutes les grandes œuvres historiques ou philosophiques de ce temps-là. Tout réprimé et contraint qu'il fût par les résistances du gouvernement, cet esprit n'en était pas moins manifeste. Les apparences mêmes de la contrainte, qui avaient l'air de laisser entendre beaucoup plus qu'elles ne disaient, augmentaient démesurément l'effet produit. L'effet fut secondé encore par les tendances réactionnaires qui éclataient aux dernières années de l'ancienne royauté : et dix volumes de sérieuse histoire durent avoir toute la vogue d'un pamphlet. Le premier livre de M. Thiers servit donc les impatiences et même les injustices de l'esprit de parti. La renommée lui arriva avec la rapidité que l'esprit de parti prodigue aux réputations qu'il aime et aux succès qui le flattent.

Jusque-là, le principe révolutionnaire n'avait pu compter encore de véritable historien, de défenseur avoué et systématique. Pendant nos troubles civils, alors que tout se passait entre les bourreaux et les victimes, il ne pouvait y avoir, au milieu du sang de tous les partis, que

des ouvrages de circonstance, et, pour ainsi dire, quotidiens. On ne faisait guère de livres pour sa cause, on mourait pour elle. Tout flottait entre les émotions violentes de la populace et le despotisme de la force armée. M. Thiers lui-même a gémi sur la destinée de cette révolution, forcée de devenir tour à tour la proie des emportements criminels de la multitude ou de la contrainte militaire ; sur la triste alternative de nos assemblées nationales, qui ne sortaient de leur obéissance passive aux fureurs du peuple que pour se jeter aveuglément entre les bras des généraux et de l'armée. Grande leçon déjà trop oubliée !

Sous l'Empire, la France s'était réfugiée ouvertement dans l'esprit monarchique, et semblait l'avoir accepté avec toutes ses conséquences. Les souvenirs révolutionnaires furent sévèrement jugés et réprimés. Les hommes qui avaient fait mourir Louis XVI étaient devenus préfets, sénateurs, receveurs généraux ; ils étaient cachés sous les livrées de la noblesse impériale ; ils ne se vantaient plus de leurs rôles de conventionnels ; on vivait, on passait à côté d'eux, sans connaître leur passé terrible. Hors les victimes et leurs familles, on ne parlait plus de la Convention ; on semblait avoir oublié le crime comme la liberté. Le chef de l'Etat s'était accoutumé si naturellement lui-même à son rôle de toute-puissance qu'il avait tout à fait oublié ses bouffées révolutionnaires, ses proclamations républicaines, ses lettres patriotiques, et jusqu'au canon de vendémiaire. On ne faisait pas même grâce, en ce moment, aux imprévoyances et aux illustres témérités de l'Assemblée constituante.

Sous la Restauration, la liberté amena une double réaction. D'une part, on jugea inexorablement la Révolution, ses hommes et ses actes ; de l'autre, on donna une absolution systématique à ses plus graves excès. D'un côté, on s'efforçait d'étouffer les libertés publiques sous les anathèmes mérités par les horreurs de la Révolution, et de rendre ainsi la liberté complice et responsable des crimes qui la souillèrent ; on cherchait à continuer les idées de l'Empire, avec la gloire de moins. De l'autre côté, on prenait à tâche, par un effort contraire, de réhabiliter notre emportement démocratique jusqu'en ses fureurs les plus affreuses. C'était beaucoup alors que d'oser louer la Convention elle-même, et d'expliquer ses actes par la nécessité politique ; et le panégyrique de la Convention, qu'il fût acte d'opposition, de système ou de courage, devait devenir populaire : car une nation aime à s'entendre justifier jusque dans ses erreurs les plus déplorables. On dut accueillir volontiers un livre qui préparait des excuses aux plus effrayantes pages de notre histoire, et qui, d'ailleurs, devenait une machine de guerre contre un trône déjà battu et ébranlé par l'opinion.

A Dieu ne plaise, au surplus, que nous voulions imiter et partager l'exagération de quelques adversaires de M. Thiers! Nous dirons volontiers de lui ce qu'il disait jadis des Girondins : *Il avait trop de mérite*

pour s'allier à la populace. Nous n'avons pas oublié d'ailleurs qu'il écrivait autrefois ces nobles paroles :

« Depuis ces temps où Tacite la vit applaudir aux crimes des empereurs, la vile populace n'a pas changé. Toujours brusque en ses mouvements, tantôt elle élève l'autel de la patrie, tantôt elle dresse des échafauds, et n'est belle et noble à voir que lorsque, entraînée dans les armées, elle se précipite sur les bataillons ennemis... Invoquons sans cesse les lumières et l'instruction pour ces barbares pullulant au fond des sociétés, et toujours prêts à les souiller de tous les crimes, à l'appel de tous les pouvoirs et pour le déshonneur de toutes les causes. »

Ce dut être là encore un des malheurs de l'antique dynastie, qui nous avait rendu la liberté légale, que ses ennemis pussent avec indépendance reprendre et aiguiser les armes qui devaient la faire périr. Aussi une lutte ardente recommença-t-elle entre le principe populaire et le principe du droit divin et de la tradition, entre la royauté et la liberté. On sortait à peine du catéchisme de l'Empire, et l'on remontait déjà aux plus hasardeuses théories de nos constitutions démocratiques. Le roi et le peuple se trouvaient toujours face à face, parce que la Révolution avait emporté tous les intermédiaires entre le roi et le pays, tous les points d'appui et de résistance entre les masses et le pouvoir personnifié dans un homme, dans une famille, dans une race. Faute grave des révolutionnaires, mais faute léguée par la royauté elle-même, qui avait tout absorbé et annulé autour d'elle ! Faute ancienne, qui a retardé chez nous le système du gouvernement représentatif ! Faute persistante, qui rend peut-être difficile et chanceuse l'existence de notre édifice constitutionnel factice, et de l'équilibre tout légal et artificiel de nos institutions !

A cette époque, on ne confessait pas assez loyalement combien sont vaines les classifications des hommes par les lois, surtout quand la loi lutte contre les mœurs. Ces classifications sont pourtant nécessaires à tous les peuples, à toutes les civilisations, et, M. Thiers l'avouait dès lors, *l'aristocratie n'est pas moins indispensable aux républiques qu'aux monarchies.* Ces intervalles entre les citoyens sont inévitables, et plus qu'ailleurs, chez nous, où la vanité des rangs et des distinctions sociales est extrêmement vivace, et se nourrit et s'irrite des obstacles mêmes qu'on lui oppose. Il n'est aucun de nous qui n'ait pu saisir ces nuances délicates du caractère national dans les conditions diverses de la population, dans tous les degrés de la magistrature, du barreau, du commerce, du *tiers-état* enfin, et jusque dans les situations les plus humbles des artisans et des hommes de métiers. Nous l'avons dit ailleurs : *nous ne pouvons supporter les supériorités, et les distinctions nous charment.* Ce sentiment si susceptible explique fort bien le succès inouï et tout monarchique de l'institution de la *Légion-d'Honneur*, que M. Thiers défend cordialement dans son dernier livre, et vers laquelle tout le monde s'est précipité sous tous les régimes ; mais cette susceptibilité

explique aussi les jalousies instinctives que la noblesse inspire aux classes inférieures, et ce fonds commun d'envies et de convoitises si déplorablement et si cruellement exploité dans nos mauvais jours. On ne déteste jamais rien autant que ce qu'on n'a pas encore l'espérance d'atteindre. On l'a dit souvent : les gens de lettres médisent toujours des académies où ils ne sont pas entrés ; et les conventionnels, les généraux et les législateurs se sont enrôlés de bonne grâce dans la milice nobiliaire impériale, après avoir, au dedans comme au dehors, répandu des flots de sang contre les idées aristocratiques !

Ce fut donc un des grands secrets de la popularité du premier ouvrage de M. Thiers que d'avoir sacrifié surtout au sentiment plébéien, et d'en avoir embrassé la cause avec ardeur, de l'avoir embrassée naïvement, profondément, avec ses défiances, ses préjugés, ses injustices même. L'*Histoire de la Révolution* s'adressait aux masses. Etait-ce instinct involontaire ou dessein prémédité ? Tous les deux peut-être, comme il arrive d'ordinaire aux esprits distingués et ambitieux qui ont une place à se faire dans le siècle par leur valeur personnelle. C'était aussi pour M. Thiers, et pour la plupart d'entre nous, une conséquence naturelle d'éducation et de naissance. Mais on comprend aussi comment l'explosion libre et spontanée de tels sentiments devait puissamment répondre au cœur de la jeunesse, au milieu des luttes de la Restauration.

M. Thiers était alors à cet âge où l'on s'imagine que le pouvoir et le droit doivent se trouver invariablement du côté du talent, et où l'on ne peut croire que les hommes se laissent moins facilement encore gouverner par les accidents de la supériorité intellectuelle que par les hasards de la naissance. On apprend plus tard qu'une autorité héréditaire se fait souvent accepter plus aisément qu'une suprématie contemporaine, née sous nos propres yeux ; de même que le spectacle d'une opulence patrimoniale se souffre plus volontiers que la fortune d'un parvenu. En fait de gouvernement, le mérite est une excellente chose, comme moyen et comme secours ; mais il n'est que bien rarement l'essence même du pouvoir. Il faut aux Etats une base permanente, régulière et transmissible. Le mérite est, par sa nature, viager, transitoire et indisciplinable. Heureusement, sous toutes les formes de gouvernement, les majorités se chargent de prouver que le monde politique se mène par le bon sens et par le jugement pratique bien plus que par la supériorité intellectuelle. Il n'est pas rare que les oppositions abondent en hommes de talent ; car leur rôle est l'ambition et l'impatience. Mais, dès que l'homme est arrivé au pouvoir, il ne tarde guère à comprendre la vérité, et nous serions surpris que l'exercice de l'autorité n'eût pas déjà dissipé tout à fait sur ce point les illusions de M. Thiers. Mais tout le monde n'est pas destiné à régner dans nos assemblées publiques, tout le monde n'est pas destiné à devenir le chef tour à tour du gou-

vernement et de l'opposition, et à laisser sur le seuil d'un ministère les erreurs de sa jeunesse; et c'est un tort sérieux, et presque un malheur, de caresser dans la multitude cette pensée fausse et périlleuse, que la raison et le patriotisme sont le patrimoine indéfectible de l'éminence de l'esprit. Magnifique hypothèse! admirable illusion du jeune âge et du désintéressement chevaleresque, mais que les années, l'expérience, les calculs du monde, les intérêts égoïstes des partis ont bien vite et trop tôt dissipée!

Ce fut la grande erreur de l'Assemblée Constituante et des Girondins, qui crurent aux rêveries du XVIIIe siècle, aux irréalisables merveilles de l'égalité parfaite, et s'abandonnèrent, au milieu des plaisirs et de la décadence des mœurs, aux utopies si follement caressées d'une liberté uniforme et indéfinie. Ils crurent que, à force de tout réduire à une égalité et à une unité chimériques, ils ne pouvaient manquer d'être libres enfin. Pour eux, être libres c'était n'avoir rien au-dessus de soi. Or, ils s'étaient faits tout à coup si grands et leur roi si petit qu'il semblait, à leur compte, que la liberté ne pût manquer d'arriver. Ce fut l'anarchie qui arriva. Cette royauté, autrefois si déplorablement et fatalement prépondérante, qui avait dévoré successivement toutes les autres existences sociales, toutes les franchises de la France, de complicité avec les ambitions plébéiennes qui se tenaient pour émancipées sous l'uniformité d'un joug commun; cette royauté allait mourir par la main de ceux-là même dont l'alliance l'avait rendue absolue. On ne l'avait laissé vivre quelques jours encore, ou, pour mieux dire, on ne lui avait laissé son nom, en lui retirant les conditions de la vie, que par un reste de pudeur monarchique, que par un reste de convenance et de respect envers un roi débonnaire. Mais elle était devenue si peu de chose, en vérité, qu'il paraissait bien simple de s'en passer. Le moindre pouvoir exécutif devait fonctionner aussi bien que le simulacre de roi constitutionnel. Le trône tomba donc devant de faux principes, devant des chimères étranges, bien plus encore que devant les révoltes les plus sanglantes et les attentats les plus odieux. Le trône tomba; mais une longue et presque perpétuelle émeute précéda, accompagna et suivit cette immense chute. Il n'y avait rien en France d'organisé pour recueillir cet héritage du sang. Des milliers de têtes illustres ou maudites, les horreurs de la guerre civile, la banqueroute, les plus glorieux talents décimés, les plus hautes vertus proscrites, les plus admirables victoires de nos belles armées, les plus illustres conquêtes de notre courage national, rien ne put jamais combler ce vide, ce gouffre immense creusé par la disparition de l'élément royal et héréditaire, que la Révolution avait fait si petit, et qu'elle avait fait petit pour oser le tuer.

Trois fois, dans sa détresse, la France a eu recours à une race royale: en 1804, je devrais dire en 1799, en 1814 et en 1830; et trois fois l'é-

lément royal, battu par les opinions véhémentes, mais plus fort qu'elles par sa nécessité même, a été le point d'arrêt autour duquel se sont ralliées les forces sociales du pays. Mais trois fois cet élément royal s'est retrouvé seul devant ce qu'on nomme le peuple, devant une multitude d'hommes unie et égalisée, devant l'opinion radicale et impraticable que nous a léguée le XVIIIe siècle, et que nous avons plus d'une fois réchauffée sans pouvoir la rendre viable. Bonaparte voulut consolider sa royauté en relevant autour de lui les débris de l'ancienne société, en reprenant un clergé à la manière de Louis XIV, en se refaisant une noblesse avec son épée, en réennoblissant la vieille noblesse du vieux royaume, en se créant une cour de rois. Mais toutes ses nouveautés, ses conciliations, le despotisme de ses victoires et de son caractère ne tinrent pas contre des défaites. Des batailles perdues emportèrent un trône que des victoires avaient élevé. Il n'avait eu ni le temps, ni la pensée peut-être, de rendre à la France ces mœurs constitutives, ces institutions naturelles, cette dot du temps et des traditions, qui survivent au malheur et surnagent sur les flots de l'adversité.

Les Bourbons de la branche aînée, malgré leurs fautes et celles de leurs conseillers, tenaient cependant une incalculable force de leur principe seul, de leur hérédité vénérable, de la généalogie de leur famille, la plus illustre du monde, de leurs malheurs et de leur exil même. Mais eux aussi ils arrivaient presque comme une nouveauté, sur un sol décimé par l'uniformité révolutionnaire bien plus encore que par l'antique toute-puissance royale. Plus de rangs autour d'eux, plus d'institutions vieillies, plus de discipline politique, plus de traditions généralement acceptées, plus d'aristocraties avouées par l'opinion, plus de ces corps intermédiaires qui, en limitant la puissance souveraine, arrêtent aussi, et adoucissent du moins, les coups que le temps ou la violence veulent lui porter, et servent de transition, de modérateurs, à l'essai et à l'établissement définitif des choses nouvelles. Cette royauté, peu clairvoyante peut-être, mais à laquelle ses ennemis eux-mêmes ont moins contesté la bonté et les droites intentions que la science du siècle, essaya de rendre la vie au cadavre de la vieille France morte. Les morts ne reviennent point. On chercha vainement à ranimer cette haute aristocratie héréditaire, cette pairie politique qui était possible encore en 1789, et qui eût sauvé peut-être alors notre pays de calamités épouvantables. Mais le vent aride du XVIIIe siècle soufflait toujours. Cette hérédité d'un pouvoir neutre et haut, qui devait servir de bouclier au roi contre le peuple, au peuple contre le roi, il fallut la recréer, en réunir, en ranimer les débris. Le temps seul pouvait les accepter, les nationaliser. Le temps manqua ; l'arbre n'avait pas pris racine. Toujours la royauté se retrouva inexorablement en présence de la nation de 1789. Au milieu d'une longue et réciproque défiance, la royauté antique commit une grande faute. Son impuissance vint échouer dans la téméraire

hardiesse d'un coup d'État. Trois jours emportèrent trois générations de rois.

La royauté de 1830, trouvée bien plutôt qu'attendue, acceptée bien plutôt que voulue, fut comme une nécessité et un refuge; mais elle ne rencontra encore autour d'elle que des éléments négatifs; toujours insuffisamment protégée contre les caprices d'une nation flottante, toujours dépourvue d'institutions durables, indépendantes, permanentes, consacrées par l'opinion et les habitudes nationales, et qui la pussent garantir solidement contre un coup de main révolutionnaire, mais aussi d'autant plus indispensable pour retenir dans l'ordre cette multitude sans hiérarchie, sans mœurs politiques, sans pensées graves, sans caractère réfléchi, et pourtant admirablement bonne, généreuse, amante de la gloire et des nobles et grandes choses, incroyablemen sociable dans sa légèreté même, et que nous appelons trente-quatre millions de Français. Cette royauté nouvelle, qu'il n'est pas permis de juger encore, et jusqu'ici non transmise, a vécu en demeurant maîtresse de l'élément viager, aristocratique par l'apparence, que l'on continue de nommer pairie, et en dominant par sa prépondérance l'élément populaire, réduit, dans son expression légale, aux censitaires les plus inoffensifs. Et cependant encore que de périls encourus et bravés! que de troubles! que de menaces! que d'espérances ajournées! quelles arrière-pensées et quels secrets de l'avenir!

Qui oserait prédire toutes les conditions de vie et de durée de cette royauté récente, dont le double élément se rattache, d'un côté, au sang de Henri IV, et, de l'autre, aux malheurs et aux souvenirs de notre Révolution, et qui s'est fait amnistier de sa haute noblesse par sa participation à nos dissensions intérieures? La pairie demeurera-t-elle nulle et désarmée, et la royauté n'aura-t-elle aucun autre contre-poids sérieux que l'omnipotence électorale, prudemment rétrécie par nos lois organiques? Ou bien rendrons-nous à une assemblée plus immobile, plus forte, plus indépendante que la pairie actuelle, le droit et le devoir de rassurer notre liberté naissante contre les despotiques et périlleuses imprudences d'un roi jeune et nouveau, ou contre les risques de la sujétion trop docile de l'électorat bourgeois? Problème terrible! nous sommes condamnés à la monarchie par notre unité et notre uniformité sociales, et cette unité et cette uniformité absolues repoussent elles-mêmes à la fois une liberté solidement constituée et une monarchie libéralement pondérée.

Cet état de choses et des esprits, M. Thiers l'a sainement jugé, depuis quinze ans, avec la haute et pénétrante sagacité de son bon sens. Mais l'*historien de la Révolution française* est-il bien innocent de toutes les difficultés subies par le nouveau régime, et n'a-t-il point préparé des ennuis à l'homme d'Etat et au ministre de la monarchie de 1830? Celui qui retrace aujourd'hui les temps du Consulat et de l'Empire, avec des

convictions mûries, sinon vieillies, avoue franchement que l'*expérience des hommes et des affaires lui ont beaucoup appris*. Il devrait avouer aussi que, tout en étant *certain d'aimer, comme il les aimait, la liberté et la gloire de la France,* il aura beaucoup de peine, malgré toute sa popularité persistante, à produire sur ses nouveaux lecteurs autant de résultats utiles et sérieux qu'il a causé autrefois d'impressions vives et périlleuses. Nous aimons à reconnaître que les opinions exprimées dans son nouveau livre sont presque toutes calmes et modérées ; mais il y a aussi loin de l'historien de la Révolution française à l'homme d'Etat qui, depuis 1830, fut, si nous ne nous trompons, partisan de l'hérédité de la pairie, que du premier livre de M. Thiers à son dernier : et celui-ci n'éteindra pas, nous le craignons, toutes les ardeurs qui ont été excitées et qui se perpétuent par le précédent.

Dès les premières pages du nouveau livre, on sent que quinze années ont passé sur la tête de l'auteur. Ce n'est plus l'homme qui flattait, louait ou excusait presque tout dans le gouvernement révolutionnaire. Jamais il n'avait caractérisé aussi nettement, aussi sincèrement, *l'anarchie sanglante, les sombres fureurs de la Convention, la révolution naufragée dans le sang*. Ces nobles paroles sont comme l'exorde de sa récente histoire. On dirait qu'il s'est fait dans l'historien la même métamorphose que dans la France de l'an VIII. Il va pardonner aux plus illustres membres de nos assemblées républicaines de se faire les courtisans et les gentilshommes de la nouvelle et future cour. Ne nous plaignons pas de cette habile transformation. Elle s'explique naturellement. D'abord, tout écrivain de talent se personnifie dans son héros ; et comme M. Thiers doit compter les quinze années d'un brillant règne, dès lors commencé au 18 brumaire, il convenait que ses idées flexibles s'accommodassent, comme un présage, à l'élévation de son type organisateur et administrateur. Et puis, l'expérience des affaires et la connaissance des hommes ont apporté plus de maturité au jugement de l'auteur, et ont retranché de ses opinions ce qu'elles avaient, sous la Restauration, d'ardent et de juvénile, d'agressif et d'injuste contre un ordre de choses qu'il s'agissait alors de faire tomber, et contre lequel luttaient la plupart des talents nouveaux, pour se faire la grande place à laquelle ils avaient droit, et qu'on ne savait point assez peut-être leur préparer et leur ouvrir. Les hommes arrivés au pouvoir et à la renommée, lorsqu'ils mesurent le chemin qu'ils ont fait et ce qu'ils ont abattu ou créé, deviennent moins idolâtres de ce qu'ils ont produit, moins dépréciateurs de ce qu'ils ont abaissé. Quand on voit clairement que, au bout de tout, il s'agit de gouverner, de mener et de contenir les hommes ; quand on a été chargé soi-même de concilier et de discipliner les diverses passions humaines, on devient moins exigeant envers les pouvoirs tombés, et moins illusionné en faveur des pouvoirs sortis de terre.

Ce serait un haut service rendu par M. Thiers, et par sa popularité retrouvée, si l'esprit de son livre nouveau pouvait prendre dans l'intelligence de la jeunesse la place de cet esprit révolutionnaire et imprévoyant que l'*Histoire de la Révolution française* a surtout popularisé. Un tel résultat serait heureux dans l'intérêt et pour l'avenir de notre politique extérieure, sur laquelle tant d'idées fausses ont prévalu, qui ont affaibli notre nationalité et notre ascendant en Europe, parce qu'elles ont surexcité contre nous la défiance et le patriotisme personnel des autres nations. Ce ne serait pas moins heureux pour nos questions de politique intérieure, pour l'esprit de vraie liberté qui a encore tant de progrès à faire ; si nous voulons sortir de cette ornière révolutionnaire si pleine de rancunes, d'envies, de haines contre le rang, la richesse, la supériorité ; si chaque parti veut comprendre enfin autre chose que le despotisme contre ses ennemis et contre les rivaux de son pouvoir : despotisme qui, pour être masqué par la loi et par les aveugles assentiments d'une majorité constitutionnelle, n'en est pas moins l'antipode de la liberté véritable et sincère, organisée et délibérante, dans la mesure des forces et de l'équité humaines. Ce serait principalement heureux pour la liberté religieuse, à l'égard de laquelle les vieux préjugés de la Révolution et des masses ignorantes durent encore ; la liberté religieuse, la moins comprise peut-être de toutes nos libertés, celle sur laquelle nos jurisprudents sont le plus arriérés, celle que n'aiment guère la plupart des chefs du parti qui porte le nom de parti libéral, celle enfin que n'a pas contribué à développer le fameux rapport de M. Thiers lui-même.

Une crainte est bien permise, c'est que l'esprit de M. Thiers, homme de gouvernement, homme éminemment actif et positif, ne soit épris d'une admiration trop grande pour les habitudes du mécanisme administratif impérial, à notre avis, l'une des plaies toujours saignantes du libéralisme bâtard qui nous régit sous tant de rapports. Mais cette crainte ne doit pas empêcher de rendre justice à l'adroite pensée, à l'heureuse occasion, saisie par l'auteur, de féconder sa retraite par le récit d'un sujet populaire, d'un poëme guerrier, si fort du goût des Français. Il y a presque le même passage, de la Révolution à l'Empire, que du rôle de journaliste démocratique et opposant, sous la Restauration, à celui d'homme d'Etat et de ministre du gouvernement nouveau. Il va prendre pour thèse notre gloire militaire, la plus populaire de toutes nos gloires, et la centralisation, le plus commode de nos préjugés légaux, celui auquel la liberté elle-même est sacrifiée volontiers par l'opinion. Il flatte ainsi les instincts nationaux les plus chers, et se popularise encore en faisant du pouvoir.

Mais les récits de la Révolution française transportent bien autrement les cœurs et la jeunesse que toute la période impériale. L'Empire n'est qu'un homme ; tout le reste s'efface devant lui. C'est la plus illus-

tre des biographies sans doute, mêlée des plus dramatiques incidents, mais enfin c'est une biographie ; c'est la vie d'un homme bien plus que la vie d'un peuple. Ce n'est, à vrai dire, qu'un seul et long combat, dont la paix d'Amiens ne fut que la diplomatie armée et l'armistice. En ce temps-là on ne négociait guère qu'à coups de bataille. La toute-puissance du héros a tellement éclaté au 18 brumaire, et dès auparavant, que l'impérial despotisme n'en est et n'en paraît que la conséquence prévue, naturelle, et comme le développement d'un seul caractère et d'un seul personnage. Il n'y aura pendant plusieurs années d'autres péripéties que le sort des combats. L'intérêt ne redoublera que lorsque le grand homme, apprenant à connaître les revers, verra son armée abandonnée par la fortune, décimée par le froid et le feu, dévorée par l'opiniâtreté du patriotisme espagnol et de la nationalité russe, et réduite à défendre bravement l'honneur et le sol de la patrie expirante. Cette chute intrépide et colossale, cette gloire expiée par l'exil au milieu de l'Océan, cette mort lente et solitaire d'une grande ombre captive qui épouvante encore le monde, effacent les fautes de César et surpassent toutes les monarchiques splendeurs de l'Empire victorieux. On ne se souvient plus des malédictions jetées à sa mémoire par ceux qui ont pleuré sous sa main de fer. La liberté elle-même lui pardonne ses lauriers et son ingratitude ; elle redonne presque le nom de fils à celui qui fut son maître et son tyran. Les populations sont remuées par les seules cendres d'un mort : son tombeau devient une sorte de protestation de l'honneur de la France devant l'Europe ; les jeunes hommes ne comprennent plus que le prince de nos lettres, que l'histoire et la plus illustre poésie contemporaines aient pu charger tour à tour cette tête impériale d'adorations et de blasphèmes, d'imprécations et d'idolâtries, de libelles et d'apothéoses. Napoléon est presque devenu pour nous, comme il l'est pour l'Orient et pour les contrées les plus inconnues de l'univers, un type héroïque, un Hercule guerrier, une sorte de héros mythologique, un Charlemagne du moyen âge, le personnage semi-fabuleux d'une épopée antique.

Quoi que fasse M. Thiers, son livre réduira, humanisera, si l'on peut ainsi parler, les proportions du géant. D'un type l'histoire refera un homme ; mais aussi avec l'homme reviendront les contestations, les ressentiments. L'œil de la morale publique retrouvera des taches qui se perdaient dans l'éloignement d'une mémoire triomphale. La sévérité rappellera des fautes que les colères vivantes ont nommées des crimes. La liberté se souviendra que si, pendant quinze ans, la terre s'est tue devant ce nouvel Alexandre, la France fut aussi, durant quinze années, esclave et muette devant Napoléon. L'administration vigoureuse, l'organisation despotique et unitaire qu'il imposa à notre pays, et dont les conséquences graves n'ont pas encore été suffisamment jugées, ne consolera pas du silence absolu de la tribune française. On ne remar-

quera point sans quelque serrement de cœur l'absence radicale de toute assemblée délibérante ; et un peuple, amant de la parole jusque dans ses abus, ne regardera point, sans quelque regret et quelque effroi, la forte épée qui a intimidé et fait taire toutes les constitutions.

Il y a longtemps que Rome disait des Gaulois, nos pères, après les avoir vaincus, qu'ils avaient deux goûts dominants : *virtutem bellicam, et argute loqui*. Nous n'avons point dégénéré de nos ancêtres, et leurs deux passions capitales sont encore les nôtres. Le nouveau livre de M. Thiers ne flattera que la première : l'*Histoire de la Révolution française* les captivait toutes deux à la fois. Les tumultes de notre tribune nationale, les imposantes scènes de nos assemblées politiques, ces conflits d'hommes qui se manisfestent et se tuent par la parole, ces éloquents courages qui se précipitent vers la mort, ces luttes énergiques qui créent et multiplient les renommées, tout cela était terminé et confisqué par le 18 brumaire.

L'homme qui avait, dès lors, pour cortége tous ses rivaux de gloire, et qui faisait de Moreau lui-même, dans la journée qui emporta la constitution de l'an III, le simple et obscur geôlier du Directoire ; l'homme qui rassemblait autour de son épée toutes les épées, et les plus célèbres débris, repentants et lassés, de l'Assemblée Constituante et de la Convention ; l'homme qui s'était imposé comme le centre des savants et le pacificateur des intérêts nouveaux ; l'homme qui avait rendu serviteurs de son avenir et tributaires de sa personnalité la pensée spéculative comme la diplomatie rusée, Sieyès aussi bien que Talleyrand ; l'homme qui ne voyait dans les hommes de pensée et de parole que des *idéologues* et des *bavards ;* cet homme-là était déjà le maître absolu de la France.

M. Thiers, dans sa nouvelle histoire, accepte sans hésitation, sans restriction, sans réserve, le fait du 18 brumaire comme un fait heureux et nécessaire. Et l'on ne peut nier que la France de 1799, fatiguée de sang et de craintes, de fluctuations et de ruines, accepta Bonaparte comme l'accepte aujourd'hui M. Thiers. L'Europe entière elle-même accueillit et reconnut le jeune général comme le symbole de l'ordre dans la France et dans le monde. Le vainqueur de Marengo amena même cette situation unique, dans la Révolution française, que la coalition européenne s'arrêta et se rompit devant un consul de trente ans, dont la toute-puissance semblait encore calme et modérée, et parut se retourner un moment, au profit de la France, et de la France victorieuse et agrandie, contre l'ambition de l'Angleterre qui avait soldé tous nos ennemis. De l'aveu de tous, ce fut la plus belle heure, l'heure phénoménale du glorieux soldat. Au dedans et au dehors, tout se reposait et se confiait en lui. Mais cependant l'histoire doit-elle juger entièrement comme les contemporains ? Tout en constatant comme vraie l'impression d'un jour, ne doit-elle pas en recueillir surtout une grave leçon ? Ceux

qui aiment au fond du cœur la liberté, même quand elle s'endort de lassitude dans les bras d'un grand homme, demeurent du parti de ces hommes probes et sincères qui ne se trompèrent point sur la destinée du conquérant. Le prudent Cambacérès, le deuxième consul, refusa d'aller loger aux Tuileries, comprenant bien qu'il lui en faudrait bientôt sortir; et le sage Tronchet, dont M. Thiers cite lui-même les paroles, disait : *Ce jeune homme commence comme César ; j'ai peur qu'il ne finisse comme lui.* Dans le même temps, le général disait à son secrétaire, M. de Bourrienne : *Eh bien, Bourrienne, nous voilà donc aux Tuileries! Maintenant il faut y rester.*

Soyons justes pourtant, M. Thiers ne se méprend pas sur les fautes qui menacent la fortune de son héros. Plus d'une fois l'historien fait de mélancoliques retours sur l'avenir ; plus d'une fois son regard se tourne involontairement vers le rocher de Sainte-Hélène. Mais nous aurions voulu qu'il parlât plus tristement de ces représentants de la France légale s'enfuyant du palais de Saint-Cloud, comme des coupables, *devant la force des baïonnettes*, et servant d'affligeant contraste à la véhémente apostrophe de Mirabeau, si connue et si vantée par la Révolution : avec cette différence que l'expulsion violente de nos deux conseils législatifs ne fut que trop réelle, tandis que la fougue tribunitienne de l'orateur avait inventé ou beaucoup exagéré les menaces du pouvoir royal. Il ne suffit point d'avoir dit ailleurs que *la légalité était une illusion à la suite d'une révolution comme la nôtre,* et que *tous les partis ne pouvaient venir se soumettre et se reposer qu'à l'abri de la puissance militaire.* Cette réflexion vraie, qui condamne surtout les révolutions démocratiques, en montrant où elles aboutissent, ne dispensait point de garder une sévérité grave devant le succès, même si éclatant et si nécessaire qu'il fût, d'un coup d'Etat heureux qui violait toutes les lois et déportait ou emprisonnait sans jugement un grand nombre de citoyens. Pour conserver le droit de repousser les anathèmes dont les passions libérales ou monarchiques ont accablé Napoléon, il convient de donner de justes et larges satisfactions à la liberté qui l'accuse. Il est aussi moral et bon de présenter de sérieux enseignements à la mobilité de nos mœurs politiques, si mal formées alors, et qui ont accueilli avec un enthousiasme aveugle et presque égal le vainqueur du 18 brumaire, les Bourbons de 1814 et le gouvernement de 1830. L'histoire, autant qu'il est en elle, aspire à parler comme la postérité.

Nous aurions d'autant mieux aimé cette réserve dans l'auteur qu'il avait beaucoup trop, dans sa première histoire, encouru le reproche d'être complaisant pour le succès, de tenir plus compte du fait que du droit. Plus d'une voix éloquente a déjà condamné dans M. Thiers ce penchant à excuser tout par la nécessité, penchant trop naturel aux hommes désabusés et vieillis dans la pratique des affaires, mais qui avait de quoi surprendre dans un jeune écrivain du XIXe siècle. Et nous nous

souvenons, malgré nous, que déjà le 18 fructidor, ce triste coup d'Etat favorisé par l'adhésion de Bonaparte, a été autrefois amnistié par M. Thiers. Le 18 fructidor, qui a violé d'une manière flagrante la représentation nationale ; le 18 fructidor, qui a exclu ou déporté cent quatre-vingts députés, parmi lesquels les Boissy-d'Anglas, les Camille Jordan, les Noailles, les Pastoret, les Siméon, les Vaublanc, les Villaret-Joyeuse, les Carnot, les Barbé-Marbois, les Dumas, les Portalis, les Tronçon-Ducoudray, etc., etc. ; le 18 fructidor, qui a déporté les propriétaires et rédacteurs de quarante-deux journaux, et annulé les élections de quarante-huit départements ; le 18 fructidor, qui a renouvelé toutes les plus affreuses lois de la Révolution ; M. Thiers a dit que *c'était un acte méthodique de l'autorité contre quelques représentants, exécuté avec force, mais avec tout le calme et la modération possibles dans les temps de révolution.*

Je sais bien, sans compter les autres et profondes différences, quelle gloire et quels heureux résultats ont absous le 18 brumaire, tandis que le stérile 18 fructidor est resté condamné par tous, excepté par les apologistes systématiques de toutes les phases de la Révolution. Mais, malgré la profonde différence des temps, des choses, des hommes et des procédés, il y a je ne sais quelle parenté entre le 31 mai, le 18 fructidor et le 18 brumaire, qu'il faut savoir hautement réprouver, pour l'honneur et le salut de notre avenir constitutionnel.

Au reste, la constitution de l'an VIII, cette fille du 18 brumaire, condamnée dès sa naissance par son maître à l'infécondité, est appréciée, dans le nouveau livre, avec une grande supériorité de finesse et de prévision. Il est impossible d'en mieux démêler, d'en mieux saisir le mécanisme et les rouages intérieurs, d'en mieux expliquer la destinée probable. C'est, à notre sens, une des parties les plus habilement traitées, au fond comme dans la forme. Cette ingénieuse analyse mériterait d'être entièrement citée, si déjà elle n'avait passé sous les yeux de tous. Une spirituelle malice, comme celle de M. Thiers, ne pouvait point ne pas remarquer que, dans la Charte de l'an VIII, *l'activité et le sérieux des affaires passait au conseil d'Etat; le bruit, la parole, la critique vaine, au Tribunat;* qu'*il y avait un Corps législatif muet, répondant par oui ou par non aux paroles, sans voix délibérative, du Tribunat; un sénat oisif élisant, à de grands intervalles, les hommes des deux assemblées;* qu'ainsi *les hommes d'affaires étaient au conseil d'Etat, les hommes propres à la parole, enclins au bruit, dans le Tribunat, les fatigués obscurs dans le Corps législatif, les fatigués d'un ordre élevé dans le Sénat.* Ce jugement, d'une si épigrammatique justesse, fait assez pressentir ce que va devenir, dans les mains consulaires, ce monument écrit dont la pensée première, déjà dénaturée avant de naître, sera successivement altérée par la volonté qui fascine et dompte toutes les volontés.

Mais on a lieu d'être surpris, après cela, de l'indulgence, disons mieux,

de la faveur avec laquelle M. Thiers parle du *génie profond* du père de l'œuvre de l'an VIII, Sieyès, héritier sans couleur des rêves politiques et déclamatoires de Jean-Jacques Rousseau ; Sieyès, esprit creux et vide, dont la sécheresse et la froideur résumaient assez fidèlement les stériles abstractions de l'école du XVIIIe siècle, mais dont l'auteur avait dit autrefois : *Sieyès s'entendait avec lui-même, mais il ne s'entendait ni avec la nature des choses, ni avec les esprits différents du sien.* C'est ce même Sieyès que M. Thiers avait peint et raillé comme l'auteur principal de *cette égalité absolue de droits, de ce nivellement entier, qui faisaient dire à l'ancien abbé qu'une fois cette égalité universelle obtenue, il importait peu d'avoir un roi, ou bien deux.* C'est ce même M. Thiers qui parlait avec un généreux dédain de *cette égalité chimérique que d'opiniâtres sectaires ne parvinrent qu'à faire régner dans les prisons.* Comment se fait-il que l'homme mûr, enseigné par les années et les affaires, ait jugé Sieyès avec plus de bienveillance que ne le faisait le jeune homme encore infatué des vaines idées du XVIIIe siècle ? On comprend qu'on traite avec bonté les qualités de l'homme privé, les *bouderies* mécontentes et paresseuses, les goûts de luxe et de bien-être d'un révolutionnaire blasé et timide ; mais nous ne comprenons pas que la raison de M. Thiers se soit inclinée devant les impuissantes et impraticables rêveries du plus vain des législateurs, et qu'il ait osé prononcer à côté du nom de Sieyès le nom de Lycurgue et de Solon. Nous ne comprenons même pas que l'esprit de M. Thiers se soit amusé à se demander sérieusement si l'aristocratie factice, créée par la constitution de l'an VIII, ne pouvait pas se consolider, et aboutir ou au sénat de Rome, sous les Antonin, ou au *Livre d'or* de l'aristocratie vénitienne. Pardonnons à son auteur ce jeu d'imagination, et ce triste rapprochement, de funeste présage, entre notre civilisation vieillie, notre aristocratie éteinte, et les menaçantes et serviles décrépitudes de Rome impériale : et ne gardons pas grande estime à l'arbitraire tout artificiel d'une constitution mort-née.

Il est cependant remarquable qu'un progrès capital se manifeste dans l'*Histoire du Consulat et de l'Empire.* Le premier travail de M. Thiers, consacré presque exclusivement à célébrer les victoires de la Révolution, à en apologier les violences, à en légitimer les moyens terribles, avait trop laissé dans l'ombre et touché bien faiblement la partie dogmatique et législative, les grands problèmes de politique et de constitution. Il n'avait point suffisamment recueilli, pour l'enseignement de notre âge et de nos successeurs, les hautes leçons que nous lèguent nos fautes et les erreurs de tant de constitutions qui se sont entre-dévorées. Ses amis eux-mêmes avouent la notable imperfection des premiers volumes de l'*Histoire de la Révolution*, et surtout de ce qui regarde l'Assemblée Constituante. De l'avis de tous, un vrai mérite n'éclate que lorsqu'il arrive aux Girondins, aux scènes de la *Montagne*, au récit des batailles, aux crises financières. Peut-être M. Thiers n'était-il point

assez mûr encore, et n'avait-il point fait d'assez fortes études pour comprendre le trouble et l'inanité des idées générales de nos Constituants. Peut-être en était-il encore à la métaphysique sonore de Raynal. Peut-être ne voyait-il pas dès lors que l'échafaud de Louis XVI avait commencé en 1789. Peut-être ne sentait-il point aussi clairement qu'aujourd'hui qu'*on n'improvise que le despotisme*. Il semble que les plus grandes énormités de nos convulsions civiles et le récit de nos guerres patriotiques aient pu seuls tenter et exciter le talent de l'écrivain. Ou bien encore, nous le croirions aisément, son sujet s'est agrandi sous sa plume, et a pris tout à coup des proportions inespérées : sa force lui est venue seulement en marchant. Nous aimerions mieux, à tout prendre, cette explication de l''incontestable infériorité de M. Thiers devant l'Assemblée Constituante, c'est-à-dire devant la part la plus sérieuse et la plus haute de la Révolution française, que l'inqualifiable faiblesse des historiens et des publicistes qui, après avoir, sous la Restauration, mis en relief, avec une complaisance extrême, tous les torts des *Constituants*, les ont glorifiés depuis, en se déclarant, selon le préjugé vulgaire, les continuateurs de 1789.

Aujourd'hui, mieux que jamais, l'esprit de M. Thiers incline à la conciliation et à la paix. Sans déserter son drapeau, il ne fait plus de son histoire un instrument de guerre et de parti. L'époque qu'il raconte est une époque de trêve et d'assoupissement où vont glorieusement s'endormir les douleurs de la patrie; le narrateur s'empreint de ces dispositions clémentes. Nous n'en sommes plus à la période funeste où la Révolution attaquait ou se défendait avec acharnement; maintenant elle se laisse paisiblement organiser et reposer. L'homme de brumaire répare et invoque le passé, fait donner une honorable sépulture aux mânes de Pie VI, abolit la fête horrible qui célébrait le meurtre du 21 janvier, rappelle les proscrits, cicatrise enfin les plaies les plus profondes du pays, prépare la paix européenne et la restauration des autels. Tant de bienfaits, qu'il serait ingrat de méconnaître, communiquent à l'historien la noble attitude de son héros. Autrefois la critique aurait pu soupçonner que le narrateur donnait en quelque sorte raison, au fur et à mesure, à tous les partis vainqueurs que *le Moniteur* faisait successivement passer et parler sous ses yeux. A présent, il y a tant de calme et de dignité dans la force victorieuse, mais réparatrice, c'est un si doux spectacle que de voir la patrie se reposer de ses fatigues et se consoler de ses longues souffrances, que la raison humaine et les sympathies du cœur passent tout à fait du côté du vainqueur et de l'historien. Le moment viendra trop tôt où l'homme de pensée et de liberté ne pourra plus se laisser éblouir par l'éclat fugitif de la grandeur militaire.

A mesure que la France se replace dans les conditions d'un gouvernement normal, M. Thiers s'encourage à reconnaître qu'on ne fait pas impunément violence aux mœurs et aux traditions d'un pays. Il sourit

même de l'*oraison funèbre* de Washington, que l'habileté du premier consul, empressé de réconcilier la France avec les Etats-Unis, fait prononcer par M. de Fontanes sous le dôme des Invalides; il ose spirituellement nommer *académique* une cérémonie funéraire à laquelle *manque la religion*.

On aime à voir avec quelle aisance Bonaparte prend possession des Tuileries comme de son domicile naturel, et envoie ses jeunes aides de camp, selon les usages royaux, notifier son avénement aux cours de l'Europe, quatre ans avant 1804. Les obséquiosités des nouveaux courtisans à se précipiter dans la servitude, *ire præceps in servitium*, pour parler avec Tacite; les pamphlets monarchiques jetés dans le public par les plus beaux esprits du temps pour essayer l'opinion; les petites intrigues, les folles espérances, les misérables ingratitudes, les agitations vaines et les dernières fureurs expirantes des divers partis; les grâces et les faiblesses de la femme du premier consul; les ambitions et les désirs secrets de la famille du grand magistrat de la république; la comédie du consulat à vie; tout cela est conté avec une malice charmante. On sent déjà que, sous la capote grise, se cache le manteau de pourpre impérial. Pendant que sur les corps de garde du Carrousel est encore écrite cette inscription : *La royauté est détruite en France, et ne pourra jamais être rétablie*, Bonaparte fait placer dans le *salon de Diane* le buste de Brutus à côté de celui de César, comme pour marquer la transition de la République à l'Empire : à peu près comme il faisait, quelques années plus tard, écrire sur sa monnaie, d'un côté : *République française*, et de l'autre : *Napoléon, empereur*. Nous étions au delà de la royauté elle-même, nous étions à l'Empire.

Un scrupule nous arrête, malgré de si prodigieux prestiges. M. Thiers nous semble prendre trop aisément son parti du silence absolu gardé par la constitution de l'an VIII sur *la liberté de la presse*, et de l'arrêté consulaire qui, sans autre forme de procès, supprime une multitude de journaux, et avertit les journaux conservés que, s'ils ne sont pas sages, ils seront supprimés comme les autres. L'historien se contente de dire froidement : *Cette mesure, qui paraîtrait si extraordinaire aujourd'hui, fut accueillie sans murmure et sans étonnement, car les choses n'ont de valeur que par l'esprit qui règne*. Il est difficile de ne point se souvenir de ce que disait M. Thiers en d'autres jours :

« La presse peut être illimitée sans danger... Il n'y a que la vérité de redoutable; le faux est impuissant : plus il s'exagère, plus il s'use. Il n'y a pas de gouvernement qui ait péri par le mensonge... Huit jours d'exagération et de mensonge usent toutes les plumes des pamphlétaires et des libellistes. »

Ensuite l'historien oublie complétement de remarquer que l'acte de l'an VIII ne disait pas un seul mot non plus de *la liberté religieuse*; ce double silence n'annonçait rien de bon.

Bien plus, M. Thiers assure que la constitution de l'an VIII *garantis-*

sait la liberté individuelle ; et il n'a point remarqué que l'article 46 livrait la liberté des citoyens au pouvoir exécutif, qui avait le droit d'arrêter préventivement, et de retenir en prison, sans jugement, *pendant dix jours.* C'était un avant-goût du célèbre décret de 1810 *sur les prisons d'État.*

Enfin, lorsque le premier consul est sur le point de décimer le Tribunat lui-même, ce tribunat que M. Thiers ne défend pas assez, et qui n'eut guère d'autres torts que ceux de toutes les oppositions ; lorsque Bonaparte est près de régner et de proscrire librement, par un sénat impuissant sur lequel il a assuré sa propre domination en lui faisant insidieusement passer toute la puissance constituante, l'historien se borne à constater qu'il *régnait une sorte d'anxiété à la vue des assemblées délibérantes*, qu'*on était fatigué d'agitations*, qu'*on avait soif de repos*, qu'*on était revenu de ce goût si vif pour l'éloquence politique...* que *le déchaînement contre les avocats était général*, qu'*il n'y avait de faveur que pour les hommes d'action capables de procurer la victoire et la paix.* Un tel langage a de quoi surprendre, et a l'air de l'ingratitude dans la bouche d'un des plus illustres fils de la liberté de la presse et de la tribune. Il inspirera à quelques-uns d'amères réflexions sur la destinée des empires et des dynasties, et sur les malheurs d'une vieille royauté qui fit bien moins pour se précipiter que n'en faisait Bonaparte pour se couronner. Ce langage autorisera les ennemis de M. Thiers à répéter que les inclinations de l'historien le portent naturellement aux procédés napoléoniens et à louer la puissance qui réussit.

Pour nous, nous contestons plus sérieusement à M. Thiers les éloges démesurés qu'il prodigue à l'organisation administrative de l'an VIII, *cette admirable hiérarchie à laquelle la France doit une administration incomparable pour l'énergie, la précision de son action... cette belle administration française qui surpasse en régularité, en vigueur, toutes les administrations de l'Europe.* Il l'exalte comme une des plus belles conquêtes de notre révolution, comme une conquête qui du moins nous est restée ; et il en fait un solennel hommage à la mémoire de Sieyès. Mais l'historien ne s'aperçoit pas assez qu'il touche, par cet éloge exclusif, à toutes les questions graves soulevées par le système de *centralisation*, et qu'il les résout légèrement, en passant, et d'un seul mot ; il ne s'aperçoit pas que *l'organisation* de l'an VIII est la fille nécessaire de l'*Assemblée constituante*, qui a détruit de fond en comble toutes nos libertés et nos institutions provinciales et municipales, parce qu'elles gênaient son ardeur intempérante d'innovation, et à qui l'auteur reproche lui-même d'avoir été poussée par ce *goût de régularité si naturel à l'esprit des réformateurs.* Or, il n'est pas sûr que cette uniformité de centralisation, que le temps amène encore plus que les hommes, soit un symptôme de liberté. Un grand pouvoir, un grand État y aspirent toujours, dans l'intérêt de la puissance exécutive, dont les mouve-

ments deviennent ainsi plus faciles. Mais j'ai bien peur que ce ne soit un signal avant-coureur de la décrépitude, et qu'on ne puisse adresser à ce vigoureux instrument de l'ordre ce que disaient les Calédoniens aux Romains conquérants : *Ubi solitudinem faciunt pacem appellant.* Il se peut qu'on doive se consoler d'être réduit à la centralisation ; mais il ne faut pas se vanter d'y être arrivé. Que les gouvernements européens, tous monarchiques, nous envient notre centralisation, cela se conçoit à merveille ; ils seraient vraiment fort à l'aise de n'être plus gênés, dans leur action, par des droits et des franchises de municipes et de provinces qui leur résistent encore. Que même, dans un grand effort national, dans une immense guerre, par exemple, comme ont été celles de l'Empire, la centralisation soit une vigoureuse machine qui rassemble en un clin d'œil, dans la main du pouvoir, toutes les forces et toutes les ressources de l'État avec une incomparable rapidité d'unité, nous le concevons encore ; mais que ce soit là le type normal et incontesté de bonne administration pour une nation qui prétend se gouverner elle-même, le doute devient très-sérieux. Nous tenons pour suspectes les créations improvisées de l'Assemblée Constituante, de Sieyès et de Napoléon ; car, M. Thiers l'a dit, *on n'improvise que le despotisme.* Il est vrai que ce despotisme-là continue à durer, et que tous les pouvoirs exécutifs qui se sont succédé l'exploitent avec la même complaisance, avec les mêmes abus, et sans cesse croissants, de la bureaucratie et de la paperasserie ; il est vrai que notre pays semble s'être résigné à n'être plus qu'un seul morceau de terre, divisé en compartiments égaux comme un damier, discipliné comme un régiment, régulier et naturel comme les ifs taillés de Versailles ; il est vrai que la France n'est plus qu'une seule cité que les chemins de fer vont démesurément agrandir encore. C'est un fait que nous ne voulons pas déplorer, qui est d'ailleurs neutralisé par la liberté de la presse, de la tribune, et adouci par notre civilisation générale, mais dont il ne faudrait point aussi trop se réjouir. On pourrait impunément manipuler, briser et rebriser les circonscriptions et les divisions actuelles de la France, sans la faire crier, car il n'y a plus là de vie et de mœurs locales. On n'a pas changé, et on ne changera pas, l'organisation de l'an VIII, parce qu'on ne brise que ce qui résiste, et que la France administrative ne peut résister à rien, ni à aucun parti. Voilà aussi pourquoi le parti radical, despotique par essence, comme toutes les opinions radicales et absolues, s'arrange très-bien d'une organisation administrative dont on peut être maître d'un seul coup de main. Mais aussi on se plaint tous les jours que nos mœurs politiques ne se forment point, que les générations nouvelles ne se rompent point aux affaires, ne se préparent point à la vie publique par un utile noviciat dans nos provinces. On se plaint de ce déluge de fonctionnaires qui inonde toutes les carrières et tous les recoins du pays ; on se plaint de cet appétit passionné

pour l'appointement et le costume, qui pousse tous nos compatriotes à se ranger dans l'armée des fonctionnaires publics ; on se plaint qu'il n'y ait presque plus d'importances réelles, en province, hors du cercle des fonctions de l'Etat ; on se plaint que toute situation intermédiaire ait, pour ainsi dire, disparu, entre la qualité de fonctionnaire et celle de membre de l'opposition, et qu'il n'y ait plus en France de degrés entre la soumission et la révolte. On se plaint de la gêne extrême qu'apporte au libre mouvement de notre Chambre élective cette plaie des fonctionnaires dont on ne peut ni se débarrasser ni se passer. Ces plaintes sont dans toutes les bouches, et particulièrement dans celle du parti opposant ; et pourtant ce parti est le prédicateur *quand même* du principe et des conséquences les plus extrêmes de la centralisation. Et comment prétendez-vous que le mal se guérisse, que les mœurs de la liberté arrivent, et que le pays se gouverne par le pays, tant qu'on ne retournera point plus sérieusement à de sincères attributions de gouvernement municipal et provincial ? Je ne sais pas si le retour est facile et possible. Je sais bien que, si on restaurait ces éléments provinciaux, même avec prudence et discrétion, cela entraînerait des luttes et des résistances, et que la question est toujours de savoir si nous ne sommes pas trop broyés aujourd'hui pour risquer la maxime des vieux Polonais : *Malo periculosam libertatem quàm quietum servitium.* Mais ce que je crois fermement, c'est que nous sommes le peuple d'Europe qui a le moins de libertés locales, et, pour ainsi parler, domestiques, et que notre liberté parleuse, générale, inquiète, indéfinie, ressemble à une armée campée en rase campagne, mais qui n'a ni positions ni retranchements, et qui peut être emportée au moindre choc. Qu'une force imprévue, qu'un coup soudain substitue un nom à un nom, un drapeau à un drapeau, un pouvoir à un pouvoir, et tout continuera d'aller comme par le passé.

J'en dirais presque autant de l'*ordre judiciaire* de l'an VIII, qui est à peu près toujours le nôtre, et que M. Thiers trouve *admirablement imaginé.* Il y a eu du bon sens et du tact à renoncer sur ce point aux aberrations de l'Assemblée Constituante, et à se rapprocher des traditions de l'ancienne magistrature ; mais il n'y a rien eu d'*admirable*, et encore moins d'*imaginé*, dans ce timide retour à la vieille discipline des tribunaux. Seulement on a bien eu soin que la nouvelle magistrature n'eût plus aucune force politique, qu'elle cessât entièrement d'être une résistance, et devînt la servante du pouvoir exécutif. Si cela est utile et bon, on y a trop réussi.

Le conseil d'Etat, dont la permanence est encore célébrée par M. Thiers comme l'œuvre de l'an VIII, et pour avoir, ainsi que la magistrature, survécu à ses créateurs et à nos révolutions successives, ne mérite pas d'autres remarques. Investi par le Consulat et par l'Empire d'attributions toutes-puissantes, à la condition de demeurer la force du maître, en lui obéissant, il a été dépouillé de toute sa prépondé-

rance politique, devenue incompatible avec le jeu de notre gouvernement représentatif. Le sénatus-consulte organique de l'an X le nommait, et lui donnait rang furtivement, avant le Corps législatif lui-même. Il est bien descendu, et il n'est plus aujourd'hui qu'un simple tribunal administratif et amovible, tirant toute sa vertu du pouvoir exécutif lui-même, et n'ayant aucune virtualité propre, sans cesse pétri et repétri, et toujours à l'usage de chaque ministère, sans que l'opinion et la liberté s'en alarment et s'en préoccupent assez.

Il est permis de remarquer avec peine que la haute capacité de M. Thiers accepte de confiance, et sans examen, comme incontestablement salutaire, la pensée administrative qui nous a été léguée par l'Assemblée Constituante et Bonaparte. Presque tous les essais despotiques d'une assemblée ou d'un homme ont passé sans laisser de traces, ils sont abandonnés de presque tous, même en théorie, et par M. Thiers plus que par tout autre ; car il se déclare hautement partisan de la monarchie tempérée et représentative, et ne se laisse plus séduire aux rêves de 1789 et de l'an VIII. Comment se fait-il qu'il ne lui vienne pas, à lui et à nos législateurs, quelques doutes au moins sur la bonté absolue d'une portion de cet héritage de l'Assemblée Constituante, aujourd'hui répudié presque entièrement ; que, dans le penchant qui l'emporte vers le vainqueur de l'Italie et le conquérant de l'Egypte, il demeure toujours enclin à prendre pour la liberté cette puissance impériale administrative qui nivelle tout, qui absorbe tout, et qu'il redevienne ainsi le complice et le partisan de ces actes extraordinaires et soudains, qui, en effaçant les provinces, les corps, les libertés collectives, la vieille magistrature, les priviléges de la royauté, avec les attributs traditionnels des deux premiers ordres de l'Etat, ont préparé les excès de notre centralisation administrative et politique ? Il faut quelquefois une destruction violente pour vaincre les résistances et les regrets des institutions vieillies qui ont besoin d'être modifiées ; mais cette destruction a préparé des difficultés sans fin à l'établissement durable et vraiment équilibré de nos institutions parlementaires.

Il serait étrange que M. Thiers, qui a défendu la pairie héréditaire et contribué à maintenir la magistrature de la Restauration, ne comprît pas que les institutions politiques, pour durer, ont besoin de transitions marquées, de saillies vives, de points d'appui et de repos certains et permanents ; et qu'une société de trente-quatre millions d'hommes, sans distinctions, sans classements, sans attributions variées et enracinées dans les mœurs, est menacée de subir tôt ou tard les nécessités d'un despotisme légal ou d'une royauté omnipotente. Toutes mes pensées de liberté sont confondues lorsque je l'entends dire gravement que *l'armée est une excellente école d'administration pour les esprits supérieurs.*

Si cela n'était point inutile, nous ajouterions, et cette fois du moins

sans réserve, tous nos éloges aux louanges que M. Thiers est accoutumé dès longtemps à recevoir sur son bonheur à raconter nos batailles et nos finances. Il se trouve tellement à l'aise à nous parler de nos grands combats que l'on n'a pas le courage de se plaindre que ces récits, qui composent la plus grande part de son livre, de son talent et de sa popularité, empiètent sur les autres parties de l'histoire d'une manière démesurée. Il s'associe à notre gloire nationale avec une bonne volonté complète ; il s'y abandonne avec amour ; il se jette dans la mêlée avec une clarté, une abondance de détails qui font illusion et qui transportent le lecteur au milieu de tous les mouvements de la stratégie ; il s'empare franchement du sentiment français ; il nous transporte à son gré au sein de nos armées ; il nous parle, comme à des témoins, de toutes les dispositions, de tous les incidents, de toutes les complications de nos plus grandes batailles ; il éblouit sans relâche nos yeux des éclatantes couleurs de ce manteau glorieux de renom militaire qui a si noblement couvert les plaies de nos sanglantes discordes : car il sait bien que notre orgueil national est bien moins facile à émouvoir par la conquête d'un article de constitution que par l'entrée des soldats français dans une des capitales de l'univers.

L'héroïque bataille d'Héliopolis, Marengo, Hohenlinden, le passage du grand Saint-Bernard, le beau siége de Gênes sont touchés de main de maître, avec netteté, simplicité, vérité. Masséna, Kléber, Moreau, Desaix, Lannes, et tant d'autres généraux illustres, passent devant nous avec la rapidité de leur courage et les mille nuances de leur caractère guerrier : et au-dessus d'eux apparaît la figure de Bonaparte, qui les dépasse de toute la tête. On s'associe du fond de l'âme aux sentiments patriotiques du narrateur, mais avec une fierté triste ; car on pense que tant de sang répandu par les plus braves, que tant de vaillance prodiguée, ont laissé notre France plus petite que l'ancienne France ; et, tout enorgueilli qu'on soit d'un si splendide patrimoine, on se demande s'il ne vaudrait pas mieux, au prix de quelques victoires de moins, victoires si chèrement expiées par les plus douloureuses défaites, pouvoir effacer les plus lugubres pages de notre histoire, et détruire les vieux levains de dissensions politiques qui nous séparent et nous énervent devant l'ennemi commun.

M. Thiers n'a pas moins de succès (et c'est un grand service rendu à une nation comme la nôtre qui calcule si peu) à nous intéresser à nos finances, à vulgariser, au moins, par des récits limpides et de suffisantes explications, quelques notions principales, justes et pratiques, sur les grandes crises financières et sur la situation de la fortune publique. C'est utilement contribuer à notre éducation politique et nationale. Le lecteur, bien qu'il ne puisse s'établir le juge des questions controversées de stratégie guerrière ou financière, des combinaisons et des hasards de la guerre et de la Bourse, n'en est pas moins vivement

intéressé : il en sait beaucoup de gré à l'auteur, et ne s'informe pas si c'est auprès du baron Louis ou des vieux généraux de l'Empire que la conception facile et prompte de M. Thiers a appris à parler nettement du Trésor public et de l'armée.

Nous devons signaler aussi à l'estime une exposition nette et claire du *droit des neutres*, l'un des sujets les plus complexes et les plus difficiles du droit international et maritime.

Nous ne croyons pas que les adversaires de M. Thiers aient beaucoup à se réjouir, s'ils ont compté que l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* mettrait l'auteur plus mal avec l'Europe. L'historien s'est généralement tenu dans une parfaite mesure. Le roi de Prusse et sa cour, l'empereur Alexandre et le meurtre de Paul Ier, sont caractérisés avec justice, et, l'on peut dire, avec bienveillance. Les Bourbons de Naples et d'Espagne sont moins bien traités, mais encore avec certains ménagements. On sent pourtant que l'auteur n'est pas l'ami des dynasties qui vieillissent et qui s'en vont. Il a trop de dignité pour insulter au malheur royal, mais il ne le pleure point. Il en parle avec la même résolution et le même sang-froid qu'il fit saisir la duchesse de Berry, et l'on ne pouvait guère demander mieux à l'*historien de la Révolution française*, qui ne consacre à la mort de Louis XVII, cet enfant royal, dont la fin fut si misérable et si digne de profonde pitié, que ces froides et brèves paroles : *Le jeune prince, fils de Louis XVI, était mort d'une tumeur au genou, provenant d'un vice scrofuleux*.

Il n'y a guère que Pitt qui soit jugé avec quelque injustice, et qui soit qualifié de *ministre d'État peu éclairé*. C'est peut-être apprécier un peu cavalièrement l'homme qui, dès l'âge où, en France, les hommes ne sont rien encore, et pendant dix-sept années, a gouverné puissamment, par la parole et par le conseil, un grand pays comme l'Angleterre. S'il a cordialement haï la France, la France le lui a bien rendu. S'il nous a fait beaucoup de mal, nous ne lui en avons pas moins fait ou souhaité. Il semble que la mort devrait mettre fin aux haines des hommes comme aux haines des nations. Pitt a voulu et tenté beaucoup pour la grandeur de sa patrie. Sa renommée est restée populaire pour toute la Grande-Bretagne, et il n'est pas bon de contester à chaque peuple ses prédilections et ses grands hommes d'Etat. Il faut respecter tous les patriotismes, même dans leurs erreurs, comme il faut savoir condescendre aux sentiments d'honneur et d'amour-propre de chaque homme. M. Thiers le reconnaît loyalement lui-même, et nous ne serions pas loin de penser que l'historien plaira d'autant plus à la France qu'il aura été plus sévère envers Pitt et envers l'Angleterre. L'Angleterre s'est trop enrichie de nos dépouilles et de celles de l'Europe; elle maintient avec un orgueil trop romain la suprématie tyrannique de son omnipotence maritime; elle a fait sentir parfois, et trop souvent, à la maison de Bourbon elle-même et à l'émigration française, combien

est amer le pain de l'étranger ; elle a trop prouvé au monde que les intérêts de sa propre grandeur et de son ascendant universel la préoccupaient bien plus que la question bourbonnienne et ses sentiments chevaleresques, pour qu'il ne soit point pardonné à M. Thiers de n'avoir pas été exactement juste envers Londres. On doit honorer un grand peuple comme le peuple anglais ; il est permis de ne point l'aimer.

Nous reprocherions bien plutôt à M. Thiers la parcimonie avec laquelle il nous initie aux débats du parlement anglais. C'était déjà une grave lacune dans l'*Histoire de la Révolution française ;* c'en serait une bien plus grave encore pour l'époque du Consulat et de l'Empire, où la tribune anglaise était la seule tribune ouverte et libre en Europe. Il serait fâcheux qu'il eût insuffisamment puisé aux sources anglaises, si indispensables cependant à consulter ; et nous nous refusons à croire que, à l'un de ses amis, homme politique important, éminemment versé dans la connaissance des affaires et de la tribune anglaises, et qui lui conseillait un jour de recourir, je ne sais sur quel sujet, aux ressources de la publicité et de l'éloquence britanniques, il ait répondu : « *Le Moniteur* me suffira. » Nous tenons cette anecdote pour malice d'ami.

Nous nous étonnons davantage que M. Thiers ait découvert un manque de dignité dans les deux lettres écrites au premier consul par Louis XVIII. Chacun a lu ces lettres et les a trouvées adroites et nobles. Louis XVIII était trop habile pour ne pas prendre toutes ses précautions en matière d'apparat et de démarches solennelles. Il faut le plaindre seulement, aussi bien que les royalistes de 1800, d'avoir eu la folle crédulité d'espérer que le soldat heureux pouvait rendre et donner une couronne.

Les ménagements ordinaires à M. Thiers se retrouvent dans ses portraits de personnages français. On sent qu'il parle en homme qui a été lui-même ulcéré par la calomnie des envieux et des partis, et qui a dû trop souffrir pour risquer de faire à d'autres cœurs les cruelles blessures que le sien a reçues. Toutefois, il est probable que les traits singulièrement fins et circonspects, avec lesquels plusieurs physionomies sont dessinées, plairont plus aux hommes de goût et aux amis des convenances qu'aux préventions exigentes de l'opinion publique. Les partis opposés s'obstineront à ne pas reconnaître seulement dans M. de Talleyrand, *mélange de l'évêque, du grand seigneur et du révolutionnaire, un homme de modération naturelle, n'ayant aucune opinion arrêtée, sans volonté et sans travail, dont les vues consistaient dans les opinions du moment, dont le penchant était de ne rien faire,* et qui servait surtout son maître par une *paresse utile.* Il y a bien loin de ce portrait, même en y ajoutant le don de l'esprit voltairien et des reparties vives et poignantes, et toutes les grâces de cour dont il est embelli par le peintre, à cette espèce de Méphistophélès politique que nous nous obstinons à

voir sous la figure de l'évêque d'Autun, froidement empressé de se séparer de ce qui tombe et de s'adjoindre à ce qui s'élève, mettant l'adresse de son égoïsme rieur, de son calcul blasé, à se trouver toujours hors du péril dans les moments critiques, et toujours en faveur auprès des fortunes ascendantes; se donnant invariablement, pendant plus de cinquante années, et à l'heure fixe du triomphe, à tous les pouvoirs qui, successivement, ont régné; accepté ou sollicité par tous comme courtisan ou comme conseiller, mais les trahissant invariablement tous aussi au moment précis où ils allaient décliner et périr; prophétisant tour à tour, par son éloignement ou ses soins empressés, les chutes royales ou l'avénement des dynasties, et n'ayant gardé sa foi ni à Dieu, ni aux rois, ni aux peuples. Quoi que disent et que fassent la vérité et l'histoire, le cœur humain exigera inflexiblement chez les autres les générosités dont il est bien rarement capable lui-même, et l'impitoyable méchanceté populaire, pour qui M. de Talleyrand est devenu un type de ruse à bonnes manières et de trahison polie, continuera à croire moins à M. Thiers qu'à M. Louis Blanc. Les rigueurs de la renommée persisteront aussi, je le crains, à attaquer la mémoire de Fouché, à qui M. Thiers donne un visage *intelligent, vulgaire et équivoque*, mais une sorte d'indulgence et de bonhomie s'accordant assez peu avec les préventions communes contre un homme en qui semblent incarnés tous les plus odieux mystères de la police. Nous ne savons même si l'historien, tout juste qu'il paraisse, et malgré ses piquantes analyses des caractères humains, parviendra jamais à relever de l'abaissement, et de l'oubli où elle est tombée, la figure de Cambacérès, cet archichancelier de l'Empire, peureux, fastueux et gourmand, sur lequel se sont accumulées les cruautés les plus railleuses de l'opinion; et qui pourtant soufflait peut-être, et retouchait à coup sûr, avant de les laisser imprimer, les opinions de droit civil prononcées par le héros au conseil d'Etat, et ne cessa point d'exercer sur Napoléon une haute et légitime influence. Malgré une foule de traits délicats, ces trois portraits n'auront ni l'éclat ni la fortune de ceux de Mirabeau ou de Danton. Mais il faut convenir aussi qu'il y a bien loin, dans l'ordre des émotions, des deux tribuns révolutionnaires les plus fougueux aux hommes de police et de diplomatie et au président du Sénat conservateur. Ce n'est pas, au reste, que M. Thiers cède à la manie du portrait; son goût sobre et net n'aime point le clinquant de l'antithèse, le faux brillant du parallèle. Rien chez lui ne sent le rhéteur. C'est le plus souvent par un mot heureux et un trait bref, et comme en passant, qu'il saisit un personnage, et encore il ne cherche jamais ni ce mot, ni ce trait, s'ils ne viennent naturellement sous sa plume. C'est ainsi que, en estimant à sa valeur la gloire de Moreau, il exprime avec un tact exquis les irrésolutions nonchalantes de ce caractère qui *n'aimait pas à pousser la fortune à bout*. Le nom de M. de Chateaubriand est aussi

prononcé par M. Thiers, et l'on ne peut nier que l'appréciation du *Génie du Christianisme,* bien qu'empreinte des doctrines littéraires du *Constitutionel,* ne garde une spirituelle mesure, et ne prenne presque une sorte de grâce poétique peu habituelle au talent de l'historien.

Cependant la tentation sera grande pour M. Thiers, et il y succombera plus d'une fois, de donner aux hommes de la Révolution et de l'Empire les proportions des événements, et de grandir leur taille sur le modèle impérial. C'est une exagération à laquelle les meilleurs esprits se laissent aller de nos jours. Pardonnable faiblesse de l'orgueil national! L'historien va jusqu'à défendre, article par article, contre les railleries et les attaques ingénieuses du Tribunat, plus littéraires, il est vrai, que juridiques, la majesté des *dispositions préliminaires* du Code civil, assez maigre portique d'un édifice régulier, raisonnable, correct, sage expression et facile conséquence de l'unité de nos mœurs civiles, mais que de hautes critiques auraient le droit d'atteindre, qui abonde plus en bon sens qu'en grandeur, et qui, à défaut de liberté, fut beaucoup trop exalté par les jurisconsultes de l'Empire, sur le patron romain de la gloire justinienne. Soyens indulgents à une faiblesse et à une réminiscence d'avocat; soyons indulgents même aux sympathies du patriotisme pour les monuments et les hommes du temps impérial. Souvenons-nous que les rayons de la renommée napoléonienne illuminent ce qui l'entoure. Le soleil a coutume de dorer tous les objets qu'il éclaire.

Mais ce qu'il est juste d'applaudir, c'est la flexibilité avec laquelle l'auteur passe à tous les sujets les plus divers; élucidant, par sa clarté extrême, la diplomatie comme la guerre, les opérations de banque comme la législation, les sourdes intrigues comme les discussions manifestes; disposant, avec une remarquable aisance, des matériaux les plus nombreux et les plus disparates; parcourant l'Europe, le monde et les champs de bataille, avec la facilité d'un géographe consommé; mettant à profit les confidences de la secrétairerie d'État, les communications de nos archives royales aussi bien que les renseignements gracieux des cours étrangères, et combinant, presque avec un égal bonheur, tous ces éléments multiples qui supposent des connaissances très-variées, et qui embarrassent plus que jamais dans nos temps modernes la marche et l'art de l'historien. Aux yeux d'une critique sévère, il est rare qu'un talent de cette nature ne perde pas un peu en profondeur ce qu'il gagne en clarté. Mais on doit regretter surtout que ce récit se perde quelquefois à indiquer les jours de réception et de revue, à éplucher des questions de comptabilité, des scrupules de statistique, des noms de préfets insignifiants, des chiffres d'appointements, des articles de loi textuellement compulsés un à un, et que M. Thiers n'ait pas laissé tout cela aux recueils et aux journaux quotidiens où il l'a trouvé. L'art historique, même dans une histoire contemporaine, ne

doit pas s'abaisser à de tels détails, à de si petites choses : de même que la grande peinture ne descend pas à constater un poil de barbe. Une exactitude aussi matérielle apprend beaucoup au lecteur; mais aussi elle condamne nécessairement à des longueurs et à des négligences. Les choses font l'écrivain.

Ces taches tendront à confirmer l'opinion qui regarde les livres, aussi bien que les discours de M. Thiers, comme des conversations spirituelles, comme des improvisations aimables dont la clarté est un peu diffuse et la facilité un peu prolixe ; où l'aisance abonde plus que la force, le naturel plus que la grandeur, la souplesse plus que l'élévation, les idées générales moins que la finesse, la netteté plus que la profondeur. On pourra dire qu'il est historien sans beaucoup de portée, comme M. Dupin est jurisconsulte sans beaucoup de philosophie, et que le succès et le charme de ses livres s'adressent bien plus à la masse des lecteurs qu'aux exigences difficiles des esprits choisis et délicats, comme sa parole de tribune va mieux au grand nombre d'auditeurs qui se contentent d'une discussion piquante, expansive, animée, épigrammatique, lumineuse, qu'à ceux qui veulent dans l'orateur des pensées plus hautes et une puissance plus concentrée. On dira même qu'en cela M. Thiers est plus heureusement placé à la tribune que dans l'histoire, parce que l'improvisation admet et excuse les longueurs, les répétitions, les négligences que doit s'interdire un livre; et qu'ainsi l'historien de nos gloires modernes est au-dessous du parleur politique.

Nous aurions peine à souscrire à un jugement aussi exclusif. Sans doute la manière générale de M. Thiers est plutôt légère et limpide que philosophique et nerveuse ; mais il est capable aussi, à la tribune, d'émotions éloquentes et de sentiments élevés, et, dans l'histoire, d'expressions fortes et de traits profonds. Son esprit est d'ordinaire positif et pratique ; mais il peut aussi s'élever parfois à des conceptions supérieures. Son style est le plus souvent peu chaud, peu coloré, peu animé d'images; mais aussi on n'y sent nulle tension, nul effort. Il n'a pas les ressources habiles et artificielles de l'école littéraire moderne ; mais il évite par là même la prétention, la fatigue, je voudrais oser dire les convulsions de la phrase du jour. Il est visible que M. Thiers ne se préoccupe pas assez de la forme, et nous conjecturons qu'il n'a pas fait beaucoup d'études de style, qu'écrire n'est pas pour lui un pénible labeur, et qu'il s'abandonne sans apprêts à l'expression fluide de ce qu'il a rapidement conçu. Les flatteurs seuls, il est vrai, pourraient trouver dans l'historien le trait chaud et concis de Tacite, ou l'élégante brièveté de Salluste, ou la splendide narration de Tite-Live. Nous avouerons, de plus, que M. Thiers nous semble avoir encore plus d'esprit dans ce qu'il parle que dans ce qu'il écrit, et que nous avons été nous-mêmes plus captivés et charmés par l'adroite et malicieuse désinvolture de l'orateur, opposant ou ministre, que par l'entraînante causerie du narrateur. Nous

avouerons encore, si l'on veut, que M. Thiers est resté, plus que tous les autres célèbres historiens de nos jours, fidèle à l'héritage littéraire et philosophique, et, par conséquent, aux défauts du XVIII[e] siècle, et qu'il se montre peut-être un peu trop étranger, je ne veux pas dire opposé, aux idées générales, aux théories, aux progrès, aux recherches plus impartiales et plus pittoresques de l'école historique moderne. Mais il possédait à un trop haut degré l'esprit des affaires pour s'accommoder de la manière roide, parfois fausse et pédagogique, des écrivains qui, au lieu de narration historique, nous donnent ce qu'ils nomment *philosophie de l'histoire.* Et puis les habitudes et les nécessités de la presse quotidienne, qui ont préoccupé sa jeunesse, ont dû l'accoutumer à couvrir, comme en courant, ses idées d'un vêtement bien plutôt simple et prompt que recherché. Il est à présumer que l'*Histoire*, si attendue, *des Girondins* sera teinte de couleurs bien autrement étincelantes que l'*Histoire du Consulat et de l'Empire.* Il n'en reste pas moins que, dans notre âge de littérature fardée, ce n'est pas un médiocre honneur qu'une intelligence positive, pouvant comprendre et exprimer vivement mille choses ensemble, brillant à la fois, et d'un vif éclat, au conseil des ministres, dans les journaux politiques, à la tribune, et douée de ce don inimitable de transmettre à celui qui le lit ou qui l'écoute, par une communication aussi rapide que lumineuse, ses impressions et ses opinions personnelles, si contestables et si attaquées qu'elles puissent être. Il y a bien quelque bonheur à avoir réveillé parmi nous les succès d'une sorte d'esprit et de style qui paraissaient un peu passés de mode en France, mais dont l'évidente popularité, dans la personne de M. Thiers, annonce qu'ils répondent encore universellement aux sympathies de l'esprit français. Si la nouvelle histoire n'est pas, et ne pouvait guère être, un véritable monument littéraire, plusieurs parties n'en brillent pas moins par des qualités éminentes qui la recommandent solidement à l'estime, quand les circonstances ne la recommanderaient pas à la popularité.

Nous n'avons pas dû nous associer davantage aux haineuses exagérations excitées par les ardeurs plébéiennes de M. Thiers. Pour lui, la Révolution est toujours sainte ; pour lui, l'émigration est toujours *coupable* en même temps que *malheureuse;* pour lui, les patriotes qui meurent sont des *victimes*, les prêtres et les Vendéens qui succombent sont des *fanatiques ;* pour lui, c'est toujours *l'Europe qui sentait que la grandeur inouïe de la France était la juste conséquence d'une agression injuste héroïquement repoussée.* Il ne remarque même pas que si, dans un duel entre deux hommes, il est déjà si moralement difficile de distinguer toujours le provocateur du provoqué, il est bien plus impossible encore dans la guerre, ce duel des nations, de discerner clairement les torts mutuels, les causes complexes et réciproques de provocation et de défense naturelle. M. Thiers tranche d'un mot cet insoluble pro-

blème ; pour lui, la Révolution est une mère, et il cache avec amour les souillures maternelles, comme l'enfant de Noé couvrait filialement la nudité de son père.

Mais, nous l'avons déjà plus d'une fois déclaré, il nous semble que l'apologie de la Révolution française a été chez M. Thiers, beaucoup plus peut-être qu'il ne se l'est avoué lui-même, une affaire de situation, de système, de réaction, un moyen d'opposition et de fortune. S'il ne comprenait pas assez qu'il y a aussi du patriotisme à combattre pour la religion et les vieilles lois de la patrie, et que l'émigré qui luttait, l'épée à la main, contre les armées républicaines, était plus brave et non moins excusable que l'émigré qui languissait à Londres ; s'il se montrait pour les proscrits plus sévère que Hoche et Bonaparte, qui se connaissaient en honneur militaire ; si quelquefois il paraissait oublier que les guerres civiles finissent toutes par la transaction et l'amnistie, parce que des deux parts il y a toujours des torts et des fautes ; plus d'une fois aussi il rendait hommage au courage français qui mourait sous les deux drapeaux. S'il ne témoignait pas pour le mal une indignation assez véhémente, ni pour le bien un amour assez passionné, il n'avait, du reste, ni aigreurs ni ressentiments. On aurait pu le croire plutôt débonnaire et léger qu'inexorable et inflexible. Patriote et plébéien, il cédait plutôt aux instincts de sa jeunesse, aux illusions de l'inexpérience, aux préjugés de l'éducation, de la naissance, qu'à l'intelligence de son siècle et aux intérêts de sa situation et de son ambition. Son inclination décidée le portait déjà vers celui qui devenait le symbole de la gloire militaire française, celui que l'on a nommé la *Révolution faite homme*. Ces tendances monarchiques, ce goût du pouvoir militaire, ont été bien sévèrement reprochés au chef du cabinet du 1er mars, et il pourrait y avoir en ceci bien plus de vérité que dans le goût que les calomniateurs lui ont supposé pour le sang et la terreur. Mais celui qui, sur les traces de Montesquieu, prend plaisir à vanter et à décrire la constitution anglaise, fait singulièrement sa paix avec les cabinets de l'Europe, et se réconcilie hautement avec ses espérances ministérielles. Celui qui dit que les législateurs, les membres eux-mêmes de *l'Assemblée Constituante, n'étaient plus bien sûrs en* 1800 *d'avoir eu raison en* 1789, et que *les patriotes de* 1789 *étaient disposés à penser qu'ils s'étaient trompés presque en toutes choses*, ne doit plus être très-suspect aux monarques constitutionnels !

Nous voudrions pouvoir en dire autant des sentiments de M. Thiers sur les libertés religieuses. Ce fut une faute et un malheur de la Révolution, j'ose le penser, d'avoir haï et persécuté la religion et l'aristocratie, ces deux forces vives de toute civilisation qui a de l'avenir, de toute nationalité qui a eu un nom dans l'histoire. Pour avoir dispersé et outragé ces deux bases essentielles de toute société humaine, la Révolution a erré de précipice en précipice, elle a souillé de sang ses plus

légitimes conquêtes, et risqué de compromettre et de perdre à jamais les destinées comme les libertés du pays. Il a fallu que les instincts des pouvoirs, à quelque date qu'ils se réfèrent, aient sans relâche souhaité leur réconciliation avec la pensée religieuse de la France et ses supériorités sociales, recherché et sollicité ce double appui, en dépit des répugnances et des hostilités, pour ainsi dire, répandues dans l'air que nous avons tous respiré. C'est que tout gouvernement qui veut vivre et durer ne tarde pas à reconnaître, quand il n'écouterait que les inspirations et le bon sens de son égoïsme civil, ce que lui commandent impérieusement les conditions de sa propre existence. Les empires, même les plus démocratiques, ne se sont jamais fondés sur la multitude et l'incrédulité. L'aristocratie peut changer de forme, la religion avoir ses éclipses ; mais quand ces deux éléments capitaux de sociabilité abandonnent un peuple, c'est que ce peuple est fini.

Après le 18 brumaire, et lorsque le grand réconciliateur victorieux a vigoureusement étreint le pouvoir, pour ne plus s'en dessaisir que dans sa chute profonde, il lui arriva naturellement l'idée de relever les grandeurs tombées et l'autel de la patrie. Il avait subi, dans une autre sphère, la même transformation que celle qui se manifeste aujourd'hui chez M. Thiers. Ce n'était plus le jeune officier de 1792, disant, dans une lettre écrite de Valence à un ami : *Le sang méridional coule dans mes veines avec la rapidité du Rhône*, et lui parlant, avec une énergie sauvage, *des souverains qui commandent à des chevaux, du despote mitré, du fakir cloîtré*, et *surtout du brigand à parchemins*. Il écrivait, au contraire, d'Italie, après Marengo : *Aujourd'hui, malgré ce qu'en pourront dire nos athées de Paris, je vais, en grande cérémonie, au* TE DEUM *qu'on chante à la métropole de Milan*. Il ne parlait plus de porter par toute la terre, en violentant les mœurs et le patriotisme des peuples étrangers, ces illusions de liberté abstraite, de rébellion universelle, illusions qui furent un des plus singuliers caractères de notre folle et généreuse énergie, et qui ne sont pas encore radicalement guéries dans l'âme de la France et dans celle de M. Thiers. Bonaparte, alors, ménageait les habitudes religieuses de l'Italie, favorisait l'élection de Pie VII, et l'entourait de respectueuses prévenances, comme un enfant du Catholicisme.

En matière religieuse, M. Thiers aussi en est à son 18 brumaire ; l'*Histoire de la Révolution française* était son 1792. Dans son précédent livre, il nommait Pie VI *un prêtre orgueilleux*, il parlait du *vieux Pape dont l'orgueil était abattu*, de *vieux cardinaux inhabiles*, du *gouvernement des prêtres*, de *la superstition, des couvents et des dévotes ;* il citait en riant le sobriquet de *vieux renard* donné par les soldats français à Pie VI, et il disait qu'*il était naturel à des républicains de vouloir sévir contre un Pape et un Bourbon*. Il parlait encore du *parti des moines ; des prêtres qui ne connaissaient que Rome pour patrie ; des vieilles tantes*

de Louis XVI qui allaient faire leur salut à Rome. Il avait, en un mot, ce langage frivole et railleur, trop fréquent encore parmi les gens du monde et chez les ennemis du Catholicisme, et auquel nous avons presque tous plus ou moins sacrifié , en sortant de nos colléges. Il disait aussi, au sujet du clergé, qu'*il restait à prendre une grande mesure pour détruire ces grands corps qui avaient été des ennemis constitués dans l'Etat contre l'Etat.* Il ne voyait dans la religion qu'*un service public à régulariser ;* dans *Maury et les siens* qu'*une faconde imperturbable ;* dans les *richesses* du clergé que *des biens immenses qu'il avait reçus jadis, à condition de secourir les pauvres* QU'IL NE SECOURAIT PAS ; et dans la *constitution civile du clergé* qu'une *occasion* et un *prétexte* dont *il profitait pour faire une injuste résistance.*

Les paroles de 1845 sont bien autrement graves et dignes. Il y est question de *l'éclair de génie de la cour romaine, qui allait jeter encore quelques grandes lueurs.* Consalvi est *remarquable par la souplesse, la pénétration, l'agrément de son esprit.* Chiaramonti, *par son esprit, son savoir et ses douces vertus, jouissait de l'estime universelle.* Enfin *ce jeune homme si sensé, si profond dans ses vues, mais si impétueux dans ses volontés, qui gouvernait la France..., se trouvait en présence d'un Pontife* (Pie VII) *d'une vertu rare, d'une physionomie et d'un caractère angéliques, mais d'une ténacité capable de braver jusqu'au martyre.*

Tels étaient les deux grands personnages qui allaient signer le Concordat. Certes, notre aveu et notre éloge ne seront pas suspects. De toutes les parties les plus louables du nouveau livre de M. Thiers, les plus belles pages, sans contredit, sont celles relatives au Concordat. La pensée et le style de M. Thiers s'élèvent avec la grandeur du sujet. Plusieurs passages sont traités avec une fermeté et une éloquente mesure qui rappellent les bonnes pages de M. Cousin. Toutes les raisons et les expressions qu'il place dans la bouche de Bonaparte, pour justifier et expliquer sa résolution de rétablir le Catholicisme, ont beaucoup de hauteur et de portée. On ne saurait repousser avec plus de noblesse et de force logique les conseils qui prétendaient faire de Bonaparte une sorte de Mahomet, ou bien un Luther guerrier, un prophète ou un révélateur, un réformateur ou un patriarche. Il n'est guère possible de mieux saisir et de mieux énoncer cet inappréciable caractère de la souveraineté spirituelle du Saint-Siége, qui est acceptée par chaque peuple de l'Europe, précisément parce qu'elle réside hors de chaque peuple, et dont les décisions sont reçues à Paris, à Madrid, à Vienne, précisément parce qu'elles ne partent ni de Vienne, ni de Madrid, ni de Paris. On saurait difficilement mieux exprimer ce besoin de croire qui tourmente l'homme et les peuples, et les catholiques eux-mêmes auraient peine à désavouer ces belles paroles :

« Cette croyance pure, morale, antique existait : c'était la vieille religion du Christ.... OEuvre profonde d'un réformateur sublime ; réformateur commenté

pendant dix-huit siècles par les conciles, vastes assemblées des esprits éminents de chaque époque, occupées à discuter, sous le titre d'hérésies, tous les systèmes de philosophie ; adoptant successivement, sur chacun des grands problèmes de la destinée de l'homme, les opinions les plus plausibles, les plus sociales ; les adoptant, pour ainsi dire, à la majorité du genre humain, arrivant enfin à produire ce corps de doctrine invariable, souvent attaqué, toujours triomphant, qu'on appelle UNITÉ CATHOLIQUE, et au pied duquel sont venus se soumettre les plus beaux génies !... »

Par malheur, les idées et les expressions de M. Thiers ne restent pas longtemps à cette hauteur. Sa vue se trouble comme celle de son héros. Le *Concordat* ne tarde pas à se réduire à sa vraie mesure, à ce que l'auteur nomme la *politique religieuse* du premier consul. Le concordat n'est plus un grand acte de religion, mais un grand acte d'administration. Sans scruter curieusement la conscience de celui qui est mort à Sainte-Hélène le crucifix sur sa poitrine, il est permis de croire que le Charlemagne de 1800 était un Charlemagne un peu sceptique.

Il se peut que *la constitution morale du général Bonaparte le portât aux idées religieuses*. Sans nul doute, *une intelligence supérieure est saisie, à proportion de sa supériorité même, des beautés de la création ; c'est l'intelligence qui découvre l'intelligence dans l'univers, et un grand esprit est plus capable qu'un petit de voir Dieu à travers ses œuvres*. Mais malgré ces vagues attractions religieuses qui devaient singulièrement avoir de prise sur l'imagination orientale de Napoléon ; malgré *les souvenirs de l'enfance, toujours si puissants sur une imagination sensible et grande*, il n'en est pas moins vrai que l'Eglise doit garder plus de reconnaissance à l'homme d'Etat qu'au chrétien. La restauration du Catholicisme, en l'an IX, ne fut donc pas un acte de foi, mais seulement le sentiment profond d'une *vérité* contingente *d'ordre social*.

M. Thiers ne s'y est point mépris. Il affirme que *le premier consul, qui avait autant d'esprit que Voltaire et plus de gloire que Frédéric, pouvait seul, par son exemple et ses respects, faire tomber les railleries du dernier siècle*. La Révolution était encore toute teinte du sang des prêtres. Les feux de la Vendée catholique venaient à peine de s'éteindre. Les plus mauvais souvenirs du XVIIIe siècle, les ressentiments de nos luttes civiles, où le clergé avait rempli dignement son rôle de martyr, étaient ardents et vivaces. L'historien ne le dissimule point ; les conseils les plus intimes qui entouraient le jeune législateur étaient hostiles au Catholicisme. Ses meilleurs amis, ses généraux les plus dévoués, maugréaient *très-énergiquement* d'aller à Notre-Dame. Les savants qui formaient sa cour, Laplace, Lagrange, Monge, n'étaient guère suspects de religion. Dans le conseil, Talleyrand, Fouché, Rœderer ; au sénat, de Tracy, Volney, Cabanis, n'étaient pas de fort bons catholiques. Les circonstances étaient telles, même, que le premier consul se vit obligé de différer la présentation du projet de loi sur le concordat et les *articles organiques*, et de modifier le Tribunat avant de

lui soumettre ces deux importantes mesures. Convenons que les circonstances étaient singulières et pressantes. Tandis que Bonaparte avait traité avec le Pape, le corps législatif nommait pour son président, qui? DUPUIS, l'auteur de l'ORIGINE DE TOUS LES CULTES; et, comme si ce n'était pas assez, on présentait Daunou comme candidat au Sénat, en dépit de toutes les résistances consulaires; et on y faisait entrer, malgré Bonaparte, qui? le fameux abbé Grégoire, cet évêque constitutionnel, *esprit étroit et vaniteux*, *entaché d'un souvenir malheureux.*

Ces circonstances historiques, que nous empruntons toutes à M. Thiers, si elles ne diminuent pas l'estime due à l'admirable et énergique persévérance de Napoléon, expliquent du moins le vrai sens et la portée politique du concordat et de son exécution. L'acte fut grand, l'exécution petite et tracassière; elle dut se ressentir des taquineries irréligieuses de l'époque. L'épée victorieuse dut aussi, quoi qu'on en dise, intimider un pontife vieux, doux et circonspect, tout à l'heure banni de Rome, forcé de faire à la renaissance de la religion de douloureux mais nécessaires sacrifices, déjà dépossédé d'une partie de ses Etats, et qui avait trop besoin de Bonaparte pour conserver l'autre, et dont le droit et le devoir étaient d'espérer et de solliciter la restitution des *Légations.* Tenons compte aussi de ce concile d'évêques constitutionnels réuni tout exprès à Paris pour effrayer les négociateurs catholiques; et enfin des colères napoléoniennes, feintes ou vraies, par lesquelles on épouvantait l'un des envoyés du Pape, le cardinal Spina, pour le presser de céder et de conclure: et l'on s'étonnera que M. Thiers ait pu dire du concordat: *Jamais on n'avait fait avec Rome une convention plus libérale, et en même temps plus orthodoxe.* Plus orthodoxe, soit, malgré la dépossession universelle imposée à tous les évêques titulaires; mais plus libérale, il n'est aucun esprit droit qui puisse concéder cela. Le concordat de l'an IX remettait en vigueur le concordat de François Ier; or, ce concordat du XVIe siècle, qui abolissait les élections épiscopales, et qui a été sévèrement qualifié par quelques-uns, n'avait été rien moins que libéral, aux yeux de l'Eglise de France et des Parlements eux-mêmes, qui y avaient vivement et longtemps résisté. Il se peut que, dans un temps où la prépondérance royale, qui se constituait définitivement en France, menaçait de faire tomber dans la main du roi seul toutes les élections ecclésiastiques, ce fût un bien, pour l'Eglise et pour l'honneur du Saint-Siége, de partager entre le roi et le pape la collation des évêchés français; mais toujours est-il que ce partage, si utile qu'il fût alors, n'était ni une libéralité, ni du libéralisme, et qu'il n'a pu le devenir en l'an IX. L'acte de 1515 trouvait un clergé riche, puissant, maître du territoire, revêtu encore d'une haute juridiction, et tenu pour puissance politique et premier Ordre de l'Etat. C'étaient de grands éléments de résistance à l'action incessante des accroissements de la suprématie royale et civile; et encore le clergé français fut-il réduit à s'incliner devant

Louis XIV et même devant Louis XV. L'acte de l'an IX trouvait un clergé spolié, décimé par la Révolution, n'ayant plus ni terres, ni tribunaux, ne comptant plus dans l'Etat politique, et devant rester subordonné et salarié. Le roi nouveau était moins chrétien et non moins volontaire que François Ier et Louis XIV. Il avait affaire à un pontife placé dans une situation bien autrement pénible, délicate et périlleuse que celle de Léon X. Que devait-il advenir? Les faits et la raison répondent.

Et puis le premier consul était tombé entre les mains des jurisconsultes. Or, les jurisconsultes ne passent point pour avoir beaucoup aimé jadis, ni pour aimer beaucoup à présent les prérogatives du clergé. Cela est si évident que M. Thiers, en mentionnant les *cas d'abus,* dit qu'ils furent *déférés à la juridiction du conseil d'Etat, corps politique et administratif, animé d'un véritable esprit de gouvernement, et* QUI NE POUVAIT ÉPROUVER POUR LE CLERGÉ L'ANTIQUE HAINE QUE LA MAGISTRATURE LUI AVAIT VOUÉE SOUS L'ANCIENNE MONARCHIE. Le même aveu se trouve littéralement dans les *Travaux inédits de Portalis relatifs au Concordat.* « Les Parlements, qui étaient autrefois juges de l'abus, sont remplacés dans notre nouvelle législation par le conseil d'Etat, et cet ordre nouveau est bien plus favorable aux ecclésiastiques que l'ancien; car les Parlements n'étaient que des tribunaux dont la juridiction rivalisait avec celle du clergé. Dans l'exercice de cette juridiction, le magistrat particulier pouvait difficilement se défendre contre l'esprit de corps et contre toutes les petites passions qui agitent un rival. La même chose n'est point à craindre dans le conseil d'Etat, qui ne voit que le gouvernement et qui n'existe que par lui. »

Ce n'est ici ni le temps ni le lieu de se demander si la juridiction commune et publique des Parlements chrétiens, et dans lesquels siégeaient des conseillers ecclésiastiques, n'étaient pas encore de meilleurs juges, dans les *cas d'abus*, malgré leur rivalité notoire avec le clergé et leur complicité notoire avec la royauté, que la juridiction, exceptionnelle et secrète, du *conseil d'Etat, qui ne voit que le gouvernement et qui n'existe que par lui.* Ce n'est ni le temps ni le lieu d'entrer dans l'examen du concordat et des *articles organiques*, que l'historien analyse trop longuement, et qu'il aurait encore mieux fait, dans l'intérêt de l'art historique, de rejeter, comme tant d'autres documents administratifs et législatifs, aux pièces justificatives. Nous voulons seulement caractériser sommairement, *historiquement* et sainement, l'esprit du concordat de l'an IX.

Que firent donc les jurisconsultes de 1800? Ce qu'ils avaient toujours fait. Ils recoururent aux monuments judiciaires, aux maximes des légistes, c'est-à-dire aux monuments de l'*antique haine que la magistrature avait vouée au clergé sous l'ancienne monarchie,* et ils en composèrent le code des *articles organiques.* Ils firent traduire en français *la défense de la déclaration de* 1682, et la firent digérer par Napoléon, au

tempérament royal duquel elle convenait fort, puisqu'elle consacrait la suprématie absolue de cette monarchie civile qui allait échoir au général. Ils stipulèrent l'unité du *catéchisme*, ce qui conduisit au CATÉCHISME DE L'EMPIRE. Ils fouillèrent dans les vieux traités de l'*abus*, dans tous les recueils de jurisprudence, toutes les précautions défiantes qui y sont entassées contre la puissance ecclésiastique. Or, déjà sous les Parlements avait prévalu la maxime civile qu'il fallait bien se garder de définir et de limiter les *cas d'abus*, afin de mieux sauvegarder la prééminence de ce qu'on appelait alors les *tribunaux du roi*. On rejeta même expressément, sous Louis XIV, au moment où on s'occupa des ordonnances générales de législation, toute définition légale et toute délimitation de l'*abus*. Les jurisconsultes modernes imitèrent le même procédé et par les mêmes motifs. Mais ils se trouvaient un peu embarrassés : car la jurisprudence de l'*abus* était sortie de la lutte, de la rivalité de la juridiction ecclésiastique avec les *tribunaux du roi*. Or, il n'y avait plus de tribunaux ecclésiastiques. Les *cas d'abus* étaient nés, pour la plupart, des matières *bénéficiales*, pleinement abolies aujourd'hui; des possessions *territoriales* du clergé, également disparues ; de toutes les complications de ce qu'on appelait les *matières mixtes*, qui avaient été sans cesse attirées à la juridiction royale, mais qui allaient être bien rares à présent, et qui, d'ailleurs, en l'absence de toute hiérarchie judiciaire ecclésiastique, devaient être traitées administrativement. Les jurisconsultes ne se dissimulèrent pas tout cela. Ils n'en copièrent pas moins la formule d'*abus* traditionnelle la plus complète et la plus élastique, la plus vague et la plus générale, et s'en fièrent au temps du soin d'amener les hypothèses. Les hypothèses n'arrivèrent et n'arriveront pas en grand nombre. C'est une espèce d'épée comminatoire que le pouvoir civil a voulu appuyer sur la poitrine du clergé : et ce fait seul que, depuis plus de quarante années, l'exécution d'une pareille législation n'a nécessité encore aucune sorte de sanction et de pénalité, explique et caractérise, bien mieux que toutes les phrases, l'origine, l'esprit et la stérilité d'une pareille mesure.

En vérité, nous ne voulons atténuer en rien les services rendus, en ces jours de réparation, par Portalis, ce magistrat éminent et chrétien, dont les intentions étaient droites et pures, le caractère conciliant et doux. Mais il faut faire la part de la difficulté des temps et des exigences de l'opinion, des souvenirs et des habitudes parlementaires dont Portalis ne put entièrement se dépouiller. On éprouve quelque surprise et quelque regret à le voir épuiser toute sa science, compulser les canonistes et les hommes de loi (dans le *Rapport au premier consul*, récemment édité par le petit-fils de Portalis), pour prouver l'indépendance des couronnes terrestres à l'égard de la Tiare, et la supériorité des conciles sur le Pape : questions qui n'avaient, en 1800, guère plus d'importance positive qu'aujourd'hui, questions dont l'influence a été nulle sur les événements

contemporains, et dont on n'aperçoit pas que l'importance doive prochainement renaître. On regrette plus encore de trouver, dans le *Rapport au premier consul*, que Portalis s'appuie, contre l'existence des ordres monastiques, de l'autorité et d'une longue citation de La Chalotais, qui n'avait point la réputation d'être impartial à l'endroit des congrégations religieuses. Il est difficile de ne pas sourire lorsque le ministre des cultes de l'an X justifie naïvement et sérieusement le droit absolu qu'il attribue à l'autorité laïque d'admettre ou de chasser, à son gré, les ordres religieux, en remarquant que « l'Ordre une fois approuvé par l'Eglise ne serait pas détruit, quand même tous les souverains de la terre s'accorderaient à lui refuser l'établissement dans leur territoire : il manquerait de sujets, mais il conserverait la faculté canonique d'en recevoir. » Cet Ordre-là existerait en droit.... spirituel. On voit que Portalis n'était pas fort exigeant en matière de liberté religieuse.

M. Thiers ne l'est pas beaucoup plus. Il estime que le *concordat et les articles organiques ont établi entre l'Etat et l'Eglise des rapport d'union et d'indépendance convenables*. Il jette son admiration, en passant par le chemin de tous, à la déclaration de 1682 et aux opinions de Bossuet. Nul mieux que lui pourtant, avec la perspicacité analytique qui le distingue, n'eût pu toucher le côté vulnérable et humain de cette œuvre monarchique. Nul mieux que lui n'aurait pu deviner, s'il l'eût voulu voir, que l'esprit et les conséquences des principes de la liberté religieuse et de la liberté de la presse, qui se trouvent exilés de la constitution de l'an VIII et du règne impérial, comme du règne de Louis XIV, ont radicalement détruit les bases de la législation de l'an X ; que, de nos jours plus que jamais, l'Etat est incompétent et impuissant à tenir et à imposer pour loi de l'Etat une opinion religieuse dogmatique, et que, pour tous les esprits sérieux, il y a lieu au moins à aviser. M. Thiers s'écrie, en fort bons termes, que *celui qui allait faire la paix avec la terre et les mers faisait aussi la paix avec le Ciel*. Oui, mais à la condition que le Ciel obéirait à la terre. On ne peut le nier, c'est la maxime qui triomphe et gouverne aujourd'hui. On ne remarque guère que toutes les libertés se touchent et se tiennent, et que la mort de l'une est un mauvais présage pour ses sœurs. Le gouvernement et l'homme qui ont régné sans *liberté de presse*, sans *liberté individuelle*, devaient régner aussi sans *liberté religieuse*. Le gouvernement qui admet ces trois libertés doit subir tôt ou tard les conséquences de son principe. Mais il y a inconséquence et contradiction à admettre comme liberté religieuse suffisante, *comme rapports d'union et d'indépendance convenables*, un document législatif qui, dans ses conditions historiques et constitutionnelles, ne va plus à nos pensées et à nos institutions, et qui ne conserve de l'indépendance que des formes vaines et apparentes qui ne tardèrent point à se transformer encore dans les mains et au profit du plus fort.

Il serait bien plus digne de nos hommes d'Etat, tout en réservant les

légitimes attributs de la souveraineté française, de ne plus tenir l'Eglise pour servante et sujette, de ne plus laisser croire au vulgaire que dans la poitrine du prêtre il ne peut battre un cœur de citoyen. Il serait temps de réconcilier avec la liberté l'élément religieux et spirituel, qui serait le plus ferme et le plus moral appui de la liberté même. Nous ne sommes pas tellement à l'abri des ardeurs sans frein de la multitude, ni de l'obéissance passive et armée des prétoriens, que nous ne devions sagement demander à la religion un modérateur entre les effervescences indisciplinées d'une démocratie sans principes et les témérités folles d'un pouvoir menacé.

Nous nous arrêtons. Aussi bien, la grande affaire du concordat termine, à vrai dire, le troisième volume de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*. Nous avons voulu parcourir sérieusement les principales idées sérieuses que réveille dans l'esprit le double récit de M. Thiers. C'était, d'abord, une sorte d'hommage rendu au grave travail de l'historien. C'était, ensuite, juger mieux le point de départ et le point d'arrivée du narrateur ; car c'était comparer la pensée générale qui a présidé à l'*Histoire de la Révolution* avec la pensée qui anime l'*Histoire de l'Empire* : or, celle-ci n'est, moralement et matériellement, que la continuation et la réaction de la précédente ; comme l'Empire n'était que la continuation et la réaction de la Révolution ; comme nous ne sommes nous-mêmes que la continuation et le développement, l'action et la réaction, de l'Empire et de la Restauration. C'était, enfin, nous dispenser désormais de revenir sur ces idées préliminaires, et de nous épuiser en exordes dogmatiques sur les autres volumes de M. Thiers, si nous sommes encore appelé à juger l'historien dans la suite des faits qui illustrent la mémoire de Napoléon ou qui pèsent sur elle, et à ne nous laisser éblouir ni par la lumière de sa gloire, ni aveugler par les ombres qui l'obscurcissent.

A notre jugement, la nouvelle publication de M. Thiers, que nous avons cherché à estimer sans préventions hostiles comme sans complaisances suspectes, si elle n'est pas destinée à grandir beaucoup le nom de M. Thiers parmi la foule, le recommandera plus sûrement aux hommes mûrs et positifs. Il y aurait injustice à se défendre obstinément contre les séductions d'un beau talent, que nous avons tâché de caractériser, selon nos forces, avec la sincérité polie qui sied à la vraie critique. Ce n'est pas un bon moyen, ni un moyen honnête, de soupçonner le mal dans les écrits d'un homme considérable dont on redoute les intentions ou les erreurs. Les hommes qui ont la force de faire beaucoup de mal en font encore plus peut-être par les intentions mauvaises qu'on leur suppose que par celles qu'ils ont réellement. L'*Histoire du Consulat et de l'Empire* a plusieurs des mérites d'un rare esprit. Elle manque, il est juste de le dire, de quelques-unes des fortes qualités propres à nos premiers écrivains contemporains ; mais elle en a

aussi quelques-unes qu'ils n'ont point. Son succès plaira plus peut-être aux amis de M. Thiers qu'il ne devra déplaire à ses adversaires politiques. Il y en a qui trouveront que M. Thiers s'incline toujours trop devant les faits, qu'il salue trop les événements et qu'il se laisse trop emporter au courant des choses. Il y en a qui croiront que, dans sa préoccupation méritoire de rendre justice aux choses et aux hommes, il est allé au delà de la justice bien plus qu'il n'est resté en deçà, et qu'il a été plus indulgent encore aux hommes qu'aux choses. S'il n'était pas déjà dans la nature de M. Thiers de n'être point sévère aux personnes, ces ménagements étaient bien un peu commandés par sa position personnelle. Tout en reconnaissant les heureux dons de cette soudaineté d'intelligence, qui improvise, pour ainsi dire, la science, sinon avec profondeur, du moins avec une clarté parfaite, et qui s'assimile sur-le-champ ce que les autres savent, pour se créer le mérite de le transmettre et de le vulgariser au profit des ignorants, il est des juges exigeants qui remarqueront que M. Thiers ne se recommande point par un grand stoïcisme de fixité, par une grande probité d'opinions permanentes, et que, pour lui, les principes passent après les accidents humains. A cela il faut peut-être se contenter de répondre que, aux temps où nous sommes, dans un âge de fidélités transitoires, il n'est pas de l'essence des hommes de gouvernement, des hommes de fait et d'action, de laisser périr les colonies plutôt qu'un principe; que le livre de M. Thiers est le livre d'un homme qui a gouverné, dans des jours difficiles, les générations sceptiques et mobiles du XIXe siècle, et qui garde au fond du cœur l'espoir et la volonté de les gouverner encore.

P. LORAIN.

DERNIERS

ÉVÉNEMENTS DE L'INDE ANGLAISE

Sir John Malcolm, dans son Histoire politique de l'Inde, disait :

« Les hommes les plus éminents, soit qu'ils eussent pris leur expérience dans l'Inde, soit qu'ils eussent été instruits en Angleterre, se sont toujours accordés à dire que des agrandissements de territoire étaient non-seulement inutiles, mais funestes. Toujours ceux qui ont été envoyés pour gouverner notre empire de l'Inde ont eu pour instruction de maintenir la paix et d'éviter la guerre. Et cependant presque tous ont entrepris des guerres, et ceux qui ne l'ont pas fait en ont laissé ostensiblement l'héritage à leurs successeurs. « Vous ne pouvez vous arrêter; il faut marcher en avant! » fut le cri prophétique jeté par lord Clive.»

Ce fut en vain que la législature de la métropole, effrayée de ce progrès fatal, déclara solennellement en 1784 que « poursuivre des « plans de conquête et d'agrandissement était contre le désir, contre « l'honneur, contre la politique de la nation. » Ce fut précisément à partir de cette époque que le territoire de la Compagnie prit son plus rapide accroissement. Lord Cornwallis fut envoyé dans l'Inde pour arrêter l'impulsion donnée par Warren Hastings, et à peine débarqué il fit la guerre et prit des provinces. Après lui, lord Amherst arriva avec les mêmes instructions et fut entraîné sur la même pente. De nos jours, lord Auckland aussi était allé dans l'Inde pour faire de la politique pacifique ; ce fut lui qui passa l'Indus, la grande frontière naturelle de l'empire anglais, et on sait ce qu'il fit dans l'Asie centrale. Lord Ellenborough arriva avec le mot de paix universelle dans la bouche ; son premier acte public est une proclamation dans laquelle il censure avec une sévérité inouïe l'entraînement guerrier de son prédécesseur ; il promet à ses administrés tous les bienfaits de l'âge d'or. Aussitôt après il lance les armées anglaises dans l'Affghanistan, prend et rase les villes, et met le feu aux quatre coins de l'Inde. On l'arrête enfin dans cette carrière aventureuse ; on arrache ce nouveau Phaéton de son char incendiaire ; on le remplace par un homme qui est son contraste parfait.

« Sir Henry Hardinge a soixante ans, se disent les directeurs de la « Compagnie ; il est prudent, réservé et sage comme un homme qui a « longtemps servi ; il a conquis tous ses grades sous le duc de Welling- « ton, qui a été le général le moins aventureux de son siècle ; il ne « fera donc point la guerre sans nécessité ; il n'engagera point le gou- « vernement de l'Inde, et par suite celui de la métropole, dans des en- « prises inutiles. »

Oui ; mais lord Ellenborough, en s'en allant, lui a laissé pour héritage, au dedans des mécontentements et des haines avec les cipayes en révolte ; au dehors, le Punjab, dévoré par l'anarchie qu'il y avait lui-même soufflée ; le Scinde, irrité comme un nid de guêpes ; puis, en seconde ligne, l'Affghanistan réorganisé et armé ; enfin, sur l'arrière-plan, la Russie intriguant toujours et faisant mouvoir les fils de la Boukharie et de la Perse. Voilà comment sir Henry Hardinge se trouve entraîné à son tour, par la force des événements , dans la même voie qu'ont foulée tous ses prédécesseurs. Voilà pourquoi, depuis son arrivée au pouvoir, il est distrait de ses préoccupations pacifiques, de ses projets pour l'amélioration morale et matérielle des peuples, par des bruits de guerre qui deviennent de plus en plus alarmants. Les choses en sont déjà venues au point de le contraindre à porter la main sur la garde de son épée. Comme un soldat fidèle à sa consigne, il veut toutefois pouvoir répondre à ceux qui l'ont envoyé : « Ce n'est point moi « qui ai cherché l'ennemi ; l'ennemi est venu me trouver à mon poste, « au poste où je veillais sur le dépôt que vous m'aviez confié, et c'est « alors que j'ai accepté le combat. » Telle est effectivement la position et telle a été la conduite de sir Henry Hardinge depuis son arrivée au pouvoir. Loin de nous la pensée de lui faire un crime de la guerre (toute injuste qu'elle soit dans son origine) qu'il soutient contre les insurgés de Kolapour et de Sawantwarrie. Les mesures qui ont irrité ces peuples remontent à des administrations précédentes ; il n'a eu le temps ni de les modifier, ni de les examiner. Les opprimés, ne sachant comment en appeler à sa justice , en ont appelé aux armes : soldat et gouverneur, il a dû commencer par les vaincre avant de s'enquérir de leurs griefs. Nous ne saurions non plus, avec quelque bonne foi, nous élever contre l'ambition de l'Angleterre , lors même qu'elle porterait aujourd'hui son drapeau des rives du Sutledge à celles de l'Indus, depuis Ferozepour jusqu'à Attock. Elle ne peut, elle ne doit pas souffrir à côté d'elle, en contact immédiat avec ses provinces, un système de convulsions perpétuelles, une guerre chronique du pauvre contre le riche, des cipayes contre leurs chefs. Dans un pays comme l'Inde, où la misère est générale, l'anarchie est la plus dangereuse des épidémies ; aucun vent qui passe la frontière ne doit porter sur son aile le terrible mot de révolution. L'Angleterre nous paraît avoir montré suffisamment de patience et de désintéressement en s'abstenant d'une aussi belle

proie tant qu'elle a pu espérer qu'il s'élèverait parmi les Sikhs un chef national assez populaire pour conjurer la tourmente, et assez puissant pour réunir dans sa main les fragments brisés du sceptre de Ranjit. Mais toute illusion à cet égard devant aujourd'hui cesser, mais la nationalité sikhe étant éteinte, le désordre allant toujours croissant, et la démocratie militaire se montrant aux yeux de tous la plus sanguinaire de toutes les tyrannies, nous sommes les premiers à dire à sir Henry Hardinge, au nom de l'humanité souffrante : Allez, arrachez les armes des mains de ces furieux, et quand vous aurez ajouté ces belles provinces au domaine de l'Angleterre, rendez-les tellement heureuses qu'on vous pardonne votre conquête. Nous croyons que des instructions à peu près de cette nature, pour ce qui regarde le Punjab, seront expédiées par le prochain courrier à sir Henry Hardinge, et nous ne doutons pas qu'elles ne soient suivies plus encore dans l'esprit que dans la lettre par le fonctionnaire qu'on a parfaitement caractérisé en disant « qu'il était l'homme le mieux choisi pour mettre à exécution les plans « des autres, pour bien comprendre ce qu'il entreprendrait, et pour « n'entreprendre que ce qu'il comprendrait bien. » Résumons maintenant les événements qui se sont passés depuis notre dernière revue et qui ont amené le changement que nous pressentons, bien que nous ne le connaissions point encore officiellement, dans la carrière politique tracée à sir Henry Hardinge.

Commençons par l'insurrection dans la partie méridionale du pays mahratte, insurrection qui a grandi en proportion des efforts qu'on a faits pour l'étouffer, et qui, commencée en septembre par deux ou trois mille pauvres rayots, aussitôt vaincus et mitraillés, lutte aujourd'hui avec succès contre quinze mille hommes des meilleures troupes de l'Inde anglaise, y compris cinq ou six régiments européens. Nous avons déjà expliqué les causes de ce mouvement, restreint d'abord entre les limites de la principauté de Kolapour, et dont le signal fut donné par l'expropriation de certains feudataires et d'autres vexations d'un ministre nommé Daji-Crishna-Pont, fonctionnant dans ce petit royaume selon le régime subsidiaire ou médiat, sous un roi mineur, au profit de la Compagnie des Indes. Un petit corps d'armée de deux mille hommes, commandé par le brigadier (maréchal de camp) Wallace, fut d'abord jugé suffisant pour réprimer l'émeute. Parti de Dharwar, le 16 septembre 1844, avec une tête de colonne de deux cent quatre-vingts Européens, de l'artillerie et environ treize cents cipayes, cet officier se trouva arrêté à vingt-cinq milles de Belgaour (le quartier général de sa division) par un fort appelé Samanghar, situé sur une montagne presque inaccessible. Une première reconnaissance, qui lui coûta quelques hommes, l'ayant convaincu qu'il n'était pas assez fort pour l'attaquer, il se contenta de rester en observation et d'appeler des renforts.

Le général de La Motte, commandant la division de Belgaour, en apprenant cette nouvelle, se mit en marche le 23 septembre avec toutes les troupes qu'il avait sous la main, composées de détachements des deux armées de Madras et de Bombay. Il envoya en même temps aux garnisons de Poonah, de Vingorla et de Bellary l'ordre de le rejoindre à marches forcées. Quelques-unes de ces nouvelles furent interceptées par les insurgés ; néanmoins, dès le 25 septembre, il était déjà avec un corps de quatre mille hommes sous les murs de la place, et en commença aussitôt le siége.

Pour bien comprendre les opérations et les péripéties de cette guerre, il est nécessaire d'avoir une idée générale du pays : les Etats limitrophes de Sattarah et de Kolapour occupent un plateau élevé de quinze cents pieds au-dessus du niveau de la mer. Ce plateau est accidenté par des montagnes d'un aspect uniforme, le plus souvent isolées, soulevant le sol de distance en distance en des cônes tronqués dont chacun est couronné par une forteresse, vieux repaire des bandes mahrattes qui y transportaient jadis le butin qu'elles allaient enlever dans les plaines. Aujourd'hui ces forteresses sont presque toutes dépourvues d'artillerie, mais leurs ruines présentent encore des défenses formidables. Une autre singularité de ce plateau, c'est qu'il est escarpé du côté de la mer, dans toute sa longueur du nord au midi, par un affaissement soudain du littoral, qui le découpe presque toujours à pic à des hauteurs de cinq et six cents pieds, ne laissant qu'un très-petit nombre de défilés par lesquels on puisse communiquer de l'intérieur à la côte. Cette chaîne de précipices se prolonge depuis la Nerbuddah jusqu'au cap Comorin, et porte vulgairement le nom de Ghattes occidentales. C'est cette conformation du pays qui décida le général anglais à adopter un plan de campagne dont nous verrons tout à l'heure les résultats.

Les assiégés de Samanghar n'avaient que quatre canons qu'ils ne savaient même pas pointer et qu'ils tiraient à peine une fois par jour ; mais ils se servaient avec assez d'adresse de leurs fusils à mèche. Grâce aux difficultés locales et aux pluies incessantes le siége dura dix-huit jours, durant lesquels les Anglais perdirent quelques soldats et deux officiers, plus un officier et quelques hommes enlevés par le choléra. Ce délai favorisait l'insurrection qui fit des progrès rapides. Le 5 octobre on apprit que la ville de Kolapour, capitale de la principauté du même nom, s'était révoltée ; que le raja et son ministre étaient tombés au pouvoir de leurs sujets, et que ce dernier surtout en était fort maltraité. Dans la nuit du 6 au 7, la milice régulière de Kolapour, qui marchait avec l'armée britannique et faisait partie du corps assiégeant, disparut pendant l'obscurité, et on apprit bientôt qu'elle s'était ralliée aux insurgés. Dès lors il devenait urgent de frapper un grand coup. Le 10 octobre on parvint à placer les pièces d'attaque en batterie. Le 12 la brèche était reconnue praticable, et le 13 on donna l'assaut.

La résistance des assiégés fut moins vive que l'on ne s'y attendait. Soixante-dix hommes seulement, qui avaient leurs femmes avec eux, se firent tuer au premier choc ; le reste sauta par-dessus les remparts et chercha à gagner les hauteurs voisines, sur lesquelles un corps de partisans se montrait pour les protéger. Mais la cavalerie anglaise, habilement disposée, intercepta les fuyards, tuant ou prenant le plus grand nombre. Dans le rapport oficiel du général anglais il estime la perte totale des Mahrattes à onze cents hommes, dont cinq cents tués et six cents prisonniers. Les quelques femmes qui se trouvaient dans le fort, ne voulant pas suivre leurs maris, dès qu'elles virent la brèche au pouvoir des Anglais, commencèrent par égorger leurs enfants et se tuèrent elles-mêmes.

On crut d'abord que cet acte de vigueur abattrait le courage des chefs mahrattes, et, dans cet espoir, le colonel Outram, très-habile officier et diplomate consommé, fut choisi par le gouvernement de Bombay pour leur offrir leur pardon et pour réorganiser l'administration du pays. Le lendemain même de l'assaut de Samanghar il part pour Kolapour avec une faible escorte de cinq cents hommes et entre en négociation avec les principaux mécontents. Toutefois, il ne tarda pas à se convaincre que l'effet moral que l'on avait attendu d'une première victoire n'était nullement produit. Le raja et son ministre sont, il est vrai, relâchés dès son arrivée par les insurgés de la ville de Kolapour. Prisonniers dans leur capitale, ils ne demandent pas mieux que de se replacer sous la tutelle anglaise ; mais les feudataires que l'on voulait déposséder tiennent bon dans leurs fiefs, et, loin d'obtenir la soumission des forteresses, Outram apprend que toutes les crêtes sont successivement occupées. Il se hâte d'appeler des renforts qui lui arrivent de divers côtés, mais avec de grandes difficultés et avec une perte de temps qui permit à trois mille insurgés de la capitale de lui échapper, et de se replier dans les montagnes.

Le 5 novembre l'armée anglaise, maîtresse de Kolapour, comptait déjà huit mille hommes, dont trois régiments d'infanterie européenne, deux escadrons de dragons de la reine, sept à huit bataillons de cipayes et une nombreuse artillerie. Divisée en plusieurs détachements, on lui fait exécuter alors une série de marches et de contre-marches sans aucun résultat apparent, si ce n'est que le choléra l'accompagne à chaque étape, enlevant bon nombre de soldats et d'officiers. L'insurrection s'étend toujours, et ce qui paraît le plus extraordinaire, c'est que le jeune raja et sa cour semblent faire des vœux pour les insurgés contre son propre ministre. Le gouvernement de Bombay, vexé de ce peu de succès, s'en prend à son plénipotentiaire, et substitue au colonel Outram, comme chargé d'affaires, le colonel Ovans, alors ambassadeur à la cour de Sattarah. Celui-ci se met effectivement en route le 15 novembre pour se rendre à sa destination ; mais dans la nuit du 17, tandis qu'il

traverse une plaine entre deux montagnes, il est enlevé par un détachement de l'ennemi, et conduit prisonnier à la forteresse de Panalla, à cinq lieues seulement de Kolapour. Le colonel Outram reprend alors ses fonctions, et le général de La Motte, rappelant les divers corps d'armée, vient mettre le siége devant la place où le plénipotentiaire est renfermé.

Cependant, c'est seulement le 26 novembre que l'on en complète l'investissement. Le 27, tandis qu'on enlève les ouvrages extérieurs, le colonel Hickes, commandant une des brigades anglaises, a les deux jambes emportées par un boulet de canon et meurt le même jour. Le 28 on continue les approches avec une perte de trois hommes. Le 29 de grands débats s'engagèrent dans l'intérieur de la citadelle : les assiégés voulaient obtenir de leur prisonnier, le colonel Ovans, une décision en faveur de l'insurrection sur les questions qui leur avaient fait prendre les armes. Mais celui-ci ayant fort courageusement refusé de se prononcer tant qu'il resterait captif, les insurgés se divisent : les uns veulent le mettre à mort, les autres penchent pour lui rendre la liberté, s'en remettant à sa générosité. A la fin ce dernier parti l'emporta ; le même soir le colonel Ovans fut ramené au camp et rendu à ses amis. Le 30 novembre les batteries de siége furent établies à trois cent cinquante pas des murailles ; leur feu s'ouvrit dès le matin du 1er décembre, et vers quatre heures du soir la brèche fut déclarée praticable. On donna alors l'assaut qui fut couronné d'un plein succès. Les Anglais pénétrèrent dans la place avec une perte de trois hommes tués et de cinquante-trois blessés, dont huit officiers.

La montagne où se passaient ces événements se composait de deux mamelons couronnés de deux forteresses jumelles, Panalla et Pavanghar, reliées par une étroite chaussée naturelle de rochers. En voyant les Anglais déboucher par la brèche, les assiégés de Panalla s'échappèrent par cette voie pour gagner Pavanghar ; mais, suivis la baïonnette dans les reins, ils n'eurent pas le temps de fermer la poterne ; les assiégeants y pénétrèrent avec eux, et les deux forteresses furent prises du même coup. Du côté des insurgés on ne nous donne pas le chiffre des morts ; on cite seulement les deux principaux meneurs, comme étant de ce nombre, et les dépêches parlent de deux mille prisonniers.

Cependant l'insurrection semble gagner des forces après chaque défaite. Elle se propage maintenant avec une rapidité électrique depuis Goa jusqu'à Bombay. C'est d'abord une petite principauté au sud-ouest de Kolapour, entre les Ghattes et la mer, s'étendant sur quarante milles de longueur et sur trente de largeur, et ne produisant au lieu d'or que des rochers et des brigands ; c'est elle qui s'enflamme à la première étincelle. C'est l'Etat de Sawantwarrie, dont les habitants sont renommés depuis un temps immémorial, sur terre et sur mer, comme les pirates les plus barbares et les plus déterminés de l'Inde. Le gouverne-

ment de la Compagnie n'en exige que de la tranquillité et ne parvient pas à l'obtenir ; tous les cinq ans il lui faut poser le pied sur ce nid de vipères. En 1838, il dut encore y rétablir l'ordre au prix de beaucoup de sang et d'efforts. L'insurrection de leurs voisins de Kolapour était une trop belle occasion pour ne pas être saisie par des clans sauvages toujours avides de pillage et de combats. Il paraît que leur souverain actuel était en désaccord avec son fils. Un chef nommé Phound-Sawant, déjà fameux dans la guerre de 1838, offre au jeune prince de le soutenir contre son père ou contre tout venant, et tous deux se mettent en campagne et en rapport avec les insurgés de Kolapour. De nombreux partisans accourent sous leurs drapeaux, et les premiers détachements de cipayes, expédiés de Vingorla pour les disperser, sont repoussés avec perte.

Un peu au nord de Sawantwarrie, sur le même littoral, entre les escarpements des Ghattes et la mer, est un pays des plus romantiques, hérissé de rochers, magnifiquement boisé, coupé de mille ravins, qui se prolonge jusqu'à Bombay : on l'appelle le Concan supérieur. Une espèce de Robin-Hood mahratte s'y est installé depuis près d'un an, déclarant la guerre aux Anglais, protégeant les patriotes, et levant des contributions forcées sur les partisans de la Compagnie. Ce n'était longtemps qu'un chef de voleurs : l'insurrection de Kolapour lui donne de l'importance et fait accourir des soldats sous sa bannière. Ragogie-Bangria, c'est son nom, porte maintenant la terreur jusqu'aux environs de Poonah et de Bombay. Pour solder ses partisans, il a organisé un système qui s'étend sur cinq cents milles carrés de pays. Ce système consiste à s'informer dans chaque village des plus riches propriétaires. Ragogie les fait avertir de lui préparer à jour fixe certaines sommes en proportion de leurs revenus, pour lesquelles il s'engage à leur donner quittance jusqu'à l'année suivante ; mais s'ils ne s'empressent d'obéir à cette sommation quand il se présentera pour toucher l'impôt, il promet de brûler leurs maisons, de leur couper le nez et les oreilles, et il tient rigoureusement parole. Le nombre de gens qu'il a déjà mutilés de cette manière s'élève à un chiffre effrayant. Il n'y a plus de sûreté sur les routes, les voyageurs sont dévalisés, et les paysans abandonnent leurs villages pour se réfugier dans les villes ou pour aller grossir sa troupe.

Enfin, toute la grande famille mahratte ressent de proche en proche le contre-coup des événements de Kolapour. Il n'est pas jusqu'au Candeish, depuis longtemps soumis à l'autorité de la Compagnie, qui ne s'émeuve à son tour. Entre autres faits remarquables nous citerons celui d'un vieillard. Un petit propriétaire des environs de Malligaum, croyant avoir à se plaindre du collecteur, s'enferme tout à coup dans la petite place d'armes à côté de son village [1] avec sa femme, ses en-

[1] Il faut savoir qu'attenant à tout village indien se trouve toujours un réduit fortifié,

fants et ses serviteurs, au nombre de quatorze personnes, et jette son défi au gouvernement anglais. Après avoir vainement essayé la voie des remontrances, on envoie contre lui, dans l'espoir de le détourner d'un conflit inégal, cinq cents hommes d'infanterie et de cavalerie avec deux pièces de canon sous les ordres d'un capitaine Morris. On le somme de se rendre ; il jure qu'il se fera tuer, et il tient parole. Il faut une canonnade d'une heure et un assaut dans lequel les Anglais perdent trois hommes tués et quinze blessés, y compris leur commandant, pour s'emparer de cette bicoque. Le brave vieillard mourut sur la brèche ; son fils, un beau jeune homme, tomba mortellement blessé à ses côtés et expira la nuit suivante. Trois domestiques périrent avec eux, et le reste fut fait prisonnier.

Sous le choc simultané de toutes ces mauvaises nouvelles, le gouvernement de Bombay, dans son impatience, révoque encore une fois son plénipotentiaire, et remplace le colonel Ovans par un employé civil, M. Reeves. Aux officiers commandant l'expédition il enjoint aussi plus d'activité qu'ils n'en ont montré jusqu'alors, et leur trace un plan de campagne plus décisif. Tandis qu'une partie des troupes sera laissée en arrière pour détruire les fortifications de Panalla et de Pavanghar, le reste, sous les ordres du brigadier Wallace, devra tourner à droite, prendre à revers toute la chaîne des forteresses, et, après s'en être rendu maître, pousser les populations insurgées jusqu'au bord du plateau qui commande à sept ou huit mille pieds de hauteur perpendiculaire la vallée du Concan. En s'emparant des deux seuls défilés par lesquels elles y peuvent descendre, on les mettra dans l'alternative de se rendre à discrétion ou de périr dans les précipices. Le commandant Wallace, brave jusqu'à la témérité, est précisément l'officier qu'on devait choisir pour un coup de main rapide et vigoureux. Le 5 décembre il se lance en avant dans la direction du fort de Bagna, le premier de ceux qu'il s'agit d'enlever. Arrivé sous les murs de la place dans la soirée du 8, il emporte le 9 les ouvrages extérieurs. Le 10 il établit ses batteries, qui éteignent dans la journée le feu de l'ennemi. Le 11, comme il s'apprête à donner l'assaut, on lui apprend que les insurgés se sont évadés pendant la nuit, et qu'il ne reste pas un être vivant derrière ces murailles dont la prise ne lui a coûté qu'un officier et deux hommes tués. Le 14, profitant de la panique de l'ennemi, il s'empare sans coup férir de la forteresse de Sawalghar, que deux cents hommes déterminés pourraient défendre contre une armée. La seule approche praticable court sur une crête de rochers qui n'a pas plus de cinq pieds de largeur avec un précipice de mille pieds de chaque côté. Le lende-

clos de hautes murailles et fermé d'une porte massive, avec parapets et machicoulis. A l'époque de l'anarchie et des guerres civiles c'était le refuge de la population en cas d'invasion.

main et trois jours plus tard il enlève de même les deux derniers forts ; puis, développant ses forces et étendant sa ligne, il pousse devant lui les fuyards vers le gouffre qui doit les engloutir. Mais il n'a pas assez de troupes pour exécuter à la fois ce mouvement et pour se saisir en même temps de tous les défilés. La coupure la plus importante, celle d'Hamantghar, qui descend au pays insurgé de Sawantwarrie, reste libre, et c'est par là que les populations fugitives se précipitent dans le Concan. Mais, dès lors, les rôles sont changés : chassés de la plaine, où ils étaient faibles, dans les ravins, où ils sont forts, des forteresses, où ils étaient toujours pris ou tués, dans les jungles, où ils sont insaisissables, et d'où, sans s'exposer eux-mêmes, ils portent à leur ennemi des coups funestes, les Mahrattes reprennent courage et la victoire passe sous leurs drapeaux. Phound-Sawant et Soubana-Nicam, deux hommes d'une grande énergie, rétablissent un certain ordre parmi ces masses démoralisées, leur adjoignent leurs propres adhérents et les guident dans le dédale de leurs forêts.

Le brigadier Wallace, après une première tentative, comprend qu'il n'est pas assez fort pour surmonter à lui seul des obstacles de cette nature. Il appelle à lui l'armée, qui est encore à Kolapour, et se contente d'avancer jusqu'au bord du plateau, d'où sa vue peut plonger sur les sombres forêts de Sawantwarrie et sur les villages occupés par l'ennemi qui lui a échappé.

Il faut désormais un nouveau plan de campagne qui exige une armée de quinze mille hommes. Il s'agit d'envelopper les insurgés dans les ravins entre Goa, les Ghattes et la mer. Le brigadier Wallace commande la gorge de l'un des défilés, le général de La Motte vient s'établir à l'entrée supérieure de celui d'Hamantghar ; il envoie le colonel Carruthers descendre dans la vallée vers le nord, en tournant les montagnes par leur base ; enfin le colonel Outram, toujours prêt à déposer la plume pour l'épée, s'embarque pour Vingorla, où il forme un petit noyau d'Européens et de cipayes, et lève un corps d'irréguliers pour faire la guerre de partisans. Le 31 décembre, tous ces moyens étant organisés, on s'avance contre l'ennemi des quatre côtés à la fois. C'est le brigadier Wallace qui ouvre l'attaque par une reconnaissance dans le défilé de Kirawattie ; mais il y est battu avec la perte d'un officier tué et de quelques soldats. De nouvelles tentatives par les autres corps d'armée, du 1er au 3 janvier, n'ont pas plus de succès. Les insurgés ont construit des retranchements palissadés sur tous les sentiers qui conduisent à leurs villages ; leurs derrières sont protégés par l'escarpe vertical des Ghattes ; enfin les jungles leur offrent, dans tous les cas, une retraite assurée ; ils attendent donc les Anglais de pied ferme.

La nouvelle de ces divers échecs se répand dans le sud, qui était resté calme jusqu'alors. Tout à coup le pays entre Vingorla, Belgaour et Dharwar se lève en masse en faveur de l'insurrection. Les douanes

anglaises sont brûlées, et les recettes cantonnales sont enlevées jusque sous le canon de ces trois centres d'administration, maintenant dégarnis de troupes. Tous les détachements qui traversent le pays, escortant de l'argent ou des vivres, sont attaqués ; des voyageurs anglais sont tués ; les coureurs qui portent la correspondance sont arrêtés et massacrés. Enfin, simultanément vers le nord, Ragogie-Bangria et sa troupe prennent une importance alarmante.

Il faut un succès éclatant pour tirer les Anglais d'une position qui devient de plus en plus fâcheuse. Ils le devront à l'intelligence d'un jeune officier. Le lieutenant Brassey faisait partie de l'état-major du commandant Wallace. Du sommet des Ghattes, où il était posté avec sa brigade, son œil avait plus d'une fois plongé dans le précipice en cherchant un passage qui pût amener ses compagnons sur les derrières de l'ennemi. Enfin son regard s'arrêta sur un renflement, dans la paroi du rocher, à environ cent vingt pieds, perpendiculairement au-dessous de lui. Ce renflement semblait se prolonger en descendant jusqu'à une crête adossée à l'escarpe, et sur cette crête étaient bâtis les deux villages insurgés de Sivapour et de Kalmist, dont il s'agissait d'approcher. Brassey pensa qu'il ne serait pas impossible de faire descendre un détachement jusqu'à cette anfractuosité, moyennant une échelle de cordes. Pour s'en assurer, il s'y fit descendre lui-même avec une corde autour des reins. Il y arriva de cette manière sans accident, et reconnut que le renflement avait dix pieds de largeur, et était tout à fait praticable jusqu'à la crête. C'était le 4 janvier : dès le lendemain on établit une échelle de cordes. Trois officiers et trente soldats, tous Européens, le fusil en bandoulière, et tournant le dos à l'ennemi, qui ouvre sur eux un feu terrible, mais protégés par les plus habiles tireurs parmi leurs camarades, postés au haut du rocher, descendent ainsi cent vingt pieds, ballottés sur un second abîme de plus de cent mètres, et établissent un premier logement sur le renflement. On fixe alors l'échelle, et ils sont bientôt suivis de six cents hommes. Un arbre croît sur le bord de l'abîme, on en fait une grue à l'aide de laquelle on fait arriver jusqu'à ce petit détachement une pièce de canon, deux mortiers, des munitions, des vivres, et même des tentes, car l'Anglais n'aime pas à bivouaquer. Ce courageux exploit ne coûte à la brigade qu'un officier et neuf soldats blessés ; mais il lui faut dix jours pour être en mesure d'en profiter.

Le 17 janvier on enlève, après une faible résistance, les deux villages de Sivapour et de Kalmist, auxquels les insurgés mettent eux-mêmes le feu avant de se retirer. Le lendemain et le surlendemain on aborde de nouveau le défilé où la brigade Wallace avait échoué le 31 décembre. Après un second échec, le 18, on s'en empare dans la journée du 19. L'ennemi, chassé alors de ses premières positions, se replie autour de la forteresse de Munohar, qui s'élève sur un cône au milieu des bois, presqu'à la hauteur des Ghattes. On l'assiége le 21

janvier. Le 25 on veut emporter d'assaut cette citadelle naturelle, mais les Anglais sont repoussés avec perte. Cependant le 26 l'ennemi évacue la position de son propre gré, et le colonel Outram y entre le 27 sans éprouver de résistance.

Les nouvelles s'arrêtent là. Munohar était la dernière forteresse entre les mains des insurgés; mais leur véritable force n'est point dans les citadelles, elle est dans la nature du pays, dans les jungles impénétrables, d'où il est presque impossible de les déloger. Il serait donc fort difficile de calculer d'avance la durée probable de cette guerre. Elle peut se terminer demain, comme elle peut se prolonger un an. C'est un ennui, c'est une perte pécuniaire considérable pour le gouvernement de la Compagnie, mais voilà tout : sa continuation n'offre aucun danger sérieux pour la puissance anglaise dans l'Inde. C'est un incendie isolé qui brûlera sur place jusqu'à ce que tous ses éléments soient consumés. Les ennemis mêmes de l'Angleterre ne sauraient s'en réjouir, car il ne lui en coûtera que des roupies, qu'elle redemandera aux sueurs des rayots. Les améliorations projetées par sir Henry Hardinge en seront seules retardées, et la race hindoue seule en souffrira.

Du côté du Scinde, les correspondances ne présentent chaque mois qu'une longue nécrologie. Un troisième régiment anglais (en moins d'un an) vient d'être dévoré par le climat : c'est le 78e de ligne, mieux connu sous le nom de montagnards d'Ecosse. Dans l'espace de cinq mois, du 25 août au 20 janvier, il avait perdu, par les fièvres et la dysenterie, 402 soldats sur 1,000, 35 femmes et 120 enfants[1]; 400 soldats étaient à l'hôpital, et le reste en sortait. De ce côté aussi le gouvernement de l'Inde se trouve condamné à une guerre interminable qui démoralise ses troupes et ruine ses finances. C'est contre les Belouchies, qui descendent périodiquement de leurs montagnes pour ravager les plaines de la rive droite de l'Indus, où lord Ellenborough a eu la fatale pensée de planter le drapeau national. Au départ du dernier courrier on voyait avec inquiétude sir Charles Napier s'aventurer encore une fois à la poursuite de ces maraudeurs, dans les mêmes montagnes devenues si souvent célèbres par les désastres des armées anglaises.

Mais cette fois les nouvelles les plus intéressantes nous viennent de Lahore. Elles nous donnent les détails d'une autre révolution, la plus

[1] Ce nombre de femmes et d'enfants surprendra peut-être nos lecteurs : c'est que, l'armée anglaise ne se recrutant pas par la conscription, mais par les enrôlements volontaires, l'administration ne décourage point les mariages des soldats, qui fournissent les meilleurs recrues et surtout les meilleurs sous-officiers, élevés et fort bien instruits dans le corps. Il en résulte qu'un régiment anglais, surtout dans l'Inde, est une petite colonie militaire. On y trouve un maître d'école pour les jeunes garçons, une maîtresse d'école pour les petites filles. Tout cela marche avec le corps, quand il change de garnison, mais reste au dépôt quand il va en campagne. Environ un dixième des soldats et un tiers des officiers sont mariés.

importante de toutes celles qui ont bouleversé le Punjab depuis la mort de Ranjit-Singh. Nous devons avouer que nous ne nous attendions nullement à cette catastrophe : depuis près de six mois, la position d'Hira-Singh semblait se consolider. Par son adresse et par son génie, il avait rétabli un certain ordre parmi les troupes ; il s'était successivement débarrassé de tous ses concurrents pour le pouvoir : son oncle Goulab-Singh, le seul chef dont l'influence pût lui porter ombrage, venait de se réconcilier avec lui, et le dernier courrier nous avait annoncé leur alliance et leur coopération sincère contre une insurrection de la population musulmane du Kasmin. Nous aurions dû prévoir cependant que l'armée était mécontente : depuis longtemps la bête féroce n'avait pas eu de proie à dévorer. Les différents partis qui se sont successivement emparés du pouvoir depuis la mort de Shere-Singh n'ont jamais manqué de récompenser la révolte des soldats qui les avaient suivis par d'énormes largesses provenant ordinairement des dépouilles du vaincu. Les appétits de la soldatesque avaient été ainsi surexcités, et il devait lui tarder de voir un bouleversement quelconque qui lui jetât d'autres dépouilles avec d'autres victimes. Le parti de la reine-mère et surtout Jowahir-Singh, oncle maternel du jeune raja, étaient depuis longtemps jaloux de Hira-Singh et intriguaient sans cesse contre lui. Le ministre leur avait toujours pardonné, et, tout récemment encore, il avait accordé à Jowahir-Singh un jaghir, c'est-à-dire un district dont le revenu lui était concédé, mais à la condition de quitter la capitale et d'aller résider sur ses terres. La reconnaissance n'est pas une vertu asiatique. Jowahir-Singh, retiré à Urimtsir, n'en continua pas moins à conspirer et commença à répandre parmi les troupes le bruit que Hira-Singh était ruiné (la plus grave accusation qu'il pût faire contre lui !) ; que les largesses dont il les avait comblées depuis son avénement au pouvoir avaient vidé son trésor, et qu'il était temps de se donner un autre maître. Enfin, le ministre conçut de très-vives alarmes et ordonna à Jowahir de se présenter à la cour pour expliquer sa conduite. Celui-ci se garda bien d'obéir tant qu'il ne se fût assuré d'un parti considérable dans la capitale, où il arriva au commencement de décembre 1844.

Hira-Singh songea d'abord à le faire assassiner, mais son adversaire était sur ses gardes. Le Pondit-Jella, conseiller intime du ministre, lui persuada alors que le seul moyen de sortir victorieux de cette lutte était de déposer le maharaja et de lui substituer quelque autre des nombreux enfants adoptifs de Ranjit-Singh. La reine-mère et Jowahir cessaient par là d'être quelque chose dans l'Etat, et leurs dépouilles contribueraient à l'affermissement de son propre pouvoir. Mais, dès les premières démarches d'Hira-Singh près de la mère d'un nouveau prétendant âgé seulement de trois ans, ses ennemis en furent instruits, et Jowahir-Singh se hâta de gagner l'armée par les promesses les plus extravagantes. Aussi, lorsque Hira-Singh voulut consulter (suivant sa

coutume dans toutes les occasions difficiles) les députés des régiments convoqués en conseil d'Etat, ceux-ci lui déclarèrent qu'ils ne reconnaissaient d'autre autorité que celle de la reine-mère et qu'ils se chargeraient dorénavant de la nomination des ministres. Hira-Singh, espérant encore les ramener par une démonstration de soumission à leurs caprices, leur dit alors qu'il était prêt à résigner ses fonctions si tel était le bon plaisir de l'armée.

On remit au lendemain pour lui donner une réponse définitive, mais, dès le même soir, il y eut une nouvelle conférence dans les appartements de la reine-mère. Le lendemain, Jowahir-Singh et le jeune raja, tous deux montés sur des éléphants, sortirent ensemble du palais et passèrent les troupes en revue. Hira-Singh comprit que c'en était fait de son autorité, et il se prépara aussitôt à la fuite. Accompagné de son conseiller Jella-Pondit, de son cousin Mian-Sohun-Singh (fils aîné de Goulab-Singh), de son secrétaire Diwan-Chund et d'environ six cents cavaliers, il sortit sans bruit de Lahore et prit la direction de Jumbour, où il allait demander un asile à son oncle. Mais, poursuivi à l'instant même par Jowahir et trahi par son escorte, il fut atteint à quatre lieues de la capitale, près d'un village où il se jeta d'abord avec sa suite, dans l'espoir d'y traiter de sa rançon. Cette tentative échoua également ; ses ennemis mirent le feu aux maisons. Voyant alors que tout était perdu, il sortit de ce dernier refuge avec le peu d'amis qui lui étaient restés fidèles, décidé à vendre chèrement sa vie. On dit qu'avant de succomber il tua sept ennemis de sa main. On remarqua que le jeune secrétaire d'Hira-Singh, Diwan-Chund, âgé seulement de dix-huit ans, se fit tuer à côté de son maître, le couvrant de son corps jusqu'à ce qu'il tomba lui-même mortellement blessé à ses pieds.

Les têtes des deux cousins et celle du Pondit furent détachées et rapportées en triomphe dans la ville, où, après les avoir promenées devant la maison de Jowahir, on les plaça sur la porte principale. Les troupes chargées du massacre ne se contentèrent pas de cette atrocité : par un raffinement d'outrages qui prouve que même le sentiment religieux, si fort chez les Indous, s'est éteint dans l'anarchie des guerres civiles, elles ne permirent point qu'on enlevât les cadavres, et les laissèrent au lieu même où ils étaient tombés en proie aux chacals et aux vautours. Ainsi se termina, le 21 décembre 1844, la carrière du seul homme qui, depuis la mort de Ranjit, s'était montré capable de mettre un frein à l'insolence et à l'insubordination de l'armée sikhe. Lorsque ces nouvelles furent connues à Jumbour, on rendit à la mémoire des victimes tous les honneurs qui étaient dus à leurs tombes, sans en excepter la terrible cérémonie du Suttee. Deux femmes et dix jeunes esclaves d'Hira-Singh, une femme et cinq esclaves de Mian-Sohun-Singh, la femme de Pondit et celle du jeune secrétaire, âgée seulement de quatorze ans, furent brûlées sur les cénotaphes de leurs époux.

Après la mort d'Hira-Singh, le premier soin de Jowahir en rentrant en ville fut de courir à la maison du ministre pour s'emparer de la fortune mobilière qu'il avait pu laisser. Il n'y trouva qu'environ 400,000 roupies (1 million de francs) en espèces monnayées, quelques bijoux et quelques châles. Il espérait au moins hériter de son autorité. La reine-mère aussi désirait lui confier la régence, mais les troupes déclarèrent qu'elles n'avaient point fait une révolution pour lui en laisser tous les profits, et qu'elles délégueraient elles-mêmes le pouvoir à celui qui leur ferait les meilleures conditions. Leur choix s'arrêta d'abord sur un chef nommé Hur-Singh. Celui-ci se montra peu flatté de l'honneur qu'on voulait lui faire, et s'empressa de quitter Lahore de peur qu'on ne le contraignît à accepter. Alors les députés des régiments se concertèrent, et il fut décidé qu'on écrirait d'un côté à Lena-Singh, le plus grand chef survivant de l'ancienne cour de Ranjit, qui, depuis plusieurs mois, avait eu le bon sens de se retirer de la mêlée à Benarès, sous prétexte d'un pèlerinage ; et, de l'autre, à Peshora-Singh, l'un des anciens prétendants à la couronne pour son propre compte, qui, tout récemment encore, avait levé l'étendard de la révolte contre Hira-Singh, mais qui, battu et fait prisonnier par le ministre, s'était retiré temporairement de la lice. La garde prétorienne offrait à l'un (c'est-à-dire à Lena-Singh) la régence du royaume, et à l'autre le commandement en chef de l'armée. Il n'y eut que ce dernier qui accepta. Lena-Singh se garda bien de compromettre sa vie et sa fortune dans une pareille anarchie. Il annonça l'intention de rester pour le moment à Benarès et de n'accepter le pouvoir qu'avec l'appui et la protection du gouvernement anglais. Peshora-Singh, au contraire, accourut à Lahore le 1er janvier 1845, et, dès ce moment, commença une espèce de folle enchère pour la régence entre lui et Jowahir. L'un et l'autre offrirent aux troupes de doubler leur paie, qui était déjà exorbitante ; puis, de leur faire cadeau de deux mois de solde ; enfin Jowahir l'emporta en leur promettant une chaîne d'or pour chaque soldat. Cette offre fut acceptée avec acclamation, mais les soldats voulurent la recevoir sur-le-champ, et alors ils se querellèrent entre eux. Les khas ou gardes royales, prévoyant qu'il n'y aurait pas assez de chaînes d'or pour tous les corps, insistèrent pour être payés les premières. Les autres voulurent s'y opposer, et Jowahir, en cherchant à s'interposer, faillit être massacré. Enfin il fut convenu que la distribution n'aurait lieu que quand il y aurait des chaînes d'or pour tout le monde, et que tous les orfèvres de la capitale seraient aussitôt mis à l'ouvrage pour en confectionner.

Peshora-Singh, ne pouvant lutter contre de pareilles largesses, se résigna à accepter un jaghir ou dotation ; mais, à son départ, les soldats qui avaient voté contre lui l'engagèrent secrètement à prendre patience, en lui disant que, dans un mois ou deux, le trésor de Jowahir serait probablement épuisé, et qu'alors ils lui donneraient la préférence. Cette

promesse était cependant accompagnée d'une condition : c'était, puisqu'il n'avait rien à leur donner de sa propre fortune, de les mener contre Goulab-Singh, qui était resté possesseur de la meilleure partie des trésors de Ranjit, et, une fois celui-ci vaincu, de leur abandonner ses dépouilles.

Mais Goulab-Singh est homme à les recevoir comme ils le méritent. En attendant, il paraît que le meurtre de son fils et de son neveu l'a rendu presque fou. Dans sa rage, il a commencé par exterminer tous les Sikhs dans son armée et sur ses possessions, et a mis à prix la tête de tous ceux du voisinage. Nous observons ici qu'il est lui-même un Dogra, c'est-à-dire un montagnard, de race, de croyances, de sympathies différentes de celles des sectateurs de Baba-Nanck et de Gourao-Govind. Ceux-ci, les véritables Sikhs, sont très-peu nombreux ; on en compte aujourd'hui un million tout au plus. Un frère d'Hira-Singh, établi à Jetrowta, a de même déclaré une guerre d'extermination aux assassins du ministre, et a déjà massacré tout un régiment de cavalerie sikhe campé dans son voisinage. D'après ces nouvelles, Jowahir-Singh voudrait faire marcher deux corps d'armée, l'un contre Jumbour, l'autre contre Jetrowta ; mais les soldats, invariablement, après une marche ou deux, abandonnent les drapeaux pour rentrer en ville où ils trouvent du butin sans combat. Ils exigent d'ailleurs la remise des chaînes d'or qu'on leur a promises, et, tandis que la distribution s'en fait le plus rapidement possible, s'amusent à battre, à chasser ou à mettre en prison leurs officiers ; ou bien ils se ruent par centaines jusque dans le palais, et s'y livrent à toute espèce d'orgies et de licences, en présence même du jeune souverain pour lequel ils n'affectent plus le moindre respect.

Cet état de choses ne peut durer. Jowahir-Singh, ministre pour le moment, d'un caractère faible et indécis, est exactement dans la position où serait un enfant qui, en voulant toucher à un mécanisme dangereux, l'aurait mis en mouvement et ne saurait plus comment l'arrêter. Il le regarde fonctionner avec terreur et désespoir. Le mois prochain ajoutera probablement ce chef incapable et téméraire à la liste des victimes. Nous ne voyons plus enfin qu'une solution possible à tous ces drames ensanglantés : c'est la prise de possession du Punjab par les Anglais. Ce dénoûment ne se fera pas longtemps attendre, et, par pitié pour l'humanité, nous croyons devoir l'appeler de tous nos vœux.

Si de l'Inde anglaise nous tournons nos regards vers ces chétives possessions, ces points dans l'espace que l'on est convenu d'appeler l'Inde française, nous éprouvons un sentiment pénible en voyant les proportions ridicules que l'on a laissées à notre système colonial dans ces contrées, à côté de la simplicité grandiose de nos voisins. Le titre de *gouverneur général des établissements français dans l'Inde*, appliqué à l'administrateur d'un si petit domaine, rappelle l'emphase espagnole plutôt que le simple bon sens de la monarchie de Juillet. Il serait aussi

bientôt temps que l'on fît justice d'une foule de sinécures qui grèvent le budget de l'Etat à la direction des colonies, aux dépens des légitimes développements qu'il serait si urgent de donner à diverses branches du département des affaires étrangères, et notamment à notre sytème consulaire.

Nous avons vu ces jours derniers qu'il a plu au gouvernement de S. M. le roi des Français de nommer un *consul honoraire à Calcutta*, et notre étonnement a été porté au comble. Comment! nous n'avons eu et nous n'avons qu'un *consul honoraire* là où il n'y a pas jusqu'au petit Etat de Hambourg qui n'ait ses deux consuls officiellement nommés et convenablement rétribués, l'un à Calcutta, l'autre à Bombay. Comment! nous avons des ambassadeurs dans les Etats romains, dans ceux de Naples et de Sardaigne, chez bien d'autres puissances secondaires de l'Europe, dans toutes les républiques éphémères du Nouveau-Monde, et nous ne sommes pas ou nous sommes pitoyablement représentés dans ce vaste empire qui semble sortir des eaux pour s'avancer sur nous, sur ce théâtre où se décideront, dans un avenir plus ou moins éloigné, entre la Russie et l'Angleterre, les destinées du monde.

Avant l'application des bateaux à vapeur au système de communication par l'isthme de Suez, c'est-à-dire jusqu'en 1833, l'Inde n'était *plus* pour nous, *au XIXe siècle*, qu'un pays inconnu et d'un intérêt tout à fait nul, perdu dans l'horizon politique à une distance de six mille lieues. Aujourd'hui sa position est changée, la distance est anéantie ; c'est un *empire anglais* compacte, *de cent quarante millions d'âmes*, qui prend un accroissement gigantesque, *à trente jours de route*, presque à nos portes. Avant le voyage de Jacquemont, avant que notre *Inde anglaise* n'eût paru, on n'avait pas en France un seul renseignement utile ou exact sur ce vaste système politique et ses ramifications dans l'Asie centrale. On était complétement dans les ténèbres, livré à des guides étrangers, soldés par l'Angleterre, et chargés d'égarer, plutôt que de conduire, l'opinion publique. Nous n'avons pu nous-mêmes que soulever momentanément le rideau durant l'époque que nous avons traversée. Jusques à quand le gouvernement français se contentera-t-il de ces fugitifs aperçus, de ces renseignements indirects? Croit-il par hasard s'éclairer suffisamment sur les phases si importantes de l'existence de ce monde anglo-indien par l'intermédiaire du fonctionnaire jeté à Pondichéry avec le sobriquet de gouverneur général? Quelque habile qu'il soit, ce n'est qu'un Sancho dans l'île de Barataria ; il est perdu dans un petit coin du monde, hors de toutes les routes battues par la politique et le commerce, où il ne voit rien, où le murmure lointain des événements n'arrive qu'en expirant. La chose est évidente, ou il ne faut là qu'un chef de comptoir, un commissaire de marine de première classe, tout au plus. Ce que nos intérêts politiques et surtout ce que nos intérêts commerciaux exigeraient, ce seraient deux hommes de talent, parfaitement versés

dans la connaissance du pays, l'un installé à Calcutta sous le titre de consul général, mais qui serait un véritable ambassadeur qui, au lieu de recevoir ses instructions du chef de comptoir de Pondichéry, lui enverrait les siennes ; l'autre, établi à Bombay, dont l'importance grandit de jour en jour, et qui est destinée à devenir la capitale de l'Inde. Il faudrait à ces deux hommes non-seulement une grande habitude de l'anglais et de l'hindoustani, mais des connaissances locales et des relations personnelles qui ne s'acquièrent que par un séjour de cinq ou six années. Chaque consul de l'Inde devrait donc avoir avec lui deux ou trois élèves consuls qui pussent le remplacer quand la mort viendrait le surprendre ou quand la maladie le forcerait de s'éloigner, c'est-à-dire, terme moyen, au bout de dix années de service. Cinq ans comme élève, cinq ans comme consul, voilà quelle serait à peu près la carrière ordinaire, sauf à renvoyer de nouveau à son poste le fonctionnaire qui aurait bien mérité du gouvernement, après qu'il aurait suffisamment raffermi sa santé par quelques années de repos sur le sol natal.

La seule objection que l'on pourrait faire au système que nous indiquons est celle de la dépense. Effectivement, des consuls, tels que nous les proposons, ne seraient plus de simples marchands indigotiers, espèces de juges de paix du second ordre, n'ayant d'autres fonctions que d'intervenir dans les querelles de cabaret entre nos matelots et ceux des navires étrangers dans les principaux ports. Ce seraient des fonctionnaires qui pourraient être admis dans les salons de l'aristocratie coloniale, à commencer par celui du gouverneur général. Mais à cet effet ils devraient être convenablement rétribués et installés. Dès lors il faudrait au moins 45,000 francs de traitement au consul général à Calcutta, et 30,000 à celui de Bombay. Où trouver ces fonds, nous dira-t-on de toutes parts? Nous sommes prêts à répondre :

Vous pouvez les réaliser sans demander un sou aux contribuables. Vous n'avez qu'à reporter au budget des affaires étrangères ce que vous ôterez à celui des colonies, sans nuire à ce département, dont vous diminuerez les dépenses plus encore que les recettes. Voici des réductions faciles à opérer sans faire tort aux droits acquis et au grand avantage de notre commerce avec l'Inde anglaise, qui, dirigé par des consuls intelligents, serait quadruplé en quelques années.

Rappelons-nous qu'à l'époque de nos dernières guerres, quand nos comptoirs sur les côtes de Malabar et de Coromandel tombèrent au pouvoir des Anglais, notre gouverneur général et tout son coûteux échafaudage d'administration furent très-efficacement remplacés par un seul employé civil de la Compagnie, sous le nom de collecteur, qui était à la fois percepteur et magistrat. Nous ne prétendons certainement pas qu'on pourrait réduire notre système colonial dans l'Inde au même degré de simplicité. *Toutes* les circonstances ne sont pas les mêmes. Mais il suffirait aujourd'hui :

À Pondichéry :

1° D'un commissaire de marine de première classe (chef de service et président du conseil) ;

2° Un sous-commissaire de marine de première classe (inspecteur colonial) ;

3° Un sous-commissaire de marine de deuxième classe (secrétaire archiviste) ;

4° Un sous-commissaire de marine de deuxième classe (trésorier) ;

5° La Cour royale telle qu'elle subsiste aujourd'hui ;

6° Le tribunal de première instance tel qu'il existe aujourd'hui, mais devant servir pour tous les comptoirs, de même que la *Cour royale ;*

7° Le reste de l'établissement civil actuel, savoir : un capitaine de port, un chirurgien, un pharmacien, un juge de paix et un notaire.

A Chandernagor il suffirait de :

1° Un sous-commissaire de marine de première classe ;

2° Un juge de paix.

A Karikal :

1° Un sous-commissaire de marine de première classe ;

2° Un juge de paix.

A Yanaon :

1° Le capitaine de frégate honoraire qui s'y trouve aujourd'hui, ou, à sa retraite, un sous-commissaire de marine de deuxième classe ;

2° Un juge de paix.

A Mahé :

Un sous-commissaire de marine de deuxième classe.

Enfin, il ne faudrait point d'établissement militaire : on laisserait tout au plus deux compagnies de cipayes à Pondichéry, et dans les autres localités une escouade de police (pions ou berkaudages), exclusivement indigènes, avec des officiers indigènes, et sous la direction immédiate du chef de service ou du juge de paix.

On supprimerait ainsi :

1° *A Pondichéry,* un gouverneur général (fonctionnaire tout à fait de luxe) ;

2° *A Chandernagor*, un colonel d'infanterie de marine qui ne commande rien et qui retournerait à Bourbon ; 3° un juge royal ; 4° un lieutenant de juge ; 5° un procureur du roi ; 6° un greffier ;

7° *A Karikal,* un chef de bataillon de marine ; 8° un procureur du roi.

Ces réductions entraîneraient dans chaque comptoir une foule d'autres

simplifications qui augmenteraient les ressources en diminuant les dépenses de l'Etat, et fourniraient ainsi amplement tous les fonds nécessaires pour l'établissement d'un admirable système consulaire.

Dans ce système, les chefs de comptoirs communiqueraient directement avec le ministre, mais seraient tenus d'envoyer les copies de toutes leurs correspondances au consul général, auquel ils devraient la même obéissance qu'à un gouverneur général.

Le comte Ed. DE WARREN.

REVUE POLITIQUE.

Paris, 9 avril 1845.

Que le président des États-Unis s'appelle Van Buren, Tyler ou Polk, il a toujours le même système : s'agrandir aux dépens de ses voisins, à l'ombre de la paix faire la guerre, vanter la liberté et l'humanité au nord, soutenir la traite et favoriser la propagation de l'esclavage dans les États du Midi. Les Américains commencent par préparer une révolution au Texas, y envoient leurs aventuriers avec leurs banqueroutiers qui déclarent l'indépendance le plus grand de tous les biens, et le Mexique perd une de ses plus belles provinces. Il est vrai que l'Union avait absolument besoin d'un territoire pour couvrir les Florides et la traite tout à la fois. Il lui fallait aussi des ports pour équilibrer l'influence de New-York. Donc on a mis la main sur le Texas, de par la force, au nom de la liberté. Cela est bien. Ainsi, pour obéir à leur loi religieuse qui leur défend de verser le sang, certains quakers payaient des meurtriers pour massacrer les Indiens ennemis. Quant à l'Angleterre, si intéressée dans cette grave question, elle s'en est émue, mais elle s'y est résignée.

Où elle paraît disposée à s'émouvoir sans se résigner, c'est dans l'affaire de l'Orégon. Des traités qui remontent assez loin ont laissé les limites indécises et réservé la question pour l'avenir. Le nouveau président des États-Unis a voulu la trancher brusquement dans son discours d'inauguration : selon lui, l'Angleterre n'a droit à aucune partie de l'Orégon, qui est la propriété naturelle des États-Unis, à peu près comme le Texas. Cependant, un discours d'inauguration n'est pas un message officiel : ainsi disent les ministres anglais, et M. Polk, agissant comme chef de l'État, pourra peut-être démentir M. Polk enivré de sa jeune gloire présidentielle. Quoi qu'il en soit, le cabinet de sir Robert Peel n'a pas fait attendre sa réponse à ceux qu'il fait appeler, dans les journaux, les *Russes* de l'Amérique. « L'Angleterre a des droits, s'est écrié le premier ministre d'une voix émue, et si ces droits sont

violés, le gouvernement est bien décidé et préparé à les soutenir. » Si les applaudissements qui ont éclaté à ces paroles, dans toutes les parties de la salle, signifient quelque chose, ils disent que l'Angleterre a mis la main sur la garde de son épée : nous savons des gens qui en font autant sans la tirer. Peut-être en serait-il de même pour nos voisins, et, de leur côté, les Américains sont trop habitués à calculer pour essayer la force où la ruse persistante peut suffire à vaincre tous les obstacles.

La prudence toute seule les y convierait d'ailleurs. Le gouvernement anglais gagne du terrain en Irlande, on ne saurait le dissimuler. Remarquez le point de départ : il fait un procès injuste à O'Connell, celui-ci triomphe d'abord par sa condamnation, puis par son absolution devant la Chambre des Pairs. De ce moment même l'agitation se calme devant une pareille concession faite à la justice. Il faut dire aussi que tout le pays y avait poussé le ministère. Celui-ci continue de suivre cette voie par le bill sur les legs en faveur du clergé catholique. Qu'il y eût là une arrière-pensée de division, d'asservissement même, nous l'accordons volontiers; mais le cabinet consent à reconnaître les titres officiels de la hiérarchie catholique, à poser ses dignitaires sur le même rang que ceux de l'église établie; mais il efface les derniers vestiges d'une législation barbare, mais il se montre disposé à ne faire aucune distinction entre le moine et le prêtre séculier, mais enfin, et par-dessus tout, le fanatisme protestant se débat impuissant sous la main qui le refrène et le maîtrise. Aussi, en Irlande, le clergé se partage; plusieurs de ses membres les plus éminents consentent à suivre le ministre sur ce terrain, et O'Connell se borne à signaler les défauts du bill, dont certaines clauses sont injurieuses pour le prêtre, dangereuses pour la conscience du testamentaire. Ici encore le cabinet cède.

Autre question : celle de l'éducation publique. L'Université de Dublin était fermée aux catholiques : on veut l'ouvrir à leurs jeunes gens. On propose aussi d'établir, avec de nouvelles universités, de nouveaux colléges. Cette proposition cache un piége sous l'apparence d'une concession très-réelle pour un gouvernement anglican. Nous ne saurions attendre de lui qu'il renonce de bon gré à ses anciens avantages. Il y a en Irlande, comme ailleurs, de fervents protestants, de pieux catholiques, et des indifférents. On pourrait appeler ces derniers le parti des *politiques*. Ce sont les plus ardents champions de l'éducation mixte, où catholiques et protestants recevraient la même instruction, en laissant de côté les questions religieuses. On sait ce que valent ces engagements : quand ce ne sont pas des mensonges ce sont des utopies. Le cabinet espère semer l'indifférence par cette pâle imitation du système français, et les politiques, dont Sheil et Wyse sont les membres les plus influents, invitent leurs compatriotes à entrer dans une voie de pure liberté politique, abstraction faite de toute foi. On y préparerait

de bonne heure la jeunesse. Inutile de dire que nous repoussons cette pensée anarchique et aboutissant à la corruption. Voilà le piége : comment l'éviter?

L'Irlande l'a déjà fait pour ses écoles primaires : le système mixte y existe depuis plusieurs années sous la sauvegarde des évêques. L'enfance en est-elle moins catholique? Que l'épiscopat irlandais en fasse autant pour l'instruction secondaire, pour les hautes études universitaires, et la majorité de la population obéira à l'impulsion. Les indifférents et les radicaux disparaîtront; ce sera le protestantisme, non le Catholicisme, qui reculera dans cette nouvelle épreuve. L'air de la liberté aura profité, comme toujours, à notre religion. Encore une fois, disons-le, il s'agit ici de l'Irlande, non de l'Angleterre, ni de la France. Toute la question est là.

Le ministère va bien plus loin encore pour la dotation de Maynooth. D'après l'acte d'Union, le gouvernement anglais s'obligeait à pourvoir aux dépenses de ce séminaire, destiné à former des sujets pour remplir les vides du clergé. Mais une fois l'Union accomplie, on n'accorda que 200,000 fr., somme qui donna à l'établissement tout juste de quoi vivre avec un nombre d'élèves fort restreint. Depuis nombre d'années c'était un éternel sujet de plaintes pour les Irlandais; aujourd'hui le cabinet offre d'élever la dotation à 800,000 fr. Grande clameur dans le camp ministériel; à la seule annonce du projet on l'a vu, chose curieuse, se déclarer en masse contre lui, et pourtant le projet sera voté. Il sera voté comme l'income-tax, comme le tarif sur les céréales, comme bien d'autres mesures odieuses aux tories, parce qu'ainsi le veut le premier ministre. Qu'il a dû sourire, le vieux tory, à la vue de ces passions emportées par un premier élan de haine antipapiste, mais forcées de reconnaître la dure loi de la nécessité! Les nouvelles conditions faites à Maynooth aideraient le clergé de l'Irlande à monter au niveau de la science moderne, et doubleraient du coup son autorité intellectuelle dans le pays. Au fond, le ministère a cédé aux craintes d'une insurrection; il a voulu par là détacher le sacerdoce de l'agitation; il a voulu même l'attirer par l'appât d'un bien-être matériel auquel le prêtre irlandais est fort peu accoutumé. Enfin, dans ses calculs, il est bien entré aussi le chimérique espoir, caressé par tant de cabinets anglais, celui de corrompre peu àpeu la foi du sacerdoce par l'infiltration des doctrines philosophiques.

Au demeurant, toutefois, le gain est tellement apparent qu'O'Connell a dû se laisser attendrir. Est-ce ironie, est-ce sincérité qui le porte à louer cet acte de justice, à déclarer même que bientôt il en sera réduit à soutenir les tories? Peut-être y a-t-il dans ses paroles l'une et l'autre. N'importe : l'agitation a produit son effet désiré; les concessions arrivent rapides et importantes. De jour en jour les inégalités s'effacent par la force même des choses, par la tourmente reli-

gieuse de l'Angleterre, comme par la situation politique, comme par la crise commerciale. Le grand agitateur semble entrer lui-même dans une autre voie : il ne tient plus si haut la bannière du Rappel ; son cri de guerre a cessé de résonner dans les montagnes de Derrynane. Il a repris sa place au parlement. D'aucuns appelleraient cette conduite une inconséquence, nous la nommerons de l'habileté. Une nouvelle ère s'ouvre pour son pays ; un travail sourd, mais fécond, s'y opère au moment où nous écrivons ces lignes ; des esprits consciencieux, distingués, étudient les questions sociales pour les appliquer au pays selon ses forces et ses besoins ; la ténacité anglaise semble avoir soudainement passé la mer pour s'établir à Dublin. Si des imaginations ardentes rêvent une guerre désastreuse, la majorité prévoit d'éclatantes réparations arrachées paisiblement au nom de la justice et du droit.

Voilà comment un gouvernement fort sait agir selon les circonstances. Voilà comment un parti peut et doit sacrifier ses propres passions à l'intérêt commun. Les hautes et solennelles déclarations de sir Robert Peel pour rassurer le clergé catholique, pour renoncer à toute intervention dans ses affaires, pour garantir son indépendance entière, sont une grave leçon donnée aux mesquines préoccupations de notre gouvernement et aux haineux réquisitoires de certains magistrats.

Cette quinzaine a été féconde en réparations chez l'étranger ; l'Espagne le dit non moins que l'Irlande. Dans leur fanatisme antireligieux, les feuilles radicales et même doctrinaires de Paris ne peuvent pardonner aux Cortès d'avoir rendu au clergé des biens non encore vendus. Il y a eu pourtant un fait assez significatif à cet égard : c'est l'unanimité même de la législature espagnole. Quoi ! elle ne saurait juger convenablement ce que réclame la majorité de la nation ! elle n'est pas suffisamment éclairée sur les vrais intérêts du Catholicisme dans la Péninsule, et il lui faudrait, sans doute, prendre ses degrés en droit canon et administratif aux bureaux universitaires des *Débats* ou dans les feuilletons du *Constitutionnel !*

La presse française a parfois d'étranges préventions. Comment ne voit-elle pas que, pour un Trésor obéré, entrant encore à tâtons dans les voies économiques, la restitution de terres pour lesquelles on ne trouve pas d'acheteurs est une excellente spéculation ? Comment ! le Trésor doit se refuser à diminuer d'autant le budget ecclésiastique déjà si mal payé, pour conjurer des périls imaginaires ? Le clergé espagnol a reçu, ce semble, d'assez terribles leçons depuis quelques années pour se contenter de cultiver la vigne du Seigneur, de relever les murs du temple et de distribuer aux indigents la part que le pays lui aura faite dans les biens de ce monde. Par quelle étrange fatalité faut-il donc que nous modelions toujours les autres constitutions à notre propre image ?

La guerre civile finit en Espagne, elle commence en Suisse, et par

des leçons qui profiteront à tout le monde. Chacun sait aussi quel rude enseignement les brigands enrégimentés qui s'intitulent *corps-francs* viennent de subir dans le canton de Lucerne. Comme si le bon droit devait être manifeste jusqu'au bout, les cantons catholiques s'arrêtent immédiatement après le combat, et ne voient plus que des frères dans les blessés des deux camps. Mais l'effet moral de cette victoire sur la Suisse, sur l'Europe entière, dépasse notre attente. Déjà les cantons protestants se réjouissent de l'avantage remporté par les Lucernois, tandis que les feuilles radicales de Paris se taisent honteuses et humiliées. Le même coup qui venge le pacte fédéral ne déjoue pas moins la politique du cabinet français. Dans ses timides préoccupations du moment, il avait compté, nous en sommes certains, que son message menaçant suffirait pour arrêter la levée des corps-francs et forcer la Diète à prendre des mesures répressives. Ce service une fois rendu aux cantons catholiques, il espérait en profiter pour exiger à son tour de leur reconnaissance le renvoi des Jésuites. Puis, l'holocauste commencé en Suisse aurait bien pu se continuer en France, et le ministère se présentait aux nouvelles élections avec ce sacrifice de bon aloi fait aux mauvaises passions. La peur est pourtant mauvaise conseillère. L'opposition n'aurait tenu aucun compte au gouvernement actuel ni de sa pusillanimité à laisser violer les traités, ni de la facilité avec laquelle il abandonne les intérêts d'un ordre supérieur.

C'est pour se ménager cette dernière et triste ressource que M. le ministre des affaires étrangères a parlé uniquement des corps-francs dans son message. Tout le monde a pu remarquer ce bizarre silence sur la question principale dans un moment où les hordes de Berne, d'Aarau et d'Argovie s'armaient précisément contre le Catholicisme. De quelle force morale le cabinet ne se trouverait-il pas investi aujourd'hui s'il eût tenu une conduite plus franche et plus loyale ? Toute la Suisse conservatrice et religieuse, ralliée derrière son drapeau pour maintenir la civilisation si audacieusement menacée, la Sardaigne nous tendant franchement la main, les catholiques du pays de Bade, du Wurtemberg, de la Prusse rhénane, s'accoutumant à regarder la France comme la protectrice du Catholicisme : c'était tout un système de sympathies naturelles, de solides rapprochements à faire naître ou à fortifier sur nos frontières.

Il est bon de le répéter à satiété : appeler les Jésuites à Lucerne, c'était y appeler la bonne science théologique, les vraies mœurs sacerdotales ; c'était, osons le dire, servir aussi les intérêts d'un protestantisme éclairé. En face des universités allemandes du voisinage, à côté des nombreuses ressources littéraires de ces contrées, il était, il sera bon d'établir un foyer d'érudition catholique, une source vive de haute et calme discussion par le savoir, non moins que par la foi. Pour quiconque a visité ces contrées, la réformation du clergé devra sortir in-

failliblement de ces mesures. Quel homme raisonnable oserait soutenir que les désolantes doctrines d'un Strauss et d'un Hegel n'eussent point reculé ? Voilà pourtant l'œuvre que le gouvernement français n'a point osé soutenir ni même couvrir de sa protection tacite.

Disons non moins franchement notre opinion sur la manière dont le président de la Diète, M. Mousson, a prétendu soutenir l'indépendance nationale. Le droit qu'ont les puissances d'intervenir dans les affaires de la Suisse est incontestable, quand on viole le pacte fédéral dont elles garantissent le maintien. A cet égard, la presse parisienne s'est montrée d'une mauvaise foi insigne, et le président d'une ignorance profonde. Dans le système fédératif, chaque État fédéré est souverain, indépendant dans le cercle de son domaine, sans qu'aucun autre co-État ait le droit de s'immiscer dans ses affaires intérieures, si la fédération générale n'en souffre pas. Avec quelle jalouse vigilance les Etats de l'Union américaine gardent leur souveraineté absolue ! Avec quelle défiance le Congrès marche-t-il quand il s'agit d'intervenir ! Pour la république helvétique, c'est le même système, modifié seulement par la protection que promettent les grandes puissances. Maintenez donc le pacte avec hardiesse, avec énergie, avec constance, car c'est le vrai garant de votre indépendance, le gage reconnu de votre neutralité, le secret de votre prospérité. Mais si vous violez le traité, il autorise vos protecteurs à vous contraindre de le respecter ; leur propre sûreté en dépend tout autant que la vôtre. Vous avez voulu les avantages, il faut savoir subir les inconvénients.

Donc la réponse du président est absurde en soi ; sans nous embarrasser des termes employés par M. Guizot, disons qu'il était dans son droit, et M. Mousson aurait pu l'attaquer sur un terrain bien plus favorable. Le grand tort de nos politiques, c'est de prêter à cette petite république le même régime qu'à nos monarchies européennes. Avec de pareils raisonnements, on tournerait perpétuellement dans un cercle vicieux.

En face de toutes ces réparations, les unes glorieuses, les autres purement généreuses, quel triste spectacle nous offre la France ! Quel chaos que ce pays légal ! « Les lois défilent devant nous comme des ombres, » disions-nous il y a tantôt quinze jours. Nous demanderons aujourd'hui où sont les ombres ? où est l'initiative parlementaire ? La Chambre élective, effrayée par le fantôme des futures élections, comme Balthazar par les caractères tracés sur les murs de son palais, se prend à entasser projet sur projet, à défaire traité sur traité, à amonceler prohibition sur prohibition. Elle est saisie d'une véritable fièvre d'innovation rétrograde. Et le ministère ! il baisse la tête, accepte tout, subit tout et s'efface ! Revienne la balance du commerce, ou le système protecteur de Colbert, qui sait ? la Chambre l'adoptera, et le cabinet y consentira. En attendant, les graines oléagineuses du Nord font la guerre

au sésame du Midi, guerre d'extermination où le député assure sa réélection ; pour satisfaire les éleveurs de la Normandie, M. Guizot sacrifie les intérêts de la France méridionale. A Marseille et à Toulon, la viande du soldat se paie 1 fr. 20 cent. la livre ! Qu'on juge par ce seul fait de la rareté des bestiaux. Or, la Savoie consentait, par un traité, à verser dans les départements du Midi le trop-plein de sa production bovine. Veut-on savoir quelles en sont les qualités et l'origine? La Savoie, pays pauvre et difficile à cultiver, a besoin d'une race forte, nerveuse et supportant bien le travail. Or, c'est précisément ce que ne lui offriraient point les magnifiques bestiaux de la Suisse, races de proportions colossales, mais races améliorées, perfectionnées, c'est-à-dire rendues délicates et impropres à la culture. Mais où donc la Savoie va-t-elle chercher les epèces qu'il lui faut, car elle en produit elle-même un petit nombre ? En France même, dans le département de l'Ain surtout. Après avoir pâturé sur les montagnes pendant une partie de l'été et servi au labourage, la plupart de ces bêtes à cornes de provenance française sont revendues par les industrieux Savoyards à leurs voisins du Midi vers l'automne. Voilà cependant ce que personne n'a voulu dire à la Chambre. Avec un système de cette espèce, on arrive insensiblement à rendre tout gouvernement impossible ; on arrive à étendre par tout le pays un vaste réseau de corruption et d'égoïsme étroit où chacun ne voit que son clocher, ou même que son propre foyer. La France est un champ d'exploitation individuelle.

Nous n'en accusons pas, au moins, le cabinet actuel plutôt que celui de M. Molé, de M. Thiers, ou de tout autre. Une autre cause, bien plus profonde, a engendré ce mal. Un moment, la peur de l'émeute groupa autour du gouvernement des partisans zélés et nombreux. Quand la peur cessa d'agir, celui-ci s'imagina pouvoir faire un appel à tous les intérêts matériels pour le soutenir. Il voulut se passer des sentiments religieux et moraux dans la politique générale, et l'appel fut merveilleusement entendu. Mais le but s'est trouvé promptement dépassé ; à l'heure qu'il est, l'intérêt égoïste de la localité envahit la nation entière. C'est une frénésie d'agiotage politique qui rappelle les inspirations de Walpole, avec l'habileté de moins dans le pouvoir et les progrès du temps de plus en Europe. Jamais, peut-être, le besoin des croyances religieuses pour gouverner un pays ne fut plus apparent.

Dans cette situation, lorsque tous les partis succombent et s'abandonnent, un seul se forme et grandit, celui des catholiques. Seul, il a une foi certaine, une conviction profonde qu'il peut appliquer sans crainte aux questions politiques. On a dit ailleurs les devoirs de nos électeurs; essayons ici de dire celui de nos députés. Avant tout, une inébranlable résolution de faire prévaloir les intérêts généraux du pays sur les exigences du département, de l'arrondissement et de la ville; en second lieu, soutenir avec énergie les réformes vraiment

utiles, les demandes vraiment raisonnables, de quelque part qu'elles viennent ; troisièmement, ne point craindre d'abandonner une partie de nos propres opinions, lorsqu'elles compromettraient une mesure importante réclamée soit par nos amis, soit par les besoins religieux, moraux ou même purement matériels de la France. Un noyau d'hommes dévoués, éclairés, marchant ainsi avec ensemble, exerceraient, à n'en pas douter, une haute influence sur la marche générale des affaires. Le pouvoir les rechercherait comme ses appuis naturels ; l'opposition les redouterait peut-être, mais voudrait, à cause de cela même, s'assurer leur concours, et, par-dessus tout, la religion aurait à les bénir. En mettant cette dernière question à part, comme elle le mérite, nous ne savons aucun meilleur exemple à donner que celui des tories mêmes. Voyez avec quelle fidélité ils suivent leur chef actuel au prix des plus pénibles sacrifices. L'impôt sur le revenu s'établit d'une manière permanente ; les catholiques sont peu à peu acceptés comme des égaux ; les lois sur les céréales sont modifiées. Pourquoi cela ? pour se ménager l'avenir, pour se conserver des avantages réels, pour suivre les changements produits par la force des choses et des temps. Tel est le vrai secret de former un grand parti, de le maintenir au pouvoir quand il existe déjà.

La Chambre des Pairs semble disposée à se conserver le privilége des grandes questions sociales ; après celle de l'agiotage sur les chemins de fer, si difficile à résoudre, si mal tranchée par la noble Chambre, est venue le projet de loi sur le régime colonial. Partout où s'élève un intérêt de liberté, on est sûr aujourd'hui de trouver les catholiques sur la brèche pour le défendre. D'un côté, M. de Montalembert avec sa noble et chaleureuse plaidoirie, M. Beugnot son bon sens pratique, M. d'Harcourt sa spirituelle et mordante ironie ; de l'autre, les chiffres intéressés de M. Ch. Dupin, l'homme privé en désaccord avec l'homme public ; les causeries faciles de M. de Saint-Priest, faisant une idylle coloniale comme une histoire sur les Jésuites, et, pour couronner dignement le tout, les contradictions du prince de la Moskowa, abolitioniste *circonspect* et antiabolitioniste à tour de rôle. Rappelons en quelques mots les détails de ces débats.

Nous sommes loin de ces jours où les ministres du roi annonçaient pompeusement à toute la chrétienté que « *l'œuvre de la suppression de l'esclavage, si longtemps et si vainement réclamée, était enfin sur le point de s'accomplir, et que l'heure de l'émancipation allait sonner !* » Tel était le langage du gouvernement en 1840. Tout homme portant un cœur chrétien, ou seulement quelque peu jaloux de l'honneur de la civilisation française, avait applaudi à ces paroles, qui promettaient la rédemption d'une population de trois cent mille âmes, perpétuant le scandale de l'esclavage antique sous le sceptre de la France catholique et libérale. En cette même année 1840, une commission avait

été instituée par ordonnance royale pour soumettre à un examen définitif le grand problème de l'émancipation des esclaves dans les colonies françaises. Placée sous la présidence de M. le duc de Broglie, elle comptait dans son sein M. l'amiral de Mackau, aujourd'hui ministre de la marine, d'anciens gouverneurs ou administrateurs supérieurs des colonies, des économistes distingués, des hommes prémunis par l'habitude des affaires contre les périlleux entraînements de la théorie. Après deux années d'enquêtes, de discussions, de calculs, cette commission se prononça formellement pour l'émancipation. Quant à l'époque et aux moyens d'exécuter la mesure, elle réduisit les divers systèmes proposés à deux, qui furent développés chacun dans une série d'articles sous forme de projets de lois. L'un de ces deux systèmes, *l'émancipation partielle et progressive*, devait laisser les parents en esclavage, tandis qu'il appelait les enfants à la liberté ; il demandait vingt années au moins pour mener à fin l'œuvre de l'affranchissement général. Le second système, qui était celui de la majorité de la commission, décrétait *l'émancipation générale et simultanée* à dater du 1er janvier 1853. Ce laps de dix ans était réservé pour les mesures préparatoires et de transition dans le détail desquelles entrait la commission.

Les adversaires de l'esclavage avaient élevé plus d'une critique contre les lenteurs et les inévitables embarras de cette période transitoire ménagée par le projet de la commission. C'était cependant un progrès immense et décisif que d'assigner par une loi un terme fixe à l'esclavage ; et les hommes sincèrement amis du gouvernement se félicitaient de l'honneur que devait attacher au règne actuel l'accomplissement de ce noble et libéral dessein. Les voici loin de compte ! Quelques mesures qui ne changent presque rien à l'état actuel des choses sont tout ce que le ministère propose aujourd'hui. Il n'est plus question de préciser le temps où finira l'esclavage, et M. le ministre de la marine ne daigne mentionner les travaux de la commission que pour déclarer sommairement, devant la Chambre des Pairs, que le double projet présenté par elle est tenu maintenant comme nul et comme non avenu par le gouvernement.

M. le comte Beugnot s'est plaint avec raison de cet oubli profond où on laissait les travaux d'une commission si solennellement instituée et riche de tant de lumières. Le mot de l'énigme est facile à deviner. Voici quelques fragments d'une lettre que M. Ch. Dupin, délégué des colons, écrivait le 25 janvier 1844 aux gouverneurs des colonies, sous le couvert du ministre de la marine :

« Monsieur le gouverneur,

« Dans la crainte que M. le ministre de la marine ne vous écrive pas dès aujourd'hui par la voie la plus accélérée, je le devance. Vous pouvez calmer l'agitation qui serait produite par la version infidèle de cer-

tains journaux, au sujet de la réponse du ministre à l'interruption d'un député, sur les mesures à prendre en conséquence du rapport de M. de Broglie sur l'émancipation... J'ai eu une longue conférence officielle avec M. le baron de Mackau. Il lutte dans le cabinet pour qu'on n'y prenne aucune mesure intempestive et compromettante sur l'émancipation. J'espère que, dans cette session, le ministre ne compromettra rien à cet égard. Ses intentions et son caractère doivent *rassurer les colons...*

« Je crois pouvoir vous annoncer de *bonne part* que la commission des affaires coloniales est *dissoute...* Il paraît que, par ménagement pour le duc de Broglie, on ne veut pas publier la suppression de cette commission qu'il présidait, et qu'on n'a plus une seule fois réunie depuis que la marine a pour ministre M. le baron de Mackau. Je recommande à la fois aux colons de ne pas se laisser abattre par la peur des mauvaises mesures que nous espérons conjurer, et de ne pas se laisser égarer par l'idée qu'ils n'ont plus rien à craindre. Le danger subsiste ; *il sera long, mais il n'est pas insurmontable*, etc. »

Le ministère reste donc fidèle, en cette circonstance, au rôle équivoque et peu digne par lequel le gouvernement a plusieurs fois *escamoté* la question de l'émancipation. Déjà, en 1840, tandis qu'il donnait une satisfaction apparente à l'opinion publique de la métropole, en portant l'ordonnance du 5 janvier sur l'instruction religieuse et le patronage des noirs, il laissait, comme on l'a prouvé dans *le Correspondant* (livraison du 25 mai 1843) les colons chasser les enfants noirs des écoles gratuites que cette ordonnance venait d'instituer et d'ouvrir pour eux. De même, nous le voyons aujourd'hui profiter des défiances semées dans l'esprit public par les concessions que lui-même a faites à l'Angleterre, pour déserter et laisser en oubli les conclusions de la commission qu'il avait chargée d'élaborer le projet d'affranchissement. Que si les exigences de l'opinion métropolitaine le condamnent cependant à saisir la Chambre des Pairs d'un projet de loi destiné, dit-il, à introduire quelques améliorations dans le sort des esclaves, M. le ministre de la marine avait d'avance rassuré les colons par l'organe de leur délégué. D'avance ils savaient que M. le baron de Mackau ne proposerait rien de *compromettant* pour ce qu'ils appellent *leurs droits*.

On peut même penser sans témérité que le ministère ne voit dans son projet qu'un expédient dilatoire et peu sérieux ; car c'est avec la meilleure grâce du monde, et sans le moindre combat, qu'il a accepté les modifications proposées par le comité que la Chambre des Pairs avait chargé d'examiner le projet ministériel.

Les défenseurs du régime fondé sur l'esclavage ont montré, dans le cours de la discussion, un zèle digne d'une meilleure cause, si le zèle se mesure à la longueur des discours. Mais ils sont condamnés fatalement à tourner dans un cercle vicieux, et à marcher de contradictions

en contradictions. Propose-t-on l'abolition de l'esclavage dans un bref délai : « Prenez garde ! s'écrient-ils, le bienfait d'une liberté prématurée serait désastreux pour les esclaves eux-mêmes. C'est par une gradation sagement ménagée qu'il faut les conduire de la servitude à l'indépendance. » Mais si l'on propose alors d'organiser ces mesures préparatoires et de substituer peu à peu les prescriptions de la loi aux caprices du maître, ils protestent que cette interposition du magistrat entre le planteur et le noir ruinent l'autorité dominicale, jettent des ferments d'indiscipline dans les ateliers, et que mieux vaudrait une émancipation immédiate. « Les noirs, disent-ils encore, sont demeurés dans un état complet d'abrutissement, quoique soumis depuis deux cents ans à la *tutelle* des blancs ; » et vingt minutes après ils exalteront les *progrès rapides* de la morale et de l'instruction religieuse parmi les esclaves, grâce aux concours bienveillant et éclairé des maîtres. Ils citent avec complaisance le nombre des affranchissements volontairement consentis comme une preuve de la générosité croissante des colons ; et puis, pour repousser la loi du rachat forcé, ils objectent qu'elle enlèverait au maître les meilleurs ouvriers, les esclaves forts et habiles, dont il ne veut se dessaisir à aucun prix ; c'est-à-dire ils avouent que les affranchissements volontaires, tant vantés, ne s'appliquent ordinairement qu'au rebut de la population esclave.

Quelque soin que les défenseurs du régime colonial mettent à déclarer qu'ils réprouvent l'esclavage considéré en lui-même, il est évident désormais qu'un esclavage indéfini, sans aucun adoucissement légal, est ce qu'ils demandent d'un commun accord avec les colons.

M. le comte Beugnot a dignement représenté dans cette discussion les idées de liberté dont le Christianisme est l'allié naturel. Examinant la société coloniale telle que l'ont faite les mœurs et les lois, invoquant des documents authentiques à l'appui de ses réflexions, il a prouvé que l'esclavage est un de ces régimes qu'on ne corrige qu'en le supprimant. Toutes les mesures légales qui tendent à affaiblir la puissance du maître, toutes les atteintes portées à son autorité séculaire deviennent des éléments d'insubordination pour l'impatience de l'esclave, avide de saisir cette liberté depuis si longtemps promise. M. Beugnot n'a donc accueilli le projet retouché par la commission que comme un *pis-aller* et à défaut d'une mesure plus large et plus décisive qu'il s'est réservé le droit de provoquer sous un bref délai.

Les tableaux idylliques de M. Ch. Dupin, qui transforme l'esclavage en véritable *Eldorado*, ont excité la verve incisive de M. le duc d'Harcourt; il a fait aussi bonne justice de cet éternel argument de l'Angleterre, reproduit par M. le prince de la Moskowa. Rien de plus conforme aux intérêts de l'Angleterre que le maintien de l'esclavage dans nos colonies ; car, vienne à éclater la guerre, en quelques heures des régiments de noirs libres débarquent des Antilles anglaises dans les nô-

tres au cri de : Vive la liberté ! et, comme une meurtrière traînée de poudre, l'impatience et la rancune de nos esclaves, si longtemps déçus, éclatent et portent un coup mortel à notre puissance coloniale.

Il serait difficile vraiment de peindre l'effet produit sur la Chambre lorsque M. de Montalembert est venu lui montrer les beaux résultats obtenus par les missionnaires protestants sous le régime de la liberté, et la situation déplorable où se trouvent, dans nos colonies, et la religion et le clergé catholique. Devant cette haute impartialité, l'auditoire a éprouvé un singulier mélange de surprise et d'admiration. Dieu veuille que de pareils exemples soient plus souvent imités! Et remarquez que pas un seul instant M. de Montalembert n'a cessé d'être nerveux, concis et pratique à désoler les plus rompus aux affaires.

Il est probable, au reste, que le projet, en ce moment discuté à la Chambre des Pairs, n'aboutira à aucun résultat sérieux. La cause de l'émancipation des noirs ne sera gagnée, croyons-nous, que le jour où le clergé et les catholiques du royaume comprendront qu'il est de leur devoir de la prendre en main.

La cause de la liberté religieuse triomphante au dehors gagne chaque jour du terrain en France par l'indissoluble union de l'épiscopat et des fidèles. Les évêques rendent à l'Église le plus grand service qu'elle puisse attendre en éclairant l'opinion et en portant le grand jour de la science au milieu des ténèbres d'une légalité oppressive et surannée. Le livre de M. l'archevêque de Paris sur les appels comme d'abus est à la fois un grand service rendu à la cause de la liberté constitutionnelle et un beau monument élevé à la gloire de l'Église. Enlever aux appels comme d'abus le prestige d'une prescription historique qui ne les protégea jamais; constater qu'ils naquirent au XVIe siècle de subtilités parlementaires et d'interprétations abusives ; réclamer, avec une modération pleine de fermeté, des modifications déterminées, c'est faire faire à la question un pas immense. M. l'archevêque, après avoir vaincu par la science, entre dans le côté légal du débat et apprend par son exemple au clergé qu'il ne faut jamais séparer la théorie et les principes de leurs conclusions pratiquement possibles. Nous félicitons Mgr Affre d'une science qui grandit encore son pontificat, et, à la vue de tous les dons que le Ciel prodigue à cette Église de France, réputée si dénuée d'intelligence et de savoir, il ne nous reste qu'à remercier Dieu et à nous confier en sa Providence.

REVUE SCIENTIFIQUE.

ACADÉMIE DES SCIENCES. — SÉANCE DU 24 FÉVRIER.

ECONOMIE RURALE. — *Vues pratiques sur les améliorations les plus importantes, les plus faciles et les moins coûteuses, à introduire dans notre agriculture* ; par M. DEZEIMERIS.

M. le docteur Dezeimeris, bibliothécaire de la Faculté de Médecine de Paris, l'homme le plus versé de notre époque dans la littérature médicale et le plus en mesure de nous donner une histoire complète et sérieuse de la médecine, M. Dezeimeris, aujourd'hui député, abandonne un peu ses premières études pour l'économie politique et spécialement pour l'économie rurale. Il s'y livre avec l'opiniâtreté infatigable qu'il apportait à ses anciens travaux. C'est un esprit jaloux de précision et de sévérité, un homme dont la première qualité est de ne parler que de ce qu'il sait bien, de n'écrire que sur des matières qu'il a consciencieusement travaillées, mais qui, une fois en possession de ce qu'il croit être la vérité, exprime ses opinions avec la fermeté d'un homme obstinément sûr de lui-même. S'il porte quelquefois ce mérite jusqu'à l'excès, il le doit peut-être autant à ses sympathies philosophiques pour l'école de Bacon qu'à l'énergie de son caractère. Les principes de cette école donnent en effet à l'empirisme un caractère dogmatique qui ne convient guère pourtant à l'incertitude des connaissances qui nous viennent par les sens et à la mobilité des éléments que l'expérience seule fournit. M. Dezeimeris n'admet que l'observation en agriculture, et je crains qu'il ne repousse trop systématiquement les applications des sciences physiques et chimiques à cet art si important et si beau qu'il poursuit maintenant avec toute l'ardeur de son amour pour l'étude.

Hippocrate, dit-il, mérita le titre de père de la médecine pour avoir séparé l'étude de sa profession de celle de la philosophie. Il avait compris parfaitement que la médecine qui guérit, la médecine du médecin, n'avait rien de commun avec celle des philosophes.

L'agriculture attend un Hippocrate qui vienne revendiquer pour elle l'indépendance contre les prétentions des sciences qui, sous le titre d'accessoires ou d'auxiliaires, n'ont cessé depuis trop longtemps de la dominer.

Les lecteurs de la Revue scientifique du *Correspondant* savent si je repousse avec conviction les prétentions de ces sciences à régenter la physiologie et la médecine. Nul n'est plus fermement partisan que moi de l'indépendance de celles-ci, nul, plus que moi, ne professe qu'elles ont un domaine à part et doivent, par conséquent, être étudiées en elles-mêmes. Mais si je les sépare formellement de la physique et de la chimie, qui, sous le titre modeste de sciences

accessoires, ont toujours fini par les supplanter, c'est avec autant de force et de persuasion que je proclame l'étroitesse des rapports qui les unissent à la philosophie ; car celle-ci me paraît l'obstacle le plus sûr contre les invasions des sciences dites accessoires.

Hippocrate, répète-t-on sans cesse, sépara la médecine de la philosophie et créa ainsi la première. D'accord ; mais qu'était la philosophie qu'Hippocrate sépara si sagement de la médecine ? Pas autre chose que la physique et la chimie de son temps, les théories imaginaires de Thalès, d'Empédocle, d'Anaximène, etc..., sur les éléments, sur le monde physique et sur tout ce qui aujourd'hui est nettement séparé de la philosophie. Celle-ci consiste dans la connaissance de Dieu et de soi-même. Elle repose sur la science de l'âme et de Dieu par les seules lumières de la raison, quel que soit le secours que cette science d'un ordre tout naturel puisse tirer des choses de l'ordre surnaturel ou révélé. La physiologie et la médecine sont aussi, à leur manière, la connaissance de l'homme, mais de cette partie de l'homme qui n'est pas l'objet immédiat et spécial de la métaphysique. Comment dès lors séparer des sciences qui ont des objets aussi intimement unis que le sont l'âme et le corps ? Il est vrai que, pour Bacon, esprit vaste et brillant, grand écrivain, homme d'une puissante imagination et d'une aptitude presque universelle, grand metteur en œuvre, mais pauvre métaphysicien, la philosophie ne différait pas de la physique, et que c'est à lui que nous devons les tristes effets de cette confusion et sur la philosophie, et sur les sciences proprement dites. Hippocrate n'avait donc fait que séparer les sciences accessoires d'avec la médecine, tout en la laissant unie à la philosophie, car il a fondé la première tout à la fois sur l'observation et sur la nature de l'homme. Au contraire, Bacon a uni de nouveau ce qu'Hippocrate avait d'abord séparé. La philosophie est en effet inséparable de la médecine. Or, Bacon, en confondant la philosophie avec la physique, a par là même réuni celle-ci à la médecine. Ce double mouvement est complétement ignoré, et je ne suis pas fâché que M. Dezeimeris m'ait fourni l'occasion de l'indiquer, lui si capable de le comprendre s'il voulait secouer le joug philosophique du célèbre chancelier d'Angleterre.

Revenons à l'agronomie.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les théories que cette science a empruntées à la physique et à la chimie manquent jusqu'ici de bases solides ; la théorie est encore dans l'enfance, mais l'art agricole est riche en notions pratiques parfaitement sûres.

En cet état de choses, comment se fait-il qu'en France on s'obstine à prendre la voie de l'enseignement théorique pour introduire et propager dans le pays les améliorations qui y sont nécessaires?

M. Dezeimeris a bien raison de dire qu'à voir les ouvrages les plus estimés dont notre littérature agronomique s'est récemment enrichie, il semble que l'agriculture soit non l'art de tirer du sol des produits avantageux, mais l'art d'expliquer le mécanisme intérieur de la production ; explications fort savantes assurément, qu'on trouve très-plausibles quand on les examine une à une et séparément, mais qui ont le malheur d'être contradictoires, ce qui ne permet jamais d'avoir foi qu'en la dernière.

Un pêcher a vécu douze ou quinze ans et périt. Un pêcher planté à la même place n'y réussirait pas ; un poirier y viendra parfaitement. Pourquoi cela? Si vous tenez à le savoir, la science vous en donnera dix raisons pour une, dont neuf ne seront plus la vraie. Un praticien ne vous dira pas pourquoi, mais il sait le fait, et, à l'occasion, il ne manquera pas d'en profiter. Rien de plus vrai; mais ne sachant que le fait, ce praticien en restera au fait et n'ira jamais au delà. Le théoricien, sans doute, pourra se tromper en cherchant la raison du fait, mais aussi, à travers ces erreurs, il finira par arriver au véritable rapport de

l'effet avec sa cause, et alors même qu'il s'égarera il avancera la science sinon sur le point cherché, au moins sur d'autres plus ou moins analogues. Les sciences ne marchent pas autrement.

Avouons pourtant que, sans l'observation du praticien, la théorie n'aura jamais ni point de départ certain, ni but utile.

Une terre vient de porter une récolte superbe de pois ; si vous lui en demandez l'année suivante, elle vous les donnera fort médiocres, misérables si vous voulez la forcer à en porter une troisième fois. Le cultivateur, qui sait cela parfaitement, vous affermera, pour cultiver des pois, un arpent de terre qui n'en aura pas porté depuis longtemps deux ou trois fois plus cher que l'arpent qui en aura donné il y a peu d'années. Pourquoi cela? Nous pensions en savoir la raison l'an passé, mais il vient d'être démontré cette année que cette raison n'était pas la véritable.

Cela prouve que l'agronome savant s'est trompé pour cette fois, pas autre chose; mais non que la science doive toujours être faillible.

Les céréales n'aiment pas à succéder aux céréales. La théorie est là pour vous expliquer le fait. Mais patience, le fait n'est pas absolu ; l'expérience y a constaté des nuances. Le froment vient mal après le froment, fort mal si l'on réitère, extrêment mal si l'on insiste ; le seigle vient mieux après le seigle, l'avoine après l'avoine ; l'orge réussit après le froment, le froment ne veut pas venir après l'orge. Bien, dit la théorie, en voici l'explication, ou plutôt en voici deux, quatre, six explications diverses ; choisissez. Il est prudent d'attendre, pour choisir, que la dernière théorie, la vraie, sans doute, prenant des échantillons de deux champs dont elle ignorera l'histoire, nous dise : Voici une terre dont les caractères m'indiquent qu'elle vient de porter du blé trois années de suite ; n'y en mettez pas celle-ci, il n'y réussira pas; cette autre n'a certainement pas produit de céréales depuis un an ou deux, elle est prête à en porter.

On ne saurait sans doute conseiller aux cultivateurs d'attendre ces avis pour leurs semailles prochaines ; ils feront mieux de s'en tenir provisoirement aux notions pratiques parfaitement sûres que l'expérience des siècles nous a procurées sur ce point.

Nous allons résumer quelques-uns des principes fondamentaux de l'agriculture d'après M. Dezeimeris ; puis nous en formulerons avec lui l'application dans un ensemble de procédés pratiques, dans un système d'exploitation plus simple et surtout plus économique que ce qui s'est fait jusqu'à présent. Ce système n'exige pas plus de lumières que n'en ont en général nos pauvres cultivateurs, ni plus de capitaux qu'ils n'en possèdent.

Que cela n'empêche pas toutefois les agronomes théoriciens de se livrer à leurs recherches ; mais qu'ils ne cessent pas d'emprunter aux cultivateurs les bases et les vérifications de leurs travaux.

Quand on se donne la peine d'examiner dans des voyages agronomiques, des topographies, des statistiques, les détails et les produits de l'agriculture de diverses nations ou de différentes contrées d'un même pays, on est frappé de l'extrême variété des procédés de culture et de l'extrême uniformité d'un résultat qui prédomine toujours par-dessus tous les autres, et qui se résume en ce peu de mots : Partout et toujours les produits et les bénéfices de l'agriculture sont proportionnels à la quantité d'engrais, par conséquent à l'étendue des champs consacrés à nourrir du bétail, comparée à celle des champs en cultures épuisantes.

Mais laissons les faits isolés dont nous pourrions produire une multitude, et citons des exemples analogues fournis par des cantons, par des provinces, par des pays entiers, près de nous, dans des contrées lointaines, de notre temps, dans des siècles reculés, en deux mots, partout et toujours.

On pourrait citer ici des cantons qui ont passé rapidement de la misère à une

grande prospérité en restreignant la culture des céréales et pratiquant sur une grande échelle celle des fourrages.

Passons à des exemples plus considérables.

Il n'y a pas trois quarts de siècle que l'Allemagne, soumise à l'assolement triennal et n'ayant de prairies que ce qu'il en fallait pour l'entretien du bétail de somme, produisait à peine assez de seigle et d'épeautre pour nourrir une population clairsemée sur son territoire. Schubart y introduisit la culture du trèfle ; l'illustre Thaër y importa les principes et les pratiques de l'agriculture anglaise, et la rapidité de la marche des nations germaniques, depuis cette époque, dans la carrière des richesses, a quelque chose de merveilleux. A mesure qu'on fumait plus d'herbe et moins de blé, on récoltait à la fois plus de viande et plus de céréales ; et, la quantité d'engrais croissant de jour en jour, on substituait le froment au seigle sur des terrains froids et sablonneux qui, naguère, pouvaient à peine produire la moins exigeante des céréales ; et la prairie artificielle, une fois semée, occupant le sol pendant plusieurs années sans exiger de façons, les frais de culture diminuaient en même temps que s'accroissaient les produits.

On avait vu en d'autres siècles et en d'autres pays, et sur une échelle non moins vaste, une révolution en sens exactement inverse confirmer les mêmes principes, révéler, pour l'observateur attentif, les mêmes vérités. Un des exemples les plus frappants qu'on puisse citer à cet égard est celui que nous fournit l'Italie ancienne. Nulle part, en effet, la loi agronomique que M. Dezeimeris s'efforce de constater ne s'est plus complétement réalisée. Outre l'intérêt historique et de curiosité qui s'attache à cet exemple, il en offre un plus sérieux par la précision de ses résultats. Il nous est connu, d'ailleurs, par des documents multipliés, que notre auteur a rassemblés en assez grand nombre pour qu'on puisse en considérer tous les détails comme parfaitement démontrés.

Jusqu'au XIe siècle avant l'ère chrétienne, chez toutes les nations qui habitaient la péninsule italique, les produits de l'agriculture furent d'une abondance prodigieuse. Sur le territoire des Romains, qui n'était pas des plus fertiles, le rendement du blé était de quinze à vingt semences pour une, de trente à quarante hectolitres à l'hectare.

Cent ans plus tard, le rendement du blé n'était plus que de sept à huit, et rarement de dix pour un.

Cent ans plus tard encore, et pendant une longue suite de siècles depuis cette époque, les récoltes devinrent misérables, et un rendement de quatre pour un était cité comme remarquable.

Voilà les produits de l'agriculture, en Italie, déchus des quatre cinquièmes ou des cinq sixièmes du taux auquel ils s'étaient élevés dans l'antiquité, et auquel ils s'étaient maintenus jusqu'au XIe siècle avant l'ère chrétienne. A quoi put tenir une aussi prodigieuse révolution ? A une seule cause bien simple, à un fait bien évident, bien palpable, quoique non encore remarqué. Si l'on obtint dans les premiers siècles d'aussi riches récoltes que celles de quinze et vingt semences pour une, c'est qu'il existait alors en Italie une prodigieuse quantité de bétail ; si, depuis lors, les produits allèrent sans cesse en diminuant jusqu'à tomber au taux de trois ou quatre pour un, c'est que la quantité du bétail fut successivement réduite dans une énorme proportion, et qu'on finit par n'avoir plus rigoureusement, pour engraisser les terres labourables, que le fumier des bêtes de travail. Il est constaté, en effet, que, dans la dernière des trois périodes indiquées, l'agriculture n'avait plus d'autre bétail que ses attelages, et il est prouvé que, dans la première, la quantité des bêtes à cornes ou a laine avait pu aller jusqu'à l'équivalent de cent cinquante têtes de gros bétail pour un domaine de cinq cents jugera (de cent cinquante hectares de terre). C'était près d'une tête et un quart de gros bétail par chaque hectare! C'est précisément le point où sont parvenues les plus riches contrées de l'Angleterre et de l'Allemagne, celles où l'on

récolte de trente à quarante hectolitres de blé à l'hectare. Au nord et au sud, à l'est ou à l'ouest, la même cause amène donc le même résultat. On pourrait parcourir le globe en tous sens et l'histoire dans toute la durée des siècles sans trouver une seule contrée qui ait pu se soustraire à l'empire de cette loi, immuable comme la nature.

Ainsi se trouve constatée cette grande vérité dès longtemps formulée par le bon sens du peuple : *Qui a du foin a du pain.*

Tous ces faits sont, suivant M. Dezeimeris, et, il faut le dire, suivant toutes les apparences, d'une vérité si bien constatée, si palpable, si triviale, qu'on devrait supposer qu'il n'est personne qui ne les connaisse et qui n'agisse en conséquence. Ce serait pourtant une grande erreur. Partout où ces principes seraient connus et appliqués, l'agriculture serait excellente. Est-elle partout également bonne? N'y a-t-il pas, au contraire, pour un canton où elle est bien entendue, vingt provinces où elle est détestable? Et pourtant que faut-il pour révolutionner, pour perfectionner la plus mauvaise? Une seule chose, si peu que rien : *Consacrer à des cultures fourragères la moitié au moins de son exploitation.*

Il y a vraiment lieu d'être étonné, comme M. Dezeimeris, de ce que les cultivateurs ne le sachent pas et ne le pratiquent point ; que les agronomes, les administrateurs, les comices agricoles ne le croient pas ; et cependant rien de plus probable, puisqu'ils cherchent d'autres principes d'amélioration au lieu d'appliquer celui-là. Il faut donc une dernière preuve pour les convaincre, et M. Dezeimeris veut la leur fournir. Elle sera décisive selon lui, et l'on peut espérer que l'impression qu'elle fera sur les esprits ne devra pas aisément s'effacer; car cette preuve sera tirée de faits dont notre amour-propre national devra se sentir vivement blessé; elle sera tirée du parallèle de deux pays qui ont été conduits aux limites extrêmes des deux systèmes les plus opposés, ayant réduit outre mesure, l'un, le domaine des labours et la culture du blé; l'autre, le domaine des prairies et fourrages, et l'économie du bétail ; de l'Angleterre, qui en est venue à consacrer les quatre cinquièmes du territoire agricole à nourrir du bétail, et un cinquième seulement à produire des céréales; de la France, qui consacre, au contraire, plus des quatre cinquièmes à la culture des céréales, et moins d'un cinquième au bétail.

Il faut espérer que la leçon sera claire et décisive pour tout le monde, et qu'après avoir démontré la nécessité d'une réforme profonde dans notre système d'exploitation du sol, elle mettra les agronomes en mesure d'indiquer, pour le réformer, un ensemble de moyens et de procédés à la portée de toutes les intelligences et de toutes les bourses.

M. Dezeimeris a promis d'en faire l'objet d'un second mémoire. Nous serons heureux d'en faire part à nos lecteurs.

Du rétablissement de l'action nerveuse dans les lambeaux autoplastiques ; par M. Jobert de Lamballe.

Si la chirurgie retranche, divise et détruit le plus souvent, quelquefois aussi elle ajoute, réunit et restaure. On nomme *autoplastie* le procédé par lequel cet art bienfaisant répare, avec les tissus mêmes de l'individu, les pertes de substance qu'elle a dû lui faire subir pour enlever une partie malade ou difforme. On a dû, par exemple, exciser une partie du nez. Voilà une face humaine défigurée. A un mal très-grave et quelquefois mortel a succédé, non pas un mal aussi grand, mais une laideur affreuse qui est aussi un mal en son genre. Après avoir détruit le mal, la chirurgie répare ses propres désordres. Pour cela, elle taille sur le front ou sur la joue un lambeau de peau saine et en façonne tant bien que mal un nez utile, sinon d'un beau modèle, mais toujours moins hideux

qu'une privation. Maintenant, pour que ce nez improvisé vive de ses matériaux transplantés, il faut que ceux-ci n'aient pas été détachés de suite complétement, mais qu'ils continuent pendant quelque temps à emprunter la vie avec le sang au reste de l'organisme, par un point non détaché qui les fait communiquer encore avec lui. On comprend très-bien alors que le lambeau autoplastique reçoive à la fois sa sensibilité et sa nutrition par le point non divisé qu'on nomme pédicule, et qui sert en quelque sorte de racine à ce lambeau. Mais quand la greffe animale ou la réunion vitale du tissu emprunté aux tissus sur lesquels il a été appliqué, quand cette greffe, dis-je, a été obtenue, on coupe le pédicule, et on a, au milieu des tissus vivants, une sorte d'île de matière organisée qui n'est plus en rapport avec les centres nerveux que par l'intermédiaire d'une cicatrice. Les tissus de cicatrice ne contiennent pas de nerfs en effet, et pourtant ces lambeaux isolés des foyers de la sensibilité et qui sembleraient dès lors devoir être privés de la propriété de sentir, finissent par la recouvrer plus ou moins complétement.

La question de fait est donc ainsi posée : 1° Immédiatement après les opérations autoplastiques, la sensibilité s'affaiblit ou disparaît dans les lambeaux : cet affaiblissement est en raison directe de l'écoulement du sang.

2° La section du pédicule est suivie de la perte complète de la sensibilité; mais au bout d'un certain temps celle-ci reparaît et s'accroît dans la même proportion que la vascularité (existence des vaisseaux sanguins) ; elles dépassent quelquefois l'une et l'autre, mais toujours simultanément les limites de l'état normal.

En regard de ces résultats physiologiques, l'examen anatomique fournit les suivants :

1° Après la section du pédicule, les lambeaux autoplastiques sont isolés de toutes parts de l'économie par un tissu cicatriciel ; 2° il n'existe, comme moyen de communication entre les lambeaux et le reste de l'organisme, que les vaisseaux plus ou moins développés qui traversent la couche du tissu cicatriciel : jamais on ne rencontre de filets nerveux ; 3° les nerfs qui existaient primitivement dans le lambeau s'atrophient et peuvent finir par disparaître ; 4° ceux des parties voisines s'arrêtent au niveau de la cicatrice.

Comment maintenant expliquer cette reproduction de la sensibilité sans reproduction de la continuité nerveuse?

Telle est la haute question de physiologie chirurgicale que M. Jobert de Lamballe a essayé de résoudre.

Il rattache ce fait extraordinaire (extraordinaire du moins dans les théories grossières de l'école sur les fonctions du système nerveux) à l'idée d'une atmosphère sensible qui serait répandue autour des nerfs et même de la chair musculaire, et répond en conséquence par les deux propositions suivantes :

1° Les lambeaux autoplastiques empruntent directement les éléments de leur sensibilité aux globules sanguins qui fournissent les matériaux de leur nutrition. Le développement de la sensibilité est exactement réglé par l'abord de ces globules ; il augmente et diminue suivant la même proportion.

2° Les sensations excitées dans les lambeaux sont transmises aux centres nerveux par les extrémités des nerfs qui environnent la cicatrice, et parviennent à ces extrémités par l'intermédiaire du tissu cicatriciel lui-même.

Cette idée, dans ce qu'elle a de général, ne diffère pas de celle de Reil et de M. de Humboldt. On sait que, dans ses recherches sur le galvanisme, ce savant a prouvé que les matières animales exercent une action à distance ; que les nerfs fournissent un fluide appréciable à nos instruments ; que la sphère d'action de ce fluide est en raison directe de la vitalité de l'animal ; enfin, que le tissu cellulaire, base du tissu des cicatrices, est très-bon conducteur de ce fluide.

Rappelons à cette occasion qu'une anatomiste allemand, M. Pappenheim, a

communiqué assez récemment à l'Institut des recherches fort intéressantes dont j'ai fait part avec détail aux lecteurs du *Correspondant* dans le numéro du 10 octobre dernier; recherches d'où il résulte que beaucoup de tissus fibreux auxquels on refuse des nerfs en sont néanmoins pourvus. Les tissus cicatriciels sont peut-être dans ce cas, et alors la théorie de M. Jobert tomberait d'elle-même. Pour mon compte, je ne crois pas à l'existence des nerfs dans ces tissus accidentels; mais je crois qu'ils possèdent, comme le sang et tout tissu animal, ce que Hunter, le plus grand physiologiste du siècle dernier, appelait *materia vitæ diffusa*, substance nerveuse amorphe (c'est-à-dire qui n'a aucune des formes des appareils nerveux des anatomistes), incorporée aux liquides et aux tissus de notre organisme. Il y a longtemps que je suis arrivé à ce résultat et à des conclusions semblables. Impossible en effet d'expliquer le moindre fait physiologique sans cette hypothèse qu'il appartient à la chimie organique et à la micrographie de convertir en démonstration.

En attendant, on ne peut nier tout l'intérêt des recherches de M. Jobert de Lamballe.

Effets de l'air comprimé.

Il est indispensable à l'exercice normal de nos fonctions que l'air qui nous entoure ne soit ni trop dense ni trop rare. Les effets de sa raréfaction excessive sont éprouvés par les aéronautes ou par les voyageurs qui s'élèvent sur les montagnes à de très-grandes hauteurs. Cette influence est connue de tout le monde. Elle consiste surtout en une oppression asphyxiante, en une fréquence excessive du pouls, en des congestions énormes à la peau, au poumon, au cerveau, et en des hémorragies souvent mortelles.

On a beaucoup moins d'occasions d'observer les effets de l'état opposé de l'atmosphère, savoir, de sa densité excessive. Cette condition peut être réalisée par une compression artificielle qui rapproche beaucoup les molécules du fluide élastique que nous respirons, et fait qu'il en est contenu une quantité et un poids plus grands dans un espace donné. Voici ce qui arrive alors aux individus plongés dans une telle atmosphère.

M. Triger ayant à établir un puits de mine au milieu des alluvions de la Loire, et ne pouvant en épuiser les eaux, puisque c'eût été vouloir épuiser le fleuve lui-même, eut l'idée de les refouler au moyen de pompes mises en jeu par une machine à vapeur. Par suite de cette disposition, les ouvriers ont travaillé dans un air comprimé *à trois atmosphères*. Les effets produits par cet air sont les suivants: Dès les premiers coups de piston on ressent une douleur plus ou moins vive dans les oreilles; cette douleur cesse pour tout le monde dès que le mercure atteint seulement, dans le manomètre, une hauteur de trois centimètres. Les mouvements de déglutition (ou pour avaler) la dissipent de suite, probablement en faisant arriver dans l'oreille moyenne, par la trompe d'Eustache, une certaine proportion d'air; celui-ci, en rétablissant pour la membrane du tympan l'équilibre de pression de dedans en dehors, fait cesser la tension de cette membrane, que l'excès de pression de l'air extérieur, pénétrant par le conduit auditif, avait refoulée vers la caisse du tambour (oreille moyenne). La plus ou moins bonne disposition des personnes contribue à rendre cette douleur plus ou moins vive. L'ivresse est un moyen certain de la rendre intolérable, lors même que cette ivresse est dissipée depuis plusieurs heures. Les ouvriers se plaignent beaucoup du froid produit par la détente de l'air intérieur quand on rend la communication avec l'air extérieur. Il résulte de cette détente un brouillard très-froid et d'autant plus épais que la capacité de la boîte où travaillent les hommes est plus considérable. Tout le monde parle plus ou moins du nez et perd la faculté de siffler lorsque la compression égale trois atmosphères. Deux ouvriers, après avoir passé sept heures de suite dans l'air comprimé, ont

éprouvé, une demi-heure après être sortis du puits, de vives douleurs, l'un dans le bras gauche, l'autre dans le genou et dans l'épaule gauche. Des frictions avec l'esprit de vin ont dissipé ces douleurs, et les ouvriers n'ont pas discontinué de travailler les jours suivants.

De même que la médecine sait tirer un parti très-avantageux des raréfactions partielles de l'air, comme dans les ventouses sèches, lorsqu'elle veut produire un afflux considérable de sang dans une partie, afin de le détourner des points où il se porte avec trop d'activité, de même elle commence déjà à utiliser les observations faites sur la compression de l'air. On comprend de suite que, les effets en étant et en devant être diamétralement opposés à ceux de la raréfaction et de la ventouse, cette application trouve surtout son utilité contre les engorgements opiniâtres et toutes les affections caractérisées par des fluxions et des tendances hémorragiques. Quelques médecins en ont aussi obtenu de bons résultats dans certaines surdités.

— L'Académie a décerné ses prix. Le plus considérable (10,000 fr.) était réservé à la question de la vaccine. Avant de faire connaître les principes professés par les auteurs couronnés, sur une question qui intéresse si grandement l'humanité, et qui a toujours eu le privilége d'attirer l'attention et la curiosité des gens du monde, je vais faire connaître les questions posées par l'Académie pour sujet de ce grand prix.

1° La vertu préservatrice de la vaccine est-elle absolue, ou bien ne serait-elle que temporaire?

Dans ce dernier cas, déterminer par des expériences précises et des faits authentiques le temps pendant lequel la vaccine préserve de la variole.

2° Le cow-pox a-t-il une vertu préservatrice plus certaine ou plus persistante que le vaccin déjà employé à un nombre plus ou moins considérable de vaccinations successives?

L'intensité plus ou moins grande des phénomènes locaux du vaccin a-t-elle quelque relation avec la qualité préservatrice de la variole?

3° En supposant que la qualité préservatrice du vaccin s'affaiblisse avec le temps, faudra-t-il le renouveler, et par quels moyens?

4° Est-il nécessaire de vacciner plusieurs fois une même personne, et, dans le cas de l'affirmative, après combien d'années faut-il procéder à de nouvelles vaccinations?

La réponse et les réflexions qu'elle fait naître, au mois prochain.

P.

BULLETIN LITTÉRAIRE.

PHILOSOPHIE.

Considérations sur les doctrines religieuses de M. Cousin, par Vincent GIOBERTI [1].

M. l'abbé Tourneur a rendu un véritable service à la France en traduisant les *Considérations de M. l'abbé Gioberti sur les doctrines religieuses de M. Victor Cousin*. Nous n'avions jusqu'ici que des travaux sans ensemble et sans liaison. Quelques écrivains avaient pourtant émis d'excellentes vues sur quelques idées du chef de l'école éclectique. M. Barchon de Penhoën, dans son *Histoire de la philosophie allemande*, et M. Lerminier, dans ses *Lettres à un Berlinois*, avaient montré tout ce que M. Cousin devait à Schelling et à Hegel. M. Gatien Arnoult, professeur à la Faculté de Toulouse, dans ses *Principes philosophiques*, M. l'abbé Bautain, dans l'introduction à la *Psychologie expérimentale*, M. Riambourg, dans *l'Ecole de Paris*, avaient apprécié avec sagacité les points de départ de la nouvelle philosophie. M. Pierre Leroux lui-même l'avait fort maltraitée dans son livre sur *l'Éclectisme*. Mais qu'importe à présent la métaphysique que M. Cousin professait en 1828? N'a-t-il pas abandonné, dans l'*Introduction des Pensées de Pascal*, cette ténébreuse théodicée germanique? M. Saisset, disciple de M. Cousin, n'a-t-il pas flétri le panthéisme dans son *Introduction aux œuvres de Spinosa?* Mais ce qui n'est pas mort dans l'école de M. Cousin, ce sont les théories sur l'origine et l'interprétation du Christianisme. Qu'on lise attentivement le dernier article de M. Saisset, dans *la Revue des Deux-Mondes*, sur la philosophie et le Christianisme, et l'on verra avec quelle fidélité les anciens élèves de M. Cousin ont conservé plusieurs des idées religieuses qu'il a professées sous la Restauration avec tant de succès. L'ouvrage de M. Gioberti vient donc très à propos. M. Gioberti, comme on peut le conclure des paroles mêmes de deux adversaires du Christianisme (M. Ferrari dans *la Revue des Deux-Mondes* et M. Edgard Quinet, dans l'*Ultramontanisme*), est un des chefs de l'école catholique d'Italie, pour laquelle nous montrons en France une indifférence si incompréhensible; école qui a produit le célèbre abbé Rosmini, le P. Pini, MM. Tarditi, de Cavour, Miceli, etc. L'ouvrage de M. Gioberti, dont nous parlons ici, est un épisode de son grand ouvrage, *Introduction à la philosophie*. Cet épisode est divisé en six chapitres, qui ont tous une égale importance. Le traducteur a eu l'heureuse idée de faire précéder le livre d'une exposition méthodique du système de M. Cousin, par M. Gatien Arnoult. Cette dissertation est spirituelle et savante, et la plume qui l'a écrite n'est pas celle d'un *ultramontain*. Le premier chapitre de M. Gioberti a pour titre : *M. Cousin*

[1] Reims, chez Jacquet. 1 vol. in-8°, 1844.

est panthéiste. Il résume toute la théodicée hégélienne contenue dans *l'Introduction au cours de* 1828, dans les *premiers Fragments philosophiques* et dans les *nouveaux Fragments.* Nous reprocherons au traducteur de n'avoir pas complété cet excellent chapitre en développant les nouvelles idées que M. Cousin a adoptées sur Dieu, depuis la publication de l'ouvrage italien de M. Gioberti. C'est une grave lacune, parce que plusieurs lecteurs regarderont cet exposé comme le dernier mot du philosophe éclectique, et il en résultera nécessairement dans la controverse des confusions fâcheuses qu'il est de la plus haute importance d'éviter. Cette lacune nous surprend d'autant plus que la traduction de M. l'abbé Tourneur est complétée par des notes intelligentes. Nous citerons particulièrement une analyse du système religieux de M. Damiron, successeur de Jouffroy à la Faculté des Lettres de Paris.

Le second chapitre est consacré à discuter les opinions de M. Cousin sur le dogme capital de l'immortalité de l'âme. M. Gioberti distingue avec raison la perpétuité de la substance pensante d'avec la survivance de la conscience et de ses facultés essentielles. Le but de ce chapitre est de prouver que M. Cousin, qui s'est expliqué très-nettement sur la permanence de l'âme, considérée comme substance spirituelle, a évité de faire une profession de foi sur l'immortalité de la conscience. On comprend que c'est là le point capital et qu'une éternité abstraite ne pouvait constituer pour la loi naturelle qu'une sanction complétement chimérique. Ce serait conserver les formules pour faire disparaître l'esprit qui vivifie.

Le troisième chapitre est un des plus intéressants et des mieux faits du livre. Le savant auteur y prouve rigoureusement que M. Cousin anéantit la révélation et l'ordre surnaturel. M. Gioberti, en rapprochant avec beaucoup d'esprit les lambeaux épars de la pensée de son auteur, l'explique ainsi constamment par lui-même, et il lui enlève avec un art singulier ses mille ressources de termes moyens ou de formules équivoques, dans lesquelles il semblait avec plaisir cacher le dernier mot de sa pensée. Il n'est pas difficile, en effet, d'établir que M. Cousin regardait tous les cultes possibles comme une production de la *raison spontanée.* Il suit d'une pareille doctrine que la révélation primitive, la révélation mosaïque sont, comme toutes les autres religions, le résultat de l'inspiration tout à fait intuitive d'une portion de la grande famille de l'humanité. Il ne faut donc pas s'étonner de voir M. Saisset accuser M. Michelet d'attaquer la raison humaine en attaquant le Christianisme.

Les chapitres IV et V sont une application des vues du chapitre précédent que nous venons d'analyser. En effet, si la révélation est l'œuvre de l'esprit humain dans sa spontanéité primitive, les dogmes de la révélation sont des faits tout à fait rationnels et qui n'ont de mystérieux que le symbole qui les recouvre. Si du mythe vous dégagez l'idée, vous ne trouverez plus dans la Trinité que la formule d'un hégélianisme anticipé,—le fini, l'infini, et leur rapport;—dans l'Incarnation, comme le pense Strauss, ce que l'on dit du Christ n'est philosophiquement vrai que de l'humanité, fille du père invisible et de la mère visible. Avec une méthode si simple il n'est pas difficile de construire des dogmatiques allemandes où l'on met successivement à la place de la parole du Christ celle de Jean-Jacques, de Kant ou de Hegel. C'est ainsi qu'ont fait Schleiermacher, Marheinecke et Strauss. Il est clair que M. Cousin a voulu introduire cette méthode dans la patrie de Descartes et de Bossuet. Heureusement qu'en France la réaction du bon sens est toujours inévitable ; voyez, par exemple, la dernière brochure de M. de Cormenin.

Dans le chapitre sixième on prouve que de pareilles idées amèneraient le triomphe d'une église philosophique qui tiendrait son concile permanent au conseil d'Etat ou bien à l'Ecole normale. Le temps a frappé d'un indélébile ridicule cette *petite église* de la philosophie, que M. Cousin rêvait sous la Restauration.

Tel est le fonds du livre de M. Gioberti. Nous ne nous étonnons pas que ce livre ait eu du succès et qu'il s'en soit vendu déjà un grand nombre d'exemplaires dans les séminaires. — Un mot de la forme. Il règne dans toute la discussion une convenance remarquable et pour laquelle nous ne pouvons avoir assez d'éloges. Le style n'est pas la partie la plus forte du livre. Il est clair, mais il manque perpétuellement d'animation et de couleur. On voit que M. Gioberti s'est plus préoccupé de la pensée que des mots. Cette circonstance rendra peut-être le succès de son livre moins général dans un pays où on voudrait presque que la théologie la plus élevée prît les formes incisives et les allures dégagées du pamphlet. Mais dans le public véritablement philosophique le succès nous semble assuré.

HISTOIRE.

Considérations sur le règne des quinze premiers Papes qui ont porté le nom de Grégoire, par M. le chevalier ARTAUD DE MONTOR[1].

L'auteur des histoires de Pie VII, de Léon XII et de Pie VIII, semble s'être donné la noble tâche de propager dans les esprits d'exactes et saines notions sur la papauté. Ce dernier ouvrage en est une preuve nouvelle : son peu d'étendue et le titre même qu'il porte annoncent suffisamment au lecteur qu'il ne peut y trouver qu'un abrégé souvent assez sommaire de la vie des quinze papes qui portèrent le nom de Grégoire ; néanmoins l'histoire de Grégoire XIII, de Grégoire XV, et surtout celle de Grégoire VII sont rapportées avec quelques développements. Cette imposante série de Pontifes, dont la plupart étaient des hommes illustres, s'ouvre par celui qui le premier s'intitula : *le serviteur des serviteurs de Dieu ;* les faits les plus saillants de chacun de ces pontificats y sont mis en relief ; les démêlés d'Hildebrand et d'Henri d'Allemagne y sont racontés en détail. C'est ici, surtout, qu'il faut rappeler, avec M. de Maistre, à la critique aveugle, que, « le « plus grand de tous les sophismes, c'est celui de transporter un système mo- « derne dans les temps passés ; » c'est ici qu'il faut répéter avec Fénelon : « *Tunc vero moris erat.* » M. Artaud de Montor n'y manque pas : au reste il puise à des sources toujours pures, et sa polémique est aussi consciencieuse que modérée ; il s'élève peu à des aperçus d'ensemble, mais, par cela même, ne court pas le risque de tomber dans des nouveautés étranges. Aussi pourrait-on lui appliquer, en un sens au moins, ces paroles de saint Ambroise : « *Antiquitas robur est novitatis.* »

Histoire de la chute des Jésuites au XVIIIe siècle. Réponse à M. le comte Alexis de Saint-Priest, pair de France, par M. Paul LAMACHE[2].

M. Paul Lamache examine d'abord l'avant-propos du livre de M. A. de Saint-Priest. Il n'y a rien à répondre aux *Provinciales* de Pascal, avait dit ce dernier ; Voltaire, Linguet, Chateaubriand, Sainte-Beuve, le parlement de Provence, le conseil d'Etat, en 1660, Rome, saint François de Sales, le P. Daniel, Mme Grignan, de Maistre, les évêques de France, enfin l'histoire entière de la Compagnie de Jésus se charge de répondre pour M. Paul Lamache. Des autorités non moins nombreuses et non moins concluantes viennent démontrer au noble pair que les *Provinciales* n'ont point « retourné le jésuitisme, » ainsi qu'il le suppose. Les Jésuites sont incapables de se créer un vaste horizon, dit M. de Saint-Priest ; ici M. Lamache les montre « sauvant l'avenir de l'Europe en « trempant la jeunesse dans une éducation fortement catholique ; regagnant « par les missions, en Asie, en Afrique, en Amérique, le terrain que l'immortel

[1] 1 vol. in-8°, 288 pag. Chez Adrien Leclère et Ce, 29, rue Cassette.
[2] Prix : 3 fr. V.-A. Waille, rue Cassette, 6 et 9.

« Océan avait perdu sur d'autres rives; inoculant le Christianisme par la science « à la vieille civilisation chinoise, et en même temps faisant éclore, au sein « de la vie sauvage, toute une société qui réalisait les plus beaux rêves de Pla- « ton. » Les Jésuites sont faibles comme défenseurs de la grande Eglise romaine, dit leur adversaire : la gloire incontestée de leurs missions extra-européennes, leurs succès prodigieux en Allemagne, en Pologne et dans toute l'Europe, les témoignages des écrivains protestants Léopold Ranke, Jean de Müller et Schœll, ceux des états généraux, des assemblées du clergé, de Bossuet, du cardinal de Fleury, de Frédéric de Prusse, montrent toute l'énormité de ce paradoxe. Faut-il prouver maintenant, contre l'assertion de M. de Saint-Priest, que les Jésuites savent subordonner l'avantage de leur Ordre à l'intérêt général de l'Eglise : l'affaire de Venise, sous Henri IV, leur héroïque abnégation dans leurs démêlés avec les Dominicains, relativement aux missions de Chine, en sont d'assez frappants exemples. C'est encore par des faits historiques, nombreux et sans réplique, que M. P. Lamache démontre combien est fausse la supposition de la tyrannie des Jésuites sur les rois et de l'incompatibilité de leur institut avec une éducation vraiment nationale. Malheureusemeut nous ne pouvons tout citer.

Après avoir montré que M. de Saint-Priest ne semble point avoir connu les relations et documents principaux sur l'histoire des Jésuites, M. Lamache arrive aux faits qui provoquèrent en Portugal le bannissement de l'Ordre. Il commence par des renseignements fort curieux sur leurs missions de la province de Chiquitos, en Amérique. C'est M. de Saint-Priest qui nous peint lui-même le caractère jaloux, avare, despotique et cruel de Pombal, le persécuteur des Jésuites ; car il n'est presque aucune de ses propres assertions que le noble pair ne prenne comme à tâche de venir réfuter ensuite, et ce rôle continuel n'est pas un des moins piquants de ceux que son adversaire lui fait jouer. Un attentat vrai ou supposé contre la personne de Joseph I[er] fournit au ministre le prétexte de cet arrêt que cassa la postérité et de ces exécutions sanglantes où, dit Voltaire « l'excès du ridicule était joint à l'excès d'horreur. » Un dernier trait termine admirablement ce chapitre ; les Jésuites sont rappelés en Portugal et partout reçus en triomphe ; l'un d'eux se dérobe à l'ovation qu'on lui prépare pour aller offrir le sacrifice expiatoire sur la tombe profanée de ce marquis de Pombal qui les avait chassés et avait fait périr un des leurs dans un auto-da-fé solennel.

Bientôt les Jésuites vont être condamnés en France. La favorite d'un roi dont ils refusent de sanctionner les coupables liaisons, M[me] de Pompadour, jure leur perte; un ministre indolent et léger se laisse entraîner par elle à un acte qu'il semble regretter plus tard; on dresse contre eux un réquisitoire d'extraits dans lequel on relève jusqu'à sept cent cinquante-huit falsifications. En vain tous les évêques et archevêques protestent, en vain les magistrats s'écrient qu'on « leur a fait violence et qu'ils ne peuvent juger la plus grande et la plus difficile des affaires, *sans instruction, sans pièces, sans rapport, sans lecture,* » la tempête soulevée par les prétendus philosophes et les jansénistes triomphe, et une Société, célébrée jusqu'alors par tout ce que l'Eglise et l'Etat avait eu de plus honorable, est tout à coup condamnée comme enseignant toutes les hérésies, toutes les monstruosités de l'esprit humain, comme « injurieuse à Abraham, aux pro- « phètes, à saint Jean-Baptiste, aux anges.... apprenant aux hommes à vivre en « bêtes et aux chrétiens à vivre en païens. » Tel est l'événement, si défiguré par M. de Saint-Priest, sur lequel M. Lamache répand à pleines mains les lumières d'un savoir historique aussi sûr qu'étendu. « Non, dit-il, en terminant « ce chapitre, tant qu'il restera une goutte de sang français dans nos veines, « nous refuserons de subir, comme interprète des sentiments nationaux, l'homme « (Voltaire) qui couvrit de boue l'héroïque et sainte fille à qui la France doit « de ne pas être anglaise ; l'homme qui félicitait le roi de Prusse de ses vic-

« toires contre notre patrie et qui ne trouvait point de termes assez orduriers « pour insulter à nos soldats ; l'homme qui ratifia par ses louanges courtisanes- « ques l'odieux partage de la Pologne ; l'homme qui, écrivant à l'impératrice de « Russie, répudia lui-même sa nationalité. »

La cause qui provoqua l'expulsion des Jésuites de l'Espagne n'est point exactement connue ; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'aucun accusé ne fut entendu, que pas un motif ne fut produit, qu'il fallut se taire sous peine de mort, que l'arrêt atteignit jusqu'aux Indes et en Amérique des hommes évidemment innocents, et qu'il fut exécuté en vingt-quatre heures, et avec la plus grande barbarie. Enfin, la seule relation probable, celle qui concorde avec toutes les circonstances historiques et est appuyée sur d'imposantes autorités, montre les Jésuites victimes d'un stratagème diabolique par lequel on leur attribua de nier la légitimité du roi, et, partant, son droit à la couronne. A la suite d'une enquête solennelle, Ferdinand VII rétablit en Espague la Compagnie de Jésus.

Après avoir remis sous leur véritable jour tous ces faits méconnus ou tronqués par M. le comte de Saint-Priest, son rude antagoniste rectifie l'historique des négociations de la France, de l'Espagne et de Naples près du Saint-Siége, pour l'abolition de la Compagnie ; il nous fait voir Clément XIII repoussant constamment et avec une mâle énergie ces propositions ; Clément XIV, plus faible, temporisant, résistant quatre années, et qui, vaincu enfin par un ascendant qu'il ne peut maîtriser, se résigne à signer cette abolition, mais sans articuler un seul grief contre la Société qu'il détruit et sans même remplir les formalités nécessaires pour la publication de sa bulle. Vient ensuite la protestation de Ricci, ce noble et beau testament du général de l'Ordre, dans sa prison du château Saint-Ange. L'histoire en main, M. P. Lamache venge les Jésuites des bruits d'empoisonnement et des accusations d'insulte à la mémoire de Ganganelli ; il rappelle les sentiments de Pie VI à leur égard et leur rétablissement par Pie VII. Là se clot cet ouvrage remarquable à tous les titres. Il est suivi de notes et pièces justificatives fort importantes, parmi lesquelles nous avons surtout remarqué le texte entier de la lettre du duc de Choiseul au cardinal de Bernis (29 août 1769), l'attestation du docteur Salicetti, médecin du palais apostolique, sur les causes et l'histoire de la maladie de Clément XIV, le procès-verbal des chirurgiens qui firent l'ouverture du corps, et, enfin, la relation des faits arrivés à propos de l'échange de la colonie du Saint-Sacrement contre sept réductions ou missions de l'Uruguay (extrait du rapport fait au conseil de Castille, le 12 avril 1815).

Archives historiques et ecclésiastiques de la Picardie et de l'Artois, par P. ROGER. Amiens, 1842.

Noblesse et Chevalerie des comtés de Flandres, d'Artois et de Picardie, par le même. Amiens, 1843.

De tels travaux ne sauraient être trop encouragés. En vain parlerons-nous de la rénovation de l'histoire et de la nécessité d'introduire dans la science une philosophie nouvelle plus haute et plus vraie, si les sources mêmes de l'histoire, ses matériaux, sa partie extérieure et matérielle, demeurent dans l'état informe et rudimentaire où elle n'est que trop souvent. Trop souvent, en effet, aux vues les plus philosophiques et les plus hautes, cette première base manque, et il est difficile, en vérité, que le travail de l'érudit et celui du philosophe marchent de front, et que le labeur énorme des textes à découvrir, des chartes à déchiffrer, ne fasse obstacle à cette liberté d'esprit et à cette latitude de loisirs dont le génie même a besoin. Il faut que le Bénédictin précède l'historien philosophe, et les Bénédictins eux-mêmes, quels que soient leurs travaux et les immenses services qu'ils ont rendus à la science, les Bénédictins n'ont pas tout fait. Il

faut savoir gré à ceux qui, n'ayant plus cette paix de la vie claustrale qui manque à notre siècle, essaient pourtant, à travers la vie affairée de notre temps et quelquefois à travers les plus graves devoirs, de continuer l'œuvre des Bénédictins. Voilà la pensée que nous aimons surtout à exprimer au sujet des publications dont nous venons d'indiquer les titres, et que le défaut d'espace nous force à n'examiner que succinctement.

Les travaux de M. Roger ne sont pas une histoire de l'Artois ni de la Picardie. C'est une réunion de faits, recueillis dans les milliers de chartes, de chroniques, de monuments propres à ces provinces, et destinés à éclaircir l'histoire de leurs cités, de leurs abbayes, de leurs évêchés, de leurs grandes familles. C'est la vie des temps passés, étudiée à part dans chacune de ses grandes institutions, et sur chacune ce livre nous fournit, sinon des aperçus nouveaux, du moins une multitude de faits curieux à tous égards. Ce n'est pas une histoire, mais ce sont d'excellents matériaux pour l'histoire de ces provinces, pour l'histoire de France, et pour l'histoire du moyen âge.

Ces matériaux peuvent se ranger sous trois chefs principaux : les monuments de la vie nobiliaire, ecclésiastique et communale.

La première partie est longuement, peut-être un peu trop longuement développée. Ce que M. Roger a en vue, c'est moins l'histoire de la noblesse, comme institution, ou, en d'autres termes, de la féodalité, histoire si profondément curieuse, mais sur laquelle il avait peu de lumières à nous donner, parce que ce n'est pas dans les monuments locaux qu'il faut la chercher. Ce qu'il a en vue, c'est bien plutôt l'histoire des familles, histoire compliquée, minutieuse, et où l'histoire générale trouve peu à puiser. Nous savons bien que, par un des plus singuliers anachronismes qui se puisse voir, ce genre de travaux a pris une vogue tout à fait inattendue, et que, depuis dix ans, en ce siècle démocratique, on a peut-être composé, recherché, fabriqué, falsifié même plus de généalogies ou de titres nobiliaires qu'on ne le faisait au temps des Chérin et des Hozier. Nulle influence pareille n'a dirigé le travail de M. Roger ; au contraire, il était impossible de porter dans ces recherches une conscience plus scrupuleuse et une plus parfaite probité d'historien. Mais quelle que soit l'exactitude de ces documents, nous leur aurions souhaité une place un peu plus restreinte. Nous eussions voulu apprendre dans son livre moins l'histoire des familles que l'histoire de la noblesse : ce qu'a été son origine, sa constitution, ses destinées comme institution et comme corps ; comment et pourquoi, à certaines époques, les familles nobiliaires se sont éteintes et ont été remplacées par d'autres ; quelle loi préside à cette extinction presque inévitable, au bout d'un petit nombre de générations, des familles privilégiées : recherche pleine d'intérêt et même d'importance au point de vue historique, recherche qui, sur une partie quelconque de l'histoire, me semble avoir à peine été ébauchée, et qui donnerait même à l'histoire spéciale des familles un tout autre degré d'intérêt.

L'histoire ecclésiastique occupe aussi une large place dans ces travaux, et cette place n'est pas trop grande. Le moyen âge, ou plutôt le monde chrétien à toutes les époques, ne s'explique que par l'histoire de l'Eglise et des institutions chrétiennes, et aujourd'hui, où tant de monuments du Christianisme, tant de pieux établissements ont péri, il y a hâte de recueillir les souvenirs qui en restent encore, si l'on ne veut pas qu'une profonde lacune demeure dans la série des traditions historiques. Aussi applaudissons-nous aux soins infatigables et mêmes minutieux que M. Roger emploie à recueillir les noms, l'histoire, les origines de ces évêchés qui n'ont plus d'évêques, de ces cathédrales réduites au rang de simples paroisses, de ces abbayes si nombreuses et si puissantes que le souffle de la tempête a fait disparaître. Il faut saisir, avant qu'ils ne s'éloignent, les souvenirs de ces fondations admirables, si l'on veut connaître ce qu'a été, dans son économie et dans son histoire, ce grand et tutélaire édifice de l'Eglise

catholique du moyen âge. L'origine des évêchés, la fondation des cathédrales, l'institution des couvents, des fragments de leurs règles et des faits précieux de leur histoire, voilà ce qui se trouve dans le livre de M. Roger. Ce n'est pas là toute l'histoire de l'Eglise, avec son développement, ses grandes phases, ses principes, ses résultats; mais ce sont les éléments de cette histoire en ce qui touche deux de nos provinces, réunis, comparés, mis en lumière avec exactitude, avec zèle, avec intelligence. Nous ne ferons ici à M. Roger qu'une seule observation critique : il semble croire que toute la hiérarchie catholique n'a commencé qu'au moyen âge. Est-ce que dans le Nouveau-Testament lui-même et dans les épîtres de saint Paul il ne trouve pas en germe toutes les portions de la hiérarchie catholique?

Enfin l'histoire municipale occupe la fin du deuxième volume de M. Roger, et peut-être nulle portion de ces travaux n'est-elle plus curieuse que celle-ci. Son cadre ne lui permettait pas d'embrasser l'histoire de ces grandes communes de Flandres, Ypres, Courtray, Bruges, véritables républiques du moyen âge; mais dans l'histoire et les monuments de villes moins célèbres, il trouve encore de précieux indices sur ce que fut cet esprit communal du XII[e] et du XIII[e] siècle, dont l'éruption fut si hardie et si instantanée, les résultats si merveilleux, la chute si prompte et si inaperçue. Il y a loin de ces cités du XIII[e] siècle, véritables souveraines sous la tutelle nominale de nos rois, aux villes d'aujourd'hui, si complétement et obscurément sujettes, non plus d'un roi, mais d'un chef de division. Bien des cités qui étaient, sous la royauté du XIII[e] siècle, de véritables et de puissantes républiques, ne sont aujourd'hui que de pauvres petites préfectures ou sous-préfectures, trop heureuses si, grâces à leur député ministériel, elles peuvent être *dotées* d'un bureau de poste, d'un débit de tabac ou d'un demi-bataillon d'infanterie de ligne. Amiens signait des traités avec les rois; et cette ville, qui range sur le papier quinze cents ou deux mille gardes nationaux peut-être, mettait sur pied, pour l'entrée d'un prince, « cinq mille bourgeois en armes sans compter les compagnies privilégiées, » et statuait « que nulle troupe armée, *même celle du roi,* ne serait admise dans les murs de la ville à moins que la ville n'eût elle-même un nombre égal d'hommes sous les armes. »

Arras, Abbeville, Laon, Senlis, Noyon ont eu aussi leurs jours de puissance. Sur toutes ces cités, sur leur histoire intérieure, sur les clauses de leurs statuts et de leurs institutions communales, M. Roger donne de précieux détails. On ne saurait trop applaudir à de tels travaux. L'esprit antihistorique, la haine du passé, le mépris des souvenirs, toutes ces dispositions si peu naturelles et si peu filiales de la génération actuelle, quoiqu'elles commencent à faire place à des dispositions meilleures, sont pourtant puissantes encore. Il ne faut pas se lasser de les combattre, et ne pas croire trop tôt les avoir vaincues; les gens sont nombreux encore qui, volontiers, ne feront pas remonter la gloire de la France au delà du Comité de salut public, la gloire de l'Artois plus loin que Robespierre, et l'illustration municipale de la cité d'Arras plus haut que les exploits de M. Joseph Lebon.

Sachons donc gré à un livre qui jette sur ce passé du nord de la France une très-précieuse lumière, et qui se recommande à l'homme du monde par d'heureux ornements artistiques, de même qu'il se recommande au savant par une précieuse connaissance des monuments historiques.

CONTROVERSE RELIGIEUSE.

La Réforme contre la Réforme, ou retour à l'unité catholique par la voie du protestantisme, traduit de l'allemand de HŒNINGHAUS par MM. W. et S. [1]

Cette traduction est précédée d'une brillante introduction de M. Audin, où l'auteur de *Luther*, de *Calvin* et de *Léon X* résume parfaitement le livre de Hœninghaus, dont Mœlher a parlé plusieurs fois comme d'un prodige d'érudition philologique, et qu'il appelait une œuvre de Bénédictin. L'ouvrage de Hœninghaus se divise en onze chapitres. Le premier traite de l'*État du protestantisme*. « Des églises et pas d'Église, des opinions et pas de doctrines, des « agrégations et pas de société, des chaires et pas de croyance, des exégèses et pas « de théologie, des confessions et pas d'unité symbolique : voilà l'état du pro- « testantisme tel qu'il est défini dans les livres écrits sous l'inspiration du pro- « testantisme. » Eward nie la personnalité du Saint-Esprit, Kœhler l'affirme; Ammon croit à la divinité de Jésus, Claudius la rejette; le dogme de la Trinité est un article de foi, dit Walch . c'est une absurde nouveauté, dit Cannabich. Mais où ces contradictions, dans le domaine de l'enseignement, ont-elles pris leur source? C'est ce que montre Hœninghaus dans son chapitre II : *le Principe de la foi*. Au lieu d'une autorité vivante, dit Schelling, on impose l'autorité d'une lettre morte. Et cette autorité a été interprétée selon les opinions et les caprices de chacun. De là l'*Insuffisance du protestantisme*, qui fait le sujet du chapitre III, insuffisance démontrée par Marheinecke, Ludke, Langsdorf, Coste, Pape, Harms, Haurenski, Zimmermann, Alberti. Ce sont les protestants qui combattent ainsi pour nous. Il faut les entendre prouver cette proposition développée dans le chapitre IV : *Aux maux qui dévorent le protestantisme il n'y a de remède efficace qu'un retour au système catholique sur l'infaillibilité de l'autorité.* Après ces hommages à l'autorité rendus par des hommes de cœur et de talent, il fallait chercher *les Sources de la foi et des croyances catholiques*. Le protestantisme les trouve dans la tradition, qu'il va réhabiliter (chapitre V). C'est lui encore qui va nous fournir les *Preuves des verités de foi enseignées par le Catholicisme* (chapitre VI), et chacun de nos dogmes trouve, dans un de ses membres les plus distingués, un excellent apologiste. Nous arrivons au chapitre VII, intitulé *la Fausse Réforme*, elle dont Mélanchton disait en se penchant sur l'Elbe : « Toutes ces eaux ne suffiraient pas pour pleurer ce grand schisme; » elle que flétrissent si énergiquement Novalis, Cobbett, Fitz-William, et tant d'autres protestants. Or, c'est la parole de l'auteur de ce schisme que nous voyons niée, déchirée, honnie par ses disciples eux-mêmes dans le chapitre VIII de Hœninghaus : *Dissolution de l'unité protestante*. « C'est grâce à la Réforme, dit M. Au- « din, que la lettre fut mise à la place de la tradition; que la lettre devint le « seul critérium de la vérité; que la lettre fut désormais l'unique voie de salut : « en sorte, dit Fichte en souriant, que quiconque ne savait pas lire n'avait pas « d'espoir d'arriver au royaume des cieux! C'est encore à l'aide de la lettre que « la Réforme essaya de soutenir et d'étendre ses conquêtes. » Ici s'ouvre un des plus beaux chapitres du livre : *Atteinte portée par le protestantisme aux salutaires institutions de l'Eglise*. C'est le protestantisme dénonçant lui-même l'impuissance de sa propagande biblique, célébrant nos missionnaires, et déplorant avec amertume la destruction des couvents. Le chapitre X, auquel Hœninghaus a donné pour titre : *De l'influence funeste de la Réforme sur le culte*, est tout esthétique. Il s'agit de l'art : ce n'est plus l'historien qui parle, mais le poëte, et la parole protestante va se colorer pour combattre Luther et montrer l'action destructive de la Réforme sur les beaux-arts. « Nous arrivons au terme du

[1] L. Maison, quai des Augustins, 29. 2 vol. 1064 pag. Prix : 15 fr.

« voyage de Hœninghaus à travers les régions du protestantisme ; car c'est à « peu près le titre qu'il a donné à son ouvrage. Catholique, il n'a cessé d'être sa- « lué sur son passage par une foule d'âmes déchues, mais marquées au front de « signes lumineux. Les belles gloires du protestantisme ont rendu, grâces à lui, « hommage aux dogmes, à la morale, à la discipline, à la liturgie de l'Eglise « romaine. Et maintenant, s'il est une logique au monde, ces âmes détrom- « pées doivent retourner au Catholicisme, en d'autres termes à la vérité : c'est « elles-mêmes encore qui, dans le dernier chapitre, reconnaissent la nécessité « d'un *Retour à l'unité.* »

Telle est l'œuvre de Hœninghaus : de la première ligne à la dernière ce sont les écrivains de la Réforme combattant eux-mêmes contre la Réforme, c'est le Catholicisme prouvé, défendu, exalté par les adversaires du Catholicisme. La nature seule de cet ouvrage et l'immense érudition de son auteur expliquent assez le bruit qu'il fit en Allemagne, en Italie et en Angleterre dès son apparition. Les deux hommes de talent qui se sont réunis pour en faire la traduction ont rendu un service signalé aux catholiques français. Ils ont en outre ajouté, comme une sorte de complément de l'œuvre de Hœninghaus et à la fin de son livre, l'extrait d'un ouvrage publié au commencement du XVIe siècle par maître Jean Lefebvre, docteur en théologie de la Faculté de Paris et curé de Tôte, en Normandie, sous ce titre : *Antiquité de la doctrine orthodoxe.* Cet extrait, fait par M. de Poumeyrol, qui a conservé toute la substance du livre en en renouvelant la forme qui seule avait vieilli, cet extrait, dis-je, est un exposé assez complet de la foi traditionnelle de l'Église catholique par les passages choisis des écrits de ses Pères et de ses docteurs, les décisions de ses Papes et de ses conciles, témoignages exposés par ordre de date et se déroulant de siècle en siècle comme les anneaux toujours croissants d'une chaîne éternelle.

ARCHÉOLOGIE.

Mémoires et dissertations sur les antiquités nationales et étrangères, publiés par la Société royale des Antiquaires de France. Nouvelle série, tome VII[1].

L'ancienne *Académie celtique*, qui depuis 1813 a pris le nom de *Société des Antiquaires de France*, compte aujourd'hui près de quarante années d'existence. Pour juger de l'importance de ses travaux, il suffit presque de rappeler que de 1807 à 1812 elle a publié six volumes de *Mémoires*, et de 1817 à 1842 seize volumes in-8°. Le tome VII de la nouvelle série, que nous analysons ici, contient d'abord trois rapports sur les travaux de la société en 1840, 1841 et 1842. Ces rapports sont un compte-rendu succinct, mais instructif, de toutes les découvertes et dissertations archéologiques des membres de la Société relatives à l'antiquité proprement dite, à l'époque celtique, à la période gallo-romaine ou au moyen âge. Viennent ensuite deux notices biographiques, la première sur J.-B.-B. Roquefort, le savant auteur du *Glossaire de la langue romane*, qui parut en 1808; la seconde sur Gaultier d'Arc, à qui l'on doit l'*Histoire des conquêtes des Normands en Italie et en Grèce*.

Parmi les mémoires qui composent ce dernier volume, publié par la Société des Antiquaires, nous avons remarqué d'abord une *Dissertation sur les instruments de musique employés dans le moyen âge*, de M. Bottée de Toulmon. C'est un traité complet de la matière. Il existait jusqu'ici peu de notions précises sur la nature des instruments de musique, d'ailleurs si nombreux, que s'appropria le moyen âge : la diversité des dénominations offrait de grandes difficultés. M. Bottée de Toulmon a entrepris de les vaincre, et nous donne la nomencla-

[1] 476 pages. Au Secrétariat de la Société, 12, rue Taranne.

ture de plus de cent trente instruments. Un travail non moins important est celui de M. Le Roux de Lincy sur la *Grande Confrérie de Notre-Dame* des prêtres et bourgeois de Paris. Presque tous les historiens n'ont connu que fort imparfaitement l'organisation et le but de cette confrérie, dont saint Louis, sa mère, et depuis tous les rois et reines de France ont fait partie, et qui se trouva mêlée à plusieurs reprises aux discordes civiles et politiques. M. Le Roux de Lincy en donne le cartulaire et les statuts, qu'il fait suivre de la liste chronologique des membres les plus remarquables.

Tous ceux qui s'occupent d'archéologie chrétienne liront avec plaisir deux notices : l'une sur l'église de Saint-Savin, à Villefranche-du-Queyran, par M. Bessières; l'autre sur les églises d'Airaines et de Conty, par M. H. Dusevel, ainsi qu'une dissertation de quelques pages, par M. Bourquelot, sur des inscriptions chrétiennes trouvées en Italie. Les origines du Mont-Saint-Michel ont fourni le sujet de deux dissertations : la première de M. Bizeul, et la seconde de M. Alfr. Maury. L'histoire de la province de Constantine devra à M. E. Labat un excellent mémoire sur deux inscriptions trouvées à Tebessa, l'ancienne Thevesta des Romains. M. Taillandier a fourni quelques pages intéressantes à l'histoire des beaux-arts par sa notice sur un tableau attribué à Jean Van Tyck, dit Jean de Bruges. Ce tableau, qui se voit à Paris dans la salle où se tiennent les audiences solennelles de la Cour royale, représente un Christ en croix entouré des saintes femmes, et ayant à sa gauche saint Jean l'Évangéliste, saint Denis, Charlemagne, et à sa droite saint Jean-Baptiste et saint Louis. En publiant l'arrêt de Montluc après la révolte des protestants de Fumel, M. de Mas-Latrie fournit un feuillet de plus à l'histoire des luttes sanglantes amenées par la Réforme. Enfin ce volume contient en outre la deuxième partie d'un rapport sur l'ouvrage de M. Mauduit intitulé : *Découvertes dans la Troade*, un supplément à une notice de M. Lemaistre sur la poterie gallo-romaine, une notice assez curieuse sur le personnage de Gargantua, et la courte description d'un tombeau découvert à Nîmes en janvier 1844. Plusieurs planches faites avec un soin particulier accompagnent le texte et lui servent d'explication.

LITTÉRATURE ET POÉSIE.

Histoire de la poésie des Hébreux par HERDER, *traduit de l'allemand*, par Mme la baronne de A. DE CARLOWITZ [1].

Cet ouvrage, qui date de plus de soixante ans, vient d'être traduit pour la première fois dans notre langue par une femme qu'ont déjà fait connaître ses traductions de Klopstock, de Schiller et de Goethe. C'est un véritable service rendu à l'histoire de la religion comme à celle de la poésie. Malgré le grand nombre de ses œuvres, Herder n'est guère connu en France que par ses *Idées sur la philosophie de l'histoire*. Ce livre nous révèle une nouvelle face de son esprit, celle qui domine et caractérise principalement sa carrière littéraire. Herder était tellement plongé dans l'étude de son sujet que Müller, étant venu le voir lorsqu'il faisait imprimer la première partie de cet ouvrage, en parle en ces termes : « Jamais, dit-il, je n'oublierai Herder tel que je l'ai vu alors. Sa pensée ne se « manifestait plus que par les sentences des patriarches et des prophètes ; toutes « les grandes figures bibliques passaient sans cesse devant ses regards, même « pendant son sommeil. Job, surtout, l'absorbait ; et lorsqu'il me récitait les « plaintes de ce noble affligé, ses yeux étaient pleins de larmes. » Cette première partie fut publiée en 1782, la seconde ne parut qu'une année après. Herder a dû suivre dans son exposition une marche toute progressive et littéraire, mais nous ne saurions donner une analyse complète de son ouvrage qu'en le présen-

[1] Chez Didier, 35, quai des Augustins.

tant sur un plan plus rationnel et plus méthodique. C'est ce que nous allons essayer.

La langue des Hébreux était naturellement le premier objet sur lequel devait s'arrêter l'attention de l'auteur. Il n'a pas de peine à dissiper les préventions qui s'élevaient contre elle surtout à cette époque et à montrer, par de nombreux détails philologiques, qu'elle réunit toutes les qualités qui constituent une langue poétique, et qu'elle est comme l'aurore de la civilisation du monde. La forme du dialogue adoptée dans la moitié du livre ôte à ces recherches toute la sécheresse et la monotonie qu'elles pourraient présenter. Il importait ensuite de fixer l'origine et la nature de la poésie des Hébreux : c'est ce que Herder n'entreprit que dans la seconde partie. Selon lui les sources de la poésie hébraïque sont l'image et la sensation, la personnification , la fable, les dires des ancêtres et la fiction. On regrette de trouver dans ces passages, ainsi que dans quelques autres, des traces trop fréquentes de cet esprit protestant et rationaliste si directement contraire à toute élévation poétique.

Après ces préliminaires indispensables, Herder initie ses lecteurs aux idées primitives des Hébreux sur Dieu, le ciel et la terre, le paradis terrestre, les patriarches, le déluge; il se plonge avec délices dans l'examen du livre de Job et sonde les croyances sur la Providence et sur l'empire des morts, telles qu'elles découlent de ce livre. L'origine de l'idée de la Divinité, le tableau magnifique de la création , l'histoire poétique du Paradis terrestre, la simplicité de la vie patriarcale, les scènes imposantes du déluge, la solennelle grandeur des pensées qui se déploient surtout dans la Genèse et dans le livre de Job , éveillent dans l'âme de Herder de puissantes inspirations, de gracieuses et touchantes peintures, et toujours de savantes remarques. Ces voix du monde primitif il cherche à en reproduire lui-même quelques échos par des invocations et des hymnes imités du persan, de Milton, d'Ossian, ou bien extraits d'Ezéchiel ou de Job. Ces appendices, qui séparent chaque chapitre, leur prêtent un charme particulier; mais nous eussions préféré qu'ils fussent toujours simplement tirés de la Bible : c'était rentrer ainsi plus directement dans le sujet.

Bientôt Herder passe à Moïse. Ici, il le considère comme sujet d'épopée, chante avec lui, sur les bords de la mer Rouge, l'histoire héroïque d'Israël (psaume CXIV), célèbre les passages triomphants de Dieu dans le désert, peint la colonne de feu et le mont Sinaï. Plus loin il étudie à fond et dans tous leurs détails les institutions de Moïse, l'organisation et les fêtes religieuses nationales, le tabernacle, les sacrifices expiatoires , l'institution du sabbat, le gouvernement des patriarches , les lévites. Là il examine la vocation et les fonctions des prophètes et leurs vues sur l'avenir , le caractère des psalmistes, les chants de victoire d'Israël, le livre des guerres de Jéhovah, l'esprit du livre des Juges et enfin tous les traits divers de ce qu'il nomme la jeunesse poétique d'Israël. En un mot, Moïse, ses institutions, les prophètes et les Psaumes occupent à peu près toute la seconde partie, qui forme plus de la moitié de l'ouvrage. Dans cette dernière partie Herder s'abandonne comme malgré lui à des citations textuelles de la Bible plus fréquentes et plus longues, et nous l'en remercions. L'ouvrage finit à la captivité d'Israël. « Herder eut de nombreux imitateurs en Allemagne, dit « Mme de Carlowitz, mais pas un ne l'a égalé, pas un n'a osé « faire la troisième partie qui devait compléter son magnifique travail sur la « *poésie hébraïque*, par le commentaire et la traduction de tous les passages du « Nouveau-Testament qui reproduisent encore quelques-unes des beautés de « cette poésie. L'Apocalypse devait être surtout l'objet d'un examen spécial, « car c'est là que l'esprit des anciens prophètes renaît un instant pour ne plus « jamais reparaître ni dans le monde moral, ni dans le monde littéraire. Mal- « heureusement Herder est mort sans avoir pu réaliser ce projet. »

Odes, par Evariste **Boulay-Paty**, 1 vol. in-8° [1].

Fils d'un savant jurisconsulte, M. Evariste Boulay-Paty, peu connu jusqu'alors, bien qu'il eût déjà publié deux volumes de poésies, le premier intitulé *Odes Nationales* et le second *Elie Mariaker*, remporta en 1837, sur cinquante-deux rivaux, le prix de poésie dont le sujet proposé par l'Académie Française était l'*Arc de Triomphe de l'Étoile*. M. Villemain caractérisait ainsi l'ode de M. Boulay-Paty : « Un plan poétique et simple, de la force et même du na-« turel, quelque chose de nerveux et d'agile, qui semble marquer l'élan du « jeune athlète fait pour vaincre, un sentiment vrai sont la parure des vers. » M. Salvandy, alors ministre de l'instruction publique, doubla le prix. Cette pièce commence le volume que nous analysons; celle qui le termine est un poëme sur le monument de Molière, poëme qui, en 1843, a obtenu la première mention honorable à l'Académie Française. Ce volume contient encore deux odes particulièrement remarquables, *le Combat des Trente* et *l'Inspiration des Orages*; mais il abonde aussi en fragments de quelques vers auxquels on ne peut guère donner, sans exagération, le nom d'odes. Cet auteur a le sentiment profond de la mise en scène et du drame; souvent sa pensée se dessine sous une forme large, naturelle et vivante; mais quelquefois aussi sa poésie inégale se traîne vulgaire et sans éclat. Quant à l'esprit qui l'inspire, il peut se résumer à peu près dans ces quatre vers :

« J'avais deux compagnons bien beaux, l'amour, la foi,
« Et nul des deux, hélas ! n'est resté près de moi.
« . . . .
« Ma vie erre au milieu des plaisirs, triste ride,
« Fanant et vieillissant tout ce qui croît auprès. »

De là la tristesse et la lassitude dont la plupart de ses poésies sont empreintes. Poëte breton, il aime à célébrer le sol natal. On regrette de le voir longuement reproduire dans ses notes tous les éloges dont il a été l'objet, même de la part d'un compatriote et d'un ami : un peu plus de modestie sied toujours bien au talent, et M. Ev. Boulay-Paty n'en est pas dépourvu. Au reste, nous nous contenterons de citer, comme exemple de son style, la strophe suivante de l'*Inspiration des Orages :*

« C'est lorsque sous les vents par la plaine écumante
« Bondissaient les flots verts,
« Quand sur les monts pleuvait la poussière ondoyante,
« Que conversaient entre eux, sombre amant, sombre amante,
« Byron et la tourmente,
« L'un en bruits, l'autre en vers! »

MÉLANGES.

Die Mariensagen. Les Légendes de Marie en Autriche, par J.-P. **Kaltenboeck**. Vienne, 1845.

Rien n'est plus digne de notre intérêt, et comme catholiques et comme amateurs du beau, que le travail qui s'opère en Allemagne pour la recherche des souvenirs et des antiquités catholiques. Dans ce retour filial vers le passé, rien n'est négligé, rien n'est laissé de côté. Nous lisons un volume où sont rassemblées avec un soin pieux et la conscience d'un érudit toutes les légendes, toutes les tra-

[1] Chez W. Coquebert, 48, rue Jacob.

ditions populaires relatives au culte de Marie, qui se rattachent à quelque église ou à quelque lieu de pèlerinage situé dans les Etats autrichiens. L'auteur, qui a voulu faire une œuvre d'érudition religieuse plus encore qu'une œuvre d'artiste et de poëte, n'a pas reculé devant la monotonie inévitable que devait faire craindre la ressemblance de plusieurs légendes. Il a compté sur la pieuse patience plus encore que sur le poétique intérêt de son lecteur; il lui raconte dans l'ordre des temps, sans en omettre une seule, sans supprimer celles qui semblent se répéter, cent cinquante traditions pieuses dont les premières remontent au VIII[e] siècle, et dont les dernières sont relatives à des faits presque contemporains. Nous aimons cette conscience, et nous l'approuvons, même dans ce qu'elle peut avoir de minutieux; il ne faut pas traiter *pour l'effet* les traditions religieuses. Cette minutie-là est du sérieux, et il ne saurait y avoir trop de sérieux dans un tel travail. Et en même temps, pour qui saura lire cette œuvre érudite, il y a des trésors de poésie, des traditions pleines de charme et de naïveté, des chants populaires tout à fait précieux; en un mot, un rafraîchissant souvenir de cette dévotion à Marie, qui est un lien si doux entre les générations présentes et les générations passées, et qui rend à notre siècle quelque chose de la simplicité tendre et gracieuse du siècle de nos pères.

L'Imitation de Jésus-Christ, livre inédit, traduit du latin [1].

Il y a quelques années, le célèbre historien Ranke, alors directeur du gymnase de Quedlimbourg, découvrit dans la bibliothèque de cet établissement un manuscrit de l'*Imitation*, manuscrit qui remontait à la moitié environ du XV[e] siècle, et qui renfermait un second livre en onze chapitres tout à fait différents de celui qui se trouve dans toutes les éditions, et qui vient d'être traduit ici en français pour la première fois. Dans ce manuscrit, qui ne porte du reste aucun nom d'auteur ni de copiste, le second livre des éditions ordinaires devenait le troisième, et le troisième ne s'y trouvait point. Ranke se contenta d'appeler sur sa découverte les regards d'un savant professeur de l'Université de Gœttingue, M. Th. A. Liebner, qui, en 1842, publia le nouveau livre de l'*Imitation*, et en présenta un exemplaire au recteur et au sénat de l'Académie Georgia-Augusta, à l'occasion de la solennité de la Pentecôte.

Les sept premiers chapitres de ce fragment surtout nous paraissent différer notablement de l'*Imitation* : l'auteur y donne directement des règles de vie pieuse et d'oraison, il y parle à la troisième personne; celui de l'*Imitation* parle le plus souvent à la première, et c'est presque toujours lui-même qui est en scène. Ce livre s'attache beaucoup plus que l'*Imitation* à spécialiser la forme des pratiques extérieures : son style est plus verbeux, moins plein d'onction et de pensée; enfin, les dernières lignes du chapitre IV nous ont surpris, nous dirons presque choqué. Les quatre derniers chapitres se rapprochent beaucoup plus, pour le fond et pour la forme, de l'œuvre admirable dont M. Liebner les croit détachés. Le troisième alinéa du chap. IX se retrouve presque littéralement dans l'*Imitation*. Le chap. X est la reproduction de la pensée principale des trois premiers chapitres du livre attribué à Th. à Kempis. Le chap. XI est la récapitulation des dix qui précèdent, et le mot Ainsi soit-il, qui le termine, semble indiquer la fin d'un petit traité spécial.

Nous avons cru devoir donner quelques-unes des raisons qui nous font douter de l'identité de cet ouvrage avec celui de l'*Imitation*. Mais, quoi qu'il en soit, la découverte de ce livre inédit est un événement digne d'attirer l'attention, et mettre seulement en discussion si cette œuvre fait partie « du plus beau livre qui soit sorti de la main des hommes », c'est en faire déjà un assez bel éloge.

[1] 58 pages. Prix : 40 cent. Chez Waille, rue Cassette, 6.

Panorama de la Corse, par M. l'abbé DE LEMPS [1].

Le titre peint fidèlement l'ouvrage. C'est la Corse en miniature. Ses productions, son climat, ses ressources; la description de ses villes et de ses sites les plus remarquables, depuis Ajaccio, au souvenir vivant de Napoléon, jusqu'à l'antique Mariana; l'histoire agitée de cette île, traversée tour à tour par les Goths, Narsès, les Lombards, les Sarrasins, la domination féodale et celle de Gênes plus pesante encore; Paoli; la conquête par la France; l'état de la religion depuis son établissement sur les rochers jusqu'à la seconde conversion de ces peuples par les disciples de saint Vincent de Paul; les intarissables bienfaits de l'évêque actuel, M. Casanelli d'Istria; le caractère, les mœurs et les usages des habitants; des anecdotes curieuses et souvent touchantes de bandits, de réconciliation, d'assassinat, de pardon : tel est le riche panorama que M. l'abbé de Lemps a su renfermer dans l'horizon étroit de son livre. On peut y puiser une connaissance suffisante de la Corse, une lecture intéressante et facile, et, surtout, la conviction que le pouvoir ne saurait trop s'intéresser à sa civilisation et aux progrès de cette île.

Voyage autour de la Chambre des Députés, par un SLAVE [2].

Ancien officier de la garde de l'empereur Nicolas, l'auteur de cet écrit servit avec distinction sous les drapeaux de la révolution polonaise. Emigré en France après la prise de Varsovie, léger d'argent, sans parents, sans amis, il s'engagea bientôt dans la légion étrangère, fit la guerre en Algérie, puis en Espagne, et, revenu à Paris, fut attaché au journalisme, et suit exactement depuis six ans tous les débats de la Chambre. Cette dernière position lui a permis de connaître à fond la topographie matérielle et morale du palais législatif, la stratégie et la tactique des grandes affaires, comme le secret des coulisses parlementaires, la physionomie intime de la Chambre, aussi bien que celle de chacun de ses membres : tel est le tableau curieux et mouvant qui forme le sujet de son livre. Notre Slave commence par des détails minutieux et précis sur l'extérieur du Palais-Bourbon : quelques épisodes historiques, quelques critiques spirituelles et de bon goût rompent l'uniformité de cette tâche de *cicerone*, et viennent toujours piquer à propos la curiosité du lecteur. La description de la salle d'audience des députés est le chapitre, sans contredit, le plus intéressant et le plus riche en renseignements sur les hommes : là sont appendus, à côté de leurs vignettes, les portraits écrits en pied et d'après nature de MM. Soult, Guizot, Thiers, Molé, Berryer, de Lamartine, Dupin, Odilon Barrot, Dufaure, Dupont de l'Eure, Garnier-Pagès, Laffitte, Arago, Cormenin, Duchâtel; la fin de ce chapitre offre encore comme une scène de famille entre les députés, leurs courtisans et leurs solliciteurs. Après nous avoir introduits de nouveau dans le palais législatif par la place Bourbon, le Slave indiscret, nous promenant par des salles et des corridors sans nombre, nous initie peu à peu aux petits mystères d'intérieur. Ici c'est la zélée matrone qui prépare le bouillon des représentants; plus loin c'est la *buvette*, sorte de cantine assez confortable où les souverains législateurs vont restaurer leurs forces affaiblies aux dépens de la gratification allouée aux employés et fonctionnaires de la Chambre. Là notre Slave romanesque, croyant découvrir quelque boudoir mystérieux, se trouve captif dans un lieu plus secret encore, dont il parvient à découvrir enfin la trop vulgaire destination. Ces incidents égayent singulièrement la physionomie de l'ouvrage, et permettent de lire ensuite sans fatigue les considérations et les détails instructifs sur les commissions, les rapports et rapporteurs, les divisions de nuances à la Cham-

[1] 160 pages. A. Sirou, 37, rue des Noyers.

[2] Un vol. in-8. Chez A. René et Cᵉ, rue de Seine, 32.

bre, la stratégie parlementaire dans la proposition et la confection des lois, la tactique, la théorie du vote, et le rôle qu'y joue la salle des conférences. Le tracé d'un plan figuratif de la salle en complète la description écrite, ainsi que celle des tribunes publiques et réservées, des sténographes et des rédacteurs. De nombreux souvenirs historiques, qui viennent comme d'eux-mêmes se placer sur le chemin de l'auteur, quelques épisodes bien ménagés, une disposition heureuse des matières, et par-dessus tout l'intérêt même du sujet, doivent assurer le succès de ce livre, qui d'ailleurs se recommande par un style expressif et par une certaine finesse d'esprit.

L'agitation Irlandaise depuis 1829*; le procès, la condamnation et l'acquittement de Daniel O'Connell,* par l'auteur du *Mouvement religieux en Angleterre* [1].

Le titre dit le livre, qui du reste est fait dans un excellent esprit. Les discours et les lettres du grand agitateur, des évêques de l'Irlande, et la plaidoirie d'O'Connell devant les jurés de Dublin forment le fonds de cet ouvrage, que recouvre comme un tissu vivant l'histoire rapide, mais exacte, des événements. Un seul point nous paraît sujet à contestation : M. Jules Gondon se défend à peine d'une approbation presque complète du *charitable bequest-bill* de 1844, qui organise le bureau de contrôle des donations mi-parti protestante, mi-parti catholique. Cette combinaison nous paraît fâcheuse pour plusieurs raisons, mais surtout parce que la nomination des membres du bureau appartenant au gouvernement, il peut choisir des hommes comme il y en a en Irlande ainsi que partout, qui n'ont de catholique que le nom. Au reste, O'Connell lui-même et une grande partie du clergé irlandais ont vivement protesté contre cette loi.

L'Eglise, son autorité, ses institutions et *l'ordre des Jésuites défendus contre les attaques et les calomnies de leurs ennemis,* par UN HOMME D'ÉTAT [2]. — *Des Jésuites, à MM, Michelet et Quinet* [3]. — *Déconfiture des Jésuites,* tragi-comédie par RACINE-ARISTOPHANE [4].

Par une singulière coïncidence, deux livres s'imprimaient en même temps, l'un à Paris, l'autre à Lyon, tous deux sur un plan analogue et tous deux contenant comme sujet principal l'*Instruction pastorale* publiée en 1763 par M. Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, sur les atteintes données à l'autorité de l'Église par les jugements des tribunaux dans l'affaire des Jésuites. — Le premier de ces ouvrages (*l'Église, son autorité,* etc.), renferme en outre les témoignages et protestations du Saint-Siége, de l'épiscopat et du clergé français, les jugements des rois, des peuples et des écrivains philosophes, protestants et catholiques les plus célèbres des trois derniers siècles, tous en faveur de la Société de Jésus. Le pseudonyme d'*un homme d'État* cache le nom de M. A. de Saint-Chéron, ainsi qu'il le déclare dans sa *Politique de Satan.* — Le second de ces livres fait suivre l'instruction pastorale de M. de Beaumont de l'avis des prélats consultés sur l'affaire des Jésuites, avis publié le 30 novembre 1761, dans une assemblée d'évêques tenue à Paris, puis de toutes les correspondances du Pape et des évêques relatives à ce sujet. Viennent ensuite les témoignages de ceux qui ont vu la Société à l'œuvre en Belgique, en Piémont, en Amérique, en Angleterre, etc., y compris celui de M. Michelet lui-même. L'ouvrage se termine par la constitution de Pie VII, qui rétablit la Compagnie de Jésus dans son ancien état. La publication de ces documents contribuera, nous l'espérons, à dissiper les préventions héré-

[1] Chez Waille, rue Cassette, 6.
[2] Chez Sagnier et Bray, 64, rue des Saints-Pères. Broch. de 300 pages. Prix : 3 fr.
[3] Chez Guyot, à Lyon. 300 pages.
[4] Chez Sagnier et Bray.

ditaires qui, pour tomber d'elles-mêmes, n'ont besoin que des enseignements de l'histoire. Elle vient à propos, et, pour ainsi dire, comme pièce de conviction à l'appui d'un assez grand nombre de faits avancés par M. Lamache dans le livre que nous venons d'analyser plus haut.

La tragi-comédie intitulée *Déconfiture des Jésuites* est plus heureuse par l'intention que par la forme. La personnification du monopole, la mise en scène de MM. Michelet (*Mechistor*), Cousin (*Panthée*), des évêques, des Jésuites et du chœur de professeurs, forme le sujet d'un apologue qui offre des points de ressemblance avec la représentation un peu nue de nos anciens *mystères*. Cette pièce, représentée, dit l'auteur, le 1er février 1844, se passe dans le cabinet de Monopole. Le rôle des acteurs serait parfois piquant si leur masque de théâtre ne cachait trop peu le visage bien connu de personnages contemporains.

—M. Ch. Lenormant, membre de l'Institut vient de publier en brochure [1] la première partie de son excellent travail sur *l'Enseignement des langues anciennes considéré comme base de l'instruction littéraire*, travail qui a paru par articles détachés dans le *Correspondant*. — Sous ce titre : *l'Etat théologien* et sous cette épigraphe : *Dieu et notre droit*, le comité pour la défense de la liberté religieuse a réuni et a publié en un même volume [2] les *Observations sur l'assemblée du clergé de* 1682 *et sur le concile de* 1811, article de M. le comte Beugnot, extrait du *Correspondant*, du 25 février dernier, ainsi que le discours qu'il a prononcé à la Chambre des Pairs, le 7 mars 1845, *sur l'intervention de l'Etat dans les matières de dogme*. — Le même comité a fait paraître également le *Procès de M. l'abbé Souchet* [3], chanoine de Saint-Brieuc, devant la cour d'assises du Calvados.

Du Christianisme de l'Ecole normale, à l'occasion d'un écrit de M. Saisset, par un ancien professeur de philosophie.

Depuis quelque temps, les productions émanées du clergé, qui traitent de science ou de philosophie, sont l'objet d'une critique active de la part des hommes qui, de près ou de loin, se rattachent à l'Université. Il semble qu'entre l'Eglise et la philosophie officielle un débat régulier tend à s'établir; ce n'est pas nous qui nous en plaindrons. Entre autres, dans un article étendu, M. Emile Saisset a récemment examiné, en toute liberté, l'excellent ouvrage publié par M. l'archevêque de Paris, sous le titre d'*Introduction philosophique à l'étude du Christianisme*. Or, voici que déjà un opuscule d'une feuille d'impression, publié par un ancien professeur de philosophie, a répondu à l'examen de M. Saisset. Nous regrettons vivement d'être obligé de supprimer les citations que nous nous proposions d'extraire de ce morceau si court, et si concluant, du reste, pour faire juger de la logique et de la profondeur de pensée du jeune philosophe. La discussion y est parfaite de ton, de force et de sagacité. Nous prévoyons au reste une occasion prochaine de revenir sur cet écrit très-bien raisonné, et dont la brièveté n'empêche pas l'importance.

[1] Chez Waille, 6, rue Cassette. Prix : 1 fr. 30 c.
[2] Chez Waille, 6, rue Cassette. Prix : 50 c.
[3] Chez Waille, 6, rue Cassette. Prix : 60 c.

Le Gérant, V.-A. WAILLE.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ ET Ce,
rue de Seine, 32.

LA RELIGION ET LA PHILOSOPHIE.

LES PHILOSOPHES ET LE CLERGÉ.

I

ÉTAT DE LA QUESTION ENTRE LES PHILOSOPHES ET LE CLERGÉ.

On ne saurait trop étudier les caractères que présente à une observation attentive la lutte engagée entre l'Eglise et l'Etat. C'est dans la connaissance parfaite de la situation des esprits qu'il faut chercher l'indication des mesures à prendre, des moyens à employer pour conquérir cette liberté de l'Eglise, condition essentielle de ses développements harmoniques et des véritables progrès de la civilisation. Le fait le plus important à signaler, parce qu'il est toute la force des adversaires de la liberté de l'Eglise, est l'opinion si accréditée et si répandue que le clergé combat pour la domination civile et politique. Dans un siècle libre, sous l'empire d'une constitution qui consacre les principes de liberté, l'Eglise réclame le droit commun : on l'accuse d'attaquer les lois, de provoquer au renversement de nos institutions, pour relever, sur leurs ruines, l'ancienne domination ecclésiastique. Quelque dénuées de fondement qu'elles paraissent à l'homme qui a un peu réfléchi sur les conditions actuelles de l'existence des nations, ces craintes agitent les esprits, soulèvent les passions, excitent les haines, préparent de graves dangers, et le jour de la justice s'éloigne de plus en plus dans un avenir inconnu.

Cependant l'esprit du XIX[e] siècle n'est pas une hostilité haineuse et violente contre la religion. Au milieu de son matéria-

lisme, et malgré le scepticisme qui l'énerve et le désole, notre siècle a senti que la vie divine lui manquait, et volontiers il se laisserait inoculer de nouveau ce principe des grands dévouements, des hautes espérances, des forces vivantes de l'humanité. Le siècle ne repousse pas la religion en elle-même ; et s'il pouvait se persuader que dans les justes et nécessaires réclamations du clergé il n'entre aucune vue humaine, aucune ambition terrestre, il se montrerait plus équitable envers lui. Le déplorable malentendu que nous signalons est la cause principale de l'égarement de l'opinion, de toutes les injustices dont elle se rend coupable, de tous les excès qui la déshonorent. Les souvenirs d'un passé où, à côté des immenses services rendus par le clergé à la civilisation, se trouve l'histoire de ses erreurs et de ses faiblesses, l'existence d'un vieux levain de voltairianisme au fond des âmes, l'absence presque totale de l'esprit chrétien dans les générations présentes, expliquent la possibilité et l'existence de ce malentendu. A leur tour, des hommes à systèmes, qui ont rêvé la fin du Christianisme et le règne de leurs éphémères théories, exploitent cette erreur de l'esprit, et fomentent de plus en plus les passions qu'elle fait naître.

Au milieu de cette grave situation, les défenseurs de l'Eglise et de ses franchises, quelque blessés qu'ils se sentent et dans leurs intentions et dans leurs droits, doivent se préserver de tout entraînement passionné. La colère et la violence ne pourraient guère que favoriser l'égarement de l'opinion, et tourneraient infailliblement contre la sainte cause que nous défendons. Plus la situation est grave, plus nous avons besoin de cette force calme que rien n'émeut et ne trouble, parce qu'elle reste toujours maîtresse d'elle-même. Calmes et forts, la tactique la plus habile pour nous sera une nette et franche exposition de nos vues et de nos droits. Sachons nettement ce que nous voulons, et disons-le hautement. Nous voulons la liberté de l'Eglise ; cette liberté est notre droit d'hommes, notre droit de citoyens. Mais la réclamation de ce droit implique bien des engagements ; mesurons-en la portée ; et que l'intelligence et la volonté embrassent le droit moderne des peuples libres dans toute son étendue, dans toutes ses dépendances. On est sûr de soi-même quand on sait bien ce que l'on veut et où l'on va.

La revendication des droits de l'Eglise serait impuissante et vaine si nous ne nous montrions en même temps très-jaloux de

conserver les droits non moins nécessaires de l'Etat. La position est d'autant plus délicate que l'Etat, pour refuser à l'Eglise la liberté, s'appuie sur la législation existante. Cette législation surannée, contraire aux principes constitutionnels qui nous régissent, est injuste et oppressive. Demandons-en infatigablement la réformation par les voies constitutionnelles ; faisons sans cesse contre elle appel à l'opinion. Mais qu'il soit manifeste à tous qu'en protestant contre des lois inconstitutionnelles nous n'en reconnaissons pas moins l'indépendance, la dignité de l'État et tous ses droits légitimes. Devant cette position franchement et nettement dessinée, les préjugés contraires au clergé se dissiperont peu à peu, et alors les questions qui paraissent aujourd'hui insolubles trouveront une solution facile.

Dans l'ordre philosophique nous rencontrons un phénomène parfaitement analogue à celui que nous venons de constater dans l'ordre politique. Ici encore les adversaires du Christianisme nous opposent la même tactique, les mêmes accusations, soutenues par les mêmes moyens, et qui créent pour l'Église des dangers non moins graves. De même que le clergé est accusé d'être l'ennemi de la liberté politique et de ne chercher, sous le nom de la liberté, que l'établissement de sa propre domination, ainsi on lui suppose de mauvaises dispositions et de mauvais desseins contre la philosophie. Le clergé veut étouffer, dit-on, la liberté de la raison et de la philosophie, il veut détruire la science, dégrader et abrutir l'esprit humain.

Deux classes de philosophes s'accordent à porter cette accusation contre le clergé : les uns, ardents, passionnés, impatients d'en finir vite avec le Christianisme, voudraient le remplacer par un dogme nouveau et substituer, à une institution qui leur paraît usée par le temps, un culte plus en harmonie avec le progrès des esprits. Il est vrai qu'au milieu des variations et des contradictions de leurs doctrines ils n'ont pu encore poser un dogme capable de rallier les intelligences, ni fonder une morale et un culte. Malgré cette indigence, ils ne s'en montrent pas moins ardents à détruire ce qui reste de foi dans le Christianisme. Cependant, avec la franchise de leur haine, la hardiesse de leur parole, la violence de leurs attaques, ils ne sont pas nos ennemis les plus dangereux. Ceux qui parent leur hostilité des dehors du respect et de l'amitié, qui portent des coups d'autant plus redoutables qu'ils sont mieux dissimulés, créent à l'Église

des dangers bien plus graves. Or, il est nécessaire de porter la défense là où le péril est plus imminent. Laissant donc des adversaires qui se signalent assez eux-mêmes, nous nous occuperons aujourd'hui de cette autre classe de philosophes, où se rencontrent des hommes réservés, sages, et qui se croient justes envers le Christianisme. A leurs yeux, le Christianisme, bien loin d'avoir rempli ses destinées, bien loin d'être épuisé, inutile ou nuisible, est la plus parfaite et la dernière des religions ; il n'y a au-dessus de lui que la philosophie. Et comme il est infiniment probable que les masses ne seront jamais philosophes et n'étudieront jamais la métaphysique, le Christianisme sera toujours nécessaire et remplira toujours parmi les hommes sa sainte et salutaire mission. Le Christianisme est donc digne de tout le respect du monde entier ; mais il doit consentir à se voir interpréter et juger par la philosophie. Celle-ci est appelée à étendre incessamment ses conquêtes, tandis que la sphère du Christianisme doit aller tous les jours en se rétrécissant. S'il arrive que le Christianisme ne se contente pas de ces respects, ni de ces hommages ; s'il n'est pas satisfait de la place qu'on lui assigne ; s'il prétend à une autorité divine, très-distincte de celle de la raison, alors on l'accuse de nier, de méconnaître la raison elle-même, et le clergé est convaincu de conspirer la ruine de toute philosophie.

C'est des rangs de l'école éclectique que partent ces accusations. L'illustre chef de cette école, M. Cousin, en a été le premier moteur. Selon ce philosophe, l'Église de France, le clergé, dans sa polémique contre le rationalisme, condamne la raison à une impuissance absolue, ne voit en elle qu'un débile instrument incapable de mettre l'homme en possession de la vérité, un guide trompeur qui ne peut qu'égarer l'esprit dans les routes du panthéisme ou de l'athéisme. Cette théorie de l'impuissance radicale de la raison est, selon M. Cousin, un emprunt fait au premier système de M. de La Mennais. L'Église de France, quoiqu'elle ait repoussé la doctrine lamennaisienne, en aurait reçu la forte empreinte, et ne pourrait, quoi qu'elle fasse, se soustraire à cette influence. Laissons parler M. Cousin lui-même :

« L'ancien abbé de La Mennais n'est plus, mais sa première doctrine demeure ; cette doctrine a pénétré dans le clergé ; l'Eglise de France, dans sa jeune milice, en a reçu une impression funeste et durable. L'Eglise a rejeté M. de La Mennais, mais elle a retenu, sinon tout son système, du moins l'esprit qui l'animait. C'est M. de La Mennais qui, le premier, a attaqué la philo-

sophie moderne dans Descartes son père; le branle une fois donné, tout le monde a suivi, et il n'y a pas aujourd'hui de feuille prétendue religieuse qui ne déclame à perte de vue contre Descartes et contre la philosophie [1]. »

Les disciples de M. Cousin répètent à l'envi les paroles du maître, et c'est aujourd'hui une vérité démontrée que tout le clergé français est lamennaisien, et, par conséquent, ennemi de la raison et de la philosophie. Les jeunes professeurs de l'éclectisme n'écrivent pas peut-être un seul livre de philosophie, un seul article de journal où la formidable accusation ne soit répétée, où le clergé ne soit représenté comme poursuivant contre la philosophie une entreprise aussi absurde qu'impie. Déjà, en 1843, M. Jules Simon voyait dans le clergé un parti qui voulait anéantir la philosophie au profit de la religion [2]. D'après M. Franck, le clergé a entièrement abandonné les bonnes traditions philosophiques :

« Aujourd'hui tout est changé. Ce n'est plus un système que l'on cherche à combattre ; ce n'est plus une doctrine nouvelle, et suspecte par là même, que l'on veut empêcher de se substituer à des idées connues, regardées comme utiles ou comme vraies ; ce sont tous les systèmes, toutes les recherches philosophiques que l'on désirerait anéantir d'un seul trait et rendre à jamais impossibles. »

Un peu après ces lignes, les écrivains du clergé sont formellement accusés de vouloir *surprendre et abêtir l'esprit de la France* [3].

Le *Dictionnaire des Sciences philosophiques*, rédigé par une société de professeurs de philosophie, et qui doit nous donner, dans toute son étendue et avec toutes ses preuves, le symbole éclectique, ce dictionnaire que M. Cousin a présenté à l'Académie des Sciences morales comme la réponse la plus péremptoire qu'on puisse opposer aux détracteurs de l'éclectisme, s'élève, avec toute l'autorité d'un manifeste officiel, contre la direction philosophique que suit le clergé :

« Il y a aujourd'hui en France des hommes qui ont entrepris une croisade régulière contre la philosophie et contre la raison, qui regardent comme des actes de rébellion ou de folie toutes les tentatives faites jusqu'à ce jour pour constituer une science philosophique indépendante de l'autorité religieuse, et qui pensent que le temps est venu de rentrer enfin dans l'ordre ; c'est-à-dire que la philosophie, que les sciences en général, si elles tiennent absolument à l'existence, doivent redevenir, comme autrefois, un appendice de la théolo-

[1] Avant-propos des *Pensées de Pascal*, p. 45.
[2] *Revue des Deux-Mondes*, 1er février 1843.
[3] *Revue de l'Instruction publique*, 15 janvier 1845.

gie... C'est une entreprise que l'on peut dire coupable autant qu'impuissante[1]. »

Le principal interprète de ces accusations est M. Saisset; c'est ce jeune professeur de l'Ecole normale qui s'est donné la mission de développer et de prouver la thèse à la mode parmi ses collègues. Toute la philosophie du clergé se réduit, dit-il, *à un cri de guerre général contre la philosophie.* M. Saisset, il est vrai, a la bonne foi de reconnaître que le clergé ne s'est point laissé entraîner à la doctrine excessive qui refuse à la raison humaine et à la philosophie le droit de s'assurer d'aucune vérité, même de l'existence personnelle, et qui fut développée dans le deuxième volume de l'*Essai sur l'indifférence.* Il félicite même le clergé de n'avoir point adopté la théorie un peu kantienne des limites de la raison, enseignée d'abord par l'illustre professeur de Strasbourg, désavouée plus tard avec ce noble et modeste courage qui honore plus encore le talent que ne le ferait le triomphe de ses opinions. Cependant, quoiqu'il y ait, selon M. Saisset, entre ces diverses doctrines sur la nature et la puissance de la raison et celle que professe aujourd'hui le clergé, de notables et d'essentielles différences, au fond le clergé n'en est pas moins hostile à la raison et à la philosophie :

« Qu'on ne se fasse aucune illusion sur les dispositions et les sentiments du clergé de France ; qu'on ne soit pas trompé par la modération calculée du langage ; qu'on pèse les paroles et les déclarations ; qu'on mesure l'étendue des concessions soigneusement rapprochées des restrictions qui les limitent ou les annulent, et l'on se convaincra que les différences qui séparent ces trois opinions sont plus apparentes que réelles, qu'elles consistent dans les mots plus que dans les choses, dans quelques distinctions logiques et abstraites plus que dans les effets réels et les conséquences pratiques [2]. »

Ainsi, malgré les réserves de M. Saisset, nous voilà ramenés à toute la crudité de la thèse de M. Cousin : l'Eglise, en France, est lamennaisienne ; elle est ennemie de la raison et de la philosophie. Que, dans un ouvrage récent[3], M. l'archevêque de Paris, décrivant les rapports de la raison avec la foi, fixe les limites de la raison d'après des principes qui ont été de tout temps ceux des organes avoués de l'Eglise, M. Saisset prend acte *de ce remarquable aveu ;* il enregistre avec soin cette *grande conception*, et félicite M. l'archevêque de revenir aux doctrines de

[1] *Dictionnaire des Sciences philos.*, préf., p. 10.

[2] *Revue des Deux-Mondes* : la Philosophie du clergé. 1er mai 1844.

[3] *Introduction philosophique à l'étude du Christianisme*, par M. l'archevêque de Paris.

l'ancienne Eglise de France et de se séparer de l'école ultramontaine. Il est vrai que ce pompeux éloge est bientôt retiré, et qu'en dernier résultat M. l'archevêque est accusé de refuser absolument à la raison *toute vertu propre*, *toute initiative réelle en matière morale et religieuse;* et le clergé est toujours sous le poids de la même inculpation [1].

Mais ce qu'il y a de plus triste aux yeux de nos adversaires, ce qui semble le plus exciter leur colère, c'est que le clergé, dans la ligue qu'il a formée contre la philosophie et la raison, est sorti de toutes les traditions de la haute, de la bonne théologie. On nous rappelle sans cesse au grand siècle; on invoque sans cesse contre nous les grands noms de Bossuet, de Fénelon, de Malebranche.

« L'ancienne Eglise de France, dit M. Saisset, reconnaissait une religion naturelle, indépendante de toute révélation [2]. »

On remonte même jusqu'aux docteurs et aux Pères, qu'on a sans doute beaucoup étudiés. Saint Thomas, saint Anselme, saint Augustin, Origène sont invités à venir déposer contre les héritiers de leur doctrine et de leur sacerdoce. Ces grands hommes vénéraient la philosophie que nous insultons, reconnaissaient les droits de la raison que nous foulons aux pieds. Tous les membres du clergé qui se livrent à la polémique religieuse sont enveloppés dans cette universelle accusation. Elle est portée nominativement contre M. l'archevêque de Paris, les RR. PP. de Ravignan et Lacordaire, M. Bautain, M. Goschler. On nous fait l'honneur de joindre notre nom à cette phalange illustre des défenseurs de la religion. Et, ce qui est un signe caractéristique de notre époque, les excès qu'on nous reproche sont attribués à *l'influence ultramontaine.* C'est peu d'avoir une politique et une théologie ultramontaines, une politique et une théologie gallicanes, nous aurons encore une philosophie ultramontaine et une philosophie gallicane. Tout philosophe qui rejettera l'éclectisme, tout théologien qui prendra au sérieux les droits de la révélation seront ultramontains. On espère sans doute agir par ces moyens sur l'opinion peu éclairée, facile à égarer. Mais il faut vivre dans un siècle de naïve ignorance théologique pour qu'on ose mêler aux débats actuels

[1] *Revue des Deux-Mondes*: le Christianisme et la Philosophie. 15 mars 1845.

[2] *Revue des Deux-Mondes*, ibid.

entre la philosophie et la religion les noms du gallicanisme et de l'ultramontanisme [1].

Au milieu de ces accusations, on s'apitoye sur la direction donnée à la polémique du clergé et à sa philosophie. Cette direction paraît à nos adversaires aboutir à l'isolement intellectuel du Catholicisme et à l'insurrection de la raison moderne contre un système violateur des droits qu'elle s'est acquis et qu'elle ne consentira jamais à délaisser. Alors on nous invite, au nom des plus grands intérêts de la religion et de la patrie, à entrer dans un esprit de conciliation, à rechercher l'accord et l'harmonie de la religion et de la philosophie, et on ne tarit pas sur les avantages qu'offrirait cette alliance.

Tel est donc le caractère de la polémique suscitée depuis deux ans par les disciples de l'éclectisme. On voit combien elle est propre à égarer et à irriter les esprits. Il est donc très-important, très-urgent, de porter la lumière dans une discussion basée sur d'incroyables malentendus, sur des assertions si légèrement avancées qu'elles feraient douter quelquefois de la science ou de la bonne foi des écrivains qui se sont faits nos adversaires. Une accusation grave est portée contre l'Eglise de France, répétée avec une constance infatigable et une imperturbable assurance. Il est temps de rompre un silence qui pourrait passer pour l'aveu d'une défaite. Est-il vrai que le clergé français ait abandonné les doctrines des grands théologiens et des grands philosophes chrétiens? Est-il vrai qu'il soit l'ennemi de la philosophie et qu'il conspire la ruine de la raison ? Est-il vrai enfin qu'il repousse une alliance avec la philosophie qui serait utile, nécessaire même à la religion ?

Pour élucider ces importantes questions, il sera d'abord nécessaire d'exposer la théorie éclectique des rapports de la philosophie avec la religion. C'est au point de vue de cette théorie que les disciples de cette école jugent la religion, la philosophie et le clergé ; c'est dans cette théorie qu'ils puisent les motifs de leurs accusations ; il est donc indispensable de l'étudier. A la théorie éclectique nous opposerons la véritable théorie chrétienne, et il nous sera bien facile de montrer que le clergé ac-

[1] Voir, dans la *Revue des Deux-Mondes*, les articles de MM. Louandre, Simon et Saisset. Ce dernier compte parmi *les philosophes gallicans* et *les sages esprits qui ont gouverné l'Église gallicane* LE CARDINAL GERDIL ! Décidément M. Saisset n'est pas heureux en histoire ecclésiastique. Ceci rappelle un peu ses citations des conciles.

tuel professe exactement les doctrines de ses illustres ancêtres. Du contraste des deux théories on jugera la valeur des accusations soulevées contre le clergé avec une passion mal dissimulée.

II

THÉORIE ÉCLECTIQUE

DES RAPPORTS DE LA RELIGION AVEC LA PHILOSOPHIE.

M. Cousin, dans ses livres et ses cours, a traité plusieurs fois de l'origine de la religion. Selon l'illustre philosophe, une faculté naturelle et spéciale, une faculté commune à tous les hommes, et appendice nécessaire de la nature humaine, est la source véritable de la religion. Si on considère principalement dans cette faculté l'influence divine qui la met en jeu, qui la féconde et l'anime, elle est *l'inspiration*. Or, qu'est ce que l'inspiration?

« L'inspiration, dans toutes les langues, est distincte de la réflexion ; c'est l'aperception de la vérité, j'entends des vérités essentielles et fondamentales, sans l'intervention de la volonté et de la personnalité. L'inspiration ne nous appartient pas. Nous ne sommes là que spectateurs ; nous ne sommes pas agents, ou toute notre action consiste à avoir la conscience de ce qui s'y fait ; c'est déjà de l'activité, sans doute, mais ce n'est pas l'activité réfléchie, volontaire, personnelle [1]. »

Ailleurs, M. Cousin précise d'une manière plus exacte le caractère de l'inspiration, qui est :

« 1° D'être primitive, antérieure à toute opération réfléchie; 2° d'être accompagnée d'une foi vive, d'où résulte une autorité supérieure. 3° L'inspiration est vivifiante, sanctifiante, et elle répand dans l'âme un sentiment d'amour pour l'auteur même de toute inspiration. Or, l'auteur de toute inspiration est sans doute immédiatement la raison humaine, mais la raison humaine attachée à son principe, parlant, pour ainsi dire, au nom de ce principe ; c'est ce principe lui-même faisant son apparition dans la raison humaine [2]. »

Cette inspiration, qui est la première forme, la première manifestation, le premier produit de la raison, est un attribut essentiel de l'humanité :

« L'humanité est inspirée. Le souffle divin qui est en elle lui révèle toujours et partout toutes les vérités sous une forme ou sous une autre, selon les temps et selon les lieux [3]. »

[1] *Introduction à l'histoire de la philosophie.* 6me leçon.
[2] *Cours de l'hist. de la philos.* 4me leçon.
[3] *Fragm. philosoph.*, t. I, p. 30.

Cette faculté primitive d'aperception de la vérité, cette faculté d'inspiration est tellement l'apanage de notre nature qu'elle en est un développement spontané, et, sous cet aspect, elle reçoit le nom de *spontanéité :*

« L'action spontanée de la raison, dans sa plus grande énergie, c'est l'inspiration [1]... La pensée spontanée et instinctive, par sa seule vertu, entre en exercice, et nous donne d'abord nous, le monde et Dieu [2]. »

Entrée en exercice par sa seule vertu, spontanément développée, la pensée perçoit la vérité divine; et cette perception produit en elle le phénomène remarquable de l'enthousiasme :

« L'inspiration a pour caractère l'enthousiasme ; elle est accompagnée de cette émotion puissante qui arrache l'âme à son état ordinaire, subalterne, et dégage en elle la partie sublime et divine de sa nature [3]...... L'inspiration ne parle pas un langage terrestre ; toutes ses paroles sont des hymnes, et l'inspiration produit naturellement la poésie. Mais l'inspiration ne va pas toute seule ; l'exercice de la raison est nécessairement accompagné de celui des sens, de l'imagination et du cœur, qui se mêlent aux intuitions primitives, aux illuminations immédiates de la raison, et les teignent de leurs couleurs. De là un résultat complexe où dominent les grandes vérités révélées par l'inspiration, mais sous ces formes pleines de naïveté, de grandeur et de charme, que les sens et l'imagination empruntent à la nature extérieure pour en revêtir la raison. Tel est le premier développement de l'intelligence [4]. »

Ce fait de la manifestation primitive et spontanée de la raison, présentée comme une inspiration divine, et se produisant sous la forme d'un enthousiasme poétique, est, selon M. Cousin, la véritable origine de la religion, et constitue la révélation :

« L'homme, dans le fait merveilleux de l'inspiration et de l'enthousiasme, ne pouvant le rapporter à lui-même, le rapporte à Dieu, et appelle révélation l'affirmation primitive et pure. Le genre humain a-t-il tort ? Quand l'homme, avec la conscience de sa faible intervention dans l'inspiration, rapporte à Dieu les vérités qu'il n'a pas faites et qui le dominent, se trompe-t-il? Non, certes ; car, qu'est-ce que Dieu? Je vous l'ai dit, c'est la pensée en soi, la pensée absolue avec ses moments fondamentaux, la raison éternelle, substance et cause des vérités que l'homme aperçoit. Quand donc l'homme rapporte à Dieu la vérité qu'il ne peut rapporter ni à ce monde ni à sa propre personnalité, il la rapporte à ce à quoi il doit la rapporter, et l'affirmation absolue de la vérité sans réflexion, l'inspiration, l'enthousiasme, est une révélation véritable. Voilà pourquoi, dans le berceau de la civilisation, celui qui possède à un plus haut degré que ses semblables le don merveilleux de l'inspiration passe à leurs yeux pour le confident et l'interprète de Dieu. Il l'est pour les autres, parce qu'il l'est pour lui-même ; il l'est pour lui-même, parce qu'il l'est en effet dans un sens philosophique. *Voilà l'origine sacrée des prophètes, des pontificats et des cultes* [5]. »

[1] *Cours de l'hist. de la philos.* 2me leçon.
[2] *Introduction à l'hist. de la philos.* 6me leçon.
[3] *Introduction à l'hist. de la philos.* 6me leçon.
[4] *Cours d'hist. de la philos.* 2me leçon.
[5] *Introduction à l'hist. de la philos.* 6me leçon.

Pour le but que je me propose, je n'ai pas besoin de discuter le système que je viens d'exposer dans les propres termes de l'auteur. Il y a d'incontestables vérités mêlées à de graves erreurs. Mais, ce que je ne saurais trop faire remarquer, c'est la généralité des termes, qui ne souffre et ne suppose aucune exception. Toutes les institutions religieuses sont rapportées aux facultés humaines comme à leur unique source. On parle, il est vrai, d'inspiration ; mais par l'inspiration on entend un phénomène purement naturel, la perception primitive et spontanée, l'affirmation pure et absolue de la vérité. On parle aussi de révélation ; mais ce mot ne signifie que la participation de l'intelligence à la vérité. La révélation n'est ici que la raison naturelle elle-même ; et tout autre mode de révélation que celui de la raison naturelle semble exclu par la généralité des termes.

Mais, pour connaître la pensée de l'illustre écrivain sur ce point décisif, nous ne sommes pas réduits à de simples inductions. Dans un passage très-explicite et très-clair, M. Cousin nous apprend que la révélation qui se fait par la raison naturelle est le moyen *unique et infaillible* d'unir l'homme à Dieu.

« Or, la vérité absolue étant l'*unique moyen* de rapprocher l'homme de Dieu, mais en étant le *moyen infaillible*, puisqu'on ne peut participer à la qualité sans participer à la substance, il s'ensuit que la raison humaine, en s'unissant à la vérité absolue, s'unit à Dieu dans la vérité, et vit par elle et dans elle, c'est-à-dire par lui et dans lui, d'une vie absolument opposée à la vie terrestre renfermée dans les limites du contingent [1]. »

Puisque la raison est le moyen unique et infaillible d'unir l'homme à Dieu, une révélation surnaturelle et des moyens surnaturels se trouvent dès lors exclus du domaine du possible et du réel. Nous sommes toujours ramenés aux facultés humaines comme à la source unique de la religion. L'enthousiasme poétique a produit les prophéties, les pontificats, les cultes : ces termes embrassent la généralité des religions ; les institutions patriarcales, mosaïques et chrétiennes ne forment pas une classe à part ; elles n'ont pas d'autre origine. Si, dans la croyance intime de M. Cousin, le Christianisme a une origine distincte, une origine surnaturelle, il aurait dû le dire hautement ; c'était le seul moyen de compléter sa pensée, d'en rendre l'expression exacte, de prévenir des malentendus inévitables.

Les principes absolus de M. Cousin, l'enchaînement logique

[1] *Fragm. philosoph.*, t. I, p. 317.

et rigoureux de ses idées nous montrent donc la raison comme la révélation unique et nécessaire, et les institutions religieuses comme une création des facultés humaines. A l'appui de l'interprétation que nous venons de donner des doctrines du fondateur de l'éclectisme, nous pourrions encore faire remarquer que le savant philosophe a toujours voulu réduire les mystères chrétiens à des faits psychologiques, à des conceptions purement rationnelles, et qu'il s'est constamment efforcé d'éliminer du mystère tout élément surhumain ou incompréhensible. La tendance à tout ramener à la raison seule, à sa seule lumière, se révèle encore ici d'une manière très-manifeste [1].

La raison n'est pas uniquement spontanée, instinctive, poétique; la raison ne se manifeste pas seulement par la religion. Elle a la puissance de réfléchir sur elle-même, d'analyser ses impressions, ses perceptions, ses créations, et de se rendre compte d'elle-même et de toutes choses. Cette nouvelle faculté de la réflexion, cette nouvelle puissance de la raison, donne naissance à la philosophie. La philosophie est la conscience humaine se réfléchissant elle-même, la conscience humaine amenée sous l'œil de sa propre réflexion. Le contenu de la réflexion est exactement le même que celui de la spontanéité; l'essence de la philosophie est entièrement identique à celle de la religion. La forme seule est diverse. Et comme l'intelligence est supérieure à l'instinct, la réflexion à l'irréflexion, la forme philosophique de la vérité, la philosophie, est très-supérieure à la forme religieuse, à la religion. La philosophie accepte tout ce que la religion lui donne à l'état d'image poétique, à l'état d'un symbolisme vénérable; mais elle l'accepte à la condition de le juger, de le comprendre, de le transformer en idées intelligibles, en conceptions purement rationnelles. Les enfants, les faibles d'esprit, le peuple, les masses, le genre humain ont besoin des saintes, des augustes images de la religion. La vérité tout entière leur est donnée dans ces symboles, d'une manière proportionnée à leur état intellectuel. Cette forme de la vérité leur suffit; elle parle à leur cœur, à leur imagination; elle agit sur leurs sens; elle devient pour eux le principe de toute dignité morale. Pour les philosophes, élite de l'espèce humaine, aristocrates de la pensée, ils ne peuvent se contenter de cette

[1] Voyez *Introd. à l'hist. de la philos.* 5me leçon.

forme populaire de la vérité ; ils veulent contempler la vérité sans voiles et sans nuages, et s'efforcent de la concevoir, de la saisir en elle-même. Arrivés à ce haut degré de développement intellectuel, ils peuvent se passer de la forme religieuse ; ils la dépouillent comme un vêtement usé. Cependant ils laissent au peuple, aux simples, aux petits, ces institutions religieuses, comme on laisse à l'enfant sa nourrice, jusqu'à ce qu'il soit capable d'une plus forte nourriture. Dans ces institutions, le philosophe vénère toujours la forme instinctive et poétique de la vérité philosophique, et la religion trouve toujours chez lui le respect le plus sincère et le plus profond. Toutefois, en ne s'écartant jamais de ce respect légitime, le philosophe favorise, autant qu'il est en lui, la transformation de la religion en philosophie. Il tend au peuple, qu'il voit avec bonheur porté dans les bras nourriciers de la religion et du Christianisme, une main secourable pour l'élever plus haut. Le progrès humain consiste dans la dilatation des rangs de la philosophie, dans la progression toujours croissante du nombre des philosophes, des hommes qui passent de la vie des sens et de l'imagination à la conception pure et rationnelle de la vérité. La perfection idéale de l'humanité, perfection un peu impossible peut-être, serait la transformation de tous les hommes en philosophes ; alors la nécessité de la religion cesserait dans le monde entier.

Nous ne croyons pas que M. Cousin puisse contester la traduction que nous venons de donner de sa pensée. Mais il est nécessaire de le laisser s'expliquer lui-même :

« La spontanéité.... est le phénomène qui donne naissance immédiatement à la religion, et qui, indirectement et par la réflexion, qui s'appuie sur elle, contient et engendre la philosophie [1]. »

« La religion et la philosophie sont donc les deux grands faits de la pensée humaine..... La religion précède, vient ensuite la philosophie. Comme la réflexion a pour base l'intuition spontanée, de même la philosophie a pour base la religion ; mais, sur cette base, elle se développe d'une manière originale [2]. »

Voici comment se fait ce développement :

« A quelle condition le culte rappelle-t-il efficacement l'homme à son auteur ? A la condition inhérente à tout culte de présenter ces rapports si obscurs de l'humanité et du monde à Dieu sous des formes extérieures, sous de vives images, sous des symboles. Parvenue là, sans doute, l'humanité est arrivée bien

[1] *Cours d'hist. de la philos.* 4me leçon.
[2] *Cours d'hist. de la philos.* 2me leçon.

haut; mais a-t-elle atteint sa borne infranchissable? Toute vérité, c'est-à-dire, ici, tous les rapports du monde et de l'homme à Dieu sont déposés, je le crois, dans les symboles sacrés de la religion. Mais la pensée peut-elle s'arrêter à des symboles? L'enthousiasme, après avoir entrevu Dieu dans ce monde, crée le culte, et dans ce culte il voit Dieu encore. La foi s'attache aux symboles; elle y contemple ce qui n'y est pas, ou du moins ce qui n'y est que d'une manière indirecte et détournée : c'est là précisément la grandeur de la foi de reconnaître Dieu dans ce qui, visiblement, ne le contient pas. Mais l'enthousiasme et la foi ne sont pas, ne peuvent pas être les derniers degrés du développement de l'intelligence humaine. En présence du symbole, l'homme, après l'avoir adoré, éprouve le besoin de s'en rendre compte. Se rendre compte, Messieurs, se rendre compte, c'est une parole bien grave que je prononce! A quelle condition, en effet, se rend-on compte? A une seule : c'est de décomposer ce dont on veut se rendre compte; c'est de le transformer en pures conceptions que l'esprit examine ensuite, et sur la vérité ou la fausseté desquelles il prononce. Ainsi, à l'enthousiasme et à la foi succède la réflexion. Or, si l'enthousiasme et la foi ont pour langue naturelle la poésie et s'exhalent en hymnes, la réflexion a pour instrument la dialectique. Et nous voilà dans un tout autre monde que celui du symbolisme et du culte. Le jour où un homme a réfléchi, ce jour-là la philosophie a commencé [1]. »

La philosophie est née de la religion; elle a grandi; elle est en présence de la religion qui lui a donné naissance. Comment vont-elles vivre ensemble? Pesons ces paroles significatives :

« Laissons à chacune une convenable indépendance. Elles peuvent très-bien subsister ensemble. Leur domaine est distinct; et il est assez vaste pour qu'elles n'aient pas besoin d'entreprendre l'une sur l'autre. La religion, qui s'adresse à tous les hommes, manquerait son but si elle se présentait sous une forme que l'intelligence seule pût atteindre, car alors ses enseignements seraient perdus pour les trois quarts de l'espèce humaine. Elle ne parle pas seulement à l'intelligence; mais elle parle aussi au cœur, aux sens, à l'imagination, à l'homme tout entier. C'est là ce qui rend son utilité incomparablement supérieure à celle de la philosophie, par la multitude des créatures humaines sur lesquelles elle agit. Mais cet immense avantage entraîne aussi des inconvénients qui paraissent peu à peu dans le progrès du temps et de la civilisation. A la lettre les religions sont les institutrices et les nourrices du genre humain. C'est à elles qu'appartiennent les temples, les places publiques, toutes les grandes influences, la popularité, la puissance. Il n'en est pas ainsi de la philosophie. Elle ne parle qu'à l'intelligence, et, par conséquent, à un très-petit nombre d'hommes; mais ce petit nombre est l'élite et l'avant-garde de l'humanité. Les fonctions de la philosophie et de la religion étant aussi différentes, pourquoi donc se combattraient-elles? Elles servent toutes deux l'espèce humaine chacune à sa manière, et selon les formes qui lui sont propres. La philosophie serait insensée et criminelle de vouloir détruire la religion, car elle ne peut espérer de la remplacer auprès des masses, qui ne peuvent suivre des cours de métaphysique. D'un autre côté, la religion ne peut détruire la philosophie; car la philosophie représente le droit sacré et le besoin invincible de la raison humaine de se rendre compte de toutes choses. Une théologie profonde, qui reconnaîtrait son véritable terrain, ne serait jamais hostile à la philosophie, dont, à la rigueur, elle ne peut se passer; et, en même temps, une philosophie qui connaîtrait bien la nature de la philosophie, son véritable

[1] *Introd. à l'hist. de la philos.* 1re leçon.

objet, sa portée, ses limites, ne serait jamais tentée d'imposer ses procédés à la théologie. C'est toujours la mauvaise philosophie et la mauvaise théologie qui se querellent. Le Christianisme est le berceau de la philosophie moderne, et j'ai moi-même signalé plus d'une haute vérité cachée sous le voile des images chrétiennes. Que ces saintes et sublimes images entrent de bonne heure dans les âmes de nos enfants, et y déposent le germe de toutes les vérités: la patrie, l'humanité, la philosophie elle-même y trouveront les plus précieux avantages; mais il ne faut pas prétendre que jamais la raison n'essaie de se rendre compte de la vérité sous une autre forme que celle-là. Ce serait méconnaître la diversité et la richesse des facultés humaines, leurs besoins distincts et la portée légitime de ces besoins; ce serait s'opposer à la marche nécessaire des choses. Mais au milieu de ces égarements, c'est à la philosophie, attaquée et calomniée, à rendre le bien pour le mal; et, tout en maintenant son indépendance avec une fermeté inébranlable, de maintenir aussi, autant qu'il est en elle, l'alliance naturelle qui l'unit à la religion [1].»

Je prie le lecteur de bien remarquer ces paroles où M. Cousin déclare que la foi s'*attache aux symboles; qu'elle y contemple ce qui n'y est pas, ou du moins ce qui n'y est que d'une manière indirecte et détournée, et que c'est là précisément la grandeur de la foi de reconnaître Dieu dans ce qui visiblement ne le contient pas.* Ailleurs il nous dit :

« Que la pensée ne se comprend jamais qu'avec elle-même, comme, au fond, elle ne comprend jamais qu'elle-même [2]. » — « Et qu'il *n'y a pas d'autre foi que la foi en la raison....* [3]. » — « Sœur de la religion, la philosophie puise dans un commerce intime avec elle des inspirations puissantes; elle met à profit ses saintes images, ses grands enseignements; mais, en même temps, elle convertit les vérités qui lui sont offertes par la religion dans sa propre substance et dans sa propre forme; elle ne détruit pas la foi, elle l'éclaire et la féconde, et l'élève doucement du saint jour du symbole à la grande lumière de la pensée pure [4]. »

Dans un des passages que nous venons de citer, M. Cousin a fait à la religion la plus grande part d'influence et d'utilité, parce que, dit-il, elle est faite pour les masses, et que les masses sont en réalité le genre humain. Il importe de bien caractériser la pensée du célèbre philosophe sur cette nécessité de la religion et sur le sort que l'avenir lui prépare.

« Ma foi est que, dans un avenir inconnu, l'esprit philosophique s'étendra, se développera, et que, tout comme il est le plus haut et le dernier développement de la nature humaine, le dernier venu dans la pensée, de même il sera le dernier venu dans l'espèce humaine, et le point culminant de l'histoire.... Le nombre des penseurs, des esprits libres, des philosophes, s'accroîtra, s'étendra sans cesse, jusqu'à ce qu'il prédomine et devienne la majorité dans

[1] *Fragm. philos.*, t. I, p. 37, 38.
[2] *Introd. à l'hist. de la phil.* 1re leçon.
[3] *Ibid.* 6me leçon.
[4] *Introd. à l'hist. de la philos.* 1re leçon.

l'espèce humaine... Ayons foi dans l'avenir, et, par conséquent, soyons patients dans le présent[1]. »

Telle est, dans les propres termes de son auteur, la théorie éclectique des rapports de la religion avec la philosophie. Qu'on juge maintenant si la traduction que nous en avons donnée d'abord est fidèle.

Le caractère purement rationnel et naturel de la religion se manifeste dans cette théorie avec une évidence entière. La religion ne voile aucun mystère sous ses symboles, qui ne couvrent que des perceptions naturelles, des notions rationnelles. La philosophie déchire ces voiles, dissipe ces ombres, et explique la religion. Non contente de l'expliquer, elle la juge, en faisant la part du vrai et celle du faux dans ces créations poétiques enfantées par le génie des peuples. Dès lors elle est en mesure de la remplacer pour les initiés ; et comme le nombre de ceux-ci va toujours croissant, elle tend nécessairement à absorber sa rivale. En attendant l'heure fortunée de cette fusion, ces deux puissances feront bien de vivre en bonne intelligence, chacune dans son domaine, sans empiéter l'une sur l'autre, et en observant les lois sages que le père de l'éclectisme vient de tracer.

Maintenant nous nous adresserons à la conscience du lecteur, et nous lui demanderons avec confiance s'il a vu, dans les théories que nous venons d'exposer, autre chose que le rationalisme, et le rationalisme le plus absolu. La raison seule est partout et fait tout. C'est elle qui crée les formes religieuses ; c'est elle qui les brise quand leur temps est fini ; c'est elle qui inspire le prophète comme elle éclaire le philosophe ; les religions et les philosophies lui appartiennent et ne relèvent que d'elle. Voilà la doctrine qui ressort de l'ensemble des écrits de M. Cousin, nonobstant une réserve tardive et fugitive que nous trouvons dans la *Préface aux Pensées de Pascal.*

En effet, quinze ans après la publication des écrits qui nous ont fourni la plupart des passages que nous avons cités, et qui s'accordent tous à exclure l'ordre surnaturel, M. Cousin a semblé poser une restriction à ses premiers principes et reconnaître une autre source de vérité que la raison naturelle en l'homme. « Je m'incline devant la révélation, source unique des vérités surnaturelles, » a-t-il écrit, en 1843, dans son avant-propos

[1] *Introd. à l'hist. de la philos.* 2me leçon.

du rapport sur les *Pensées de Pascal*[1]. J'ai assez étudié les écrits de M. Cousin, et je ne crois pas me tromper en affirmant que les paroles que je viens de rapporter sont la confession de foi la plus explicite que M. Cousin ait jamais faite de l'autorité surnaturelle et divine de la révélation positive. Que le lecteur compare ces paroles à la doctrine que nous avons exposée; qu'il cherche à les concilier avec elle ; pour nous, il faut bien l'avouer, nous reculons devant cette tâche.

S'il pouvait rester quelques doutes sur la portée réelle des doctrines de M. Cousin, ils s'évanouiraient devant la clarté et la précision de celles que professent ses disciples les plus distingués. Est-il nécessaire de rappeler ces franches déclarations où M. Damiron enseigne que tous les mystères religieux, que tous les mystères chrétiens ne sont que *figure et poésie*[2]; que la philosophie ne peut les accepter qu'à la condition de les comprendre, c'est-à-dire de les transformer en pures notions rationnelles[3]? Quiconque a lu les deux écrits de M. Jouffroi, *Comment les dogmes finissent*, et *du Problème de la destinée humaine*, sait parfaitement à quoi s'en tenir sur le rationalisme de ce philosophe. Nulle part on n'a proclamé avec plus de franchise le triomphe de la philosophie sur la religion, la décadence profonde de tout ce qu'on appelle *révélation, foi, autorité ;* la nécessité d'agiter par la seule méthode rationnelle toutes les questions religieuses, morales et sociales, et de préparer une solution rigoureuse qui puisse soutenir les regards sévères de *cette raison aux mains de laquelle la civilisation a fait passer le sceptre de l'autorité.* M. Jouffroi déclare que la mission du Christianisme a été d'achever l'éducation de l'humanité, *de la rendre capable de connaître la vérité sans figures, et de l'accepter sans autre titre que sa propre évidence.* Puis il ajoute :

> « Dès que cette œuvre est terminée dans un esprit, il est nécessaire que le Christianisme s'en retire ; mais, en s'en retirant, il emporte avec lui le germe de toute foi, et ce n'est jamais une religion nouvelle, c'est toujours la philosophie qui lui succède[4]. »

Nul homme de bonne foi ne contestera que l'éclectisme dans ses principaux chefs ne se montre parfaitement d'accord avec

[1] *Des Pensées de Pascal.* Préf., p. 42.
[2] *Hist. de la philos. au XIXe siècle*, t. II, p. 243.
[3] *Ibid.*, t. I, p. 26 et suiv.
[4] *Mélanges philos. :* Problème de la destinée humaine, p. 490.

lui-même, et ne présente une doctrine suivie et conséquente.

Les jeunes générations éclectiques, les nouveaux disciples qui se sont rangés sous la bannière de M. Cousin, sont animés du même esprit et professent les mêmes principes. Cela doit être, et le contraire serait un étrange et inexplicable phénomène. Soyons justes cependant envers M. Simon, qui ne l'a pas toujours été lui-même à l'égard des écrivains du clergé qui ont été l'objet de sa critique. M. Simon a écrit une phrase qui, quelque peu compromettante qu'elle soit d'ailleurs, contient cependant la réserve la plus formelle en faveur de l'ordre surnaturel que nous rencontrions dans les écrits des disciples avoués de l'école éclectique :

« Les professeurs de philosophie de l'Université démontrent que la raison humaine est une autorité légitime, inébranlable, que l'on ne peut contester sans se réduire au scepticisme absolu ; mais ils ne démontrent pas que la raison puisse résoudre tous les problèmes et sonder tous les mystères, ni que Dieu ne puisse pas, s'il le veut, prendre la parole au milieu de nous et nous accorder une autre révélation que cette révélation intérieure qu'on appelle la lumière naturelle [1]. »

Les auteurs du *Dictionnaire philosophique* ont dit aussi :

« En dehors des *dogmes révérés de la religion, qui s'appuient sur la révélation*, rien ne se fait aujourd'hui, rien ne se démontre, ni même ne se commande qu'au nom de la raison seule [2]. »

Ces paroles sembleraient supposer qu'il existe réellement une révélation distincte de la raison naturelle ; mais lorsque, dans l'école éclectique, on a tant abusé de ce mot *révélation*, on pourrait désirer une confession plus explicite.

M. Saisset ne pense pas comme M. Simon, ni comme l'auteur de la préface du *Dictionnaire philosophique*. C'est dans ce jeune écrivain que nous allons trouver la véritable tradition de l'école éclectique. Ici du moins la pensée est nette et s'avoue elle-même. Peut-être même M. Saisset, avec sa franchise un peu téméraire, nous fera-t-il connaître le véritable sens des restrictions que l'éclectisme a apposées, dans ces derniers temps, à ses principes.

« Nous tenons la distinction des vérités naturelles et surnaturelles pour une distinction parfaitement artificielle. *Que l'homme politique, que l'Etat reconnaisse les religions positives comme enseignant un ordre de vérités distinctes,* qu'il prévienne les conflits qui pourraient s'élever dans son sein entre l'enseignement of-

[1] *Revue des Deux-Mondes :* État de la philosophie en France. 1er février 1843, p. 392.
[2] *Dictionn. des Sciences philos.* Préf., p. 11.

ficiel de la philosophie et celui de la religion, nous le comprenons à merveille; mais, dans l'ordre spéculatif, il n'y a pas deux sortes de vérités; il n'y a que deux formes diverses de la vérité : la vérité se montre ici sous la forme d'une religion, là sous la forme d'une philosophie. A travers la variété de ces formes, la raison garde son identité; elle reste la source unique, la source éternelle de la vérité, immuable dans son fond, variable et progressive dans ses manifestations, divine par ses lois et par son essence, humaine par ses formes variables, ses mouvements divers, ses imperfections nécessaires. La philosophie, qui est la raison sous sa forme réfléchie, embrasse donc toute vérité; aucune ne lui est étrangère; sa mission est de tout comprendre, de tout expliquer. Systèmes religieux, systèmes philosophiques, théologie, sciences, symboles, cultes, elle ne laisse rien hors de soi. Son dernier terme, son idéal, qui est dans l'infini, mais dont elle doit se rapprocher chaque jour, c'est de montrer à l'homme, à tous les hommes, dans tous les produits de leur activité, les lois de la raison par lesquelles ils sont appelés à se gouverner[1]..... Le résultat d'une haute et pacifique critique des institutions religieuses, c'est de les comprendre, de les expliquer, de les absoudre, et finalement d'y substituer par degrés l'action directe, immédiate de la raison, qui doit un jour appeler tous les hommes, même les plus humbles, à la comprendre en elle-même, à savoir tout ce qu'elle est et tout ce qu'elle peut[2]. »

Ces paroles sont claires et n'ont pas besoin de commentaire. La pensée ressort même ici peut-être avec une clarté trop grande pour les exigences d'une certaine politique. Mais que faire? Il y a les besoins de la polémique qui entraînent quelquefois beaucoup plus loin qu'on ne voudrait. Remarquons seulement avec soin que la distinction des vérités naturelles et des vérités surnaturelles est reconnue comme bonne et légitime dans l'ordre politique et selon l'exigence des positions. Il est inutile de nous arrêter à la philosophie des religions que M. Saisset a voulu esquisser dans sa critique de l'*Introduction philosophique* de M. l'archevêque de Paris. Nous n'y trouverions qu'une copie fidèle, mais assez pâle, de la théorie que nous avons déjà étudiée dans M. Cousin.

Nous venons de parcourir rapidement les doctrines éclectiques, et celles du maître et celles des principaux disciples. Lorsqu'on n'envisage que l'esprit général de ces doctrines, on trouve entre elles un parfait accord; et M. Saisset est la dernière et la plus nette expression de leur esprit, qui est essentiellement la négation de tout ordre surnaturel. Cependant, et nous l'avons dejà fait remarquer, M. Cousin, dans sa préface aux *Pensées de Pascal*, a paru faire une réserve en faveur de

[1] *Revue des Deux-Mondes :* Renaissance du voltairianisme, 1er février 1845, p. 405.
[2] *Ibid.*, p. 397.

l'ordre surnaturel. Nous avons rapporté textuellement cette phrase unique, qui, envisagée même dans le sens le plus favorable, ne peut paraître qu'une rétractation bien vague et bien insuffisante d'une théorie si souvent, si longuement, si complaisamment développée, et environnée avec soin de toutes les preuves qui peuvent servir à l'étayer. M. Simon, de son côté, est entré dans les réserves de M. Cousin, sans qu'on puisse en inférer un engagement sérieux. Quelle est la portée véritable de cette réserve? Faut-il n'y voir qu'une tactique, une concession déterminée par des circonstances difficiles, une mesure politique dans le sens indiqué par M. Saisset? Alors toute la théorie éclectique serait claire, liée, conséquente avec elle-même. Faut-il au contraire voir dans cette réserve la reconnaissance formelle de l'ordre surnaturel? Nous pourrions nous en réjouir, tout en regrettant qu'elle ne soit pas plus explicite. Mais alors y aurait-il encore une école éclectique? Lorsque, au sein d'une même école, sur un point aussi important que celui des rapports de la philosophie avec la religion, il se produit deux opinions aussi tranchées, aussi contraires, et dans leurs principes et dans leurs applications morales, pratiques, politiques, que celles que nous supposons pour le moment à MM. Cousin et Simon d'un côté, et que nous trouvons de l'autre si manifeste chez M. Saisset, il n'y a plus d'unité dans cette école, cette école n'existe plus. Nous aurions un *éclectisme Cousin-Simon*, et un *éclectisme Jouffroi-Saisset*. Cependant des divisions aussi fondamentales ne s'introduisent dans les écoles philosophiques qu'après la disparition du chef, du fondateur. Tant qu'il vit, son autorité, sa puissante parole rallient et unissent tous les disciples; sa main ferme contient les divisions et les empêche d'éclater. Or, M. Cousin est encore dans tout l'éclat de sa force, de son génie, de sa gloire. Aurait-il laissé tomber de ses mains le sceptre de l'éclectisme? verrait-il s'élever autel contre autel, et chaire contre chaire? Ou bien faut-il penser que le lien qui forme cette école est purement négatif; que, sur les points les plus fondamentaux, il n'y a rien d'arrêté ni d'immuable dans les convictions des maîtres et des disciples, et que, dès lors, ces convictions se prêtent toujours un peu aux circonstances? Quoi qu'il en soit, et en attendant des explications formelles et suffisantes, nous ne craignons pas d'affirmer que l'opinion de M. Sais-

set est la seule en harmonie avec l'ensemble et l'esprit des doctrines éclectiques.

Nous sommes maintenant en mesure de répondre à une question que nous adresse M. Saisset : « Qu'on s'explique claire- « ment et sans réticence. Qu'appelle-t-on *le rationalisme*[1] ? » Le rationalisme, c'est votre propre système, ou plutôt le système que vous avez emprunté à MM. Cousin, Jouffroi, Damiron. Le rationalisme, dans sa plus grande généralité, est la doctrine qui nie toute révélation surnaturelle et positive, qui ne reconnaît d'autre source de vérité que la raison naturelle. Le rationalisme, par son principe, est parfaitement identique à l'ancien déisme. Mais, malgré vous et les vôtres, ce nom de rationalisme restera, parce que c'est un mot bien fait, comme le remarquait M. Lacordaire dans une de ses conférences. Ce mot exprime parfaitement l'essence même de votre système, qui veut tout tirer de la raison seule, tout appuyer sur elle seule. Mais, nous dira-t-on, il n'y a pas d'autre philosophie que celle qui consiste à prendre la raison, et la raison seule, pour guide ; la philosophie est cela ou elle n'est pas[2]. C'est ce que nous verrons bientôt ; mais, avant d'entrer dans cet examen, nous avons besoin d'exposer en peu de mots la théorie catholique des rapports de la religion avec la philosophie.

III

THÉORIE CATHOLIQUE

DES RAPPORTS DE LA RELIGION AVEC LA PHILOSOPHIE.

Notre but, dans cet exposé, est seulement de faire ressortir l'opposition radicale et essentielle qui se trouve entre le Christianisme et l'éclectisme, afin de mettre le lecteur en état de porter un jugement éclairé sur la querelle suscitée par les disciples de cette école. On ne doit donc pas attendre de nous les longs développements, ni le détail des preuves de la doctrine qu'il nous suffit en ce moment de caractériser.

Nous avons vu que la révélation admise par l'éclectisme n'est que le développement spontané et instinctif de la raison. Ce dé-

[1] *Revue des Deux-Mondes :* de la Philosophie du clergé. 1er mai 1844, p. 445.
[2] *Revue des Deux-Mondes*, ibid.

veloppement spontané est contredit par tous les faits de l'expérience et de l'histoire, qui nous montrent, dans l'homme séparé de la société de ses semblables, dans l'homme dont la raison n'a pas été fécondée par la raison d'autrui et par les transmissions sociales, un animal dégradé. Nous ne pouvons donc reconnaître cette spontanéité absolue dont la théorie éclectique veut doter la nature humaine. Cette spontanéité peut-elle d'ailleurs être identique avec cette passivité qui est un des caractères du développement primitif de l'intelligence, et que l'éclectisme reconnaît et constate? Semblable à l'œil corporel dont l'action dépend de la lumière physique, l'intelligence humaine a besoin d'être fécondée par la raison divine. La raison humaine est un écoulement de cette éternelle et intelligible lumière qui éclaire Dieu lui-même; elle est une participation aux idées éternelles que l'intelligence divine pose comme les types immuables des choses; elle n'existe qu'à la condition d'une union réelle avec la raison infinie. Cette communication de la lumière intelligible du Verbe à l'âme humaine est un fait interne, un fait qui s'accomplit dans les plus intimes profondeurs de l'âme humaine. Tous les grands théologiens, depuis saint Jean jusqu'à Malebranche et Bossuet, ont enseigné cette glorieuse origine de la raison. Mais l'aspect purement intellectuel de ce magnifique phénomène avait surtout fixé l'attention de ces grands hommes. De nos jours, d'illustres philosophes ont remarqué que les idées intelligibles ne nous étaient perceptibles à nous-mêmes et n'étaient transmissibles aux autres qu'au moyen du langage et de la parole. Le développement de l'idée dans l'homme est un fait entièrement identique à celui du développement de la parole elle-même; l'une suit l'autre, comme l'ombre suit le corps. Les idées étant un don et une participation divine, il était donc nécessaire de conclure que la parole elle-même était un don divin, et comme un écho de cette parole éternelle que Dieu prononce en lui-même et qui exprime tout son être.

D'ailleurs, une expérience universelle et constante nous apprend que l'homme ne parle que lorsqu'il a entendu parler. Or, le premier homme n'étant pas d'une nature différente de la nôtre, on est donc conduit à penser que la communication primitive des idées à l'intelligence humaine n'a pas été une simple révélation intérieure, mais encore une révélation extérieure, et que les choses se sont passées au premier jour comme elles se

passent encore tous les jours sur la terre. Seulement, comme le premier homme ne pouvait pas recevoir des communications d'autres hommes qui n'existaient pas, il était nécessaire qu'il fût en société directe et immédiate avec Dieu.

En dehors de cette théorie, on est forcé de se jeter dans l'hypothèse d'un développement spontané des idées et de la parole, contraire à toute expérience, en opposition avec tous les faits; ou bien dans l'hypothèse plus absurde, plus impossible encore, de l'invention humaine des idées, du langage, des lois de notre nature. Cette dernière hypothèse, qui fourmille de contradictions, suppose l'homme, à son origine, dans un état complet d'abrutissement, dont jamais il ne serait sorti, puisqu'il n'aurait pu avoir l'idée, ni éprouver le besoin d'un état supérieur.

Une révélation intérieure et extérieure à la fois est donc la source glorieuse de la raison humaine. En quoi cette théorie, qui élève si haut la dignité de notre nature, serait-elle opposée aux droits de la raison? Serait-ce en ce qu'elle attribue à nos idées une origine divine? en ce qu'elle nous force à les rapporter à l'intelligence infinie, leur immuable substance? Ce reproche retomberait sur la théorie éclectique elle-même. Serait-ce en ce que la théorie catholique fait dépendre le développement des idées d'une condition sociale et extérieure? Mais n'est-ce pas accuser l'homme d'avoir un corps et d'être fait pour la société? Que M. Saisset ne craigne rien de cette théorie pour la dignité et la liberté de la raison. L'homme aura sans doute besoin de la tradition; mais, en vérité, une philosophie qui méconnaîtrait aujourd'hui ce besoin serait-elle une philosophie sérieuse? Non, ce ne sont pas les droits de la raison qui sont compromis. Mais on entrevoit certaines conséquences auxquelles on voudrait échapper. Quoi qu'il en soit, cette théorie est assez appuyée, a pour elle des raisons assez fortes pour qu'on soit tenu de la discuter, pour qu'on ne soit pas autorisé à la rejeter avec un superbe dédain, et par le motif qu'elle a été enseignée par MM. de Bonald et de Maistre, et qu'elle est *ultramontaine;* assertion, il faut bien le dire, un peu ridicule [1].

L'acte créateur et fécondateur de l'intelligence est donc une révélation, une révélation interne et externe à la fois, une véritable révélation. Mais, qu'on le remarque bien, cette révéla-

[1] *Revue des Deux-Mondes :* le Christianisme et la Philosophie. 15 mars 1845, p. 1024.

tion est purement naturelle, et elle est très-distincte de la révélation surnaturelle et positive, de la révélation au sens théologique du mot, de cette révélation qui suppose les facultés humaines existantes, développées, déjà en exercice[1]. La révélation naturelle est celle qui constitue la nature intelligente, et qui la met dans le rapport avec Dieu qui résulte de l'essence même de l'être spirituel. De là la religion naturelle, qui n'est que l'expression même de ce rapport essentiel. Nous n'avons pas besoin d'entrer dans le détail des vérités et des lois qui constituent la religion naturelle. Il nous suffira de remarquer : 1° que l'homme, dès son origine, élevé par la munificence divine à l'ordre surnaturel, coordonné à une fin surnaturelle, fut pourvu de dons et de grâces surnaturelles pour le rendre capable de cette destinée sublime, et que, par conséquent, la religion naturelle n'a jamais existé seule. 2° Cette religion naturelle ne s'est conservée dans son intégrité et dans sa pureté que par le secours de la révélation surnaturelle et positive, et aussitôt que l'homme a négligé ou dédaigné ce secours, il s'est égaré dans les voies de l'erreur, et est devenu incapable d'atteindre même à la fin naturelle de son intelligence, la connaissance du vrai Dieu, et de nos rapports essentiels avec lui.

Ici nous abordons le nœud de la difficulté, le vrai point de la question principale débattue entre les rationalistes et les chrétiens.

M. Saisset demande où était la religion naturelle au VII[e] siècle avant l'ère chrétienne. Nous lui répondrons : Ouvrez la Bible; vous la trouverez dans ce monument des révélations patriarcale et mosaïque. L'unité, l'infinité de Dieu, la vraie notion de la Divinité ne sont-elles pas la base de ce livre divin? On nous dit que le Dieu des Juifs était un Dieu local, et on ne s'aperçoit pas que toutes les pages du Pentateuque et des prophètes démentent cette assertion! Le Décalogue renferme certainement le code le plus parfait de la morale naturelle. La plus haute idée de la destinée humaine nous est révélée dans les livres saints, qui supposent sans cesse le grand dogme de l'immorta-

[1] Souvent ces notions ont été confondues par les écrivains catholiques modernes; il en est résulté des confusions fâcheuses et un langage théologiquement peu exact. Les rédacteurs des *Annales de la Philosophie chrétienne* sont tombés naguère dans une de ces déplorables confusions. Ils nous ont reproché *une erreur* qui n'existe que sous leur plume, une phrase qui serait signée par tous les théologiens (février 1845).

lité de l'âme. La religion naturelle y est donc dans toute son intégrité, dans toute sa pureté. Et comme les livres de Moïse sont incontestablement les plus anciens du monde, comme leur autorité historique, sans parler de leur autorité divine, est très-supérieure à celle des livres sacrés des autres peuples, il s'ensuit que la première et la plus ancienne religion du monde a été vraie, pure et parfaite, et que l'hypothèse de la priorité du fétichisme est contraire aux réalités historiques.

Il est vrai que la religion naturelle n'existe pas seule dans l'Ancien-Testament. Elle est systématisée, promulguée, conservée par une révélation surnaturelle et positive, par une assistance divine continue et immédiate; aux préceptes et aux dogmes de la religion naturelle sont joints d'autres préceptes et d'autres dogmes pour élever l'humanité à ses fins surnaturelles. Mais telle est précisément la thèse des chrétiens; ils ont toujours prétendu que la religion naturelle se conservait uniquement par le secours surnaturel des révélations positives et des institutions divines.

Nous pouvons donc dire où a existé, où a toujours existé la religion naturelle; mais nous pouvons dire aussi où elle n'était pas, ou du moins où elle n'était qu'incomplète et altérée.

La religion naturelle n'existait pas pure et entière chez les peuples qui avaient abandonné les sentiers des divines révélations, et au sein du polythéisme qui couvrait le monde de ses ténèbres. Le polythéisme altérait la notion de Dieu; par cette erreur capitale, il corrompait la religion naturelle tout entière. La religion naturelle n'existait pas pure et entière dans les écoles philosophiques qui succédèrent plus tard aux corporations sacerdotales. Est-il nécessaire de le prouver? Les meilleurs systèmes philosophiques de l'antiquité ne sont-ils pas entachés d'erreurs capitales touchant la nature même de Dieu? Aristote nie la Providence; le Dieu de Platon n'est pas le Dieu souverainement parfait, le Dieu infini, puisqu'il existe en dehors de lui une matière éternelle et increéée; puisqu'il est même fort douteux que les idées aient été rapportées par Platon à l'intelligence divine comme à leur cause et à leur substance; que très-probablement, au contraire, ce philosophe leur attribuait une existence séparée, indépendante, et voyait en elles un troisième principe des existences[1]. Ces graves er-

[1] Voir notre *Théodicée chrétienne*, 6me leçon.

reurs défigurent les grandes vérités entrevues par Platon, et exposées par lui avec tant de magnificence; elles contiennent en elles-mêmes des conséquences fatales, destructives de toute vérité et de toute moralité. Ces mêmes erreurs séparent par un intervalle immense les théories platoniciennes, malgré les belles parties qu'elles renferment, des doctrines chrétiennes, spécialement de celles de saint Augustin; et c'est ce que M. Saisset n'aurait pas dû méconnaître [1]. Du reste, ce jeune professeur, qui, en mai 1844, prétendait que saint Augustin copiait littéralement dans Platon un de ses plus beaux arguments en faveur de l'existence de Dieu, et qui ne trouvait rien à blâmer dans les théodicées d'Aristote et de Platon [2], en mars 1845 reconnaît *que tous les systèmes de la philosophie ancienne aboutissent au panthéisme ou au dualisme*, *et dans l'un et l'autre cas portent atteinte* à quelqu'une des vérités de la religion naturelle [3].

Cette longue expérience des forces de la raison laissée à elle-même s'est renouvelée dans les temps chrétiens, et au sein même de la lumière que l'Evangile fait briller dans le monde. Il est incontestable que le Christianisme propose, promulgue et conserve dans toute sa perfection la religion naturelle. Les rationalistes ne veulent voir dans le Christianisme qu'un simple développement, un simple produit des facultés naturelles de l'homme. Nous n'avons pas à établir aujourd'hui les preuves de l'origine divine et surnaturelle du Christianisme; mais, si le Christianisme est un fait purement humain, les rationalistes doivent expliquer pourquoi il arrive toujours au philosophe qui sort du Christianisme, qui secoue le joug salutaire de sa divine autorité, et qui ne prend pour guide que la raison seule, de tomber dans une négation plus ou moins complète des vérités de la religion naturelle. Ce triste fait ne souffre pas d'exception. Le déisme du XVIIIe siècle a produit une douzaine de symboles divers et contradictoires de religion naturelle; tous, sans excepter le meilleur, celui de J.-J. Rousseau, sont souillés de graves et capitales erreurs. De nos jours cette lamentable expérience s'est faite encore avec plus d'éclat.

Osera-t-on affirmer que la religion naturelle se trouve pure

[1] *Revue des Deux-Mondes* : de la Philosophie du clergé. 1er mai 1844, p. 456.

[2] *Ibid.*, p. 454.

[3] *Revue des Deux-Mondes* : le Christianisme et la Philosophie. 15 mars 1845, p. 1041.

et dégagée d'erreurs dans le scepticisme de Kant, dans le panthéisme subjectif de Fichte, dans le panthéisme objectif de Schelling, dans le panthéisme ontologique de Hégel? La France philosophique a-t-elle offert moins de scandales? Nous avons deux écoles principales, l'éclectisme et le progressisme. M. Cousin est certainement un des philosophes les plus éminents dont notre patrie puisse se glorifier; il a rendu d'immenses services à la science; il est animé, nous n'en doutons pas, des intentions les plus droites. Mais M. Cousin a le tort, à nos yeux, d'avoir fondé un vrai rationalisme. M. Cousin est sorti des bonnes traditions de l'école française, qui avait toujours uni à la philosophie le Christianisme véritable, le Christianisme surnaturel. M. Cousin devait être une nouvelle preuve qu'on ne nie pas en vain la loi divine de l'intelligence et de l'activité humaines. Nous n'entrons pas dans le secret des cœurs, dont Dieu seul est juge; nous n'envisageons que les doctrines extérieures et publiques. Eh bien, les erreurs, les variations de M. Cousin touchant la notion même de Dieu sont un des faits les plus tristes de l'histoire de la philosophie contemporaine. L'illustre philosophe a paru d'abord enseigner un véritable panthéisme; puis, à mesure qu'il s'est rapproché du Christianisme, il a modifié et corrigé son système. Les preuves de ces erreurs et de ces variations ont été données d'une manière assez complète [1]. Nous ne sachions pas qu'il ait été répondu à cette démonstration. Cependant, quand on altère la notion de Dieu, on sape par sa base tout le système de la religion naturelle.

Trouverons-nous ce système plus complet dans l'école progressiste? Le principe de l'*unité de substance* est le fondement de toutes les doctrines de cette école. Ce principe est enseigné de la manière la plus nette, et par M. de La Mennais, dans son *Esquisse d'une Philosophie*, et par M. Pierre Leroux. Or, il n'y a de conséquent avec ce principe que le spinosisme ou l'hégélianisme. Est-il nécessaire de signaler les autres erreurs de ces systèmes? La notion de Dieu y est corrompue et faussée; hélas! c'en est trop. Quand la base est renversée, l'édifice tout entier croule et s'abîme.

Tels sont les faits que nul ne peut contester, telle est l'expérience qu'aucun sophisme ne peut obscurcir. C'est sur ce fait

[1] Voir notre *Théodicée chrétienne*, 20me leçon.

universel, c'est sur cette longue expérience des âges et des siècles, sur cette expérience qui a commencé avec l'histoire humaine, et qui se vérifie tous les jours par elle, que les apologistes chrétiens, depuis saint Justin, philosophe et martyr, jusqu'à nos jours, se sont appuyés pour proclamer à la fois et la puissance et la faiblesse de la raison laissée à elle-même, pour lui reconnaître ses droits et lui assigner ses bornes.

Développée dans le milieu social, la raison possède, par son union naturelle avec l'éternelle vérité, la notion de Dieu; mais cette notion se trouve souvent enveloppée, obscurcie, égarée. Lorsque la raison, laissée à elle-même, veut se rendre compte de cette haute vérité; lorsqu'elle se pose à elle-même certaines questions dont la solution vraie peut seule donner cette connaissance de Dieu nécessaire au besoin de la vie intellectuelle et morale un peu développée; lorsqu'elle se demande comment Dieu est, quelles sont ses perfections, comment il crée, quels sont ses rapports avec le monde, alors une expérience de six mille ans démontre qu'elle se trouble, se confond dans ses propres pensées, et aboutit toujours à des théories plus ou moins erronées. Nous sommes donc autorisés à dire que, pour connaître Dieu parfaitement, pour avoir du premier Être une connaissance sans mélange de doute et d'erreur, la raison ne se suffit pas à elle-même.

Ce que nous disons de la notion de Dieu, nous pouvons le dire de la notion de justice, de la loi morale, de la destinée humaine, de la vie future. La raison possède certainement une puissance naturelle d'atteindre par elle-même à ces vérités; mais, comme ces vérités se compliquent de rapports qui s'étendent et se perdent dans l'infini, l'expérience démontre que presque tous les pas que la raison, laissée à elle-même, veut faire dans ces sentiers difficiles, sont marqués par quelques chutes. Donc, encore ici, la raison ne se suffit pas.

Qu'est-ce qui lui manque? que lui faut-il? Une affirmation nette et précise; un enseignement qui pose une formule de vérité aussi simple que profonde, aussi pure qu'étendue; une parole d'autorité et de grâce qui commande la foi, illumine l'intelligence et purifie le cœur. C'est définir la nécessité d'une révélation positive. Quel est l'homme, quel est le philosophe capable de donner cet enseignement et de le faire accepter? Dieu seul le peut. La raison le sait, le cœur le sent, et

l'âme humaine tout entière aspire, par toutes ses puissances, à ces communications divines et seules capables de la conduire à ses fins ; elle appelle l'enseignement divin comme son guide et sa lumière. Tous les hommes éprouvent le besoin de ce secours, il se fait sentir à Platon comme au plus humble villageois; tous sentent ployer leur raison sous le poids des choses divines; tous, par le cri de détresse d'une raison naturellement chrétienne, invoquent cette vérité divine, toujours prête à se verser dans l'intelligence qui se tourne vers elle avec foi, avec humilité, avec amour.

La révélation positive et surnaturelle vient donc compléter les vues toujours courtes de la raison, redresser ses égarements, promulguer et sanctionner dans toute leur pureté les vérités naturelles ; mais elle ne se borne pas à cette promulgation des vérités naturelles : elle enseigne aussi des vérités d'un autre ordre, des vérités qui n'ont pas leur principe dans la raison humaine, des vérités supérieures à cette raison, en un mot les mystères. La lumière supérieure qui réside au sein du mystère introduit l'intelligence dans le monde surnaturel, étend et développe la raison, recule sans termes et sans fin les horizons de la pensée.

Mais là ne se borne pas l'effet des mystères ; ils exercent sur les vérités naturelles une influence conservatrice. M. l'archevêque de Paris a présenté à ce sujet, dans son *Introduction philosophique*, des considérations pleines d'élévation et de profondeur.

D'après sa nature, le mystère ne peut jamais se résoudre en une conception purement rationnelle. Quoique la raison y découvre de hautes et profondes harmonies, des convenances ravissantes, des idées sublimes, il reste toujours un élément surintelligible, que la foi accepte et qu'elle adore. C'est peut-être ici le lieu de relever une inconcevable distraction de M. Saisset. Après une interprétation du dogme de l'Incarnation, empruntée à la philosophie hégélienne, il se glorifie *de n'avoir pas prononcé une parole qui ne soit conforme au texte le plus exact de la plus sévère orthodoxie, et, tout ensemble, à la raison la plus éclairée et la plus libre* [1]. Ceci rappelle un peu un autre philosophe, digne du respect de la science, et qui un jour, après avoir donné une in-

[1] *Revue des Deux-Mondes :* le Christianisme et la Philosophie. 15 mars 1845, p. 1037, 1038.

terprétation tout à fait panthéistique du mystère de la Trinité, assurait qu'il *avait parlé du haut de l'orthodoxie chrétienne*. L'école éclectique est fidèle à ses habitudes.

La raison en face de cette révélation surnaturelle dont elle sent le besoin, de cette révélation qui peut devenir pour elle une source de si précieuses lumières, a des droits à exercer, des devoirs à remplir. La foi en la révélation ne s'impose pas; elle se fait accepter. La raison a donc le droit d'examiner, de peser les preuves de l'origine divine de la révélation. Quand elle a reconnu que Dieu a parlé, son devoir est d'accepter et d'adorer cette parole, malgré les obscurités dont elle peut s'envelopper. Toutefois, il ne lui est point interdit de chercher à concevoir l'objet divin proposé à son adhésion, et le progrès de l'âme consiste à passer de la foi à l'intelligence.

Telle est, en résumé, la doctrine chrétienne des rapports de la raison avec la révélation surnaturelle. On voit que cette doctrine laisse subsister la liberté de la raison, reconnaît sa puissance et étend son activité, loin de la restreindre. D'abord, disons-nous, elle laisse subsister intacte la liberté de la raison. Nous venons de le remarquer, la foi ne s'impose pas, elle ne connaît pas de coaction ni de violence; d'après les motifs les plus graves la raison adhère à son autorité, et, même dans cette adhésion, elle conserve sa liberté entière. Il en est de la liberté intellectuelle comme de la liberté morale : l'une et l'autre sont un fait; mais le fait de la liberté n'est pas la négation de l'obligation morale. Parce que je suis libre de faire le bien ou le mal, personne, certes, ne dira que j'ai le droit de faire le mal. Il en est de même dans l'ordre intellectuel : la raison a toujours la puissance, la liberté de secouer le joug salutaire de la foi; elle n'en a pas le droit, car il n'y a pas de droit contre la vérité, et nul n'osera dire que l'homme doit rejeter ce qui lui paraît vrai. On parle sans cesse de la liberté de la raison, de l'indépendance de l'esprit humain; que veut-on dire? Cette liberté consiste-t-elle dans le droit de renier le vrai, le bien? Non, sans doute. La placerait-on dans le droit de ne se fixer à aucune croyance, pour ne point engager son indépendance? Ce serait le scepticisme tout pur. On veut dire, sans doute, que la liberté consiste à ne se rendre qu'à l'évidence. Toutefois on ne doit pas oublier qu'il y a deux sortes d'évidence : l'évidence rationnelle, qui repose sur le rapport des idées, et l'évidence

de l'autorité, qui s'appuie sur la valeur du témoignage. Cette seconde évidence appartient à la révélation positive. Sur ce motif, nous reconnaissons en elle l'autorité et le témoignage même de Dieu, et certes rien n'est plus conforme à la raison que d'engager son indépendance et sa liberté à croire tout ce que l'éternelle et l'infaillible vérité nous propose.

Nous avons dit, en second lieu, que la doctrine catholique reconnaissait la puissance de la raison humaine. Limiter une puissance, c'est déjà la consacrer ; lui dire qu'elle ne peut pas tout, c'est déjà reconnaître qu'elle peut quelque chose. Puisque la foi veut se faire accepter par la raison, elle constate que la raison possède en elle-même une règle, un type du vrai, du bien et du beau.

Enfin, la raison se trouvant, par le secours surnaturel de la révélation, purifiée, raffermie, perfectionnée, voit toujours s'étendre et grandir la sphère de son activité.

D'après le principe que nous venons de poser, essayons de délimiter le domaine de la philosophie. La philosophie ne se borne pas à la logique, à la psychologie ; elle ne se borne pas à étudier les facultés humaines et les lois du raisonnement. La raison est un rayon de l'éternelle lumière, elle est fille du Ciel. Hôte céleste sur une terre étrangère, elle peut nous entretenir du monde divin dont elle est descendue ; elle peut nous parler de Dieu et des devoirs. Mais une irrécusable expérience atteste que, par l'effet de causes qu'il n'est pas nécessaire d'énumérer ici, elle n'exerce pas ce ministère sublime d'une manière fidèle. Le plus souvent même elle égare son disciple au lieu de le conduire au terme. Le premier devoir de la raison, lorsqu'elle veut parler de Dieu aux hommes, est donc de s'informer de la révélation divine, de s'assurer qu'elle existe, ensuite d'écouter ses enseignements et de s'inspirer de son esprit.

Mais, s'il en doit être ainsi, me dira-t-on, la philosophie abdique en faveur de la théologie ; elle cède la place à sa rivale ; elle s'efface devant elle, et la théologie devient l'unique philosophie.

Non ; la théologie et la philosophie sont distinctes et doivent demeurer distinctes. L'objet de l'une n'est pas l'objet de l'autre ; les procédés de l'une sont différents des procédés de l'autre. La source principale des vérités théologiques est la révélation surnaturelle et positive ; les vérités philosophiques

relèvent principalement de la raison naturelle. La philosophie n'est pas un simple commentaire des textes bibliques. L'évidence rationnelle est son objet; ses moyens sont l'intuition et le raisonnement. Elle doit aller aussi loin que possible dans la voie de la démonstration purement rationnelle[1]. Mais, pour être distincte de la religion, elle n'a pas le droit de se séparer d'elle, d'en faire abstraction. Le philosophe doit être chrétien d'esprit, de cœur, de conviction, de sentiment. C'est alors qu'il possède tous ses moyens, qu'il jouit de toute sa puissance et qu'il peut s'avancer sans crainte dans la voie rationnelle. Il est absurde, il est impie de séparer la philosophie de la théologie ou de la religion; il est impossible d'être païen, ou pire encore, en philosophie, et chrétien en religion. La raison et la révélation émanent de la même source divine; elles ne peuvent que s'appuyer, s'éclairer, se confirmer l'une par l'autre. Il y a véritablement une raison et une conscience chrétiennes qui doivent être les sources vives et fécondes de la bonne philosophie. Celui qui ne comprend pas cette vérité est à plaindre; il a déjà perdu le vrai sens philosophique parce qu'il ne possède plus le sens chrétien. Et d'où vient donc la supériorité des philosophies modernes sur celles de l'antiquité? D'où vient que les philosophes chrétiens ont mieux connu, mieux exposé les vérités naturelles que les Aristote et les Platon, si ce n'est de cette alliance intime et profonde avec l'esprit et la foi chrétienne? Oui, les grands maîtres, les fondateurs de la bonne philosophie étaient tous des chrétiens sincères, des chrétiens pieux, des hommes de foi. Tels étaient Descartes, malgré son doute méthodique, Leibniz et le divin Malebranche. Combien la raison, dans ces génies admirables, n'est-elle pas ferme, haute et belle! Elle atteint à toute la pureté, à toute l'élévation de leur foi.

Il y a donc une philosophie légitime et sainte comme la raison elle-même, une philosophie qui prépare les âmes à la religion, et lui sert d'auxiliaire précieux, de confirmation utile. Quant à cette autre philosophie qui nie la révélation surnaturelle et positive, qui veut se suffire, qui prend la raison seule pour guide, quant à cette philosophie dont le nom véritable est le rationa-

[1] M. l'archevêque de Paris a remarqué avec vérité que, « par les lumières de sa raison, sans citer un seul texte de l'Écriture, une seule décision de l'Église, *le docteur chrétien*, un Bossuet, un Fénelon, ou tout autre, peuvent faire un exposé complet de la morale. » *Introduction philos.*, p. 25.

lisme, nous la repoussons comme une méthode propre à égarer les esprits, à les fourvoyer dans les routes de l'erreur.

Dans ces derniers temps, les apologistes chrétiens ont même accusé le rationalisme contemporain de n'être que le panthéisme, ou d'y conduire par la logique de ses principes. Cette thèse a été étrangement défigurée par M. Saisset. Il fait dire aux défenseurs de la révélation que *la raison non-seulement peut conduire au panthéisme, que non-seulement elle y incline, mais qu'elle y aboutit fatalement, comme une cause produit son effet nécessaire, comme un principe conduit à sa conséquence inévitable ;* ce sont ses propres paroles. Ailleurs il avance qu'aux yeux de ces malavisés apologistes le panthéisme, sans doute très-opposé à la foi, *serait très-conforme à la raison* [1].

Nous déclarons que cette absurde et extravagante thèse est absolument de l'invention de M. Saisset, et qu'en l'attribuant à ses adversaires, sans le vouloir, il les calomnie. Non, jamais nous n'avons dit que la raison conduisait au panthéisme, que le panthéisme était conforme à la raison. Au nom de la raison, et de la raison seule, nous avons combattu cette fatale erreur et démontré la contradiction de ses principes, et le danger de ses conséquences. Il est vrai que nous avons accusé de panthéisme les grandes écoles du rationalisme contemporain. Ce fait peut-il être contesté? Il est vrai que nous avons affirmé que les principes du rationalisme actuel renferment le panthéisme, et que, pour échapper à cet égarement, il faut renoncer à la logique ou aux principes du rationalisme. Mais cette démonstration a été donnée au nom de la seule raison, appuyée sur sa seule autorité [2]. Nous n'avons donc jamais confondu les principes du rationalisme avec la raison elle-même [3].

[1] *Revue des Deux-Mondes*. 1er mai 1844, p. 462.

[2] Voyez *Essai sur le panthéisme*, *Théodicée chrétienne*.

[3] Pendant que ce travail était sous presse, nous avons lu, dans la *Revue de l'Instruction publique* (15 avril 1845), un article dirigé contre notre *Essai sur le Panthéisme*, et signé Ad. Franck. M. Franck y soutient la thèse, obligée aujourd'hui parmi ses collègues, que *c'est la raison elle-même qui est accusée d'être panthéiste*. Il prétend ensuite que nous enseignons l'impuissance absolue de la raison, et que nous faisons de la raison une faculté purement individuelle. M. Franck nous a mal lu et peu compris. Avons-nous jamais contesté la certitude de l'évidence des premiers principes, de leurs conséquences immédiates, du sens commun ? Qu'on le prouve ; on n'a pas essayé de le faire. Cependant c'était là le vrai moyen d'établir notre prétendue négation de la raison. Nous avons enseigné que la théorie qui compose l'intelligence divine des mêmes éléments que l'intelligence humaine, c'est-à-dire qui place dans *l'idée du fini* le dévelop-

Si le rationalisme est tel, on voit que nous ne pouvons jamais lui reconnaître *le droit d'exercer le ministère spirituel au même titre que le Christianisme* [1]. Quoi! vous, rationalisme, exercer le ministère spirituel! Pour exercer le ministère spirituel, il faut une doctrine, il faut un symbole, il faut une unité, il faut être au moins d'accord avec soi-même. Quel sera celui de vos systèmes que vous présenterez avec confiance aux peuples? Vous parlerez au nom de la raison : fort bien. Mais la raison peut-elle vous inspirer des doctrines si opposées, et ne voyez-vous pas qu'en lui faisant parler tour à tour un langage contradictoire vous infirmez son autorité? Essayez seulement d'expliquer Dieu, le devoir, la vie future, et nous verrons si vous resterez longtemps ferme sur vos principes et conséquent avec vous-même. Si la philosophie pouvait exercer le ministère spirituel, le Christianisme n'aurait pas été nécessaire au monde : c'est en triomphant de l'orgueil philosophique, et en amenant les philosophes à l'humilité de la foi, qu'il a sauvé l'humanité; pour le bien de cette humanité, il ne disparaîtra pas devant le rationalisme moderne. Tout en repoussant la méthode des rationalistes, il serait souverainement injuste de ne pas reconnaître que souvent, dans leurs écrits, se trouvent des vérités utiles, et le philosophe chrétien doit se les approprier.

La théorie que nous venons d'esquisser est enseignée dans les écoles ecclésiastiques; M. l'archevêque de Paris l'a exposée

pement unique et essentiel de l'intelligence divine, conduit au panthéisme. Nous avons enseigné aussi qu'une autre théorie de rationalisme moderne, qui ne voit dans la vérité qu'une forme mobile et changeante, et dans la raison qu'une faculté relative et variable, renferme le scepticisme. De là nous concluons que le rationalisme moderne, *par ses principes et sa méthode*, est forcé d'aboutir au panthéisme ou au scepticisme. Voilà notre véritable thèse, entièrement défigurée par M. Franck, et qui n'est pas le moins du monde entamée par son argumentation. Nous avons enseigné enfin, après les plus grands philosophes et les plus grands théologiens, que la raison est une participation de la lumière divine (p. 287); mais qu'en dehors des premiers principes et de leurs conséquences prochaines, qui forment le sens commun de l'humanité, et qui jouissent de cette unité, de cette immutabilité, de cette universalité, caractères essentiels du vrai, les vérités religieuses ont besoin, pour conserver ces mêmes caractères, d'être promulguées et perpétuées par une révélation positive. Cette thèse est celle de tous les chrétiens. Il est donc vrai que M. Franck nous fait dire ce que nous ne disons pas, et qu'il ne répond pas à ce que nous disons. Du reste, M. Franck supprime une des pièces essentielles du procès qu'il nous fait; il ne dit pas un mot de notre *Théodicée chrétienne*, qui répond d'avance à ses difficultés. Aurait-il senti que sa thèse devenait impossible en présence de ce document?

[1] *Revue des Deux-Mondes*, Articles cités de M. Saisset.

dans son *Introduction* avec cette netteté et cette mesure qui caractérisent les œuvres sorties de sa plume; elle est tout l'esprit de la polémique que soutiennent avec tant d'éclat, dans les chaires chrétiennes, MM. de Ravignan et Lacordaire. On peut dire qu'elle est la doctrine du clergé de France. Qui croirait que cette doctrine est accusée de scepticisme par les éclectiques? Il serait étrange que le clergé fût tombé dans cette déplorable erreur. Le scepticisme nie dans la raison humaine la puissance d'atteindre à la vérité; la théorie catholique, au contraire, s'appuie sur la raison humaine pour établir et la nécessité et l'autorité de la révélation divine. Qui ne voit un abîme entre ces deux doctrines? Il est vrai que le philosophe chrétien constate les bornes et les faiblesses de la raison, et l'invite à les reconnaître; mais c'est encore lui rendre hommage, puisque c'est la prendre pour juge d'elle-même. Les bornes de la raison ne prouvent pas son impuissance absolue; les faiblesses de la raison n'accusent pas toujours les défaillances de l'intelligence; quel vrai philosophe a jamais infirmé les preuves rationnelles de Dieu et de l'âme? Les erreurs de la raison ont presque toujours leur cause dans des préjugés et des passions, dans des maladies de la volonté que le Christianisme seul sait guérir. Rien n'est donc plus injuste que cette accusation de scepticisme.

Mais du moins le clergé n'a pas su se préserver du scepticisme lamennaisien; tout en repoussant ce système, il a subi son influence; et toute la polémique qu'il soutient contre le rationalisme n'est qu'un écho de l'*Essai sur l'Indifférence*.

Il faut à plaisir confondre toutes les notions pour se faire l'organe d'une pareille accusation. Le clergé de France, qui a repoussé naguère avec tant d'énergie la philosophie de l'*Essai*, professerait cette doctrine à son insu et malgré lui! A qui le persuadera-t-on? Qu'est-ce que le lamennaisianisme? C'est la substitution de l'autorité du genre humain à celle de l'évidence, du raisonnement et de la raison, déclarés incapables de nous mettre en possession d'aucune certitude. Eh bien, le clergé, tout en conservant au sens commun et aux traditions universelles leur autorité incontestable, proclame cependant l'évidence rationnelle comme la base supérieure et dernière de la certitude humaine. Et en présence de ce fait on l'accuse de lamennaisianisme! Nous ne nous attacherons pas à prouver

qu'il est bien loin aussi de cet autre système qui n'assigne à la raison d'autre domaine que celui du monde extérieur, du monde des phénomènes, du monde du fini, et qui lui refuse toute valeur dans le domaine de l'infini. La vraie lumière de la raison, ce qu'on peut appeler dans un sens très-véritable l'essence même de la raison, est, au contraire, l'idée même de l'infini, ou de Dieu.

La doctrine actuelle du clergé ne mérite donc pas les reproches de scepticisme qu'on ose lui adresser. Mais ne s'est-elle pas écartée des bonnes traditions théologiques? Sommes-nous encore ce qu'étaient nos illustres ancêtres? On nous accuse hautement d'avoir abandonné leurs sentiers. Cette accusation, nous ne craignons pas de le dire, est la preuve d'une légèreté inouïe ou d'une incroyable ignorance. La doctrine professée aujourd'hui par le clergé est celle qui a toujours été enseignée dans l'Église, celle des Pères, des docteurs du moyen âge, des grands théologiens philosophes du XVIIe siècle. Nous ne pouvons pas entrer dans un long développement de cette nouvelle thèse. Il nous suffira de rappeler quelques faits, de citer quelques témoignages. Les premiers apologistes du Christianisme ont tous, à l'envi, accusé l'ancienne philosophie d'erreur et d'impuissance; tous ont enseigné que la vraie et parfaite connaissance de Dieu, de la justice et des devoirs, se trouvait seulement dans les prophètes et dans les Evangiles, et que la philosophie de ces saints livres était la seule efficace. Nous entendons ici le langage de Justin, de Clément d'Alexandrie, d'Origène, d'Irénée, de Tertullien, et de tous les grands hommes qui honorèrent l'esprit humain et l'Eglise au IVe et au Ve siècles. La plupart des premiers apologistes avaient été païens et philosophes avant d'être chrétiens. S'ils avaient cru la raison et la philosophie suffisantes à l'homme pour arriver à ses fins, auraient-ils embrassé le Christianisme? Il est étonnant qu'on soit obligé de rappeler de pareils faits.

Saint Thomas résumera pour nous toute l'époque du moyen âge. Le grand docteur, que nul sans doute n'accusera d'être ennemi de la raison, enseigne que la révélation positive n'était pas seulement nécessaire à l'homme pour arriver aux vérités de l'ordre surnaturel, mais qu'elle l'était encore pour parvenir avec facilité et sans erreur aux vérités démontrables, aux vérités naturelles ;

« La divine Providence, dans sa bonté, a voulu que même les vérités que la raison peut découvrir fussent proposées par la foi, afin que tous pussent facilement, et sans danger de doute et d'erreur, être participants de la vérité divine [1]. »

La doctrine de saint Thomas est celle de tous les théologiens.

Le XVIIe siècle fut fidèle à cette tradition. On nous oppose sans cesse les grands philosophes chrétiens de ce glorieux siècle; on voudrait nous mettre en opposition avec eux. L'autorité surtout de Bossuet est invoquée par nos jeunes professeurs. Nous allons proposer à leur méditation deux extraits de Bossuet, où ils apprendront l'opinion du grand homme, du philosophe cartésien, touchant ce qu'on appelle aujourd'hui la philosophie indépendante. De nos jours, certainement, on n'a rien écrit de plus fort contre elle.

« Il est vrai, et il faut l'avouer, la solution des questions qui nous importent le plus n'est pas une entreprise facile ni un travail médiocre. Tous les sages du monde s'y sont appliqués, tous les sages du monde s'y sont trompés. Tu me cries de loin, ô philosophie, que j'ai à marcher en ce monde dans un chemin glissant et plein de périls. Je l'avoue, je le reconnais, je le sens même par expérience. Tu me présentes la main pour me soutenir et pour me conduire; mais je veux savoir auparavant si ta conduite est bien assurée : si un aveugle conduit un aveugle, ils tombent tous deux dans le précipice. Et comment puis-je me fier à toi, ô pauvre philosophie? Que vois-je dans tes écoles que des contentions inutiles qui ne seront jamais terminées? On y forme des doutes, mais on n'y prononce pas des décisions..... Que l'on mette au milieu d'une assemblée de philosophes un homme ignorant de ce qu'il aurait à faire en ce monde ; qu'on ramasse, s'il se peut, en un même lieu, tous ceux qui ont jamais eu réputation de sagesse ; quand est-ce que ce pauvre homme se résoudra, s'il attend que, de leurs conférences, il en sorte enfin quelque conclusion arrêtée? Plutôt on verra le froid et le chaud cesser de se faire la guerre que les philosophes convenir entre eux de la vérité de leurs dogmes [2]. »

Dans ces paroles éloquentes, Bossuet exprime la doctrine universelle et perpétuelle de l'Eglise. Le clergé actuel s'en serait-il écarté? Que le lecteur en juge. Pour nous, nous ne craignons pas de porter le défi à toute l'école éclectique d'établir une différence essentielle entre la doctrine actuelle du clergé et celle des Pères, des docteurs, des philosophes chrétiens.

[1] *Summa adv. gentes*, lib. I, c. 4.

[2] Sermon sur la loi de Dieu.

CONCLUSION.

Si le lecteur embrasse d'un coup d'œil les deux théories que nous venons de lui présenter, il reconnaîtra aisément que les mots employés dans l'une et dans l'autre renferment des significations bien différentes et même contradictoires. L'éclectisme, comme le Catholicisme, fait un grand usage des mots *révélation*, *raison*, *religion*, *philosophie*. Mais la raison et la révélation sont pour lui une seule et même lumière; la religion et la philosophie, deux formes différentes d'une seule et même vérité naturelle. Au fond, l'éclectisme n'admet que la raison; nous croyons l'avoir surabondamment démontré, et il a beau décliner l'appellation de *rationalisme*, ce mot est son nom propre. A quoi donc se réduit la polémique actuelle des éclectiques rationalistes? Voici cette polémique sous son véritable jour :

« Christianisme, Eglise catholique, quelque grande que vous soyez, vous n'êtes que l'œuvre de l'humaine raison. Vous réunissez sans doute en vous-même tous les éléments de la vérité religieuse épars dans le monde; vous êtes la plus grande, la plus parfaite, la dernière des religions; vous avez été la nourrice, vous êtes encore la bienfaitrice de l'humanité; mais n'oubliez jamais que vous êtes une religion, c'est-à-dire une poésie populaire, un symbole auguste et touchant des notions rationnelles. Que vos ministres continuent à présenter aux enfants et aux peuples ces saintes et sublimes images; qu'elles déposent dans leurs âmes les germes de toutes les vérités : la patrie, l'humanité, la philosophie y trouveront de précieux avantages. Mais que vos ministres comprennent qu'ils sont seulement les prêtres de la raison, des précepteurs des peuples au même titre que les professeurs de philosophie de nos colléges, et alors nous les proclamerons éclairés, sages et libres, et nous ferons avec eux un traité de paix éternelle. S'ils n'acceptent point nos offres, s'ils ne se rendent point à nos invitations, s'ils prétendent que la révélation positive n'est pas la raison naturelle de l'homme, que la raison a besoin d'un secours divin et surnaturel pour arriver à la vérité divine, assurée et complète; s'ils veulent que la raison, après avoir reconnu la voix de Dieu dans la révélation, se soumette à

cette parole, se subordonne à cette foi; en un mot, s'ils repoussent notre système, notre interprétation des choses divines et humaines, notre philosophie, que nous sommes en droit d'appeler la raison, ... la raison parle par notre bouche, nous ne chercherons pas à prouver leur erreur, à démontrer le néant et l'illusion de l'ordre surnaturel, à établir nos théories sur des preuves solides et concluantes. Ce parti serait sans doute le plus logique, le plus conforme au bon sens; mais il serait peut-être compromettant. Nous avons un moyen plus simple et court d'en finir avec nos adversaires, de les rendre odieux et impuissants. Nous dirons que ce clergé dégénéré, oublieux de ses traditions, ignorant de ses doctrines, est l'ennemi de la raison, l'adversaire fanatique de la philosophie; nous proclamerons bien haut que, sous le nom de rationalisme, il conspire la ruine de l'intelligence et l'abrutissement de l'espèce humaine. »

Ce langage nous paraît l'expression nette et franche de la polémique actuelle. Il est tout entier dans la logique de l'éclectisme; il est le vrai développement de ses théories. Cependant nous ne l'attribuons formellement à personne. Nous ne croyons pas que l'homme ait une conscience si pleine et si lucide de ce qu'il veut et de ce qu'il fait. Plus d'un de nos adversaires, sans doute, refuseront de reconnaître dans ce langage leurs pensées et leurs sentiments. Mais, sans prétendre que cette noire malice soit dans tous les cœurs, nous osons affirmer, sans crainte d'être démenti par quiconque aura suivi avec quelque attention cette discussion, que dans la polémique de l'éclectisme il y a un défaut essentiel de loyauté et de franchise.

Oui, vos plaintes sur l'hostilité du clergé contre votre système, sur le refus où il s'obstine d'une conciliation entre la religion et votre philosophie, ne sont pas sincères. Vous le savez bien, vous ne pouvez pas vous le dissimuler; votre système est la négation du Catholicisme tel que l'Eglise l'entend, et vous vous plaignez que l'Eglise repousse ce système! Oui, vos accusations touchant une hostilité prétendue de la part du clergé contre la philosophie et la raison ne sont pas loyales. Si proclamer la nécessité d'une révélation surnaturelle, et l'obligation de soumettre la raison à la foi, quand la raison a reconnu la divinité de cette foi, c'est nier la raison, la philosophie, l'indépendance de l'esprit, nous sommes coupables de ce

crime. Mais, prenez bien garde, notre crime est celui de tous les grands hommes, de tous les grands philosophes, que vous ne craignez pas d'invoquer contre nous. Notre attentat contre la philosophie et la raison est l'attentat même de Clarke, d'Euler, de Leibniz, de Fénelon, de Bossuet, de Malebranche, de Descartes lui-même. Oserez-vous nier que ces grands hommes n'aient reconnu et la nécessité et l'existence d'une révélation surnaturelle, et la subordination de la raison à la foi divine? C'est nous qui sommes les héritiers de ces chrétiens illustres, nos maîtres et nos pères. Sortis du Christianisme, vous n'avez plus droit d'invoquer ces grands noms; surtout il est inouï de les tourner contre nous. Eh bien, si ces grands hommes ont été des ennemis de la raison et de la philosophie, nous consentons à l'être comme eux et avec eux.

Que l'éclectisme cesse donc une controverse peu sincère, qui n'est propre qu'à jeter la confusion dans les esprits; qu'il cesse une guerre déloyale. Au milieu de ses injustes hostilités, il nous vante sans cesse les avantages de la paix; mais la paix qu'il nous propose est une paix trompeuse, et, sous ses formules inépuisables de respect, il dissimule mal la joie du triomphe qu'il se promet.

« Que le clergé, s'écrie un de ses plus jeunes et de ses plus fervents adeptes, cesse de prétendre au gouvernement de l'intelligence, et laisse faire à d'autres ce qu'il ne lui est pas donné d'accomplir [1]. »

Et ailleurs, ajoutant l'insulte au mépris :

« Que l'Etat soit respectueux, mais ferme; que la science soit libre, mais impartiale; le sacerdoce se résignera [2]. »

Non; le Christianisme, qui a vaincu tour à tour tous les systèmes philosophiques, ne s'effacera pas devant une école qui renie son passé, qui n'a plus de principes avoués, qui n'est plus d'accord avec elle-même.

La lutte est la seule position possible entre le Christianisme et l'éclectisme, tel qu'il s'est produit dans l'ensemble de ses doctrines. Que l'éclectisme démontre, s'il le peut, dans le Christianisme une œuvre purement humaine, le simple produit de la raison et de ses facultés; il sera alors sur le vrai terrain de la discussion; il grossira le nombre des adversaires patents du

[1] *Revue des Deux-Mondes* : de la Philos. du clergé. 1er mai 1844, p. 480.

[2] *Revue des Deux-Mondes* : de la Renaissance du voltairianisme. 1er février 1845, p. 408.

Christianisme, et nous ne compterons plus de ces ennemis d'autant plus dangereux qu'ils se cachent et se dissimulent. Quant à nous, en conservant toujours pour les personnes le respect et la charité qui leur sont dus, en portant dans les discussions la modération et la bienveillance qui ne doivent jamais les abandonner, nous continuerons à prouver que l'éclectisme n'est que le rationalisme ; que le rationalisme n'est pas la bonne philosophie ; qu'il est, au contraire, une mauvaise et détestable philosophie. La colère de nos adversaires ne nous fera pas abandonner la thèse qui l'excite surtout ; et nous dirons toujours que le rationalisme contemporain n'est que le panthéisme, ou qu'il y conduit nécessairement.

Oui, rationalistes, si, en admettant l'unité de substance et la consubstantialité du monde avec Dieu, vous refusez d'être panthéistes, nous dirons que vous êtes de mauvais logiciens. Si vous reconnaissez une loi du développement humain, du développement de la raison, de la religion, un progrès impliquant le développement même de l'infini dans le fini, et que vous ne vouliez pas être panthéistes, nous dirons encore que vous êtes de mauvais logiciens. Mais là se bornera notre thèse ; pour la raison et la bonne philosophie, elles ne sont point engagées dans cette discussion. Et si vous croyez devoir rétracter ou expliquer vos principes, nous nous en réjouirons sincèrement, nous vous en féliciterons; mais il nous sera permis, sans doute, vos livres à la main, de justifier notre interprétation de vos doctrines. Que la controverse actuelle ne se déshonore donc plus par d'injustes attaques, par des interprétations si forcées, et si semblables à la calomnie. Que les positions soient nettes et avouées ; que la discussion aille au fond des choses, et qu'elle éclaire véritablement les esprits au lieu de les égarer et de les passionner.

H. MARET.

LES FEMMES TOURISTES.

LA COMTESSE IDA HAHN-HAHN.

Depuis le temps où Sterne écrivait son *Voyage sentimental*, le tourisme a fait bien des progrès. Accepté d'abord comme un passe-temps sans conséquence, comme un plaisir inoffensif, il s'est élevé par degrés au rang de profession, de spécialité ; le voici arrivé aujourd'hui à former une classe nombreuse, vivant de sa vie propre et se développant à l'infini, comme ces plantes vivaces dont les mille variétés se reproduisent d'elles-mêmes. Aussi la coutume adoptée par les botanistes de diviser ces dernières par familles, pour les étudier plus facilement, devrait-elle être suivie à l'égard des touristes, famille déjà immense, qui possède ses genres, ses espèces, et jusqu'à ses phénomènes. L'élément féminin qui, dans le principe, lui manquait à peu près entièrement, commence à apparaître ; bientôt peut-être il y dominera. Vouloir et pouvoir, c'est presque même chose maintenant pour un touriste ; les routes sont si belles et la vapeur si commode : le germe de plus d'une vocation se trouve là.

L'Allemagne, que bon nombre d'honnêtes esprits s'obstinent encore à croire retardataire, n'est pas plus en arrière sous ce rapport que sous beaucoup d'autres ; elle a ses voyageurs et ses chemins de fer, tout autant et peut-être plus que nous. Sans parler de Kohl, le grand touriste émérite, on peut citer Mügge, et ses esquisses sur la Suède et sur la Norwége, Wederkopp, Boas, Laube, qui tous semblent avoir pris à tâche de parcourir le même pays comme une seconde terre promise, dont ils se hâtent de cueillir les fruits pour les répandre à profusion dans les magasins des libraires. Il va sans dire aussi que la France, l'Italie, la Grèce, l'Algérie ont leurs explorateurs aussi bien que la péninsule scandinave. Ici König et Gall, là Charles Meyer, plus loin Greverus et Lamping, enfin Stieglitz, qui choisit pour centre d'observation l'Istrie et la Dalmatie. Combien visitent à cette heure l'Egypte, la Palestine, l'Amérique, et que de noms pourraient s'ajouter à ceux-ci !

Un seul me suffira pour aujourd'hui; c'est celui d'une femme qui, par son activité, semble jeter un défi provocateur à toute la bande des touristes passés et futurs ; je veux parler de la comtesse Hahn-Hahn. Dans l'espace de quatre ou cinq ans, elle a visité l'Italie, l'Espagne, la France, la Suède, le Danemark, la Turquie, la Palestine, l'Egypte et la Grèce, tout en revenant, après chaque voyage, respirer l'air natal et publier ses *Lettres* et *Souvenirs* au nombre de dix volumes. On ne peut y mettre plus de dextérité.

Les Allemands, frappés sans doute du développement que prend chaque jour le récit de ces travaux d'Hercule au petit pied, en ont fait un genre : ils l'ont appelé *littérature de voyage* (*reise Litteratur*), désignation ingénieuse et qui pourrait au besoin passer pour une épigramme, n'était le sérieux de nos voisins d'outre-Rhin. Littérature de voyage ! si vite conçue et si vite oubliée.

Ainsi classés, les livres qui la composent prennent rang aux yeux de la critique et du public : celle-là pour les blâmer parfois assez peu courtoisement, celui-ci pour protester contre des jugements qu'il n'accepte pas toujours. Heureux le touriste dont le talent devient de cette manière un sujet de controverse, car la célébrité résulte de ces débats, et si la célébrité n'est pas la gloire pour le grand nombre, elle en tient lieu du moins. Grâce au bruit qui se fait autour d'un livre, la curiosité s'éveille; on veut connaître, juger par soi-même; le mouvement une fois imprimé gagne de proche en proche; il a franchi la frontière au moment où on s'y attend le moins.

C'est précisément ce qui a lieu pour l'écrivain dont je veux parler. Les partis qui se sont formés à son sujet parmi ses compatriotes, le mélange d'éloge et de blâme qu'ils lui ont à peu près également prodigué, ont attiré l'attention des étrangers, et m'ont suggéré la pensée de jeter à mon tour un petit regard et un petit mot sur cette grande bataille où la *Gazette d'Augsbourg* et la cour de Saxe occupent les hauteurs opposées.

La comtesse Ida Hahn-Hahn me paraît être devenue touriste presque autant par circonstance que par goût. Sa vie, avant de s'écouler calme et facile sur les grands chemins du monde, a eu ses orages, ses jours de bise et de brouillard ; peut-être n'a-t-elle suivi le courant à la mode que pour échapper à des luttes cruelles et briser des liens trop pesants. Mais les secrètes angoisses de l'âme, les souffrances de la vie intime ne doivent point trouver place ici ; le public n'a que faire de les connaître, et je n'aime pas, quant à moi, voir la critique servir de prétexte au commérage. Passons donc à l'écrivain sans nous occuper davantage de la femme.

Vers 1836 ou 1837, si je me rappelle bien, Mme Hahn publia un volume d'*Impressions :* c'était le premier. A cette époque, la poésie pouvait seule rendre ses pensées, ses espérances, son bonheur. Comme l'oi-

seau à peine échappé aux rigueurs de l'hiver, elle célébrait par des chants le retour d'un soleil plus chaud et d'une existence plus douce ; il y avait de la grâce et de l'abandon dans ses vers. Les sombres cathédrales de la Germanie, les bruyantes cascades de l'Helvétie les lui inspiraient presque uniquement, car ses pas furent d'abord incertains, et avant de gravir le Calvaire elle se borna modestement à visiter les beautés du pays natal.

Ceci la mit en goût, cependant ; comment en aurait-il été autrement ? Voyager, pour une femme jeune, riche, heureuse et tant soit peu artiste, n'est-ce pas se procurer les jouissances de l'abeille qui s'en va recueillir en voltigeant gaîment le suc de nos parterres et l'arome fortifiant de la fleur sauvage ? Que de formes, que de couleurs, que de parfums divers ! Et, pour un esprit cultivé, pour une imagination vive, que de jouissances ! Aussi à peine de retour fallut-il repartir. Cette fois l'horizon s'élargit ; l'Italie attira les regards de notre voyageuse : c'était en 1839.

Grande est la différence entre les plaines sablonneuses de la Poméranie et les champs fertiles de la Lombardie et du Piémont. Les amis de Mme Hahn et elle-même s'attendirent à lui voir produire quelque chose d'entièrement original sur ces contrées nouvelles. Elle le dit naïvement.

« Mes amis attendent avec une vive impatience ce que je vais composer en Italie ; je n'en éprouve pas moins qu'eux. Il me semble que ce sera quelque chose de tout à fait extraordinaire. Pour moi, du reste, il en est toujours ainsi. J'ai entendu dire une fois que les comètes étaient des mondes gravitant vers le perfectionnement, la solidité et le repos ; après quoi, ceci obtenu, elles devenaient de petites étoiles imperceptibles. Les pensées sans frein qui s'agitent dans ma tête se présentent à moi comme des comètes ; mais, en passant par la plume sur le papier, elles deviennent de plus en plus pâles, et se changent enfin, parvenues à l'état de livres imprimés, en une terre grisâtre, froide, sans mouvement et sans vie. Je voudrais bien savoir si les grands génies sont satisfaits de leurs œuvres, si Dieu est satisfait de son monde. Toute création, qu'elle me soit propre ou étrangère, me paraît être seulement le moule en plâtre d'une statue de marbre. »

Cette fois le moule fut joli, le bonheur ne fit point défaut, et Mme Hahn entrevit la vie sous les couleurs les plus riantes. Elle la compara à l'oiseau qui voltige de branche en branche, à l'alouette joyeuse qui s'élève dans les airs, aux cadences du rossignol dans les tièdes nuits d'été ; elle chanta le voyage sur tous les tons. Que d'enivrements aussi dans un premier séjour en Italie ! La peinture, la sculpture, les beaux effets de lumière, les poëtes, les artistes, l'admirable paysage, tout cela la jeta dans de continuels ravissements ! La prose se montrait-elle impuissante à rendre tant de joies, elle empruntait le langage de la poésie. Souvent même on la voit interrompre le récit pour recourir à la fiction, et rendre dans de courtes historiettes ses impressions intimes et la couleur locale. Deux volumes publiés en 1840 sous ce titre : *Au*

delà des Monts[1], reproduisirent toutes ces choses avec une certaine originalité, un certain laisser-aller qui donne à cette œuvre un mérite propre. L'auteur voit ce que des milliers de touristes ont vu, mais elle le voit à sa manière. Ce qu'elle dit du Campo-Santo, du prétendu tombeau de Juliette, du portrait de la comtesse Albany et de celui d'Alfieri, de Pétrarque à propos de Laure, est joli et gracieux. Quand on a le malheur de s'occuper d'un sujet dont tant de gens se sont occupés avant nous, il faut en parler ainsi pour se faire pardonner d'écrire encore à cette heure un voyage en Italie.

Mais, hélas! que de vicissitudes menacent l'existence la plus heureuse! Au retour, une maladie cruelle attendait Mme Hahn. Un docteur de Berlin s'était rendu célèbre par la manière dont il opérait le strabisme; il faisait à cette époque des cures merveilleuses, et, la mode aidant, chacun voulait éprouver son habileté. La comtesse Ida avait jusqu'alors vivement senti sans doute ce qu'un regard incertain enlève de charmes; en concevant l'espérance de rendre au sien un attrait qu'il ne possédait point, elle se décida sans hésiter, et se confia secrètement au docteur. L'opération manqua. En proie à d'horribles souffrances, menacée de perdre entièrement la vue, l'infortunée dut rester plusieurs mois dans une obscurité complète et des angoisses inexprimables. A l'issue de cette crise douloureuse elle partit pour Nice, où elle passa l'hiver de 1840 à 1841.

Au printemps elle se trouvait à peu près remise, sans avoir cependant entièrement recouvré l'usage de ses deux yeux; la proximité de l'Espagne la tenta, et nous la voyons quitter Nice au mois d'avril pour s'acheminer vers Barcelone, en passant par la Provence. C'était sa seconde grande excursion.

Celle-ci mérite à bon droit le nom de *tour*, car la voyageuse ne fit littéralement que *tourner* autour de la Péninsule, se bornant à mettre à profit les stations du bateau à vapeur pour en visiter les villes maritimes. De cette manière elle descendit successivement à Barcelone, à Valence, à Alicante, à Carthagène, à Alméria, à Malaga, ne s'aventurant dans l'intérieur que jusqu'à Séville et Grenade, et encore tout à fait par exception. De Cadix elle se rendit à Lisbonne, et de Lisbonne elle revint à Gibraltar, toujours en bateau à vapeur, pour reprendre une seconde fois la même route, longer les mêmes rivages, et rentrer en France par Port-Vendres, après un voyage de deux mois et deux jours.

Le récit de ce *tour* rapide lui fournit néanmoins la matière de deux volumes, qui parurent sous ce titre : *Lettres de Voyage*[2]. C'était la première fois que Mme Hahn adoptait la forme épistolaire, et, pour ma part,

[1] *Jenseits der Berge.* 2 Bænde. F.-A. Brockhaus. Leipzig, 1840.
[2] *Reise-Briefe.* 2 Bænde. Alexander Duncker. Berlin, 1841.

je me sentais bien disposée à l'en féliciter; cette forme, sans contredit, celle où les femmes excellent, est aussi la plus favorable à une narration variée, puisqu'elle permet les digressions et excuse le moi toujours si tenace à occuper la scène. Malheureusement, elle ne donna point à l'auteur de nouvelles ressources. Au contraire, le style de cette correspondance resta pâle et froid; point d'élan, d'énergie, d'enthousiasme; la jeunesse y manqua et la grâce aussi. D'où vient ce changement? Faut-il l'attribuer tout entier à la maladie, ou bien en chercher la cause dans cette inévitable et triste influence des années, qui amène après soi la lassitude et le dégoût?

Le pays est beau; l'attrait qu'il inspire, pour être différent de celui de l'Italie, n'en est pas moins vif; il offre en outre le piquant de la nouveauté, presque le charme de l'inconnu, avantage précieux pour tout le monde, sans prix pour un touriste... qui écrit. Et pourtant, la comtesse Ida n'en ressent aucune influence heureuse. Les combats de taureaux, ce spectacle terrible et saisissant, n'a pas même le pouvoir d'animer sa verve. Elle y assiste sans répugnance comme sans émotion; elle ne s'en étonne, ni ne s'en indigne, ni ne s'en amuse. En présence de ces hommes qui tombent et expirent, on cherche la femme, on ne la trouve point. Elle décrit minutieusement les différentes phases de la lutte meurtrière avec précision et exactitude; elle regarde de sang-froid et raconte de même, sans qu'un seul mot, un seul cri nous fasse tressaillir avec elle. Où donc s'est réfugiée la poésie. Il y a loin de cette indifférence, qui équivaut presque à un manque de sensibilité, à la description palpitante, ici le mot est juste, de l'auteur de Child-Harold, commençant par ce vers :

The lists are oped, the spacious area cleared [1].

ou même aux pages si vives, si pittoresques, tracées, quelques années avant Mme Hahn, par un écrivain français, témoin comme elle de ces combats.

La visite à l'Alhambra, à Grenade, aux lieux qui ont inspiré *le Dernier des Abencérages* et les récits attachants de la *Conquest of Grenada*, ne la trouve guère mieux disposée. En vain nous nomme-t-elle l'Espagne. Sous ces images décolorées, on ne saurait en deviner ni le ciel brûlant ni les passions violentes. Une seule chose semble parler aux regards et à l'esprit de notre touriste, seule elle a le pouvoir de l'animer un moment. A Séville, devant les tableaux de Murillo, on retrouve quelques éclairs d'enthousiasme. Le *Moïse* et le *Saint Thomas* de ce peintre « allument en son âme les flammes de l'amour divin. » Flammes éphémères, sans doute, impuissantes à réchauffer le cœur, car les faibles pulsations en sont bien difficiles à compter.

[1] Canto I.

Du reste, et je le dis à regret, j'aurai désormais plus d'un reproche de ce genre à adresser à la comtesse Ida. C'en est fait, l'aimable diseuse d'*Au delà des Monts* est devenue *touriste* maintenant, et, comme tous ses pareils, elle va abuser du privilége de discourir longuement, de parler beaucoup d'elle-même, de ses opinions, de ses sympathies, de ses antipathies; elle va raisonner de tout et sur tout : politique, philosophie, religion, art. Mais comme ces matières lui sont pour la plupart étrangères, les études préalables ayant manqué, comme elles seront abordées avec une gravité un peu lourde, il en résultera que ces longues dissertations paraîtront d'ordinaire insignifiantes ou fastidieuses. Le savoir ne s'improvise pas; Mme Hahn l'oublie trop, quand elle se vante, avec une satisfaction un peu comique, de n'avoir jamais appris à écrire un livre. Pour remplacer cette inutile précaution de l'étude, voici sa méthode : avant de se mettre en route, elle feuillette à la hâte quelques volumes d'histoire ou de voyages concernant le pays qu'elle veut parcourir; puis, munie de ce léger bagage, elle se jette à l'aventure, et avec une intrépidité digne d'un meilleur sort, dans les périls d'une érudition douteuse. Malgré son courage à toute épreuve, on conçoit que le succès ne couronne pas toujours les efforts.

Si les *Lettres de Voyage* laissent peu de place à la louange, que dire des deux volumes qui les ont suivies et dont la France fait les frais? En arrivant à Port-Vendres, Mme Hahn résolut de regagner l'Allemagne en traversant notre pays; elle y entra au mois de juillet par les Pyrénées, et en sortit par la Moselle à la fin du mois d'août. Deux volumes contiennent le détail de cette troisième excursion; ils parurent sous ce titre : *Souvenirs de la France* [1].

Une teinte plus sérieuse que celle qui déjà était répandue sur les *Lettres de Voyage* assombrit ces *Souvenirs*. On pourrait croire que le temps a marché bien vite. Les chants ont cessé, le petit vers disparaît entièrement derrière la prose; la fauvette fait silence et les feuilles de l'automne commencent à joncher le chemin. Quoi! sitôt? Que sont devenus ces éclairs de bonheur dont le premier volume d'*Au delà des Monts* s'illumine à chaque page? Un sentiment de tristesse, de lassitude de la vie les remplace. L'auteur connaît-elle à son tour cette inévitable langueur qui s'empare de l'âme à mesure que le vide se fait autour d'elle, que les êtres chéris qui l'ont aimée tombent dans la mort et la livrent nue au souffle glacé de la solitude, comme l'arbre dépouillé demeure exposé à la bise de l'hiver? Ressent-elle ce besoin de repos, ces aspirations vagues et pourtant ardentes vers un autre monde, éprouvées si souvent par les âmes d'élite? Les lignes suivantes placées au commencement des *Souvenirs* sembleraient l'indiquer :

[1] *Erinnerungen aus und an Frankreich*, 2 Bænde. A. Duncker, Berlin, 1842.

« Il me paraît que j'ai parfois le mal du pays (heimweh). J'éprouve un sentiment qui n'est ni la douleur, ni la tristesse, ni le désir, mais qui, à lui seul, est plus vif, plus profond, plus dévorant que tous ceux-là ensemble ; il possède une telle puissance que je m'y sens entraîner comme dans une mer sans fond. Les vagues tumultueuses roulent au-dessus de ma tête, la pensée et la mémoire s'obscurcissent ; mon cœur est lourd, si lourd qu'on ne pourrait se l'imaginer jamais d'un pauvre petit cœur semblable ; il plonge, plonge et m'attire dans un abîme : moi je m'y laisse aller. Est-ce donc là le mal du pays? Quelques images, quelques lieux isolés, sortent confusément de ce chaos ; alors je me dis, pour me ranimer : « Ah! si j'étais là ; » ou bien : « Si tu étais ici. » Mais ce sont là des formes vaines, semblables à celles de la *Fata Morgana*. Partout où le ciel est bleu la terre me sera également bonne, et d'autant mieux que ce sentiment que j'appelle *heimweh* ne me quittera jamais. On s'agite, on se remue, on se fatigue de mille manières et par mille travaux ; puis tout à coup on se réveille comme d'un rêve, et, se frappant le front, on se demande : Qu'est-ce cela?... Croyez-vous qu'un jour je puisse regarder couler la vie comme un ruisseau à l'onde duquel on n'a plus besoin de boire?... que je verrai les formes de la vie sans en être éblouie ni charmée, et que le trésor de l'existence tout entière sera si bien réuni et concentré dans mon âme que rien ne s'en échappera plus, que le souvenir lui suffira et qu'elle pourra jeter loin d'elle, pour ne plus garder que ce qui est immortel, tous les débris, toutes les fleurs fanées et fausses dont elle s'est chargée le long de sa route, hélas! souvent bien inutilement....? Si je le croyais, cela me consolerait. On vit plus facilement quand on peut se dire : « Encore quelques jours et le repos descendra sur toi, comme le crépuscule des- « cend sur la terre ; alors tu te coucheras les mains jointes, les yeux fermés, et « tu t'endormiras. » Oh! je me dis aussi : « Encore quelques jours ! » Mais je l'ai répété déjà tant de fois..... Puis, je ne sais, il me semble que mes jours à moi ont plus de vingt-quatre heures, et que le temps qui les mesure n'est pas le temps commun [1]...

Ces lignes découragées ne sont pas le seul indice de la langueur qui paraît accabler l'auteur et de la fatigue de son imagination ; la manie historique nous en fournit un autre tout aussi marqué et moins intéressant. Hélas! quand la poésie s'en va, quand les idées ne se pressent plus sur les lèvres ou sous la plume, on cherche à y substituer quelque chose, à emprunter ailleurs ; mais ces ressources faciles sont pauvres, l'écrivain qui en fait un trop fréquent usage compromet son talent. La comtesse Hahn n'y songe pas assez. Visite-t-elle Pau, Tours, Blois : vite elle ouvre les chroniques, et, dans son zèle pour l'histoire, met si souvent à contribution nos vieux chroniqueurs qu'on pourrait l'accuser de les porter avec elle, si ces gros in-4° étaient moins pesants, et les extraits qu'elle nous en donne plus légers.

Les *Souvenirs de la France* se lisent plus difficilement que les *Lettres ;* on le conçoit déjà par ce qui précède. Est-ce la faute du pays ou celle de l'auteur? Peut-être de tous les deux. Notre patrie n'est certainement ni si poétique ni si belle que l'Italie ou que l'Espagne ; mais je crois que la sécheresse du livre, que le manque d'inspiration qui s'y fait sentir partout, tient encore davantage à la disposition avec laquelle

[1] *Erinnerangen aus und an Frankreich*, t. I, p. 48.

Mme Hahn est venue la visiter. La prévention haineuse produit sur le style ce que l'indifférence égoïste produit sur le cœur, elle le décolore et le glace. Au moment de quitter Nice pour aller en Espagne par la Provence et le Languedoc, la comtesse Ida écrivait :

« Maintenant je vais en France, Dieu sait comment je m'en trouverai, car je hais la France. Je hais cet esprit vaniteux, fanfaron, arrogant, superficiel ; en un mot je hais le caractère national. »

J'avoue que cette déclaration, passablement rude, a quelque chose qui blesse dans la bouche d'une femme, surtout quand sa position semblerait la mettre à l'abri de ces haines aveugles auxquelles le peuple seul devrait être accessible. Tout au rebours de Mme Hahn, moi, j'aime les Allemands. Aussi n'est-ce pas sans tristesse que j'ai reconnu en elle un ennemi acharné. Du reste, ses jugements sont empreints d'une animosité si violente qu'on ne saurait les réfuter sérieusement. En sa qualité de Prussienne, sans doute, et de membre de l'aristocratie, la comtesse Hahn a deux grands griefs contre nous : elle ne peut nous pardonner d'avoir fait la guerre en Allemagne ni d'aimer l'égalité. A Paris, ses habitudes et ses sentiments sont choqués à la fois ; son étonnement sous ce rapport et son indignation ont même leur côté comique. Par exemple, l'obligation où elle se trouve d'écrire pour demander la permission de visiter les châteaux royaux la révolte ; celle d'y aller à certains jours fixés, de s'y rencontrer avec *tout le monde*, constitue à ses yeux d'étranges et détestables mœurs. Mais c'est surtout la surprise qu'elle éprouve à devoir *faire queue* devant le tombeau de Napoléon aux Invalides qui mérite d'être lue.

« J'ai été obligée de *faire queue*, écrit-elle à une amie ; avez-vous jamais fait *queue ?* Moi, jamais jusqu'ici. Imaginez-vous une file de curieux s'avançant lentement les uns derrière les autres pour stationner une seconde devant la grille de la chapelle et s'éloigner aussitôt. Quand je me trouvai au haut des degrés, j'essayai de rester un peu plus longtemps et de m'amincir afin de laisser passer les autres. Mais cela ne réussit pas, je fus forcée de descendre. »

De l'égalité jusqu'en faisant *queue*, on conviendra aussi que l'épreuve est dure !

Une chose me frappe : Mme Hahn ne paraît s'être fait présenter nulle part ; serait-ce par esprit de haine qu'elle s'en tient aux études de la rue et aux renseignements d'un domestique de place ? Ceci sent trop le touriste, et un jugement ainsi formé semblera toujours superficiel, même quand il s'agit d'un peuple léger.

J'ai déjà dit que la comtesse Hahn était surtout sensible à la beauté plastique. A Paris, la seule chose qui trouve grâce devant elle, c'est le musée du Louvre ; dans le musée, la Vénus de Milo excite particulièrement son admiration.

« Cette Vénus, s'écrie-t-elle, oui, vraiment, c'est la déesse de l'amour. Douée

de puissance, de force, de beauté, de confiance divine, elle abaisse son regard triste et fier sur les générations humaines, sûre de sa victoire et de sa domination. Quiconque la regarde lui appartient; il est son esclave, sa propriété; mais aussi il est le compagnon d'une déesse. Nul cœur léger n'osera s'en approcher. Ceci est bon pour la Vénus de Médicis, ou pour celle de Canova, ou bien encore pour la Vénus du Capitole; elles n'ont que des charmes, celle-ci a la puissance. Les unes attirent, l'autre enchaîne. Je m'attendais bien à voir la Diane à la Biche, cette véritable sœur de l'Apollon du Belvédère, et aussi la Vénus d'Arles, mais je ne savais absolument rien de la Vénus de Milo. Quand j'entrai dans la salle dont elle occupe le milieu, je fus sur le point de tomber à genoux et d'adorer... une larme mouilla mes paupières... N'attribuez pas cette émotion à une disposition particulière; non, chaque fois que j'allais au Louvre, quelque fatiguée que je fusse en descendant des galeries supérieures, il me fallait entrer pour lui payer mon tribut d'hommages. »

En apercevant Paris, Mme Hahn nous apprend qu'elle eut un moment d'intérêt pour notre nation; c'est le seul qu'elle se connaisse, et il ne dura pas longtemps. Malgré le Louvre et malgré la Vénus, elle le quitta dans les mêmes dispositions malveillantes qu'elle y était entrée.

« Voulez-vous que je résume en deux mots l'impression que Paris m'a causée? Je vous dirai : C'est celle que produirait la vue d'un cadavre gigantesque, fardé et mis en mouvement par le galvanisme. »

On sait que bon nombre de ses compatriotes condamnent irrévocablement la France à une mort prochaine, il est donc tout naturel que Paris ne soit déjà plus qu'un cadavre. D'ordinaire, il est vrai, les extrémités meurent les premières; ici c'est la tête; mais il n'en va pas des peuples commes des individus.

Décidément, ce voyage en France laisse une impression fâcheuse. Il place à chaque instant sur les lèvres ce mot anglais dont nous n'avons pas tout à fait l'équivalent dans notre langue : *Prejudiced!* c'est-à-dire ignorant, étroit, partial; pourquoi faut-il que nous reprochions ces défauts à une intelligence distinguée?

La vie du touriste est pleine de contrastes; nul mieux que Mme Hahn ne les connaît, nul aussi ne sait mieux en jouir; elle aime le changement et s'en amuse. Avec cette heureuse faculté, voyager n'est pas seulement une occupation de désœuvré, c'est un plaisir continuel; elle se le procure tant qu'elle peut. En 1841, nous la suivions sur la Méditerranée; en 1842, nous la trouvons sur la Baltique.

Ce voyage dura aussi à peu près deux mois; mais il ne produisit qu'un seul volume, avec ce titre tout modeste : *Essai de voyage dans le Nord* [1].

La première page de ce livre contient une assurance précieuse, mais trompeuse. L'auteur déclare ne rien savoir sur la Suède, n'en connaître ni la langue, ni la littérature, et fort peu l'histoire. On espère aussitôt être délivré des longues citations, des coups d'œil ré-

[1] *Ein Reiseversuch im Norden.* 1 Band. A. Duncker. Berlin, 1843.

trospectifs, des emprunts aux chroniques, etc., etc. Lecteur trop confiant, suspendez votre joie. Avant même d'avoir touché du pied la terre de Suède, l'inexorable comtesse vous plonge dans les profondeurs les plus obscures de l'histoire ; vous assistez à la migration des peuples et vous essuyez une longue tirade sur l'*Edda*. Inflexible voyageuse, pourquoi nous avoir bercé d'une espérance mensongère ? Vous ne savez rien, dites-vous, et vous nous obligez de passer en revue tous les grands personnages de la Suède, depuis Odin jusqu'au roi Charles-Jean inclusivement !

Mais je n'infligerai point à mes lecteurs la pénitence qu'elle impose aux siens, et je laisserai tranquillement dormir dans leur tombe tous ces illustres morts.

Le pâle soleil de la péninsule scandinave n'est pas de nature à colorer vivement les tons du paysage ni ceux de la pensée; l'*Essai d'un voyage dans le Nord* s'en ressent. La pauvre touriste est gelée, nous dit-elle; elle ne peut se séparer de sa fourrure au mois de juin, et une malencontreuse robe de mousseline, emballée avec soin pour faire les beaux jours de Stockholm, demeure dans sa prison tout le temps du voyage. Le moyen de bien tenir sa plume quand on souffle dans ses doigts !

Cependant, vers le milieu du livre, on rencontre une demi-douzaine de pages attachantes, parce qu'elles parlent d'une personne qui ne nous est pas étrangère, à nous tous lecteurs du *Correspondant :* c'est Mlle Frédérika Bremer, l'auteur des *Voisins*. Mme Hahn, qui se réjouissait beaucoup de la voir, parce qu'en Allemagne son nom est dans toutes les bouches et ses livres dans toutes les mains, alla la chercher à Arta, petite propriété située à trois milles suédois de Stockholm et que Mlle Bremer habite la plus grande partie de l'année. Elle la trouva telle qu'elle se l'était représentée, grave, calme, laissant échapper des éclairs de gaîté qui la rendent parfaitement agréable. Ses yeux sont beaux et remplis de pensées, son front éclairé et ferme ; ses sourcils bien arqués suivent le mouvement de la parole, ce qui lui va très-bien. Elle est petite, et portait, lors de cette entrevue, une robe de soie noire. La visiteuse voulut tout connaître; elle fit l'inspection de sa chambre, simple comme une cellule, dit-elle, avec des fenêtres sans rideaux, un sopha et des chaises sans coussins, trois tables carrées couvertes de papiers et de livres. Une première pièce contenait deux bibliothèques pleines d'ouvrages suédois, allemands, français, anglais et italiens.

C'est un plaisir de tomber à l'improviste sur des renseignements auxquels on ne s'attendait point. J'ajouterais bien volontiers encore quelques détails à ceux-ci, n'était la crainte d'empiéter sur le domaine d'autrui ; on prépare en ce moment une notice biographique sur l'auteur des *Voisins,* et je ne voudrais pas enlever à son habile traducteur le plaisir de nous la révéler tout entière.

La passion de Mme Hahn pour l'art est déjà connue ; la Suède ne fournit pas beaucoup d'aliment à son enthousiasme ; mais à peine fut-elle arrivée en Danemark que le célèbre sculpteur Thorwaldsen excita au plus haut point son attention. On sait que Thorwaldsen a fondé à Copenhague un Musée dont il a voulu doter sa patrie ; outre cette collection, plusieurs statues sorties de ses mains se trouvent placées dans l'égllise Notre-Dame de cette ville : c'est le Christ et les douze apôtres. Mme Hahn ne se lasse point de les admirer, de les expliquer, et, je m'empresse d'ajouter, de les commenter avec une élévation de pensées qui lui fait honneur. Au point de vue purement artistique, ce commentaire, sans doute, serait insuffisant ; au point de vue de l'intelligence, du sentiment chrétien, il me semble que Thorwaldsen lui-même ne pourrait s'en montrer mécontent. Son œuvre ainsi envisagée plutôt avec les yeux de l'esprit qu'avec les yeux du corps prend des proportions immenses et atteint aux plus hautes régions qu'il soit donné à l'art humain d'aspirer. Je regrette de ne pouvoir céder au désir de reproduire une partie des pages que les apôtres ont inspirées à la comtesse Hahn. Les œuvres du statuaire et du peintre sont, sans contredit, celles qu'elle préfère, celles aussi dont elle rend compte avec le plus de bonheur. Mais un quatrième voyage me réclame, et je dois renoncer à Thorwaldsen sous peine de prolonger indéfiniment mon travail.

Au mois d'août de l'an de grâce 1843, notre infatigable touriste se préparait à mettre à exécution la plus lointaine de ses entreprises : elle partait pour l'Orient. En apprenant, un an plus tard, l'apparition des trois volumes de *Lettres* [1] destinées à faire connaître les différents épisodes d'un pèlerinage dont les principales stations avaient été Constantinople, Jérusalem, Alexandrie et Athènes, j'éprouvai un vif sentiment d'intérêt. Non que je comptasse sur un charme particulier, sur la magie du style, sur les émotions profondes que causent aux âmes croyantes et poétiques la vue du monde oriental et celle des saints lieux ; je connaissais trop bien le genre de l'auteur, sa faculté d'enthousiasme modéré, sa religiosité raisonneuse, pour attendre d'elle des pages que la main écrit en tremblant et qui font battre le cœur ; mais j'espérais y trouver une peinture fidèle et sentie de la condition des femmes en Orient, de leurs besoins, de leurs souffrances, sujet si important, et qui pourrait devenir si fécond sous une plume féminine.

Il est vrai que, dans le siècle passé, une femme, une Anglaise, vint à Constantinople, qu'elle y séjourna près d'un an, y fréquenta les *bagnios* (bains), visita les harems, et vécut, grâce à son rang d'ambassadrice, presque dans l'intimité des plus grandes dames du sublime empire. Comme Mme Hahn, elle écrivit à ses amis sur le monde oriental, et consigna, dans des lettres fort spirituelles, une partie des impressions que

[1] *Orientalische Briefe.* 3 Bænde. A. Duncker. Berlin, 1844.

lui causaient ces spectacles lointains, connus de bien peu de femmes de son époque, car le tourisme n'était pas encore né. Mais, en présence des voluptés sensuelles des femmes turques, lady Montague oublie si bien le prix de la liberté qu'on la surprend enviant le harem. Seules de tout l'univers, celles qui l'habitent lui paraissent vraiment libres, seules elles mènent une vie de plaisirs non interrompus. Le mari gagne l'argent, dit-elle, c'est son affaire; celle de la femme est de le dépenser : noble prérogative dont elle jouit jusque dans les rangs les plus infimes. Ce n'est pas là l'appréciation que je demandais.

La comtesse Hahn du moins se respecte trop, elle estime trop bien les avantages d'une activité intelligente et libre pour nous donner le triste spectacle d'une femme chrétienne regrettant l'esclavage des filles de Mahomet. Sous ce rapport nous pouvions compter sur un coup d'œil plus pénétrant, un jugement moins frivole, et pourtant elle est loin d'avoir réalisé les espérances que j'avais conçue. Si elle ne se laisse pas éblouir par l'apparence des voluptés, elle se laisse repousser par l'aspect des souffrances, et sa sensibilité n'est pas assez vive, son amour de l'humanité assez ardent pour lui permettre d'arrêter un regard calme et compatissant sur le malheur en haillons. Le cœur lui manque pour supporter le spectacle de la misère, de l'abrutissement qu'entraîne l'esclavage après soi. Gardez-vous de lui en demander la cause; elle ne s'en informe pas, elle se détourne et passe. Lady Wortley, entourée d'esclaves, ne trouvait rien à dire, sinon que l'humanité des Turcs pour ces créatures était digne d'éloges; Mme Hahn n'applaudit pas les maîtres, mais elle ne plaint pas non plus les esclaves; elles sont..... trop laides! Je ne veux, à l'appui de ce reproche, que citer la lettre où elle rend compte de sa visite au marché aux esclaves.

« Mon très-cher Dinand, aujourd'hui je veux te procurer un rare plaisir et t'inviter à visiter avec moi le marché aux esclaves; bien entendu le marché des femmes, tout parsemé des belles fleurs de la Circassie et de la Géorgie, relevées çà et là des noires beautés de l'Ethiopie. Tout cela à vendre comme un bétail de choix! Arrangement sublime et admirable pour les yeux. Allons, viens. Nous descendons, comme toujours, notre horrible et incommode pente de Péra; nous sommes accueillis dans la Skala par les cris d'une cinquantaine de bateliers; notre drogman marchande pendant un grand quart d'heure avec les *honorables Turcs* et les *fripons de Grecs;* nous nous asseyons fort incommodément dans le fond de notre kaïk, trop étroit même pour deux individus fort minces; mais nous remarquons avec plaisir la beauté des sculptures qui ornent le bord, et la propreté de toute la barque, de sorte que nous voguons vers la ville. C'est là que l'on commence à grimper, à glisser, à se pousser à droite, à gauche, du haut en bas, tournant, serpentant comme si le fil d'Ariane nous conduisait. Nous nous frayons à grand'peine un chemin à travers une multitude de Turcs, de Juifs, de chevaux, de chiens, de porteurs, d'ânes, remerciant Dieu quand nous recevons en passant une ruade de quelqu'un de ces derniers, car ils sont encore les plus propres de toute la société; de même que nous marchons parfois de préférence dans le ruisseau, parce que c'est l'endroit le

moins sale de la rue. Nous allons très-longtemps ; Constantinople est une fort grande ville, bâtie sur sept collines. A la fin une étroite ruelle nous conduit à une porte, laquelle donne accès dans le marché aux esclaves. Un gardien armé d'un bâton est placé à côté ; il faut que le drogman achète notre entrée. Un Turc nous devance à cheval et pénètre immédiatement, mais l'œil profane des Francs n'est pas digne de contempler le sanctuaire. Néanmoins... le *bakschisch* (pour-boire) nous *déprofane*. Pendant cette transaction, un Juif s'approche ; il met la main sur son front avec un geste particulier qui veut dire : « Je courbe « mon front dans la poussière de tes pieds, » et nous offre ses services, sinon pour des esclaves, du moins pour des châles, sinon pour des châles, du moins pour du tabac , avec l'avidité sordide de sa race. Mais les Francs ne peuvent pas acheter d'esclaves, ce droit appartient exclusivement aux Turcs. Enfin, pleins de curiosité, d'attente, nous pénétrons dans ce paradis de houris. Le lieu par lui-même n'est pas beau. Une place irrégulière, entourée de galeries obscures, où sont assis les marchands avec leur café et leur pipe, les curieux, les acheteurs et les spectateurs; des appartements étroits, sombres et grillés, ouvrent sur les galeries ; c'est là que se conserve la noble marchandise. Un groupe, placé en montre au milieu de la cour, y est accroupi, comme toujours, sur des nattes. Allons les considérer. Dieu ! quelle horreur ! quel spectacle repoussant ! Appelle à ton aide les ressources de ton imagination, crée des monstres, et tu resteras encore fort au-dessous des négresses dont tes regards blessés se détournent avec répulsion. Mais les Géorgiennes et les Circassiennes, les plus belles femmes du monde, où sont-elles? Hélas ! cher frère, les esclaves blanches sont conservées séparément à Tophana, d'où on les conduit dans les harems pour y être examinées, et ce n'est qu'avec de bien grandes protections que tu peux entrer dans le lieu où on les garde. Ici il n'y a que des négresses, et il faut que tu te contentes de cet affreux spectacle. Elles sont accroupies. Un vêtement grossier d'une couleur grisâtre les enveloppe ; des bracelets en verroterie entourent leurs poignets ; des perles de verre brillent à leur cou. Elles portent les cheveux courts; un front déprimé couvre les sourcils, comme chez les crétins; de grands yeux insignifiants roulent dans leur orbite ; le nez est épâté et sans forme ; la bouche rappelle l'horrible conformation de celles des animaux, et les lèvres sont noires ; car les lèvres rouges des Maures sont une beauté idéale que la réalité ne possède point ; les doigts sont longs, comme chez les singes , et les ongles hideusement décolorés ; les jambes en fuseau et les talons proéminents; enfin et surtout l'ensemble de la forme et de l'expression offre un aspect tout à fait animal. La couleur varie du noir brillant au brunâtre, ou grisâtre. Aucun signe de vie ne paraît sur ces visages; elles nous regardent avec les mêmes yeux insignifiants qu'elles se regardent entre elles. Un acheteur, une acheteuse se présentent ; ils font leurs remarques, tout cela leur est indifférent. On les mesure en hauteur et en largeur, comme un ballot de marchandises; on examine leurs mains, leurs hanches, leurs pieds, leurs dents, comme celles d'un cheval ; elles se laissent faire, sans honte, sans colère, sans douleur. Du reste, cela se passe avec bienséance, c'est-à-dire qu'elles conservent leur vêtement, qui prend depuis le cou jusqu'à mi-jambe. Alors on discute les conditions, on offre, on diminue, on marchande. Convient-on de prix, l'esclave part avec son maître ou sa maîtresse ; ne tombe-t-on pas d'accord, elle se rassied sur sa natte, indifférente à son sort. Eh bien, comment cela te plaît-il? Je dois franchement convenir que, de tout ce spectacle, rien ne m'a tant choquée que sa laideur. J'ai éprouvé plus de compassion pour l'aigle royal, prisonnier à Schœnbrunn, que pour l'esclavage de ces créatures. Je me demandais intérieurement : Se peut-il qu'une Sapho, une Aspasie, une Marie Stuart, ces incomparables merveilles de beauté, d'intelligence et de grâce, fussent du même sexe? Et je me répondais, avec une profonde conviction : Non ! Une femme sans intelligence cesse d'en être une ; ce n'est plus

qu'une femelle. Les races ! On en comprend toute la diversité quand on compare un semblable négrillon à une Aspasie ; l'abîme qui sépare ces deux êtres ne sera jamais comblé par la philanthropie. Nous sommes poussière et nous retournerons en poussière ; mais, pour les quelques années qui me sont accordées, je rends grâces à Dieu auquel il a plu de me donner une poussière blanche au lieu d'une poussière noire. »

Etrange et triste effet de l'orgueil ! Cette femme, qui sent ses yeux se remplir de larmes en apercevant la Vénus de Milo, ne trouve pas un mot de compassion ni d'attendrissement à la vue des malheureuses exposées dans le marché de Constantinople. Elle se pressait d'y aller, espérant jouir d'un magnifique spectacle, charmer ses yeux de la beauté des Circassiennes et des Géorgiennes, étudier, sans doute, en amateur de l'art, les effets de la torture morale sur les traits réguliers de ces belles créatures. Mais, au lieu de houris, qu'aperçoit-elle ? de pauvres négresses groupées ou plutôt parquées sous les ordres d'un maître, et tellement abruties qu'elles paraissent indifférentes à leur dégradation. Alors l'intérêt s'évanouit, le dégoût s'empare de son âme, et, en présence de tant de misère et d'abjection, on cherche vainement une pensée qui révèle le moraliste, une parole qui montre la pitié ; son cœur reste froid et sa bouche dédaigneuse. Si une femme sans intelligence cesse d'en être une, de quel nom désigner celle qui manque de cœur ?

Cette absence de sensibilité vraie n'est pas moins marquée lorsque l'auteur arrive aux lieux témoins depuis des siècles des merveilles de notre foi. En face du Calvaire, la vie, ce semble, doit changer d'aspect ; pour l'âme éprouvée elle perd ses rigueurs, et pour l'heureux du monde ses joies. Comment contempler cette montagne sanglante sans devenir meilleur, sans être transformé, j'allais presque dire transfiguré ! Mais notre voyageuse voit trop bien en détail pour se plonger dans la contemplation; les petits objets la frappent trop à côté des grands, souvent même avant les grands. Est-il possible d'être fortement touché quand on observe Jérusalem du même œil curieux et critique qu'on regarderait Londres, et l'émotion qu'on éprouve peut-elle être bien profonde quand elle se reproduit multiple et froide dans des lettres écrites au jour le jour, et presque au moment même qu'on la ressent? Le seul sentiment vraiment pieux, vraiment chrétien, qui paraisse avoir fait battre le cœur de la comtesse Ida, c'est au mont Carmel qu'elle le doit. Au milieu de cette sublime solitude où la mer immense frappe presque seule les regards, sur cette montagne rocheuse élevée au-dessus des flots, et placée entre la Syrie et la Palestine comme une sentinelle avancée, elle a éprouvé une mélancolie grave sans tristesse, et les pages écrites de ce lieu sont les mieux senties, les plus belles de tout l'ouvrage. Je m'arrête à cet éloge mérité, il est si doux de terminer par la louange que je m'abstiens d'accompagner Mme Hahn en Egypte, dans la crainte d'avoir encore quelques défauts à signaler.

Pour résumer en peu de mots ce que j'ai dit de son talent comme touriste, il me semble qu'aux yeux d'un juge impartial elle ne mérite ni le blâme acharné de ses critiques, ni l'admiration enthousiaste de ses partisans. A l'exception d'*Au delà des Monts*, ses livres n'ont pas assez d'originalité, il est vrai, pour lui assurer une place à part, au milieu de ses nombreux compétiteurs, mais ils ne sont pas non plus assez dénués d'intérêt pour qu'on ne puisse les lire avec plaisir. Le grand tort de Mme Hahn c'est de prendre trop peu de peine ; elle publie trop légèrement tout ce qu'elle envoie à ses amis, à sa famille, pour que des pages, écrites en courant, sous le poids de la chaleur, de l'ennui, de la fatigue, du sommeil, plaisent longtemps à un lecteur sérieux et de bon goût. Je sais que c'est la mode en ce temps de liberté grande, mais aussi je sais que c'est une mode dangereuse pour qui la suit sans restriction. Si, plus soucieuse d'acquérir une gloire durable, Mme Hahn évitait soigneusement l'inutile prolixité qui multiplie les volumes, si elle en avait fait imprimer cinq au lieu de dix, ses succès de salon ne seraient que plus légitimes, les applaudissements de la cour de Dresde plus justes.

Quant à la critique malveillante de certaines feuilles allemandes, elle peut l'attribuer en partie au peu de ménagement qu'elle garde envers son public. Elle se pose devant lui avec tant d'indifférence, elle affecte tant de mépris pour ses jugements que cette hauteur dédaigneuse blesse et indispose.

« Sur toute la surface de la terre, écrit-elle à sa mère, tu es la seule personne qui m'en impose. »

Ceci ne plaît guère, surtout dans la bouche d'une femme, et rend moins indulgent. On examine alors les droits de l'écrivain à le prendre sur ce ton, et, comme l'examen est peu bienveillant, on reconnaît que cette infaillibilité n'est point infaillible. Non-seulement Mme Hahn s'allonge, s'étend, se répète inutilement, mais encore elle se trompe souvent. Son érudition, je l'ai dit ailleurs, est douteuse, ses citations historiques sont hasardées et parfois inexactes, ses dissertations un peu lieu commun. Alors le lecteur mal disposé se prend à rire ironiquement, et relève des erreurs qui toutes ne peuvent pas être attribuées au typographe. Avec moins de confiance en elle-même elle aurait rencontré sans nul doute des jugements moins sévères.

Mais ce n'est pas tout : heureusement pour sa gloire, la comtesse Ida ne se borne pas à la littérature de voyage, elle en cultive simultanément une autre, et celle-là lui garantit un rang bien plus élevé parmi les écrivains contemporains, le premier, sans contredit, parmi les femmes auteurs de l'Allemagne actuelle.

Aussi, autant elle paraît attacher peu d'importance à ses travaux

comme touriste, autant prend-elle au sérieux ses études comme romancier.

Qu'on me permette de l'envisager rapidement sous ce nouvel aspect.

Dernièrement, en annonçant une édition complète de ses romans, elle a adressé au public une sorte de profession de foi qui me paraît mériter de prendre place ici, parce qu'elle y explique ses idées et le but qu'elle se propose d'atteindre. Je la traduis donc en entier.

« Il y a maintenant sept ans que j'écrivais le petit livre auquel je donnai pour titre modeste *Esquisse de la Société* (Aus der Gesellschaft). J'étais loin alors de prévoir que je le ferais suivre de toute une série de livres se mouvant dans la même sphère, et susceptibles, par conséquent, de porter le même titre. Pourtant la chose a eu lieu, et maintenant je baptise ce premier essai du nom d'*Ilda Schœnholm*, et je donne à l'ensemble le titre primitif.

« Aujourd'hui que je jette un coup d'œil rétrospectif sur ma petite carrière littéraire, mon cœur tressaille de joie, car c'est un bonheur bien pur de pouvoir se dire : Tu apportes aussi ton œuvre dans le domaine de l'intelligence. Le travail! voilà mon désir, ma vocation, mon besoin! Quand je travaille, je suis heureuse, je me sens à ma place et dans ma sphère ; c'est pourquoi je n'ai jamais éprouvé le découragement, l'inquiétude, le doute, qu'on nous représente si souvent comme étant inséparables d'une semblable carrière. Oh! non! il n'en est pas ainsi quand on l'embrasse avec amour et sans arrière-pensée. Moi, je n'ai qu'un seul but, l'avancement de la vérité dans les âmes. Je veux l'atteindre et j'y réussis. La preuve du succès de mes efforts, c'est l'approbation vive et le blâme amer, les partisans dévoués et les adversaires acharnés, la sympathie profonde et l'aversion insurmontable que font naître mes écrits. Des sentiments si opposés ne sont mis en jeu que par la puissance, tandis que l'impuissance inoffensive et douce obtient l'approbation unanime. Cette action ne vient ni de mon talent ni de ma plume, mais de mes efforts pour faire rentrer l'homme en lui-même, afin qu'il cherche dans sa vie intérieure les matériaux fondamentaux de sa vie extérieure. Maintenant que le monde entier semble se répandre au dehors, et que les plus nobles tentatives ne sont que des mouvements en long et en large, c'est le moment ou jamais de plonger un regard scrutateur dans les profondeurs mystérieuses de son être...

« Mais chaque regard dans l'abîme donne le vertige à quiconque n'a pas la vue assurée. Les livres qui montrent l'âme humaine aux prises avec les passions ont toujours été considérés comme dangereux; les miens le sont aussi. Si je dis qu'ils ont cela de commun avec *la Nouvelle Héloïse*, *Werther*, *Child-Harold*, ce n'est pas que je veuille placer mon nom à côté de ces noms glorieux, mais seulement indiquer qu'un tel sort n'a rien de vulgaire ni d'ordinaire. L'extraordinaire est désagréable à plusieurs; il les trouble et les dérange, je le conçois ; mais je conçois aussi que nous ferions peu de progrès si nous voulions invariablement nous en tenir aux choses de tous les jours, sans jamais tenter de faire un pas hors de la route paisible qu'elles nous tracent. Moi je ne veux pas désennuyer les gens par de petites histoires insignifiantes ou par des contes bien tournés et superficiels. Je ne veux pas encourager la mesquine vanité humaine par des héros et des héroïnes sans vérité; je ne veux pas faire de mes livres des machines amusantes pour les grands et les petits enfants. Je veux frapper à la porte du cœur des hommes pensants et leur parler. Eh bien, ai-je tort ou raison? Réfléchissez et répondez, comme vous le jugez bon. Applaudissez-moi ou blâmez-moi, faites ce que vous voudrez, mais réfléchissez. Je veux combattre à outrance la fausseté, l'hypocrisie du monde qui s'efforce de nous

gagner tous. Oui, telle est ma volonté, et je la sens si forte et si sérieuse que je ne puis que dire en terminant : ***Amen.***

« Ida Hahn-Hahn.

« Dresde, 30 juin 1844. »

Cette déclaration de guerre me plaît. Démasquer l'hypocrisie et le mensonge, faire entendre la voix de la vérité au fond des âmes, certes voilà une noble tâche, et l'auteur qui se l'impose mérite bien qu'on envisage sérieusement les moyens dont il se sert pour l'accomplir. Sont-ils toujours efficaces, salutaires, appropriés au but ? Un court examen répondra à ces questions.

Malgré son désir clairement énoncé de retremper au langage austère de la vérité les consciences affaiblies, Mme Hahn est femme du monde avant tout, et elle subit peut-être à son insu l'influence du milieu dans lequel elle se meut et respire. Dans ce domaine des convenances, la vanité, l'oisiveté, l'ennui engendrent des liaisons éphémères, des sentiments pâles et souvent factices ; l'artiste se montre fidèle au tableau qu'elle a voulu copier. La passion, sous sa plume, est presque toujours bien élevée, mais rarement assez énergique pour conduire au sacrifice, pour survivre à la fatigue, à une durée de quelques jours. Elle s'éteint doucement, puis renaît pour s'éteindre encore, sans secousses, sans cause, par lassitude, comme une femme gracieuse et frêle qui s'évanouit fréquemment, et languit toujours faute de mouvement et d'activité.

Cependant la vérité se cache jusque sous cette faiblesse. Il faut bien le reconnaître, nous sommes ainsi faits, et le cœur humain ne sait pas enfanter de passions impérissables !

On a prétendu de plusieurs écrivains qu'en retraçant les émotions et les sentiments de leurs héros ils retraçaient les leurs propres ; on n'a pas manqué de le dire aussi de la comtesse Ida, et, je crois, avec quelque raison. Il est certain que, dans tous ses romans, il se rencontre un même type de femme un peu froide, un peu hautaine, professant beaucoup d'indifférence et même de mépris pour les jugements du monde. Ses héroïnes favorites sont mariées à un homme vulgaire, grossier ; mais elles vivent seules et indépendantes ; elles sont poëtes ou artistes et possèdent une grande supériorité sur la foule. Quand on connaît un peu la vie intime de Mme Hahn, on est forcé de convenir que la plupart de ces traits peuvent lui être attribués. Du reste, elle appartient à l'école d'un écrivain célèbre parmi nous ; le mariage trouve rarement grâce à ses yeux ; mais, peintre d'une classe élégante et frivole, elle se garde de tenter jamais une de ces créations vigoureuses et à demi sauvages, comme il en est tant sorti de la plume de son modèle. Si cette réserve la prive de certains éléments de succès, elle la soustrait aussi au danger de ces rapprochements outrés, qui, il faut en

convenir, sont des tours de force dont le prodigieux talent de l'auteur français pouvait seul triompher.

La série des romans publiés jusqu'à ce jour par Mme Hahn est déjà assez nombreuse. On en compte six, en commençant par *Ilda Schœnholm,* à la date de 1838, et, en finissant par *Cecil*, en 1844. Ceux qui ont paru dans l'intervalle sont *Ulrich, der Rechte, Græfin Faustine*, *Sigismond Forster.*

Dans *Ilda Schœnholm,* l'inexpérience de l'écrivain se fait partout sentir. Point d'unité dans l'action, faiblesse dans la composition, intérêt peu soutenu, et qui s'éparpille sur une demi-douzaine de personnages placés dans un cercle différent, et n'agissant les uns sur les autres que d'une façon indirecte et insignifiante. De sorte que ce livre pourrait tout aussi bien porter le nom de Polydore, d'Ondine ou même de Régine que celui d'Ilda.

La comtesse Schœnholm est une jeune femme poëte, mariée à un homme qu'elle n'aime point, dont elle n'est ni appréciée ni comprise. Un jeune Irlandais, proscrit de son pays par les malheurs des temps, accepte l'hospitalité du comte Schœnholm ; il chasse avec lui, joue au billard avec lui et devient son meilleur ami. Cependant il est beau, il est grave, il est pensif et mélancolique, comme il convient au fils d'un peuple opprimé ; Ilda l'aime, il aime Ilda. Tout à coup, on le voit s'éloigner ; deux mots seulement adressés au comte expliquent son brusque départ. Peu après, ce dernier meurt ; un fils d'Ilda, l'unique fruit de son mariage, meurt aussi. Ces pertes la trouvent résignée ; mais, six mois plus tard, une lettre timbrée d'Irlande la plonge dans une douleur amère; elle s'enferme et garde longtemps la plus profonde solitude. Puis elle part pour l'Angleterre, reste plusieurs mois absente et revient calme et consolée. Le mot de cette énigme, le voici : le jeune Irlandais était mort naufragé tandis qu'il parcourait le monde pour obéir à Ilda ; la lettre qu'elle avait reçue contenait cette triste nouvelle. Tourmentée par les regrets, un peu par le remords, car elle se reprochait de lui avoir ordonné de s'éloigner, Ilda se rendit en Irlande pour élever un monument à sa mémoire, et, ce pieux devoir accompli, elle sentit renaître la paix dans son âme.

Les deux années qui suivirent ce voyage s'écoulèrent en Italie. Là elle cultiva les arts, la poésie, et protégea les artistes. Un jeune Tyrolien, recueilli par elle dans les rues de Rome, demi-nu et mourant de faim, devient, grâce à sa protection, un sculpteur célèbre. Et ici il n'est pas inutile d'observer que l'histoire de ce jeune homme tient dans le livre à peu près autant de place que celle d'Ilda elle-même, quoiqu'il n'y soit mis en apparence que pour faire ressortir la bienfaisance de la comtesse. De retour en Allemagne, elle fait la connaissance d'un M. Otto, venu accidentellement dans la ville voisine de son château pour en étudier les archives. On ne sait qui il est, ni quelle est sa

famille, mais il est grave et digne (la gravité et la dignité sont les qualités distinctives des héros de Mme Hahn; ceci soit dit à sa louange). Bientôt Ilda et lui s'aiment dans le secret de leur cœur. Mais, dans ce même temps, une cousine d'Ilda tombait malade en Italie. Malheur à la pauvre comtesse et malheur au pauvre lecteur, car voilà une troisième histoire non moins détaillée que les précédentes et qu'il faut lire. Ilda ira secourir sa cousine; seulement, avant de partir, Otto saura qu'elle l'aime; il promettra d'attendre son retour; ils pourront compter l'un sur l'autre. C'est ici que l'écrivain allemand se sépare entièrement des traditions de l'écrivain français. Otto aime Ilda; la certitude d'être aimé le pénètre d'un bonheur immense; pourtant, à partir du jour où leur mutuel attachement leur est révélé, il cessera de la voir pour ne plus la retrouver que dans l'éternité. Otto est pauvre et d'une famille obscure de la bourgeoisie; il ne veut pas épouser Ilda, parce qu'elle rougirait des siens; il ne veut pas qu'elle se dégrade pour lui; donc il s'éloigne d'elle pour toujours.

La douleur que tous deux éprouvent d'abord s'adoucit par degrés; plus tard, dans un autre roman, on retrouve la comtesse Schœnholm mélancolique, mais forte et résignée. Otto, de son côté, a fait son chemin dans la diplomatie, et l'ambition remplace la tendresse.

Si j'ai analysé avec quelque détail ce premier roman de Mme Hahn, c'est qu'il fait connaître à peu près son genre et ses tendances. Les défauts, plus nombreux que dans les ouvrages postérieurs, sont cependant ceux qu'on retrouve toujours, et dont jusqu'à présent elle n'a pas su se corriger tout à fait.

La comtesse Faustine, d'une date beaucoup plus récente, n'en est pas exempte, tant s'en faut; mais ce roman offre une étude du cœur plus sérieuse et plus suivie. Partant des mêmes données, un mariage sans affection ni estime, Mme Hahn nous montre son héroïne cédant au besoin d'aimer et d'être aimée, heureuse avec un homme d'un caractère fort et loyal; puis, à son insu, sans même s'en douter, cessant de l'aimer, et se trouvant un jour avec effroi une autre passion dans le cœur. Ce cœur si changeant, si fragile, qui passe incessamment d'un objet à un autre, qui voit naître et mourir entre deux aurores la tendresse qu'il avait crue éternelle, le voilà surtout tel que l'auteur s'attache à nous le présenter. Faustine a donc changé sans motif, sans cause, car celui qu'elle aimait hier est toujours digne de sa tendresse et de son estime; elle ne s'explique pas cette résolution, elle en gémit et l'accepte. Un second mariage l'unit à l'objet nouveau de ses affections; là aussi le bonheur l'attend, le bonheur pur, vrai, celui d'avoir pour époux un homme d'une intelligence élevée et d'une loyauté intacte. Cependant elle n'en jouit que peu; elle devient par degrés mélancolique et sombre; elle recherche la solitude; elle abandonne ses pinceaux, compagnons jusqu'alors inséparables et chers; la vie

lui pèse ; elle aspire à quitter le monde. Ce pauvre cœur, que l'affection humaine n'a pu satisfaire, cherche maintenant à se réfugier dans l'affection impérissable de Dieu ; elle supplie son époux de lui permettre de se retirer dans un cloître, et ses prières sont si vives, ses larmes si persistantes qu'il finit par céder. Faustine entre à Rome dans l'ordre des *Vive Sepolte*, où six mois plus tard elle meurt dans les sentiments d'une ardente piété.

Cette fin n'est peut-être pas sans une secrète affinité avec les idées intimes de Mme Hahn : ses sympathies sont toutes pour le Catholicisme, elle le manifeste en maintes occasions. Pour écrire un roman comme *Faustine* il faut avoir beaucoup vécu de la vie du cœur, il faut avoir passé par la souffrance et le désenchantement. Qui sait ? le jour viendra peut-être où, comprenant combien la parole du roi-prophète est vraie, elle proclamera à son tour que tout est vanité, hors aimer Dieu et le servir.

Le dernier roman de Mme Hahn, c'est *Cecil*.

Le caractère de ce jeune homme est celui d'un égoïste moderne. S'il était indiqué plus brièvement, si les événements que l'auteur a cru devoir entasser à profusion pour lui donner tout son développement étaient moins nombreux et moins détaillés, ce roman, qui révèle une rare faculté d'observation, ne ferait qu'y gagner ; mais là, comme toujours, la précision, la netteté, l'enchaînement rapide des sentiments et des faits manquent. On s'aperçoit, sans que Mme Hahn ait besoin de le dire, qu'elle n'a pas appris à faire un livre dans ce sens qu'y attachait La Bruyère quand il écrivait : « C'est un métier que de faire un livre comme de faire une pendule. » Elle ne sait ni grouper ni coordonner ses matériaux ; elle multiplie les conversations et les personnages, ralentissant à tout propos la marche de l'action et absorbant dans un intérêt secondaire l'intérêt principal. C'est ce qui arrive encore dans ce roman de *Cecil*, où une histoire, qui n'est à proprement parler qu'un épisode, fait presque entièrement oublier le fond du récit. Cette histoire est celle d'une femme devant laquelle l'égoïsme de Cecil fond comme la neige des montagnes au souffle du printemps. Tracée d'une main plus énergique et plus ferme que toutes celles qui l'ont précédée, les événements s'y succèdent avec rapidité, l'intérêt s'y soutient mieux, et j'ai trouvé une ou deux scènes écrites avec un remarquable talent. Renata me paraît la plus pure, la plus belle création de Mme Hahn ; elle est forte, elle est dévouée, elle inspire tout l'intérêt d'une victime, tout l'attrait d'une nature supérieure. Son dévouement à un mari presque idiot, son amour profond, mais contenu, pour le jeune Hongrois Emmerich ; sa marche toujours ferme dans la route du devoir, quelque cruel qu'il soit ; la constance d'Emmerich, sa loyauté chevaleresque, son obéissance aux volontés de Renata, forment un ensemble dont tout écrivain pourrait à bon droit être fier. Il n'est pas jusqu'à la passion décroissante de Renata, jusqu'à l'affection calme que parvient peu à peu à lui inspirer Ce-

cil, qui ne soit un trait parfait et n'indique une véritable connaissance du cœur aussi bien qu'une certaine hardiesse à proclamer ce que d'ordinaire les romanciers laissent dans l'ombre. Oui, c'est une triste, mais irrécusable vérité, la passion s'épuise d'elle-même. Comment résisterait-elle donc à l'anéantissement de toutes les espérances ? Nous avons soif de bonheur ; notre cœur, un moment découragé, se relève ; il remonte lentement le flanc de la montagne d'où il vient d'être précipité ; il gravit pas à pas le sentier escarpé ; il a peur, il doute, il sait qu'il n'atteindra jamais le sommet : pourtant il s'y efforce. Faiblesse et puissance du cœur, qui pourrait vous méconnaître?

L'étude de l'âme, de ses passions, tel est donc le but des romans de la comtesse Hahn. La même direction se retrouve dans ceux que nous n'analyserons point pour éviter les longueurs. *Sigismond Forster* et *Ulrich*, par exemple, tendent à montrer, je crois, l'affinité des âmes, sujet sur lequel Goethe lui-même a écrit tout un roman (*les Affinités électives*), et qui doit convenir parfaitement à un public allemand. Cependant il est permis de douter, tout en rendant hommage aux intentions de Mme Hahn, que la peinture des passions, telle qu'elle la conçoit, soit propre à fortifier les âmes. Les femmes qu'elle choisit pour ses héroïnes sont pour la plupart d'une faiblesse désolante. Sans cesse ballottées au souffle amollissant des affections passagères, elles ne paraissent même pas se douter qu'il y ait autre chose à faire que de céder à tous les caprices et à tous les ennuis de leur cœur, et agissent comme si elles ignoraient entièrement qu'au-dessus de la passion on doit mettre le devoir.

Die Liebe ! la vie tout entière semble contenue, pour l'écrivain allemand, dans ce seul mot ; il excuse tout, justifie tout, explique tout. Est-ce bien là ce que promet sa préface? Pour faire retentir la vérité dans la conscience humaine, n'y aurait-il pas quelque autre chose à lui montrer ? Qu'elle y songe bien ! Une seule fois elle nous donne le spectacle du dévouement et de la fidélité au devoir, et, comme si le devoir avait aussi la puissance de vivifier, d'élever le talent, le sien grandit tout à coup et prend des proportions qu'il n'avait encore jamais atteintes. Si la comtesse Hahn aspire à occuper une place vraiment à part dans la littérature contemporaine, et il me semble qu'elle le peut, elle ne doit pas reculer devant des études plus austères. Qu'elle cherche quelquefois la mère, la fille, là où elle n'a vu jusqu'ici que la femme du monde, faible et désœuvrée. Ses héroïnes, fortifiées à la source des sentiments les plus purs et les plus vivifiants, retrouveront le courage de pratiquer le devoir, d'accomplir le sacrifice, sans lequel il n'y a point de force réelle. La création de Renata, dont je parlais tout à l'heure, est, du reste, d'un heureux présage ; elle fait espérer que le talent de l'auteur, en acquérant de la maturité, acquerra aussi plus d'élévation morale.

A. A.

SURINTENDANTS,

CONTROLEURS GÉNÉRAUX

ET

MINISTRES DES FINANCES

CÉLÈBRES.

II.

NICOLAS FOUQUET [1].

Il s'en faut de beaucoup que les cinquante années qui séparent l'administration de Sully de celle de Colbert aient brillé par l'économie et la régularité dans la gestion des finances publiques. Jamais, au contraire, plus épouvantable désordre ; aussi, malgré l'inépuisable patience des peuples, tant d'exactions, d'oppressions, de doubles et triples

[1] J'ai consulté pour ce travail les *Défenses de Fouquet*, 16 vol. in-18, les plaidoyers de Pelisson, tous les mémoires du temps, entre autres ceux de Mmes de Motteville et de Lafayette, de Loménie de Brienne, de l'abbé de Choisy, de Gourville, de La Fare, de Montglat, de Dangeau, de Saint-Simon, la *Gazette* de Loret, le *Ménagiana*, les *Lettres* de Mme de Sévigné, de Bussy, de Guy-Patin, la *Vie de Colbert* par Sandraz du Courtil, les *Archives curieuses de l'histoire de France*, par MM. Cimber et Danjou (*Portraits de la Cour*, t. VIII, 2e série), la *Vie de La Fontaine* et les *Mémoires sur Mme de Sévigné*, par M. le baron Walckenaer. Parmi les ouvrages spéciaux, je puis citer les *Recherches sur les finances*, par Forbonnais ; l'*Histoire financière de la France*, par M. Bailly ; le *Dictionnaire des Finances* dans l'*Encyclopédie méthodique*. J'ai cru pouvoir me dispenser, afin d'éviter des renvois trop fréquents, d'indiquer en note les folios de ces divers ouvrages toutes les fois que j'y ai eu recours ; mais j'ai eu soin de prendre cette précaution pour les manuscrits complétement inexplorés jusqu'à ce jour, dont j'ai fait usage, tels que les *Registres de la Chambre de justice*, les recueils de pièces, les inventaires concernant le procès Fouquet, et le *Journal de M. d'Ormesson*, l'un des rapporteurs du procès.

droits perçus, bien souvent sans l'autorisation du roi, au profit de ses ministres ou des gouverneurs des provinces, par une armée de collecteurs impitoyables, occasionnaient fréquemment des séditions en Languedoc, en Bretagne, en Normandie, mais principalement à Paris, où les mesures de finances étaient de temps en temps le prétexte de quelque révolte soigneusement fomentée et encouragée par le Parlement. Sully avait quitté la direction des finances au commencement de 1611; Colbert la prit au mois de septembre 1661. Dans cet intervalle d'un demi-siècle, rempli de tant de troubles, fruits de deux minorités, et durant lequel la France eut tour à tour à subir l'infâme favoritisme d'un Concini, la salutaire dictature du cardinal de Richelieu, la guerre étrangère, la guerre civile, la rébellion du peuple, des Parlements et des princes contre Louis XIV ou plutôt contre le ministre étranger, le politique habile, mais cruellement avide, qui gouvernait en son nom, douze contrôleurs généraux ou surintendants acceptèrent la difficile mission d'alimenter le trésor public. On a vu, à la fin de l'étude sur Sully [1], qu'en retirant le pouvoir à ce ministre, dont l'économie et la prévoyance gênaient la nouvelle cour, Marie de Médicis organisa un conseil des finances où elle espérait trouver une entière souplesse, par la raison que la responsabilité n'y pèserait exclusivement sur personne. Ce calcul n'était que trop juste. Or, six ans après, les trésors déposés à la Bastille par Henri IV étant dévorés, il fallut aviser à de nouveaux moyens de se procurer de l'argent. C'est alors qu'on nomma successivement contrôleurs généraux ou surintendants Barbin, Jeannin, Schomberg, La Vieuville, Marillac, le marquis d'Effiat, Bullion et Bouteilher, surintendants ensemble, de 1632 à 1643; Bailleul, Émery Perticelly, remplacé, après deux années d'exercices, par La Meilleraye, et bientôt rappelé pour l'habileté de ses expédients; de Maisons, La Vieuville, déjà surintendant en 1624 sous le ministère Richelieu; enfin, Servien et Fouquet, qui exercèrent ensemble depuis 1653 jusqu'en 1659, où, Servien étant mort, le cardinal Mazarin ne donna pas de collègue à Fouquet et l'investit seul de la surintendance. Cela est triste à dire; mais, parmi tous ces hommes, un seul, le marquis d'Effiat, ménagea les deniers du peuple, rétablit, dans la reddition des comptes, cet ordre auquel Sully attachait tant d'importance et que ses successeurs avaient cessé d'exiger. Le marquis d'Effiat comparait les trésoriers et les receveurs généraux à la seiche, « qui, disait-il, a cette industrie de troubler l'eau pour tromper les yeux du pêcheur qui l'épie. » Probe, intègre, actif, signalant le mal partout où il l'apercevait, énergiquement soutenu, au surplus, dans ses plans de réforme par le cardinal de Richelieu, ce qui doublait sa puissance, le marquis d'Effiat ramena la sécurité, la confiance, et fit tomber à 10 pour 100 l'intérêt de l'ar-

[1] *Correspondant* du 15 septembre 1843, 9e livraison.

gent que l'État était obligé d'emprunter. Et qu'on ne se récrie pas sur l'élévation de ce taux ! Avant le marquis d'Effiat, on avait payé l'intérêt jusqu'à 30 pour 100, et, après lui, d'autres surintendants devaient venir qui seraient forcés, pour faire face aux dépenses publiques, d'accepter des conditions plus désastreuses encore que celles-là...

Le 17 août 1661, des milliers de carrosses armoiriés encombraient la route de Paris à Vaux-le-Vicomte, situé à quelques lieues de Melun. Vaux-le-Vicomte appartenait, depuis quelques années, au surintendant des finances, qui, ce jour-là, y donnait au roi Louis XIV une fête à laquelle la reine-mère, Madame et Monsieur assistaient aussi. Six mille invitations avaient été distribuées, non-seulement dans la France entière, mais dans l'Europe, et l'on s'y était rendu avec un empressement qu'expliquaient et justifiaient de reste la magnificence bien connue de Fouquet, les merveilles de Vaux et le bruit partout répandu que le roi avait promis d'assister à cette fête, honneur insigne où tout le monde voyait en quelque sorte le gage de la nomination prochaine du surintendant au grade de premier ministre. A aucune époque, en France, la passion pour les constructions monumentales n'a été poussée aussi loin qu'au XVIIe siècle, et cette passion, Fouquet la possédait à un degré dont Louis XIV n'a été, pour ainsi dire, que le continuateur. Trois villages démolis et rasés pour arrondir le domaine de Vaux et le rendre digne des bâtiments de Le Vau, des jardins de Lenôtre, des peintures de Lebrun, disent assez quelle devait être son importance. Il est vrai que 9 millions de livres avaient à peine suffi à cette œuvre vraiment royale; mais au moins le but avait été atteint, et ni le Palais-Royal, ni le Luxembourg, ni les châteaux de Saint-Cloud et de Fontainebleau ne pouvaient, pour la grandeur des bâtiments, le nombre et la décoration des appartements, être comparés à Vaux. Mlle de Scudéry raconte qu'on découvrait du perron une si grande étendue de différents parterres, tant de fontaines jaillissantes et tant de beaux objets se confondant par leur éloignement, que l'œil était ébloui. Devant soi c'étaient de grands parterres avec des fontaines et un rond d'eau au milieu, puis, à droite et à gauche, dans les carrés les plus rapprochés, trois fontaines de chaque côté qui, « par des artifices d'eau, divertissaient agréablement les yeux. » Mlle de Scudéry ajoute que « les innombrables figures des bassins jetaient de l'eau de toutes parts et faisaient un très-bel objet, sans compter que toute cette immense étendue d'eau était couverte de petites barques peintes et dorées par où l'on entrait dans le grand canal. » Terminons cette description d'un narrateur quelque peu enthousiaste, et sur lequel les largesses du surintendant exerçaient sans doute leur influence, par un renseignement qui a bien son importance. Cent

ans après la fête donnée par Fouquet, le duc de Villars, alors propriétaire du château de Vaux, songea à tirer parti des tuyaux de plomb, enfouis sous terre, qui distribuaient l'eau aux différentes pièces depuis longtemps dégradées et hors de service. Combien pense-t-on qu'il les vendit? 490,000 livres, environ 1 million d'aujourd'hui.

Cependant le roi était arrivé. Sur sa prière, Fouquet lui fit d'abord visiter les parties principales du château. A chaque pas, Louis XIV voyait sur les panneaux, aux plafonds, un écusson au milieu duquel étaient dessinées les armes de Fouquet, représentant un écureuil à la poursuite d'une couleuvre, avec cette orgueilleuse devise qui lui fut depuis si funeste : *Quo non ascendet?* En même temps, les courtisans répétaient entre eux, à voix basse, que la couleuvre était là pour Colbert, dans les armes duquel elle figurait en effet. A mesure que le luxe de ces somptueux appartements se déroulait devant lui, le roi sentait naître en son cœur le désir de faire arrêter son surintendant au milieu même de ces merveilles de l'architecture et des arts, preuves parlantes de ses folles dépenses. Ce n'est pas tout : au milieu d'une allégorie peinte par Lebrun, le roi vit le portrait de Mlle de La Vallière, à laquelle il savait que Fouquet avait eu l'audace de faire faire d'insolentes propositions par une Mme Duplessis-Bellière, sa confidente. Louis XIV avait alors-vingt trois ans et il aimait passionnément Mlle de La Vallière. Sans l'intervention d'Anne d'Autriche, qui s'aperçut du trouble où l'avait jeté la vue de ce portrait, il aurait immédiatement donné cours à son ressentiment. Quelques sages raisons de la reine-mère calmèrent cet orage et la fête n'en fut pas visiblement troublée. Depuis quelque temps, les Italiens avaient importé en France la mode des loteries. Les objets que Fouquet offrit de la sorte à ses invités avaient tous une grande valeur ; c'étaient des bijoux, des costumes et des armes de prix ; il y avait jusqu'à des chevaux. Dans l'après-midi, à un signal donné par le roi, les eaux jouèrent, les bassins se remplirent, des millions de gerbes liquides s'irisèrent dans l'air aux feux du soleil, qui en faisait autant d'arcs-en-ciel, et ce fut une admiration générale, sincère. Cette multitude d'acteurs de bronze fut applaudie comme auraient pu l'être des acteurs vivants. Vint ensuite le dîner, dont la dépense fut plus tard évaluée à 120,000 livres, dîner plus que royal, gigantesque, qui n'a peut-être jamais eu son pareil; car, je l'ai déjà dit, six mille personnes y assistèrent, et il avait été dirigé par Vatel. C'est de ce splendide dîner que le scrupuleux et impassible marquis de Dangeau a dit dans son journal : « Au dîner du sieur Fouquet, le 17 août 1661, il y avait une superbe montagne de confitures. » Le dîner fini, la comédie eut son tour. On avait dressé le théâtre au bas de l'allée des Sapins. On joua pour la première fois les ***Fâcheux,*** de Molière. Pelisson, le secrétaire particulier, l'homme de confiance, l'ami intime de Fouquet, qui, de simple poëte et homme de lettres qu'il l'avait trouvé, en avait fait en peu de temps un conseiller

en la cour des aides, Pelisson avait composé un prologue pour la circonstance. Écoutons La Fontaine : « Au milieu de vingt jets d'eau naturels s'ouvrit cette coquille que tout le monde a vue. L'agréable naïade (c'était la Béjart) qui parut dedans s'avança au bord du théâtre, et, d'un air héroïque, prononça les vers que Pelisson avait faits. »

> Pour voir en ces beaux lieux le plus grand roi du monde,
> Mortels, je viens à vous de ma grotte profonde....
> Jeune, victorieux, sage, vaillant, auguste,
> Aussi doux que sévère, aussi puissant que juste....
> Vous le verrez demain, d'une force nouvelle,
> Sous le fardeau pénible où votre voix l'appelle,
> Faire obéir les lois....

Tels étaient les éloges que le poëte de Fouquet prodiguait à Louis XIV, au roi *juste*, *mais sévère;* et le roi de sourire, et toute la cour d'applaudir. Où était en ce moment la comédie la plus piquante, la plus curieuse? Cependant Fouquet avait été prévenu par Mme Duplessis-Bellière du projet que le roi avait eu un moment de le faire arrêter au milieu même de la fête. Mais comment croire à un pareil dessein? Cela était-il possible? Il est vrai que Le Tellier et Colbert avaient été ce jour-là plus froids et plus réservés avec lui que de coutume; mais le roi ne lui avait-il pas répété, peu de temps auparavant, qu'il lui pardonnait toutes les irrégularités que la difficulté des temps l'avait pu obliger de commettre. A quoi bon s'effrayer? Tous ces bruits étaient semés par des envieux, ses ennemis, les créatures de Le Tellier et de Colbert. Fouquet s'endormit dans ces illusions.

Nicolas Fouquet était né à Paris en 1615. Son père, François Fouquet, négociant renommé, riche armateur de la Bretagne, avait fait longtemps le commerce avec les colonies. Ses connaissances spéciales le mirent en relation avec le cardinal de Richelieu, qui le fit entrer dans le conseil de marine. Il fut le seul juge du maréchal de Marillac qui n'opina point à la mort, et, contre toute attente, le cardinal de Richelieu lui sut gré, dit-on, de sa probité et de son courage [1]. A vingt ans, on acheta à Fouquet une charge de maître des requêtes au Parlement. A trente-cinq ans, faveur peut-être inouïe! celle de procureur général étant devenue vacante, l'abbé Fouquet, fort avant dans les bonnes grâces du cardinal Mazarin, obtint de lui que son frère en fût investi. Dans le Parlement, Fouquet rendit de bons services au cardinal. On raconte, en outre, qu'il était fort exact à poursuivre tous ceux qui écrivaient contre ce ministre, et qu'il fut chargé, pendant quelques années, de la police de Paris. Au mois de février 1653, le duc de La Vieuville, surintendant des finances, étant mort, sa place fut partagée entre Fouquet et Servien. Ce dernier mourut au mois de février 1659. Le préambule de l'ordonnance du roi, en date du 21 février 1659, qui conféra à

[1] *Abrégé chronologique* du président Hénault, année 1661.

Fouquet la pleine et entière possession de la surintendance, mérite d'être reproduit :

« La confiance que nous avons en votre personne, éprouvée pendant six années en fonction, la prudence et le zèle que vous avez fait connaître, l'assiduité et la vigilance que vous avez apportées en votre place, l'expérience que vous y avez acquise, et l'épreuve que nous avons faite de votre conduite en cet emploi et en plusieurs occasions pour notre service, nous donnent toutes les assurances que non-seulement il n'est pas nécessaire de partager les soins de cette charge et de vous en soulager par la jonction d'un collègue, mais aussi qu'il importe au bien de notre Etat et de notre service, pour la facilité des affaires et la promptitude des expéditions, que l'administration de nos finances ne soit pas divisée, et que, vous étant entièrement commise et à vous seul, Nous en serions mieux servis et le public avec Nous. »

Il n'était pas possible, on le voit, de recevoir des lettres d'investiture plus flatteuses et plus brillantes. C'est que Fouquet était alors en pleine faveur. Au surplus, bien avant la mort de son collègue, il était déjà chargé des fonctions les plus importantes de la surintendance, c'est-à-dire du recouvrement des fonds. Servien n'avait que la dépense. Or, le recouvrement des fonds présentait souvent, à cette époque, des difficultés inouïes; car, les revenus de l'Etat étant d'ordinaire dépensés deux ou trois ans à l'avance, il s'agissait de décider les financiers, traitants et partisans, à prêter des sommes considérables sans garantie bien certaine et sous la menace incessante d'une banqueroute. Il y en avait eu une très-fâcheuse en 1648, le cardinal Mazarin ayant fait donner aux créanciers de l'Etat des billets payables sur des fonds depuis longtemps épuisés, ce qui était une véritable dérision et le plus sûr moyen d'écarter les financiers lorsqu'on aurait de nouveau besoin d'eux. Par malheur, grâce aux dépenses de la guerre, à l'insatiable avidité de Mazarin, à l'impéritie et à la cupidité des surintendants ou de leurs commis, enfin à la disproportion constante entre les recettes et les dépenses, les financiers, auxquels de temps en temps on faisait rendre gorge, que l'on emprisonnait, que l'on pendait quelquefois, étaient les hommes les plus nécessaires, les plus recherchés du pays. Ils avaient en quelque sorte entre leurs mains les résultats de la guerre, le triomphe ou la défaite; ils le savaient, en abusaient, et, on ne saurait trop le redire, les abus engendrant les abus, tous ceux qui avaient affaire aux financiers, s'inspirant le mieux possible de leurs exemples, s'enrichissaient, dilapidaient, gaspillaient comme eux, à qui mieux mieux.

En 1653, époque à laquelle Fouquet fut appelé à la surintendance des finances conjointement avec Servien, sa fortune personnelle s'élevait, d'après sa propre estimation, à 1,600,000 livres, y compris la valeur de sa charge de procureur général, sur laquelle il devait encore plus de 400,000 livres. De 1653 à 1661, son emploi de surintendant lui rapporta 3,150,000 livres, à peu près 400,000 livres par an. En outre, il fut reconnu, au moment de sa disgrâce, qu'il avait emprunté environ 12 mil-

lions, et il disait lui-même à ce sujet : « Que mes ennemis se chargent de tous mes biens, à condition de payer mes dettes ; je leur laisse le reste. » D'un autre côté, il résulta du dépouillement de ses comptes que Vaux seulement lui avait coûté plus de 9 millions en achats de terrain, constructions, meubles et embellissements. Il avait aussi fait des dépenses considérables à sa maison de plaisance de Saint-Mandé, à sa maison de ville, située à l'extrémité de la rue des Petits-Champs, et aux fortifications de Belle-Isle-sur-Mer, dont il avait acheté le gouvernement de la duchesse de Retz ; de plus, il possédait un grand nombre de terres d'une moindre valeur. Les dépenses de sa maison, exagérées sans aucun doute, étaient estimées à 4 millions par an ; enfin, ses ennemis allaient partout répétant qu'il avait des émissaires, des ambassadeurs particuliers dans les principales villes de l'Europe, et qu'il payait de sa propre cassette plusieurs millions de pension à ses amis de la cour et des provinces, et aux personnages les plus importants du royaume, pour s'en faire des créatures dévouées dans l'occasion. Que ces accusations fussent envenimées, grossies par la malveillance et la calomnie, on n'en saurait douter. Mais, même à voir les choses sans passion, il était évident que Fouquet dépensait des sommes exorbitantes, sans proportion avec la fortune d'un particulier, et que ni le revenu de ses charges, ni son bien, ni celui de sa femme, n'y pouvaient suffire. D'où venaient-elles donc ?

C'est ici le lieu d'expliquer le curieux mécanisme des opérations financières de cette époque, mécanisme plein de complications, machine confuse, surchargée de rouages, mais dont la description est indispensable pour l'intelligence du procès de Fouquet, et sur laquelle on possède, du reste, les renseignements les plus détaillés [1].

Les surintendants des finances n'étaient pas, comme on pourrait le croire, des fonctionnaires comptables recevant et dépensant les deniers de l'État ; ils en étaient seulement les ordonnateurs. Quant à la recette et à la dépense, elles se faisaient chez les trésoriers de l'épargne, seuls agents comptables, seuls justiciables de la Cour des comptes. Le surintendant n'était justiciable que du roi. C'est ce que Fouquet rappelle souvent dans sa défense, et il cite à ce sujet ses lettres, où il est dit « *qu'il* « *ne sera tenu de rendre raison en la Chambre des comptes, ni ailleurs* « *qu'à la personne du roi, dont celui-ci l'a, de sa grâce spéciale, pleine* « *puissance et autorité royale, relevé et dispensé.* »

Il ne faudrait pas conclure de là que l'administration des finances du royaume et la gestion du surintendant fussent pour cela exemptes de tout contrôle. Les comptes des trésoriers de l'épargne et le registre des

[1] Pelisson, dans son second discours au roi pour Fouquet, et celui-ci dans ses *Défenses*, donnent à ce sujet les plus grands détails. Dans ses *Mémoires sur la vie et les écrits de Mme de Sévigné*, M. le baron Walckenaer les a analysés avec beaucoup de clarté, et je n'ai eu en quelque sorte qu'à résumer cette partie de son travail.

fonds dépensés permettaient de suivre l'ensemble et le détail des opérations. D'abord, l'un des trois trésoriers de l'épargne gérait, à tour de rôle, pendant un an, et rendait les comptes séparément, par exercice. Aucune somme ne pouvait être reçue ou payée pour l'Etat sans qu'elle fût ordonnancée par le surintendant et portée sur les registres de l'épargne, lesquels ne mentionnaient, il est vrai, que la date des ordonnances et les fonds sur lesquels elles étaient assignées. Mais, en même temps et près du trésorier en exercice, on tenait un autre registre appelé le registre des fonds, sur lequel étaient inscrites jour par jour toutes les sommes versées à l'épargne ou payées par elle, avec l'origine et les motifs de la recette ou de la dépense, et les noms des parties. Le registre des fonds n'était pas produit à la Cour des comptes ; il demeurait secret entre le roi et le surintendant. Les trésoriers de l'épargne se bornaient à produire les ordonnances de ce dernier à l'appui de leurs comptes. Quant au registre des fonds, il servait en même temps à contrôler leur gestion et celle du surintendant. En outre, l'agent chargé de ce registre et les trésoriers de l'épargne, étant nommés par le roi, se trouvaient complétement indépendants du surintendant.

Tels étaient les principes, les règles, et il semble, au premier abord, qu'ils devaient prévenir toute malversation, tant de la part du surintendant que des trésoriers et des financiers. On va voir combien cet ordre si bien entendu, si rigoureux en apparence, pouvait comporter d'abus.

Pour qu'une ordonnance fût payable à l'épargne, il ne suffisait pas qu'elle fût signée par le surintendant; il fallait encore, au bas de l'ordonnance, un ordre particulier émané de lui, indiquant le fonds spécial sur lequel elle devait être payée. Le trésorier de l'épargne ne pouvait et ne devait payer qu'autant qu'il avait de valeurs appartenant au fonds sur lequel l'ordonnance était assignée ; mais, comme il n'en avait presque jamais, attendu que les revenus étaient, à cette époque, toujours dépensés deux ou trois ans à l'avance, il donnait, en échange de l'ordonnance, un billet de l'épargne, soit un mandat sur le fermier de l'impôt sur lequel elle était assignée. Ajoutons que, pour la facilité des affaires et des paiements, on subdivisait souvent le montant d'une même ordonnance en plusieurs billets de l'épargne. Il y avait en outre des fonds intacts ou dont les rentrées étaient assurées et prochaines au moment de l'émission des billets qui les concernaient, tandis que les rentrées d'autres fonds étaient éloignées ou même très-hypothétiques. De là résultaient souvent des différences considérables dans la valeur des billets de l'épargne. Les uns étaient au pair, d'autres, plus ou moins au-dessous du pair ; d'autres, absolument sans valeur. Cependant ils émanaient tous de la même source et portaient tous les mêmes signatures. Mais ce qui paraîtra surtout extraordinaire, incroyable, c'est que souvent des billets, complétement dépréciés tant qu'ils étaient en-

tre les mains de quelque pauvre diable, acquéraient leur plus haute valeur en passant dans le portefeuille d'un fermier ou d'un courtisan en faveur, et c'est ici que se faisait le plus odieux, le plus abominable trafic.

En effet, Fouquet et Pelisson conviennent qu'on délivrait souvent, par erreur ou autrement, des ordonnances trois ou quatre fois supérieures au fonds qui devait les acquitter. On faisait alors ce qui s'appelait une réassignation, c'est-à-dire un nouvel ordre de paiement sur un autre fonds, et quelquefois sur un autre exercice. La même opération se pratiquait pour tous les billets d'une date déjà un peu ancienne et qui n'avaient pu être payés sur les fonds primitivement assignés; car plus un billet était vieux, plus il était difficile d'en obtenir le payement, et il y en avait qui étaient ainsi réassignés cinq ou six fois, toujours sur de mauvais fonds. Mais, je l'ai déjà dit, cela n'arrivait qu'aux gens de rien, aux simples rentiers, aux modestes fournisseurs. Les autres, les traitants, les partisans, les fermiers, ceux qui étaient en état de faire de grandes avances, stipulaient que leurs anciens billets seraient réassignés sur de bons fonds, et l'on acceptait même au pair dans leurs versements de grandes quantités de ces billets qu'ils s'étaient procurés à vil prix.

Mais voici un bien autre abus : les lois du royaume ne permettant pas d'emprunter au-dessus du denier 18, c'est-à-dire à 5 5/9 pour 100, la Cour des comptes ne pouvait admettre ostensiblement un intérêt plus élevé. Cependant, le malheur des temps, la guerre, mais surtout le défaut d'ordre et de probité chez les administrateurs des finances publiques, faisaient qu'on ne pouvait emprunter les moindres sommes à moins de 15 à 18 pour 100, très-souvent davantage. Il fallait donc, pour légaliser l'opération, augmenter artificiellement le titre du prêteur dans la proportion de l'intérêt légal à l'intérêt réel, et établir l'équilibre sur les registres de l'épargne, en délivrant, sous des noms en blanc, des ordonnances de paiement *qui ne devaient pas être payées.* Ces ordonnances étaient nécessaires en outre pour mettre plus tard les traitants à l'abri des recherches qu'on ne leur épargnait pas, sous prétexte d'usure. Quoique fictives, elles étaient cependant, comme les autres, scindées et converties en billets de l'épargne pour la commodité du service et la régularisation des écritures. Or, quelquefois le traité qui avait donné lieu à une ordonnance de ce genre était révoqué, et c'est ce qui arriva, sous l'administration de Servien et Fouquet, pour un emprunt de 6 millions. En pareil cas, les billets de l'épargne faits et signés en vertu de cette ordonnance devaient être rapportés et biffés. Cette fois, bien que l'emprunt n'eût pas eu lieu, on négligea de les biffer et de les annuler. Qu'arriva-t-il? Comme ces billets pouvaient être séparés des ordonnances qui les avaient autorisés, on parvint, au moyen d'assignations et réassignations sur de bons fonds, à déguiser leur origine et à convertir en valeurs réelles des valeurs essentiellement fictives. En un mot, grâce à

ce brigandage qui fut avéré, mais dont tout le monde déclina la responsabilité, l'Etat se trouva finalement obligé de payer un emprunt qui n'avait pas même été effectué. C'est ce même grief qui devint plus tard, sous le nom de l'affaire des 6 millions, un des principaux chefs de l'accusation dirigée contre Fouquet.

Telle était donc, sans compter les pots-de-vin, qui jouaient, on le verra plus loin, un très-grand rôle dans toutes les transactions du temps, la nature des principaux abus pratiqués plus ou moins ouvertement dans l'administration des finances, lorsque ce surintendant fut appelé à la diriger. Soyons juste à son égard : à l'époque où il parvint aux affaires, la situation était peu rassurante, et de moins habiles, de moins hardis que lui n'eussent pas triomphé à coup sûr des difficultés qu'il rencontra tout d'abord. Non-seulement il n'y avait rien à l'épargne, on y était habitué depuis le ministère du cardinal de Mazarin, mais les revenus de deux années étaient à peu près dévorés, et, malgré ses plus captieuses promesses, le premier ministre n'inspirait plus aucune confiance aux traitants. La banqueroute de 1648 pesait toujours sur le gouvernement, effrayant les esprits et les capitaux. Grâce à l'importance que lui donnait sa charge de procureur général, grâce à sa fortune, à sa réputation d'habileté et à la délicatesse avec laquelle il remplit ses premiers engagements, Fouquet parvint bientôt à procurer à Mazarin tout l'argent que celui-ci lui demandait, et certes il lui en demandait beaucoup. Je n'ai point à m'occuper ici de la politique du cardinal Mazarin, politique patiente, rusée, mais pleine de ressources, petite et mesquine dans les moyens, mais grande par ses résultats, et couronnée enfin par deux succès qui ont fait époque dans l'histoire de nos relations internationales : le traité de Munster et le mariage du roi avec Marie-Thérèse. Mais il faut bien qu'il soit permis de blâmer, comme elle le mérite, l'avidité de ce ministre, de cet étranger, qui, au milieu de la détresse de la France, trouva le moyen de thésauriser, d'entasser sans cesse, prenant de toutes mains, du roi, des traitants, des fermiers, se faisant lui-même l'entrepreneur des fournitures de la guerre, et laissant, en fin de compte, une fortune de 50 millions à ses héritiers. Voilà l'homme que Fouquet contracta l'obligation de satisfaire en arrivant aux finances, et il faut lui rendre cette justice de dire que jamais ni les intérêts de la guerre, ni le soin des négociations diplomatiques ne périclitèrent un instant faute d'argent. Un trait particulier de l'histoire du temps, c'est que les financiers voulaient bien avancer des sommes considérables à Fouquet, mais non à Mazarin, au gouvernement. L'homme privé inspirait plus de confiance que le premier ministre, que l'Etat. Que faisait alors le surintendant? Il prêtait à l'Etat les sommes empruntées par lui aux particuliers, et on l'accusa plus tard d'avoir retiré de ces prêts, qu'il avouait, dont il se glorifiait même, des intérêts usuraires. Il se délivrait ensuite des ordonnances de remboursement qui étaient payées au

moyen de billets de l'épargne, au fur et à mesure de la rentrée des impôts. Il avait même imaginé, pour simplifier ses opérations et éviter les retards, de faire verser le produit des impôts dans sa caisse, de sorte que l'*épargne se faisait chez lui*, comme on disait alors. Ainsi, les deniers de l'Etat étaient confondus avec ses propres deniers, et il était tout à la fois ordonnateur, receveur et payeur.

Si l'on pouvait avoir le moindre doute sur le résultat d'un pareil désordre, il suffirait, pour le dissiper, de lire les mémoires d'un financier du temps, de Gourville, mémoires curieux par leur franchise et par l'espèce de naïveté impudente avec laquelle l'auteur avoue la part qu'il a prise à tous les trafics que Fouquet tolérait, encourageait. Ce Gourville, qui avait d'abord appartenu à M. de La Rochefoucauld, s'était mêlé d'une manière très-active aux intrigues de la Fronde et était arrivé à la cour par l'intermédiaire de la maison de Condé, à laquelle il avait rendu quelques services. Actif, plein de résolution, spirituel, adroit à prendre le vent, il parvint à s'insinuer auprès de Fouquet, et le premier conseil qu'il lui donna fut d'amortir l'opposition du Parlement au moyen de quelques gratifications de 500 écus habilement distribués aux meneurs. Le conseil fut trouvé excellent, et Gourville se chargea des négociations, qui réussirent à merveille. Bientôt la faveur de Gourville fit du bruit parmi les gens d'affaires, qui s'adressèrent à lui toutes les fois qu'ils avaient quelque chose à proposer au surintendant. « M. Fouquet, dit-il lui-même, trouva que je m'étais fort stylé; il était aussi bien aise que je lui fisse venir de l'argent. » Quant aux billets de 1648 dont il a été question plus haut, voici comment Gourville en parle. Ce passage de ses Mémoires est on ne peut plus significatif :

« Le désordre était grand dans les finances. La banqueroute générale, qui se fit lorsque M. le maréchal de La Meilleraye fut surintendant des finances, remplit tout Paris de billets de l'épargne, que chacun avait pour l'argent qui lui était dû. En faisant des affaires avec le roi on mettait dans les conventions que M. Fouquet renouvellerait de ces billets pour une certaine somme. On les achetait communément au denier 10 (10 pour 100) ; mais après que M. le surintendant les avait assignés sur d'autres fonds, ils étaient bons pour la somme entière. MM. les trésoriers de l'épargne s'avisèrent entre eux d'en faire passer d'une épargne à l'autre pour en faire leurs profits. Ce qui en ôtait la connaissance, c'est que M. Fouquet en rétablissait beaucoup, et ces messieurs s'accommodaient avec ceux qui avaient des fonds entre les mains. *Cela fit beaucoup de personnes extrêmement riches*. Cependant, parmi ce grand nombre, le roi ne manquait point d'argent, et ayant tous ces exemples devant moi, *je profitai beaucoup*. »

Ainsi, le surintendant, ses commis et ses amis, les trésoriers de l'épargne, les financiers battaient monnaie avec des billets achetés à 10 pour 100 de leur valeur primitive ; et tout le monde ayant intérêt à la fraude, il ne se trouvait personne pour la démasquer. Cependant,

comme il arrive souvent, l'excès même du désordre en amena la fin. Il y avait alors à la cour, près du cardinal Mazarin, un homme qui observait avec une indignation souvent mal contenue à quel gaspillage l'administration des finances publiques était livrée, attendant le moment favorable pour réformer les abus dont il gémissait. Cet homme, autrefois attaché au ministre Le Tellier, qui l'avait plus tard donné au cardinal Mazarin, dont il était devenu l'homme de confiance, l'intendant, c'était Colbert. La surveillance de Colbert était-elle désintéressée? N'avait-il pas déjà lui-même, à cette époque, l'espoir de remplacer un jour le surintendant? C'est ce qui paraît hors de doute; mais ce n'est pas ce qu'il s'agit d'examiner ici. Bien que le cardinal Mazarin n'eût qu'à se louer habituellement de l'exactitude avec laquelle Fouquet fournissait à toutes ses dépenses, il ne laissait pas que de prêter volontiers l'oreille aux mauvais rapports qu'on lui faisait sur le compte du surintendant. Or, celui-ci le savait; et, toujours inquiet, toujours troublé, se croyant chaque jour à la veille d'un caprice du premier ministre, d'une disgrâce, il cherchait à s'attacher, en redoublant de largesses, les personnages les plus considérables de la cour, pour se faire un parti en cas de besoin. Après Colbert, un des ennemis les plus dangereux du surintendant, c'était un de ses frères, l'abbé Fouquet, qui l'avait autrefois mis en relation avec Mazarin, mais avec qui il s'était brouillé depuis, et qui le desservait avec une vivacité dont le cardinal paraissait s'amuser beaucoup. Au mois de mars 1659, Mazarin partit pour Saint-Jean-de-Luz, où le traité des Pyrénées devait être signé. Colbert resta à Paris. Peu de temps après, le surintendant se dirigea vers Toulouse, où il devait trouver le cardinal de retour. Le financier Gourville était avec lui. On a vu que Fouquet entretenait des ambassadeurs particuliers dans les principales cours. Il avait mis aussi dans ses intérêts le directeur de la poste de Paris, le sieur de Nouveau, un de ses pensionnaires, et celui-ci avait ordre apparemment de lui adresser directement la correspondance de Colbert pour le cardinal de Mazarin. Arrivé à Bordeaux, Fouquet reçut et communiqua à Gourville un projet de restauration des finances que Colbert soumettait au cardinal. D'après ce projet on aurait établi une chambre de justice composée des membres de tous les parlements, avec M. Talon pour procureur général. C'était la perte de Fouquet, dont M. Talon était l'ennemi déclaré. Gourville dit qu'après avoir lu ce projet, dont la lecture avait fort abattu Fouquet, ils se mirent à le copier tous les deux très à la hâte, afin de le rendre sans retard à l'émissaire qui l'avait apporté.

La circonstance était critique. Le financier vint en aide au surintendant, et le tira de ce danger avec une habileté consommée. Il alla trouver le cardinal et lui dit qu'il courait à Paris des bruits sur une cabale organisée contre Fouquet, cabale très-fâcheuse, en ce qu'il ne serait

plus possible à celui-ci, son crédit étant ruiné par tous ces méchants bruits, de trouver l'argent dont le roi avait besoin. Gourville ajouta qu'au surplus il n'était pas étonnant de voir la calomnie s'acharner contre le surintendant, bien des gens se croyant aptes à gérer sa charge, et ne négligeant rien pour réussir à s'en emparer. Ces raisons, adroitement développées par un homme qui était censé n'avoir aucune connaissance du projet de Colbert, frappèrent le cardinal, qui pour rien au monde n'aurait voulu s'exposer à trouver les coffres de l'épargne vides au moment où il était sur le point d'atteindre le but de ses efforts diplomatiques, et non-seulement Fouquet ne fut pas disgracié, mais Colbert reçut du cardinal ordre formel de le voir aussitôt son arrivée à Paris, et de détruire l'opinion qu'il était son ennemi personnel.

Colbert répondit à cette lettre qu'en effet il avait des obligations à Fouquet, et qu'il le lui avait prouvé en l'engageant à renoncer à des opérations qui pourraient avoir les plus fâcheuses conséquences ; mais que, malgré ces avis, les rapines et les dilapidations du surintendant et de ses agents n'ayant fait qu'augmenter, il avait cru de son devoir d'avoir avec lui le moins de relations possibles. Quant au désir que Fouquet témoignait de bien vivre ensemble, cela serait très-facile, car, disait Colbert, « ou bien il changera de conduite, ou Votre Éminence agréera celle qu'il tient, et l'excusera sur la disposition présente des affaires, ou enfin elle trouvera que ses bonnes qualités doivent l'emporter sur ses mauvaises ; et, dans tous les cas, je n'aurai aucune peine à me conformer aux intentions de Votre Éminence, lui pouvant protester devant Dieu qu'elles ont été et seront toujours les règles des mouvements de mon esprit[1]. »

Fidèle aux recommandations du cardinal, Colbert alla voir le surintendant dès que celui-ci fut de retour à Paris, et il se fit entre eux une apparence de réconciliation ; mais les intérêts étaient dorénavant trop distincts pour que cette paix fût sérieuse. Colbert ne modifia pas ses sentiments sur les opérations de Fouquet. Quant à ce dernier, il conserva toutes ses craintes, tous ses soupçons sur les dispositions du cardinal, et ces craintes lui firent de nouveau mettre la main à un projet de révolte qu'il avait ébauché en 1657, et dont le manuscrit trouvé plus tard dans ses papiers faillit le faire condamner à mort.

Telle était la position du surintendant en 1659. Deux ans après, au mois de mars 1661, le cardinal Mazarin mourut. On sait comment il recommanda Colbert au roi. « Sire, je vous dois tout, dit-il à Louis XIV, mais je crois m'acquitter en quelque sorte avec Votre Majesté en lui donnant Colbert. » Le cardinal ne pouvait rendre à la France un plus grand service, ni porter à Fouquet, sans le nommer, un coup plus terrible. Cependant le poste de premier ministre était vacant, et la vanité, la présomption du surintendant étaient telles qu'il ne crut pas que le

[1] Lettres de Colbert à Mazarin, manuscrits autographes à la Bibliothèque du roi.

roi pût jeter les yeux sur un autre que lui. Jusqu'au jour même de la mort du cardinal, et par déférence pour lui, Louis XIV lui avait laissé tout le soin du gouvernement. L'étonnement fut général lorsque, au premier conseil qui suivit la mort de Mazarin, il prévint ses ministres qu'à l'avenir ils eussent à lui parler directement de toutes les affaires, ses intentions étant qu'il ne fût donné aucune signature, aucun ordre, aucun passeport sans son commandement. On espérait, il est vrai, que ce beau zèle ne durerait pas, et que le roi retournerait bientôt aux chasses, aux ballets, aux plaisirs. Telle était surtout l'opinion et l'espérance de Fouquet. Depuis la mort du cardinal, Fouquet se croyait plus en faveur que jamais. Vainement ses amis l'engageaient à se défier des apparences, et surtout à ne rien déguiser au roi de la véritable situation des finances. Il avait cru se mettre en règle en priant un jour le roi de lui pardonner ce qui avait pu se faire d'irrégulier dans le passé à cause de la difficulté des temps, et le roi lui avait en effet répondu qu'il lui pardonnait. C'était une occasion admirablement propice pour se conformer dorénavant aux règles de la comptabilité que nous avons expliquées plus haut, et qui avaient été abandonnées depuis longtemps; mais il lui eût fallu pour cela modérer sa dépense, et supprimer les pensions qu'il faisait à tous les courtisans de sa prospérité. Fouquet n'en eut sans doute pas la force. Sans tenir aucun compte des avis que Pelisson, Gourville et d'autres amis lui donnaient sur les menées de Colbert et de Mme de Chevreuse, qui avait détaché la reine-mère de son parti, il persista à fournir des états dont Colbert, nommé intendant des finances depuis la mort de Mazarin, démontrait chaque jour la fausseté au roi. En même temps, le roi, désirant pousser jusqu'à ses plus extrêmes limites l'expérience qu'il avait commencée, le recevait toutes les fois qu'il le désirait, et lui témoignait une bienveillance marquée. Ainsi, pendant que quelques-uns, les mieux avisés, mais le plus petit nombre, ne doutaient pas de l'imminence de sa chute, d'autres le croyaient destiné à hériter de la faveur et de la toute-puissance du cardinal. Naturellement, Fouquet ajoutait foi aux pronostics de ces derniers, et déjà ses collègues remarquaient un changement insupportable dans son humeur. D'un autre côté, tout le monde se plaignait des airs de plus en plus altiers et hautains, des manières orgueilleuses de sa femme. Sa mère seule avait la réputation d'une bonne et sainte femme, et l'on racontait qu'elle gémissait de ses dissipations au point de souhaiter un terme à la faveur dont il jouissait. On a vu plus haut qu'il était en même temps surintendant des finances et procureur général du parlement de Paris. Cette dernière charge, la plus considérable du royaume après celle de premier président, lui donnait une consistance immense auprès de sa compagnie, de tout temps fort jalouse, comme on sait, des immunités accordées à ses membres, et, en cas de procès, ne le rendait justiciable que d'elle seule, ce qui présageait un acquittement inévi-

table. Comment éviter un pareil résultat ? Il paraît que, dans cette occasion, Colbert prêta les mains à une intrigue où l'on regrette beaucoup, pour l'honneur de son caractère, qu'il se soit trouvé mêlé. Le roi avait déclaré qu'il ne nommerait jamais chevalier de ses ordres un homme, quelque notable qu'il fût, s'il était ou *de robe* ou *de plume*, c'est-à-dire magistrat ou financier. Colbert persuada, dit-on, à Fouquet que l'intention du roi était de le nommer chevalier de ses ordres, mais que la charge de procureur général dont il était investi mettait un obstacle invincible à ce dessein. Entraîné, comme toujours, par sa vanité, Fouquet vendit sa charge 1,400,000 livres à M. de Harlay, et, sur une nouvelle insinuation de Colbert, offrit généreusement de faire déposer dans la citadelle de Vincennes, à la disposition du roi, qui avait paru le désirer, 1 million que M. de Harlay lui donnait comptant. Une fois ces précautions prises, le roi, fatigué de la comédie que Fouquet le forçait de jouer depuis quatre mois, eut hâte d'en finir, et sans la reine-mère il l'eût fait arrêter à Vaux même. Heureusement, l'avis d'Anne d'Autriche prévalut, et Louis XIV n'eut pas plus tard à se reprocher cette déloyauté. D'ailleurs, il fut décidé, au retour de Vaux, qu'on retarderait l'affaire le moins possible. Le roi organisa donc pour les premiers jours du mois suivant, à l'occasion de la tenue des états de Bretagne, un voyage à Nantes, dont le surintendant devait faire partie. Toutes les dispositions nécessaires furent mûries, combinées longtemps d'avance avec un soin minutieux, et l'on prit patience jusqu'au moment tout à la fois tant désiré et tant redouté.

En effet, la cour n'était pas sans inquiétude sur les résultats que pouvait entraîner l'arrestation de Fouquet. On savait que, grâce aux pensions qu'il répandait de tous côtés, il avait de nombreuses créatures qu'on supposait dévouées à sa fortune. En outre, les troubles de la Fronde n'étaient pas déjà si anciens qu'on ne pût craindre d'en voir tenter un nouvel essai par un homme puissant, ayant à sa disposition, par sa famille, plusieurs places de guerre fort importantes, et possédant en propre un point très-fortifié, Belle-Isle-sur-Mer, où l'on croyait qu'il avait fait cacher des trésors considérables, à l'aide desquels, favorisé par sa position au milieu de deux provinces très-surchargées d'impôts et mécontentes, la Normandie et la Bretagne, il lui serait facile de fomenter une guerre civile. Enfin, le nouveau gouvernement n'ayant encore donné aucune preuve de sa force, de sa puissance, il doutait de lui-même et s'exagérait les difficultés. On comprend donc ses craintes, ses hésitations, ses précautions. Louis XIV a dit, dans ses *Instructions au Dauphin*, que, « de toutes les affaires qu'il avait eues à traiter, l'arrestation et le procès du surintendant était celle qui lui avait fait le plus de peine et causé le plus d'embarras. » Le voyage à Nantes avait un double avantage : il isolait Fouquet de ses amis, et permettait de s'emparer presque en même temps de sa personne et de Belle-Isle avant

qu'il lui eût été possible de mettre cette place en état de défense, et d'en enlever les trésors qu'on y supposait en dépôt.

La cour partit pour Nantes vers les derniers jours du mois d'août. Cependant le secret de ses projets n'avait pas été si bien gardé qu'il n'en eût rien transpiré au dehors. Au contraire, tout le monde paraissait s'attendre à ce que le voyage de Nantes serait marqué par quelque grand événement ; seulement, on croyait qu'il s'agissait d'une lutte d'influence entre Fouquet et Colbert, dont l'inimitié était devenue alors manifeste, et quelques personnes supposaient que ce dernier allait être définitivement éclipsé par l'étoile de jour en jour plus resplendissante du surintendant. Malgré le danger qu'il avait couru à Vaux, malgré les avis qui lui venaient de tous côtés, Fouquet lui-même partagea ces illusions jusqu'au dernier instant. Cela paraît incroyable, mais tous les mémoires du temps sont unanimes à ce sujet, et un tel excès d'imprévoyance ne fait que mieux éclater son inconcevable légèreté. Et pourtant, dans une conversation avec Loménie de Brienne, la veille de son départ de Paris, il dit à celui-ci d'un air triste et abattu que plusieurs personnes l'informaient d'un méchant projet qui se tramait contre lui, que la reine-mère elle-même l'en avait fait avertir, que sa fortune était fort compromise à cause des grandes dettes qu'il avait contractées pour le service de l'Etat ; mais qu'il était résigné à tout, ne croyant pas cependant que le roi voulût le perdre. Puis il ajouta : « Pourquoi le roi va-t-il en Bretagne, et précisément à Nantes ? Ne serait-ce point pour s'assurer de Belle-Isle ? — A votre place, répondit de Brienne, j'aurais cette crainte et je la croirais fondée. — Nantes ! Belle-Isle ! Nantes ! Belle-Isle ! répéta Fouquet à plusieurs reprises. M'enfuirai-je ? Mais où me donnerait-on protection, si ce n'est à Venise ? — Je l'embrassai les larmes aux yeux, dit de Brienne, et je ne pus m'empêcher de pleurer ; il me faisait compassion et il en était digne. »

Mais ce n'était là qu'un éclair de prudence et Fouquet se décida à partir quoique malade ; il arriva à Nantes avec la fièvre tierce. Trois ou quatre fois dans la journée le roi envoyait savoir de ses nouvelles. Le 4 septembre, de Brienne alla deux fois chez lui pour savoir si le roi pourrait le voir le lendemain de bonne heure, ayant le projet de partir pour la chasse dans la matinée. Il le trouva dans sa robe de chambre, couché sur son lit, le dos appuyé contre une pile de carreaux. De Brienne lui dit qu'il venait de la part du roi savoir comment il se portait. « Fort bien, à ma fièvre près, qui ne sera rien. J'ai l'esprit en repos, et je serai demain hors de mes inquiétudes. Que dit-on au château et à la cour ? — Que vous allez être arrêté. — Puyguilhem vous l'a-t-il dit ? En tout cas, il est mal informé et vous aussi ; c'est Colbert qui sera arrêté, et non moi. — En êtes-vous bien assuré ? lui dit de Brienne. — On ne peut l'être mieux. J'ai moi-même donné les ordres pour le faire conduire au château d'Angers, et c'est Pelisson qui a payé les

ouvriers qui ont mis la prison hors d'état d'être insultée. — Je le souhaite, répondit de Brienne ; mais Puyguilhem vous trompe ; vos amis craignent fort pour vous. Toutes les manigances qui se font au château ne me plaisent guère, et les précautions qu'on a prises de condamner les portes de la salle, la table du roi couverte de papiers et de lettres de cachet qu'on apporte par douzaine de chez M. Le Tellier, Saint-Aignan et Rose toujours en sentinelle dans le petit corridor, tout cela ne vous présage rien de bon. — C'est moi, dit Fouquet d'un air fort gai, qui ai donné au roi tous ces avis, afin de mieux couvrir notre jeu. — Dieu le veuille, mais je n'en crois rien. Que dirai-je au roi de votre part ? — Que j'entrais dans mon accès quand vous êtes arrivé ; mais qu'il ne sera pas long, je pense, et que cela n'empêchera pas que je ne sois demain d'assez bonne heure à son lever[1]. »

Or, voici ce qui se passa le lendemain. La lettre suivante, que Louis XIV écrivit à sa mère, après l'arrestation de Fouquet, donne sur cet événement les détails les plus authentiques. C'est une des pièces les plus curieuses de cette curieuse affaire, et, bien qu'elle ait déjà été imprimée, il importe de la reproduire ici en entier.

« Nantes, 5 septembre 1661.

« Madame ma mère, je vous ai déjà écrit ce matin l'exécution des ordres que j'avais donnés pour faire arrêter le surintendant ; mais je suis bien aise de vous mander le détail de cette affaire. Vous savez qu'il y a longtemps que je l'avais sur le cœur, mais il m'a été impossible de le faire plus tôt, parce que je voulais qu'il fît payer auparavant 30,000 écus pour la marine, et que d'ailleurs il fallait ajuster diverses choses qui ne se pouvaient faire en un jour, et vous ne sauriez imaginer la peine que j'ai eue seulement à trouver le moyen de parler en particulier à d'Artagnan ; car je suis accablé tous les jours par une infinité de gens fort alertes, et qui, à la moindre apparence, auraient pu pénétrer bien avant. Néanmoins, il y avait deux jours que je lui avais recommandé de se tenir prêt... J'avais la plus grande impatience que cela fût achevé. Enfin, ce matin, le surintendant étant venu travailler avec moi à l'accoutumée, je l'ai entretenu tantôt d'une manière, tantôt d'une autre, et fait semblant de chercher des papiers jusqu'à ce que j'aie aperçu, par la fenêtre de mon cabinet, Artagnan dans la cour du château, et alors j'ai laissé aller le surintendant, qui, après avoir causé un peu au bas de l'escalier avec La Feuillade, a disparu dans le temps qu'il saluait le sieur Letellier ; de sorte que le pauvre Artagnan croyait l'avoir manqué, et m'a envoyé dire par Maupertuis qu'il soupçonnait que quelqu'un lui avait dit de se sauver ; mais il le rattrappa dans la place de la Grande-Eglise, et l'a arrêté de ma part environ sur le midi. Il lui a demandé les papiers qu'il avait sur lui, dans lesquels on m'a dit que je trouverais l'état au vrai de Belle-Isle ; mais j'ai tant d'autres affaires que je n'ai pu les voir encore. Cependant, j'ai commandé au sieur Boucherat d'aller sceller chez le surintendant, et au sieur Allot, chez Pelisson, que j'ai fait arrêter aussi... J'ai discouru ensuite sur cet accident avec des messieurs qui sont ici avec moi ; je leur ai dit qu'il y avait quatre mois que j'avais formé mon projet, qu'il n'y avait que vous seule qui en aviez connaissance, et que je ne l'avais communiqué au sieur Letellier que depuis deux jours pour faire expédier les

[1] *Mémoires inédits de Brienne*, IIe vol. pages 186 et 200.

ordres; je leur ai déclaré aussi que je ne voulais plus de surintendant, mais travailler moi-même aux finances avec des personnes fidèles qui n'agiront pas sans moi, connaissant que c'est le vrai moyen de me mettre dans l'abondance et soulager mon peuple. Vous n'aurez pas de peine à croire qu'il y en a eu de bien penauts; mais je suis bien aise qu'ils voient que je ne suis pas si dupe qu'ils se l'étaient imaginé, et que le meilleur parti est de s'attacher à moi. J'oubliais de vous dire que j'ai dépêché de nos mousquetaires partout sur les grands chemins et même jusqu'à Saumur, afin d'arrêter tous les courriers qu'ils rencontreront allant à Paris, et d'empêcher qu'il n'y en arrive aucun devant celui que je vous ai envoyé [1]. »

On se figure sans peine la stupeur qu'un événement aussi extraordinaire causa à la cour. On ne tombe pas de si haut sans un grand éclat. De Brienne raconte qu'étant allé chez Fouquet dans la matinée de l'arrestation, il trouva sa demeure gardée par des mousquetaires pendant qu'on mettait les scellés sur ses papiers. En retournant au château où résidait le roi, il rencontra une voiture dont la portière était fermée par un grillage en fer, et il put voir dans l'intérieur le surintendant, que d'Artagnan conduisait au château d'Angers. On sut plus tard que sur la route, partout où le bruit de l'arrestation de Fouquet avait transpiré, la foule s'était ameutée autour de sa voiture en poussant des imprécations. A Angers, l'exaspération contre le prisonnier fut surtout très-vive, et d'Artagnan craignit de ne pouvoir s'en rendre maître avec ses cent mousquetaires. Pendant toute cette journée du 5 septembre, la terreur régna en quelque sorte à la cour, et de là se répandit ensuite à Paris et dans les provinces. De Lionne, l'ami intime de Fouquet, était devenu pâle et interdit en apprenant son arrestation ; mais Louis XIV le rassura en lui disant que les fautes étaient personnelles. Le capitaine des gardes de service, de Gesvres, était aussi une des créatures du surintendant. Comme on s'était défié de lui, il se plaignait très-haut, de manière à être entendu du roi, et allait partout en répétant qu'il aurait arrêté non-seulement son meilleur ami, mais son père, si le roi le lui eût commandé. C'est ainsi que Fouquet était récompensé des pensions secrètes qu'il faisait aux courtisans dans le but de se les attacher. En même temps on apprenait que Pelisson venait d'être arrêté, et que Mme Fouquet avait reçu l'ordre de partir immédiatement pour Limoges. Comment faire ? Dans cette maison où hier encore il se dépensait des millions, on n'avait plus le moyen d'entreprendre un voyage d'une centaine de lieues. Ami dévoué, Gourville fit demander au roi la permission, qu'on lui accorda, de prêter 2,000 louis à la femme du surintendant, qui put alors partir pour Limoges, tandis que tous les autres membres de sa famille recevaient différentes destinations [2].

[1] *Œuvres de Louis XIV*, V^e^ vol.

[2] Voici un quatrain que l'on fit à cette occasion. On sait que Fouquet avait dans

Cependant, outre le courrier que Louis XIV avait adressé à la reine-mère pour l'informer de l'arrestation de Fouquet, il avait expédié également un de ses gentilshommes ordinaires, de Vouldi, pour faire mettre les scellés dans les maisons du surintendant, à Paris, à Saint-Mandé et à Vaux. Un des chroniqueurs contemporains qui a fourni le plus de particularités sur l'affaire de Fouquet, l'abbé de Choisy, raconte dans ses Mémoires que de Vouldi arriva à Paris seulement douze heures après un valet de chambre du surintendant. Voici, d'après lui, comment le fait se serait passé : toutes les fois que Fouquet voyageait avec la cour, il établissait des relais de sept en sept lieues, à droite ou à gauche de la grande route ; par ce moyen, dit l'abbé de Choisy, il avait toujours les nouvelles avant le roi et le cardinal. Aussitôt après son arrestation, son valet de chambre quitta Nantes sans rien dire à personne, rejoignit à pied le premier relais, creva les chevaux et porta le premier la fatale nouvelle à Mme Duplessis-Bellière. Celle-ci envoya chercher immédiatement l'abbé Fouquet, qui depuis quelque temps vivait en bonne intelligence avec son frère, et un des commis du surintendant, qui avait le secret de toutes ses affaires, Bruant des Carrières. On tint conseil. L'abbé Fouquet ne proposa rien moins que de mettre le feu à la maison de Saint-Mandé, afin de détruire tous les papiers qui pouvaient compromettre son frère. Mme Duplessis-Bellière trouva avec raison ce parti très-dangereux, et fit observer que c'était perdre le surintendant, qu'on ne le condamnerait pas sans l'entendre, qu'on n'avait rien à lui reprocher depuis que le roi gouvernait par lui-même, et que, pour les temps antérieurs, il n'avait rien fait que par ordre du cardinal. On se sépara sans rien décider, et Bruant des Carrières, courant chez lui pour mettre ordre à ses papiers et ramasser quelque argent, se disposa à passer à l'étranger, où Fouquet, le sachant en sûreté, ne se fit pas faute plus tard de le charger, afin de dégager sa propre responsabilité. Il n'est pas jusqu'à Vatel, son intendant, qui, craignant d'être aussi inquiété, quitta furtivement Paris et passa en Angleterre, où il demeura quelques années avant de devenir le maître-d'hôtel du roi. Enfin Gourville lui-même, qui de son côté avait pris depuis quelque temps toutes les précautions nécessaires, en faisant une exacte revue de ses papiers, se trouva compromis par ceux qu'on trouva chez le surintendant, et fut obligé de s'exiler. Quelques années après le procès de Fouquet, et grâce à des services diplomatiques qu'il avait pu rendre au roi, des amis puissants obtinrent pour lui la permission de rentrer en

ses armoiries un écureuil et Colbert une couleuvre; Le Tellier avait trois lézards dans les siennes.

> Le petit écureuil est pour longtemps en cage;
> Le lézard plus adroit fait mieux son personnage;
> Mais le plus fin des trois est un vilain serpent,
> Qui, s'abaissant, s'élève et s'avance en rampant.

France, après avoir toutefois restitué à l'épargne une somme de 500,000 livres, à laquelle il avait été taxé par Colbert, qui, malgré les sollicitations les plus pressantes, ne voulut jamais consentir à l'en décharger.

On mit donc simultanément les scellés sur tous les papiers du surintendant et on en fit l'inventaire. Les commissaires ne trouvèrent rien à Vaux, sinon une immense quantité de vaisselle, de beaux tableaux, de magnifiques tapisseries, de meubles du plus grand prix. La maison de Paris ne contenait rien d'important, ni en meubles ni en papiers. C'est à Fontainebleau, dans l'appartement qu'il occupait au château, mais principalement à Saint-Mandé, qu'on fit les plus fâcheuses, les plus étranges découvertes. L'histoire de la mystérieuse cassette de Saint-Mandé a eu assez de retentissement. Cette cassette, dans laquelle Fouquet renfermait ses papiers les plus secrets, fut portée au roi, et il en résulta, dit-on, la justification complète de ce vers, tant de fois cité, dans lequel La Fontaine avait dit que *jamais surintendant ne trouva de cruelles*. Les noms les plus illustres, les plus respectés jusqu'alors furent compromis. Il n'est pas jusqu'à Mme de Sévigné elle-même dont on ne trouva des lettres dans la terrible cassette; mais cette correspondance avait pour unique objet un de ses parents pour qui elle sollicitait quelque grâce. Ce qu'elle a écrit à ce sujet à M. de Pomponne et à Ménage, mais surtout la vivacité des démarches qu'elle fit plus tard, authentiquement et hautement, en faveur du surintendant, suffirait au besoin pour la justifier. Une demoiselle d'honneur de la reine figurait dans la cassette pour une promesse à elle faite d'un cadeau de 50,000 écus. C'était le chiffre auquel les ennemis de Fouquet l'accusaient d'avoir taxé les résistances les plus rebelles. Plusieurs autres dames le remerciaient, celle-ci d'une maison qu'elle venait d'acquérir avec ses bienfaits, celle-là d'un don de 30,000 livres, ajoutant toutefois qu'elle n'avait pas de perles et qu'il mettrait le comble à ses bontés en lui en envoyant. En même temps, la cassette donnait la note des présents immenses faits par Fouquet aux personnages les plus puissants de la cour. C'étaient 600,000 livres au duc de Brancas, 200,000 au duc de Richelieu, 100,000 au marquis de Créquy. La première femme de chambre de la reine-mère, la Beauvais, y figurait pour 100,000 livres, et le poëte Scarron pour 12,000 livres de gages. Malgré le secret que le roi recommanda sur le contenu de la fatale cassette, des noms et des chiffres transpirèrent. Le scandale fut immense. Toute la cour était dans des transes terribles, les uns parce qu'ils se trouvaient réellement compromis, les autres dans la crainte qu'on ne les soupçonnât de l'être. Ajoutez à cela que les libellistes et les pamphlétaires du temps se mirent à fabriquer et à faire imprimer en cachette une multitude de prétendues lettres trouvées dans la cassette de Saint-Mandé. Recherchées avec une avidité extrême, ces lettres coururent tout Paris, la France, l'étranger, au grand désespoir des familles qui y étaient nommées et de Fouquet, qui

2° D'avoir fait des avances au roi de ses deniers, ce qui était contre les règles, étant lui-même ordonnateur;

3° D'avoir confondu les deniers du roi avec les siens et de les avoir employés à ses affaires domestiques;

4° De s'être intéressé dans les fermes et traités, sous des noms supposés, et d'avoir acquis à vil prix des droits et biens sur le roi;

5° D'avoir pris des pensions et gratifications des fermiers et traitants, pour leur faire avoir leurs fermes et traités à meilleur marché;

6° D'avoir fait revivre de vieux billets surannés, achetés au denier 30, et de les avoir, pour cet effet, employés dans des ordonnances de comptant [1] pour en tirer profit;

7° D'avoir réformé de mauvais billets sur de bons fonds, et par ce moyen acquis de grandes sommes au préjudice de l'Etat;

8° Enfin, on alléguait contre lui que son administration avait été ruineuse, qu'il avait fait des traités désavantageux au roi et en avait consommé les fonds dans de mauvaises dépenses.

Maintenant, si l'on veut descendre aux détails, on trouve l'affaire des 6 millions dont j'ai déjà parlé, celle dite du marc d'or, « où la chambre verra, assurait M. Talon dans un réquisitoire, que, moyennant 5,625 livres, le sieur Fouquet s'est approprié 90,000 livres de rente; » celle des sucres et cires de Rouen, où il avait aussi une rente de 75,000 livres. Enfin, on l'accusait subsidiairement de s'être fait donner des pensions sur toutes les fermes, savoir :

120,000 livres sur les gabelles;
140,000 livres sur les aides;
25,000 livres sur le sel de Charente;
7,000 livres sur le Pied-Fourché [2];
20,000 livres sur les gabelles du Lyonnais;
40,000 livres sur le convoi de Bordeaux [3];
10,000 livres sur les gabelles du Dauphiné [4].

Nous n'entrerons pas dans la discussion de cette partie du procès. En effet, à quoi bon? Le marquis d'Effiat avait raison, et plus que personne Fouquet a complétement justifié sa curieuse comparaison. Il faut que, même à l'époque du procès, et pour ceux qui étaient obligés de le sou-

[1] Voir, pour la définition de ce terme, l'étude sur Sully.

[2] Droit établi sur les bestiaux à pied fourché. *Encyclopédie méthodique*. Finances.

[3] Droit spécial établi à Bordeaux sur le sel et plusieurs autres marchandises. Dans l'origine, après la conquête de la Guyenne par Charles VII, ce droit fut appliqué à l'entretien de plusieurs navires dont la destination était de *convoyer* les bâtiments marchands qui naviguaient le long des côtes, et pour les protéger contre les incursions des Anglais auxquels la Guyenne venait d'être enlevée. *Encyclopédie méthodique*.

[4] Bibliothèque royale, manuscrits. *Procès Fouquet*, collection des pièces, ordres, inventaires, rapports, significations relatifs à cette affaire. 8 vol. in-fol. Il y a dans le nombre quelques pièces imprimées à l'époque du procès.

tenir, la matière fût singulièrement embrouillée, pour que M. Talon ait parlé de tous les griefs relatifs aux finances sans porter aucune clarté dans l'esprit. On voit, en le lisant, qu'il les a étudiés, se les est fait expliquer, les a compris sans doute ; mais, à coup sûr, il ne les discute pas de manière à les faire comprendre et à convaincre. Cela est si vrai que, dans ses défenses, Fouquet, discutant lui-même l'acte d'accusation paragraphe par paragraphe, oppose à chaque grief les dénégations les plus positives, les plus formelles, accompagnées d'interminables raisonnements. Une chose est faite du reste pour confondre quand on a lu les seize volumes qui contiennent ses défenses : c'est qu'il ne passe condamnation sur aucun fait. A l'entendre, et il prouve ceci de la manière la plus péremptoire, quelquefois même avec un accent d'indignation qui va jusqu'à l'éloquence, le cardinal a volé le royaume de 50 millions. Colbert, « *son domestique, qui avait sa bourse et son cœur,* » Berrier et Foucault, agents de Colbert, ne *se sont pas oubliés* et possèdent tous de grands biens. Lui seul n'a jamais abusé de sa charge ni pour son propre compte, ni pour le compte de ses amis, pas même pour Gourville. Son unique souci a toujours été de procurer au cardinal les 24 ou 25 millions que celui-ci lui demandait tous les ans et dépensait sans contrôle. Sans aucun doute, il a quelquefois négligé les formalités, mais fallait-il compromettre le succès de la guerre, laisser prendre Lens et Arras? Ainsi, pendant que les fortunes les plus insolentes s'étaient élevées à ses côtés, grâce aux trafics les plus scandaleux, seul parmi tous il était resté pur de tout trafic, malgré les facilités que lui donnait sa charge. Vainement M. Talon lui objectait ses folies de Vaux, sa dépense annuelle, ses royales largesses, constatées par les comptes de ses commis[1]. A cela Fouquet répondait que les appointements de sa charge, le bien de sa femme, ses dettes présentes, expliquaient les dépenses exorbitantes qu'il avait pu faire, dépenses exagérées du reste par ses accusateurs, mais pour lesquelles on ne pouvait, au surplus, le mettre en cause. Or, le revenu de sa charge, du bien de sa femme, les gratifications du roi pouvaient être estimées à 600,000 livres, et il dépensait 4 millions! Quant aux dettes, elles s'expliquaient par l'achat de Belle-Isle et d'autres propriétés considérables non encore payées. Comment croire ensuite que Fouquet aurait, après la mort de Mazarin, de-

[1] Voici de curieux extraits de ces comptes. En dix mois, Vatel avait reçu, en sa qualité de maître d'hôtel, 336,212 livres; en 1660, la dépense pour les domestiques seulement s'élève à 371,407 livres ; de 1653 à 1656, il est dépensé à Saint-Mandé, pour divers ouvrages, 327,607 livres ; argent donné à Mme Duplessis-Bellière, 204,498 livres ; à la même, 31,260 livres; sommes payées à des dames, 32,506 livres ; au sieur de Graves, pour *affaires secrètes et particulières*, 152,800 livres ; à Jarnay, pour *idem*, 66,300 livres ; à Gargot, pour *idem*, 13,500 livres, etc., etc. (*Extrait du réquisitoire de M. Talon.*) Il faut ajouter que Bruant des Carrières, le principal commis de Fouquet, avait eu le temps de brûler tous ses registres.

mandé pardon au roi pour ce qui avait pu se passer d'irrégulier antérieurement, s'il n'avait eu à se reprocher que de simples omissions de formalités? Evidemment, sa cause était mauvaise, insoutenable; et sans entrer dans le détail des faits, on peut assurer hardiment qu'il y avait eu de sa part gaspillage, abus, malversations. Maintenant, pourquoi le cardinal, beaucoup plus coupable sous ce rapport, après être mort entouré de gloire et d'honneurs, laissant à d'ineptes héritiers la plus grande fortune qu'un particulier eût jamais possédée, recevait-il les éloges les plus pompeux dans les réquisitoires de M. Talon, tandis que lui, ruiné, en prison, était sous le poids d'une accusation où il allait de la vie? Voilà ce que Fouquet ne pouvait comprendre, ce qui lui paraissait une épouvantable injustice, et ce qui en eût été une bien grande, en effet, s'il n'y avait eu contre lui un autre grief que celui du péculat; je veux parler du crime d'Etat, sur lequel on ne comptait d'abord que vaguement, et qui devint plus tard, grâce aux découvertes faites à Saint-Mandé, la ressource principale de l'accusatiou.

Jusqu'à présent, on a généralement considéré Fouquet comme la victime d'une intrigue de cour, et l'on répète même encore de très-bonne foi que Louis XIV fut animé dans sa conduite durant toute cette affaire par un lâche ressentiment particulier; enfin, on veut toujours voir l'amant derrière le roi. Cette opinion, je ne crains pas de le dire, est essentiellement erronée, injuste, et la lecture de la pièce qui motiva la condamnation de Fouquet portera tout à l'heure la conviction dans tous les esprits. Cette pièce n'a encore été reproduite, même sommairement, par aucun historien, par aucun biographe, et cependant elle forme un curieux appendice à l'histoire des premières années du règne de Louis XIV. L'écrit original, tracé en entier de la main du surintendant, fut découvert à Saint-Mandé derrière une glace. On trouva également dans les papiers du surintendant deux engagements conçus dans une forme des plus étranges et tous les deux fort compromettants, l'un du capitaine Deslandes, l'autre du président Maridor. Il n'est pas sans intérêt de les transcrire ici, bien que leur importance s'efface devant celle du projet de révolte. Ils donneront au moins une idée de la légèreté de l'homme qui les acceptait et qui les oubliait dans ses papiers après tous les bruits que ses amis lui avaient redits depuis la fête de Vaux. Voici d'abord l'engagement du capitaine Deslandes:

« Je promets et donne ma foi à monseigneur le procureur général surintendant des finances et ministre d'Etat de n'estre jamais à autre personne qu'à lui, auquel je me donne et m'attache du dernier attachement que je puis avoir, et je lui promets de le servir généralement contre toute personne sans exception, et de n'obéir à personne qu'à lui, ni mesme d'avoir aucun commerce avec ceux qu'il me défendra, et de lui remettre la place de Concarneau qu'il m'a confiée toutes les fois qu'il l'ordonnera; je lui promets de sacrifier ma vie contre tous ceux qu'il lui plaira, de quelque qualité et condition qu'ils puissent estre, sans en excepter dans le monde un seul, et pour assurance de quoi je

donne le présent billet escrit et signé de ma main, de ma propre volonté, sans qu'il l'ait mesme désiré, ayant la bonté de se fier à ma parole qui lui est assurée, comme le doit un bon serviteur à son maistre. Fait à Paris, le 2 juin 1658.

« *Signé* DESLANDES. »

L'engagement du président Maridor était conçu dans les termes suivants :

« Je promets à monseigneur le procureur général, quoi qu'il puisse arriver, de demeurer en tout temps parfaitement attaché à ses intérests, et sans aucune réserve ny distinction de personnes et de quelque qualité et condition qu'elles puissent estre, étant dans la résolution d'exécuter aveuglément ses ordres dans toutes les affaires qui se présenteront et le concerneront personnellement. Faict ce vingtiesme octobre 1658. *Signé* MARIDOR. »

De bonne foi, que pouvaient signifier de pareils écrits? Comprend-on qu'un homme occupant une position aussi élevée que Fouquet, qui aurait dû savoir au juste le prix de la fidélité, comment on l'acquiert et comment on la conserve, ait pu garder un seul instant des pièces semblables, bonnes uniquement à le perdre? Car, supposez que le capitaine Deslandes et le président Maridor se fussent tournés contre lui, quel usage aurait-il pu faire de leurs billets? Devant quel tribunal aurait-il attaqué leur manquement? Aurait-il seulement osé en parler? Une pareille imprévoyance est sans exemple. A ce sujet, Fouquet prétendit que le capitaine Deslandes lui avait été donné par son frère l'abbé pour commander à Concarneau; que, depuis, s'étant brouillé avec son frère, Deslandes avait craint de ne lui plus inspirer assez de confiance, et lui avait, de son propre chef, comme il le dit lui-même, envoyé l'engagement dont il s'agit; mais que, malgré cela, ayant eu à s'en plaindre, il l'avait renvoyé depuis trois ans sans gratification, ce qui prouve qu'il n'en avait jamais rien attendu de blâmable. Il en était de même pour l'engagement du président de Maridor, avec qui il n'avait jamais eu de relations, et qui, dans tous les cas, ne pouvait lui rendre aucun service. Une note sans signature, intercalée dans les lettres de Colbert [1], explique en outre de la manière suivante l'origine de cet engagement. M. de Maridor venait d'acheter sa charge. Lorsque les lettres de nomination furent présentées au roi pour être scellées, l'affaire éprouva quelques retards. Cependant le roi allait partir pour un voyage assez long. On dit alors à M. de Maridor que, s'il voulait que ses lettres fussent scellées pendant le voyage, il fallait qu'il donnât au surintendant, comme il avait fait à Mazarin, un engagement de lui être dévoué en toute occasion. C'est ce qui provoqua l'engagement incriminé. Les lettres furent expédiées de Lyon; et la suite, ajoute la note remise à Colbert, a justifié les intentions de M. de Maridor, qui ne s'est jamais écarté de la fidélité qu'il doit au roi. Quoi qu'il en soit,

[1] Bibliothèque royale, manuscrits. Collection des lettres de Colbert. 1er vol.

M. Talon reprochait à Fouquet d'avoir soigneusement conservé ces deux engagements dans une cassette où se trouvaient ses papiers les plus précieux, et, pour preuve de l'importance qu'il y attachait, de les avoir fait figurer sur un inventaire écrit de sa main.

Mais cela n'était rien encore comparé à la pièce principale, au projet de révolte. Ce projet se composait de vingt-six pages d'écriture de la main même de Fouquet et surchargées par lui à diverses reprises. Écrit en 1657, il avait été modifié sensiblement en 1658, après l'acquisition de Belle-Isle et aussi par suite de la mésintelligence qui, à cette époque, régnait entre lui et son frère l'abbé. On n'a connu jusqu'à présent ce projet que par l'analyse qu'en a faite M. Talon dans son réquisitoire; mais cette analyse laisse dans l'ombre beaucoup de particularités curieuses et ne donne le nom d'aucune des personnes sur lesquelles Fouquet comptait pour faire réussir son plan. J'ai vu la représentation exacte du manuscrit original, avec toutes ses ratures et surcharges; c'est une copie unique aujourd'hui, car il n'en fut gravé que quatorze exemplaires pour le procès, et je l'ai moi-même copiée très-exactement [1]. Je la reproduis ici. Les procédés typographiques ne permettant pas de figurer les mots interlignés ni les ratures, je me bornerai à indiquer en note les différences les plus considérables existant entre la première et la dernière rédaction de Fouquet.

« L'esprit de Son Eminence, susceptible naturellement de toute mauvaise impression contre qui que ce soit [2], et particulièrement contre ceux qui sont en un poste considérable et en quelque estime dans le monde; son naturel deffiant et jaloux, les dissensions et inimitiés qu'il a semées avec un soin et un artifice incroïable dans l'esprit de tous ceux qui ont quelque part dans les affaires de l'Estat, et le peu de reconnoissance qu'il a des services receus quand il ne croit plus avoir besoin de ceux qui les lui ont rendus, donnant lieu à chacun de l'appréhender, à quoi ont donné plus de lieu en mon particulier le plaisir qu'il tesmoigne trop souvent et trop ouvertement prendre à escouter ceux qui lui ont parlé contre moi, auxquels il donne tout accès et toute créance, sans considérer la qualité des gens, l'intérest qui les pousse et le tort qu'il se fait à luimesme de décréditer un sur-intendant qui a toujours une infinité d'ennemis [3], que lui attire inévitablement un employ qui ne consiste qu'à prendre le bien des particuliers pour le service du roi, outre la haine et l'envie qui suivent ordinairement les finances; d'ailleurs, les commissions qu'il a données à mon frère l'abbé, qui s'est engagé trop légèrement, puisqu'il n'a pas de titre pour cela, contre M. le Prince et les siens, à l'exécution de tous ses ordres, contre ceux qu'il a voulu

[1] Bibliothèque royale, manuscrits. *Registres de la Chambre du justice*, aux armes de Colbert. *Procès Fouquet*. 3 vol. in-fol., n°s 235, 236, 237. 1er vol.

[2] Fouquet s'était d'abord servi de chiffres pour désigner les noms propres; plus tard, en corrigeant son projet, il fit usage partout des caractères ordinaires. Voici quel était primitivement le début du projet : *La foiblesse de l'esprit de* 1032 (*le cardinal*), *le pouvoir absolu qu'il a sur* 2000 *et sur* 1500 (*le roi et la reine*), *et par conséquent l'autorité souveraine dans* 1600 (*le royaume*), *etc.*, *etc.*

[3] Le projet portait d'abord : « *Dont le crédit seul fait subsister l'Etat et qui ne peut qu'il n'ait une infinité d'ennemis.* »

persécuter, ne pouvant qu'il ne nous ait attiré un nombre d'ennemis considérables qui confondent toute la famille, attendent l'occasion de nous perdre, et travaillent sans discontinuer près de Son Eminence mesme, connoissant son foible, à luy mettre dans l'esprit des deffiances et des soubçons mal fondez ; ces choses, dis-je, et les connoissances particulières qu'il a données à un grand nombre de personnes de sa mauvaise volonté, m'en faisant craindre avec raison les effets, puisque le pouvoir absolu qu'il a sur l'esprit du Roy et de la Reyne lui rendent facile tout ce qu'il veut entreprendre, et considérant que la timidité naturelle qui prédomine en luy ne lui permettra jamais d'entreprendre de m'esloigner seulement, ce qu'il auroit exécuté déjà s'il n'avoit pas été retenu par l'appréhension de quelque vigueur qu'il a reconnu en mes frères et en moi, un bon nombre d'amis que l'on a servis en toutes occasions, quelque intelligence que l'expérience m'a donnée dans les affaires, une charge considérable dans le parlement, des places fortes occupées par nous ou nos amis, et des alliances assez avantageuses, outre la dignité de mes deux frères dans l'Eglise ; ces considérations, qui paroissent fortes d'un costé à me retenir dans le poste où je suis, d'un autre ne peuvent permettre que j'en sorte sans que l'on tente tout d'un coup de nous accabler et de nous perdre, parce que, par la connoissance que j'ay de ses pensées, et dont je l'ay ouy parler en d'autres occasions, il ne se résoudra jamais de nous pousser, s'il peut croire que nous en reviendrions, et qu'il pourroit estre exposé au ressentiment de gens qu'il estime hardis et courageux.

« Il faut donc craindre tout et le prévoir, afin que, si je me trouvois hors de la liberté de m'en pouvoir expliquer, lors on eust recours à ce papier pour m'y chercher les remèdes qu'on ne pourroit trouver ailleurs, et que ceux de mes amis qui auront été advertis d'y avoir recours sachent qui sont ceux auxquels ils peuvent prendre confiance.

« Premièrement, si j'estois mis en prison et que mon frère l'abbé, qui s'est divisé dans les derniers temps d'avec moi mal-à-propos, n'y fust pas et qu'on le laissast en liberté, il faudroit doubter qu'il eust été gagné contre moi, et il seroit plus à craindre en cela qu'aucun autre [1]. C'est pourquoi le premier ordre seroit d'en advertir un chacun estre sur ses gardes à observer sa conduite. Si j'estois donc prisonnier et que l'on eust la liberté de me parler, je donnerois les ordres de là tels qu'il faudroit les suivre, et ainsi cette instruction demeureroit inutile et ne peut servir qu'en cas que je fusse resserré et ne peusse avoir commerce libre avec mes véritables amis.

« La première chose donc qu'il faudroit tenter seroit que ma mère, ma femme, ceux de mes frères qui seroient en liberté, le marquis de Charrost et mes autres parents proches, fissent, par prières et sollicitations, tout ce qu'ils pourroient, premièrement pour me faire avoir un valet avec moi, et ce valet, s'ils en avoient le choix, seroit Vatel ; si on ne pouvoit l'obtenir, on tenteroit pour Long-Champs, sinon pour Courtois ou Lavallée.

« Quelques jours après l'avoir obtenu on feroit instance pour mon cuisinier, et on laisseroit entendre que je ne mange pas, que l'on ne doit pas refuser cette satisfaction à moins d'avoir quelque mauvais dessein.

(Ici Fouquet recommande qu'on tâche de lui envoyer aussi Bruant, son commis, et Pecquet, son médecin.)

« On feroit tous les efforts d'avoir commerce par le moyen d'autres prisonniers, s'il y en avoit au mesme lieu, ou en gagnant les gardes, ce qui se fait toujours avec un peu de temps, d'argent et d'application....

[1] Il y avait d'abord : « *Si j'estois mis en prison et que mon frère l'abbé n'y fust pas, il faudroit suivre son avis et le laisser faire, s'il estoit en estat d'agir et qu'il conservast pour moi l'amitié qu'il est obligé et dont je ne puis doubter.* »

« Cependant, il faudroit sous main voir tous ceux que l'alliance, l'amitié et la reconnoissance obligent d'estre dans nos intérests, pour s'en asseurer, et les engager de plus en plus à sçavoir d'eux jusques où ils voudroient aller.

« Mme du Plessis-Bellière, à qui je me fie de tout et pour qui je n'ai jamais eu aucun secret ni aucune réserve, seroit celle qu'il faudroit consulter sur toutes choses, et suivre ses ordres si elle estoit en liberté, mesme la prier de se mettre en lieu seur.

« Elle connoit mes véritables amis, et peut-estre qu'il y en a qui auroient honte de manquer aux choses qui seroient proposées pour moy de sa part.

« Quand on auroit bien pris ses mesures, qu'il se fust passé environ ce temps de trois mois à obtenir de petits soulagements dans ma prison, le premier pas seroit de faire que M. le comte de Charrost allast à Calais, qu'il mist sa garnison en bon estat, qu'il fist réparer sa place et s'y tinst sans en partir pour quoy que ce fust. Si le marquis de Charrost n'estoit point en quartier de sa charge de capitaine des gardes, il se retireroit aussi à Calais avec M. son père, et y mèneroit ma fille, laquelle il faudroit que Mme du Plessis-Bellière fist souvenir en cette occasion de toutes les obligations qu'elle m'a, de l'honneur qu'elle peut acquérir en tenant par ses caresses, par ses prières et par sa conduite, M. son beau-père et son mari dans mes intérests, sans qu'il entrast en aucun tempéramment là-dessus.

« Si M. de Bar, qui est homme de grand mérite, qui a beaucoup d'honneur et de fidélité, qui a eu autrefois la même protection que nous, et qui ma donné des parolles formelles de son amitié, vouloit aussi se tenir dans la citadelle d'Amiens, et y mettre un peu de monde extraordinaire et de munitions, sans rien faire néantmoins que de confirmer M. le comte de Charrost de s'asseurer encore de ses amis et du crédit qu'il [1] a au Havre, et sur M. de Montdejeu, gouverneur d'Arras.

« Je ne doute point que Mme du Plessis-Bellière n'obtint de M. de Bar tout ce que dessus, au moins pour l'extérieur, et à plus forte raison de M. le marquis de Créqui, que je souhaiterois de faire le mesme personnage et se tenir dans sa place. Je suis assuré que M. de Feuquières feroit de mesme au moindre mot qu'on lui en diroit.

« M. le marquis de Créqui pourroit faire souvenir M. Fabert des parolles formelles qu'il m'a données et à luy par escrit [2] d'estre dans mes intérests, et la marque qu'il faudroit lui en demander, s'il persistoit en cette volonté, seroit que luy et M. de Fabert escrivissent à Son Eminence en ma faveur fort pressamment, pour obtenir ma liberté, qu'il promist d'estre ma caution de rien entreprendre, et, s'il ne pouvoit rien obtenir, qu'il insinuast que tous les gouverneurs cy-dessus nommez donneroient aussi leur parolle pour moi ; et en cas que M. Fabert ne voulust pas pousser l'affaire et s'engager si avant, M. le marquis de Créqui pourroit agir et faire des efforts en son nom, et de tous lesdits gouverneurs, par lettres et se tenans dans leurs places.

« Peut-estre M. d'Estrades ne refuseroit pas aussi une première tentative.

« Je n'ay point dit cy-dessus la première chose de toutes par où il faudroit commencer, mais fort secrettement, qui seroit d'envoyer, au moment de nostre détention, les gentilshommes de nos amis, et qui sont asseurez, dans Belle-Isle ; M. de Brancas, auquel je me confie entièrement, auroit la conduite de tout avec Mme du Plessis.

M. le chevalier de Meaupeou pourroit donner des sergents asseurez et y faire filer quelques soldats [3].

[1] « *M'a dit avoir sur M. de Bellebrune, gouverneur de Hesdin.* » Mots effacés et remplacés par ceux qui suivent.

[2] Par écrit. Toujours le même système pour s'assurer les gens !

[3] « *Tant de sa compagnie que de celles de ses amis.* » Mots effacés.

« Et, comme il y a grande apparence que le premier effort seroit contre Belle-Isle et Concarnau, que l'on tascheroit de surprendre, et que M. le maréchal de La Meilleraye, quoy qu'il m'ait donné parolle d'estre dans mes intérests envers et contre tous, en présence de M. de Brancas et de Mme du Plessis, n'en useroit peut-estre pas trop bien, il faudroit avertir Deslandes de prendre des hommes le plus qu'il pourroit, sans faire néantmoins rien de mal à propos.

« Que Devaux y mist des cavaliers ; en un mot, que la place fust munie de tout.

« Il faudroit, pour cet effet, envoyer un homme en diligence à Concarnau trouver Deslandes, dont je connois le cœur, l'expérience et la fidélité, pour lui donner advis de mon emprisonnement, et ordre de ne rien faire d'esclat en sa province, ne point parler et se tenir en repos, crainte que d'en user autrement ne donnast occasion de nous pousser ; mais il pourroit, sans dire mot, fortifier sa place d'hommes, de munitions de toutes sortes, retirer les vaisseaux qu'il auroit à la mer, et tenir toutes les affaires en bon estat, achepter des chevaux et autres choses pour s'en servir quand il en seroit temps.

« Il faudroit aussi dépescher un courrier à Mme la marquise d'Asserac et la prier de donner les ordres à l'Isle-Dieu qu'elle jugeroit à propos, pour exécuter ce qu'elle manderoit de Paris, où elle viendroit conférer avec Mme du Plessis.

« Ce qu'elle pourroit faire seroit de faire venir quelques vaisseaux à l'Isle-Dieu pour porter des hommes et des munitions où il seroit besoin, faire accommoder Saint-Michel-Tombelaine, et faire les choses qui lui seroient dites et qu'elle pourroit mieux exécuter que d'autres, parce qu'elle a du cœur, de l'affection, du pouvoir, et que l'on doit entièrement s'y fier. Il faudroit qu'elle observast une grande modération dans ses parolles.

« Il seroit important que celui qui commande dans Saint-Michel-Tombelaine soit adverty de s'y tenir, y mettre le nombre d'hommes d'armes, de munitions et vivres nécessaires, ledit lieu de Tombelaine pouvant estre de grande utilité, comme il sera dit cy-après.

« Si Mme du Plessis se trouvoit obligée de sortir de Paris, il faudroit qu'elle allast s'enfermer quelque temps dans la citadelle d'Amiens ou de Verdun, pour y conférer et donner les ordres aux gens dont on se voudroit servir.

« Prendre garde surtout à ne point escrire aucune chose importante par la poste, mais envoyer partout des hommes exprès, soit cavaliers, ou gens de pied, ou religieux.

« M. de Brancas, MM. de Langlade et de Gourville m'ont beaucoup d'obligation, et, leur ayant confié le secret de toutes mes affaires, sont plus capables d'agir que d'autres hommes et de s'asseurer des amis qu'ils connoissent obligez à ne me pas abandonner.

(Ici quatre paragraphes consacrés à MM. de La Rochefoucault, de Marsillac et de Bournonville. Suivent trois paragraphes indiquant les démarches que MM. de Harlay, Meaupeou, Miron, Chanut et Jannart devraient faire près du Parlement.)

« Une chose est d'advertir mes amis, qui commandent à Belle-Isle, Concarnau et Tombelaine, que les ordres de Mme du Plessis doivent estre exécutés comme les miens.

« M. Chanut me feroit un singulier plaisir de venir prendre une chambre au logis où sera ma femme, pour lui donner conseil en toute sa conduite, et qu'elle y prenne créance entière et ne fasse rien sans son advis.

« Une des choses les plus nécessaires à observer est [1] que M. de Langlade,

[1] Il y avait d'abord : « *est de savoir s'il n'est pas meilleur que M. de Gourville ne tesmoigne pas trop estre dans mes intérests, au contraire, à l'extérieur assez d'indifférence quelques jours, afin qu'il se conserve en estat d'exécuter quelque entreprise considérable s'il en estoit besoin.* »

M. de Gourville sortent de Paris, se mettent en seureté, fassent savoir de leurs nouvelles à Mme du Plessis, au marquis de Créqui, à M. de Brancas et aux autres, et qu'ils laissent à Paris quelque homme de connoissance capable d'exécuter une entreprise considérable s'il étoit besoin.

« Il est bon que mes amis soient advertis que M. le commandant de Neuf-Chaise me doibt le rétablissement de sa fortune ; que sa charge de vice-admiral a esté payée des deniers que je lui ai donnés par la main de Mme du Plessis, et que jamais un homme n'a donné des parolles plus formelles que lui d'estre dans mes intérests en tout temps, sans distinction et sans réserve, envers et contre tous.

« Qu'il est important que quelqu'un d'entr'eux lui parle et voye la situation de son esprit, non pas qu'il fust à propos qu'il se déclarast pour moy ; car, de ce moment, il seroit tout à fait incapable de me servir ; mais, comme les principaux establissements sur lesquels je me fonde sont maritimes, comme Belle-Isle, Concarnau, Le Havre et Calais, il est bien asseuré que, le commandement des vaisseaux tombant en ses mains, il pourroit nous servir bien utilement en ne faisant rien, et lorsqu'il seroit en mer trouvant des difficultés qui ne manquent jamais quand on veut.

« Il faudroit que M. de Guinant, lequel [1] a beaucoup de connoissance de la mer et auquel je me fie, contribuast à munir toutes nos places de choses nécessaires, et des hommes qui seroient levez par les ordres de Gourville, ou des gens cy-dessus nommez ; c'est pourquoi il seroit important qu'il fust adverti en diligence de se mettre en bon estat et de se rendre à Belle-Isle [2].

« Comme l'argent seroit nécessaire pour toutes ces dépenses, je laisseray ordre au commandant de Belle-Isle d'en donner autant qu'il en aura, sur les ordres de Mme du Plessis, de M. de Brancas, de M. d'Agde ou de M. de Gourville ; mais il le faut mesnager, et que mes amis en empruntent partout pour n'en pas manquer...

« M. d'Agde, par sous-main, conduira de grandes négociations dans le parlement sur d'autres sujets que le mien, et mesme par mes amis asseurez dans les autres parlements, où il ne manque jamais de matière, à l'occasion des levées, de donner des arrests et troubler les receptes, ce qui fait qu'on n'est pas si hardy dans ces temps-là à pousser une violence, et on ne veut pas avoir tant d'affaires à la fois.

« Le clergé peut encore, par son moyen et M. de Narbonne, fournir des occasions d'affaires en si grand nombre que l'on voudra, en demandant des estats généraux avec la noblesse, ou des conciles nationaux qu'ils pourroient convoquer d'eux-mesmes en lieux éloignez des troupes, et y proposer mille matières délicates.

« M. de La Salle, qui doibt avoir cognoissance de tous les secours qu'on peut tirer par nos correspondances des autres royaumes et Estats, y peut aussi estre employé et donner des assistances à nos places. Voilà l'estat où il faut mettre les choses sans faire d'autres pas, si on se contentoit de me tenir prisonnier ; mais si on passoit outre et que l'on voulust faire mon procez, il faudroit faire d'autres pas ; et, après que tous les gouverneurs auroient écrit à Son Eminence pour demander ma liberté avec termes pressants comme mes amis, s'ils n'obtenoient promptement l'effet de leur demande et que l'on continuast à faire la moindre procédure, il faudroit en ce cas montrer leur bonne volonté et

[1] Il y avait primitivement : « *Lequel à mon advis se trouvera lors à la teste des vaisseaux, au convoy de Bordeaux, qui sont à moi, acheptez de mes deniers, sous son nom.* »

[2] Il y avait à la suite ces mots : « *ou au Havre, mais ce dernier seroit le meilleur.* » Effacés.

commencer tout d'un coup, sous divers prétextes de ce qui leur est deub, par arrester tous les deniers des recettes, non-seulement de leurs places, mais des lieux où leurs garnisons pourroient courre; faire faire nouveau serment à tous leurs officiers et soldats, mettre dehors tous les habitants ou soldats suspects, peu à peu, et publier un manifeste contre l'oppression du gouvernement.

« C'est en cas où Guynant pourroit, avec quelques vaisseaux de guerre, s'asseurant en diligence du plus grand nombre d'hommes qu'il pourroit, matelots et soldats, principalement étrangers, prendre tous les vaisseaux qu'il rencontreroit dans la rivière du Havre à Rouen, et par toute la coste, et mettre les uns pour bruslots, et des autres en faire des vaisseaux de guerre ; en sorte qu'il auroit une petite armée assez considérable, retraite en de bons ports, et y méneroit toutes les marchandises dont on pourroit faire argent...

« Il est impossible, ces choses estant bien conduites, se joignant à tous les mal-contants par d'autres intérests, que l'on ne fist une affaire assez forte pour tenir les choses longtemps en balence, et en venir à une bonne composition, d'autant plus qu'on ne demanderoit que la liberté d'un homme qui donneroit des cautions de ne faire aucun mal.

« Je ne dis point qu'il faudroit oster tous mes papiers, mon argent, ma vaisselle et mes meubles les plus considérables de mes maisons de Paris, de Saint-Mandé, de chez M. Bruant, et les mettre dès le premier jour à couvert dans une ou plusieurs maisons religieuses et chez M. de Bournonville, et s'asseurer d'un procureur au parlement, fidèle et zélé, qui pourroit estre donné par M. de Maupeou, le président de la première...

« Une chose qu'il ne faudroit pas manquer de tenter seroit d'enlever des plus considérables hommes du conseil, au mesme moment de la rupture, comme M. Le Tellier, et quelques autres de nos ennemis les plus considérables, et bien faire sa partie pour la retraite, ce qui n'est pas impossible.

« Si on avoit des gens dans Paris assez hardis pour un coup considérable, et quelqu'un de teste à les conduire, si les choses venoient à cette extrémité et que le procez fust bien advancé, ce seroit un coup embarrassant de prendre de force le rapporteur et les papiers, ce que M. Jannart ou autre de cette qualité pourroit bien indiquer par le moyen de petits greffiers que l'on peut gaigner, et c'est une chose qui a peu estre pratiquée au procez de M. de Chenaille, le plus aisément du monde, où, si les minutes avoient été prises, il n'y avoit plus preuve de rien.

« M. Pellisson est un homme d'esprit et de fidélité connue, auquel on pourroit prendre créance, et qui pourroit servir utilement à composer les manifestes et autres ouvrages dont on auroit besoin, et porter des parolles secrettes des uns aux autres.

« Il faudroit, sous mille noms différenz et divers intéressez, recommencer à faire des imprimez de toutes sortes dans les grandes villes du royaume, d'en envoyer par les postes et semer par les maisons.

« Pour cet effet encore, mettre les imprimeries en lieu seur; il y en a une à Belle-Isle.

« M. le premier président de La Moignon, qui m'a l'obligation toute entière du poste qu'il occupe, auquel il ne seroit jamais parvenu, quelque mérite qu'il ait, si je ne lui en avois donné le dessein, si je ne l'avois cultivé et pris la conduite de tout avec des soins et des applications incroiables, m'a donné tant de parolles de reconnoissance et d'amitié que je ne puis douter qu'il ne fist les derniers efforts pour moi, ce qu'il peut faire en plusieurs façons, en demandant luy-mesme personnellement ma liberté, en se rendant caution et faisant cognoistre qu'il ne cessera point d'en parler tous les jours qu'il ne l'aye obtenue ; que c'est son affaire ; qu'il quitteroit plustost sa charge que se départir de

cette sollicitation, et faisant avec amitié et avec courage tout ce qu'il faut... »

(Suivent neuf paragraphes renfermant des recommandations à plusieurs autres personnes moins connues, à M. Amproux, conseiller au parlement; à une sœur de Mme du Plessis-Bellière; à M. Cargret, maître des requêtes; à M. Fouquet, conseiller en Bretagne, parent du surintendant.)

Tel était ce projet que, les uns après les autres, les historiens d'abord, le public ensuite, sur la foi des historiens, ont cru vague et inoffensif, faute de le connaître. En le lisant les réflexions viennent en foule, et l'on ne sait s'il faut plus s'étonner de la légèreté excessive de celui qui l'a écrit, de la naïveté avec laquelle il comptait sur le dévouement des hommes qu'il avait gorgés d'argent pendant sa prospérité, ou des folles idées qu'il se faisait sur son importance politique dans l'Etat. C'était en effet une étrange illusion de Fouquet de croire qu'il pourrait engager, soutenir une lutte avec le cardinal de Mazarin, et de ne pas s'apercevoir, au contraire, qu'il ne s'était avancé, ne se maintenait que par lui; car, de son aveu même, an moment où la faveur du cardinal semblait l'abandonner, le terrain manquait aussitôt sous ses pieds. Son influence reposant uniquement sur ses largesses, tout son crédit ne devait-il pas tomber dès qu'on lui retirait les moyens de les continuer? Quant aux promesses formelles qu'on lui avait données, de vive voix ou par écrit, de lui être dévoué envers et contre tous, elles n'auraient eu aucune signification pour un esprit sérieux. Mazarin, au contraire, disposait du pouvoir en maître absolu, car le roi et la reine n'avaient d'autre volonté que la sienne. Vers la fin de sa carrière surtout, son ascendant moral était immense, et aussi solidement établi qu'il avait été précaire dans les commencements. Les esprits les plus hardis, les plus résolus avaient fini par plier devant sa timidité apparente, et tous les princes du sang, les uns après les autres, s'étaient soumis à ses conditions. Voilà les deux influences qui se seraient trouvées en présence, si Mazarin eût donné suite au projet que Fouquet lui supposa à plusieurs reprises de se défaire de lui. Renversé, emprisonné, en face de Mazarin tout-puissant et singulièrement grandi depuis quelque temps par ses succès diplomatiques et par le résultat alors prévu de la guerre avec l'Espagne, quelle figure eût faite Fouquet? Combien de dévouements eussent-ils éclaté en sa faveur? Combien de gouverneurs eussent-ils compromis leur position et leur tête? Tout le monde peut résoudre ces questions. Mais, pour paraître incroyable, le projet qu'on vient de lire n'en était pas moins très-réel. Il semble aujourd'hui que cette pièce seule eût dû suffire pour justifier un procès dont l'issue n'aurait pu être douteuse. En effet, malversations, abus des deniers publics pour s'attacher des créatures au préjudice de l'État, plan de guerre civile, ces trois griefs y sont écrits à chaque ligne. Au lieu de s'en tenir au dernier, on insista outre mesure sur les faits particuliers de péculat, dans le détail desquels personne, en définitive, ne voyait clair. Au

point de vue de l'accusation, ce fut une faute immense, et le ministre Le Tellier avait raison de dire, en parlant du procès de Fouquet, que, pour avoir voulu faire la corde trop grosse, on ne pourrait plus la serrer assez pour l'étrangler. L'image est cruelle; heureusement pour Fouquet elle fut vraie. Dans tous les procès politiques, le point essentiel c'est de gagner du temps, et, sous ce rapport, Fouquet n'avait pas lieu de se plaindre. Le réquisitoire du procureur général, véritable morceau d'éloquence parsemé à chaque page de grands mouvements passablement déclamatoires, lui avait été signifié seulement dix-huit mois après son arrestation. Son procès ne fut jugé qu'en décembre 1664, et sa captivité datait du 5 septembre 1661. Pendant cet intervalle, les plaidoyers de Pelisson, les élégies de La Fontaine, les doléances de Ménage, de Scarron, de Mlle de Scudéry, de Hénault [1], et de tous les artistes de l'époque, que Fouquet avait encouragés et pensionnés, avaient peu à peu ramené l'opinion. Ajoutez à cela, les sollicitations de quelques amis puissants et dévoués, au nombre desquels le dévouement de Mme de Sévigné se fait surtout remarquer, les nombreuses irrégularités du procès, les soustractions, les falsifications de pièces, l'animosité évidente des accusateurs. Il n'est pas jusqu'à l'administration rigide et sans pitié de Colbert, dont les réductions sur les rentes faisaient alors crier tout Paris, qui ne gagnât des partisans à l'accusé. Enfin, le gouvernement tenait essentiellement, on le comprend de reste, après la publicité qu'il avait donnée au projet de guerre civile, à obtenir la condamnation la plus rigoureuse, et la situation des esprits était telle que, malgré les précautions prises lors de la formation de la chambre de justice, malgré la ressource des promesses et de l'intimidation, il en était réduit au point de craindre le scandale d'un acquittement.

Outre le procès-verbal officiel des opérations de la chambre de justice pendant le procès Fouquet [2], on possède encore une relation intime et très-circonstanciée sur la marche de cette affaire; c'est le journal de M. d'Ormesson [3], un des deux conseillers du parlement de Paris que le

[1] Littérateur contemporain, connu seulement aujourd'hui par un sonnet plein de fiel qu'il fit contre Colbert à l'occasion du procès de Fouquet. Ce sonnet débute ainsi : « *Ministre avare et lâche.* » J'en citerai seulement les derniers vers.

> « Sa chute quelque jour te peut être commune;
> « Crains ton poste, ton rang, la cour et la fortune:
> « Nul ne tombe innocent d'où l'on te voit monté.
>
> « Cesse donc d'animer ton prince à son supplice,
> « Et, près d'avoir besoin de toute sa bonté,
> « Ne le fais pas user de toute sa justice. »

[2] Bibliothèque royale, manuscrits. 3 vol. in-fol. déjà cités.

[3] Bibliothèque royale, manuscrits. *Journal de M. d'Ormesson.* 1 vol. in-fol. n° 216. A la fin du volume il y a quelques autres pièces relatives au procès Fouquet, et une lettre écrite par lui à sa femme plusieurs années après sa translation à Pignerol.

roi avait nommés rapporteurs du procès. A l'époque où cette nomination eut lieu, la famille de Fouquet, croyant que M. d'Ormesson lui serait hostile, avait eu le projet de le récuser ; ce fut lui, au contraire, qui sauva Fouquet de la mort. Issu d'une ancienne famille de robe, très-attaché aux prérogatives de la compagnie, esclave de la règle et des formes, M. d'Ormesson n'avait pu se plier à cette violation des prérogatives, à cet oubli de toutes les formes accoutumées dont se plaignait l'accusé ; sa conscience de magistrat s'en était révoltée, et longtemps avant la fin du procès il avait passé du côté de la clémence. Son journal, qu'aucun biographe de Fouquet n'avait encore consulté, renferme les particularités les plus curieuses. C'est la relation secrète, intime, et jour par jour, des diverses phases du procès. Seulement, il est bon de ne pas oublier en la lisant, et son auteur le rappelle assez lui-même, qu'il est tout à fait contraire au parti du gouvernement, c'est-à-dire en hostilité avec Colbert, avec le chancelier Séguier, avec Pussort, oncle de Colbert, Foucault et Berrier, ses créatures. A propos de ce dernier, à qui Colbert venait, pour prix de ses services, d'accorder une charge de conseiller d'Etat ordinaire et une abbaye de 6,000 livres, M. d'Ormesson fait observer qu'on avait commis une grande faute en lui confiant toute la conduite secrète, mais réelle, du procès ; car, pour se rendre nécessaire et indispensable plus longtemps, il avait traîné les choses en longueur, en ayant soin toutefois de rejeter les retards tantôt sur les rapporteurs, tantôt sur M. Talon, qu'il avait fini par faire renvoyer et remplacer par M. de Chamillart. M. d'Ormesson ajoute que ce Berrier était l'homme le plus décrié de tout Paris ; il avait fait en dix-huit mois seulement pour 1,800,000 livres d'acquisition, en un mot « c'était un fripon hardi et capable de toutes choses. » Vers la fin du procès, Berrier eut des accès de folie. Se voyant renié, abandonné par tous, sa tête s'était troublée, affaiblie. Un jour, il était à l'église des Petits-Pères ; tout à coup on fit un grand bruit dans la rue ; il crut qu'on venait l'arrêter, et sa frayeur fut telle qu'il fallut le saigner deux fois aux pieds pour le faire revenir. Ecoutons le plus spirituel chroniqueur de l'époque. « Berrier est devenu fou, mais au pied de la lettre ; c'est-à-dire qu'après avoir été saigné excessivement il ne laisse pas d'être en fureur ; il parle de potences, de roues ; il choisit des arbres exprès ; il dit qu'on le veut pendre, et fait un bruit si épouvantable qu'il le faut tenir et lier. Voilà une punition de Dieu assez visible et assez à point nommé. » A ces coups de pinceau on a reconnu Mme de Sévigné ; tel était aussi l'avis de M. d'Ormesson, qui, du reste, il faut bien le dire, se préoccupe dans son journal, un peu plus qu'il ne conviendrait à un homme grave, des constellations, des comètes et des remèdes de bonne femme envoyés à la reine par la mère de Fouquet [1].

[1] On publia en 1675 un *Recueil de recettes choisies*, attribué à la mère de Fouquet. Ce recueil eut cinq éditions.

Tout cela faisait qu'on s'intéressait à l'accusé. Cependant, les sollicitations étaient pressantes de l'autre côté. Aussitôt que le rapporteur d'Ormesson eut manifesté son opinion sur le procès , Colbert lui retira une charge qu'il avait à Soissons. En outre, le roi stimulait lui-même le zèle des membres de la chambre de justice. Un jour, entre autres , à Fontainebleau, où la chambre avait dû se transporter, MM. d'Ormesson et de Sainte-Hélène, les deux rapporteurs, furent mandés au château. Ils trouvèrent le roi dans son cabinet avec Colbertet de Lionne. Le roi leur dit alors qu'il fallait que le procès eût une fin; qu'il y allait de sa réputation, surtout dans les pays étrangers, où l'on ne voudrait pas croire à sa puissance s'il ne pouvait venir à bout de ce qu'il considérait comme une affaire de rien « contre un misérable. » Cependant il demandait la justice, ne voulant pas, comme il s'agissait de la vie d'un homme, dire une parole de trop, et souhaitant avant tout de voir la fin de l'affaire, de quelque manière que ce fût [1]. Voilà comment le roi recommandait l'impartialité aux juges. Une autre fois, il leur disait qu'il était au courant de ce qui se passait dans la chambre, ce dont personne ne doutait. Enfin, Colbert lui-même se rendit un jour chez le père de M. d'Ormesson, pour se plaindre à son tour et au nom du roi de la longueur du procès : M. d'Ormesson demanda pourquoi on l'avait allongé par trente ou quarante chefs d'accusation sans importance, au lieu de s'en tenir à deux ou trois; il ajouta qu'au surplus son fils ne se plaignait pas qu'on lui eût ôté l'intendance de Soissons, et qu'il n'en rendrait pas moins bonne justice [2].

Cependant, tout en s'occupant du procès de Fouquet, la chambre de justice jugeait aussi d'autres affaires, et se montrait parfois d'une sévérité peu rassurante pour la famille de l'accusé. Déjà deux sergents des tailles d'Orléans avaient été condamnés à être pendus, et exécutés; d'autres avaient été envoyés aux galères. De Gourville, l'ami intime, le confident et le faiseur de Fouquet, avait été condamné à mort « pour crime d'abus, malversations et vols par lui commis ès-finances du roi, sans compter les violentes présomptions de crime de lèse-majesté pour sa participation à cet écrit fameux qui contient un projet de moyens pour rallumer la sédition dans le royaume. » Tels sont les termes de l'arrêt. Mais Gourville était déjà à l'étranger. Un financier de moindre importance, nommé Dumont, ne fut pas aussi heureux. Condamné à mort pour crime de péculat par douze voix contre huit, il fut pendu, le 15 juin 1664, devant la porte même de la Bastille, où Fouquet était alors renfermé [3].

On a vu que la chambre de justice avait siégé à Fontainebleau pendant le séjour qu'y fit la cour. La comparution de Fouquet pouvant être

[1] *Journal d'Ormesson.*
[2] *Idem.* — [3] *Idem.*

nécessaire d'un moment à l'autre, il avait été, avec une foule d'autres prisonniers pour faits de finances, transféré à Moret, à la suite de la chambre. Ainsi, celui qui avait disposé pendant neuf ans en maître absolu des finances du royaume suivait maintenant ses juges de cachot en cachot! Le journal d'Ormesson raconte que le retour du surintendant à la Bastille fut marqué par une scène des plus attendrissantes. La femme et les enfants de Fouquet attendaient la voiture sur le pont de Charenton où elle devait passer. Arrivé sur le pont, d'Artagnan, qui fut toujours plein d'humanité pour son prisonnier, malgré la rigueur des précautions qu'il lui était commandé de prendre, permit à la voiture de marcher au pas, et Fouquet put embrasser sa femme et ses enfants qu'il n'avait pas vus depuis trois ans. Entrevue cruelle et déchirante, malgré ses douceurs; car, peu de temps auparavant, le roi avait vu, sans s'arrêter, la femme et la fille de Fouquet agenouillées sur son passage, et les récents arrêts de la chambre de justice n'étaient que trop faits pour jeter l'épouvante dans tous les cœurs!

Enfin, M. de Chamillart fit connaître ses conclusions, par lesquelles il requérait que Fouquet, « atteint et convaincu du crime de péculat et autres cas mentionnés au procez, fust condamné à estre pendu et estranglé, tant que mort s'en suive [1]. »

Trente-huit mois s'étaient alors écoulés depuis l'arrestation de Fouquet à Nantes. Le 14 novembre 1661, il parut devant la chambre de justice. Avant de le laisser entrer, le chancelier crut de son devoir de faire connaître les justes plaintes de l'accusé contre les lettres scandaleuses qu'on lui avait attribuées, et il ajouta qu'aucune des lettres trouvées dans ses papiers n'avait été publiée, le roi n'ayant pas voulu commettre la réputation de quelques dames de qualité. Après ce préambule, on fit entrer Fouquet. Il était vêtu, dit M. d'Ormesson, d'un habit court, noir, de drap tout uni, avec un petit collet uni et un manteau. Il salua la compagnie, sans que personne lui rendît le salut. Le chancelier lui ayant dit de s'asseoir, il se mit sur la sellette sans faire aucune observation; mais, invité à lever la main pour prêter serment, il pria qu'on ne trouvât point mauvais s'il s'y refusait, ne voulant pas déroger à son privilége. En même temps il renouvela ses protestations et fit des excuses sur ce qu'il s'était présenté en habit court, mais depuis plus d'un an il avait demandé une soutane et une robe qu'on n'avait pas voulu lui donner; au surplus, il ne croyait pas que son privilége dépendît de son habit. Après en avoir délibéré, la chambre décida, ainsi que cela avait déjà eu lieu lors des interrogatoires, que, s'il ne voulait pas prêter serment, on le jugerait comme s'il était muet, sauf à faire mention de ses protestations. Là-dessus,

[1] La pièce originale existe aux archives du royaume, *section historique*, *carton K*, n° 127.

Fouquet se soumit et répondit à toutes les questions qu'on lui posa. Cependant, il n'en protesta pas moins contre la violation de ses priviléges toutes les fois qu'il comparut devant la chambre de justice, et réclama jusqu'à la fin ses juges naturels.

Les premiers interrogatoires portèrent sur les faits relatifs au péculat, tels que le marc d'or, les sucres et cires de Rouen, les 6 millions de billets réassignés, les octrois, les dépenses personnelles. Suivant Mme de Sévigné, le *cher et malheureux ami* parlait d'ordinaire si habilement que plusieurs de Messieurs ne pouvaient s'empêcher de l'admirer. Elle cite, entre autres, M. Renard, un des vingt-deux juges, qui avait dit : « Il faut avouer que cet homme est incomparable ; il n'a jamais si bien parlé dans le Parlement ; il se possède mieux qu'il n'avait jamais fait. » Deux ou trois fois cependant la patience avait échappé à l'accusé, et il s'était défendu avec une chaleur qui lui était nuisible. Vint enfin la lecture du projet de rébellion. Pendant tout le temps qu'elle dura, Fouquet eut les yeux attachés sur un crucifix qui était dans la chambre. La lecture achevée, invité à s'expliquer à ce sujet, il répondit que c'était là *une pièce extravagante, un effet de vapeurs fantasques et chimériques*, et que si le but de ses ennemis avait été de le couvrir de confusion en le forçant d'en ouïr la lecture, ils y avaient pleinement réussi. « Comment, lui dit alors le chancelier, accordez-vous le zèle et l'affection pour l'État, dont vous avez parlé si souvent, avec le dessein que vous aviez projeté de le troubler et bouleverser de fond en comble, pour l'unique but de conserver votre charge ? Vous ne pouvez pas dire que ce ne soit là un crime d'État ? — Non, répondit Fouquet ; on ne saurait être accusé d'un crime d'État pour avoir eu une folle pensée qui n'est pas sortie du cabinet, qui n'a reçu aucun commencement d'exécution, qu'on a si bien oubliée depuis plus de deux ans que l'on en croyait toute trace disparue. » « Un crime d'État, poursuivit-il, c'est quand on est dans une charge principale, qu'on a le secret du prince et que tout d'un coup on se met du côté de ses ennemis, qu'on fait ouvrir les portes d'une ville dont on est gouverneur à l'armée des ennemis, et qu'on les ferme à son véritable maître, qu'on porte dans le parti tous les secrets de l'État[1]. » Le chancelier garda prudemment le silence ; et Mme de Sévigné de s'écrier avec son air le plus triomphant : « Voilà au vrai comme la chose se passa. Vous m'avouerez qu'il n'y a rien de plus spirituel, de plus délicat, et même de plus plaisant. » Ensuite, Fouquet continua sa défense et rappela les services qu'il avait rendus au cardinal, les remerciements qu'il en avait reçus et qui se seraient trouvés dans ses papiers si on ne les eût soustraits ; puis enfin, la noire ingratitude dont il en avait été payé. Mais de ce que la

[1] *Lettre de Mme de Sévigné*, 9 décembre 1664. Le *Journal d'Ormesson* reproduit la même pensée en termes presque identiques.

conduite du chancelier n'avait pas été exempte de reproches dans les troubles de la Fronde, de ce que le cardinal Mazarin n'avait pas eu pour Fouquet toute la reconnaissance à laquelle celui-ci s'attendait, s'ensuivait-il que l'accusation n'eût aucun fondement? L'amitié la plus vive pouvait seule se faire illusion à ce point; et loin que les troubles encore récents de la Fronde dussent servir d'excuse à Fouquet, la raison d'État voulait, au contraire, qu'il fût puni d'autant plus sévèrement qu'on était plus rapproché des temps où l'entreprise d'un pareil projet aurait pu être tentée avec quelque chance de succès.

Enfin les interrogatoires furent clos le 4 décembre, et les rapporteurs résumèrent l'affaire. M. d'Ormesson parla le premier. On a déjà vu de quel côté il était. « M. d'Ormesson m'a priée de ne plus le voir que l'affaire ne soit jugée, dit encore Mme de Sévigné; il est dans le conclave et ne veut plus avoir de commerce avec le monde. Il affecte une grande réserve; il ne parle point, mais il écoute; et j'ai eu le plaisir, en lui disant adieu, de lui dire tout ce que je pense. » Son résumé dura sept jours. Il eut à examiner quatre-vingt-seize chefs d'accusation. Il reconnut vrais la plupart des griefs concernant le péculat, « trouvant inconcevable, dit-il, que le surintendant ait pu voler en quatre mois plus de 4 millions. A l'égard des dépenses faites par l'accusé, elles étaient au delà de toute raison. Il est vrai qu'on l'avait vu garder assez de mesure dans l'adversité, mais il n'en avait gardé aucune dans sa prospérité; l'on voulait prétendre que la dissipation n'était pas un crime, mais quant à lui il n'était pas de cet avis, les fortunes subites lui paraissant suspectes. Pour ce qui était du crime d'État, le projet en était fort méchant, absolument inexcusable, et on ne saurait trouver une bonne raison pour le défendre; ce projet était l'effet d'une ambition déréglée, d'un esprit blessé de la maladie du temps de se rendre considérable; c'était l'œuvre d'un homme enivré de sa fortune, dont les pensées étaient vagues et se portaient partout; pour en finir, c'était une méchante pensée, indigne d'un homme d'honneur[1]. »

Voici quelles furent les conclusions de M. d'Ormesson :

« Par toutes ces considérations, il y a lieu de déclarer l'accusé duement atteint et convaincu d'abus et malversations par lui commises au faict des finances; pour réparation de quoy, ensemble pour les autres cas résultant du procès, d'ordonner qu'il sera banny à perpétuité hors du royaume, enjoint à lui de garder son ban à peine de la vie, ses biens confisqués. »

Veut-on savoir maintenant les motifs réels qui déterminèrent M. d'Ormesson et l'effet que ses conclusions produisirent dans Paris? Son journal nous l'apprend.

« Il me semble que l'on fut satisfait de moi et j'en remercie Dieu. Jamais il ne s'est fait tant de prières que pour cette affaire. *La conjoncture des rentes* et autres affaires publiques, où tout le monde s'est trouvé blessé, fait qu'il n'y a

[1] *Registres de la Chambre de justice, Procès Fouquet*, IIIe vol. pages 168 et 169.

personne qui ne souhaite le salut de M. Fouquet, autant par haine pour ses ennemis que par amitié pour lui. »

Et un peu plus loin :

« Je ne puis omettre que l'approbation de mon opinion est si publique, si grande et si générale, qu'il n'y a personne qui ne m'en fasse compliment, et que j'en reçois de toute part des lettres de conjouissance. Dieu en soit loué [1] ! »

Les amis de Fouquet trouvèrent les conclusions de M. d'Ormesson *un peu sévères* ; néanmoins ils firent des vœux pour qu'elles fussent adoptées par la majorité des juges, et l'on savait, au surplus, que les espérances de la famille n'allaient pas au delà. Après M. d'Ormesson, c'était à M. de Sainte-Hélène, son *camarade très-indigne*, à reprendre l'affaire. On devine de quelle plume lui vient cette qualification, et il est inutile d'ajouter que, d'après la même autorité, il le fit *pauvrement*, *misérablement*, sans s'appuyer sur rien. M. de Sainte-Hélène conclut à ce que l'accusé eût la tête tranchée. Pussort, l'oncle de Colbert, le trouva digne de la corde et du gibet ; mais, en raison des charges qu'il avait exercées, il se rangea à l'avis de M. de Sainte-Hélène. Et Mme de Sévigné de s'écrier, non sans raison : « Que dites-vous de cette modération ? C'est à cause qu'il est oncle de M. Colbert et qu'il a été récusé qu'il a voulu en user si honnêtement. Pour moi, je saute aux nues quand je pense à cette infamie. » Cependant, le jour du jugement approchait, et de part et d'autre l'intrigue redoublait d'efforts. D'un côté, on répétait que le roi avait dit, en parlant de Fouquet : C'est un homme dangereux. « Quant à Colbert, il est tellement enragé, écrivait encore Mme de Sévigné, qu'on attend quelque chose d'atroce et d'injuste qui nous remettra au désespoir. » En même temps, on offrait aux juges de leur rembourser ce qu'ils perdraient à la suppression des rentes et on leur donnait quittance de ce qu'ils auraient eu à payer pour le droit annuel de leurs charges [2]. Mais si le roi avait des cordes puissantes à sa disposition, les amis et la famille de Fouquet ne négligeaient rien pour mettre les chances de leur côté. Le bruit courait qu'on avait fait gagner M. de Roxante, un des juges, par une dame à qui l'on avait donné de l'argent. Selon M. d'Ormesson, le fils de M. de Pontchartrain avait dit à son père, en se jetant à ses genoux : « Ne nous déshonorez pas en votant la mort, sinon je quitte la robe. » Qui n'a lu en outre dans Mme de Sévigné ce dévouement héroïque d'un autre juge, de M. de Mazenau ? Malade à mourir, souffrant des douleurs horribles, il se faisait porter à l'audience pour ne pas perdre son droit de voter, et il y rendit un jour deux pierres d'une grosseur considérable. M. le prince de Condé, Turenne sollicitaient aussi, et l'on cite un mot de ce dernier qui peint bien l'état des esprits. Quelqu'un blâmait devant lui l'emportement de Col-

[1] *Journal d'Ormesson.*

[2] Voir l'*Etude sur Sully.*

bert et louait la modération de Le Tellier : « Oui, dit Turenne, je crois que M. Colbert a plus d'envie qu'il soit pendu, et que M. Le Tellier a plus de peur qu'il ne le soit pas. » Enfin, faut-il le dire ? vers le 13 décembre, une comète d'une grandeur considérable, dont la queue se dirigeait du côté de la Bastille, avait paru à l'horizon. D'abord on n'y avait pas cru ; on s'en était moqué. Mais bientôt il n'en fallut plus douter. N'était-ce pas d'un heureux présage en faveur de l'accusé ? « La comète me fait beaucoup d'honneur, » aurait dit Fouquet à ce sujet. Mais enfin le dernier jour est venu. « Depuis quelque temps (je demande pardon de faire des emprunts si fréquents à des lettres que tout le monde sait par cœur), depuis quelque temps, dit Mme de Sévigné, on ne parle d'autre chose ; on raisonne, on tire des conséquences, on compte sur ses doigts, on s'attendrit, on craint, on souhaite, on hait, on admire, on est triste, on est accablé. » Cet accablement, du reste, n'était que trop naturel. Chacun des juges opinait ouvertement en faisant connaître ses motifs, et déjà, si l'on en excepte M. d'Ormesson, les six premiers avaient voté pour la mort. On se figure les angoisses de la famille et des amis de Fouquet. Heureusement, dans la journée du 19 décembre, les choses tournèrent, et les avis favorables se succédèrent les uns aux autres. Le lendemain, le sort de l'accusé était fixé ; à la majorité de treize voix contre neuf, la chambre de justice avait rendu l'arrêt suivant :

« La chambre a déclaré et déclare ledit sieur Fouquet duement atteint et convaincu d'abus et malversations par lui commises au faict des finances ; pour réparation de quoy, ensemble pour les autres cas résultant du procès, l'a banny et bannit à perpétuité hors du royaume, enjoint à lui de garder son ban sous peine de la vie, a déclaré tous ses biens confisquez au Roy, sur iceux préalablement pris la somme de 100,000 livres applicables moitié au Roy et l'autre moitié en œuvres pies. »

On a conservé les noms des juges qui siégèrent dans le procès de Fouquet. MM. d'Ormesson, Le Feron, Moussy, Brillac, Renard, Bernard, Roxante, La Toison, La Baume, Verdier, Mazenau, Catinat, Pontchartrain, votèrent pour le bannissement ; MM. Sainte-Hélène, Pussort, Gisaucourt, Fériol, Noguès, Héraut, Poncet, le chancelier Séguier, pour la mort. Ce dernier fut pour la mort, bien que, lorsque son tour vint, la majorité en faveur du bannissement fût déjà acquise à l'accusé. Quelle que fût la conséquence de son vote, il ne pouvait, dit-il, aller contre sa conscience. Un des juges, au contraire, tellement la passion était grande contre Colbert ! n'avait voté qu'à cinq ans de prison et à l'amende [1].

On sait comment le roi modifia l'arrêt. Par une rigueur sans exemple et qui n'a pas eu d'imitateurs, il aggrava la peine, et le bannissement

[1] Les chansonniers du temps ne laissèrent pas échapper cette occasion de donner carrière à leur verve. Dans une espèce de complainte *en vingt-deux couplets*, un d'eux loua ou critiqua chacun des vingt-deux juges, suivant qu'il avait voté pour ou contre

fut converti en une détention perpétuelle. Au point de vue de la morale, une pareille décision est inexcusable; c'est le comble de l'arbitraire, de l'injustice, et jamais on ne vit, dans un gouvernement civilisé, un abus de pouvoir plus audacieux. Pour tout dire en un mot, cette décision, inspirée par la politique, par la raison d'État, fut un véritable coup d'État. Pour quiconque aura lu avec quelque attention le projet de Fouquet, il est évident que ce projet constituait le crime d'État le plus caractérisé. On objectait vainement qu'il n'avait pas reçu un commencement d'exécution. Il y avait d'abord les séductions à prix d'argent; ensuite, cette exécution n'avait pas eu lieu par des motifs indépendants de Fouquet et par cela seul que le cardinal n'effectua jamais les projets qu'il lui supposait. Dieu nous garde de vouloir porter atteinte au respect que méritent les formes judiciaires! Il faut plutôt se féliciter, quel que soit le résultat de la leçon, lorsque des tribunaux rappellent à leur observation les gouvernements qui s'en sont écartés. Mais cela dit, on ne saurait disconvenir que la chambre de justice n'ait vu que le petit côté de l'affaire de Fouquet, et qu'en inclinant à l'indulgence elle ne préparât, si le gouvernement l'avait suivie dans cette voie, le retour des troubles dont on était à peine sorti et de ces prétentions qu'avaient certains hommes, suivant les expressions de M. d'Ormesson, à se rendre considérables dans l'État. La politique que le roi adopta dans cette mémorable circonstance se rattachait à la politique violente, révolutionnaire en quelque sorte, mais ferme et prévoyante, du cardinal de Richelieu. Supposez que Fouquet fût passé à l'étranger et qu'il s'y fût mêlé à quelques intrigues, comme son caractère léger devait le faire craindre naturellement : quel échec moral, quelle déconsidération pour le gouvernement! Non-seulement la détention perpétuelle prévenait de telles conséquences, mais elle inspirait une frayeur salutaire aux ambitieux, aux brouillons, quel que fût leur rang; elle donnait du gouvernement, aux autres puissances, une opinion que l'on avait le plus grand intérêt à accréditer, à savoir, qu'il n'était plus dominé par les partis, qu'il était maître de ses mouvements, libre dans ses desseins. Il ne faut pas oublier enfin, en appréciant le parti adopté par Louis XIV, que Fouquet fut surtout un prétexte pour l'opposition du temps, et que la haine pour les manières hautaines de Colbert, le mécontentement causé par ses mesures financières, l'animosité

Fouquet. Voici deux de ces couplets; ils suffiront pour donner une idée des autres :

Monsieur Pussort
Harangua fort,
Mais par malheur il prit l'essor,
Et sa sotte harangue
Fit bien voir au barreau
Qu'il a beaucoup de langue
Et fort peu de cerveau.

Ne finissons
Cette chanson
Sans bien exalter d'Ormesson,
Et que Dieu le bénisse,
Avecque tous les gens de bien
Qui rendent la justice
Et qui ne craignent rien.

de ses créatures, mais principalement l'oubli des formes, déterminèrent les treize juges dont le vote sauva la vie à l'accusé.

L'arrêt fut signifié à Fouquet le 22 décembre 1664, mais déjà il l'avait appris par des signaux. Lorsque Foucault, le greffier de la chambre de justice, vint à la Bastille pour lui en faire la lecture, suivant l'usage il lui demanda son nom. « Ne savez-vous pas qui je suis, dit Fouquet? Quant à mon nom, je ne le dirai pas plus ici que je ne l'ai fait à la chambre. » Et il renouvela une dernière fois sa protestation touchant l'incompétence de ses juges. Quelques moments après, on le sépara de Pecquet, son médecin, de Lavallée, son domestique, qui pleuraient tous les deux, et il partit en carrosse pour Pignerol, accompagné de d'Artagnan, sous l'escorte de cent mousquetaires. Il paraissait heureux et gai, dit le journal de M. d'Ormesson. Partout, sur son passage, il recevait les bénédictions de la foule. Trois ans auparavant, ne lui prodiguait-elle pas ses injures dans le trajet de Nantes à Paris? En même temps, toute sa famille fut de nouveau exilée, ceux-ci en Bretagne, ceux-là en Auvergne, d'autres en Champagne. Cependant les frayeurs étaient vives à Paris au sujet du *cher et malheureux ami*. On apprit qu'il était tombé malade en route, et comme les bruits d'empoisonnement avaient circulé, les imaginations effrayées de s'écrier : « Quoi! déjà?... » Inutile de dire que ces craintes ne se réalisèrent pas.

Arrivé à Pignerol, d'Artagnan remit la garde de son prisonnier au capitaine Saint-Mars. Les ordres donnés à celui-ci étaient des plus sévères. D'abord, Fouquet ne devait avoir de communication avec personne, sous quelque prétexte que ce pût être, ni de vive voix, ni par écrit. Il n'était permis de lui fournir ni encre, ni papier. On pouvait lui donner un confesseur, en observant néanmoins la précaution d'en changer de temps en temps, et de prévenir celui-ci au moment même où il serait appelé. Enfin, un chapelain devait lui dire la messe tous les jours, et il était alloué pour son entretien une somme de 1,000 livres par an, plus 500 louis une fois donnés pour achat d'ornements et de divers autres objets. Au résumé, une somme de 9 à 10,000 livres fut affectée aux dépenses qui concernaient personnellement le prisonnier[1].

Comment un homme d'une activité d'esprit aussi prodigieuse que Fouquet, qui, depuis l'âge de vingt ans, avait eu la conduite de tant d'affaires considérables, et dont l'aptitude pour le travail était telle que, pendant la durée de son procès, il écrivit seize volumes de justifications; comment un tel homme aurait-il pu accepter sans arrière-pensée cet avenir de réclusion perpétuelle que la volonté du roi lui avait fait? Comme il arrive à tous les prisonniers, sa première pensée, en entrant dans la citadelle de Pignerol, fut de chercher les moyens d'en sortir. La correspondance du capitaine Saint-Mars avec Louvois fournit à ce

[1] La pièce originale, signée Louis et contresignée Le Tellier, existe aux archives du royaume.

sujet des détails pleins d'intérêt et fixe toutes les incertitudes qui pouvaient exister encore, il y a quelques années, sur l'époque et le lieu de la mort de Fouquet[1]. D'abord il chercha à intéresser à son sort le confesseur qu'on lui donnait, et on crut devoir limiter à cinq par an, à moins de maladie, le nombre de fois qu'il lui serait permis de se confesser[2]. Au mois de juin 1665, la foudre tomba sur la citadelle de Pignerol. Plusieurs personnes périrent ; Saint-Mars crut même que Fouquet avait été écrasé par les décombres de son appartement avec le domestique qui le servait : heureusement, ils avaient pu se sauver tous les deux dans des corniches. Malgré la surveillance dont il était l'objet, il avait trouvé le moyen de tracer quelques lignes sur un mouchoir, sur des rubans de couleur ; il se servait pour plume d'*os de chapon*, et faisait de l'encre *avec du vin et de la suie*. Il avait composé en outre une encre sympathique, et l'on voit Louvois se préoccuper beaucoup dans sa correspondance de la découverte d'un pareil procédé. Il est plus probable que Fouquet le connaissait déjà depuis longtemps, et s'en était servi au pouvoir. Mais si l'imagination du prisonnier était féconde en expédients, Saint-Mars faisait bonne garde et le surveillait de près.

[1] Cette correspondance des plus curieuses a été recueillie aux archives du royaume, section historique, K, 129. M. Delort l'a publiée le premier dans son ouvrage intitulé : *Histoire de la détention des philosophes et des gens de lettres, précédée de celle de Fouquet, de Pelisson et de Lauzun.* On ne comprend pas que, postérieurement à cette publication, le bibliophile Jacob ait cru pouvoir soutenir, dans un long plaidoyer historique, que le masque de fer n'était autre que Fouquet. Il y a pourtant dans le volume de M. Delort vingt lettres qui prouvent positivement, catégoriquement, le contraire ; celle, entre autres, où Louvois parle de la permission accordée à Mme Fouquet et à ses enfants de demeurer avec le prisonnier, celle où le même ministre répond à l'avis que Saint-Mars lui a donné de la mort de l'ancien surintendant, une autre enfin où il autorise la famille à emporter le corps partout où bon lui semblera. Les originaux de ces lettres existent, et tout le monde peut les voir aux archives du royaume. Sait-on ce qu'objecte le bibliophile Jacob? que la date *a pu* en être falsifiée dans le but de mieux masquer le redoublement de cruauté de Louis XIV à l'égard de son malheureux ministre. Voilà un beau raisonnement ! Je ne parle pas d'un extrait des registres mortuaires de l'église du couvent *des Dames de Sainte-Marie*, grande-rue Saint-Antoine, à Paris, extrait conçu en ces termes : « Le 28 mars 1681 fut inhumé dans notre église, en la chapelle de saint François-de-Sales, messire Nicolas Fouquet, qui fut élevé à tous les degrés d'honneur de la magistrature, conseiller du Parlement, maître des requêtes, procureur général, surintendant des finances et ministre d'Etat. » Le bibliophile Jacob ne se laisse pas convaincre pour si peu. En vérité, on n'est pas plus enclin au romanesque et au merveilleux. D'ailleurs, les recherches faites aussi par M. Delort, et les pièces qu'il a publiées à l'appui, ne laissent plus aucun doute sur la qualité du mystérieux personnage qui, depuis Voltaire, a tant préoccupé les esprits sous le nom de l'homme au masque de fer. Ce prisonnier était une espèce de diplomate piémontais, nommé Marchiali, que le gouvernement français fit enlever par surprise pour le punir d'avoir ébruité une négociation importante qu'il avait provoquée (il s'agissait d'une place de guerre qu'il proposait de livrer à la France), négociation dans laquelle le nom du roi se trouvait compromis.

[2] *Lettre de Louvois du 24 avril 1665.*

Pendant quelques années, on ne lui donna que des rubans noirs, on compta exactement son linge avec lequel il était parvenu à faire du papier, enfin on le fouilla plusieurs fois par jour, et des grilles furent placées aux fenêtres de son appartement, de manière qu'il ne voyait plus que le ciel. Que faire dans la solitude de ces journées sans fin ? Il avait demandé des livres. Le Tellier répondit à Saint-Mars : « Vous pouvez lui faire achepter les Œuvres de Clavius et de saint Bonnaventure, et le Dictionnaire nouveau des Rimes françoises, mais non pas les Œuvres de saint Hiérosme et de saint Augustin[1]. » Comprend-on les motifs d'une pareille exclusion ? Cependant un projet d'évasion avait été comploté, mais il fut découvert, et un soldat de la citadelle, qui avait reçu 6 pistoles pour y prendre part, fut jugé militairement et exécuté. Quelques années s'écoulèrent ainsi. Au mois de novembre 1671, le roi lui donna un compagnon, ce même Puyguilhem, avec qui il avait eu un entretien à Nantes, la veille de son arrestation. Les deux prisonniers occupaient un appartement voisin, et parvinrent, au bout de quelque temps, à établir une communication secrète d'un appartement à l'autre. Toutefois, la rigueur du roi avait fini par s'apaiser. On permit d'abord à Fouquet et à Puyguilhem de se promener ensemble dans la citadelle, de dîner avec le capitaine Saint-Mars, et on autorisa celui-ci à inviter quelquefois à sa table les personnes de Pignerol dont il pouvait répondre. Enfin, au mois de mai 1679, le roi accorda à Mme Fouquet et à ses enfants d'aller à Pignerol et de demeurer dans la citadelle. Il y avait alors dix-huit ans qu'ils étaient séparés. Sans doute, cette faveur en présageait une plus grande : malheureusement, la santé de Fouquet était depuis longtemps altérée, et il mourut, âgé de soixante-cinq ans, vers la fin du mois de mars 1680. Faut-il le dire? ses anciens amis l'avaient alors oublié à ce point que Mme de Sévigné elle-même, qui l'avait servi avec tant de chaleur et de dévouement, mentionne à peine cet événement et ne l'accompagne d'aucune réflexion, d'aucun regret !

La correspondance de Louvois avec Saint-Mars constate qu'un fils de Fouquet, le vicomte de Vaux, emporta après sa mort tous les papiers qui avaient appartenu à son père. Louvois trouva qu'ils auraient dû être envoyés au roi, et réprimanda sévèrement le commandant de Pignerol[2]. Il y avait, dit-on, parmi ces papiers, des vers, et peut-être aussi un livre qui fut publié en 1682 sous le titre de *Conseils de la sagesse*, et qu'on a attribué à Fouquet. M. d'Ormesson dit également que Fouquet avait écrit et fait imprimer pendant l'instruction de son procès un livre de piété ayant pour titre : *Heures de la Conception de Notre-Dame*. On cherche aujourd'hui inutilement ces deux ouvrages dans les bibliothèques.

Telle fut cette vie avec sa magnificence et ses revers. Il est fâcheux

[1] *Lettre de Le Tellier du* 24 *octobre* 1666.
[2] *Lettre de Louvois du* 8 *avril* 1680.

pour Fouquet que sa célébrité lui soit venue non pas de la régularité de son administration, mais de la grandeur, du retentissement de sa chute. On peut dire de tous les ministres, que même les plus mauvais ont fait un peu de bien et rendu quelques services que l'on oublie trop. C'est ce qui arriva à Fouquet. Au mérite d'avoir, grâce à ses ressources personnelles, fourni au cardinal Mazarin toutes les sommes qui lui étaient nécessaires pour ses projets, à une époque où Mazarin et l'Etat n'avaient plus aucun crédit, Fouquet joignit celui d'encourager le grand commerce extérieur et la navigation, qu'il essaya de relever en établissant un droit de cinquante sols sur les navires étrangers. Voilà pour les services matériels. Il est évident, en outre, que Louis XIV lui emprunta les deux qualités qui l'ont surtout rendu populaire : je veux parler de son goût pour les constructions et des faveurs qu'il aima toujours prodiguer aux poëtes, aux littérateurs, aux grands artistes de son époque. Il y a là de quoi rendre indulgent. Qu'on se figure d'ailleurs les angoisses de dix-neuf ans passés dans la plus dure prison, pour celui qui, au temps de sa prospérité, domptait, amollissait toutes les volontés et tous les cœurs, qui avait une cour de grands seigneurs et de grandes dames, de poëtes et d'artistes, dont un désir enfantait des chefs-d'œuvre, et qui, à Vaux, à Saint-Mandé, élevait des montagnes, creusait des vallées. Quelle expiation ! Enfin, si les goûts de Fouquet ont influé sur ceux de Louis XIV, par une réaction des plus heureuses, ses prodigalités et le désordre de son administration valurent à la France la sévère économie, l'ordre, la probité que Colbert chercha toujours à faire régner dans les immenses affaires dont il fut chargé. J'ai essayé de faire voir le rôle que ce dernier avait joué dans l'affaire de Fouquet. Cette époque de sa vie a dû être pour Colbert très-difficile et très-critique. Laisser aller les choses, n'opposer aucun effort aux efforts des amis de l'accusé, rester calme et sans passion autour de mille passions, cela était beau sans doute, mais c'était s'exposer à voir absoudre les faits les plus graves, les malversations les plus criantes. Quoi qu'il en soit, si le but que Colbert voulait atteindre était louable, on n'en peut dire autant des moyens qu'il fut obligé d'employer ; mais l'on sait que, de tout temps, les gouvernements se sont surtout préoccupés du but. Ainsi fit Colbert. Plus souple, plus insinuant, plus maître de lui, d'un côté il aurait retardé ses mesures sur les rentes ; de l'autre, en circonscrivant l'accusation sur quelques chefs principaux, il aurait évité les lenteurs, les défauts de forme qui faillirent tout perdre. Telle n'était pas sa nature. Indigné des dilapidations qu'il avait vues, s'inquiétant peu de l'accusation, assez vraie au fond, qui lui était faite de s'acharner ainsi contre celui dont il avait pris la place ; d'humeur sombre, inflexible, il le poussa sans pitié jusqu'à ce qu'il fût tombé. Encore une fois, on peut ne pas approuver l'homme, mais à coup sûr le ministre méritait des éloges. Les malversations de Fouquet étant

avérées, le crime d'Etat manifeste, patent, constaté de sa main, un exemple était nécessaire. Supposez que le gouvernement eût reculé, et que Colbert, doublement compromis dans cette affaire, et par la position qu'il avait prise, et par les accusations que lui renvoyait l'accusé, eût été dans la nécessité de se retirer, qui donc eût été capable de rétablir l'ordre dans les finances? Quelle confiance eût inspirée une nouvelle administration inaugurée sous de pareils auspices? Quel bien eût-elle pu faire? Voyez, au contraire, ce qui fut fait. Mais ici je m'arrête. L'administration de Colbert demande à être étudiée attentivement dans son ensemble et dans ses détails, et ce ne sera pas trop de lui consacrer un cadre spécial.

Pierre CLÉMENT.

DU THÉATRE ESPAGNOL AU SIÈCLE D'OR.

(Troisième article [1].)

Don Pedro Calderon de la Barca naquit à Madrid dans les premiers jours de l'année 1600. Il était donc âgé de seize ans à la mort de Cervantes, et de trente-cinq à celle de Lope. Ainsi, au *siècle d'or*, la poésie espagnole ne fut pas un seul moment silencieuse : chaque génération fournit des voix à ce concert non interrompu; et le poëte de la génération précédente n'avait pas fini encore de faire entendre ses chants qu'un autre plus jeune paraissait à son tour et chantait.

Comme Cervantes, comme Lope, Calderon était originaire des Asturies. Lorsque Pélage et ses compagnons défendaient héroïquement ces rochers stériles, leur dernier refuge, ils ne se doutaient pas que de ce coin de terre sortiraient un jour des hommes qui, tout en imitant leurs exploits, donneraient à la patrie une nouvelle gloire.

Ainsi que Lope, Calderon se distingua par une précocité merveilleuse : à l'âge de quatorze ans il avait, assure-t-on, composé une comédie, *le Char du Ciel* (el Carro del Cielo), qui, malheureusement, ne se retrouve plus parmi ses œuvres. Très-probablement, il ne cessa pas depuis lors de travailler pour le théâtre. A vingt-cinq ans, entraîné, lui aussi, par ses penchants guerriers, il alla servir en Italie et en Flandre, toujours, à ce que l'on peut présumer, sans négliger la muse. Dix années plus tard, en 1636, il rentrait en Espagne. Il venait, si je ne me trompe, recueillir l'héritage dramatique de Lope, dont la mort était toute récente, et qui, dans son poëme intitulé *le Laurier d'Apollon* (el Laurel de Apolo), naguère publié, l'avait en quelque sorte désigné comme son successeur. « Par la beauté de son style et l'élégance de sa poésie, disait Lope de son jeune rival, il s'est placé au sommet du double mont. »

.... En el estilo poetico y dulzura,
Sube del monte à la suprema altura.

Dans la seconde moitié de sa vie, Cervantes, bien que marié, s'était affilié à une congrégation religieuse. Lope de Vega, après son second veu-

[1] Voir les numéros des 25 novembre 1844 et 10 janvier 1845.

vage, était entré dans les ordres sacrés. Calderon, lui, passa sans transition du célibat à la prêtrise ; mais pour cela il ne laissa pas, à l'exemple de Lope, de se livrer comme auparavant à la composition dramatique. Il continua ses travaux jusqu'au dernier jour de sa longue carrière. Comme un vieux cygne, il mourut en chantant, admiré, adoré de toute une nation dont il était les délices, et qui, déjà abandonnée de la victoire sur les champs de bataille, se consolait des revers de ses capitaines avec la gloire de ses poëtes.

Outre deux ou trois poëmes et plusieurs traités qui ne sont point parvenus jusqu'à nous, Calderon a composé cent huit comédies proprement dites et soixante-douze *autos* (actes sacramentels). Occupons-nous d'abord des comédies qui furent les premiers travaux que le poëte donna au théâtre ; nous parlerons ensuite des *autos*.

En employant le mot *comédie* au sens espagnol, pour désigner en général une pièce de théâtre, on peut diviser les comédies de Calderon en trois catégories : 1° les comédies d'intrigue, nommées autrement de cape et d'épée, à cause du costume sous lequel on les jouait ; 2° les comédies de mœurs et de passion, à dénoûment sérieux ; 3° les comédies religieuses, qu'il ne faut pas confondre avec les *autos*, comme font souvent les critiques étrangers à l'Espagne. Nous laissons de côté un certain nombre de pièces dont le poëte a emprunté le sujet soit à la mythologie, soit à l'histoire grecque ou romaine, soit aux romans de chevalerie, ces compositions étant, à notre avis, tout à fait secondaires dans l'œuvre de Calderon.

Parmi les comédies d'intrigue de Calderon, l'on vante surtout celles-ci : *Maison à deux portes, maison difficile à garder* (Casa con dos puertas mala es de guardar) ; *Bonheur et Malheur du nom* (Dicha y desdicha del nombre) ; *l'Esprit follet* (la Dama-Duende) ; *De mal en pis* (Peor está que estaba) ; *Il y a du mieux* (Mejor está que estaba) ; *le Secret à haute voix* (El secreto á voces) ; *le Geôlier de soi-même* (el Alcayde de si mismo) ; *Louis Perez de Galice* (Luiz Perez de Galicia) [1]. Il suffit de lire un de ces ouvrages pour voir combien ils diffèrent des pièces que l'on appelle chez nous du même nom. Ici, en France, l'auteur s'applique sans cesse à motiver soigneusement à la raison un badinage dont l'imagination et le sentiment voudraient être les seuls juges. Calderon, au contraire, abandonne les événements au caprice du hasard que dirige en secret une fantaisie ingénieuse et facile. Ici, c'est la fourberie d'un adroit valet qui mêle les fils les plus compliqués, afin d'avoir le plaisir et l'honneur de les débrouiller plus tard. Chez

[1] La traduction de ces comédies a été publiée dans ces derniers temps par l'auteur de cet article. Voy. *Chefs-d'œuvre du théâtre espagnol*, 1re, 2e et 3e séries de Calderon.

Calderon, c'est le jeu animé des passions les plus généreuses, c'est l'amour, l'honneur et la jalousie qui, en se combattant, forment le tissu de l'intrigue. Lorsque je vois une de nos comédies françaises de ce genre, même la plus parfaite, *le Mariage de Figaro*, par exemple, je me figure un édifice construit à grands frais, de manière à égarer ceux qui se risquent à le visiter, et au centre duquel se tient le génie du lieu, se raillant malicieusement du spectateur abusé. Quant aux pièces de Calderon, je les comparerais volontiers à ces palais arabes que l'on trouve encore aujourd'hui dans la province de Grenade : l'architecture en est légère, aérienne, transparente, et sur le seuil se tient une fée au doux sourire, qui s'offre à vous de la façon la plus gracieuse pour vous montrer l'aimable séjour qu'elle habite.

Les personnages actifs des comédies d'intrigue de Calderon sont les *galants* et les *dames*. Le *galant* est un jeune militaire qui a presque toujours servi (comme Calderon) en Italie et en Flandre. Il est vif, ardent, passionné. De retour d'une campagne, il arrive à la capitale, prêt à s'éprendre de la première femme qu'il rencontrera sur son chemin; une taille élégante, un regard ou un mot jetés à travers le voile suffiront à l'enflammer. Incapable de trahir un ami dont il aura reçu la confidence, il ne l'est pas moins de renoncer pour qui que ce soit à l'objet qu'il adore, et si dans son ami il vient à découvrir un rival, tirant aussitôt l'épée, il se bat avec lui de toute son âme.

En regard de cet intrépide *galant*, le poëte met *la première dame*. C'est une femme aux grands sentiments, fière de sa beauté, de sa vertu, fière de sa fierté même, et résolue cependant, coûte que coûte, à franchir tous les obstacles qui la séparent du mortel fortuné à qui elle a donné son cœur. Elle est la femme par excellence, ou, comme disent les Espagnols, *on ne peut plus femme* (muy muger). Par la décision et l'énergie de son caractère elle rappelle les *adorables furies* de Corneille, dont elle a, je crois, fourni le type ; mais ce personnage se conçoit bien mieux en Espagne, où une guerre journalière de huit siècles avait dû développer dans l'autre sexe ce penchant à la lutte qui ne lui est pas naturel, et où l'on vit jadis les femmes asturiennes accompagner leurs époux et leurs frères au combat.

Les comédies de Calderon seraient toutes poétiques si l'on n'y voyait agir que les *galants* et les *dames*. Que fait donc l'habile poëte? A ses *galants* il oppose constamment, d'une manière systématique, comme contraste, le *valet bouffon* (gracioso), chargé d'égayer le spectateur en parodiant la partie idéale de la pièce. Le *gracioso* est au *galant* ce que Sancho Panza est au chevalier de La Manche. Tandis que son maître se distingue par une loyauté parfaite, par une valeur que rien n'étonne, par un oubli complet des nécessités prosaïques de la vie, lui, il est menteur, il est poltron, il est gourmand. Tandis que son maître vit préoccupé d'une passion unique à laquelle il sacrifierait avec joie

tous les biens de ce monde, lui, il courtise sans façon deux ou trois soubrettes à la fois, et de chacune d'elles reçoit sans scrupule de petits présents. Du reste, il possède au plus haut degré ce bon sens pratique dont Cervantes a doté notre ami Sancho, et qui sert à mieux mettre en relief l'enthousiasme obstiné de son héros. Souvent même il prononce des maximes qui me paraissent avoir une véritable portée. Ainsi, dans un drame célèbre de Calderon, *A Outrage secret vengeance secrète*, le héros de la pièce ayant annoncé à son valet qu'il va partir pour la guerre et l'ayant invité à l'y suivre :

« Il pourra se faire que j'y aille, répond celui-ci ; mais ce sera pour voir seulement, et seulement pour avoir par devers moi de quoi conter. Quant à tuer, je ne veux pas enfreindre la loi dans laquelle je suis né et dans laquelle je vis. Car enfin cette loi ne dit pas : « Tu ne tueras ni More ni chrétien ! » elle dit : « Tu ne tueras pas ! » en général, et je m'y soumettrai fidèlement. Ce n'est pas à moi d'interpréter les commandements de Dieu. »

On rencontre fréquemment dans les rôles des *graciosos* plus d'une sentence aussi philosophique. C'est la sagesse, plus piquante, dans la bouche des fous.

En attribuant à ses jeunes amants des sentiments aussi poétiques, Calderon ne pouvait manquer de leur prêter un langage qui fût d'accord avec leurs sentiments. C'est ce qu'il a fait. Ecoutez ses *galants* et ses *dames :* ils parlent une poésie éthérée. Ils semblent avoir emprunté à l'Orient ses images les plus hardies et les plus délicates. Partout des étoiles ! partout des fleurs ! les étoiles qui sont les fleurs du ciel, les fleurs qui sont les étoiles de la terre. Et si vous ajoutez à cela la belle harmonie de la langue espagnole, à laquelle l'admirable poëte a donné des accents plus mélodieux encore, vous aurez une idée de ces strophes ravissantes qui vous séduisent tout à la fois et par la couleur et par la musique.

Calderon a intitulé une de ses plus jolies comédies *Matinées d'avril et de mai* (Mañanas de abril y mayo). Ce titre conviendrait également, selon moi, à toutes ses comédies de cape et d'épée. Dans tous ces aimables ouvrages on respire je ne sais quelle fraîcheur délicieuse semblable aux émanations qui s'exhalent, au matin, d'un jardin embaumé, à l'époque de la saison renaissante. On se sent comme enveloppé d'un charme inexprimable. On croirait entendre le chant des oiseaux saluant l'aurore.... Les obstacles mêmes qui viennent dans ces drames retarder le bonheur des amants, au lieu de nuire à la comparaison, la rendent plus complète : ils ressemblent aux légères vapeurs qui voilent quelquefois le ciel aux matinées de printemps, et que les premiers rayons du soleil ont bientôt dissipées.

Au nombre des comédies que Calderon semble avoir destinées à châtier le libertinage des mœurs, nous citerons d'abord les trois pièces

composées par lui sur les vengeances de l'honneur outragé. Lope de Vega, dans son *Nouvel Art dramatique*, avait dit aux poëtes : « Traitez de préférence les sujets où l'honneur est intéressé, parce qu'ils remuent plus fortement les âmes. » Calderon a compris l'excellence de ce conseil, et il a composé : *A Outrage secret vengeance secrète* (A secreto agravio secreta venganza), *le Médecin de son honneur* (el Medico de su honra), et *le Peintre de son déshonneur* (el Pintor de su deshonra).

Bien que le poëte ait mis dans ces pièces une grande richesse et une grande variété d'incidents, on peut cependant indiquer le plan commun de ces trois ouvrages en les réduisant à leurs plus simples éléments. Voici ce plan à peu près : un homme d'un âge déjà raisonnable épouse une femme qui, antérieurement au mariage, a éprouvé pour un autre un tendre sentiment. Bientôt l'amant abandonné reparaît, et vient réveiller au cœur de la femme une passion assoupie. Le mari s'en aperçoit, et il tue l'amant et la femme avant même que les insensés ne soient devenus entièrement coupables. Dénoûment sévère, bien fait pour étonner les lecteurs des romans modernes, où les maris complaisants sont proposés à notre admiration, à notre imitation comme des héros et des modèles !

Le point de vue de Calderon était profondément espagnol, et, de temps immémorial, on voit dans la Péninsule le mari armé d'un pouvoir absolu sur sa femme. D'après la loi des Goths, lorsqu'un homme se rendait coupable d'adultère et que la femme mariée avait donné son consentement, l'homme et la femme adultère étaient remis aux mains du mari, qui pouvait faire d'eux ce qui bon lui semblait. Il pouvait, sans encourir aucune peine, tuer la femme et son complice. Je renvoie le lecteur au *Fuero Juzgo*, liv. III, lois, 1, 3 et 4.

Ainsi que vous le comprendrez sans peine, la domination des Arabes et l'exemple de ce peuple n'avaient pas dû inspirer aux Espagnols plus d'indulgence pour l'infidélité de la femme. Aussi l'Espagne du moyen âge pensait-elle à cet égard comme l'Espagne gothique. Une vieille romance fort curieuse le prouverait au besoin.

Donnons la traduction de ce petit poëme qu'on peut intituler : *L'Epouse coupable*.

« Vous êtes blanche, madame, plus blanche qu'un rayon du soleil. Oui, je dormirai cette nuit désarmé et sans crainte. Il y a sept années, sept années accomplies, que je n'ai quitté mes armes, et j'ai la chair plus noire qu'un charbon éteint.

— Vous dormirez, seigneur, vous dormirez cette nuit désarmé et sans crainte ; car le comte s'en est allé à la chasse dans les montagnes de Léon...... Que ses chiens meurent enragés ! que son faucon soit tué par les aigles, et que le diable le traîne par les pieds depuis la montagne jusqu'à la maison ! »

Tandis qu'ils en étaient sur ce point, voici le mari qui arrive.

« Que faites-vous là, la blanche enfant née d'un père traître ?

— Seigneur, je peigne mes cheveux ; je les peigne avec grande douleur ; car vous me laissez seule, et vous, vous allez dans les montagnes.

— Ces paroles, l'enfant, ne sont pas sans trahison. De qui est ce cheval qui vient de hennir ici-dessous?

— Seigneur, il était de mon père, et il l'a pour vous envoyé.

— De qui sont ces armes que j'ai vu suspendues dans le corridor?

— Seigneur, elles étaient de mon frère, et il vous les a aujourd'hui envoyées.

— Et de qui est cette lance que j'aperçois d'ici?

— Prenez-la, comte, prenez-la, et avec elle tuez-moi; car cette mort, bon comte, je l'ai bien méritée! »

Cette petite composition, si dramatique et d'un effet si saisissant, me semble surtout précieuse comme indication des idées et des mœurs. Mieux encore que le texte du *Fuero Juzgo* ou des *Partidas*, ce cri de l'épouse coupable : « Tuez-moi ! » prouve le droit absolu du mari espagnol, puisque la femme, surprise en faute, reconnaît elle-même qu'il doit punir de mort son manquement à la foi conjugale.

Calderon partageait l'opinion des Espagnols des anciens temps : le dénoûment seul de ses pièces sur l'honneur empêcherait d'en douter. Ainsi, au dénoûment de *A Outrage secret* et du *Médecin de son honneur*, le mari, après sa vengeance, obtient l'approbation du roi. Le dénoûment du *Peintre de son déshonneur* est plus significatif encore : le mari vient de tuer la femme coupable et le complice, lorsque les deux pères des deux victimes apparaissent soudain sur le lieu du meurtre, et tout d'abord, tirant chacun leur épée, ils provoquent et menacent l'homme cruel qui les a privés de leurs enfants ; mais le mari dit le motif de son action, et aussitôt les deux malheureux pères reconnaissent qu'il a agi conformément à son droit, et donnent leur approbation à sa conduite.

Cependant, doué de cette raison supérieure qui accompagne toujours le vrai génie, si elle n'est pas le génie même, Calderon a fort bien vu ce qu'il y avait d'excessif dans l'idée que ses compatriotes se faisaient de l'honneur en cette circonstance, et il s'est élevé avec force contre ce préjugé vulgaire qui rend le mari responsable des fautes de sa femme. Dans *A Outrage secret*, le héros de la pièce, qui s'est aperçu de ce qui se passe en sa maison, et qui *règle ses comptes* avec l'honneur, s'exprime ainsi :

« Hélas! honneur, que me reprochez-vous?... En quoi, dites, vous ai-je offensé?.. A la renommée héréditaire que mes ancêtres m'ont transmise, n'ai-je pas ajouté la réputation que j'ai acquise au milieu des périls, dans vingt batailles rigoureuses?... N'ai-je pas été toute ma vie courtois envers le faible, libéral avec le pauvre, et le protecteur du soldat, et l'ami de l'honnête homme?... Et dans mon mariage même, hélas! en quoi ai-je manqué? N'ai-je point fait choix d'une femme de noble race et de qui l'on vantait le mérite?.. Et depuis, n'ai-je pas aimé mon épouse? Ne lui ai-je pas témoigné assez d'estime? N'ai-je pas eu assez d'égards, assez de soins pour elle?... Si donc je n'ai failli en rien, si je n'ai d'aucune façon été coupable envers vous, ni par méchanceté, ni par ignorance, si je n'ai commis ni crime ni délit, pourquoi alors m'abandonnez-vous? — Pourquoi? — O lois insensées du monde !... Quoi! un homme qui a fait pour être honoré tout ce qui était en son pouvoir ne sait pas même s'il est ou-

tragé !... Quoi ! un homme sera condamné pour la conduite d'autrui si elle est mauvaise, et ne sera pas applaudi si elle est bonne ! car jamais on n'a estimé personne pour les vertus d'un autre !.. Quoi ! un homme sera déprécié, moqué, raillé pour les vices de celle qui, crédule ou facile, a rendu son orgueil aux premières flatteries de son caprice déréglé !... Comment a-t-on mis l'honneur dans un vase si fragile ! etc., etc., etc. »

Ainsi l'on pourrait dire, à certains égards, que Calderon condamnait comme philosophe le préjugé qu'il exaltait comme poëte.

Du reste, au soin extrême que le grand poëte a apporté à l'exécution de ses pièces sur les vengeances de l'honneur, il est aisé de s'apercevoir qu'il a traité ce sujet avec amour. Rarement il a mieux réussi dans la peinture des caractères et dans l'expression des sentiments. Jamais il n'a pénétré plus avant dans le secret de l'âme. Il y a des passages de ces pièces qui rappellent les plus heureuses inspirations de Shakspeare. Ainsi, quand don Gutierre, le héros du *Médecin de son honneur*, rempli de tristes pressentiments, prononce ces paroles mélancoliques : « J'aime la nuit, et son silence, et ses ténèbres... Je l'aime malgré la secrète horreur qu'elle m'inspire... Je l'aime comme le tombeau de la vie humaine ! » ne croiriez-vous pas entendre Hamlet méditant, au milieu des fossoyeurs, ses projets homicides? Mais on trouve dans la même pièce des détails qui étonnent bien plus encore : ce sont deux fragments qu'on dirait traduits ou imités d'*Othello*. Lorsque le More farouche entre, la nuit, dans la chambre de Desdémone, il dit :

« Eteignons ces deux lumières... ce flambeau d'abord, puis le flambeau de sa vie. Si je t'éteins, utile serviteur qui nous prêtes ta clarté, je pourrai, si je me repens, faire renaître ta flamme primitive ; mais si une fois je t'éteins, toi, le plus parfait ouvrage de l'ingénieuse nature, je ne saurai où prendre le feu de Prométhée, qui pourrait de nouveau ranimer ta flamme... »

Dans une situation à peu près semblable, don Gutierre dit également :

« Voici une chose digne de remarque : quand un souffle éteint un flambeau, un autre souffle le rallume. Mais il n'en est pas ainsi de la vie, il n'en est pas ainsi de l'honneur. La vie ! l'honneur ! hélas !... une fois éteints ne se rallument plus. C'est pour toujours ! »

Et ensuite Othello demande à Desdémone : « Avez-vous prié ce soir? » De même, don Gutierre ayant surpris une lettre que sa femme Mencia écrivait à un autre trace ces mots sur le papier :

« L'amour t'adore, mais l'honneur te déteste; c'est pourquoi celui-ci te tue et l'autre t'avertit. Tu n'as plus que deux heures à vivre ; tu es chrétienne, sauve ton âme ! »

Comme vous voyez, la ressemblance est frappante. Maintenant, d'où vient cette coïncidence singulière? L'un des deux poëtes aurait-il imité l'autre ? Je ne saurais l'admettre. Shakspeare quittait la vie au moment où Calderon débutait à peine, et celui-ci, j'en ai la conviction, n'a pas même connu l'existence de son glorieux rival. Comment donc les deux

grands poëtes se sont-ils ainsi rencontrés? Tout simplement c'est que, doués d'un génie égal, et traitant une situation analogue, ils devaient avoir les mêmes inspirations. Prenez deux instruments choisis, touchez sur tous deux la même corde, ils rendront le même son.

La pièce intitulée *les Trois Châtiments en un seul* (las tres Justicias en una) est aussi bien belle. L'action se passe sous le règne de don Pèdre-le-Justicier. Le héros de la pièce est un jeune homme qui, dès sa naissance, s'est vu l'objet de l'antipathie de son père, et qui, pour s'étourdir, s'est livré au vice. Ce jeune homme, par suite de ses déportements, a été obligé de quitter sa famille et sa ville natale : il s'est réfugié dans les sierras voisines, où, ayant réuni un certain nombre d'hommes déterminés, il mène l'existence d'un *bandolero*. Malheur au voyageur imprudent qui traverse la montagne!... Or, voici qu'un jour les bandoleros amènent à leur jeune capitaine un vieux seigneur (don Mendo Torrellas) et sa fille qu'ils viennent d'arrêter. A l'aspect de ce seigneur, le capitaine de brigands éprouve un sentiment mêlé de crainte et de respect qu'il n'a jamais connu, et en voyant sa fille, d'une rare beauté, il est ému, il l'admire, il sent qu'il ne s'appartient plus. Peu de jours après, grâce à la protection du seigneur don Mendo, qui est devenu le premier ministre de don Pèdre, le jeune bandolero peut rentrer dans Saragosse, où son père et sa mère le reçoivent comme l'enfant prodigue. Mais bientôt le jeune bandolero a une querelle avec son père, et il le frappe d'une main impie. Le vieillard, indigné, va porter sa plainte au roi, qui ordonne l'arrestation du coupable. De plus, le roi don Pèdre, épouvanté d'un attentat si énorme, se rend auprès de la mère du jeune homme et l'interroge : Comment un fils a-t-il pu lever la main sur son père? Comment un père a-t-il pu dénoncer son fils à la vindicte des lois?... Il y a là-dessous quelque mystère qu'elle doit lui révéler!... Et la pauvre mère, éperdue, avoue la vérité : le coupable n'est pas le fils de don Lope, il est le fils de don Mendo... Sur quoi le roi don Pèdre condamne le jeune homme à mort; et le séducteur don Mendo, ainsi que l'épouse coupable, sont en même temps condamnés à être témoins de son supplice. Ainsi trois personnes sont punies par un seul châtiment.

Au milieu des beautés qui abondent dans cette pièce, et que je n'ai pas même le loisir d'indiquer, je me contenterai de faire remarquer la profondeur de la conception. C'était certes une belle et grande idée de nous montrer un jeune homme, bien qu'il possède de rares qualités, fatalement dominé dans sa carrière par le vice de sa naissance, et payant de sa vie la faute des auteurs de ses jours. Mais si le poëte nous eût représenté son héros comme une victime sans tache, la conclusion de son drame aurait infailliblement révolté le sentiment. Voilà pourquoi il en a fait un *bandolero*. De la sorte, le malheureux jeune homme expie ses propres crimes en même temps qu'il expie la faute d'autrui; et si alors encore nous pouvons, nous devons plaindre sa destinée, du

moins cette pitié n'est plus trop douloureuse... Quel génie et quel art! quelle force d'esprit et quelle adresse!

Mais la plus admirable peut-être de toutes ces pièces, c'est *l'Alcade de Zalaméa.* En voici les premiers éléments. Au village de Zalaméa, province d'Estramadure, vit un riche laboureur justement considéré de tout le pays. Pedro Crespo, c'est son nom, a une fille d'une beauté accomplie. Or, nous sommes précisément à l'époque où le roi Philippe II a résolu la conquête du Portugal, et une armée espagnole est dirigée de ce côté. Des troupes traversent le village. Le capitaine don Alvar d'Atayde, homme plein d'orgueil, qui croit tout permis à sa naissance, et habitué à satisfaire tous ses caprices, vient loger chez le brave Pedro Crespo. Or, le capitaine don Alvar a entendu vanter les charmes d'Isabelle, la fille du laboureur; et comme celui-ci l'a reléguée sagement dans l'appartement supérieur de la maison à cause du séjour des soldats, don Alvar n'en est que plus désireux de la voir. Afin de pénétrer auprès d'elle, il feint de quereller un soldat avec qui il est d'accord, et, comme irrité des réponses de son complice, il le poursuit jusqu'à l'endroit où Isabelle se tient cachée. Sur ces entrefaites arrivent le vieux laboureur et Juan, son fils, jeune homme intelligent et plein de cœur. Ni l'un ni l'autre ne sont dupes du stratagème de don Alvar. Juan, plus vif, le lui laisse entendre, ce qui irrite le capitaine; et les choses auraient mal fini si n'était survenu le fameux Lope de Figueroa, le chef du *tercio* où sert don Alvar. Il s'informe de ce qui se passe, et, l'ayant appris, il envoie son officier loger ailleurs, et s'établit lui-même chez Pedro Crespo. Cependant, malgré cet échec, don Alvar ne se tient pas pour vaincu, et dès la nuit suivante il donne une sérénade à Isabelle. Au bruit de la musique, le laboureur et son fils d'un côté, Lope de Figueroa de l'autre, se lèvent, prennent leurs armes, et vont frappant sur les musiciens. Puis, pour mettre fin à cette affaire, Lope de Figueroa décide que la compagnie quittera le matin même le village. Les soldats partent. Cependant don Alvar, dont les passions ne connaissent aucun frein, revient secrètement au village, le même soir, avec quelques soldats dévoués, et, sans se laisser toucher par les pleurs, par les cris d'Isabelle, il l'emporte dans la forêt voisine où il se livre sur sa personne aux plus horribles violences. Mais le frère de la pauvre Isabelle, qui s'est engagé soldat et qui s'était égaré dans la forêt en rejoignant les troupes, rencontre don Alvar au moment où celui-ci vient d'accomplir son crime; il le provoque et le blesse. Des soldats passent, et, trouvant leur capitaine blessé, ils imaginent de le transporter au village. Or, ce jour-là même les notables habitants de Zalaméa ont dû procéder à l'élection d'un nouvel alcade, et Pedro Crespo a été élu. Par cette dignité il devient juge suprême du lieu; que fera-t-il?... Il se rend auprès de don Alvar, et, après avoir déposé les insignes de sa dignité, il le conjure de rétablir l'honneur de sa malheu-

reuse fille. Il lui donnera tous ses biens, et lui vouera en outre une reconnaissance éternelle. Don Alvar repousse ses offres, ses prières, avec la plus cruelle ironie. Alors l'alcade reprend la vare du commandement; ce n'est plus le père qui parle, c'est le magistrat, et il ordonne que le capitaine soit gardé prisonnier jusqu'à ce que l'on ait terminé la procédure. Mais bientôt Lope de Figueroa reparaît. Il a appris que don Alvar était retenu dans les prisons de Zalaméa, il est accouru, et il réclame son capitaine. Si celui-ci est coupable, la justice militaire le condamnera. « Non pas ! répond le digne alcade, nous ne nous adressons pas à la justice militaire là où la justice civile peut prononcer. » Sur cela don Lope rassemble ses troupes pour enlever le prisonnier. D'autre part, les villageois se réunissent en armes pour défendre la prison. Par bonheur, au moment où le combat va s'engager, paraît Philippe II qui traverse le village, se rendant en Portugal. Il s'informe de la cause du tumulte. L'alcade l'instruit de l'événement et lui annonce le supplice du capitaine. Philippe II approuve le châtiment, et il nomme Pedro Crespo alcade de Zalaméa à perpétuité. Tel est le plan de ce drame, l'un des chefs-d'œuvre de Calderon, c'est-à-dire l'un des chefs-d'œuvre de l'art espagnol.

Ce qui distingue particulièrement l'*Alcade de Zalaméa* entre les autres ouvrages de Calderon, c'est la peinture des caractères. Tous les personnages qui figurent dans ce drame, depuis Philippe II jusqu'à Rebolledo, le soldat libertin et fanfaron, et jusqu'à l'Etincelle, la joyeuse vivandière, sont tracés avec une vérité étonnante. Mais surtout une création admirable, c'est Pedro Crespo, le héros de la pièce. Tout en demeurant un bon laboureur franc et naïf, aux mœurs et aux habitudes rustiques, Pedro Crespo possède les sentiments les plus élevés, une fermeté à l'épreuve, un bon sens admirable ; et son langage, toujours naturel, est charmant d'imagination et d'esprit. Voyez, lorsque Juan, son fils, lui demande comment, lui qui est riche, il peut se soumettre à loger des gens de guerre, et comment il ne cherche pas à s'en exempter en achetant des lettres de noblesse :

« Dis-moi, sur ta vie, lui répond-il, est-ce qu'il y a ici quelqu'un qui ignore que, si je suis de race honnête, je n'en suis pas moins un simple roturier ? Non certes... Que me servirait donc d'acheter du roi des lettres de noblesse, si je ne puis acheter en même temps de nobles ancêtres? Dira-t-on alors que je vaux mieux qu'à cette heure? Non, ce serait une sottise. Eh bien, que dira-t-on ? Que je suis devenu noble pour cinq ou six mille réaux ; et cela c'est de l'argent, ce n'est pas de l'honneur, car l'honneur ne s'achète pas... Veux-tu un exemple à ce propos? En voici un : il est un peu trivial, mais n'importe ! Un homme est chauve depuis des années ; à la fin, il prend perruque... Crois-tu que dans l'opinion de tous ceux qui le connaissent il ait cessé d'être chauve ? Nullement. Aussi, que dit-on quand il passe? « Un tel a une perruque fort bien faite. » Que gagne-t-il donc à ce qu'on ne voie pas sa tête dépouillée de cheveux, si tout le monde sait qu'il est chauve ?... Non, non, je ne veux pas d'honneur postiche en ma maison, etc., etc. »

Et ailleurs sur le duel :

« Toutes les fois que je vois dans les villes des gens qui enseignent à tirer des armes, je me dis à part moi : « Ce n'est point là l'école que je voudrais; ce n'est pas à se battre avec adresse, avec habileté, avec élégance, que les hommes devraient apprendre, mais à connaître les justes motifs pour lesquels ils doivent se battre; et s'il y avait un homme qui donnât des leçons de ce genre, tous les pères de famille, j'en suis sûr, lui confieraient leurs enfants. »

Cet homme si honnête et si délicat sentira vivement l'outrage fait à sa fille ; mais quel que soit le rang de l'offenseur, on prévoit qu'il sera assez fort pour le punir, et il méritera par sa conduite que Philippe-le-Prudent lui accorde un témoignage public de confiance et d'estime.

Mais, puisque nous sommes sur ce point, d'où vient qu'à la fin de tous ces drames Calderon fait intervenir le roi, qui récompense ou châtie ? Est-ce par un simple caprice d'artiste et pour donner aux comédiens l'occasion de déployer un certain appareil théâtral ? Cela n'est pas probable ; le noble poëte se sera déterminé par des considérations plus sérieuses. Il avait à procéder ainsi plusieurs avantages. Au point de vue poétique, il tirait le drame du cercle étroit et abaissé des relations domestiques pour le porter dans une sphère supérieure. Au point de vue moral, il donnait à sa conclusion une bien autre importance et une sorte de consécration solennelle ; car le roi, personnellement désintéressé dans ces accidents de famille, prononçait au nom de la société dont il était le chef naturel ; que dis-je ? au nom même de la Divinité dont il était le représentant sur la terre.

Quant à l'effet général de ces drames, si les comédies de cape et d'épée de Calderon rappellent une aimable matinée de printemps, l'impression qui résulte de ses drames moraux pourrait se comparer à celle qu'on éprouve dans une soirée orageuse de l'été, sous le climat brûlant du Midi. Le ciel, d'abord pur et serein, paraît s'enflammer à l'horizon. D'épaisses nuées, chassées par un vent impétueux, se rencontrent, se joignent, et, en s'amoncelant, amènent de hâtives ténèbres. De temps en temps des éclairs sortant des flancs noirs de la nue remplissent l'espace d'une lueur sinistre. Le tonnerre, qui d'abord grondait sourdement dans le lointain, s'approche peu à peu avec un bruit formidable, auquel succède par moments un profond silence. On attend avec angoisse et terreur ce qui va suivre. Enfin la tempête éclate irrésistible. Telle éclate la catastrophe de ces drames tragiques, lorsque le sombre héros de Calderon s'abandonne aux sentiments de vengeance qu'il a longtemps contenus dans son sein.

Nous avons aussi annoncé dans le théâtre de Calderon des drames religieux. Parmi les drames de ce genre il faut citer : *la Vie est un songe* (la Vida es sueño) ; *la Statue de Prométhée* (la Estatua de Prometeo) ; *l'Exaltation de la Croix* (la Exaltacion de la Cruz) ; *la Dévo-*

tion à la Croix (la Devocion de la Cruz) ; *le Prince constant* (el Principe constante) ; *le Schisme d'Angleterre* (*la Cisma de Inglaterra*) ; pièces qui depuis vingt-cinq ans ont été traduites ou imitées par les premiers poëtes de l'Allemagne.

La vie est un songe !... c'est une vérité reconnue, proclamée depuis des siècles, une vérité de tous les pays et de tous les temps, et l'on serait tenté de se demander comment cette vérité banale a pu fixer l'attention de Calderon. Mais l'idée du poëte va plus haut. « Car, dit-il quelque part dans son drame, si la vie n'est point une réalité, si la vie n'est qu'un songe, il faut nous conduire de manière à mériter des protecteurs pour l'instant du réveil. » Ainsi, avec le grand dramatiste espagnol, le lieu commun philosophique se transforme en une pensée religieuse d'une admirable élévation.

Analysons rapidement ce drame. Basilio, roi de Pologne, a un fils, Sigismond, dont la naissance a causé la mort de sa mère. Basilio, versé dans la science des astres, a tiré l'horoscope de Sigismond, et son art lui révèle que ce sera un prince d'un caractère intraitable et qui se révoltera contre lui. Afin de prévenir ce malheur, il fait élever son fils dans une forteresse sous la surveillance d'un homme dévoué..... Vingt ans se sont écoulés ; Basilio a vieilli sur le trône, et, comme on ne lui connaît pas d'héritier direct, un jeune prince et une jeune princesse, enfants de ses sœurs, viennent solliciter son héritage. Alors le roi hésite à dépouiller son fils. Peut-être a-t-il trop aisément ajouté foi à d'incertains pronostics ! Il résout donc de rappeler Sigismond à la cour pour lui faire faire en quelque sorte un essai de la royauté. Si le prince montre des dispositions généreuses, il aura le trône de Pologne ; s'il laisse voir au contraire des inclinations mauvaises, on le rendra immédiatement à son ancienne existence. Par l'ordre du roi, on donne à Sigismond un breuvage soporifique, et, quand il est endormi, on le transporte au palais. Là Sigismond se montre impérieux, farouche, cruel ; alors on lui fait prendre le même breuvage qu'auparavant, et on le transporte de nouveau en sa première habitation. Peu après, le roi voulant pourvoir à la vacance du trône présente à l'assemblée des états, comme ses héritiers, les enfants de ses sœurs. A cette nouvelle, la nation s'émeut, un parti se forme, et les révoltés pénètrent jusqu'à Sigismond et le proclament roi. Lui qui désormais connaît pleinement la vanité des grandeurs humaines, il accepte dans le seul but d'empêcher que le sceptre de Pologne ne passe à des mains étrangères ; il se met à tête des mécontents, et remporte sur les troupes de Basilio une victoire complète. Néanmoins, il traite son père avec le respect qu'il lui doit, et celui-ci, touché de sa conduite, le désigne pour son successeur. Il n'aurait su mieux choisir ; car maintenant Sigismond ne veut employer sa vie qu'à faire le bien, persuadé que tout bonheur en ce monde passe comme un songe.

Vers le milieu de son drame, Calderon en a développé l'idée fondamentale avec beaucoup d'esprit et d'éloquence.

« Le roi rêve qu'il est roi, dit Sigismond, et il vit dans cette illusion, commandant, disposant et gouvernant; et ces louanges menteuses qu'il reçoit, la mort les trace sur le sable et d'un souffle les emporte. Qui donc peut désirer de régner en voyant qu'il lui faudra se réveiller dans la mort?.... Il rêve, le riche, en sa richesse qui lui donne tant de soucis; il rêve, le pauvre, sa pauvreté, ses misères, ses souffrances; il rêve, celui qui s'agrandit et prospère; il rêve, celui qui s'inquiète et sollicite; il rêve, celui qui offense et outrage; et dans ce monde enfin, bien que personne ne s'en rende compte, tous rêvent ce qu'ils sont.... Qu'est-ce que la vie? Une illusion. Qu'est-ce que la vie? Une ombre, une fiction. Et c'est pourquoi le plus grand bien est peu de chose, puisque la vie n'est qu'un rêve, et que les rêves ne sont que des rêves! »

La plus étonnante peut-être des comédies religieuses, c'est *la Statue de Prométhée,* où, sous des noms et des symboles empruntés à la mythologie, le poëte espagnol a dramatisé une idée toute chrétienne. Le Prométhée antique est la protestation de l'orgueil humain contre les dieux. Dans *la Statue de Prométhée*, Calderon a peint la lutte de l'intelligence et des sens. Mêlant ensemble plusieurs traditions fabuleuses de la Grèce, il suppose que Prométhée et Epiméthée sont frères; et, tandis que Prométhée représente les facultés les plus élevées de notre esprit, la piété envers les dieux, l'amour de la science et de l'art; Epiméthée représente l'homme physique abandonné à ses instincts sensuels. Prométhée s'est consacré à Minerve, la déesse de l'étude, Epiméthée vit sous le patronage de Pallas, personnification de la guerre et de la force brutale. Prométhée a pour lui Apollon (ou la lumière); Epiméthée est secondé par la Discorde (ou le chaos). C'est dans ces dispositions et avec ces auxiliaires que les deux frères se disputent la statue ouvrage de Prométhée, etc., etc., etc. Nous aurions plaisir à analyser ce drame singulier; mais les symboles dont il est rempli nous obligeraient à des explications sans fin. Nous ne tarderons pas d'ailleurs à en publier la traduction[1].

Le sujet de *l'Exaltation de la Croix* est l'histoire de Chosroès et d'Héraclius (615-622). Chosroès, roi de Perse, après s'être emparé de Jérusalem, a emporté à Babylone la croix qui ornait le temple. Instruit de cette profanation, Héraclius, empereur de Constantinople, lève une armée et va combattre Chosroès. Héraclius éprouve d'abord une défaite; mais il livre une seconde bataille, il est vainqueur, et, ayant repris la croix, il va lui-même la replacer dans le temple de Jérusalem, aux applaudissements du monde chrétien.

Ce drame, d'une conception si grandiose, renferme plusieurs scènes dignes de l'idée première. Il y en a une principalement qui me paraît sublime. Zacharie, vénérable patriarche de Jérusalem, prisonnier de

[1] *La Statue de Prométhée* fera partie d'une traduction des *chefs-d'œuvre du théâtre catholique espagnol* que nous nous proposons de publier prochainement.

Chosroès, est mis en présence d'Anasthase, jeune mage enflé de sa science et de ses talents. Le jeune mage, voyant le vieux prêtre, l'interroge avec dédain.

« Que sais-tu?
— Le Christ, répond Zacharie.
— Eh bien, vieillard, je t'apprendrai à connaître les vrais dieux.
— Non, jeune homme, c'est moi qui t'instruirai, c'est moi qui te ferai chrétien! »

Et, en effet, le jeune mage, bientôt converti, devient le disciple du vieux prêtre, qui, comme Paul, ne sait que le Christ.

De même que le titre de *l'Exaltation de la Croix* annonce un hommage public rendu au symbole vénéré des chrétiens, le titre de *la Dévotion à la Croix* annonce un hommage et un culte privé. Voici un drame profondément espagnol. Le héros de la pièce, Eusebio, est né au pied de la croix. Il la porte empreinte sur son sein, et depuis sa naissance elle l'a, par la vertu secrète qui est en elle, mystérieusement protégé contre tous les dangers. Or, Eusebio, dont la famille est inconnue, s'est épris de la belle Julia, de qui il est aimé. Le frère de celle-ci invite Eusebio à cesser ses poursuites; Eusebio lui répond insolemment; les jeunes gens se battent; le frère est tué. Afin de se soustraire à la punition qu'il a encourue par ce meurtre, Eusebio, comme le héros des *Trois Châtiments en un seul*, se réfugie dans la montagne et se fait bandolero. D'autre part, Julia est forcée par sa famille d'entrer au couvent. Informé de ce qui se passe, Eusebio, avec l'aide de ses plus hardis compagnons, pénètre la nuit dans le monastère qu'habite Julia; il arrive à la cellule où elle repose, et la trouble par l'expression de son amour; mais au moment où sa criminelle ardeur va triompher de la résistance de la vierge, tout à coup, saisi d'épouvante, il fuit devant sa propre victoire : il a vu sur la poitrine de Julia l'image du signe sacré!... Peu de jours après, le redoutable bandolero, traqué dans la montagne comme une bête sauvage par une troupe nombreuse, malgré des prodiges de valeur, est mis à mort. Toutefois, à cause de la dévotion d'Eusebio, et comme il a rendu le dernier soupir au pied de la croix, le ciel permet qu'il revienne pour un moment à la vie, afin qu'il puisse confesser ses péchés et sauver son âme. Quant à Julia, qui a quitté secrètement le cloître pour aller à la recherche du bandolero, qu'elle aime éperdûment, et dont les mépris n'ont fait qu'exalter sa passion, Julia, ce même jour, rencontre dans la montagne son père, qui, indigné, veut la tuer de ses propres mains; mais Julia se réfugie vers la croix, qu'elle embrasse, et, nouveau miracle! le bois sacré, se détachant du sol, l'emporte avec soi dans les airs. Est-il besoin de dire que, d'après Calderon, Eusebio et Julia sont le frère et la sœur?

Ce drame, si curieux comme révélation des croyances de l'Espagne catholique, me paraît inspiré par quelque vieille légende. Il a sans doute

remué puissamment les imaginations des compatriotes du poëte. Mais, malgré le respect que nous professons pour le grand et pieux dramatiste, et en rendant justice aux sentiments qui l'animaient, nous, hommes d'une civilisation plus avancée, nous devons le proclamer bien haut, la religion, pas plus que la philosophie, ne saurait admettre ce privilége, attribué à la dévotion à la croix, de protéger une vie de désordres et de crimes.

Le Prince constant est l'histoire de l'infant de Portugal don Fernand, grand-maître de l'ordre d'Avis, qui, fait prisonnier dans une bataille qu'il était allé livrer au roi de Maroc, mourut captif en Afrique. Selon Calderon, plutôt que de consentir à être racheté par la reddition de Ceuta, qui, au XVIe siècle, époque de l'action, appartenait aux Portugais, le prince Fernand aurait mieux aimé finir ses jours dans les rigueurs de l'esclavage. Ainsi don Fernand est une sorte de Régulus chrétien, martyr de sa foi.

Pour nous intéresser à son héros, Calderon devait établir que don Fernand était captif volontaire, et qu'il n'avait dépendu que de lui seul d'obtenir sa liberté (ce que l'histoire ne dit pas). C'est à quoi l'habile poëte a consacré une scène magnifique.

Don Fernand est captif depuis peu de temps lorsque l'infant don Henri, son frère, vient le racheter. Don Henri est vêtu de deuil. En voyant ces vêtements funèbres, don Fernand l'interroge avec inquiétude. Don Henri lui avoue la vérité : le roi don Edouard, leur frère aîné, a cessé de vivre.

« Aussitôt qu'Édouard eut appris ces funestes nouvelles la tristesse s'empara de son cœur, et, sa mélancolie augmentant tous les jours, il montra que l'on peut, en effet, mourir de chagrin.... Il est mort; que Dieu l'ait en sa garde !

— O ciel ! dit don Fernand, c'est ma captivité qui a causé ce malheur !

— Le roi monseigneur, reprend don Henri en s'adressant au roi de Maroc, a ordonné, par son testament, qu'on rendît sans délai la ville de Ceuta en échange de la personne de l'infant. C'est pourquoi, muni des pouvoirs d'Alphonse son héritier, je viens vous remettre la place, et ensuite....

— Assez, n'achevez pas ! s'écrie don Fernand. Assez, Henri, vous dis-je...... De telles paroles sont indignes, non-seulement d'un infant de Portugal, non-seulement d'un grand-maître qui sert sous la bannière du Christ, mais de l'homme le plus vil, mais d'un barbare qui n'aurait jamais connu la lumière de notre sainte foi. Mon frère, que Dieu a voulu appeler auprès de lui, a inséré cette clause dans son testament, mais ce n'était pas pour qu'elle s'accomplît ; ce n'était que pour montrer combien il désirait ma liberté, et combien il avait à cœur qu'on travaillât à l'obtenir par d'autres moyens, soit de gré, soit de force. Ordonner de rendre Ceuta, cela revenait à dire qu'il fallait faire des efforts inouïs, prodigieux...... Car, je vous prie, comment un roi catholique, comment un roi sage et juste, consentirait-il à livrer au More une cité qui lui coûta son propre sang? puisque, comme vous le savez, ce fut lui qui, sans autre arme que son bouclier et son épée, escaladant les orgueilleux remparts de cette ville, arbora le premier sur ses créneaux le drapeau portugais. Et c'est encore ce qui importe le moins. Mais cette ville confesse le vrai Dieu suivant la foi catholique, elle a obtenu des églises où son culte sacré se célèbre avec amour,

Serait-il digne d'un prince pieux, d'un chrétien, d'un Portugais, de donner son consentement à ce que, dans ces temples du Maître suprême, au lieu des lumières divines dont le vrai soleil les remplit, on vît se répandre les ombres musulmanes, et que leurs sinistres croissants éclipsassent les saintes clartés qui éclairent les yeux chrétiens? Comment souffrir que ces saintes chapelles fussent abandonnées à de vils animanx, pour leur servir d'étables, ou, ce que je redouterais plus encore, qu'elles redevinssent des mosquées?..... Ici ma langue enchaînée s'arrête, l'haleine me manque, la douleur me rend muet..... Oui, en pensant à une telle profanation, je sens mon cœur se briser, mes cheveux se dresser sur ma tête, un frisson glacé parcourir mon corps..... Des étables et des crêches ont déjà été une fois le temple de Dieu ; elles l'ont reçu dans leur sein... Mais des mosquées ! ce serait le tombeau de notre honneur, l'écriteau de notre infamie, où le monde entier lirait ces mots : « Ici Dieu avait un saint asile, et « des chrétiens le lui ont enlevé pour le donner au démon. » Oserions-nous donc affronter Dieu dans sa propre demeure? Oserions-nous y conduire, y protéger l'impiété, et, pour l'établir en paix, chasser notre Dieu de ses autels? Les chrétiens qui habitent cette ville avec leurs familles, et qui ont là tout leur bien, prévariqueront peut-être, et abandonneront leur foi pour ne pas perdre leur fortune; est-ce à nous de les exposer au péché? est-ce à nous de livrer aux Mores les tendres enfants des fidèles, pour qu'ils les accoutument à leurs rites et les réunissent à leur secte? Serait-il bien d'abandonner tant d'hommes à une dure captivité, pour sauver la vie d'un seul dont la perte est de si peu d'importance? Car enfin, que suis-je? Suis-je donc plus qu'un homme? Et si le titre d'infant me rendait plus considérable, ne songez-vous pas que, devenu esclave, je n'ai plus aujourd'hui ni rang ni noblesse? Captif comme je le suis, nul ne me doit nommer infant, et dès lors est-il raisonnable de mettre un si haut prix à ma rançon?... Mourir, c'est perdre l'existence; je l'ai perdue dans la bataille; je ne suis plus rien, et ce serait folie de faire périr tant de vivants pour un mort.... Donnez-moi donc ces vains pouvoirs. (*Don Henri lui ayant donné les pouvoirs, il les déchire.*) Que, déchirés en pièces, ils deviennent le jouet des vents et des flammes... qu'il n'en reste pas le moindre vestige qui apprenne au monde que la noblesse portugaise a pu avoir une telle faiblesse. Roi, je suis ton esclave, dispose de moi et de ma liberté, je n'en veux pas à ce prix.... Henri, retournez dans notre patrie; dites que vous m'avez laissé enseveli en Afrique..... Chrétiens, Fernand, le grand-maître d'Avis a cessé de vivre...... Tous sauront qu'aujourd'hui un prince, constant au milieu de ses infortunes, glorifie la foi catholique et rend hommage à la loi de Dieu! »

En entendant ces paroles, le roi africain s'indigne d'une résolution si généreuse.

« Ingrat, s'écrie-t-il, sans nul égard pour ma grandeur et ma gloire, c'est ainsi que tu me refuses! c'est ainsi que tu m'enlèves ce que j'avais le plus souhaité!...... Que sur-le-champ ce captif soit traité comme tous les autres! Qu'on lui mette les fers au cou et aux pieds! Qu'il soit employé dans mes écuries, dans mes bains, dans mes jardins, sans faveur, sans égard! Qu'on lui ôte ses habits de soie et qu'on le revête d'une serge grossière! Qu'on lui donne du pain noir et de l'eau saumâtre, et qu'il passe la nuit dans un cachot humide et obscur!... Je verrai, barbare, je verrai si ta constance l'emporte sur ma rigueur.

— Tu la trouveras inébranlable, » répond don Fernand.

Et il demeure esclave.

Tout le rôle du héros chrétien respire un profond sentiment de mé-

lancolie. Jamais on n'a représenté sous de plus vives images le néant des choses d'ici-bas.

« Ces fleurs, dit le prince captif qui vient d'arroser un jardin, ces fleurs étaient l'ornement et la joie du jardin lorsqu'elles se sont réveillées aux premières lueurs de l'aube matinale, et, le soir, elles ne se montrent plus à nos yeux que comme un vague regret enseveli dans le sein de la froide nuit.... Les roses du matin se sont hâtées de fleurir, et elles n'ont fleuri que pour mourir plus vite ! »

Cependant sa triste fortune ne lui arrache aucune plainte ; loin de là, épuisé par la maladie, au moment de mourir, il ne pense qu'à remercier Dieu. S'adressant à d'autres captifs chrétiens, qui lui prodiguent des soins inutiles :

« Tournez-moi, leur dit-il, de ce côté pour que je puisse encore jouir de la douce lumière du soleil... O Dieu puissant et bon ! que de grâces je dois te rendre !... Dans une situation semblable à la mienne, Job maudissait le jour, mais c'est parce qu'il avait été engendré dans le péché. Pour moi, je bénis le soleil à cause de la faveur que Dieu m'accorde en me permettant de le voir. Chacun de ses brillants rayons est une langue de feu qui célèbre la gloire de l'Éternel, et c'est par eux, Seigneur, que je te loue et te bénis ! »

Et puis, donnant ses dernières instructions à un ami fidèle :

« Noble Don Juan, lui dit le moribond, aussitôt que j'aurai rendu le dernier soupir, revêtez-moi du manteau de mon ordre que vous trouverez dans mon cachot, et vous m'ensevelirez ainsi, la face découverte...Vous marquerez la place où mon corps reposera ; car, bien que je meure captif, j'espère que, racheté un jour, j'aurai part aux suffrages de l'autel. O mon Dieu ! je vous ai donné tant d'églises ! vous ne m'en refuserez pas une pour mon dernier asile ! »

Une foi si vive et si pure ne pouvait manquer d'avoir sa récompense. Une armée portugaise a débarqué en Afrique. La nuit tombe, et les ténèbres arrêtent la marche de l'armée. Tout à coup apparaît l'ombre de don Fernand, revêtu de son manteau capitulaire, et portant à la main une torche flamboyante. Il guide ses frères, par des sentiers inconnus, jusqu'au pied des remparts de Fez ; et après leur avoir livré la ville païenne, le fantôme s'évanouit. A la fin de la pièce, le roi de Fez donne le cadavre de don Fernand en échange de la princesse sa fille, que les événements de la guerre ont rendue la captive du général portugais ; et l'on voit, spectacle touchant ! le cercueil du martyr descendu avec des cordes le long du mur, accueilli avec la plus noble émotion par l'armée chrétienne. Ainsi sont réalisés les vœux du prince constant : il aura une église pour son dernier asile, et même il rentrera dans sa patrie à la suite d'une victoire que son ombre a procurée !

Le Prince constant rappelle le *Philoctète* de la tragédie grecque : don Fernand et Philoctète sont placés dans une situation à peu près semblable. Mais, tandis que le héros de Sophocle lutte contre sa destinée avec un admirable courage, le héros de Calderon supporte son sort avec une résignation sublime. Savez-vous pourquoi cette diffé-

rence essentielle? C'est que la religion du premier (en supposant Philoctète un personnage historique) lui permettait de s'attacher à la vie et d'en goûter les joies; et souvent, sans doute, assis sur les rochers de la solitaire Lemnos, en regardant au loin sur la mer, il a entrevu le doux rivage de la Grèce. Le second, au contraire, appartient à une religion qui inspire le mépris de ce monde qui passe, et lui, chrétien, par delà le martyre il entrevoit le ciel!

Dans *le Schisme d'Angleterre*, Calderon, ainsi que le lecteur le pressent, a dramatisé les événements qui eurent pour résultat de séparer l'Angleterre de la cour de Rome. La pièce commence avec l'amour de Henri VIII pour Anne de Boleyn. Puis, viennent le divorce du roi et de Catherine d'Aragon, la disgrâce de Wolsey, et la fin tragique de la malheureuse Anne. Le drame se termine à la reconnaissance solennelle de Marie devant le Parlement assemblé, c'est-à-dire à la restauration catholique.

La haine et le mépris de la Réforme, tels sont les sentiments qui animent tout ce drame, et qui surtout paraissent avoir inspiré le poëte dans la peinture du caractère d'Anne de Boleyn, cause involontaire, il faut l'avouer, mais mesquine, misérable, honteuse, du protestantisme anglican. La plupart des historiens, touchés probablement de la destinée de cette femme, qui avait péri d'une manière affreuse dans la fleur de l'âge et de la beauté, témoignent pour elle une grande sympathie et nous la représentent comme une espèce de martyr. Aux yeux du poëte espagnol, Anne est une femme impie, dont le trépas funeste n'a été que trop mérité : il nous la montre secrètement dévouée aux erreurs de Luther, vaine, hautaine, déjà flétrie avant son mariage, et, mariée, prête à former de nouveau avec son premier amant une liaison adultère; comme si, en l'avilissant ainsi, il eût eu l'espoir d'avilir en même temps le schisme qu'elle avait contribué à faire naître!

S'il faut en croire Calderon, Anne, ambitieuse du pouvoir, aurait, pour enflammer l'amour du roi, déployé les artifices d'une ruse infernale.

D'abord elle se lie par un épouvantable serment à Wolsey, qui lui promet le trône.

« Fasse le Dieu tout-puissant, dit-elle, si jamais je cherche à vous nuire quand une fois vous aurez mis la couronne sur ma tête et le sceptre à mes pieds, que ma grandeur, mon honneur, ma gloire se convertissent aussitôt en honte et en douleur, en ignominie et regrets; que j'aie le sort le plus déplorable; que je meure dans la disgrâce de mon époux par la main du bourreau!... Voilà le serment par lequel je me lie à vous. — Bien, répond Wolsey, je suis satisfait! et afin que vous preniez confiance en moi, et que nous commencions sans retard à marcher vers notre but, écoutez ce à quoi j'ai pensé. (*A part.*) C'est la scélératesse la plus noire que jamais homme mortel ait imaginée. (*Haut.*) Vous ne l'ignorez pas, le roi vous aime; il se meurt affolé de vos charmes. Vous savez aussi que Henri est un homme aux passions vives et emportées, et qu'une

fois qu'il a conçu une idée, rien ne peut faire obstacle à ses désirs.... Eh bien, cela étant, savez-vous quel doit être, à vous, votre personnage? Vous devez feindre d'être également éprise de lui, mais que votre réputation, votre honneur vous empêchent de l'écouter....... à moins que vous ne soyez son épouse. Ensuite moi je viendrai exciter sa passion, et je le conduirai de telle sorte que nous arriverons bientôt où nous voulons aller. »

Sur ces entrefaites, on entend les pas du roi. Wolsey se retire. Anne de Boleyn et le roi se trouvent en présence.

LE ROI. Ah! ce n'est pas en vain que mon âme, soupirant après vous, m'a conduit en ces lieux. Mon amour, comme la flamme, voulait aller vers son centre. Oh! beauté enchanteresse, n'est-ce pas encore un des miracles de l'amour que cette passion irrésistible qui vous a soumis ma volonté? Daignez me donner votre blanche main.

ANNE. Arrêtez, Sire. Pourquoi ces plaintes amoureuses? pourquoi cet oubli de votre grandeur et de vous-même?... Ce n'est pas, Sire, que je ne sois flattée des sentiments que vous m'exprimez; non, le Ciel sait tout ce que je sens, tout ce que je pense, et combien j'ai lutté, combattu... Mais, que voulez-vous? vous êtes mon roi, et je ne suis que votre humble vassale. Ah! plût à Dieu, hélas! que vous fussiez né dans les derniers rangs, pauvre et obscur!... Eh! quel mérite, quelle valeur ajoute le sceptre à un homme qui possède vos belles qualités?... Alors j'aurais pu vous entendre, alors j'aurais pu vous aimer, car vous-même m'auriez donné le titre d'épouse.... Voyez quelle situation étrange est la vôtre, puisque le rang suprême vous est en quelque sorte reproché comme un démérite. Mais pourquoi vous exprimer ces plaintes, ces regrets? Qu'importe que j'eusse été digne de vous si le sort m'eût faite reine?.. Vous, Sire, régnez et laissez-moi mourir.

(Elle s'éloigne comme pour sortir.)

LE ROI. Arrêtez, de grâce, arrêtez.

ANNE. Vous me retenez aisément près de vous.

LE ROI. Votre beauté m'enhardit.

ANNE. Votre rang m'ôte l'espoir.

LE ROI. Oui, divinité charmante, je vous veux adorer.

ANNE. Oui, Henri, il faut que je renonce à vous et que je vous oublie.

LE ROI. Ne me disiez-vous pas que si j'eusse été un homme d'une humble naissance vous m'auriez accordé votre tendresse?

ANNE. Oui, alors j'aurais humilié ma fierté, j'aurais relevé votre humilité, l'amour m'eût rendu votre égale.

LE ROI. Vous n'avez pas besoin de vous abaisser. C'est moi qui vous élèverai. Je veux vous combler des marques de ma faveur.

ANNE. Voudriez-vous, Sire, me voir déshonorée?... Moi, que je cède à un homme dont je ne serais point la légitime épouse! Moi, que je sois la maîtresse d'un homme, cet homme fût-il un roi!... Non, non, n'espérez pas vaincre ma résolution; et si vous m'aimez, ne songez pas à m'ôter mon honneur et ma gloire.

LE ROI: Ne repoussez pas mon amour. Ah! si j'étais libre, alors même que le Ciel m'eût fait le maître unique du monde, je serais venu avec empressement mettre à vos pieds mon amour et mon sceptre. Mais, hélas! je ne puis... je suis marié.

ANNE: Voilà ce qui justifie ma conduite.

LE ROI: Vous me tuez. Accordez-moi, du moins, un moment votre main.

ANNE: Je ne puis..... vous êtes marié..... il m'est défendu de vous aimer. Adieu, ô mon roi, mon seigneur et mon maître; je ne veux pas que mes larmes excitent votre attendrissement. Le Ciel voit mon cœur!

Et, non content d'avoir avili la malheureuse Anne en nous la peignant sous ces traits odieux, le poëte espagnol la poursuit encore après son trépas avec un acharnement incroyable. A la fin de la pièce, dans la cérémonie où le roi présente au Parlement sa fille Marie comme son héritière, on voit un cadavre, placé en guise de carreau, au pied du trône sur lequel vont s'asseoir le roi Henri VIII et Marie. Ce détail, qui peut paraître une imagination bizarre, a, selon nous, un sens profond. Ne serait-ce pas que le sévère poëte aurait voulu par là infliger un dernier châtiment, une dernière honte à cette femme dont la beauté funeste avait produit le schisme, en l'exposant aux regards comme un objet d'horreur? et, en même temps, indiquer par un symbole que Marie, une fois montée sur le trône, devait, pour ainsi dire, écraser et fouler aux pieds l'hérésie?

Avant Calderon, un autre grand poëte, Shakspeare, avait traité le même sujet dans son drame de *Henri VIII*. Pour la peinture des caractères et des mœurs, pour l'exactitude et la fidélité du costume, l'avantage, on le devine sans peine, est du côté du poëte anglais. Mais, à son tour, le poëte espagnol l'emporte dans la composition. Le drame d'*Henri VIII* n'est qu'une chronique dialoguée où se succèdent des scènes (quelques-unes bien belles!) qui ne sont rattachées l'une à l'autre par aucun lien. Dans *le Schisme d'Angleterre*, une pensée unique domine tout l'ouvrage, et ce grand événement a été habilement dégagé de tous les accessoires inutiles. Il est vrai de dire que Calderon, plus éloigné de son sujet par la double distance du temps et de l'espace, était mieux placé pour en saisir l'unité.

Une dernière observation, et je finis.

En lisant les drames religieux de Calderon, il est impossible de n'être pas frappé de je ne sais quel caractère farouche, hautain, impitoyable, qui les anime, et de l'indifférence avec laquelle le poëte paraît se jouer, dans ses fictions, de la vie des hommes, lui chrétien, lui prêtre!... Ce phénomène singulier, on serait au premier abord tenté de l'expliquer par l'énergie naturelle au tempérament espagnol; mais en y réfléchissant, j'y trouve encore une autre explication.

Depuis que les Espagnols avaient entendu les premières prédications de l'Evangile, ils s'étaient fortement attachés et identifiés profondément à une religion dont les nobles préceptes devaient plaire à la grandeur de leur âme, et dont les dogmes incompréhensibles, comme parle Bossuet, convenaient si bien à leur imagination contemplative et amie du mystère. Les Goths, après avoir conquis l'Espagne, adoptèrent sa religion: c'était l'essentiel pour ce peuple; il se soumit aussitôt à la domination gothique. Quelques siècles plus tard, la Péninsule devint la proie des Arabes. Les croyances des nouveaux conquérants ne pouvaient être acceptées par la nation vaincue; elles ne lui inspiraient que de l'horreur. Aussi, dès le lendemain de la journée du Guadalète, Pé-

lage et ses compagnons commençaient la guerre sainte. La lutte, acharnée, effroyable, dura huit siècles. Pendant ce temps, les idées de religion et de guerre, de dévotion et de sang, inconciliables au point de vue chrétien, s'associèrent dans l'esprit des Espagnols, et ils s'habituèrent à se regarder comme les apôtres armés du Christ. Il ne faut donc pas s'étonner si, après le miracle de leur délivrance, ils s'employèrent ardemment à propager avec le glaive cette religion à laquelle ils devaient la victoire. L'humanité, la pitié, leur zèle n'écouta rien. Pour eux, tout ce qui n'était pas chrétien ne comptait pas. De là leurs cruautés en Amérique, dans les Pays-Bas; de là, chez eux-mêmes, ces rigueurs envers les Mores, envers les Juifs, envers les hérétiques ou les dissidents de toute sorte, rigueurs qui ont épouvanté l'Europe. Ainsi les Espagnols défendaient la loi nouvelle avec l'esprit et les armes de la loi ancienne. On eût dit qu'ils servaient, eux aussi, un Dieu jaloux, un Dieu vengeur. On eût dit que Jéhovah leur était apparu, comme jadis à Moïse, au milieu des éclairs et des tonnerres, et tenant en sa droite la loi de feu !

Calderon a donc été le véritable interprète de la pensée religieuse espagnole; pensée à demi hébraïque, à demi chrétienne, mais remarquable de force et de grandeur. Je ne sache aucun autre écrivain de ce pays qui ait aussi bien exprimé à cet égard le sentiment national. Et, hors de l'Espagne, un seul artiste peut-être a entendu le Christ comme le grand poëte. C'est un peintre italien : c'est Michel-Ange dans cette page sublime où il nous montre le Fils de Dieu assis sur son trône pour juger les vivants et les morts, et qui, d'un front sévère, d'un geste menaçant, repousse les maudits dans l'abîme éternel.

Il nous reste à examiner les *Autos*.

Damas HINARD.

(*La fin de l'article au prochain numéro.*)

CORRESPONDANCE.

Les deux lettres suivante sont de l'intérêt pour beaucoup de nos lecteurs : l'une répare une erreur involontaire que nous avons commise à l'égard d'un ouvrage important ; l'autre nous donne de curieux détails sur ce qui s'est passé à Poitiers relativement aux dames du Bon-Pasteur.

Caen, le 27 mars 1845.

Monsieur,

Je viens de lire dans *le Correspondant*, livraison du 10 mars, quelques lignes sur ma traduction de Rosmini. Je sais gré à l'auteur de ce petit article ; mais il a eu soin de faire remarquer, on ne voit nullement pourquoi, que le reste de l'ouvrage n'est pas traduit. Or, c'était inutile, et c'est inexact. Je puis présenter à qui voudrait les voir les manuscrits contenant cette traduction, depuis le premier mot jusqu'au dernier ; ils sont tout prêts à être mis sous presse.

Je crois devoir vous communiquer cette observation dans mon intérêt et le vôtre ; car je sais que plusieurs personnes n'osent pas se procurer ce qui est imprimé de ma traduction, sous le prétexte que le reste ne paraîtra pas. Il serait donc à propos de détromper ceux qui pourraient être dans l'illusion à cet égard, et de rectifier l'assertion inexacte du petit article. Veuillez, je vous prie, Monsieur, vous servir pour cela de cette note, et recevez d'avance mes sincères remerciements.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre dévoué serviteur,

C.-M. ANDRÉ, prêtre.

Poitiers, 29 mars 1845.

Monsieur,

Dans votre numéro du 25 février dernier, M. Franz de Champagny, répondant à M. Michelet, s'est vu obligé de garder le silence en ce qui concerne les faits reprochés aux dames du Bon-Pasteur de Poitiers. Il est fâcheux que vous

ayez ignoré ce qui s'est passé à cet égard ; car vous auriez eu à objecter d'une manière victorieuse que nos religieuses étaient tout aussi innocentes que celles de Sens et d'Avignon, et l'on aurait ainsi complétement réfuté tout ce qui a été articulé de positif contre nos établissements actuels de charité.

Tenez pour bien constant que, pour le cas spécial dont j'ai à vous parler, tout ce qu'on a dit est on ne peut plus faux.

Voici d'abord ce dont il s'agissait.

Au mois de novembre 1843, deux religieuses du Bon-Pasteur et neuf *Madeleines consacrées* comparurent devant la cour d'assises de la Vienne, sous l'accusation d'avoir volontairement porté des coups et fait des blessures à une de leurs pénitentes. On appelle Madeleines consacrées les filles converties qui s'engagent, de leur plein gré, au bout d'un certain temps, à rester dans la maison du Bon-Pasteur, et se soumettent par là même à une règle dont elles sont libres de s'affranchir en quittant l'établissement sans avoir à en rendre compte à personne.

Voici maintenant ce qui avait donné lieu aux poursuites de l'autorité.

Depuis longtemps il existait de sourdes rumeurs contre le Bon-Pasteur ; il y avait même, on peut le dire, dans un certain monde, une haine violente qui n'attendait qu'un moment pour éclater, et on a pu s'en convaincre à l'audience par des dépositions d'une absurdité flagrante. On y parlait de cris poussés par des malheureuses qu'on mettait à la torture ; on disait avoir entendu traîner la nuit de nombreux cadavres dans les salles et les cours, etc., etc. Ce qu'il y avait de vrai dans tout cela, c'est que nos religieuses avaient trouvé un parti acharné contre elles dans la basse classe du peuple. Quelques lingères de la ville croyaient avoir en elles des rivales d'industrie, idée très-erronée, car le Bon-Pasteur de Poitiers ne travaille que pour le dehors ; en outre, quelques sages-femmes ne pardonnaient pas à nos dames de leur avoir, par des conversions, enlevé des pratiques, et en ce point j'avoue bien n'avoir aucun correctif à apporter. Aussi ne voudrais-je point affirmer que l'inimitié des sages-femmes soit en ce moment calmée ; on s'en inquiète peu sans doute, mais toujours est-il qu'elle n'aura probablement pas de terme, puisqu'elle est basée sur un intérêt matériel que le Bon-Pasteur, par sa seule existence, froisse à tout moment sans scrupule.

Arrivons au fait spécial qui formait l'objet de l'accusation.

Une fille, Geneviève Billy, avait été reçue au Bon-Pasteur, puis renvoyée, pour insubordination, au bout de quelques mois. Pendant tout le temps qu'elle était demeurée dans la maison, on l'avait traitée avec beaucoup de bonté. On l'avait d'abord dispensée de travail, parce qu'elle était ou se disait malade, et on n'exigea d'elle quelque chose que quand elle parut rétablie; encore lui permettait-on de rester au lit une heure ou deux après les autres. Mais il paraît que cela ne lui suffisait pas ; elle voulait rester continuellement oisive : c'est ce qui donna lieu à une scène des plus violentes, dans laquelle la fille Billy prétendit avoir eu à supporter de mauvais traitements.

Un matin qu'elle était au lit longtemps après que les autres étaient levées, une des mères de la maison s'approcha d'elle pour lui dire d'avoir à se rendre au travail ; elle ne tint aucun compte de l'avertissement. Sollicitée de nouveau, elle s'obstina dans son refus, et, au bout de quelques minutes, elle en vint même à se mettre en fureur au point qu'elle se précipita sur la Sœur qui était devant elle, et se serait probablement portée à des voies de fait si quelques Madeleines n'étaient survenues. On s'empara de sa personne, et on la transporta dans la prison, salle particulière placée au rez-de-chaussée, qui, sans être de la première élégance, est cependant assez propre et assez saine pour que les personnes appelées à la visiter aient dit qu'elles auraient volontiers consenti à établir là leur cabinet de travail.

Mais la scène que je rappelle ayant nécessairement produit une certaine agitation, la fille Billy se trouva ou feignit de se trouver évanouie. Entre sa chambre et la prison il y avait un jardin, on l'y déposa un moment; alors la jardinière, Madeleine elle-même, qui était occupée à arroser, voyant cette fille étendue là, soi-disant sans connaissance, trempa son pied dans l'eau et le lui secoua sur la figure pour la faire revenir.

La Billy prétendit qu'au milieu de tout cela il y avait eu de mauvais traitements commis sur elle, d'après l'ordre de deux religieuses, par les Madeleines qui l'avaient transportée de sa chambre dans la prison, et par celle qui l'avait rencontrée dans le jardin.

Toutes ces allégations ayant été discutées à l'audience et contrôlées par des témoignages nombreux et non suspects, on en reconnut bien vite la fausseté, et en conséquence les accusées furent élargies par le jury, et les religieuses mises en liberté.

Un verdict d'acquittement a donc eu lieu sur le chef principal de l'accusation; quant au fait accessoire reproché à la jardinière, personne tant soit peu versé dans la connaissance de nos lois pénales ne penserait qu'il y eût là matière à condamnation. Il était évident, d'après l'instruction, que l'inculpée n'avait fait que se livrer à un acte grossier de mépris que son peu d'éducation rendait excusable; les avocats en étaient tellement convaincus qu'ils jugèrent inutile d'insister à ce sujet auprès du jury. Une condamnation à trois mois de prison fut cependant prononcée contre la jardinière.

Ne faisant pas moi-même partie du jury, je ne puis savoir au juste quels motifs ont déterminé cette dernière partie de sa décision; mais selon l'impression générale, il y a eu erreur. Un simple manque d'éducation ne peut être regardé comme une violence; pourtant les termes du verdict semblent indiquer l'existence de coups portés, et parlent de l'empreinte d'un gros soulier laissé sur la figure de la plaignante par la jardinière qui était alors pieds nus.

Vous pouvez donc dire, Monsieur, avec assurance, qu'il n'y a pas eu de violence de la part des Sœurs, mais fausse accusation de violence intentée contre elles, et qu'il en est résulté non pas une condamnation, ainsi qu'on l'a prétendu, mais un acquittement solennel après une longue discussion dans laquelle tout a été bien et mûrement examiné, sauf l'erreur que je vous ai signalée.

C'est là, Monsieur, à quoi se réduit toute cette affaire dont on a fait un si grand bruit dans le temps. Si j'avais cru qu'alors on eût écouté mes réclamations, je n'aurais pas manqué d'en adresser aux journaux qui se sont prévalu de ces faits en les dénaturant, afin d'avoir un grief de plus à opposer au clergé; mais vous savez que ces sortes de rectifications ont peu de chance d'être accueillies, et l'intérêt que j'avais à faire admettre la mienne, n'étant que religieux, n'était pas assez sacré aux yeux de notre loi civile pour motiver, de par elle, une insertion forcée dans un journal hostile.

Mais puisqu'en ce qui touche les religieuses de notre ville vous vous êtes trouvé, par suite de notre silence forcé, dans une complète ignorance, j'ai cru devoir vous fournir tous ces renseignements, pour que vous en fassiez tel usage que vous jugerez convenable. Je ne prétends certes pas faire reconnaître la vérité à ceux qui, dans ce moment, nous font la guerre; mais il importe que tous les catholiques sachent à quoi s'en tenir, d'un bout de la France à l'autre, sur les reproches qu'on leur adresse, sur les insultes qu'on prodigue à leurs plus belles institutions, sur les abominations prétendues qui se pratiquent dans les couvents. Si nous ne devons nous dissimuler aucune de nos fautes, il est aussi de notre devoir de ne laisser aucune calomnie sans réponse.

Tout ce que je vous ai signalé, Monsieur, j'ai pu le vérifier par moi-même, ayant assisté à la cour d'assises lorsque se jugeait l'affaire du Bon-Pasteur de

Poitiers. En terminant je vous répète que tout s'est passé comme je vous l'écris; je l'attesterais devant tout catholique au nom de ce que nous avons de plus saint et de plus sacré, et devant de loyaux adversaires, je l'affirmerais sur l'honneur.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération et de ma reconnaissance pour le dévouement avec lequel vous défendez la noble cause du Catholicisme.

A. BOURGNON DE LAYRE,
Avocat à la Cour royale de Poitiers.

Ma lettre était écrite depuis longtemps; elle était faite dès le mois de février. Je n'ai tant tardé à vous l'envoyer que parce que j'ai cru qu'on vous en avait déjà adressé une autre sur le même sujet. Vous pouvez donner à la mienne toute la publicité que vous jugerez à propos.

REVUE POLITIQUE.

Paris, 24 avril 1845.

Les grands événements du jour sont des questions religieuses. Quand vous avez nommé la Suisse, le bill de Maynooth en Angleterre et l'expulsion des Jésuites en France, vous savez bien qu'il s'agit de trois faits appartenant au même ordre de choses, et sur lesquels l'Europe a les yeux attentifs. La Suisse fait semblant de se reposer un instant de ses discordes sanglantes : laissons-la donc en paix et parlons des mémorables débats qui s'agitent aujourd'hui au sein des Chambres anglaises.

Depuis les jours où il s'agissait de l'émancipation catholique, jamais les passions religieuses n'avaient été si fortement excitées. Oubliez cette multitude extraordinaire de pétitions, qui sont comme la consécration matérielle de la liberté publique, oubliez encore ces réunions fanatiques où la folie le dispute à l'intolérance; mais voyez comme tous ces hommes d'État s'agitent et s'attaquent avec acharnement. Quand, au sein du Parlement anglais, de pareilles scènes ont lieu, il y a plus qu'un intérêt en jeu ; les consciences parlent et sur un ton qui ne laisse pas de réplique. Elles peuvent être fausses alors, mais elles ne veulent pas tromper.

C'est un beau spectacle au moins que celui de ce premier ministre luttant contre son propre parti, contre ses adversaires politiques, qui lui reprochent ses inconséquences tout en votant pour lui, contre ses craintes intimes enfin, pour faire prévaloir une grande mesure réparatrice, pour se concilier un peuple frémissant sous sept siècles d'oppression. Les orateurs défilent l'un après l'autre devant sir Robert Peel sans qu'il daigne répondre ni intervenir dans le débat; puis, quand tout est fini, comme un juge sur son tribunal, il résume les faits dans un exposé plein de lucidité, de modération, de convenance; la cause est gagnée, et cent quarante-sept voix de majorité proclament le triomphe. Voilà comme on gouverne en vue de l'avenir.

Les Irlandais en doivent-ils, après tout, une grande reconnaissance au cabinet anglais ? Non, et il a eu soin lui-même de le dire hautement. «Vous ne pourriez rejeter la mesure sans blesser du même coup les sentiments de toute la population catholique romaine. Vous avez alloué des subsides pendant cinquante ans pour le collége, vous feriez naître des soupçons et de la défiance en les supprimant ; il faut que de manière ou d'autre vous brisiez cette formidable ligue qui existe contre le gouvernement anglais et l'Union. Je ne crois pas que vous puissiez briser le lien par la force. Agissez avec bienveillance, douceur et générosité, et vous aurez fait beaucoup pour briser la ligue. Il importe que vous en finissiez avec cette ligue, si vous voulez établir un beau gouvernement en Irlande, et fortifier l'union entre l'Angleterre et l'Irlande en augmentant la puissance et l'énergie de ce royaume uni. Lorsque je proposai cette mesure, c'était, je crois, le 3 avril. Je la proposai après avoir avisé le Parlement, et sans la moindre relation avec des événements arrivés depuis ; le lendemain du jour où j'avais présenté la mesure, notre attention fut appelée sur une question de la plus grande importance, et le noble lord John Russell crut devoir lever le voile étendu sur l'avenir. »

Ainsi, d'un côté, les menaces d'une agitation incessante ; de l'autre, celles des Etats-Unis, étendant déjà la main pour saisir le territoire de l'Orégon, voilà ce qui a décidé sir Robert Peel a tout risquer pour faire passer sa proposition. Il a cédé devant la nécessité, devant le génie d'O'Connell. Jamais nous n'avons cru qu'il en fût autrement, et notre dernière Revue politique en fait foi : mais est-ce donc chose si petite que de poser les fondements d'une grande politique ? Est-ce chose si facile que de dompter les passions dont le foyer est dans la conscience? On peut se fier aux hommes d'Angleterre pour saisir l'à-propos, pour avoir une morale du moment et de commande, quand elle sert les intérêts généraux du pays, pour se concerter et sacrifier leurs ambitions personnelles si la raison politique l'exige. Ainsi, voyez Macaulay, lord J. Russell, Hume, Roebuck, Duncombe, votant ensemble avec les fidèles du ministère, c'est-à-dire le whig avec le tory, le radical rationaliste avec l'anglican Gladstone.

La majorité actuelle se compose d'éléments fort divers sans doute : est-ce une raison de craindre pour l'existence même du ministère, comme l'a déclaré un journal français, livré à d'étroites préoccupations ? Peel lui-même a répondu d'avance : « Punissez-nous, condamnez-nous, adoptez le parti que vous voudrez. Faites triompher le principe par une combinaison favorable à ceux-là même qui en furent les premiers auteurs, mais que votre indignation ne tombe pas sur la mesure ; qu'elle frappe plutôt les hommes qui l'ont proposée. » Les tories se garderont bien d'accepter le défi. Cependant, par la force même des choses, par les luttes terribles comme par les mesures conciliantes, les partis se transforment en Angleterre. Les vieux noms

restent comme ces enseignes qui ont un privilége d'attirer les chalands, mais les possesseurs du fonds ont changé et sont animés d'autres sentiments. De mesure en mesure, les deux grandes divisions de la politique anglaise sont entraînées vers une fusion, et peut-être de cette impénétration mutuelle sortira-t-il de nouvelles forces pour le pays, comme aussi la manifestation d'une autre politique.

Il faut bien d'ailleurs qu'on se le tienne pour dit, l'apparition *de la population catholique romaine* sur la scène des affaires publiques exercera une influence très-notable sur les destinées de la nation. Quand le premier ministre de la Grande-Bretagne admire tout haut le dévouement, le désintéressement des prêtres catholiques, il répète ce que Burke écrivait, il y a déjà un demi-siècle, dans sa correspondance privée, mais n'aurait osé peut-être dire dans le Parlement. Entre l'une et l'autre de ces opinions ainsi manifestées, il y a justement une révolution commencée, et dont nous entrevoyons la péripétie. Les six millions d'hommes auxquels on vient d'accorder une si grande concession s'en serviront comme d'un point de départ pour en arracher de nouvelles. Aussi le ministère s'est-il bien gardé de se lier, lui ou ses successeurs; il a repoussé, seulement pour aujourd'hui, l'idée d'une dotation permanente pour le clergé catholique. Malgré cette parole donnée, nous avouons que nos craintes sont de ce côté.

Que dit sir Robert Peel ? Attachez-vous les Irlandais par la reconnaissance ! C'est bien. Quoi encore ? Les prêtres de Maynooth ont tous accueilli notre mesure avec gratitude, et, pour moi, je les veux contents. Voilà qui est bien aussi. Mais, ajoute lord John Manners, qui sait ? peut-être les attirerons-nous ainsi peu à peu de notre côté et à notre foi ? C'est là précisément la chimère si longtemps caressée par les cabinets anglais et dont nous parlions naguère. On commence bien à s'en dégoûter, mais elle reparaîtra sous une autre forme. Nous chercherons à dompter cette force cachée en faisant accepter au clergé un salaire honorable, suffisant, mais permanent. Nous endormirons le géant, puis nous couperons ses cheveux, qui sont le secret de sa force, sauf, plus tard, à le frapper de cécité. A l'heure qu'il est, sir Robert Peel ne voudrait point tenir ce langage, ni même le penser ; mais les hommes qui l'entourent, mais Graham, mais les héritiers du cabinet ! Avec quelle curieuse sollicitude leurs regards se portent constamment sur la France, sur l'Autriche, sur la Prusse ! Comme ils cherchent à y étudier le mécanisme des concordats et tout ce réseau à mailles serrées que la main du despotisme moderne a tissu pour en envelopper les membres de l'Eglise !

Pour montrer que nous ne nous créons pas de vains fantômes, citons. Le secrétaire d'Etat au département de la guerre, M. Sidney-Herbert, est un des ministres qui s'intéresse le plus vivement aux affaires d'Irlande. « L'année dernière, dit-il, j'ai vu avec le plus grand plaisir le bill sur

les legs de charité. C'est une des mesures les plus convenables pour donner à l'Eglise catholique romaine une sorte de dotation. *J'ai toujours cru qu'il était de mon devoir d'aider à construire des écoles et des chapelles catholiques,... et j'espère bientôt voir toutes celles de mes terres dûment dotées.* Après M. Herbert, c'est le tour de M. Gladstone. Personne ne lui contestera ni le talent ni une conscience délicate : elle lui a fait même d'abord abandonner le ministère sur la question actuelle. Cependant il se ravise, apaise ses scrupules tant bien que mal, concède le principe impliqué dans la mesure concernant Maynooth. « On ne saurait contester, dit-il, la gravité de ce don. Il se peut qu'en l'octroyant vous ne tranchiez pas la question d'un salaire à donner par l'Etat au clergé irlandais; mais vous la tranchez en ce qui concerne les scrupules religieux. La mesure pourra faire naître une foule de questions politiques, et même des obstacles insurmontables, quand il s'agira de la mettre à exécution; mais ne vous y trompez pas, cette mesure, introduite en cette année 1845, a mis *fin à toute objection religieuse qui refuserait d'accorder un salaire aux prêtres catholiques irlandais. Je suis convaincu que cette question devra tôt ou tard suivre celle dont nous nous occupons.* »

Ce langage est assurément assez clair, et nous pourrions citer d'autres paroles non moins significatives. Rien n'indique, de la part du gouvernement, qu'il ait renoncé à son idée. Or, la force de l'Eglise catholique en Angleterre, humainement parlant, a consisté dans son entière indépendance, dans cette croix de bois qu'elle a plantée sur les huttes misérables de ses pauvres, comme sur les palais de ses rares seigneurs. Ce qui fait sa force, c'est le dévouement de ses enfants, c'est l'abnégation de ses prêtres. Cette Eglise est nue, indigente, mais elle trouve encore du lait dans ses mamelles pour nourrir ses fidèles : aussi élève-t-elle vers le Ciel des regards doux, libres et fiers. Qu'elle perde demain cette noble indépendance; elle fera toujours le bien, mais elle le fera moins librement. Elle pourra courir de toute la longueur de sa chaîne d'or. On conçoit tout ce que cette perspective a d'effrayant pour les hommes éclairés de l'Angleterre qui partagent nos convictions. Par la même raison, *le Journal des Débats* a dû battre des mains.

Quoi qu'il en soit, la lutte si vive engagée de l'autre côté de la Manche est pleine d'enseignements pour nous-mêmes; il faut le répéter jusqu'à satiété. Le côté politique, comme le côté religieux, ont tous deux un droit égal à notre attention. L'art si difficile de vaincre les préjugés de son propre parti, d'aller au-devant des difficultés pour apprendre à les surmonter au lieu de s'y dérober en fuyant; l'art de combiner les éléments les plus divers, les hommes les plus opposés, les intérêts les plus hostiles, pour assurer la victoire au véritable bien de la patrie commune, voilà le tableau que nous offre sir Robert Peel. Ici point de défections, point de compromis, point d'humilité devant les électeurs,

point de crainte de perdre son siége : tout est net, ferme et vigoureux. Qu'on nous dise si l'on voit ces choses ailleurs.

Quelle leçon aussi pour nous, catholiques ! C'est l'union de l'Irlande qui est le secret de sa force ; sans le sacrifice des opinions personnelles, des petites intrigues et des petites passions à la cause nationale, sans l'obéissance absolue à la voix du chef, on n'aurait eu ni concessions ni mesures réparatrices. Quoi ! sir James Graham venant faire amende honorable devant son vieil ennemi, le Catholicisme ! Graham, le ministre violateur des secrets, l'homme aux persécutions mesquines qui se cachent dans l'ombre obscure de la légalité ! Ce phénomène, encore une fois, n'est dû qu'à l'unité.

De quelque façon que nous envisagions la question, il y a là un gain évident pour l'empire britannique. Il entre dans une voie nouvelle où toutes les forces dont il dispose pourraient être graduellement employées à conjurer les dangers extérieurs dont sa politique est menacée dans l'avenir. Assurément c'est là de la bonne politique, ou il n'y en eut jamais.

Mais pendant que l'Angleterre prévient les orages intérieurs qui la menacent, sa politique ne néglige aucun moyen d'étendre son influence au dehors et de compromettre la nôtre. Les jalousies nationales, qui se réveillent toujours si vives entre les Turcs et les Grecs, viennent de lui en fournir une nouvelle occasion. Les provinces hellènes encore placées sous la domination de l'islamisme sont, depuis longtemps, en proie à une agitation qu'entretiennent et le despotisme des pachas, et les idées de liberté qui sortent continuellement, comme une vivifiante atmosphère, du petit royaume voisin. Naguère M. de Metternich faisait remettre au cabinet français une note en faveur des droits de la Porte : aujourd'hui, celle-ci en adresse une semblable aux grandes puissances pour protester contre cette agitation continue. Mais, non contente de cette protestation, elle fait avancer des troupes vers les frontières ; elle va même plus loin : le dernier paquebot français qui apportait à Constantinople les journaux d'Athènes a dû les livrer aux autorités turques, et celles-ci n'en ont pas voulu permettre la distribution aux particuliers qui devaient les recevoir. Cette nouvelle est tellement grave que nous aimons encore à en douter avec le principal organe du gouvernement grec. Si elle se confirme, le cabinet français aurait peut-être à en faire le sujet d'énergiques remontrances. Ce serait établir un précédent fâcheux pour la Turquie, ce serait la ramener aux traditions de ce pouvoir arbitraire qu'elle semblait avoir répudiées depuis un certain nombre d'années. Ce serait encore établir une vraie loi des suspects à Constantinople et dans les villes turques, où les négociants qui reçoivent des feuilles grecques passeraient pour des anarchistes et des séditieux. Que la presse d'Athènes dépasse quelquefois les bornes de la modération, c'est possible ; mais, après tout, ce n'est que le résultat de la

situation, et il faudra bien se faire, même en Turquie, aux allures des Etats constitutionnels. Eh quoi ! à Stamboul même ne se publie-t-il pas assez d'écrits mordants et passionnés contre la petite monarchie que gouverne Othon ? Le divan songe-t-il à les réprimer ? ou le cabinet de M. Coletti a-t-il l'idée de s'adresser aux grandes puissances pour obtenir la suppression de ces publications hostiles ?

Ce qu'il y a de vraiment grave en tout ceci, c'est qu'on attribue cette manifestation extraordinaire à l'influence de l'ambassadeur anglais à Constantinople. Son gouvernement ne veut point croire à la stabilité d'un ministère où sa créature, Mavrocordato, ne se trouve pas. Qu'on se figure donc le mécontentement des Hellènes en lisant un article récent du *Journal des Débats* où Coletti est représenté comme faisant voter de tristes vengeances contre son antagoniste. Le commerce s'est ému dans l'Orient de ce factum de l'organe ministériel comme d'un retour vers une politique à jamais flétrie. Quand finira-t-on par comprendre que le développement graduel et paisible de la monarchie grecque est dans l'intérêt général ; qu'en la tiraillant dans tous les sens, en l'inquiétant sur son avenir, en cherchant à la tourner au gré de chaque bourrasque soufflant de l'horizon politique, on l'affaiblit, on la mine de jour en jour ? La Grèce doit cependant jouer un beau rôle dans la civilisation moderne ; elle peut reprendre le rang de puissance maritime qu'avaient ses aïeux. Voilà ce que l'Angleterre craint par-dessus tout, et néanmoins, osons le dire, elle y gagnerait probablement comme les autres.

Maintenant qu'ajouter à ce que nous avons dit vingt fois sur le bien pauvre spectacle que présente la lutte des partis à la Chambre ? Entre le ministère et l'opposition, il ne s'agit pas de soutenir ou d'ébranler quelque grand principe, d'obtenir ou de repousser quelque grande mesure, de maintenir une politique ou d'en inaugurer une autre. Il s'agit, par le silence, par les concessions, par la nullité, de contenir une douzaine de voix flottantes qui portent la majorité à droite et à gauche ; il s'agit, pour les chefs de parti, si partis il y a et s'il y a chefs, de deviner ce que la majorité pense et ce qu'elle aime, pour s'y conformer humblement. Si une telle tactique rabaisse l'opposition, elle rabaisse surtout le pouvoir. S'attacher d'abord à ne point vouloir, suivre toujours et ne conduire jamais, se dépouiller de toute initiative, avoir peur de toute discussion, tourner court en face de tous les débats ; protester, par une docilité sans égale, contre cette réputation, bien injustement proverbiale, de rigorisme et de roideur qu'on avait faite au chef du cabinet ; marchander, par tous ces moyens, six mois ou six semaines d'existence, c'est singulièrement diminuer la force et la dignité du pouvoir. Et, par malheur, l'opposition, elle aussi, en est là : maîtresse du pouvoir, elle ne saura pas le réhabiliter ; elle ne sera ni plus indépendante, ni plus fière ; elle n'aura pas sa politique plus que le ministère actuel n'a la

sienne. Véritablement, ainsi entendu et ainsi exercé, le pouvoir me paraît (j'en demande pardon au ministère) bien peu digne d'être gardé, et (j'en suis fâché pour l'opposition) bien peu digne d'être envié.

C'est ce qui s'est vu dans les pâles discussions parlementaires qui ont rempli la quinzaine à la Chambre des Députés. Il ne s'agissait pourtant que des Caisses d'épargnes, sujet bien peu politique et bien éloigné des questions de cabinet ; il ne s'agissait que de l'intérêt excessivement peu parlementaire de quelques millions d'ouvriers et d'artisans, non électeurs, qui portent là leur faibles économies. On a beaucoup vanté autrefois les Caisses d'épargnes ; on a peur aujourd'hui de leur succès : on les trouve trop riches; et ce peuple, qu'elles étaient destinées à rendre moral, prévoyant, économe, on juge, à la vue des capitaux déposés, qu'il est devenu par trop économe et par trop moral. Ce qui est certain du reste, c'est que, même sur ce sujet si peu politique, le ministère avait une mortelle peur d'offenser la Chambre ; qu'il a accepté tout ce qu'il imaginait la Chambre prête à accepter, qu'il a repoussé tout ce qu'il a cru qu'elle repousserait, et qu'en définitive il a reçu avec une pleine satisfaction un résultat qui annulait du tout au tout sa pensée première. Son soin n'est pas de faire penser la Chambre comme lui, mais, s'il se peut, de penser comme elle. Avec ce système, la tribune parlementaire ne sera bientôt plus qu'un théâtre où l'on ne viendra débiter son rôle qu'après s'être assuré des applaudissements.

L'opposition, à son tour, a-t-elle été plus intelligente et plus digne ? N'y avait-il rien de mieux à mettre en avant que la proposition de M. Lanyer contre les fournisseurs de l'Etat, ou celle de M. Crémieux en faveur des *capacités ?* Pour ceux de nos lecteurs qui ne savent encore que le français, il est bon de dire que dans le patois légal on désigne sous ce mot de *capacités* un certain nombre d'hommes de loi de différents grades, qui, faute de payer l'impôt nécessaire, ne sont pas admis au droit d'élection. M. Crémieux voudrait les y appeler. Nous n'y voyons pas grand inconvénient. Cependant l'esprit légiste est-il donc si rare, soit dans les élections, soit dans la Chambre ? Dans l'un ou dans l'autre, le barreau et ses catégories diverses sont-elles si faiblement représentées ? Est-il bien urgent, bien efficace, pour le salut et la dignité de la France, si compromis selon l'opposition, que, en appelant aux élections les membres du barreau, je ne dirai pas les moins capables, mais probablement les moins notables et les moins expérimentés, on grossisse la Chambre de quelques émules ou disciples de M. Isambert ?

Il y a en tout, dans cette situation, un singulier démenti donné à la politique des partis et au langage convenu des journaux. Si, comme le disent les écrivains ministériels, la France, joyeuse et satisfaite, trouvait bien suffisante pour elle la part de bien-être et de gloire que lui fait le ministère, cette satisfaction et ce bien-être se traduiraient à la Chambre par une majorité forte, compacte, convaincue, satisfaite du

ministère et d'elle-même, et se pressant autour de ces glorieux politiques dont elle suivrait la direction : il n'y a qu'une majorité incertaine, défiante, flottante, sachant mal ce qu'elle fait et pas du tout ce qu'elle veut ; il y a pour majorité dix voix, huit voix, six voix, glanées avec labeur sur ces terrains vagues du centre gauche et du parti Thiers, que les journaux épuisent toute leur subtilité d'esprit à bien reconnaître et délimiter. Si, au contraire, comme l'opposition le soutient, le sentiment national ou ce qu'on appelle ainsi était profondément blessé, s'il y avait soulèvement des esprits, indignation, colère, cette colère et cette indignation patriotique saurait au moins former un parti ; elle ne se dissiperait pas dans une opposition aux mille nuances, dans une politique indéfinie et innommée, et elle saurait annoncer à la France un système énergiquement différent du système qu'elle condamne. N'est-il donc pas clair que tout est faux dans ces banalités du journalisme ? que les questions graves sont ailleurs ? que les plaies auxquelles on touche sans les irriter ne sont pas les plaies vives et saignantes ? qu'il y a ici un mal qu'on n'avoue pas ? que ni la maladie ni la santé de la France ne sont d'avoir M. Guizot pour ministre, pas plus que M. Molé ne sera le remède ou le poison ?

On devrait bien comprendre cependant, et l'on comprend déjà plus qu'on ne l'avoue, à voir ce qui se passe hors de nous, que le temps des questions purement politiques commence à se passer. Ce ne sont pas des questions purement politiques qui agitent l'Angleterre, qui déchirent la Suisse, qui inquiètent l'Allemagne. Ce que l'Europe, à cette heure, est occupée à nous démontrer, c'est que les intérêts sérieux des gouvernements et des peuples, leurs questions de paix intérieure et extérieure, d'indépendance au dedans et au dehors, de bien-être moral et matériel, dépendent des questions religieuses. Il n'est pas, aux yeux de la politique, si indifférent qu'on le disait à la fin du dernier siècle de croire ou de ne pas croire, de croire ceci ou de croire cela, de tolérer ou de persécuter. C'est ce qui donne pour nous aux récents débats de la Chambre des Pairs une importance toute autre que celle qu'ont pu avoir les débats les plus bruyants de la Chambre des Députés.

Nos lecteurs savent l'origine de ce débat. Quelques pères de famille, Marseillais, se sont plaints à la Chambre du langage antichrétien et irréligieux de quelques professeurs du Collége de France. C'est, il faut en convenir, un singulier privilége que celui des professeurs du Collége de France. Assez fonctionnaires publics pour que leurs paroles ne puissent être poursuivies devant les tribunaux, et, en même temps, assez peu fonctionnaires publics pour que le gouvernement n'ait rien à leur dire, ils ne répondent à personne de leurs actes ni de leurs discours ; il n'y a pas contre eux d'appel comme d'abus, et le conseil d'Etat, qui juge l'orthodoxie des évêques, est obligé de s'incliner devant

l'infaillibilité des professeurs. Voilà, il faut en convenir, de la liberté d'enseignement s'il en fut jamais, plus illimitée sans aucun doute que nous n'eussions voulu la demander ou la souhaiter ; nous sommes bien injustes de ne pas nous contenter de celle-là.

Aussi n'avons-nous garde de l'attaquer. Nous sommes trop heureux qu'il y ait au moins cinq ou six hommes en France investis de ce précieux privilége que la Charte accordait à la France entière. Nous nous croyons libres, il est vrai, de blâmer l'usage qu'ils font de cette liberté, de critiquer leurs paroles, de défendre notre foi qu'ils attaquent, de repousser leurs calomnies en les appelant des calomnies ; mais nous ne demandons contre eux ni poursuite, ni interdiction, ni suspension, ni rigueur quelconque du pouvoir.

Cette position si simple, si nettement acceptée et si éloquemment maintenue par M. de Montalembert, M. Cousin ne l'a pas comprise ; il y a vu une contradiction; il ne comprend pas le blâme sans provocation à la poursuite, le respect pour la liberté malgré la critique de l'usage qui peut en être fait. M. Cousin, malade, épuisé, se levant de son sépulcre, et commençant à voix basse un discours qu'il aurait presque supplié ses adversaires de lui épargner; M. Cousin, étranger à tout, au monde, à la politique, au Collége de France ; M. Cousin prenant sous sa tutelle des cours qu'il n'a pas entendus et des ouvrages qu'il n'a point lus, a fini pourtant par trouver des forces au fond de son cœur et du souffle au fond de sa poitrine, quand il s'est agi des Jésuites. Les Jésuites sont venus à propos pour le dispenser de donner à la Chambre son jugement sur des livres qu'il ne lit point ; le scandale de la liberté des Jésuites a été pour lui une contre-partie à la liberté, scandaleuse ou non, du Collége de France. Comment se plaindre, en effet, de ce qui se passe à la place Cambrai, quand on apprend ce qui se fait dans la rue des Postes ? Ici on déclame, on parle, on invective ; on affiche la prétention de suppléer par la chaire à l'impuissance de la tribune politique ; mais, là-bas, on prie et on se tait. Ici, on a autour de soi un auditoire nombreux et passionné ; mais, là-bas, on est seuls. Ici, on a la liberté d'enseignement et de parole, la plus large et la plus irresponsable qui fût jamais ; mais, là-bas, on a tout simplement, et peut-être à peine pour quelques jours, la liberté d'être. N'est-ce pas un scandale ? Et la conclusion de la séance, proclamée par M. Cousin, approuvée avec plus ou moins de réticences par M. le garde des sceaux, peut-être acceptée par la Chambre, a été : Qu'attendu qu'il y a des scandales au Collége de France, reconnus comme tels à peu près par tout le monde, et non défendus par M. Cousin ; attendu que MM. Quinet et Michelet, au dire de M. de Tascher, le rapporteur, et de M. de Salvandy, leur ministre, sont sortis des limites imposées à leur cours et des bornes que leur assignaient les convenances; attendu tout cela, et pour la répression de tels abus, il est urgent d'expulser les Jésuites.

Voilà ce qui s'est fait à la Chambre des Pairs, et ce qui se répétera bientôt à la Chambre des Députés.

En effet, — il y a un mois on soupçonnait tout au plus l'existence des Jésuites en France. M. Cousin lui-même paraît, quand il était ministre, avoir ignoré leur existence ; car il a laissé alors en paix ces religieux, qu'il ne permet pas à ses successeurs de tolérer plus longtemps. Mais, depuis un mois, on a fait de grandes découvertes. Certain arrêt de la Cour d'assises a établi *juridiquement*, non pas que Affnaër est un voleur, mais que les Jésuites sont une congrégation ; et, depuis ce temps, la presse chaque jour commente les dires, fait valoir le respectable témoignage, bénit les salutaires révélations de l'honorable M. Affnaër. Il est triste seulement de penser qu'un tel homme soit sous les verroux, et que celui qui a prémuni la patrie contre de tels dangers, qui lui a appris qu'il y a des Jésuites, qu'ils ont un procureur, une bibliothèque, et *Maria Stella* dans leur bibliothèque, n'ait obtenu, pour toute récompense, que les *circonstances atténuantes*.

Or, ce langage des journaux va, dit-on, amener à la Chambre une discussion hostile aux Jésuites ; par suite, peut-être, des mesures violentes contre la Compagnie. Et déjà des actes de rigueur ont eu lieu. En attendant qu'on expulse les Jésuites, on expulse leurs affiliés, et l'on sait que nous tous, tant que nous sommes de catholiques, aimant ou n'aimant pas les Jésuites, nous sommes leurs *affiliés*. Ils avaient des *affiliés* à Strasbourg, et ces affiliés formaient un cercle catholique qui a été fermé par ordre du ministre, parce que, comme dans tous les cercles de ce genre, on y causait politique. Ils avaient aussi des *affiliées* à Avignon, *le Siècle* l'affirme ; ces affiliées, pauvres religieuses, tracassées depuis longtemps par des attaques sans valeur et des calomnies sans nom, ont été expulsées par force de l'hospice auquel un décret impérial les avait attachées. Les troupes ont marché, et les soldats ont reçu vingt-cinq cartouches pour aller combattre ces redoutables filles. Cela est vraiment digne d'un pouvoir guerroyant et courageux comme l'est le cabinet d'aujourd'hui.

Le ministère est-il donc si passionné contre les Jésuites, les religieuses, et tout ce qui va à la messe ? Non, en vérité : depuis quatre ans il tolère même les Jésuites ; et quel crime nouveau ont-ils commis, si ce n'est celui de laisser voler leur caisse ? L'opposition, à son tour, en veut-elle beaucoup aux catholiques ? Depuis que la session a commencé, elle n'a dit une parole ni contre les Jésuites, ni contre les religieuses, ni contre le clergé. Elle a eu peur de ces questions comme le ministère, et comme un accord tacite s'est établi pour les ensevelir dans un profond silence.

Dans l'affaire d'Avignon, cette affaire sur laquelle le ministère garde un silence si discret, quel intérêt avait le pouvoir à se compromettre par de telles violences ? Le conseil municipal de la ville avait tout fait

pour les détourner ; la magistrature, appelée par deux fois à statuer sur le sort des religieuses, les avait deux fois déclarées innocentes ; la population tout entière s'en est émue, les pétitions ont afflué, des cris de douleur et des hommages de respect ont accompagné dans les rues les religieuses expulsées, et les soldats eux-mêmes ont semblé n'agir qu'à contre-cœur. A qui donc le ministère a-t-il obéi ? quel intérêt l'a conduit à sévir ? quelle puissance l'a contraint à se ranger en front de bataille contre les religieuses, et à compromettre, par la plus odieuse et la plus gratuite violence, les plus grands intérêts qu'il connaisse au monde, ses intérêts électoraux ?

Il y a un mystère dans tout ceci. Quand il est question de violence antireligieuse, le pouvoir hésite, M. Guizot répugne et se rappelle ses protestations de l'année dernière contre toute violence en pareille matière ; M. Martin (du Nord) vacille, divague, gémit. L'opposition, à son tour, n'est pas plus sûre de son fait ; en même temps qu'elle interpelle contre les Jésuites, elle laisse voir (et les couloirs de la Chambre, si je ne me trompe, pourraient l'attester) qu'elle attaque sans grand désir d'attaquer, qu'elle s'excuse de le faire, qu'elle cède à une force... Mais à quelle force ! Quelle est cette puissance qui triomphe de la timidité de l'opposition, des répugnances des hommes d'Etat, des désirs pacifiques et des intérêts réels du pouvoir ? Je vois bien qu'on marche, qu'on cède, qu'on obéit ; mais je ne vois pas qui pousse. On dit quelquefois : Qui trompe-t-on ici ? je dirais volontiers : De qui a-t-on peur ? si ce n'est peut-être de MM. Quinet, Michelet et Isambert.

Pendant que du côté de nos adversaires ces hésitations se trahissent, un grand fait d'unité s'accomplit du nôtre. On sait l'ambassade envoyée à Rome et dont le ministère avait fait si grand bruit : un coup de massue venu du Vatican devait nous anéantir tous, évêques, prêtres, clergé, Jésuites. Est-il croyable que le ministère fondât de telles espérances sur le choix, personnellement malheureux, de son ambassadeur ? Après tout, que demandait-on à la cour de Rome ? Voulait-on que, toute douloureuse du souvenir des concessions de 1773, si funestes et si mal récompensées, elle renouvelât la même faute et prononçât contre les Jésuites ressuscités une suppression nouvelle moins motivée encore que la première ? Voulait-on que la cour de Rome, passablement ultramontaine, si je ne me trompe, réprimandât l'ultramontanisme prétendu de nos évêques, qui ont à Rome une réputation toute différente ? que le Vatican lançât ses foudres en faveur de Pierre Pithou et de Guy-Coquille, et que les articles organiques, condamnés par Pie VII, fussent déclarés articles de foi ?

En vérité, cela eût été insensé. Je ne saurais croire qu'on ait nourri de telles espérances. Mais alors quelles espérances avait-on ? Je ne le sais vraiment pas. Mais je sais le résultat. Je sais que toute pensée d'une mesure contre les Jésuites, d'une sanction quelconque donnée à des

violences contre cette Compagnie, a été énergiquement repoussée par le souverain Pontife. Je sais encore, et nous savons tous, que le gallicanisme anticatholique, au moment où il concevait la singulière espérance de se faire approuver en cour de Rome, était solennellement réprouvé en cour de Rome. Le gallicanisme de M. Dupin, l'anticatholicisme de M. Michelet, l'antichristianisme de M. Cousin ont été condamnés et leurs livres mis à l'index. Ceci est un grand fait, et, comme je le disais, un grand fait d'unité. Les doctrines de ces écrivains se trouvent dès lors complétement hors de l'Eglise. Si vous êtes gallican, elles sont condamnées, et dès longtemps, par les évêques, organes et dépositaires de la foi, selon Bossuet et l'assemblée de 1682. Si vous êtes ultramontain, elles sont condamnées par le Pape, organe infaillible de la vérité, selon les ultramontains. Les coups de chapeau donnés par ces auteurs au Catholicisme ont donc été donnés en pure perte. Il nous est tout à fait permis de les tenir pour d'honnêtes gens et de très-savants philosophes ; mais nul catholique ne les tiendra pour des catholiques orthodoxes.

La question de l'enseignement est par là singulièrement simplifiée. Prétendre exclure de l'enseignement qui se donne en France tels ou tels hommes, tels ou tels livres parce que Rome les a condamnés, donner au Pape sur l'Université une juridiction dont il ne se soucie guère, faire de la congrégation de l'Index comme un second conseil royal de l'instruction publique, cela serait absurde, nous sommes tout prêts à le dire, et nous n'avons jamais voulu rien de pareil. Mais, d'un autre côté, imposer à des familles catholiques une éducation professée par de tels maîtres, obliger, de par la loi, leurs enfants à suivre de tels cours, donner comme instituteurs forcés de nos fils, pour la philosophie et la morale, des hommes dont la morale et la philosophie, dont les livres mêmes classiques sont solennellement réprouvés par tout ce que nous reconnaissons, nous catholiques, de chefs spirituels au monde, nous demandons à notre tour qu'on en convienne, cela est inique et odieux. N'est-il donc pas clair ici que l'unique solution du problème est la liberté ?

Restons-en donc sur le mot qu'a prononcé le chef de l'Eglise. Nous pouvons dire comme nos aïeux : *Rome a parlé ; la cause est finie.*

REVUE SCIENTIFIQUE.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES.

Election de M. de Villeneuve. — Mémoire de M. de Romanet sur la Protection en matière d'industrie, et sur les réformes de M. Robert Peel.

M. Alban de Villeneuve-Bargemont a été élu membre de l'Académie; il remplace M. Lakanal dans la section de morale. Ses concurrents étaient MM. Léon Faucher et Louis Raybaud. Ce choix fait honneur à l'Académie. M. de Villeneuve est un économiste distingué; ses deux ouvrages principaux, l'*Economie politique chrétienne* et l'*Histoire de l'Economie politique*, dénotent une connaissance approfondie des divers systèmes qui ont eu cours et sont encore professés dans la science, et une étude consciencieuse de toutes les questions qu'elle soulève. Avant de se faire homme de théorie, il avait d'ailleurs été longtemps homme de pratique, et avait administré avec succès quelques-uns de nos principaux départements. A tous ces titres, il semble qu'il aurait dû entrer dans la section d'économie politique plutôt que dans celle de morale. Il ne sera pourtant pas déplacé dans celle-ci. L'économie politique, en effet, telle que la comprend M. de Villeneuve, n'est pas une science sèche et aride, qui, faisant abstraction des sentiments du cœur humain, ne considère l'homme que comme producteur et consommateur, et se borne à décrire les faits de la production et de la distribution des richesses, sans se soucier des résultats qu'ils peuvent avoir pour le bonheur et la moralité des populations. M. de Villeneuve connaît mieux les droits des classes souffrantes et les devoirs des gouvernements. Préoccupé surtout de l'extension du paupérisme, il a principalement dirigé ses études sur les moyens de secourir les indigents, d'assurer une protection efficace aux familles pauvres, et de les préserver de cette contagion de la misère et du vice, qui, dans quelques villes de fabrique, a fait descendre nos classes ouvrières au niveau de la population des manufactures anglaises. C'est dans cet esprit qu'il a composé son *Economie politique chrétienne*, qui a fondé sa réputation, et a certainement exercé une heureuse influence sur l'opinion publique. Nous ne dirons pas que M. de Villeneuve y a résolu le problème du paupérisme; nous ne le croyons pas. Quel est celui de nos contemporains qui se peut vanter de l'avoir fait? Moïse, sans doute, y était parvenu, en ce qui concernait le peuple hébreu. Par sa législation économique, en assurant un patrimoine à chaque famille, et en mettant tout homme à même de vivre en travaillant, il avait supprimé les causes les plus ordinaires de l'indigence. Aussi n'hésitait-il pas à donner au peuple élu cette grande et sainte loi dont un peuple chrétien doit avoir l'ambition

de tenter l'accomplissement : « Il n'y aura parmi vous ni mendiant ni indigent.» (*Deut.*, XV, 4.) Mais, de nos jours, avec les développements qu'a pris l'industrie, quand, au milieu des difficultés politiques qui nous assiégent, il faut concilier les intérêts du fabricant et de l'ouvrier, et ceux de l'agriculteur et du fabricant, le problème devient bien plus vaste et bien autrement compliqué ; et pourtant, il n'est pas pour le résoudre d'autre méthode que celle qu'a suivie Moïse. C'est en trouvant des moyens préventifs contre la misère, en assurant à l'ouvrier du travail et une rétribution suffisante de son labeur, en lui ouvrant l'accès de la propriété, et c'est seulement par là, qu'on combattra efficacement le paupérisme. Or, M. de Villeneuve s'était volontairement placé à un autre point de vue ; il ne s'était pas demandé comment on peut, sinon tarir la source de la misère, du moins en diminuer notablement le cours ; il s'était borné à chercher la meilleure méthode de la soulager. Voilà pourquoi il a moins insisté dans son livre sur la plus grande question actuelle de l'économie politique, celle du salaire, que sur celle de l'aumône. Cette question secondaire était devenue la première dans son plan. Mais, quoiqu'il eût ainsi limité son cadre, M. de Villeneuve y avait déployé assez de savoir et de talent pour prendre place parmi les publicistes les plus distingués et mériter dès lors le fauteuil académique auquel on vient de l'appeler aujourd'hui. Il avait montré quelle puissance l'économie politique tire de son alliance avec la religion, quand elle s'appuie sur la base inébranlable de la morale chrétienne et se vivifie par le feu de la charité.

— Il y a, en fait de douanes et de commerce, deux systèmes en présence : l'un qui demande la liberté des échanges, l'autre qui veut protéger le travail national contre la concurrence étrangère. La conclusion dernière du premier système serait l'abolition complète de tous les droits de douane, et la liberté absolue des échanges entre tous les habitants du globe ; la conclusion dernière du second système serait que chaque peuple se renfermât hermétiquement dans ses limites, et s'y emprisonnât pour se suffire à lui seul et produire lui-même toutes les denrées dont il aurait besoin. Le but auquel on aspirerait dans ce dernier cas serait donc que chaque terre produisît toutes choses ; ce serait l'accomplissement de l'utopie qu'a chantée Virgile, quand, en décrivant le retour de l'âge d'or, il s'écrie : *Omnis fert omnia tellus.* De l'autre côté on prétend au contraire que chaque pays doit s'adonner exclusivement aux travaux auxquels le convient la nature de son sol, son climat, sa position géographique et le génie de ses habitants ; de sorte que la division du travail s'établisse naturellement entre les divers peuples, suivant la vocation de chacun.

Utopie pour utopie, nous préférons beaucoup celle de la liberté des échanges à celle de l'isolement ; elle nous paraît être plus conforme à la nature des choses et aux tendances reconnues des nations modernes. Ce n'est certes pas sans dessein que Dieu a diversifié les climats et les sols, et a ainsi rendu nécessaires les relations entre les peuples, comme par la diversité des aptitudes individuelles il a rendu nécessaire l'association des hommes. Il y a quelque chose d'impie et en même temps de ridicule à marcher à l'encontre de cette volonté providentielle et à vouloir parquer les peuples dans un isolement systématique au lieu d'activer leurs rapports, et d'aider, par la fusion des intérêts, à la conformité bien plus désirable encore des doctrines et des mœurs. Mais il n'y aurait pas moins de folie à vouloir réaliser d'un coup ce qui ne peut être que le résultat de longs efforts, à subordonner toute la politique à un but secondaire, et surtout à risquer la prospérité d'un pays pour l'honneur des principes de la science économique. C'est ce qu'ont senti la plupart des économistes sérieux ; il faut leur rendre cette justice ; et quand des hauteurs de la théorie, qui est et doit être inflexible, ils descendent sur le terrain de la pratique, ils n'hésitent

pas à faire les nombreuses concessions que nécessitent les circonstances. Seulement ils tiennent ferme sur le principe, et ils ont raison. Rien de plus utile que de savoir où l'on va et d'avoir des jalons plantés devant soi pour connaître sa route. Protéger et étendre de plus en plus les industries vraiment nationales, qui peuvent ou pourront bientôt lutter contre celles des peuples voisins, laisser décroître et s'eteindre peu à peu les industries anormales, et se bien garder de leur souffler une vie factice, ouvrir progressivement notre marché aux produits étrangers à condition que les marchés étrangers s'ouvrent pour nos produits; telle devrait être, selon nous, la première règle d'une administration prévoyante.

M. de Romanet, membre du conseil général d'agriculture, homme de talent et sachant grouper les faits pour le besoin de sa cause, est loin d'être de cet avis. Le mémoire qu'il a lu à l'Académie *sur la Protection en matière d'industrie et sur les réformes de sir Robert Peel* est tout simplement un manifeste dirigé contre la liberté progressive du commerce. Il se divise naturellement en deux parties. Dans la première, qui n'est qu'un hors-d'œuvre, l'auteur établit que les réformes de M. Peel, dont on a tant parlé cette année, n'ébranlent nullement le système de protection à l'aide duquel a grandi l'industrie anglaise, et n'atteignent pas les droits protecteurs qui lui assurent, en beaucoup de cas, le monopole du marché anglais contre les produits similaires des autres pays; qu'elles portent surtout sur les droits de douane ou d'excise dont étaient frappées les matières premières, et ont pour but principal, en affranchissant les fabricants de nombreuses taxes, de leur donner le moyen de surmonter la concurrence étrangère. Ces assertions sont exactes en général. M. de Romanet a seulement eu le tort de les exagérer, de dire, par exemple, que les réformes de M. Peel ne tombent pas sur *un seul* des droits protecteurs de l'agriculture et de l'industrie anglaises, quand il reconnaît que les huiles de colza et d'œillette, produit tout aussi anglais que français ou belge, seront désormais admises en Angleterre sans payer de droits, quand il avoue que, depuis 1842, les bestiaux étrangers, jadis exclus des ports anglais, peuvent y débarquer moyennant un tarif modéré. Ce sont là des brèches très-réelles faites au système de protection. Mais il est vrai que, pour la plupart des droits modifiés ou abolis par M. Peel, ils étaient des taxes purement fiscales frappant des denrées que l'Angleterre ne produit pas, ou bien s'appliquaient aux matières premières que transforme l'industrie. Evidemment, quand un ministre, avec la fermeté et la hauteur de vues qui conviennent à l'homme d'État, ose sacrifier un droit d'excise sur les verres et les cristaux qui rapporte 16 millions, ce n'est pas par intérêt pour la liberté des échanges, c'est seulement pour favoriser l'essor des verreries et des cristalleries de son pays, et les mettre à même de lutter avec avantage sur tous les marchés contre les produits des verreries et des cristalleries étrangères.

La seconde partie, la partie principale du mémoire de M. de Romanet, nous semble bien davantage donner prise à la critique. On peut la résumer en ces deux propositions : 1° en France nous produisons *tout* à un prix plus élevé que chez nos voisins, et, si nous abaissions nos tarifs, nos producteurs, ne trouvant plus de bénéfices dans leurs travaux, n'auraient qu'à se croiser les bras; et 2° cette élévation de nos prix de revient, outre qu'elle a plusieurs causes secondaires et passagères, dépend d'une cause principale, permanente et irrémédiable, qui est notre système financier. C'est ici le point capital du mémoire de M. de Romanet; c'est dans la liaison de ces deux propositions fondamentales que consiste l'originalité de son argumentation. Le reste n'est que la reproduction, ou plutôt l'indication, d'arguments mille fois discutés déjà, et que nous pouvons laisser de côté. Mais il nous semble utile et intéressant d'examiner une opinion qui est assez neuve, qui serait décisive si elle était fondée, et sur laquelle l'auteur insiste avec raison, puisqu'elle est la base de son travail.

Nos impôts, dit M. de Romanet, sont exceptionnels en Europe *par leur chiffre* et *par leur répartition*. Qu'ils le soient par leur chiffre, M. de Romanet cherche à le prouver en mettant en regard les dépenses annuelles de l'Autriche, de la Prusse, de l'Angleterre et de la France. Nous avouons qu'une comparaison aussi superficielle ne nous paraît pas sérieuse. Comparer des budgets sans tenir compte des charges locales, ni de la population, ni des richesses des pays, c'est assembler des chiffres dépourvus de toute valeur probante. Passons donc. M. de Romanet d'ailleurs n'a pas donné encore son argument capital ; cet argument le voici. Chez les nations voisines, les impôts indirects, ceux qui frappent sur les consommations, forment la plus grande part du revenu public. Ainsi, en Angleterre, sur un revenu de 1,250 millions de francs, la douane donne 562 millions, c'est-à-dire près de la moitié, et l'excise 338 millions, c'est-à-dire plus du quart, tandis que l'impôt direct figure au budget pour 112 millions seulement, ou moins du dixième. En Autriche, le produit de la douane et des impôts de consommation entre pour moitié dans le revenu public, et l'impôt direct pour le tiers environ. En Prusse, les impôts indirects y entrent pour plus de moitié, et l'impôt direct pour un quart seulement. En est-il autrement chez nous? Les quatre contributions directes, d'après l'estimation du budget de 1846, s'élèvent à 408 millions, c'est-à-dire à moins du tiers des recettes totales, qui sont évaluées à 1,420 millions. On ne voit donc pas, au premier coup d'œil, que la proportion entre les deux sortes d'impôts diffère notablement, dans notre pays, de ce qu'elle est en Autriche et en Prusse ; elle ne varie beaucoup que pour l'Angleterre ; et l'assiette de nos impôts ne paraît pas être aussi exceptionnelle que le prétend M. de Romanet. « Mais, dit ce dernier, j'appelle impôt direct « celui auquel personne ne peut se soustraire, et qui frappe également tous les « produits de notre sol et de notre industrie, soit qu'ils doivent être consommés « en France, soit qu'ils doivent être exportés. Cet impôt direct ne comprend « pas seulement les quatre contributions directes, mais, de plus, les droits de « succession et de vente, c'est-à-dire l'enregistrement, qui est aussi un impôt sur « le sol, et l'impôt du sel, qui est le plus direct et le plus personnel de tous les « impôts. Voilà ce que c'est que l'impôt direct. » En raisonnant de cette sorte, en confondant des taxes de consommation avec des taxes sur les revenus, en prenant en bloc le droit d'enregistrement, qui se compose de tant de perceptions diverses, M. de Romanet arrive à un chiffre de 695 millions, qui forme la moitié environ de nos recettes ordinaires, tandis que les contributions indirectes, déduction faite des droits sur le sel, n'y entrent que pour 261 millions, ou moins d'un cinquième, et le produit de la douane pour 152 millions, un dixième environ. C'est ainsi que M. de Romanet veut prouver que les impôts qu'il appelle directs pèsent sur notre population dans une proportion beaucoup plus forte que dans aucun autre pays de l'Europe.

Nous ne voulons pas chicaner M. de Romanet sur sa méthode de grouper les chiffres. On aurait eu droit sans doute d'exiger de lui qu'il fît subir aux autres budgets les mêmes remaniements auxquels il a soumis le nôtre, et qu'il s'informât si, parmi les taxes indirectes des autres peuples, il n'en est pas que, dans son langage, il doive appeler directes ; mais nous ne le ferons pas. Nous voulons seulement savoir si, même en admettant ces principes, la conséquence qu'il en tire est légitime. Cette conséquence, c'est que nous devons tout produire plus chèrement que nos voisins. Les taxes indirectes, celles qui portent sur les consommations, n'influent pas en général, selon lui, sur les prix de revient; les taxes directes, au contraire, doivent les augmenter *nécessairement*. Cela est-il vrai? M. de Romanet l'affirme, mais il a oublié de le prouver. Il nous semble, au contraire, que la proposition inverse est généralement plus exacte. La plus directe de toutes nos taxes est certainement l'impôt foncier. Or si, par impossible, on l'abolissait demain, le prix du blé n'en diminuerait certainement

pas. Il arriverait seulement que les propriétaires augmenteraient leurs baux au fur et à mesure des renouvellements, et auraient à remercier l'Etat du cadeau qu'il leur aurait fait. On peut comparer l'impôt foncier à une rente perpétuelle dont la terre est grevée, et que les acquéreurs ont soin de déduire du revenu net, avant de fixer le prix du domaine qu'ils veulent acheter. Si l'impôt était aboli, on vendrait la terre plus cher; mais la main d'œuvre coûterait autant, les bestiaux et les instruments de culture exigeraient les mêmes déboursés; les frais, en un mot, seraient les mêmes, et, par suite, le prix de revient des denrées alimentaires, celui auquel les cultivateurs peuvent les livrer avec bénéfice, ne varierait pas.

On peut donc croire qu'ordinairement les impôts directs n'influent pas sur le prix des marchandises. Pour les impôts indirects, il n'en est pas de même. Dès qu'ils portent sur des objets de nécessité, en augmentant les dépenses de chacun, ils renchérissent la main d'œuvre, et, par suite, le prix de l'objet produit. M. de Romanet le reconnaît pour l'impôt du sel, il aurait pu le reconnaître aussi pour l'impôt des boissons, et peut-être même pour celui du tabac. Que les taxes contribuent à élever parfois le prix de nos fabrications, on peut donc l'admettre; mais c'est certainement d'une tout autre manière que ne l'avance M. de Romanet, et ses conclusions ne sont pas plus solides que ses calculs ne sont exacts.

En résumé, toute cette théorie nous semble radicalement fausse. Si nous produisons plus chèrement que nos voisins, ce n'est pas à notre système financier, ce n'est pas à la répartition de nos impôts, ce n'est pas à nos contributions directes qu'il faut l'attribuer. Les causes de cette infériorité, en admettant qu'elle soit aussi grande qu'on le dit, sont diverses. M. de Romanet en a signalé quelques-unes en passant. Il a reconnu, par exemple, qu'en Angleterre et en Belgique les capitaux consacrés à l'établissement des grandes fabriques ont été amortis depuis longtemps, ce qui n'a pas eu lieu chez nous, où la grande industrie est plus nouvelle; il n'a pas nié que les proportions colossales des manufactures anglaises y diminuassent la somme des frais généraux; il a accusé l'infériorité de nos voies de communication. Il aurait pu ajouter que, chez nous, la main d'œuvre n'a heureusement pas encore descendu à un taux aussi bas que dans divers centres manufacturiers de la Grande-Bretagne ou du continent. Il aurait dû surtout discuter l'opinion le plus communément reçue chez les économistes, et que nous croyons véritable jusqu'à preuve contraire, savoir, que l'élévation du prix de revient dans notre pays tient beaucoup à l'exagération même de nos tarifs, qui élève le prix du fer, le prix du bois, le prix du charbon, le prix de toutes les matières premières. N'est-il pas singulier d'entendre les partisans du système protecteur le plus exclusif se plaindre de la cherté des produits, quand cette cherté provient surtout de l'application de leur système?

JOURNAL DES SAVANTS.

Nous avons l'intention de comprendre dans ce bulletin l'indication des principaux sujets traités dans les Revues spécialement consacrées aux diverses branches des sciences morales et politiques, et d'analyser les mémoires originaux les plus importants qu'elles nous offriront. Nous espérons pouvoir ainsi tenir nos lecteurs au courant des découvertes scientifiques et leur faire connaître des discussions qui restent trop souvent enfermées dans un cercle étroit et ne parviennent pas jusqu'au public. Le *Journal des Savants* attirera surtout notre attention. L'autorité de ce recueil, sa vieille réputation et la célébrité de ses principaux collaborateurs justifient suffisamment notre préférence. Cette fois pourtant notre analyse sera bien sèche. La plupart des articles contenus dans les trois

premiers numéros de cette année ne sont en effet que la continuation d'articles insérés l'année dernière dont nous n'avons pas à parler, et les travaux nouveaux ne seront terminés que dans les numéros prochains.

Une grande partie du recueil est occupée par un long travail de M. Mignet sur Antonio Perez et Philippe II. On sait de quelle supériorité cet auteur a fait preuve dans la composition de divers mémoires historiques, et entre autres dans celui qu'il a publié, il y a quelques années, sur l'introduction de la Germanie dans la civilisation chrétienne, et qui restera comme un des chefs-d'œuvre de l'histoire philosophique. Nous aurons à apprécier, aussitôt qu'il sera terminé, celui qu'il fait actuellement paraître et qui roule sur la politique de Philippe II, sur les rapports du gouvernement espagnol et de l'Inquisition, et sur les libertés des diverses provinces d'Espagne. Quant à M. Cousin, il continue ses investigations minutieuses sur l'histoire de l'école cartésienne ; le numéro de mars contient la reproduction d'un manuscrit philosophique d'un faible intérêt dont l'auteur est le géomètre Roberval, un des adversaires de Descartes. M. Raoul-Rochette a donné, dans le numéro de février, la première partie d'une notice sur les découvertes les plus récentes opérées dans le royaume de Naples et à Rome.

M. Biot a inséré dans le même journal deux dissertations dont le sujet ne rentre pas dans notre cadre, mais dont les conclusions ne sont pas sans importance historique. La première roule sur les *Nacshatras*, ou mansions de la lune selon les Hindous. Colebrooke, dans ses derniers mémoires, avait fini par reconnaître que l'astronomie indienne présentait des traces évidentes d'une origine grecque, soit qu'elle eût été apportée directement d'Alexandrie dans l'Inde, soit qu'elle eût été transmise aux Hindous par l'intermédiaire des Grecs de la Bactriane. Toutefois il croyait pouvoir reconnaître encore l'existence d'une science astronomique propre à l'Inde, dans deux conceptions qu'il supposait lui avoir été spéciales. La première était une division du ciel stellaire en vingt-huit segments polaires, appelés *nacshatras*, dont les Hindous se servent, dans leurs spéculations astrologiques, pour déterminer la position de la lune, et qui a des rapports avec les vingt-huit mansions lunaires en usage chez les Arabes. Or, M. Biot, en s'appuyant sur le texte d'une description de l'Inde, rédigée par un astronome arabe du XIe siècle, prouve que les nacshatras sont eux-mêmes dérivés des vingt-huit divisions équatoriales établies de tout temps à la Chine, où elles sont employées pour déterminer la position des étoiles et des planètes, et sont essentiellement liées au système d'observations astronomiques qu'on y a toujours pratiqué, tandis qu'elles sont complétement étrangères au système de l'astronomie indienne. Quant à l'autre notion que Colebrooke présentait comme propre aux Hindous, savoir : le mouvement de trépidation périodique attribué par eux aux points équinoxiaux et solsticiaux de l'orbe solaire, M. Biot établit que c'était une idée alexandrine et qu'elle a dû parvenir dans l'Inde en même temps qu'y étaient transmises directement ou indirectement les autres théories grecques. « Ces deux conceptions, que Colebrooke supposait propres « aux Hindous, étant ainsi rapportées à des doctrines étrangères, il ne leur « reste, de son aveu même, ajoute M. Biot, rien absolument qui leur appar- « tienne dans leurs systèmes astronomiques , si ce n'est peut-être ces notions « simples, et l'on pourrait dire primitives, que le seul aspect du ciel a dû don- « ner à tous les peuples ; notions qui supposent seulement les observations les « plus grossières, et dont toutefois on n'a encore montré aucune trace réelle et « certaine dans les auteurs hindous. »

La deuxième dissertation de M. Biot roule sur un exposé de la théorie de la lune, rédigé par un auteur arabe du Xe siècle, nommé Aboulwefa. M. Biot avait déjà discuté un fragment de cet auteur, dans lequel on avait cru voir l'anticipation d'une des plus belles découvertes de Tycho-Brahé, celle de la *variation*, qui, par sa nature, n'a pu venir qu'après des perfectionnements considérables

apportés à l'ensemble de la théorie lunaire de Ptolémée. Il avait alors prouvé, par des démonstrations mathématiques, que ce fragment contenait seulement un exposé incomplet d'une théorie de Ptolémée, qui y était présentée avec les mêmes particularités d'expressions dont se sont servis les autres commentateurs arabes. Aujourd'hui, en publiant toute la portion du manuscrit d'Aboulwefa qui concerne la théorie de la lune, M. Biot a eu pour but de faire connaître avec plus d'évidence la nature de l'ouvrage de cet auteur et la portée de son savoir astronomique, et de montrer, par cet exemple, comment les théories grecques étaient envisagées et comprises à Bagdad. Il siérait mal à un homme aussi incompétent que nous le sommes en ces matières de suivre M. Biot dans les détails de son exposition; mais nous rapporterons ses conclusions qui, appuyées sur une si grande autorité, ne sauraient être contestées. « On ne saurait voir, « dit-il, dans cette théorie de la lune, qu'un résumé des hypothèses et des ré- « sultats de Ptolémée, dépouillé d'observations réelles et de démonstrations ri- « goureuses, dans lequel, loin de pouvoir chercher de nouvelles découvertes, « on ne trouve pas même un exposé exact des méthodes de l'astronome grec. « Les notions les plus indispensables y sont omises. Si l'on avait traduit dès l'a- « bord les douze pages du texte arabe, ou seulement si on les avait lues avec « attention, cela aurait évité l'inconvénient de se faire illusion à soi-même et aux « autres. Maintenant que l'ouvrage sera connu par notre publication, il ne fera « plus d'illusion à personne. Son insignifiance, comme exposition de doctrines « astronomiques, sera évidente. Mais on peut regretter le temps perdu à établir « une vérité si stérile. » Le travail de M. Biot n'est pas aussi inutile qu'il le dit. Il sert à mieux caractériser le rôle qu'ont joué les Arabes dans l'histoire de la science. On sait quelles étaient à cet égard les préventions du XVIII[e] siècle, qui, pour enlever au Christianisme l'honneur d'avoir engendré la civilisation moderne, attribuait aux disciples de Mahomet la supériorité du génie et du savoir, et faisait naître sous leur influence notre industrie et nos beaux-arts. Des travaux plus récents nous ont appris combien cette dernière opinion était mal fondée. Ce n'est pas avec plus de justice qu'on a vanté les développements que la science a reçus à Bagdad et à Cordoue, et c'est actuellement un fait établi que les Arabes n'ont été que les disciples et les copistes de la science grecque, qui est restée stérile entre leurs mains et n'a fait de progrès nouveaux qu'après avoir été importée dans l'Europe chrétienne. Les Arabes ont seulement conservé ce qui leur avait été enseigné et leur seul mérite est de nous avoir transmis ce qu'ils avaient reçu. Voilà le grand résultat historique que confirment de nouveau les recherches de M. Biot.

Le *Polyptique de l'abbé Irminon, ou dénombrement des manses, des serfs et des revenus de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, sous le règne de Charlemagne*, est un des monuments les plus intéressants et les plus curieux de notre histoire, surtout en ce qui touche l'état des personnes et des propriétés. Le mot *polyptique*, dans son sens général, s'applique à tout livre de dénombrement ou de cadastre; dans son sens restreint, il désigne spécialement un état officiel et authentique des droits et des biens d'une abbaye, dressé solennellement et contradictoirement par les parties intéressées, obligatoire pour toutes et au besoin faisant foi en justice. C'est de là qu'est venu notre vieux mot de *pouillé*. Le *Polyptique d'Irminon*, ou du moins ce qui en reste, et qu'on évalue au quart du manuscrit primitif, a été publié par M. Guérard, en 1836. Ce n'est que l'année dernière, huit années après cette première publication, que l'auteur a fait paraître son premier volume, dans lequel il discute les questions fort nombreuses et fort diverses que fait naître l'étude de ces textes, restés jusqu'ici inédits. M. Nathalis de Wailly a commencé dans le *Journal des Savants* une analyse consciencieuse de l'ouvrage de M. Guérard.

H. F.

BULLETIN LITTÉRAIRE.

HISTOIRE.

Le Monde avant le Christ. Influence de la religion dans les Etats, ou Séparation et Harmonie entre les institutions religieuses et les institutions politiques ; par M. GOUGENOT DES MOUSSEAUX [1].

Ce livre contient deux choses : le système de l'auteur et les aperçus historiques qui le précèdent et le justifient. Cette seconde partie est la plus importante; nous commencerons par elle et nous indiquerons en terminant l'idée qui fait le fond de la première.

Quel était l'état moral, religieux et social du monde avant le Christ ? Pour le montrer par l'histoire, M. Gougenot des Mousseaux passe successivement en revue les Grecs, les Romains, les Barbares (Germains, Gaulois, Bretons et Scythes, peuples de l'Amérique et de la Nouvelle-Zélande), et enfin les Juifs. Chez les Hellènes, il prouve la corruption du cœur par les œuvres mêmes de leurs plus grands philosophes, Platon et Socrate. Les mystères orgiaques, les perfidies et les atrocités de la politique romaine, l'état horrible des esclaves, les mœurs infâmes des Romains et de leurs empereurs nous offrent un tableau des débordements de Rome qui, pour être authentique, n'en surpasse pas moins tout ce qu'on peut imaginer. Plein d'une érudition de bon aloi, M. des Mousseaux dévoile la trompeuse simplicité des mœurs barbares, réfute en passant Tacite, et nous dépeint dans toute leur nudité la férocité, l'abrutissement de ces hordes sauvages qui se révèle par des traits analogues dans la Bretagne, la Germanie, comme à la Floride, au Mexique, au Pérou et à la Nouvelle-Zélande. Corrompus par leurs chutes constantes dans l'idolâtrie, par le commerce avec les Grecs et les autres peuples, les Juifs eux-mêmes n'ont pu conserver toujours intact le dépôt des lumières. Depuis l'anathème des prophètes et les reproches du Christ contre les scribes et les pharisiens jusqu'à leur dispersion sur le sol des peuples, partout l'histoire montre leur décadence, et leur aveuglement, sinon universel, au moins général. Il était bon de marquer ainsi d'un sillon profond l'abîme qui sépare le monde chrétien du monde païen. Assez d'autres se sont étudiés à montrer l'antiquité si belle qu'après les avoir lus on est porté à se demander s'il était besoin de la venue d'un Dieu pour que l'humanité pût renaître de ses cendres. Oui, sans doute, au point de vue de la science et de l'art purement humains, ces deux mondes se rapprochent ; mais au point de vue de la religion et de la morale il y a entre eux la distance d'un abîme, car il y a le doigt de Dieu.

[1] 528 pages. Chez Paul Mellier, 11, place Saint-André-des-Arts.

« La religion, dit M. des Mousseaux, est l'expression des rapports néces-
« saires entre le Créateur et ses créatures intelligentes, puis entre ces créatures
« elles-mêmes. De là l'importance extrême pour la société de cette loi par la-
« quelle le Créateur, enseignant à ses créatures et leur origine et leur but, leur
« impose le devoir de marcher concurremment vers ce but par une route clai-
« rement tracée. » Séparation et harmonie entre les institutions religieuses et les institutions politiques, voilà l'état normal de la société. L'Etat absorbe-t-il l'Église comme en Angleterre, l'Église devient-elle pouvoir politique comme en Espagne ; dans l'un et l'autre cas des conséquences monstrueuses, intolérables en découlent : c'est ce que l'auteur démontre par l'histoire de ces deux nations. Ballottée entre ce double écueil, la France cependant a su jusqu'ici maintenir la séparation de ces deux principes. Mais quelle est la religion qui, par sa nature, est la seule propre à conserver la liberté humaine et la distinction profonde de l'Église et de l'Etat ? Evidemment c'est le Catholicisme. Parcourez en effet les dures leçons de l'histoire ; voyez le protestantisme en Prusse, mais arrêtez-vous surtout à contempler le schisme grec investissant le czar d'une autocratie à la fois politique et papale, où le souverain, dit M. Gougenot des Mousseaux, « pape
« et concile tout à la fois, est maître de l'Esprit-Saint comme de ses sujets par
« la position suprême qu'il s'est arrogée. » Ecoutez encore M. de Custine à son retour de la Russie : « On ne peut assez le répéter, dit-il, la seule Église vérita-
« blement indépendante, c'est l'Église catholique, qui *seule* aussi a conservé le
« dépôt de la *vraie charité*. Toutes les autres Églises font partie constitutive des
« Etats qui s'en servent comme de moyens politiques pour appuyer leur puis-
« sance... Complaisantes pour les dépositaires du pouvoir temporel, dures pour
« les sujets, elles appellent la religion au secours de la police. » Dans le Levant, ces deux mots France et Catholicisme se prennent indifféremment l'un pour l'autre : la vraie politique de la France, c'est donc le triomphe de la foi catholique, parce que dans le Levant, plus visiblement encore qu'en Europe, cette foi est le nerf de l'influence française. Après avoir développé avec science ces considérations, M. Gougenot des Mousseaux montre que ce n'est qu'en mettant fin à nos dissensions religieuses, d'où naissent les dissensions politiques, en se ralliant fortement au Catholicisme par la liberté, que l'Europe peut se soustraire au joug de la Russie, qui déjà la regarde comme une proie qui lui sera livrée tôt ou tard.

« Sous l'influence des nobles idées que nous invoquons, dit l'auteur en termi-
« nant, on ne verra régner nulle morale, nul précepte, nulle institution pro-
« pre à susciter entre l'Église et l'Etat une inimitié sourde ou patente, qui, di-
« visant les sujets au lieu de les unir, partage en deux classes ceux que doit
« animer un invincible esprit d'union. Arrière donc ces folles maximes qui éta-
« blissent, par l'influence si prestigieuse du pouvoir, tantôt l'indifférence en fait
« de religion, tantôt la haine contre les croyances, parce que l'histoire, non
« moins que la philosophie, nous les représente comme le principal ressort de
« toutes les grandes actions par lesquelles il est donné aux peuples de s'illustrer
« et de fonder leur grandeur. » Cette réforme, ajoute-t-il, ne peut s'accomplir que par l'éducation ; mais nous regardons comme à peu près impraticable toute réforme sérieuse en éducation, s'il ne s'accomplit pour la préparer et la soutenir une réforme qui substitue aux fondateurs et usufruitiers des révolutions les hommes du droit commun.

Cet ouvrage, où se trouve de l'érudition historique, se termine par une dissertation sur les Beth-el comme occasion première de l'idolâtrie. L'auteur cherche à y prouver le Christ par les monuments primitifs du monde.

Histoire de Bernadotte, Charles XIV Jean, roi de Suède et de Norwége, etc., par B. SARRANS jeune [1].

Il y a deux hommes bien distincts dans Bernadotte, le général français et le roi de Suède. Les autres phases de sa vie, soit comme ambassadeur à Vienne, soit comme ministre de la guerre, soit comme gouverneur des villes anséatiques, sont de trop peu d'importance pour mériter une place à part. Comme militaire, Bernadotte s'est évidemment placé au premier rang des généraux de la République et de l'Empire, par ses faits d'armes sous Custines, sous Jourdan, sous Bonaparte, à l'armée du Rhin, de la Sambre, au siége de Maestricht, en Italie, en Prusse, en Allemagne. Cependant deux graves accusations pèsent ici sur lui, sa conduite à Auerstædt et à Wagram, et son absence aux batailles d'Iéna et d'Eylau. M. Sarrans expose tous ces faits avec impartialité, bien qu'il nous semble insister un peu trop sur les allégations qui tendent à justifier Bernadotte. Comme roi de Suède, Charles-Jean a rendu de grands services à ce pays, en réorganisant la marine, l'armée, les finances, protégeant le commerce, l'industrie, les sciences, les arts, et s'associant aux réformes politiques et judiciaires.

Bien que l'espace ne nous permette pas de développer ici les faits nombreux qui viennent à l'appui du jugement qui va suivre, nous ne pouvons qu'approuver M. Sarrans lorsqu'il dit : « En résumé, on doit reconnaître qu'à l'exception du « grand Gustave, qui affranchit la Suède de la tyrannie sanguinaire du Danemark, « nul prince ne fit plus pour son pays que Charles XIV. Il le releva d'un abîme, « rehaussa sa gloire militaire, et lui procura l'indépendance au dehors et une « grande prospérité au dedans ; et cette régénération, opérée sur un sol stérile, « faiblement peuplé et engourdi par un ciel rigoureux, Bernadotte l'accomplit « malgré les désavantages de son individualité étrangère, malgré les obstacles « que lui créaient à chaque pas les soupçons d'un peuple jaloux de ses droits, « les entraves d'une constitution ombrageuse, et les intrigues de ses ennemis in- « térieurs et extérieurs. Charles-Jean ne fit pas moins pour la Norwége..... De- « puis qu'elle est passée sous la domination des rois de Suède, la Norwége forme « un royaume nominalement indépendant, qui a ses lois, son armée, sa ma- « rine, ses finances et son administration. Sa dette est éteinte ; ses revenus « ainsi que sa population sont doublés ; son agriculture est prospère ; son indus- « trie se développe, son commerce s'étend, etc. » L'auteur eût dû même insister plus longuement sur cette partie, la plus importante assurément, de la vie de l'ancien général de la République. Mais là se borne tout le côté glorieux de la carrière de Bernadotte : l'autre face de son histoire a été de tout temps et à juste titre sévèrement flétrie ; nous allons la rappeler en peu de mots.

Le fils de l'avocat de Pau devient ennemi de Bonaparte dès la première entrevue qu'ils eurent ensemble. Il entretient contre le premier consul une sourde inimitié et conspire à deux fois contre lui : Napoléon le pardonne et le fait bientôt prince et grand feudataire de l'empire. Par jalousie contre Davoust, Bernadotte laisse massacrer presque tout un corps d'armée : Napoléon d'abord veut le faire fusiller, mais lui pardonne encore. Après sa conduite douteuse à Wagram, Bernadotte conspire de nouveau dans l'ombre contre celui qui l'a comblé de bienfaits. Élu roi de Suède par l'influence d'un banqueroutier, l'ancien général français change de religion, trompe hypocritement Napoléon, arme la Russie contre sa première patrie, fournit à nos ennemis des plans de campagne, commande les armées qui nous combattent et se vante d'être celui qui, après l'Angleterre, a fait le plus de mal à la France. Bien qu'un trône en soit le prix, une telle conduite se stigmatise assez d'elle-même ; et la postérité

[1] 2 vol. in-8°. Au Comptoir des Imprimeurs-Unis, 15, quai Malaquais.

montrera auprès du grand général de la République et de l'Empire, auprès du sage roi de Suède, la figure de cet homme qui, traître à son bienfaiteur, traître à son pays, acheta la couronne par une double apostasie.

Le livre de M. Sarrans est une biographie sérieuse et bien faite. Sans partager toutes ses opinions sur les hommes et les choses de la Révolution et de l'Empire, nous y avons remarqué une connaissance exacte du caractère de Bernadotte, un désir constant de juger avec impartialité tous les actes de sa vie, une appréciation quelquefois timide, mais le plus souvent juste, et, enfin, un style simple, sans emphase et concis. Sans être d'un ordre supérieur, ces qualités recommandent mieux un livre que le faux brillant de la pensée ou le clinquant de la parole.

Coup d'œil sur l'histoire du calvinisme en France, par M. ROISSELET DE SAUCLIÈRES[1].

Aperçu rapide et plein d'érudition sur Calvin et l'histoire de sa secte en France, le massacre de Vassy, la Saint-Barthélemy, sur la tendance politique du calvinisme et son esprit d'intolérance et de révolte prouvés par le caractère de son fondateur, la conduite de ses ministres, les écrits de ses sectateurs, les délibérations de ses synodes, les accusations des écrivains protestants, les témoignages de plusieurs souverains de l'Europe, des philosophes et des principaux écrivains catholiques, et enfin par la participation des protestants aux excès de la révolution de 1789. Nous avons regretté, surtout en ce qui concerne la Saint-Barthélemy, que l'auteur n'ait point eu connaissance des écrits d'un de nos collaborateurs, M. le vicomte de Falloux. Disons-le, d'ailleurs, ce livre est moins un essai sur l'histoire du calvinisme en France qu'un plaidoyer authentique, sans doute, mais exclusif, contre les pages odieuses et sanglantes des annales de la Réforme. Après que le philosophisme a si bien popularisé la haine de la Saint-Barthélemy et de la révocation de l'édit de Nantes, il n'est pas inutile, sans doute, de populariser aussi le récit des attaques violentes qui les expliquent et les ont amenées. Mais l'impartialité rigoureuse ne commande-t-elle pas de dire que ce n'est là qu'une des faces de l'histoire?

POLITIQUE.

Du système parlementaire en France et d'une réforme capitale, reflexions adressées à M. de Lamartine, par M. Louis COUTURE[2].

Décidément la nécessité d'une constitution nouvelle de la pairie commence à préoccuper les esprits. M. le comte de Carné débuta en proposant pour la noble Chambre le recrutement de ses membres par elle-même. Sans connaître la pensée émise avant lui, M. le comte Auguste Cieszkowski vint développer le même système sous le nom de coaptation. Enfin M. Louis Couture, ignorant à son tour les travaux de ses deux prédécesseurs, consacre tout un livre à démontrer l'urgence de cette réforme capitale, et arrive précisément aux mêmes conclusions. Cette rencontre frappante de trois esprits d'une valeur incontestable en une même idée nous semble moins l'effet du hasard que le résultat de cette force logique qui, à des temps marqués et sous l'empire des mêmes besoins, penche toutes les intelligences d'élite vers une même direction.

Après une critique vive, mais cependant calme et modérée, de la prédominance des intérêts matériels dans la marche du gouvernement actuel et de son

[1] 120 pages. Prix : 2 fr. 50 c. Bureaux de la *Quotidienne*, 3, rue Neuve-des-Bons-Enfants.

[2] Leriche, 13, place de la Bourse.

impuissance pour les idées vraiment grandes et nationales, M. L. Couture entre dans une appréciation pleine de tact et de vérité de cet ancien esprit de cour qui, reposant sur les bases inébranlables de la propriété foncière et de la famille, a de tout temps maîtrisé, bien que souvent à leur insu, la souveraineté plus apparente que réelle des têtes couronnées. « La tendance des révolutions modernes, « dit-il, est de substituer à l'influence toujours occulte des cours l'action plus « clairement précisée des assemblées parlementaires. Tel a été le résultat de « celles qui se sont faites, tel paraît être le but de celles qui se font, tel sera « sans doute aussi la destinée de celles qui se préparent. » Il est impossible de ressusciter aujourd'hui l'esprit de cour. « Donc, ce qu'il nous reste à faire, c'est « d'organiser en une politique nationale l'opinion populaire qui s'agite en dé- « tail, ou, en termes plus précis, c'est de constituer le pouvoir parlementaire de « sorte qu'il puisse suffire à la double mission de guide et d'interprète, pour que « l'esprit public devienne ainsi une véritable institution. » Aujourd'hui surtout le rôle de guide de l'opinion publique est indispensable au pouvoir parlementaire. Mais qui devra principalement l'exercer de la Chambre des Députés ou de celle des Pairs? Tous les yeux se tournent exclusivement vers la première, et cependant, précisément parce qu'elle est issue de l'élection populaire, elle en porte avec elle tous les inconvénients. « Une Chambre des Députés est, comme « chacun sait, destinée à donner à l'opinion publique le moyen normal de se « produire ; à enlever ainsi à cette force politique ce qu'elle a de révolution- « naire lorsqu'elle n'agit qu'accidentellement ; à la rendre enfin gouvernemen- « tale, à en faire un élément du pouvoir, en lui créant un organe permanent « et fixe. » Comment deviendrait-elle donc le guide de cette opinion qu'elle n'est destinée qu'à refléter et à reproduire? Cette difficile mission de guide exige avant tout l'esprit de suite. Où pourront-ils le prendre, ces membres qui se renouvellent et changent périodiquement? Comment procéderont-ils du faîte à la base, ceux qui sont élus par en-bas? D'où résultera la spécialisation du travail et du devoir pour ceux qui, par la nature même de leur élection, ne peuvent avoir aucune destination spéciale? Comment représenteront-ils les intérêts généraux de la nation, ceux qui, par leur position parlementaire et l'origine de leur mandat, se trouvent les avocats obligés de l'intérêt local? Toutes les réformes imaginables ne peuvent rien contre ces inconvénients qui sont inhérents à l'essence même de toute Chambre issue de l'élection populaire. Tournons-nous donc vers un autre horizon.

Chez tous les peuples anciens et modernes qui ont joué un rôle puissant dans le monde, nous trouvons à côté du parlement électif un sénat viager : c'est notre Chambre des Pairs. Mais comment devra-t-elle se constituer pour réunir toutes les conditions qui font d'un pouvoir le guide de l'opinion nationale? Pour être capable d'exercer une direction fixe et continue, la pairie devra être une législature à vie. Pour que ses travaux et ses devoirs soient nettement définis, « elle se divi- « sera en sections correspondantes aux grands intérêts du pays, telles que la sec- « tion de l'agriculture, section de la guerre, section de la marine, etc., et pour que « cette division en sections soit aussi précisée que possible, pour qu'elle soit à l'a- « bri de toute perturbation passagère, le nombre des membres de chacune d'elles « sera déterminé une fois pour toutes, et dorénavant invariable. » Chaque président du conseil devra être pair de droit, de même que tout ministre ayant fait partie d'un certain nombre de cabinets; la réunion de ces hommes d'État formera une section spéciale. Enfin la Chambre des Pairs se recrutera elle-même et par ses propres choix; pour que le nombre des membres de chaque section reste toujours invariable, la Chambre n'exercera son droit qu'à la mort de chaque pair, et le successeur qu'elle lui désignera devra être choisi dans la spécialité qu'occupait son prédécesseur. Telles sont les pensées développées dans la seconde partie : la nécessité de l'inamovibilité de la pairie, de sa division en

sections, et du recrutement de la Chambre par elle-même, y est présentée rapiment, mais par des aperçus justes, lumineux, concluants ; elle résulte d'ailleurs de toute la première partie de l'ouvrage.

M. Louis Couture est un esprit droit et pénétrant, dont la pensée, plus encore que le style, se prête à ces considérations hardies qui, cependant, sentent moins l'exagération et l'hypothèse que la sagesse des vues et la rectitude du jugement. Une seule chose gêne la lecture de la première partie de ce livre et y jette quelque confusion : ignorant les conclusions qui vont suivre, on prend d'abord les nombreuses objections soulevées contre le pouvoir parlementaire pour une critique outrée de la Chambre des Députés, tandis que l'auteur ne prétend nullement, en réalité, demander à la Chambre élective ce qui n'est point dans sa nature et ne veut que conclure de cette insuffisance même à la nécessité d'une reconstitution de la pairie.

LINGUISTIQUE.

Essai sur la science du langage, par M. Clément, professeur au collége de Saint-Étienne[1].

« Toutes les réalités dont se compose l'univers se divisent d'abord en deux « mondes : l'un qui frappe les sens et qu'on appelle visible, sensible, extérieur « et physique : c'est le monde de la matière ; l'autre, qui ne tombe pas sous les « sens et qu'on nomme invisible, intérieur, immatériel, intellectuel et moral : « c'est le monde de l'esprit. » Ces deux mondes sont séparés de toute la distance du ciel à la terre ; rien de plus opposé que leurs propriétés et leurs attributs. Cependant un lien mystérieux les rapproche et tend sans cesse à les identifier, à les unir ; l'esprit pénètre la matière, s'y incarne, en fait l'expression visible de ses attributs, et cette incarnation, cette union de deux natures si contraires constitue une troisième espèce de réalité qu'on appelle langage : c'est l'expression sensible de la pensée, la manifestation de l'esprit par la matière. Tout, dans la nature, a un langage, une voix ; tout nous dit une pensée ; il suffit de se recueillir pour la comprendre. L'homme, qui résume en lui la création tout entière, a un premier langage : c'est l'action et la vie de son propre corps, de son organisme. Les beaux-arts sont à leur tour une autre langue vive et profonde, mais indéterminée ; pour préciser et définir la pensée, il faut le langage parlé et le langage écrit. La grammaire est comme l'anatomie du langage et la littérature sa physiologie.

Après ce premier chapitre, l'auteur prouve rapidement, par des raisons aussi claires que décisives et puisées dans la philosophie seulement, l'origine divine de la parole. Les considérations qui suivent sur l'origine de l'écriture sont incomplètes et n'offrent rien de saillant.

M. Clément, passant ensuite à l'analyse du langage, essaie une classification rationnelle et logique de ses éléments constitutifs. Il trouve que les mots se divisent en trois grandes classes qui comprennent toutes les autres, savoir : les *substantifs*, les *modificatifs* et les *relatifs*. Chacune de ces classes se divise en trois espèces : le substantif *propre*, *commun* et *général ;* le modificatif *actif*, *passif* et *neutre ;* le relatif *coexistif*, *verbal* et *propositif*. Enfin ces éléments se réunissent et se fondent pour former d'autres mots qui sont appelés *synthétiques*, et qui se trouvent au nombre de trois : le *verbe*, l'*adverbe* et l'*interjection*. Ce n'est point ici le lieu de définir chacune de ces espèces de mots et de développer les considérations tout analytiques qui conduisent l'auteur à cette classification plus systématique en apparence qu'en réalité, et dont quelques conclusions ont

[1] Chez Hachette, rue Pierre-Sarrasin, 12. Prix : 3 fr. 50.

déjà été entrevues par des esprits distingués. Mais nous ne saurions passer sous silence les paroles par lesquelles M. Clément se résume lui-même. « Il y a en « Dieu, dit-il, trois personnes : le Père, le Fils et le Saint-Esprit. — Ces personnes, « quoique distinctes, sont inséparables ; aucune des trois ne peut exister sans « les deux autres. — Chacune a en elle-même la nature divine, et cependant « toutes trois ne font ensemble qu'une même divinité, etc., etc... De même il y a « dans les êtres trois éléments : la substance, le mode et le rapport.—Ces éléments, « quoique distincts, sont inséparables : aucun des trois ne peut exister sans les « deux autres. — Chaque élément a en soi l'être, et cependant les trois ne font « ensemble qu'un seul être, etc., etc... » Le Père est la première des trois personnes de la Trinité et le principe des deux autres; sans le Père, il n'y aurait ni Fils, ni Saint-Esprit. La substance est le premier des trois éléments dont se composent les êtres, le principe des deux autres ; sans substance, il n'y aurait ni mode, ni rapport. — Le Fils est la seconde personne de la Trinité, engendré du Père, et cependant aussi ancien que lui, et sa manifestation. Le mode est aussi le deuxième des éléments, engendré de la substance, aussi ancien qu'elle, et sa manifestation. — Le Saint-Esprit est la troisième personne de la Trinité; il procède du Père et du Fils ; il est le lien qui les unit. Le rapport est le troisième des éléments des êtres, découle de la substance et du mode, et est le lien qui les unit. « La Trinité a passé de Dieu dans la création, de la création dans « le monde des idées, des idées dans le langage ; de sorte qu'on retrouve partout « unité et triplicité, partout *un* et *trois*, partout TRINITÉ. »

Malheureusement, l'auteur a plutôt indiqué que démontré cette magnifique conception, qui, pour devenir populaire, n'aurait besoin, peut-être, que d'être fécondée par un homme de génie. Néanmoins, nous devons signaler à l'attention ce livre remarquable, approuvé par le Conseil royal de l'instruction publique, et tendant, d'un bout à l'autre, par son esprit, à introduire la pensée catholique jusqu'au cœur même de la science du langage. En face d'une considération de ce genre, le courage nous manque pour relever quelques critiques de détail.

BIOGRAPHIES ET LÉGENDES.

LES FLEURS DES SAINTS, rédigées *d'après l'ordre chronologique*, sur les matériaux recueillis par une société d'ecclésiastiques, publiées sous les auspices de MM. les abbés DESGENETTES, curé de Notre-Dame-des-Victoires; DUMARSAIS, curé des Missions étrangères ; RATISBONNE ; MARET, professeur de théologie à la Sorbonne ; DE CAZALÈS, supérieur du grand séminaire de Montauban, etc.; enrichies d'illustrations dans le texte, d'après les desseins de M. Romain Cazes, élève de M. Ingres [1].

Dès son début, nous avions bien auguré d'une publication qui se présentait si honorable, et dont le plan nous semblait le plus heureux qu'il fût possible de concevoir. Toutefois, après avoir encouragé ses auteurs à poursuivre leur œuvre, nous jugeâmes prudent de n'en plus parler, jusqu'à ce qu'ils eussent réalisé ce qu'ils avaient promis, une longue expérience nous ayant appris combien il y avait de déceptions cachées sous les fleurs de rhétorique des prospectus. Maintenant que *les Fleurs des Saints* touchent à leur 24e livraison, c'est-à-dire à la fin de leur première série d'abonnement, nous pouvons en parler comme de chose qui nous est connue, et nous l'allons faire, d'abord, en montrant le « vice radical » de tous les ouvrages du même genre publiés jusqu'à ce jour, ce qui fera mieux comprendre ensuite le mérite de celui où l'on a su l'éviter. C'était, en effet, sa première condition de succès.

[1] Chez Prunier, libraire-éditeur, rue du Four-Saint-Germain, 35.

Les *Vies des Saints*, par Baillet, Godescard, et généralement par ceux qui les ont précédés ou suivis, ne satisfont maintenant personne; et un bon livre restait encore à faire sur ce sujet, le plus intéressant peut-être qu'il soit possible de traiter. Pourquoi donc a-t-il été manqué par tant d'écrivains, qui n'étaient dépourvus ni de science, ni de discernement? Nous eussions peut-être été embarrassés de le dire, si la publication des *Fleurs des Saints* ne nous eût donné le mot de cette espèce d'énigme. Ce mot, le voici.

Les écrivains ecclésiastiques de l'antiquité et du moyen âge nous ont laissé d'immenses travaux sur ces saintes biographies; matériaux recueillis par Lippomanni', Surius, Ribadeneira, etc., puis mis en ordre et considérablement augmentés par Bollandus et ses continuateurs. C'est principalement dans cette dernière source, si riche et si féconde, qu'ont puisé les biographes modernes : il ne s'agissait que de bien la mettre en œuvre. Or, aucun d'eux ne l'a su faire, ce qui doit étonner; car, il n'y eut jamais rien de plus simple; peut-être même cette idée ne s'est-elle pas présentée à leur esprit, justement à cause de sa simplicité.

En effet, ils ne se sont pas contentés de prendre leurs matériaux dans les Bollandistes; ils en ont adopté le plan, qui n'était convenable que pour une aussi immense compilation, et tous leurs ouvrages ont reçu la forme de *ménologes*, dans lesquels la biographie de chaque saint prend sa place d'après celle qu'il occupe lui-même dans le calendrier. Ceci est sans exception, et de là deux inconvénients.

Le premier, c'est de répandre de la confusion et de l'obscurité dans des narrations où toutes les époques se trouvent si étrangement confondues que des Saints des temps modernes y précèdent des Apôtres et des Pères de l'Eglise, et que des actes d'un martyr des temps primitifs nous passons brusquement, parce que le calendrier le veut ainsi, à la vie d'un évêque, ou d'un fondateur d'Ordre du moyen âge. Le second, plus grave encore peut-être, c'est de retracer, souvent avec la même prolixité, un grand nombre de biographies qui n'offrent entre elles que des différences presque insensibles, beaucoup de ces âmes d'élite ayant vécu sur la terre d'une vie inconnue au monde et toute cachée en Dieu. Ainsi s'explique une sorte de sécheresse et de monotonie que, d'après un tel plan, ces pieux écrivains ne pouvaient guère éviter.

Les persécuteurs se succèdent presque sans interruption, et à de courts intervalles on voit paraître Septime-Sévère, Maximin, Décius, Gallus et Volusien, Valérien, qui fut l'auteur de la huitième persécution, et dont le règne sanglant ne sera pas entièrement renfermé dans ces vingt-quatre premières livraisons. C'est comme une suite de tableaux rapidement et chaleureusement esquissés, dans lesquels on peut suivre, en quelque sorte, d'année en année, la marche progressive du Christianisme dans toutes les parties de l'empire, les ACTES des martyrs y étant, pour ainsi parler, encadrés dans de courtes, mais substantielles analyses des situations diverses de l'Eglise au temps où ils confessaient la Foi; ce qui fait et de ces actes et de ces analyses un ensemble dont toutes les parties s'éclairent les unes les autres d'une mutuelle lumière, résultat qu'on n'avait point obtenu, et qu'il était impossible en effet d'obtenir dans l'ordre du *calendrier* suivi jusqu'à ce jour *sans exception*, qu'on obtiendrait moins encore, sans doute, dans des vies de saints DÉTACHÉES, qui n'auraient pas même cet avantage d'être présentées dans un *ordre* quelconque, *bon* ou *mauvais* [1].

[1] Il est facile de s'apercevoir que les traductions et autres matériaux dont se composent *les Fleurs des Saints* sont coordonnés et souvent rédigés par la même main Dans un deuxième prospectus qu'ils viennent de publier, l'éditeur et les auteurs nous apprennent que certaines circonstances qu'ils n'avaient pu prévoir déterminent ce principal rédacteur de leur œuvre à renoncer à l'anonyme qu'il était résolu de garder

En ce qui concerne les confesseurs et les martyrs, nous remarquons qu'il n'est presque pas un seul monument de l'Eglise primitive que les auteurs n'aient reproduit, non pas, ainsi que l'ont fait leurs devanciers, dans de froides et stériles analyses, où tout esprit de vie est éteint, où, comme si l'on avait craint que les miracles « compromissent » la religion, toute intervention surnaturelle a disparu, mais dans des traductions de l'exactitude la plus scrupuleuse, dans lesquelles nous avons retrouvé l'onction, la simplicité, l'énergie des pièces originales ; ce qui en fait une des lectures les plus attrayantes qu'il soit possible d'imaginer. Là, les scènes les plus pathétiques et les plus déchirantes, les sentiments les plus naïfs et les plus sublimes, mille traits d'un héroïsme au-dessus de l'humanité, sont entremêlés de visions célestes, de toute cette poésie du Christianisme, d'autant plus ravissante qu'elle émane de l'éternelle vérité, et que le Ciel y descend en quelque sorte sur la terre pour y recueillir ses élus au milieu des tortures et des échafauds.Ceci est remarquable surtout dans les actes de sainte Félicité, de sainte Perpétue et deleurs compagnons. Quelquefois, comme dans la légende de sainte Cécile, aux scènes lugubres du prétoire se mêlent des récits qui ont le charme de la plus touchante élégie. Enfin, ce n'est pas sans une sorte d'étonnement qu'on entend sortir de la bouche de ces saintes victimes des paroles qui égalent ce que l'éloquence chrétienne a jamais produit de plus élevé. Les actes de saint Pionius de Smyrne en offrent un exemple frappant.

L'ordre *chronologique* substitué à cet ordre du *calendrier,* telle est l'idée simple et heureuse qui a fait des *Fleurs des Saints* un ouvrage entièrement neuf et déjà hors de pair avec toutes les hagiographies qui l'ont précédé. Libres ainsi de passer, par des indications rapides, sur tout ce qui leur semble de peu d'intérêt et d'éviter la monotonie des répétitions, ses auteurs peuvent choisir dans ces exemples innombrables qu'offre le Christianisme, de courage, de force, de patience, de charité, d'humilité, de vies angéliques, de conversions singulières et touchantes, de morts héroïques, ce qu'ils auront jugé de nature à instruire, émouvoir, édifier ; ils se sont engagés à le faire, et, en même temps, à reproduire, par des traductions nouvelles et plus fidèles que celles qui ont été publiées jusqu'à ce jour, les plus précieux monuments des âges divers de l'Eglise, de manière que tout s'enchaînera dans leurs récits depuis les temps primitifs jusqu'à nos jours.

Maintenant examinons rapidement ce qu'ils ont fait dans les vingt et une premières livraisons que nous avons sous les yeux.

Après avoir établi dans une *introduction* aussi rapide que savante que le Christianisme n'est que la dernière manifestation du grand dessein de Dieu sur le genre humain, qui était de le sanctifier, ils parcourent les trois grandes époques de la législation divine, la loi *traditionnelle,* la loi *écrite* et la loi *de grâce,* et y déroulent comme une chaîne non interrompue de SAINTS dont les caractères de sainteté sont divers, selon le temps où ils ont vécu et les préceptes qu'ils ont dû suivre, jusqu'au moment où le CHRIST est venu apporter le dernier et plus sublime caractère : « la charité universelle, » vertu jusqu'alors inconnue et par laquelle va commencer la sanctification du monde entier.

Elle commence en effet (ici finit l'*introduction*) immédiatement après la résurrection de l'HOMME-DIEU, et un petit nombre de pages nous offre un tableau de la prédication des apôtres, du premier établissement de l'Eglise, de la prédication de l'Evangile, si rapide qu'à peine on peut la suivre, des persécutions

jusqu'à la fin. Aux noms éminents dans le clergé sous le patronage desquels sont publiées *les Fleurs des Saints*, ils peuvent donc ajouter celui d'un écrivain (M. DE SAINT-VICTOR) que ses travaux historiques, archéologiques et littéraires ont fait honorablement connaître dans toute l'Europe savante.

des Juifs, des premiers martyrs dont ils se font les bourreaux, des premières hérésies. Dans ce tableau, à la fois clair, concis, où rien d'important n'est oublié, paraissent les saints nouveaux, tels que les a faits le Christianisme, et c'est là un merveilleux spectacle. Aux persécutions des Juifs succèdent celles du paganisme romain : les causes secrètes en sont développées avec une rare sagacité. Néron et Domitien sont les premiers persécuteurs ; la persécution se ranime sous les Antonins, et les premiers ACTES des martyrs marquent, en quelque sorte, toutes les années de ces princes tant vantés pour leur clémence, à commencer par les actes du célèbre évêque d'Antioche, saint Ignace, pour finir au drame sanglant, ou, pour mieux dire, à la boucherie des « martyrs de Lyon, » qui termine le règne de Marc-Aurèle. On y voit paraître successivement les Polycarpe, les Justin, les Symphorose, les Pothin, les Blandine, et une foule d'autres généreux serviteurs de Jésus-Christ, qui, après l'avoir imité dans sa vie, l'imitent dans sa mort, mêlant leur sang à celui qu'il a versé pour eux, et reproduisant, au milieu de leurs souffrances, une vive image de sa force, de sa patience et de son immense charité.

Il n'est presque pas besoin de dire que les vies des autres saints de cette époque prennent place, à leur rang, au milieu des actes des martyrs dont ils furent les contemporains. Les dernières livraisons publiées contiennent celles de saint Grégoire-Thaumaturge et de saint Cyprien. A l'occasion de la dissertation sur les *miracles*, qui précède la vie du premier de ces deux saints, nous ferons remarquer que, chaque fois que les auteurs l'ont jugé nécessaire pour répandre de la clarté sur leurs récits, ils les accompagnent de morceaux de ce genre. Ainsi, une description des *Catacombes* sert d'introduction à la légende de sainte Cécile ; une dissertation sur la *théurgie* et l'*éclectisme* fait mieux comprendre les actes de saint Lucien et de saint Marcien.

Ces caractères divers, et qui appartiennent EXCLUSIVEMENT aux *Fleurs des Saints*, leur ont valu, presque au moment de leur apparition, d'être traduites en allemand et en espagnol, et d'avoir du retentissement dans une grande partie de l'Europe.

Cette première série de vingt-quatre livraisons (nous tirons ceci du prospectus) est enrichie de soixante-six vignettes qui se soutiennent, pour l'exécution, auprès de ce qui a été produit de plus parfait en ce genre, mais qui se font surtout remarquer par l'élévation et le caractère *religieux* du style, caractère aujourd'hui si rare, même dans les productions de nos artistes les plus habiles.

P.

LITTERATURE ET MÉLANGES.

Un mot à M. le professeur Gonod sur l'édition des Mémoires de Fléchier, et sur sa brochure en réponse à l'Examen critique, par UN ETHOPHILE (Clermont-Ferrand).

M. Gonod, bibliothécaire à Clermont-Ferrand, a édité l'an passé les Mémoires de Fléchier sur les *Grands-Jours* tenus en Auvergne en 1665-66. Ces Mémoires contiennent des détails assez curieux sur l'état de la noblesse de ce pays et des provinces circonvoisines au commencement du règne de Louis XIV. La presse de Paris a signalé cette publication comme une heureuse découverte pour les sciences historiques ; mais ce qu'elle a omis de dire, c'est qu'il s'est élevé dans la localité elle-même une longue et vive discussion sur l'authenticité de ce manuscrit, et surtout sur le caractère fort peu moral et fort peu religieux d'une certaine partie de l'ouvrage. M. le comte de Résie publia un *Examen critique* de ces Mémoires ; M. Gonod fit paraître une brochure en réponse à cet *Examen*, et enfin un catholique, dont nous croyons devoir gar-

der l'anonyme, répliqua à M. Gonod par la courte publication que nous analysons en ce moment.

L'Ethophile (tel est le nom que l'auteur s'est donné) insiste peu sur la question d'authenticité. Cependant il produit une lettre de M. l'abbé Croizet, membre de l'Académie de Clermont, qui tient d'un de ses collègues (M. Tiolier) « qu'une personne avait un grand *mea culpa* à prononcer sur la manière dont « on s'était procuré le manuscrit de Fléchier et sur *les* MODIFICATIONS *qu'on lui « avait fait subir.* » D'Alembert et un M. d'Olivier semblent même cités comme auteurs de ces falsifications. Quoi qu'il en soit, au reste, notre Ethophile n'a nulle peine à démontrer combien ce livre contient d'anecdotes et de plaisanteries aussi impies que scandaleuses : les amours de Mlle de Combes et de M. Fayet, celles de la belle Etiennette et de son berger, l'histoire de l'évêque Joachim d'Estaing, mais surtout celle du curé de Saint-Babel, digne des *Contes* de La Fontaine, digne de Piron ou de Parny. « Non, dit-il, Fléchier ne peut avoir écrit « ces pages honteuses, et, s'il en est réellement l'auteur, il a souillé sa plume et « sa vie de jeune prêtre, et il nous faut, à nous autres catholiques, tout un épis« copat glorieux pour jeter un voile sur cette turpitude littéraire du jeune « abbé de cour. » Ce jugement est rigide, sans doute, mais il ne faut que parcourir le prétendu manuscrit de Fléchier pour se convaincre qu'il est juste.

Ce petit livre, écrit avec conviction, est incisif et plein de verve ; le plan n'en est peut-être pas assez méthodique ni l'argumentation assez pressée ; mais enfin il démontre péremptoirement la thèse qu'il soutient, et ce mérite, à notre avis, vaut à lui seul tous les autres. Bien que faisant de continuels efforts pour éviter toute personnalité irritante, l'Ethophile a bien de la peine à se maintenir toujours à cette élévation. C'est là, en effet, un écueil difficile à éviter pour la presse de province.

Revue analytique et critique des romanciers contemporains, par M. Alphonse du Valconseil [1].

Les mauvaises doctrines ont une prodigieuse activité. Il n'est pas d'intelligence, si obscure qu'elle soit, qu'elles ne visent à séduire. Elles savent, pour atteindre ce but fatal, revêtir toutes les formes et parler toutes les langues. Qui est-ce qui n'a pas, à quelque moment de sa vie, entendu retentir cette voix à son oreille? Il semble que le prince de ce monde, comme l'appelle l'Evangile, prétende ressaisir l'univers converti par la croix. Ceux qui veulent de toutes leurs forces lutter contre l'ancien paganisme doivent aussi accoutumer leur âme à combattre, sans cesse et partout, pour défendre la parole révélée. L'erreur aime le mystère; elle évite le grand jour, et c'est déjà la vaincre que de pouvoir la démasquer. C'est déjà faire beaucoup que d'appeler sur elle l'indignation des âmes honnêtes, dans un pays où la vérité a encore pour elle, dans bien des cœurs, un amour aussi fort que la mort. Mais, ce qu'il faut recommander avant tout, ce qu'il faut dans ce combat qui doit décider de l'avenir de la France, c'est de ne pas mêler les préjugés du jour, les querelles des partis, les questions passagères, aux principes éternels qui doivent régir le monde moral. On a bien des fois, depuis cinquante ans, compromis la cause de la vérité en en faisant une question de coterie ou de ministère. Il ne faut pas s'étonner si de pareilles méthodes ont été jusqu'ici frappées d'une stérilité si visible. M. du Valconseil nous paraît complétement détaché de ces idées mesquines. On sent, en parcourant son livre, qu'il appartient à la portion la plus éclairée des catholiques français. Rien dans son ouvrage n'indique le point de vue étroit des questions personnelles, la polémique irritante des partis ou l'in-

[1] 1 vol. in-8°, chez Gaume frères, 4, rue Cassette. 1845.

tolérance contre les personnes. On y respire un parfum de probité élevée, de haute convenance, et cet excellent esprit religieux qui purifie tout ce qu'il touche. On est heureux d'y retrouver en même temps la courageuse indignation de l'homme de bien, qui connaît toute la nécessité des bonnes mœurs pour la famille et pour la société. Cette parole sincère et convaincue, cette énergique réclamation de la conscience consolent l'âme du lecteur qui se fatiguerait bien vite de voir passer devant ses yeux les impudents scandales de ce rationalisme populaire qu'on appelle le roman.

On a besoin, en écoutant ces pénibles confidences, de se répéter plus d'une fois que la vertu n'est pas un nom. Il y a là pour les mœurs populaires un immense danger, sur lequel on a feint de vouloir fermer les yeux. On n'imagine peut-être point ce qui se passe dans nos provinces. Les pauvres qui n'ont pas un morceau de pain, les ouvriers qui travaillent à la ville, rapportent à leurs foyers, pour occuper les longues soirées d'hiver, les pages immondes du *Juif errant*, et bientôt les exploits de la reine Bacchanal vont servir de catéchisme aux petites filles de nos villages. C'est là une véritable plaie sociale que l'auteur a fait toucher du doigt dans son introduction. Si cela dure, la classe inférieure ressemblera bientôt à cette société corrompue que M. de Balzac a peinte dans *les Paysans;* chaque village deviendra un coupe-gorge ou un lupanar. Il va sans dire que l'auteur de la *Revue des romanciers* n'a pas la prétention de tarir le mal dans sa source. Il ne prétend même pas éveiller l'attention des procureurs du roi. Ces messieurs ont trop à faire pour essayer la défense des bonnes mœurs. Ne sont-ils pas forcés de conserver, à force de réquisitoires et d'amendes, le respect qu'on doit à la vertu de l'Université? C'est là une tâche héroïque qui leur donne bien assez à faire. Aussi, ce n'est pas à ce monde-là que s'adresse M. du Valconseil. Son but, c'est de préserver la famille chrétienne de cette contagion d'immoralité qui déborde sur toute la France comme un torrent. C'est un fait d'expérience quotidienne que les chefs des familles catholiques ne sentent pas assez le péril que cette multitude de productions perverses fait courir aux mœurs de leurs enfants. Le clergé, le premier gardien de la moralité populaire, ne connaît pas non plus la grandeur du mal. Comme il vit perpétuellement en contact avec les masses, il lui faudrait pourtant connaître les doctrines qui leur donnent l'impulsion et qui influent sur leurs tendances pratiques. Qu'on ne s'y trompe point; ce ne sont pas MM. Cousin, Pierre Leroux, Damiron, Henri Heine, qui sont les précepteurs de la foule. Le rationalisme ne lui arrive que de seconde main, préparé pour son palais grossier; MM. Victor Hugo, George Sand, de Balzac, Eugène Sue, Frédéric Soulié, voilà les maîtres et les rois de la foule! Ne savent-ils pas parler sa langue chaleureuse et passionnée? Ne sont-ils pas comme elle mobiles et capricieux? Ne sont-ils pas surtout les hommes du présent plutôt que les hommes de l'avenir? Le peuple aussi les écoute et les aime, parce qu'ils se rabaissent au niveau de son intelligence et souvent au niveau de ses passions : voilà ce qui explique leurs succès et la popularité qui les couronne. Cependant les hommes qui mènent la société contemporaine s'inquiètent des progrès de la *contagion du probabilisme*, et ils voient d'un œil calme et serein l'immense succès de *Lélia*, de *Notre-Dame de Paris*, des *Mémoires du Diable*, du *Juif errant* et des *Mystères de Paris!*

M. du Valconseil, dans le volume que nous avons sous les yeux, parle de MM. Victor Hugo, George Sand, Eugène Sue et Frédéric Soulié. Quelques lecteurs trouveront peut-être que le point de vue littéraire est tout à fait négligé dans son livre. Nous croyons que, pour être justes, il faut se rappeler toujours le but essentiellement pratique de la *Revue des romanciers contemporains.* Il est évident que l'auteur cherche surtout l'idée que le drame enveloppe comme un vêtement brillant. Cette méthode, qui paraît au premier coup d'œil un peu aride, a bien aussi ses avantages et sa clarté. Dépouillée de sa robe de poésie,

l'antique impureté païenne se montre alors couverte de ses souillures, et le simple exposé des faits suffit pour mettre à nu toutes les conséquences qui découlent des romans que l'auteur examine.

M. Victor Hugo commence le volume. Deux de ses romans méritent seuls un examen sérieux : ce sont *le Dernier jour d'un Condamné* et *Notre-Dame de Paris*. *Notre-Dame de Paris* est certainement une œuvre remarquable sous beaucoup de rapports. La pensée rationaliste s'y dessine et s'y pose avec une audacieuse franchise. La fatalité des circonstances, ce doux et commode oreiller des passions, que Jean-Jacques avait si bien comprise dans *les Confessions* et dans *la Nouvelle Héloïse*, se produit dans *Notre-Dame* comme un dogme inflexible. L'ANAΓKH sert d'épigraphe et de conclusion à ce livre dont la tendance philosophique a été depuis bien des fois reproduite.

Le critique consacre une partie importante de son livre à l'examen des doctrines philosophiques et sociales de M. George Sand. Nous ne répéterons pas le jugement qu'a porté sur ce remarquable écrivain M. Veuillot, dans *Pierre Saintive*. Ce portrait est connu de tout le monde. Mais comme on doit bien le penser, l'appréciation de M. du Valconseil a beaucoup plus d'étendue et de développements. Il considère d'abord, dans l'auteur d'*Indiana*, de *Valentine*, de *Jacques*, l'adversaire décidé du mariage chrétien. Dans l'examen de *Spiridion*, de *Consuelo*, de *la Comtesse de Rudolstadt*, la nouvelle société qui prétend se former sous le drapeau de M. Pierre Leroux est jugée dans ses bases sociales et religieuses.

Les nombreux écrits de M. Eugène Sue, depuis *Plik et Plok* jusqu'au *Juif errant*, sont l'objet d'une discussion sérieuse, mais toujours calme et digne. La tendance philosophique de M. Eugène Sue n'a pas toujours été la même. Qui croirait que la préface de *la Vigie de Koat-Ven* a été composée par le voltairien qui a signé le *Juif errant*, par le collaborateur actuel du *Constitutionnel* ? Pourtant une pensée se produit presque uniformément dans tous les livres de M. Eugène Sue : c'est que l'organisation sociale actuelle est tellement vicieuse qu'elle n'est devenue profitable qu'aux mauvaises passions. Cette sorte de fatalité sociale pousse à la souffrance ou au vice des âmes faites pour le bonheur et la vertu. Vous savez l'histoire de Pierre dans *la Salamandre*, d'Even dans *Thérèse Dunoyer*, de la Goualeuse dans *les Mystères de Paris*. On ne connaîtrait pas M. Eugène Sue tout entier si l'on n'ajoutait que, pour la licence et l'odieux des peintures, il a dépassé l'auteur de *Notre-Dame* et de *Consuelo*.

M. Frédéric Soulié, s'il a une pensée philosophique, ne paraît pas en avoir d'autre que celle des *Mystères de Paris*. Son plus célèbre ouvrage, *les Mémoires du Diable*, n'offre qu'une série de triomphes obtenus par les passions les plus mauvaises. Si la société française ressemblait au monde que ces messieurs imaginent ou fréquentent, nous croyons que la Providence, qui a fait la révolution contre le XVIIIe siècle, ne laisserait pas reposer la foudre de ses vengeances.

Le Gérant, V.-A. WAILLE.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ ET Ce,
rue de Seine, 32.

DES INTERPELLATIONS

ET DE L'ORDRE DU JOUR MOTIVÉ.

Un événement des plus graves, le plus grave peut-être de tous ceux qui ont eu lieu depuis la révolution de Juillet 1830, vient de s'accomplir. Une attaque a été dirigée contre la liberté religieuse par un homme d'Etat déjà deux fois président du conseil et qui sans doute le sera bientôt une troisième fois : cette attaque, appuyée par le procureur général à la Cour de Cassation et le procureur général à la Cour royale de Paris, subie par le ministre de la justice et des cultes, a été acceptée par l'immense majorité de la Chambre des Députés. Un ordre du jour motivé a fait connaître à la France que, dans l'opinion du plus grand nombre de ses représentants, quelques-unes des plus mauvaises lois du régime révolutionnaire et du despotisme impérial étaient encore en vigueur, au mépris de l'article de la Charte qui consacre la liberté religieuse. Tel est en substance le résultat de la discussion solennelle qui a eu lieu les 2 et 3 mai dans le sein de la Chambre des Députés. C'est le point de départ d'un ordre de choses entièrement nouveau, et dont les conséquences ne fourniront que trop de matière à nos appréciations. En ce moment, il nous faut assigner à cette résolution son vrai caractère, et montrer quels en seront, selon toute probabilité, les résultats immédiats.

Pour porter atteinte à la liberté dans un temps qui la veut et dans un pays qui commence à y croire, il fallait un prétexte plausible ; la Société de Jésus l'a fourni. Nous n'avons rien à apprendre à nos lecteurs sur les causes de l'émotion actuelle : ils ont suivi, comme nous, les progrès de cette guerre, d'abord

sourde et calculée, puis hardie, puis furieuse. Il fallait arrêter à tout prix le mouvement qui s'emparaît de la société française : la jeunesse risquait de devenir catholique ; la foi pénétrait même dans les colléges ; on reprenait au grand jour ceux que l'éducation à huis-clos avait gâtés ; des hommes mûrs, des vieillards abjuraient aux pieds des autels leurs erreurs et leurs folies ; la parole s'élevait puissante et radieuse de la chaire catholique ; de là les colères de ceux qui se refusent à ces bienfaisantes influences. Il ne leur suffit pas de persister dans l'incrédulité ; la religion ne doit pas s'élever à leurs côtés comme un reproche. La religion, à leurs yeux, était rétrécie, ignorante, arriérée, carliste : on ne s'en inquiétait guère ; mais elle menaçait de prendre la tête dans la marche du siècle : dès lors, suivant une expression dont on connaît l'auteur, il *fallait arrêter tout cela*.

Les Jésuites devaient avoir le privilége de la première agression ; c'est leur destinée, c'est leur gloire. La date de l'institution de cette Compagnie suffit pour montrer la grandeur et le danger de sa mission : elle a paru quand le Catholicisme était en pleine retraite dans toute l'Europe ; elle en a reconquis presque une moitié ; elle a raffermi la foi là où n'avait pas pénétré le torrent de la Réforme ; à son exemple, les anciennes institutions se sont ranimées, les autres ordres ont repris leur ferveur et leur régularité, le clergé séculier a connu la science, et le Catholicisme, qu'on voulait chasser de l'Europe, s'est emparé du monde entier.

Il manquait cependant une gloire à cet Ordre illustre ; à force de le voir dans les cours et à l'oreille des rois, on s'était presque imaginé qu'il ne faisait rien pour le peuple ; fidèle à la doctrine politique qu'il avait trouvée victorieuse dans le monde, on l'accusait d'aimer le pouvoir absolu. La France constitutionnelle, en lui ouvrant une nouvelle carrière, en lui réservant une nouvelle épreuve, devait lui fournir le moyen de dissiper le dernier nuage qui restait, à son égard, dans l'esprit des gens de bien. Les Jésuites qu'on frappe aujourd'hui ne sont ni les confesseurs des rois, ni les conseillers de la politique qui domine ; ce sont les plus indépendants, les plus austères et les plus simples des religieux.

Les hommes d'Etat qui viennent d'ouvrir l'ère de la persécution ne voudraient point convenir de la source impure d'où est

parti le torrent qui les entraîne. Il y a eu d'autres procureurs généraux que MM. Dupin et Hébert, et d'autres réquisitoires que ceux qu'ils ont portés à la Chambre; triste spectacle et qui nous rappelle les plus mauvais jours de nos discordes civiles! Alors aussi des pamphlets, des ouvrages d'imagination, des provocations quotidiennes préludaient aux attentats, et bientôt les membres des assemblées délibérantes, dociles à ces injonctions, exécutaient les ordres de la haine et de la calomnie.

Nous avions peine à croire nous-mêmes à cette funeste analogie : nous croyions d'ailleurs l'ancien régime enseveli avec ses passions et ses préjugés ; des reproches comme ceux qu'on adressait autrefois aux Jésuites, de prêcher le régicide, d'obéir à un prince étranger, à une règle secrète et impénétrable, nous semblaient impossibles à renouveler dans un siècle de *lumières*. Mais l'inconsistance et la légèreté de l'esprit humain défient toutes les prévisions. Nous sommes punis de notre prétention vaniteuse à marcher en avant du reste des hommes, et, si cela continue, peu s'en faut que le peuple français ne devienne le plus arriéré de tous les peuples.

Les catholiques, les Jésuites, accusés au nom du progrès, au nom de la raison d'Etat! quand partout le patriotisme s'inspire aux sources de la religion, quand les catholiques se montrent en tous lieux les meilleurs citoyens, les plus ardents à profiter de toutes les améliorations dues au progrès des sciences! Est-ce un pays sans patriotisme, un pays étranger à l'industrie et au commerce que la Belgique? Vous voulez croire, vous répétez sans cesse que le Catholicisme ne demande la liberté que pour avoir le droit d'opprimer les autres ; mais où la liberté de conscience, où le sentiment national, où l'amour du progrès, sont-ils plus vivants qu'en Belgique, pays où les Jésuites sont libres et où le pouvoir appartient aux catholiques? L'Irlande catholique, opprimée depuis trois siècles par l'Angleterre protestante, ne demande que l'égalité des droits pour dévouer un ardent patriotisme à la puissance britannique, et il n'est pas difficile de s'apercevoir à quel point les hommes d'Etat du Royaume-Uni ont confiance dans la sincérité de cette disposition. Existe-t-il aux Etats-Unis une distinction, sous le rapport du patriotisme, entre les catholiques et les citoyens attachés aux autres communions? En Espagne, la conscience catholique s'unit au progrès constitutionnel pour cicatriser les plaies de la patrie. En

Prusse, les catholiques du grand-duché du Bas-Rhin, persécutés dans leur conscience sous le dernier règne et encore inquiets sous le nouveau, ont donné l'exemple d'une fidélité inébranlable à ce qu'ils appellent la *patrie allemande*, dans le moment où nos *gobe-mouches* s'imaginaient qu'il suffirait d'un drapeau tricolore pour renouveler les frontières de l'Empire. On parle d'un royaume livré aux Jésuites : c'est la Sardaigne, et il est vrai que les institutions constitutionnelles en ont été bannies ; mais, à qui l'étudie de près, cette partie de l'Italie semble-t-elle la moins bien gouvernée, la plus arriérée, la plus malheureuse? Les Etats du roi de Sardaigne voient mûrir dans leur sein un esprit vraiment italien, dégagé enfin du poison des sociétés secrètes, et qui rétablira tôt ou tard la grandeur morale et matérielle de cette magnifique contrée. Si ce sont les Jésuites qui, seuls, ont fait entrer le Piémont dans cette voie de solide progrès (et nous en doutons), il serait difficile de les accuser sous le rapport du patriotisme et de la pureté intelligente des intentions.

Tel est le spectacle que le Catholicisme offre au monde en ce moment : mais il est perdu pour la France. Selon notre louable habitude, nous fermons nos volets à la lumière de l'extérieur ; on ne lit rien, on ne sait rien, on n'aime pas les prêtres : on les trouve bien osés de s'élever contre les misères morales de l'époque et d'en proposer le remède ; on se trouve fort bien comme on est, et quant à la multiplication des attentats contre les propriétés et les personnes, la seule chose dont on s'inquiète, M. le préfet de police va prendre tant de précautions qu'on n'en entendra plus parler.

Telles sont les impressions généreuses et éclairées auxquelles M. Thiers a obéi; tels sont les sentiments qui animent les hommes dont il s'est fait l'interprète. Dans cette circonstance, nous n'avons que de l'admiration pour cet homme d'Etat : M. Thiers en dehors des affaires a une liberté d'esprit, une élasticité de langage incomparables. Il ménage ses coups, il proportionne ses attaques. Il flatte et il endort le sentiment révolutionnaire, et même quand il obéit, il a l'air de commander. Tel on l'a vu vendredi dernier, légiste comme il est au besoin diplomate, financier et général, toujours sur le papier. La veille encore, il exprimait, il faisait répandre des plaintes sur la dure nécessité que lui imposait son rôle de chef de parti, et le lendemain

il forçait les centres, qui se disent conservateurs, d'applaudir à l'apologie des corps francs. A gauche on disait : Voyez ! il est des nôtres ; et les ministres, qu'il est tout prêt à dévorer, acceptaient et commentaient avec des restrictions insignifiantes les doctrines développées au nom de l'opposition.

On sait l'esprit du ministère à l'égard du Catholicisme; quelques-uns de ses membres aiment la liberté; d'autres sont chrétiens sincères ; tous sont des hommes qui, dans le parti de la résistance, ont puisé des idées de modération et de gouvernement. Les Jésuites ne leur font personnellement aucun ombrage : ils ont connaissance de l'innocence de leur vie et de l'efficacité bienfaisante de leur action. Mais par eux-mêmes, ces ministres ne sont rien : vivement poussés par une opposition acharnée, ils n'ont en général pour soldats que des hommes qui leur font payer chèrement chacun des combats qu'ils rendent pour leur cause. Jamais ni Charles VII, ni Henri IV n'ont été rançonnés par leurs capitaines comme le ministère par ses amis. Ces auxiliaires indisciplinés et insatiables ne diffèrent en général de la gauche que par le sentiment de la peur. La peur les a groupés autour de la dynastie, et, comme ils ont plus peur de la gauche que des Jésuites, ils saisissent avec empressement cette occasion de fraterniser avec ceux qui veulent les chasser en masse des colléges électoraux. Dans cette occurrence, le ministère ne pouvait compter sur *ses amis*. En vain cherchait-il à les adoucir, la passion ou le préjugé débordait sur les centres comme sur la gauche. Nous suivions avec un douloureux intérêt les bulletins de plus en plus alarmants de la fermeté malade du ministère. —Jeudi : les esprits sont bien montés, le ministère ira plus loin qu'il ne veut. —Vendredi matin : on espère encore éviter l'ordre du jour motivé, mais la discussion arrachera des concessions fâcheuses. — Vendredi soir : l'ordre du jour motivé est inévitable : on le votera à la presque unanimité.

D'ailleurs la plupart des organes du gouvernement étaient hors de combat. M. Guizot est malade M. de Salvandy a la fièvre ; on savait d'avance que M. Duchâtel ne dirait rien, et M. Martin (du Nord), sur lequel retombait tout le fardeau, devait éprouver moins d'embarras qu'un autre à accepter la loi de M. Thiers, celui-ci exprimant des idées conformes aux siennes sur l'asservissement de l'Eglise à l'Etat.

Les procureurs généraux s'étaient partagé les rôles : l'un poussait la gauche, l'autre échauffait les centres ; le premier avait une injure personnelle à venger, le second tenait à prouver où et comment il avait appris l'histoire. En fait de modération, de goût et de sentiment de leur position judiciaire, ils ont rivalisé : c'est tout ce que nous pouvons en dire.

Nous voyions bien où nous menait cette coalition rétrograde : préparée et prévue depuis dix-huit mois, elle aboutissait enfin ; il n'y avait rien là qui dût nous étonner et nous troubler. Une crainte profonde n'en avait pas moins envahi nos âmes : nous appréhendions que la discussion ne se passât sans un discours qui pût nous venger de la brutalité de l'attaque. Quelques-uns de nos amis, M. de Carné, M. de Fontette étaient là ; mais, au moment du paroxysme, que servent le courage, la conviction, la science, le talent? Il faut quelque chose de plus, de la nouveauté, du prestige. On disait que MM. de Lamartine et Berryer devaient prendre la défense de la liberté, et, nous l'avouons, ces deux grands orateurs nous causaient quelques inquiétudes. M. de Lamartine les a en partie justifiées : il a été, comme il lui arrive quelquefois, incohérent, contradictoire. Sa confiance de nouvelle date dans les doctrines des utopistes lui a voilé la lumière du Christianisme, qu'autrefois il contemplait face à face, comme l'aigle, dans son vol de poëte. Lui qui ne veut pas qu'on aboie à la robe du prêtre, il a jeté un outrage gratuit au plus sublime des dévouements chrétiens, à la pauvreté volontaire ; mais heureusement il s'est absous lui-même par une protestation énergique et généreuse en faveur du sentiment de la liberté.

Quant à M. Berryer, nous venons certainement trop tard pour exprimer notre admiration. Toute la France connaît déjà cette improvisation pressante, lumineuse, habilement passionnée, franchement libérale, dans laquelle la raison et la vérité ont emprunté les armes les plus brillantes de l'éloquence. M. Berryer nous a fait honte de nos craintes ; il n'a rien réservé pour le service d'une cause particulière ; il s'est fait l'admirable et complet interprète d'un sentiment universel chez les gens de bien de toutes les opinions. Jamais Dieu n'avait confié une plus belle cause à un plus beau talent ; Dieu, en nous donnant M. Berryer si grand, si vrai, et, osons le lui dire, si supérieur à lui-même, Dieu a voulu nous consoler et nous soutenir.

Maintenant, il ne faut pas nous le dissimuler, le principe de la persécution religieuse a été posé, et l'ère en commence. Le gouvernement se flatte encore de l'arrêter ou de la concentrer; mais il se trompe : il trouvera les passions implacables et les catholiques solidaires. Quoi qu'il fasse pour échapper à une aussi dure nécessité, le plus beau fleuron de sa couronne, qui consiste dans le respect qu'il a montré jusqu'à présent, à très-peu d'exceptions près, pour la liberté de conscience, ce fleuron va tomber; ou, s'il ne veut pas persécuter lui-même, il faudra qu'il quitte la place aux persécuteurs.

Le mode de la persécution est lui-même un immense embarras. Deux voies seulement sont ouvertes : ou l'on dispersera les maisons des Jésuites, et c'est la violation du domicile, c'est-à-dire l'atteinte au droit que, dans la doctrine constitutionnelle, on considère comme le plus sacré; ou l'on interrogera individuellement les Jésuites, on leur déférera le serment, et alors c'est la loi du *Test*, c'est le début d'une série de mesures iniques semblables à celles dans lesquelles l'Angleterre a persisté pendant trois siècles, sans pouvoir atteindre à l'extirpation du Catholicisme.

Dans la situation présente il y a deux choses, l'action et la discussion. L'action ne fait que commencer : M. Thiers a promis son concours au gouvernement, en cas d'impuissance, et M. Odilon Barrot a dit qu'on ne faisait qu'ouvrir le combat avec l'Église. Quant à la discussion, elle gagnera au progrès de l'action. M. Agenor de Gasparin l'a dit avec raison : deux grandes écoles sont en présence; et l'inévitable avortement de celle qui s'appuie sur les souvenirs de l'ancien régime, soit qu'elle recule, soit qu'elle triomphe momentanément dans les faits, ne pourra que dessiller les yeux de ceux qui, en ce moment, tournent le dos au mal et qui suivent involontairement le torrent de la calomnie. Après l'éloquente discussion de M. Berryer, un mot courageux et vrai de M. de Gasparin, les paroles de nos amis étouffées par les murmures, l'attitude silencieuse, mais ferme, de quelques députés, MM. de Golbéry, de Schauembourg, de Corcelles, de Tracy, Chapuys-Montlaville, voilà tout ce que la Liberté, dont les yeux erraient sur la Chambre, a pu trouver de sympathie dans une assemblée convoquée en son nom et sous ses auspices. Mais la Liberté est chrétienne, et les minorités imperceptibles lui rappellent les Apôtres.

M. FAURIEL

ET SON ENSEIGNEMENT

A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS.

M. Fauriel est du petit nombre de ces hommes qu'on veut connaître, parce qu'ils ne s'occupèrent point d'être connus, parce qu'ils aimèrent le travail plus que la célébrité, et qu'ayant tout négligé pour servir les lettres ils le firent de façon qu'il n'est pas permis d'ignorer leurs services. On a dit de lui « que personne n'avait mis en circulation plus d'idées nouvelles. » Personne cependant ne songea moins à marquer de son nom cette monnaie courante qui a fait la fortune de tant d'écrivains. Sa vie, dont il ne parlait jamais, dont il avait oublié beaucoup, est demeurée dans une obscurité volontaire. Il n'appartient qu'à une main sûre de l'en retirer avec respect, et de suspendre cette image aimable et grave dans la galerie des portraits contemporains. Ses écrits, interrompus par la mort, attendent, pour être jugés, la publication des œuvres inédites que le zèle de ses amis ne laissera pas enfouies. Il reste à étudier M. Fauriel dans son enseignement. Nulle part ce grand esprit ne montra mieux toute son étendue que dans la chaire qu'il remplit durant quinze ans à la Faculté des Lettres de Paris. Là, seulement, on connut le secret de ces travaux cachés dans un long silence, dont le dessein dépassait la mesure d'un livre et qui remuaient jusqu'au fond toute l'histoire littéraire. C'est donc une justice publique que de recueillir le souvenir de ces belles leçons ; ce serait une

étude profitable pour plusieurs; mais pour celui qui écrit ceci, c'est un devoir filial.

I

Claude Fauriel naquit à Saint-Etienne, le 27 octobre 1772. Il avait passé les premières années de sa vie au village de Saint-Barthélemy-le-Plain, puis au collége de Tournon, qu'il avait quitté pour finir ses études à Lyon, chez les Pères de l'Oratoire. Mais les murs de cette savante maison protégeaient mal la jeunesse contre les orages du dehors. Les premiers bruits de la révolution française avaient troublé la paix de l'école; la violence des événements y portait le désordre; la guerre la vida; et les disciples dispersés recrutèrent les armées des frontières. En 1794, le jeune Fauriel servit, dans les Pyrénées-Orientales, sous les ordres du général Dugommier. Il vit ces longues et meurtrières campagnes qui ne finirent qu'avec la paix de 1797. C'est vers ce temps qu'une meilleure vocation le conduisit à Paris. Il y remplit d'abord, auprès du ministre Fouché, des fonctions honorables dont il se démit à l'avénement du régime impérial. Il pensait alors ne sacrifier qu'à la liberté; mais les lettres reçurent le sacrifice et le payèrent.

Les études excellentes de M. Fauriel, l'agrément de sa conversation, la fermeté de son caractère l'avaient recommandé de bonne heure à une société qui cherchait à sauver les traditions du siècle finissant: je veux parler de ce salon d'Auteuil, où Mme Condorcet, dans un veuvage honoré, réunissait autour d'elle Mme Helvétius, Mme Beccaria, Cabanis, Chénier, Destutt de Tracy. C'étaient assurément des maîtres dangereux; et je ne m'étonne point que, parmi les derniers amis de Voltaire, M. Fauriel ait débuté par une notice sur La Fare et Chaulieu (1803), charmants poëtes, mais de ceux qu'il ne faut couronner que pour les bannir. En même temps, il écrivait un traité des cryptogames et commençait une histoire du stoïcisme. La poésie galante, la botanique, le stoïcisme, ce sont bien les goûts de cette école qui sortit la première des ruines de la Révolution: l'étude du cœur humain, mais dans les salons; le culte de la nature, mais dans les livres; l'admiration de l'antiquité, mais dans ses œuvres les plus froides. Toutefois, ce qui honora infiniment le jeune auteur, c'est que, au milieu d'une réunion où tant d'autres eussent été heureux d'écouter, il osa

contredire. Au moment où Cabanis était devenu l'arbitre de la physiologie et de la métaphysique, où le livre des *Rapports du physique et du moral* faisait loi chez la secte toute-puissante de Locke et de Condillac, M. Fauriel se prononça contre ce matérialisme désespérant qui reléguait les causes premières dans les ténèbres d'une ignorance éternellement invincible. Sa résistance troubla le triomphe de Cabanis; elle l'inquiéta, et, ébranlant cet homme trompé, mais peut-être sincère, lui arracha la célèbre *Lettre sur les causes premières*, où il reconnaissait enfin quelque chose de plus puissant que la matière et de plus durable que l'organisation. La lettre fut adressée à M. Fauriel, à l'occasion de l'Histoire du Stoïcisme, attendue avec une flatteuse impatience. Mais ce travail inédit n'eut pas d'autre honneur. En 1814, à l'approche des armées étrangères, l'auteur avait caché ses trésors littéraires (c'étaient les seuls) dans une maison de campagne. Un domestique infidèle livra le trésor, et l'Histoire du Stoïcisme fut emportée par les Cosaques.

Il est douteux que M. Fauriel la regrettât beaucoup. Cette intelligence exigeante ne se contentait pas d'avoir pénétré jusqu'au fond des littératures antiques, d'avoir touché aux sciences naturelles, de tout ce qui suffisait enfin aux beaux-esprits du XVIIIe siècle : d'autres exemples l'entraînèrent. Les habitués d'Auteuil n'étaient pas tous si philosophes que plusieurs ne hantassent la cour naissante de Mme de Staël, jeune alors et dans tout l'éclat de sa royauté littéraire. M. Fauriel y trouva un cercle moins restreint, des habitudes plus tolérantes, des lumières plus étendues. Il y connut les maîtres de la science allemande, les deux Schlegel et les deux Humboldt. Le premier fruit qu'il rapporta de ce commerce avec l'étranger (1810) fut la traduction de *la Parthénéide* de Baggesen, son ami, poëme froid et qui promettait peu. Mais le traducteur s'y montrait par des *Réflexions préliminaires sur l'Idylle*, où perce une critique hardie qui se joue des divisions artificielles reçues dans l'école, qui cherche les lois de la poésie au fond du cœur humain, qui les poursuit dans l'histoire comparée de toutes les littératures. L'idylle n'est plus ce récit monotone d'une vie pastorale qui n'exista jamais; c'est le souvenir immortel d'un état d'innocence où la pensée de l'homme se réfugie, fatiguée du bruit des passions et des affaires. Voilà la grande image que M. Fauriel reconnaît dans l'Eden de Milton comme dans les églogues de

Camoens, et qu'il montre renaissante chez les poëtes allemands, depuis *la Mort d'Abel* jusqu'aux rustiques fiançailles d'*Hermann et Dorothée*. D'un autre côté, il voyait Frédéric Schlegel tout rempli de la pensée du beau livre de *la Langue et la Sagesse des Indiens*. Il l'entendait parler d'un idiome sacerdotal, savant, poétique, dont l'étude allait livrer à l'Europe les trésors d'une littérature immense et renouveler les merveilles que la renaissance des lettres grecques fit voir au XVIe siècle. Il n'eut donc plus de repos qu'il ne sût le sanscrit. Il ne recula pas devant les difficultés d'un travail incertain, presque sans règles et sans livres, sur des textes épineux, quand il était si facile d'attendre que d'autres eussent défriché cette terre vierge. M. Fauriel reçut les premières leçons de M. Hamilton, savant anglais, prisonnier en France, et chargé ensuite de classer les manuscrits indiens de la bibliothèque impériale. Un peu plus tard, il apprenait l'arabe d'un ancien interprète de l'armée d'Egypte. Souvent il passait les soirées d'hiver à se faire répéter par son maître les contes qui charment dans le désert les veillées des caravanes. Cette simplicité de goût, avec une érudition si vaste, distinguait singulièrement le jeune orientaliste au milieu de tant de personnes illustres que Mme de Staël rassemblait; société incomparable, mais où l'esprit était plus goûté que la nature. On raconte qu'un jour Mme de Staël se promenant avec quelque amis, M. Fauriel, qui lui donnait le bras, s'arrêta pour admirer un point de vue. « Ah! mon cher Fauriel, dit-elle, vous en êtes encore au préjugé de la campagne! » Il avait ce préjugé comme plusieurs autres qui l'honoraient. Il aimait la campagne comme les chants populaires, comme tout ce qui est naturel et qui seul est vraiment beau. Les années ne purent rien sur cet heureux tour de son imagination; et celui qui écrit ceci l'a vu, à l'âge de soixante-neuf ans, gravissant d'un pied ferme les sentiers d'un petit bois, et rappelant ses souvenirs de botaniste pour expliquer, avec une grâce charmante, les caractères de quelques fleurs à un jeune groupe qui l'entourait.

Ainsi, M. Fauriel était déjà maître de ce domaine des littératures étrangères, qu'il avait parcouru dans tous les sens: mais il y avait peu moissonné. Il se pressait d'apprendre et non d'écrire; il comptait sur la jeunesse d'esprit qui survivait en lui à celle de l'âge. Au lieu de vieillir avec une école littéraire où il avait eu sa place, il se trouvait le contemporain de celle

qui succédait : ce fut ainsi qu'il traversa trois générations de savants, celle de la Révolution, celle de l'Empire, celle de la Restauration. Après que les portes de Mme de Condorcet et de Mme de Staël eurent été fermées par la mort, M. Fauriel, qui aimait la retraite, mais dont le cœur avait besoin de société, se rapprocha d'un cercle de jeunes écrivains où il trouvait l'amour de la liberté en même temps que des lettres. On le voyait quitter son austère solitude pour aller s'asseoir avec eux à la même table, éclairer leurs entretiens, encourager leurs travaux, tracer les plans, indiquer les preuves : ses conversations formèrent des disciples qui devaient porter un jour des noms célèbres. Mais aucune amitié ne lui fut plus honorable que celle de Manzoni, dont il introduisit en France la muse encore timide. Il publia la traduction annotée (1823) des deux tragédies de *Carmagnola* et d'*Adelchi*. L'Italie n'oublia pas ce bon procédé : M. Fauriel s'en aperçut à l'hospitalité qu'il y trouva l'année suivante. Mais, pendant qu'il visitait Milan, Trieste et Venise, pendant qu'il admirait ces coupoles dorées, ces palais de marbre que le génie italien fit sortir des eaux de l'Adriatique, il entendait, de l'autre côté de la mer, le bruit d'une nouvelle croisade, le cri de l'insurrection grecque qui brisait les fers de sept cent mille chrétiens. Il voyait les émissaires de cette nation renaissante venant réclamer l'appui de leurs frères d'Occident. Il recueillit de leur bouche et de leur plume les hymnes qui les échauffaient aux combats, les chansons plus douces qui consolaient leurs femmes et berçaient leurs fils. Bientôt après les instances de ses amis le décidèrent à publier les *Chants populaires de la Grèce moderne* (1824-1825). La correction des textes, la traduction, le discours préliminaire montraient toutes les habitudes du philologue et de l'historien. Il y avait plus : il y avait deux justices rendues : l'une à un peuple opprimé, l'autre à une poésie méconnue. Jusque-là les Grecs lettrés, élevés aux écoles d'Angleterre ou d'Italie, ne souffraient pas volontiers qu'on leur parlât de leurs chants populaires : ils s'en tenaient humiliés comme de leurs pirates et de leurs klephtes. Il était hardi de mettre la main sur ces productions méprisées, d'y démêler la beauté, la force et la vie, les preuves d'un génie que la servitude n'avait pas étouffé, et de soulever en sa faveur l'admiration de toute l'Europe. Ainsi, les lettres se trouvaient engagées au service d'une cause où

prenait part tout ce qu'il y avait de grand dans le monde, pour laquelle le Pape Pie VII ne cachait pas ses vœux, et que bientôt le canon de la France allait gagner. M. Fauriel n'avait pensé faire qu'une bonne action : il avait fait un livre qui le rangeait parmi les bons écrivains.

Il semble que ce fût beaucoup pour occuper une vie que d'avoir approché de tout ce qui était glorieux, d'avoir connu tout ce qui était rare et nouveau, et de laisser un petit nombre d'écrits, mais de ceux qui ne périssent pas. Cependant, au milieu de tant d'études, je cherche encore l'unité où elles se rattachaient. Il n'y a pas de belle vocation littéraire sans une idée maîtresse qui la décide, qui saisit l'esprit de bonne heure, qui l'enchaîne, mais le discipline, et l'attache à la glèbe, mais pour la féconder. Quand je vois les prodigieux travaux de M. Fauriel, ses recherches poussées sur tous les points à toutes les profondeurs, je ne puis guère douter qu'une pensée impérieuse ne le presse. Je me souviens, en effet, que M. Fauriel était né au Midi, qu'il y avait passé la première saison de l'adolescence, que la guerre l'avait poussé à la frontière des Pyrénées. Le jeune élève des Oratoriens avait séjourné longtemps dans les riches vallées du Roussillon, toutes couronnées d'une végétation méridionale, au pied de ces montagnes dont les forêts, les pâturages et les neiges se détachent sur un ciel ardent. En même temps qu'un beau pays, c'était un pays historique, où il voyait partout la trace des Romains, des Arabes, de la chevalerie : il habitait ces vieilles villes de Carcassonne, de Béziers, de Castelnaudary, pleines de ruines et de souvenirs. C'était le champ de bataille des guerres religieuses, le berceau des libertés municipales, la terre classique des troubadours. Il entendait encore leur mélodieux idiome; il vivait parmi des populations jalouses de leur ancienne gloire; tout le saisissait, dans un âge où les impressions sont ineffaçables. Lui qui, tout enfant, passait, dit-on, des jours entiers assis sur une pierre aux sources de la Loire, pour voir couler les eaux naissantes, préparé maintenant par une éducation savante, comment ne se fût-il pas attaché à ces grands spectacles, comment n'eût-il pas aimé ces lieux inspirés? et ne peut-on pas croire qu'il vit dès lors, qu'il admira, qu'il étudia dans la France méridionale la source de toute la civilisation moderne? C'était la pensée qui devait remplir sa vie, qui, une fois établie en lui,

n'y devait plus souffrir ni repos, ni distraction, à laquelle il faisait tout servir. Il y ramenait d'abord les littératures de l'Espagne et de l'Italie à cause de leur étroit commerce avec la Provence. Mais soupçonnant des communications semblables entre le Midi et le Nord, il en avait poursuivi les traces chez les Minnesinger de l'Allemagne, et, la plume à la main, il avait lu la volumineuse collection de leurs chants, marquant à chaque page les vers imités des troubadours. S'il remontait le cours de l'histoire, il trouvait au midi de la France les vestiges de l'invasion musulmane. Il ne pouvait s'y attacher qu'en s'enfonçant dans les langues de l'Orient ; de là ces innombrables extraits de textes arabes qui encombraient ses cartons. Derrière les Arabes il voyait les établissements des Wisigoths, la conquête romaine, les colonies grecques. Il avait rassemblé sur ces trois points toutes les lumières de l'antiquité. Et, incapable de s'arrêter tant qu'un reste de lueur perçait les ténèbres, comme il apercevait dans la Gaule méridionale, avant les Grecs, des Celtes et des Ibères, il avait fallu qu'il cherchât dans la langue basque les débris de ce que fut la race ibérienne, et qu'il apprît à fond les idiomes gallo-celtiques, dont il a laissé en manuscrit une grammaire complète.

Ce sont les fatigues que s'imposait un homme, non du XVI[e] siècle, non du siècle d'Erasme et de Scaliger, mais du nôtre, où nous trouvons le travail si difficile et le temps si disputé. M. Fauriel avait cette admirable curiosité que rien ne déconcerte, impatiente de connaître, souverainement patiente pour étudier, pressée de savoir, mais plus encore de bien savoir. Il avait cette horreur de l'*à peu près*, qui est la marque des bons esprits, capables de tout, excepté de se satisfaire. Voilà pourquoi, sans jamais arriver à l'achèvement des grands desseins qu'il avait conçus, il excellait dans ces fragments qui ne se perdront jamais, l'*Histoire de la guerre de Souli*, la *Biographie de Dante*, celle de *Lope de Vega*, morceaux précieux dont il travaillait toutes les faces, ne laissant pas un endroit qu'il n'eût enrichi. Avec un savoir immense, il lui en coûtait plus pour une notice littéraire qu'à d'autres pour créer une religion nouvelle ; il ne s'était jamais avisé que les improvisations d'un grand esprit eussent droit aux égards du public ; il tenait que le métier d'écrire veut du temps, et, comme l'étude n'en veut pas moins, obligé de choisir, il aima mieux apprendre que pa-

raître, il estima la vérité plus que la gloire. C'est ainsi qu'à une époque si féconde en rapides fortunes un homme de ce mérite, à cinquante-huit ans, n'avait encore de place ni dans l'enseignement public, ni dans les bibliothèques, ni à l'Institut. Ses amis cependant le connaissaient pour un maître admirable, dont il fallait forcer les scrupules et recueillir du moins la parole, à défaut de ses œuvres trop attendues ; ils devinrent puissants, et, vers la fin de 1830, M. Fauriel se laissa nommer, non sans résistance, à la chaire de littérature étrangère fondée pour lui à la Faculté des Lettres de Paris.

II

L'enseignement des littératures étrangères était une nouveauté dans l'école : l'ancienne Université de Paris n'avait rien vu de pareil. Au moyen âge, l'Université était une école ecclésiastique latine, chargée de perpétuer la tradition savante de l'antiquité. Dans cette foule de Français et d'étrangers confondus au pied de ses chaires, elle ne voyait guère que des Barbares qu'il fallait civiliser ensemble. Elle ne s'inquiétait pas de ces idiomes naissants qu'on parlait avec les gens illettrés. Plus tard, quand Louis XIV, à Riswyck, eut imposé sa langue à la diplomatie et au monde chrétien, quand nos orateurs et nos poëtes eurent toute l'Europe pour auditoire, il fut permis de penser que le français héritait du latin, et recevait à son tour la charge de conserver l'héritage littéraire de l'humanité. Dès lors les lettres françaises entrèrent dans l'enseignement classique, mais sans y introduire les muses étrangères, qui furent traitées en vaincues. Boileau avait assurément raison contre les imitateurs serviles des Castillans et des Italiens ; cependant on ne pouvait oublier ce que devait Corneille aux maîtres du théâtre espagnol; et comment ne pas reconnaître chez l'harmonieux Racine l'accent de ces beaux vers de l'Arioste, qu'il aimait tant? Le XVIIIe siècle se détourna du Midi, et crut trouver la lumière au Nord : Montesquieu alla chercher en Angleterre le flambeau de l'*Esprit des Lois*, mais en même temps Voltaire en rapporta une torche incendiaire; et la France connut les dangereux présents de ses voisins. Il ne restait plus au XIXe siècle que de se tourner vers le Rhin, quand le livre de Mme de Staël appela tous les esprits du côté de l'Allemagne. Dans ce com-

merce de nos écrivains avec l'école allemande il y avait d'heureux emprunts ; il y avait aussi des périls philosophiques, de mauvais exemples littéraires ; mais l'irruption violente des doctrines germaniques devait provoquer la résistance, réveiller le goût et armer la raison. Le vieux génie français n'a jamais péri dans ces luttes avec l'étranger, où il ne cède que pour vaincre. Après avoir fait en quelque sorte le tour des quatre peuples lettrés qui nous touchent, il n'y avait plus qu'à rassembler ce que nous avions appris chez eux ; il était temps de s'emparer de cette étude abandonnée au caprice des écrivains, d'en faire une science, et d'envelopper enfin les littératures étrangères dans le cercle de l'enseignement public.

Mais une grande innovation voulait être couverte d'une grande autorité. Il ne convenait pas que l'avénement des lettres étrangères dans l'école y marquât le triomphe d'un parti et le renversement des traditions. Il fallait une main assez forte pour saisir ces productions innombrables qui ont fleuri par toute l'Europe, pour y mettre l'ordre et les juger par les lois inflexibles de la philosophie et de l'histoire. Si donc la chaire fut fondée pour M. Fauriel, c'est qu'il ne fallait pas moins que lui pour justifier la fondation. Cependant cet enseignement mémorable commença avec simplicité, comme tout ce qui doit grandir. Le professeur ne se hâta pas de le publier, les journaux ne se pressèrent point de l'ébruiter, aucune passion politique ne le popularisa : il ne touchait qu'aux intérêts pacifiques de l'art et de la science. C'est avec une difficulté extrême qu'on a pu retrouver l'ensemble de ces leçons où il y eut tant de savoir et tant de grâce ; ce n'est pas sans tristesse qu'on en va recueillir ici l'aride souvenir : à peu près comme la pierre qu'on a rapportée d'un vieux monument qu'on ne devait plus revoir ; il n'y a plus qu'un misérable débris, mais c'est assez pour rappeler les ruines où on la ramassa et le soleil qui les éclairait.

En cherchant à reproduire la suite des cours de M. Fauriel, on s'attachera à l'ordre des sujets et non pas à la succession des années. Il suffit de savoir que l'enseignement du professeur remplit trois périodes : la première, de 1831 à 1834 ; la seconde, en 1836 ; la troisième s'étendit de 1838 à la fin de 1840[1].

[1] Dans les pages qui vont suivre, on s'est attaché scrupuleusement à résumer le cours de M. Fauriel, sans se permettre de rien ajouter à ses vues ni à ses opinions. Ce-

1. Nulle part les bases du savoir immense de M. Fauriel ne se découvrirent mieux que dans le cours de 1836, où il voulut éclairer par l'histoire générale des épopées l'étude des poëmes homériques. Il s'enfonçait sans hésiter jusqu'aux dernières profondeurs de l'Orient pour y considérer ces épopées prodigieuses, creusées, pour ainsi dire, dans les traditions mythologiques de l'Inde, comme les pagodes souterraines dans les rochers d'Ellore et d'Elephanta. Un nuage de fables enveloppe leurs origines. Ce n'est pas trop de Brahma incarné sous une figure humaine pour composer le *Mahabharat*. C'est un génie du ciel qui propose au brahme Valmiki le sujet du *Ramayana;* mais ses pensées veulent se produire sous un rhythme où elles se lient; le poëte poursuivi de ce désir s'égare dans une forêt; il y voit un jeune homme mis à mort; il s'émeut, et laisse tomber comme deux larmes, deux plaintes égales qui sont deux vers. Cette mesure est restée celle des quarante-huit mille vers du poëme et de tous les grands poëmes indiens. Ainsi l'épopée n'a pas d'auteur connu parmi les hommes; elle vient des dieux, c'est-à-dire qu'elle est sortie spontanément de la croyance traditionnelle des peuples. Les vers naissent comme les pleurs,

pendant on ne peut se dissimuler les inconvénients d'une analyse resserrée dans des bornes si étroites, et qui souvent ne repose que sur des leçons détachées et sur des comptes-rendus où la pensée du professeur n'est pas toujours reconnaissable. Voici les documents dont on a disposé :

1° Le cours sur l'épopée homérique avait été analysé dans le *Journal de l'Instruction publique de* 1836, par M. Egger, avec une étendue, une exactitude, une profondeur qui avaient satisfait tous les désirs de M. Fauriel. Cet excellent travail remplit douze articles.

2° Le cours sur les origines de la langue italienne a fait le sujet de dix articles dans le *Journal de l'Instruction publique de* 1834. Trois leçons furent publiées par M. Fauriel dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (t. III et IV). Il faut ajouter la *Vie de Dante*, donnée à la *Revue des Deux-Mondes* (1834). M. Fauriel a reproduit ses opinions sur les origines de la langue latine en rendant compte d'un livre de M. Egger dans la *Revue indépendante*. Le même recueil (juin 1843) a publié deux fragments des leçons de M. Fauriel sur *la Divine Comédie*.

3° Le cours sur la littérature espagnole occupe vingt articles du *Journal de l'Instruction publique* (1838 et 1839). Les articles, rédigés avec soin et fidélité, sont de M. E. Burette. Le dessein général du cours fut exposé dans un travail de M. Fauriel, publié par la *Revue française* de janvier 1838. La *Revue des Deux-Mondes* (1839) donna la *Vie de Lope de Vega*.

4° Cours sur la littérature provençale. M. Fauriel avait résumé ses leçons de 1832 contre l'hypothèse de M. Raynouard dans un article communiqué à la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (t. II, p. 513). La *Revue des Deux-Mondes* (1832) a publié les douze leçons sur l'épopée chevaleresque. Mes souvenirs et quelques recherches dans les écrits du professeur m'ont permis de remplir un petit nombre de lacunes.

c'est-à-dire sans art. Le poëme, composé de mémoire, se renferme d'abord dans un cercle étroit de personnages et de fictions ; il se transmet, non par écrit, mais par la récitation, soutenue de la mélodie, des instruments et du geste. Le dépôt des chants héroïques est remis à une caste de chanteurs, autrefois honorés, réduits aujourd'hui au rôle de jongleurs et de baladins ; mais on reconnaît encore quelque reste de leur ancien éclat dans les représentations dramatiques, où les scènes principales de l'épopée sont produites sur le théâtre aux applaudissements de la foule. Cependant on voit le chant vaincu par l'écriture ; les copies de chaque récit se multiplient, s'altèrent, donnent place à des interpolations innombrables, jusqu'à ce que, aux approches de l'ère chrétienne, un roi ami des lettres ordonne une révision complète du *Ramayana*, qui prend alors cette forme savante où nous le voyons, surpassant en grandeur tous les monuments des littératures européennes. Ces destinées de la muse épique, étudiées chez la plus féconde nation de l'antiquité, M. Fauriel les suivait rapidement par toute la terre, à tous les degrés de civilisation, en commençant par les hymnes guerriers des sauvages de l'Amérique et de l'Océanie ; passant ensuite aux chants héroïques des Espagnols, des Ecossais, des Scandinaves, où l'unité d'intérêt perce déjà ; puis, arrivant aux efforts de rédaction qu'on reconnaît dans les *Nibelungen* et dans les romans chevaleresques, et retrouvant ainsi ces trois époques de la poésie : l'inspiration populaire ; l'art naissant dans les récitations des chanteurs ; l'écriture enfin, qui saisit la tradition, mais qui finit par l'étouffer.

Il ne fallait pas moins que ces lumières réunies pour décider M. Fauriel à pénétrer dans l'obscurité des questions homériques. Il ouvrait la discussion en exposant les tentatives de la philologie allemande, les hardiesses de Wolf, les opinions de Thiersch, de Bode, de Nitzsch, de Spohn ; rien de considérable ne lui avait échappé, rien de faible ne le trompait. Au milieu de tant de conjectures, attentif à repousser ce qui prouvait trop, à mettre à l'écart ce qui ne prouvait point assez, il déblayait pour ainsi dire le terrain, et trouvait place pour la certitude. Il lui donnait pour fondement ces lois générales de l'épopée confirmées par toute l'histoire ; l'antiquité grecque leur prêtait un nouvel appui. Les récits d'Homère attestent

une poésie populaire plus ancienne qu'eux ; on y aperçoit une classe de chanteurs nombreux, respectée, chargée de louer les héros et de conseiller les rois. Plus tard on voit fleurir dans l'île de Chios la famille des Homérides, qui se donne pour la postérité légitime du poëte et l'héritière de ses chants. Elle les conserve de mémoire, elle les popularise par des récitations publiques. Mais toute la Grèce veut les entendre : les rapsodes vont de ville en ville, la branche de laurier à la main, récitant, avec l'accompagnement du geste et de la musique, la Querelle des rois, le Bouclier d'Achille, ou la descente d'Ulysse aux enfers. Ces beaux récits, morcelés, se dispersent et vont se perdre, quand Solon, et bientôt après Hipparque, ordonnent la récitation complète de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* sur le théâtre et au milieu des pompes religieuses. En même temps, par les soins de Pisistrate, paraît la première rédaction des deux poëmes. Leur désordre trahit l'infidélité des dépositaires, et dès lors les critiques, qui prennent le nom de Diaskévastes, s'appliquent à un travail de révision recommencé plus tard par les grammairiens d'Alexandrie. A travers tant de vicissitudes, que devient l'intégrité de l'œuvre homérique ? On y voit l'interpolation, la corruption s'introduire ; elles se manifestent par un grand nombre de variantes, de passages inconciliables et de lacunes. En même temps les témoignages des anciens se combattent sur la personne d'Homère ; les villes se l'arrachent, les siècles se le disputent ; son nom même, interprété, ne contient plus qu'un symbole derrière lequel la réalité historique s'évanouit. On voudrait suivre M. Fauriel dans ces ténèbres où il s'enfonce courageusement. Il en sort, non pas en révélateur, mais en sage, avec des conclusions que plusieurs trouveront timides. Premièrement il reconnaît l'existence du poëte, prouvée par la tradition des Homérides et de toute l'antiquité. Secondement il croit distinguer, dans chacun des deux poëmes, plusieurs parties qui ne se prêtent pas à la supposition d'un dessein commun. En troisième lieu, il met, entre l'*Iliade* et l'*Odyssée*, tout l'intervalle de temps qu'il a fallu pour conduire les Grecs d'un état violent, où la force est maîtresse, à une société pacifique gouvernée par l'intelligence. Quelle que fût la circonspection de ses conséquences, M. Fauriel ne s'y arrêtait pas sans crainte. Il se rapprocha plus tard de l'opinion qui reconnaît l'unité de dessein dans l'*Iliade*. Un homme de ce savoir donna l'excellent

exemple d'hésiter sur un point où d'autres avaient tant osé [1].

Ce n'était pas assez pour M. Fauriel de savoir par où les littératures commencent; son esprit s'y attachait trop curieusement pour ne pas étudier comment elles finissent. Quand la poésie savante des Grecs, après douze cents ans de gloire, semble expirer dans les tardives épopées de Tryphiodore, de Nonnus et de Quintus de Smyrne, on aperçoit une poésie populaire qui a vécu dans l'ombre jusque-là, qui reste seule maintenant, et qui ne doit pas mourir. Ce fut elle qui occupa quelques leçons du cours de 1832, où le professeur traita des chants modernes de la Grèce, en y joignant ceux des Serbes. Les siècles ont passé, la liberté a péri, la science s'est éteinte; mais la poésie n'a pas quitté ces vallées héroïques du Péloponèse et de l'Epire. Les rapsodes aveugles errent encore de village en village, la lyre à la main, répétant à la multitude les récits qu'elle préfère: les combats des klephtes, les derniers adieux du guerrier, le dialogue de l'aigle et de la tête du brave qu'il dévore. Ce peuple, dépouillé de tout, a gardé ses souvenirs. Les enfants n'ont pas oublié la chanson de l'hirondelle, chantée autrefois par les jeunes Rhodiens au retour du printemps; les pâtres de Morée croient voir encore les trois Grâces mener une danse éternelle au sommet du Taygète. C'est ainsi que les traditions se conservent avec les mœurs publiques. Si l'on pénètre plus profondément, on trouvera les sources toujours vives de l'inspiration dans la vie de famille, dans ses fêtes, dans ses douleurs, dans ces admirables Myriologues, prononcés par les femmes grecques aux funérailles. Comme, au dernier chant de l'*Iliade*, les Troyennes viennent l'une après l'autre gémir sur les restes d'Hector, ainsi, dans les villages de la Grèce, quand un mort est exposé sur son lit funèbre, on voit sa mère, sa veuve, sa fille, sa sœur, s'approcher, chacune à son rang, et improviser le chant des derniers adieux. Dans la première horreur du deuil, au milieu du trouble de la maison, quand tous les cœurs sont brisés, il faut qu'une paysanne timide, ignorante, qui ne sait point lire, plie les paroles de sa plainte sous les lois d'un rhythme qu'elle n'étudia jamais; il faut qu'elle parle en vers, qu'elle trouve des pensées, des images, des éclairs de génie que les poëtes lettrés admireront, qu'ils chercheront dans

[1] M. Fauriel avait fini par se rapprocher beaucoup des sages opinions que M. Guigniaut a professées dans son travail sur Homère. (*Encyclopédie des Gens du Monde.*)

l'étude, et que tous leurs livres ne leur donneront jamais. Le dernier adieu de la veuve grecque rappelle le premier chant du brahme indien. La poésie se réfugie où elle est née, c'est-à-dire dans les larmes ; les littératures retournent dans ce fonds populaire d'où elles viennent, et qui ne périra pas, parce que les peuples ne cesseront jamais de s'émouvoir, de pleurer, et de chanter enfin, quand il faudra pleurer longtemps.

2. Des travaux si étendus n'étaient cependant que les premières assises du mouvement historique projeté par M. Fauriel. Les littératures de l'Asie et de la Grèce ne lui servaient qu'à soutenir par de solides rapprochements l'histoire des lettres latines. Ce dessein avait paru dans le cours de 1834, « sur les origines de la langue et de la poésie italiennes. » Le professeur y exposait d'abord les destinées générales des langues. Il les voyait commencer, non point par la pauvreté, comme on le croit, mais par une richesse comparable à celle des forêts vierges, par des formes exubérantes, compliquées, synthétiques, donnant à chaque mot des flexions nombreuses qui représentent l'objet avec toutes ses modifications, l'action avec toutes ses circonstances. C'est l'état des langues naissantes et de celles qui n'ont jamais grandi. Mais si dans le nombre il s'en trouve une parlée par un peuple héroïque, et qui doive mettre la main aux affaires du monde, elle se développe avec lui, elle se prête à ses besoins, elle recueille ses souvenirs dans des chants poétiques où elle montre ce qu'elle a de force et d'éclat. C'est alors, et à la fin de cette belle saison de sa jeunesse, qu'on voudrait fixer la langue, qu'on voudrait l'assujettir par l'écriture et par la grammaire : elle passe dans les livres, elle devient littéraire et savante. Mais les règles ne peuvent rien contre l'effort naturel de l'esprit humain. On voit s'introduire dans l'usage une liberté qui tend à décomposer les discours, à multiplier les termes comme les idées, à remplacer la variété des désinences par les auxiliaires et les particules ; à former enfin au-dessous de l'idiome savant un dialecte populaire. Mais qu'une révolution étouffe la science pour un moment : l'idiome qu'elle soutenait seule tombera ; il ne restera que ce dialecte populaire, inculte et vivace, qui ne périt point par la ruine des écoles. Peut-être un jour, quand le génie national, réfugié sous ces formes grossières, les aura assouplies et corrigées, il en fera sortir

une langue littéraire nouvelle, où reparaîtront les traits de l'ancienne ; mais le travail des siècles s'y manifestera par un ordre nouveau, par une construction analytique, c'est-à-dire par un accroissement de clarté.

Ces lois générales trouvent leur application dans la grande famille des langues indo-européennes. La parenté des idiomes de l'Inde avec les nôtres, établie par la comparaison des mots et des formes grammaticales, se confirme encore par la ressemblance de leurs vicissitudes. Partout la langue ancienne, complexe, chargée de flexions, a fini par mourir ou par se réfugier dans la liturgie et dans l'école, comme le sanscrit, le grec, le latin, le gothique et le scandinave. Partout des dialectes populaires se sont formés, où la décomposition domine, où cependant la culture littéraire pénètre, et d'où l'on voit naître enfin le bengali, le grec moderne, et toutes les langues romanes et germaniques. Mais de cette famille nombreuse, la plus forte branche, la plus digne d'étude, est assurément la branche latine, qui, transplantée en Italie, y a vécu près de trente siècles, qui a poussé des rejetons dans tout l'occident de l'Europe et jusqu'en Amérique, et qui semble faite pour couvrir un jour de ses ramifications l'univers civilisé.

Au milieu des incertitudes désespérantes où se perd l'histoire ancienne de l'Italie, M. Fauriel entreprenait d'en reconnaître les langues primitives. Ses recherches n'épargnaient rien : dans les inscriptions murales, dans les épigraphes des vases et des tombeaux, jusque dans les noms d'hommes et de lieux, il poursuivait les vestiges des idiomes que la conquête effaça. Il en faisait pour ainsi dire trois groupes : d'abord ceux des Etrusques, des Liguriens et des Vénèdes, étrangers à la souche indo-européenne ; d'autres qui s'y rattachaient de loin, comme les dialectes gallo-celtiques de la Cisalpine ; les derniers, tels que le grec, l'ombrien, le sabin, l'osque, plus rapprochés du latin. Enfin parmi les peuplades des bords du Tibre paraît le dialecte inculte que Rome parlera. Les monuments du premier âge, les fragments des lois royales et des XII Tables, les hymnes des Arvales et des Saliens montrent le latin plus voisin du sanscrit, avec une déclinaison plus riche et des flexions plus variées. Cependant les Romains commencent à connaître les Grecs, ils les écoutent dans l'école, ils les copient au théâtre, à la tribune ; l'imitation s'empare de la langue, l'assujettit aux

lois de la grammaire, du nombre et du rhythme, et finit par en faire un idiome savant. Mais la férule des grammairiens ne pouvait pas contenir les habitudes indisciplinées d'un grand peuple, recruté d'étrangers, d'affranchis, d'esclaves de toutes les nations. Le peuple est pauvre, il est pressé, il se soucie peu de charmer l'esprit et l'oreille : il prononce mal, il construit mal. La décomposition se fait jour dans le langage, rien n'en peut arrêter les progrès. Les écrivains classiques déplorent cette barbarie : ils attestent l'existence d'un idiome incorrect, rustique, populaire. La trace en paraît déjà dans les inscriptions des catacombes, sur les tombeaux des premiers chrétiens, de ces misérables, de ces ignorants, de ces Galiléens aussi odieux aux gens de lettres qu'aux hommes d'Etat. Si le latin n'évite pas sa destinée dans Rome, que sera-ce quand il en sortira, quand il s'étendra vers le Midi ou vers le Nord? Il faudra tout l'appui des lois et des mœurs romaines pour le soutenir contre les vieilles langues grecque, étrusque, celtique, ligurienne, qui ne cèdent que pied à pied. D'une lutte si opiniâtre naissent de bonne heure les dialectes provinciaux de l'Italie, sans que l'invasion germanique ait fait autre chose que de hâter l'œuvre du temps. On en voit le progrès dans les documents en latin barbare du VIII[e] siècle, où l'emploi des prépositions remédie à la confusion des désinences, tandis que les noms propres affectent déjà la forme italienne. Dès lors les témoignages historiques signalent la présence d'une langue vulgaire qui est dans toutes les bouches, mais qui hésite à se produire par des monuments, jusqu'à ce qu'enfin, au XII[e] siècle, elle hasarde quelques lignes sur les mosaïques et sur les portes de bronze des cathédrales. A partir de ce moment la langue italienne sait ce qu'elle peut, elle travaille pour l'éternité. Ainsi la fameuse controverse agitée entre Bembo, Muratori, Maffei et tant d'autres, se terminait par une solution sur laquelle on ne reviendra pas : l'italien n'était plus considéré ni comme un idiome primordial, antérieur au latin, ni comme l'ouvrage violent de la conquête lombarde; M. Fauriel y reconnaissait le travail régulier de la nature qui propage les langues comme les peuples, et qui veut la décomposition pour en tirer la vie.

Les littératures se succèdent selon la même loi, sans interruption, sans violence, de façon que l'une ne meurt point avant d'avoir vu naître celle qui lui succédera. Les lettres latines

avaient trouvé asile dans l'Eglise, et par l'Eglise elles restaient maîtresses de la chaire, des écoles, des tribunaux. Pendant cette prétendue nuit du moyen âge, jusqu'à la fin du XIIIe siècle, on prêche en latin, les orateurs haranguent en latin, les conseils des villes délibèrent en latin. C'est en latin que les communes victorieuses rédigent leurs lois et font écrire leurs annales. Des vers latins sont chantés sur les théâtres : l'hexamètre antique sert à célébrer la comtesse Mathilde, la croisade des Pisans contre Majorque, la guerre de Côme et de Milan. Il y a donc une littérature savante qui prétend à la correction, à l'élégance, aux applaudissements des gens lettrés. Mais en même temps il y a des chants militaires, politiques, religieux, dont le langage incorrect ne s'adresse qu'à la foule : on voit des légendes, des chroniques, des contes en latin barbare, mais où éclatent déjà des traits qu'on retrouvera au milieu des visions de Dante, dans les récits de Villani et jusque dans les nouvelles de Boccace. On reconnaît une littérature latine populaire qui ne retient plus de l'antiquité que les mots dont la pensée est déjà moderne, comme le style et la syntaxe. Un seul effort reste à faire pour que ce génie nouveau s'exprime dans la langue nouvelle. Il faut l'exemple de la France méridionale et de ses troubadours, qui, dès le milieu du XIIe siècle, passent en Italie, visitent les cours d'Este, de Montferrat, de Vérone, de Lunigiane, accueillis par la faveur des grands et des peuples. Les Italiens les admirent et bientôt les imitent. Ils composent à leur tour des vers provençaux ; ils se rendent maîtres de ces rhythmes harmonieux qu'ils transporteront dans leur idiome natal. M. Fauriel voulait que le souffle de la Provence eût décidé la première floraison de la poésie italienne. Cette conséquence lui sera contestée, mais il lui restera ce mérite qu'à une époque où les historiens ne connaissaient point de littérature en Italie, il en a trouvé trois, vivantes, fécondes, assez fortes pour abriter de leur ombre la littérature naissante qui les devait faire oublier.

Le professeur ne l'avait pas quittée avant d'avoir vu son plus beau fruit, *la Divine Comédie*. En 1832, il avait expliqué plusieurs chants de l'Enfer, non-seulement à la manière des grammairiens et des philologues, mais par une étude profonde des événements contemporains, par les institutions de Florence, par la vie même du poëte. Ceux qui assistèrent à ces attrayantes explications n'oublieront pas quel jour nouveau venait dissiper

à leurs yeux les obscurités du texte. Mais il reste un souvenir plus durable des leçons de M. Fauriel dans la *Biographie de Dante*, qu'il publia bientôt après. Avec cet art admirable qu'il eut toujours de se borner et de se contenir, il écarte premièrement toutes les questions accessoires : il touche peu aux études de Dante, aux passions de sa jeunesse, à ce travail intérieur d'où le poëme sortit. Il se renferme dans l'histoire politique, mais c'est pour s'y établir en maître : on voit se débrouiller sous sa main ce chaos d'affaires et de factions qui partagent l'Italie à la fin du XIII[e] siècle, la querelle expirante du sacerdoce et de l'empire, la guerre acharnée des nobles et des plébéiens, les rivalités des villes, l'intervention des étrangers. Ces devises contraires des Guelfes et des Gibelins, des Blancs et des Noirs, dont le sens se perd au milieu de la complication des intérêts et des événements, se déchiffrent et font voir tout ce qu'elles exprimaient de violent et d'implacable. Les personnages mal connus de Boniface VIII et de Charles de Valois, les chefs des puissantes maisons florentines des Cierchi et des Donati, se mettent en ordre, en lumière, en action. C'est au milieu de cette clarté et de ce mouvement que le rôle de Dante se déclare. On en suit le développement sur le champ de bataille de Certomondo, où il combattit à vingt-quatre ans; dans les périls de la magistrature suprême, dans les angoisses de l'exil, quand une sentence irrévocable le frappe de bannissement perpétuel, avec cette clause « que, s'il venait à tomber au pouvoir de la commune, il serait livré aux flammes et brûlé vif. » On l'accompagne de refuge en refuge, éprouvant l'amertume du pain d'autrui jusqu'à la cour des seigneurs de Ravenne, où il trouvera enfin la paix du tombeau. Tant de vicissitudes servent à faire connaître la grande âme qui les subit : elle se montre par ses espérances, par ses colères, par ses regrets ; elle éclate tout entière dans de courts fragments de lettres, dans un petit nombre de vers où sont jugés les institutions et les hommes, avec sévérité, avec hauteur, mais toujours avec un amour infini pour cette Florence, « cette belle et fameuse fille de Rome, « qui a cru devoir le rejeter de son doux sein, et chez laquelle « il désire de tout son cœur terminer le temps qui lui reste à « vivre, fatigué d'avoir erré en pèlerin, et presque en mendiant, par toutes les provinces où s'étend la langue italienne. » Il ne reste plus qu'à faire paraître ce noble caractère sous l'en-

veloppe mortelle qu'il anime, et c'est par où l'historien finit, en le représentant avec ces traits prononcés que nous connaissons, avec une démarche grave, un air bienveillant, et une belle voix dont il chantait volontiers, « aimant à répandre ainsi ses émo« tions, surtout quand elles étaient douces et heureuses. »

3. La littérature espagnole fut le sujet des cours de 1838 et de 1839. M. Fauriel y retrouvait encore le génie latin sous d'autres formes, avec d'autres vicissitudes. Il remontait d'abord jusqu'aux temps primitifs. L'ancienne Espagne lui paraissait divisée en deux zones : le Midi, où l'on voit l'antique civilisation des Turditains qui faisaient dater de six mille ans leurs lois et leurs poëmes ; le Nord, où l'on n'aperçoit que les combats de deux races barbares, les Celtes et les Ibères. Les colonies des Phéniciens et des Grecs s'arrêtent sur les côtes : elles ne font que préparer la voie aux armes romaines qui pénètrent au cœur du pays, et qui réunissent les peuples sous l'empire de la même législation, de la même administration, de la même langue. Alors commence dans les écoles d'Espagne cette suite d'écrivains fameux : Sénèque, Lucain, Martial, accusés d'avoir précipité la décadence des lettres latines. Ils y mêlèrent du moins quelque gloire. Les muses de Rome furent naturalisées dans cette belle province ; elles y survécurent à la ruine de leurs autels. Parmi les premiers poëtes latins du Christianisme, on trouve deux Espagnols : Juvencus et Prudence. L'inspiration religieuse s'emparait de bonne heure de cette littérature qu'elle ne devait plus quitter.

L'invasion des Wisigoths ne put rien contre la langue latine, devenue celle de l'Église et d'un peuple nombreux. Dès le commencement du VII[e] siècle, les conquérants écrivent dans l'idiome des vaincus, ils le parlent, ils finissent par oublier celui de leurs pères. Cependant on voit se succéder dans la paix des monastères plusieurs générations de poëtes et de chroniqueurs; tout le savoir de l'antiquité se réfugie dans les compilations d'Isidore de Séville. Mais la monarchie des Wisigoths n'avait pas de longues destinées. Les vices de leur législation et le mécontentement de leurs sujets expliquent cette conquête facile qui ne coûta aux Musulmans qu'une victoire. Ici les historiens arabes prêtaient à M. Fauriel des lumières inattendues. Après la première invasion, dont il ne méconnaissait ni les violences, ni

les désastres, il voyait la prospérité renaître sous les lois des Ommiades, la science grecque refleurir aux écoles de Tolède et de Cordoue, des essaims de chanteurs porter de ville en ville les vers des poëtes, et les livres se multiplier jusqu'à ce point que le palais du calife Hachem était devenu une vaste bibliothèque dont le seul catalogue comptait quarante-quatre volumes. Les chrétiens cependant rivalisaient avec leurs maîtres : ils écrivaient dans la langue du Koran, ils y composaient des histoires estimées et des poëmes dont on vantait l'élégance et l'harmonie.

Toutefois ce n'est pas dans les villes savantes de l'Andalousie et sous les portiques des mosquées, ce n'est pas dans la servitude que doit naître le génie espagnol. Il y a aux pieds des Pyrénées une autre Espagne, pauvre, ignorante, qui n'a pas de livres, mais qui a des soldats, des martyrs, par conséquent des traditions héroïques. Elles sont recueillies, non plus dans le latin classique dont le clergé seul a retenu l'usage, mais dans un idiome populaire, parlé dès le IXe siècle, quoiqu'il attende jusqu'à la fin du XIIe pour se fixer par l'écriture et s'immortaliser par des monuments. A mesure que la société chrétienne s'affermit à l'ombre de l'épée de saint Ferdinand et sous les lois d'Alphonse X, les lettres y reprennent leur place : l'inspiration se fait jour dans ce grand nombre de romances que les jongleurs chantent et que le peuple répète. A l'exemple des troubadours de Provence, on y célèbre les combats d'Alexandre et de Roland. Mais la faveur s'attache de préférence aux aventures de Bernard del Carpio, du comte Fernand Gonzalès et du Cid. Le grand caractère de la nation espagnole s'est peint d'un seul trait dans l'histoire du comte Fernand. Le sort de la guerre l'a livré aux mains de ses ennemis : les hommes de la Castille s'arment pour sa délivrance. Mais comme ils ne savent pas se battre sans leur chef, ils prennent une grande pierre qu'ils taillent à son image ; ils lui baisent la main en lui jurant fidélité jusqu'à la mort, et, la plaçant sur un char avec l'étendard déployé, ils marchent sous sa conduite aux combats. — Rien n'est plus célèbre que le Cid dans la tradition, rien n'est plus obscur dans l'histoire. C'est là qu'on voit le travail de l'imagination populaire : comment elle va chercher un héros négligé par les chroniqueurs, le tire de son obscurité pour le traiter avec respect, avec amour ; lui prête les vertus qu'elle préfère, le met en scène dans une suite de

beaux récits auxquels il ne manquera qu'une dernière rédaction pour les enchaîner, les fixer, et pour en faire une épopée nationale.

Les souvenirs héroïques de l'Espagne avaient une autre destination ; ils devaient revivre sur le théâtre. M. Fauriel abordait cette curieuse étude du théâtre espagnol, à peine effleurée par les leçons de Guillaume Schlegel et par les recherches de Moratin et de Holland. Il montrait le drame commençant en Espagne avec les jeux scéniques du paganisme, si opiniâtrément conservés chez les populations chrétiennes. Le clergé, désespérant de détruire ces divertissements dangereux, s'en rend maître, les corrige et les fait servir à la pompe de ses fêtes. Dès le XIII[e] siècle, le code des *Siete Partides* atteste l'usage des représentations dramatiques ; mais ces commencements sont obscurs. Le génie espagnol n'éclate sur le théâtre qu'au moment où il se montre dans les affaires de la chrétienté par la réunion de la Castille et de l'Aragon, par la conquête de Naples et la découverte du Nouveau-Monde. Au milieu de tant de fortune et de gloire, les esprits s'émurent ; les grandes choses voulaient de grands écrivains : telle devint l'émulation des gens de lettres qu'en 1620, la ville de Madrid ayant ouvert un concours pour la fête de saint Isidore, trois mille six cent quarante poëtes se présentèrent. C'était une pieuse coutume de célébrer la solennité de Noël par des scènes pastorales où les bergers, visitant le Sauveur dans l'étable, s'entretenaient en vers : le dialogue était entrecoupé de chants rustiques. Au commencement du XVI[e] siècle, ces compositions avaient reçu une forme correcte et élégante sous la plume du prêtre Juan de la Encina. Dès lors, le drame religieux prit un essor qu'il n'eut chez aucun autre peuple, et qui devait s'élever jusqu'au sublime dans les *autos sacramentales* de Calderon. En même temps paraissait le drame profane, la comédie de cape et d'épée, poëme libre et hardi, qui tient peu de compte des trois unités, qui tempère volontiers la fable tragique par de joyeuses saillies, qui aime les intrigues compliquées, et les conduit de préférence à d'heureux dénoûments. Ce peuple espagnol, qu'on se représente toujours sombre, ne rêvant que des bûchers de l'Inquisition et des flammes de l'enfer, ce peuple ne veut sur son théâtre ni le malheur sans consolation, ni le désespoir, ni l'inflexible destin. Il y règne une sérénité inconnue des anciens : on y sent la sécurité de la vie

chrétienne, où il n'y a pas d'orage qu'un rayon d'espérance n'illumine.

M. Fauriel suivait les progrès de la comédie de cape et d'épée depuis ses premiers succès, au temps de Lope de Rueda (1540). Il l'accompagnait, non sans quelque partialité, dans sa lutte contre la tragédie classique, qui sembla l'emporter un moment. Il la voyait triompher enfin dans l'école de Valence, où prévalurent en définitive les traditions nationales. Chemin faisant, on apprenait à connaître par d'attrayantes analyses le théâtre de Cervantes et celui de Guilhem de Castro, qui ne fut pas indigne d'inspirer Corneille. Le professeur arrivait de la sorte à Lope de Vega (1562-1635). Il recomposait la biographie du poëte, travail excellent qu'il publia depuis, et où le mérite d'une découverte est rehaussé par l'habileté de l'emploi qui en est fait. Dans un drame en prose de Lope de Vega, intitulé *Dorothée*, considéré depuis deux siècles comme un ouvrage de caprice, M. Fauriel retrouvait l'histoire des premières années de l'auteur. C'était de ce texte oublié et d'autres documents difficilement réunis qu'il tirait un récit lumineux. La scène s'ouvre par un trait qui présage bien le poëte. Resté orphelin à quatorze ans, Lope trouve un compagnon, achète un cheval, et entreprend le tour du monde. Mais le monde est grand, l'enfant est pauvre, la justice le rejoint et le rend à sa famille, où il trouve peu d'appui pour achever ses études interrompues. Bientôt commence la saison des orages : le jeune Lope a rencontré cette personne incomparable qu'il appelle « lionne, « tigresse, aspic, syrène, Circé, Médée, peine, gloire, ciel, « enfer, et, pour tout dire en un mot, Dorothée. » C'est ici qu'il ne faut pas le suivre, si l'on ne veut assister une fois de plus au spectacle du génie qui se déshonore. On aime mieux le retrouver plus tard entre une épouse « décemment belle » et les riantes figures de quatre enfants. Ce calme domestique n'éteint pas l'ardeur de son esprit. Il se représente retiré au milieu de ses livres jusqu'à l'heure du repas, et ne quittant l'étude qu'au moment où son jeune fils, « tout perles et tout fleurs, venait « l'enlever, et l'entraînait enchanté jusqu'au siége où il l'éta- « blissait à côté de sa mère. » Un veuvage précoce renverse tout ce bonheur. Le poëte foudroyé se réfugie au pied du sanctuaire. Il devient prêtre; mais il ne renonce pas aux lettres, ces autres consolatrices. Il continue ses travaux prodigieux,

qui auraient occupé dix autres vies, et dont il est resté vingt-quatre volumes d'œuvres diverses, sans compter quatre cents *autos sacramentales*, et dix-huit cents comédies profanes. Cependant ce grand homme, qui régnait sur la scène, qui ne pouvait sortir sans que le peuple s'attroupât sur son passage, on le voit retiré au fond d'un faubourg de Madrid, dans une humble maison, où il a sa chapelle domestique, où il vit en pénitent, pleurant ses péchés, se donnant la discipline chaque vendredi, et partageant son repos entre l'éducation de ses enfants et la culture de son jardin, dans lequel il avait deux arbres, un peu d'eau et huit fleurs. C'est là que la mort vint le prendre; toute la ville accompagna ses obsèques. On raconte qu'une pauvre paysanne voyant des funérailles si solennelles, et ne sachant de qui elles étaient, s'écria : « Oh! ce doit être l'enterrement de Lope! »

4. Ainsi les deux histoires littéraires d'Italie et d'Espagne, commencées aux dernières profondeurs de l'antiquité et conduites jusqu'aux temps modernes, s'interrompaient aux deux belles figures de Dante et de Lope de Vega. C'étaient comme deux colonnes couronnées de leurs statues; mais elles ne servaient qu'à former l'entrée de l'édifice auquel M. Fauriel avait voué sa vie. La littérature italienne et l'espagnole ne faisaient que l'introduire à l'étude de la poésie provençale, où il voyait l'effort décisif du génie latin pour se dégager de la barbarie, et pour inaugurer la civilisation du moyen âge. Cette pensée impérieuse, qui de bonne heure l'avait saisi au fond de sa solitude, devait l'accompagner dans la chaire; elle avait rempli ses leçons de 1831 et de 1832.

Au moment de toucher à la Provence, M. Fauriel trouvait le terrain occupé, pour ainsi dire, par un système qui avait de la grandeur et de l'autorité. M. Raynouard venait de proposer l'hypothèse d'une langue romane, sortie de la fusion du latin avec les dialectes germaniques, commune pendant trois siècles à tous les peuples du Midi, et conservée fidèlement dans l'idiome des troubadours, tandis qu'elle s'altérait ailleurs pour former les langues nouvelles de l'Italie, de la France et de l'Espagne. C'était cette doctrine entourée de textes et de témoignages que M. Fauriel entreprenait de détruire; et il le fit en montrant, dans les plus vieux documents, un grand nombre de mots

exclusivement italiens, français, espagnols, qui attestent l'antique diversité des idiomes. Ces différences s'expliquent par la variété des populations, italiques, gauloises, ibériennes, qui se fixèrent autour du bassin de la Méditerranée, étrangères l'une à l'autre, jusqu'à l'époque où le latin, passant les Alpes et la mer, se propagea avec les colonies romaines dans tout l'Occident. Alors chaque ville devint une école où la langue de l'empire, parlée par les magistrats, finissait par gagner le reste des habitants; de sorte qu'au IV[e] siècle les évêques, prêchant dans un latin grammatical, chargé d'ornements oratoires, se faisaient entendre des ignorants et des pauvres. Mais chez les peuples des campagnes, qui tenaient de plus près à la terre, par conséquent aux traditions et aux coutumes, le latin rencontrait les vieilles langues nationales : il communiquait avec elles; il contractait leurs habitudes; il ne parvenait à les remplacer qu'en les imitant. Ainsi se formaient autant de dialectes latins, chargés de prononciations, de constructions, de racines étrangères. L'invasion des Barbares, en renversant l'administration romaine, en ruinant les villes, ne laissait plus de place à la langue officielle. Mais les conquérants n'étaient pas assez nombreux pour étouffer les idiomes populaires, qui restèrent seuls. Quand la pensée n'eut plus d'autres instruments, il fallut bien qu'elle les employât non-seulement au commerce de la vie, mais à contenter ce besoin du vrai et du beau qui ne l'abandonne jamais; il fallut qu'elle les pliât à ces formes savantes et littéraires qui la satisfont, et que, de ce long travail, sortissent enfin les langues néo-latines. C'était ainsi que M. Fauriel voyait naître le provençal, comme l'italien, comme l'espagnol, sous une même loi, mais avec une destinée plus rapide. Ce peuple de Provence se hâtait : il avait une grande tâche et peu de temps.

La chute de la puissance romaine n'avait pas entraîné d'un seul coup toute la civilisation de l'antiquité. Jusqu'à la fin du V[e] siècle les villes de la Gaule méridionale conservèrent leurs écoles grecques : les études latines durèrent davantage; elles se perpétuèrent dans l'Eglise jusqu'au moment où Charlemagne les tira de ce refuge pour les honorer publiquement. Mais à l'ombre même de la littérature savante qui refleurit sous les Carlovingiens, on voit une poésie populaire germer et grandir. Déjà les canons d'un concile d'Agde, en proscrivant « les chants

voluptueux, répétés par les gens de la campagne, » attestaient l'opiniâtreté des instincts poétiques chez les hommes du Midi. Pour corriger ce génie grossier, pour l'ennoblir et l'inspirer dignement, il fallait de grands spectacles, des intérêts sacrés, des combats et des périls. Ils ne lui manquèrent pas. Avec la première invasion des Arabes en Aquitaine (715) commence une guerre de trois cents ans où s'annonce déja tout l'héroïsme des croisades. Il y a autre chose que des morts sur ces champs de bataille : il y a la foi, l'honneur, la liberté. Les peuples le savent, ils s'en émeuvent, et, dans le trouble des imaginations émues, la poésie éclate. Dès le IX[e] siècle les montagnards du Rouergue racontent les fabuleux combats de leurs pères contre les Sarrasins ; un peu plus tard les exploits de Guillaume-au-Court-Nez sont chantés « dans les danses des jeunes gens et dans les assemblées des hommes de guerre. » En même temps l'inspiration religieuse anime et colore les légendes des saints. Les pèlerins qui visitent le monastère de Conques en rapportent des récits merveilleux ; la représentation des mystères commence avec le drame sacré des *Vierges sages et des Vierges folles*, où les couplets provençaux se mêlent aux strophes latines. Le XI[e] siècle vient de s'ouvrir, et l'on voit les jongleurs, errant de ville en ville, répétant des vers en langue provençale et vivant de la générosité publique. Le peuple s'attache à ces plaisirs d'esprit qui le polissent et l'éclairent. En même temps les institutions chevaleresques s'emparent de la noblesse, arrachent les seigneurs de la solitude de leurs châteaux pour les discipliner, pour leur enseigner la loi de l'honneur, le droit des faibles, le respect des femmes. Ces hommes superbes sont touchés ; ils ne se contiennent plus ; il faut qu'ils trouvent à leur tour des chants qui satisfassent toute la vivacité et toute la délicatesse de leurs passions. Ces *trouveurs* de chants sont les Troubadours. M. Fauriel décrivait curieusement l'organisation des deux milices poétiques des troubadours, qui composent, et des jongleurs, qui récitent, qui assurent la publicité. Il faisait connaître ce nombre infini de chansons, de tensons, de sirventes, où l'on surprend toutes les faiblesses de la société féodale ; et, déchirant enfin le voile des traditions fabuleuses où la postérité a enseveli les poëtes qu'elle aimait, il rétablissait leur histoire ; il nous rendait les vivantes images de Bertrand de Born, de Bernard de Ventadour, de Pierre Cardinal. Leur hon-

neur n'y gagnait pas toujours. Ainsi, le célèbre Sordel, que la légende a représenté comme la fleur de toute chevalerie, le vainqueur de tous les défis et le pourfendeur de tous les félons, n'est plus qu'un modeste troubadour de Charles d'Anjou, s'excusant de suivre son maître à la croisade « parce que la mer lui fait horreur. »

Les historiens de la littérature, en admirant la verve des lyriques provençaux, s'étonnaient que des poëtes si féconds n'eussent rien tenté dans l'épopée. M. Fauriel s'en étonna plus qu'eux, il finit par en douter, et, s'engageant dans une voie pleine de découvertes, il chercha en Provence non-seulement des traces de poésie héroïque, mais l'origine des romans de chevalerie qui devinrent l'héritage commun de toutes les littératures européennes.

Il fallait premièrement s'orienter au milieu d'un grand nombre de monuments épiques d'un accès difficile, sans noms, sans dates, qui tour à tour se répètent et se contredisent. Ces difficultés n'effrayaient point M. Fauriel, elles l'éclairaient au contraire : il y démêlait les mêmes complications, les mêmes développements, les mêmes lois qu'il avait observées en d'autres temps, chez d'autres peuples. Les vicissitudes de l'épopée indienne et de l'épopée grecque lui expliquaient celle du moyen âge. Il y reconnaissait deux époques principales qui partagent une durée d'environ trois cents ans, depuis le commencement du XIIe jusqu'à la fin du XIVe siècle.

Le professeur commençait l'étude de la poésie chevaleresque par les romans carlovingiens. Autour de Charlemagne se forme, pour ainsi dire, une couronne, un cercle de récits poétiques qui embrassent la destinée du héros, de ses compagnons et de toute la maison carlovingienne jusqu'à sa décadence. Ces poëmes prennent leur texte non dans l'histoire, mais dans la tradition qui en comble les lacunes, qui en déplace le théâtre, qui en défigure les acteurs. Si les chroniques taisent la jeunesse de Charlemagne, c'est le point où les romanciers ne tarissent pas. Ses trente-deux campagnes contre les Saxons sont transportées sur d'autres champs de bataille où les Sarrasins l'attendent. Toute sa vie n'est qu'une longue croisade à Jérusalem, en Italie, en Aquitaine, en Espagne, couronnée par le martyre des guerriers morts à Roncevaux. Tout est fable, mais tout rappelle la réalité, tout se ressent de la grande affaire qui occupa Charles-Martel et ses descendants : je veux dire la guerre sainte. On

reconnaît déjà l'héroïsme religieux de la chevalerie, mais rien n'annonce encore ce culte des femmes qui s'y mêla plus tard. Une rudesse antique règne dans les caractères et dans les mœurs. La simplicité des récits suppose un auditoire ignorant, passionné, qui aime mieux les grands coups d'épée que les longs discours. Dans le désordre même où ces compositions nous sont parvenues, on retrouve des réminiscences fréquentes, des fragments entiers de chants populaires. Le poëte se représente environné de la foule qui l'écoute : il l'interpelle, il la flatte; ses vers se succèdent en tirades sur une seule rime qui indiquent un récitatif simple et monotone interrompu par de courtes ritournelles jouées sur la rote ou le rebec. On ne peut plus douter qu'on assiste aux premiers essais de l'épopée.

Mais le moyen âge eut une autre série de romans composés à la gloire du roi Arthur, des chevaliers de la Table-Ronde et des gardiens du saint Graal. Ces fictions semblent d'abord rappeler des temps plus anciens et remonter avec les traditions bretonnes jusqu'à cet Arthur qui arrêta un moment la conquête des Anglo-Saxons et qui mourut en 542, les armes à la main. Toutefois, dans les compositions chevaleresques où il figure, M. Fauriel n'apercevait rien d'historique, rien de traditionnel, rien de conforme aux souvenirs de l'antique Bretagne. Tout y indique un fonds idéal, un type de chevalerie, ou plutôt deux types toujours poursuivis, jamais réalisés. D'un côté, c'est la chevalerie religieuse fondée par le clergé pour la réforme des mœurs féodales, pour mettre la force au service de la vérité et de la justice. On en trouve l'image dans la belle fiction du saint Graal : les poëtes nomment ainsi le vase où le Sauveur célébra la Cène; ils le supposent légué, avec des prérogatives merveilleuses, à une famille de héros chargés d'étendre la foi chrétienne par l'épée : la relique sainte repose dans un temple magnifique, sous la garde d'une milice dont tous les membres sont chastes, et, à cette condition, invulnérables sur la terre, assurés du ciel. D'un autre côté, la chevalerie galante, qui met l'homme de guerre au service des sens et des passions, avait ses modèles dans l'histoire de Lancelot et de Tristan, les plus errants et les plus amoureux des chevaliers, dont les faiblesses troublent toutes les fêtes de la Table-Ronde. Les aventures où ces paladins s'engagent ne tendent qu'à justifier la doctrine du romancier, à mettre en lumière un point de morale théologique ou mondaine,

pour l'usage d'une société déjà mûre et voisine de la corruption. Ce dessein se montre par la subtilité des pensées, par la richesse des descriptions, par le raffinement du style. A la tirade monorime ont succédé de petits vers de huit syllabes rimés par couple, qui semblent faits pour les délicatesses du point d'honneur et pour les soupirs du parfait amour. Toutes les traces de récitation publique ont disparu de ces ouvrages, qui voulaient un autre auditoire que la foule. On reconnaît une poésie écrite, tardive, née à l'ombre des cours, destinée à faire le passe-temps des châtelaines. C'est la décadence de l'épopée: longtemps encore ces poëmes seront remaniés, rajeunis, traduits en prose, jusqu'à ce qu'enfin les belles lectrices n'en veuillent plus, et qu'elles oublient sur leur pupitre le vieux Tristan, le saint Graal et le roi Arthur.

C'était beaucoup d'avoir rétabli la chronologie de l'épopée chevaleresque, mais il restait encore de fixer le lieu où elle commença. Ici M. Fauriel rappelait ce réveil précoce de la pensée en Provence, cet idiome qui devance toutes les langues néolatines : cette poésie enfin où l'inspiration perce dès le temps de Louis-le-Débonnaire. Il prouvait l'antiquité des chants épiques chez les Provençaux par de nombreux exemples. Il citait une légende du XI[e] siècle, où paraît déjà toute la liberté des fictions romanesques : on y voit les aventures de Raymond du Bousquet, seigneur toulousain, battu par la tempête comme Ulysse, abreuvé comme lui d'un philtre magique qui lui fait oublier la patrie, reconnu comme lui au moment où il se présente en étranger sous le toit de ses pères. Ces réminiscences de l'Odyssée se lient aux descriptions d'une guerre contemporaine entre les Arabes et les chrétiens : l'intervention des saints, par des songes et des miracles, y ajoute un prestige surnaturel. L'épopée est déjà tout entière dans ce récit : elle n'a plus qu'à prendre l'essor, quand le cri de la première croisade vient soulever la France méridionale. Alors quelles traditions étaient plus faites pour animer les courages que les vieilles guerres des Carlovingiens contre les Arabes, dans ces mêmes provinces, au pied des Pyrénées, aux gorges de Roncevaux? Plus tard, quand les lois de la chevalerie ont dompté l'orgueil des seigneurs provençaux, ces mœurs nouvelles trouvent naturellement leur expression dans l'histoire du saint Graal : le nom même de ce vase sacré n'a de sens qu'en langue d'Oc; le temple où on le

suppose caché s'élève sur le mont Salvat, dans la forêt de Sauveterre, sur les confins de l'Aragon; la milice qui le défend se recrute des chevaliers d'Aquitaine. Toutes ces fables ont leur scène en Provence; elles y sont nationales, elles y sont familières lorsque le reste du monde les ignore. M. Fauriel remarquait de fréquentes citations des romans chevaleresque chez les plus anciens troubadours, et, poussant enfin ses découvertes jusqu'au bout, il retrouvait le texte provençal de trois poëmes de la Table-Ronde et de quatre poëmes carlovingiens. Plus tard il voyait les compositions épiques des méridionaux passer avec leurs chants lyriques dans les langues et dans les littératures de la France, du nord de l'Allemagne, de l'Italie et de la Castille : on en fit des livres populaires pour les paysans de la Norwége et de l'Islande; les Russes et les Géorgiens célébrèrent les combats d'Arthur et la mort de Roland. Avec les inspirations des troubadours, leurs lumières et leurs mœurs pénétraient chez des peuples grossiers. C'est ainsi que la Provence civilisait l'Europe. Il ne manquait à un si beau rôle qu'une grande catastrophe. Elle éclata dans cette terrible guerre albigeoise où la civilisation du midi de la France sembla périr. M. Fauriel terminait ses leçons en faisant connaître la Chronique inédite des Albigeois, poëme étrange où le concile de Latran, la croisade qui le suit, le siége de Toulouse sont décrits avec l'exactitude de l'histoire et avec l'accent de l'épopée. On reconnaît toute la force de ce génie méridional que rien n'étouffe, et qui, sur les ruines fumantes de son pays, trouve encore un cri éloquent pour maudire à la fois les excès de l'hérésie et les violences de Simon de Montfort.

Nous sommes arrivés jusqu'au fond de l'enseignement de M. Fauriel : c'est là qu'il mettait sa force; c'est aussi là qu'on a voulu trouver son faible : on lui a reproché de faire violence à l'histoire pour rattacher à la poésie provençale toutes les littératures modernes. Sans doute la publication prochaine de ses travaux inédits donnera à sa thèse favorite des preuves qu'on ne détruira guère facilement. D'un autre côté, les recherches de M. l'abbé de La Rue et les découvertes de M. de la Villemarqué ne permettent plus guère de contester l'origine bretonne des romans de la Table-Ronde. Il se peut qu'il faille renoncer à trouver dans une province l'école qui aurait instruit le reste du monde. Il se peut qu'il n'y ait qu'une seule école,

l'Église, qui s'empara des esprits par une même éducation, par la culture des lettres latines dans le clergé, par l'établissement de la chevalerie chez les gens de guerre, par la prédication de l'Evangile aux peuples. Il se peut qu'un enseignement commun ayant fécondé les nations chrétiennes, on ait vu fleurir à la fois les mêmes mœurs, les mêmes arts, les mêmes productions poétiques en Normandie, en Provence, en Souabe, en Sicile, en Espagne, comme une semence qui donne la même récolte en plusieurs sillons. Mais du moins M. Fauriel reste inattaquable quand il met le siége principal de cette puissance civilisatrice au bord du bassin de la Méditerranée, près duquel la Providence a placé Jérusalem, Athènes et Rome, et où se décident depuis trois mille ans toutes les affaires du genre humain.

Les leçons de M. Fauriel étaient écrites : ce maître excellent n'improvisait pas. Chargé d'introduire dans la chaire une science nouvelle, de l'y affermir, de l'y faire respecter, il ne laissait rien au hasard. Ses lectures attachaient par une simplicité relevée de beaucoup de grâce; on ne pouvait se lasser de ces biographies où renaissaient des poëtes mal connus, de ces brillantes analyses où revivaient leurs ouvrages. Rien n'était plus aimable que d'entendre le professeur traduire les poëmes chevaleresques dont il avait si rigoureusement débattu les origines. Il ne se défendait pas d'une sorte de respect pour tant de figures héroïques; mais son admiration était tempérée d'une douce ironie dont on ne pouvait lui savoir mauvais gré, quand il contait comment les coups d'épée des paladins pourfendaient les montagnes, ou « comment la belle Luziane « fut prise d'amour rien que pour s'être penchée au balcon « lorsque passait le jeune Aïol. » — Mais M. Fauriel excellait surtout dans les discussions historiques. Il saisissait d'abord les auditeurs par une manière franche de poser la question, sans en dissimuler ni les obscurités ni les périls. On était curieux de le suivre, s'avançant avec circonspection, écartant les difficultés inutiles, resserrant le sujet jusqu'à ce qu'il l'eût réduit au seul point inévitable. En même temps on le voyait disposer de toute l'histoire, mettre à contribution tous les siècles, en tirer des preuves, les rassembler enfin, et les ramener avec une puissance irrésistible sur le point qu'il fallait forcer. Dans cet heureux tour de la démonstration, dans cet ingénieux emploi des

rapprochements, dans cette économie des preuves il y avait assurément un savoir immense; il y avait aussi beaucoup d'art. On y éprouvait quelque chose du plaisir qu'on trouve à suivre du regard une barque bien conduite sur des eaux semées d'écueils : tout son effort est d'arriver, et cependant ses manœuvres ne semblent faites que pour charmer les yeux. — Mais l'intérêt souverain du cours de M. Fauriel était dans les conclusions où il menait les esprits. En remuant toutes les littératures jusqu'à leurs dernières profondeurs, il en faisait sortir deux lois qui gouvernent. La première est une loi d'universalité; c'est le retour des mêmes destinées, des mêmes progrès, des mêmes décadences littéraires chez les peuples de tous les âges et de toutes les civilisations. L'autre est une loi de perpétuité, qui ne souffre pas d'interruption violente dans les œuvres de l'intelligence, de sorte que les langues, les poésies, par conséquent les sociétés, ne périssent qu'après avoir produit des langues, des poésies, des institutions nouvelles. Ces deux lois supposent l'unité, la solidarité de la famille humaine sous un gouvernement providentiel, dogme sacré où viennent aboutir, l'une après l'autre, toutes les recherches historiques du XIXe siècle, toutes les vies laborieuses qui l'ont honoré.

III

Les doctrines de M. Fauriel avaient trouvé dans l'enseignement plus de publicité qu'il ne pensait. On ne sait pas tout ce que peut une parole qui s'adresse chaque semaine, pendant plusieurs mois, pendant plusieurs années, à un cercle d'auditeurs librement retenus: surtout si elle est recueillie par cette jeunesse des écoles, où une grande pensée ne pénètre jamais sans déterminer des vocations qui la servent, des travaux qui la popularisent en France et à l'étranger. M. Fauriel s'était formé plus qu'un auditoire, il avait fait des disciples; ses leçons inédites étaient citées dans les livres et dans les chaires; l'Italie l'avait inscrit au nombre des académiciens de la Crusca; l'Allemagne lui montrait des égards dont ce savant pays n'est pas prodigue pour ses voisins. Il avait une autorité meilleure que cet éclat bruyant dont il ne voulut jamais, étendue, européenne, mais paisible, sans jaloux et sans ennemis. Cependant il ne pensait pas avoir assez fait pour le service de la vérité. Les fatigues

du professorat n'interrompirent jamais pour lui le dessein d'un travail plus durable, d'un livre où se réaliserait enfin le rêve de toute sa vie : l'histoire du midi de la France depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à la fin du XIIIe siècle. Les matériaux innombrables que cinquante ans de recherches avaient mis sous sa main devaient se distribuer en trois ouvrages. Le premier traiterait des origines et des révolutions de la Gaule méridionale, en s'arrêtant à la ruine de la domination romaine. Le second embrassait la suite des événements jusqu'au démembrement de l'empire carlovingien. Le troisième aurait fait connaître la civilisation de la Provence et ses destinées pendant les grands siècles du moyen âge. Ce dernier sujet était le plus aimé : mais il devait arriver à ce beau travail comme à tant de beaux édifices du moyen âge auxquels le temps a manqué, et qui n'eurent jamais ni leur façade ni leur flèche : la solidité des piliers et l'élévation des voûtes attestent seules la grandeur du dessein. Des trois ouvrages, le second seulement parut en 1836, et encore M. Fauriel regrettait-il de n'y avoir pas mis ce fini qu'on n'exige que des œuvres d'art, et qu'il aimait dans les recherches d'érudition.

Le jugement d'autrui lui fut moins sévère que le sien. La même année 1836 ouvrit à M. Fauriel les portes de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et le fit entrer à la Bibliothèque royale en qualité de conservateur adjoint des manuscrits. Ces honneurs tardifs étaient comme autant de réparations : il n'y vit que de nouveaux devoirs. En 1837 il enrichit la collection des *Documents inédits pour l'histoire de France* en publiant la célèbre Chronique des Albigeois. Appelé, vers le même temps, à faire partie de la Commission chargée de continuer l'*Histoire littéraire* commencée par les Bénédictins de Saint-Maur, il y porta une nouveauté de savoir, un goût exquis dont l'empreinte marque toutes les notices sorties de sa main. Cet esprit infatigable ne vieillissait pas ; il trompait ses amis par son activité ; il se trompait lui-même par les distractions de la science, qui lui faisaient perdre de vue les intérêts de la vie, le cours des années, et l'heure déjà sonnée du repos. Telle était encore la sûreté de sa mémoire qu'après avoir interrompu vingt ans l'étude du sanscrit, lorsqu'il reçut la première partie du *Ramayana*, publié par M. Gorresio, en ouvrant ce beau livre il eut le plaisir de le comprendre à la première lecture. Mais s'il

n'avait oublié ni ses études, ni ses devoirs, ni ses affections, s'occupant de tout, excepté de lui, il avait fini par ne plus savoir ni le lieu ni l'année de sa naissance [1].

Au commencement de 1844, le rapide déclin de sa santé avait ému la sollicitude de ses collègues et de ses amis: ils redoutaient pour lui les infirmités de la vieillesse; ils étaient bien loin de s'attendre à un coup plus terrible. M. Fauriel mourut d'une mort presque subite, le 15 juillet, à l'âge de soixante-douze ans. Il ne laissait point de famille pour conduire son deuil: l'amitié s'en chargea : il n'y manqua ni de douleur, ni d'hommages. Des voix respectées exprimèrent éloquemment les regrets de la science et de l'école. Quelque semaines plus tard, le journal athénien *l'Espérance* venait déposer le tribut de la Grèce sur le tombeau de l'écrivain qui avait servi sa liberté. On y rappelait « l'hospitalité dont il avait usé envers les Hellènes fugitifs ; l'ardeur qui l'embrasait pour la sainte lutte. On louait

[1] Voici, tel qu'on a pu le relever, le tableau des publications de M. Fauriel :

1803. *La Fare et Chaulieu,* édition stéréotype, notices et annotations de M. Fauriel. 1 vol. in-18.

1810. La *Parthénéide* de Baggesen, traduite de l'allemand par M. Fauriel et précédée de réflexions sur l'idylle. 1 vol. in-18.

1823. *Carmagnola* et *Adelchi*, tragédies de Manzoni, traduites de l'italien, avec une préface et des notes par M. Fauriel. 1 vol. in-8°.

1824-1829. *Chants populaires de la Grèce moderne.* 2 vol. in-8°.

1836. *Histoire de la Gaule méridionale sous les conquérants germains.* 4 vol. in-8°.

1837. La *Chronique des Albigeois*, publiée avec une introduction, pour la collection nationale des documents, etc. 1 vol. in-4°.

Il y faut ajouter la collaboration de M. Fauriel aux recueils suivants :

1817, 1818. *Archives philosophiques, politiques et littéraires.* Ce recueil, où travaillèrent MM. Benjamin Constant, Duvergier de Hauranne, Cousin, etc., donna plusieurs articles de littérature étrangère sans signature, mais qui paraissent être de la main de M. Fauriel. Il est certainement l'auteur d'une excellente dissertation sur l'*Archéologie galloise*, publiée au t. III, p. 88.

1832-1839. Quatorze articles dans la *Revue des Deux-Mondes*.

1838. Un article dans la *Revue française*.

1841-1844. Quatre articles dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*.

1843-1844. Deux articles dans la *Revue indépendante*.

Le tome XX de l'*Histoire littéraire de France* contient plusieurs articles de M. Emeric David, revus par M. Fauriel. Lui-même y a inséré une excellente notice sur Brunetto Latini. La partie bibliographique est de M. Leclerc, président de la commission.

M. Leclerc, avec cette obligeance que j'ai tant de fois éprouvée, a bien voulu m'indiquer les notices de M. Fauriel qui doivent paraître au tome XXI de l'*Histoire littéraire :* 1° André le Chapelain ; 2° Sordel ; 3° Baudoin Butors ; 4° le Roman de Constans ; 5° le Roman du Renart ; 6° Lancelot du Lac, par Arnaud Daniel ; 7° Philomena ; 8° la Vie de saint Honorat ; 9° Gerard de Roussillon ; 10° Joffroi et Brunissende ; 11° Ferabras.

la tentative hardie par laquelle il réveilla les esprits, non avec de vaines déclamaions, mais avec ces chants populaires où les modernes se montrent les successeurs légitimes de leurs ancêtres, les héritiers de leur patriotisme, de leur langue et de leur génie. On promettait d'environner son nom d'une auréole immortelle de respect et d'amour, de le bénir parmi les noms des amis de la patrie. » Il y avait dans l'accent passionné de cet adieu quelque chose de poétique et de pareil aux improvisations des femmes grecques devant le lit de leurs morts, comme si la Grèce eût voulu honorer son bienfaiteur en venant prononcer sur lui un de ces Myriologues qu'il avait tant aimés [1].

Après tant de témoignages, il ne nous reste rien à faire pour la mémoire de M. Fauriel que de recueillir de lui une dernière leçon. Nous avons assisté à une de ces belles vies de travail que nous admirons volontiers dans le passé, mais que, par condescendance pour notre faiblesse, nous déclarons impossibles au temps présent. Nous avons vu comment l'étude ne flétrit pas tant qu'on veut bien le dire ni l'imagination, ni le cœur. Nous avons appris à honorer cette curiosité qui s'opiniâtre à vaincre l'obscurité des siècles, à leur arracher ce qu'ils cachent d'instructif et de profitable. Cependant un si grand esprit, et qui savait tant de choses, savait aussi se résoudre à ignorer. Il avait trop mesuré les difficultés de la science pour tenter de les forcer par des affirmations présomptueuses. Il souffrait le dissentiment et la contradiction non-seulement dans ses égaux, mais dans ses disciples. C'était sa maxime « que nous ne connaissons le commencement de rien. » Il savait s'humilier devant les bornes mystérieuses qu'il trouvait à l'entrée et à l'issue de toutes ses recherches. De là l'extrême hésitation, la réserve, et, pour mieux dire, la modestie qu'il portait dans ces entretiens où l'on trouvait quelquefois tant de lumière et toujours tant de bonté. Un jour, celui qui écrit ceci le consultait sur un point d'histoire dont il cherchait à rendre compte par les lois ordinaires des affaires humaines : « Je vais peut-être vous « étonner, lui répondit M. Fauriel, mais je trouve que vous ne « faites pas assez de part à la Providence. » A.-F. OZANAM.

[1] *L'Espérance*, Athènes, 28 août 1844. Je dois beaucoup aux deux discours prononcés aux obsèques par M. Guigniaut, président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et par M. Leclerc, doyen de la Faculté des Lettres et président de la commission chargée de continuer l'*Histoire littéraire de France*.

LA JEUNE ÉCOLE ÉCLECTIQUE.

(3e et dernier article[1].)

ŒUVRES DE SPINOSA,

TRADUITES PAR ÉMILE SAISSET,

Professeur de philosophie au Collége royal de Henri IV et maître de conférences à l'École normale,

AVEC UNE INTRODUCTION DU TRADUCTEUR.

V

> « Nous entendons dire que le livre de M. Michelet est hardi ; nullement ! C'est faible et violent qu'il faut dire. J'appelle hardi un livre comme le *Traité théologico-politique*, où des idées vraiment neuves sur la religion sont appuyées sur une critique profonde des saintes Ecritures ; j'appelle hardi un livre comme la *Vie de Jésus-Christ*, du docteur Strauss... où une érudition forte et solide est mise au service d'une conception originale. »
>
> SAISSET, *Revue des Deux-Mondes*, 1er février 1845, pages 397—398.

On ne saurait le nier, l'école éclectique possède aujourd'hui le monopole de l'enseignement philosophique au sein du corps universitaire. Quand les hommes religieux se plaignent de ce fait, on leur répond qu'ils ont tort d'être inquiets, que tout va bien, et que l'école éclectique respecte sincèrement le Christianisme. Les garanties que l'on nous offre pour apaiser nos murmures sont-elles sérieuses? Serions-nous injustes si nous refusions de nous en contenter? Telle est la question que j'ai entrepris d'éclaircir.

M. Saisset est, sans contredit, un des représentants les plus

[1] Voir *le Correspondant*, numéros des 10 et 25 mars 1845.

distingués de l'éclectisme. Sous la haute direction de M. Cousin, il forme les jeunes professeurs de philosophie à l'Ecole Normale, et nous voulons croire qu'il recommande à ses élèves de respecter sincèrement tous les cultes. Mais quel sens, quelle portée, quelle efficacité une semblable recommandation peut-elle avoir dans sa bouche? Voilà ce qu'il importe de constater.

Nous avons vu quel aveugle dédain, quelle haine acharnée les dogmes, le culte et la discipline de notre Eglise inspiraient à l'auteur du *Traité théologico-politique*. Eh bien, d'après M. Saisset, Spinosa *respectait le sentiment religieux sous toutes ses formes régulières, et il avait surtout pour le Christianisme une vénération profonde, un respect tendre et sincère*. Comment après cela les catholiques seraient-ils rassurés par les compliments qu'on veut bien accorder à leur Eglise?

Mais si le philosophe hollandais partageait les préjugés et la haine des protestants contre le *papisme*, si ses *fils* détestent comme lui les doctrines et les institutions *ultramontaines*, peut-être se sont-ils gardés et se garderont-ils toujours de porter une main sacrilége sur les éléments du Christianisme qui ont été conservés dans presque toutes les sectes hérétiques. Ces éléments peuvent se rattacher à quatre points fondamentaux : l'histoire sainte, le dogme, le culte et la morale. Voyons ce que Spinosa a enseigné sur ces quatre articles; ils sont bien sans doute aussi dignes de vénération que les *quatre articles* de 1682, dont nos philosophes gallicans prennent si chaudement la défense. Il sera donc curieux et instructif de montrer comment on les *respecte* dans les livres que l'école éclectique traduit et propage. D'ailleurs les doctrines impies que nous allons exposer sont encore enseignées plus ou moins explicitement par tous nos rationalistes contemporains.

I. — L'histoire sainte est la pierre angulaire de l'édifice chrétien; partout et toujours on l'a crue inspirée, du moins quant aux faits essentiels [1], et les protestants, qui rejettent la tradition orale, ont dû s'attacher avec d'autant plus d'énergie aux livres sacrés qui contiennent cette histoire, puisque ces livres sont à leurs yeux l'unique dépôt de la révélation. Spinosa, qui vivait en pays protestant, et qui recommande sans cesse la sou-

[1] V. Bergier, *Dict. de Théol.*, article *Inspiration*.

mission extérieure la plus complète à la religion de l'Etat, Spinosa s'est donc gardé sans doute d'ébranler par ses écrits la foi à l'histoire sainte. Tout au contraire, le principal but du *Traité théologico-politique* est précisément de démolir, pièce par pièce, tout l'édifice de l'Ancien et du Nouveau-Testament, prophéties et miracles [1]. L'authenticité si anciennement, si unanimement reconnue du Pentateuque et des autres monuments historiques contenus dans la Bible, n'a pu trouver grâce devant son exégèse destructive. Portant la hache à la racine de l'arbre, il a nié jusqu'à la possibilité de la révélation et d'un ordre surnaturel [2].

« Un miracle, dit-il, de quelque façon qu'on l'entende, contraire à la nature ou au-dessus d'elle, est purement et simplement une absurdité, et il ne faut voir dans les miracles des saintes Écritures que des phénomènes naturels qui surpassent ou qu'on croit qui surpassent la portée de l'intelligence humaine [3]. »

Et plus loin :

« Concluons donc sans hésiter que tout ce qu'il y a de vrai dans les récits de l'Écriture s'est passé selon les lois de la nature qui régissent toutes choses, et, si l'on y rencontre quelque événement qui soit évidemment contraire aux lois naturelles, ou ne puisse absolument pas s'en déduire, il faut croire alors qu'il a été ajouté aux saintes Écritures par une main sacrilége ; car ce qui est contre la nature est contre la raison, et ce qui est contre la raison, étant absurde, doit être immédiatement rejeté [4]. »

Est-ce là ce que M. Saisset appelle *faire à la théologie sa part?*

Si les miracles sont impossibles, les prédictions surnaturelles ne le sont pas moins ; la vie et les ouvrages des prophètes ne sauraient donc présenter rien de merveilleux. Telle est aussi la doctrine du *Traité théologico-politique* [5]. Suivant cette doc-

[1] Voir spécialement chap. I, II, III, VI, VII, VIII, IX, X ; Les erreurs théologiques et exégétiques de Spinosa ont été solidement réfutées par les apologistes les plus illustres du XVIIe et du XVIIIe siècle. On pourra surtout consulter avec fruit la *Démonstration évangéliqae* de Huet, IVe proposition, chap. XIV ,et *passim* ; — Abbadie, *Vérité de la religion chrétienne*, IIIe section, chapitres VII, VIII, IX, etc. ; — Bergier, *Traité de la Religion*, *passim*.

[2] Le mot surnaturel, dit Spinosa, n'a pas de sens ; ce qui est hors de la nature est hors de l'être, et par conséquent ne peut se concevoir. — Quel sophisme puéril ! ce qui est au-desssus des forces naturelles de l'homme est-il pour cela hors de l'être ? La nature de l'homme est-elle tout l'être ? Non certes ; et la totalité même des êtres finis ne saurait épuiser la notion de l'être.

[3] *Traité théolog.-politiq.*, pag. 149.

[4] Ibid., pag. 154—155.

[5] Spinosa en donne une étrange démonstration. « Ce n'est point penser, dit-il, c'est rêver que de croire que les prophètes ont eu un corps humain, et n'ont pas eu une âme humaine. » (P. 68.) Vraiment je le crois bien ; et qui s'avisa jamais d'en

trine les prophètes étaient des hommes honnêtes et sincères, si l'on veut, mais emportés par une imagination fanatique; c'étaient des gens pieux, mais grossiers, sans lettres, et point du tout philosophes. De l'ignorance et de l'enthousiasme, voilà les traits dominants de leur caractère. Prenons pour exemple les prophètes juifs. Souvent, dit Spinosa, ils ne se comprenaient pas eux-mêmes. Pour les rendre ridicules, le rusé philosophe prend malignement au pied de la lettre toutes les métaphores de leur poésie orientale. On comprendra sans peine qu'avec une pareille méthode exégétique il puisse trouver dans leurs écrits toutes sortes d'extravagances, et surtout l'anthropomorphisme; c'est bien là aussi ce qu'il tâche de faire. Mais cela n'empêche pas son traducteur de nous vanter sa *vénération profonde, son respect tendre et sincère pour le Christianisme.*

Sous le prétexte spécieux de libéralisme et d'impartialité, nos éclectiques contemporains ont proclamé l'égalité de toutes les religions devant la philosophie. Sur ce point encore Spinosa a été leur maître. Après avoir soutenu que les prophètes ne se distinguent des autres hommes que par une imagination plus exaltée, il annonce que toute nation a eu ses prophètes également inspirés, également respectables [1]. A l'entendre, les devins et les augures des peuples païens étaient de vrais prophètes, comme Moïse, Isaïe et Jérémie [2]. Quand on lui objecte que, d'après ses principes, il devrait faire de Mahomet un vrai prophète, il s'en défend d'abord, et traite même Mahomet d'imposteur, sous le prétexte qu'il a nié la liberté humaine; mais de la part d'un fataliste tel que lui, ce prétexte est trop ridicule pour paraître sérieux [3]. Il le sent, et bientôt, emporté par la colère, il s'écrie : « Est-ce que je suis tenu de montrer qu'un certain prophète est un faux prophète [4] ! » Ailleurs

douter? L'Eglise n'a-t-elle pas enseigné constamment que Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même, étant homme, avait *une âme humaine*, unie hypostatiquement au Verbe divin? — « Par conséquent, conclut *le plus grand logicien des temps modernes* (pour parler comme M. Jouffroy), par conséquent, leur conscience et leurs sensations n'ont pas été d'une autre nature que les nôtres. » — Sans doute leurs facultés étaient de même nature que les nôtres; mais s'ensuit-il que Dieu n'ait pu leur manifester des vérités inaccessibles à nos forces naturelles?

[1] *Traité théologico-politique*, p. 107.

[2] Ibid., p. 109. V. le chap. III tout entier.

[3] M. Saisset convient que ce prétexte est *visiblement peu sincère*. Introduction, p. CLXXXVII.

[4] *Lettre à Isaac Orobio*, tome II, page 398.

il insinue en termes un peu voilés, mais suffisamment transparents, que Moïse était un imposteur, un rusé politique, qui, pour soumettre le peuple juif à ses plans, le décimait par de prétendus miracles [1].

Toutefois, il était beaucoup trop prudent pour traiter Notre Seigneur Jésus-Christ d'une manière aussi compromettante. Il cache en effet soigneusement sa véritable pensée sur le divin fondateur du Christianisme. Dans certains passages du *Traité théologico-politique*, il semble accorder que Notre Seigneur fut un révélateur véritable, un personnage surnaturel, non moins sincère que les prophètes, et doué d'une intelligence plus qu'humaine, *sinon divine*. Mais, comme l'observe M. Saisset, l'objet de Spinosa dans ce traité, ce n'est pas de dire sa propre pensée, c'est seulement d'interpréter à sa façon celle de l'Écriture [2]. Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, il s'est donc borné à insinuer des doutes dans l'esprit de ses lecteurs; quant à ses opinions personnelles, il en a caché l'impiété par des réticences astucieuses et sournoisement ironiques, que ses disciples allemands et français du XIXe siècle ont souvent imitées. Dans ses *Lettres à Oldenburg*, il lève un peu le voile dont il enveloppait si prudemment ses blasphèmes. Toutefois, comme son ami est encore timide et paraît s'effaroucher quand on lui dit les choses trop crûment, il use de quelques ménagements; il accorde, par exemple, que l'éternelle sagesse de Dieu, *qui s'est manifestée en toutes choses*, s'est manifestée en Jésus-Christ plus encore que partout ailleurs. Mais, s'enhardissant peu à peu, il finit par s'écrier :

« Quant à ce qu'ajoutent certaines Églises, que Dieu a revêtu la nature humaine, j'ai expressément averti que je ne savais pas ce qu'elles veulent dire, et, pour parler franchement, j'avouerai qu'elles me semblent tenir un langage aussi absurde que celui qui dirait qu'un cercle a revêtu la nature du carré [3]. »

[1] *Traité théologico-politique*, chap. XVII.

[2] Qu'on pèse bien ces paroles : « Je dois avertir ici que je ne prétends *ni soutenir*, ni rejeter les sentiments de certaines Églises touchant Jésus-Christ, car j'avoue franchement que je ne les comprends pas ; tout ce que j'ai soutenu jusqu'à ce moment, je l'ai tiré de l'Écriture elle-même. *Traité théologico-politique*, p. 74.

[3] *Lettres à Oldenburg*, t. II, p. 339 et suiv. — Spinosa suppose, comme on le voit, que, d'après l'enseignement de l'Eglise sur l'Incarnation, la substance divine s'est confondue avec la substance humaine. Il a donc raison de dire qu'il ne connaît pas ce qu'il blasphème. Voici en effet comment notre symbole explique l'union de la nature divine et de la nature humaine dans la personne du Christ : Qui licet Deus sit et homo, non duo tamen, sed unus est Christus. Unus autem *non conversione Divinitatis in carnem, sed assumptione humanitatis in Deum. Unus omnino non confusione substantiæ, sed*

M. Damiron ne semblait il pas s'être inspiré de ces blasphèmes quand, avec toutes les réserves que la prudence lui imposait en 1828, il écrivait :

« Non, pour instruire l'homme, Dieu n'a pris ni visage, ni corps; il n'a point affecté telle ou telle forme ; tout ce qui s'est dit de semblable sur cette matière est, à notre sens, figure sainte et poésie. Il n'a point eu voix, il n'a point eu langage, il n'a enseigné que sous voile et n'a révélé que par symboles[1]. »

Enfin, comme le docteur Strauss, Spinosa déclare qu'il prend à la lettre la Passion, la mort et l'ensevelissement de Jésus-Christ, mais que, pour la résurrection, il ne saurait l'admettre, si ce n'est au sens allégorique[2].

Maintenant je prie mes lecteurs de songer à la position et à l'influence de l'homme qui s'est imposé la pénible tâche d'exhumer ces blasphèmes, de les éditer et de les propager. Qu'ils répondent à ma question : Le respect que l'école éclectique professe pour tous les cultes, et spécialement pour le Christianisme, nous offre-t-il une garantie sérieuse? Cette garantie est-elle suffisante pour que les hommes religieux n'aient pas droit de se plaindre du monopole? Non, évidemment, non! Car, suivant nos maîtres en philosophie, on peut nier les principes les plus essentiels du Christianisme, on peut travailler sournoisement à sa destruction sans cesser d'avoir pour lui une *vénération profonde, un respect tendre et sincère !* Ne l'ai-je pas démontré? Eh bien, je n'ai pas tout dit encore; il faut que j'achève de dévoiler les étranges libertés que Spinosa prenait avec ces institutions religieuses qu'il respectait si loyalement, d'après son traducteur.

II. Après avoir tenté de renverser les *bases historiques* de la foi chrétienne, Spinosa s'est-il abstenu de toucher aux *dogmes fondamentaux* conservés plus ou moins exactement par toutes les sectes hérétiques? Cela était impossible; car s'il s'est acharné à détruire les faits qui servent de point d'appui à notre symbole, c'était pour faire crouler ce symoble et le réduire en poussière. Tous les principes de son exégèse tendent au même

unitate personæ. Nam sicut anima rationalis et caro unus est homo, ita Deus et homo unus est Christus. » — N'est-ce pas au contraire le panthéisme qui donne au cercle la nature du carré quand il confond Dieu et l'homme, les esprits et les corps, dans l'absolue identité d'une substance indivisible ?

[1] *Histoire de la philosophie en France au XIXe siècle*, t. II, p. 217, 3e édit.

[2] *Lettres à Oldenburg*, t. II, p. 345.

but. Il serait curieux et important de les soumettre à une analyse rigoureuse; mais nous devons nous borner ici à en signaler quelques-uns.

L'Ecriture, dit Spinosa, ne s'adresse point à la raison pour l'éclairer, mais à l'imagination pour la frapper [1]. La philosophie cherche uniquement la vérité, tandis que la foi n'a en vue que l'obéissance et la piété [2]. Tout ce que l'Ecriture renferme a été accommodé aux préjugés du peuple. Subordonner la raison à l'Ecriture, ou la philosophie à la théologie, c'est donc admettre les préjugés d'un ancien peuple comme des choses divines. L'Ecriture est pleine en effet de contradictions palpables et d'erreurs manifestes [3]. Du reste, la foi donne à tout le monde la liberté pleine et entière de philosopher à son gré, afin que chacun puisse sans crime penser sur toutes choses ce qui lui paraît convenable [4]. A la vérité, les théologiens veulent trouver dans les livres sacrés une métaphysique profonde; mais, « si vous demandez à ces personnes subtiles quels sont les mystères qu'elles trouvent dans l'Ecriture, elles ne vous produiront que les fictions d'un Platon, d'un Aristote, ou de tout autre semblable auteur de systèmes, fictions qu'un idiot trouverait bien plutôt dans ses songes que le plus savant homme du monde dans l'Ecriture [5]. » Cela étant, « chacun doit approprier la foi à ses opinions, afin de l'embrasser sans répugnance [6]. »

[1] *Traité théologico-politique*, page 154.

[2] Ibid., p. 258.

[3] Ibid., p. 259 et suiv.

[4] *Traité théologico-politique*, pag. 258. C'est quelques lignes après avoir émis cette étrange assertion que Spinosa déclare n'avoir aucunement l'intention d'*introduire* des nouveautés théologiques!

[5] Ibid., p. 345. « Selon moi, dit-il encore, les sublimes spéculations n'ont rien à voir avec l'Ecriture; et je déclare que je n'y ai jamais appris ni pu apprendre aucun des attributs de Dieu. » (*Lettre à Blyenbergh*, t. II, p. 381.) Je crois sans peine que Spinosa n'a jamais trouvé dans l'Ecriture les éléments de sa théodicée panthéistique; je crois bien aussi que l'Ecriture doit être expliquée et complétée par la tradition orale de l'Eglise. Mais dire qu'étudiée à la lueur de ce flambeau elle ne nous offre aucun dogme précis et supérieur *aux fictions d'un Aristote ou d'un Platon*, c'est donner au sens commun un audacieux démenti. Toutefois cette opinion de Spinosa a rencontré d'assez nombreux partisans parmi les déistes, et même, ce semble, parmi nos éclectiques. Sans doute M. Cousin prétend trouver dans nos mystères toute sa philosophie, c'est-à-dire une philosophie, suivant lui, très-profonde; mais il a souvent insinué que ces mystères ont eu leur source dans un long travail humanitaire et non dans l'Ecriture ou dans les doctrines de l'Eglise primitive; telle est aussi la théorie généralement enseignée dans son école.

[6] *Traité théologico-politique*, page 257.

Voilà quelques-uns des prétendus axiomes que Spinosa pose *a priori*, suivant sa méthode favorite, et sur lesquels il s'appuie constamment dans ses déductions astucieuses. Nous avons montré déjà comment il applique ces principes à l'exégèse historique; disons en peu de mots comment il les applique à l'interprétation de la dogmatique chrétienne et à l'appréciation du culte.

Après avoir défiguré et insulté, comme on l'a vu, le mystère de l'Incarnation, Spinosa ne traite pas beaucoup mieux les dogmes du péché originel et de la rédemption; il les rejette comme tous les mystères et tous les miracles, ou, pour parler plus exactement, devançant le docteur Strauss, il transforme ces dogmes en mythes philosophiques. Ainsi, après avoir nié que Jésus-Christ soit sorti glorieux du tombeau, il substitue à ce fait des métaphores obscures, des subtilités transcendantales; or, si je ne me trompe, ces hiéroglyphes abstraits signifient tout simplement que le Christ, par sa mort comme par sa vie, se fit une réputation durable de vertu, et qu'en marchant sur ses traces on obtient le même avantage. Qui n'admirerait la profondeur de cette théologie? Aussi Spinosa ajoute avec satisfaction : « Je ne crois pas qu'il fût difficile d'expliquer toute la doctrine de l'Evangile à l'aide de ce système d'interprétation [1]. »

Mais, si l'on admet une fois cette méthode théologique, on fera bien de laisser là l'Ancien et le Nouveau-Testament pour mettre à leur place les fables de La Fontaine.

Quand on prend de semblables libertés avec les dogmes les plus augustes, comment pourrait-on conserver un respect véritable et sérieux pour les cérémonies du culte? Ce serait assurément une bizarre inconséquence, et Spinosa s'en est bien gardé; le culte n'est à ses yeux qu'une affaire de police extérieure.

« Les cérémonies du Christianisme, dit-il, comme le Baptême, la Cène et toutes les cérémonies *communes de tout temps à tous les chrétiens*... ne sont que des *signes extérieurs* de l'Église universelle; *elles n'ont rien qui intéresse la béatitude, et il ne faut leur attribuer aucune vertu sanctifiante* [2]. »

Peu s'en faut toutefois que Spinosa ne consente à nous laisser la lettre de nos dogmes et la forme matérielle de notre culte, si

[1] *Lettres à Oldenburg*, t. II, p. 345.
[2] *Traité théologico-politique*, p. 137.

nous reconnaissons à chacun le droit d'en changer l'esprit selon ses goûts. Quelle longanimité ! N'est-ce pas là, comme dit M. Saisset, *faire sa part à la théologie et la séparer complétement de la philosophie*, *en la restreignant aux choses de la vie pratique?* Si, après cela, nous ne sommes pas contents, il sera prouvé que nous sommes des fanatiques! Mais, au risque de nous attirer ce reproche, nous n'hésiterons pas à dire, avec le pacifique biographe de Spinosa, avec Colerus, que, si l'on admet une fois cette méthode exégétique, c'en est fait du Christianisme tout entier : la tradition est mise à néant, et « la sainte Bible n'est plus qu'un nez de cire qu'on tourne et forme comme on veut; une lunette au travers de qui un chacun peut voir justement ce qui plaît à son imagination, un vrai bonnet de fou qu'on ajuste et tourne à sa fantaisie en cent manières différentes après s'en être coiffé [1]. »

Assurément, M. Saisset n'a pu se faire aucune illusion sur le sens et la portée de ces doctrines impies. Il ne s'agit pas là du jésuitisme ou de l'ultramontanisme : c'est l'essence même de tout Christianisme que Spinosa nie et veut détruire. Le traducteur du *Théologico-Politique* et des *Lettres* à Oldenburg, à Blyenberg, à Orobio, à Bhurg, ne s'y est pas mépris ; il est certes beaucoup trop pénétrant. Et néanmoins il nous assure que Spinosa n'était nullement hostile aux institutions religienses !

III. Poursuivons : peut-être la morale chrétienne pourra-t-elle au moins rester debout entre les ruines du dogme et du culte? Spinosa le suppose, et l'école éclectique le suppose comme lui. Suivant le *Tractatus theologico-politicus*, la loi naturelle est toute la religion; pour se révéler, pour s'établir, elle n'a besoin que d'elle-même ; il est superflu de vouloir l'appuyer sur des faits historiques, sur des traditions ; elle ne demande non plus aucun culte déterminé. C'est en conséquence de ce principe qu'on veut restreindre la théologie aux choses de la vie pratique et faire du dogme un sujet de libre controverse; mais il suffit de méditer attentivement Spinosa lui-même pour reconnaître combien cette doctrine est fausse et dangereuse.

Le résultat clair et net de l'exégèse spinosiste, c'est la réduction de toutes les croyances religieuses à une morale destituée de principe et de sanction. Sans doute la religion tout en-

[1] *Vie de Spinosa*, par Colerus, t. I, p. 32 de l'édition Saisset.

tière peut se résumer dans ce précepte : « Aimez Dieu et vos semblables. » Le divin fondateur du Christianisme l'avait dit avant Spinosa, et mieux que lui. Mais la charité suppose la foi et l'espérance ; or, c'est ce que le philosophe hollandais n'a pas compris. Sans doute aussi quand on pratique, comme il faut, le double précepte de la charité, on fait son salut. Mais peut-on bien pratiquer ce double précepte quand on manque de la foi dogmatique, qui seule lui donne une autorité puissante, une règle incorruptible et une sanction ? Le peut-on quand on rejette avec indifférence ou mépris toutes les traditions historiques qui nous révèlent l'amour de Dieu pour nous, sa Providence attentive et universelle et sa justice incorruptible ? Le peut-on quand on refuse ou qu'on néglige de puiser et de renouveler incessamment ses forces aux sources vivifiantes du culte ? Si la connaissance explicite de tous nos mystères et la participation extérieure aux sacrements de l'Église ne sont pas essentiellement et absolument indispensables au salut, si des grâces extraordinaires viennent en aide aux âmes droites qui manquent innocemment de moyens ordinaires et communs, tous les hommes qui peuvent remplir ces conditions normales de la vie religieuse n'y sont-ils pas du moins obligés par une loi rigoureuse, et sous peine de tomber dans la mort spirituelle ? — Voilà quelques-unes des questions que Spinosa aurait dû examiner sérieusement. Mais, au lieu de soumettre avant tout ces problèmes fondamentaux à une étude impartiale, il a pris le parti commode d'en supposer la solution la plus fausse comme un postulat incontestable. — Sans doute, enfin, le dogme et le culte doivent servir à la propagation de la vertu ; mais l'erreur et la vérité ne sont pas également propres à cette fin sublime ; elles ne sauraient produire les mêmes fruits et posséder la même fécondité. Comment des apologues destitués d'autorité, et susceptibles de cinquante interprétations diverses, auraient-ils sur les âmes le même empire que des dogmes révélés par Dieu et sanctionnés par d'éclatants miracles ? D'ailleurs notre intelligence a besoin d'une lumière, comme notre volonté d'une direction, d'un mobile et d'un point d'appui, et cette lumière dont notre intelligence est si avide, ce mobile, ce point d'appui, où les trouver sinon dans la doctrine sainte et immuable du Catholicisme ?

Non, la morale ne peut vivre indépendante et solitaire ! Ceux

qui veulent la séparer du culte et du dogme doivent changer d'abord la nature humaine, séparer en nous l'activité volontaire de l'intelligence et de la sensibilité, et faire que notre libre arbitre se suffise à lui-même ; mais cela est impossible. La religion, c'est comme l'arbre de vie. Le dogme en est la racine et la tige; le culte en est le feuillage et la fleur, la morale en est le fruit. Des esprits *forts* ont cru découvrir que, ce fruit étant seul essentiel, chacun pouvait, suivant son caprice, couper les racines, les fleurs et les feuilles de l'arbre qui le porte. Quelques-uns ont même pensé qu'il serait sage de supprimer complétement ces excroissances inutiles, attendu qu'elles dérobent, chacune de leur côté, une portion importante de la sève destinée au fruit. Par malheur, les expériences qu'on a tentées pour opérer cette simplification n'ont pas eu le succès qu'on en attendait; et, bon gré malgré, il faut reconnaître que le dogme n'est point une racine stérile, et le culte un ornement superflu. C'est dans le dogme, en effet, que la morale trouve un point d'appui pour résister aux vents orageux des passions. Si les extrémités de cette racine mystérieuse se cachent, pour ainsi dire, dans les profondeurs d'un sol impénétrable à la vue, c'est pour y puiser la sève par une aspiration incessante. Enfin, quant aux pratiques du culte, encore une fois elles sont comme un feuillage magnifique où la vie s'épanouit et circule pour s'enrichir des éléments féconds répandus dans l'atmosphère ; sous cet ombrage, les fleurs s'abritent et les fruits peuvent mûrir sans craindre les rayons d'un soleil brûlant.

Mais s'il en est ainsi, que penser des fils de Spinosa qui voudraient parquer la théologie *dans les choses de la vie pratique*, supprimer graduellement le culte et transformer l'Église en une école de petite morale ?

IV. Pour renverser la morale du Christianisme, Spinosa ne se borne pas à détruire les arcs-boutants qui la soutiennent ; il s'attaque au corps même de l'édifice, il ne veut pas en laisser debout une seule colonne. Ainsi, il défigure à plaisir les enseignements de l'Evangile et de l'Église sur la mortification, sur la pénitence, sur l'humilité et sur la pensée de la mort. Puis, après les avoir interprétés dans un sens ridicule, il les repousse avec dédain. On nous présente trop souvent, dit-il, la vie vertueuse comme une vie de privations et d'austérités où toute douleur

est une grâce, et *toute jouissance un crime* [1]. Mais comment la Divinité (c'est-à-dire la substance universelle) prendrait-elle plaisir au spectacle de ma faiblesse et m'imputerait-elle à bien les larmes, les sanglots, la crainte, signes d'une âme impuissante? On nous exhorte sans cesse au repentir, à l'humilité, à la méditation de la mort; mais « le repentir n'est point une vertu, il ne provient point de la raison; au contraire, celui qui se repent d'une action est deux fois misérable et deux fois impuissant [2]. » L'humilité n'est pas plus une vertu que le repentir; car « c'est une tristesse qui naît pour l'homme de l'idée de son impuissance [3]. Quant à la pensée de la mort, elle est fille de la crainte, et c'est dans les âmes faibles qu'elle fait son séjour [4]. » « La chose du monde à laquelle un homme libre pense le moins, c'est la mort, et la sagesse n'est point une méditation de la mort, mais de la vie [5]. »

Ces doctrines sont parfaitement en harmonie avec le panthéisme. Si c'est Dieu qui fait toutes nos actions, le repentir n'est-il pas absurde? Si nous sommes une partie essentielle du développement divin, pourquoi nous humilier sottement? L'orgueil devient un droit sacré! Jouissons de notre divinité, tandis que nous pouvons en avoir conscience, et ne prenons nul souci de l'avenir, puisqu'il est déterminé d'avance par une nécessité invincible! Voilà la sagesse du spinosisme. Est-ce, comme le dit M. Cousin, l'ascétisme de l'*Imitation?* ou n'est-ce point plutôt la sagesse d'Epicure?

Chose remarquable! en désavouant le panthéisme de Spinosa,

[1] Certainement ce n'est pas le Christianisme qui nous présente la vie sous cet aspect désolant. L'apôtre saint Paul, tout en prêchant énergiquement la mortification, n'écrivait-il pas aux premiers chrétiens: « *Gaudete in Domino semper, iterum dico, gaudete?* » Et ne s'écriait-il pas au milieu des persécutions: « *Superabundo gaudio!* » Malheureusement pour les rationalistes, la subtilité la plus exercée ne saurait comprendre ces joies mystérieuses; et l'on peut appliquer aux sophistes les plus pénétrants, aussi bien qu'aux hommes les plus grossièrement charnels, ces énergiques paroles de l'apôtre: « *Animalis homo non percipit ea quæ sunt Dei.* »

[2] *Ethique*, de l'Esclavage, proposition LIV.

[3] Idem, proposition LIII.

[4] Quand la pensée de la mort est involontaire et pleine de découragement, elle peut être un symptôme de faiblesse; mais pour la fixer volontairement, pour en faire l'objet d'une méditation sérieuse et calme, ne faut-il pas au contraire une très-grande énergie?

[5] *Ethique*, Part. II, proposition LXVII. Sans doute les méditations du sage doivent avoir pour but le bon emploi de la vie. Mais c'est pour bien vivre que le chrétien pense souvent à la mort. Voir *Imitation*, liv. I, chap. XXIII.

nos éclectiques n'ont jamais renié sa morale pratique ; bien loin de là, ils l'ont exposée avec complaisance. M. Saisset, entre autres, la trouve d'*une simplicité et d'une élévation également remarquables*. Le seul défaut qu'il lui reproche, c'est d'être frappée d'impuissance par le fatalisme. Du reste, suivant lui, *elle montre parfaitement quel est l'idéal de la meilleure vie*[1]. Arrêtons-nous donc un instant à contempler cet *idéal de la meilleure vie*.

Evidemment l'auteur de l'*Ethique* ne pouvait considérer le plan de perfection qu'il expose à ses lecteurs comme une loi morale obligatoire pour eux ; car nous allons voir qu'il nie radicalement toute obligation morale. S'il décrit avec une satisfaction visible le modèle de sagesse qu'il a conçu, c'est qu'il y trouve l'expression de ses goûts personnels et de ses penchants. En peignant le sage, il se prenait pour type et posait avec complaisance devant sa pensée. Or, voici en quoi consiste la sagesse suprême, d'après cet anachorète du panthéisme moderne.

La vie la plus parfaite, c'est la vie la plus heureuse.

« Plus nous avons de joie, plus nous acquérons de perfection ; en d'autres termes, plus nous participons nécessairement à la nature divine. Il est donc d'un homme sage d'user des choses de la vie, et *d'en jouir autant que possible, pourvu que cela n'aille pas jusqu'au dégoût, car alors ce n'est plus jouir*. Oui, il est d'un homme sage... de jouir de *tous les divertissements que chacun peut se donner sans dommage pour personne*[2]. »

Mais la vie la plus heureuse, c'est celle où l'être de l'homme se conserve et s'accroît le plus. L'âme étant une idée, son être est dans la pensée. Ainsi, plus elle pense, plus elle est. Comprendre avec plénitude l'universalité des choses, voilà le bonheur et partant la vertu. En dernière analyse, la morale peut donc s'identifier avec la métaphysique ; la sainteté se résout dans la science ; l'amour de Dieu, c'est tout simplement le goût de l'étude ; étudier la nature, c'est-à-dire la substance universelle et ses développements, c'est penser à Dieu, c'est l'aimer. Perfectionnez ou du moins propagez le panthéisme avec prudence, et vous serez saints ; car la plus belle spéculation philosophique est aussi la plus belle vertu ! Tels sont les paradoxes bizarres que Spinosa s'efforce de recouvrir d'un léger voile de formules pieuses.

Je l'avoue, l'auteur de l'*Ethique* répand sur ce fond d'épicuréisme abstrait quelques belles maximes touchant l'amour des

[1] Introd. aux *Œuvr. de Spin.*, pag. CLXIII, CLXVIII, CXCVIII.
[2] *Ethique*, Part. IV, p. 207.

hommes et l'amour de Dieu. Mais tout cela est frappé d'une complète impuissance par l'ensemble de sa doctrine, et ne peut même y avoir aucun sens intelligible. J'en donnerai plus loin la preuve; mais, auparavant, je dois constater rapidement les erreurs de Spinosa sur les principes fondamentaux de la religion naturelle.

VI

« Ce livre (l'*Ethique*) est au fond un hymne mystique, un élan et un soupir de l'âme vers celui qui seul peut dire légitimement : Je suis celui qui suis. » Cousin, *Fragm. philos.* t. II, p. 164.

Suivant M. Cousin, le symbole universitaire doit se borner à cet ensemble de vérités religieuses et morales « qui n'ont « manqué à aucun homme, à aucune société, puisque sans elles « l'homme n'est pas un homme et la société n'est qu'un chaos. » Mais, en revanche, l'illustre chef de l'école éclectique nous promet, de la façon la plus positive, que tous ses disciples cultiveront avec un soin respectueux cette racine féconde sur laquelle sont greffés tous les dogmes surnaturels du Christianisme. Assurément, nous ne pouvons approuver que l'on sépare dans l'éducation ce que Dieu a fondu en une vivante et indissoluble unité; mais il nous importe au plus haut degré de savoir avec certitude si du moins les promesses qu'on nous fait seront accomplies toujours d'une manière exacte. Or, je ne crains pas de dire que ni M. Cousin ni ses disciples ne sauraient nous offrir à cet égard aucune garantie sérieuse; et je crois pouvoir démontrer cette assertion sans sortir de mon sujet.

D'abord, on nous insinue qu'aucun professeur de philosophie ne pourra méconnaître les grandes vérités religieuses et morales qu'il sera chargé d'enseigner, attendu que ces vérités sont trop naturelles « *pour manquer à aucun homme. Sans elles*, nous dit-on, *l'homme n'est pas un homme.* » L'argument est ingénieux; car, après tout, les disciples de M. Cousin sont des hommes, nous ne pouvons le nier; d'un autre côté, si nous disons que la religion *naturelle* n'est pas aussi *naturelle* qu'on le dit maintenant, M. Cousin criera au scandale et nous convaincra de scepticisme ou de jansénisme! Heureusement, nos adversaires nous présentent eux-mêmes un moyen de couler à fond leur objection en évitant ce double écueil. Nous pourrions montrer que les chefs même de l'école éclectique ont enseigné des erreurs gra-

ves sur les points fondamentaux de la religion naturelle; et nous aurions droit de conclure que les disciples pourront fort bien retomber un jour ou l'autre dans les fautes de leur maître. Mais notre sujet nous fournit un argument tout aussi fort et moins irritant peut-être. Cet argument, le voici : Si les vérités dogmatiques et morales qui constituent le symbole universitaire ou éclectique (l'Université et l'école éclectique, pour M. Cousin, c'est tout un), si ces vérités, dis-je, sont aussi *naturelles* qu'on l'insinue, assurément nous devons les retrouver dans Spinosa. Ne nous a-t-on pas dit que l'auteur de l'*Ethique* était *religieux d'intention*, *religieux par conviction et par nature; théologien érudit*, *philosophe profond*, *dialecticien d'une incomparable vigueur*, *plein d'amour pour la vérité*, *vertueux jusqu'à l'héroïsme*, *pieux enfin comme l'auteur de l'Imitation?* Certes, voilà des qualités plus rassurantes que les titres de licencié, de docteur ou même d'agrégé! Si les catholiques en demandaient de semblables à tous les professeurs universitaires, qui ne trouverait leurs exigences intolérables? De bonne foi, ni M. Cousin ni aucun grand- maître ne sauraient se flatter d'avoir toujours au service du monopole des professeurs si habiles et si saints. Remarquez, d'ailleurs, qu'en portant ce jugement sur Spinosa nos éclectiques avaient en main toutes les pièces nécessaires pour éviter l'erreur, tandis que, pour juger d'avance les doctrines de leurs futurs élèves, ils sont réduits à des conjectures profondément incertaines. La pensée d'un philosophe n'est-elle pas, en effet, la chose du monde la plus mobile? Sans remonter bien haut dans le passé, l'histoire contemporaine ne démontre-t-elle pas qu'en pareille matière toute prévision est impossible? Quel eût été, par exemple, le prophète assez habile pour annoncer en 1815 toutes les variations de M. Cousin? Quand le jeune suppléant de Royer-Collard s'enfermait, à l'exemple de son maître, dans l'analyse psychologique de la perception externe, quel homme eût été assez clairvoyant pour prédire le cours de 1828? Et si cet homme se fût rencontré, à qui eût-il persuadé ses prophéties? Après cela, comment espérer que les professeurs formés par MM. Cousin, J. Simon et Saisset seront toujours fidèles au programme qu'on nous promet de leur tracer? Comment espérer qu'ils enseigneront toujours exactement la religion naturelle, quand Spinosa, loin de la conserver, a tenté de la détruire aussi radicalement que

possible? Or, ceci n'est pas une hypothèse calomnieuse inventée au profit du jésuitisme; c'est un fait notoire, constaté de nouveau, par M. Saisset, de la manière la plus irrécusable. On va en juger.

I. Spinosa reconnaît en plusieurs endroits qu'il faut à la morale un point d'appui dogmatique. Aussi, par condescendance pour les *esprits faibles*, c'est-à-dire pour les trois quarts du genre humain, il a promulgué, dans son *Traité théologico-politique*, un symbole de religion universelle que les déistes du XVIIIe et du XIXe siècle se sont bornés à commenter. Ce symbole, le voici en quelques mots : Il existe un être suprême qui aime la justice et la charité. On doit lui obéir pour être sauvé, et il faut l'honorer par la pratique de la justice et de la charité [1].

Ce symbole, comme on le voit, est tout simplement une page déchirée de nos catéchismes. C'est, pour ainsi dire, la tête de la doctrine catholique; mais, une fois détachée de l'organisme puissant auquel elle appartient, elle n'a plus de vie; peu à peu elle tombe en dissolution et devient *un je ne sais quoi qui n'a plus de nom dans aucune langue*. Voilà ce que démontre l'histoire ancienne et moderne; et voilà aussi le spectacle que nous présentent les œuvres de Spinosa. Chez ce philosophe, en effet, comme chez tous les propagateurs du déisme, la religion naturelle n'est qu'une ruse de guerre, une arme déguisée pour frapper la religion positive et surnaturelle, une concession dédaigneuse à la faiblesse et aux préjugés de la multitude, un acheminement à l'athéisme, ou, ce qui ne vaut pas mieux, au panthéisme.

Je supposerai toutefois, si l'on veut, que le déisme du *Traité théologico-politique* n'est pas seulement le masque d'un athéisme hypocrite. Alors il faudra m'accorder que Spinosa est tombé dans l'imprudence la plus inexcusable et dans la contradiction la plus flagrante. En effet, il reconnaît, d'une part, que la foi à une providence universelle et souverainement parfaite est nécessaire aux masses; puis, d'autre part, il veut que chacun soit libre de controverser et de nier toute espèce de dogme [2], et le dogme de la Providence comme tout autre.

[1] *Traité théologico-politique*, p. 255 et suiv.

[2] Ce que je reproche ici à Spinosa, ce n'est pas de réclamer cette liberté comme un

Bien plus, il donne lui-même l'exemple de nier aussi radicalement que possible cette vérité si essentielle au monde. Ainsi, le Dieu dont la société a besoin est, de son aveu, un être personnel, juste, miséricordieux et saint, modèle de la véritable vie, législateur et juge souverain de tous les êtres; on lui doit obéissance, admiration, amour; et il n'est pas permis de supposer que les plus petites choses lui soient cachées, ou qu'il n'ait pas sur toutes un pouvoir absolu. Mais ce Dieu auquel il faut croire, d'après certains passages du *Traité théologico-politique*, c'est le Dieu du Christianisme; or, Spinosa ne le reconnaît pas. Que dis-je! il le nie positivement; et, de par la philosophie, il le renvoie comme une ombre vaine dans le monde des chimères.

J'insiste sur ce point, parce que nos philosophes éclectiques, tout en fournissant la démonstration la plus complète de ce que j'avance, ont dissimulé constamment la contradiction flagrante dans laquelle sont tombés Spinosa et ses disciples fidèles.

Déjà dans le *Traité théologico-politique*, l'antinomie que je viens de signaler éclate visiblement. Par exemple, je lis d'un côté :

« Celui qui nie les récits de l'Écriture parce qu'il ne croit pas en Dieu, ni à sa providence, est un impie [1]. » — « La foi à la révélation et à la sainte Écriture est nécessaire pour la plupart des hommes, qui ne sauraient acquérir la vertu par la direction de la raison seule [2]. »

Peut-on rien voir de plus édifiant ? Mais, d'un autre côté, je trouve dans ce même livre les propositions suivantes :

« Dieu est-il feu, esprit, lumière, pensée? Est-ce librement ou par une nécessité de sa nature qu'il dirige les choses? Est-ce en vertu de son libre arbitre ou par la nécessité du décret divin que l'homme obéit à Dieu? Rien de tout cela n'est une affaire de foi [3]. » — « *Chacun doit approprier la foi à ses opinions, afin de l'embrasser sans répugnance* [4]. » — « Dieu n'est point un législateur équitable, un roi miséricordieux; — il agit et dirige toutes choses par la seule nécessité de sa nature [5]; — son gouvernement n'est que l'ordre fixe, immuable et nécessaire de la nature [6]. — Les ordres de Dieu et sa providence, dont il est tant parlé dans l'Écriture, ne sont pas non plus autre chose que cet ordre nécessaire [7]. »

droit politique, c'est de la réclamer comme un *droit religieux et moral*. Nous prions qu'on veuille bien se rappeler cette distinction essentielle.

[1] Page 139.
[2] Page 268.
[3] Pages 256 et 257.
[4] Ibid., page 257.
[5] Ibid., pages 124 et 125.
[6] Ibid., page 102.
[7] Ibid., page 151.

Pour mieux accréditer ce fatalisme, Spinosa va jusqu'à soutenir les paradoxes les plus ridicules. Ainsi, à l'en croire, « l'Ecriture elle-même enseigne expressément qu'il n'y a point de miracles [1]. » Et tout comme on peut nier les miracles en s'appuyant sur l'Ecriture, « il n'est pas contraire à la foi de nier la liberté humaine [2]. » Cela doit être; car, en réalité, « personne ne fait rien que suivant l'ordre prédéterminé de la nature [3]. »

Je défie l'éclectique le plus habile d'harmoniser ces deux séries de propositions !

II. Toutefois, quand on compare le déisme du *Traité théologico-politique* aux théories professées dans l'*Ethique*, le contraste est encore bien plus frappant. Qu'est-ce, en effet, que le Dieu de l'*Ethique?* Est-ce un être personnel, intelligent, qui veille sur toutes nos actions, sur toutes nos pensées les plus secrètes, pour les récompenser ou les punir? Nullement; le Dieu de l'*Ethique*, c'est la substance de l'univers et la cause aveugle de tous ses phénomènes. Considéré en lui-même, il n'est véritablement que l'être indéterminé. Comme les idoles de pierre et de bois qu'adorait la superstition païenne, cette idole métaphysique est absolument dépourvue d'intelligence et de volonté. Nous demander, après cela, de l'adorer et de l'aimer, ne serait-ce pas une moquerie ? Lui rendre un culte, se vouer à son service, serait, en effet, aussi absurde que d'adorer, que de servir le néant. On a beau nous dire que ce Dieu est *immuable, indivisible, qu'il n'a pas eu de commencement, qu'il est pur des limitations de l'entendement, étranger à la mobilité des idées*, que nous importent tous ces attributs négatifs? On pourrait tout aussi bien en gratifier le néant ! Si ce Dieu indéterminé acquiert des qualités plus positives en se déterminant sous la forme concrète des être finis, ces qualités sont toujours souverainement imparfaites; dans son incarnation perpétuelle et universelle, il partage et cumule toutes les souffrances des hommes avec leurs joies éphémères, toutes leurs folies avec leurs grandes pensées, tous leurs vices avec leurs vertus. Condamné par la philosophie au tourment de Sy-

[1] Ibid., page 159. On voit par ce curieux spécimen avec quelle liberté Spinosa interprète l'Ecriture.

[2] Ibid., page 98.

[3] Ibid., pages 102 et 115.

siphe, il se fatigue en vain pour gravir la montagne escarpée de la perfection; le mal, ce pesant rocher qu'il traîne avec lui et qui retombe sans cesse, le mal triomphe de ses efforts et l'entraîne avec lui vers les abîmes ténébreux de la mort!

Les admirateurs de Spinosa s'indignent de ce qu'on l'a accusé d'athéisme.

« Jamais, dit entre autres M. Saisset, jamais homme n'a cru en Dieu d'une foi plus profonde, d'une âme plus sincère que Spinosa[1]. »

Il est certain en effet que Spinosa affirme l'existence de Dieu de la manière la plus formelle; mais qu'importe, s'il n'attache pas à ce mot *Dieu* le sens qu'on y attache généralement? Pour lui, Dieu est tout ce qui est; dès lors il peut dire en un sens détourné que tout homme qui pense pense Dieu; que tout homme qui affirme affirme Dieu; qu'ainsi il n'y a point d'athées, et que l'accusation d'athéisme est un non-sens. Mais, de bonne foi, la monstrueuse théologie de Spinosa est-elle ce que le sens commun a désigné sous le nom de théisme? Non, évidemment. Et dire que Spinosa est théiste, c'est, à son exemple, embrouiller les idées les plus claires par des jeux de mots perfides.

Si Spinosa n'est pas théiste, qu'est-il donc? Il est panthéiste, tout le monde en convient. Mais le panthéisme est-il moins impie que l'athéisme? Je dirais volontiers tout le contraire. En effet, si l'athée nie l'existence de Dieu, le panthéiste impute à cet être souverainement parfait toutes les folies et tous les crimes qui souillent le monde. Or, la négation de l'une n'est-elle pas moins outrageante pour la majesté infinie que les affirmations sacriléges de l'autre? Ajoutez à cela que, si le panthéisme est plus injurieux à Dieu que l'athéisme, il n'est pas moins immoral et moins dégradant pour l'homme; car je défie de citer une conséquence impure et désolante de l'athéisme qui ne sorte pas tout aussi naturellement du panthéisme. Arrêtons-nous un instant pour mettre en lumière ce point capital : ce sera le meilleur moyen de réfuter les apologistes de Spinosa et les partisans si nombreux de son indifférence dogmatique.

III. Toute la morale peut se ramener à deux préceptes fondamentaux : l'amour de Dieu et l'amour du prochain. Spinosa

[1] *Introd. aux Œuvres de Spinosa*, page XLIV.

le reconnaît, et il abuse même de cette vérité jusqu'à réduire toute la religion à ce double précepte. Or, les théories du panthéisme sur la nature de Dieu aboutissent logiquement à la destruction complète de ce binôme moral.

Parlons d'abord de ce qui regarde l'amour de Dieu. A quel titre, je vous prie, devrions-nous aimer un Dieu pareil au Dieu de l'*Ethique?* Ce Dieu aveugle, sourd, impitoyable, n'a jamais rien fait pour nous; car il ne fait rien en vue d'une fin. Si l'ordre merveilleux du monde nous procure des biens innombrables au point de vue du panthéisme, ce ne peut être pour nous un motif de reconnaissance; car cet ordre nous apparaît, à ce point de vue, comme le produit d'une nécessité interne, et non comme l'œuvre d'un être libre et infiniment bon; l'œil n'a point été fait pour voir, ni l'oreille pour entendre, ni le soleil pour éclairer : toutes ces causes finales supposeraient une Providence organisatrice; or, le panthéisme n'en reconnaît pas [1]. D'ailleurs, Spinosa déclare expressément que Dieu n'a d'amour pour personne. A l'en croire, celui qui aime Dieu ne peut désirer que Dieu l'aime à son tour; « car ce serait désirer que Dieu ne fût pas Dieu; ce qui est impie, et, qui plus est, impossible [2]. »

Si l'ontologie spinosiste rend l'amour de Dieu absurde et impossible, laissera-t-elle du moins subsister l'amour des hommes? Mais la plupart du temps l'amour des hommes n'est possible que par l'amour de Dieu. Les hommes sont-ils toujours aimables en eux-mêmes? Le sont-ils assez pour vaincre l'égoïsme, qui malheureusement nous est si naturel? Une philanthropie chimérique et rêveuse pourra bien nourrir à ce sujet d'absurdes illusions; mais l'expérience de chaque jour lui donne un démenti. Comment donc s'élever à un amour des hommes universel, constant, désintéressé jusqu'au dévouement, jusqu'à l'héroïsme, si pour cela on ne trouve pas dans

[1] Quand nos adversaires, dit Spinosa, en faisant allusion aux partisans des causes finales, considèrent l'économie du corps humain, ils tombent dans un étonnement *stupide ;* et comme ils ignorent les causes d'un art si merveilleux, ils concluent que ce ne sont point des lois mécaniques, mais une industrie divine et surnaturelle qui a formé cet ouvrage et en a disposé les parties de façon qu'elles ne se contrarient pas réciproquement. (*Ethique*, Part. I, appendice.) Suivant notre philosophe, l'harmonie du monde est le résultat nécessaire d'une série de mouvements sans commencement et sans fin.

[2] *Ethique*, Part. V, propos. XVIII.

l'amour de Dieu un mobile tout-puissant et absolu? Car obtenir du genre humain qu'il se dévoue à l'*impératif catégorique* ou à toute autre abstraction creuse comme celle-là, c'est ce que ne feront jamais ni la philosophie la plus subtile, ni la rhétorique la plus éloquente. En détruisant l'amour de Dieu, Spinosa détruit donc du même coup l'amour des hommes; il ne laisse subsister que l'amour de soi, sans frein, sans règle, sans limites.

IV. Il y a plus : l'ontologie spinosiste efface la distinction entre le bien et le mal moral; elle rend impossible toute obligation; elle fait disparaître toute responsabilité, tout mérite et tout démérite.

« Peu importe, dit judicieusement M. Saisset, qu'il existe une loi naturelle, si je ne suis pas le maître d'y obéir, et si je suis libre d'une liberté sans règle, tout alors est légitime... Interrogez maintenant Spinosa sur ces deux objets, le libre arbitre et l'ordre moral; sa pensée est aussi claire, aussi tranchante, aussi résolue sur l'un que sur l'autre; il les nie tous deux, non pas une fois, mais en toute rencontre, à chaque page de ses écrits [1]... Il nie le libre arbitre *a priori* et *a posteriori;* mais il ne le nie pas seulement dans l'homme, il le nie aussi en Dieu, il le nie, en un mot, de toutes les façons dont on peut le nier [2]. « Tout ce « que je puis dire, déclare Spinosa, tout ce que je puis dire à ceux qui croient « qu'ils peuvent parler, se taire, en un mot, agir en vertu d'une libre décision « de l'âme, c'est qu'ils rêvent les yeux ouverts [3]. » Voilà une négation bien tranchante et bien audacieuse! Spinosa en acceptera-t-il les conséquences? Quel esprit bien fait, quelle âme honnête n'en serait pas effrayée? Si toute action est nécessaire, toute action est légitime, et il faut égaler le crime à la vertu. Si c'est Dieu même qui nous détermine au mal, où est donc sa sainteté? Que devient la responsabilité humaine, la justice des hommes et celle de l'avenir? Il faut entendre les réponses de Spinosa à toutes ces questions pour se faire une juste idée de la trempe de son esprit et de son caractère...... On place Spinosa dans cette alternative : ou il n'y a ni péché ni mal, ou Dieu est l'auteur du mal et du péché [4]. Spinosa répond : Le péché n'existe que pour notre intelligence, et non pour celle de Dieu [5]. — La conséquence évidente de cette détestable théorie n'est-elle pas que les vices les plus honteux, les crimes les plus abominables sont en eux-mêmes parfaitement innocents, ne contiennent pas la moindre imperfection, et ne nous paraissent contraires à l'ordre qu'à cause que nous n'avons qu'une idée confuse des choses [6]? Bien plus, ne peut-on pas dire que les plus

[1] Saisset, *Introd. aux œuvr. de Spinosa*, page CXLV.

[2] Ibid., page CXLVI.

[3] *Des Passions*, propos. II, schol.

[4] Guillaume de Blyenbergh à Spinosa, t. II, p. 364 et suiv.

[5] Spinosa à Blyenbergh, ibid., page 371.

[6] Spinosa le dit en propres termes : « L'homme courageux médite sans cesse ce principe que toutes choses résultent de la nécessité de la nature divine, et qu'en conséquence tout ce qui lui paraît impie, horrible, injuste et honteux, tout cela vient de ce qu'il conçoit les choses avec trouble et confusion, et par des idées mutilées. » *De l'Esclavage*, scholie de la proposition LXXIII.

affreux déréglements de la volonté humaine manifestent à leur façon la perfection divine, et sont tout aussi conformes à l'ordre éternel des desseins de Dieu que les actions les plus vertueuses[1]? »

Oui, Spinosa est logiquement conduit à ces absurdités. Mais il sent que de pareilles conséquences soulèveront contre ses principes l'indignation de toutes les âmes honnêtes. Il essaye donc de les dissimuler; et, pour cela, il a recours à une méthode dont ses disciples allemands et français du XIXe siècle ont usé souvent avec un déplorable succès. Il conserve toutes les formules dogmatiques et morales consacrées par la vénération universelle, en dénaturant les idées qu'elles expriment. Ainsi, de même qu'il a gardé soigneusement le nom de Dieu, en glissant sous ce nom une notion tout opposée à l'ancienne, il maintient verbalement la différence du vice et de la vertu, et la responsabilité morale; mais il nie les vérités si importantes représentées par ces mots. — Certainement, dit-il, les impies expriment, à leur manière, la volonté de Dieu. Et ce n'est pas à dire qu'ils doivent entrer en comparaison avec les gens de bien; car les bons ont incomparablement plus de perfection que les méchants. Mais il n'y a pas opposition entre les premiers et les seconds, il y a seulement inégalité, et cette inégalité entraîne pour les uns le bonheur, pour les autres la souffrance. Les hommes vicieux étant nécessairement vicieux sont excusables; mais ils n'en sont pas moins malheureux nécessairement[2].

« Celui à qui la morsure d'un chien donne la rage est assurément excusable, et cependant on a le droit de l'étouffer ; de même l'homme qui ne peut gouverner ses passions, ni les contenir par la crainte des lois, quoique excusable à cause de l'infirmité de sa nature, ne peut cependant jouir de la paix de l'âme ni de la connaissance et de l'amour de Dieu, et il est nécessaire qu'il périsse[3]. »

Chose honteuse! cette doctrine abominable, qui ne voit dans les crimes les plus horribles que des imperfections, et encore des imperfections nécessaires, cette doctrine a rencontré de nombreux partisans. Ainsi, par exemple, nous la retrouvons dans les écoles de Schelling et de Hegel, avec des réserves illusoires, et sous une forme d'autant plus dangereuse qu'elle est plus vague et plus obscure. Elle est le principe des théories émises par les légistes qui voudraient conserver un code pénal après avoir détruit toute foi religieuse. Enfin nos éclecti-

[1] Saisset, *Introd. aux œuvr. de Spinosa*, pag. CLII, CLIII, CLIV.
[2] Spinosa à Oldenburg, t. II, page 350.
[3] Ibidem.

ques et nos philosophes du progrès, sans oser l'admettre franchement, ou même en la désavouant avec indignation, y ont constamment recours pour justifier tous les ennemis de l'Eglise, tous les auteurs ou les propagateurs de systèmes impies et immoraux.

A travers ces amphibologies pernicieuses, les conséquences du panthéisme apparaissent clairement à qui veut être attentif. Ecoutons encore M. Saisset :

« La même nécessité logique à laquelle obéissait Spinosa en niant le libre arbitre devait inévitablement le conduire à rejeter la distinction du bien et du mal. Si tout est nécessaire, en effet, chaque chose est ce qu'elle peut et ce qu'elle doit être ; il est déraisonnable de se représenter à sa place une chose meilleure, car c'est substituer les caprices de l'imagination aux lois éternelles des choses, et mettre au-dessus d'une réalité nécessaire la chimère d'un idéal impossible. » — « S'il n'y a en soi ni bien ni mal, c'est du moins un fait incontestable que certaines choses sont bonnes pour l'homme, et d'autres mauvaises. Mais qu'est-ce qu'une chose qui nous est bonne, sinon une chose utile? Et qu'est-ce qu'une chose qui nous est mauvaise, sinon une chose nuisible? Or, nous appelons utile ce qui sert à nous procurer de la joie, et nuisible ce qui nous cause de la tristesse. Non-seulement tout homme a le droit de chercher son bien, son plaisir, mais il ne peut faire autrement, car « chacun désire ou re- « pousse nécessairement, d'après les lois de sa nature, ce qu'il juge bon ou mau- « vais[1]. »

Il y a donc à la fois droit, devoir et nécessité pour tout homme de se procurer ce qui lui semble bon, d'employer pour cela tous les moyens possibles, la force, la ruse, la prière, et de tenir pour ennemi quiconque veut l'empêcher de satisfaire ses désirs. La mesure du droit de chacun, c'est sa puissance[2]. Le meilleur droit, c'est celui du plus fort ; la vertu et la puissance sont une seule et même chose.

V. Après avoir nié ainsi la loi morale, Spinosa s'attache à détruire la sanction de cette loi. — Dans un système où la responsabilité n'existe pas, une autre vie ne saurait être nécessaire pour rendre à chacun ce qui lui est dû. Mais « alors même que l'ordre moral demanderait une juste réparation des désordres de ce monde, comment cette réparation serait-elle possible au point de vue de Spinosa? L'âme humaine, à ses yeux, c'est l'idée du corps humain. Lors donc que la mort brise les liens de la vie organique, il faut bien que l'âme partage la fortune du

[1] *De l'Esclavage*, propos. XIX.

[2] *Traité théologico-politique*, page 269. Imaginez le crime le plus horrible, il cesse d'être un mal s'il demeure impuni. Dès lors, pour être innocent, il suffit d'être habile !...

corps, et comme lui se décompose, étant composée comme lui[1].... » Spinosa n'a point fermé les yeux sur les conséquences de sa théorie de l'âme humaine, et il n'a pas cherché à les éluder; tout au contraire, il les déduit avec sa rigueur et son intrépidité ordinaires.

« Il suit de tout cela, dit-il, que l'existence présente de l'âme et sa puissance d'imaginer sont détruites aussitôt que l'âme cesse d'affirmer l'existence présente des corps[2]. »

Voilà les véritables doctrines religieuses et morales de Spinosa, les voilà constatées par M. Saisset lui-même! Sans doute on désavoue bien haut ce qu'elles ont de plus révoltant, et je crois que ce désaveu est sincère. Mais ce n'en est pas moins de Spinosa que M. Saisset a dit :

« Il respecte le sentiment religieux sous toutes les formes régulières qu'il a revêtues, et il a surtout pour le Christianisme une vénération profonde, tendre et sincère. »

C'est de Spinosa que M. J. Simon a dit :

« Il fut religieux, religieux d'intention, religieux par conviction et par nature ! »

Enfin c'est encore de Spinosa que M. Cousin a dit :

« Spinosa est essentiellement juif; quand il priait Jéhovah, il le priait sincèrement, dans l'esprit de la religion judaïque; c'est un moine enthousiaste, et l'auteur auquel ressemble le plus ce prétendu athée est l'auteur inconnu de l'*Imitation de Jésus-Christ*. »

Maintenant, je le demande à tout homme loyal, comment les catholiques pourraient-ils être pleinement rassurés sur l'ortho-

[1] Saisset, page CLXXI.

[2] *De l'âme,* propos. XVIII et schol.

Après des déclarations aussi expresses, que dire des passages où Spinosa semble admettre l'immortalité de l'âme? Doit-on y voir une inconséquence? serait-ce le rêve obscur d'un néoplatonicien illuminé? ou bien ne serait-ce pas plutôt une nouvelle preuve d'hypocrisie? Il est certain que l'immortalité promise par Spinosa a bien l'air d'une concession ironique. Mais supposons que l'auteur de l'*Ethique* parle sincèrement, quand il accorde une *existence immortelle* ou plutôt *éternelle* à la raison du philosophe; une chose demeure toujours constante : c'est qu'une pareille immortalité n'offre aucun intérêt religieux ou moral. On y arrive par la grâce de l'abstraction ou par une nécessité métaphysique; il n'y a là ni récompense pour la vertu, ni châtiment pour le vice. Je le sais, ce mysticisme extravagant a rencontré en Allemagne des admirateurs très-nombreux et très-enthousiastes. M. Cousin lui-même s'en est inspiré plus d'une fois. Mais comment M. Saisset l'a-t-il pris au sérieux? Il ne paraît nullement dominé par une imagination rêveuse, et néanmoins il trouve dans ce galimatias transcendental beaucoup *d'élévation*, beaucoup *d'idées ingénieuses, originales et fortes*. (Voir son *Introd.*, pag. CLXXV-CLXXXI.) O ma patrie, qu'est devenu ton vieux bon sens!

doxie de l'école éclectique, quand MM. Cousin, J. Simon, Saisset, ou d'autres hommes beaucoup moins graves, s'en viennent leur dire avec une voix indignée : « Vous êtes bien méchants de vous défier de nous! Eh quoi! vous craignez de nous livrer vos enfants! Mais nous sommes profondément religieux, religieux d'intention, religieux par conviction et par nature! Nous respectons tous les cultes, mais nous avons surtout pour le Christianisme une vénération tendre et sincère! Nous avons pu nous tromper, mais nous avons fait tous nos efforts pour conformer nos écrits aux lois de notre patrie, à la piété et aux bonnes mœurs [1]. Assurément nous ne sommes ni des Jésuites ni des néo-catholiques ; nous ne le cacherons même pas, nous avons dans l'âme une idée de Dieu et de la nature fort différente de celle des *nouveaux chrétiens* [2]. Mais nous admettons le Christianisme primitif, dont les doctrines ultramontaines ne sont à nos yeux qu'une corruption ; nous ne sommes pas chrétiens à la façon du Père Loriquet ; nous le sommes à la manière de saint Jean et de saint Paul, de Descartes et de Bossuet. Jamais en effet nous n'avons eu l'intention d'introduire des nouveautés théologiques, et nous croyons à l'autorité de la sainte Ecriture [3]. »

Je vais plus loin : je suppose qu'un nouveau Spinosa se présentât à M. Cousin et lui demandât sa protection pour obtenir une place de professeur dans quelqu'un de nos colléges, ou dans une de nos Facultés, ou même à l'Ecole Normale. Est-il croyable que M. Cousin refusât d'admettre dans son *régiment* [4] un pareil auxiliaire? Quels cris d'indignation éclateraient parmi les rationalistes si l'on hésitait à lui donner cette *amplissimam philosophandi libertatem* que l'on garantit au philosophe hollan-

[1] C'est ainsi que Spinosa termine son *Traité théologico-politique.* Voir page 338.

[2] « Je ne vous cacherai pas que j'ai dans l'âme une idée de Dieu et de la nature fort différente de celle des nouveaux chrétiens. » Spinosa, *Lettres à Oldenburg*, t. II, p. 339. Après avoir cité ces paroles, M. Saisset fait cette remarque : « On voit que Spinosa admettait un Christianisme primitif, celui des apôtres, dont le Christianisme postérieur n'était à ses yeux qu'une corruption. » Aussi il ajoute : «Je crois en effet que Dieu est la cause immanente de toutes choses, et non la cause transitoire. *Je le déclare avec saint Paul : Nous sommes en Dieu et nous nous mouvons en Dieu.*» *Introd.* p. CCI.

[3] Ce sont encore ici les expressions de Spinosa. Nos éclectiques ne vont pas tout à fait si loin ; s'ils *s'inclinent* devant l'autorité de l'Ecriture et de l'Eglise, ils n'ont jamais été jusqu'à dire qu'ils *croyaient* à cette autorité; ils eussent craint sans doute de se compromettre aux yeux de leurs amis!

[4] C'est ainsi que M. Cousin a coutume de désigner son école.

dais en lui proposant une chaire à Heidelberg ? Et si des catholiques se hasardaient à émettre quelques soupçons, quelques plaintes, si l'un d'eux surtout osait insinuer le reproche d'athéisme, quel plaisir on se donnerait à les convaincre de fanatisme et de calomnie ! Comme on leur porterait un défi triomphal d'établir leurs accusations ou de justifier seulement leur méfiance ! La vérité est que Spinosa usait d'une réserve dont ses admirateurs se croient dispensés ; non-seulement il ne publia jamais l'*Ethique* et se garda bien d'attacher son nom au *Tractatus theologico-politicus*, mais, quand on voulut faire une traduction hollandaise de ce dernier ouvrage, il s'y opposa de toutes ses forces. M. Saisset a été moins scrupuleux !...

Et ceux qui l'ont chargé de l'enseignement philosophique à l'Ecole Normale refuseraient une pareille faveur à un nouveau Spinosa, quand même il serait aussi prudent que le premier, quand même il renfermerait son prosélytisme impie dans une polémique à huis-clos et dans des ouvrages latins, anonymes ou posthumes !... Les rationalistes se rient de notre crédulité ; mais ils se trompent fort s'ils nous supposent assez crédules pour croire naïvement de semblables paradoxes !

Concluons : le prétendu respect de Spinosa pour toutes les religions n'est en réalité qu'une tolérance dédaigneuse et pleine de haine. Le philosophe hollandais réhabilite sans doute les augures et les devins du paganisme, mais c'est pour abaisser à leur niveau les prophètes de l'Ancien-Testament ; il loue les vertus enfantées par l'hérésie, mais c'est pour déprécier le Catholicisme ; il ne confond pas le Christianisme avec les autres cultes, loin de là, il le met à part, et lui consacre la plus grande partie de ses travaux, mais c'est pour le réduire en poussière à l'aide d'une critique dissolvante. Enfin, il ne se contente pas de tarir les sources fécondes de la vie surnaturelle ; mais il s'efforce d'arracher du sein même de la nature les dernières racines de la religion et de la morale. Or, dans l'état présent des choses, nous avons tout lieu de craindre que les doctrines impies du *Traité théologico-politique* ne se propagent de la manière la plus active par la voie de l'enseignement. Les principaux membres de l'école éclectique sont tous plus ou moins pénétrés de ces doctrines ; par eux, elles possèdent donc les chaires les plus importantes de nos colléges et de nos Facultés. Voilà, ce nous semble, la grande plaie qui

ronge le corps universitaire. Cette plaie, c'est le monopole qui l'a faite; c'est lui du moins qui l'élargit chaque jour, et la liberté seule pourra la guérir. Grâce à la centralisation, en effet, deux ou trois hommes peuvent dominer le corps enseignant, pénétrer la jeunesse de leurs systèmes et de leurs passions, et la frapper à leur effigie, comme l'a dit M. Thiers. N'est-ce pas là ce que nous voyons? Oui, en dépit de la Charte, en dépit de tous les principes sociaux qui dominent heureusement l'opinion publique, un homme, un chef d'école peut dire : La philosophie c'est moi! l'Université c'est moi! l'Etat enseignant, c'est moi! Eh bien, cet absolutisme intellectuel, le plus odieux de tous, parce qu'il attente aux droits les plus sacrés de la conscience, on ne pourra le détruire qu'en détruisant le monopole avec lequel il s'est uni par des liens indissolubles. Tant que le principe de la libre concurrence, de la concurrence universelle, n'aura pas été appliqué largement et loyalement, soit dans le sein de l'Université, soit en dehors d'elle, le mal pourra bien être atténué, dissimulé, mais nous ne verrons là qu'un danger de plus.

La liberté seule nous sauvera des périls que nous fait courir la domination du rationalisme. Mais cette liberté dans laquelle nous plaçons toutes nos espérances, le spinosisme la respecte-t-il? Non, sa politique n'est pas moins hostile à nos droits que sa théologie et son exégèse le sont à notre foi. Nous allons le démontrer.

VII

Un des traits les plus caractéristiques du *Tractatus theologico-politicus*, c'est la haine profonde de l'autorité religieuse et de ses représentants. S'il faut en croire Spinosa, l'origine de toutes les discordes qui agitent les empires, c'est l'empiétement de l'autorité religieuse sur les droits de l'Etat. Réprimez l'esprit d'envahissement qui pousse toujours le clergé à usurper le pouvoir, le monde sera sauvé, la paix universelle pourra s'établir. Mais, pour atteindre ce but, il faut avant tout circonscrire la religion dans la sphère de la pratique et la tenir ainsi séparée de la philosophie. Bien loin que l'Eglise doive dominer l'Etat, c'est donc l'Etat qui doit régler et surveiller l'Eglise. La liberté des cultes devant amener la licence et la ruine du

droit public, « le souverain, à qui seul il appartient, tant au nom du droit divin qu'au nom du droit naturel, de conserver et de protéger les droits de l'Etat, a aussi le droit absolu de statuer en matière de religion tout ce qu'il juge convenable, et tout le monde est tenu d'obéir à ses ordres et à ses décrets[1]. » N'est-ce pas là en dernière analyse toute la substance des théories politiques insinuées par M. Cousin et M. Thiers? N'est-ce pas là ce que prêchent de la façon la plus claire tous ces journaux qui unissent et défendent si chaudement la cause du gallicanisme et celle du monopole universitaire? Oui, malgré les protestations édifiantes que les principaux membres de l'école éclectique ont souvent répétées, il est visible que leur prétendu gallicanisme vient en droite ligne, non de Bossuet, mais de Spinosa.

Au premier abord, ceci peut sembler un paradoxe. Il y a si loin de la *Défense du Clergé* au *Théologico-Politique* qu'on a peine à croire que des choses si opposées aient pu se confondre dans des esprits éminents comme M. Cousin et ses principaux disciples. Mais s'il y a loin de Bossuet à Spinosa, y a-t-il moins loin de Spinosa au pieux auteur de l'*Imitation?* D'ailleurs, entre l'Assemblée de 1682 et le philosophe hollandais il y a des intermédiaires, par exemple Pithou, les Parlements, M. Dupin et M. Isambert. Grâce à eux, la transition est presque insensible, et, du point de vue éclectique, ces contraires s'harmonisent, ces extrêmes se touchent. Que disait Pithou, dont les maximes ont été et sont encore imputées souvent au grand évêque de Meaux? Il disait que les *rois de France ont le droit de faire des lois et règlements ecclésiastiques*, *que le Pape n'a point de juridiction en France sur les sujets du roi*, etc. Eh bien, allez jusqu'au bout de ces principes; vous vous trouverez face à face avec Spinosa. Ecoutez et jugez :

« Il est beaucoup de personnes, dit Spinosa, qui nient absolument que le droit de régler les choses sacrées appartienne à ceux qui sont à la tête des affaires publiques, et qui refusent de les reconnaître pour interprètes du droit divin[2],

[1] *Traité théologico-politique*, page 281.

[2] Nous sommes assurément du nombre de ces personnes. Mais n'y a-t-il pas des disciples de Spinosa qui refusent au conseil d'Etat le pouvoir de régler l'enseignement philosophique et de tracer un programme aux professeurs? Il y en a même qui, loin d'accorder au gouvernement le droit de juger leurs leçons, renverseraient, s'il était possible, une dizaine de dynasties pour satisfaire leurs haines et propager librement je ne sais quelles utopies.

prenant de là pleine permission de les accuser, de les traduire au jugement, et même (*comme autrefois saint Ambroise à l'égard de l'empereur Théodose*) de les bannir du sein de l'Église..... Ces personnes introduisent de la sorte dans l'État un principe de division, et même s'ouvrent un chemin vers l'autorité suprême[1]. — La religion n'acquiert force de droit que par le décret seul de ceux qui possèdent le droit de commander. — Dieu ne peut fonder son royaume parmi les hommes que par le moyen des souverains. — Il est hors de doute que la piété envers la patrie est le plus haut degré de piété auquel l'homme puisse atteindre... D'où il résulte qu'il n'est pas d'acte impie envers le prochain qui ne soit réputé pieux, s'il a pour but le salut de l'État[2]... Or, comme c'est au souverain seul qu'il appartient de déterminer ce qui est nécessaire au salut du peuple et à la tranquillité de l'État, et d'ordonner ce qui lui a paru convenable, n'en résulte-t-il pas qu'il n'appartient qu'au souverain de déterminer la manière dont chacun doit pratiquer la piété envers le prochain, c'est-à-dire la manière dont chacun doit obéir à Dieu ? Par là nous comprenons clairement de quelle manière le souverain est l'interprète de la religion[3].— « Quant aux raisons sur lesquelles nos adversaires s'appuient pour séparer le droit sacré du droit civil, et prouver que l'un appartient au souverain et l'autre à l'Église universelle, je n'en tiens aucun compte ; elles sont trop frivoles pour mériter une réfutation[4]. » — Personne ne peut recevoir que de la volonté ou du consentement du gouvernement le droit et le pouvoir d'administrer les choses du culte, d'en choisir les ministres, d'établir et de consolider les fondements de l'Église et la doctrine qu'elle enseigne, de juger des mœurs et des actions pieuses, de retrancher quelqu'un de la communauté des fidèles, ou de recevoir quelqu'un dans le sein de l'Église[5], enfin de pourvoir aux besoins du pauvre[6]. Et toutes ces choses ne sont pas seulement vraies (comme nous l'avons prouvé), mais de plus elles sont strictement nécessaires, tant à la religion qu'au salut de l'État. Qui ne sait combien le droit et l'autorité touchant les choses sacrées imposent au peuple ! Avec quelle docilité et quel respect chacun recueille les paroles de celui qui en est revêtu ! Et ne peut-on pas dire avec vérité que celui-là règne surtout sur les esprits qui dispose de cette autorité? Vouloir donc l'enlever au souverain, c'est vouloir mettre la division dans l'État... Le Pontife de Rome, qui disposait autrefois d'un droit absolu touchant les choses du culte, peu à peu parvint à ranger tous

[1] *Traité théologico-politique*, page 315-316.

[2] Assurément personne ne voudrait plus défendre ouvertement une pareille thèse, et j'aime à reconnaître qu'en *spéculation* du moins nos adversaires la désavoueraient avec horreur. Mais, en *pratique*, combien ont adopté pour devise cette maxime étrange : « Il n'est pas d'acte impie envers la religion et ses ministres qui ne soit réputé pieux quand il a pour fin le salut de l'*Etat enseignant*, c'est-à-dire la conservation du monopole et l'expulsion des Jésuites ! »

[3] Ibid., p. 320. Si la tranquillité de l'Etat exige l'asservissement de la religion, n'exige-t-elle pas *a fortiori* l'asservissement de la philosophie? Le souverain sera donc essentiellement professeur et prêtre ; il excommuniera par des ordonnances et des arrêts du conseil d'Etat ; mais il devra imposer aussi des cahiers officiels de métaphysique et d'histoire par des encycliques délibérées en conseil royal !

[4] Ibid., page 322. Cela est commode ! Mais c'est l'habitude de Spinosa et de ses disciples de tenir pour nul tout ce qui n'est pas conforme à leurs systèmes hypothétiques.

[5] Y a-t-il bien loin de ce gallicanisme spinosiste à la théorie saint-simonienne ? Ce roi-pontife du *Traité théologico-politique* ne ressemble-t-il pas au père Enfantin ?

[6] N'est-ce pas là ce système de la *charité légale*, qui, pour un bon nombre de pseudo-philanthropes, n'est guère qu'un moyen d'affaiblir l'influence du clergé ?

les rois sous son autorité jusqu'à ce qu'un jour il atteignit jusqu'au faîte de l'empire [1]. Ainsi donc, pour venir à bout de ce que les Romains n'avaient pu accomplir avec le fer et la flamme, des hommes d'Eglise n'eurent besoin que de leur plume ! Qu'on juge par là de la merveilleuse puissance du droit divin et de la nécessité de la remettre dans les mains du souverain [2] ! Et même, pour peu que l'on veuille réfléchir, on se convaincra que cette mesure n'est pas d'un médiocre avantage pour la religion ou la piété [3]. N'avons-nous pas vu ci-dessus que les prophètes eux-mêmes, revêtus de la puissance divine, irritèrent plutôt qu'ils ne corrigèrent les Hébreux [4] ? Ceux-là seuls sont les ministres de la parole de Dieu, qui, soumis à l'autorité souveraine, enseignent au peuple la religion de l'État appropriée à l'utilité publique... »

« Reste encore à indiquer pourquoi, dans les États chrétiens, ce droit du souverain a toujours été un objet de discussion... Il suffit de considérer l'origine de la religion chrétienne pour voir apparaître manifestement la cause que nous cherchons. Ce ne furent pas, en effet, des rois qui enseignèrent les premiers la religion chrétienne, mais bien de simples particuliers, qui, contre la volonté de ceux qui avaient le pouvoir en main, et dont ils étaient les sujets, prirent l'habitude de haranguer le peuple dans des églises particulières, d'instituer les cérémonies sacrées, d'administrer, d'ordonner, de décréter tout ce qui concernait le culte à eux seuls et sans tenir compte du gouvernement [5]. Et lorsque, après une longue suite d'années, la religion s'introduisit au sein du gouvernement, les gens d'Eglise durent enseigner aux empereurs eux-mêmes une religion constituée par eux, et se firent facilement reconnaître pour docteurs et interprètes de la religion, pasteurs de l'Église, vicaires de Dieu sur la terre. De plus, pour empêcher les rois chrétiens de s'emparer jamais de cette autorité, les prêtres, dans leur prévoyance,

[1] Si les Papes possédèrent, au moyen âge, une suzeraineté politique presque universelle, ce pouvoir leur fut décerné par le suffrage unanime des peuples et des rois. Voyez les savantes *Recherches* de M. l'abbé Gosselin *sur le pouvoir temporel des Papes au moyen âge*. 2e édit. 1844.

[2] Encore une fois, on ne fait pas au despotisme sa part; quand on lui abandonne ainsi la liberté des cultes, on se condamne logiquement à lui sacrifier aussi la liberté de la science, la liberté de la philosophie, la liberté de la presse, toute liberté en un mot. Mais quand tous les droits ont été absorbés par l'Etat, il ne faut pas croire que l'Etat en devienne plus fort. Tout au contraire : il se fait alors une réaction terrible; et de l'excès du despotisme on tombe dans les excès opposés de l'anarchie. Un gouvernement fort c'est celui qui sait gagner l'amour et le respect de tous en défendant les libertés, les droits et les intérêts de tous.

[3] Comment ne pas reconnaître ici le type de cette pieuse ardeur avec laquelle nos rationalistes gallicans travaillent à sauver la religion compromise par le jésuitisme et l'ultramontanisme?

[4] Ibid., pag. 323-324. D'après Spinosa, la religion reçut plus de dommages que d'avantages de la liberté de parole dont usaient les prophètes (p. 310). Quand le *maître* juge ainsi les prophètes, faut-il s'étonner que les *disciples* jugent non moins sévèrement nos ordres religieux ?

[5] ...... Quel crime abominable !
Rien que la mort n'était capable
D'expier leur forfait ; on le leur fit bien voir.

Pour arrêter les empiétements du *jésuitisme*, on ne se contenta pas de déclarer qu'il *y avait abus !* Aussi de quoi s'avisaient ces fanatiques, ces sectaires ultramontains, qui osèrent changer le monde sans avoir obtenu l'autorisation préalable de leurs augustes souverains Néron et Dioclétien ?...

défendirent le mariage aux ministres suprêmes de l'Église et au souverain interprète de la religion. Ajoutez à cela qu'ils augmentèrent si fort le nombre des dogmes de la religion et les confondirent si bien avec la philosophie que le souverain interprète de la religion dut être grand philosophe, grand théologien, occupé de mille spéculations stériles, toutes choses qui ne sont possibles qu'à des simples particuliers disposant de nombreux loisirs. Ceux qui sont aujourd'hui à la tête du gouvernement, bien qu'ils ne soient pas d'ailleurs assujettis au célibat, n'en possèdent pas moins d'une manière absolue le droit divin ; j'ajoute qu'ils le posséderont toujours, pourvu qu'ils ne laissent pas les dogmes de la religion s'accroître démesurément et se confondre avec les sciences[1]. »

Supprimer le dogme, ou plutôt le confisquer au profit de la philosophie, *réduire la théologie aux choses de la vie pratique*, en d'autres termes faire de l'Eglise une école de petite morale, une section de la police ; changer peu à peu le clergé en un corps de fonctionnaires souples et dociles jusqu'à la servilité; nous tenir en dehors de la vie sociale, en dehors de l'enseignement public et libre ; détruire, en le déshonorant, le célibat religieux, dernière source de notre énergie, dernière condition de notre indépendance ; accoutumer la jeunesse et la foule à considérer tout ce qui gêne, tout ce qui blesse dans la religion comme une œuvre humaine plus ou moins récente, comme une invention des prêtres, étrangère à l'essence du Christianisme ; substituer enfin au Christ l'idole de l'*Etat* (sauf à se cacher derrière cette idole pour rendre des oracles en son nom), voilà le but chimérique vers lequel marchent d'une façon plus ou moins hardie nos adversaires les plus fougueux[2]? Spinosa ne semble-t-il pas ici leur frayer la route?

N'avons-nous pas également ici tous les principes sur lesquels s'appuient d'autres adversaires plus modérés ou plus circonspects de la liberté religieuse? Les textes que nous venons de citer (et nous aurions pu en ajouter bien d'autres) ne contiennent-ils pas la substance, et, pour ainsi dire, le programme des théories absolutistes développées chaque jour par les journaux du monopole éclectique, par la *Revue de l'Enseignement*, par *le Constitutionnel*, etc.? Nos pseudo-libéraux ont-ils inventé un seul argument quelque peu spécieux pour justifier cette idolâtrie de l'Etat, à laquelle ils sacrifient, comme leur maître, tous les droits les plus inviolables de la conscience? Non : ce sont

[1] Ibid., pag. 325, 326, 327.

[2] Voyez les derniers ouvrages de MM. Michelet, Quinet, Genin et Libri, et une foule d'articles publiés chaque jour par *le Constitutionnel*, *le National*, *le Siècle* et le *Journal des Débats*.

toujours les mêmes sophismes, les mêmes ruses, la même tactique, les mêmes déclamations sur les envahissements du clergé et sur l'ambition des Papes; les mêmes préjugés, les mêmes rancunes contre l'Eglise, contre le Christianisme, contre toute institution et toute influence religieuse. Ajoutons enfin que c'est le même penchant à la tyrannie, avec les mêmes apparences de libéralisme. En effet :

« Le but de Spinosa, en établissant cette théorie du despotisme, c'est surtout de prouver que le droit du souverain comprend l'administration des choses religieuses. Il ne faut pas voir en lui un ennemi systématique de la liberté. Entre toutes les formes de gouvernement, c'est la démocratie qu'il croit la meilleure[1]. »

Or, comment ne pas reconnaître à ce trait toute la politique de M. Cousin, de M. Thiers et de leurs amis? Sans doute ils n'aiment pas le despotisme en lui-même et pour lui-même; spéculativement du moins ils sont constitutionnels; mais, dès qu'il s'agit de l'administration des choses religieuses, ils oublient leur libéralisme, et ils appellent à leur secours toutes les rigueurs de la tyrannie. Ainsi, comme Spinosa, nos éclectiques s'indignent à la pensée qu'un philosophe soit contraint d'abdiquer ses systèmes et de soumettre ses opinions à celles d'autrui; mais, comme Spinosa aussi, ils voudraient asservir le clergé et tous les croyants fidèles au bon plaisir de l'Etat, ou même de l'Université, qu'ils appellent l'Etat enseignant. Sans doute ils désavouent hautement la théorie du despotisme que l'auteur du *Theologico-Politicus* paraît avoir empruntée à Hobbes; mais que nous importe ce désaveu spéculatif, quand, à la faveur d'un stratagème dialectique, ils arrivent pratiquement aux résultats de cette funeste doctrine?

On l'a vu: l'exégèse, la théologie, la psychologie et la morale de Spinosa ne cachent dans les méandres de leurs déductions obscures qu'un simulacre de Christianisme, un simulacre de déisme, un simulacre de morale. On peut faire un reproche semblable à la politique spinosiste. Allez au fond: vous n'y trouverez que déception et mensonge.

Les droits de l'Etat et les droits de l'individu y sont tour à tour exagérés et anéantis; l'ordre est détruit par une liberté que ne modère plus aucun frein moral; et cette fausse liberté ramène tous les excès du despotisme, soit comme un remède

[1] *Introd. aux OEuvr. de Spinosa*, pag. CXCVI.

aux maux qu'entraîne l'anarchie, soit comme une satisfaction nécessaire des passions les plus énergiques et les plus violentes.

Citons un exemple des antinomies qu'engendre cette confusion d'idées. Après avoir consacré tout un chapitre à justifier philosophiquement l'absolutisme le plus révoltant, Spinosa emploie le chapitre suivant à établir que, dans une société libre, chacun a le droit de penser ce qu'il veut et de dire ce qu'il pense [1].

« Il n'est pas possible, dit-il, qu'un homme abdique sa pensée et la soumette absolument à celle d'autrui. Personne ne peut faire ainsi l'abandon de ses droits naturels et de la faculté qui est en lui de raisonner librement et de juger librement des choses. Voilà donc pourquoi on considère comme violent un gouvernement qui étend son autorité jusque sur les esprits; voilà pourquoi le souverain semble commettre une injustice envers ses sujets et usurper leurs droits lorsqu'il prétend prescrire à chacun ce qu'il doit accepter comme vrai et rejeter comme faux, et les croyances qu'il doit avoir pour satisfaire au culte de Dieu. C'est que toutes ces choses sont le droit propre de chacun, droit qu'aucun citoyen, le voulût-il, ne saurait aliéner [2]. — Ce sera donc un gouvernement violent que celui qui refusera aux citoyens la liberté d'exprimer et d'*enseigner* leurs opinions; ce sera au contraire un gouvernement modéré que celui qui leur accordera cette liberté... La foi de l'État, c'est véritablement la liberté. »

Certes, voilà une théorie bien libérale, en apparence du moins! Le libéralisme y est même poussé aux excès les plus inexcusables; et Spinosa, après avoir posé les principes de l'absolutisme le plus effréné, pose avec la même assurance dogmatique les principes d'une anarchie non moins effrénée. Remarquez en effet qu'il ne reconnaît et ne peut logiquement reconnaître aucune limite au droit de penser ce que l'on veut et de dire ce que l'on pense. Il ne se borne pas à proclamer l'incompétence de l'Etat en matière de philosophie, de sciences et de religion; mais il professe l'indifférence absolue en matière de doctrines, et cette indifférence est son point de départ. Le droit absolu, le droit non-seulement politique, légal, mais moral et religieux, de tout penser et de tout dire : voilà sa conclusion. — Indépendance universelle de la pensée et de la parole, tant au for intérieur qu'au for extérieur, devant Dieu comme devant l'Etat, voilà le fond de sa théorie politique. Or, cette théorie suppose qu'il n'y a ni vrai ni faux, ni bien ni mal; et il s'ensuivrait que l'on peut sans crime croire et enseigner la légitimité du vol, du meurtre, du parricide même, pourvu

[1] Voy. *Traité théologico-politique*, chap. XX, pag. 328 et suiv.

[2] Ibidem.

que l'on n'en vienne jamais à pratiquer cette monstrueuse doctrine. Ce libéralisme est donc évidemment exagéré. Mais plus il est excessif, plus l'inconséquence de Spinosa devient manifeste, plus sa contradiction est visible et palpable. En effet, si le philosophe et le savant ne peuvent soumettre leur pensée à qui que ce soit, comment le prêtre et le fidèle peuvent-ils soumettre leurs croyances, leurs convictions religieuses, aux caprices du souverain?

Mais, s'écrient nos libéraux et nos gallicans de l'école spinosiste, que va devenir l'unité de l'Etat, si vous enlevez au souverain le droit de régler et d'interpréter la religion? A cette objection, voici notre réponse : — Si l'Etat peut, s'il doit même, pour le maintien de son unité, prendre la direction des croyances religieuses, ne peut-il pas, ne doit-il pas, *a fortiori*, pour maintenir cette unité, absorber également toute science, et faire de la philosophie une esclave docile? Le panthéisme et le scepticisme, le matérialisme et l'égoïsme, par exemple, seraient-ils moins à redouter, au point de vue politique, que des doctrines d'abnégation, d'humilité, de patience? Quoi! au nom de l'ordre et de la paix, on refuserait la liberté de l'enseignement aux ministres de cette Eglise catholique que M. Guizot a si bien définie : *La plus sainte école du respect qui fût jamais!* Et l'on n'exercerait pas une censure inflexible sur l'enseignement philosophique! et il n'y aurait pas une *inquisition* chargée de poursuivre à outrance ces systèmes funestes qui justifient, qui divinisent scientifiquement les passions! — Non, il ne se peut concevoir une contradiction plus absurde, une inconséquence plus fatale! Que les disciples de Spinosa en prennent donc leur parti. S'ils continuent à demander que l'Eglise soit à la merci de l'Etat, comme une servante stupide et docile, qu'ils se résignent à partager son ilotisme! qu'ils s'inclinent devant l'infaillibilité de tous les grands-maîtres passés et futurs; qu'ils abdiquent l'indépendance de leur pensée entre les mains du Conseil royal, c'est-à-dire de M. Cousin! Mais cela ne peut pas être. Le Conseil royal peut régler la forme extérieure de l'enseignement; il ne peut faire rien de plus. L'esprit, l'âme, la parole même des professeurs, c'est-à-dire tout ce qui a de l'influence sur la jeunesse, échappe nécessairement aux décisions administratives. Le chef de l'école éclectique peut être assez puissant pour protéger les libres pen-

seurs contre les plaintes et les réclamations des hommes religieux, mais jamais il n'aura la force d'emprisonner ses disciples dans le cercle inflexible d'un symbole déterminé. Quand on reste fidèle à une doctrine, c'est qu'on le veut bien, et, dès qu'on veut s'en affranchir, on est toujours libre de le faire, en dépit de tous les arrêts et de tous les programmes. Il suffit d'un peu d'adresse et de rhétorique pour déconcerter toutes les enquêtes et embarrasser les juges les plus subtils. D'ailleurs, quelle garantie peut offrir une surveillance exercée par l'école éclectique? Les hommes de foi et les hommes d'Etat doivent-ils être bien rassurés parce que l'*inquisiteur* de la philosophie officielle, M. Cousin, s'en vient leur dire : « Dormez en paix ! mes disciples et moi nous veillons pour vous. Nous gardons les portes de l'Université, et nous ne permettrons pas qu'elles s'ouvrent jamais à l'hérésie ! » — Non, cela n'est point sérieux, et nous ne saurions nous en contenter. Nous ne cesserons donc pas de réclamer la destruction d'un monopole aussi funeste à la religion qu'à la science et à l'Etat. Liberté pour le prêtre comme pour le philosophe, pour le croyant comme pour l'incrédule ! Egalité dans la liberté, voilà ce que nous demandons à notre patrie, et nous l'obtiendrons. Ce n'est pas la politique de Spinosa, mais ce sera tôt ou tard la politique de la France. Le jour de la justice se lèvera enfin, et nos adversaires n'auront alors que la honte d'avoir refusé obstinément l'épreuve d'une concurrence salutaire.

L'abbé H. de Valroger.

DES CHANGEMENTS

OBSERVÉS

DANS LE CLIMAT DE LA FRANCE.

(2e article [1].)

La masse de faits rassemblés dans le premier article nous a conduit à établir que le climat de la France a changé et change continuellement. Toutefois, ces faits et leurs corollaires ont trouvé des contradicteurs. M. de Gasparin, en particulier, les a formellement attaqués. Dans l'opinion de ce savant, opinion qu'il a déjà exprimée depuis plus de vingt ans : « Les saisons ont un caractère d'immutabilité perma-« nente, et leurs variations en plus ou en moins ne sont que des oscil-« lations autour d'un point fixe [2]. » C'est en vertu de ce système que M. de Gasparin s'est efforcé de détruire les faits et les inductions du mémoire précédent. Nous aurons à discuter la valeur du système de M. de Gasparin ; mais commençons par justifier nos observations et nos principes, en étudiant, d'après le but du présent article, les caractères essentiels des changements de notre climat.

1° DU CLIMAT DE LA GAULE AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE.

La Gaule, sous César, non compris la province romaine, éprouvait certainement un froid excessif. Tous les témoignages contemporains, toutes les histoires connues, toutes les traditions admises consacrent à la fois son intensité, sa durée et sa persévérance. Sans doute il est impossible, faute de mesures précises, d'en fixer au juste le degré. Cette précision rigoureuse n'a même jamais existé depuis, malgré l'in-

[1] Voir *le Correspondant* du 25 août 1844.

[2] *Mém. sur la culture de l'olivier*, 1822, Ire part., ch. 2.

tervention des instruments météorologiques ; elle n'existe pas encore aujourd'hui, en dépit des perfectionnements de ces instruments. Le meilleur thermomètre se fausse avec les années, par le déplacement du zéro de son échelle ; en outre, M. Arago signalait dernièrement l'impossibilité actuelle d'obtenir des indications exactes de la température atmosphérique au moyen des thermomètres ordinaires, ce qu'il démontrait en présentant à l'Académie des Sciences le désaccord variable des observations suivies comparativement sur deux de ces instruments tout à fait pareils et placés l'un à côté de l'autre [1].

Mais si les indications thermométriques manquent à l'appréciation du froid de la Gaule, les faits impliqués dans les anciennes relations l'égalent avec évidence à celui de nos hivers les plus rudes. Notre premier mémoire en renferme déjà les preuves d'après Jules-César, Cicéron, Diodore de Sicile. La description de Diodore a été appliquée mal à propos aux climats de la Germanie et même de la Scythie [2]. Diodore traite de la Gaule à la suite de la description des îles, comme s'il voulait indiquer sa position presque insulaire entre le Rhin, la Manche, l'Océan et la Méditerranée. Il place les Celtes dans les contrées intérieures, au-dessus de Marseille ; les Gaulois, suivant lui, s'étendent de l'Océan au mont Hercynien, et jusqu'à la Scythie ; mais il ne prétend pas reculer jusque là les frontières de la Gaule, et la preuve, c'est que les fleuves de cette région se jettent, dit-il, dans l'Océan ou dans la Méditerranée ; il cite le Rhône et le Rhin parmi les plus considérables, et s'il y joint le Danube (Ister), qu'un copiste maladroit aura substitué au Liger (la Loire), ce ne peut être que par une erreur de nom, puisqu'il le compte au nombre des fleuves admis dans l'Océan [3]. Diodore, d'ailleurs, n'avait aucun prétexte pour transporter la Gaule au delà des limites reconnues à cette époque ; il veut rappeler seulement que les Gaulois avaient émigré jadis jusqu'aux confins de la Scythie. Enfin, et cette remarque doit paraître décisive, Diodore, l'un des grands historiens des premières années du siècle d'Auguste, ne pouvait rien dire ni de la Scythie, ni même de la Germanie ; la raison, c'est qu'on n'en savait encore absolument rien : César s'était à peine montré deux fois aux peuples de la rive droite du Rhin, et ce n'est que quarante ans plus tard que Drusus lança, pour la première fois, les légions romaines à travers la Germanie [4]. L'interprétation que nous repoussons supposerait chez Diodore une inexactitude, une incurie, une ignorance dont il n'est pas possible de le croire coupable. En effet, Diodore avait mis trente ans à composer son histoire ; il avait voyagé

[1] *Comptes-rendus* des séances de l'Acad. des Sciences, année 1841.

[2] *Rerum Gallic. et Francicar. script.*, t. I, p. 304, 309 notes. — Terrasson, Traduct. franç. de Diodore, etc.

[3] *Histoire univers.*, liv. 5.

[4] Tite-Liv., *Hist.*, lib. 105, 107, 137, 139.

en Europe, en Asie et en Afrique; il était contemporain de César, et en relation inévitable avec les conquérants de la Gaule; sa proximité de la *Ville* lui avait permis d'obtenir des renseignements authentiques; il a laissé la réputation d'un historien irréprochable.

Au surplus, l'excès du froid qu'il attribue à cette région n'a été démenti ni par ses devanciers, ni par ses contemporains, ni par ses successeurs; sa description s'accorde, au contraire, avec les récits de tous les temps. Aux nombreux exemples que nous en avons donnés on doit joindre les autorités parfaitement conformes d'Aristote, Dioscoride, Pausanias, Lucien, etc. L'âne ne naît pas dans les pays froids, suivant Aristote; aussi n'en voit-on pas dans la Gaule, située au-dessus de l'Espagne, car la Gaule est une région froide [1]; le froid de la Gaule, au dire de Dioscoride, empêche le raisin d'y mûrir [2]; les Romains, d'après Pausanias, avaient renoncé jadis à la possession des parties de la Gaule dont ils n'espéraient pas tirer parti, soit à cause de la stérilité du sol, soit à cause de la violence du froid [3]; ils ne possédèrent en effet que la Gaule narbonnaise, sur le littoral de la Méditerranée. Lucien se récrie sur le froid excessif et les glaces de la Gaule, *tantum frigus inerat supra Caspias nives et glaciem Gallicam* [4]. Le renne ne peut vivre et se reproduire que sous les latitudes les plus septentrionales. On ne le rencontre aujourd'hui dans aucun pays de l'Europe au-dessous du 62e parallèle; du temps de César il peuplait la forêt Hercynie, le long de la rive droite du Rhin, ainsi que l'élan et le taureau sauvage. Cuvier a reconnu cet animal aux traits signalés par les *Commentaires* [5]. La baleine, habitant des mers polaires, fréquentait alors aussi familièrement les golfes de Gascogne et de Lion [6]; elle se montrait encore quelquefois du côté de la Normandie. Le séjour de ce cétacée dans nos parages est moins significatif, nous le savons, que l'habitation du renne et de l'élan dans les forêts voisines, car il y a demeuré onze à douze cents ans. Maintenant on ne l'y voit plus que de loin en loin; toutefois sa pêche continuait à s'y faire au milieu du XVIIe siècle. Le cardinal Mazarin en fut témoin en 1659, et il en parle à Le Tellier comme d'une chose habituelle. On en a même pris, dit-il, une fort grande au moment de la signature du traité des Pyrénées [7]. En un mot, sur la multitude des anciens écrivains, historiens, naturalistes, philosophes, orateurs ou poëtes qui ont eu occasion de parler de la Gaule, il n'en existe pas un

[1] *De Generat. animal.*, lib. II, cap. 25.

[2] *De medicinal. Materia*, lib. V, cap. 5, edit. de Rouelle.

[3] *Græciæ descriptio*, lib. I, cap. 9, 33, 35, édit. de Kuhnius, 1 vol. in-fol. Lips. 1696.

[4] *Quomodo historia conscribenda sit*, édit. de Fréd. Reitzius, t. II, p. 27, § 19.

[5] *De Bell. Gall.*, lib. VI, § 26.

[6] Strabon, *Géograph.*, liv. III, chap. 2. — Pline, *Hist. natur.*, lib. IX, cap. 6.

[7] M. Capefigue, *Richelieu et la Fronde, etc.* Paris, 1836, t. VIII, chap. 98, p. 30; chap. 99, p. 337, en note.

seul, nous l'affirmons avec assurance, après l'avoir scrupuleusement vérifié nous-même, il n'en existe pas un seul qui ne mentionne ou ne prouve l'extrême rigueur de son climat.

Une frappante analogie ajoute au poids de ces témoignages unanimes. Des froids excessifs désolaient, vers la même époque, les plaines inférieures du Danube. Ovide, qui les habita pendant quatorze ans, relégué à Tomes par l'empereur Auguste, ne se lasse pas d'en accuser les rigueurs.

« Là le printemps, dit-il, ne se couronne jamais de fleurs, jamais les moissonneurs ne se dépouillent de leurs vêtements, l'automne n'apporte jamais ni raisins, ni fruits. Un froid violent règne seul toute l'année; les gelées de l'hiver y donnent au sol la dureté et la blancheur du marbre; la neige s'y amoncelle, et, une fois tombée, elle résiste au soleil et aux pluies. Les vents du nord la condensent et la rendent éternelle; ses couches se succèdent avant la fusion des premières, et souvent on en voit de deux ans. Ses ruisseaux gèlent; le Danube même, ce fleuve si large qui s'ouvre dans une vaste mer, se glace et se durcit de manière à dissimuler sa chute au sein du Pont-Euxin. On marche d'un pas ferme où voguaient des navires; les flots concrétés par le froid retentissent sous les pieds des chevaux, et les bœufs des Sarmates font rouler leurs lourds chariots sur ces nouveaux ponts. J'ai vu encore, à peine pourra-t-on le croire, quoique mon récit mérite pleine créance, car je n'ai aucun intérêt à déguiser la vérité, j'ai vu la glace endurcir toute l'étendue du Pont-Euxin; c'est peu de l'avoir vu, j'ai marché moi-même sur ses eaux gelées. Le vin se change ici en une masse solide : on le donne à boire par morceaux. La terre n'y produit ni fruits ni raisins.

« Dès que le froid a enchaîné les eaux du Danube, les Barbares se précipitent vers notre rive, et lancent leurs coursiers sur les glaces du fleuve. »

L'historien Florus rappelle les incursions des Daces à la faveur de la congélation du Danube[1]; cent ans après Auguste, Pline-le-Jeune continuait à voir les Barbares traverser son lit glacé en hiver[2]; c'était toujours leur coutume au IVe siècle, suivant Ammien Marcellin et Libanius[3]; Claudien, près d'un siècle plus tard, parle encore, en vingt endroits, des glaces du Danube franchies par les Barbares, foulées sous des coursiers, sillonnées par des chars[4].

Ovide redoute le reproche d'exagérer le froid de ce climat, et il en prend à témoin deux personnages contemporains fort en position de l'apprécier, car ils avaient été récemment l'un et l'autre gouverneurs de la Mœsie.

« Votre témoignage, illustre descendant des rois des Alpes, écrit-il à Vestalis, l'un d'eux, confirmera l'exactitude de mes paroles : il est bien vrai, n'est-ce pas, qu'ici la mer est gelée, que le vin durci cesse d'être liquide, que les farouches

[1] *Epitome rer. Romanar.*, lib. IV.

[2] *Panegyricus Trajano dict.*, § 12.

[3] Amm. Marcell. lib. XIX, cap. 2. — Libanius, *Panegyr.*, *dict. imp. Constantio et Constanti.*

[4] Claudianus, *De tert. consul. Honorii. In Eutropium*, lib. II; *De Bello Getico*; *De Laudibus Stiliconis*, lib. 1.

Jazyges mènent leurs bœufs et leurs lourds chariots sur les flots glacés du Danube ?

« Demande à Flaccus, ton frère, qui commandait naguère dans ces lieux, écrit-il ailleurs à Græcinus, si j'en impose, quand j'assure que le froid gèle le Pont-Euxin, et qu'il couvre de glaces une vaste étendue de mer[1]. »

Ce rude climat, qui embrassait, d'après Ovide, toute la contrée à gauche du Pont-Euxin, gît en Europe sous la latitude du midi de la France, des deux côtés du Danube, et sur la côte occidentale de la mer Noire. Il forme aujourd'hui une partie de la Hongrie, la Valachie et la Bulgarie. Citons un dernier trait.

Les glaces et les neiges fermaient jadis complétement les passages des Alpes et des Pyrénées. Qui n'a frissonné au tableau des frimas des Alpes d'après Polybe, Tite-Live et Silius-Italicus? Tous leurs plateaux et les régions du voisinage étaient alors, au dire de Polybe, nus, sans arbres ni verdure, et surchargés de neiges éternelles[2]; Silius-Italicus emploie à retracer ces terribles scènes les plus vives couleurs de la poésie. Il ne voit partout, sur ces monts, que des glaces endurcies et des neiges séculaires; tous leurs étages en sont blanchis; elles se dressent à leurs sommets et s'enfoncent dans leurs gorges; elles se déroulent de tous côtés, aussi loin que la vue peut s'étendre, en une immense nappe monotone[3]. Ce spectacle, encore imposant, a beaucoup perdu de ses proportions : les Alpes et les Pyrénées, d'après les travaux récents de MM. Agassiz et Boubée, offraient dans ces temps reculés des glaciers plus nombreux, plus considérables et plus inférieurs qu'aujourd'hui; ces géologues ne doutent même pas que ces montagnes tout entières, ainsi que les plaines des environs, sur plusieurs points, ne soient restées longtemps, à une époque plus ou moins ancienne, couvertes de glaces comme les régions polaires[4]. L'accumulation des neiges rendait même inabordables, pendant l'hiver, les chaînes secondaires de la Gaule méridionale; César, qui fut obligé de les franchir durant cette saison, en trouva six pieds romains (cinq pieds et demi de Paris) dans les Cévennes, et ce n'était pas là un phénomène accidentel, *car jamais en hiver*, dit-il, *un simple voyageur ne s'était frayé le moindre sentier à travers ces montagnes. Ac ne singulari quidem unquam homini eo tempore semitæ patuerant*[5].

La durée du froid de la Gaule est un fait non moins avéré que sa rigueur. On peut, je crois, en circonscrire les limites entre les époques où les troupes en campagne dans ce pays prenaient et quittaient leurs

[1] *Ex Ponto*, lib. I, epist. 2, 3, 7; lib. II, epist. 2; lib. III, epist. 1, 8; lib. IV, ep. 7, 10. — *Tristium* lib. III, eleg. 10, 12; lib. V, eleg. 2.

[2] *Hist.*, lib. II.

[3] *Punicorum*, lib. III.

[4] *Comptes-rendus* des séances de l'Acad. des Sciences, 1er semestre 1842, p. 528; 1er semestre 1843, p. 678, etc.

[5] *De Bell. Gall.*, lib. VII, § 8.

quartiers d'hiver. César s'explique très-clairement sur ces deux époques : il les fixe en termes peu équivoques, d'après les passages cités dans le précédent mémoire, à l'équinoxe d'automne et en été. M. de Gasparin s'est élevé contre la signification de ces passages. César n'avait pas, dit-il, d'époque déterminée pour prendre ses quartiers, et il ne séparait pas ses troupes avant d'avoir accompli ses entreprises. L'objection de M. de Gasparin est mal fondée. César réglait si bien ses expéditions militaires sur les convenances de la saison que, dans le premier livre des *Commentaires*, il annonce la prise des quartiers d'hiver *un peu plus tôt que la saison ne l'exigeait* [1]; que, dans le troisième livre, quelques nations refusèrent de se soumettre *parce qu'elles comptaient sur l'approche de l'hiver*, et César s'engage dans une nouvelle campagne, *quoique l'été touche à sa fin, parce qu'il espère la terminer en peu de temps* [2].

Lors de la guerre contre l'Armorique, César se rend à l'armée *dès que la saison le permet* [3]; résolu à passer en Bretagne, il prévoit le cas où *la saison interromprait son entreprise* [4], et il parlemente avec les Morins, *l'été étant trop avancé pour leur faire la guerre* [5]. C'est pendant le reste d'une saison *si avancée* que César prépare sa descente, qu'il l'effectue en partant de Boulogne, qu'il bat deux fois les Bretons, attend leurs otages, répare le désastre de sa flotte et qu'il regagne la Gaule, où il arrive aux *approches de l'équinoxe* [6].

Quatre cents ans après César, quoique le climat se fût déjà beaucoup amendé, Ammien Marcellin signale encore l'impossibilité physique de continuer la guerre dans le nord de la Gaule au delà de l'équinoxe d'automne. Le froid de l'air y était cruel, dit-il, car, aussitôt après l'équinoxe d'automne, des neiges abondantes enveloppèrent de tous côtés les montagnes et les plaines : *Acris urente sævitia laborabatur (æquinoxio quippe autumnali exacto, per eos tractus superfusæ nives opplevere montes simul et campos)* [7].

Les campagnes de César ne s'ouvraient pas avant l'été. A la nouvelle de la ligue des Belges, César lève deux légions et les envoie de l'Italie dans la Gaule *au commencement de l'été* [8]; c'est toujours en été qu'il met ses troupes en mouvement, à moins de circonstances exceptionnelles. Hirtius, l'auteur présumé du dernier livre des *Commentaires*, place également les expéditions de César en été : *Superioribus æstivis*

[1] *Ibid.*, lib. I, § 54.
[2] *Ibid.*, § 27, 28.
[3] Lib. III, § 9.
[4] Lib. IV, § 20.
[5] *Ibid.*, § 22.
[6] *Ibid.* § 20 jusqu'à 36.
[7] *De Rer. gest.* lib. XVII, cap. 1.
[8] Lib. II, § 4.

Galliam devictam et subactam esse[1]. Au temps de Julien, les campagnes dans la Gaule ne commençaient encore qu'en été ; toutes ses opérations militaires y datent de ce solstice : il leur assigne lui-même cette date[2] ; Ammien Marcellin et Zozime n'en indiquent pas d'autre[3]. Ammien Marcellin et Cassiodore établissent en effet que telle était la règle : les opérations militaires en Gaule, dit Marcellin, commencent au mois de juillet : *Opperiens julium mensem unde sumunt Gallicani procinctus exordia*[4]. Cassiodore rapporte un ordre du roi Théodoric pour se préparer à une expédition dans la Gaule *le* 8 *des calendes de juillet* (24 juin) *suivant l'usage : Exercitum ad Gallias constituimus decernare... atque ideo admonendum ut ad expeditionem, more solito, octavo die calendarum juliarum, modis omnibus moveatis*[5]. Ce retard était particulier à la Gaule ; partout ailleurs, notamment en Pannonie et en Illyrie, l'ouverture de la campagne avait lieu au printemps[6].

M. de Gasparin attribue en vain ce retard à la seule difficulté des chemins. La Pannonie, où la guerre reprenait au printemps, était encore moins abordable, située au milieu des terres et presque ensevelie sous la forêt Hercynie. La Gaule d'ailleurs posséda de très-bonne heure, M. de Gasparin l'a perdu de vue, un système complet de communications par eau et par terre. La nature et l'art lui avaient assuré cet avantage. Avant la conquête, le commerce, César en fait la remarque, ouvrait déjà aux étrangers la vaste étendue de ses côtes ; une grande route romaine mentionnée par Polybe, la plus ancienne hors de l'Italie et qui datait de la dernière guerre d'Afrique, arrivait de l'Espagne par les Pyrénées et se rendait aux pieds des Alpes en traversant la Gaule aquitanique et la Gaule narbonnaise ; une autre grande route plus récente, monument des victoires de Domitius Ahénobarbus sur les Allobroges et les Auvergnats, route appelée de son nom Via-Domitia, sillonnait le pays des Allobroges et la Provence. Ce fut bien autre chose après la conquête : alors la Gaule entière se couvrit littéralement de grandes voies militaires et de routes de traverse ; la plupart de ses fleuves, la plupart de ses rivières, rendues navigables, devinrent aussi des chemins publics, complément des routes par terre et destinées aux mêmes services. Ces améliorations ne se firent pas attendre : à la mort de César, on naviguait, suivant Dion Cassius, sur le Rhône, la Saône, la Meuse, la Loire et le Rhin[7]. Sous l'empire d'Auguste, Strabon écrivait :

[1] Lib. VIII, § 46.
[2] *Epist. ad S. P. Q. Atheniensem* (Œuvres de Julien), édition de Spanheim, grec et latin.
[3] Amm. Marcell. *Rerum gestar.* edit. de Valois, lib. XVI, cap. 2 ; lib. XVII, c. 8. et Zozimus, lib. III, cap. 10. Collection byzantine, grec et latin, t. XXVI.
[4] Amm. Marcell., lib. XVII, cap. 8.
[5] *Cassiodori Operà*, édit. de Dom Garet, t. I, Variar. lib. I ; Epistol. 24.
[6] Amm. Marcell. lib. XVII, cap. 12, 13; Zozimus, *Op. cit.*, lib. IV, cap. 10.
[7] *Hist. Rom.*, lib. XLIV.

« La Gaule a tant de rivières qu'on peut transporter toutes les marchandises d'une mer à l'autre par des fleuves navigables[1]. »

Mais rien n'efface la magnificence des routes dont la Gaule fut percée par Agrippa, gendre de cet empereur. On en trouve la description sommaire dans un ouvrage spécial de Bergier consacré à l'histoire des grands chemins de l'empire romain. Les routes d'Agrippa découpaient la Gaule dans tous les sens et la parcouraient d'un bout à l'autre. Elles étaient de deux ordres : les principales et les plus larges, routes militaires, stratégiques ou royales, *viæ militares, regales,* traversaient directement et mettaient en rapport les grands centres de population. Celles-ci partaient de Lyon, première ville de la Gaule en descendant les Alpes. Il y en avait quatre. L'une franchissait les montagnes de l'Auvergne, traversait l'Aquitaine et se rendait aux Pyrénées ; une autre longeait le Rhin jusqu'à la mer du Nord ; la troisième passait par la Bourgogne, la Champagne, la Picardie, et s'ouvrait dans la Manche à Boulogne (*portus Iccius vel Gessoriacus*) ; la dernière marchait à travers la Gaule narbonnaise et se terminait au port de Marseille.

La seconde classe, non militaires ou vicinales, *viæ vicinales,* chemins publics aussi, se dirigeaient à travers les champs, se détournaient vers les bourgs ou les villages et correspondaient fréquemment avec les routes militaires. Celles-là, dépendantes des premières comme les branches de leurs troncs, facilitaient, multipliaient les communications entre les corps d'armée, entre les cités, les villes et les villages. Leur nombre était si grand, suivant notre vieil historien, qu'*il ne se peut pas bonnement spécifier*. Les *chaussées Brunehault* en Hainaut et en Flandre sont de beaux restes de ces chemins de traverse. Leur importance actuelle et leur intégrité après dix-neuf siècles en garantissent assez les avantages et la solidité.

Les routes de la Gaule se reliaient par trois points aux autres grands chemins de l'empire ; elles recevaient ceux de l'Italie au moyen de deux routes ouvertes dans les Alpes ; les grands chemins de l'Espagne leur arrivaient par une route pratiquée à travers les Pyrénées ; les grands chemins de la Hongrie les rejoignaient de leur côté par l'Istrie et la Bavière. Les successeurs d'Auguste ajoutèrent à l'envi aux pièces de ce beau système ; tous les entretinrent et les réparèrent avec soin jusqu'à l'irruption des Barbares au IVe siècle de notre ère[2]. Cet ensemble de communications par eau et par terre ne permet pas de s'en prendre à la difficulté des chemins de l'usage admis pendant quatre cents ans, seulement pour la Gaule, de ne faire la guerre qu'en été. Cette difficulté avait disparu depuis Auguste. César même, qui aurait pu s'en plaindre, n'en parle guère qu'en passant. C'est surtout la rigueur de la saison,

[1] *Géographie*, lib. IV.

[2] *Histoire des grands chemins de l'empire romain, etc.*, par Nicolas Bergier. 2 vol. in-4°, liv. I, chap. 9, 20, 22, 28, 29 ; liv. III, chap. 37.

durissimo tempore ; la précocité de l'hiver, *maturæ fiunt hiemes ;* les froids insupportables, *frigoribus intolerandis*, et la fureur des tempêtes, *acerrimas tempestates* [1] qui le forçaient à regagner les quartiers d'hiver; il ne retenait ses troupes sous les armes, passé l'équinoxe d'automne, que dans les cas d'urgence.

Une extrême humidité avec des pluies torrentielles se joignaient à ce froid ; il s'y mêlait en outre, comme complément de l'âpreté du climat, des vents impétueux et des tempêtes furieuses, surtout en automne et au printemps. Les Venètes (habitants de Vannes) s'efforçaient de se prémunir contre la violence des vents et la grosseur des lames soulevées par les rafales, en construisant des vaisseaux à larges flancs relevés à la poupe comme à la proue, et gréés au moyen d'une voilure en peau et de chaînes de fer à la place des voiles et des câbles [2].

Ce rude état météorologique était général et habituel. Tous les témoignages, si nombreux à l'appui de la rigueur de ses caractères, interdisent de le regarder comme un effet local et exceptionnel. Diodore dit : « *Toutes les rivières navigables* de la Gaule (ce qui signifie les rivières les plus profondes) gèlent *aisément.* » César en a parlé après l'avoir observé dans ses directions diverses pendant près de dix ans. Les particularités de ce climat, empruntées à Aristote, Tite-Live, Pline, Pausanias, Dioscoride, Appien, Lucien, etc., à la foule, en un mot, des anciens, sans en excepter un seul, en possession du moindre renseignement, et dont nous avons cité textuellement les détails, ne sauraient s'entendre en aucune manière, pas plus que les expressions de César, de Cicéron et de Diodore, d'une situation circonscrite ou extraordinaire ; les usages et coutumes des peuples, les marches et campements des troupes ne peuvent avoir d'autre base que des conditions habituelles et communes ; enfin les circonstances topographiques que nous apprécierons ultérieurement à l'article des causes, et les influences agronomiques que nous allons analyser, réclament, commandent également une impression générale et permanente.

L'intensité et la durée du froid, l'excès des pluies et la violence des tempêtes bannissaient de la Gaule les cultures de la vigne, des figuiers et des arbres fruitiers. Varron, le célèbre auteur de l'*Economie rurale*, l'a constaté de ses propres yeux dans les régions de l'est voisines du Rhin. « J'ai trouvé là, dit-il, lorsque je commandais les armées, des pays de l'intérieur où il ne croissait ni vignes, ni oliviers, ni arbres fruitiers : *in Gallia Transalpina intus ad Rhenum, cum exercitum ducerem, aliquot regiones accessi ubi nec vitis, nec olea, nec poma nascerentur* [3]. » Diodore, postérieur à Varron, est bien plus absolu. Le froid de la Gaule

[1] Lib. IV, § 20 ; lib. VII, § 8; lib. VIII, § 4, 5, etc.

[2] César, lib. III, § 13. — Strabon, *Géogr.*, lib. IV. — Dion. Cassius, *Hist. Roman.*, lib. XXXIX.

[3] Lib. I, cap. 7.

en exclut entièrement, selon lui, comme nous l'avons mentionné dans le premier article, les cultures de la vigne et du figuier. Tous les anciens avant et depuis s'accordent aussi sur ce point. Le maître et l'ami de Cicéron [1], le stoïcien Posidonius, qui avait voyagé en Gaule, trouva les Celtes réduits à la bière pour boisson ; le seul vin à l'usage des gens riches arrivait de Marseille et de l'Italie [2]. Tite-Live, on l'a vu, refuse aux Gaulois la culture de la vigne à l'époque de l'expédition de Brennus. Les champs gaulois, au dire d'Appien, ne pouvaient produire jadis autre chose que du blé [3]. Une épigramme de l'empereur Julien, au sujet du vin d'orge, rappelait l'absence des vignes chez les anciens Celtes. « La Gaule t'a engendré, dit-il au vin d'orge, lorsqu'elle n'avait pas de vignes [4]. » Tous les écrivains de l'antiquité, nous en avons acquis la certitude, s'expliquent là-dessus comme Varron et Diodore.

Justin et Macrobe, les seuls dissidents en apparence, ne contredisent pas réellement cette conviction unanime. Justin, cité par M. de Gasparin, parle de la transplantation des Phocéens, qu'il confond avec les habitants de la Phocide, sur le territoire de Marseille. « C'est d'eux, dit-il, que les Gaulois ont appris à cultiver la vigne et l'olivier. » Cent cinquante ans après, Macrobe, que M. de Gasparin ne cite point, rapporte l'origine de ces deux cultures chez les Gaulois aux premiers siècles de Rome [5]. Mais les passages en question ne peuvent avoir en vue la Gaule proprement dite ; ils ne s'appliquent et ne doivent s'appliquer qu'à la Gaule narbonnaise, civilisée, instruite en effet par les Phocéens, fondateurs de Marseille. Notre interprétation n'est pas douteuse ; car il n'y a que la Gaule narbonnaise où l'on a jamais pu cultiver à la fois la vigne et l'olivier.

Les partisans de l'immutabilité du climat de la Gaule, et M. de Gasparin n'est pas excepté, errent par une double cause dans leurs appréciations historiques de ce climat ; ils s'obstinent à ne pas distinguer la Gaule, ou Celtique, de la Gaule narbonnaise, ou province romaine, telles que les anciens les connaissaient ; ils confondent les dates des faits, comme si le cours des siècles ne devait pas les transformer. Ces confusions brouillent, obscurcissent toutes les instructions de l'histoire. Alors on attribue à la Gaule narbonnaise ce qui n'appartient qu'à la Celtique, ou à la Celtique ce qui n'appartient qu'à la Gaule narbonnaise ; on méconnaît leurs caractères respectifs ; on met en conflit des circonstances ou des opinions sur des localités et des époques toutes différentes ; on se récrie au milieu de ces contradictions factices, et on s'en prend à autrui des résultats de ses propres mécomptes. Le Grand

[1] *De Natura deorum*, lib. I, etc.
[2] *Athenæus*, lib. IV, chap. 13.
[3] *In excerptis Appiani* a Valesio editis. Parisiis, in-4°.
[4] *Anthologia*, cap. 59, epigr. 5.
[5] Justin., *Hist.*, lib. XXV. — Macrobe, *Somn. Scipion.*, lib. II, cap. 10.

d'Aussi n'échappe pas à ces conséquences. Nous ne l'évoquons ici que parce que son ouvrage, sous le titre ambitieux d'*Histoire de la vie privée des Français depuis l'origine de la nation jusqu'à nos jours*, défraie depuis cinquante ans, à trop bon marché, la science de beaucoup d'agronomes et de météorologistes. Cependant cet ouvrage n'est en réalité qu'un fatras de citations sans principes, sans méthode, sans critique, touchant les usages et coutumes économiques de nos ancêtres. Son érudition même mérite peu de confiance. L'auteur n'indique presque jamais ses sources; il mêle souvent les dates et les faits; il dénature des citations; il en forge quelquefois de toute pièce. Elle est en particulier très-défectueuse à l'endroit de l'antiquité et du moyen âge. Nous n'en rapporterons qu'un seul trait. Varron et César auraient avancé, à l'en croire, que plusieurs cantons situés au nord des Cévennes avaient déjà des vignobles [1]. C'est une erreur matérielle; ni Varron ni César ne disent un mot des vignes de la Gaule. Varron déclare, au contraire, qu'il n'en a point rencontré dans la partie de cette région où il a conduit une armée. César n'en parle pas davantage. Le passage en question est défiguré par le compilateur. César n'y fait mention que *de l'importation du vin marchand interdite chez les Nerviens : Nullum aditum esse ad eos (Nervios) mercatoribus nihil pati vini reliquarumque rerum ad luxuriam pertinentium inferri* [2].

Le Grand d'Aussi ne manque pas de prendre les anciens en contradiction au sujet des vignobles de la Gaule; mais ces contradictions ne viennent que de lui. Il les produit sans y songer, soit en citant à la légère, soit en groupant comme contemporaines des autorités d'époques diverses : Posidonius, Varron, César, Diodore, Strabon; soit en confondant des faits propres à la Gaule narbonnaise, tels que la culture de l'olivier et de la vigne, avec des faits propres à la Gaule de l'antiquité, ou Celtique, tels que l'intensité du froid et l'absence de vignobles [3].

Les caractères attribués jusqu'ici au climat de la Gaule appartiennent à la fois aux régions du Nord et du Midi; il n'y a d'excepté que la province romaine, ou Gaule narbonnaise, qui se réduisait à peu près au Roussillon, au Bas-Languedoc, à la Provence et au Dauphiné. Voici, du reste, la circonscription de la province telle que César nous l'a laissée. A l'ouest, Toulouse, Narbonne et Carcassonne en formaient les dernières cités [4]. Crodune, Vulchalon, Cobiamac, bourgs indiqués par Cicéron [5], se rencontraient jadis entre ces cités. Les Cévennes la bor-

[1] *Hist. de la vie privée des Français*, 3 vol. in-8°, édition de 1815, t. I, sect. 6, p. 187; t. II, sect. 3, p. 378 et suiv.

[2] *De Bello Gall.*, lib. II, § 15.

[3] *Ouvr. cité*, t. I, suite de la sect. 6, p. 185 et suiv.; t. II, sect. 3, p. 378 et suiv.

[4] *De Bell. Gall.*, lib. III, § 20.

[5] *Orat. pro Fonteio*.

naient au centre ; car les Ruteniens et les Auvergnats (peuples de Rodez et de l'Auvergne), récemment vaincus par Fabius Maximus, n'avaient pas été réduits en province [1] ; enfin au delà du Rhône, du côté de l'est, les Ségusiens (habitants de la Bresse et du Bugey) étaient le premier peuple en dehors de ses frontières [2]. Les célèbres historiens du Languedoc, Claude de Vic et Joseph Vaissette, ont déterminé avec plus de précision les limites de la Gaule narbonnaise. D'après leurs recherches, le Rhône, au-dessous de Lyon, la séparait de la Celtique (Gaule proprement dite). C'était le point le plus élevé. Elle descendait de ce point, en deçà des Cévennes, à travers les diocèses de Vienne et de Valence, pour embrasser les diocèses de Viviers, d'Uzès, une partie de ceux d'Avignon et d'Arles, les diocèses de Nîmes, Alais, Agde, Montpellier, Lodève, Béziers, Carcassonne, Narbonne, Perpignan et Toulouse. Le diocèse de Castres, et la portion de celui d'Alby à la gauche du Tarn, rentraient dans la Celtique. A la Celtique revenaient encore le Gévaudan, le Rouergue et le Velay. Tout à fait à l'ouest, la Gaule narbonnaise se terminait à la gauche de la Garonne, depuis la jonction de ce fleuve avec le Salat jusqu'à la pointe de Moissac [3]. Ainsi circonscrite, la Gaule narbonnaise comprenait seulement, à l'est, les départements situés sur la rive gauche du cours vertical du Rhône ; au sud, les départements côtoyés par la Méditerranée, et, à l'ouest, la portion des départements de la Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne baignés par la Garonne. C'est notre région des oliviers prolongée à ses deux extrémités : d'un côté, jusqu'à Toulouse et Moissac ; de l'autre, jusqu'à Vienne et aux portes de Lyon. La Gaule narbonnaise représentait assez bien un croissant irrégulier. Sa base, très-déprimée, reposait presque en totalité sur les côtes de la Méditerranée ; ses bords, très-relevés, au contraire, atteignaient Lyon, par la rive gauche du Rhône et Moissac, en remontant la Garonne. La délimitation de la province marque l'étendue exacte du champ d'observation des anciens touchant le climat de la Gaule ; il renfermait évidemment la France actuelle du nord au midi, moins les départements de la rive gauche du Rhône, les départements des bords de la Méditerranée, et la portion des départements de la Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne, à droite et à gauche de ce dernier fleuve, depuis le confluent du Salat jusqu'au confluent du Tarn.

Ces douze ou treize départements, composant la Gaule narbonnaise, avaient seuls le privilége de porter à la fois l'olivier, le figuier et la vigne. L'olivier, transplanté à Marseille, commença à se propager vers l'est. Une circonstance historique, révélée par Polybe, nous le montre en pleine culture, sur le territoire du département des Basses-Alpes,

[1] César, *De Bell. Gall.*, lib. I, § 45.
[2] *Ibid.*, lib. I, § 10.
[3] *Hist. gén. de Languedoc*, 5 vol. in-fol. Paris, 1734, t. I, note 8.

dès l'expédition d'Annibal (218 avant notre ère). Les Allobroges, au dire de l'historien grec, précédemment battus par les Carthaginois au pied des Alpes, se seraient présentés, en signe de paix, avec des couronnes et des rameaux d'olivier vert [1]. Mais Polybe se trompe ici en désignant les Allobroges. Ce peuple n'occupait pas le pied des Alpes; César le place sur les deux rives du Rhône, au-dessus de l'Isère. Annibal, d'ailleurs, l'avait mis de prime-abord dans ses intérêts, d'après le récit de Tite-Live [2]. Il ne peut être question que des anciens habitants du département des Basses-Alpes, qui harcelèrent les Carthaginois de l'autre côté de la Durance. Envisagé sous cet aspect, le fait emprunté à Polybe fournirait un argument nouveau en faveur de l'opinion, assez généralement admise aujourd'hui, qu'Annibal est entré en Italie par Embrun, Briançon et le mont Genèvre. Sa mémorable ascension des Alpes, aussitôt après la démonstration pacifique indiquée, rapproche nécessairement la ligne de cette ascension de l'unique pays de son passage sur la rive gauche de la Durance où il pût exister des oliviers. La culture de ces arbres gagna ensuite la région de l'ouest. Strabon le signale, au temps d'Auguste, au pied des Cévennes, sur les frontières de la Gaule narbonnaise [3].

La vigne s'avançait bien davantage, sans sortir toutefois de la province. Aucun document n'en assigne exactement les limites. La seule observation positive, c'est qu'elle se renfermait, nous le répétons, entre les confins des possessions romaines. Il y a plus, et c'est encore un fait incontestable, la vigne réussissait déjà moins à mesure qu'elle remontait vers le nord de ces possessions; Strabon le remarque expressément [4]. Dioscoride a fondé là-dessus la pratique de poisser le vin, en usage chez divers peuples. Martial et Pline rapportent l'origine des vins poissés à la cité de Vienne [5], la plus septentrionale de la province. C'est là que le froid du climat, comme l'explique Dioscoride, empêchant le raisin de mûrir, le vin tournait à l'aigre quand il n'était pas mélangé avec de la poix résine : « Quoniam vinum illic coacescat, *uva non maturescente;* ideoque refrigerat, nisi picea resina temperetur [6]. » Si la vigne ne croissait plus en dehors de la province romaine, elle était loin d'atteindre à sa hauteur actuelle. Alors on n'en rencontrait aucune trace dans toute la longueur de la Gaule occidentale jusqu'aux portes de Toulouse et de Carcassonne, dans l'ancienne Aquitaine, qui, par son étendue et sa population, formait sous César le tiers de la

[1] Lib. III.
[2] Lib. XXI, art. 32.
[3] *Géograph.*, lib. IV, chap. 1.
[4] *Loc. cit.*
[5] Martial, *Epigramm.*, lib. XIII, ep. 107. — Pline, *Hist. nat.*, lib. XIV, cap. 3.
[6] Dioscorid., *De medicinali Materia.* 1 vol. in-fol. Paris, 1516; édition de Rouelle, lib. V, cap. 35. *De Vino resinato.*

Gaule [1]. Elle s'abaissait de là de l'ouest à l'est sur le littoral de la Méditerranée, pour se relever le long du Rhône, en couvrant presque exclusivement toute sa rive gauche ; elle correspondait ainsi dans sa plus grande puissance, et ce rapprochement doit être noté , à notre région des oliviers ; ses prolongements septentrionaux sur le Rhône et la Garonne perdaient déjà par le froid une partie de leurs qualités. Aujourd'hui , au contraire , nos vignobles , on le sait , remplissent la France entière , à partir d'une ligne oblique propagée de l'ouest à l'est à travers les 47e, 48e, 49e, et 50e degrés de latitude. Leurs meilleurs produits viennent précisément de la Gaule occidentale , des bords de l'Océan comme des bords de la Méditerranée , des pays situés sous les latitudes de 48° et de 49°, des côtes du Rhône comme de la région des oliviers.

Mais est-ce effectivement la rigueur du climat qui défendait à la vigne de se faire jour dans la Gaule ? Il faut bien le croire. Les Gaulois étaient passionnés pour le vin : c'est l'opinion de tous les historiens. Ils l'enlevaient avidement, selon Diodore, aux marchands qui en apportaient [2] ; le sol de la patrie leur paraissait stérile et insupportable , ce sont les expressions de Plutarque , faute de ce produit souverain [3] ; Tite-Live , Pline et Plutarque n'hésitent pas à regarder leur ardente soif de cette boisson précieuse comme l'unique mobile de leurs incursions en Italie [4]. Montesquieu se rallie à ce sentiment [5]. Une supposition semblable constate toujours à quel point ils aimaient le vin. Les seuls Nerviens (peuple du Hainaut), au rapport de César, s'abstenaient d'en user de peur d'énerver leur courage [6]. Les Gaulois , si altérés de cette liqueur, avaient pu rapporter de leurs anciennes expéditions en Italie et en Grèce les notions essentielles de sa fabrication. Ils devaient les puiser encore et dans le commerce maritime et dans les exemples de la province romaine , dont les influences , aperçues par César, les entraînaient déjà vers l'abondance et le luxe [7]. Les dix ans de séjour des légions romaines chez les divers peuples de la Gaule leur offraient au moins toutes les facilités imaginables , soit pour apprendre à cultiver la vigne , soit pour savoir en faire du vin. Une circonstance particulière vint leur rendre beaucoup plus onéreux , un peu avant la conquête , l'impôt que la consommation de cette denrée les forçait à payer au commerce des autres nations. C'est la taxe, jusque-là inouïe, dont le prêteur Fonteius frappa pendant trois ans les vins de la Gaule

[1] *De Bell. Gall.*, lib. I, § 1 ; lib. III, § 20.
[2] *Hist. univ.*, art. 18.
[3] *In Camillo.*
[4] Tite-Live, *Hist.*, lib. V. — Pline, *Hist. nat.*, lib. XII. — Plutarque, *in Camillo.*
[5] *Esprit des Lois*, liv. XXI, chap. 15.
[6] *De Bell. Gall.*, lib. II, § 15.
[7] *Ibid.*, lib. VI, § 24.

narbonnaise. Cette taxe, vraiment exorbitante, à titre de droit d'entrée, était prélevée à Toulouse à raison de 4 deniers par amphore (environ 60 centimes par litre) [1]. Enfin, après la soumission de la Gaule, lorsque les Gaulois, rendus à la paix, exerçaient l'agriculture comme l'Italie, suivant la phrase de Dion Cassius, quarante-quatre ans avant l'ère chrétienne [2], ils auraient bu certainement leur propre vin, au lieu de le demander à l'étranger, de l'acheter à grands frais ou de se contenter de leur bière sans houblon. Ce n'est pourtant que quatre-vingts ans plus tard, vers le milieu du Ier siècle, comme nous l'établirons bientôt, que les Gaulois *limitrophes de la province* ont commencé à obtenir du vin indigène. Son absence absolue jusqu'à cette époque, quand tout les excitait à en produire, ramène, par une induction impérieuse, à la conclusion déjà déduite directement de l'ensemble des documents historiques, savoir, que le climat seul s'y opposait.

Voici en résumé les caractères reconnus à ce climat : un froid excessif habituel et général durant huit mois de suite, des pluies diluviales et une humidité exubérante, des vents impétueux et des tempêtes furieuses. Sa rigueur en excluait la culture de la vigne. Ces caractères rigoureux appartenaient à la Gaule du nord au sud, et par conséquent à la France entière. On n'en doit excepter que la province romaine, correspondant à peu près à notre région des oliviers, prolongée, par supposition, du côté de l'ouest jusqu'à Toulouse, et du côté de l'est jusqu'à Vienne. Il faut encore remarquer que les prolongements septentrionaux étaient déjà plus froids que le corps de la province, puisque la vigne n'y mûrissait pas parfaitement, ce qui obligeait les habitants de Vienne à résiner leur vin pour l'empêcher de s'aigrir.

Ces résultats démontrés par l'histoire résolvent, il me semble, péremptoirement toutes les objections dirigées contre les faits invoqués dans mon premier mémoire sur la constitution météorologique de la primitive Gaule. A en croire ces objections, les hivers de l'ancienne Gaule n'étaient ni plus précoces ni plus longs qu'à présent ; il n'y tombait pas plus de neige ; la congélation de ses fleuves n'était que des cas extraordinaires ; tout ce qui concerne ses cultures ne doit s'appliquer qu'à sa partie septentrionale ; en un mot, *le climat de la Gaule sous César* (ce sont les propres termes de M. de Gasparin) *était à peu près tel qu'il est aujourd'hui* [3]. Nos démonstrations historiques forment précisément la contre-partie de ces objections. Mais quelle est la base du système qu'on nous oppose ? Possède-t-on des renseignements contraires, des données authentiques, quelques observations positives, un seul fait quelconque conforme à cette opinion ? Non, on n'en produit pas un

[1] Cicéron, *Orat. pro Fonteio.*

[2] *Histor. Roman.*, lib. XLIV.

[3] Rapport sur mon premier mémoire, par M. de Gasparin ; *Comptes-rendus* de l'Acad. des Scienc., 1844, 1er sem., n° 24.

seul. Nous ajoutons qu'il n'en existe aucun. Le système combattu ici n'est qu'une assertion gratuite en contradiction formelle avec toute notre histoire.

Maintenant, quel devait être sur nos thermomètres le degré de froid de l'ancienne Gaule? Suivant Diodore, toutes (πάντες) ses rivières navigables gelaient aisément. Or, nos rivières septentrionales, par exemple, la Seine, à Paris, d'après M. Arago [1], ne gèlent pas généralement à moins de — 9° soutenus, et la congélation de nos rivières méridionales, par exemple, le Rhône, à Viviers, d'après H. de Flaugergue [2], exige au moins un froid continu de — 12°. Mais Diodore ne parle pas seulement de la facile congélation de nos rivières; il affirme en outre que leur congélation les changeait en un chemin très-ferme, qu'elles pouvaient porter les voyageurs et qu'elles formaient même une voie sûre pour des armées entières avec leurs chariots et leurs équipages. Eh bien, les annales de la météorologie, depuis la pratique des observations thermométriques, ne renferment que trois hivers dont la force des gelées se rapproche du degré de froid indiqué par l'historien grec. Ce sont les hivers de 1709, de 1789 et de 1830. Ces trois hivers gelèrent en effet toutes nos rivières au point de permettre à des charrettes de les traverser. Or, le maximum du froid, d'après les observations recueillies en France durant ces hivers, marque moyennement, suivant nos recherches, — 19°,4 en 1709, — 18°,6 en 1789, — 18° en 1830, et — 18°,7 dans les trois années. Interrogeons d'autres documents.

Le climat de la Gaule, nous l'avons suffisamment prouvé, n'admettait sur aucun point la culture de la vigne. Or, M. de Humboldt a constaté qu'en Europe la culture utile de la vigne réclame rigoureusement, dans l'année, une température moyenne de 8°,6 ; en hiver, une température moyenne de 1°, et, en été, une température moyenne de 19° [3]. La Gaule, où la vigne ne pouvait croître, avait donc des températures de l'année, de l'été et de l'hiver, inférieures à ces degrés. Mais des hivers d'une température moyenne au-dessous de 1° supposent habituellement des températures extrêmes de — 15° à — 18°. Nous revenons ainsi, par une autre route, au maximum moyen du froid de la Gaule déduit directement de la force des gelées.

2° DU CLIMAT DE LA GAULE JUSQU'AU VIe SIÈCLE DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

S'il y eut jamais un fait démontré en histoire, c'est l'extrême rigueur

[1] *Annales de Chimie et de Physique*, ann. 1824, p. 414.

[2] *Mém. sur un moyen très-simple pour déterminer l'intensité de la gelée et du froid.*

[3] *Des lignes isotherm. et de la distribut. de la chaleur sur le globe.* 1817. Mémoires de la Société d'Arcueil, t. III, p. 536. — *Fragment de géologie et de climatologie asiatique*, Paris, 1831, T. II, p. 346.

du climat de l'ancienne Gaule. Tous les témoignages, toutes les opinions, toutes les circonstances proclament hautement, d'une commune voix, l'intensité de ses froids, la surabondance de ses pluies et la violence de ses tempêtes. On se dresse en vain contre un tel fait en lui opposant des notions fausses ou des préjugés que rien n'appuie ; il triomphera tôt ou tard comme la vérité. S'il ne paraît pas possible d'hésiter en présence de l'âpreté bien constatée de notre climat primitif, il sera difficile, à voir combien ce climat s'est modifié depuis, de ne pas admettre en principe qu'il a singulièrement changé. L'histoire donne là-dessus gain de cause à la logique. Essayons de saisir sous ses auspices les phases de ses transformations à travers les siècles.

Le froid de la Gaule commença à se relâcher dès les premières années de l'ère chrétienne. Il était déjà moindre peut-être du temps de Strabon, contemporain d'Auguste ; mais ce géographe n'en dit rien. Toutefois, sa diminution supposée ne se révèle par aucun signe ; la vigne et le figuier restent relégués en deçà des Cévennes [1]. L'Aquitaine, en particulier, si riche depuis en vignobles, ne porte encore que du millet [2]. La Gaule ne s'échauffa pas sensiblement avant le règne de Claude. C'est l'époque où Pomponius Méla vante la salubrité de la température générale de la Gaule chevelue (Gaule septentrionale), tandis que Columelle recommande à la fois le produit et la fécondité de la vigne des Bituriges dans cette même Aquitaine que Strabon, trente ans plus tôt, avait trouvée si peu fertile [3]. Voilà le premier pas de la vigne en dehors de la province romaine du côté de l'ouest ; une autre impulsion l'en fait sortir bientôt du côté du centre et de l'est. Pline la voit, quelques années après, franchir la Viennaise, se propager en Auvergne et remonter dans la Séquannaise ou Franche-Comté. Ce fut le terme de son ascension pendant le Ier siècle ; car Pline, témoin de cette migration, n'en persiste pas moins à comprendre la Gaule parmi les nations de l'Occident dont les terres ne semblent guère propres qu'à produire des grains [4].

Pourquoi ne monta-t-elle pas plus vite ? Pourquoi ne s'étendit-elle pas plus loin ? Tout excitait à la multiplier et à la répandre. La Gaule jouissait en général d'une paix profonde ; les Gaulois se livraient activement à l'agriculture [5] ; ils la pratiquaient comme l'Italie [6] ; les Romains remplissaient le pays, soit pour le gouvernement, soit pour le commerce ; leurs armées l'occupaient l'hiver et l'été ; ils lui avaient infusé leurs connaissances, leurs goûts et leurs habitudes ; la Gaule en

[1] Strabon, liv. IV.
[2] Strabon, loc. cit.
[3] Columelle, *de Re rustica*, lib. III, cap. 2, 7, 9.
[4] Lib. XIV, c. 22.
[5] Strabon, loc. cit.
[6] Dion Cassius, lib. XLIV, *in Orat. Anton.*

avait si bien profité qu'en moins de deux siècles nous la voyons au premier rang des nations conquises. Ses maîtres lui savaient gré de son émulation ; soixante-quatre villes possédaient, sous Tibère, les droits de cité [1] ; des corps de Gaulois figuraient, depuis César, au rang des légionnaires [2] ; Claude enfin venait de lui ouvrir les portes du sénat en alléguant que ses alliances, ses richesses, ses arts et ses mœurs avaient déjà mis de pair le Gaulois et le Romain [3]. Au dedans, la plupart des rivières, le Rhône, la Saône, la Loire, le Rhin, la Meuse frayaient un libre cours à la navigation ; les grandes routes, routes militaires et routes de traverse, resserraient les liens entre les cités, les villes et les villages ; au dehors, trois vastes mers plus fréquentées que jamais, et cinq ou six grandes routes arrivant des Alpes, des Pyrénées, de la Hongrie et de la Germanie, l'établissaient en communication avec toutes les provinces de l'empire [4].

S'il s'agissait ici d'une culture mal connue, hasardée ou peu fructueuse, on comprendrait, à la rigueur, que les Gaulois eussent négligé de l'entreprendre ; mais la culture de la vigne remontait, en Italie, aux premiers temps historiques, et, dans la Gaule narbonnaise, à la fondation de Marseille ; ses récoltes y étaient assurées, et sa prospérité sous toutes les régions formait alors, comme aujourd'hui, la principale source des revenus agricoles. Le centre de l'empire avait d'ailleurs besoin de ce genre de production ; la Gaule ne l'ignorait point, car c'est de la province romaine contiguë à la Gaule que l'Italie tirait, selon Columelle, une partie de ses vendanges [5]. Si les Gaulois, cultivateurs expérimentés, au courant des ressources d'une semblable culture, jaloux d'accroître leur industrie, sentant le prix de leurs nombreux débouchés, habiles à les exploiter, ne se consacrent pas plus tôt au soin de la vigne et ne la poussent pas d'abord au-dessus du 47e degré de latitude, ce ne peut être à coup sûr que parce que le climat ne le souffrait point. Ecoutons, d'ailleurs, sur ce climat, les écrivains du temps. La Gaule, en effet, était devenue plus chaude. Pomponius Méla loue la salubrité de sa température ; Columelle et Pline y voient réussir la vigne, et Jules Solin en admire la fertilité, les arbres fruitiers, les vignobles et les jardins [6]. Cependant elle conservait encore un froid intense, d'abondantes pluies et des vents violents ; Sénèque mentionne ses grandes pluies et ses vents destructeurs [7] ; Pline la dit très-humide [8] et la croit

[1] Tacite, *Annal.* lib. III, § 44.
[2] Suétone, *C. Jul. Cæsar*, § 24.
[3] Tacite, *Annal.* lib. XI, § 24, 25.
[4] Bergier, *Hist. des grands chemins de l'empire romain*, liv. I, chap. 9.
[5] Op. citat. præfat.
[6] *Polyhist.*, 1 vol. in-fol., édit. Camers, 1520, p. 162.
[7] *Quæst. natur.*, lib. III, § 6 ; lib. V, § 17.
[8] *Hist. natur.*, lib. XVIII, cap 8, § 20 ; lib. XIV, cap. 22.

à peu près incapable de produire autre chose que des grains ; son hiver exprime dans Pétrone le summum du froid [1] ; Dioscoride, contemporain de Pline, accuse ses froids d'enrayer la maturation du raisin [2] ; Tacite, à propos de la révolte de Vindex, signale l'âpreté de son ciel [3]. L'accroissement de la chaleur y avait donc appelé la culture utile de la vigne ; mais les limites de son échauffement avaient réprimé l'essor de cette culture.

L'horrible climat des plaines du Danube, à la gauche du Pont-Euxin, continue à se prêter à une heureuse analogie. On se souvient de ce qu'il était au siècle d'Auguste, d'après la description d'Ovide. Pline regarde toujours la Mœsie comme une contrée des plus froides [4] ; cent cinquante ans plus tard, Dion Cassius, qui avait commandé en Pannonie, y aperçoit déjà quelques vignes à vin, quoiqu'il lui attribue en général un froid excessif [5].

La province romaine, constamment plus chaude, paraît aussi plus froide qu'elle ne le sera à l'avenir ; elle semble même moins chaude qu'aujourd'hui. Pline rappelle la translation de l'olivier dans la Gaule, au delà des Alpes, après avoir reproduit, sans la contredire, l'opinion de Théophraste que cet arbre ne croît point à plus de quarante milles de la mer [6] ; il en bannit ailleurs absolument les chênes-liéges [7] ; ses vins enfin n'ont à ses yeux aucune valeur réelle ; il les répute tous mauvais ou inférieurs. Le discrédit des vins du Roussillon, du Languedoc et de la Provence ne sera, j'y consens, qu'une affaire de goût ou une question de culture ; mais comment ne pas voir une action vraiment climatérique dans l'ascension graduelle des vignobles de la Gaule ? D'abord, ils réussissent mal au nord de la province, sur le versant méridional des Cévennes, d'après la remarque de Strabon, vingt ans au moins avant l'ère chrétienne ; sous le règne de Claude, vers le milieu du Ier siècle, Columelle fait l'éloge du raisin des Allobroges et des vignes des Bituriges (Bordelais et Berry) ; vingt-cinq ans plus tard, Pline assiste à la propagation des vignes de la Viennaise à travers l'Auvergne et la Franche-Comté.

L'accroissement de la température ne profita d'abord qu'au Midi, jusqu'au 47e degré parallèle ; le Nord continua à subir, sans amendement appréciable, toutes les rigueurs du climat primitif. Il n'y a pas d'autre interprétation plausible des faits et opinions contemporains. Cet état de choses ne dura pas moins de trois cents ans. Le Nord ne

[1] *Satyricon*, cap. 19.
[2] Lib. V.
[3] *Histor.* lib. I, § 51.
[4] Lib. XV, cap. 18.
[5] *Hist. Rom.*, lib. XIX.
[6] *Histor.* lib. XV, c. 1.
[7] *Hist. nat.*, lib. XVI, cap. 8, § 13.

s'échauffa décidément qu'après ce long intervalle. Sa température n'avait pas encore beaucoup gagné à la fin du IIIe siècle. Lorsqu'en 281 l'empereur Probus autorisa la plantation des vignes dans la Gaule, la Pannonie et la Mœsie [1], leur culture, poussée par les Gaulois sous la double impulsion de l'intérêt et de la nouveauté, ne s'éleva que très-peu au-delà de son premier point d'arrêt. Elle vint expirer, à ce qu'il paraît, sur la rive gauche de la Loire. Nous ne la rencontrons pas plus loin dans les documents historiques du commencement du IVe siècle. Euménius d'Autun, écrivain de cette date, ne cite que les vignobles des Aquitaines, bornées alors par la Loire, et ceux de la plaine de la Saône, quoiqu'il célèbre les progrès agricoles de la plupart des provinces septentrionales [2]. Aucun obstacle, excepté l'âpreté du froid, ne pouvait l'empêcher de passer outre. Les Gaulois étaient si avides de vin, au rapport d'Ammien Marcellin, qu'ils s'efforçaient d'en fabriquer avec une foule de boissons *Vini : avidum genus, affectans ad vini similitudem multiplices potus* [3]. Le nord du pays, repeuplé par les Lètes et les Francs, n'avait plus de champs incultes. L'agriculture y reflorissait à l'abri des victoires de Maximien Hercule et de Constance [4], notamment chez les Nerviens, les Trévires, les Ambiens, les Bellovaques, les Tricasses et les Lingons (peuples du Hainaut, de Trèves, d'Amiens, de Beauvais, de Troyes, de Langres), entre la Manche, la Seine et le Rhin. Au midi, la nation avait largement usé de la permission de Probus; en 311, Euménius, nommé plus haut, portant la parole devant Constantin, enviait la profusion des vignes des Aquitaines, et il l'opposait, le cœur navré, à la beauté déchue des anciens vignobles de sa patrie [5]. La qualité du produit ne préoccupait pas moins les Gaulois que la quantité de la production. Un débris précieux, qui remonte, dit-on, à l'année 333, l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*, prouve qu'à cet égard leur goût ressemblait au nôtre. L'auteur inconnu de ce document décrit Bordeaux et son territoire riant, déjà renommé, dit-il, par l'excellence de ses vignobles [6].

L'opinion était revenue, d'ailleurs, depuis le IIe siècle, sur le compte des vins de la Provence, si mal traités par Pline; Galien trouve celui de Marseille bon, quoiqu'il soit épais et lourd.

Enfin, le Nord s'échauffa à son tour; alors aussi, et alors seulement, la vigne traversa la Loire. Les circonstances ne favorisaient guère sa migration. C'est l'époque de l'empire de Galère, époque néfaste où les

[1] Aurelius Victor, *de Vir. illustrib.*, *de Cæsarib.*, cap. 37.
[2] *In Constantium*, cap. 21. — *Gratiarum actio Constantino Augusto*, etc., c. 6, 7.
[3] Lib. XV, cap. 12.
[4] *Eumenius*, *In Constantium*, cap. 21.
[5] *Gratiarum actio Constantino Augusto*, cap. 6.
[6] Notice bibliograph., crit. et géograph. sur l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*, par M. Walckenaer.

hommes et les choses gémissaient écrasés sous le poids des exactions. Reproduisons, pour en juger, les principaux traits du sombre tableau retracé par Lactance :

« Les censiteurs répandus partout bouleversaient les provinces ; vous eussiez « dit une invasion ennemie, une ville prise d'assaut. Les champs étaient mesu- « rés jusqu'à la dernière motte ; on comptait les pieds d'arbre et les ceps de « vigne ; on inscrivait les bêtes, on enregistrait les hommes. Tout était plein de « deuil et de consternation. Encore n'accordait-on pas toute confiance à ces « premiers opérateurs ; sans cesse d'autres étaient envoyés afin de découvrir plus « de matière imposable, et les charges doublaient toujours, non que les derniers « agents trouvassent encore quelque chose qui n'eût pas été imposé, mais parce « que, pour ne pas paraître inutiles, les nouveaux employés aojutaient tou- « jours[1]. »

La Gaule ne cessa d'être pressurée qu'après l'arrivée de Julien. Alors les incursions des Francs, des Saxons et des Allemands avaient mis le comble à sa détresse. Leurs ravages atteignaient précisément la partie septentrionale. Ils y avaient saccagé et renversé quarante-cinq villes, sans compter les bourgs et les châteaux. L'empereur Julien et l'historien Zozime racontent cette irruption[2]. L'ascension de la vigne vers le Nord, en un pareil moment, n'avait rien à attendre et avait plutôt tout à redouter de l'action des causes commerciales, économiques et sociales. Si elle s'élevait au milieu de tant d'obstacles, c'est que les progrès du climat la poussaient en avant. Ce mouvement ascensionnel la porta d'abord à l'ouest sur le territoire de Paris, et plus tard à l'est sur les rives de la Moselle près de Trèves. Elle était solidement établie dans ces deux contrées à la seconde moitié du IVe siècle : l'empereur Julien la trouva à Paris en 358 [3] ; Ausone la voit tapisser les coteaux de la Moselle en 379 [4]. De récentes dévastations, réprimées par Julien, l'avaient empêchée de s'y montrer plus tôt [5]. Les expressions de Julien et d'Ausone consacrent la supériorité de ces vignobles ; Julien surtout s'explique sans équivoque. Il déclare que les vignes du territoire de Paris étaient *très-bonnes*. Ces deux savants n'ignoraient pas apparemment la valeur de leurs expressions ; ils avaient d'ailleurs des termes de comparaison dans des vignes très-estimées dans tous les temps, par exemple, celles de Chio, de Thase, de Chypre, de la Grèce en général, où Julien avait fait son éducation, de l'Italie, de la Sicile, de Bordeaux enfin, patrie d'Ausone, et dont la *gloire du vin*, suivant le mot de ce poëte, remplissait le monde [6]. Le figuier, plus délicat, s'éleva avec la vigne : il réussissait dès lors abondamment à Paris, grâce à la précaution de l'empail-

[1] *De Mortib. persecutor.*, § 23, 31.
[2] *Zozimi Historiæ* lib. III, cap. 2. — Julian. *Epist. ad S. P. Q. Atheniensem.*
[3] Misopogon.
[4] Description de la Moselle.
[5] Julian. *Epist. ad S. P. Q. Atheniensem.*
[6] Pline, *Hist. natur.*, lib. XIV. — Auson., epist, IX Paulo.

ler. Julien ne s'en tient pas à ces observations agricoles. L'hiver de Lutèce est très-doux, dit-il ; la proximité de l'Océan lui paraît être la cause de cette grande douceur. Quoi qu'il en soit de la cause, l'hiver, répète-t-il, est très-doux ici ; ce qui explique, selon lui, et l'excellence de ses vignes et le succès de ses figuiers. Cependant Julien n'avait jamais habité que la Grèce, et il en arrivait à travers l'Italie à son entrée dans la Gaule. L'hiver de 358, dont le froid lui paraissait si rude et beaucoup plus rude que de coutume, se bornait seulement à faire charrier la Seine. Nous apprenons enfin, par sa lettre aux Athéniens, que les blés étaient déjà mûrs, en 356, au solstice d'été, de Sens à Reims [1].

Plusieurs traits du climat de Lutèce, au milieu du IV[e] siècle, conviennent au climat de Paris à l'époque où nous écrivons. On y cultive la vigne en grand et les figuiers n'y viennent bien qu'en les empaillant. Le nord de la Gaule, dès le IV[e] siècle, était donc aussi chaud que le nord de la France actuelle ; d'autres caractères semblent le faire même beaucoup plus chaud ; ses blés étaient déjà mûrs au solstice d'été, tandis que, de nos jours, le seigle, plus précoce de trois semaines que le froment, ne mûrit pas en Bourgogne avant la première quinzaine de juillet. Les vignes de Lutèce étaient excellentes (*optimæ*, αμπελὸς ἀγάθη) dans l'opinion de Julien ; elles valaient mieux conséquemment que les vignes décriées de Suresne, de Ruel et de Meudon ; les figuiers s'y voyaient en abondance (σῦκας ηδὴ τίνες) ; aujourd'hui ils n'y mûrissent qu'à grand'peine et ils y sont très-rares. Le froid de 358, froid très-rude et insolite (remarquons avec soin que Julien cite ici positivement un hiver extraordinaire, et non, comme on l'a supposé [2], un hiver normal, moyen ou habituel, dont il vient de vanter l'extrême douceur très-positivement aussi et à deux reprises) ; le froid de 358, disons-nous, se bornait simplement à faire beaucoup charrier la Seine. Or, le charriage de la Seine à Paris se voit, de nos jours, presque tous les ans, quoique ce fleuve soit plus étroit, son lit encaissé, son cours plus profond et plus rapide. L'ensemble de ces données justifie le droit de penser que, du III[e] au IV[e] siècle, la température du nord de la Gaule s'était notablement élevée.

Notre savant adversaire n'a pas été frappé de cet ensemble de faits ; il a cru ne devoir s'arrêter qu'à une seule de ces données : le passage de la lettre aux Athéniens, où Julien aurait affirmé la maturité des blés dans la Gaule septentrionale au solstice d'été.

Mais citons textuellement l'argumentation de M. de Gasparin. Son âpreté ne lui ôte pas de sa force ; c'est d'ailleurs, je crois, le seul cas où l'honorable académicien discute nos faits à fond :

« Il est une preuve de l'adoucissement de ce climat (le climat de la Gaule)

[1] Misopogon, *Epist. ad S. P. Q. Atheniensem.*

[2] Rapport de M. de Gasparin sur mon premier mémoire, l. c., p. 1094.

« dans le IVe siècle qui serait sans réplique et sur laquelle nous avons cru de-
« voir nous arrêter.

« M. Fuster dit que, dans sa lettre aux Athéniens, Julien nous apprend que
« de son temps les blés étaient mûrs au solstice d'été dans le nord de la Gaule.
« Comme aujourd'hui les moissons n'ont lieu dans ce pays qu'à la fin de juil-
« let, si, du temps de cet empereur, la maturité du froment était complète à la
« fin de juin, on ne pourrait plus mettre en doute ce très-notable changement
« dans la marche des saisons, et nous dispenserions l'auteur de toute autre
« preuve.

« Nous avons eu recours au passage cité dans la Lettre de l'empereur Julien
« au peuple et au sénat d'Athènes ; ne voulant pas nous fier complétement à la
« version latine, nous avons prié M. Maury, sous-bibliothécaire de l'Institut, de
« vouloir bien vérifier la conformité du texte avec cette version ; il est résulté
« de cette étude que l'empereur Constance donna ordre à Julien, qui n'était
« alors que César, de partir à l'*époque du solstice d'été ou d'hiver*, selon les va-
« riantes du texte qui indiquent ces deux leçons. Après avoir dit qu'il exécuta
« cet ordre, Julien raconte une longue série d'événements, la prise de Cologne,
« celle de Strasbourg, le passage des Vosges, la pacification des Gaules. Plu-
« sieurs années peuvent s'être ainsi écoulées depuis son départ à l'un des sol-
« stices, et, au bout de ce temps, il dit que Constance, revenant de Perse, lui
« donna l'ordre de réunir à Briançon (Brigantium) cet énorme approvisionne-
« ment, s'élevant à trois millions de médimnes, et d'en disposer en égale quan-
« tité tout le long des Alpes Cottiennes. Or, l'arrivée de Julien dans les Gaules
« est de l'an 355 ; celle de la marche de Constance, dont l'arrivée fut prévenue
« par une proclamation de Julien comme empereur, est de 360, et cependant
« c'est en rapprochant l'époque de l'arrivée de Julien au solstice d'été avec
« celle de la formation de l'approvisionnement réuni pour l'arrivée de Con-
« stance, c'est en faisant disparaître tous les faits intermédiaires, que M. Fuster
« a pu tirer cette induction que le blé mûrissait alors dans les Gaules au mo-
« ment du solstice.

« En faisant abstraction, avec l'auteur, de tous les faits intermédiaires, en ad-
« mettant de plus la leçon qui veut que ce solstice soit celui d'été, il ne serait
« pas étonnant que les approvisionnements eussent pu être faits en Provence,
« pays de blé le plus proche, et prélevés sur la moisson de l'année, qui se fait
« encore à la fin de juin. Ainsi, quand même nous consentirions à faire subir
« au texte de la lettre de l'empereur une aussi étrange torture, nous n'arrive-
« rions pas à établir le fait de la maturité des grains dans la Gaule septentrionale
« au solstice d'été. »

M. de Gasparin accorde, à notre avis, une confiance exagérée à la vérité d'un tel fait isolé. L'observation de Julien n'est peut-être qu'un exemple de ces maturités précoces qu'on rencontre par extraordinaire à toutes les époques, sous toutes les latitudes ; aussi ne l'ai-je invoquée qu'avec réserve et entourée de preuves plus décisives. Au reste, quelle que soit sa valeur réelle, je ne me suis nullement mépris au sens que je lui ai attribué. Julien n'a pas dit et ne pouvait pas vouloir dire autre chose que ce que je lui ai fait dire, savoir, que les blés étaient déjà mûrs au solstice d'été dans le nord de la Gaule. Mes explications seront trop claires et trop positives pour ne pas me promettre de convaincre que ce n'est pas moi qui ai *torturé* les faits.

Suivons d'abord, en qui ce nous concerne, la lettre de Julien. Dans

cette Lettre au sénat et au peuple d'Athènes, véritable manifeste envoyé également aux Lacédémoniens et aux Corinthiens, Julien se justifie par tous les actes de sa vie d'avoir pris les armes contre l'empereur Constance. Nous la citons d'après l'édition *grecque et latine* de Spanheim, la plus complète et la plus estimée [1] :

« Après m'avoir fait César, dit Julien, Constance m'envoya dans les Gaules au « cœur de l'hiver, moins pour en commander les armées que pour être soumis « à leurs commandants[2]..... Il m'autorisa pourtant à rejoindre l'armée..... Les « affaires ayant assez bien tourné cette première année, je me vis fort embar-« rassé à mon retour dans les quartiers d'hiver... Toutefois, à l'entrée du prin-« temps, Constance me permit de prendre le commandement des troupes..... « J'entrai en campagne, les blés étant déjà mûrs ; je commençai par m'em-« parer de Cologne et de Strasbourg ; puis j'en vins aux mains..... Vous avez « peut-être entendu parler de cette bataille..... Enfin, en quatre ans, tous les « Barbares étaient chassés des Gaules[3]. »

Julien raconte ensuite les intrigues, les perfidies, les infamies qu'il reproche à Constance. Promu à l'empire malgré lui, Julien en écrit à Constance dans les termes de la plus parfaite soumission ; Constance repousse ses avances, et le somme de renoncer au titre d'empereur ; il sollicite même, par lettres, les Barbares contre lui, les engageant, à prix d'argent, à ravager les Gaules.

« Alors aussi, continue Julien, Constance fait rassembler trois millions de « médimnes de froment dans les places voisines de Briançon, et trois autres « millions de ces grains le long des Alpes Cottiennes, dans le but de me faire « la guerre. Ces lettres provocatrices, s'écrie Julien, je les ai eues entre les mains, « j'ai vu aussi tous ces approvisionnements menaçants[4]. »

Voilà les faits rappelés par Julien. On y remarque déjà que Julien était étranger aux approvisionnements en question, et qu'ils étaient destinés au contraire à lui faire la guerre.

Voyons maintenant les dates précises des événements rapportés par Julien. Nous les emprunterons aux histoires d'Ammien Marcellin et de Zozime. Julien est élevé à la dignité de César, avec la charge de défendre les Gaules, le 6 novembre 355. Il part de Milan le 1er décembre. Julien arrive à Vienne en traversant Turin ; il passe l'hiver à Vienne. Il se rend à Autun le 24 juin 356 ; de là à Auxerre, à Troyes, à Reims. Les Barbares battus, Julien entre à Cologne, à Trèves et à Sens, où il passe l'hiver de 356. Julien rejoint son armée à Reims avant le solstice d'été 357 (c'est l'année où les blés étaient déjà mûrs) ; il reprend Cologne, Strasbourg, et livre la célèbre bataille de ce nom contre sept rois allemands. Chnodomaire, l'un d'eux, reste prisonnier. Julien va

[1] *Juliani imp. Opera quæ supersunt omnia*, auct. Ezechiel Spanheim. 1 vol. in-fol. grec et latin. Leipzig, 1696.

[2] Idem, p. 277.

[3] Idem, p. 278, 279.

[4] *Opera* cit., p. 286.

passer l'hiver de 357 à Paris. Il y séjourne deux ans et demi. Ses soldats le proclament empereur à Paris au mois de mars ou d'avril 360. Il franchit le Rhin une quatrième fois en 360, et dompte les Attuares. Julien revient ensuite par Augst (ancienne capitale du canton de Bâle, *Augusta Rauracorum*) et Besançon à Vienne, où il passe l'hiver de 360. Julien franchit encore une dernière fois le Rhin en 361, se saisit du roi Vodomaire, excité à remuer de nouveau par les lettres et les promesses de Constance. De retour dans le canton de Bâle, il ne garde plus aucun ménagement à l'égard de l'empereur, et se dirige de là sur Sirmium, ancienne capitale de l'Illyrie, à la tête d'un de ses corps d'armée [1].

C'est de Sirmium, où il était arrivé onze jours après, en 361, qu'il écrivit sa lettre circulaire au sénat et au peuple d'Athènes [2].

Il nous reste à confronter les événements renfermés dans cette lettre avec les lieux et les époques de leur histoire, suivant les narrations de Marcellin et de Zozime. Constance m'envoya dans les Gaules au cœur de l'hiver, dit Julien ; c'est le 1er décembre, d'après ses historiens, qu'il partit de Milan pour Vienne, où il passa l'hiver de 355. Constance m'autorisa à me rendre à l'armée vers le solstice d'été, continue Julien ; l'histoire le fait arriver réellement à Autun le 24 juin (le 8 des calendes de juillet). Après avoir assez bien gouverné les affaires cette première année, je fus fort embarrassé à mon retour, dit-il, dans les quartiers d'hiver. Suivant l'histoire, Julien battit cette année (356) les Barbares à Autun, se porta à Auxerre, à Troyes, à Reims, entra à Cologne, à Trèves et à Sens, où il passa l'hiver de 356. Julien ajoute : Je me mis en campagne les blés étant déjà mûrs ; d'après l'histoire, Julien quitta Sens pour aller rejoindre son armée à Reims vers le solstice d'été, époque ordinaire de la rentrée en campagne dans les Gaules, comme le remarque Ammien Marcellin [3]. Julien a donc trouvé effectivement les blés mûrs vers le solstice d'été 357, de Sens à Reims ou dans le nord de la Gaule. Après la bataille de Strasbourg Julien va séjourner à Paris. Il y demeure jusqu'en 360. Vient ensuite une quatrième expédition au delà du Rhin, après laquelle il se rend à Vienne, où il passe l'hiver de 360. C'est là qu'il est instruit des menées de Constance, tant au sujet de sa correspondance avec les Barbares qu'à l'égard de ses approvisionnements le long des Alpes Cottiennes et dans les places voisines de Briançon. La vie de l'empereur Julien, par de La Bletterie, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, résume encore tous ces faits dans le même sens [4].

L'objection que je réfute confond évidemment, je le dis à regret, les faits, les lieux, les dates et les personnes. C'est en allant de Sens à

[1] Amm. Marcellin., *Histor.*, lib. XV jusqu'à XXV. — Zosimi *Hist.*, lib. III et sq.
[2] Zozime, lib. III, cap. 10.
[3] Lib. XVI, cap. 2 ; lib. XVII, cap. 8.
[4] 1 vol. in-8°, Paris, 1746.

Reims que Julien a vu les blés mûrs au solstice d'été, et non quand il était à Vienne ; c'est en 357, et non en 355, ni en 360 ; ce n'est pas Julien qui a approvisionné de grains la ligne des Alpes ; ces immenses approvisionnements, exécutés en secret par ordre de Constance, devaient servir, au contraire, à la guerre contre Julien. Il n'y a pas le moindre doute au sujet de la date de ces observations, car les différentes versions touchant l'espèce de solstice indiqué par Julien tombent sur l'année 356, parfaitement étrangère à l'histoire de ces événements. Revenons à notre climat.

Le nord de la Gaule s'échauffa sensiblement depuis le milieu du IVe siècle. Telle est la conséquence rigoureuse de toutes les observations contemporaines. Mais il ne paraît pas, d'après d'autres observations, qu'il se soit échauffé dès lors intégralement. L'élévation de sa température ne s'étend pas beaucoup au delà d'une ligne oblique entre Paris et Trèves. En 358 Julien, désirant surprendre les Allemands, attendait le mois de juillet, époque ordinaire des opérations militaires dans la Gaule ; car il ne pouvait se mettre en campagne avant que l'*été, dissipant le froid et les gelées,* lui eût permis de recevoir des grains : *Nec enim egredi poterat antequam ex Aquitania, æstatis remissione solutis frigoribus et pruinis, veheretur annona* [1]. Sur la rive droite du Rhin, à dix milles de Mayence, dès *que l'équinoxe d'automne est passé, les neiges,* dit le même historien, *encombrent les montagnes et les plaines* [2]. En 357 Julien, regagnant ses quartiers, assiégea une place sur la Meuse (Kessel) pendant le mois de décembre et de janvier. La rivière était gelée dès le commencement de décembre, et, dans la crainte que l'ennemi ne lui échappât en passant sur les glaces, Julien faisait casser les glaçons durant les nuits qui n'avaient point de lune [3]. Le Rhin gelait encore très-souvent. Ammien Marcellin le désigne par cette qualité : *Rheni rigentis* [4] ; Claudien parle de ses glaces :

> **Non Rheni glacies, non me Rhiphœa tenebunt**
> **Frigora** [5].

Comme le Danube, il était alternativement fendu par les rames et labouré par des chars :

> **Ambo habiles remis, ambo glacialia secti**
> **Terga rotis; ambo Boreæ Martique sodales** [6].

Dans une sédition de l'armée de Julien, armée employée contre les Barbares des deux rives du Rhin, les soldats se plaignaient avec raison,

[1] Ammien Marcellin, lib. XVII, cap. 8.
[2] Idem, lib. XVII, cap. 1.
[3] Idem, cap. 2.
[4] Idem, cap. 1.
[5] *De Raptu Proserpinæ*, lib. III.
[6] Idem, *De Bello Getico*.

suivant Marcellin, de prodiguer leur vie *au milieu des neiges et des plus cruels frimas : Dura et perpessu asperrima per nives tolerantes et acumina crudelium pruinarum.... et erat ratio justa quærelarum* [1]. Là, dit Libanius, la terre inspire autant d'effroi que les fureurs de la mer, et l'âpreté du climat y surpasse presque la rigueur des frimas polaires : *His maris procellosi æstus non magis terrori est quam continens terra, et frigus septentrionale suavius quam æris temperies* [2]. Un froid rigoureux continuait à régner aussi dans toute la partie montagneuse de l'est de la Gaule : les neiges obstruaient encore les chemins au printemps sur la route de Bâle [3]. La Gaule orientale était fort peu connue avant Marcellin à cause de l'horrible entassement des neiges éternelles de ses montagnes [4]. La description des frimas des Alpes, au temps de cet historien, ne laisserait jamais soupçonner que là seront un jour les riches vallées de la Suisse, de la Savoie et du Piémont [5]. L'histoire de Marcellin nous révèle un autre trait du climat de la Gaule au IVe siècle : ce sont des pluies printanières, pluies regardées comme constantes [6].

Le Ve siècle ne changea pas ces conditions. Salvien, de Marseille, dans son *Gouvernement de Dieu*, qu'on croit avoir été écrit en 440, dépeint avec ravissement la richesse, le luxe et les délices des provinces du sud-ouest de la Loire avant l'invasion des Barbares. Ces provinces, composées des Aquitaines et de la Novempopulanie, resplendissaient de tous côtés de la magnificence et de la variété des cultures; tapissées de vignobles, émaillées de prairies, plantées d'arbres fruitiers, entrecoupées de bois, couvertes de moissons, elles étaient le jardin, la fleur de la Gaule [7]. Sulpice-Sévère avait déjà remarqué l'abondance des vignobles sur le territoire de Ligugey, à deux lieues de Poitiers, là où saint Martin, son maître, venait de fonder Marmoutier [8]. La vigne ne prospérait pas moins du côté du centre. Dans la Bourgogne, Grégoire de Langres, bisaïeul de Grégoire de Tours, en décrivant Dijon, sa résidence épiscopale, signale, au couchant de ce château, des montagnes ornées de vignobles qui produisent, dit-il, *un vin délicieux* [9]. La fécondité de l'Auvergne, ses pâturages, ses vignes, ses moissons inspirent, on peut se le rappeler, un véritable enthousiasme à Sidoine Apollinaire [10]. Il ne trouve pas moins de charme à la campagne de Nîmes, parsemée de

[1] Ammien Marcellin, lib. XVII, cap. 9.

[2] *Libanii sophistæ Basilicus seu Panegyricus dictus imp. Constantio et Constanti*, édition grecque et latine de Morel. 2 vol. in-fol. Paris, 1627, t. II, p. 137.

[3] Amm. Marc., lib. XIV.

[4] Idem, lib. XV.

[5] Idem, lib. XV, cap. 10.

[6] Idem, lib. XIV, cap. 10; lib. XVI, cap. 8.

[7] *De Gubernatione Dei*, lib. VII.

[8] *Vita sancti Martini.*

[9] Gregor. Turonens., *Hist. Ecclesiæ Francor.*, lib. III, cap. 15.

[10] Lib. IV, epist. 21, *Sidonius Apol.*, p. 94; édit. de Lyon, in-8°, 1598.

vignes et d'Oliviers [1]. Au nord et à l'est le climat restait toujours froid. Claudien, le chantre de Stilicon, qualifie encore de froides plages les champs de la Gaule septentrionale, le pays des Sénonais et les plaines de Langres [2]. Jean Cassien, né, dit-on, en Gaule, où il a fondé les premiers couvents, fait aussi plusieurs allusions à l'âpreté de son froid : *Ut hanc quasi frigoris Gallicani rigore torpentem provinciam*, etc. Il est souvent question de la rigueur des hivers dans la vie de nos saints au Ve siècle [3]. Une lettre de Sidoine à son ami Constance, arrivé de Lyon auprès de lui en plein hiver, le loue d'avoir bravé les périls d'une semblable route à travers la masse des neiges, les difficultés des chemins, et les fleuves durcis par les gelées [4]. Suivant Agathias de Smyrne, historien du VIe siècle, les Francs supportent impatiemment la chaleur. Ils ne sont jamais plus vigoureux et plus infatigables qu'au milieu des plus grands froids. Ce fait ne saurait surprendre, car, les Francs appartenant à un climat très-rigoureux, le grand froid est leur élément : *Sunt enim frigoribus assueti, ut qui gelidam sint patriam nacti, et algere perinde his ingenitum est.* Le même historien, en racontant la mort de Théodebert, roi de Metz, parle des buffles des forêts voisines, et remarque que ces contrées sont extrêmement froides, *locaque ipsa frigidiora* [5]. On sait enfin, par la lettre officielle de la collection de Cassiodore, que les armées n'ouvraient encore la campagne, dans la Gaule, qu'au solstice d'été [6]. La pluie n'avait pas cessé d'y tomber abondamment, à en juger d'après un trait de la vie de saint Maximin, qui essuya, en 433, dans les bois de Fréjus, une pluie continuelle durant trois jours. Les orages, jusque-là très-rares, puisque nos premiers historiens n'en mentionnent point, devaient être désormais beaucoup plus communs. Un village des Sénonais, au rapport de Sulpice-Sévère, se voyait chaque année ravagé par la grêle ; interrompu pendant vingt ans, ce fléau s'y reproduisit de nouveau à dater du Ve siècle [7].

Ce Ve siècle, si semblable au IVe par les influences atmosphériques et par les caractères agricoles, lui ressemblait bien peu par les circonstances sociales. Au IVe, la Gaule, opulente et glorieuse sous une protection puissante, se baignait dans les délices de la civilisation gallo-romaine ; au Ve, victime de l'invasion des Barbares, elle tombe tout d'un coup dans une confusion affreuse qui emporte pêle-mêle ses lois, ses usages, ses mœurs, ses connaissances, ses richesses, sa nationalité

[1] Idem, Epist., lib. II; epist. 9, *Sidonius Domitio.*

[2] *De Laudib. Stiliconis.*

[3] *Hist. de l'Eglise gallicane*, par le P. Longueval, lib. III, IV.

[4] *Epist.* lib. III, epist. 2.

[5] *Agathiæ Historiarum* lib. I.

[6] Variarum, lib. I, epist. 24; édit. des Œuvres compl. de Cassiodore. Rouen, 1679.

[7] *Dialogus de miraculis S. Martini*, lib. III, cap. 8.

et son nom. Ne lui parlez plus désormais d'agriculture, d'économie politique, de commerce. Ses champs sont bouleversés, ses relations anéanties et son sol rend ce qu'il peut. La Bretagne, sortie la dernière de ce chaos, n'offrait guère encore à la fin de ce siècle que marécages et terres vagues [1]. C'est alors que saint Guignolé ou Gwennolé y vint établir un monastère. La seule boisson du saint, d'après l'ancienne histoire de sa vie, consistait en beaucoup d'eau avec du suc de pommes sauvages [2]. Notons la présence des pommiers sauvages en Bretagne et la boisson du suc de leurs fruits dès la fin du Ve siècle.

III. DU CLIMAT DE LA FRANCE PENDANT LE MOYEN AGE. — ÉTENDUE DE SES VIGNOBLES.

Notre climat mit cinq cents ans à s'échauffer d'un bout à l'autre de proche en proche. Ce n'est qu'au terme de cette longue période que son adoucissement fut général.

Ici éclate un remarquable contraste : jusqu'au commencement de l'ère chrétienne toutes les voix de l'histoire accusent le climat de la Gaule d'un froid excessif, de grandes neiges, de tempêtes terribles et de pluies continuelles. L'opinion consacre si bien ces observations que la rigueur de ce climat, exprimée par ces éléments, acquiert dans le discours une valeur proverbiale : *Quid illis terris asperius, glacies Gallica, frigidior hieme Gallica, frigoris Gallicani rigor*. Tel est le langage courant, d'après les expressions de Cicéron, Lucien, Pétrone, Cassien. Son échauffement progressif réduit peu à peu le cercle de cette opinion. Enfin, au VIe siècle, ce concert jadis unanime, cette opinion sans dissidence, change complétement de ton. Le nouvel état du climat va nous donner la clef de ce changement.

La Gaule, devenue la France, était déjà, du midi au nord, plus chaude qu'à présent. L'élévation de la température résulte des faits très-suivis, observés par Grégoire de Tours et par les chroniques des monastères. A la fin du VIe siècle des chaleurs précoces et longues amenaient, presque chaque année, des floraisons et des fructifications hâtives ou des floraisons et des fructifications multiples. En 580 les arbres refleurirent au mois de septembre ou d'octobre ; en 582 ils fleurirent au mois de janvier ; en 584 on eut des roses dans le même mois, et les arbres qui avaient donné des fruits au mois de juillet en produisirent une seconde fois au mois de septembre ; on vit, en outre, les arbres en fleurs et de nouveaux raisins biens formés dans les vignes au mois de décembre ; en 585 les arbres refleurirent au mois de juillet ; en 586 ils refleurirent au mois de septembre, et beaucoup d'entre eux, qui avaient déjà porté des fruits, en portèrent d'autres jusqu'aux fêtes de Noël ; en 587

[1] *La Bretagne ancienne*, par M. Pitre-Chevalier. 1 vol. in-fol.

[2] D. Mabillon, *Annal. ordin. S. Bened.*, t. I, lib. VI, p. 150.

les vignes poussèrent de nouveaux jets et offrirent de nouvelles grappes bien formées au mois d'octobre après la vendange ; en 589 les arbres refleurirent en automne et produisirent une seconde récolte ; les roses parurent aussi au mois de novembre [1].

D'abondantes pluies, enflant prodigieusement les fleuves, paraissaient avoir pris la place des gelées et des neiges. En 580, la cinquième année du règne de Childebert, il plut à torrents en Auvergne pendant douze jours de suite : la Loire, le Cher, l'Allier et leurs affluents grossirent au delà de leurs plus hautes eaux ; le Rhône et la Saône débordèrent pareillement et renversèrent une partie des remparts de Lyon ; la France entière essuya de semblables désastres. En 582, des pluies d'orage remplirent le mois de janvier. En 585, il y eut de grandes pluies qui firent grossir extraordinairement les fleuves ; les inondations couvrirent les champs, les prés, et compromirent gravement les récoltes. Le printemps et l'été furent tellement pluvieux qu'on les aurait pris plutôt pour l'hiver que pour l'été. En 586, on observa aussi une grande inondation ; les pluies et les inondations se renouvelèrent en 587. En 589, quarante religieuses s'échappèrent du couvent de Sainte-Croix en Poitou, au commencement du mois de mars, arrivèrent à Tours à pied, à jeun et épuisées, à travers des routes trempées par les pluies. Il tomba cette même année, après la fête de Pâques, une si grande masse de pluie mêlée de grêle qu'en moins de deux à trois heures les plus petits ruisseaux se changèrent en grandes rivières. A la fin de cette année, les fleuves grossirent outre mesure et couvrirent des régions qu'ils n'avaient jamais atteintes, au grand détriment des semences. En 590, il y eut encore des pluies diluviales et de grandes inondations. En 591, la quantité des pluies et les inondations des fleuves firent périr les foins [2]. Ces pluies étaient fréquemment orageuses et mêlées de grêle, avec des vents violents, des éclairs et des tonnerres, même pendant l'hiver. Ces observations font comprendre les suivantes. Saint Valfroy put vivre plusieurs années debout et nu-pieds, à la manière des stylites de l'Orient, sur une colonne érigée au sommet d'une montagne des environs d'Ivoye, dans la forêt des Ardennes, ne prenant pour toute nourriture qu'un peu de pain et d'eau avec quelques herbes, sans éprouver d'autre inconvénient du froid de l'hiver, fort rude en cet endroit, que de perdre, à diverses reprises, les ongles des orteils ; saint Jean de Chinon entretenait des lauriers dans un petit jardin de cette ville, et le reclus Hospice se nourrissait des dattes qu'il recueillait en Provence près de Nice [3].

La vigne ne restait pas en arrière. La loi salique rédigée en 511, code

[1] *Rerum Gallic. et Francic. scriptor.*, par D. Bouquet, t. II, p. 257. 275, 289, 335, 316, 331, 361, 418 ; t. III, p. 95, 104, 227, 243, 254, 323.

[2] Grég. de Tours, lib. IX, cap. 40 et sq. — D. Bouquet, *Op. cit.*, t. II, p. 252, 253, 257, 275, 323, 335, 379, 361, 383, 384, 418 ; t. III, p. 104, 227, 254, 323, 324.

[3] Grég. de Tours, lib. VI, cap. 8 ; lib. VIII, cap. 15.

étranger aux contrées du midi et de l'est de la France, occupées alors par les Wisigoths et les Bourguignons, comme le remarque Montesquieu [1], décerne des amendes contre ceux qui arracheront un cep de vigne ou qui voleront du raisin [2]. Un canon du troisième concile d'Orléans, tenu en 538, interdit, art. 28, de se livrer le dimanche aux travaux champêtres, et en particulier aux soins des vignes [3]. Elle fournissait du vin dans la Haute-Bretagne, dans Le Mans, dans la Brie, dans l'Ile-de-France, dans la Normandie et dans la Lorraine. En 555, saint Calais, retiré dans Le Mans, invita le roi Childebert et sa suite à goûter du vin de sa récolte [4]. La charte de fondation de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où il est question des vignobles de l'Ile-de-France, date de l'année 544. Dans les donations de saint Germain à l'abbaye, qui devait recevoir son nom, charte datée de 565, il s'agit d'une vieille vigne de la vallée de Vitry, plantée par ce saint et composée de cinquante-trois aripennes [5]. Chilpéric Ier, roi de Soissons ou de Neustrie, imposa en 562, aux habitants des villes de ses possessions, le tribut d'une amphore de vin par arpent de vigne. Cette taxe odieuse, dont aucune ville ne fut exempte, révolta ses peuples [6]. Pendant les guerres de Waroch et de ce même roi, en 578, les Bretons de la Domnonée enlevèrent toutes les vendanges des territoires de Nantes et de Rennes [7]. En 589, Droctulf, l'un des grands officiers de Childebert II, établi à Metz, fut condamné à bécher la vigne [8]. Au midi, l'agriculture avait repris son ancien éclat. La cosmographie d'un anonyme de Ravenne, rédigée, selon D. Bouquet, d'après Athanaride et d'autres écrivans des premiers temps de la monarchie française, présente le pays en deçà de la Loire comme très-fertile en toute sorte de produits [9], et nous voyons, par plusieurs passages de l'histoire de Grégoire de Tours, que la vigne ne manquait pas dans le Poitou, le Berry et le Languedoc; l'olivier l'accompagnait dans la Provence et le Languedoc. L'Eglise de Paris retirait l'huile de ses lampes des olivettes qu'elle possédait dès lors dans la Provence [10]. Un corps de troupes de Gontran détruisit les oliviers aux environs de

[1] *Esprit des Lois*, liv. XXX, chap. 6.

[2] Cap. XVIII, *de Furtis diversis*, art. 23.

[3] *Sacro-sancta Concilia*, studio Labbei et Cossartii; edit. de Paris, 1672, t. V, col. 302.

[4] *Chronique gén. de l'ordre de S. Benoît, etc.*, par D. Yèpes, trad. de Dommartin, édit. de Toul, 1674, t. I, p. 248.

[5] *Hist. de l'abb. royale de Saint-Germain-des-Prés*, etc., par D.-J. Bouillart, Bénéd. de la congrég. de Saint-Maur. 1 vol. in-fol. Paris, 1724. Recueil des pièces justificatives, P. I, art. 1, 3.

[6] Grég. de Tours, lib. V. Vie de saint Aridius.

[7] Grég. de Tours, l. c.

[8] Grég. de Tours, *Op. cit.*, lib. IX.

[9] D. Bouquet, *Op. cit.*, t. I, p. 119.

[10] Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. II, p. 541.

Nîmes, en 585[1]. En 590, le synode d'Auxerre défend formellement, par le septième canon, d'offrir dans le sacrifice de la messe du médon ou liqueur miellée, ni aucune boisson autre que du vin mêlé d'eau; c'est une nouvelle preuve et de la rareté de nos vignobles avant ce siècle, et de leur multiplication depuis cette époque.

Voici, durant le VIe siècle, l'état général des saisons de la France. L'hiver était rempli de pluies. Grégoire de Tours assimile à l'hiver le printemps et l'été de 589, à cause de leurs pluies excessives ; personne n'y a signalé ni gelées, ni neiges, dans les années ordinaires ; un froid trop long ou trop vif n'aurait jamais comporté tant de floraisons et de fructifications hâtives ou multiples. Les pluies entremêlées de vents, d'orages et de grêle continuaient pendant le printemps ; les chaleurs de l'été arrivaient de bonne heure ; elles étaient intenses, soutenues et longues ; des pluies, des orages et des vents les remplaçaient en automne ; alors les arbres poussaient fréquemment de nouveaux jets, se paraient de nouvelles fleurs ou produisaient même une seconde récolte de fruits. Ajoutons une remarque : ces caractères météorologiques, empruntés à Grégoire de Tours et aux autres chroniqueurs contemporains, ne s'appliquent exclusivement qu'à la France du centre et du nord ; le Roussillon et le Languedoc, depuis Toulouse, ne faisaient plus partie de la France ; ils formaient la Septimanie ou Gothie, abandonnée déjà en 462 aux Wisigoths[2].

La propagation de la vigne suivit le développement de ces influences. On vient de la voir paraître dans la Bretagne, dans Le Mans, dans la Normandie et dans la Lorraine, on va la voir envahir tout le reste de la France septentrionale. Le diplôme du roi Clotaire III, qui mentionne les vignobles de Corbie sur la Somme, date de 660 [3]; la description du territoire de Jumièges (dans le pays de Caux), sous saint Filibert, abbé de ce monastère vers 654, parle de la fécondité de ses vignes et de la bonté de ses vins : « *Hic vinearum abundant botryones qui in turgentibus gemmis lucentes rutilant in falernis.* Le roi Childéric, en 671, donne à Lambert, abbé de Fontenelle, des vignes dans le Vexin sur la Seine[4]. La chronique de Fontenelle (abbaye de Saint-Wandrille, entre Rouen et Le Havre), chronique antérieure au VIIIe siècle, décrit la situation de cette abbaye, entourée, dit-elle, de forêts épaisses et de collines escarpées qui portent des fruits et sont très-fécondes en vin : *Montibus arduis ac frugiferis Bacchique fertilissimis* [5]. L'acte de donation de la campagne de Solesme dans le Maine, par le roi Childebert, au monastère de Saint-

[1] Loc. cit., lib. VI, VII.

[2] *Hist. gén. du Languedoc*, par J. Vaissette et Claude de Vic, t. V, p. 667.

[3] *Gallia christ.*, t. X. — *Instrumenta Eccl. Ambianens.*, col. 281. — *Sacro-sancta Concilia*, par Labbe et Cossart, t. VI, col. 525, 527.

[4] *Annal. ordin. S. Bened.*, auct. D. Mabillon, t. I, lib. XVI, p. 506.

[5] Luc d'Achery, *Spicilegium*, édit. in-fol. *Chronicon Fontanellense.*

Denis, en 706, y désigne spécialement des vignes [1]. La charte du comte Wolfald pour la fondation du monastère de Saint-Mihiel-sur-Meuse, en 709, indique de tous côtés des vignes dans le territoire de Verdun [2]. La campagne de Crécy, près de Vouzier, donnée à l'église de Saint-Remi, en 715, contenait des vignes [3]. Une charte de Hugon, datée aussi de 715, concède la campagne de Vigy, dans le canton de Metz, avec ses vignes, etc. [4]. Une foule de chartes, reproduites par Flodoard, énoncent des vignes, vers 749, aux environs de Laon et de Reims [5]. La chronique de Fontenelle, déjà citée, rappelle, en 734, les vignes du Vexin sur la Seine; elle mentionne en outre, en 742, la donation de vignes dans le pays de Caux [6]. En 724, Charles, prince des Francs, dote le monastère de l'île du Rhin, appelée Auge, des biens du trésor situés dans le voisinage, notamment du manse royal d'Erfmustheim, avec la clause expresse d'employer les vins de ses vignes au sacrifice de la messe [7]. En 751, Wunebald se rendit à Mayence, sans vouloir rester dans le monastère, où la grande quantité de vin lui faisait craindre à l'avenir le relâchement de la discipline [8]. Dans le diplôme du roi Pepin, en 763, pour la construction et la dotation du monastère de Prüm, au nord de Trèves, le roi et la reine Bertrade donnent trois ou quatre riches propriétés, sur le Rhin et sur la Meuse, contenant des vignes [9]. Un acte de donation d'Adhelard, en 766, désigne les vignes des cantons de Beauvais et d'Amiens. Un autre acte semblable de Grimulf et de sa fille Adalware, en 770, comprend des vignes dans le territoire de Beauvais et dans celui de Senlis [10]. Vers 813, les rats ravagèrent les vignobles du diocèse de Toul, d'après les lettres de Frothaire.

Rien n'arrête désormais l'essor de la vigne dans le nord de la France; on l'y voit mûrir et s'y multiplier partout où passe la charrue; elle ne demande qu'un terrain docile à l'agriculture. Au VIe siècle, la Basse-Bretagne, encore en friche, la repousse de ses landes et de ses marais; l'industrie des deux autres siècles lui ouvre indistinctement tous les chemins. Du VIIe au IXe siècle, nous la trouvons en plein rapport à la fois sur le Rhin, sur la Meuse, sur la Somme, sur l'Escaut, dans la Lorraine, dans la Normandie, dans le Maine et dans la Bretagne. Les Flandres seules n'en avaient point, parce qu'elles n'existaient pas encore : de vastes marécages submergeaient alors la place de la plupart de leurs cités.

[1] *De Re diplomatica*, par Mabillon, lib. VI, p. 431, art. 26.
[2] *Annal. ordin. S. Bened.*, etc., par Mabillon, t. II, appendix, art. 2, p. 691.
[3] Idem, lib. XX, p. 43, et appendix, art. 4.
[4] Idem, t. II, appendix, art. 5.
[5] *Hist. Remens.*, lib. II, c. 2.
[6] *Spicilegium*, cap. 10 et 13.
[7] *Annal. ordin. S. Bened.*, Mabillon, t. II, lib. XX, p. 73.
[8] Idem, t. II, lib. XXII, p. 152.
[9] Idem, t. II, appendix, art. 26, p. 706.
[10] Mabillon, *de Re diplomatica*, lib. VI, art. 46, p. 495; art. 49, p. 497.

Les vignobles du Nord étaient cultivés en grand ; on y faisait la vendange pour en obtenir du vin. Les Bas-Bretons du VIe siècle allaient *vendanger* les vignes de la Haute-Bretagne. Les coteaux de l'abbaye de Fontenelle et de l'abbaye de Jumiéges, au VIIe siècle, sont réputés *très-fertiles en bon vin.* En 676, un village du canton de Coutances, dans la Neustrie, donnait fort peu de vin [1]. La donation du manse royal d'Erfmustheim, au VIIIe siècle, en applique *le vin* au sacrifice de la messe; en 808, Maximin, abbé du monastère de Saint-Géréon, à Cologne, avait coutume de descendre le Rhin, *au temps des vendanges*, sur un navire *chargé de vin* [2]. Les gelées du 18 mai et du 17 juin 892 réduisirent beaucoup, d'après la chronique de saint Maxence, le vin récolté dans la Neustrie [3]. Un acte de l'abbaye de Redon montre qu'au IXe siècle le pays de Malestroit, dans le Morbihan, fournissait du vin [4]. Nous apporterons bientôt d'autres preuves de la fécondité de ces vignobles.

La vigne réussissait à plus forte raison sous les latitudes inférieures. Des titres non moins authentiques des VIe, VIIe, VIIIe et IXe siècles en établissent simultanément la prospérité en Alsace, en Bourgogne, dans l'Ile-de-France, dans la Brie et dans la Beauce. On connaît déjà quelques-uns de ces titres; en voici quelques autres. Le Polyptique d'Irminon, état des domaines possédés par l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés pendant les VIIIe et IXe siècles, signale à Palaiseau seulement cent vingt-sept aripennes de vignes, capables de produire huit cents muids de vin, indépendamment des cent dix-sept manses comprenant cent vingt-sept aripennes de vignes. C'était en tout, suivant la supputation de M. Guérard, environ quarante-neuf hectares et demi de vignes. Le muids équivalait alors, d'après les calculs de ce savant, à soixante-sept litres quatre-vingt-neuf centilitres, et pesait cinquante kilogrammes [5]. Les riches donations de Vigile, évêque d'Auxerre, en 670, se composent presque exclusivement de vignes en Bourgogne. Dans ce testament figurent des crûs de premier ordre, notamment ceux de Coulanges et de Pouilly [6]. Des actes des mêmes dates, conservés par Mabillon, donnent aussi une haute idée des vignobles de l'Alsace et des deux rives de la Loire [7]. Les régions méridionales menaient de front les soins de la vigne avec des cultures spéciales. Au VIe siècle, on a vu la Provence produire des dattes bonnes à manger ; au VIIe, l'olivier rendait de l'huile à Donzère, le point le plus reculé de sa culture actuelle, sur la rive gau-

[1] *Annal. ordin. S. Bened.*, t. I, lib. XVI, p. 528.

[2] Idem, t. II, lib. XXVII, p. 384.

[3] D. Bouquet, t. IX, p. 8.

[4] *La Bretagne ancienne*, par M. Pitre-Chevalier, t. I, p. 282.

[5] *Essai sur les divisions territoriales de la Gaule*, etc., appendice, *Aperçu de la statistique de Palaiseau*, etc., p. 177 et suiv.

[6] *Annal. ordin. S. Bened.*, par Mabillon, t. I, appendix, art. 24, p. 694, etc.

[7] Idem, t. II, appendix, art. 12, 13, 19, 21; t. I, appendix, art. 34, 35. — *De Re diplomatica*, lib. VI, art. 8, p. 468; art. 25, p. 480.

che du Rhône; en 675, le roi Théodoric donna à Lambert, abbé de Fontenelle, le domaine de Donzère, sur le Rhône, entre Montélimart et Trois-Châteaux, *pour fournir l'huile nécessaire au luminaire de l'église de Fontenelle* [1].

Les habitudes se plièrent aux exigences du climat. Jusqu'au Ve siècle, les armées de la Gaule n'entraient ordinairement en campagne qu'au solstice d'été, d'après les témoignages, cités plus haut, de l'empereur Julien, d'Ammien Marcellin et de Cassiodore; au VIIIe siècle, suivant Alcuin, les opérations militaires recommençaient ordinairement deux mois plus tôt, le 25 avril [2] : *Eo enim tempore, id est septimo kalendas maii*, dit Alcuin, *solent inimici commovere bellum adversus vicina regna.* Une habitude peut-être plus caractéristique est celle de la *sieste* ou méridienne, habitude propre aux pays chauds, et passée, à ce qu'il paraît, depuis le VIe siècle, dans les mœurs de la France du nord. Saint Rigobert, archevêque de Reims vers 749, obtint de Pepin, dit la légende, la promesse d'autant de terrain qu'il en aura parcouru pendant la durée *de sa méridienne;* l'archevêque s'attache aux terres à sa convenance, et revient *à l'instant du réveil de Pepin,* qui les lui accorde suivant sa promesse. Le roi Clovis, continue la légende, avait fait jadis des concessions à saint Remi sous la même condition [3]. Le martyrologe de Wandalbert et l'ouvrage qui le suit, poëmes écrits en 848, dans le monastère de Prüm, à quelques lieues au-dessus de Trèves, tracent, en effet, un tableau tout méridional des chaleurs de la Gaule septentrionale. Le mois de mai commençait l'été, le mois de juin était brûlant et d'une chaleur accablante; la chaleur se soutenait pendant le mois suivant; le mois de novembre consistait en alternatives de pluies douces et de vents froids; le mois de février tenait le milieu entre l'hiver et le printemps, tantôt froid, tantôt d'une douceur printanière. Wandalbert emploie même à peindre la chaleur du mois de juin une expression d'intensité dont la langue française a pu se passer, c'est celle de *cauma,* chaleur étouffante, traduite littéralement dans nos idiomes méridionaux par les mots : *calmas, caumasso* [4]. Les rivières ne gelaient plus, à moins d'un hiver extraordinaire; c'est la conséquence du système de pêche recommandé au mois de décembre dans le poëme du moine de Prüm. Les Normands, d'ailleurs, infestèrent alors la France pendant quatre-vingts ans de suite, et l'on sait qu'ils y accouraient chaque année *en remontant les rivières surtout durant l'hiver.* Les Alpes avaient beaucoup perdu de leurs frimas. Une description de Claudien les suppose à peine accessibles en été au commencement du Ve siècle [5], tandis que

[1] Mabillon, *Annal. ordin. S. Bened.*, t. I, lib. XVI, p. 526.
[2] *De divinis Officiis*, cap. 22, de Liturgia majore.
[3] *Acta sanctorum*, etc., a J. Bollando, t. I, p. 175, 2e col.
[4] L. d'Achery, *Spicilegium*, édit. in-4°, t. V, p. 310, 345, etc.
[5] *De Bello Getico.*

Pepin et Charlemagne les franchissent plusieurs fois avec de grands corps de troupes en automne et en hiver. Le troisième passage de Charlemagne, en 786, à la tête d'une armée, s'opéra précisément en hiver, et il se fit si vite, d'après les chroniques, que le monarque put célébrer la Noël à Florence.

Il y a loin de la constitution atmosphérique de la France depuis le VI[e] siècle à la constitution atmosphérique de la Gaule sous Jules César. En voici sommairement les différences. Dans l'ancienne Gaule, le froid gelait si solidement toutes les rivières navigables qu'elles se laissaient traverser en sûreté par des armées avec leurs chariots et leurs bagages ; le froid durait cinq ou six mois, au milieu des neiges. La vigne n'y croissait nulle part, excepté sur le littoral de la Méditerranée. Dans la France, depuis le VI[e] siècle, l'hiver, sous les plus hautes latitudes, se bornait au mois de janvier; des pluies en tenaient la place sous les latitudes inférieures. L'été avait des chaleurs précoces, intenses et longues, qui décidaient très-souvent deux floraisons et deux fructifications. La vigne en couvrait toute la surface et produisait du sud au nord des récoltes de vin. L'ancienne Gaule recevait annuellement des masses de pluies ; ses fleuves, gonflés par les eaux et plus tard par la fonte des neiges, se précipitaient en fureur à travers les plaines, rendant l'air extrêmement humide jusque dans le cœur de l'été. La France, depuis le VI[e] siècle, n'essuyait de grandes pluies qu'en hiver et en automne. Celles de l'hiver y remplaçaient les gelées et les neiges ; celles de l'automne, généralement chaudes, s'entremêlaient d'orages avec des tonnerres et de la grêle. Des tempêtes terribles ne cessaient de tourmenter les mers et les terres de l'ancienne Gaule. La France, depuis le VI[e] siècle, n'avait guère de tempêtes qu'en hiver.

Tel fut notre climat du VI[e] au IX[e] siècle. Il conserva longtemps tous ces avantages, nous les lui trouvons encore aux X[e], XI[e] et XII[e] siècles. Vers 1100, l'Église de Liége, en discutant la question des époques du jeûne des quatre-temps, réclame, dans une série de lettres recueillies par Dom Martène, contre les prétentions de commencer le printemps à l'entrée du mois de mars. L'aspect de la terre et la végétation des plantes reculent, dit-elle, cette saison, à moins de quelque irrégularité extraordinaire, avant ce mois. Pour faire concorder les époques de ces jeûnes avec le cours des saisons, suivant le vœu de l'Église romaine, elle place le jeûne du printemps au mois de février, et le jeûne de l'été au mois de mai [1]. Ces époques ont été retardées depuis. L'Église de Paris, par exemple, a ajourné successivement, suivant l'abbé Lebeuf, le jeûne d'été au second mercredi du mois de juin et à la seconde semaine de la Pentecôte [2]. La France était couverte de vignes d'un bout à l'au-

[1] Martène, *Thesaurus novus anecdot.*, t. I; *Epistola Leodicensium rescripta*, etc., col. 294 et suiv.

[2] *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris*, 15 vol. in-8°. Paris, 1754, t. III, p. 253.

tre ; on y faisait la vendange et du vin en Normandie , en Bretagne, en Picardie , en Flandre, dans le Hainaut et le Brabant, jusqu'à Gembloux , Liége et Louvain. En 998, le comte Burchard concède au monastère de Saint-Valery une portion du vin vendu à Abbeville [1] ; en 1026, Richard, troisième duc de Normandie, donne à Adèle, son épouse, une campagne dans le comté de Bayeux avec ses vignes, etc. [2] ; par un acte de donation, daté de 1039, les moines du Mont-Saint-Michel reçoivent la dîme du vin du pays en deçà de la Sarthe [3] ; en 1048, l'évêque plante une grande vigne à Coutances [4]. Dans une expédition du roi Guillaume en Normandie, vers 1073, les Anglais, suivant Mathieu Paris, brûlèrent les vignes avec leurs fruits [5] ; le même Guillaume , alors en Normandie, irrité des plaisanteries que s'était permises le roi Philippe de France, réunit une puissante armée à la fin d'août 1087, à l'époque , disent Guillaume de Malmesbury et Mathieu Paris, où les grappes sur les vignes et les fruits dans les vergers promettent d'abondantes récoltes [6]. Six ou sept actes publics, pour les années 1030, 1052, 1070, 1082, 1128, 1130, mentionnent les vignes et vins ou les dîmes des vins et des vignes des territoires de Bayeux, Lizieux, Conches, Vernon, Longueville, Rouen [7]. Barthélemy, évêque de Beauvais , dans une charte de 1164, donne ou confirme les donations des vignes ou des redevances en vins d'une multitude de clos des environs de Breteuil, Beauvais, Liancourt, Clermont [8]. En 1100, à la fondation de Saint-Pierre d'Abbeville, un acte de donation abandonna à cette église la dîme de l'impôt sur le vin d'une propriété du voisinage [9]. La notice de Nivelon Pierrefonds, à vingt mille pas environ à l'ouest de Soissons, notice publiée dans le Polyptique d'Irminon de M. Guérard, parle en 1089 d'une corvée pour transporter le vin de ce pays au temps des vendanges, en exceptant le vin de Sermoise, Ciry et Autrèches [10]. Le relevé des bienfaiteurs de l'église de Noyon, en 1050, comprend vingt manses de terre à faire du vin avec d'excellentes vignes dans les pays voisins [11]. Dans les concessions de l'an 1105, pour la fondation de Saint-Fuscien-aux-Bois, près d'Amiens, il est question de vignes et de leur redevance. En 1130, l'acte de fondation

[1] *Annal. ordin. S. Bened.*, par Mabillon, t. IV, appendix, p. 693.

[2] *Spicilegium*, édit. in-fol., t. III, p. 390, 2e col.

[3] *Gallia christiana*, t. XI, col. 106, 107.

[4] Idem, t. XI, col. 219.

[5] *Grande Chronique*, t. I.

[6] *Willielmi, monachi Malmesburiensis, de Gestis regum Anglor.*, lib. III.—Mathieu Paris, l. c.

[7] *Gallia christiana*, t. XI, col. 62, 69, 207, 128.

[8] Idem, t. X, col. 260, 261, 301 ; t. XI, col. 9, 10, 12.

[9] Idem, t. X, col. 297.

[10] *Polyptichum Irminonis*, etc., par M. Guérard, in-4o, 1re livr. Paris, 1836, appendix, art. 28, p. 365.

[11] *Gallia christiana*, t. X, col. 365, 366.

d'un monastère de Sainte-Marie énumère une foule de vignes hors des murs de Noyon [1]. Le clos, dit vigne d'Ausculfe, dans le même territoire, est donné en 1183 aux moines de Sainte-Marie-du-Val, sous la réserve de la moitié du vin au temps des vendanges ; mais la moitié réservée reviendra au couvent à la mort du donataire [2]. La Bretagne avait aussi ses vignes et ses vins ; on en récoltait de tous côtés : à Dol, à Rennes, à Montfort, à Dinan, à Savigné, à Avessac, à Langon, à Tréal, à Mont-Saint-Michel. Des pièces authentiques en justifient sans équivoque. Ces pièces sont reproduites dans l'Histoire de Bretagne de Dom Lobineau et dans les Mémoires sur cette province par Dom Morice [3]. Un acte de donation de 1069 en mentionne huit arpents à Dol [4]. La gelée de 1141 dessécha beaucoup de vignes de la Bretagne [5]. Des titres de 1121, 1143, 1145, 1181, citent des vignes du Mont-Saint-Michel et de Dol [6]. En 1162, les moines de Sainte-Melaine à Vehes reçoivent en don la redevance sur le vin dont ils avaient déjà le cinquième [7]. Un acte de 1224 donne la vigne de Plemandam avec deux parties de la dîme et tout le droit de bouteillage et de pressurage de la paroisse de Plemandam [8]. D'autres pièces, datées de 1226, 1232, 1239, parlent des vignes de Dol, de Dinan et de Montfort [9]. Nous voyons enfin des vendanges et des récoltes de vin dans la Flandre, dans le Hainaut et dans le Brabant. En 868, la persévérance du vent du nord porta un grand préjudice aux vignes, suivant les annales de Sithiu en Flandre. Les inondations de 1068 occasionnèrent à Lobes, dans le Hainaut, une stérilité inouïe de fruits et de vin [10]. En 1151, l'excès des pluies continues endommagea si gravement les vignes d'Afflighem, en Flandre, qu'elles mûrirent à peine, rendirent peu de vin et un vin aigre [11] ; les rigueurs et les pluies de cette année retardèrent aussi les vendanges à Liége [12]. Le vin de Louvain était alors en grande réputation. Les anciens ducs de ce pays y cultivèrent avec soin des plants apportés de la Bourgogne [13]. Les pluies désastreuses de l'été de 1175

[1] *Gallia christiana*, t. X, col. 376.
[2] Idem, t. X, col. 380.
[3] *Histoire de Bretagne*, etc., par Lobineau, Bénédictin, t. I, liv. VI. — *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, par H. Morice, Bénédictin, t. I, préface et chap. 8.
[4] Lobineau, ouvr. cité, t. II, preuve du III[e] liv., col. 121.
[5] Idem, t. II, preuv. du I[er] liv., col. 33.
[6] Morice, ouvr. cité, preuv. col. 544, 588, 597. — Lobineau, preuv. du III[e] livre, col. 135.
[7] Idem, col. 218.
[8] Idem, preuv. du VI[e] liv., col. 342.
[9] Idem, preuv., col. 859, 878, 913.
[10] D. Bouquet, l. VII, p. 64.
[11] Idem, t. XIII, p. 275.
[12] Idem, p. 602.
[13] *Petri Divæi Rerum Lovaniensium* lib. I, cap. 3.

firent différer les vendanges d'Anchin en Flandre[1]. La disette de l'année 1197 força les religieux de Saint-Jacques à Liége de renoncer à l'usage du vin depuis la mi-mai jusqu'aux vendanges ; la bière leur manqua une année entière, et le couvent dut se contenter d'eau pure[2].

La vigne ne se bornait pas à la France. Elle remplissait concurremment les rives du Rhin, du Necker, du Mein, du Sala, du Danube, de l'Oder et même de la Vistule ; on faisait chaque année des vendanges dans le Palatinat, en Bavière, en Franconie, en Autriche, en Hongrie, en Saxe, dans le Brandebourg, en Prusse, et jusqu'en Pologne. Des titres des VIII[e] et IX[e] siècles mentionnent déjà une foule de ces vins. Sylvius Æneas, pape en 1456, sous le nom de Pie II, consacre la réputation de ceux de Stuttgardt[3] ; il recommande, ailleurs, les vins d'Autriche. A Vienne, dit-il, la vendange dure quarante jours ; elle est si abondante qu'on y emploie journellement douze cents chevaux et qu'il ne se passe pas de jour d'où l'on n'en retire deux ou trois cents charrettes de vin. *Vindemia his ad quadraginta dies protenditur; nullo non die trecenti currus onusti vino bis terque inferuntur; ducentos et mille equos in dies ad opus vindemiarum exercent*[4]. Crusius, en 1583, décrit la fête des vignerons célébrée tous les ans à Tubingen[5]. Obsopœus rappelle, vers la même époque, les réunions bachiques des Saxons[6]. En 1455, le grand-maître de l'ordre teutonique, au rapport de Waisselius, détruisit les vignes des environs de Culm, sur la Vistule. Cet historien nous apprend, en outre, qu'en 1379 la Prusse put faire la vendange le 24 août[7]. La petite Pologne avait encore des raisins au XVI[e] siècle ; l'historien Cromer avoue, il est vrai, qu'on n'en obtenait plus que du mauvais vin[8]. André Baccio, en 1596, passe en revue les vignes de l'Allemagne, des sources du Rhin à Louvain, et de la rive droite de ce fleuve à Francfort, sur l'Oder, et il en loue de tous côtés la richesse, la fécondité et les vins[9].

Il y avait aussi des vignes en plein rapport en Angleterre. La dîme des vins y était autrefois assez considérable ; plusieurs localités s'appellent encore *Vine-yard;* son grand cadastre ou terrier en offre d'ailleurs la preuve. Un Mémoire de Samuel Pegge, inséré dans le premier volume de l'Archéologie de la Société des antiquaires de Londres et Maddox, dans son histoire de l'Echiquier, mentionnent des vignes près

[1] D. Bouquet, t. XIII, p. 280.

[2] M. F. Hürter, *Tableau des institut. monast. au moyen âge*, trad. franç., t. II, p. 148.

[3] *Descriptio Europœ*, cap. 39.

[4] *Hist. rer. Frider.* III, édit. de 1700, p. 9.

[5] *Annal. Suevicar.* in-fol., t. II, P. III, lib. XII, cap. 30.

[6] *De Arte bibendi.*

[7] *Histor. natur. regni Poloniæ*, etc.

[8] *Poloniæ, sive de situ, populis*, etc. in-4°, 1578, lib. I.

[9] *De naturali vinor. historia*, etc., lib. VII, p. 337, etc.

Shipping-Norton, dans les comtés de Kent, de Northampton, de Leicester, de Derby. Une ancienne histoire d'Angleterre y signale expressément des vignes : *Britannia vineæ quoque fertilis est.* L'historien rapporte même un vieux distique où le poëte vante l'abondance de certains vins

. . . . Wirtonia Baccho
. . . . redundans[1].

Un passage très-catégorique de Guillaume de Malmesbury ne laisse pas à cet égard le moindre sujet de contester. Le célèbre historien anglais vante en ces termes, au XIIe siècle, les vignobles de la vallée de Glocester. Il n'y a pas, dit-il, de province en Angleterre où les vignes soient plus abondantes, qui rapportent plus de vin et dont le vin soit plus agréable. Ces vins-là, ajoute-t-il, sont loin d'avoir de l'âcreté ou de la rudesse ; au contraire, ils rivalisent en délicatesse avec les vins français : *Regio (vallis Glocestrensis) plus quam aliæ Angliæ provinciæ vinearum frequentia densior, proventu uberior, sapore jucundior. Vina enim ipsa bibentium ora tristi non torquent acredine, quippe quæ parum debeant Gallicis dulcedine* [2]. Baccio, enfin, quatre cents ans après, trouvait encore du vin dans quelques expositions privilégiées de la partie orientale de l'Angleterre [3]. Mais laissons là les vignobles étrangers et revenons, fidèles à notre plan, aux vignes du nord de la France.

A quelle époque mûrissaient-elles au moyen âge ? quel était le temps de leurs vendanges ? de la quantité et de la qualité de leurs vins ? de la réputation des vignes et des vins des campagnes d'Orléans et de Paris ? des autres boissons populaires par rapport à la faveur des vins de la France septentrionale ? du rôle attribué au commerce et aux influences sociales et économiques ? La solution de ces questions forcerait, je crois, de rendre hommage au climat en abolissant définitivement toutes les préventions contre nos vignes et nos vins du moyen âge. Nous y reviendrons peut-être.

[1] *Henrici, archidiaconi Huntindoniensis, historiar. lib. VIII*, lib. I.
[2] *De Gestis pontificum Anglorum*, lib. III, p. 283.
[3] Opus citat., lib. VII, p. 351.

Docteur FUSTER.

A MONSIEUR E. WILSON.

Mon cher ami,

J'avais écrit en grande partie et j'étais sur le point de vous envoyer l'article sur le *Salon*, déjà annoncé dans un des derniers numéros du *Correspondant*, mais, depuis trois jours, le courage m'a manqué pour m'occuper de peinture. Je ne pense pas qu'on ait en ce moment plus de disposition à m'entendre sur un pareil sujet que je n'en aurais à écrire : c'est pourquoi je vous demande la permission de remettre à un temps plus opportun et plus calme une communication qui aujourd'hui n'offrirait que bien peu d'intérêt.

Le cœur de tous les catholiques est oppressé : on attend la voix de ceux qui doivent protester au nom de la justice, de la vérité, de la raison, et si je laisse une si grande tâche à de plus dignes et de plus compétents, au moins ne dois-je pas avoir l'air, dans *le Correspondant* surtout, de déserter une cause à laquelle j'ai consacré ici même les efforts d'une voix impartiale et conciliatrice. Je rougirais presque de conserver en apparence une liberté d'esprit qui ne montrerait que l'indifférence du cœur.

Joignez à cela qu'il s'agirait de critique, et de critique personnelle. Sans doute, ceux qui exposent au Louvre sont justiciables du public ; mais au moins ils n'ont attaqué, et, à une seule exception près, calomnié personne ; quand on a tant à défendre, ce n'est pas le moment de se montrer agressif.

Un seul mot, parce qu'il est de circonstance.

Il y a quelques jours, j'ai été voir chez un jeune peintre lyonnais de beaucoup de talent, M. Janmot, un tableau refusé par le

jury. Ce tableau représente Jésus-Christ au jardin des Oliviers : sujet traité à peu près comme à l'ordinaire, si ce n'est que le peintre, au lieu des Juifs persécuteurs du Messie, a rassemblé sur les seconds plans et dans le fond du tableau les principaux ennemis du Catholicisme, depuis qu'il a paru dans le monde. La réunion de ces portraits est, de la part de l'artiste, le résultat d'une conviction religieuse. A Mahomet, à Luther, à Calvin, il a réuni Voltaire et jusqu'à l'ignoble Marat.

Le tableau a été refusé, refusé trois ans de suite. Ce n'est certes pas par une raison d'art que cette décision a été rendue. M. Janmot, qui a exposé au Salon de cette année plusieurs ouvrages distingués, entre autres une *admirable* figure d'étude, sous le nom de *Fleur des Champs*, n'aurait point été capable de produire un ouvrage sur lequel dût s'étendre la proscription du jury, même dans les moments de sa plus grande sévérité. D'ailleurs, le tableau lui-même proteste contre une telle supposition : il y règne bien un peu de confusion, et le défaut d'ordonnance s'y fait sentir ; mais la figure du Christ a une expression forte et touchante qui ferait honneur aux maîtres les plus habiles.

Le tableau a donc été exclu du Salon par mesure de police, et je ne saurais blâmer le jury de cet acte de prudence.

Le Louvre est un terrain neutre sur lequel se rendent les personnes de toute religion, de tout âge et de tout sexe : s'il s'agit de faire prévaloir une opinion, ce n'est là ni le lieu qu'il faut choisir ni le moyen de la peinture qu'on doit employer. Il peut paraître étrange que des artistes se chargent de ces mesures d'ordre public ; mais puisqu'ils en acceptent la responsabilité, j'approuve pleinement pour mon compte, et tous les hommes sages approuveront avec moi, dans cette circonstance, l'usage qu'ils ont fait de leur pouvoir discrétionnaire.

Cependant je voudrais, en pareil cas, autant d'impartialité que de prudence : est-ce à dire que le jury ait mérité quelque reproche sous ce double rapport ?

M. Robert Fleury, jaloux, sans doute, des lauriers que moissonne l'auteur du *Juif errant*, a envoyé un tableau qui représente des *Supplices de l'Inquisition*. Le peintre ne s'est montré nullement fidèle à l'histoire : il avait à sa disposition tous les documents possibles ; il pouvait représenter toutes les circonstances de ces scènes atroces ; il connaissait l'Ordre religieux qui dirigeait les procès en matière d'hérésie. Sans doute, le su-

jet n'aurait pas été choisi dans l'intérêt de la paix publique; mais l'histoire est là et elle appartient à tout le monde.

M. Robert Fleury ne s'est point borné à user de son droit : l'Inquisition espagnole n'a été pour lui qu'un prétexte; il n'a point composé une scène possible dans un temps et un lieu donnés : il s'est efforcé de combiner comme un symbole de l'idée qu'il se fait, sans doute, de l'humanité des catholiques et surtout des ordres religieux. Des moines de toutes couleurs sont habilement associés au spectacle des plus horribles tortures, et au centre se distingue la tête d'un *Jésuite*, qui paraît comme le président et l'inspirateur de tout ce qui se passe.

M. Robert Fleury a manqué son coup, cela est vrai : le public passe avec indifférence devant son ouvrage; mais il n'a pas tenu à lui qu'il ne se formât autour de cette toile des attroupements comme nous en avons vus en bien des circonstances. Il avait fait appel aux passions; il avait spéculé sur les nerfs, et s'il ne produit point d'émeutes, l'effet de son ouvrage n'en est peut-être pas moins désastreux. De jeunes âmes peuvent en rapporter une de ces impressions générales qui éveillent en elles la haine aveugle de la religion. Après qu'on a bu à ces sources empoisonnées, nous ne le savons que trop, le Catholicisme est perdu dans le fond des âmes : il en reste un goût de tuerie, pareil à celui qui fait que les bœufs refusent d'entrer à l'abattoir.

Même au point de vue d'une impartialité indifférente, M. Janmot ne mérite pas le même reproche que M. Robert Fleury. Le premier n'a prêté à Luther, à Calvin, à Voltaire, à Marat, aucune opinion, aucun dessein dont ils n'aient tiré vanité : ils ont été les ennemis déclarés du Catholicisme, et tout homme qui, comme M. Janmot, croit que le Christianisme est catholique, a le droit de faire un reproche à ses adversaires de ce qui fait leur gloire aux yeux de leurs amis. L'Inquisition espagnole, au contraire, a été, dans le Catholicisme, une monstruosité à laquelle la politique a eu beaucoup plus de part que la religion. Est-il permis d'étendre une accusation si fondée à ceux qui n'ont point mérité d'en être l'objet? Les Jésuites n'ont été pour rien dans l'Inquisition espagnole : quel droit a-t-on d'y associer leur habit et celui des autres ordres, également innocents de ces excès?

Pourquoi donc tant de sévérité d'un côté, tant d'indulgence de l'autre? A Dieu ne plaise que j'attaque les intentions du jury!

En agissant comme il l'a fait, il a cru être équitable et humain ; à ses yeux, le tableau de M. Robert Fleury a paru bon à quelque chose ; il a cru qu'il y avait toujours profit pour l'adoucissement des mœurs à montrer les excès auxquels peut conduire un zèle fanatique, et il a oublié que, en laissant élever ainsi des faits distincts à un état de généralité calomnieuse, on contribuait à corrompre dans leur source les plus salutaires croyances. Le jury a été dans le *droit commun* de notre temps. Tout est sacré, hormis les catholiques ; si l'on attaque leurs adversaires, on manque aux lois de la charité, mais on fait acte de bon citoyen en traitant de *peste publique* des hommes irréprochables contre lesquels on n'a que des soupçons et des instincts.

Nous persisterons, mon cher ami. Puisqu'il le faut, nous ceindrons nos reins pour des luttes plus vives que celles où nous avons été jusqu'ici engagés. Heureux si on nous laisse dans la lutte de parole ! En attendant, si peu de loisir que permettent nos obligations de chaque jour, nous le devons à la cause de la liberté.

Ch. Lenormant.

Le 5 mai 1845.

LE LIBÉRALISME EN 1834 ET EN 1845.

La gauche presque entière vient de s'unir à M. Thiers et aux centres pour réclamer l'exécution des lois du royaume contre les congrégations religieuses non autorisées. Ces lois existent-elles en effet? C'est une question sur laquelle les jurisconsultes sont divisés et dans l'examen de laquelle je n'entrerai pas ici. Mais il m'a semblé utile de comparer la conduite que tient aujourd'hui l'opposition libérale à celle qu'elle tenait il y a onze ans, et de faire ressortir, par de nombreuses citations, l'énorme contradiction de son langage d'alors et de son vote de samedi dernier. Peut-être, s'il en est temps encore, une opposition si flagrante éveillera-t-elle de tardifs scrupules dans les âmes honnêtes et fera-t-elle reculer quelques hommes dans la voie où les engagent des conducteurs aveugles, qui ne craignent pas de soutenir ce qu'ils ont combattu et de proscrire ce qu'ils ont loué.

Je ne veux pas interpréter des textes de lois ni commenter des arrêts. Peu importe, pour l'objet de mon travail, que les lois contre les congrégations religieuses soient encore en vigueur ou soient virtuellement abrogées! Peu importe que ces congrégations soient régies par des lois spéciales ou rentrent dans le domaine du Code pénal et de la loi complémentaire de 1834! Quel que soit l'état de la législation, les communautés religieuses sont des associations; cela est évident et admis de tout le monde. Elles ont sans doute des caractères distinctifs; elles ne pourraient être confondues avec des clubs ni avec des académies; mais elles n'en sont pas moins des associations, et l'on ne saurait attaquer ni défendre le droit d'association en lui-même sans attaquer ou défendre en même temps les con-

grégations religieuses. Bon gré, malgré, les partisans de la liberté des sociétés politiques sont les avocats naturels de la liberté des couvents, des confréries, des ordres religieux et des congrégations de toutes sortes. La logique, le bon sens et la justice le veulent ainsi.

Ceci posé, quel était l'état de choses en 1834? Tout le monde se rappelle les terribles agitations de cette époque. Deux partis étaient en présence, entre lesquels la force seule devait décider : d'un côté, le parti républicain, nombreux, ardent, trouvant de puissantes sympathies dans la jeunesse et dans la population ouvrière des grandes villes, et couvrant la France d'un vaste réseau d'associations toutes prêtes à prendre les armes et à fournir à l'insurrection des chefs, des cadres et des têtes de colonne; de l'autre, la royauté, appuyée par les pouvoirs légaux et vigoureusement soutenue par l'immense majorité des classes moyennes. En ces circonstances, le gouvernement, pour vaincre les sociétés qui lui faisaient la guerre, proposa de supprimer les derniers restes du droit d'association, qui avait été consacré par la loi en 89, mais que la législation impériale avait déjà singulièrement mutilé. Certes la situation était assez grave pour exiger des remèdes extraordinaires; mais le gouvernement ne demandait pas seulement des mesures spéciales, transitoires, exceptionnelles; il voulait plus. Pour couper court à tout danger, il proposait la suppression formelle de toute association qui ne serait pas autorisée par le pouvoir. Dans l'intérêt de sa défense, il proposait de sacrifier le droit d'association lui-même, et de le sacrifier à jamais.

A cette proposition que répondit la gauche? Il faut lui rendre cette justice qu'elle résista obstinément à des demandes aussi exorbitantes, qu'elle disputa le terrain tant qu'elle put pour sauver un principe compromis par l'abus qu'on en faisait, qu'elle lutta jusqu'à la fin, sans se laisser décourager par les revers, et ne succomba qu'avec tous les honneurs de la guerre, et avec la conscience qu'elle avait plaidé la cause de la raison et du bon droit. Une analyse de cette discussion, l'une des plus brillantes et des plus complètes qu'ait jamais entendues notre Parlement, fera mieux comprendre toute l'inconséquence que vient de montrer l'opposition prétendue libérale.

Il y avait une grande question à vider, qui dominait tout le

débat : c'était celle du droit d'association, dont les ministres ne voulaient permettre l'exercice qu'en vertu de l'autorisation du gouvernement. Le ministre des affaires étrangères, M. de Broglie, comparait cette autorisation au passeport qui donne à chaque citoyen le droit de voyager en sécurité, ne réfléchissant pas sans doute que l'administration ne peut pas refuser un passeport et qu'elle peut refuser une autorisation. MM. Guizot et Jouffroy se jetèrent dans de nombreuses considérations historiques et philosophiques pour appuyer cette thèse, et furent soutenus par MM. Dupin, Martin (du Nord) et Thiers, qui était alors ministre du commerce. M. Dupin, président de la Chambre, descendit de son fauteuil pour établir à la tribune que, dans un Etat policé, toute association non autorisée est nécessairement illégale et illicite (21 mars). « Le principe qui domine dans le projet de loi, disait M. Martin (du Nord), rapporteur de la commission, c'est qu'aucune association ne puisse se former sans l'autorisation du gouvernement. » M. Thiers n'était pas moins explicite.

« En s'associant, disait-il (17 mars), on peut bien faire, mais on peut aussi mal faire ; et, pour s'assurer qu'en s'associant on ne fait pas mal, il n'y a qu'un moyen, et ce moyen est l'intervention de l'autorité publique. Je dis que déléguer, qu'accorder la faculté de s'associer est le droit de l'autorité. Cette faculté est naturelle, mais on ne doit pas en permettre l'exercice sans le concours de l'autorité publique. »

Certes voilà qui est clair, et il faut avouer que la conduite actuelle de MM. Dupin, Martin et Thiers est parfaitement logique et tout à fait conforme à ce qu'ils ont dit et écrit en 1834. On peut même ajouter que cette théorie sur l'association cadre bien avec les autres théories de M. Thiers, qui a déclaré, à plusieurs reprises, que les droits ne tirent leur légitimité que de la loi, ou, en d'autres termes, que le fait seul engendre le droit.

Mais l'opposition ne laissait pas passer ces énormités sans y répondre, et c'est d'elle que je veux m'occuper. Sans citer ici les discours de vingt orateurs, on peut les résumer à peu près tous en ces propositions fondamentales : 1° que l'association est l'instrument de tout progrès et de toute amélioration sociale ; 2° qu'il faut bien distinguer entre la corporation qui a une existence légale et la simple association qui n'en a point ; et 3° que, le droit d'association étant un droit naturel et sacré, on ne peut en soumettre l'exercice à la condition d'une autorisation préa-

lable sans faire acte de tyrannie. Voyons successivement ces trois points.

J'insisterai peu sur les bienfaits qu'on attribuait à l'exercice du droit d'association et que personne ne conteste aujourd'hui. C'est avec raison que M. Eschasseriaux (24 mars) appelait ce droit l'*âme de toute civilisation*, le faisait remonter jusqu'à l'origine de notre société, et rappelait qu'il avait favorisé les grands mouvements d'émancipation des XIIIe et XIVe siècles, et développé le germe des libertés conquises en 89. M. Pagès (de l'Ariége), qui marcha au premier rang dans tous ces débats, disait de même (12 mars) :

« C'est à l'association que nous dûmes jadis toutes nos libertés : la commune, le droit municipal, nos milices nationales. C'est à l'association que nous devons toutes nos industries, dont l'origine est dans les corporations d'arts et métiers. C'est à l'association que nous devons tout ce qu'il y avait de morale et d'humanité dans la classe populaire : ces confréries soignant les malades, abritant les pauvres, faisant vivre les ouvriers sans travail. »

Un orateur n'hésita même pas à proclamer les grands services rendus par les ordres religieux.

Quant à la distinction entre les corporations légales et les associations privées, cette distinction capitale, que les libéraux d'aujourd'hui oublient sans cesse comme l'oubliaient alors les défenseurs du projet de loi, personne ne l'a aussi clairement établie que n'a fait *le National* dans un article du 8 mars 1834 dont voici quelques extraits. La prose de M. Carrel vaut bien celle des députés.

« La commission, disait-il, ne craint pas de descendre à des sophismes depuis longtemps décriés. Ainsi, elle demande pourquoi les associations politiques (et religieuses) ne seraient pas assujetties à la nécessité de l'autorisation, comme le sont déjà les sociétés anonymes, formées pour l'exploitation des entreprises de commerce et d'industrie. Faut-il rappeler quelle différence essentielle existe entre les unes et les autres ? Quand on forme une compagnie commerciale ou financière, quand on veut créer un être moral et fictif, capable d'agir en justice, d'acquérir et de contracter, on conçoit qu'il appartienne à la loi, ou au pouvoir qu'elle a désigné, de fixer, dans l'intérêt général comme dans l'intérêt privé, toutes les conditions de cette corporation qui est son ouvrage. Mais lorsque des citoyens s'associent dans un but purement intellectuel et moral (les Jésuites), et sans demander à l'autorité aucun privilége, aucune attribution collective (toujours les Jésuites), il est évident qu'ils exercent une faculté naturelle, une de ces facultés dont l'exercice doit sans doute être soumis à la surveillance et à l'action répressive de la société (les Jésuites y consentent), mais que jamais un peuple digne d'être libre ne peut abandonner à la discrétion de son gouvernement, ni subordonner à des conditions préventives. »

On ne saurait mieux dire. Pourquoi donc *le National* veut-il

qu'on ferme les maisons religieuses non autorisées? Pourquoi veut-il qu'on poursuive les Jésuites, les Dominicains, les Trappistes, les Chartreux, les Bénédictins et tous les ordres religieux qui ne demandent pas à devenir des corporations, c'est-à-dire des communautés légales, possédant en leur nom propre et agissant en justice, mais qui réclament le droit de s'associer et de vivre entre eux en leur qualité de citoyens français? Le beau rôle qu'il joue là d'éveiller la sollicitude des procureurs du roi et de dénoncer aux tribunaux des gens qui ne demandent que la liberté!

Reste enfin la grande question du principe même de l'association. Sur ce point tous les orateurs de l'opposition furent unanimes. Ils établirent tous, comme un dogme de leur religion politique, que le droit d'association est une condition essentielle de toute liberté; que c'est un droit naturel, un droit sacré, un droit imprescriptible, un de ces droits primordiaux contre lesquels tout ce qui se fait est nul de soi, et qu'on ne peut confisquer au profit de la police, comme disait M. Havin, sans porter atteinte à la Charte. Quelques citations empruntées au discours de M. Odilon Barrot (17 mars) suffiront pour faire apprécier la rigidité des doctrines que professait alors le libéralisme de la gauche, et qui contrastent si fort avec ses doctrines d'aujourd'hui.

« Et d'abord, disait cet orateur, le droit d'association en lui-même, en abstraction, est-il avoué ou dénié? Un membre a entrepris de prouver que ce droit existait, quoiqu'il fût subordonné à l'autorisation du préfet de police. L'argument n'est pas sérieux. Je voudrais demander à cet honorable membre s'il admettrait que tous les droits garantis par la Charte pussent être regardés comme existants, bien qu'on en soumît l'exercice à la licence du préfet de police, c'est-à-dire au même titre qui permet d'ouvrir une maison de jeu ou autre mauvais lieu. Ce n'est plus un droit, du moment qu'on n'en use plus que sous le bon plaisir de l'autorité; c'est une concession, une licence de police.

« Reconnaissez donc que, pour que le projet de loi qui nous est soumis puisse être adopté, il faut nier le droit d'association; il faut avoir la franchise de le dire.

« Eh bien, il y a quelque hardiesse à soutenir ainsi en thèse générale, absolue, qu'il n'y a pas de droit d'association en France, de droit vivant en lui-même, se suffisant à lui-même, existant *indépendamment d'une concession faite par l'autorité*... Non-seulement le droit d'association existe; mais il n'y a pas de société possible sans que ce droit d'association existe. L'homme, isolément, individuellement, ne peut rien; tous les avantages de la sociabilité résultent, non pas seulement de ce droit, mais de cette faculté de s'associer, de mettre en commun ses capitaux, ses forces, ses pensées, ses découvertes, *dans toutes les branches de la vie civile et sociale*. Aucun résultat utile ne se produit que par l'association. Le droit d'association en lui-même est donc, je ne dis pas un

droit, mais il est bien plus qu'un droit, bien plus même qu'une faculté ; c'est une *nécessité*, la première de toutes les *nécessités* sociales..... Avant votre loi, il n'en existait pas au monde qui eût fait cette *insulte à la raison et à la civilisation humaine*, de dire que le droit d'association n'existe pas dans une société....... »

Toutes ces paroles de M. Barrot s'appliquent aussi bien aux associations religieuses qu'aux associations politiques, et sont également concluantes dans les deux cas. Je n'ai rien à y ajouter.

Plus loin l'orateur s'exprimait ainsi :

« Maintenant, Messieurs, me dira-t-on, ce droit d'association, qui existe, non comme un droit écrit, parce qu'il n'a pas besoin de l'être, mais comme une *nécessité dérivant même des droits établis dans la Charte ;* ce droit d'association, on peut en abuser, on en a abusé ; et, pour aller plus directemeut au but, comme l'a dit le ministre des affaires étrangères, il faut courir sus, non à l'abus, mais au droit lui-même. C'est plus court, j'en conviens ; c'est en effet ce que font les sauvages, qui, pour cueillir un fruit, commencent par couper l'arbre. Ce n'est pas ainsi que doit procéder un peuple civilisé. Il examine avec sangfroid, avec calme, s'il est possible de remédier à l'abus sans toucher au droit, et ce n'est qu'autant qu'il lui est bien démontré qu'il y a impossibilité absolue de remédier à un abus qui compromet la société sans anéantir le droit lui-même, qu'alors il se résigne avec douleur à confisquer le droit, sauf à le faire revivre dans un autre temps.

« Etes-vous dans cette nécessité déplorable de détruire un droit que nous avons tous, dans toutes les opinions, exercé à nos risques et périls, malgré les lois existantes, sous la Restauration, nous exposant à subir des condamnations correctionnelles pour le soutenir ? Sommes-nous donc condamnés à *un aussi éclatant démenti* de tous nos antécédents ? Donnerons-nous ce funeste avantage à nos ennemis, et détruirons-nous dans le cœur de tous les patriotes cette foi qu'ils avaient et dans les hommes de juillet, et dans leur *probité politique*, pour y laisser un profond découragement ? »

Que répondrait aujourd'hui M. Barrot si on lui adressait ces mêmes questions ? Mon Dieu ! sa réponse est toute faite ; elle se trouve dans sa courte harangue de samedi dernier. Jamais M. Barrot n'a été plus bref. Lui qui se plaît d'ordinaire à développer ses opinions dans les larges plis d'une éloquence sentencieuse et un peu vide, s'est contenté cette fois de donner en quelques mots son assentiment à la proposition de M. Thiers. Embarrassé de son rôle, hésitant entre ses préventions et ses doctrines, décidé pourtant à sacrifier celles-ci, il aurait sans doute mieux aimé garder le silence ; mais, contraint par sa position de prendre la parole, il a senti que le terrain était glissant et y est resté le moins longtemps possible.

« Je ne voudrais pas, a-t-il dit, donner un démenti à tous mes principes, à toute ma vie, qui a été consacrée à la défense de la conscience religieuse, de la liberté religieuse (ceci est une précaution oratoire) ; mais je ne serai pas plus libéral que l'Assemblée constituante. (Evidemment, ici et dans tout le passage

suivant, M. Barrot oublie la distinction des corporations légales et des associations privées; il commet à son tour la confusion que la gauche reprochait en 1834 à MM. Thiers et Dupin.) Je n'admettrai pas que mon pays puisse être couvert de congrégations, de couvents, en face de la loi, qui resterait silencieuse et impuissante. Je n'admettrai pas que les lois de l'Assemblée constituante n'aient été qu'une négation et qu'une abstraction ; que l'Assemblée constituante, comme on l'a dit, se soit bornée à ouvrir les couvents et à dire aux religieux : Allez où vous voudrez. Non, elle a fait plus. L'Assemblée constituante a aboli les ordres religieux (c'est vrai, mais elle a reconnu et consacré le droit des associations religieuses et politiques) ; l'Assemblée législative n'a fait que confirmer sa décision; l'Empire a suivi cette voie... Je n'ai aucun doute dans ma conviction, comme jurisconsulte et *comme ami de la liberté*, sur la question légale.»

Ainsi c'est *comme ami de la liberté*, c'est pour rester *fidèle à tous ses principes*, c'est pour *défendre la conscience religieuse*, *la liberté religieuse*, que M. Barrot demande la dissolution des associations religieuses, qu'il se plaint de *la tolérance du pouvoir*, et qu'il *demande le maintien de lois* oppressives; car il a demandé expressément que ces lois fussent maintenues.

« Les ménagements, le respect dus au culte catholique, a-t-il dit, n'ont aucune atteinte directe ni indirecte à recevoir de l'exécution des lois dont *nous demandons le maintien.* »

Vraiment M. Barrot aurait bonne grâce à combattre encore la loi sur les associations et à en demander l'abrogation! Ne se rappelle-t-il pas ce que lui répondait M. Thiers (séance du 17 mars)? « Ou le droit d'association est sacré et absolu, ou il ne l'est pas; s'il est absolu, il comprend les associations religieuses. » Cela est vrai, et M. Barrot ne le niait pas alors. Comment donc aujourd'hui pourrait-il défendre les associations politiques après avoir proscrit les associations religieuses?

On voit que M. Barrot n'a fait aucune réserve. Les journaux de la gauche avaient été plus habiles. Puisque les lois existent, avaient-ils dit, exécutez-les contre tout le monde ou ne les exécutez contre personne. Cette argumentation était plus solide; mais était-elle sincère? Si la gauche proposait des règlements nouveaux sur l'association et la substitution de mesures efficacement répressives aux mesures préventives et arbitraires qu'elle a prises sous sa protection, l'on pourrait croire à sa bonne foi. Jusque-là, des appels à la liberté, qui se terminent par des appels au ministère public, ne sembleront qu'une comédie. Des hommes qui auraient foi dans leurs doctrines officielles n'agiraient pas ainsi. Au lieu de voir avec douleur les brèches faites à une législation tyrannique, ils contribueraient pour leur part à les élargir, et se garderaient bien d'assurer

la conservation de lois funestes en leur prêtant un actif concours. Mais le droit d'association ne peut être fécondé que par un esprit de suite, un amour de l'ordre et des habitudes de dévouement qui se trouvent rarement en dehors de la religion, et la gauche sait très-bien que ces qualités lui manquent. Aussi aime-t-elle mieux qu'on supprime pour tous les citoyens un droit qui serait dans ses mains une arme impuissante que de le voir profiter à des gens qu'elle regarde à tort comme ses ennemis.

Quoi qu'il en soit, la gauche n'a pas le droit de se plaindre de l'inexécution des lois sur les congrégations; car elle a déclaré solennellement, par la voie de ses plus grands orateurs, que toute loi qui viole le droit d'association est contraire à la Charte, attentatoire à la constitution, destructive de la liberté publique, et que c'est un devoir pour les citoyens d'y désobéir.

Certes M. Bignon, l'ancien diplomate, était un homme modéré, et pourtant il n'hésitait pas à protester contre le projet du gouvernement et à rappeler ces paroles de Mirabeau : « Il y a des lois contraires à l'ordre social, et dont je ne peux dire qu'une chose : je jure de leur désobéir (séance du 19 mars). » M. Laurence (c'était alors un fougueux libéral) s'écriait de même : « Il y a des lois auxquelles on s'honore de désobéir. »

Quant à M. Pagès (de l'Ariége), tous les hommes qui ont suivi dans ce temps les débats des Chambres se rappellent certainement encore la magnifique protestation par laquelle il termina la discussion, et qui eut dans toute la France un long retentissement.

« Députés législateurs, députés fonctionnaires, disait-il (25 mars), je vous ajourne ! Nous nous retrouverons hors de cette enceinte. Vous me verrez sur la sellette des accusés, seul devant Dieu et le pays, seul avec ma conscience, la raison et la liberté, et vous assis sur la pourpre, vous avec vos honneurs, vos places, vos traitements.

« Si donc un Français, homme de bien, veut se réunir pour propager, affermir, garantir le Christianisme, je suis son homme, malgré vos ministres et votre loi.

« Si un Français, homme de bien, veut se réunir pour étendre les secours de la bienfaisance à la classe pauvre et laborieuse, aux malades, aux infirmes, aux ouvriers sans travail, je suis son homme, malgré vos ministres et votre loi.

« Si un Français, homme de bien, veut une plus puissante diffusion de vérités acquises, de saines doctrines, des lumières qui préparent la moralité de l'avenir et le bonheur de l'humanité, je suis son homme, malgré vos ministres et votre loi.

« Esclave de toutes les lois justes, ennemi de toutes les lois iniques, entre les persécuteurs et les victimes, je ne balancerai jamais. Je ne connais pas de pou-

voir humain qui puisse me faire apostasier Dieu, l'humanité, la France. Je désobéirai à votre loi pour obéir à ma conscience. »

Enfin, M. Barrot, quoiqu'avec moins d'énergie et de puissance, disait au fond exactement la même chose, et se vantait d'avoir, sous la Restauration, opposé des *subterfuges très-légitimes* à l'exécution de l'article 291 du Code pénal, cet article *antisocial*, *antilibéral*, qui prohibe toute association non autorisée de plus de vingt personnes, et qui a été aggravé par la loi de 1834.

« Vous-même, Messieurs, ajoutait-il en s'adressant aux ministres, vous qui acceptiez de bonne foi le gouvernement existant, vous avez alors violé sciemment l'article 291; vous avez proclamé que cet article était une de ces lois au-dessus desquelles, dans votre doctrine, dans ces théories qu'un éloquent interprète a souvent présentées à cette tribune, la conscience de l'honnête homme peut se soulever. Vous avez proclamé que cet article 291 était tellement contraire au droit naturel, au droit social, au droit politique de la France, que votre conscience d'homme n'était pas blessée en le violant. N'y a-t-il pas véritablement, Messieurs, danger à porter des lois que les plus honnêtes gens du monde croient pouvoir violer sans blesser en rien le for intérieur de leur conscience? »

Ainsi voilà qui est bien entendu : *les plus honnêtes gens du monde* peuvent s'associer malgré la loi *sans blesser en rien leur conscience;* bien plus, ils *doivent* le faire s'ils peuvent contribuer par là à *la diffusion des saines doctrines* et au *soulagement de la classe pauvre et laborieuse;* ils doivent mépriser des lois *antisociales* et *antilibérales;* ils doivent *désobéir à la loi pour obéir à leur conscience;* et, s'ils sont traduits devant les tribunaux, ils peuvent opposer à l'application du Code pénal des *subterfuges très-légitimes.* Ce n'est pas moi qui le dis : c'est M. Pagès, c'est M. Bignon, c'est toute l'opposition; c'est surtout M. Barrot, qui félicite MM. Guizot et de Broglie d'avoir tenu cette conduite sous la Restauration, le même M. Barrot qui demande aujourd'hui l'exécution des lois du royaume contre les congrégations religieuses.

En résumé, que demandent ces congrégations? Elles demandent à vivre, non pas malgré la loi, mais en dehors de la loi qui ne les connaît pas, comme vit la franc-maçonnerie, sans priviléges et sans droits collectifs, que la puissance publique pourrait seule leur conférer. Elles demandent la continuation de l'état où elles sont et où elles ont vécu sous l'Empire, sous la Restauration et sous le gouvernement actuel. Eh bien, cette tolérance, ou plutôt cette liberté, le plus acharné de leurs ad-

versaires, l'homme qui ne doit sa célébrité qu'à la persévérance infatigable avec laquelle il les a poursuivies, l'héritier le plus direct des traditions parlementaires et des rancunes philosophiques, M. Isambert en un mot, la leur reconnaissait publiquement en 1834, et déclarait que, hors de là, il n'y avait que tyrannie et danger pour le pays. Voici le passage, que nous citerons encore tout entier, au risque de fatiguer nos lecteurs. Il est si curieux de rencontrer M. Isambert métamorphosé en avocat des Jésuites!

« Je dis, c'est M. Isambert qui parle (séance du 19 mars), que le projet est inexécutable. En effet, je pose en fait qu'il existe plus de trente mille associations non autorisées. M. le garde des sceaux a dit que les associations d'ouvriers, dont M. de La Rochefoucault nous a donné le tableau, et qui ont existé sous tous les régimes, que ces deux cents associations étaient autorisées. Je ne crains pas que M. le garde des sceaux persiste dans son affirmation ; elle n'était pas très-positive. Je pense être bien informé en affirmant à mon tour que, des cent quatre-vingt-dix-huit associations d'ouvriers dont nous a parlé M. de La Rochefoucault, il n'y en a peut-être pas vingt qui soient autorisées de la police ; les autres se sont formées sous l'abri des droits garantis par la législation de 89...

« Je dis, Messieurs, que je ne crois pas exagérer en affirmant qu'il y a dans le pays au moins trente mille associations. Je citerai d'abord les associations religieuses, et je demanderai à chacun de vous dans quelle partie de la France il n'y en a pas ; je demanderai aux honorables députés de Marseille combien on y compte de confréries de toute espèce. Dans le Midi, il n'y a pas de ville où ne se trouvent des associations religieuses. Il y en a aussi dans la Bretagne, dans le Nord, partout. Elles ne se cachent pas ; elles se proclament dans les églises en nommant leurs chefs, hommes et femmes ; elles se glorifient de leur existence. Eh bien, *voulez-vous que le gouvernement entre en lutte avec toutes ces associations*, qu'il les défère aux tribunaux, qu'il se commette avec elles ? Voulez-vous qu'il se commette avec le compagnonnage, avec ces sociétés d'ouvriers qui ne font que du bien, et qui ne sont pas des associations perturbatrices ? Les poursuivrez-vous ?

« Je maintiens que, si l'on poursuit, en exécution de la loi, toutes les congrégations religieuses et toutes les associations inoffensives, il y aura sédition, perturbation dans les villes où elles existent, et je défie le pouvoir, quel qu'il soit, *d'oser exercer une pareille tyrannie. Dans ce moment-ci elles ne font pas de mal, parce que, n'étant pas protégées par la loi, elles sont, comme l'a dit une cour souveraine à l'égard des Pénitents Noirs d'Arles* (la Cour d'Aix, 27 janvier 1825), *dans une situation où, n'ayant pas reçu d'autorisation, elles n'ont aucune existence légale, et qu'ainsi l'on ne peut pas s'en occuper.*

— M. PÉTOU : On laissera les Capucins tranquilles.

— M. ISAMBERT : Maintenant, Messieurs, je vais prendre l'hypothèse contraire ; je vais supposer ; car je ne crois pas vraiment que le ministère veuille s'attaquer à toutes les associations, à ces cercles si nombreux qui existent dans toutes nos villes, et qui profitent du droit naturel d'association. Vraiment il n'y aurait pas de gouvernement, à quelque époque que ce fût, qui pût être assez *insensé* pour le faire. Je suppose, dis-je, que vous veuilliez les autoriser ; car vous ne pouvez pas les laisser dans un état mixte, les exposer ainsi à être poursuivies à chaque moment ou à rester non autorisées. C'est une situation dans laquelle les citoyens paisibles ne pourront pas demeurer. Je suppose que vous les au-

torisiez; eh bien, je dis alors que c'est le renversement de toute la législation et de toutes les conquêtes de la Révolution. »

La doctrine de M. Isambert est donc très-simple. Il ne veut pas qu'on autorise les congrégations et associations religieuses; il ne veut pas non plus qu'on les poursuive; il veut qu'on ne s'en occupe pas. Je voudrais, pour mon compte, savoir comment M. Isambert a voté dans la séance du 3 mai.

J'ai hâte de finir ce trop long article. Quelques mots seulement encore sur un incident curieux qui se présenta pendant ces débats. M. Thiers eut l'idée de faire jouer un rôle aux Jésuites dans la discussion. Quand ses adversaires eurent bien établi la sainteté et l'inviolabilité du droit d'association, il monta, à son tour, à la tribune, et tira de sa poche un Mémoire rédigé en 1825 par M. Dupin, auquel avaient adhéré en masse les avocats libéraux du barreau de Paris, dont beaucoup étaient, depuis, entrés à la Chambre et siégeaient au côté gauche. Hélas! les libéraux de la Restauration avaient fait alors ce que vient de faire l'opposition libérale. Ils avaient conclu que la société des Jésuites était illégale, que le pouvoir devait la dissoudre, en vertu de l'article 291, et que toute association ne devait s'organiser qu'avec l'aveu du pouvoir politique. O fortune! voilà de tes coups! Il y eut, ce jour-là, des hommes bien malheureux. Vous le voyez, leur disait M. Thiers, le droit d'association ne peut être exercé qu'avec l'assentiment du pouvoir; c'est vous-même qui l'avez reconnu; c'est le savant M. Mérilhou qui l'a solidement établi dans un très-beau plaidoyer... Et l'implacable ministre lisait des passages très-explicites de la prose de l'infortuné M. Mérilhou, qui, précisément, avait tonné contre le projet de loi deux jours auparavant; car il était alors aussi libéral que M. Laurence.

On le voit, cette discussion fut féconde en enseignements de toute sorte; mais celui qui en ressort le plus clairement, c'est qu'il ne faut pas compter sur la sincérité des partis, ni sur la fixité de leurs principes.

H. FEUGUERAY.

COUP D'OEIL

SUR LA LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

Reprenons aujourd'hui le voyage à vol d'oiseau que nous avons promis d'accomplir périodiquement à travers les champs tantôt fertiles et tantôt arides de l'intelligence humaine, et jetons un rapide regard sur le mouvement littéraire qui, depuis trois mois, s'est manifesté en dehors de nous.

Notre dernière excursion nous a fourni une moisson assez abondante; les poëtes en ont fait une partie des frais, et la poésie est belle et douce chose. Cette fois nous serons moins heureux; on ne rencontre pas toujours des fleurs sur son chemin, et malgré les publications trop nombreuses dont on se plaint en Allemagne et en Angleterre tout aussi bien qu'en France, les livres vraiment remarquables, ceux qui méritent d'attirer l'attention d'un observateur étranger, sont en fort petit nombre. Quant à ces productions éphémères auxquelles la critique nationale daigne à peine accorder quelques lignes, comment pourrions-nous nous y arrêter?

L'Allemagne, c'est par elle que nous commencerons notre revue, a vu naître un ouvrage destiné à un glorieux avenir, c'est celui dont M. de Humboldt publie le premier volume sous ce titre : *Cosmos* (Kosmos, Entwurf einer physischen Weltbeschreibung, von A. von Humboldt. Erster Band. Verlag der J. G. Cotta'schen Buchhandlung. 1845).

On ne doit pas attendre de nous une analyse détaillée de ce livre; le sujet appartient à la science et demande une étude approfondie qu'il siérait mal d'entreprendre ici. Nous nous bornerons donc à indiquer sommairement le but général de l'ouvrage, dont plus tard nous rendrons compte avec tout le soin que mérite l'illustre auteur. Au moment où M. de Humboldt partait pour son premier voyage, on n'avait encore que des notions bien confuses sur la formation de notre planète et sur

son écorce, sur sa consolidation successive, sur son âge, sur l'histoire du monde organique, sur la force magnétique de la terre d'un pôle à l'autre, sur la loi qui régit les fluctuations de la pression de l'air et de la température des terres et des mers, enfin sur la géographie des plantes et des animaux, et sur la manière dont ils se propagent horizontalement et verticalement, se groupent, s'appellent et se repoussent. Tout cela a bien changé depuis, grâce au nombre prodigieux d'observations de tous genres dont la première impulsion a été donnée par le célèbre voyageur. C'est donc une description du monde physique qu'entreprend l'auteur du *Cosmos*, d'après les découvertes de la science moderne. Par un dessein hardi, il se propose d'embrasser d'un seul regard l'ensemble des connaissances humaines telles que le temps les a données, en commençant par les plus lointaines nébuleuses pour finir par les formes et les mouvements de la matière qui s'agite sous nos yeux. L'idée d'un semblable travail le préoccupe depuis près d'un demi-siècle ; en le mettant aujourd'hui à exécution il élève un monument à l'esprit humain et couronne sa propre gloire. Quiconque, en effet, connaît le style plein de clarté et d'élégance de M. de Humboldt, ses connaissances profondes et merveilleusement variées, ne peut douter de ce qu'un ouvrage ainsi conçu renferme d'intérêt et de charmes.

Une relation de voyage dans l'Inde, adressée sous forme de lettres à l'auteur du *Cosmos* et à Charles Ritter, par le capitaine Léopold von Orlich, a occupé aussi le public sérieux (Reise in Ostindien, in Briefen an Alexander von Humboldt und Karl Ritter. Leipzig, 1845).

Le capitaine Léopold est un officier prussien qui, las des loisirs de la paix, se rendit, en 1842, dans les possessions anglaises, pour y prendre du service et gagner ainsi l'expérience de la guerre, qu'une entente cordiale trop prolongée entre les puissances de l'Europe ne lui permettait pas d'acquérir dans sa patrie. Mais, là-bas comme ici, son espoir fut déçu, il ne trouva pas la moindre amorce à brûler. En atteignant le but de son voyage, il se trouva que la guerre entre les Anglais et Kaboul, sur laquelle il avait compté, était terminée ; force lui fut donc de se borner à visiter le pays, pour mettre à profit, du moins en quelque chose, la longue route parcourue. Il le fit en conscience, n'épargnant ni ses peines ni ses soins : le paysage, les mœurs, la religion des Indous, le système colonial des Anglais devinrent tour à tour l'objet de ses investigations et prirent place dans ses lettres, sans préjudice des anecdotes, si chères d'ordinaire aux voyageurs et qu'un militaire affectionne particulièrement. Entre autres mérites, cet ouvrage en possède un qui a bien son prix : c'est celui d'être écrit sur les lieux mêmes et par un Allemand, c'est-à-dire par un homme qui, bien qu'admirateur de l'Angleterre, peut cependant, en sa qualité d'étranger, porter sur l'Inde, les possessions anglaises et leur avenir, un jugement différent de celui des parties intéressées. L'Europe ne

connaît guère ce qui se passe dans ces contrées lointaines que par les relations officielles et les publications des voyageurs nationaux ; il est donc curieux d'en étudier la situation dans des sources étrangères. Sous ce rapport les lettres du capitaine Orlich s'adressent, non-seulement à ses compatriotes, mais au public éclairé de tous les pays. Du reste, les Anglais n'ont pas lieu d'être mécontents des opinions émises par le militaire prussien ; aussi, à peine la relation de son voyage paraissait-elle à Leipzig que la traduction en était annoncée à Londres, où elle vient d'être publiée.

Parmi les livres sortis récemment des presses allemandes, il en est un encore qui semble mériter l'attention des hommes d'étude : c'est l'*Histoire du Palatinat*, par le docteur Haüsser (Die Geschicte der Rheinischen Pfalz, nach ihren politischen, kirchlichen und litterarischen Verhältnissen von Dr Ludwig Haüsser, Privatdocenten der Geschichte an der Heidelberger Hochschule, 1845. Akad. Verlag von Mohr). Cette partie de l'histoire de l'Allemagne est une des plus confuses et des plus difficiles à cause de la diversité d'origine des peuples et celle des dynasties qu'elle doit faire connaître. Aussi le travail du docteur Haüsser est-il accueilli avec faveur comme un fil conducteur à travers ce labyrinthe un peu obscur. Le premier volume a seul paru ; quand l'ouvrage sera complet, nous nous réservons, s'il y a lieu, d'en apprécier le mérite et la portée.

La plupart des hommes auxquels l'Allemagne a dû sa gloire au commencement de ce siècle reposent déjà depuis longtemps dans la tombe; la phalange des écrivains contemporains de Goethe a perdu chef et soldats ; ceux qui survivent encore disparaissent peu à peu, bientôt il n'en restera plus un seul.

C'est ainsi que, dans le courant de février dernier, la mort a frappé une de ces dernières illustrations de la vieille roche, un des membres de cette école philosophique et romantique dont Schelling et Tieck sont presque actuellement les seuls représentants, Heinrich Steffens, professeur à l'Université de Berlin.

Steffens n'était pas un des plus glorieux enfants de la pléiade savante et poétique où se trouvent groupés les noms de Schelling, de Lessing, de Hegel, à côté de ceux de Novalis, de Tieck, des deux Schlegel et d'Arnim; mais, par ses études, par la nature de son esprit, par la part active qu'il prit aux intérêts et aux passions de son temps, si animé, si riche de science, de génie, d'activité ; par l'élan qu'il imprima aux sentiments patriotiques, alors que tout ce qu'il y avait de jeunesse dans les écoles frémissait de honte sous le joug étranger, il s'acquit une place honorable au milieu de ses plus illustres contemporains. Ce n'est pas tout d'ailleurs; philosophe et poëte, il servit comme de lien entre ces deux puissances, et contribua à la transformation qu'elles s'apprêtaient à subir. Tandis que, grâce aux connaissances po-

sitives qu'il possédait dans les sciences naturelles, il aidait Schelling à créer son système philosophique, il coopérait en même temps non moins efficacement aux compositions de son ami Tieck. *Le Chat Botté* et *la Barbe Bleue* marchaient de front avec la philosophie naturelle, et il faut probablement attribuer la bonne intelligence dans laquelle ils vécurent à l'influence occulte de l'ami commun.

Steffens occupait une chaire de physique expérimentale à Breslau quand le prince royal de Prusse, le roi actuel, vint dans cette ville. Le professeur lui fut présenté, il lui plut sans doute, et il le choisit pour l'accompagner dans son voyage en Silésie. C'est à la protection de ce même prince que Steffens dut plus tard sa nomination à l'Université de Berlin, poste qu'il a rempli depuis 1834 jusqu'à sa mort. Ainsi, le premier du cercle romantique, dont le centre était à Jéna, il fut appelé dans la ville rationaliste où plusieurs de ses amis l'ont suivi depuis.

L'époque de son séjour à Breslau est la partie la plus brillante de sa vie de professeur et d'écrivain. C'est le temps où sa parole enthousiaste excitait ses jeunes auditeurs à secouer leurs chaînes et à s'armer pour la guerre de l'indépendance ; c'est le temps encore où il se rangeait parmi les libres penseurs, par ses publications les plus hardies et les plus remarquables. Son roman des *Quatre Norwégiens* date de cette période; on y trouve reproduites, dans un style brillant et coloré, les émotions de ces moments de crise. Dans l'ouvrage intitulé *Unsere Zeit und wie sie geworden*, aussi bien que dans celui auquel il a donné le titre de *Caricaturen des Heigligsten*, il émettait sur l'organisation et le développement de la Prusse des opinions trop hardies sans doute pour qu'il osât les reproduire plus tard, car on ne les retrouve plus ensuite. Une fois à Berlin, ses idées parurent se modifier, soit qu'elles fussent réellement changées, soit que le voisinage de la cour agît sur le libre penseur. Sa parole cessa d'exercer sur ses élèves la puissante influence qu'elle avait eue sur ceux de Breslau, et un roman intitulé *Die Revolution* témoigna publiquement de son changement. Dans ce livre, dit un critique allemand, apparut la première ride de son esprit.

Depuis quelques années, il se trouvait réuni aux anciens compagnons de sa jeunesse; Tieck et Schelling habitaient Berlin, et peut-être n'est-ce pas sans émotion que ce dernier le vit se mêler à ses auditeurs au moment où, en 1841, il commença son cours de philosophie de la Révélation. Mais le temps n'était plus où Heinrich Steffens pouvait espérer de contempler l'ère nouvelle annoncée par son ami. La vieillesse arrivait, et la vieillesse n'a guère d'autre révélation à attendre que celle de la mort. Steffens ne se faisait point illusion et s'y préparait doucement ; c'est du moins ce que peut faire supposer le soin qu'il mit à rédiger ses Mémoires, dont le dernier volume (l'ouvrage entier n'en a pas moins de dix) a paru fort peu de temps avant la mort de son auteur.

(Was ich erlebte aus der Erinnerung niedergeschrieben) *Ce que ma vie a traversé, écrit d'après mes souvenirs*, est rempli d'intérêt. L'époque où Steffens a vécu, les hommes et les choses avec lesquels il s'est mêlé, les événements dont il a été témoin posent tour à tour devant les yeux du lecteur et captivent l'attention. On doit remarquer aussi la relation d'un voyage en Scandinavie, entrepris et raconté avec un amour tout filial, Steffens était d'origine scandinave, et pendant lequel il se lia d'amitié avec les hommes les plus éminents de ce pays: avec Geijer, à la fois savant et homme d'Etat distingué; avec le poëte Atterborn, l'historien Schröder et le savant botaniste Wahlenberg.

Steffens était zélé luthérien : dans l'ardeur d'une jeunesse enthousiaste, lors de son séjour à Breslau, il avait voulu fonder une église séparée, dans laquelle il s'efforçait de revenir au luthéranisme primitif.

Bien que son influence ne se soit guère étendue au delà du domaine de la science, et que là même il ait été dépassé depuis longtemps, sa mémoire reste chère et glorieuse à ses compatriotes. Le nombreux concours de ceux qui se pressaient derrière son convoi suffit à le prouver. Plus de quatre cents personnes à pied et plus de cent voitures l'ont accompagné au cimetière, où maintenant il repose à côté de Fichte, de Hegel et de Schleiermacher.

Les travaux scientifiques et littéraires de Steffens mériteraient d'ailleurs une appréciation détaillée; nous y reviendons peut-être un jour.

Nous ne saurions nous éloigner en ce moment du champ des morts sans enregistrer une nouvelle perte que vient de subir l'Allemagne au commencement du mois d'avril : celle de Frédéric-Adolphe Krummacher, prédicateur à Brême et auteur des *Paraboles*. Esprit délicat, âme pure, Krummacher s'est toujours adressé de préférence à l'enfance et à la jeunesse, comme plus capables de le comprendre et de sympathiser avec lui. Sa longue vie, il était né en 1768, s'est écoulée tout entière entre les soins de son ministère et la culture de la poésie, dont il s'était fait une chaste et douce compagne. Outre les *Paraboles*, ouvrage connu et apprécié en France, il a encore publié plusieurs travaux de théologie et d'autres ouvrages consacrés à l'enfance, dont le succès n'a pas été moindre parmi ses compatriotes que celui du précédent. Son *Catéchisme de la Bible*, entre autres, compte dix éditions. Citons encore parmi les poésies *l'Hymne* (der Hymnus); *le Monde enfantin* (der Kinderwelt) écrit en vers iambiques non rimés; *Jean* (Iohannes), un drame. Parmi les ouvrages en prose : un *Traité sur l'esprit et la forme de l'histoire évangélique* (Ueber den Geist und die Form der evangelischen Geschichte), et celui intitulé *Et* (Und).

Puisque j'ai nommé Tieck et Schelling à propos de Steffens, je ne puis me dispenser de dire un mot du triomphe tardif accordé en ce moment au poëte, par la représentation de ses drames sur le théâtre de Berlin. Gloire vainement attendue pendant un demi-siècle et dont l'éclat doit

un peu pâlir, même à ses yeux, ne fût-ce que par le manque d'opportunité. L'Allemagne est déjà loin des jours où ces pièces furent écrites, des idées qu'elles cherchèrent à populariser sans pouvoir y parvenir. Néanmoins le succès justifie la tentative ; peut-être la mise en scène, cette partie si importante de l'art dramatique moderne, y contribue-t-elle ; l'auteur l'a dirigée avec beaucoup d'habileté, et, grâce au soin extrême qu'il a mis lui-même à surveiller tous les détails, il peut s'attribuer deux fois l'empressement de la foule à venir voir *le Chat Botté* et *la Barbe Bleue*.

De son côté, Schelling, comme pour ne pas rester en arrière de tout ce bruit, a lu, à l'Académie des Sciences, un travail depuis longtemps annoncé, sur le Janus romain, considéré comme l'emblème du chaos. Et, de même qu'un murmure flatteur bourdonne aux oreilles du poëte, de même la louange vient embellir les derniers jours du philosophe. Un écrit intitulé *Schelling und die Theologie*, publié récemment, prend hautement la défense de son système ; on le venge, ou du moins on cherche à le venger, des attaques multipliées auxquelles il a été en butte, surtout depuis son séjour à Berlin, et l'on s'y déclare son admirateur zélé. C'est ainsi qu'à l'automne le vent du soir, en agitant doucement les dernières feuilles de la forêt, fait encore songer au printemps.

Mais si les disciples parvenaient, ce dont je doute, à disculper le maître des torts que les théologiens peuvent lui reprocher sans trop d'injustice, ils n'arrêteraient pas pour cela l'esprit de division répandu dans toute l'Allemagne religieuse, et qui y fait éclore chaque jour de nouveaux partis et de nouvelles opinions. Au milieu de cette confusion extrême, de dogmes et de croyances, les catholiques restés fidèles commencent à sentir la nécessité de s'assurer des organes éclairés et fermes. Les propriétaires catholiques de la Silésie prussienne, comprenant ce besoin de notre époque, viennent de former une association dans le but de créer un journal catholique. Ils s'engagent formellement à ne point en admettre d'autres, à l'exception de *la Gazette de Prusse*, qui contient, comme chacun sait, toutes les nominations officielles et les nouvelles les plus authentiques, et dont on ne peut par conséquent se passer.

A Trèves, le même besoin de ralliement et de défense a porté les ecclésiastiques et les habitants notables de la ville à adresser une pétition au gouverneur des provinces rhénanes, pour le supplier de rappeler l'ordonnance qui interdit l'entrée de ces provinces aux *Feuilles historiques et politiques* (Historich-politische Blätter für das Katholische Deutschland), qui se publient à Munich sous la direction de Guido Görres et de Phillipps, et dont nous avons parlé dans notre dernier *Coup d'œil sur la littérature étrangère*. Cette pétition est remarquable par le ton de modération qui y règne, non moins que par les griefs qui y sont exposés. Les attaques nombreuses, disent les pétitionnaires, dirigées contre l'Église catholique et ses chefs, dans toute espèce de journaux

et de pamphlets, particulièrement depuis l'exposition de la relique de Trèves, a excité dans la ville et dans la province une indignation générale, et chacun forme le vœu de voir réfuter par des arguments savants les accusations d'une presse passionnée.

Nous avons déjà signalé le mouvement très-prononcé qui, en Italie, porte les esprits vers les études historiques ; ce mouvement ne se ralentit pas et ne saurait d'ailleurs cesser de sitôt, puisqu'il a sa source dans l'organisation même de ce pays. En effet, tandis que chez nous la politique absorbe la plupart des hommes éminents et les retient dans les limites du présent, le gouvernement tout opposé des Etats italiens rejette forcément les intelligences distinguées dans le domaine du passé.

Un savant antiquaire, le cavaliere Francesco Inghirami, auquel on doit un ouvrage estimé sur les monuments étrusques (Monumenti Etruschi o di etrusco nome, disegnati, incisi, illustrati e publicati dal Stesso), vient de publier une *Histoire de Toscane* en quatorze volumes in-8°. Selon quelques-uns, la plume de l'historien ressemble trop à celle de l'antiquaire, et les détails minutieux dans lesquels il entre, les recherches infinies auxquelles il se livre en allongeant le récit, lui ôtent la vivacité et l'intérêt qu'il devrait avoir. Mais, pour l'amateur de documents inédits, de renseignements curieux et neufs à force d'antiquité, on ne peut douter que ces quatorze volumes n'aient beaucoup de prix.

L'éditeur Vieusseux, de Florence, a terminé sa publication des *Archives historiques* (Archivio storico), auxquelles ont contribué des hommes riches d'érudition et des jeunes gens animés d'une noble ardeur pour l'étude. Tous les travaux que contiennent les Archives sont des œuvres précieuses. Signalons entre autres la Chronique de Burigozzo, mercier milanais, non moins digne de considération, dit un critique italien, que l'Histoire secrète de la cour d'Autriche, par Foscarini ; les Annales de Venise, par Malipiero, abrégées et mises en ordre par Longo ; elles embrassent depuis la moitié du XVe siècle jusqu'au commencement du XVIIe; deux Lettres savantes du même Foscarini sur l'art d'écrire l'histoire ; les simples Mémoires des marchands concitoyens du Dante offrant le plus vif intérêt ; les Lamentations du libraire Vespasiano, qui respirent une probité généreuse et une haute simplicité, tandis que les Conseils de Jules de Médicis à son neveu Laurent et ceux que les Médicis reçoivent à leur tour, pour la réforme de l'Etat, d'hommes astucieux et vils, trahissent, au contraire, une science profonde du mal. Les dernières années de la république de Florence, racontées par Pitti ; la dernière heure de Sienne, recueillie par Sozzini, sont des travaux remarquables et par le sujet et par la beauté du style, et près desquels pourtant le récit des malheurs de Milan, depuis 1499 jusqu'en 1519, par Prato, ne perd point à la comparaison, malgré le peu d'élégance qu'on y trouve, tant la douleur de cet homme est digne, tant son indignation

révèle de probité, de lucidité d'esprit. En somme, ajoute le critique italien auquel nous empruntons ces détails, les *Archives historiques* ne le cèdent point au grand recueil de Muratori, si on considère l'importance des matières et l'autorité des écrits ; elles le surpassent, si on tient compte de la correction de l'impression, de la nouveauté et de l'élévation des considérations historiques.

Est-ce à cette cause qu'il faut attribuer l'abandon d'un projet de réimpression des *Scriptores rerum Italicarum* de Muratori, conçu par le signor Ginarelli ? Nous ne le pensons pas, mais, quel qu'en soit le motif, cette publication ne paraît pas devoir s'exécuter. Les coopérateurs du signor Ginarelli préfèrent, dit-on, mettre au jour des documents moins connus, choisissant pour principaux objets de leurs investigations l'histoire municipale de la Péninsule et le *Papal censi Camerale*, champ vaste en ce qui touche l'économie politique de l'Italie centrale. On espère en outre leur devoir bientôt une vie de Sixte V.

A Naples, une association du même genre vient de se former pour la publication des plus importants diplômes de la période lombarde, conservés dans les archives de la Basse-Italie.

D'autre part, le signor Amati a entrepris un travail intéressant sur le *Regestum Farfense et Subiacense*, deux documents curieux, appartenant jadis aux abbayes de *Farfa* et de *Subiaco*, qui embrassent une durée de près de douze siècles et qui sont maintenant placés dans la biblioteca Sessoriana, au monastère de Santa-Croce-in-Gerusalemme, à Rome.

De nouveaux noms viennent se placer près des noms déjà connus, de nouveaux travaux s'ajoutent aux travaux anciens. Dans le recueil littéraire *l'Euganeo*, qui se publie à Padoue (*Giornale Euganeo di scienze, lettere ed arti*), Cesare Cantù, l'auteur de l'*Histoire universelle*, présente au public, en le recommandant à Carlo Leoni, le signor Ariodante Fabretti, qui écrit en ce moment les *Biographies des chefs de bandes de l'Ombrie* (Biografie dei capitani venturieri d'ell' Umbria, scritte ed illustrate con documenti da Ariodante Fabretti. Montepulciano, 1842 e seg. — Finora, 13 fascicoli). Comme les paroles de l'historien peuvent servir à nous faire connaître le but que se proposent les écrivains modernes en Italie lorsqu'ils abordent l'histoire, nous citerons quelques passages de sa lettre à Carlo Leonardi.

« J'ai toujours vu avec peine, dit-il, un livre bien fait passer inaperçu de la foule, qui peut-être applaudira à un intrigant sans pudeur, à un présomptueux immoral. A vous donc, qui, dès votre jeunesse, vous êtes livré tout entier aux études historiques, non comme à un passe-temps d'oisif, comme à une recherche curieuse ou comme à un moyen d'arriver à la réputation, mais comme à un devoir envers la patrie, comme à un ministère sévère près du siècle affaibli, semblable à la trompette du jugement qui ranime les os desséchés, à vous, dis-je, j'ai voulu recommander l'ouvrage d'Ariodante Fabretti. Il le dédie à ses

amis, à ceux qui comprennent la littérature sociale, et ceci vous est déjà garant qu'il ne se propose pas d'en faire seulement un travail militaire. La valeur n'est pas chose rare en Italie dans tous les temps. Mais à quoi servit le courage prodigué avec tant de générosité ou d'imprudence depuis la bataille d'Alia jusqu'à celle de Rimini (1528)? Vous le dites vous-même dans vos éloquentes histoires.

« Fabretti ne se fait pas non plus le panégyriste de ces capitaines, plus nombreux dans l'Ombrie que partout ailleurs, qui, manquant de cause nationale et impuissants à en faire naître, parce qu'ils avaient étudié du bras non de la tête, dépensèrent au détriment de la patrie une bravoure et une expérience dignes d'un meilleur sort. Les Fortebracci, les Piccinini, Gattamaleta, Michelotti, les Baglioni, les Vitelli, Bartolomeo d'Alviano, noms illustres sans être grands, car ils n'ont eu ni un but élevé et social ni même un but patriotique; mais le pays où ils sont nés s'en enorgueillit, et se glorifie de ceux-là même que les siècles antérieurs ont maudits..... Honneur à Fabretti, qui a osé jeter la malédiction sur ces gloires sanguinaires, et, tout en les reconnaissant, au lieu d'en exalter la vertu guerrière, les a dépouillées de leur cuirasse pour examiner l'homme en présence des hommes. Œuvre sainte, selon moi, dans un temps où, au sein d'une paix oublieuse, renaissent les préjugés de la toute-puissance, et où précisément aujourd'hui l'ouvrage qui occupe l'Europe entière est une consécration de la force.

« Fabretti croit, comme vous, que le peuple, cet agent, ce levier puissant, ne s'instruit pas plus dans les annales de Muratori que dans les livres de Botta ou dans les poëtes classiques. Il lui faut des histoires, des contes, des chants populaires écrits avec brièveté, avec grâce, d'un style coulant, facile, et, au besoin, véhément; il lui faut des souvenirs et des exemples puisés dans l'histoire d'Italie, et, s'il se peut, dans celle du lieu où il est né, afin que son intérêt grandisse; car les héros universels sont en petit nombre, mais les héros particuliers abondent. Chaque pays a quelques beaux exemples à imiter et beaucoup de fautes à expier.

« C'est pour cela que vous vous appliquez particulièrement à votre Padoue; et pour cela aussi vous lirez avec amour ces biographies de Fabretti..... »

Si tous les jeunes écrivains de l'Italie sont animés des sentiments généreux que le signor Cantù exprime ici, on ne doit pas désespérer de l'avenir de ce beau pays.

Mais l'histoire ne réclame pas seule notre attention; dans la patrie du Dante la poésie ne saurait perdre ses droits, aussi plus d'une âme est-elle restée fidèle à la muse.

Le vétéran des poëtes italiens de notre époque, G.-B. Niccolini, a publié depuis peu une édition de ses œuvres en trois volumes, revue et mise en ordre par lui-même (Opere di G.-B. Niccolini. Edizione or-

dinata e rivista dall' autore). Plusieurs travaux inédits jusqu'à ce jour enrichissent cette nouvelle édition, entre autres la tragédie d'*Agamennone*, traduite du grec, celle de *Beatrice di Cenci*, imitée de l'anglais, et un *Discours sur la différence qui sépare la tragédie antique de la tragédie moderne*. Ce Discours mérite d'être remarqué en ce qu'il révèle les idées de l'auteur sur l'art et la philosophie, idées d'autant plus curieuses à connaître que Niccolini s'était placé l'année précédente à la tête des écrivains de la jeune Italie par sa tragédie d'*Arnoldo da Brescia*. Imprimée à Marseille, cette pièce fut aussitôt prohibée dans toute la Péninsule, grâce à l'appel passionné qu'elle contenait en faveur de l'indépendance. Par cet ouvrage Niccolini avait donc pris rang parmi les esprits les plus avancés de sa patrie, et, en le voyant imiter plus tard la *Cenci* de Shelley, on pouvait facilement le soupçonner, là aussi, de rechercher les nouveautés et de vouloir se ranger sous le drapeau du romantisme. Pourtant quelle différence entre ses principes et ceux des chefs de parti ou des chefs d'école en France, et comme il y a loin du libéralisme rénovateur et réformateur de l'Italie à celui qu'on professe ailleurs! Le chantre d'*Arnoldo da Brescia* désapprouve formellement les efforts tentés par les modernes pour introduire ce qu'ils ont appelé le réel à la place de l'idéal : selon lui, c'est là une tentative impie et monstrueuse. En accueillant indifféremment le bien et le mal, la lumière et les ténèbres, ils ont remis en honneur toutes les difformités physiques et morales, acceptant, dans leur haine contre l'idéal, le grotesque pour type. *Marion Delorme* et *Lucrèce Borgia*, qu'on doit à ce principe, sont de véritables monstres, la dernière surtout. Cependant ses crimes paraissent de si peu d'importance aux yeux de son auteur que, tout en ayant tué cinq hommes et causé la mort de son propre fils, il nous la présente comme purifiée et toute prête à monter au ciel dès qu'elle montre des entrailles de mère.

Le blâme sévère adressé par le poëte italien à M. Victor Hugo devient de l'indignation quand il s'occupe de ses disciples : M. Eugène Sue ne trouve pas grâce à ses yeux. Car, dit-il, si l'imitation du bien reste inférieure à son modèle, l'imitation du mal, au contraire, le dépasse de beaucoup; les *Mystères de Paris* en sont un hideux témoignage. Après avoir donné une courte analyse de ce livre, le poëte s'écrie : Voilà donc où nous a conduit le mépris de l'art et de l'idéal. Si les novateurs qui usurpent le nom de philosophes eussent connu la loi éternelle de la nature humaine, ils eussent su que, le sentiment du beau étant inséparable du sentiment du bon, les outrages faits au bon goût produisent inévitablement les outrages à la morale. L'amour de la nouveauté a fait de l'exception la règle; des personnages monstrueux, des faits invraisemblables, telle est la pâture offerte chaque jour au lecteur affamé, et il ne semble pas qu'on songe un seul moment qu'une des facultés les plus puissantes de l'homme étant celle de l'imitation, la

dépravation des mœurs, peinte avec tant de soin par le roman, devra passer avant peu dans la réalité. Mais vainement attaquerait-on aujourd'hui cette déplorable condition des lettres et de la philosophie : celui-ci amassant à plaisir la fange des rues, dont les grandes villes sont si riches, en souille dix volumes ; celui-là, fouillant dans les cimetières de la scolastique, fonde un système de tous ces débris desséchés ; d'autres, marchant à reculons comme les scarabées, s'écrient que, depuis des siècles, les hommes suivent une mauvaise route, et ils s'efforcent de les ramener dans les ténèbres du moyen âge. Ainsi, d'excès en excès, de précipice en précipice, tantôt repoussant toute autorité, tantôt se défiant de la raison, la malheureuse espèce humaine ne sait ni comment ni où se reposer.

Ces idées sont bien différentes, on le voit, de celles qui ont cours parmi nous. Niccolini reste fidèle aux traditions des anciens : les deux nouveaux ouvrages dont cette édition est augmentée le diraient seuls, sans qu'il fût besoin d'autres preuves. Il a *traduit l'Agamemnon* d'Eschyle, il a *arrangé la Beatrice* de Shelley ; non, dit-il, avec la fidélité timide d'un interprète, mais (qu'on lui pardonne le peu de modestie de ses paroles) avec la liberté hardie d'un poëte. Il est vrai que, s'il se fût agi d'un classique grec ou latin, il ne se serait pas risqué dans une semblable entreprise.

Les deux premiers volumes de la nouvelle édition que nous avons sous les yeux contiennent des tragédies qui, à l'exception de celle dont nous venons de parler, ont déjà été publiées auparavant ; le troisième reproduit des discours prononcés à différentes époques devant l'Académie de la Crusca; quelques éloges et des considérations sur l'art. Il va sans dire que la pièce d'*Arnoldo*, sévèrement prohibée, n'est pas jointe à cette publication. Du reste, Niccolini est trop connu dans sa patrie, et comme poëte et comme professeur, pour que nous nous contentions de cette appréciation superficielle ; nous y reviendrons plus tard, nous réservant de porter un jugement critique sur l'ensemble de ses ouvrages et de son talent.

Nous signalerons encore dans notre rapide *Coup d'œil* les éloges adressés par la critique à deux femmes dont le talent semble vouloir percer à l'horizon. Jusqu'ici les femmes de l'Italie moderne se tenaient fort en dehors de la tendance écrivassière de notre époque. Craignaient-elles la terrible épithète de *bas bleu*, dont celles d'Allemagne, d'Angleterre et de France se montrent si peu soucieuses ? Aujourd'hui elles paraissent disposées à braver le danger. Dans les *Etrennes de l'Ombrie* (Strenna Umbra), une dame chante le siége d'Ancône ; dans les *Etrennes du Frioul* (Strenna Friulana), une autre raconte la victoire de Débora. Cette dernière, la comtesse Caterina Percoto, annonce, suivant ses compatriotes, un talent peu commun. L'un d'eux ne craint pas d'affirmer que les lettrés italiens pourront apprendre près d'elle

comment on unit la délicatesse à la force et à la pureté de l'expression, et comment, dans des paroles limpides et profondes, on peut reproduire les tristesses de la terre et la paix du ciel.

Mais avant de quitter l'Italie nous voulons surtout attirer l'attention de nos lecteurs sur un livre que vient de publier à Florence le libraire Alcide Parenti ; c'est un *Mémoire sur les peintres, les sculpteurs et les architectes Dominicains* (Memorie dei più insigni pittori, scultori et architetti Dominicani, con aggiunte di alcuni scritti intorno le belle arti, del P. L. Vinc. Marchese dello stesso istituto).

On sait qu'au moyen âge l'art comme la science s'était réfugié dans les cloîtres. Les moines recueillirent les traditions laissées par les Byzantins et les transmirent à leurs successeurs avec ce cachet d'amour et de mélancolie qui perce dans leurs œuvres, en dépit des formes grossières dont elles sont revêtues ; en agissant ainsi ils ennoblirent les arts méprisés des conquérants barbares.... Dans les monastères de Saint-Gall en Suisse, du Mont-Cassin en Italie, de Solognac en France, de Dune en Flandre, et dans bien d'autres encore, on trouvait des écoles florissantes où les arts étaient enseignés par les solitaires. Le premier traité élémentaire que l'on connaisse sur l'orfévrerie et la peinture italienne est dû à un certain Théophile, moine du XIIe siècle. Dans des temps plus rapprochés de nous, quand les arts reparurent avec une gloire nouvelle, on vit éclore parmi les religieux de différents ordres une foule d'artistes distingués. Les Dominicains se signalèrent entre tous.

L'auteur de l'ouvrage qui nous occupe, Dominicain lui-même, rempli d'admiration pour son ordre et pour les travaux qui ont illustré un si grand nombre de ses frères, a entrepris de retracer la vie, les œuvres et l'influence des artistes dominicains. Il traite son sujet *con amore*. Les recherches laborieuses, les détails minutieux, les renseignements curieux abondent dans son livre, où, avec les scrupules de l'érudit et le goût de l'artiste, il fait preuve d'une saine critique tant par les documents qu'il accueille que par les opinions qu'il émet. Ce travail se lit avec un grand intérêt ; les notions fournies sur les artistes dominicains y sont plus positives que partout ailleurs. Plusieurs notices, il est vrai, ont déjà été données par Vasari et par Baldinucci, mais incomplètes pour la plupart, et bon nombre d'autres sont nouvelles.

L'auteur nous apprend qu'après avoir fouillé dans les archives publiques et particulières il a eu le bonheur de trouver de nombreux documents inédits qui jettent un jour tout nouveau sur l'histoire de l'art. Ainsi, par exemple, la vie de Fra Bartolommeo della Porta, peintre illustre, se trouve enrichie de plusieurs renseignements d'une importance incontestable. Celle de Fra Benedetto del Mugello, frère de Fra Giovanni Angelico, est inédite, aussi bien que celle de Fra Dome-

nico Portigiani, sculpteur, élève de Gian de Bologna. La vie de Fra Guglielmo da Pisa, omise par Vasari et par Baldinucci, et plutôt indiquée que racontée par Alessandro da Morrona, se trouve ici avec des détails inconnus. Notre auteur a ajouté encore des notes précieuses au travail donné par le comte Tassi sur Fra Domiano da Bergamo, le prince des artistes en marqueterie. On peut en dire autant du bienheureux Giacomo d'Ulm et de plusieurs autres. Mais la vie qu'il s'est particulièrement appliquée à écrire avec tout le soin possible, ne négligeant ni recherches ni peines pour qu'elle répondît à l'attente de ses admirateurs, c'est celle de Fra Giovanni Angelico. On ne savait encore, jusqu'à ce jour, rien de vraiment positif sur ce peintre; les soins de l'écrivain dominicain ont ajouté, aux notions données sur Fra Angelico par ses deux biographes toscans, des détails propres à bien séparer l'histoire vraie des conjectures vaines.

C'est ainsi que l'examen intelligent des différentes opinions énoncées, quant au lieu de sa naissance, lui permet de décider enfin cette question fort controversée jusqu'ici, en la plaçant définitivement près du château de Vicchio, situé entre Dicomano et Borgo, dans la fertile province de Mugello, à quelques milles de Vespignano, patrie de Giotto. Quant à la date, il s'arrête à celle que donne Vasari, c'est-à-dire à l'année 1387, n'ayant rien trouvé, dit-il, qui pût réfuter la correction que cet auteur s'impose à lui-même. Les recherches apportées sur ce point sont suivies tout aussi scrupuleusement sur les autres; on en rencontre des témoignages dans plus d'un endroit, notamment quand il s'agit de décider du nombre et du mérite des ouvrages exécutés par le beato Angelico. Il en est de même de l'époque de sa mort, ignorée jusqu'alors et dont il indique le mois et le jour, d'après le Père Leandro Alberti, qui écrivit la vie du célèbre peintre, plusieurs années après Vasari. « Le 18 mars 1455, dit notre auteur, il alla contempler dans le ciel les chères et saintes images qu'il avait si bien représentées sur la terre ! »

Qu'on nous permette, avant de fermer le livre du P. Marchese, de citer ce qu'il nous raconte de la vocation d'Angelico et comme peintre et comme religieux ; on verra ainsi que cet ouvrage ne se recommande pas seulement par l'exactitude, mais encore par le charme des détails.

« Notre Guido (c'était le nom d'Angelico avant sa profession) était d'un caractère aimable et doux ; il goûtait les merveilles de la nature d'autant plus vivement qu'elles lui permettaient de s'élever jusqu'à celles d'un ordre supérieur. Il y a dans l'accord admirable des êtres une poésie, une loi d'amour féconde en émotions suaves, qu'il est plus facile de sentir que d'exprimer, et que le sentir et l'exprimer sont le privilége du petit nombre. La peinture, langage efficace et puissant si on l'associe à l'extase de la contemplation, n'a pas besoin de recourir à de grands moyens, de tromper ou de surprendre les sens

par l'abus des couleurs, ou l'artifice de l'ombre et de la lumière; la douceur et la variété des lignes, le profil des visages, l'attitude des personnes, l'art de voiler et de dissimuler les défauts lui suffisent pour devenir comme un reflet de cette beauté mystérieuse, de cette harmonie éparses dans toutes les œuvres de la création et résumées surtout dans l'homme. Des peintures ainsi conçues ne sont pas faites, sans doute, pour des âmes efféminées, mais pour des intelligences délicates et élevées. Le Mugellano voyait la plupart des artistes de son temps aspirer uniquement à copier la nature extérieure. Toute leur gloire consistait à en approcher le plus près possible, et à rendre fidèlement quelqu'une de ses beautés. Ceci semblait à Guido non-seulement insensé, mais coupable; c'était prendre le moyen pour la fin, et faire de l'art l'amusement des oisifs. Quant à lui, il le croyait aussi propre à donner au siècle de grandes leçons religieuses et morales que l'éloquence et la philosophie. Le siècle en avait bien besoin, et Florence entre toutes les villes de l'Italie, car la haine des factions faisait souvent couler le sang de ses habitants; la licence régnait dans les mœurs, et la religion n'était plus pour plusieurs qu'un instrument d'ambition. Quand je pense à la condition des sciences et des lettres en Italie, et plus encore à la situation civile et politique du siècle, il me paraît qu'une noble mission avait été confiée aux artistes, laquelle, si les exemples de l'Angelico et les conseils de Savonarola eussent été partout suivis, pouvait améliorer grandement l'état moral du peuple. Docile à la voix du ciel et aux appels de son cœur, l'Angelico voulut donc embrasser la vie monastique, dans laquelle il pouvait plus facilement nourrir son âme et son intelligence des sublimes douceurs de la religion. Il avait alors tout au plus vingt et un ans, et si son éducation artistique n'était pas complète, du moins était-elle bien avancée.

« Sur le penchant de la jolie colline de Fiesole on jetait les fondements d'un nouveau couvent de l'ordre des Frères Prêcheurs. Le bruit courait que ce serait un asile de sainteté, une retraite de pénitence et de prière. Le bienheureux Giovanni di Domenico Bacchini, plus connu sous le nom du Dominici, religieux du couvent de S.-Maria-Novella, en était le fondateur. Il voulait offrir un modèle de réforme à tous les ordres monastiques grandement dégénérés de la règle antique, à cause du fléau qui avait désolé le siècle précédent et du schisme qui travaillait l'Eglise. Saint Antonio, l'un des premiers, s'était offert au Dominici pour embrasser cette réforme (1405); et, deux ans après, les deux frères Mugello la suivirent à leur tour, fleurs suaves destinées à faire l'ornement de cette restauration de l'ordre des Dominicains. On avait commencé l'édifice le 1er mars 1406, et, au mois de septembre suivant, quatorze religieux en prenaient possession, la plupart venus de Cortona, où se trouvait un autre couvent réformé du même ordre. Le P. Marco, de Venise, fut nommé supérieur de cette communauté; et, dans le même temps le bienheureux Giovanni

dut quitter Fiesole, envoyé près de Grégoire XII par la république florentine. Ce pontife voulait le retenir près de lui et le décorer de la pourpre.

« L'an 1407, Guidolino et son frère se présentèrent au P. Marco, demandant l'habit de Saint-Dominique, ce qu'on leur accorda aussitôt. On les appela ensuite à Cortona, où se faisait encore le noviciat, car le monastère de Fiesole n'était pas terminé. Les deux frères furent inscrits parmi les clercs. Guido reçut le nom de Fra Giovanni, et son frère, celui de Fra Benedetto. Ils prononcèrent leurs vœux solennels en l'année 1408, et retournèrent, selon toute apparence, immédiatement après au monastère de Fiesole. Là, ils se lièrent d'une sainte et puissante amitié avec le glorieux saint Antonio, qui les paya d'une même affection...... »

On nous pardonnera, nous l'espérons, cette longue citation en faveur du sujet. La vie de Fra Angelico a été l'objet des recherches de plus d'un savant et d'un artiste, des plumes célèbres parmi nous s'en sont occupées, et pourtant, le souvenir laissé par le peintre inspiré est si touchant et si aimé que nous n'avons pas cru déplaire à nos lecteurs en mettant ces lignes sous leurs yeux.

Encore un mot qui vient naturellement à la suite puisqu'il s'agit d'un peintre, le mieux qualifié peut-être entre les modernes pour se rapprocher de l'école de Fra Angelico.

L'exposition publique des nouveaux dessins d'Overbeck, qui a eu lieu à Rome pendant tout cet hiver, est terminée. Ces cartons, objet de l'admiration d'un concours considérable d'artistes et d'amateurs, représentent une suite de tableaux tirés de l'Evangile. On dit que le grand maître s'est surpassé lui-même dans ces dernières compositions, et qu'il s'est élevé à une hauteur qu'il n'avait point encore atteinte. La gravure sur cuivre a déjà reproduit deux de ces dessins, destinés primitivement à servir d'illustration à une Bible catholique populaire; l'un représente Notre Seigneur chez Marthe, l'autre la circoncision de saint Jean. La vie dramatique dont Overbeck s'attache à rappeler les différentes phases s'empreint sous son crayon d'un intérêt tout-puissant; le peintre a même découvert dans l'Evangile des sujets que l'art n'avait point encore abordés; tel est celui qu'il emprunte à ces paroles : « De ce jour Hérode et Pilate furent amis. » La personnification de ces deux personnages est, dit-on, merveilleuse.

Quand on cause de littérature et d'art, le sujet est si attachant qu'à grand'peine peut-on se résoudre à le quitter. En ce moment, par exemple, le temps me presse, l'imprimerie me réclame, et voilà que je ne sais pas résister au désir d'emmener tout simplement mes lecteurs sur la route de Jérusalem à Bethléem ! L'histoire est assez curieuse : une seule petite ligne, et ce sera fini !

Un jour, le Chaldéen Bar Jona, élève de la Propagande, de Rome, se rendant à pied de Jérusalem à Bethléem, fut obligé de chercher un refuge contre l'inclémence du temps dans une des grottes nombreuses situées le long du chemin, et qu'on désigne comme ayant servi de sépulture à plus d'un personnage historique. Par hasard, en remuant la terre du bout de son bâton, il découvrit deux sépulcres sans beauté ni valeur, mais en même temps plusieurs rouleaux de parchemin écrit, rendus indéchiffrables par l'humidité du lieu et par le temps qu'ils y avaient passé. Un ou plusieurs de ces rouleaux furent achetés par un Anglais, deux furent envoyés à Rome, en présent, de la part de celui qui les avait trouvés. On conçut alors de grandes espérances; on crut que ces parchemins allaient jeter de la clarté sur certaines parties de l'Ancien-Testament. Le monde savant s'émut; des conjectures circulèrent sur l'endroit où ils avaient été trouvés : les uns disaient que c'était le sépulcre d'Absalon, d'autres celui d'un rabbin auquel ils avaient appartenu, et avec lequel, suivant l'usage oriental, on les avait enterrés. Un examen sérieux a montré depuis que leur véritable importance est loin de celle qu'on leur attribuait dans le principe. Ils contiennent des passages du Pentateuque commentés souvent par la science rabbinique, et l'époque où on les a écrits ne remonte pas au delà du moyen âge. C'est ainsi que notre La Fontaine a toujours raison :

De loin c'est quelque chose, et de près ce n'est rien.

Le manque d'espace nous oblige de négliger aujourd'hui l'Espagne et l'Angleterre; nous nous dédommagerons de cette lacune forcée dans notre prochain *Coup d'œil sur la littérature étrangère.*

***

REVUE POLITIQUE.

Paris, 9 mai 1845.

La nouvelle donnée par un organe semi-officiel du cabinet nous paraît si étrange que nous ne pouvons la croire véritable. Se pourrait-il que l'on songeât à prier poliment les Jésuites de quitter Paris, sauf à leur permettre d'habiter certaines villes de France ? Tout ceci ne serait-il qu'une comédie? Encore une fois, nous ne pouvons croire que nos ministres se respectent assez peu pour y donner la main. Puisqu'on veut l'arbitraire et la persécution, on aura le courage, disons mieux, l'audace de cette iniquité. Quant à nous, catholiques, que le coup dont on nous menace reçoive son exécution ou qu'il ne soit qu'une menace, nous savons à quoi nous en tenir. Dans les élections comme hors des élections, dans la vie publique comme au foyer de la famille, nous nous unirons, nous nous concerterons pour défendre nos droits, pour étouffer parmi nos frères tout germe de dissensions, pour combattre avec une dignité, avec une modération égales à l'énergie de nos croyances.

Le moment est vraiment bien choisi pour donner le signal de la persécution! En France, on viole la liberté individuelle pour satisfaire la haine de l'incrédulité contre une société célèbre, et l'Angleterre établit à Malte un collége de Jésuites, aux applaudissements de toute la population, qui vote des remerciements à lord Stanley! En France, on ne permet pas aux Jésuites d'ouvrir même une école de village ; en Angleterre, on les incorpore à l'Université de Londres; on leur permet même de conférer les grades, et la papesse Victoria est plus libérale que l'apologiste de Mirabeau, que les apôtres de la liberté qui la prêchent dans les colonnes du *National*.

Du reste, le silence ou plutôt les hésitations de la presse anglaise sur ces tristes débats sont assez significatifs. La glorification des corps francs par M. Thiers lui apparaît comme une menace pour l'avenir. On se demande sérieusement, de l'autre côté de la Manche, si la France va

rentrer dans la voie funeste où la révolution de 1789 l'avait lancée? si elle reprendra pour son compte la politique dont la Grande-Bretagne s'est si mal trouvée pendant trois siècles? si la fille aînée de l'Eglise adoptera les traditions impériales à l'égard de Rome, et qui réussirent si bien, comme chacun sait, quand la Grande-Bretagne cherche à renouer des rapports sérieux, légitimes et réguliers, avec le centre de la chrétienté? Je ne sais quelle réponse les Anglais se font tout bas, mais il semble qu'elle pourait bien être celle-ci: « La France se fait persécutrice, donc « elle s'affaiblit, donc elle répand sur son sol les semences de discor-« des futures. Nous, au contraire, unissons-nous, effaçons l'un après « l'autre tous nos *Tests;* à chacun le libre exercice de son culte; à cha-« cun la faculté de se réunir pour prier Dieu à sa façon: nous nous re-« trouverons tous plus forts au jour du danger contre un ennemi com-« mun, peut-être même contre la France. » Je demande ce que l'ennemi le plus acharné de notre patrie pourrait nous désirer de plus funeste que l'esprit de vertige dont nous commençons à être saisis.

Qu'on se représente en effet un futur ministre des affaires étrangères, après avoir prié tout haut à la tribune pour la victoire des corps francs, entrant en rapport avec des puissances qui ont formellement désapprouvé cette levée de boucliers contre le Catholicisme. Quels soupçons fondés d'une part; quels embarras de l'autre, si tout n'est pas une comédie, comme nous le disions tout à l'heure! Au fond, on le juge bien ainsi en Allemagne. Voici un passage que nous trouvons dans un des derniers numéros de la *Gazette d'Augsbourg*, et que les journaux de Paris se garderaient bien de reproduire.

« Il y a beaucoup de faux (*ist vieles fingirt*) dans tout ce bruit qu'on fait à propos du clergé et des Jésuites. Les véritables lutteurs, ceux qui se battent sérieusement, sont un reste de jansénistes, un reste de gallicans à la façon des anciens parlements, et un reste de philosophes irrités contre les théologiens. Ajoutez-y quelques célébrités littéraires blessées dans leur amour-propre, comme MM. Dupin, Cousin, Michelet, Quinet et compagnie. J'oubliais encore l'école dont Mignet est le théoricien, école qui veut, non point un Christianisme vraiment chrétien, mais une machine religieuse au service de l'État; non une Université dans le vrai sens du mot, mais une Université au service du gouvernement; en un mot, une Eglise et une Université fonctionnant de par l'administration. Telle est l'école impérialiste, qui profite des dissensions actuelles pour arriver à ses fins. M. Thiers en est, lui, l'homme pratique. Au fond, la chose lui est parfaitement indifférente: si les Jésuites s'accommodaient de lui, il s'en accommoderait fort bien à son tour; car il les laissa jouir de la tranquillité la plus profonde pendant qu'il était ministre avec M. Cousin. Aujourd'hui, les Jésuites lui sont utiles pour renverser M. Guizot. De toute évidence, il existe entre lui et la coalition un pacte secret pour faire un coup fourré et le por-

ter au ministère aux dépens des Jésuites. De cette façon il deviendrait et le premier auteur des fortifications et l'homme qui les ferait armer. Une fois ministre, M. Thiers se montrerait des plus relâchés à l'endroit du clergé, qui ne lui est pas le moins du monde odieux. Cependant, après tout, il ne trouverait pas la position aussi facile qu'il se l'imagine. L'irritation a gagné les esprits et l'irritation a engendré la haine. La scission est bien plus profonde qu'aux temps de Napoléon, car alors il n'y avait ni liberté de la presse ni liberté dans les Chambres : la seule pensée dominante était une guerre de conquêtes. Et cependant Napoléon se trouva fort embarrassé par suite de sa querelle avec le clergé et le pape. Au fond, il n'y a point d'issue.

« Le jansénisme est mort avec les idées qui lui donnèrent naissance, et le fanatisme puritain que les jansénistes attisaient ne se rallumerait plus de nos jours. Quant au gallicanisme parlementaire, il ne faut y voir qu'un instrument entre les mains du pouvoir, mais non une religion. Ce gallicanisme-là mènerait tout droit au protestantisme : or il n'y a absolument rien de protestant dans la nation française ; elle ne saurait devenir protestante. Il resterait donc à l'Etat à choisir entre l'abbé Châtel et la secte de Ronge, et alors éclateraient des rires universels d'un bout du pays à l'autre. Pour Châtel on aurait, comme naguère, des comédiens et des ouvriers ; mais les hautes classes, mais la bourgeoisie, mais les restes d'un ancien ordre de choses, jamais. Tout au plus verrait-on accourir dans cette Eglise quelques rares professeurs et un petit nombre de fonctionnaires publics. Non : ou la France est indifférente, c'est-à-dire philosophe, c'est-à-dire pleine d'elle-même ; ou bien elle est catholique, et, il faut bien l'avouer, une grande partie des classes cultivées, des masses populaires et même de la jeunesse penche de ce côté. Je ne vois qu'une seule issue possible sans guerre : c'est celle d'un enseignement libre, d'une religion libre, d'un système calqué sur celui des Universités allemandes d'un côté, sur la parfaite indépendance des cultes de l'autre. Avec ce système, les esprits se seraient fortifiés ; on aurait appris à se connaître, à s'épargner, à se souffrir ; avec le temps, le prêtre et le laïc, le moine et le philosophe auraient fini par s'abstenir de ces injures, de cette grossièreté, de ces déclamations qui les dégradent aujourd'hui. M. Thiers s'imagine pouvoir rapetisser la discussion au niveau d'une affaire de votes ; il s'imagine pouvoir l'étouffer quand les Guizot, les Lamartine, les Tocqueville [1] doivent y prendre part. Pareils au sultan qui envoie ses eunuques pour étrangler sans bruit, avec un cordon de soie, les objets de sa colère, *le Constitutionnel* et les *Débats* espèrent aussi étrangler les grandes, les éternelles questions de l'État, de l'Église, de la Science, de la Liberté ! Insensés ! ensevelissez-la, cette question ; dès qu'elle aura touché la terre, elle se relèvera toujours

[1] Cet article a été publié le 2 mai, jour même des interpellations.

comme Antée. Eh bien, que M. Thiers lutte avec elle et l'enlève dans les airs pour l'étouffer, s'il l'ose ! »

Ainsi donc, même avant que le résultat de la fameuse séance fût connu, voilà ce qu'on disait en Allemagne de la témérité de nos gouvernants présents et futurs ! L'organe le plus accrédité des souverains germains regarde l'attaque contre le clergé et les congrégations religieuses ou comme une folie, ou comme une comédie ; peut-être même les deux !

Arrêtons-nous quelques instants à ce point de vue de politique extérieure : assez d'autres reviendront sur la question légale. En 1840, les fanfaronnades de M. Thiers rendirent une guerre imminente, et laissèrent ensuite notre pays dans un état d'isolement fatal à l'égard des puissances européennes. Où en veut-on venir aujourd'hui ? Ferez-vous de la propagande révolutionnaire ? Toute l'Europe se soulève contre vous. Ferez-vous sérieusement de la persécution ? D'un jour à l'autre vous serez fatalement entraînés à des discordes civiles, et, par suite, à des guerres étrangères, compliquées des querelles de religion au dedans. Et croyez-vous donc que la Prusse, que l'Autriche, que la Russie surtout ne soient pas ravies de vous voir vous engager dans une semblable voie ? Avec une pareille blessure à votre flanc, ces nations savent parfaitement que votre influence sera petite dans le monde ; qu'elles pourront au contraire se consolider, se fortifier, s'étendre.

Aussi voyez comme elles se rient de vos fortifications ! comme elles savent bien qu'elles n'en ont rien à craindre ! Tandis que vos feuilles salariées se taisent, les gazettes allemandes approuvent l'armement et s'étonnent de nos inconséquences. Pendant ce temps le cabinet de Berlin fait un pas de plus dans ses projets de protectorat politique ; il demande aux puissances de troisième ordre qui sont entrées dans le *Zollverein* de se faire représenter dans les grandes cours par les ambassadeurs prussiens. Les petits Etats constitutionnels de l'Allemagne aiment fort l'économie ; la proposition sera acceptée avec reconnaissance, et les héritiers de Frédéric II auront sous la main un puissant moyen d'arriver à cette unité qui est le rêve chéri de leur ambition.

Et ne croyez pas que ce soit là leur seul progrès. Impuissants jusqu'ici à entamer la foi des populations rhénanes, ils dirigent tous les efforts de leur prosélytisme religieux vers les contrées slaves. Les Polonais du duché de Posen ont malheureusement trop bu aux sources empoisonnées du rationalisme protestant, et l'on y voit des hommes d'intelligence consacrer leur plume à flétrir, à conspuer la religion sainte qui fit autrefois la force de la nation. Que fait le gouvernement prussien ? Si les attaques sont trop violentes, trop calomnieuses, vite il supprime le journal. Mais, en même temps, il travaille avec ardeur à fondre les deux croyances, à prêcher cet *amour divin* qui se passe si facilement de dogmes, à exciter les défiances contre le clergé catholique par les élu-

cubrations des professeurs, comme par les mauvaises passions de la jeunesse.

Or, vous, gouvernement de France, vous l'aidez dans ce travail, vous lui permettez de gagner chaque jour du terrain, d'amasser des forces qu'il emploiera peut-être un jour contre vous. En voulez-vous une preuve encore plus frappante? Le cabinet de Berlin se montre disposé à reconnaître la jeune Isabelle. Croyez-vous que ce soit uniquement par lassitude ou par justice? Nullement. Le marché d'Espagne fournira d'excellents débouchés à l'industrie allemande, et déjà des négociations sont entamées avec la cour de Madrid pour lutter sur ce terrain avec les produits des fabriques françaises et anglaises. Ce sera sans doute le prix de la reconnaissance, et personne n'oserait dire que ce soit de la mauvaise politique. L'Espagne elle-même a tout à gagner à cette position nouvelle qu'on lui fait dans le monde; elle agite déjà la question de savoir si elle n'abaissera pas ses tarifs protecteurs, si elle ne modifiera pas son système douanier tout entier pour offrir moins d'avantages à la contrebande étrangère, et profiter des importations que l'Allemagne pourrait lui offrir.

Nous présentions, il y a quinze jours, la restitution des établissements religieux non vendus comme un avantage sous le point de vue économique. En voici une autre preuve. Des correspondances toutes marchandes, toutes faites au point de vue professionnel, nous montrent les propriétés dont on avait disposé données à vil prix, quelquefois payées même avec des créances véreuses. Ici de magnifiques ouvrages d'art, des monuments admirables tombent sous la hache d'une bande noire; ailleurs de belles forêts sont livrées à un véritable pillage. Dieu sait pourtant si l'Espagne a besoin de ressources de ce genre pour la construction de ses futurs vaisseaux! Dieu sait si elle peut sacrifier impunément l'espoir de son avenir! Ainsi, encore une fois, ce qui se fait dans cette voie est bien fait. Les rapports avec le centre de la chrétienté se renoueront avec facilité; peu à peu la vie morale reprendra toute son énergie avec la vie religieuse, et le pays marchera même, après quelques tâtonnements, dans la voie des perfectionnements matériels.

Car la fièvre des chemins de fer s'empare aussi de ce pays. Chaque jour on voit naître et mourir une foule de plans dont quelques-uns, il faut l'espérer, aboutiront à l'exécution. Les capitaux anglais commencent à abonder dans la Péninsule. On regarde comme certaine la construction de deux voies, dont l'une se dirigerait vers la France, de Madrid à Saragosse et Barcelone, et l'autre d'Aviles à Léon, contrée qui renferme les plus riches houillères de toute l'Espagne.

Ainsi, pendant que vous usez vos forces dans de misérables querelles, et pour des idées qui sont mortes, il n'y a pas une grande nation dont les efforts ne tendent à accroître chaque jour son influence et sa puissance. Si le fanatisme protestant éclate en Angleterre par de folles ma-

nifestations, le ministère le combat et le réprime ; les députés les plus influents répondent, avec Macaulay, aux menaces de non-réélection : « Nous savions fort bien à quoi nous nous exposions ; si vous nous refusez vos voix parce que nous avons voté pour Maynooth, eh bien, nous nous en ferons gloire. »

De son côté l'Irlande ne se laisse pas trop prendre à cette concession du ministère anglais : en *mouche* expérimentée elle se défie *du miel*, et Sir Robert Peel vient de lui donner raison. Il a déclaré que le bill de Maynooth n'est qu'un acheminement vers un système d'éducation nationale sur lequel nous avons donné quelques renseignements dans un de nos derniers bulletins. Ce système-là mènerait droit à l'incrédulité ; il est un peu parent d'un système de nous fort connu, et déjà l'Irlande se lève en masse pour le repousser par la voix de l'archevêque de Tuam. L'acte sur les legs rencontre aussi la plus vive opposition. On déchire les testaments plutôt que de s'y soumettre, et on a recours aux donations entre-vifs. L'agitation menace de devenir incessante si l'on ne fait droit aux autres griefs de l'Irlande. Assurément le ministre y fera justice en défendant pied à pied chaque pouce du terrain qu'il perd, mais il cédera. Assurément, c'est une grande et habile politique, mais son côté faible, c'est que la réparation vient toujours après une longue série de violences et d'actes oppressifs. Au lieu de se laisser diriger par la justice toute seule, par une noble générosité, le parti tory se cramponne au mal aussi longtemps qu'il le peut, aussi longtemps qu'il n'a point peur. Le don que l'Irlande eût accepté avec gratitude lui paraît maintenant un acte arraché aux craintes d'un pouvoir menacé par les éventualités de l'avenir. Et comme si ce n'était assez, l'offre d'un système d'éducation publique se présente avec tous les dehors d'un piége. La lutte soutenue pendant des siècles pour conserver le Catholicisme est prête à recommencer plus ardente que jamais et forte des succès déjà obtenus. Puisqu'on est une fois entré dans la voie de l'équité, pourquoi ne pas aller jusqu'au bout, pourquoi ne pas rattacher, par le lien d'une profonde reconnaissance, cette nation si fidèle, malgré la tyrannie qui a pesé si affreusement sur elle ? Pourquoi montrer ces arrière-pensées ? Au milieu des difficultés dont est entouré le premier ministre anglais, il nous semble homme à comprendre cette haute et forte politique. Que M. O'Connell nous montre le Rappel s'accomplissant dans trois mois, dans cinq mois, dans un an, peu importe : le plus sûr moyen de le rendre à jamais impossible, c'est d'aller hardiment au-devant du danger, c'est de le conjurer par les plus amples réparations, par les mesures les plus énergiques, et qui ne réveillent aucun soupçon dans des âmes déjà trop justement ulcérées. Du reste, le cabinet anglais doit présenter le projet un de ces jours, et nous nous empresserons d'en faire connaître les détails. Jusque-là nous devons suspendre notre jugement.

De quelque côté que nous tournions nos regards, la même pensée amère se représente toujours : la France se laisse entraîner par d'étroites passions, tandis que les autres nations poursuivent avec une inébranlable fermeté le but politique qu'elles se sont prescrit. Forcément nous sommes ramenés à cette question des fortifications que semble le pivôt politique sur lequel tourne continuellement M. Thiers. Serait-ce donc là le point central vers lequel graviterait sans cesse une pensée secrète? Remarquez le point de départ. Pendant quatre mois entiers, pas un mot des Jésuites, pas un mot de la question universitaire. Tout ce temps, la France a pu dormir tranquille au murmure soporifique de l'éloquence parlementaire. Mais voilà que l'orage se réveille, le torrent gronde, et les interpellations sur les Jésuites arrivent à point nommé pour faire passer...... l'armement des fortifications. On espère emporter le vote à la faveur de l'épuisement général, après les fatigues de la veille, comme on fait signer un acte fatal à la fin d'une orgie, quand les facultés endormies ne surveillent plus les lignes que trace une main appesantie. Pendant quelque temps la discussion se traîne dans l'ornière des détails techniques, et le ministre du 1er mars se garde bien d'intervenir dans le débat :

Sa main sur ses chevaux laissait flotter les rênes,

lorsque le discours de M. de Lamartine est venu le tirer de sa douce quiétude. Il serait difficile de peindre l'effet produit sur la Chambre par cette ardente philippique non-seulement contre le cabinet du 1er mars, mais contre cette pensée d'asservissement qui semble se redresser toujours menaçante, pour prendre chair et os dans les fortifications. A entendre ce discours dirigé contre tout un règne, on se reporte involontairement vers les premières années de George III, quand l'opposition ardente et furieuse sous l'impulsion de Chatham accusait la couronne de viser au pouvoir arbitraire et finissait par remporter une victoire éclatante qui fit en même temps la gloire et la prospérité du pays. Où serait-ce seulement, comme on l'a dit, que la Liberté est une divinité jalouse, et craignant jusqu'à l'ombre de l'intimidation? Nous laisserons ces choses dans le vague du langage parlementaire : quant à M. Thiers, sa réponse, mûrie par vingt-quatre heures de réflexion, n'a été digne ni d'un homme d'Etat, ni d'un député. Eh quoi? ni la gravité de la situation, ni les craintes légitimes qu'on a pour l'avenir n'ont pu lui faire rompre le silence, et, au moment où sa politique personnelle est en jeu, il s'agite sur son banc avec la pétulance d'un enfant mutin! Vous vous laissez aller à des expressions que réprouvent les convenances du monde, non moins que les convenances du Parlement. Dans un moment aussi solennel, on provoque le défi d'un homme grand et éminent, parce qu'il a fait l'histoire trop véridique d'un système politique. Quand on se sent assez fort pour gouverner les hommes, il faut d'abord savoir

maîtriser ces émotions, bien excusables sans doute, mais qui ne doivent jamais percer au dehors sous peine de perdre une partie du terrain que l'on pouvait avoir gagné. Dans un pays voisin, c'est une des premières lois que s'imposent ses plus grands et plus puissants ministres. Des fautes pareilles à celles que vient de faire M. Thiers ont leur contre-coup au dehors et sont peu faites pour rétablir la confiance ébranlée.

Ici se présente même une autre considération. Quand la Cour suprême du royaume s'efforce d'abaisser le duel au niveau du meurtre ; quand, par la bouche de son procureur général, elle s'efforce d'inspirer un sentiment de haute moralité aux classes supérieures ; en face de ce même procureur général, deux hommes d'Etat se provoquent publiquement ! Malgré l'officieuse intervention du président, il n'en reste pas moins acquis que les législateurs mêmes foulent aux pieds les arrêts du tribunal le plus élevé, qu'ils en encouragent ou sanctionnent la violation flagrante ! Comment veut-on que la corruption politique et sociale ne se propage pas, que le niveau moral ne tende pas continuellement à s'abaisser avec de pareils exemples sous les yeux ? Que M. Thiers soit ministre demain, et toujours au dehors cette politique de soubresaut qui aspire au triomphe des corps francs, sauf à les renier à l'heure du danger; au dedans cette moralité de convention qui inspire un *profond respect pour l'auguste religion de nos pères,* sauf à la persécuter au besoin, comme fit Pilate. « Je n'ai rien trouvé de mal dans cet « homme, mais je vais le faire flageller. » En deux mots, ici, l'apologie pratique du duel, et le mépris de la magistrature ; là, l'exécution pharisaïque des lois du royaume à l'égard des Jésuites. Quelle profonde politique pour gouverner un grand Etat.

Que faut-il après tout penser de cette ligne tant suivie par le cabinet du 1er mars ? L'avenir le dira peut-être un jour d'une manière plus certaine que nous. Mais les citations de M. de Lamartine ne nous ont point convaincus que M. Thiers ne craignît pas la guerre, ni qu'il ait feint cette crainte pour accomplir un projet longtemps mûri d'avance. En face de cette coalition européenne, se retrouvant si facilement devant lui, et poussé peut-être secrètement par les paroles de l'homme étonnant dont il écrivait alors l'histoire, il a pu se croire à la veille d'une conflagration générale et se décider soudain pour le parti le plus sûr. Des lettres confidentielles d'un ambassadeur étranger à son gouvernement, ni même les paroles de M. Guizot à Londres, ne sont pas, à nos yeux du moins, une preuve de cette politique double, qui supposerait des dangers extérieurs pour poser au dedans les fondements du despotisme.

Quoi qu'il en soit, le ministère actuel a persisté, lui, dans son système de concessions : les fortifications seront armées, mais les canons

resteront à Bourges, en attendant le plus léger *casus belli.* Le vague de l'expression a répondu sans doute au vague de la pensée : une garantie illusoire a été donnée à la liberté de la métropole, comme la loi Villemain prétendrait aussi donner aux catholiques la liberté sous la férule universitaire.

BULLETIN LITTÉRAIRE.

PHILOSOPHIE.

Des associations religieuses. — Véritable état de la question.

Une brochure pleine de raison, de logique, et dont le style à la fois énergique et clair s'élève souvent à l'éloquence, vient de paraître sous ce titre, auquel on peut reprocher seulement de reproduire celui d'une œuvre encore nouvelle et honorablement connue; l'inconstitutionnalité de la persécution dont les congrégations religieuses commencent à être l'objet, l'impossibilité de la justifier par un motif plausible d'intérêt général, y sont démontrées jusqu'à l'évidence. De ce tissu si serré il est impossible d'extraire aucun morceau qui n'ait une trop grande étendue; cependant, le début nous offre une page que la position de l'ecclésiastique éminent qui passe pour en être l'auteur rend plus importante encore.

« Ce n'est pas demain, ce n'est pas avant un long temps peut-être, que nous verrons tous les Français, unanimes, entourer leur gouvernement de respect, d'affection et de confiance. Mais, pour quiconque a des yeux, il n'y a personne eu France sur qui le reproche d'esprit de parti puisse moins tomber que sur le clergé français; personne qui soit plus dégagé que nous des liens des affaires humaines, qui soit plus étranger aux intérêts qui se débattent chaque jour; personne qui soit plus au-dessus, plus en dehors des querelles des partis; et la raison d'ailleurs en est claire : politiquement exclus de toutes les affaires, nous nous en trouvons bien. Nous ne demandons ni argent ni honneurs. L'argent que l'Etat nous donne n'est pas un don gratuit, il s'en faut; et, au besoin, nous nous en passerions.

« Les honneurs! La proposition d'un *banc d'évêques* à la Chambre des Pairs nous a fait naguère sourire plus que qui que ce soit, non de dédain, mais d'étonnement et d'indifférence. On ne se représente pas à quel point nous sommes loin de toute pensée de ce genre! En vérité, toutes ces imputations sont de gens qui n'observent rien, qui ne comprennent rien. Si nous demandons notre part dans l'éducation de la jeunesse, nous ne demandons par là que la liberté du travail et du dévouement, qu'une fonction éminemment spirituelle; et si nous ne la revendiquions pas, nous serions dignes du mépris de nos concitoyens et de l'Europe. En Angleterre, en Allemagne, partout, les ministres de la religion sont les instituteurs de la jeunesse. Il n'y a là ni ambition, ni empiètement, il y a droit et devoir. Quand la liberté a un grand, utile et noble but, il n'est pas besoin de calcul, il suffit des plus simples inspirations du zèle pour la réclamer,

et nous regretterions pour nos adversaires qu'ils ne crussent pas à ces principes élémentaires de l'honneur moral.

« Au lieu de chercher la raison de la force et de l'influence du clergé dans d'injurieuses hypothèses, pourquoi ne pas la voir là où elle est uniquement ? Le clergé a une grande puissance, parce qu'il a la puissance d'une idée fixe, le prosélytisme des âmes. Les partis sont faibles, parce qu'ils ont des opinions ; le clergé est fort, parce qu'il a des doctrines. »

L'Ultramontanisme, ou l'Eglise romaine et la Société moderne, par M. E. QUINET, professeur au Collége de France ; 1844 [1].

M. E. Quinet s'habitue visiblement à la déclamation. L'âme s'attriste involontairement en contemplant dans quelle voie ténébreuse l'amour-propre exalté et le besoin du bruit peuvent précipiter des esprits distingués. Nous avons eu bien de la peine à reconnaître, dans le pamphlet que nous avons sous les yeux, le spirituel adversaire des rêves de Niébuhr, l'éloquent antagoniste du docteur Strauss. *Allemagne et Italie, le Génie des religions* même conservaient généralement une convenance d'expression, un respect des choses graves qui ne faisaient pas pressentir toute la violence qui semble emporter maintenant le professeur du Collége de France dans ces routes inconnues et périlleuses qu'il appelle majestueusement l'*avenir*. *L'Ultramontanisme* est un livre faible, parce qu'il est violent et passionné. Est-ce que la violence examine ou discute ? Est-ce qu'on réfléchit quand on veut diffamer ? Les *nouveaux voltairiens* ressuscitent toute la tactique si populaire de leur parti. Qu'on lise la correspondance de Voltaire, et on pourra voir que l'on n'a rajeuni que les titres. Qu'est-ce donc que l'*ultramontanisme ?* N'est-ce pas ce que le vieillard de Ferney, sceptique et haineux à la fois, appelait jadis *l'infâme ?* Quelle est la pensée de l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations ?* L'humanité a été souffrante et désolée : c'est la religion qui a forgé et les fers et les glaives. Le despotisme a pesé sur les nations : c'est la foi qui a inventé le despotisme. La vérité n'a trouvé sur la terre ni asile ni patrie : c'est que le sacerdoce a endurci tous les cœurs et fermé tous les yeux. Tout cela, M. Quinet le pense de l'*Eglise ultramontaine*. Il est un peu moins absolu que Voltaire. Il ne conteste pas l'ancienne grandeur ni les vieux services que l'Eglise a rendus au genre humain ; mais l'Eglise a fini sa mission, l'Eglise est une institution dégradée, avilie, corrompue. La guerre que, depuis trois siècles, le rationalisme fait contre elle, est sainte et vénérée. Oui, Luther a bien fait ! Oui, Voltaire a servi la cause du genre humain ! Et ce travail de ruine qui se fait autour de nous n'est autre chose que l'enfantement merveilleux de l'*avenir !* Une église nouvelle, *l'église de l'humanité*, doit remplacer l'Eglise étroite du Christ, cette Eglise qui n'a pas d'entrailles pour les libres penseurs et qui n'a pas voulu se laisser réformer par Voltaire ! En effet, l'*ultramontanisme* n'a plus de vie au cœur ni d'ardeur dans l'esprit. Il ne rêve la domination des peuples que pour faire peser sur eux le despotisme et le silence. Pour juger de l'influence sociale de l'Eglise romaine, voyez l'Espagne, le pays catholique par excellence ! M. E. Quinet fait de la situation sociale de ce grand pays le plus sombre tableau dans ses deux premières leçons qui ont pour titre : *Du Royaume catholique par excellence*, et *Résultats politiques du Catholicisme en Espagne*. M. E. Quinet passe habilement sous silence toutes les causes politiques qui ont préparé la décadence sociale de l'Espagne. Tronquer l'histoire, c'est la plus habile manière de la fausser. Cette partie de son livre est la seule qui offre quelque danger, parce que les conséquences qu'il tire paraissent sortir nécessairement des faits. M. l'abbé Balmès, dans

[1] Hachette, *libraire de l'Université*.

son remarquable ouvrage : *Du Catholicisme et du Protestantisme dans leurs rapports avec la civilisation moderne*, avait répondu déjà aux difficultés que M. E. Quinet renouvelle. Mais il est très-habile de ne tenir pas compte des réponses. Dans les leçons suivantes on se propose de prouver que l'Eglise romaine, depuis trois siècles, a perdu complétement l'intelligence de l'Etat, de la science, de l'histoire, du droit et de la philosophie. Il y a dans ce point de vue-là quelque chose d'étrange. On enlève à l'Eglise sa force et son action ; on lui enlève ses corps savants, ses congrégations enseignantes, ses corporations de docteurs ; puis on lui crie : Mais vous ne savez pas, vous n'enseignez pas, votre parole ne gouverne pas le monde! Après l'avoir serrée dans mille liens, on dit à l'Eglise : Levez-vous et marchez ! M. Edgar Quinet lui crie sur son calvaire, comme autrefois faisaient les Juifs : Si vous êtes fille du Ciel, descendez de la croix ! Et pourtant, c'est cette Eglise faible et désolée qui fait trembler encore les puissances de ce siècle, qui trouble le sommeil des docteurs du rationalisme, et qu'on dit écraser de sa main de fer les peuples qui se croient libres ! Il y a dans la tactique des adversaires du Christianisme une singulière contradiction. Ils viennent tous les jours sceller la pierre sur la tombe de l'Eglise et s'assurer qu'elle est bien morte. Mais pourquoi donc ces gardes? Avez-vous donc peur qu'elle ne ressuscite? *Signantes lapidem cum custodibus !*

Les bornes d'un bulletin ne nous permettent pas de discuter le livre de M. Quinet ; d'ailleurs, c'est une tâche déjà faite. M. l'abbé Maret a répondu aux calomnies du professeur du Collége de France dans un discours qui termine sa brochure *l'Eglise et la Société laïque*. Nous saisissons cette occasion pour recommander aux lecteurs du *Correspondant* cette intéressante réponse au livre de *l'Ultramontranisme*. Nous verrions, pour notre compte, avec plaisir, quelque professeur catholique entreprendre sur la jeune école voltairienne un travail approfondi, comme celui que M. l'abbé H. de Valroger publie maintenant sur la jeune école éclectique. Il importe plus qu'on ne croit aux catholiques de démasquer tous leurs ennemis. Il serait au reste peut-être à désirer, comme l'a remarqué un puissant orateur de la Chambre des Pairs, que tous nos adversaires fussent aussi francs que M. Quinet. Il dédaigne visiblement l'allégorie du *jésuitisme*, toute transparente qu'elle est. Il faut lui savoir gré d'appeler les choses par leur nom, et de ne pas s'incliner respectueusement devant l'Eglise après l'avoir outrageusement souffletée ; au moins nous ne pouvons pas reprocher au livre de M. Quinet l'hypocrisie. Il parle, avec une indignation qui fait honneur à son caractère, de la politique sournoise d'un certain parti et d'une certaine école.

LITTERATURE ET MÉLANGES.

Etudes critiques sur le feuilleton-roman, par Alfred NETTEMENT ; in-8°. 1845 [1].

M. Nettement est déjà connu dans le monde littéraire par plusieurs productions distinguées. Il s'est montré constamment l'intrépide adversaire du rationalisme dominant. Les études critiques dont nous allons parler ici avaient déjà été publiées en partie dans un journal quotidien, *la Gazette de France*, et avaient été reçues du public avec un véritable intérêt. Il y a dans ce livre en effet des qualités qui ne sont pas vulgaires : une intelligence remarquable à saisir la pensée des auteurs qu'il critique, des analyses claires et vivantes, une discussion ferme et sérieuse, un sentiment perpétuel des convenances ; il n'en faut pas tant pour assurer le succès d'un ouvrage. Il règne en outre dans plusieurs passages du livre de M. Nettement une teinte de vive et moqueuse ironie qui donne à quelques-unes de ses réflexions un tour vraiment heureux. Il n'y a

[1] Chez Perrodil.

pas non plus, dans ses justes et sévères réclamations pour la pudeur publique indignement outragée, rien qui sente l'emphase ou la déclamation. Pourtant tout ne nous semble pas rigoureux dans le livre de M. Nettement. Nous ne pensons pas qu'il ait bien saisi le caractère ni la véritable influence du roman ; nous croyons qu'il s'arrête trop à des causes secondaires et qu'il ne va pas jusqu'au fond de la plaie que la société moderne porte au cœur. Pour lui, tout le désordre intellectuel qui bouleverse les esprits, toute la corruption des mœurs qui en est la conséquence comme nécessaire, tout cela n'est qu'un simple accident politique que la Restauration doit supprimer, pour ainsi dire, par enchantement. C'est là une illusion qu'on trouve, nous le savons, dans un certain nombre d'esprits, mais qu'on ne trouve guère dans des hommes de la portée de M. Nettement. Le rédacteur de *la Gazette* a trompé l'homme d'esprit. L'auteur des *Ruines intellectuelles et morales* ne peut pas ignorer la cause véritable du mal qui nous dévore. Il est plus sérieux et en même temps plus ancien qu'il ne paraît le croire. M. Nettement est tombé encore dans une autre illusion qui, du reste, est bien plus commune et bien plus populaire que l'autre. Il paraît considérer le gallicanisme comme essentiel à la liberté politique de la France. Le traducteur des *Conférences théologiques* de Wiseman ne semble pas avoir sur la doctrine de l'assemblée de 1682 des idées bien complètes. Colbert, qui fut le promoteur de cet acte célèbre, tenait plus au pouvoir du roi son maître qu'aux libertés nationales!

Nous trouvons beaucoup mieux fondé l'ingénieux et spirituel rapprochement que M. Nettement fait, dans son introduction, entre la littérature romanesque et la littérature dramatique. Il y a là dessus d'excellentes vues et des réflexions d'une véritable élévation. Nous partageons la courageuse indignation de l'auteur quand nous le voyons flétrir le pouvoir qui supprime du théâtre toute allusion blessante pour l'Angleterre, et qui laisse passer avec insouciance toutes les insultes à la religion et à la moralité, ces deux grands amours de la France catholique. M. Nettement peut compter sur nos ardentes sympathies toutes les fois qu'il condamnera une pareille iniquité. Il est singulier que le pouvoir s'étonne après cela du peu de chaleur que les catholiques montrent pour ses intérêts. Pendant que les verroux de Saint-Brieuc se referment sur le vénérable abbé Souchet, on nomme chevaliers de la Légion-d'Honneur MM. de Balzac et Frédéric Soulié. Cette croix, qui doit récompenser le dévouement de nos magistrats et de nos guerriers, va briller sur la poitrine des auteurs de la *Physiologie du Mariage* et des *Mémoires du Diable !* C'est ainsi qu'on entend les intérêts du parti conservateur, comme si l'honnêteté publique n'était pas la première chose à conserver !

Les études critiques de M. Alfred Nettement commencent par l'examen du *Juif errant*. Ce long pamphlet est successivement examiné au point de vue littéraire, politique, religieux et social. Dans la deuxième et la troisième lettre le critique montre, avec une grande finesse de bon sens, le peu de mérite artistique de cette œuvre singulière, où les caractères sont aussi impossibles et aussi faux que les situations sont bizarres et monotones. A quoi donc faut-il attribuer le succès du *Juif errant ?* C'est ce qu'on explique dans la quatrième lettre. Le *Juif errant* est une de ces duperies politiques à l'aide desquelles le parti Thiers essaie d'escamoter la liberté des catholiques. M. Thiers, sentant bien qu'il ne pouvait consolider sa popularité *renouvelée* par de grandes vues politiques, s'est fait le courtisan de certaines préventions vulgaires. Il a contribué, probablement sans en être dupe, à ressusciter le fantôme du jésuitisme. M. Thiers est un homme d'esprit ; il sait bien, quand on veut arriver au pouvoir, qu'il est plus facile de flatter certaines passions que d'essayer de les vaincre. Cela est finement calculé ; nous ne dirons jamais que c'est honorable. Dans la sixième et la septième lettre le *Juif errant* est examiné au point de vue reli-

gieux. Les défenseurs de l'Université, et M. Sue doit l'être comme rédacteur du *Constitutionnel,* sont très-scrupuleux sur la question de la *calomnie.* Cependant nous demandons au très-moral auteur du *Juif errant* s'il n'est pas un peu large sur cette matière? N'a-t-il pas démontré que tout homme qui fait le signe de la croix est le plus pervers des mortels? La majorité des Français, qui est catholique, doit trouver cette opinion un peu aventurée. Si M. Sue avait aussi mal parlé de l'Université!...... Mais il est convenu que tout est permis contre l'ennemi. C'est une maxime que M. Sue n'a pas inventée :

.... *Dolus an virtus quis in hoste requirat?*

Dans la huitième et la neuvième lettre, l'auteur, avec une piquante ironie, fait bonne justice des prétentions philosophiques de M. Eugène Sue. On sait que les admirateurs fanatiques du feuilletoniste du *Constitutionnel* en ont voulu faire un *réformateur* ou bien un *moraliste.* C'est une bonne fortune pour un écrivain spirituel, comme M. Nettement, d'avoir à discuter une pareille utopie. Qu'on nous permette de le citer, pour que le lecteur puisse apprécier sa manière piquante de présenter ses sentiments et ses idées. « M. Sue est donc un mora-« liste? — Moraliste! et depuis quand? Où? comment a-t-il donc étudié la mo-« rale? Par quelle intuition habile l'a-t-il devinée? Est-ce au bal, entre deux « masourka? autour d'un bol de punch ou dans un petit souper régence, comme « on dit aujourd'hui? L'auteur d'*Atar-Gull* moraliste! Moraliste l'auteur de « *la Salamandre!* L'auteur de *Plik et Plok,* de la *Coukaratcha,* de l'*Hôtel Lam-« bert,* moraliste! Allons donc! c'est une gageure que vous avez faite et que « très-certainement vous perdrez!...... Si vous n'apercevez pas les rapports « étroits qui existent entre ce but et la contredanse de la *Tulipe orageuse,* et si « vous ne comprenez pas comment les quolibets de Mlle Rose Pompon, l'ex-« frangeuse, etc., peuvent se rattacher au problème de l'organisation du tra-« vail, c'est que vous ne possédez pas à fond la théorie de la morale sociale « telle que M. Sue la professe dans son livre. D'après cette morale, la responsa-« bilité de l'individu disparaît, et la responsabilité de la société la remplace. Si « Dumoulin s'enivre, ce n'est pas lui qu'il faut accuser, c'est la société; si « Couche-Tout-Nu mène une vie de fainéantise et de débauche, il est fort in-« nocent, croyez-le bien, de tous les excès auquel il se livre, et la société seule « doit être accusée; si la reine Bacchanal et Rose Pompon n'ont pas précisé-« ment les mœurs des rosières, elles n'en sont pas moins pures et moins inno-« centes, je vous assure, et c'est l'horrible société qui les a condamnées à ap-« prendre et à danser au Tivoli-d'Hiver le pas de la *Tulipe orageuse,* avec les « enjolivements chorégraphiques qui excitent l'enthousiasme des habitués du « lieu. »

Nous parlerons une autre fois des *Mystères de Paris* et des *Mémoires du Diable.*

P. S. Nous avions mal jugé M. Thiers en l'accusant de populariser les histoires fantastiques qu'il est à la mode de répandre maintenant sur la Compagnie de Jésus. L'honorable député a eu le bon goût dans son dernier discours d'abandonner ces calomnies usées. Nous n'avons plus qu'à conseiller à M. Sue, le collaborateur du *Constitutionnel,* d'imiter sur ce point la bonne foi de l'orateur du centre gauche. Pourquoi M. Thiers n'a-t-il pas été vrai jusqu'au bout?

Légendes des Commandements de Dieu, par J. COLLIN DE PLANCY[1].

La Cité de Dieu de saint Augustin, le *Discours sur l'Histoire universelle* de Bossuet, *les Soirées de Saint-Pétersbourg* de M. de Maistre ont considéré de haut, et par rapport à la destinée des empires surtout, le gouvernement de la Provi-

[1] 1 vol. in-8. Chez Paul Mellier, 11, place Saint-André-des-Arts.

dence dans le monde. Le commun des esprits ne peut être frappé de cette grande vérité que par des exemples moins généraux et plus personnels, pour ainsi dire. C'est ce qu'a parfaitement senti M. Collin de Plancy, et, sous le titre de *Légendes des Commandements de Dieu,* il a réuni une foule d'anecdotes historiques dont la lecture facile, attachante et variée, grave profondément dans l'âme les préceptes de la loi divine, en montrant les châtiments exemplaires et frappants dont leur violation fut suivie. Lisez surtout *le Chanoine de Liége, Fridolin, Gérard-le-Diable, la Dernière Parole du moine, la Rue d'Un-à-Un, la Justice de Charles-le-Téméraire, la Croix de saint Jean, l'Etang du nid de chien, la Légende du Watergrave, la Reine Berthe au grand pied,* et vous verrez qu'à part même la leçon morale qu'elles renferment, ces légendes encore si méconnues ont un charme intime et tout particulier. Aussi savons-nous gré à M. Collin de Plancy de l'excellente idée qu'il a eue de faire une bibliothèque entière des légendes. Déjà ont paru les *Légendes des sept Péchés capitaux,* et bientôt seront publiées successivement *les Légendes des douze convives du chanoine de Tours, la Grande légende du Juif errant, les Légendes de la sainte Vierge,* celles de *l'Histoire de France* et celles *des Origines.* Comme ceux qui les ont précédés, tous ces ouvrages seront revêtus de l'approbation de M. l'archevêque de Paris.

Theophili, presbyteri et monachi, lib. III, diversarum artium Schedula. Traduction de M. le comte Charles DE L'ESCALOPIER [1].

L'œuvre du moine Théophile est le plus curieux document qui existe sur les procédés de l'art au moyen âge. Cité sans cesse, il n'était connu de personne en entier. Il existait, mais par fragments, en manuscrit, à Wolfenbüttel, à Leipzig, à Cambridge et à Paris, et avait été imprimé, plus incomplet encore, dans une compilation du XIV[e] siècle, dont nous parlerons tout à l'heure.

En 1774, Lessing retrouva le manuscrit de Wolfenbüttel, et en enrichit son ouvrage en trente volumes, *Vom Alter der Oelmalerey.* Berlin, 1777-1794. Quelque temps après, un savant anglais, R.-E. Raspe, publia, dans son *Critical Essay on oil-painting,* Londres, 1781, le manuscrit du XIII[e] siècle, conservé à la bibliothèque du collége de la Sainte-Trinité de Cambridge. Il découvrit dans la bibliothèque de l'Université de la même ville un manuscrit qui renfermait tout le premier livre de Théophile, moins les chapitres XXXIII, XXXIV, XXXV, XXXVI et XXXVII ; mais, à son grand regret, on ne lui permit ni de transcrire ni de collationner. Plus heureux que Raspe, M. de L'Escalopier a pu obtenir une transcription fidèle de ce manuscrit, et enrichir l'œuvre de Théophile d'un chapitre inédit. Il nous en a donné une traduction accompagnée de notes curieusement élaborées; M. Guichard, de la Bibliothéque royale, y a joint un travail substantiel, lumineux, complet, qui nous facilite beaucoup la tâche d'un compte rendu ; enfin les frères Firmin Didot ont mis au service de l'heureux in-4° les merveilles de leur typographie.

La littérature du moyen âge n'a fourni que quatre livres où il soit question des procédés matériels de l'art : *Compositiones ad tingenda musica et pelles* (IX[e] siècle) ; 2° *De Coloribus et artibus Romanorum,* publié par Raspe ; 3° *Trattato della pittura,* par Cennino Cennini ; 4° et la *Diversarum artium Schedula*, de tous le plus intéressant par son étendue, par la variété des matières qu'il traite et la date de sa rédaction. « L'ouvrage du moine Théophile, a dit Emeric David, est plein de notions précieuses, sinon pour la théorie de l'art, du moins « pour l'histoire de ses procédés. » M. de l'Escalopier espère qu'on y trouvera

[1] Paris, J.-A. Toulouse, rue du Foin Saint-Jacques, 8 ; J.-F. Delion, quai des Augustins, 47 ; J. Techener, place du Louvre, 12 ; Leipzig, Brockhaus et Avenarius.

encore autre chose : « Puissions-nous, dit-il, signaler aux artistes quelque mé-
« thode oubliée. »

Excepté dans les prologues où Théophile déploie l'élévation d'une intelligence supérieure, jointe à l'humilité du religieux, M. de L'Escalopier n'avait à traduire ni un orateur ni un poëte; mais, qu'on nous passe ce mot qui s'ennoblit, accolé à l'auteur de la *Diversarum artium Schedula*, un industriel maître de son sujet, et appliqué seulement à le développer avec toute la clarté, avec toute la simplicité possibles. On est touché d'entendre le pieux solitaire demander, pour prix unique de son travail, une prière à la miséricorde du Seigneur : « Ut, quo-
« ties labore meo usus fueris, ores pro me ad misericordiam Dei omnipotentis. »

« Sans doute le Christianisme était dans le moyen âge, dit M. Cousin, et il y
« a fait tout ce qui s'y est fait de bon et de grand. » Pendant qu'il poussait nos armées en Palestine, il inspirait nos artistes. Au fond de son cloître, Théophile ressentait l'enthousiasme universel.

« Enflamme-toi désormais, dit-il à son élève, d'une ardeur plus laborieuse;
« ce qui manque encore parmi les instruments de la maison du Seigneur, viens
« le compléter dans tout l'effort de ta pensée; sans ces instruments, les divins
« mystères ni le service des autels ne peuvent s'accomplir. Ce sont les calices,
« les candélabres, les encensoirs, les vases des saintes huiles, les burettes, les
« châsses des reliques saintes, les croix, les missels et les autres objets qu'une
« utile nécessité réclame pour l'usage de l'Eglise. »

En effet, si Théophile montre à fondre l'or ou l'argent, à les ciseler, à les incruster de pierres précieuses, c'est pour que les joailliers fabriquent des calices, des encensoirs, des reliquaires; s'il enseigne les moyens d'enluminer le vélin, c'est pour que les artistes puissent orner les livres d'Heures de fraîches miniatures, de majuscules pompeusement historiées; s'il conduit son lecteur dans le laboratoire du verrier, c'est qu'il faut de splendides vitraux aux basiliques, et s'il apprend aux peintres le mélange des couleurs, c'est pour que ceux-ci reproduisent des scènes pieuses ou des images de saints.

« Qu'une âme fidèle, s'écrie-t-il (prologue du livre III), voie la Passion de
« Jésus-Christ représentée par ce dessin : elle est pénétrée de componction;
« qu'elle regarde les supplices que les saints ont supportés ici-bas, leur récom-
« pense dans l'éternité : elle revient aux pratiques d'une vie meilleure..... Cou-
« rage donc maintenant, homme de bien, heureux devant Dieu et devant les
« hommes dès le présent, plus heureux pour l'avenir, toi dont le travail et le
« zèle offrent à Dieu tant d'holocaustes!... Mon fils bien-aimé, n'hésite pas, crois
« fermement que l'esprit de Dieu a rempli ton cœur quand tu as orné son sanc-
« tuaire de tant d'embellissements et de si riches travaux. »

Touchante pensée qui fit naître seule et anima l'art du moyen âge!

Les préfaces que le moine a placées en tête des trois livres de son *Traité* révèlent une grande élévation d'âme et de langage.

« L'étude et la méditation, dit-il, découlent des sept dons de l'Esprit-Saint :
« par le don de l'intelligence tu acquiers la faculté de l'invention, de l'ordre,
« de la variété et de la proportion dans les œuvres; par le don de force tu se-
« coues l'engourdissement de nonchalance, et, sans rien entreprendre avec des
« essais paresseux, tu mènes vigoureusement toutes choses à exécution; par le
« don de la science ton esprit déborde et domine, tu en répands sur le public
« les trésors et les perfections..... *L'art émane de Dieu même*, et, en s'y livrant
« à un travail assidu et fructueux, l'homme accomplit une tâche divine. Que
« celui qui aura reçu ce noble héritage ne s'en glorifie pas, qu'il n'enveloppe
« pas ce bienfait d'un silence jaloux, mais que, écartant toute jactance, il en
« fasse part aux disciples avec une gracieuse simplicité; qu'il craigne le juge-
« ment porté dans l'Evangile contre cet intendant qui, n'ayant pas fait en sorte

« de rendre avec intérêt la somme à lui confiée, fut flétri par la bouche de son
« maître. »

On voit déjà que M. de l'Escalopier a su revêtir d'un français élégant et aisé le latin du moine Théophile, qui sent un peu le Bas-Empire ; de son côté, M. Guichard a profité du chapitre *De Coloribus* pour traiter une question sur laquelle Lessing n'avait jeté qu'une lumière incomplète : la question d'invention de la peinture à l'huile. Selon Vasari, Antonello de Messine (1410), ayant ouï parler du procédé nouveau inventé par Jean de Bruges, alla en Flandre, surprit le merveilleux secret et le rapporta dans sa patrie. Lessing, Raspe et M. Léclanché donnent à ce récit le nom de légende. Mirœus, Horace Walpole, Vernazza ont parlé de tableaux à l'huile bien antérieurs à Jean de Bruges. Beaucoup d'écrivains italiens ont réclamé la priorité d'invention pour des artistes de leur pays. Une chose certaine, c'est que la peinture à l'huile était connue du moine Théophile, comme il appert des passages suivants que nous empruntons à M. de l'Escalopier : « Si vous voulez peindre les portes en rouge ou en toute au-
« tre couleur, employez de l'huile de lin que vous ferez ainsi : Prenez de la
« graine de lin que vous sécherez sur le feu... » Suit une définition semblable à celle qu'eût donnée Humphrey Davy : «... Prenez les couleurs que vous voulez
« poser, les broyant avec de l'huile de lin sans eau, et faites les teintes des fi-
« gures et des draperies.... Vous pourrez à volonté donner aux animaux, aux
« oiseaux ou aux feuillages, les nuances qui les distinguent. »

Un troisième passage du livre nous aidera à préciser ce que la peinture à l'huile doit à Van-Eyck. « On peut broyer, dit Théophile, les couleurs de
« toute espèce dans l'huile de lin et les poser sur une planche de bois, mais
« seulement pour les objets qui peuvent sécher au soleil ; car, *chaque fois que*
« *vous avez appliqué une couleur, vous ne pouvez en superposer une autre, ce qui,*
« *dans les images et les autres peintures, est long et très-ennuyeux* (quod in ima-
« ginibus et aliis picturis diuturnum et tædiosum nimis est). » Les artistes contemporains de Théophile connaissaient donc la peinture à l'huile ; mais ils reculaient devant la lenteur et l'ennui du procédé (*diuturnum et tædiosum nimis est*). Que cherchaient-ils et que trouva Van-Eyck? *Un siccatif.* Vasari ne dit pas autre chose : « *Una sorte di vernice che seccasse all' ombra, senza mettere al sole*
« *le sue pitture..... alla fine trovò che l'olio di seme lino et quello delle noci erano*
« *più seccativi di tutti gli altri....* » L'huile de lin mêlée d'huile de noix séchait facilement ; Van-Eyck forma ce mélange que cherchaient en vain tous les peintres depuis si longtemps. Il ne trouva pas la peinture à l'huile, il la rendit praticable.

La *Diversarum artium Schedula* ne porte pas de date. L'ouvrage où il se trouve mentionné pour la première fois est le *Lumen animæ*, sorte de manuel rédigé, sous le pontificat de Jean XXII (1316-34), par un religieux dont le nom est demeuré inconnu, pour venir en aide aux prédicateurs peu doctes. Lessing attribue la *Diversarum artium Schedula* à un moine de Saint-Gall, nommé Tutilo, et fixe la date de sa rédaction au IXe siècle. Raspe, Emeric David, M. P. de Montabert, M. Léclanché portent cette date au Xe ou au XIe siècle, sans se préoccuper de motiver une allégation qu'ils regardent comme démontrée.

« Interrogeons le livre lui-même, dit M. Guichard, non pour fixer un millé-
« sime, mais pour chercher une époque, et nous ne croyons pas beaucoup nous
« tromper en rapportant l'ouvrage au XIIe ou au XIIIe siècle.

« La publication d'un traité où le peintre, le verrier, le mosaïste, le miniatu-
« riste, le ciseleur et le fondeur de métaux, le calligraphe, le facteur d'orgues,
« l'orfèvre, le joaillier viennent chacun puiser des instructions, ne saurait être,
« selon moi, un fait isolé, et elle n'a pu avoir lieu qu'à une période de renouvel-
« ment et de renaissance. Tel est, en effet, dans l'histoire, le caractère des XIIe
» et XIIIe siècles, qui ont donné aux sciences Roger Bacon, Raymond Lulle et

« Vincent de Beauvais ; à la poésie Dante ; à la peinture Cimabué et Giotto ; à la « politique saint Bernard, Louis IX et l'abbé Suger.

« C'est au XIIe siècle que l'usage de la magnificence s'introduisit dans les « temples d'une façon inusitée. Or, il n'est pas possible que la *Diversarum artium* « *Schedula* ait paru dans un temps où ce livre hiératique n'aurait été qu'une « exception. Bien plus, quand on compare les textes de Théophile avec les tra- « vaux des artistes des XIIe et XIIIe siècles, on aperçoit une parfaite conformité « entre la doctrine du maître et les productions des élèves.

« Encouragés par les papes, les prélats, les abbés de France, d'Allemagne, « d'Italie, les peintres se multiplient sensiblement ; Théophile consacre un livre « à la peinture.

« Guillaume-le-Bon, roi de Sicile, confiait à des artistes grecs le soin d'exé- « cuter les mosaïques de l'église de Monréale. Au chapitre XV du livre II, Théo- « phile engage les mosaïstes à entremêler leurs compositions d'une espèce de « verre employée par les Grecs.

« Jamais l'art du verrier ne fut plus florissant. Au livre II, Théophile traite « particulièrement du coloriage du verre. »

Suit une conjecture de M. Guichard qui nous semble lumineuse. Le moine dit à propos de l'encensoir en métal battu qu'il propose de confectionner : « Tracez-y des tours, savoir : en haut une octogone, en dessous quatre carrées, « à chacune desquelles seront adaptées trois colonnettes, et entre elles deux « fenêtres allongées (*fenestræ productæ*). Au milieu de celles-ci, sur la colonne « centrale, sera une petite fenêtre ronde (*fenestella rotunda*). » Et ici M. Guichard demande : « Ces *fenestræ productæ* seraient-elles des fenêtres en ogive, et « cette *fenestella rotunda* une rosace ? » C'est qu'alors la *Diversarum artium Schedula* appartiendrait à cette époque où le style ogival remplaça le style roman, et la date assignée par M. Guichard serait la vraie date du livre.

Quel pays vit naître ce moine qui s'intitule *servus servorum Dei*, formule fameuse adoptée par la chancellerie de Rome depuis le temps de Grégoire Ier ? Nous ne le savons pas positivement. A la manière dont il analyse les procédés des artistes grecs, italiens, allemands, français, on dirait qu'il a visité tous les ateliers de l'Europe. Les Allemands réclament Théophile et citent quelques locutions germaniques et le surnom de *Rugerus*, qui se lit en tête du manuscrit de Leipzig ; de leur côté les Italiens s'appuient sur l'épithète de *Lumbardius*, au manuscrit publié par Raspe, et sur des mots d'origine italienne. M. Guichard se range du côté des Allemands.

« Le compilateur du *Lumen animæ*, dit-il, rapporte qu'il reçut la *Diversarum* « *artium Schedula de quodam monasterio Alemaniæ ;* or, cette mention, la pre- « mière qui ait été faite du livre de Théophile, est assurément des plus favo- « rables à l'origine germanique. Mais l'ouvrage n'a pas été élaboré plutôt pour « l'Allemagne que pour l'Italie ou pour la France. »

Le pieux moine a étendu sa sollicitude aux artistes de tous les pays où régnait cette religion qu'il aime de toutes les forces de son âme élevée et bonne.

On s'étonne que la *Diversarum artium Schedula*, véritable encyclopédie de l'art au moyen âge, ne s'occupe ni des tapisseries, ni de la statuaire, ni de l'architecture, ni de l'émail, cette branche de l'art cultivée avec succès à Limoges dès le temps de Louis-le-Jeune, et qui, plusieurs siècles avant Théophile et plusieurs siècles après lui, a donné dans notre pays des produits si remarquables. Une autre industrie manque encore à ce livre : c'est celle du sculpteur en ivoire. Au prologue du livre Ier, Théophile avertit ses élèves qu'ils apprendront avec lui « tout l'art de la glorieuse Italie dans l'application de l'or et de « l'argent à la décoration des différentes espèces de vases ou au travail des « pierreries ou de l'ivoire. » Le moine tient sa promesse pour l'or, l'argent, les vases et les pierreries ; mais d'où vient qu'il ne nomme pas une seule fois l'i-

voire? Il a dû en parler; l'auteur du *Lumen animæ* a noté le passage : « Theo-« philus in tractatu Diversarum artium dicit : Ebur quidem mollifiatur dupliciter, « aut in forti aceto vini, aut in oleo Benedicti; » et au livre XLIX, tit. X : « Theophilus in breviloquio Diversarium artium : Ebur quidem mollescit quin-« que modis, videlicet : vino decoctum, oleo unctum, corio involutum, igne ca-« lefactum, aceto immersum. » Que conclure, sinon que le fragment de la *Diversarum artium Schedula* où il est parlé de l'ivoire appartenait à cette partie du livre aujourd'hui perdue pour nous?

Terminons par la citation d'une recette très-extraordinaire que nous trouvons au chapitre XLVII du livre I[er] : « Il y a aussi, dit la traduction de M. de l'Escalo-« pier, un or appelé espagnol, qui se compose de cuivre rouge, de poudre de « basilic, de sang humain et de vinaigre. Les Gentils, dont l'habileté dans cet art « est probable, se font des basilics de cette manière : ils ont sous terre une « chambre dont le haut, le bas et toutes les parties sont en pierres, avec deux « petites fenêtres si étroites qu'à peine voit-on quelque chose à travers. Ils y « mettent deux vieux coqs de douze ou quinze ans et leur donnent suffisam-« ment à manger. Ceux-ci, quand ils sont engraissés, par la chaleur de leur « embonpoint, s'accouplent et pondent des œufs. Alors on ôte les coqs et l'on « met pour couver les œufs des crapauds, et on leur donne du pain en nourri-« ture. Les œufs couvés, il en sort des poulets mâles comme les poussins des « poules, auxquels, au bout de sept jours, croissent des queues de serpent; aus-« sitôt, si la chambre n'avait un pavé en pierre, ils entreraient dans la terre. « Pour prévenir cela, ceux qui les élèvent ont des vases d'airain ronds, de « grande capacité, perforés de toutes parts, dont les orifices sont resserrés; ils y « placent ces poulets, bouchent les ouvertures avec des couvercles en cuivre, « les enfouissent dans la terre, et ils se nourrissent six mois de la terre fine qui « pénètre par les trous. Après cela, ils découvrent et allument auprès un grand « feu, jusqu'à ce que les animaux soient dedans entièrement brûlés. Lorsque « c'est refroidi, ils retirent et broient soigneusement, y ajoutant un tiers de « sang d'un homme roux... Ensuite on prend des lames minces de *cuivre rouge* « très-pur; on y pose de chaque côté une couche de cette préparation et l'on « met au feu..... On fait ainsi jusqu'à ce que la préparation ronge le cuivre de « part en part, et prenne de là le poids et la couleur de l'or. *Cet or,* ajoute le bon « moine, *est propre à tous les usages.* »

A propos de cette recette dont aucun orfèvre n'a eu occasion de faire l'expérience, M. de l'Escalopier entreprend une timide justification de son auteur. A quoi bon? Que le moine, qui croyait à l'or espagnol, ait cru encore avec tout son siècle à la puissance mortelle du regard du basilic et à la vertu de l'urine de bouc pour tremper l'acier; qu'il ait été convaincu qu'on recueillait la couleur nommée *sang de dragon* dans la terre humectée par suite d'une lutte entre un dragon et un éléphant : cela est naturel. Le chapitre *De auro Hispanico*, comme tous ceux de la *Diversarum artium Schedula*, appartient à l'histoire des arts du moyen âge, et c'est surtout au point de vue de cette histoire qu'est précieux l'ouvrage de M. de l'Escalopier.

E. DU MOLAY-BACON.

Œuvres de M. le baron GUIRAUD.

Le légitime succès obtenu par les divers ouvrages de M. le baron Guiraud au moment de leur publication, le sentiment éminemment religieux qui les distingue, faisaient désirer vivement qu'une édition nouvelle permît à la librairie de produire ces ouvrages de conscience et de talent.

Nous annonçons avec un grand plaisir que cette édition complète va paraître, enrichie de plusieurs morceaux inédits de prose et de vers, revue avec un

soin tout scrupuleux, pour qu'elle puisse être admise sans restriction dans les lectures sérieuses de famille. Nous en publierons prochainement un examen détaillé.

De la morale chrétienne dans ses rapports avec l'ordre politique et civil, par M. l'abbé GAINET, prêtre du diocèse de Reims[1].

Développement analytique, clair, impartial, mais peu profond, de cette grande pensée que la morale et la religion sont indispensables à l'existence des sociétés comme le souffle à la vie, le mouvement aux astres, l'âme au corps. Aujourd'hui surtout, cette vérité aussi vieille que le monde demandait un esprit qui la ravivât, la saisît par des aperçus nouveaux et l'appropriât aux grandes luttes que commence notre siècle. M. Gainet n'a fait que reproduire les données communes sous lesquelles elle s'offrait d'ordinaire avant de Maistre et Bonald. Sa critique des socialistes manque d'assurance et de force. M. L. Reybaud, qu'il a pris pour guide, ne pouvait en effet lui donner sur eux que des notions imparfaites et superficielles.

Manuel de Chronologie universelle, par M. SEDILLOT[2].

Nous connaissons peu de précis qui, sous un si petit nombre de pages, renferment un résumé chronologique aussi exact et aussi complet. Nous reprocherons seulement à l'auteur de n'avoir point indiqué comme douteuses quelques dates qui se rapportent à des époques plutôt traditionnelles qu'historiques. Des notions préliminaires sur les mesures des temps, l'indication et la distinction des ères antérieures et postérieures à Jésus-Christ ouvrent ce manuel par un résumé clair et succinct tout à fait au niveau de la science actuelle. Un dictionnaire des savants et des hommes illustres, marquant l'année de leur naissance et de leur mort, occupe toute une moitié de l'ouvrage, et complète ainsi un *Vade-Mecum* chronologique, qui, sous sa modeste apparence, sera d'une utilité incontestable et journalière au savant et même à l'homme du monde.

La septième édition du *Pèlerinage à Jérusalem et au mont Sinaï en* 1831, 1832 *et* 1833, par le R. P. Marie-Joseph DE GÉRAMB[3], vient de paraître.

Cet ouvrage est trop généralement connu pour que nous essayions d'en donner une analyse. Tous ceux qui l'ont lu savent quel attrait il offre par ses descriptions circonstanciées sur Jérusalem, Bethléem, Nazareth, le Thabor, le Sinaï en un mot sur tous les lieux de la Terre-Sainte, combien il abonde en renseignements utiles sur l'empire turc, la Syrie, l'Egypte, et enfin combien le style du pieux pèlerin ajoute encore à l'intérêt du voyage. Ce livre de l'auteur des *Lettres à Eugène sur l'Eucharistie* et du *Voyage de la Trappe à Rome* acquiert encore une importance nouvelle par les circonstances particulières où se trouvent aujourd'hui placés l'Orient, et surtout la Palestine.

— Mlle R. du Puget travaille avec un zèle infatigable à faire passer dans notre langue les auteurs suédois, danois et norwégiens. Sous le titre de *Romans et Nouvelles de tous pays* elle a commencé à traduire du suédois *les Cousins* de Mme la baronne de Knorring. Elle a publié en même temps la biographie de Wallenstein, duc de Friedland, comme première livraison de son *Plutarque des hommes de guerre étrangers*. Nous nous proposons de parler d'elle plus au long en examinant sa traduction des *Edda* et des œuvres d'Isaïe Tegner[4].

[1] Sagnier et Bray, 64, rue des Saints-Pères.
[2] 3e édition. Chez E. Ducrocq, rue Hautefeuille, 10.
[3] 3 vol. Chez Adrien Leclere, 29, rue Cassette.
[4] Rue Saint-Lazare, 18.

— Nos lecteurs savent quel est le but de l'*OEuvre de la Sainte-Enfance*. En Chine, ce vaste empire, trop étroit pour sa population, on détruit périodiquement un certain nombre d'enfants : un homme, un bourreau vient, qui les enlève à leurs mères et va les jeter aux pourceaux. Mgr de Forbin-Janson a déjà racheté beaucoup de ces petites créatures, écloses sur un sol meurtrier où il ne semblait pas qu'un Vincent de Paul dût jamais paraître, et il a voulu avoir pour associés des enfants chrétiens. Aujourd'hui des enfants chrétiens épargnent pour leurs petits frères idolâtres ; moyennant une cotisation d'*un sou par mois*, ils les sauvent de la dent des pourceaux, les font baptiser et élever dans la religion.

L'église de Vauxall, à Caen, renferme un tableau dans lequel le but de l'*OEuvre de la Sainte-Enfance*, ses moyens, son exécution, sont parfaitement exprimés. L'auteur, M. Malherbe, en a fait une lithographie[1] qui se vend au profit de l'*OEuvre* elle-même. C'est une pensée de chrétien exécutée avec un remarquable talent d'artiste. Puisse-t-elle être comprise et augmenter le nombre des victimes rachetées, puisque, maintenant, en se procurant une excellente estampe, on s'associe, par-dessus le marché, à la touchante fondation du saint évêque de Nancy.

[1] Se trouve chez Victor Delarue, éditeur marchand d'estampes, quai du Louvre, 10.

Le Gérant, V.-A. WAILLE.

ERRATUM.

Il s'est glissé une grave faute typographique dans l'article publié par M. l'abbé Maret, dans notre numéro du 25 avril, sur *les Philosophes et le Clergé*. A la page 207, quatrième ligne, au lieu de : « que nous sommes en droit d'appeler la raison.... la raison, etc., *lisez* : parce que la raison parle par notre bouche.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ ET Ce,
rue de Seine, 32.

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT.

Je ne sais pas de question qui ait marché plus vite en France que celle des rapports nouveaux à établir entre l'Eglise et l'Etat. Il n'est pas un esprit sérieux pour lequel elle ne soit désormais posée; j'ajoute qu'il n'est pas un esprit perspicace pour lequel elle ne soit déjà plus d'à moitié résolue. Cette question, à peine soulevée durant la Restauration, ne pouvait pas avancer sous ce régime, parce que, les principes nouveaux qui le constituaient étant presque toujours en contradiction avec les antiques traditions qu'il s'efforçait de faire refleurir, la conscience publique flottait incertaine entre les uns et les autres. L'un des résultats les plus utiles de la révolution de 1830 a été de faire cesser cette confusion dans les matières religieuses, et d'assurer aux principes constitutionnels leurs conséquences nécessaires en reléguant les souvenirs dans le domaine de l'histoire. L'ancien régime est devenu désormais non moins impossible en religion qu'en politique; et il aura suffi de suivre le grand mouvement de l'Eglise de France depuis quatorze années, dans ses développements successifs et l'invincible enchaînement de ses conséquences, pour demeurer convaincu qu'une science historique frelatée ne prévaudra pas longtemps contre la justice, et une méchante métaphysique contre la Charte loyalement comprise. Les édits de Louis XIV, les quatre-vingt-trois articles de Pithou, les formules oppressives de l'hégélianisme sur l'unité spirituelle de l'Etat, tout cela, grâces à Dieu, recule chaque jour, et, pour ainsi dire, d'heure en heure, devant

une plus judicieuse appréciation des faits, devant l'autorité des droits consacrés par la société nouvelle, et par la puissance de cette logique native qui fait le fond en même temps que l'honneur de notre génie national.

Un moment j'ai éprouvé l'appréhension sérieuse de voir un parti puissant engager contre l'indépendance de l'Eglise une lutte redoutable; j'attribuais, je l'avoue, aux hommes qui, à divers titres, exercent de l'influence sur ce parti, des vues plus profondes et une audace plus grande que celles dont ils ont fait preuve. Aujourd'hui le pays a une mesure plus exacte de leur résolution et de leur courage. Réduire le débat aux plus mesquines proportions possibles, l'étouffer sous le nom des Jésuites, sans oser même contester l'existence des autres congrégations d'hommes, s'appuyer sur les préventions publiques sans poser un seul principe en face des principes de liberté qui s'élèvent contre eux et qui les débordent, voilà ce que nous avons vu, et voilà ce qui semble de nature à inspirer plus de pitié que d'inquiétude. Les pouvoirs parlementaires, malgré une apparente unanimité, mettent un grand prix à circonscrire cette querelle dans les plus étroites limites, et ne sont nullement disposés à se porter solidaires des amours-propres blessés qui voudraient s'abriter derrière eux.

Il se peut qu'un fatal concours de circonstances, joint aux engagements pris par un pouvoir qui aurait augmenté sa force en les déclinant, amène des complications nouvelles; mais pour peu qu'on vive au centre du monde politique, on peut affirmer que ces complications ne sont désirées par personne et que de grands efforts seront tentés pour les écarter. Parmi les hommes que leur destinée peut rapprocher du pouvoir, il n'en est pas, si légers et si téméraires qu'on les suppose, qui ait une résolution suffisante pour affronter l'épiscopat indissolublement uni avec le centre de la catholicité et avec le corps des fidèles; il n'en est pas un qui ait assez de décision, malgré des banalités déclamatoires, pour refuser à ce grand corps, s'il la réclame avec persévérance, la révision de certaines lois incompatibles avec le droit public de la nation et l'état nouveau de nos mœurs. Le succès de cette réclamation sera complet dès que les hommes religieux s'y seront associés par une première manifestation électorale, et qu'il sera devenu impossible, même auprès des plus aveugles, de

calomnier la pensée du clergé en l'attribuant soit à l'esprit de parti, soit à l'espoir de reconquérir une domination temporelle. Dissiper les préventions publiques et se montrer telle qu'elle est, dans la sincérité de sa pensée et de ses vœux, tel est aujourd'hui le premier devoir de l'Eglise de France. Que celle-ci ne se laisse pas enfermer dans une seule question, comme le voudraient ses ennemis, qu'elle étende au contraire le champ de ses réclamations dans un horizon aussi vaste que celui de la liberté constitutionnelle, et bientôt force sera de faire droit à des demandes qui s'imposeront à la justice du pays.

Sans exagérer notre force, sachons donc en comprendre l'étendue. Il n'est pas vrai, sans doute, que nous soyons trente-trois millions sur trente-quatre, comme on le dit trop souvent, car des chrétiens baptisés ne font pas des croyants, et il serait déplorable d'imprimer en France aux réclamations des catholiques les allures véhémentes qu'il est naturel de les voir revêtir en Irlande, où elles sont défendues par un peuple tout entier; mais n'oublions pas qu'au sein de cette société qui s'affaisse chaque jour davantage dans son égoïsme, nous sommes, après tout, la seule force intellectuelle constituée, le seul parti capable de se dévouer à quelque chose, le seul qui porte dans son cœur une foi immortelle en ses destinées. Assis sur de telles bases on peut défier des passions bien autrement ardentes que celles qu'il est donné à cette triste époque de susciter, et l'on doit tenir pour certain que les ambitions impatientes viendront bientôt traiter avec les catholiques, en leur offrant réparation et justice pour prix de leur assistance et de leur concours. Que la religion soit donc patiente parce qu'elle est éternelle; que le clergé français soit modéré parce qu'il est fort; que tous les fidèles respectent les lois, parce que, citoyens influents d'un pays libre, il ne dépend que d'eux d'en provoquer la prompte révision par les voies régulières. Indiquer les bases de cette révision, montrer que l'Etat doit aujourd'hui prendre ses garanties dans des dispositions d'une autre nature que celles qui prévalurent en d'autres siècles, telle est l'œuvre que sont appelés à poursuivre en commun les canonistes et les publicistes catholiques. L'un des plus grands services qui se puisse rendre à cette grande cause, c'est de la faire passer de la théorie à la pratique, et du domaine de l'abstraction dans celui des faits. J'essaierai d'y pénétrer à mon tour, en commençant par rap-

peler quel esprit animait l'ancienne législation parlementaire, et de quel concours de circonstances cette législation était sortie. Cela suffit pour constater l'impossibilité de l'appliquer aujourd'hui, dans ses dispositions restrictives et dans l'esprit général qui l'a inspirée.

C'est un axiome de politique et de morale qu'il n'est pas de société possible sans religion. Cela revient à dire, en effet, que l'homme serait le plus insociable des êtres si ses mauvais penchants n'étaient refrénés par une loi supérieure à celle de ses instincts brutaux. Mais dans quelles relations la loi religieuse et la loi civile doivent-elles s'établir? quelle action commune ou distincte est-il convenable de leur attribuer? Ceci peut être débattu suivant les temps, et ne touche pas au fond même de la nature humaine.

Le polythéisme païen, aussi bien que le monothéisme juif, avait confondu la puissance religieuse avec la puissance politique, au point qu'aucune distinction précise n'était alors possible entre l'essence et entre les effets de ces deux pouvoirs. Dans les sociétés antiques, les institutions fondamentales, immédiatement organisées par la Divinité elle-même, selon la croyanee des peuples, étaient religieuses par leur origine comme par leur génie, ou plutôt ces institutions étaient à elles seules la religion tout entière. Celle-ci régissait moins la vie de l'âme que la vie extérieure, et le Capitole était bien plus le temple de la patrie que celui des dieux. Lorsque le Christianisme vint illuminer le monde et ouvrir à ses regards le sanctuaire de l'éternité, jusqu'alors inaccessible, il se fit une distinction profonde et toute nouvelle entre les choses de la terre et celles du ciel. Les unes parurent de si peu de prix auprès des autres qu'on n'admit pas même la pensée qu'elles pussent être régies par le même pouvoir ; et le dualisme, qui, pour la première fois dans le monde, s'établit alors distinctement entre le Créateur et la création, entre l'âme et le corps, entre le temps et l'éternité, amena, par une conséquence nécessaire, la distinction des deux puissances dans l'ordre spirituel et temporel.

Cette distinction naquit avec le Christianisme lui-même : elle est fondée non moins sur le texte sacré que sur le génie de la religion ; elle fut comprise du moment où l'Eglise sortit du cénacle pour entrer dans les catacombes, et n'a pas été infirmée un seul jour, lors même que le Catholicisme s'est assis sur le

trône des Césars ou a dominé l'Europe féodale de toute la hauteur de la pensée de Grégoire VII. L'Etat a pu être soumis à l'Eglise ; le pouvoir temporel a pu, soit par l'effet de la volonté générale, soit par souci de ses propres intérêts, devenir et se proclamer le bras de chair du pouvoir spirituel ; mais jamais, dans aucun siècle, aucune nation catholique n'a méconnu la distinction radicale qui sépare la société politique de la société religieuse, jamais elle n'a opéré une confusion sacrilége entre des idées émanées de sources si différentes. Si le schisme anglican et le schisme grec, en réunissant sur la même tête des pouvoirs étrangers l'un à l'autre, ont rendu plus confuses les limites qui les séparent, c'est l'honneur du Catholicisme de n'avoir pas pu être accusé d'un pareil crime contre la liberté humaine, même au jour où il dominait les rois et voyait tous les peuples à ses pieds.

Il y a pour la religion catholique des modes d'existence fort divers sans doute, mais également acceptables selon les temps. Lorsqu'elle est professée par les populations tout entières, qu'elle est la règle des croyances et des mœurs, il est naturel qu'elle devienne aussi la règle des pouvoirs publics et qu'elle passe dans les lois, transformées par son esprit. Alors les deux pouvoirs, tout en demeurant distincts par leur origine et leur nature, se confondent fréquemment dans leur action, et l'autorité politique vient prêter son concours et sa force à celle qui n'a reçu du Ciel d'autre mission que de diriger les intelligences vers la vérité et les âmes vers le salut. L'Europe a vécu, depuis Constantin jusqu'à Luther, de cette vie puisée à la source ouverte sur le Calvaire : son histoire, sa littérature, ses lois et ses mœurs, toute sa vie publique et privée ont été l'expression d'une seule pensée, le résultat d'une même inspiration. Le concile de Nicée et le concile de Trente sont les deux termes extrêmes de cette ère durant laquelle a fleuri la chrétienté dans son unité magnifique et son harmonie incomparable. Y a-t-il eu, durant cette longue période, invasion de l'Eglise sur l'Etat, efforts persévérants de celle-là pour opprimer celui-ci, pour lui arracher ses attributions légitimes et nier son indépendance? L'histoire à la main, on pourrait répondre que non, et constater que ce sont presque toujours les pouvoirs publics, et surtout les vœux énergiques des peuples, qui ont spontanément conféré à l'Eglise des attributions nouvelles et une juridiction

plus étendue. Depuis la fin du IVe siècle jusqu'au commencement du XIVe, la puissance ecclésiastique, appliquée aux choses temporelles, s'est accrue naturellement, et en quelque sorte par alluvion, à mesure que les révolutions bouleversaient les sociétés européennes et que le flot des siècles passait sur elles.

A peine le monde romain se reposait-il sous le Christianisme que les populations invoquèrent, pour leurs nouvelles croyances, l'appui du pouvoir, qui, en les embrassant, avait identifié ses destinées avec le sort de ces croyances elles-mêmes. Les empereurs devinrent, par la force des choses, les gardiens jaloux du dogme, les ennemis de l'hérésie, les exécuteurs dévoués des décrets des conciles ; ils vinrent de leur personne dans ces grands comices du Christianisme prendre humblement leur place, non pour disserter sur le dogme, ni sur une discipline qu'ils n'élevaient pas la prétention de régler, mais pour prêter l'autorité de leur puissance à des décisions auxquelles ils demeuraient soumis comme les derniers d'entre les fidèles. Les délégués des empereurs assistaient aux conciles œcuméniques comme la force armée assiste aux débats de nos tribunaux, dans le seul but de prêter main-forte aux arrêts de la justice. Ainsi que le rappelle, avec l'autorité de preuves incontestables, M. l'archevêque de Paris dans son beau travail sur l'*appel comme d'abus,* au lieu de prévenir l'extension de la juridiction ecclésiastique, le législateur impérial la favorise. Depuis Constantin jusqu'à Théodose-le-Jeune, une éclatante protection est accordée par le code et aux dogmes et à la discipline de l'Eglise. Les sectes anticatholiques sont poursuivies comme le seraient des factions ; l'opinion publique contraint en quelque sorte les évêques d'accepter le titre et l'autorité d'arbitres qui leur est conféré dans les causes civiles ; enfin l'on entend saint Augustin se plaindre d'être arraché à sa mission sacerdotale et à ses méditations solitaires par l'insistance des plaideurs, qu'il est obligé d'écouter, et des parties, qu'il a reçu mission de concilier.

Epouvanté de sa propre corruption et menacé par les Barbares, entre Héliogabale et Attila, le monde romain, à la veille du déluge, se réfugie dans l'arche destinée à flotter au-dessus des eaux. Il se livre corps et âme à l'Eglise, et met les canons de celle-ci sous la protection du droit vénéré de l'empire, sans

que jamais ni un jurisconsulte, ni un évêque, ni un prince, ni un docteur, ait eu, soit à Constantinople, soit à Rome, la pensée de confondre en principe ces deux puissances, lors même que les circonstances rendaient inévitable la confusion de leurs attributions.

A peine établis dans les Gaules et régénérés par l'eau sainte, les rois franks n'eurent qu'une pensée, celle de continuer dans leur personne la puissance impériale, dont les dernières lueurs éblouissaient encore le monde. Les princes barbares, avec une ardeur de néophytes consciencieux et une habileté de conduite que la barbarie est loin d'exclure, attribuèrent au clergé, seul médiateur efficace entre les conquérants et la vieille société conquise, seul interprète possible d'une législation savante, des droits plus étendus, une juridiction plus générale que celle dont il jouissait en vertu des actes mêmes des empereurs. D'arbitres les évêques devinrent magistrats. Les causes civiles aboutirent de toutes parts à leurs tribunaux, et les jugements ecclésiastiques reçurent l'exécution parée que quelques canonistes leur reconnaissent depuis les premiers princes chrétiens, mais qui leur est, dans tous les cas, soit attribuée, soit confirmée par les Capitulaires.

Au principe du droit impérial un autre principe vint se joindre pour enfanter la société nouvelle. La terre et les personnes se trouvèrent unies par le lien de la féodalité, et les chefs de l'Eglise, devenus possesseurs de fiefs innombrables, virent augmenter encore, en leur qualité de grands vassaux et de conseillers de la couronne, les attributions politiques qui leur avaient été précédemment departies. Le droit de propriété emportant le droit de justice, et la possession du sol impliquant dans les idées du temps le devoir de l'administrer par ses agents comme celui de le défendre par ses armes, les évêques se trouvèrent enlacés dans les obligations les moins compatibles avec leur caractère spirituel, et les demeures épiscopales devinrent des forteresses, par des causes analogues à celles qui avaient changé les officialités en prétoires. Cette confusion entre une société toute militaire et une société toute religieuse est, sans doute, le plus grand péril qu'ait jamais couru le Catholicisme dans la pureté de son dogme et l'austérité de sa discipline; mais l'Eglise l'avait subi plutôt qu'elle ne l'avait cherché; et lui faire un crime d'avoir étendu son abri tutélaire

sur l'Europe occidentale, livrée à l'oppression de la plus brutale cupidité, c'est reprocher aux peuples d'avoir éprouvé le besoin de se défendre, et au droit d'avoir prévalu contre la force, sous la seule forme qu'il lui fùt alors donné de revêtir.

Il n'était pas nécessaire sans doute pour la religion que les évêques devinssent de grands seigneurs terriens, possédant fiefs avec haute et basse justice ; mais cela importait beaucoup aux intérêts de la société temporelle, puisque leur intervention tempérait seule l'esprit des institutions féodales. Il n'était pas absolument indispensable que les tribunaux ecclésiastiques demeurassent saisis de toutes les causes intéressant les clercs ou les personnes revêtues du privilége clérical ; mais si ce droit ne leur avait été dévolu, le pouvoir spirituel aurait succombé au moyen âge sous la puissance des barons, aussi infailliblement que les Européens seraient de nos jours sacrifiés en Orient si des capitulations diplomatiques ne les arrachaient exceptionnellement à la juridiction territoriale. Enfin, nous concevons fort bien aujourd'hui un état social dans lequel tout ce qui se rapporte aux mariages, aux testaments et aux principales matières concernant les personnes et les choses est du ressort exclusif de la justice civile : cela nous paraît fort naturel et fort régulier, et cela l'est en effet; mais qui ne comprend que, si telle avait été la pratique de sociétés encore barbares, il y a plusieurs siècles que le mariage aurait cessé d'être respecté dans son indissolubilité et la famille dans sa constitution inviolable? D'ailleurs, comment les causes qui se rapportaient à ces matières n'auraient-elles pas été du ressort de l'autorité ecclésiastique, dans un temps où l'opinion n'avait pas encore admis la distinction que l'Europe fait aujourd'hui entre l'état religieux et l'état civil des personnes? Le mariage conçu comme sacrement n'aurait été compris par personne comme un contrat. Les vœux monastiques n'engageaient pas seulement la conscience, ils retranchaient le citoyen de la société civile. Le pouvoir de disposer des bénéfices était un droit religieux autant qu'une prérogative sociale ; il n'était pas enfin un acte extérieur de la vie, pas une œuvre de la conscience, pas une résolution des pouvoirs publics, dans lesquels ne s'opérât, par l'effet de circonstances irrésistibles, une confusion qui aurait fini par altérer la distinction des deux puissances et le génie même du Christianisme, si dans cette société toute militaire, au milieu de ces passions si impé-

rieuses, l'assistance de la Providence n'avait visiblement préservé l'intégrité de la doctrine catholique, contrairement à toutes les prévisions humaines.

A partir de l'avénement des Valois, un mouvement s'opère en sens contraire de celui qui avait prévalu depuis la fondation de la monarchie française jusqu'à l'extinction des Capétiens directs. Ce mouvement se développe durant le cours du XVe siècle, et devient décisif au XVIe. En contestant à l'Eglise quelques-unes de ses attributions, la royauté n'a pas la pensée d'attaquer la religion et de se commettre avec le clergé, elle se dévoue à une seule mission, celle de constituer l'unité territoriale et politique de la France. Mais, pour atteindre ce but de ses persévérants efforts, elle est conduite à attaquer l'organisation féodale sous toutes ses formes, à faire rentrer sous sa dépendance toutes les forces et toutes les juridictions. Les parlements deviennent les dépositaires intelligents et les instruments dévoués de sa pensée. La royauté veut reprendre une suprématie effective, et c'est en faisant jouer la mine dans les fondements du vieil édifice féodal qu'elle parvient à déblayer le sol et à s'y préparer une large place. Or, il était impossible, en entreprenant une pareille tâche, de ne pas rencontrer devant soi et les tribunaux ecclésiastiques, et les évêques, et les propriétaires de bénéfices, et la cour de Rome elle-même, jalouse gardienne de toutes les immunités du sacerdoce. Le clergé se trouvait tellement lié à l'Etat par sa constitution politique qu'en changeant celle-ci on courait grand risque de l'atteindre lui-même dans ses attributions propres, quelque résolu qu'on pût être à respecter l'Eglise et à s'incliner devant ses droits. Lorsque deux chênes ont vieilli étroitement enlacés, mêlant leurs rameaux et leur ombrage, la cognée qui abat l'un fait à l'autre des blessures profondes, et si le dôme de la forêt s'éclaircit, la tempête ébranle les racines qui jusqu'alors l'avaient défiée. Ceci arriva à l'Eglise catholique, lorsque l'Etat changea de face et que le pouvoir royal eut hérité de l'œuvre des révolutions et des siècles.

Ce changement aurait été aussi heureux pour la religion que pour la société française, qu'il amenait à l'unité politique et qu'il préparait à l'égalité civile, si les rois, et surtout les parlements, avaient pu faire une distinction nette et précise entre les droits que possédait l'Eglise de France, en vertu de sa con-

stitution divine, et ceux qu'elle avait reçus par l'effet des événements, s'ils avaient respecté la plénitude de son indépendance spirituelle en se bornant à lui enlever des pouvoirs politiques peu compatibles avec sa mission. Mais une telle division n'était pas facile à opérer, peut-être même était-elle véritablement impossible.

« Il aurait été sans doute préférable pour les évêques, dit excellemment M. l'archevêque de Paris, d'être un peu moins puissants dans l'Etat et de l'être un peu plus dans l'Eglise. Mais ce n'était pas chose facile que ce divorce. Ni l'Eglise ni la royauté n'avaient peut-être la puissance de le consommer, alors même qu'elles l'auraient voulu. On ne rompt pas légèrement des liens qui avaient commencé avec la monarchie, on ne règle pas en un jour les comptes de deux sociétaires qui, depuis douze siècles, géraient en commun les intérêts religieux, moraux et politiques d'une grande nation [1]. »

On pouvait sans doute demander, comme Pierre de Cugnères à Philippe de Valois, que l'autorité des officialités fût définie et limitée; on pouvait, comme Charles VII, prendre des mesures pour empêcher la cour de Rome de disposer souverainement des bénéfices situés en France, et de les écraser par des taxes trop lourdes; on pouvait enfin, avec François Ier, assurer à la couronne une intervention directe dans le choix des évêques, comme il le fit par son concordat, et diminuer des cinq sixièmes les causes laïques ressortissant aux tribunaux ecclésiastiques, ainsi que ce prince le pratiqua, quelques années plus tard, par sa célèbre ordonnance de Villers-Cotterets : rien de tout cela ne blessait, à proprement parler, les droits de la religion, et plusieurs de ces mesures étaient conformes à l'intérêt bien compris de l'Eglise et favorables à la régularité du clergé français. Mais l'interprétation de ces dispositions et le partage qu'elles avaient pour but d'amener entre les deux pouvoirs devaient nécessairement engendrer des difficultés inextricables.

Presque toutes les matières étaient mixtes, puisque l'état civil dépendait de l'état religieux, d'après l'opinion aussi bien que d'après la loi. Quels juges, quel tribunal, quelle autorité statueraient donc en dernier ressort sur ces matières et régleraient la compétence? Toutes les causes touchant au mariage, à sa validité, aux empêchements canoniques, aux dispenses et

[1] *De l'appel comme d'abus*, chap. XIV, p. 89.

aux exceptions, toutes celles qui se rapportaient aux conséquences sociales des vœux monastiques, dans leur perpétuité irrévocable, les difficultés qui touchaient soit à la sainteté du serment, soit aux conditions canoniques prescrites pour posséder régulièrement des bénéfices, tous ces intérêts et tant d'autres ne participaient-ils pas de l'ordre spirituel et de l'ordre temporel, et comment aurait-il été possible de trancher de telles difficultés autrement que par l'arbitraire? De plus, le pouvoir royal s'était proclamé protecteur des canons de l'Eglise, tous les peuples catholiques s'empressant alors de recevoir comme lois de l'Etat les lois augustes destinées à régir la chrétienté tout entière. Ces canons, émanés d'une autorité que la conscience publique réputait indéfectible, étaient donc placés, par le seul fait de leur publication, sous la protection et la garde du prince temporel, que Bossuet nous représente encore, deux siècles plus tard, veillant, le glaive à la main, à la porte du sanctuaire. Il suffisait de constater leur authenticité pour les rendre exécutoires, et les cours de justice restaient, à cet effet, chargées de les enregistrer, ou, pour parler leur langue, de les *recevoir*. Comment aurait-il été possible qu'un tel pouvoir, indispensable d'ailleurs, il faut bien le reconnaître, n'amenât pas des dissidences graves sur la manière d'interpréter ces canons eux-mêmes, et, plus tard, sur le droit de les examiner et d'en débattre l'esprit et la portée?

Lorsque les parlements, s'attribuant les prérogatives des états du royaume, s'efforçaient de substituer au droit d'homologuer les décisions royales celui de les rejeter, il était clair que ces grands corps ne seraient pas plus réservés en matière ecclésiastique, et que de nombreux conflits entre l'Eglise et l'Etat sortiraient d'attributions si complexes et si mal définies. Jamais nos cours de justice, aux jours mêmes où elles furent le plus vivement atteintes par l'influence de la Reforme et par l'esprit du jansénisme, n'élevèrent sans doute la prétention de refuser une décision canonique régulièrement rendue en matière doctrinale : c'eût été contester la base même de la société tout entière telle qu'elle existait alors; mais on se livra à des distinctions subtiles et infinies sur les limites et les prescriptions de la discipline. C'est ainsi que, lorsque l'univers catholique s'inclinait avec respect devant le concile de Trente, qui venait de sauver l'intégrité de la foi en rétablissant la pureté

des mœurs, on vit les parlements de France refuser de recevoir ses décrets disciplinaires, non, comme l'a fait remarquer l'abbé Fleury, que la discipline de Trente n'ait paru fort bonne, puisqu'on en inséra la plus grande partie dans l'ordonnance des états de Blois, mais parce que les magistrats, soumis aux influences de la réformation ou contraints de garder des mesures avec les réformés, crurent devoir la déclarer, en quelques points, contraire à nos libertés gallicanes [1].

Les parlements restèrent donc, en dernier ressort, juges suprêmes de la compétence dans toutes les matières mixtes, et ils conquirent, sinon le droit d'interpréter dogmatiquement les canons, du moins celui d'en déterminer l'application dans tous leurs effets extérieurs. Personne n'ignore que l'appel comme d'abus fut l'arme redoutable avec laquelle se poursuivit, pendant trois siècles, une lutte qui devait aboutir à l'oppression légale de l'Eglise et à sa déconsidération profonde dans l'esprit des peuples. On vit les cours de justice statuer sur la question de savoir si des personnes décédées étaient ou n'étaient pas séparées de la communion catholique, régler les pouvoirs respectifs des évêques et des chapitres, décider des livres liturgiques et des cérémonies du culte, en attendant le moment d'ordonner de l'usage et de l'interdiction des sacrements en plein XVIII[e] siècle. Ce dernier scandale ne tarda pas à se produire : lorsque l'incrédulité livrait à l'Eglise de Dieu l'assaut le plus terrible qu'elle ait soutenu sur la terre, on entendit une cour souveraine prescrire, à la diligence de son procureur général et par arrêt, l'administration du Viatique, et décréter de prise de corps le prêtre qui l'avait refusé sur l'ordre de son archevêque [2]. Cette tyrannie sacrilége était sans doute inspirée par des antipathies de sectaires, non moins que par les influences philosophiques qui soufflaient sur cette société remuée jusqu'aux abîmes. Mais comment méconnaître que le système d'oppression juridique sous lequel disparaissait chaque jour davantage et la liberté de l'Eglise et la dignité de la religion était la conséquence expresse, forcée, des rapports respectifs alors établis entre les deux puissances? Il était difficile que, dans certaines circonstances, l'évêque du dehors n'aspirât pas à devenir l'évêque du dedans; et si les *fils aînés*

[1] *Instit. au droit ecclés.*, chap. 1[er].

[2] Arrêté du parlement de Paris des 13 et 15 décembre 1752.

de l'Église n'ont pas été tentés en France du rôle pris par les *défenseurs de la foi* en Angleterre, il faut en rendre grâce aux sentiments personnels de ces princes plutôt qu'aux principes sur lesquels reposait depuis deux siècles l'édifice de l'ancienne monarchie. Quand le clergé formait le premier ordre politique de l'État et possédait une portion considérable de la propriété territoriale du royaume, une telle situation nécessitait des mesures de surveillance et de répression, dont les conséquences naturelles pouvaient en couvrir d'autres moins légitimes.

La religion romaine, après avoir été dominante jusqu'en 1685, était devenue tout à coup religion exclusive par la révocation de l'édit de Nantes. Vers le temps même où la royauté persécutait le protestantisme pour faire excuser ses menaces envers le Saint-Siége, la foi catholique, loin de s'étendre, s'affaiblissait sensiblement dans les esprits : aussi était-il impossible qu'un désaccord aussi manifeste entre les tendances violentes du pouvoir et les tendances contraires de l'opinion n'amenât pas une situation nouvelle pour l'Eglise comme pour la société. Une grande révolution n'était pas moins nécessaire au point de vue religieux qu'au point de vue politique. Peut-être aurait-il été moins difficile, après Louis XV, de restaurer régulièrement la monarchie française, qu'il ne l'eût été de relever l'édifice catholique étayé par le pouvoir royal, et subissant, devant un siècle incrédule, la double influence de la déclaration de 1682 et de l'acte de proscription de 1685. Au milieu de cette confusion de tous les principes, dans la corruption générale de l'intelligence et des mœurs, il fallait que la Providence intervînt elle-même par des événements décisifs. Le moment était visiblement arrivé de transformer dans les conditions de sa vie terrestre l'Eglise promise à des destinées immortelles, et de faire refleurir, par l'infusion d'un esprit nouveau, la grande société religieuse qui avait vécu quatorze siècles dans une étroite union avec les puissances du monde.

Une société nouvelle s'éleva donc sur des bases jusqu'alors inconnues; elle proclama l'égalité civile la plus entière et une liberté politique à peu près sans limites. Conséquente avec elle-même, cette société, qui se constituait sous l'influence combinée du *Contrat social* et de l'*Encyclopédie*, ne reconnaissait aucun dogme déterminé, n'admettait comme légalement vraie aucune religion positive, et bornait sa compé-

tence en ces matières au soin d'assurer à la conscience humaine la liberté complète de son commerce avec Dieu. Le clergé cessa d'être un ordre dans la nation ; ses biens lui furent enlevés et attribués pour gage à la dette de l'Etat, moyennant un traitement assuré par la loi aux ministres du culte, en vertu du droit commun en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Le clergé ne résista à aucune de ces innovations, et c'est un fait historique incontestable qu'il prêta même un concours à peu près général au grand changement qui s'opérait dans la constitution politique du pays. On sait quelles circonstances vinrent changer les dispositions dont il avait d'abord fait preuve à l'Assemblée nationale. La passion l'emporta vite sur la logique, et des haines invétérées triomphèrent des principes solennellement proclamés. Au lieu de dégager l'Eglise des entraves parlementaires que rien ne justifiait désormais, et de lui appliquer le bénéfice des doctrines sur lesquelles on travaillait à édifier la famille, la législation civile et la constitution tout entière, l'esprit philosophique et l'esprit janséniste se liguèrent pour enfanter la constitution civile du clergé. C'était mettre aux mains de la démocratie des pouvoirs plus étendus que ceux qu'avait usurpés la couronne, et faire plus en un seul jour contre l'indépendance de l'Eglise qu'on n'avait osé durant trois siècles ; c'était séparer la France du centre de l'unité, et appliquer à sa discipline un caractère tout politique. La constitution civile du clergé était le dernier mot du système contenu en germe dans les écrits des Pithou, des Dupuy et des Elie Dupin, système combattu par Bossuet, le gallican, non moins vivement que par Fénelon, l'ultramontain, et dont le caractère est de séparer profondément la discipline du dogme catholique, en frayant par le schisme la voie à l'hérésie.

Les conséquences de cette tentative furent, à la fin du XVIII[e] siècle, ce qu'elles seraient encore aujourd'hui, si un tel essai pouvait être recommencé. Un clergé amolli par de longs jours de prospérité, et qui avait laissé échapper de ses mains la direction de l'intelligence humaine, se retrempa par le martyre et reçut un nouveau baptême. Lorsqu'il fallut reconstruire la société, l'homme de génie auquel le Ciel avait départi cette mission retrouva ce clergé décimé par la mort, un épiscopat dans l'exil, tous les biens ecclésiastiques vendus,

les temples démolis ou profanés, et, en face de toutes ces ruines, une Eglise constitutionnelle dont l'existence imposait à sa politique les plus grands ménagements.

Remettre la France en communion avec le centre de l'unité catholique fut le plus grand service qu'un gouvernement ait jamais rendu à un peuple ; et lorsqu'on songe au déchaînement de tant de passions et de tant d'intérêts, aux fureurs de l'impiété naguère encore triomphante, il est impossible de ne pas voir dans le concordat de 1801 une œuvre d'audace et de génie sans précédent dans l'histoire. Il fallait plus de courage au premier consul pour assister à une grand'messe dans Notre-Dame que pour triompher à Marengo. Ce n'est pas en présence de tels obstacles qu'il sied bien de se montrer difficile et de demander un compte rigoureux au pouvoir des restrictions qu'il a pu mettre à l'un des actes les plus glorieux qui soient jamais sortis d'une pensée supérieure. Cette gloire restera tout entière, et à Napoléon qui comprit avec une telle perspicacité le génie national de la France et les conditions permanentes de son influence sur l'Europe, et à l'homme dont le nom est associé à celui du premier consul dans cette partie capitale de son œuvre. Si la France catholique ne savait déjà tout ce qu'elle doit à Portalis, le recueil publié par son petit-fils l'attesterait d'une manière éclatante[1] : il est impossible de mettre au service d'une cause aussi difficile à gagner un savoir plus vaste, un dévouement plus sincère et une prudence plus consommée.

Et pourtant Portalis a posé des principes que je suis loin d'admettre, et a formulé, dans les articles organiques, certaines dispositions que je crois incompatibles avec la liberté du culte catholique, non moins qu'avec les dispositions qui président aujourd'hui à notre organisation constitutionnelle. Ces réserves contredisent-elles mes éloges, ou ne serait-ce pas seulement entre les deux époques qu'il y aurait contradiction? Ne se trouverait-il pas que l'auteur du *Discours sur l'organisation des cultes* a été l'homme de son temps, sans être encore l'homme du nôtre?

Napoléon était entouré de difficultés, que tout autre aurait estimé insurmontables, pour négocier un concordat avec le Saint-

[1] *Discours, rapports et travaux inédits sur le concordat de 1801*, par J.-E.-M. Portalis, ministre des cultes, mis en ordre et publiés par le vicomte Frédéric Portalis, conseiller à la Cour royale de Paris.

Siége, et pour faire accepter au corps législatif et à la Révolution tout entière le résultat de ces négociations. Les *fils de Pithou* étaient étroitement ligués avec les *fils de Voltaire*, et les traditions de la grand'chambre se confondaient alors avec celles du salon de Mme Geoffrin. Il fallait ramener à l'unité catholique ou du moins à la tolérance les auteurs même de la constitution civile du clergé qui peuplaient le corps législatif et le sénat, le conseil d'Etat et les hautes administrations départementales.

Résister en face aux prétentions des jansénistes parlementaires et des encyclopédistes émérites, en arguant des droits de la conscience et des principes de la liberté, c'était une situation qu'on ne pouvait prendre au lendemain du 18 brumaire, sous le régime de la constitution de l'an VIII, dans le silence de la presse et l'affaissement de la pensée publique. D'ailleurs, le clergé catholique était accoutumé depuis trop de siècles à la protection de l'Etat et trop soumis aux conditions inhérentes à cette protection même pour ressentir en 1801 aussi vivement qu'il peut le faire en 1845 les atteintes portées au droit commun par quelques dispositions des lois organiques. Un long apprentissage de la liberté peut seul en suggérer le goût et l'intelligence. Le clergé n'avait pu faire un tel apprentissage ni dans les antichambres de Versailles, où l'on prenait ses évêques, ni dans les prisons où la Révolution l'avait traîné. Pendant que la nation s'était retrempée aux sources ouvertes par la Révolution, l'Église de France en était restée aux souvenirs de la royauté très-chrétienne et aux principes de l'ancien régime, et ce fut de l'alliance de celui-ci avec l'omnipotence impériale que sortit sa constitution nouvelle.

L'esprit du clergé et la situation politique de l'épiscopat justifiaient d'ailleurs toutes les réserves, et, sous quelques rapports, toutes les alarmes du pouvoir. Si d'un côté il fallait craindre la complaisance et l'adulation poussées parfois jusqu'à leurs extrêmes limites chez quelques admirateurs du grand homme, il était naturel de redouter davantage les souvenirs récents de l'émigration et les inspirations de l'esprit de parti chez des hommes aigris par de longues persécutions. Vis-à-vis d'un concordat qui supprimait d'un trait de plume tous les vieux siéges, changeait toutes les circonscriptions, et validait, contrairement au texte des canons, la vente des biens ecclésiastiques, il était légi-

time de se mettre en garde contre les tentatives de résistance essayées de l'étranger par une partie des membres de l'épiscopat, qui protestaient, en invoquant les traditions et les lois de l'Église, contre l'acte de souveraineté le plus absolu qui soit jamais émané de Rome. La France imposant au Saint-Siége, au nom des doctrines gallicanes, des actes que l'ultramontanisme le plus effréné pouvait à peine justifier, ces doctrines gallicanes solennellement déclarées obligatoires dans l'enseignement catholique par la loi de germinal an X, le même jour où la convention de messidor an IX venait de les contredire avec tant d'éclat, c'était là une situation tellement fausse qu'elle exigeait des mesures extraordinaires et ne pouvait servir de base pour des combinaisons permanentes et pour un bien long avenir.

Grâces au Ciel les circonstances ne sont plus les mêmes, et le temps a marché pour le clergé comme pour la société tout entière. Les traditions de l'antique monarchie ont disparu dans l'abîme de 1830, et les descendants de Louis XIV ont emporté dans l'exil les dernières traces du régime bâtard que la Restauration s'efforçait de faire renaître. Le chef constitutionnel de l'État est pour tout le monde le roi des Français, et n'est plus pour personne le roi très-chrétien, le fils aîné de l'Église, le protecteur-né des saints canons. Si les souvenirs de l'ancien régime n'obscurcissent plus notre vue, les appréhensions qu'on pouvait éprouver du temps du Consulat ne sauraient la troubler davantage. Il n'y a plus ni prêtres *assermentés* ni prêtres *insermentés*, et la *petite église* a disparu depuis longtemps. Les évêques ne résident plus en Angleterre à la suite d'une dynastie exilée, et l'on ne saurait redouter aujourd'hui pour l'épiscopat aucun des deux périls de ces temps difficiles, l'esprit de flatterie et l'esprit de faction. Les évêques élus sous notre monarchie constitutionnelle ne sont pas courtisans : ils le prouvent, grâce à Dieu, tous les jours ; ils ne sont pas factieux, car ils auraient tout à perdre à recommencer l'épreuve d'une autre Restauration. Ils ont pris le régime représentatif au sérieux, et ne veulent rien au delà du gouvernement qui les a choisis dans leur bourgeoise obscurité, et de la Charte de 1830 qui les a faits libres. Ils ont compris tout le prix de la liberté depuis qu'elle a racheté l'Irlande, constitué la Belgique, sauvé en Allemagne l'intégrité de la foi menacée par le pouvoir, depuis

qu'en s'appuyant sur elle le Catholicisme marche dans les deux mondes à la conquête des intelligences.

Il n'y a donc aucune analogie entre la situation de l'Église en 1801 et celle qu'elle occupe en ce moment, et je ne sais rien de plus puéril que cette persistance à river, malgré lui, le clergé à un passé qu'on lui dénie à lui seul le droit de répudier pendant qu'on y convie la nation tout entière. Citer avec complaisance les entraves imposées par les gens du roi aux gens d'Église sous l'ancien régime parlementaire, lorsqu'on ne manquerait pas de désigner soi-même à l'indignation de la France l'homme qui paraîtrait approuver les preuves de noblesse exigées pour monter dans les carrosses, c'est donner à penser ou qu'on ne veut pas perdre le fruit de ses lectures dans quelques poudreux bouquins, ou qu'on est incapable d'embrasser le sens d'une grande révolution sociale. Ce sont des excentricités d'esprit ou des petitesses qui, Dieu merci, ne feront jamais école. Après avoir transformé le droit privé par le Code civil et trouvé dans la constitution de 1830 leur expression pratique et modérée, les idées de 1789 s'appliqueront nécessairement aux rapports nouveaux entre l'Église et l'État. La jurisprudence des tribunaux comme l'esprit de la législation tendront à se mettre de plus en plus en harmonie avec elles, à quelques subtilités qu'on ait recours pour l'empêcher.

Ces idées se résument dans la formule nette et concise inscrite en tête du pacte constitutionnel : « Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection. »

Profession dogmatique complète, faculté de pratiquer le culte dans toutes ses observances extérieures, sauf l'action des lois de police statuant dans un intérêt d'ordre public, tel est le sens manifeste d'un article dont le bénéfice est acquis à toutes les croyances, et qui désintéresse l'Etat dans toutes les matières de foi. Mais cette incompétence le désarme-t-elle à ce point que, sous prétexte d'user de la liberté religieuse, on puisse se livrer à des actes ou proclamer des doctrines contraires aux droits de l'Etat lui-même, et qu'il soit loisible de faire ou de dire, sous le manteau d'une religion, ce qui serait un crime ou un délit si on agissait sous le manteau de la morale ou de la politique ? Assurément non ; et la distinction est trop facile pour pouvoir embarrasser longtemps le débat. Qu'une religion

enseignât, par exemple, que les serments prêtés au souverain ne lient pas les sujets, ou bien, qu'il existe en matière politique une souveraineté étrangère, supérieure à la souveraineté définie par les lois nationales, il est évident que de telles doctrines ne pourraient être propagées, sous quelque forme que ce pût être, sans donner lieu à une poursuite criminelle. Pareillement, si des écrivains s'avisaient d'attaquer l'ordre social dans ses bases en faisant l'apologie du vol ou de l'adultère, en insultant au mariage et en conviant à la promiscuité, il ne leur suffirait pas, à coup sûr, pour échapper aux justes vindictes de la loi, de venir dire qu'ils appartiennent à une religion au sein de laquelle de tels principes sont admis et qu'ils les professent à titre de croyances. S'il plaisait à telle école, qu'il serait possible de désigner, de se déclarer demain religion, le bon sens dit assez qu'elle ne pourrait invoquer l'art. 5 de la Charte pour échapper à la répression, et qu'en élevant sur ses tréteaux une chaire à prêcher elle aurait commis un délit de plus, bien loin de s'assurer une garantie nouvelle. A plus forte raison faut-il reconnaître à l'Etat et laisser à son appréciation souveraine le droit d'accorder des immunités civiles aux ministres de certains cultes, et serait-il insensé de prétendre échapper au recrutement ou au service de la garde nationale en se disant prêtre de Saint-Simon ou d'une secte d'illuminés, parce que, dans un intérêt général, la loi a concédé une telle immunité aux ministres des diverses communions chrétiennes. A la loi seule il appartient de reconnaître un culte nouveau, en ce sens qu'elle seule est en droit d'en salarier les agents et de les placer hors du droit commun. Tant qu'une doctrine n'est pas reconnue, il est loisible au gouvernement de ne pas la traiter comme religion : elle n'a droit de se prévaloir alors que de la faculté départie à tous les Français de publier librement leurs opinions en se conformant aux lois. Mais lorsque cette reconnaissance a eu lieu par un acte solennel, elle suffit pour constater le caractère régulier de l'association religieuse elle-même; et, dès lors, celle-ci peut invoquer dans toute leur plénitude le bénéfice des stipulations de l'art. 5.

Toutes les communions chrétiennes sont dans ce cas, car leurs ministres reçoivent tous une subvention du trésor public. Depuis 1830 la religion israélite a été mise en possession des mêmes avantages. Mais s'il est un culte qui ait droit de se

prévaloir, dans toute leur étendue, des conséquences attachées au fait de la reconnaissance légale, c'est assurément celui que la Charte désigne comme le culte de la majorité des Français. D'ailleurs, une convention diplomatique, directement passée avec le chef du Catholicisme, a garanti à cette religion son libre exercice en France et la publicité de son culte, sous la seule réserve de se conformer aux règlements de police nécessaires pour le maintien de la tranquillité publique[1]. La liberté catholique est donc placée sous la double protection du droit constitutionnel et du droit des gens. Les articles organiques, proclamés par la loi de germinal an X sans avoir été débattus avec le Saint-Siége, et malgré ses protestations réitérées, sont-ils en tout ou en partie contraires au principe posé dans l'art. 1er du concordat? La portée de ces articles dépasse-t-elle celle des règlements de police destinés à garantir la tranquillité publique? Telle est la seule question sérieuse à débattre et à résoudre. Il n'y a pas autre chose au fond de la querelle engagée aujourd'hui entre le clergé et l'État.

Qu'on n'invoque donc plus les maximes du vieux droit canonique et la jurisprudence parlementaire, car la situation légale du Catholicisme a été fixée par un pacte qui doit être interprété de bonne foi. Ce pacte a attribué au gouvernement français des droits importants sur le personnel du clergé, en réservant au chef de l'État la nomination directe des évêques et le droit d'agréer les curés; il a prescrit aux membres du corps épiscopal un serment dont la formule, insérée dans le concordat[2], garantit leur fidélité à la constitution politique du pays. Toute restriction exceptionnelle qui ne découlerait pas, soit du texte, soit des stipulations concordataires, toute application du droit antique de la monarchie très-chrétienne, où le Catholicisme était religion exclusive, à la France constitutionnelle, qui admet au même titre les diverses religions dans son

[1] Religio catholica, apostolica, Romana, libere in Gallia exercebitur. Cultus publicus erit, habita tamen ratione ordinationum quoad politiam quas gubernium pro publica tranquillitate necessarias estimabit. *Concordat*, art. 1er.

[2] Ego juro et promitto ad sancta Dei Evangelia obedientiam et fidelitatem gubernio per constitutionem Gallicanæ reipublicæ statuto. Item promitto me nullam communicationem habiturum, nulli concilio interfuturum, nullamque suspectam unionem, neque intra, neque extra, conservaturum, quæ tranquillitati publicæ noceat; et si, tam in diœcesi mea quam alibi, noverim aliquid in status damnum tractari, gubernio manifestabo. Art. 6.

sein, serait une infraction manifeste et aux engagements pris avec le chef de la croyance catholique par un traité, et aux engagements pris avec la nation tout entière par la loi fondamentale.

Le concordat, non plus que la Charte, n'a distingué entre la croyance et le culte, entre le dogme et la discipline. Il n'y a pas trace de ces subtilités dans les longues négociations dont l'illustre auteur de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* nous a déroulé le tableau magnifique. Dans le Catholicisme, la discipline est divine comme la doctrine elle-même, car l'une et l'autre sont fondées sur la tradition apostolique, et réglées par une autorité réputée indéfectible. La seule différence qu'il y ait entre elles, c'est que la doctrine est immuable et que la discipline ne saurait l'être. L'intervention de l'ancienne monarchie dans les questions disciplinaires résultait donc ou de concessions spontanément faites par l'Eglise et qui n'infirmaient pas son droit, ou de la confusion, alors inévitable dans les matières mixtes, entre des attributions à la fois politiques et religieuses. Rien de tout cela n'existe de nos jours; la mesure des concessions que les deux pouvoirs se sont faites l'un à l'autre a été fixée par le concordat, en même temps que les matières mixtes ont à peu près disparu par la distinction de l'état civil et de l'état religieux des personnes.

Il est une autre prétention qu'on hésite davantage à confesser, mais qu'il est facile de démêler chez les hommes disposés à restreindre la liberté religieuse : c'est celle de permettre le nécessaire en interdisant le superflu; en d'autres termes, d'établir une distinction toute gratuite entre ce qui, dans le Christianisme, est de pratique rigoureuse et ce qui est de conseil, entre les voies qui conduisent au salut et celles qui mènent à la perfection évangélique.

Je ne sais pas, je l'avoue, de prétention plus étrange et moins facile à justifier, je n'en sais pas de plus contraire au génie de la religion et de l'humanité elle-même. La liberté religieuse régnerait-elle dans un pays où l'on serait autorisé à entendre la messe le dimanche, parce que c'est un article précis des commandements de l'Eglise, mais où il serait interdit d'y assister les jours ouvrables, attendu qu'une telle pratique n'est pas prescrite sous peine de péché? Que dire également d'une constitution qui permettrait de pratiquer dans la vie séculière

la doctrine catholique, mais qui interdirait aux âmes fatiguées du monde ou nées pour une autre fin le droit de respirer à l'aise dans une communication plus intime avec le Ciel? Serait-ce là la liberté dans la forte acception de ce mot? Serait-ce là le Catholicisme dans la variété infinie de ses applications à l'âme humaine? L'Etat, pas plus que le croyant, ne saurait choisir, dans cet ensemble magnifique, telle ou telle partie à son usage, et l'un est contraint d'accepter en vertu du principe de liberté ce qu'accepte l'autre en vertu du principe de foi. Un gouvernement peut bien refuser, à ses risques et périls, la liberté de conscience; mais lorsqu'il la proclame dans sa loi fondamentale, il lui est interdit d'échapper, par des subtilités métaphysiques ou des distinctions arbitraires, aux conséquences de cette stipulation solennelle : agir autrement serait cumuler, avec les périls qu'entraîne l'oppression, le mépris qui suit l'hypocrisie.

Le Catholicisme, dans son intégralité même, avec l'unité de croyances dans les choses nécessaires et la liberté d'opinions dans les choses douteuses, tel est donc le dépôt garanti par la Charte et par l'acte international de 1801. Pas de distinction entre la discipline et le dogme, entre les pratiques nécessaires et les pratiques conseillées. Toutes les matières de conscience sont régies par l'autorité spirituelle; tous les actes de la vie extérieure du citoyen, quelque lien religieux qu'il ait accepté, tombent sous le coup de la loi civile et du droit commun. Ce double principe est la seule base possible de la nouvelle jurisprudence, et, tant qu'il n'aura pas reçu satisfaction, le trouble se maintiendra dans des régions où il importerait tant que le calme rentrât au plus tôt.

Les plaintes qui, sous des formes plus ou moins vives, s'élèvent au sein du clergé, portent sur deux points principaux: elles sont dirigées contre l'intervention irrégulière que s'arrogerait l'autorité civile dans certains actes de discipline ou dans l'enseignement d'opinions théologiques libres par elles-mêmes; elles portent plus généralement encore sur les obstacles que la législation antérieure à la Charte opposerait à la vie monastique, contrairement aux conseils évangéliques et aux besoins de la société moderne. Ces plaintes tendent, en un mot, à provoquer la révision de certains articles de la loi de germinal an X, publiée comme annexe du Concordat, et l'abrogation,

au moins tacite, des dispositions législatives qui interdisent la vie commune sous une règle toute de conscience. Les écrivains qui prennent la part la plus animée à cette polémique, ceux qui en ont quelquefois compromis le succès par cette vivacité même, ne vont pas au delà de cette double prétention ; et, lorsqu'on veut bien prendre la peine de descendre au fond des choses, on demeure convaincu que les réclamations de l'épiscopat et des catholiques se réduisent à un petit nombre de points, sur lesquels il ne serait pas fort difficile de traiter dans un esprit de conciliation mutuelle.

Et d'abord, en ce qui se rapporte aux lois organiques du concordat, qui ne sait que dans plusieurs de leurs dispositions elles ont été formellement abrogées, et qu'elles seraient inexécutables dans plusieurs autres? Ignore-t-on que l'engagement prescrit par l'article 24, relativement à l'enseignement des quatre propositions de 1682, n'a pas été demandé une seule fois depuis la mise en vigueur du concordat, et que les évêques les plus chaleureusement dévoués aux doctrines gallicanes ne se considéreraient pas comme en mesure d'exiger et de souscrire eux-mêmes une obligation qui imprimerait un caractère dogmatique à une simple opinion admise dans l'Eglise? Que l'Etat impose aux ecclésiastiques chargés de l'enseignement dans les séminaires, et aux chefs de l'épiscopat eux-mêmes, un serment de fidélité; que ce serment soit conçu de manière à dénier à l'autorité spirituelle toute intervention quelconque dans l'ordre temporel, et à maintenir la distinction fondamentale entre les deux puissances, rien de plus simple : mais prétendre imposer comme obligatoire au clergé français l'une des opinions controversées dans l'Eglise sur les attributions respectives des Papes et des conciles, et sur l'autorité des canons, énoncer une telle volonté sous la Charte constitutionnelle, lorsque les évêques mêmes qui l'ont formulée sous Louis XIV ont protesté près du Saint-Siége contre une pareille intention, c'est insulter à la conscience publique dans ce qu'elle a de plus inviolable.

L'article 6 de la loi de l'an X, relative aux appels comme d'abus, réclame impérieusement une révision dans le même esprit de liberté. On comprend très-bien que la *contravention aux lois et règlements du royaume* puisse donner lieu à une action civile ou criminelle contre un ministre du culte, et rien ne s'oppose à ce qu'en pareil cas le conseil d'Etat soit saisi, si le

gouvernement estime qu'il y a quelque avantage à constituer pour ces délits spéciaux une juridiction spéciale; il n'y a pas plus de difficulté à lui attribuer le jugement des *actes qui dans l'exercice du culte auraient été de nature à compromettre l'honneur des citoyens*, si l'on persiste à enlever ces sortes de jugements aux tribunaux ordinaires : mais déférer à un corps purement administratif *l'appréciation des règles consacrées par les canons et la répression des attentats aux libertés, franchises et coutumes de l'Eglise gallicane, ou de tout procédé de nature à troubler arbitrairement les consciences*, c'est imposer à une juridiction éminente un rôle indigne d'elle et parfaitement ridicule. Ou nous nous trompons fort, ou le conseil d'Etat en sera promptement convaincu, et répudiera le premier les pouvoirs théologiques qu'on s'efforce de lui maintenir à grand renfort de sophismes. Rien ne nuit aux attributions nécessaires autant que les attributions contestées, et si quelque chose pouvait compromettre dans l'opinion le principe de l'appel comme d'abus, ce serait assurément son application trop étendue et son invasion dans le domaine de la conscience.

Dira-t-on que la juridiction exceptionnelle attribuée à l'Etat sur le clergé est la compensation des avantages concédés à celui-ci, et que, du moment où les membres de ce grand corps sont enlevés, comme les fonctionnaires, à la compétence directe des tribunaux, il est naturel que le corps administratif chargé de la police des cultes reçoive des pouvoirs extraordinaires? Il y aurait d'abord à répondre que c'est la jurisprudence seule, et non pas la loi, qui a investi les ecclésiastiques de la protection attribuée aux fonctionnaires publics par la constitution de l'an VIII, et subordonné à l'autorisation du conseil d'Etat les poursuites intentées contre eux par les particuliers. Pourquoi, d'ailleurs, ne pas reconnaître, dans l'intérêt même du clergé, qu'un tel privilége et une telle assimilation ne lui offrent pas moins d'inconvénients que d'avantages? Pourquoi ne pas confesser que l'Eglise de France ferait une excellente affaire si, en rentrant dans le droit commun et sous la justice régulière du pays, elle obtenait la révision de dispositions attentatoires à la liberté de son action et à ses communications spirituelles avec le centre du monde catholique? N'est-il pas manifeste qu'il faut choisir entre ce régime-là et celui du privilége; que là gît pour le clergé la question tout entière en matière de juridiction

comme en matière d'enseignement, et que, s'il ne sait pas être citoyen, il ne saura jamais être libre?

A la révision des lois organiques vient se joindre dans la pensée de l'Église celle des lois de 1790 et de 1792, auxquelles une imposante majorité a attribué, dans une discussion récente, un sens que leur refusaient de bons esprits. Puisque les lois de la Révolution sont désormais interprétées dans un esprit attentatoire à la plus sainte des libertés humaines, puisqu'on dénie aux citoyens le droit de former des associations sous leur toit domestique et à titre purement privé, c'est sur ce point que devront désormais porter les plus constantes réclamations de l'épiscopat et des catholiques. La solidarité des mérites, l'union des œuvres et des âmes sont la base même de la doctrine chrétienne : la vie commune fait sa force, la vie d'élection fait sa gloire. Si l'Église a vécu par le clergé séculier, elle n'a marché et agi que par le clergé régulier, à tous les siècles de son histoire. Défricheurs du sol et de la science, boulevards de la chrétienté menacée par l'islamisme, émancipateurs des peuples relevés par eux dans l'échelle sociale, gardes du corps de l'autorité spirituelle attaquée par la Réforme, les ordres monastiques ont répondu aux besoins les plus profonds et les plus divers de l'humanité. C'est là surtout que l'Église a déployé sa végétation luxuriante et son inépuisable fécondité. Sur ce tronc immortel vingt rameaux ont fleuri, frappés plus tard par la tempête ou desséchés par les âges : qu'ils tombent lorsque la sève s'est retirée, c'est la loi de ce monde et le vœu de la Providence ; mais ne défendez pas à l'arbre de cacher ses blessures sous des couronnes nouvelles, ne l'empêchez pas de reverdir et de recevoir les oiseaux du ciel sous son ombre : autant vaudrait porter la cognée à ses racines et l'étendre sur le sol qu'il abrita si longtemps.

Quelles seront les formes les plus puissantes de l'association catholique dans l'état actuel de la France, au sein d'une société démocratique telle que la nôtre ; c'est ce qu'il est impossible de prévoir, car il se peut que les plus glorieuses règles du passé ne correspondent pas aux besoins d'un avenir encore obscur. Cet avenir est remis aux mains de Dieu, et la liberté peut seule le faire éclore. Interdire à l'Église de France d'accueillir soit les essais de reconstitution qui se font dans son sein, soit les tentatives nouvelles qui seront opérées pour satisfaire à des besoins nouveaux ; lui dire qu'elle ne saurait former validement aucune

association religieuse par cette seule raison qu'une loi signée Danton, rendue le 18 août 1792, l'a voulu ainsi, c'est se moquer de la conscience, du bon sens et de la liberté.

Aussi voyez avec quelle réserve on s'est maintenu sur ce terrain, et combien de soins ont été pris pour concentrer le débat sur un seul point, sans aborder le principe général des congrégations religieuses ! Celles-ci ont vaincu au moment même où elles paraissaient succomber sous un ordre du jour d'une rédaction équivoque; elles ont vaincu, car on n'a pas osé les désigner dans le vote réclamé de la Chambre, et ce n'est qu'en faisant appel à de déplorables préventions et à de ridicules préjugés qu'on a conquis une victoire qui n'a pas grandi les vainqueurs. Que les catholiques se tiennent donc pour avertis, et qu'ils ne se laissent pas effrayer par les clameurs qui montent jusqu'à eux.

Il n'est pas un gouvernement régulier qui puisse se passer de leur concours, et auxquels ils ne soient en mesure d'imposer des conditions de liberté sérieuse; il n'est pas un cabinet assez fort pour leur refuser longtemps et la révision des lois qui leur pèsent, et la conquête du droit sacré de l'enseignement sous la surveillance purement répressive de l'Etat. Ces conquêtes seront d'autant plus assurées qu'on se sera montré plus violent pour les refuser, et le monopole sera d'autant plus près de succomber qu'en sévissant contre la Société de Jésus il aura brisé lui-même son arme la plus redoutable. La réaction commencera le jour même d'une persécution plus niaise encore qu'odieuse, car, grâce au Ciel, en la suscitant, la haine l'a emporté sur la prudence. Que les catholiques se préparent donc pour en recueillir le fruit. S'organiser dans les Chambres, dans la presse, surtout dans les élections, pour poursuivre un but à la fois religieux et social, se montrer plus actifs et moins bruyants, s'occuper davantage des choses et moins des personnes, c'est leur premier devoir, et ce sera désormais leur premier soin. Déjà la crainte de les rencontrer en face a rendu leurs adversaires plus réservés et leur a imposé l'hypocrisie; que sera-ce lorsque les hommes religieux auront fait un premier essai de leur force légale, et qu'abdiquant toute préoccupation personnelle et politique ils auront montré ce que peut l'union autour d'un même centre et le dévouement à une même pensée?

L. DE CARNÉ.

LE PROTESTANTISME

COMPARÉ AU CATHOLICISME

DANS SES RAPPORTS

AVEC LA CIVILISATION EUROPÉENNE

PAR M. L'ABBÉ JACQUES BALMÈS [1].

A la vue des malheurs qui s'accumulaient, au Ve siècle, sur le monde romain, à l'aspect des provinces désolées par l'invasion des Barbares, et de Rome elle-même livrée à la fureur des soldats d'Alaric, les païens se déchaînèrent en injures nouvelles contre le Christianisme, et osèrent l'accuser des calamités de l'empire. Leurs plaintes amères, leurs invectives violentes émurent la grande âme de saint Augustin, et il entreprit alors ce magnifique ouvrage, monument immortel d'érudition, de génie et de foi, où il met en présence la cité de la terre et la *Cité de Dieu.* Cet illustre docteur savait combien les objections les plus insensées peuvent devenir séduisantes pour un grand nombre d'esprits lorsqu'elles empruntent à l'histoire un appui mensonger ; il savait que l'étude de la vie des nations se lie intimement à celle des doctrines ; et, parcourant d'un regard assuré les événements de tous les âges, interrogeant avec sa puissante raison les philosophes, les orateurs, les historiens, les poëtes, il se montra tout à la fois théologien sublime et peintre admirable de l'antiquité.

Aujourd'hui les ennemis de l'Eglise ne se plaignent plus de l'abandon des autels de Jupiter : personne n'ose demander sérieusement que la société recule jusqu'au paganisme, et l'on daigne avouer même que le Christianisme a servi la cause de la civilisation. Mais qu'est-ce que le Christianisme dans l'esprit de beaucoup d'hommes qui en parlent avec

[1] 3 vol. in-8°. Prix, 18 fr. Paris, ancienne maison Debécourt, Sagnier et Bray, libraires-éditeurs, rue des Saints-Pères, 64.

honneur? C'est une idée heureuse, enfantée par le travail des siècles, un développement de la pensée humaine, un progrès accompli dans cette route sans limites où se meuvent les intelligences et les nations. C'est une théorie, qui a eu sa puissance, qui a lutté avec bonheur contre des éléments grossiers, et qui devait s'épurer, s'agrandir, se transformer à son tour. Mais l'Eglise, avec ses dogmes immuables descendus du ciel, avec sa hiérarchie sacrée, sa mission divine, sa vigilance inflexible à conserver le dépôt de la foi, l'Eglise est inconnue de ces hommes, ou plutôt elle est l'objet de leur haine profonde. Ils l'accusent d'arrêter l'essor du génie, d'enchaîner les sciences, les lettres, les arts, l'industrie dans un cercle fatal, d'avilir la dignité humaine, de prêcher le despotisme, de condamner les peuples à la servitude, aux ténèbres, à l'immobilité d'une éternelle enfance. Aussi, toutes les fois qu'en remontant le cours des âges ils rencontrent une secte ennemie, un système quelconque luttant contre l'autorité de l'Eglise romaine, ils le saluent avec amour comme l'aurore d'un brillant avenir. L'hérésie, avec ses rêves les plus absurdes, avec ses applications les plus fécondes en calamités, a sauvé, à leurs yeux, les droits de la raison, a préparé de loin la liberté du monde. Et quand ils arrivent enfin à la grande révolution religieuse du XVI[e] siècle et aux événements qui l'ont suivie, alors que la lutte s'est étendue sur une échelle immense, que tous les freins ont été brisés, que tous les dogmes se sont enfuis du sein de la Réforme, et que la religion tout entière a été réduite à l'idée vague de la fraternité humaine, ces hommes, qui se vantent encore de rendre hommage au Christianisme, sentent redoubler leur joie, et versent plus que jamais sur l'Eglise l'accusation et l'outrage. Rassemblant tout à coup dans un vaste tableau les traits les plus saillants de la civilisation moderne, ménageant avec un art perfide les ombres et la lumière, faisant luire surtout aux yeux de la multitude, ignorante ou lettrée, quelques mots éclatants, ils appellent les peuples à célébrer les conquêtes de la pensée, l'émancipation de l'intelligence, la délivrance du genre humain trop longtemps opprimé. Le respect des droits véritables de l'homme, le sentiment de sa valeur réelle, le triomphe des idées sur la force, tout ce qui fait la douceur et la dignité de la vie, tout ce qui assure la liberté, la richesse et la splendeur des nations, tous ces biens ne sont nés, à les en croire, ou du moins n'ont pris un développement sérieux que sous l'influence du mouvement protestant, c'est-à-dire du rationalisme, qui en est le principe et la fin. Le Catholicisme est présenté comme un adversaire inintelligent, comme un de ces vieillards chagrins qui consument les derniers jours d'une existence usée à se débattre contre les inspirations d'une jeunesse plus généreuse et plus sage.

Cette erreur insidieuse, qui a la prétention de s'appuyer sur l'histoire et la philosophie, exerce autour de nous une action puissante. Elle ne

se montre pas toujours avec ses conséquences dernières ; son langage n'est pas toujours celui de la haine et du mépris ; elle a des degrés divers où se reposent ceux qui ne sont pas capables de la suivre jusqu'au bout. Mais, sous une forme ou sous une autre, on la rencontre dans tous les rangs de la société : elle a séduit le cœur du pauvre, de l'humble travailleur, comme celui du riche superbe et du philosophe qui adore ses propres conceptions ; elle est dans la pensée de l'homme d'Etat et du législateur comme dans celle de l'écolier qui aspire à gouverner le monde ; elle va même jusqu'à troubler la foi de quelques catholiques ignorants et timides, qui ne savent que répondre à des reproches fondés en apparence sur l'amour de l'humanité.

L'Eglise ne redoute pas ces attaques nouvelles ; mais il importe de dissiper les nuages que les passions ont accumulés sur une matière si grave, et de montrer aux intelligences abusées les sophismes étranges dont elles sont le jouet. Il faut rappeler à un siècle qui parle sans cesse du progrès social la source et les conditions du progrès ; il faut ranimer dans l'histoire des souvenirs éteints, rendre aux faits dénaturés leur véritable physionomie, exposer les doctrines ignorées ou méconnues, interroger les hommes, les institutions, les événements, découvrir les liens mystérieux et profonds qui unissent le présent au passé.

L'ouvrage important que nous avons sous les yeux pose la question d'une manière qui intéressera les ennemis eux-mêmes :

« ... On en est venu à assurer, dit M. Balmès, que les réformateurs du XVIe « siècle ont contribué au développement des sciences, des arts, de la liberté « des peuples, de tout ce que renferme le mot *civilisation*, dispensant ainsi aux « sociétés européennes un éminent bienfait.

« Que dit sur cela l'histoire ? Qu'enseigne la philosophie ? De quoi l'individu « et la société, sous les aspects religieux, social, politique et littéraire, sont-ils « redevables à la réforme du XVIe siècle ? L'Europe, sous l'influence exclusive « du Catholicisme, suivait-elle une marche heureuse ? Le Catholicisme apportait-il une seule entrave au mouvement de la civilisation ? Voilà ce que je « me suis proposé d'examiner dans cet ouvrage. Chaque époque a ses besoins « particuliers, et il serait à désirer que les écrivains catholiques fussent tous « convaincus que l'examen approfondi de ces questions est une des nécessités « les plus pressantes du temps où nous sommes. Bellarmin et Bossuet ont traité « ces matières d'après les nécessités de leur temps, nous devons à notre tour « les envisager d'après les nécessités du nôtre. Je ne me fais pas illusion sur « l'étendue immense des questions que je viens d'indiquer, et je ne me flatte « pas de parvenir à les éclaircir comme elles le méritent. Quoi qu'il en soit, je « m'engage dans ma route avec le courage qu'inspire l'amour de la vérité ; « quand mes forces seront épuisées, je m'assiérai tranquille, attendant qu'un « autre, doué de plus vigueur, mène à bout une si importante entreprise [1]. »

Cet athlète, qui entre dans la lice avec une si noble ardeur, est un prêtre espagnol, jeune encore, et cependant vieilli, on peut le dire, dans l'étude des questions sociales. Son ouvrage n'était pas encore

[1] *Introduction.*

achevé que déjà on le traduisait dans plus d'une langue, et cet hommage est justifié par un mérite éminent. La traduction française, dont nous nous occupons, est publiée entièrement depuis près d'une année : c'est un de ces livres dont on peut parler à loisir, parce qu'on est sûr que le temps ne fera qu'en augmenter le succès.

La haute réputation dont le docteur Balmès jouit dans sa patrie, et qui s'étendra promptement en Europe, a commencé par une brochure sur les biens du clergé. Cet opuscule parut au moment où les Cortès, avant la révolution de septembre 1840, agitaient le sort des communautés religieuses et du patrimoine des églises. Quoique publié dans une petite ville de Catalogne, il fit sensation à Madrid. Mais ce n'était là qu'un côté des graves pensées qui s'agitaient dans l'âme du jeune écrivain ; ce n'était qu'un point dans cette vaste étendue des choses et des temps qu'une méditation attentive et de longues études lui avaient fait parcourir en silence. Il publia une brochure nouvelle, relative à la situation de l'Espagne ; il écrivit dans des recueils périodiques, dirigea même une *Revue* à Barcelone, et maintenant la presse religieuse de Madrid trouve en lui son organe le plus éloquent. Ce serait un tableau digne d'une haute attention que celui du mouvement intellectuel qui s'opère dans ce moment en Espagne, envisagé surtout au point de vue catholique, et les travaux divers de M. Balmès suffiraient pour former le sujet d'une étude spéciale ; mais son grand ouvrage sur la civilisation doit seul aujourd'hui attirer nos regards.

Au moment où il considérait avec joie les progrès du Catholicisme dans plusieurs contrées de l'Europe, des tentatives intéressées se faisaient au sein même de son pays pour y introduire la religion protestante, pour arracher à ce peuple, fatigué par tant de malheurs, le principe d'unité qui le soutient encore. Poussé par un patriotisme éclairé, aussi bien que par son dévouement à l'Eglise, M. Balmès entreprit de réfuter les erreurs par lesquelles on essayait de séduire une nation souffrante, et un premier volume, accueilli avec la plus grande faveur, fut suivi de trois autres [1]. Malgré les circonstances qui ont été l'occasion de ce livre, il faut se garder de croire que les idées qu'il renferme aient une application restreinte, un caractère particulier qui ne les rendrait précieuses que pour l'Espagne. Le regard de M. Balmès s'étend à la société tout entière ; il étudie les faits et les principes dans toute leur généralité ; il peint le monde moderne et le monde antique avec des couleurs vives et fermes qui annoncent un observateur accoutumé à dominer les détails. Sans doute l'Espagne est l'objet de quelques réflexions spéciales, écrites avec vigueur et avec amour. On sent que la poitrine de l'auteur se dilate quand il songe à sa patrie ; mais cet amour n'égare pas sa vue, n'arrête pas le cours de ses explorations.

[1] L'édition espagnole a quatre volumes ; l'édition française n'en a que trois, quoiqu'elle contienne les mêmes matières.

Et d'ailleurs l'Espagne a été le thème de tant de déclamations furieuses, l'influence du Catholicisme, dans cette partie de l'Europe, a été si cruellement accusée, qu'on se plaît à entendre sur ce sujet le témoignage d'un de ses enfants les plus instruits, d'un homme qui connaît et qui aime l'Espagne et l'Eglise.

Qu'on ne pense pas non plus, en s'arrêtant au titre de cet ouvrage, qu'il n'a d'intérêt que pour les esprits exclusivement occupés du protestantisme, pour les pays où la Réforme joue encore un rôle dominant. M. de Champagny a fait une réflexion qui s'applique bien ici, dans la préface de ses observations *sur quelques travaux protestants :*

« Dira-t-on que le protestantisme s'efface et se dissout assez par sa propre « action, que nous avons d'autres adversaires à combattre, plus actifs, plus jeu- « nes, plus puissants, parce qu'ils sont plus logiques, plus hardis et plus abso- « lus? Je ne le pense pas. Il faut remonter à la source du mal. Au XVIe siècle « est le germe de toutes les erreurs de notre siècle... Le protestantisme, comme « église, comme secte, comme religion, ou même comme ombre de religion, « peut disparaître, et nos neveux peut-être chercheront ses traces, comme on « cherchait au VIIIe siècle les traces de l'arianisme, si puissant au Ve, et dé- « truit moins que disparu. Mais le principe originaire du protestantisme, le « principe de révolte, de négation, le principe qui donne à l'homme l'homme « seul pour guide, pour lumière et pour soutien, ce principe restera toujours à « combattre. »

Et le savant Hurter, dont le retour à l'Eglise vient de réjouir le monde catholique, nous dit, en racontant les motifs de sa conversion :

« Les preuves ne me manquaient pas, même autour de moi, lesquelles dé- « montraient la fureur qui anime le rationalisme contre l'Eglise catholique, « tandis qu'il abandonne à sa libre action le protestantisme, *et se rallie même à* « *lui, parce qu'il poursuit un but semblable,* la destruction du Catholicisme. »

La méthode constante de M. Balmès consiste à examiner les choses au point de vue rationnel et au point de vue des faits; il définit, il raisonne, il expose, et des flots d'éloquence s'épanchent de son âme. Les objections les plus spécieuses lui sont familières; il aime à les présenter dans toute leur étendue, afin de mieux les détruire; et sa discussion, pleine de chaleur, conserve toujours un caractère noble et digne. Esprit éminemment scrutateur, il se plaît à soulever même des questions nouvelles ou à mettre au grand jour des questions peu connues : mais la hardiesse de la pensée n'amène jamais l'obscurité du discours.

Le traducteur a respecté la couleur du style; il a reproduit ces belles images qui viennent si souvent orner la pensée de l'auteur et lui donner une clarté plus vive, propre à frapper les intelligences distraites. Rarement on s'aperçoit, malgré cette fidélité, qu'on a sous les yeux une traduction, et il y a bien des pages qui peuvent faire honneur à la langue française.

M. Guizot se présentait naturellement comme le principal adversaire contre lequel l'auteur d'un pareil ouvrage pût avoir à se mesurer. Per-

sonne n'ignore la puissance qu'exerça la parole du brillant professeur, le talent avec lequel il exprima sur le Christianisme des idées plus graves que celles qui retentissaient alors dans la plupart des bouches. A une époque où les travaux historiques portaient l'empreinte de l'indifférence et surtout de la haine, où l'on s'efforçait de faire détester l'Eglise dans le passé comme dans le présent, M. Guizot ne craignit pas de dire qu'elle avait fait du bien; il osa la trouver grande et utile à certains égards; il lui assigna un rôle important dans l'histoire de la civilisation. Ce langage si nouveau, ces aveux sortis d'une bouche protestante, firent naître dans plus d'un cœur des illusions qui sont encore aujourd'hui trop facilement acceptées. On ne vit pas, dans ces leçons habiles, ou l'on oublia bientôt les passages qui attaquaient profondément l'essence même de l'Eglise, qui méconnaissaient son histoire et qui déposaient dans les intelligences un principe fécond d'hostilité contre elle. On ne comprit pas toujours qu'il y avait, à côté des hommages partiels rendus à la société chrétienne, et au fond de ces hommages mêmes, une théorie toute rationaliste, une arme plus dangereuse que l'oubli ou l'injure violente. Enfin, peut-être ne fit-on pas ressortir les contradictions auxquelles n'avait pas échappé l'illustre écrivain, contradictions inévitables dans une position fausse, et qui nous montrent un esprit supérieur condamné à lutter contre la rectitude de son propre jugement. M. Balmès cite souvent les leçons de M. Guizot sur la civilisation européenne; il rend un grand hommage au mérite qui les distingue; mais il ne se laisse éblouir ni par le talent, ni par la renommée; et, pénétrant jusqu'au fond des choses, il discute, avec une fermeté tranquille, les idées du publiciste français. Son attention ne se porte pas seulement sur les points qui touchent au principe même du Catholicisme; il aime à aborder encore des points secondaires en apparence et d'où jaillissent des conséquences graves; il découvre la faiblesse ou le vice de certains arrêts historiques qui semblaient prononcés sans retour.

On voit que l'auteur est à l'aise en face des hommes comme en face des choses, qu'il marche au milieu des questions les plus graves, les plus brûlantes mêmes, avec une liberté que rien ne saurait troubler; et je ne puis résister au désir de citer un des passages où cette disposition se révèle d'une manière plus sensible.

« .... Nous ne devons jamais trembler, dit-il, pour le sort de la vérité à tra-
« vers l'examen le plus approfondi et le plus détaillé des faits historiques. Que si,
« dans le vaste champ où nous conduisent ces investigations, nous nous trouvons
« parfois dans l'obscurité, marchant pendant longtemps sous des voûtes obscures
« où ne pénètrent point les rayons du soleil, où le sol, retentissant sous nos
« pieds, semble révéler l'abîme, ne craignons rien, avançons avec plus de cou-
« rage et d'audace; au détour de la sinuosité la plus sombre, la plus effrayante,
« nous découvrirons dans le lointain la lumière qui éclaire l'extrémité du che-

« min ; la vérité nous apparaîtra assise sur le seuil, et souriant paisiblement de « nos terreurs et de nos angoisses [1]. »

Une question immense, et tout à fait neuve pour le plus grand nombre des lecteurs français, occupe à elle seule presque tout un volume ; c'est la question que j'appellerais *politique,* si ce mot n'avait pris dans le langage habituel une signification étroite et irritante.

« Le cœur se soulève avec une généreuse indignation, s'écrie M. Balmès, lors« qu'on entend reprocher à la religion de Jésus-Christ une tendance à opprimer. »

Et, invoquant tour à tour la théologie et l'histoire, il examine dans tous ses détails l'accusation qui représente l'Église comme ennemie de la liberté, comme toujours occupée de favoriser le pouvoir au détriment des peuples. Là, peut-être, plus que partout ailleurs, se déploie cette vigueur de pensée qui appartient à M. Balmès ; là se montre, avec une puissance nouvelle, cette érudition forte, cette science des doctrines et des choses, devant laquelle s'évanouissent promptement toutes les déclamations. Aussi l'auteur exprime-t-il franchement sa surprise à la vue de l'inconcevable légèreté qui préside aux jugements prononcés chaque jour contre la théologie catholique ; il se demande comment l'erreur peut être si téméraire dans ses affirmations, comment la crédulité peut être si aveugle.

On ne s'attend pas à trouver ici une analyse complète de cet ouvrage précieux, où les documents et les idées se pressent avec tant d'abondance. Essayons du moins, par quelques indications, de faire apprécier la richesse et la grandeur du plan.

Les premiers chapitres considèrent surtout le protestantisme dans sa nature, dans ses causes, dans ses rapports avec les besoins et la nature même de l'esprit humain. Le docteur Balmès nous introduit ensuite plus directement dans l'étude de la civilisation et de l'influence que le Christianisme a exercée sur elle. Remontant jusqu'à l'origine des sociétés modernes, il raconte ce que l'Église a fait en leur faveur pendant ces longs siècles où le protestantisme n'existait pas encore ; et, parvenu au moment où la Réforme commence, il établit un parallèle suivi entre son action si vantée et celle du Catholicisme.

Et d'abord, quelle est la nature du protestantisme ? Quel est son caractère constitutif ? Quelle fut la pensée fondamentale de ses auteurs ? L'incertitude et la mobilité se montrent à toutes les pages de son histoire, et le rendent en quelque sorte insaisissable à l'esprit attentif. Son principe essentiel est précisément de n'en point avoir, de changer à chaque instant de doctrines, de ne jamais présenter aux regards de l'observateur un corps déterminé.

« C'est pourquoi, remarque M. Balmès, on ne l'a jamais combattu avec une

[1] Tome II, p. 41.

« arme plus convenable que celle dont s'est servi l'immortel évêque de Meaux :
« *Tu varies, et ce qui varie n'est pas la vérité*. Arme bien redoutée du protestan-
« tisme, et certainement digne de l'être, puisque toutes les transformations que
« l'on tente pour éviter ses coups ne servent qu'à les rendre plus assurés et
« plus rudes. Quelle justesse dans la pensée de ce grand homme! Au seul titre
« de l'ouvrage le protestantisme dut trembler : *Histoire des Variations*. Une
« histoire des variations, c'est l'histoire de l'erreur [1]. »

S'il est quelque chose de permanent au milieu de ces transformations et de ces ruines, c'est sans doute la cause même qui les multiplie, c'est le droit que chacun s'attribue de faire ses croyances et de mettre sa raison privée à la place de la raison divine. Cependant, il est bon de le rappeler, les chefs du protestantisme, qui s'armaient de ce droit destructeur, le refusèrent cruellement aux autres, et présentèrent au monde le spectacle de l'intolérance la plus violente; ils n'eurent pas même la triste gloire d'avoir un système, et d'être conséquents dans leurs attaques contre la vérité.

« Les premiers réformateurs, a dit Mme de Staël, croyaient pouvoir placer les
« colonnes d'Hercule de l'esprit humain aux termes de leurs propres lumières;
« mais ils avaient tort d'espérer qu'on se soumettrait à leurs décisions comme
« infaillibles, eux qui rejetaient toute autorité de ce genre dans la religion ca-
« tholique.... [2]. »

Et M. Guizot a dit à son tour :

« ... La révolution religieuse du XVIe siècle n'a pas connu les vrais principes
« de la liberté intellectuelle : elle affranchissait l'esprit humain et prétendait
« encore à le gouverner par la loi... Quand on imputait au parti réformé la multi-
« plicité des sectes, au lieu de soutenir la légitimité de leur libre développement,
« il anathématisait les sectes, il s'en désolait, il s'en excusait. Le taxait-on de per-
« sécution : il se défendait avec quelque embarras ; il alléguait la nécessité ; il
« avait, disait-il, le droit de réprimer et de punir l'erreur, car il était en posses-
« sion de la vérité ; ses croyances, ses institutions étaient seules légitimes.... Et
« quand le reproche de persécution était adressé au parti dominant dans la Ré-
« forme, non par ses ennemis, mais par ses propres enfants; quand les sectes qu'il
« anathématisait lui disaient : « *Nous faisons ce que vous avez fait, nous nous*
« *séparons comme vous vous êtes séparés*, » il était encore plus embarrassé pour
« répondre, et ne répondait bien souvent que par un redoublement de ri-
« gueur [3]. »

Mais où fut donc la force du protestantisme naissant? Comment expliquer ses développements si vastes et ses succès si rapides? Quelles furent les véritables causes de cet événement qui a remué le monde? Telle est la question qui ouvre le second chapitre, et sur laquelle M. Balmès émet de grandes vues. Nous ne voulons pas affaiblir, en en détachant quelques lambeaux, cette discussion puissante, qui rappelle des principes et des faits trop souvent oubliés, qui met en garde contre des exagérations vertueuses et dissipe de brillantes erreurs.

[1] Tome I, p. 4, 5.
[2] *De l'Allemagne*, 4e partie, chap. 2.
[3] *Histoire générale de la civilisation en Europe*, 12e leçon.

Il nous faut traverser à la hâte bien d'autres pages où l'action du protestantisme sur les doctrines en général, ses dangers immenses, ses ravages profonds et inévitables, sont montrés à tous les yeux avec une effrayante clarté. Signalons en passant la réponse adressée à ceux qui voient des *différences dans les besoins religieux des peuples*, et qui consentent à reconnaître les bienfaits de la foi chez les nations au berceau, à condition de briser toute autorité doctrinale pour les sociétés avancées. M. Balmès, qui a cultivé beaucoup les sciences mathématiques aussi bien que les sciences morales, jette ici quelques aperçus généraux qui feront réfléchir. Indiquons aussi les considérations sur le *fanatisme* et l'*indifférence*, sur ces deux maux opposés, fruits du protestantisme, qui place l'homme seul face à face avec toutes les questions religieuses, avec la Bible, et qui conduit au délire ardent de *l'inspiration* particulière ou aux négations incessantes d'une philosophie déréglée. Les germes du fanatisme sont dans le cœur humain ; le principe catholique peut seul guérir cette maladie redoutable ; seul il protège l'homme contre les égarements de l'imagination, en même temps qu'il conserve et qu'il nourrit la foi. L'histoire de l'incrédulité en Europe, les phases diverses qui ont amené le XVIIIe siècle et l'indifférence religieuse, sont présentées à grands traits par M. Balmès, qui trouve ainsi l'occasion de caractériser le jansénisme et sa funeste influence.

Après avoir montré le vice radical de la doctrine protestante, le principe de dissolution et de mort qu'elle porte dans son sein, il était naturel de se demander *comment il se fait que le protestantisme dure encore*. Pour résoudre cette difficulté apparente :

« Il faut, dit l'auteur, considérer le protestantisme sous deux aspects : en « tant qu'il signifie une croyance déterminée ; en tant qu'il exprime un assem- « blage de sectes, qui, malgré leurs différences entre elles, s'accordent pour se « dire chrétiennes, et conservent une ombre de Christianisme en rejetant « unanimement l'autorité de l'Eglise..... Considéré sous le premier aspect, le « protestantisme a presque entièrement disparu ; nous dirons mieux, il disparut « en naissant, si tant est qu'il soit jamais parvenu à exister.... Qui défend au- « jourd'hui les doctrines de Luther et Calvin? Qui respecte les limites posées « par eux? Quelle église protestante se fait remarquer entre les autres par l'ar- « deur de son zèle à conserver tels ou tels dogmes? Quel est le protestant qui « ne rit pas de la *divine* mission de Luther, et qui croit encore que le Pape « est l'antechrist? Qui veille parmi eux à la pureté de la doctrine? Qui qualifie « les erreurs? Qui s'oppose au torrent des sectes? Enfin quelle énorme diffé- « rence ne trouve-t-on pas lorsque l'on compare les églises protestantes à « l'Eglise catholique? Interrogez celle-ci sur ses croyances : vous entendrez de « la bouche du successeur de saint Pierre, de Grégoire XVI, ce que Luther lui- « même entendit de la bouche de Léon X ; comparez la doctrine de Léon X « avec celle de ses prédécesseurs, vous vous trouverez conduit par une voie di- « recte, toujours par un même chemin, jusqu'aux apôtres, jusqu'à Jésus- « Christ. Essayez d'élever la voix pour attaquer un dogme ; essayez de troubler « la pureté de la morale : la voix des anciens Pères tonnera contre vos égare-

« ments, et, au milieu du XIXe siècle, vous croirez que les vieux Léon et les « Grégoire se sont levés de leur tombe [1]. »

Mais si l'on considère le protestantisme comme un amas de sectes qui conservent le nom du Christianisme, avec quelques débris incertains échappés du naufrage, on ne doit pas être surpris qu'il n'ait pas complétement disparu du sein des sociétés ; car les peuples protestants qui gardent encore la haine de Rome, la haine de l'Eglise universelle, n'auraient d'autre asile, en quittant l'hérésie, que les religions des Barbares ou l'athéisme absolu. Or, il est impossible qu'ils aillent se perdre dans l'un de ces deux abîmes. L'Eglise catholique, qui a fait la première éducation de ces peuples, a déposé trop de lumières dans leur intelligence, la civilisation dont elle est la source les a marqués désormais d'une trop forte empreinte, pour qu'on puisse supposer qu'ils deviennent un jour idolâtres ou musulmans. Et quant à l'incrédulité absolue, elle ne saurait s'emparer entièrement d'une société. Un individu peut arriver à cet excès monstrueux : une nation, jamais ! Voilà, indépendamment des raisons politiques ou privées qui attachent encore à l'hérésie de nombreuses populations, voilà la raison philosophique de la durée des sectes protestantes, au milieu des guerres intestines qui les dévorent chaque jour. La dissolution a fait des progrès immenses : les sectes ont succédé aux sectes, les opinions aux opinions ; le rationalisme a remplacé, dans bien des esprits, les derniers vestiges des croyances chrétiennes ; et cependant quelque chose qu'on appelle le protestantisme continuera d'exister, jusqu'à ce que les foules errantes qui marchent à sa suite viennent enfin chercher le repos dans le bercail de l'Eglise.

La réforme du XVIe siècle, si ardente à détruire, essaya pourtant, comme on l'a vu, de formuler des doctrines qu'on pourrait appeler positives, en ce sens qu'elles étaient plus particulièrement son ouvrage ; elle voulut avoir des dogmes propres, dont il importe de rappeler quelquefois le triste souvenir. C'est ce qu'a fait M. Balmès dans un chapitre intitulé : *les Doctrines positives du protestantisme repoussées par l'instinct de la civilisation ;* et l'erreur capitale à laquelle il s'arrête, cette erreur outrageante pour Dieu, dégradante pour l'homme, qui fut professée par Luther et Calvin, c'est le fatalisme, c'est la négation du *libre arbitre,* fondement de toute morale, seule base de la distinction du crime et de la vertu. La raison publique, le bon sens européen, formé à l'école du Catholicisme, empêcha heureusement ces idées révoltantes de pénétrer dans les mœurs et dans la législation. Les nations mêmes qui embrassèrent la théorie religieuse où on les avait renfermées les rejetèrent communément dans la pratique, et l'influence de

[1] Tome I, p. 142, 143.

l'Eglise romaine préserva ainsi du dernier degré de l'avilissement ceux qui prêtaient l'oreille à des voix étrangères.

« En condamnant ces erreurs de Luther, qui étaient comme le nœud du « protestantisme naissant, le Pape jeta le cri d'alarme contre une irruption de « la barbarie dans l'ordre des idées ; il sauva la morale, les lois, l'ordre public, « la société. Réfléchissez sur ces grandes vérités, comprenez-les bien, vous qui « parlez des disputes religieuses avec une froide indifférence, avec des sem- « blants de moquerie et de pitié, comme s'il ne s'agissait que de puérilités d'é- « cole. Les peuples *ne vivent pas seulement de pain ;* ils vivent aussi d'idées, de « maximes, qui, converties en un aliment spirituel, leur communiquent la « grandeur, la force, l'énergie, ou les débilitent, au contraire, les abattent, les « condamnent à la nullité et à l'abrutissement..... L'Eglise, en donnant une si « haute importance à la conservation de ces vérités transcendantes, en n'ac- « ceptant jamais de transaction sur ce point, a compris et réalisé mieux que « personne la maxime si élevée et si salutaire que la vérité doit être la reine du « monde, que de l'ordre des idées dépend l'ordre des faits, et que, lorsqu'on « agite ces grands problèmes, ce sont les destinées de l'humanité qui sont mises « en cause [1]. »

Mais c'est assez insister sur le caractère religieux du protestantisme, sur sa nature ennemie de toute croyance durable, sur ses dogmes oubliés ou ses théories plus récentes. Il faut aborder les faits qui constituent la civilisation, et montrer les doctrines à l'œuvre dans la suite des siècles. L'Espagne cependant appelle d'abord un regard, une réflexion amie : M. Balmès veut lui dire, avant d'aller plus loin, les effets désastreux qu'aurait pour elle l'invasion des idées protestantes ; et, pour mieux juger la situation actuelle de sa patrie, il envisage le spectacle que présente en ce moment l'Europe au point de vue religieux et moral. Il trace, dans des pages que nous voudrions citer, le tableau du mouvement des esprits, du bien, du mal, des présages heureux ou des signes funestes ; trop sage pour vouloir pénétrer l'avenir, mais rappelant à tous qu'au milieu d'une activité si prodigieuse de l'intelligence et du cœur, la nécessité d'un principe régulateur et constant, d'un principe vraiment capable d'unir les âmes, se fait sentir plus évidemment que jamais à la société.

L'histoire du passé va s'ouvrir maintenant devant nous ; et le docteur espagnol, dont nous suivons les pas, n'y pénétrera qu'avec le secours d'une philosophie élevée, d'une critique attentive, dont il expose les lois.

Dans quel état le Christianisme trouva-t-il le monde ? Il est nécessaire de partir de ce point pour apprécier le véritable caractère de la civilisation chrétienne. Que faisait le paganisme comme puissance religieuse, que faisaient la science, la législation, le gouvernement, pour prévenir la dissolution de la société ? Que fit l'Église ? Institutrice des peuples, toujours attentive à s'adresser à l'intelligence, à propager, par

[1] Tome I, p. 157, 158.

un enseignement universel et patient, les vérités les plus hautes, les règles de la morale la plus pure, on la vit descendre aussi sur le terrain des faits pour guérir toutes les plaies sociales. L'Église ne fut pas seulement *une grande et féconde école*, elle fut encore *une association régénératrice.*

Parmi les maux qui accablaient l'humanité, l'esclavage se présente d'abord à tous les yeux. Qui a fait disparaître une plaie si effrayante? Est-ce le Christianisme? est-ce le Christianisme seul? Cinq chapitres entiers répondent à cette question : c'est un véritable traité sur cette vaste matière, où l'on a essayé plus d'une fois d'établir des distinctions spécieuses, démenties par le raisonnement et les faits. Aussi, à la fin de son exploration savante et consciencieuse, M. Balmès s'écrie-t-il :

« Où est donc l'idée, la coutume, l'institution, qui, née hors du Christianisme, « aura contribué à l'abolition de l'esclavage? Qu'on signale l'époque de sa formation, le temps de son développement; qu'on nous fasse voir qu'elle n'eut « point son origine dans le Christianisme, et nous confesserons alors que celui-ci ne saurait prétendre exclusivement au titre glorieux d'avoir aboli cette « condition dégradante ; et qu'on soit sûr que cela ne nous empêchera pas « d'exalter cette idée, cette coutume ou cette institution qui aura eu part à la « belle et grande entreprise d'affranchir l'humanité. »

Puis, s'adressant à la Réforme :

« Il est bien permis, ajoute-t-il, de demander aux églises protestantes, à ces « filles ingrates, qui, après s'être séparées du sein de leur mère, s'attachent à la « calomnier, à la flétrir : Où étiez-vous lorsque l'Eglise catholique accomplissait « en Europe l'œuvre immense de l'abolition de l'esclavage, et comment osez- « vous lui reprocher de sympathiser avec la servitude, d'avilir l'homme et d'u- « surper ses droits? Pouvez-vous donc présenter un seul titre qui vous mérite « ainsi la gratitude du genre humain [1]...? »

L'Église, en opérant ainsi la destruction de l'esclavage, avec cette sagesse qui est le cachet de toutes ses œuvres, a posé la première pierre sur laquelle devait s'asseoir la civilisation européenne : elle a bâti aussi de ses mains cet édifice glorieux dont on s'efforce en vain de nier l'origine. M. Balmès s'arrête un instant à le considérer dans son ensemble : il indique les caractères distinctifs, les traits généraux de notre civilisation moderne, en montrant sa supériorité immense sur les civilisations antiques et sur celles de tous les peuples non chrétiens; puis, afin d'échapper aux impressions vagues et superficielles, il étudie l'action du Catholicisme sur l'*individu*, sur la *famille*, sur la *société*.

« .... La différence capitale entre les civilisations anciennes et la nôtre par « rapport à l'*individu*, c'est que, dans l'antiquité, l'homme *considéré en tant* « *qu'homme* n'était point estimé ce qu'il vaut.... Ce qui manquait aux peuples « anciens, c'était la compréhension de la dignité de l'homme, la haute idée que

[1] Tome I, p. 323, 324.

« le Christianime nous a donnée de nous-mêmes, en même temps qu'avec une « admirable sagesse il nous a manifesté nos infirmités [1]. »

Ici apparaissent de nouveaux points de vue : ce n'est pas assez d'indiquer le respect pour l'enfance et pour tous les membres de la race humaine substitué aux doctrines affreuses des anciens sages, à la cruauté des maîtres ou des législateurs, au patriotisme féroce des peuples les plus vantés. M. Balmès étudie, dans ses secrets les plus intimes et dans son expression la plus élevée, tout ce qui se rattache à la dignité personnelle, à la véritable indépendance, au développement réel de l'individu. Il met le catholique en présence du païen, du protestant, et de ces barbares Germains que M. Guizot regarde comme ayant introduit, dans la civilisation européenne, le sentiment de la *personnalité*. Parmi les erreurs captieuses relevées à cette occasion, il en est une qui mérite une attention particulière, parce qu'elle peut prendre accidentellement sa source dans une vérité mal connue. On prétend que le fidèle est absorbé par l'Église, et que, semblable aux hommes des anciennes républiques, il anéantit son individualité devant l'association. Le fidèle se fait gloire, sans doute, d'appartenir à l'Église, à cette société sainte fondée par Jésus-Christ pour éclairer les âmes et pour les sauver; il obéit avec amour à ses enseignements, il lui est dévoué jusqu'au dernier soupir : mais c'est toujours à Dieu seul que remonte son intention, c'est Dieu qu'il sert, c'est Dieu qu'il aime; et, en suivant la voix de l'Église, il s'applique à une affaire propre, individuelle, à l'affaire de son bonheur éternel. Quand le proconsul commandait au martyr de sacrifier aux idoles ou à l'empereur : « Nous ne sacrifions, répondait-il, qu'à un seul Dieu, créateur du ciel et de la terre; » et quand on le menaçait des tourments, quand le bûcher s'allumait sous ses yeux, il songeait que ces supplices d'un jour lui préparaient une félicité ineffable et sans fin. Le Catholicisme ne cesse d'enseigner à tous les âges, à tous les sexes, à toutes les conditions, que l'individu a des devoirs à remplir, alors même que le monde entier se soulèverait contre lui; que sa conscience est un sanctuaire inviolable; que Dieu lui a confié une œuvre sacrée dont la responsabilité pèse sur son libre arbitre.

Il faut suivre M. Balmès dans l'exposition chaleureuse de ces grandes vérités; il faut examiner avec lui comment l'individu était absorbé par la société antique; il faut étudier cet anéantissement de l'homme devant la force partout où ne règne pas l'influence chrétienne, ce mépris des droits les plus sacrés, cette tyrannie du pouvoir ou des factions sur tous les intérêts privés. Et n'a-t-on pas vu, dans les luttes sociales des temps modernes, ceux qui proclamaient avec le plus d'emphase les droits du genre humain écraser, au nom du salut public, tout ce qui inquiétait leur ombrageuse domination? Et aujourd'hui même,

[1] Tome I, p. 366.

ne connaissons-nous pas des hommes qui voudraient, avec des apparences libérales, asservir les consciences, qui voudraient immoler l'âme de chaque enfant et ses destinées éternelles à je ne sais quelle idole qu'ils appellent l'État? L'Église a sauvé, aux époques les plus effroyables, la liberté sublime de n'obéir qu'à Dieu : elle la sauvera toujours.

Le sort de la *famille* est essentiellement lié à celui de la femme, et aux lois qui assurent la sainteté du mariage. Le Catholicisme a relevé la femme de l'avilissement où elle était plongée ; il a proclamé qu'elle aussi était fille de Dieu, cohéritière de Jésus-Christ ; il a appris à l'homme à en faire sa compagne et non pas son esclave. Le sceau du sacrement a placé le mariage sous l'ombre auguste de la religion, et l'a mis pour toujours à l'abri des caprices humains. La polygamie est devenue impossible, l'indissolubilité du lien conjugal a défié toutes les tempêtes. Le front de la vierge chrétienne a été couronné d'une auréole brillante ; il y a eu des *épouses du Seigneur*, pour offrir au monde le spectacle de la vertu la plus héroïque, et pour lui apprendre qu'une faible femme, qu'une pauvre jeune fille est plus grande que les rois.

Où était le protestantisme quand l'Eglise accomplissait ces merveilles, quand elle s'opposait, comme un mur d'airain, au débordement de la sensualité ; quand elle résistait, comme elle n'a cessé de le faire, à tous les efforts des passions, armées ou suppliantes?

« L'imagination s'épouvante à la pensée de ce qui serait arrivé si ces rois
« barbares, en qui la splendeur de la pourpre déguisait mal le fils des forêts ; si
« ces fiers seigneurs, fortifiés dans leurs châteaux, couverts de fer et environ-
« nés de vassaux timides, n'avaient trouvé une digue dans l'autorité de l'E-
« glise ; si, au premier regard jeté sur une beauté nouvelle, à la première ar-
« deur qui se serait réveillée dans leur cœur et leur aurait inspiré le dégoût
« de leur légitime épouse, ils n'avaient rencontré le souvenir toujours présent
« d'une autorité inflexible. Ils pouvaient, il est vrai, accabler un évêque de
« vexations, le faire taire par la crainte ou les promesses ; ils pouvaient arra-
« cher par la violence les votes d'un concile particulier, ou se faire un parti
« par les menaces, par l'intrigue, par la subornation ; mais, dans un obscur
« lointain, le faîte du Vatican, l'ombre du souverain Pontife, leur apparais-
« saient comme une vision terrassante ; ils perdaient alors toute espérance ;
« tout combat devenait inutile ; la lutte la plus acharnée ne leur aurait jamais
« donné la victoire ; les intrigues les plus astucieuses, les prières les plus hum-
« bles n'auraient jamais obtenu que la même réponse : *Un seul avec une seule,*
« *et pour toujours*[1]. »

Et maintenant, sans étaler ici toutes les hontes de la Réforme, voyez-la se hâtant d'applaudir au scandale de Henri VIII, et se courbant avec ignominie devant les désirs du landgrave de Hesse-Cassel. Voyez la virginité persécutée par système, et l'innocence chassée de ses saintes demeures, que la cupidité s'empresse d'envahir. Lizez seulement ce que dit Luther sur la polygamie dans son *Commentaire sur la Genèse.*

[1] Tome I, p. 406, 407.

« Malheureuse Europe, s'écrie M. Balmès, si, à l'époque où écrivait Luther,
« le mœurs n'avaient pas été déjà formées, si la bonne organisation donnée à
« la famille par le Catholicisme n'avait eu des racines trop profondes pour être
« arrachées par la main de l'homme ! Certainement le scandale du landgrave de
« Hesse-Cassel ne serait pas resté dans ces temps-là un exemple isolé, et la cou-
« pable condescendance des docteurs luthériens aurait eu des fruits bien
« amers. De quoi aurait servi, pour contenir l'impétuosité féroce des peuples
« barbares et corrompus, cette foi vacillante, cette incertitude, cette lâcheté
« avec laquelle on voyait trembler l'église protestante à la seule exigence d'un
« prince tel que le landgrave? Comment une lutte qui se mesure par siècles
« aurait-elle été soutenue par ceux qui, à la première menace de combat, se
« rendent, et qui sont brisés avant le choc [1] ? »

L'indissolubilité du mariage, maintenue par l'Eglise avec une invincible persévérance, est un bienfait moins apprécié que la monogamie, quoiqu'il existe entre ces deux principes une liaison nécessaire ; et plus d'une voix accuse encore l'Eglise de méconnaître les besoins du cœur de l'homme en proscrivant le divorce d'une manière absolue. Cette matière, qui a été si admirablement traitée en France par M. de Bonald, a fixé aussi l'attention de M. Balmès : on sera frappé de la connaissance du cœur humain et de la hauteur de vues qui se révèlent dans ses réflexions sur le *sentiment de l'amour* et sur les passions en général. On lira aussi avec un grand intérêt le chapitre qui traite *de la virginité sous le rapport social*, et celui qui s'occupe *de la chevalerie et des mœurs des Barbares dans leur influence sur la condition des femmes :* la situation de la femme chez les Germains, les conséquences qu'on a voulu tirer d'un passage de Tacite, sont l'objet d'une discussion importante.

Tout ce qui purifie, tout ce qui élève l'individu et la famille, est une source de bonheur pour la *société;* cependant il y a aussi des faits généraux dans la civilisation ; et, indépendamment des rapports politiques du pouvoir avec les citoyens, il y a, dans l'ensemble de la vie des peuples, des éléments appréciables de grandeur et de prospérité.

Ainsi on remarque dans l'Europe chrétienne un fait qui la sépare des contrées et des temps où le Christianisme n'a point passé : on y voit une *conscience publique* qui survit au naufrage de la conscience privée, et ne permet pas que l'effronterie de la corruption monte à l'excès où on l'a vue dans l'antiquité. M. Balmès expose avec détails en quoi consiste cette conscience, quelle en est l'origine, quels en sont les résultats, quelle est à cet égard l'influence du Catholicisme, quelle peut être celle du protestantisme. C'est un cours éloquent sur les conditions essentielles de la conservation des idées morales au sein de la société. Montesquieu a dit que dans les républiques le principe du gouvernement est la *vertu*, tandis que les monarchies sont fondées sur *l'honneur ;* et c'est par cette distinction qu'il a cherché à se rendre compte de la présence des *censeurs* dans l'antiquité, de leur absence dans les temps

[1] Tome I, p. 409, 410.

modernes. Le docteur espagnol ne se contente pas d'une explication superficielle que l'histoire elle-même repousse : il creuse plus avant et découvre les raisons intimes qui ont échappé à l'auteur de *l'Esprit des Lois*. Mais on sera frappé surtout du chapitre où il met en regard l'un de l'autre le Catholicisme et le protestantisme dans leurs rapports avec la conscience publique : ce chapitre suffirait pour placer M. Balmès au nombre des plus fermes penseurs. On y trouve, parmi bien d'autres idées, quelques réflexions philosophiques sur les avantages de la *confession*, sur la haute puissance de cette institution catholique « pour « faire pénétrer, pour enraciner et conserver dans les cœurs une mo- « ralité ferme, intime, s'étendant à tous les actes de notre âme. »

Il est une observation qui revient plusieurs fois dans cet ouvrage, parce que les conséquences qu'elle renferme sont innombrables ; c'est que les *idées* ont toujours une existence précaire tant qu'elles ne sont pas réalisées dans une institution. Sans doute, on ne saurait refuser aux idées une force propre, inhérente à leur nature même : sans doute, il ne s'opère aucun changement considérable dans la société sans que ce changement se soit d'abord accompli dans le domaine de la pensée. « Tout ce qui s'établit contre les idées ou sans les idées, M. Balmès le dit bien haut, ne saurait être que faible et de peu de durée. » Mais il faut distinguer soigneusement les idées qui flattent les passions de l'homme de celles qui les répriment : les premières ont une action rapide, violente ; les secondes ont une difficulté extrême à se frayer un chemin.

« La vérité, sur cette terre d'infortune, est difficilement écoutée ; car elle « conduit au bien, et *le cœur de l'homme*, selon l'expression du texte sacré, *est* « *incliné au mal dès son adolescence*.... Non, l'humanité, considérée dans son iso- « lement et livrée à ses propres forces, telle qu'elle apparaît aux philosophes, « n'est point une dépositaire aussi sûre qu'on a voulu le supposer. Malheureu- « sement nous avons de tristes preuves de cette vérité ; nous voyons trop clai- « rement que le genre humain, loin d'être un dépositaire fidèle, n'a que trop « imité la conduite d'un dilapidateur insensé. Dans le berceau du genre hu- « main nous trouvons les grandes idées sur l'unité de Dieu, sur l'homme, sur « les rapports de l'homme avec Dieu et avec ses semblables. Ces idées étaient « sans doute vraies, salutaires, fécondes ; eh bien, qu'en a fait le genre hu- « main ? Ne les a-t-il pas perdues en les modifiant, en les mutilant, en les défigu- « rant d'une manière déplorable ? Où étaient ces idées lorsque Jésus-Christ vint « au monde ? Qu'en avait fait l'humanité ? Un peuple, un seul peuple les con- « serve ; mais de quelle manière [1] ?... »

La nécessité des institutions dirigées par une pensée permanente se fait sentir dans l'histoire, non-seulement pour *enseigner* la vérité, mais aussi pour l'*appliquer*, pour traduire efficacement les idées en actions, pour lutter par des bienfaits durables contre les maux qui désolent le monde, pour fonder avec solidité sur le sol ravagé par l'erreur et les

[1] Tome II, p. 92 et suiv.

passions cruelles. Les écoles philosophiques sont puissantes pour détruire ; qui ne connaît leur impuissance radicale à édifier quelque chose ? Le protestantisme est frappé de la même stérilité ; ennemi des institutions par sa nature même, il communique à la volonté l'esprit d'individualité funeste qu'il prêche par rapport à l'intelligence ; l'unité est impossible partout où il paraît, et ce n'est que par d'heureuses inconséquences qu'il peut faire autre chose que des ruines. Le Catholicisme, institution admirable par sa force logique aux yeux même de ceux qui l'envisagent comme une œuvre humaine, proclame constamment l'*unité* dans la foi, il inspire et il soutient toujours l'*unité* dans l'action.

Il a fallu toute cette puissance que donne à l'Église son éternelle unité pour transformer véritablement les mœurs de nos aïeux et faire pénétrer la douceur, la bienfaisance, dans la vie sociale comme dans les habitudes privées. La société moderne, née du mélange des Romains et des Barbares, avait reçu, comme un double héritage, l'égoïsme et la férocité. Les mœurs, avant le Christianisme, s'étaient énervées sans jamais s'adoucir ; on avait pu rencontrer des actes isolés de bienfaisance, mais la société était demeurée sans entrailles ; et alors même que le Christianisme eut atteint les esprits, il fallut de longs et persévérants efforts pour le faire arriver jusqu'aux cœurs. C'est une immense et magnifique histoire que celle du travail incessant de l'Église pour introduire la justice et la miséricorde parmi les peuples, de son courage à plaider la cause du faible contre toutes les violences, de son zèle à éteindre les haines, à soulager la souffrance, à entourer la misère de secours et d'honneur, à créer des remèdes qui embrassaient tous les maux. M. Balmès énumère un grand nombre de ces monuments trop peu connus qui attestent une sollicitude si tendre et une si haute sagesse ; il remonte à la source des biens dont nous jouissons avec une superbe ingratitude ; et, après avoir signalé un sophisme inhumain de Montesquieu sur la destruction des hôpitaux en Angleterre, il fait sentir, par des considérations palpables, la supériorité des créations catholiques sur toutes les imitations qu'a pu essayer le protestantisme ou la philanthropie.

Parmi les éléments dont le Catholicisme dispose pour accomplir les œuvres de charité les plus difficiles et les plus étendues, l'histoire et le bon sens nous montrent les *ordres religieux*. Ces institutions ont, d'ailleurs, par elles-mêmes une si grande importance, elles ont cultivé des champs si variés, elles appartiennent si essentiellement à l'Église catholique et sont proscrites avec tant de colère par tous ses ennemis, que le docteur Balmès ne pouvait s'empêcher de leur donner dans son livre une place éminente.

« Les institutions religieuses [1], dit-il, sont encore un des points sur lesquels

[1] Le mot *institutions* religieuses, pris ainsi dans un sens général pour désigner les *ordres* religieux, ne nous paraît pas bien choisi par le traducteur.

« le protestantisme et le Catholicisme se trouvent en opposition complète : le « premier les abhorre, le second les aime ; celui-là les détruit, celui-ci les éta- « blit et les encourage. Un des premiers actes du protestantisme, partout où il « s'introduit, est d'attaquer les institutions religieuses par ses doctrines et ses « actes ; il s'efforce de les faire disparaître immédiatement ; l'on dirait que « la prétendue Réforme ne peut considérer sans s'irriter ces saintes demeu- « res, qui lui rappellent continuellement l'ignominieuse apostasie de son fon- « dateur. Les vœux religieux, particulièrement celui de chasteté, ont été « l'objet des plus cruelles invectives de la part des protestants ; mais il faut ob- « server que ce que l'on dit aujourd'hui, et ce qui a été répété depuis trois siè- « cles, n'est autre chose qu'un écho de la première voix qui s'éleva en Allema- « gne ; et savez-vous quelle était cette voix ? C'était celle d'un moine sans « pudeur qui pénétrait dans le sanctuaire et entraînait une victime. Tout le « luxe de la science déployé pour combattre un dogme sacré est insuffisant à « cacher une origine aussi impure. A travers l'exaltation du faux prophète on « sent les flammes impudiques qui dévoraient son cœur.

« Observons en passant que la même chose a eu lieu par rapport au célibat « du clergé. Les protestants, dès le commencement, ne purent supporter ce cé- « libat ; ils jetèrent le masque et le condamnèrent sans déguisement ; ils mirent « à le combattre une certaine ostentation de doctrine ; mais, au fond de toutes « les déclamations, que trouve-t-on ? les clameurs d'un prêtre qui a oublié ses « devoirs, qui s'agite contre les remords de sa conscience, et s'efforce de cou- « vrir sa honte en diminuant l'horreur du scandale par les allégations d'une « science mensongère. Si une pareille conduite eût été tenue par les catholiques, « toutes les armes du ridicule auraient été employées pour la marquer, comme « elle le mérite, du sceau de l'ignominie ; mais cet homme était celui qui avait « déclaré une guerre à mort au Catholicisme : cela suffit pour détourner le « mépris des philosophes, et faire trouver grâce aux déclamations d'un moine « dont le premier argument contre le célibat avait été de profaner ses vœux et « de consommer un sacrilége. Le reste des perturbateurs de ce siècle imita « l'exemple d'un si digne maître. Tous demandèrent, exigèrent de l'Ecriture et « de la philosophie un voile pour couvrir leur faiblesse, leur lâcheté. Juste « punition, l'aveuglement de l'esprit fut le résultat des égarements du cœur ; « l'impudence sollicitait et obtenait d'être accompagnée de l'erreur. Jamais la « pensée n'est plus vile que lorsque, pour excuser une faute, elle s'en rend la « complice ; l'intelligence alors ne se trompe pas, elle se prostitue.

« Cette haine contre les institutions religieuses a passé en héritage du pro- « testantisme à la philosophie. Voilà pourquoi toutes les révolutions provo- « quées et dirigées par les protestants ou les philosophes se sont signalées par « leur intolérance à l'égard de l'institution même, et par leur cruauté à l'égard « des personnes qui en faisaient partie. Ce que la loi n'avait pu faire, le poi- « gnard et la torche incendiaire le consommèrent ; ce qui ne put échapper à la « catastrophe se vit abandonné au lent supplice de la misère et de la faim. En « ce point, comme en beaucoup d'autres, il est évident que la philosophie in- « crédule est fille de la Réforme. Il est inutile d'en chercher une preuve plus « convaincante que le parallèle entre les histoires de l'une et de l'autre, dans « tout ce qui a rapport à la destruction des institutions religieuses : *mêmes flat-* « *teries aux rois, même exagération des facultés du pouvoir civil, mêmes déclama-* « *tions contre les prétendus maux apportés à la société, mêmes calomnies. Il n'y a* « *que les noms et les dates à changer* [1]... »

Je voudrais pouvoir citer tout ce beau chapitre, qui traite, avec une

[1] Tome II, p. 271 et suiv.

profondeur difficile à égaler, des ordres religieux considérés *en eux-mêmes,* de leur harmonie avec la religion, avec l'intelligence, avec le cœur de l'homme. Je voudrais aussi pouvoir donner une idée de ces pages nombreuses qui racontent la haute fonction des ordres religieux *dans l'histoire,* depuis les premiers solitaires, depuis les monastères de l'Orient, jusqu'à ces Jésuites qui ont eu l'honneur d'exciter contre eux plus de haines que tous leurs devanciers. On admirerait encore ici la science de M. Balmès, ce coup d'œil pénétrant jeté sur des temps si divers et des éléments si multipliés, cette appréciation délicate des transformations opérées dans le caractère des peuples, cette connaissance intime de l'homme et de la société, ces vues philosophiques unies à l'exposition saisissante des faits; tout ce tableau, enfin, si vaste, si ferme, si animé, où l'Église apparaît toujours sauvant l'humanité défaillante ou menacée, et où les ordres religieux émanés de son sein, dirigés par son autorité suprême, se montrent, au milieu des grandes crises morales, comme ses premiers ministres dans la dispensation de la vie. La citation du chapitre relatif aux Jésuites aurait un véritable à-propos, et on serait tenté de le croire écrit après certaines attaques récentes, si l'on ne savait que les ennemis de cette illustre Compagnie ont le privilége de se traîner sur des accusations mille fois renversées. J'ignore si ces fureurs nouvelles auraient paru à M. Balmès dignes d'occuper sa critique; il les a caractérisées d'avance avec une grande vérité dans certains passages de son livre qui s'adressent à tous les déclamateurs; mais il s'est attaché particulièrement à discuter avec M. Guizot, et à lui rappeler d'une manière pressante, sur les Jésuites comme sur d'autres points, l'histoire et la logique.

Ce n'est pas assez toutefois d'avoir indiqué les services immenses rendus au monde par les ordres religieux dans les temps qui ne sont plus. La foule qui les poursuit de son inimitié consentirait peut-être à jeter sur leur passé quelques mots bienveillants, à condition de leur fermer à jamais l'avenir; on apporterait, sans trop d'efforts, quelques lauriers sur la tombe des héros qui sortirent de leur sein, pourvu que les nouveaux enfants de ces familles généreuses fussent condamnés désormais à mourir au berceau. On redoute, dans la société présente, les vertus sublimes de ces hommes qui veulent encore réaliser les *conseils* de l'Evangile; la puissance de la prière, de la chasteté, de l'abnégation n'est plus comprise, ou elle est déclarée ennemie du progrès et du bonheur des peuples. Et cependant la terre tremble sous nos pas; la misère matérielle est effrayante, la misère morale est plus profonde et plus terrible encore; des masses entières s'agitent dans la corruption et dans l'ignorance des premiers devoirs; toutes les passions sont excitées, tous les bruits qui remplissent l'air appellent les cœurs à la poursuite immodérée des richesses et des plaisirs, à la haine des principes sacrés sur lesquels reposent l'ordre et la paix.

L'harmonie manque aux éléments de la société : une force redoutable, dont chaque jour accroît l'impétuosité, l'entraîne vers l'abîme. La *charité* seule, avec ses admirables créations, peut l'arrêter dans sa chute. Les hommes accoutumés à réfléchir seront frappés des considérations que présente M. Balmès sur l'*avenir* des ordres religieux et *leur nécessité actuelle.* C'est une peinture fidèle et savante de ce qui se passe au cœur même des nations européennes, et des graves dangers qui accompagnent leur organisation actuelle ; c'est un jugement raisonné sur les systèmes impuissants ou immoraux auxquels la plupart des sages de notre temps croient devoir demander un secours, souvent plus périlleux que le mal lui-même.

La question des associations religieuses, que naguère encore on croyait pouvoir trancher avec une parole de dédain, a pris désormais parmi nous une importance que personne ne saurait lui ravir. La France émue écoute encore les paroles éloquentes qui ont été prononcées, il y a quelques jours, pour la défense de cette grande cause. On se rappelle, d'ailleurs, les protestations de l'épiscopat et les discours prononcés à une autre tribune, et les livres où le courage s'unit à la science et à la fermeté du talent. Chaque jour apporte quelque page nouvelle en faveur de la conscience attaquée, et un membre illustre du clergé de Paris est venu tout récemment, avec une logique invincible et un admirable langage, montrer aux plus aveugles le *véritable état de la question.* Il est triste sans doute d'avoir à prouver, dans un pays chrétien, que le dévouement n'est pas un crime, que la perfection évangélique a le droit d'exister, qu'une vie de *sacrifice*, de prière et de travail ne mérite ni l'exil ni la honte. Mais à ceux qui ne comprennent pas la beauté de ces choses, et leur valeur sublime, et leur droit immortel, il ne faut pas se lasser de faire voir, du moins à la lumière de la philosophie et des faits, qu'elles sont *utiles*, qu'elles sont *nécessaires* pour le salut et l'honneur de la société.

Qu'est-ce que la *liberté?* Cette question peut sembler bien étrange, et pourtant il est nécessaire de l'éclaircir avec soin, d'examiner le sens rationnel et pratique de ce mot séduisant, si simple en apparence, mais si rarement compris dans ses applications variées. M. Balmès aime la liberté. « En défendant la cause du Catholicisme, dit-il dès le premier « volume, je n'ai pas besoin de plaider pour l'oppression... » Mais la liberté pour lui n'est pas la négation des devoirs. Il la considère attentivement, soit dans ses rapports avec la conscience individuelle et les actes privés, soit dans ses rapports avec la vie des nations ; et, pour qu'on ne croie pas qu'il aime à se tenir dans une région vague où les difficultés paraissent s'effacer parce qu'on demeure loin d'elles, des chapitres particuliers traitent d'abord *de la tolérance en matière de religion*, *du droit de coercition en général* et *de l'inquisition espagnole.*

C'est une des parties de l'ouvrage où l'on apprécie le plus la netteté de l'exposition et cette vive lumière que M. Balmès répand sur des principes trop souvent obscurcis. Il s'élève à une grande hauteur quand il examine, en droit, si la profession extérieure d'une doctrine, si les actes réalisés en vertu d'une doctrine, d'une opinion, peuvent être prohibés et devenir l'objet d'un châtiment. Mais j'arrive enfin à la question générale de la liberté des peuples.

« Par tout ce que nous avons démontré jusqu'ici, remarque l'auteur en commençant ce vaste sujet, le lecteur peut juger si le Catholicisme a été favorable ou contraire à la civilisation européenne, et par conséquent si la vraie liberté a souffert de sa part quelque détriment. Sur les points divers où nous l'avons mis en parallèle avec le protestantisme, on a vu ressortir les tendances nuisibles de celui-ci, aussi bien que les avantages dont celui-là est la source : le jugement d'une raison éclairée et juste ne peut être douteux. Comme la vraie liberté des peuples ne consiste point dans des apparences, mais réside dans leur organisation intime, à la manière dont la vie habite le cœur, je pourrais me dispenser d'entrer dans la comparaison des deux religions par rapport à la liberté politique ; mais je ne veux point qu'on m'accuse d'avoir évité une question délicate par la crainte que le Catholicisme n'en sortît à son déshonneur, ni qu'on puisse soupçonner qu'il est difficile à ma foi de soutenir le parallèle sur ce terrain avec autant d'avantages que sur les autres [1]. »

Le voilà donc examinant ce qu'enseigne l'Eglise, ou ce qu'ont professé les plus graves théologiens, sur l'*origine du pouvoir civil* et sur *sa transmission ;* cherchant à quoi se réduit ce fameux *droit divin* dont le nom a été montré si souvent comme un épouvantail aux esprits ignorants et crédules. Avançant encore sur ce terrain si élevé, il étudie les *facultés du pouvoir civil*, sa mission, ses devoirs. Enfin il ne craint pas d'aborder la question redoutable de la *résistance* et de l'insurrection elle-même.

Ces matières sont trop délicates, elles ont trop besoin d'être présentées dans toute leur étendue, pour qu'il soit possible d'indiquer en peu de mots la substance des nombreux chapitres qui leur sont consacrés. Nous avons déjà dit quelles étaient les qualités éminentes du docteur Balmès, et comment il savait se placer au-dessus de la crainte et de la colère. Une circonstance toute spéciale peut donner à ce volume un nouvel intérêt : c'est le cours même des tristes évenements au milieu desquels il a été composé ; ce sont les troubles de cette malheureuse Espagne, et le bruit des bombes grondant plus d'une fois autour de l'écrivain pendant qu'il était occupé de rechercher les bases sacrées de la politique et de mesurer paisiblement les obligations du pouvoir comme celles des peuples. Le passage suivant peut donner une idée de la manière dont il a su traiter ces questions si graves.

« Des doctrines exagérées n'assurent ni la liberté des peuples, ni la force et la

[1] Tome III, p. 6 et 7.

« solidité des gouvernements; les uns et les autres ont besoin de la vérité et de la « justice, seuls fondements sur lesquels on puisse bâtir avec espérance que l'é- « difice dure. D'ordinaire les maximes favorables à la liberté ne sont jamais por- « tées à un plus haut point que la veille du jour où s'établit le despotisme, et « l'on doit craindre que les révolutions et la ruine des gouvernements ne soient « bien proches lorsqu'on entend prodiguer au pouvoir d'indignes adulations. « A quelle époque le pouvoir des rois a-t-il été plus vanté que vers le milieu « du dernier siècle? Qui ne sait les exagérations que l'on fit des prérogatives du « pouvoir royal lorsqu'il s'agit d'expulser les Jésuites et de contrarier l'autorité « pontificale? Du Portugal, de l'Espagne, de l'Italie, de l'Autriche, de la Fran- « ce, on entendit s'élever en concert la voix *du plus pur, du plus fervent roya- « lisme ;* et cependant que devint ce grand amour, ce zèle si vif pour la monar- « chie, dès l'instant que l'ouragan révolutionnaire vint à mettre la monarchie « en danger? Voyez ce qu'ont fait, généralement parlant, les prosélytes des « écoles antiecclésiastiques : ils se sont unis aux démagogues pour renverser « en même temps l'autorité de l'Eglise et celle des rois ; ils oublièrent les basses « adulations pour se livrer aux insultes et à la violence.

« Les peuples et les gouvernements ne doivent jamais perdre de vue cette « règle de conduite si utile aux hommes sages : se défier de qui les flatte, et « s'attacher à qui les avertit et les reprend. Qu'ils y fassent attention : lorsqu'on « les caresse avec une tendresse affectée et que l'on soutient trop chaudement « leur cause, c'est le signe qu'on veut faire d'eux des instruments pour quelques « intérêts qui ne sont point les leurs [1]. »

Ecoutons encore une réflexion qui termine le chapitre relatif aux *facultés du pouvoir civil :*

« J'ai fait en sorte jusqu'ici que la cause de la religion se défendît par ses « propres forces, sans aller mendier l'appui d'auxiliaires qui lui sont superflus. « Je continuerai selon la même méthode, profondément convaincu que le Ca- « tholicisme ne peut que perdre toutes les fois qu'en faisant son apologie « on l'identifie avec des intérêts politiques, et qu'on veut l'enfermer dans un « cercle où sa largeur immense ne saurait tenir. Les empires passent et dis- « paraissent : l'Eglise de Jésus-Christ durera jusqu'à la consommation des siè- « cles; les opinions politiques subissent des changements et des modifications: « les dogmes augustes de notre religion demeurent immuables; les trônes s'é- « lèvent et s'abîment, et la pierre sur laquelle Jésus-Christ a bâti son Eglise « traverse le cours des siècles, toujours victorieuse des portes de l'enfer.... En « adressant la parole aux peuples, en parlant aux rois, n'oublions pas qu'au- « dessus de la politique il y a la religion, et Dieu au-dessus des rois et des « peuples [2]. »

Du reste, M. Balmès veut que l'on soit très-attentif à discerner le *dogme* catholique des *opinions* plus ou moins respectables sur lesquelles l'Eglise n'a point prononcé. Lui aussi peut avoir ses opinions sur les points qui sont restés dans le domaine de la controverse, et il se garde bien de vouloir les imposer aux autres. Mais on est heureux de trouver dans son livre, avec l'expression de sa propre pensée, des documents d'une grande richesse et un choix méthodique de textes empruntés à des théologiens renommés, surtout à saint Thomas. Les citations sont

[1] Tome III, p. 123 et suiv.

[2] Tome III, p. 166, 167.

plus nombreuses ici que partout ailleurs, et ce qu'elles pourraient avoir d'aride est relevé par des commentaires pleins de vie et de majesté.

En face des théologiens catholiques, on voit paraître d'ailleurs les représentants de la Réforme et du rationalisme : Luther, Grotius, Hobbes, Puffendorff, l'auteur du *Contrat social*, M. Guizot, et bien d'autres, dont les théories sont discutées avec détail ou rappelées en passant.

On éprouve une véritable joie à la vue de la doctrine si profonde et si calme renfermée dans les livres du docteur *angélique* et de ces autres théologiens, chez qui la docilité de la foi ne servait qu'à purifier l'intelligence et à l'agrandir. On trouve là ce qui est si rare au milieu des écrits qui nous inondent, une parole étrangère aux calculs de l'ambition ou aux fureurs des partis, une parole vraiment grave et désintéressée ; on reconnaît le cœur de l'homme de bien en même temps qu'on admire l'étendue des conceptions ou la vigueur du génie.

Mais ce qui étonnera bien plus encore certains lecteurs, c'est la liberté de langage, la simplicité ferme avec laquelle ces écrivains calomniés posaient des maximes de droit public plus favorables à la dignité des peuples que toutes les prétendues conquêtes de la pensée moderne. M. Balmès insiste sur cette noble habitude de franchise et de sage énergie qui brille dans un si grand nombre d'ouvrages écrits par des enfants de l'Eglise romaine. Il rappelle une vérité frappante, qui sera pour bien des esprits une révélation tout à fait inattendue : c'est que les doctrines les plus larges et les plus populaires sur l'origine du pouvoir civil circulaient paisiblement en Espagne au temps de Philippe II et de ses successeurs. Les réflexions qu'il mêle à ces souvenirs sont bien dignes d'être méditées par tous les hommes d'Etat.

On ne connaît guère dans le monde les théories politiques émanées des écoles protestantes, auxquelles on prodigue des éloges si inconsidérés. Un court passage de M. Balmès suffira pour en résumer ici la substance. Après avoir montré que la doctrine catholique peut seule amener complétement l'alliance heureuse de l'ordre et de la liberté, il ajoute :

« Le protestantisme, en s'écartant de l'enseignement catholique, a donné « alternativement dans les deux écueils opposés : lorsqu'il a voulu établir l'or- « dre, il l'a fait au préjudice de la véritable liberté ; lorsqu'il a voulu soutenir « la liberté, il s'est rendu ennemi de l'ordre. Du sein de la fausse Réforme sont « sorties les doctrines insensées qui, prêchant la *liberté chrétienne*, déliaient « les sujets de l'obligation d'obéir aux puissances légitimes ; du sein de la même « Réforme est également sortie la théorie de Hobbes, qui dresse le despotisme « au milieu de la société comme une idole monstrueuse à laquelle tout doit être « sacrifié, sans considération pour les éternels principes de la morale, sans autre « règle que le caprice de celui qui commande, sans autre borne à son pouvoir « que celle qui lui est marquée par les limites de sa force. Tel est le résultat « auquel nécessairement on arrive lorsqu'on chasse du monde l'autorité de

« Dieu : l'homme, livré à lui-même, ne réussit à produire que la servitude ou « l'anarchie ; un même fait sous deux formes : *l'empire de la force*[1]. »

Une des conditions nécessaires pour l'honneur et la liberté des peuples, comme des individus, c'est la libre existence du pouvoir spirituel, défenseur suprême de la justice et du devoir ; c'est ce principe, éternellement sauvé par le Catholicisme, que la religion ne dépend pas des volontés humaines, que la vérité n'est pas soumise aux pouvoirs de la terre, et qu'il y a des lois sacrées, imprescriptibles, devant lesquelles doit s'incliner le front des empereurs. M. Balmès développe ce principe fondamental, si cruellement méprisé par le protestantisme, qui s'empressa de placer aux mains des princes la suprématie spirituelle ; il nous montre les tristes effets de cette erreur monstrueuse ; il remarque avec quelle impatience tous les despotismes, quel que soit leur nom, se sont efforcés de briser le frein salutaire opposé à leurs excès par la doctrine catholique ; et aujourd'hui même il voit l'empereur de Russie plus ombrageux contre les défenseurs de l'indépendance du pouvoir spirituel que contre les clubs révolutionnaires.

« L'autocrate est dévoré par la soif d'une autorité sans bornes, et un instinct « assuré le pousse à combattre tout particulièrement la religion catholique, qui « est son principal obstacle. »

C'est le sentiment de la même vérité qui dictait, il y a deux ans, à M. le comte de Montalembert, ces lignes éloquentes :

« .... Seule entre toutes les institutions religieuses, l'Eglise catholique, par sa « doctrine et sa constitution, comme par les ineffaçables antécédents de son « histoire, met un frein à l'omnipotence du pouvoir humain. Ce frein est par- « fois invisible, parfois oublié, parfois bien relâché ; mais partout où il y a un « prêtre catholique fidèle à ses devoirs, ce frein existe et il est inviolable. C'est « là ce qui aigrira, ce qui soulèvera toujours l'orgueil des hommes qui ne font « pas remonter au vrai Dieu l'origine de leur pouvoir. Quels que soient les ef- « forts qu'on ait faits de part et d'autre pour souder le Catholicisme à des pou- « voirs temporels, il y a toujours eu, en fin de compte, quelque endroit par le- « quel il s'est échappé pour reprendre son orbite naturelle ; et c'est l'éternel « honneur de l'Eglise catholique que les tyrans d'ici-bas, quelle que soit leur « espèce, ne peuvent se résigner à la laisser vivre librement à côté de leur « trône éphémère. En cela, la démagogie est tout à fait d'accord avec l'abso- « lutisme, et c'est pourquoi, d'une extrémité à l'autre de l'Europe actuelle, « l'anarchie dictatoriale de Madrid répond fidèlement, par ses froides et cruelles « persécutions, à la haute politique de Sa Majesté l'empereur de toutes les « Russies[2].... »

Mais suffit-il d'exposer les principes généraux qui président aux destinées des peuples, de montrer que le respect pour la dignité de

[1] Tome III, p. 95, 96.

[2] Ces paroles sont extraites de l'*avant-propos* dont M. de Montalembert a fait précéder l'ouvrage intitulé : *Vicissitudes de l'Eglise catholique des deux rits* en Pologne et en Russie ; ouvrage écrit en allemand par un prêtre de la congrégation de l'Oratoire. (Paris, Saguier et Bray.)

l'homme, dans la vie publique comme dans la vie privée, appartient au Catholicisme, et que toutes les doctrines étrangères ébranlent ou détruisent les bases du bonheur et de la liberté? La Réforme n'a-t-elle pas, en *fait*, produit la liberté politique? Ne s'accommode-t-elle pas, plus que le Catholicisme, de certaines formes sociales qui assurent aux peuples des droits plus étendus? Voilà un côté curieux de la vaste question abordée par M. Balmès, et il a eu soin d'en faire l'objet d'une étude spéciale et approfondie.

Nous ne le suivrons pas dans l'examen détaillé de la situation de l'Europe à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe; nous ne rechercherons pas avec lui ce qu'étaient alors la *monarchie*, l'*aristocratie* et la *démocratie*, les idées que l'on se formait de ces éléments si divers, l'action que chacun d'eux exerçait réellement, les phases variées de leur lutte réciproque à travers les âges. La plus simple analyse exigerait ici de trop long détails; et nous aurions, d'ailleurs, à discuter avec M. Balmès lui-même, sur quelques points secondaires, où ses vues ne sont pas entièrement les nôtres. Nous ne raconterons pas non plus l'influence admirable de l'Église, et le rôle social des Papes, auquel une science ennemie commence à rendre hommage, et celui du clergé. Enfin, nous laisserons de côté les observations intéressantes présentées par l'auteur sur le développement du commerce et de l'industrie. Mais il est deux phénomènes graves, qui doivent être indiqués au moins dans leur généralité. C'est, d'une part, l'influence que le protestantisme a exercée sur la chute de certaines libertés publiques, le secours qu'il a prêté si souvent aux excès du pouvoir, quand il ne les a pas directement provoqués; c'est, de l'autre, le caractère de la puissance politique au temps qui précéda la Réforme, c'est l'existence des formes représentatives elles-mêmes chez les nations que n'avait pas encore remuées l'hérésie. Si l'on examine ce qui se passait en Europe avant Luther, si l'on envisage les idées, les mœurs et les institutions dominantes, on ne voit de tous côtés que *fueros*, libertés, cortès, états généraux, municipalités, jurys. Tout cela est encore confus, il est vrai, car c'est un monde nouveau qui est sorti du chaos; mais partout le même spectacle se présente; s'il y a une exception, elle est en faveur de la liberté; et, chose remarquable, c'est en Italie qu'on la trouve, c'est là que les formes populaires paraissent avoir le plus de vie.

Le comte de Maistre, considérant les efforts qu'ont faits les hommes, aux différentes époques de l'histoire, pour se mettre à l'abri des excès de la souveraineté, a observé que sur ce point l'*univers* s'était partagé *en deux systèmes d'une diversité tranchante*.

« *La race audacieuse de Japhet*, ajoute-il, n'a cessé, s'il est permis de s'exprimer « ainsi, de graviter vers ce qu'on appelle *la liberté*, c'est-à-dire vers cet état où « le gouvernant est aussi peu gouvernant et le gouverné aussi peu gouverné « qu'il est possible. Toujours en garde contre ses maîtres, tantôt l'Européen les

« a chassés, et tantôt il leur a opposé des lois. Il a tout tenté, il a épuisé toutes « les formes imaginables de gouvernement pour se passer de maîtres ou pour « restreindre leur puissance. L'immense postérité de Sem et de Cham a pris « une autre route. Depuis les temps primitifs jusqu'à ceux que nous voyons, « toujours elle a dit à un homme : *Faites tout ce que vous voudrez, et, lorsque « nous serons las, nous vous égorgerons*.... Personne n'imaginera de conseiller à « l'Europe le droit public, si court et si clair, de l'Asie et de l'Afrique... Le plus « grand problème européen est donc de savoir *comment on peut restreindre le « pouvoir souverain sans le détruire* [1]. »

Ce problème était posé bien avant la philosophie du XVIII[e] siècle, bien avant le protestantisme : cet esprit de liberté politique vivait au sein des peuples européens, et l'histoire nous en a conservé des monuments nombreux et irréfragables ! Le mouvement était donné : la violence et les théories insensées n'ont fait que retarder la marche des nations, en accumulant sur leur tête d'effroyables malheurs.

Aujourd'hui, après toutes les tentatives, tous les progrès, tous les livres, toutes les combinaisons sociales, on n'a rien imaginé de plus, pour la perfection du gouvernement, que des assemblées autour d'un trône, assemblées revêtues du droit d'intervenir dans la confection des lois et de voter les impôts. Or, nous trouvons dans la vieille Europe des assemblées représentant les diverses classes de la nation et prenant part à la formation des lois ; les codes nous apprennent qu'elles devaient être consultées sur toutes les affaires importantes, et nous voyons les rois observer fréquemment ce précepte. Les codes et les faits se réunissent aussi pour attester que ces institutions avaient des garanties sérieuses d'existence, et qu'elles étaient profondément enracinées dans les mœurs. Cependant, le Catholicisme était alors la religion dominante : l'esprit religieux était plein d'énergie ; l'influence du clergé n'avait jamais été plus grande, même sous le rapport temporel ; le pouvoir des Papes était immense. Une parole émanée de l'Eglise aurait suffi pour compromettre l'existence de toute forme populaire, et les formes libres se développaient rapidement ! Où est donc la tendance de l'Église catholique à asservir les peuples? où est l'alliance des rois et des Papes pour opprimer l'humanité ?

« Lorsque les Papes avaient un différend avec quelque royaume, ajoute « M. Balmès, était-ce communément avec le prince ou avec le peuple? Lorsqu'il « fallait se décider contre la tyrannie ou contre l'oppression d'une classe, qui « donc élevait plus haut et plus fortement la voix que le Pontife romain?... »

Mais laissons ces détails, et rappelons aux hommes de toutes les opinions une vérité sur laquelle M. Balmès aussi a pris soin d'insister : c'est que l'Église ne prescrit aucune forme de gouvernement humain. Le membre d'une république et celui d'une monarchie sont reçus dans son sein avec le même amour. Sa voix, qu'aucun ennemi ne saurait étouffer, commande la justice à toutes les puissances, flétrit l'iniquité

[1] *Du Pape*, liv. II, ch. 2.

sous quelque forme qu'on cherche à la couvrir. Que lui importent les colères humaines? son appui est au ciel. La philosophie irréligieuse, au contraire, et toutes les doctrines qui n'ont pas une base divine, sont portées, par leur infirmité même, à s'appuyer à tout prix sur le bras de l'homme, et à flatter tour à tour, suivant les nécessités du moment, les passions du monarque ou de la multitude.

Nous aurions maintenant à examiner, à la suite de M. Balmès, les rapports du Catholicisme et de l'hérésie avec les progrès de l'intelligence, à voir de quel côté se trouvent le plus de lumières, de dignité, de force pour la raison, de quel côté la marche de l'esprit humain est plus rapide, plus sûre et plus brillante. Il est des hommes qui s'irritent contre le seul mot de *foi*, et qui, fermant les yeux aux plus beaux monuments, répètent sans cesse avec indignation que le Catholicisme opprime la pensée. Ils trouvent bon qu'on se traîne sur les pas des inventeurs de systèmes, qu'on s'incline devant la renommée d'un moine apostat, d'un philosophe impie, qu'on suive docilement tous les caprices d'une imagination déréglée, que l'on soit, en un mot, esclave des passions d'un autre homme, ou de ses propres passions, dans le champ des idées : tout cela s'appelle, dans un certain langage, la *liberté de penser*. Mais se soumettre à la raison divine dans toutes les choses où il lui a plu de parler à la terre, s'élever au-dessus des théories fugitives pour saisir avec amour la vérité immuable, croire que l'esprit humain est trop grand pour obéir à une autre loi qu'à celle de son Créateur, imposer silence à l'orgueil pour écouter les enseignements du Fils de Dieu transmis par son Eglise, c'est là ce qu'on cherche à flétrir sous le nom d'esclavage!

M. Balmès, fidèle à sa méthode, a donc voulu d'abord descendre au fond du principe catholique en matière de foi, et il n'a pas eu de peine à montrer que, dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre moral, c'est un principe inépuisable de vie. Dieu, l'homme, la société, la nature, la création tout entière, voilà les objets sur lesquels peut s'exercer notre esprit : hors de là il n'y a plus rien. Où sont les entraves que l'Eglise oppose, sur tous ces points, au développement des connaissances humaines? Où sont les ténèbres qu'elle a répandues? N'est-ce pas elle, au contraire, qui est venue affranchir l'intelligence emprisonnée dans des liens étroits ou honteux, l'élever dans une sphère inaccessible à tous les efforts des sages, donner à l'enfant lui-même plus de lumières que n'en contenaient tous les livres de l'antiquité païenne? Et, en enseignant à l'homme ignorant et corrompu les dogmes sublimes qu'elle a reçus du Ciel, en défendant contre les orages de son âme ces vérités augustes qui le sauvent même ici-bas, n'abandonne-t-elle pas tout le reste à ses disputes savantes? Vient-elle, avec une jalousie inquiète, lui ravir l'exercice de ses nobles facultés, qui sont aussi un don

de Dieu? Elle l'aide, bien plutôt, à s'avancer dans les régions de la science; elle le sollicite à faire un digne usage de ses forces; elle inspire le génie et le guide à travers des routes inconnues; et accuser l'Eglise catholique d'enchaîner la pensée, c'est accuser la main secourable qui allume des feux, pendant la nuit, sur une rive fertile en naufrages, c'est accuser le cœur d'une mère qui dirige les pas de son enfant sur le bord d'un abîme.

N'est-ce rien, dans une science quelconque, n'est-ce rien que d'avoir des bases inébranlables sur lesquelles on peut asseoir avec tranquillité tout l'édifice de ses travaux? N'est-ce rien que de trouver sans effort certaines données primitives, d'être à jamais fixé sur des problèmes formidables autour desquels s'agite péniblement une foule orgueilleuse? Nous ne parlons pas ici du lien qui unit la morale aux conceptions philosophiques, des égarements monstrueux où l'esprit abusé précipite le cœur; nous ne songeons en ce moment qu'à l'honneur de l'intelligence, et l'histoire nous prouve que cet honneur n'est vraiment en sûreté qu'à l'ombre de l'autorité catholique.

Qui ne sait, d'ailleurs, que sur les vérités révélées elles-mêmes l'Eglise encourage et soutient le travail de la pensée? Que dis-je, elle le commande à ses ministres; elle veut que ce travail sublime, qui n'est autre chose que la théologie, ne soit jamais interrompu sur la terre; et chaque jour elle montre, avec une sainte fierté, les livres composés par ses enfants les plus fidèles pour expliquer le dogme, pour soulever, autant que le peut une créature, les voiles qui le couvrent, pour en développer, aux yeux du peuple comme du philosophe, les majestueuses et douces harmonies.

Non, l'Eglise catholique n'est pas l'ennemie de l'esprit humain! Elle lui a prodigué, dans tous les temps, les bienfaits les plus précieux; et, malgré l'ingratitude avec laquelle il se tourne contre elle pour la déchirer, on ne la voit jamais se repentir de ses dons; et si, au nom de la foi ou de la raison universelle, quelque chrétien essaie de nier la puissance de la raison privée, c'est encore l'Eglise romaine qui élève la voix pour consacrer cette puissance, dont on l'accuse d'être l'implacable adversaire!

Que signifie donc ce *grand fait qui éclate,* selon M. Guizot, *à la fin du XI*e *et au commencement du XII*e *siècle*,... cette *lutte sérieuse engagée* alors *pour la première fois entre le clergé et les libres penseurs?* Quel fut le rôle d'Erigène, de Roscelin, d'Abeilard, qu'on nous représente comme les *interprètes par lesquels la raison individuelle a recommencé à réclamer son héritage?* Et quel est, en général, le caractère de l'hérésie, à laquelle on prodigue les noms pompeux d'*affranchissement de la pensée,* d'*élan de liberté,* d'*insurrection de l'esprit humain contre le pouvoir absolu dans l'ordre spirituel?*

On a vu, dans tous les temps, des esprits inquiets qui ont eu la double

prétention d'attaquer les vérités enseignées par l'Eglise et d'affirmer qu'ils étaient fidèles à ces vérités mêmes. L'Eglise, aux premiers jours de son existence, comme au XIIe siècle, comme au XVIe, leur a dit sans détour et sans crainte : Vous prêchez un dogme nouveau, vous altérez l'enseignement sacré. Elle a proclamé cet axiome si simple, que deux idées contradictoires ne peuvent pas être vraies l'une et l'autre, et qu'il n'y a rien de plus inexorable au monde que la logique et les faits. Voilà le crime philosophique de l'Eglise, crime glorieux dont on l'accusera toujours!...

La vérité, nous l'avouons avec joie, est un *pouvoir absolu;* mais, suivant une parole qui s'applique à Dieu même, dont elle émane, *la servir, c'est régner;* et les catholiques sont fiers de cette royauté.

Nous nous bornons à ces réflexions générales, au milieu des pensées nombreuses que réveille un pareil sujet. Le docteur Balmès a suivi M. Guizot pas à pas, soit dans l'examen de l'origine du protestantisme et de son caractère, comme nous l'avons annoncé déjà, soit dans l'étude de cette époque antérieure, où l'écrivain célèbre les noms d'Érigène, de Roscelin et d'Abeilard. Après avoir insisté, dès le commencement de son ouvrage, sur le phénomène prodigieux de l'unité catholique se perpétuant à travers tous les siècles, après avoir contemplé les talents et les génies les plus divers soumis, avec l'artisan, à une même foi, il analyse ici le mouvement de l'intelligence en Europe, le compare à celui qui s'opéra chez les peuples antiques, et présente à cet égard des observations curieuses et importantes. L'étude détaillée de la situation scientifique du moyen âge l'amène à remarquer le service immense que l'Église rendit à l'esprit humain, en résistant aux rêveries des subtils novateurs qui égaraient les têtes; et il n'hésite pas à penser que, si l'intelligence eût suivi dans son développement le chemin que lui indiquait l'Eglise, la civilisation européenne aurait gagné deux siècles : le XIVe siècle, dit-il, aurait pu être le XVIe. On ne se souvient guère que Roscelin, le dialecticien frivole de Compiègne, fut combattu par le savant archevêque de Cantorbéry, par saint Anselme, dont on nous a rappelé récemment les admirables vertus et le courage invincible : cet enfant dévoué de l'Église était si loin de bannir l'exercice de la raison qu'il donna pour second titre à l'un de ses traités fameux, au *Proslogion: Fides quærens intellectum.* Il sut, au XIe siècle, rejeter toute parole vaine et pointilleuse, et établir la démonstration de l'existence de Dieu sur l'idée même de Dieu, devançant ainsi Descartes de plus de cinq cents ans. Abeilard, à son tour, rencontra devant lui un athlète de la vérité catholique, dont le nom seul est une accablante réponse à ceux qui accusent l'Église d'étouffer le génie : il eut l'honneur d'être réfuté par saint Bernard. Bientôt après paraît saint Thomas d'Aquin, cet autre génie prodigieux, à qui l'esprit humain doit une si grande reconnaissance. Les siècles suivants sont parcourus

aussi par M. Balmès, qui montre les rapports du Catholicisme avec les sciences, les lettres et les arts : aucune branche n'est oubliée, et l'action protestante est sans cesse comparée à celle de l'Église.

C'est après cet immense travail, dont nous avons à peine effleuré la surface, c'est après cette multitude de preuves empruntées tour à tour au raisonnement et à l'expérienee, après l'exposition des doctrines et des événements, après les témoignages accumulés des hommes et des choses, que le savant docteur résume, dans une phrase simple et ferme, la pensée dominante de son ouvrage tout entier :

« Avant le protestantisme la civilisation européenne avait déjà pris tout le « développement qui lui était possible ; le protestantisme faussa le cours de la « civilisation et apporta des maux immenses aux sociétés modernes ; les progrès « qui se sont réalisés depuis le protestantisme n'ont pas été obtenus par lui, « mais malgré lui. Je n'ai fait que consulter l'histoire, ajoute-t-il, et j'ai mis le « soin le plus extrême à ne pas l'altérer ; je me suis rappelé cette parole du texte « sacré : *Dieu a-t-il donc besoin de votre mensonge ?* »

Puis, avec la simplicité du plus humble fidèle, il s'incline devant l'Eglise, sa mère, interprète de Dieu, et soumet sans restriction tout son livre au jugement du souverain Pontife.

Ce livre restera, nous aimons à le répéter, comme un des plus forts et des plus intéressants qu'ait produits notre époque. Sans doute on peut y trouver des imperfections, et on s'étonnera peut-être que la part de l'éloge ait été si grande dans notre appréciation. Nous n'avons guère le courage d'aller, au milieu d'un bel et vaste édifice, examiner minutieusement si quelque pierre n'est pas taillée avec tout l'art désirable. Ce qui pourrait, dans l'ensemble, faire naître quelques observations, si l'on ne savait que l'original a été écrit en espagnol, c'est l'abondance du style, la largeur des développements ; mais quand le style est d'une lucidité inaltérable, quand l'œil parcourt rapidement les pages sans que l'esprit soit jamais incertain ou lassé, qui oserait se plaindre ?

Du reste, quelle que soit la diversité des jugements sur des détails de forme, tout le monde sera frappé de la grandeur de la pensée qui remplit cet ouvrage, des sentiments généreux qui l'animent, de la logique et de l'érudition qui s'y montrent unies à une haute éloquence. Les hommes qui ont entendu répéter sans cesse que l'Eglise catholique regardait la civilisation avec inimitié s'étonneront d'apprendre qu'elle est la source de tous les biens répandus dans la société moderne. Ceux qui, accoutumés à élever leurs réflexions au-dessus de la terre, ne s'étaient guère inquiétés de chercher des preuves nouvelles, inutiles à leur noble cœur, seront heureux aussi de pouvoir montrer à leurs frères que *la piété est utile à tout*. Ce livre, qui ne saurait d'ailleurs embrasser toutes les questions dans leur immense étendue, éveillera plusieurs esprits, et

deviendra, nous en avons la confiance, le germe précieux de bien d'autres travaux.

Il est, dans les rangs ennemis, des hommes qui l'envisageront avec inquiétude : et, feignant d'ignorer que tous les genres de preuves appartiennent à la vérité, ils accuseront peut-être les nouveaux défenseurs de l'Eglise de la faire descendre sur un terrain trop bas. Eux qui l'outragent chaque jour au nom des intérêts humains, qui lui font précisément les reproches auxquels répond si bien M. Balmès, ils se sentiront tout à coup épris d'un vif amour pour le ciel, et ils demanderont pieusement qu'on laisse la religion dans la sphère sublime des choses éternelles. Ou plutôt ils refuseront de reconnaître, dans les chrétiens qui rappellent les bienfaits de l'Eglise, un sentiment pur et désintéressé; en voyant un prêtre catholique, un prêtre espagnol surtout, dérouler les annales des nations pour rappeler à une société abusée les secrets de la vie, ils diront que le clergé a peur, qu'il veut sauver à tout prix sa domination menacée ; que l'Eglise, en un mot, indifférente ou hostile à la prospérité du monde, ne songe réellement qu'à défendre sa propre existence. Il y a longtemps que ces calomnies grossières ont été jetées au milieu des peuples, et qu'une foule séduite se plaît à les ramasser; mais elles apparaissent quelquefois dans des circonstances où on les croirait si éloignées qu'elles sont alors comme un éclair sinistre qui fait trembler sur le sort de la société. Un jour (qu'on me permette ce souvenir), un jour je me trouvais près d'un jeune homme mourant; le vice avait flétri son cœur et son visage, et il expirait à vingt ans avec ces signes affreux que les passions gravent sur un front déshonoré. Cependant quelques âmes chrétiennes avaient pu pénétrer jusqu'à lui ; et, comme on exhortait ceux qui avaient coutume de l'entourer, ceux dont la voix lui était connue, à ranimer dans son cœur, par un dernier effort, le sentiment de la vie morale, afin qu'il pût comprendre et recevoir les secours de l'Eglise ; comme on s'épuisait en instances au nom de l'intérêt du malade, une femme, le croirait-on? une femme osa répondre avec ironie : « C'est dans l'intérêt de la religion! » Celui qui allait mourir était un pauvre pourtant, un travailleur, un ignorant; le monde n'avait jamais entendu parler de lui ; aucune splendeur n'environnait sa triste couche ; le silence devait couvrir à jamais sa tombe comme son berceau. Mais on avait appris à cette femme à maudire le Catholicisme et à l'insulter ; on lui avait dit que les hommes pouvaient bien se passer de l'Eglise pour vivre et pour mourir, mais que l'Eglise ne respirait que par la faveur des hommes. On lui avait persuadé que cette fille du Ciel, semblable à un esclave qui mendie un regard de son maître, épiait avec une sollicitude intéressée les derniers soupirs d'un malade, pour pouvoir se glorifier bassement de lui avoir arraché une parole amie. On lui avait peint l'épouse de Jésus-Christ comme occupée à mettre le genre humain sous le joug, à lui promettre des biens men-

songers, à lui ravir sourdement les débris de son bonheur et de sa liberté.

Voilà les doctrines que l'on a semées dans le monde, et auxquelles plus d'un homme en ce moment s'efforce de donner de profondes racines. On a trouvé l'art effroyable d'exciter des colères que l'agonie même du pauvre et la pensée de son éternel avenir ne peuvent pas désarmer. L'Église sait bien qu'elle ne mourra pas; mais elle pleure à la vue des maux qu'on l'empêche de guérir. Et nous, qui entendons ces choses, nous, laïques et jeunes gens, qui avons eu le bonheur de conserver la foi au milieu de tant d'âmes qui l'ont perdue, nous gardons aussi l'espérance, sa compagne immortelle; nous gardons, dans notre faiblesse, l'amour et le courage. Notre voix inconnue ira chercher l'oreille du pauvre, si cruellement trompé; elle ira chercher aussi celle du philosophe et du riche, dont le cœur est souvent dans une affreuse indigence. Nous leur dirons ce que l'Eglise a fait pour les hommes et ce qu'elle fait aujourd'hui; nous leur rappellerons qu'elle seule peut donner la paix, la gloire, le bonheur, même pendant les jours de cette vie fugitive; nous leur répéterons, appuyés sur dix-huit siècles d'expérience, que l'Eglise n'a pas besoin du secours des hommes, mais que le genre humain a besoin de l'Eglise.

R.-Adrien DE THURET.

DU THÉATRE ESPAGNOL AU SIÈCLE D'OR.

(Suite et fin du 3e et dernier article [1].)

Dans la première partie de cet article nous avons essayé de faire connaître les comédies de Calderon, qui furent la principale occupation de la première moitié de sa vie ; nous allons maintenant étudier ses *autos*, auxquels il consacra plus particulièrement la seconde moitié de sa carrière. Nous suivrons ainsi la marche de son génie, nous élevant à mesure qu'il s'élève. Mais, avant de venir à l'appréciation de ces ouvrages, quelques mots sont nécessaires.

Et d'abord, qu'est-ce qu'un *auto?* — On appelle en Espagne *auto sacramental* (acte sacramentel), ou plus brièvement *auto*, un drame religieux allégorique qui a pour interlocuteurs des abstractions personnifiées, comme le Monde, la Grâce, la Faute, la Nature, la Gentilité, la Raison, la Mort, etc., etc. Cette définition suffit pour montrer combien l'*auto* diffère des comédies religieuses où figurent des personnages humains.

Les *autos* procèdent évidemment des mystères que Rome inventa au XIIIe siècle, et qui, de là, se répandirent dans le reste de l'Italie, ainsi qu'en France, en Allemagne, en Angleterre. Durant les siècles qui suivirent, les *autos* eurent en Espagne la même fortune qu'obtenaient les mystères dans les divers Etats que j'ai nommés, c'est-à-dire qu'à certains jours solennels ils étaient la fête par excellence des peuples, qu'ils instruisaient et amusaient tout à la fois. Mais, chose remarquable! tandis qu'après la Réforme, et sous son influence, les représentations des mystères cessent peu à peu dans toute l'Europe chrétienne, en Espagne l'*auto* se maintient plus en faveur que jamais, protégé par le clergé, encouragé par les pouvoirs publics, applaudi par

[1] Voir les numéros des 25 novembre 1844, 10 janvier et 25 avril 1845.

une multitude enthousiaste ; et les poëtes les plus vantés, consacrant leurs talents à ce genre de compositions, produisent des ouvrages comptés aujourd'hui parmi les monuments les plus précieux de la littérature du *siècle d'or*.

Que les représentations des mystères aient cessé après la Réforme chez les peuples qui s'étaient séparés de la communion, cela se conçoit sans peine : une fois que ces peuples avaient protesté contre quelques-uns des dogmes fondamentaux du Catholicisme, ils devaient, logiquement, renoncer aux spectacles destinés à les célébrer. Mais d'où vient que ces mêmes spectacles ont été abolis en Italie et en France, et se sont maintenus en Espagne? C'est, à mon avis, que la France et l'Italie même ont subi toutes deux, quoique non à un degré égal, l'influence de la Réforme, qui a été nulle en Espagne, et, dès lors, avec le génie de ces peuples, la continuation des mystères devenait très-délicate. Supposez en effet, à la cour de Léon X ou à celle de Louis XIV, la représentation d'un de ces drames, et admettez, soit une distraction de l'auteur, ou bien une erreur du comédien, ou une maladresse du machiniste, enfin un de ces accidents si fréquents au théâtre : que serait-il advenu? N'en doutez pas, avec la finesse du goût italien, avec les dispositions moqueuses du caractère français, le moindre défaut dans l'exécution de l'ouvrage risquait d'amener la risée ; et quelle profanation ! quel scandale ! En Espagne, au contraire, rien de pareil n'était à craindre. L'ardeur de la foi religieuse, plus vive que jamais chez ce peuple, la naïveté et la gravité de son caractère prévenaient tous les périls. Lui aussi, sans doute, il désirait la perfection de la représentation théâtrale ; mais, ce qui le préoccupait avant tout, c'était la chose même qui faisait le sujet de la représentation, et qui ne lui inspirait qu'amour, respect, vénération. Voilà pourquoi, à la renaissance des lettres, les chefs d'Etat, en Italie et en France, avaient dû laisser tomber les représentations des pièces religieuses allégoriques, tandis qu'elles purent se continuer impunément en Espagne, sous la protection de tous les pouvoirs.

Une noble dame française, qui fit un voyage en Espagne vers le milieu du XVII[e] siècle, nous a transmis sur les représentations des *autos* quelques renseignements qui nous ont paru ne pas manquer d'intérêt. Elles avaient lieu le jour de la Fête-Dieu (*el Dia del Corpus*), à l'issue des processions solennelles, et

après les divertissements de la tarasque, immense dragon de carton que l'on promenait par les rues des villes, au milieu des chants et des danses. On jouait ces drames sur les places publiques, devant les autorités constituées, et, à Madrid, en présence du roi et de la famille royale. Les représentations, comme pour les comédies ordinaires, commençaient vers trois heures de l'après-midi ; mais, par respect pour les mystères dont ils traitaient, les *autos* étaient joués aux flambeaux. Enfin, — un détail qui rappelle les premiers essais de l'art grec, — les comédiens arrivaient dans de superbes chars qui servaient de théâtre et portaient l'orchestre ainsi que les décorations, et de là vient que fréquemment on désigne ces sortes de représentations par l'expression technique *faire les chars* (hacer los carros). L'aimable et spirituel voyageur à qui nous sommes redevables de ces renseignements nous atteste aussi l'empressement singulier avec lequel la population de la capitale accourait à ces spectacles [1].

De tous les poëtes espagnols, Calderon est celui dont les *autos* sont le plus célèbres. Il commença de se livrer à ces compositions à l'époque où il se préparait à entrer dans les ordres sacrés : ces pieux travaux lui parurent probablement une sorte de noviciat. Il pouvait d'ailleurs les considérer comme une obligation de famille. Dans les armes des Calderon de la Barca se trouve cette noble devise : *Je mourrai pour la foi* (Por la fé moriré). Soldat, don Pedro Calderon n'avait pu mourir pour elle ; poëte, il s'employa à la glorifier.

Le talent que Calderon montra dans ces compositions lui valut un insigne honneur. Suivant un antique usage de la Péninsule, chaque ville choisissait l'auteur à qui elle confiait la mission d'écrire la pièce allégorique de la Fête-Dieu. Chargé quelques années de suite des *autos* de Madrid, notre poëte obtint un tel succès que les villes les plus importantes lui demandèrent de ces ouvrages, et, pendant trente-sept ans, il eut le privilége d'en fournir Tolède, Séville, Grenade, enfin toutes les capitales de l'ancienne Espagne.

Malgré les difficultés de tout genre que présente une semblable tentative, nous allons assayer d'analyser deux *autos*, afin, s'il est possible, de donner à nos lecteurs une idée de ces compositions extraordinaires.

[1] Voir le *Voyage en Espagne* de la comtesse de Danois.

Le premier est intitulé *le Festin de Balthazar* (la Cena de Baltasar).

Dans la *loa* qui précède *le Festin de Balthazar* (on appelle *loa*, louange, le prologue dramatique d'un *auto*) figurent l'Église, le Zèle religieux et un chœur de musiciens.

Comme l'Église entre sur la scène en pleurant, le Zèle qui l'accompagne lui demande le motif de son chagrin.

« Je vais, répond-elle, présenter une supplique au pasteur qui me gouverne, dans laquelle je lui dis les peines qui m'accablent, les périls qui m'assiégent. Hélas! je succomberai si Dieu ne vient à mon aide.

— Rassure-toi, prends courage, Eglise, dit le Zèle; Philippe IV et son fidèle Acathes [1], inspirés de Dieu, veillent pour ta défense. Partout où tu seras outragée paraîtra aussitôt la bannière de l'Espagne; et moi, qui suis le Zèle de la religion, je combattrai pour toi, et je mettrai à tes pieds tous ceux qui oseront te blasphémer. J'ai d'une si sainte ardeur rempli le cœur du roi que pour toi il est prêt à donner sa vie : c'est à cause de ces dispositions que les deux mondes l'ont justement nommé le Catholique. Et, d'ailleurs, vois avec quel empressement tout le peuple espagnol, et en particulier les habitants de Madrid, célèbrent aujourd'hui la fête du Saint-Sacrement. Regarde! de tous côtés des arcs de triomphe, des autels, des danses!

— En effet, reprend l'Eglise, je connais la piété du peuple espagnol, et, aujourd'hui surtout, j'en suis profondément touchée, etc., etc. »

A la fin de la *loa*, le Zèle s'adresse au public, et annonce que, dans l'allégorie du *Festin de Balthazar*, on va célébrer la grandeur du mets divin, du Pain de la vie éternelle.

Et les musiciens chantent :

« Béni soit, loué soit à jamais
« Ce pain duquel se nourrit l'âme! »

Et le Zèle réclame le silence et l'attention des spectateurs.

Et l'*auto* commence.

Les personnages de la pièce sont : la Pensée [2], Daniel, Balthazar, la Vanité, l'Idolâtrie, la Mort, une Statue, et le cortége. La scène se passe à Babylone.

Au début de l'*auto* entre la Pensée, vêtue en fou de cour avec un habit tout bariolé, et Daniel marchant derrière elle et l'arrêtant :

« Attends!
— Qu'ai-je à attendre?
— Remarque!
— Qu'ai-je à remarquer?
— Ecoute!
— Il ne me plaît pas d'écouter.

[1] Probablement Louis de Haro qui avait succédé à Olivarez, en 1643.

[2] En espagnol *el Pensiamento* (la Pensée) est un substantif du genre masculin.

— Qui jamais a répondu de la sorte à ceux qui l'interrogeaient?

— Moi, qui ai seul assez de hardiesse pour tout.

— Qui es-tu?

— Peux-tu l'ignorer?... Cela m'offense. Ne me reconnais-tu pas à mon habit tout composé de pièces de diverses couleurs? Ne reconnaîtrais-tu pas le caméléon à ses couleurs variées?... Eh bien, écoute comme je me définis... A ne considérer que les attributs de mon être immortel, je suis la lumière qui distingue l'homme de la brute. Je suis plus changeante que la lune et plus rapide que le soleil. Je n'ai point de lieu fixe, soit pour naître, soit pour mourir, et je vais toujours sans savoir où je m'arrêterai. Le sort adverse ou prospère me trouve toujours présente. Il n'y a point d'homme, point de femme où je ne vive. Je suis chez le roi le souci du gouvernement; chez le favori le dévouement et la vigilance; je suis chez le puissant la justice, chez le délinquant la faute, chez le solliciteur le mérite, et chez le prudent la malice; chez la dame la beauté, chez le galant la faveur, chez le soldat la vaillance, chez l'avare la richesse, chez l'heureux le contentement, et chez le pauvre le besoin. Enfin, inquiète et violente, quelque part que j'aille je suis tout et ne suis rien, car je suis la Pensée humaine... Voilà ce que je suis d'ordinaire; mais aujourd'hui, en particulier, je suis la Pensée du roi Balthazar, que le monde entier contient à peine. Quant à ce vêtement de fou, il ne faut pas t'en étonner; car pourrait-on trouver un fou plus incurable que l'homme qui dirait ou réaliserait tout ce qu'il pense? Quelle que soit leur apparence, tous les hommes, considérés au dedans d'eux-mêmes, sont fous. Et voilà pourquoi, moi étant fou, je n'ai point voulu m'arrêter à te parler; car il n'est nullement convenable que nous nous trouvions ensemble. Comme tu es Daniel, ce qui signifie Jugement de Dieu, il n'y a point de conversation possible entre nous, puisque enfin nous sommes, toi jugement et moi folie.

— Nous pouvons bien aujourd'hui causer ensemble tous deux raisonnablement : tu n'as qu'à t'élever pour un moment vers la sagesse.

— Interroge-moi donc, j'essaierai de te répondre. Il est, en effet, conforme à la logique que ce qu'apprend un prophète il le tienne de la Pensée.

— Dis-moi, quelle est la joie qui t'occupe en ce moment?

— Je pense à la noce que Babylone va voir aujourd'hui.

— Et qui donc, dis-moi, se marie?

— Notre grand roi Balthazar, digne fils et successeur de Nabuchodonosor.

— Et qui est la mariée?

— C'est la belle impératrice de l'Orient, ce berceau du jour.

— Elle est idolâtre?

— Sans doute, et si bien idolâtre qu'elle est l'Idolâtrie même.

— N'était-il pas déjà marié avec l'humaine Vanité?

— Sa loi lui permet de prendre deux femmes, et même mille. Et désormais ses deux compagnes, la Vanité et l'Idolâtrie, le mettent au rang des superbes et des gentils.

— Hélas! hélas!

— Avais-tu donc le projet de l'épouser, que cette nouvelle t'afflige à ce point? (*à part.*) J'ai eu tort de le lui dire.

— Malheur à toi, royaume infortuné! Malheur à toi, peuple de Dieu!

— Je devine la vérité. Tu penses en ce moment qu'il célèbre des noces pendant que vous autres, Hébreux, gémissez dans la captivité, et tu regrettes qu'il n'épouse point la Synagogue hébraïque. Car alors vous seriez libres, et... (*On entend des fanfares.*) Mais j'entends la musique, et aussitôt je passe à autre chose. Mettons-nous à l'écart, tandis que Babylone s'empresse pour voir la réception de la nouvelle reine.

— Malheur à toi, royaume infortuné! Malheur à toi, peuple de Dieu! »

Daniel et la Pensée s'éloignent vers le fond du théâtre.

Au bruit des fanfares on voit entrer d'un côté Balthazar et la Vanité, et de l'autre l'Idolâtrie, magnifiquement parée et suivie d'un nombreux cortége.

Balthazar va au-devant de l'Idolâtrie :

« Noble Idolâtrie, lui dit-il, viens régner sur mon empire et sur mon cœur. Je me réjouis de ton arrivée dans Babylone, siége auguste de ma grandeur. Là déjà des milliers d'idoles se prosternent à tes pieds et t'adorent.

— Généreux Balthazar, répond l'Idolâtrie, l'impératrice de l'Orient, où le jeune soleil commence sa carrière, vient avec confiance dans ton empire. Car c'est ici, je ne saurais l'oublier, c'est ici qu'après le déluge l'Idolâtrie trouva des partisans. C'est ici que Moloch fut reconnu pour le dieu suprême. C'est ici qu'on adora trente mille dieux d'or ou d'argent, d'airain ou de pierre, qui aujourd'hui vont être témoins de ces noces. »

La Pensée a entendu ces paroles, et s'adressant à Daniel à demi voix :

« A la bonne heure! lui dit-elle, voilà le plaisir! Trente mille dieux à qui l'homme puisse demander ce dont il aura fantaisie, de manière que si un refuse un autre accorde!... Et toi tu n'en as qu'un, ce qui m'effraie à penser ; car comment un seul Dieu peut-il suffire à tout ce qu'il a à faire?

— Comme il est le vrai Dieu, répond Daniel, sa main universelle peut dispenser tous les dons à la fois. »

Cependant Balthazar présente l'une à l'autre la Vanité et l'Idolâtrie. Elles s'embrassent en s'adressant de mutuelles louanges. Puis, s'étant aperçues que le roi est distrait, elles lui en demandent la cause. C'est que, répond-il, il se trouve entre la beauté de l'Idolâtrie qui le charme et la voix de la Vanité qui l'inspire!... Mais non, toutes deux, comme ses compagnes bien-aimées, elles le seconderont dans le dessein qu'il a conçu. Et alors, après avoir rappelé les grands événements de l'histoire du monde, il dit la tentative des géants qui voulurent escalader les cieux, et leur défaite, et la confusion des langues. Eh bien, lui, qui a dans son empire les montagnes de Sennaar, jadis témoin de cette lutte étonnante, il veut, malgré l'échec subi par les géants, renouveler leur tentative.

« Et, ajoute-t-il, si tu viens à mon aide, ô Vanité, si tu me prêtes ton secours, ô Idolâtrie, j'accomplirai le dessein que j'ai conçu, et mon nom passera immortel aux âges futurs. »

La Vanité et l'Idolâtrie lui promettent de le seconder activement.

Sur quoi Balthazar, enivré, les prend toutes deux dans ses bras.

« Qui pourra, s'écrie-t-il, rompre des nœuds si doux ?
— La main de Dieu ! » répond Daniel en s'avançant.

A la vue de l'insolent Hébreu, Balthazar s'indigne.

« Eh quoi, lui dit-il, tu as cette audace, toi que j'ai fait prisonnier dans Jérusalem, et qui vis dépourvu et dénué dans Babylone !... Tu ne crains pas de m'outrager ! .. Eh ! qui pourrait te défendre contre moi?
— La main de Dieu !
— J'admire ma patience. Voilà qui est incroyable !... (*Il tire son poignard.*) Cependant, si je voulais te frapper, qui te protégerait ?
— La main de Dieu ! »

La Vanité et l'Idolâtrie, bien qu'elles aient en pitié la première l'humilité et l'autre la foi de Daniel, demandent sa grâce.

« Eh bien, vis, dit Balthazar ; il me convient que tu vives. Tu verras ce qu'a de force la main de Dieu. »

Et il sort avec la Vanité et l'Idolâtrie.

La Pensée (qui joue le rôle de fou, il ne faut point l'oublier) fait ses compliments à Daniel :

« Vous l'avez échappé belle, et je vous remercie de la leçon. Désormais, si je me trouve en quelque pressant péril, je sais comment me tirer d'affaire ; car, sans raison ni motif, je dirai incessamment *la main de Dieu*, et avec ces deux mots je ferai trembler les gens. Et puisqu'il n'y a entre nous que la main, j vous quitte pour un moment en vous laissant sous la main de Dieu. »

Et la Pensée sort.

« O mon Dieu ! s'écrie Daniel demeuré seul, ô suprême auteur des choses ! comment ai-je pu entendre un roi insensé s'élever contre toi avec la Vanité et l'Idolâtrie !... Ah ! qui me viendra en aide pour venger cet outrage ?
— C'est moi ! » dit une voix.

Et en même temps entre en scène un nouveau personnage qui porte un manteau couvert de têtes de mort, en guise de broderies, une épée et un poignard. Ce personnage, c'est la Mort.

A l'aspect de cette étrange figure, qu'il ne connaît pas, Daniel éprouve une sorte de répugnance instinctive. Cependant il l'interroge :

« Qui es-tu ?
— Divin prophète Daniel, répond la Mort, je suis la fin de tout ce qui a naissance. Le Péché et l'Envie m'ont enfantée au monde depuis le jour où Caïn tua son frère Abel, et, depuis lors, je suis parmi les hommes le terrible ministre des vengeances de Jéhovah. Cependant, puisque toi tu es le Jugement de Dieu, comme ton nom l'indique, et que moi je suis l'exécuteur de ses colères, pourquoi me crains-tu? pourquoi la partie périssable de toi-même a-t-elle frémi à mon aspect ? Calme-toi donc, et mettons aujourd'hui en société, toi le Juge-

ment, moi le Pouvoir de Dieu. Hélas! je ne devrais pas m'étonner de l'effroi que je te cause; car un jour le Fils même de Dieu, quand j'arriverai près de lui, sentira fléchir la partie humaine de son être, et l'on verra le soleil voiler sa face, la lune se cacher, et les étoiles pâlir... Mais, je te le répète, tu n'as rien à craindre, car aujourd'hui je viens obéir à ta sagesse. Donne tes ordres, et j'exécute. Prononce un mot, et mon bras se lève. J'incendierai les champs de Nembroth, j'arracherai les vignes de Naboth, j'humilierai le front de Jézabel, j'anéantirai la majesté d'Achab, enfin je verserai le sang de Balthazar.

— Sévère ministre de la colère de Dieu, dit Daniel, je ne veux pas que tu exécutes si tôt le décret prononcé; il faut, auparavant, que tu fasses avec bonté une sommation amiable. Balthazar signifie *Trésor caché*, et je sais, en effet, que l'âme de chaque homme est un trésor qu'il faut ménager. Tâchons donc de ramener celui-là; avertis-le, rappelle-lui qu'il est mortel; en un mot, je te permets de mettre la main sur ton épée; mais je ne te permets pas encore de la tirer hors du fourreau. »

Et il sort.

La Mort, quoi qu'il lui coûte, obéira; elle avertira le coupable. Elle appelle la Pensée, qui se présente en tremblant devant elle, et lui enjoint de la mener vers le roi Balthazar.

Celui-ci se promène dans un magnifique jardin entre l'Idolâtrie et la Vanité. Toutes deux, ayant aperçu sur son visage une vague inquiétude, l'interrogent :

« Qu'avez-vous, ô grand roi?

— Je ne sais, leur dit-il, d'où vient mon ennui. »

Et la Pensée étant survenue conduisant la Mort :

« Je songeais, ajoute-t-il, à cette main de Dieu dont j'ai été naguère menacé. Quel peut donc être le châtiment qui m'attend?

— C'est moi! » dit la Mort.

A cette voix, et à l'aspect de ce personnage étrange, Balthazar, saisi d'horreur, recule devant la Mort qui s'avance.

« Que vois-je, ô ciel! s'écrie-t-il. Fantôme ou illusion, comment as-tu pénétré en ce lieu?

— Si le soleil est la lumière, moi je suis l'ombre; s'il est la vie, moi je suis la Mort. Et ainsi là où il pénètre je pénètre aussi; car les droits sont égaux entre nous, et il faut que le partage soit égal! »

La Vanité et l'Idolâtrie s'étonnent en voyant cet inconnu qui a le pouvoir de faire reculer Balthazar, et le roi de Babylone, encouragé par elles, interpelle de nouveau son redoutable visiteur.

« Lumière ou ombre, qui es-tu? Que me veux-tu?

— Je suis ton créancier, et je te viens chercher comme mon débiteur.

— Ma dette, quelle est-elle?

— La voilà inscrite sur ce livre de comptes, dit-elle en lui présentant un livre de comptes.

— J'avais oublié! dit Balthazar en prenant le livre.

— Il est vrai... Mais si toi tu oublies, moi je me souviens. Lis. »

Balthazar lit :

«Moi, le grand Balthazar, fils de Nabuchodonosor, reconnais que, le jour où le « ventre de ma mère me conçut, je fus en péché.... et je reçus une vie que je « restituerai à la Mort le jour où elle me la demandera. Cette écriture s'est pas« sée devant Moïse, étant témoins Adam, David et Job. » « Cela est vrai, dit Balthazar, je le confesse ; mais ne m'exécute pas encore, accorde-moi du délai.

— Je serai généreuse envers toi, répond la Mort, car la justice de Dieu n'a pas encore prononcé. Mais, afin qu'il te souvienne, Balthazar, que tu es mon débiteur, je te laisse, en m'éloignant, ce mémoire de la Sagesse éternelle. »

Cela dit, elle lui donne un papier et s'éloigne.

Quand elle est sortie, Balthazar déplie le mémoire et lit ces mots :

« Ainsi parle dans un proverbe la voix de l'esprit : Tu es poussière, et tu re« tourneras en poussière. » « Moi, s'écrie-t-il, moi que l'on dit immortel, moi je suis poussière ! »

Et tandis que la Pensée (le Fou) va étourdiment de la Vanité à l'Idolâtrie et de l'Idolâtrie à la Vanité, il se demande si ces deux femmes ne sont pas des déesses?

Alors la Vanité s'empare du mémoire, le déchire, et en jette au vent les débris.

« Vous étiez donc là l'une et l'autre? dit Balthazar.

— Oui... Que s'est-il passé ?

— C'est une ombre qui a voilé un moment à mes yeux la lumière. Mais vous voilà ; il me semble que, avec vous, le soleil reparaît plus brillant et inonde ces lieux d'une incomparable clarté. »

Rassurées par ces paroles, la Vanité et l'Idolâtrie se réjouissent et triomphent. Sur l'invitation de la Pensée, l'une et l'autre s'asseyent, ayant Balthazar entre elles deux. Et puis elles rafraîchissent le visage du roi avec un évantail formé de plumes de paon, en chantant ses louanges.

Alors la Mort revient, indignée de ce que Balthazar a sitôt oublié ses avertissements. Eh bien, elle va se rappeler à son souvenir. Elle va introduire dans les veines du roi insensé un sommeil qui sera son image à elle-même. Elle s'approche, et à l'instant même le roi étend ses membres, ferme les yeux et s'assoupit.

« Il dort, disent la Vanité et l'Idolâtrie en regardant Balthazar ; laissons-le. Allons lui préparer, pour son réveil, une agréable surprise. »

Et elles sortent.

La Pensée de Balthazar s'est aussi livrée au repos ; car,

ainsi qu'elle-même en fait la remarque, elle ne repose que quand il dort.

La Mort seule est là, debout, qui veille, l'œil fixé sur Balthazar.

« O Dieu ! dit-elle, l'homme s'abandonne au sommeil sans songer qu'en s'endormant et en se réveillant il ne fait chaque jour que mourir et renaître ! sans songer que ce repos n'est qu'un enseignement que la Mort donne à la Vie !... C'est un doux poison qui charme, captive et rafraîchit l'homme épuisé ; et tous veulent boire ce poison ! C'est un oubli total du monde extérieur, avec lequel les sens cessent d'être en rapport ; la vue, l'ouïe, le toucher, le goût, l'odorat s'obscurcissent et s'éteignent : et tous veulent se plonger dans cet oubli ! C'est une profonde léthargie au milieu de laquelle l'Intelligence et la Volonté disparaissent comme en un vivant cadavre ; et tous désirent et recherchent cette léthargie ! C'est une image de la Mort ; et cependant tous les hommes l'aiment, parce que, en s'éveillant, ils reconnaissent qu'elle n'est qu'une illusion !... Mais profitons de ce moment, et puisque Balthazar s'est endormi, eh bien, qu'il dorme à jamais l'éternel sommeil du corps et de l'âme. »

Et, en achevant ces mots, elle tire son épée et s'apprête à frapper le roi.

« Non pas ! » s'écrie une voix.

C'est Daniel. Il accourt et arrête le bras de la Mort.

« Qui retient mon bras ? dit celle-ci.

— C'est moi, répond Daniel ; car il n'est pas temps encore. Balthazar n'a pas encore comblé la mesure de son existence et de ses péchés.

— O Daniel ! impénétrable Jugement de Dieu ! reprend la Mort ; souvent les jours du juste sont bientôt comptés, et tu attends pour un pécheur ! Que demandes-tu donc ? Le jour n'est-il donc pas venu ? Entends la Vanité ! regarde l'Idolâtrie ! »

Une toile se lève au fond du théâtre, et l'on voit d'un côté une statue équestre, de bronze, et l'Idolâtrie qui tient la bride du cheval ; et de l'autre côté, sur une tour, paraît la Vanité, qui tient à la main un instrument de musique.

L'Idolâtrie et la Vanité appellent tour à tour, en chantant, Balthazar de Babylone. Le roi s'éveille à demi en demandant qui l'appelle.

« C'est moi, l'Idolâtrie, qui descends d'auprès du Soleil pour te consacrer cette statue.

— C'est moi, la Vanité, fille des hommes, qui viens te dédier ce temple de plumes que j'ai construit dans les airs. »

Bien que Balthazar soit encore à moitié endormi, il entend, il comprend ce langage qui le flatte ; il se réjouit et triomphe. La Mort, impatiente, demande à Daniel de lui laisser sa proie.

« Tu verras, lui dit-elle, comme aujourd'hui, avec la force de Samson, je renverse et l'idole et le temple.

— Il n'est pas temps encore, répond Daniel ; il faut auparavant qu'inspirée par moi cette statue fasse entendre sa voix, qui sera comme la trompette du jugement.

— C'est bien ! répond la Mort; j'attendrai encore. »

Et elle s'éloigne en invitant cette menteuse divinité de bronze à le désabuser elle-même au plus tôt.

La statue appelle : « Balthazar ! »

Au son de cette voix métallique, Balthazar, non encore complétement éveillé, s'inquiète et s'interroge.

« Quelle est cette illusion?

— Ecoute, dit la statue, et que ces voix de femmes qui caressent les airs se taisent devant ma voix d'airain aux accents sonores !... Je suis la statue que vit Nabuchodonosor, composée de métaux divers et aux pieds d'argile, et que brisa soudain une pierre tombée de la montagne du Testament. Ne cherche pas à enlever au ciel l'adoration qui n'est due qu'à Dieu; car moi-même, pour me voir adorer de trois jeunes hommes hébreux, j'allumai la fournaise de Babylone, et elle ne servit qu'à épurer leurs courages : Sadrac, Mesac et Habed-Négo sont les vivants témoins de mes paroles. Laisse donc là ces dieux fabriqués avec des matières périssables, ton Moloch de bronze, ton Baal de bois, ton Moab d'argile. Et vous, Idolâtrie, Vanité, soumettez-vous à ma voix qui prononce le jugement du Dieu puissant : que la statue disparaisse et que cette tour de plumes tombe dispersée ! »

A ce moment la statue s'évanouit dans les airs, la tour s'écroule, et une toile s'abaisse, qui dérobe aux regards l'Idolâtrie et la Vanité.

En voyant l'apparition s'évanouir, Balthazar, plein de douleur, implore les divinités menteuses :

« Attendez ! arrêtez ! écoutez !... Ne m'enlevez pas sitôt ce bonheur dont mon orgueil était charmé ! »

La Pensée se réveille :

« D'où viennent ces cris? Qu'est-ce donc?

— Eh! que sais-je? Au moment où je me croyais Dieu, je suis soudain désabusé, et je ne trouve près de moi que tes folies !

— Que s'est-il donc passé? »

Balthazar raconte le songe qu'il a songé.

« Hélas! dit-il en terminant, la Vanité est semblable à la fleur délicate de l'amandier, qu'emporte le premier souffle de l'autan, et l'Idolâtrie est la rose du soleil, laquelle se flétrit, s'effeuille et tombe à la fin d'un beau jour ! »

En ce moment l'Idolâtrie reparaît. Son aventure ne l'a point découragée, et elle vient annoncer à Balthazar que, préoccupée de tout ce qui peut lui être agréable, elle lui a préparé un magnifique festin. Les buffets sont couverts d'une vaisselle d'or et d'argent dont l'éclat éblouit la vue. Une musique mélo-

dieuse charmera son ouïe. Les parfums les plus exquis de l'Arabie-Heureuse, brûlés en son honneur, réjouiront son odorat. Les nappes, brodées de soie, lui paraîtront douces au toucher. Enfin, les mets les plus délicats et de fraîches boissons donneront satisfaction à son goût. Et, pour que son plaisir soit complet, il n'a qu'à parler, et on lui servira à boire dans les vases sacrés, enlevés par Nabuchodonosor au temple de Jérusalem. Ce jour sera pour Balthazar un jour de gloire et de triomphe.

A ces paroles, la mélancolie de Balthazar se dissipe. Il se réjouit surtout de penser qu'il va boire dans les vases sacrés et il commande qu'on aille les lui quérir.

La Vanité entre et annonce qu'elle les a apportés.

Aussitôt l'on avance la table couverte avec une magnificence incomparable.

A la vue de ces apprêts la Pensée (le Fou) se livre à mille extravagances et entonne une chanson joyeuse.

Balthazar s'assied entre l'Idolâtrie et la Vanité en invitant les grands de sa cour à prendre place à table.

Les musiciens chantent.

> « Cette table est aujourd'hui
> L'autel de l'Idolâtrie,
> L'autel de la Vanité,
> Puisque, ce qui est sans exemple,
> Les vases sacrés du temple
> Viennent orner le festin de Balthazar. »

Au milieu de ces chants la Mort entre déguisée sous le costume des serviteurs du roi. En voyant profaner les vases du temple, offerts par Salomon au Dieu véritable, elle dit que l'heure de la vengeance a sonné, que Balthazar a comblé par ce sacrilége la mesure de ses fautes.

Balthazar demande à boire.

La Pensée étant occupée à manger, elle dit à la Mort, qu'elle prend pour un de ses camarades, de servir le Roi.

La Mort s'avance vers le Roi en exprimant l'espoir que celui-ci, dans son aveuglement, ne la reconnaîtra pas. Elle s'avance tenant à la main un vase sacré. Ce vase renferme une liqueur composée de nectar et de ciguë.

Le Roi prend le vase en témoignant son admiration, et il boit aux dieux assyriens.

« Fort bien ! s'écrie la Pensée (qui s'enivre). Je ne trouve pas trop maintenant de trente mille dieux, et je pense faire raison à tous ! »

Sur l'ordre de l'Idolâtrie, les musiciens chantent :

> « *Cette table est aujourd'hui*
> L'autel de l'Idolâtrie,
> L'autel de la Vanité,
> Puisque, ce qui est sans exemple,
> Dans le calice du temple
> Boit aujourd'hui Balthazar ! »

Mais, au moment où Balthazar triomphe, tout à coup le tonnerre se fait entendre, la tempête mugit, la salle du festin s'emplit de ténèbres profondes. Alors paraît une main mystérieuse qui écrit sur le mur, en traits de flamme, ces trois mots : *Manè*, *Téchel*, *Pharès*. Balthazar voit la main ; il est saisi d'épouvante ; il demande l'interprétation de ces mots inconnus.

« Toi, Idolâtrie, qui sais les secrets des dieux, quelle est la signification de ces mots?
— Je l'ignore.
— Et toi, Vanité, qui es versée dans la science des mages et des Chaldéens?
— Je l'ignore également.
— Et toi, Pensée?
— Vous vous adressez bien en demandant cela à un fou ! »

On dit à Balthazar qu'un seul homme peut expliquer ces trois mots ; c'est celui qui interpréta devant Nabuchodonosor le songe de la Statue, c'est Daniel.

Daniel paraît; éclairé de l'Esprit de Dieu, il sait ce qui se passe et n'attend pas qu'on l'interroge.

«Ecoutez, dit-il, voici l'interprétation de ces paroles. *Manè*, c'est-à-dire Dieu a calculé ton règne et y a mis la fin. *Téchel*, c'est-à-dire tu as été pesé en la balance et tu as été trouvé léger. *Pharès*, c'est-à-dire ton royaume a été divisé, et il a été donné aux Mèdes et aux Perses. Et de cette sentence, Dieu remet l'exécution au bras séculier, à cause que tu as profané les vases du temple qui figurent le Sacrement réservé à la loi de Grâce. Et, par là, apprenez, ô mortels, que ces vases qui contiennent la vie sont aussi des vases de mort, et que celui qui communie en péché profane le vase du temple!»

A ces mots, Balthazar, tremblant, implore du secours. Il invoque l'Idolâtrie, mais en vain ; à l'annonce du futur et redoutable mystère, elle a perdu sa force. Il invoque la Vanité, mais avec aussi peu de succès, car la Vanité devant le Ciel s'humilie.

« Eh quoi ! personne ne me veut secourir?
— Personne ! répond la Mort ; fusses-tu caché au centre de la terre, personne ne te peut dérober à mes coups. »

Et, cela dit, elle le frappe de son épée, se saisit de lui et l'emporte.

Et alors, pour finir, Daniel rappelle la Manne du désert, l'Agneau pascal, le Pain de proposition, qui étaient les figures du Saint-Sacrement. Une toile se lève et laisse voir entre deux flambeaux un calice surmonté d'une hostie : la Vanité s'humilie, l'Idolâtrie s'incline et adore.

Nous passons, sans nous arrêter, à l'analyse du deuxième *auto*, intitulé *le Vaisseau du Marchand* (la Nave del Mercader).

Les personnages que l'on voit en scène au commencement de la *loa* sont la Faculté discursive, la Raison naturelle et un chœur de musiciens.

Les musiciens chantent une hymne en l'honneur de l'Eucharistie.

La Faculté discursive, qui ne comprend pas le mystère sacré, prie la Raison naturelle d'éclairer son ignorance.

« Ce que tu me demandes me sera difficile, répond la Raison, car cela est l'œuvre surnaturelle d'un amour immense, et moi je ne suis que la Raison naturelle. Or, ce qui est naturel ne contient pas ce qui est surnaturel. Mais pourtant, si je ne puis te convaincre, je puis du moins essayer, par des exemples matériels, de te faire comprendre quelque chose de ce divin prodige ; car il n'est pas nouveau d'expliquer l'infini par le fini ; les livres saints sont pleins d'allégories, et l'on peut, par des similitudes, élever l'intelligence humaine aux plus hautes connaissances.

— Veux-tu le tenter ? dit la Faculté discursive.

— Je suis prête. Propose-moi tes doutes, et, comme je suis la Raison naturelle, je demanderai à la nature de me fournir pour chacun d'eux un exemple.

Alors la Faculté discursive propose ses doutes. D'abord, si ce qui tombe sous nos sens est du pain et du vin, comment peut-il être en même temps de la chair et du sang ? Puis, comment ce pain et ce vin peuvent-ils être un manger de vie, alors qu'il y a un texte qui dit que c'est un aliment de mort? Puis, comment celui que le ciel et la terre peuvent à peine contenir est-il contenu dans une circonférence de forme si petite ? Et ensuite, comment l'infini, ainsi réduit, peut-il se diviser et demeurer entier dans chacune des parties? Et encore, comment, se trouvant dans un point, peut-il passer en d'autres sans quitter le premier ? Et, enfin, comment le prêtre et les assistants peuvent-ils consommer le mets divin sans qu'il soit diminué?...

A chacune de ces questions, la Raison naturelle répond par une similitude ingénieuse, laquelle se produit sous la figure d'un Exemple personnifié.

La Faculté discursive s'avoue satisfaite, et déclare que dé-

sormais le Sacrement n'a plus d'obscurité pour elle, et qu'elle l'aime, le vénère et l'adore.

« Eh bien, reprend la Raison, en reconnaissance de ce qu'une fois la Faculté discursive s'est avouée vaincue, je veux te donner un divertissement. Ce sera un *auto* tiré du sujet même, et composé sur le proverbe : « Le vaisseau du marchand qui, de loin, apporta le pain. »

Et le sujet de la composition ainsi annoncé, les musiciens, au milieu d'une danse générale, chantent des vers en l'honneur du roi Charles II, ainsi que des conseils royaux et des officiers municipaux qui assistent à la représentation, en sollicitant leur indulgence.

Les personnages du *Vaisseau du Marchand* sont : la Faute, le Monde, le Démon, la Lasciveté, la Mémoire, la Volonté, l'Entendement, les cinq Sens, l'Homme (premier Adam), le Marchand (second Adam), le Désir, l'Amour, le Temps et des musiciens.

On entend le son du clairon. Un vaisseau paraît, il se tourne du côté de la proue, et l'on y voit la Faute, avec épée, chapeau à plumes et bengalle[1]. Auprès d'elle sont quelques hommes vêtus en matelots.

La Faute annonce qu'elle vient déclarer la guerre à l'Homme. Elle a pour cela traversé les plus redoutables écueils. « A terre, timonier ! » Et le vaisseau ayant viré de bord, elle descend en défendant qu'on la suive, car elle trouvera sur la plage ceux qui doivent être témoins de la grande lutte qu'elle va engager.

Arrivée sur le théâtre, elle appelle ; elle appelle le Monde, arbitre souverain des lieux que le soleil éclaire. Le Monde paraît et demande à la Faute en quoi il peut la servir. « Tu le sauras bientôt, » dit-elle. Et elle appelle de nouveau ; elle appelle celui qui règne au centre de la terre, le roi des sombres ténèbres. Le Démon paraît et lui demande ce qu'elle veut de lui. « Tu ne tarderas pas à le savoir, » lui répond-elle. Et elle appelle de nouveau.

« Holà ! parais, toi qui habites le plus charmant séjour que le printemps ait jamais orné de ses fleurs qui sont ton image ; car, comme elles, tu nais et tu meurs au premier souffle !

A cet appel la Lasciveté paraît aussi, et elle adresse à la Faute la même question que les autres :

[1] Baguette à pomme d'argent qui servait aux capitaines de signe de commandement.

« Pourquoi m'appelles-tu?

— Amis! dit la Faute, puisque vous êtes mes principaux capitaines, suivez-moi; pénétrons ensemble les chemins escarpés de la vie humaine, ce confus labyrinthe, car j'ai besoin aujourd'hui de votre concours pour une haute idée que je veux représenter sous le voile de l'allégorie. »

Le Monde, le Démon et la Lasciveté lui disent qu'ils sont tous trois prêts à la suivre; mais ils voudraient savoir dans quel but elle les a convoqués.

« Écoutez-moi, dit la Faute, et vous saurez mes desseins. »

Et elle commence le récit de la victoire par elle remportée dans le Paradis terrestre....

« Mais non, ajoute-t-elle en s'interrompant; ce que vous verrez vous-mêmes vous persuadera mieux que ce que je vous dirais, et c'est pourquoi, m'aidant de mon art diabolique, je veux vous mettre sous les yeux le motif qui m'a fait venir ici et vous convoquer. » (Une roche s'entr'ouvre, et l'on voit l'Homme, vêtu de peaux de bête, endormi, et près de lui le Désir qui veille.) « Que voyez-vous dans ce roc qui s'entr'ouvre à ma voix?

LE DÉMON : Un Homme livré au sommeil sur la terre, son berceau et son tombeau! Mais qui est près de lui?

LE MONDE : Son Désir est auprès de lui; car l'Homme a beau sommeiller, son Désir jamais ne sommeille.

LA LASCIVETÉ : Oui, c'est bien lui! car le Désir et moi nous nous connaissons de longue date.

— Eh bien, reprend la Faute, écoutez maintenant ce qu'il lui dit à l'oreille pendant son sommeil, en lui rappelant la chose même à laquelle il pensait quand il s'est endormi. »

Le Désir parle ainsi à l'Homme :

« Naître pour vivre de cette vie de mort, mieux vaudrait ne pas naître! Sortons de ces montagnes; oublions ce que nous avons été, et vivons pleins d'audace et de vaine gloire. Pour la mort il y a toujours assez de temps!

— Tu as raison, Désir, répond l'Homme tout en dormant; car à quoi bon naît l'Homme si, réduit à boire sa sueur et à ne manger que le produit d'un pénible labeur, il ne sait pas user de la vie, laquelle passe si vite que l'on se trouve à la fin au moment même où l'on croit qu'elle commence?

LA FAUTE : Laissons-le ainsi vaciller, et tournons les yeux d'un autre côté, vers ce réduit charmant qui, par opposition à cet obscur et ténébreux asile, semble un fragment détaché du ciel. » (Une nuée s'entr'ouvre, et l'on y voit le Marchand, en habit d'Arménien, endormi, et l'Amour qui veille.) « Que voyez-vous?

LE MONDE : C'est un autre Homme.

LE DÉMON : Oui, mais un Homme dont la vue excite en moi une sorte de tremblement.

LA LASCIVETÉ : Étendu sur un lit de fleurs, protégé, contre les ardeurs du soleil, par un nuage qui le couvre de l'ombre la plus douce, il repose, également endormi.

LA FAUTE : Ainsi, vous le voyez, l'Homme qui naît au milieu des roches arides, nu et sans défense contre le chaud et la froidure, naît capable de goûter la

paix et la quiétude; car, si pour lui a été faite la douleur, c'est pour lui aussi que la joie est faite.

TOUS LES TROIS : Cela est clair.

LA FAUTE : Pénétrons plus avant... Qui est celui qui veille près de lui?

LA LASCIVETÉ : Ces indices annoncent l'Amour; mais je ne saurais dire si c'est l'Amour humain ou l'Amour divin.

LE DÉMON : Ce doit être l'Amour divin, puisque tu ne l'as pas reconnu.

LA FAUTE : Écoutons-les.

— O mon héroïque maître, dit l'Amour, voici que l'Homme, entraîné par son ambition et mû par le Désir, bien qu'endormi, se dispose à courir à sa ruine. C'est à toi de le sauver!

— J'y consens, répond le Marchand; car il est mon frère. »

En ce moment le Désir appelle l'Homme et lui commande de le suivre.

Aussitôt l'Amour réveille le Marchand et l'invite à venir avec lui au secours du malheureux insensé.

« Partons, Désir, s'écrie l'Homme; allons vers le Monde. Je veux voir les nations diverses, étudier leurs mœurs, visiter leurs monuments.

— Suis-moi donc, dit le Désir.

— L'Homme, dit l'Amour, suit son Désir; nécessairement il va se perdre.

— Eh bien, s'écrie le Marchand, allons ensemble le sauver ! »

Et aussitôt s'éloignent l'Homme, conduit par le Désir, et le Marchand, guidé par l'Amour.

« Eh bien, dit la Faute à ses amis, dans ces deux hommes qui sont frères, à ce qu'a dit l'un d'eux, vous avez vu deux situations et deux natures bien différentes : le premier, misérable et pauvre ; le second, riche et puissant; le puissant plein de modestie, et le second rempli d'orgueil.

— Il nous reste à savoir à quelle fin tu as fait paraître à nos yeux ces deux Hommes?

— Ecoutez donc, » dit la Faute.

Alors elle rappelle la victoire qu'elle remporta jadis dans le Paradis terrestre sur la Grâce. Elle dit la joie qu'elle éprouve depuis ce jour de gloire. Mais cela ne lui suffit pas ; elle aspire sans cesse, elle, péché originel, à être le péché actuel; elle voudrait enlever à l'Homme cette grâce première, jadis perdue, et dans laquelle le baptême le rétablit. Elle ne l'ignore pas; voyant avec quelle persévérance elle travaille à la perte de l'Homme, les livres sacrés lui ont donné les noms les plus odieux. S'agit-il de fleurs, elle est le serpent; de plantes, elle est la ciguë; de troupeaux, elle est le loup. Mais de tous ces noms odieux, celui qui lui est le plus insupportable, c'est celui de *Bête de la mer*, que saint Jean lui a donné. Aussi, le Ciel ayant construit un navire pour conduire l'Homme vers un nouveau monde d'une fertilité, d'une abondance et d'une richesse

merveilleuse, elle, elle a construit ce vaisseau pour lui courir sus comme un pirate. Par ce moyen, elle ramènera l'Homme orgueilleux à la condition de l'Homme modeste, et, d'autre part, elle compte que le modeste sera obligé de suivre l'orgueilleux.

Tandis que la Faute expose son dessein, et que le Monde, le Démon et la Lasciveté lui promettent leur concours actif, une voix éloignée se fait entendre :

« Ne vois-tu pas que tu te perds?... Viens par ici ! »

A cette voix la Faute tressaille et s'inquiète. Ses amis s'efforcent de la rassurer et lui annoncent que les deux Hommes s'avancent de ce côté. La Faute alors les invite à aller tous ensemble se poster derrière des arbres, d'où ils écouteront ce que disent les voyageurs.

La Faute et ses amis s'éloignent, et l'on voit reparaître l'Homme, le Marchand, le Désir et l'Amour.

« Je vous soutiens, dit l'Homme, que le meilleur chemin est celui-ci. — Non pas! dit le Marchand, c'est celui-là. — Eh bien, reprend l'Homme, comment puis-je vous croire quand je vois que le chemin que vous m'indiquez est tout couvert de cailloux et de ronces, tandis que, dans celui-ci, on marche sur les lys et les roses ! — Oui, réplique le Marchand ; mais peut-être le chemin que je veux suivre conduit à un séjour charmant qui rappelle les jardins du paradis, tandis que le vôtre ne mène peut-être qu'à d'affreux précipices. »

Vainement l'Amour joint ses exhortations à celles du Marchand ; il ne persuade pas davantage l'Homme insensé. Le Marchand, alors, montre à l'Homme, sur le bord de la mer, un vaisseau blanc.

« Vois-tu ce vaisseau, lui dit-il... ce vaisseau qui m'inspire autant de sécurité que le vaisseau de ce temple élevé sur la pierre angulaire?... Eh bien, avec ce vaisseau dont l'Auteur m'a confié le gouvernail, je veux aller vers un nouveau monde qui renferme d'incalculables trésors, et où nous trouverons richesse et gloire. — Voilà qui est bon! s'écrie l'Homme en raillant. Espères-tu persuader à ma fierté que je me réduise au rôle de marchand ou de facteur? Puis, comment irais-je commettre ma personne aux flots turbulents alors qu'il dépend de moi seul de vivre au milieu des cités? Moi, que j'aille naviguer à travers les écueils et les tempêtes, quand je sais qu'au milieu des délices du siècle il y a des divertissements et des danses, des concerts et des festins!... Non, non ! Va, pars, puisque c'est là que ton penchant t'entraîne... Pour moi, j'aspire à des pensées plus hautes, seul maître de moi-même! »

Le Marchand adresse encore quelques tendres prières à l'Homme. Celui-ci demeure inflexible. Le Marchand lui fait ses adieux en lui annonçant qu'il reviendra sans doute quelque

jour le chercher comme frère et comme ami; et il part avec l'Amour.

Dès qu'il s'est éloigné, la Faute recommande à ses complices d'avoir sans cesse l'œil sur l'Homme et de veiller à ce que le Désir ne le laisse jamais tranquille. Quant à elle, elle va comme un pirate courir sus au vaisseau du Marchand.

L'Homme se dispose à visiter le Monde. Mais son Désir lui dit qu'ils sont mal vêtus et manquent de provisions. L'Homme en aura. En lui donnant les cinq sens et les puissances de l'âme, la nature lui a donné ce qu'il faut pour se procurer le nécessaire. Il appelle donc les Sens qui habitent le sein de la terre, leur dit son projet et leur demande un présent. La Vue, chargée de porter la parole au nom des Sens, comme étant le premier de tous, car, par elle, l'Homme a pu contempler le ciel; la Vue lui donne une bourse qui contient cinq talents (*talentum, munus*), mais à titre de prêt et à condition qu'il les restituera à la terre quand ils lui seront redemandés.

« Fort bien! dit l'Homme; mais quel sera le témoin? — Le Temps, devant qui se passent tous les contrats de ce genre. »

Et puis la Vue appelle le Temps :

« O toi, Horloge de la vie, qui, dans ta course successive, fais sans cesse avec les instants des heures, avec les heures des jours, avec les jours des mois, avec les mois des années et avec les années des siècles, viens, viens à ma voix! »

Le Temps paraît et il passe l'écriture.

Mais cela ne suffit pas à l'Homme pour son voyage. La Terre lui a donné les cinq sens, il faut maintenant que le Ciel lui donne les puissances de l'âme. Il se tourne vers le Ciel et les appelle. Elles accourent. La Volonté porte un plateau sur lequel est un cœur. La Mémoire porte un autre plateau sur lequel est un anneau. L'Entendement en porte un autre sur lequel est un cordon de chapeau. Chacune des Puissances laisse à l'Homme le don qu'elle lui a destiné, et, ensuite, ces trois personnages se retirent.

Le Monde, le Démon et la Lascivelé, qui ont vu tout cela, conspirent la perte de l'Homme.

Cependant nous assistons au départ du Marchand, qui est déjà sur son vaisseau. L'Amour doit lui servir de pilote. Le navire est lancé à la mer; et des voix mystérieuses, aux accents célestes, prient l'Éternel de veiller sur les voyageurs.

Aussitôt reparaissent l'Homme et le Désir, tous deux richement vêtus.

« Dépêche-toi, Désir, je te le répète. — Ai-je jamais été en retard? — Il est vrai; mais j'ai besoin de toi. Bien que je sois couvert de beaux habits et de bijoux, je ne veux pas entrer dans la capitale que tu n'en sois de retour, après m'y avoir procuré une maison, des meubles et des serviteurs. Je t'ai remis les cinq talents; emploie-les selon ton goût. — Soyez tranquille, Seigneur, cet argent sera employé à la satisfaction de votre Désir. »

Et il sort.

Demeuré seul, l'Homme se trouve dans un calme profond; car toujours l'homme repose qui se voit sans désir. Cependant, bien que le Désir soit parti, sa pensée est restée avec lui, et elle travaille incessamment; elle lui montre du fond des déserts les plaisirs qui l'attendent à la ville, les festins, les concerts, les danses, les danses au milieu des jardins parfumés, où le chant de mille oiseaux se mêle à la musique. Il aperçoit dans le lointain les magnifiques monuments de la capitale. Il ne peut attendre davantage. Il hésite entre plusieurs sentiers qui s'offrent à lui, et, enfin, il choisit le plus fleuri.

A peine s'est-il mis en marche que, devant lui, se présente la Lasciveté feignant un grand trouble :

« Arrête, ignorant voyageur! garde-toi d'aller par ce chemin! — Qui es-tu, prodige de beauté qui as suspendu mes pas et ma pensée? — Je suis celle qui te donne un salutaire avertissement. Toutes ces montagnes, hélas! sont peuplées de brigands impitoyables. Si tu es généreux et noble comme ta personne l'annonce, défends-moi, protège-moi! — Qui es-tu, je te le demande de nouveau, beauté merveilleuse qui, en sollicitant pour ta vie, donnes la mort? — Je puis à peine parler, tant je me sens encore bouleversée par la peur... »

Cependant, s'étant remise, la Lasciveté raconte qu'elle est une habitante de la grande capitale du monde, la superbe Babylone. Le matin même elle a quitté la ville pour aller passer la journée à sa maison de plaisance et elle est tombée parmi les brigands. Ses gens ont fui et l'ont laissée prisonnière aux mains des deux chefs des bandits. Ces deux hommes ont eu dispute à qui garderait la captive; ils se sont provoqués à un combat singulier, et elle a profité de cet incident pour fuir. Eperdue, tremblante, elle implore sa protection. Cela dit, elle tombe dans les bras du voyageur comme évanouie, et, tandis qu'il s'efforce de la soutenir, elle lui dérobe le cœur dans son sein. L'imprudent voyageur, s'étant aperçu de ce larcin, prie la trompeuse de lui rendre ce qu'elle lui a pris. Mais elle, triomphant, s'enfuit en disant :

« J'ai la volonté; le Monde et le Démon prendront le reste. »

A peine est-elle partie que le Désir arrive :

« Tu ne m'accuseras pas, dit-il à l'Homme, de n'être pas revenu promptement?

— Qu'importe, hélas! si, au moment où tu me retrouves, je suis déjà perdu?

— Et comment?

— Je ne sais; mais tu m'as donné deux fois la mort, tout à l'heure parce que tu n'étais point là, et maintenant parce que tu es de retour... Où donc est allée cette femme qui, par une insigne perfidie, m'a dérobé le cœur?

— C'est l'habitude de ces dames!... J'en vois une là-bas.

— Viens! courons!

— C'est inutile.

— Et pourquoi?

— Parce que le Désir ne saurait atteindre les dames qui fuient. »

Cependant l'Homme veut courir après la Lasciveté, lorsque le Démon se présente sous le costume de *bandolero*, à la tête d'une troupe nombreuse. Il demande au voyageur de lui livrer sur-le-champ ses talents et ses bijoux. Celui-ci s'y refuse. Les brigands se jettent sur lui pour le dépouiller. A ses cris, le Monde survient comme pour le secourir. Et le Démon, fier du succès de sa ruse, se retire laissant l'Homme entre les mains du Monde.

L'Homme, abusé, exprime au Monde sa reconnaissance; sans lui il périssait; il lui doit la vie! Le Monde l'interroge en feignant le plus tendre intérêt. L'Homme raconte son aventure. Puis, s'étant aperçu qu'il est blessé à la main, il ôte son anneau et le donne au Monde en témoignage de gratitude, perdant ainsi la mémoire de sa destinée future.

« Où demeurez-vous? dit le Monde. — Je l'ignore encore; j'avais envoyé devant moi le Désir afin de me pourvoir d'un logis, et il n'a pas eu le loisir de me rendre compte de ce qu'il a fait. »

Le Désir a employé les cinq talents à lui louer un bel appartement, donnant sur des jardins, dans la meilleure hôtellerie de Babylone. Il les engage à continuer leur route, et, chemin faisant, il raconte comme quoi, au moyen des cinq talents, les cinq sens de l'Homme auront complète satisfaction. Ils arrivent à l'hôtellerie, laquelle a pour emblème une sirène. La porte s'ouvre devant eux, et des musiciens célèbrent en des chants mélodieux l'heureuse arrivée du voyageur.

Parmi les musiciens se tiennent le Démon et la Lasciveté, se réjouissant à la vue de l'Homme qui se livre à eux. La Lasciveté va le charmer. Le Démon l'enivrera de son poison.

Mais voici que l'Homme a reconnu la Lasciveté.

« Ciel ! que vois-je ? s'écrie-t-il. En croirai-je mes yeux ? N'est-ce point là la belle enchanteresse qui m'a ravi mon cœur ? »

Tandis qu'émerveillé il regarde ce prodige, la Lasciveté s'avance et l'invite doucement. Elle lui dit les plaisirs qu'il trouvera dans son hôtellerie en retour des cinq talents qu'a apportés le Désir. Pour réjouir sa vue il aura des miroirs, des tableaux et des paysages naturels; pour le toucher, un lit de plumes, avec des draps de la plus fine toile; pour l'odorat, ce seront des parfums exquis; pour le goût, on lui offrira des mets plus doux que le miel de l'Hymette; et son ouïe sera agréablement divertie par le chant des oiseaux, accompagné de harpes, de luths et de théorbes, mêlant leurs sons au bruissement du feuillage et au murmure des fontaines. Jouis donc des plaisirs acquis par tes talents.

La Lasciveté, avec de séduisantes paroles, engage l'Homme à ne pas lui en vouloir de ce qu'elle lui a dérobé son cœur : elle est prête à le lui restituer. L'Homme, plein de confiance en elle, refuse de le reprendre. Et, pour achever le malheureux, la Lasciveté dit au Démon d'aller chercher au voyageur, — en attendant le repas, — des fruits savoureux et de fraîches boissons.

Un moment après le Démon revient avec le Monde. Le Démon porte une coupe dorée et le Monde une corbeille de fruits. La Lasciveté offre la coupe à l'Homme. Il la prend et boit. Mais aussitôt il s'aperçoit qu'une ardeur mortelle dévore son sein. « N'est-ce pas un poison qu'on lui aurait servi ? — Oui, dit la Lasciveté, nous t'avons trompé ! — Oui, dit le Démon, la boisson que je t'ai apportée c'était le sang impur du Dragon ! — Oui, dit le Monde, voilà pour quelle fin je t'ai conduit ici sous les dehors d'une feinte amitié; car l'Homme sans vertu qui se fait l'ami du Monde est nécessairement l'ennemi de Dieu, et l'ennemi de Dieu nécessairement périt ! » A ces mots, désespéré, plein de rage, l'Homme leur reproche leur trahison. Mais la fureur lui ôte la voix, sa raison s'égare, et il tombe privé de sentiment entre les bras du Démon.

« Voyez, dit celui-ci : le Désir a détruit ses Sens, et, à nous trois, nous lui avons enlevé les Puissances de l'âme ! »

Et ayant laissé l'Homme tomber à terre, il s'éloigne avec ses complices.

Cependant le Temps marche; il arrive pressé, selon sa coutume, et du pied il heurte le corps immobile. L'Homme revient à soi.

« Qui es-tu? que veux-tu? — Je suis le Temps, et je viens te chercher. — Dans quel but? — Connais-tu cette écriture? dit le Temps en montrant à l'Homme le contrat que ce dernier a signé. — Cette écriture est la mienne. — Eh bien, sache que le délai est expiré. — Déjà!... Il me semble qu'il n'y a qu'un instant. Accorde-moi du répit. — Impossible. D'ailleurs, appelons les Créanciers, et tu verras s'ils sont de meilleure composition. »

A la voix du Temps paraissent les cinq Sens, et ensuite les Puissances de l'âme.

« Pourquoi nous appelles-tu? — C'est que l'Homme sollicite un répit. — Il ne l'aura pas, disent à la fois tous les personnages; il faut qu'il rende à la terre ce que la terre lui a prêté et au ciel ce qu'il tient du ciel. »

Et la Vue, au nom des Sens, lui demande à quoi il a employé les cinq talents.

« Le Désir, répond l'Homme, les a dépensés en plaisirs frivoles, et le vent a tout emporté. »

Et puis ce sont les Puissances.

« Qu'as-tu fait, dit la première, du cœur que je t'ai confié? — Hélas! je l'ai donné à la Lasciveté. — Qu'as-tu fait, dit la seconde, du don de la mémoire qui t'avertissait que tu es mortel? — Je l'ai laissé aux mains du Monde. — Et de l'entendement, dit la troisième, qu'en as-tu fait? — Hélas! je ne sais qui me l'a pris; mais ce que je sais bien, c'est que me voilà maintenant privé de ma raison et de moi-même! »

Enfin, d'après l'avis du Temps, on le mène en prison, et le chœur des musiciens chante sur un mode plaintif la chute de l'Homme.

La Lasciveté, le Démon et le Monde, qui ont été témoins de l'emprisonnement de l'Homme, se félicitent mutuellement de sa ruine. Mais, ô merveille! en ce moment même des cris se font entendre qui viennent du côté de la mer, et l'on aperçoit deux vaisseaux, l'un blanc et l'autre noir, le vaisseau du Marchand et de l'Amour, et le vaisseau de la Faute. Celui-ci a été battu et fracassé par la tempête; l'autre a eu la plus heureuse traversée. Sur le premier l'on pousse des cris de détresse; sur l'autre retentissent des cris de joie. La Faute, ne pouvant aborder au port, est forcée de se jeter à la nage. La Lasciveté, le Monde et le Démon se précipitent vers le rivage pour lui porter secours.

La Faute a gagné la terre, et là elle tombe dans les bras de ses amis.

« Qu'y a-t-il donc? lui disent-ils tous trois.— J'ai peine à me remettre. N'avoir pas pu, dans une navigation si longue, donner la chasse à ce navire! Je ne sais qui le protége contre moi, mais il m'a été impossible de l'atteindre. Tous les ports lui servent d'asile, et particulièrement ceux de l'Espagne, auxquels il a confié son salut. Et moi, précisément près de ces ports, j'ai perdu mon vaisseau et mes espérances! »

Voyant la douleur de la Faute, ses amis essaient de la consoler. Ils ont été plus heureux qu'elle; l'Homme est devenu leur victime. Ils lui racontent l'emprisonnement du malheureux; ils lui montrent le gage que chacun d'eux lui a pris; et si cela ne suffit pas pour te convaincre, approche de son cachot, entends ses gémissements et ses plaintes.

La Faute va pour s'approcher; mais elle aperçoit le Marchand, et, ne pouvant supporter cette vue odieuse, elle s'éloigne avec ses amis.

Cependant le Marchand, guidé par l'Amour, s'avance vers la prison, tout ému d'entendre les gémissements de son frère. Il l'interroge, et l'Homme, paraissant à demi à travers les barreaux, lui conte son infortune. Il appelle le Temps, lui fait accepter sa caution, et procure ainsi la délivrance du prisonnier.

Lorsque l'Homme et le Désir sont sortis de prison, l'Amour s'empresse à détacher leurs liens. L'Homme veut se jeter aux pieds du Marchand, mais celui-ci l'en empêche en lui disant qu'il n'est pas venu pour le rabaisser, mais pour le relever. Et comme les Créanciers, qui ont vu de loin la délivrance de l'Homme, poussent des cris de fureur, le Marchand lui conseille de se retirer vers le vaisseau jusqu'à ce qu'il lui apporte sa quittance.

L'Homme et le Désir vont vers le vaisseau. Alors les Sens et les Puissances de l'âme arrivent en tumulte, et reprochent au Temps d'avoir laissé partir le prisonnier.

« J'ai une caution. — Où est-elle? — C'est moi, dit le Marchand, qui ai répondu pour l'Homme. — Eh bien, paie pour lui. — Je paierai quand l'heure sera venue. — En attendant, tu iras à sa place en prison, et l'on va te charger des fers que tu lui as ôtés. »

En effet, le Marchand est jeté en prison, en compagnie de l'Amour qui ne l'abandonne jamais; et les créanciers, dans l'espoir de se faire ainsi payer plus vite, exigent qu'on le soumette à d'affreux tourments.

« Qu'il souffre dans cette obscure prison, celui qui s'est engagé à payer comme siennes les dettes d'autrui ! Que, exposé au chaud et à la froidure, il mange un pain de douleur et n'ait que ses pleurs pour toute boisson ! Qu'on frappe sans pitié ses épaules mises à nu ! que l'on couronne sa tête de pénétrantes épines ! et qu'une dure croix soit la seule couche où il repose !... »

Le Marchand, ainsi cruellement traité, pousse des cris plaintifs.... Mais enfin l'heure est venue, et alors le Marchand, disons mieux, le second Adam, disons mieux encore, le Sauveur, le Rédempteur des hommes, sort de sa prison en brisant sa chaîne, revêtu d'un manteau de pourpre et d'or, le visage radieux, et il ordonne aux créanciers d'aller vers le vaisseau où ils trouveront une cargaison de blé qui doit être le Pain de vie. Les Sens et les Puissances de l'âme se déclarent satisfaits, lorsque la Faute survient, conduisant la Lasciveté, le Démon et le Monde, qui gourmande les Sens et les Puissances de l'âme sur leur crédulité. Mais le Marchand, l'ayant réduite au silence, appelle l'Homme et lui fait restituer les gages qu'il a perdus. Bref, à la fin du drame, un nuage s'entr'ouvre, et l'on voit l'Amour, à genoux, tenant un calice surmonté de l'hostie, et, dans le lointain, le vaisseau de l'Eglise qui se balance tranquillement sur les flots orageux de la mer.

Quelque imparfaites que soient ces analyses, nos lecteurs savent maintenant ce que c'est qu'un *auto*. On a pu voir avec quelle sûreté Calderon traite, dans ces ouvrages, les plus profondes questions de la théologie. On a pu remarquer aussi ce mouvement dramatique qui ne le cède en rien à celui qu'il a mis dans ses comédies humaines. Seulement, il ne nous a pas été possible de donner l'idée du style de ces drames pour lesquels le grand poëte semble avoir réservé les plus brillants ornements de son éloquence, comme la piété espagnole du XVIIe siècle gardait pour la parure des saintes images les diamants et les perles.

Un célèbre critique que l'Allemagne vient de perdre, et qui a vanté avec enthousiasme les *autos* de Calderon, Guillaume Schlegel, dit, en parlant du caractère général de ces compositions, « qu'elles sont un hymne de réjouissance sur la beauté de la création. » Je ne saurais tout à fait partager ce sentiment. Sans doute, comme tous les artistes, comme tous les poëtes, Calderon sentait vivement les merveilles de la nature, et, en lisant ses *autos*, on s'aperçoit aisément qu'il s'est plus d'une fois oublié à mesurer

des yeux les hautes montagnes dont la cime se perd dans les nues, à contempler les cieux étoilés, à écouter le bruit de la mer lorsqu'elle soulève, en grondant, ses flots : tout ce qu'il y a de grand dans la nature devait convenir à son génie. Mais ce qui préoccupe surtout la pensée du poëte religieux, c'est l'homme, son avenir, le salut de son âme immortelle. Or, les livres saints lui ont appris la déchéance de l'homme depuis la faute du premier père, et il connaît, par l'expérience, l'infirmité incurable qui travaille les enfants d'Adam. La raison, qui devrait commander aux sens en souveraine, leur obéit, au contraire, comme une humble esclave. Nos passions nous emportent, et, follement séduits par l'attrait du plaisir, nous perdons pour des biens périssables la jouissance des biens éternels. C'est pourquoi le sublime poëte, avec une autorité étonnante et que j'oserais comparer à celle même de Bossuet, se plaît à nous faire voir sans cesse la vanité, le néant des choses d'ici-bas, et, en nous ordonnant de détacher nos regards de cette vie passagère, il nous montre de la main le seul but qui soit digne des vœux et des efforts de l'homme, la cité permanente, la Jérusalem céleste!.... Tel est, ce me semble, l'esprit général qui anime les *autos* de Calderon.

Calderon mourut, au milieu de ces nobles travaux, chargé d'ans et d'honneur (1681). Par une faveur signalée de la Providence, il mourut le jour même où l'on représentait dans toute l'Espagne ses drames divins. Il expira, dit-on, vers le soir, à l'heure où les représentations venaient de finir, et son âme religieuse s'éleva doucement vers le ciel avec les harmonies et les parfums sacrés.

On peut dire que Calderon emporta dans la tombe la poésie espagnole. Après lui, on entendit encore quelques échos affaiblis de ses chants, mais, en réalité, il n'y eut plus de poésie. Et où donc aurait-elle trouvé des inspirations? L'Espagne, si glorieuse sous Charles-Quint, avait peu à peu perdu sa puissance. Les débris de ses légions héroïques, qui avaient fait trembler la terre au bruit de leurs mousquets, comme a dit un historien, avaient succombé dans les plaines de Rocroy et de Lens. Ses vaisseaux, qui lui apportaient les trésors des Indes, étaient chaque jour insolemment capturés par les corsaires hollandais. A la suite des longues guerres qu'elle avait soutenues sur toutes les parties du globe habité, sa population avait été réduite d'une

manière effrayante. Enfin, quelques-unes de ses plus riches provinces, l'Artois, le Roussillon, la Flandre, le Portugal, lui avaient été enlevées comme on enlève les branches d'un vieux chêne. Elle ne pouvait donc plus désormais se dissimuler sa décadence, et au spectacle de l'abaissement de la patrie, les poëtes n'eurent plus de voix pour la célébrer.

Ce qui acheva le théâtre espagnol, ce fut l'arrivée de Philippe V au trône d'Espagne, laquelle eut pour effet d'ouvrir les Pyrénées à l'influence française. Depuis lors, dans les lettres comme dans la politique, l'Espagne a relevé de la France, et son théâtre n'a pas compté une seule œuvre véritablement originale. D'abord, durant tout le XVIIIe siècle, les poëtes espagnols se sont efforcés d'imiter nos tragédies régulières. Maintenant, sans principes et sans discipline, ils traduisent à l'envi nos drames échevelés, nos vaudevilles musqués. Seraient-ce des représailles de nos anciens emprunts? Ils oublient donc que ce que nous leur avons pris, c'est *le Cid* et *le Menteur ?*

Cependant ne désespérons pas de l'avenir du théâtre espagnol. Il n'y a guère plus d'un quart de siècle, ce peuple, dans de graves circonstances, a montré qu'il n'avait point perdu la vieille énergie de son caractère; pourquoi aurait-il perdu à jamais ses brillantes facultés d'imagination et d'esprit? Il suffirait, selon nous, à ses poëtes de se dégager des entraves étrangères et de vouloir être eux-mêmes. S'ils ne se sentent plus la puissance d'invention que possédaient leurs devanciers, qu'ils s'inspirent de l'histoire nationale, en étudiant surtout l'époque de la domination arabe. Que de drames intéressants dans ce grand et magnifique drame qui commence à l'insurrection de Pélage, qui a le Cid à son milieu, et qui finit au triomphe de Ferdinand et d'Isabelle ! Que d'événements fameux ! que de belles actions ! que de héros ! La seule difficulté sera de choisir. Il n'est pas jusqu'à la différence des religions, des mœurs, des costumes, qui ne doive produire, par le contraste, les plus heureux effets de scène. Les dramatistes espagnols ont donc devant eux un beau champ à exploiter : qu'ils y entrent hardiment, et les poëtes du *siècle d'or*, Cervantes, Lope de Vega, Calderon, auront enfin des héritiers, et le théâtre espagnol verra briller de nouveau ses jours de gloire.

Damas Hinard.

DE LA POLICE

DES ASSOCIATIONS RELIGIEUSES[1].

§ 1. *De la liberté des associations religieuses.*

Les associations religieuses préoccupent depuis quelque temps les tribunaux, la presse et les Chambres. Plusieurs écrivains les ont envisagées dans leur esprit, dans leur histoire, dans leur influence sur l'homme et sur la société. Je viens les étudier à mon tour sous le point de vue de la *police*; je viens examiner si, entre la liberté illimitée invoquée par les uns et l'arbitraire administratif réclamé par les autres, il n'y aurait pas place pour une liberté limitée par un système de surveillance et de répression légale.

En provoquant contre la société des Jésuites l'exécution *des lois du royaume*, c'est-à-dire d'un chaos de textes incohérents et régis par des principes contradictoires, la Chambre des Députés a implicitement consacré un système de proscription facultative qui ne doit pas s'arrêter aux Jésuites, et qui menace non-seulement les associations religieuses, mais la liberté de conscience, la liberté individuelle, le droit de propriété, l'inviolabilité du domicile, toutes les garanties de l'ordre social.

La résolution de la Chambre est d'autant plus grave qu'elle est en contradiction avec celle qu'elle avait, à moins d'un an d'intervalle, prise en faveur de la liberté des réunions protestantes;

[1] Les directeurs du *Correspondant* croient devoir rappeler que, dans les questions de détail, chaque écrivain conserve l'entière responsabilité de ses opinions. Peut-être, en cette occasion, concéderaient-ils moins que l'honorable M. Béchard. Ils ont cependant considéré comme très-précieuse la communication du travail consciencieux d'un homme aussi éclairé, et aussi pleinement dévoué à la cause de la religion.

l'égalité des cultes n'est pas moins atteinte que leur liberté.

Le but de cet écrit n'est ni de défendre les méthodistes, ni de défendre les Jésuites : c'est d'appeler l'attention publique, celle du gouvernement et des Chambres, sur une lacune importante de notre législation religieuse ; c'est de prouver qu'il faut, sous peine de voir rompre toutes les conditions d'équilibre des cultes reconnus et de livrer ce qui reste de nos libertés aux chances les plus périlleuses, s'empresser d'organiser un principe consacré par la loi fondamentale de l'Etat, et qui ne peut y rester plus longtemps une lettre morte.

La libre manifestation des convictions religieuses est aujourd'hui tout à la fois un grand principe constitutionnel et un grand besoin social. Catholiques et protestants, tout le monde reconnaît à l'envi que, dans une société depuis si longtemps en butte au vent de toutes les opinions et gouvernée le plus souvent par des pouvoirs ou indifférents ou hostiles à la religion, il vaut mieux faire un appel à tous les hommes de foi et laisser un libre cours aux discussions, à l'enseignement, à l'exercice des cultes divers, sauf la surveillance et la répression légales, que d'abandonner à un maire ou à tout autre agent du pouvoir le droit d'autoriser ou d'empêcher à son gré les manifestations religieuses.

La liberté des cultes serait un non-sens sans la liberté des associations religieuses : en quoi consiste-t-elle en effet, disait M. le garde des sceaux Persil à la Chambre des Députés dans la séance du 21 mars 1834? *Elle consiste à se réunir pour rendre à la Divinité, comme on l'entend, le culte que la conscience impose.* Un culte individuel cesse d'être un culte. Ce n'est pas à un individu isolé, c'est aux fidèles réunis dans un même sentiment d'adoration que la loi chrétienne prescrit ses rites et ses solennités. En attentant à la liberté des associations religieuses, on attente indirectement à la liberté de conscience, soit qu'on place le protestant dissident dans l'alternative de prier seul ou de prier avec les hommes dont il ne partage pas la foi, soit qu'on empêche le moine catholique de suivre dans la perfection évangélique du cloître les inspirations de sa conscience et les conseils de sa religion.

§ 2. *Des objections puisées dans l'intérêt religieux.*

La liberté des réunions et des associations religieuses ne

peut être combattue par des considérations religieuses; il est au contraire de l'intérêt bien entendu de la religion de ne jamais recourir à l'appui du bras séculier pour s'opposer à l'établissement de sectes religieuses nouvelles. C'est par les armes spirituelles seules que la religion doit combattre et vaincre ses ennemis. Les conquêtes faites par la force lui sont plus nuisibles que profitables. Dès les premiers siècles du Christianisme, Lactance, précepteur des enfants de Constantin, disait : Il n'y a rien d'aussi libre que la religion, *nihil tam liberum quam religio*.

On craint en plein XIX[e] siècle (on l'a dit à la tribune de la Chambre des Pairs) la multiplication des sectes religieuses; mais où donc a-t-on vu que les religions nationales pussent être protégées par la force contre l'invasion des cultes nouveaux?

Chez les anciens peuples la liberté des cultes n'existait pas, et des lois sévères garantissaient, par la terreur des supplices, le maintien des religions d'Etat [1]. Le Christianisme ne sut-il

[1] Zoroastre proscrivit dans l'Inde et la Perse toute religion autre que la sienne; Cambyse et Darius-Ochus ravagèrent l'Égypte, démolirent les temples par zèle pour la religion de Zoroastre ; les Perses et les Grecs ne souffrirent chez eux aucune liberté des cultes, et le mépris de la Divinité y était puni de mort.

Les Athéniens étaient obligés de promettre par serment qu'ils suivraient la religion de leur patrie, et la condamnation de Socrate, accusé d'impiété, le danger que coururent Anaxagore et Stipon, pour avoir dit que le Soleil et Minerve n'étaient pas des divinités; le décret de mort porté contre Alcibiade, pour avoir blasphémé, dans l'ivresse, contre les mystères de Cérès ; le supplice de plusieurs jeunes gens qui avaient mutilé les statues de Mercure; la tête de Diagoras mise à prix pour cause d'athéisme ; Théodore condamné à mort par l'aréopage pour le même fait; Protagoras, obligé de fuir pour éviter le même sort, prouvent assez que la liberté des cultes n'existait pas chez les Athéniens. Aspasie, accusée d'impiété, ne fut sauvée que par l'éloquence, les prières et les larmes de Périclès. On fit mourir une prêtresse, accusée de rendre un culte à des dieux étrangers ; quiconque aurait tenté d'introduire une nouvelle croyance était puni de mort. La guerre sacrée de dix ans ne fut entreprise que pour venger une profanation.

Chez les Romains, la loi des Douze-Tables défendait d'introduire des dieux et des rits étrangers sans l'aveu des magistrats. Cicéron fait la même défense dans un projet de loi... et la pratique était conforme à ces principes. Plusieurs consuls furent punis de mort pour avoir méprisé les auspices et les augures. L'an 526 de Rome, les édiles furent chargés de veiller à ce que l'on n'adorât point d'autres dieux que les anciens, et que l'on n'introduisît aucun nouveau rit. L'an 568, le consul Posthumius fit renouveler cet ancien décret. L'an 605, on abattit les temples d'Isis et de Sérapis, dieux égyptiens; un consul leur donna le premier coup. On chassa de Rome ceux qui voulaient y introduire le culte de Jupiter-Sabazius. Même sévérité l'an 701. Sous Tibère, les Juifs furent bannis de l'Italie, et les rits égyptiens défendus; la même politique leur fit détruire dans les Gaules la religion des druides.

pas, sans autre puissance que celle de la vérité, triompher de tous ces obstacles, et, du fond des catacombes, ne conquit-il pas l'univers?

La protection officielle du pouvoir est plus dangereuse pour la religion que la persécution même. Tibère le comprenait quand il proposait d'admettre Jésus-Christ au rang des dieux.

Constantin commit au contraire une erreur fatale en associant trop étroitement l'Eglise à l'Etat, malgré la parole de l'Evangile : « *Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu.* » Et à la vue de ces empereurs faisant asseoir les évêques à leurs côtés sur le trône, et rétorquant contre les hérétiques les armes dont les empereurs idolâtres usaient autrefois contre les chrétiens, je conçois ce cri d'alarme d'un saint évêque des premiers siècles :

« L'empereur ne proscrit pas nos têtes, mais nous enrichit pour nous perdre.
« Il ne nous pousse pas à la liberté chrétienne par des cachots, mais nous ho-
« nore dans son palais pour nous asservir. »

Deux grands exemples historiques ont prouvé en effet au monde le danger d'une union trop intime des deux puissances : d'un côté, la chute de l'Eglise d'Orient avilie par ses lâches complaisances envers le pouvoir, épuisée par ses querelles futiles, corrompue, divisée, et tombant sans gloire devant Mahomet; de l'autre, les déplorables vicissitudes de la longue lutte engagée dans l'Occident entre le sacerdoce et l'empire.

Nous ne vivons plus, grâce au Ciel, ni au temps où les rois, évêques du dehors, juraient, en recevant l'onction sacrée, de maintenir l'unité religieuse même par le fer et le feu; ni au temps où les souverains Pontifes, persuadés que, le Christ étant le Roi des rois, le vicaire du Christ peut, par conséquent, commander aux rois, s'arrogeaient le droit de déposer les rois de leurs trônes, de délier les sujets du serment de fidélité, de mettre les royaumes en interdit.

Mais il suffit de jeter un coup d'œil sur les époques de confusion, d'intolérance et de despotisme, pour s'attacher aux principes de liberté, de tolérance et d'indépendance réciproque, qui sont aujourd'hui la base de notre droit public religieux.

Parcourons rapidement l'histoire de trois derniers siècles. François I[er] signe d'une main le concordat de 1516 et de l'autre les édits contre les religionnaires ; les publicistes des deux écoles érigent en loi de l'État l'autocratie religieuse du prince.

Grotius [1] et Leibniz [2], protestants, rivalisent avec Pasquier [3] et Guy Coquille [4], catholiques, pour reconnaître dans le roi le chef de l'Église et l'exécuteur de ses décisions. Qu'ont produit ces doctrines ? l'intolérance et le despotisme. De là les persécutions des Valois contre les fauteurs d'hérésie; de là les bûchers de l'Inquisition allumés dans quelques États catholiques, tandis que dans les États protestants Luther fait chasser de Wittemberg Carlostadt, son disciple, qui enseignait une opinion contraire à la sienne sur la présence réelle, et prêche l'extermination des anabaptistes [5] ; tandis que Calvin chasse de Genève la secte des libertins, fait brûler Michel Servet, et veut qu'on traite les anabaptistes *comme des brigands* [6].

L'Hôpital et Henri IV comprirent mieux les besoins de leur siècle et les droits de la liberté ; ils autorisèrent les libres assemblées des religionnaires; car, disait l'illustre chancelier dans le colloque de Poissy, « la liberté de leurs assemblées ne peut « être séparée de leur religion, puisqu'ils croient que la parole « de Dieu les oblige étroitement de s'assembler pour ouïr les « prédications de l'Évangile et participer aux sacrements, et « tiennent cela pour un article de foi. »

L'édit du 17 janvier 1561, art. 6, celui du mois de mai 1576,

[1] La raison naturelle, les Ecritures sacrées, les philosophes païens et chrétiens se réunissent pour attribuer à l'autorité temporelle un pouvoir direct et *presque absolu* sur les choses de la religion. Les rois sont les pasteurs du troupeau de Dieu, et même les pasteurs des pasteurs, comme autrefois un évêque appelle le roi Edgard ; ils peuvent convoquer et dissoudre les conciles, rendre les lois et les jugements en matière de culte, élire les pasteurs et régler la discipline. (Grotius, *Traité de l'autorité du magistrat politique sur les choses sacrées.*)

[2] Le prince fait bien de ne pas tolérer la diversité des religions, s'il le peut sans perdre l'Etat. (Leibniz, *Lettres.*)

[3] Et par spécial en la France, de toute ancienneté nous avons reconnu nos rois, sinon pour chefs de leur Eglise, pour le moins comme faisant l'une des meilleures et des plus saintes parties d'icelle... Le corps de l'Eglise est divisé en deux dignités, en la sacerdotale et en la royale. (Pasquier, *Recherches*, l. III, chap. 30.)

[4] *Mémoire sur la réformation de l'état ecclésiastique* et *Traité des libertés de l'Eglise.*

[5] Le magistrat ne doit pas souffrir que personne prêche sans vocation, et si l'on avait réprimé les anabaptistes dès qu'ils répandirent leurs dogmes, on aurait épargné bien des maux à l'Allemagne. (Luther.)

[6] *Ce sont des brigands*, disait Calvin, *Institution chrétienne*, l. IV, ch. 20, *qu'il faut punir pour tels.* Et il ajoutait : *La police n'appartient pas seulement à ce que les hommes mangent et boivent... mais à ce que idolâtrie, blasphème et autres scandales de religion ne soient publiquement mis en avant et semés parmi le peuple, à ce que la tranquillité ne soit troublée par suite de cette tolérance illimitée de toutes les religions.*

art. 4, et enfin le célèbre édit de 1598, appelé l'édit de Nantes, accordèrent tous aux protestants, sans restriction ni de temps, ni de lieux, ni de personnes, la liberté des réunions pour l'exercice du culte, sans autre obligation qu'une déclaration préalable [1].

Arrive le règne de Louis XIV, et deux grands évêques se divisent sur la manière d'envisager les rapports entre l'Église et l'État.

Fénelon proclame hautement la distinction des deux puissances[2]. « L'Église, dit-il, peut excommunier le prince, et le prince peut faire mourir le pasteur. Chacun doit user de ce droit, seulement à toute extrémité; mais c'est un vrai droit. » Bossuet érige au contraire en loi de l'État une opinion théologique sur les droits spirituels des conciles et des souverains Pontifes, et développe

[1] M. du Belloy, avocat général au parlement de Toulouse, commente en ces termes l'édit de Nantes dans sa conférence des édits de pacification :

« Il est aussi difficile d'empêcher de s'assembler ces gens-ci, qui ont une autre créance en la foi que nous n'avons, qu'il s'est trouvé et reconnu de difficulté à les contraindre à demeurer avec nous; car ils disent que leur permettre de croire ce qu'ils croient sans leur donner licence d'exercer cette foi, et, pour ce faire, de s'assembler, de prêcher et de faire toutes autres cérémonies auxquelles ils pensent être obligés sur le vœu de leur religion, est autant que permettre à un homme de vivre cent ans sans prendre réfection et nourriture, croyant que leur foi se nourrit aussi bien par les prédications que le corps par les aliments ; et accommodent à cela le passage de saint Paul qui dit que *la foi vient de l'ouïe;* de sorte que, pour leur défendre les assemblées publiques et l'exercice de leur religion, il faut premièrement leur arracher de l'âme l'impression qu'ils ont de leur foi. D'abondant, s'il fallait prendre quelque voie à ce faire, il faudrait procéder par la force et par la rigueur, ou par promesse et douceur. Or, nous avons prouvé que le premier n'est pas aisé à exécuter, d'autant que les plus fermes choisiront plutôt la mort que de céder; les autres, qui se laisseront gagner et corrompre, se déclareront doubles de cœur envers Dieu et les hommes, qui auraient assez de quoi les tenir sans Dieu, sans conscience et sans foi, de manière que ceux qui les auraient corrompus seraient cause de leur déloyauté, et le roi même n'aurait pas occasion de se fier en eux puisqu'ils se seraient déloyaument portés envers Dieu. »

Le même commentateur dit ailleurs :

« Si on avait prohibé à ceux qui se disent persuadés du zèle de la religion de s'assem-
« bler, suivrait un autre inconvénient très-dangereux et périlleux pour l'état et repos
« du royaume, qui naîtrait des conventicules et secrètes assemblées qu'ils feraient,
« lesquelles il serait impossible d'éviter autrement, et sous couleur desquelles maintes
« choses mauvaises et pernicieuses à l'Etat se pourraient brasser ; diverses autres sectes
« et fausses opinions pourraient aussi, par ce moyen, être plus facilement semées et
« introduites. De sorte que, pour empêcher tant de désordres, le plus expédient remède,
« pour qui le voudra considérer sans passion, est de leur permettre, attendant leur
« conversion, de s'assembler à la vue de tout le monde. »

[2] *De summi Pontificis auctoritate.* Lettre à M. Desvoisins; plans de gouvernement destinés au duc de Bourgogne; discours sur le sacre de l'électeur de Cologne, etc.

en même temps dans sa *Politique sacrée* ces maximes du pouvoir absolu :

« Le prince doit employer son autorité pour détruire dans son Etat les fausses « religions; il peut employer contre elles non-seulement les voies de douceur, « mais encore la rigueur, car le prince est ministre de Dieu ; ce n'est pas en « vain qu'il porte l'épée. Quiconque fait mal doit le craindre comme le ven- « geur de son Dieu. »

Ces maximes sont adoptées par la plupart des jurisconsultes [1]; elles passent bientôt dans les lois, et Louis XIV, au faîte de sa double puissance, règle en souverain absolu toutes les communautés religieuses [2], confisque à son profit la juridiction ecclésiastique [3], et jusqu'à la liberté de conscience de ses sujets [4].

Mais est-ce bien au XIXe siècle, sous l'empire des principes de liberté et d'égalité, qu'on peut préférer les conquêtes religieuses de Louis XIV à celles de Henri IV, et la célèbre déclaration de 1682 peut-elle faire oublier à nos néo-gallicans les confiscations et les dragonnades?

Jetons en terminant un coup d'œil sur les temps modernes.

L'autocratie du pouvoir, en matière religieuse, acceptée en principe quoique combattue dans ses résultats par les publicistes et les philosophes du XVIIIe siècle [5], passe tout entière dans l'esprit de l'Assemblée constituante et devient la base de la *constitution civile du clergé*.

La liberté religieuse est fastueusement proclamée par la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen (art. 10); mais les vœux religieux *sont et demeurent supprimés en France sans qu'il puisse en être établi de semblables à l'avenir* [6]; mais la hiérarchie ecclésiastique est anéantie, et le pouvoir temporel devient l'unique régulateur du culte, de la discipline, du dogme religieux [7].

[1] *Voyez* les œuvres de Lebret et de Levayer de Boutigny; le *Traité de l'abus* de Fevres, le *Recueil des libertés de l'Eglise gallicane, etc.*

[2] Edit de 1666.

[3] Edit de 1695.

[4] Edit de 1698, qui révoque l'Edit de Nantes.

[5] Les chefs civils de chaque Etat luthérien le sont pareillement de l'Eglise, qui ne voit de salut que dans cette combinaison (Mosheim). Il appartient au souverain de rédiger les articles d'une confession de foi. Sans pouvoir obliger personne à les croire, il peut bannir quiconque ne les croit pas. Que si quelqu'un, après avoir reconnu publiquement ces mêmes dogmes, se conduit comme ne les croyant pas, qu'il soit puni de mort. (J.-J. Rousseau, *Contrat social.*) Voyez aussi Bayle, *Commentaires philosophiques*, P. I, chap. 5.

[6] Lois des 19 et 20 février et du 14 octobre 1790.

[7] Loi du 14 juillet 1790.

Ces étranges théories de liberté religieuse sont développées par l'Assemblée législative et la Convention. Les débris des anciennes corporations religieuses sont impitoyablement proscrits entre le 10 août et le 2 septembre 1792 [1]; le port du costume ecclésiastique est puni comme délit contre la sûreté générale; aucun signe particulier à un culte ne peut être placé dans un lieu public, ni extérieurement, de quelque manière que ce soit; aucune inscription ne peut désigner le lieu qui lui est affecté; aucune proclamation ni convocation publique ne peut être faite pour y inviter les citoyens [2]. Du reste, la République respecte la liberté des cultes, mais n'en salarie aucun [3].

Toute cette législation théophilanthropique, conçue, comme le remarque l'ancien évêque de Blois [4], dans un esprit d'indifférence apparente pour tous les cultes et d'hostilité réelle contre le Catholicisme, ne tarde pas à être abandonnée de l'opinion, et est abrogée par la loi du 18 germinal an X, qui relève les autels, mais qui ne les affranchit pas de la domination du pouvoir.

Nous vivons depuis quarante-quatre ans sous l'empire du concordat et des articles organiques, soit du culte catholique, soit du culte protestant, et il n'est personne qui puisse sérieusement contester l'autorité de cette législation, que n'a pu abroger un principe abstrait posé par la Charte.

Or, quel est l'esprit *des lois* du concordat par rapport aux associations religieuses? C'est évidemment un esprit de despotisme religieux.

En ce qui touche le culte protestant, aucune décision doctrinale ou dogmatique ne peut être enseignée ou publiée sans l'autorisation du gouvernement (art. 4); aucun changement dans la discipline ne peut avoir lieu sans la même autorisation (art. 5): comme s'il y avait une religion possible sans indépendance spirituelle!

Les règlements sur l'administration et la police intérieure des séminaires, sur le nombre et la qualité des professeurs, sur

[1] Décret du 18 août 1792.

[2] Loi du 3 ventose an III, art. 7.

[3] Ibid. art. 1, 2 et 3. — Loi du 7 vendémiaire an IV.

[4] Que l'opinion soit vraie ou erronée, elle est une puissance. Elle était vraie quand elle assurait que la théophilanthropie avait moins pour but l'établissement de son culte abstrait que la destruction de la religion catholique. (Grégoire, ancien évêque de Blois, *Hist. des sectes religieuses*, t. I, p. 453.)

la manière d'enseigner et sur les objets d'enseignement, ainsi que sur la forme du certificat ou attestation d'étude, doivent être approuvés par le gouvernement : comme s'il pouvait y avoir un culte sans libre enseignement religieux (art. 14)!

Les assemblées extraordinaires du consistoire et les synodes sont soumis à l'approbation préalable du gouvernement (art. 22 et 31).

Les consistoires ne peuvent s'étendre d'un département à l'autre (art. 28).

Les articles organiques sont pour le culte protestant ce qu'a été pour le culte catholique la constitution civile du clergé ; ils l'anéantissent en paraissant le constituer.

Le même esprit de despotisme se retrouve, quoiqu'à un moindre degré peut-être, dans les articles organiques du culte catholique ; les rapports des évêques avec leur chef spirituel, les communications des évêques entre eux, la convocation et la publication des synodes et des conciles, le culte privé, certaines parties de la discipline et de l'enseignement religieux relèvent du pouvoir et sont soumis à son bon plaisir.

Aussi le Saint-Siége a-t-il protesté contre cette organisation tyrannique, et le clergé français s'est associé à cette protestation, dont la tribune française a retenti plusieurs fois.

Résumons en deux mots les conséquences historiques d'une législation basée sur la dépendance absolue des associations religieuses, par rapport au pouvoir civil : dans l'antiquité, ruine de toutes les religions nationales; dans le moyen âge, chute de l'Eglise d'Orient, lutte interminable dans l'Occident entre le sacerdoce et l'empire; dans les temps modernes, guerres religieuses, sanglantes révolutions, asservissement des cultes et des consciences au bon plaisir du pouvoir.... Dira-t-on encore que la liberté est repoussée par l'intérêt de la religion?

§ 3. *Des objections puisées dans les exigences de l'ordre public.*

La liberté des associations religieuses n'a d'autres limites que les exigences de l'ordre public, et c'est uniquement à ce point de vue que se sont placés les gouvernements, qui ont presque tous, il faut l'avouer, considéré comme un droit inhérent à leur existence celui d'empêcher l'établissement et d'ordonner la dissolution des associations religieuses introduites dans leur sein.

Les droits de l'État sont niés d'une manière absolue par les partisans de la liberté illimitée d'association et de la séparation du spirituel et du temporel.

Cette théorie, défendue avec talent par plusieurs publicistes de l'école protestante [1] et par l'école catholique de M. de La Mennais [2], a deux représentants avoués dans la Chambre des Députés, M. Agénor de Gasparin et M. de Lamartine, qui, dans une discussion récente, a prophétisé avec un grand éclat de langage le divorce des deux puissances qui se partagent l'empire du monde.

L'illustre orateur a cité l'exemple des États-Unis, où la liberté illimitée des réunions religieuses, sauf la répression des abus par la voie judiciaire, existe, en effet, depuis la guerre de l'indépendance, comme elle existe en Belgique depuis la dernière révolution.

La constitution des Etats-Unis ne s'occupe des cultes que pour défendre au congrès de mettre aucun obstacle à la libre manifestation des convictions religieuses, et il est interdit aux États de faire, par des lois particulières, ce que le congrès ne peut pas faire lui-même par des lois générales. Aucun culte n'est salarié autrement que par son Eglise, aucun n'est protégé comme culte ; la loi ne protège que les citoyens ; les meetings religieux sont libres comme les meetings politiques et toutes les associations. Les missionnaires de toutes les religions évangélisent avec une pleine et entière indépendance et ne luttent entre eux que par l'ascendant de la persuasion ; les résultats de cette liberté absolue ont été, il faut le dire, satisfaisants.

La paix religieuse règne dans toute l'Union, particulièrement dans les parties, telles que la Nouvelle-Angleterre, où l'Eglise et l'Etat étaient autrefois confondus et où l'intolérance était telle que la célébration de la messe y était punie de mort.

Il y a plus ; grâce à l'union produite par la tolérance, les esprits convergent vers *l'unité*. Il y avait, aux Etats-Unis, lors de la guerre de l'indépendance, une population totale de trois millions d'habitants, dont cent mille catholiques seulement. Le premier évêché catholique fut fondé à Baltimore en 1789 ; il y a aujourd'hui en Amérique un million cinq cent mille catholiques

[1] Vinet, *Essai sur la manifestation des convictions religieuses et sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat*. — Gasparin, *Intérêts généraux du protestantisme, etc.*

[2] *Mélanges catholiques* ; journal *l'Avenir*, etc.

sur dix-sept millions d'habitants. Il y a dix-sept évêchés, il y en aura bientôt vingt-deux. La progression du Catholicisme s'explique sans doute en partie par les émigrations de l'Irlande et d'autres Etats catholiques, mais elle s'explique aussi par l'influence de la liberté.

La constitution belge consacre des principes analogues.

La liberté des cultes, de l'enseignement, des associations, sauf la répression des délits, est consacrée par les art. 14, 17, 20 de la constitution; trois cultes sont salariés sur le budget de la justice, mais l'Etat n'a le droit ni d'intervenir dans la nomination et dans l'installation d'un ministre d'un culte quelconque, ni de défendre à ceux-ci de correspondre avec leurs supérieurs et de publier leurs actes, sauf, en ce dernier cas, la responsabilité ordinaire en matière de presse et de publication (art. 16). Quels ont été, depuis treize ans, les effets de cette émancipation ? Les progrès du Catholicisme, et, avec lui, de toutes les libertés politiques.

En Hollande, les choses ont marché en sens inverse; deux pasteurs, dits *séparatistes*, le docteur Scholtè et le docteur de Kock, s'étant livrés à des prédications religieuses, et la secte nouvelle ayant fait des progrès dans les provinces de Groningue et du Brabant septentrional, le gouverneur a voulu faire fermer la chapelle en vertu des art. 291, 292 et 294 du Code pénal français, alors en vigueur en Hollande. Les communes séparées ont résisté en vertu de l'art. 191 de la Constitution, qui porte, comme l'art. 5 de notre Charte : *Protection est accordée à toutes les communions religieuses qui existent dans le royaume.* Mais tous les tribunaux consultés ont condamné cette doctrine, et la haute Cour a rendu, le 30 septembre 1835, un arrêt de confirmation où se trouve le motif suivant :

« Considérant que la Constitution ne contient aucune disposition d'où il résulte qu'une communion religieuse non existante à l'époque de la promulgation de la Constitution puisse prétendre, sans se conformer à aucune condition ni restriction, à la liberté la plus illimitée des réunions les plus nombreuses dans le but d'exercer son culte, avant d'avoir requis et obtenu l'autorisation préalable du gouvernement. »

Entre le libéralisme progressif de la Belgique et le despotisme rétrograde de la Hollande, les tendances d'un catholique français ne sauraient être douteuses. Mais il lui est cependant permis de se demander si la réalisation *immédiate* de la séparation absolue du spirituel et du temporel ne serait pas suscepti-

ble, en France, de plus d'inconvénients que d'avantages. Il lui est permis de se demander si, à la faveur d'une liberté illimitée des cultes, l'ordre public ne courrait pas risque d'être troublé par des réunions de sectaires et d'illuminés, telles que celles des quakers trembleurs, des adamites, des convulsionnaires; et si les biens et le repos des familles ne pourraient pas être compromis par des associations ténébreuses formées sous le masque de la religion et trafiquant des choses du ciel pour obtenir celles de la terre.

Dans certaines contrées de la France les souvenirs de trois siècles de querelles religieuses ont laissé des éléments d'irritation et de désordre que la liberté illimitée des réunions religieuses pourrait développer au détriment de la paix publique et de l'ordre matériel.

Dans d'autres, où l'esprit religieux a presque entièrement disparu pour ne laisser de place qu'à quelques vaines apparences, on verrait de prétendus apôtres exploiter, non au profit de leur religion, mais de leur fortune, l'ignorance et la crédulité publiques. Partout apparaîtrait à la fois le double péril, ou de voir la religion s'éteindre dans le scepticisme et l'indifférence publique, ou de voir l'Eglise absorber l'Etat et ressusciter l'invasion de la puissance spirituelle dans les intérêts temporels.

Ces graves considérations ne me permettent pas d'adhérer à ceux qui réclament l'abrogation immédiate du concordat et du budget ecclésiastique, la séparation absolue du spirituel et du temporel, et la liberté illimitée des associations religieuses.

Toutes les libertés dont nous jouissons en France sont plus ou moins limitées. La liberté de la presse est limitée par le cautionnement, par l'obligation d'avoir un gérant, un imprimeur breveté. La liberté de l'industrie est limitée par la patente. Toutes les libertés sont sœurs et solidaires les unes des autres, et, en présence des lois restrictives de toutes les autres libertés, la liberté illimitée des cultes et de l'enseignement serait une anomalie.

Ce n'est pas que je considère comme permanente et définitive la loi contre les associations, loi qui serait vraiment sauvage si elle n'était transitoire. Ce principe d'association, qu'un orateur de la gauche appelait, avec raison, en 1834, *l'âme de la civilisation*, a pu, dans un intérêt politique, subir une éclipse de quelques années, mais il reparaîtra tôt ou tard. En atten-

dant qu'il soit rétabli dans ses applications politiques, maintenons-le énergiquement dans ses applications religieuses; car nier le droit d'association en matière religieuse, ce serait nier la religion même, qui est, le terme l'indique, *l'union* des hommes en Dieu.

Le droit d'association religieuse ne peut pas être supprimé, mais il peut être limité par les exigences de l'ordre public; et c'est sous ce rapport que j'accepte avec M. Dupin, comme une sorte de qui-vive social, ce principe de reconnaissance des cultes admis dans l'ancien droit public de l'Europe, sous le nom de *jus reformandi* [1].

J'admets aussi la nécessité politique des concordats, contrats nécessaires entre deux puissances qui ont entre elles tant de points de contact; j'admets la convenance d'un budget des cultes comme d'une faible indemnité due au clergé catholique pour les immenses propriétés dont il a été dépossédé [2] et dont le Saint-Siége n'a ratifié la vente qu'à la charge par le gouvernement français de fournir un traitement convenable au clergé catholique. Le budget ecclésiastique n'est point un don, c'est une dette; et les membres des diverses communions religieuses peuvent d'autant moins se plaindre de cette charge qu'elle est réciproque, et que tous les cultes qui ont assez d'importance dans l'Etat pour obtenir les honneurs de la reconnaissance participent dans une juste mesure aux libéralités du budget.

Mais ici s'arrêtent, à mon avis, les exigences de l'ordre, et commencent celles de la liberté; il ne faut pas que, sous le prétexte d'atteindre l'esprit de désordre, le pouvoir s'arroge le droit de régler les conditions purement spirituelles d'une association religieuse [3].

[1] Le *jus reformandi*, comme droit public, date surtout du traité de Westphalie, et les princes protestants se l'arrogèrent comme une conséquence immédiate de la Réforme, qui faisait du souverain temporel le chef du pouvoir spirituel. Les théologiens luthériens, de gré ou de force, concédèrent partout ce principe. Le *jus reformandi* est donc beaucoup plus que la simple reconnaissauce des cultes, et l'on en conçoit facilement la portée dans la bouche de M. Dupin. Il est plus facile encore d'en voir l'application dans le passage du professeur Bœhmer qui est au bas de la page. Le *jus reformandi* touche au *jus coeundi;* de l'un à l'autre il n'y a que la main, et ordinairement on se la donne. (*N. du R.*)

[2] Ces propriétés ne valaient pas moins de 5 milliards, produisant un revenu de 150 millions, outre 80 millions de dîmes, 500 millions de bâtiments et autant de valeurs mobilières.

[3] *Jus concedendi exercitium religionis in republica est jus imperii civilis ; eoque concesso, competit jus coeundi in republica in Ecclesiam, et per consequens exercendi*

§ 4. *De la surveillance et de la répression.*

L'organisation d'une liberté limitée par l'ordre public offre plus de difficultés sans doute que la proclamation d'un principe abstrait et extrême, et il n'est pas toujours aisé de discerner la limite où s'arrêtent les exigences de l'ordre, où commencent celles de la liberté.

Mais un principe fondamental ne doit jamais être perdu de vue : c'est l'anéantissement de toute espèce de privilége, c'est l'égalité, c'est le droit commun.

Les anciens monastères étaient affranchis, par le privilége de clôture, des visites des laïcs, qui ne pouvaient, sous aucun prétexte, y pénétrer sans la permission par écrit de l'évêque ou du supérieur [1]; l'évêque lui-même ne pouvait entrer dans un monastère exempt, et hors la visite de clôture, sans la permission du supérieur.

Ces priviléges, ces exemptions sont inadmissibles sous notre régime d'égalité devant la loi. Il faut que l'œil de l'Etat puisse pénétrer partout, et la sainteté présumée d'un couvent ou d'une école ecclésiastique ne saurait les affranchir de la surveillance commune. Un gouvernement hostile aux intérêts de la religion peut abuser sans doute de ce droit de surveillance et le faire dégénérer en une inquisition tyrannique. Mais quel est le principe qui ne recèle des abus ? Le pouvoir ne saurait abdiquer la plus importante de ses attributions sans ressusciter ce système de priviléges et d'exemptions qui avait fait autrefois de l'Eglise catholique un Etat dans l'Etat.

Partout où les hommes se réunissent, la surveillance politique est un droit et un devoir [2]. Permettrait-on que de prétendues maisons de prière devinssent, selon l'énergique expression du législateur romain, des cavernes de brigands [3]?

jura collegialia Ecclesiæ, quæ sunt annexa exercitii religionis. (Bœhmer, professeur à Gœttingue, *Principes du droit canonique.*)

[1] Ne sera non plus permis à personne, de quelque naissance, condition, sexe ou âge que ce soit, d'entrer dans l'enclos d'aucun monastère sans la permission par écrit de l'évêque ou supérieur. (Concile de Trente; ordonnance de Blois, art. 31; édit de 1695, art. 18 et 19, etc.)

[2] Ubi multitudo, ibi et rectorem multitudinis esse censemus.

[3] Multi enim simulantes fabricare quasi orationis domos suis medentur langoribus, non orthodoxarum ecclesiarum fabricatores, sed speluncarum illicitarum. (Novelle 67.)

La déclaration préalable du local que doit occuper une association religieuse et la publication des statuts, s'il en existe, sont donc des conditions nécessaires à accomplir de la part de toute association qui prétend acquérir droit de cité dans l'État.

On a certes beaucoup exagéré *les influences occultes* des associations religieuses, et l'on n'a pas même reculé, pour effrayer de ce fantôme la crédulité publique, devant la fabrication de prétendues instructions secrètes qui n'ont jamais existé [1].

Il n'y a dans les statuts des communautés religieuses rien qui ne puisse défier la critique la plus malveillante, et ce serait un service à rendre à la société que de lui révéler les ressources infinies dont la charité chrétienne dispose, sous mille et mille formes diverses, pour venir en aide à toutes ses infirmités morales, pour secourir toutes ses misères, et pour favoriser ses progrès dans les voies de la civilisation.

Quoi qu'il en soit, l'intérêt politique réclame, comme l'intérêt religieux, la publicité des associations religieuses, et la surveillance est inséparable de l'exercice de la liberté.

Mais quel doit-être le mode de répression des abus de cette liberté ?

Écartons encore ici l'ancien et dangereux privilége de l'*exemption de juridiction*. Quiconque viole les lois est justiciable des tribunaux. L'homme même revêtu d'un caractère sacré ne doit pas plus échapper à la vindicte publique que le plus obscur citoyen, et les priviléges ecclésiastiques sont irrévocablement abolis.

Appliquez donc la loi pénale sans aucun ménagement aux membres des associations religieuses comme à tous les autres citoyens, mais ne les soumettez pas à un arbitraire exceptionnel ; ne les privez pas du droit commun de la liberté, et, si leurs doctrines sont dangereuses, comme vous le prétendez, attaquez-les dans vos écrits, dans vos journaux, dans vos chaires ; votre droit ne peut aller au delà. Et n'est-ce donc pas assez, pour combattre quelques centaines de religieux, de votre armée universitaire, de votre budget de l'instruction publique et de vos milliers d'écrivains, et faut-il que le camp philosophi-

[1] Les *Monita secreta*, dont une prétendue traduction, datée de Paderborn, a effectivement paru à Paris en 1761, date contemporaine de la proscription des Jésuites, sont évidemment une œuvre apocryphe. Voy. la brochure publiée à Paris, en 1828, chez Mlle Carié de la Charie.

que tremble de peur à la vue du froc d'un Dominicain ou de la robe d'un Jésuite?

On peut se demander cependant si, indépendamment de la répression judiciaire, le gouvernement ne doit pas rester armé d'un droit administratif de *veto* et même d'un droit de dissolution.

On fait valoir en faveur du droit du gouvernement des considérations graves. On dit que la répression par la voie des tribunaux est trop étroitement limitée par le texte de la loi pénale pour pouvoir satisfaire aux exigences de l'ordre public. On cherche des analogies dans la législation relative d'un côté aux sociétés commerciales anonymes, de l'autre aux congrégations religieuses autorisées. On ajoute qu'il est possible de trouver dans l'intervention des conseils et des tribunaux administratifs, du conseil d'État et des Chambres, des garanties contre les abus de l'arbitraire administratif.

Ces objections sont graves, sans doute; mais l'intervention du conseil d'Etat dans la constitution des associations commerciales ou religieuses érigées en personnes civiles s'explique par des considérations dont la plupart sont étrangères aux associations libres et non reconnues par la loi.

Les congrégations, une fois autorisées, peuvent, à raison de leur consistance collective et de leur perpétuité, s'enrichir au détriment des familles par l'effet de l'attrait qu'exerce la perpétuité des fondations. Les établissements de mainmorte laissent d'ailleurs hors du commerce une grande masse de biens et frustrent le fisc de droits de mutation considérables. Enfin, en cas d'extinction d'une congrégation religieuse ou de révocation de l'autorisation, les biens donnés font retour aux donateurs ou à leurs parents au degré successible. Les biens acquis à titre onéreux sont répartis, moitié aux établissements ecclésiastiques, moitié aux hospices des départements. Tout ce régime exceptionnel exigeait l'intervention des grands pouvoirs de l'Etat, soit pour l'autorisation, soit pour la dissolution des congrégations[1]. Rien de tout cela n'existe par rapport aux sociétés religieuses non autorisées, qui, n'ayant qu'une existence de fait et ne formant point corps, ne présentent aucun caractère d'irrévocabilité et de perpétuité.

1° Les droits et les actions ne s'exercent dans ces sortes d'as-

[1] Art. 2, 3, 6, 7, de la loi du 24 mai 1825.

sociations que d'une manière individuelle, de telle sorte qu'un caprice, un changement de vocation et tant d'autres effets de la faillibilité humaine peuvent anéantir tout l'avoir sur lequel comptait l'association. On n'a donc point à redouter ici l'influence qu'exerce, dans les corps autorisés, le caractère de perpétuité dont ils sont revêtus par la loi et qu'ils communiquent à tous les dons qui peuvent leur être faits.

2° Les abus résultant de la mise hors du commerce d'une quantité trop considérable de biens ne sont pas non plus à redouter. L'association non autorisée ne possède rien comme corps. Toutes les propriétés sont individuelles; rien n'empêche de vendre ou d'acquérir; les droits de mutation se perçoivent au décès de chaque propriétaire, et, quelque disposition qu'il ait pu faire, les héritiers à réserve ne peuvent être frustrés de leur portion légale.

3° Enfin, au cas de séparation des membres d'une association non autorisée, il n'y aurait évidemment lieu ni au droit de retour des biens donnés en faveur des donateurs ou de leurs parents au degré successible, ni à l'attribution et à la répartition des biens acquis à titre onéreux, moitié aux établissements ecclésiastiques, moitié aux hospices. Les biens acquis, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, ne pourraient être enlevés aux donataires sans une criante injustice.

En résumé donc, les congrégations autorisées par la loi jouissent d'un privilége qui les met hors du droit commun, et qui, par une juste compensation, les soumet à des charges exceptionnelles. Les associations non autorisées, au contraire, restent, sous le double rapport des avantages et des charges, sous l'empire de ce droit commun.

Cette distinction est écrite dans les lois des empereurs chrétiens, qui ne s'arrogèrent le droit d'autoriser et de défendre les congrégations religieuses que pour fixer, disaient-ils, les héritages que les monastères peuvent enlever à l'Etat, pour déterminer le nombre des clercs qui privaient l'Etat de leur assistance.

Cette distinction est écrite dans le préambule de l'édit du mois de décembre 1666, par lequel Louis XIV, « considérant « que le nombre des communautés religieuses s'était prodigieu- « sement accru, qu'en certains lieux elles tenaient la meilleure « partie des terres, qu'en d'autres elles étaient pauvres et pou- « vaient à peine subsister, ce qui occasionnait à l'Etat un grand

« dommage, déclara qu'à l'avenir aucune communauté religieuse « ne s'établirait sans lettres-patentes enregistrées au parle- « ment, sous peine d'être considérée comme assemblée illicite « et contraire aux lois du royaume. »

Elle se retrouve dans l'édit de 1749 [1], et dans la loi du 19 février 1790, qui abolit les corporations religieuses, et dans la plupart des lois rendues depuis cette époque.

M. Lainé s'exprimait en ces termes au sujet de la loi de 1825 :

« Les congrégations autorisées sont de grandes corporations civiles pour qui le droit commun doit être modifié. Il l'est quand on accorde à des êtres collectifs le droit d'acquérir à tous les titres et par toutes les voies qui disséminent les biens des familles et les accumulent dans les congrégations. C'est même excéder le pouvoir des lois humaines que de donner à ces corps une vie perpétuelle pendant laquelle ils acquerront toujours. »

Terminons par la citation d'un rapport fait à la Chambre des Pairs, en 1823, par M. le comte Portalis, où cette distinction est lumineusement expliquée :

« Tout ordre monastique, disait ce savant magistrat, est une association religieuse ; mais toute association religieuse n'est pas un ordre monastique. Ce qui caractérise la monasticité, c'est la garantie que les lois donnent pour assurer l'exécution des engagements que prennent avec eux-mêmes et avec le Ciel les membres d'une association religieuse. Dans les ordres monastiques, on se lie par des vœux perpétuels, et les lois de l'Etat, en reconnaissant l'inviolabilité de ce lien, retranchent absolument et pour toujours de la société les sujets qui font profession solennelle dans ces ordres. Une religieuse proprement dite perd ses droits de famille et de cité ; elle meurt civilement. Ses sentiments et ses idées peuvent changer, sa situation ne change plus.

« Les associations religieuses qui existent actuellement en France n'offrent rien de pareil. Les membres de ces associations continuent d'appartenir à leur

[1] « Le désir que nous avons de profiter de la paix, pour maintenir de plus en plus le bon ordre dans l'intérieur de notre royaume, nous fait regarder comme un des principaux objets de notre attention les inconvénients de la multiplication des établissements de gens de mainmorte et de la facilité qu'ils ont à se procurer des fonds naturellement destinés à la subsistance et à la conservation des familles. Elles ont souvent le déplaisir de s'en voir privées, soit par la disposition que les hommes ont à former des établissements nouveaux qui leur soient propres et fassent passer leur nom à la postérité, avec le titre de fondateur, soit par une trop grande affection pour les établissements déjà autorisés, dont plusieurs testateurs préfèrent l'intérêt à celui de leurs héritiers. Indépendamment même de ces motifs, il arrive souvent que, par les ventes qui se font à des gens de mainmorte, les biens immeubles qui passent entre leurs mains cessent pour toujours d'être dans le commerce ; en sorte qu'une très-grande partie des fonds de notre royaume se trouve actuellement possédée par ceux dont les biens, ne pouvant être diminués par aliénations, s'augmentent au contraire et continuellement par de nouvelles acquisitions. »

patrie et à leur famille. Ils s'unissent par des liens religieux sans renoncer à aucun lien civil.

. . . .

«... Au surplus c'est une erreur de penser que les lois abolissent tout ce qu'elles omettent. Vainement elles se taisent sur ce qui existe ; leur silence ne peut rendre au néant que ce qu'elles en ont tiré. On n'empêchera jamais plusieurs individus de se réunir dans un but religieux, pas plus qu'on n'empêchera plusieurs autres de se réunir pour les plaisirs. »

L'intérêt religieux s'accorde avec l'intérêt politique pour prouver qu'en matière d'associations religieuses le système de la tolérance tacite est préférable à celui de l'autorisation expresse.

Napoléon conçut la pensée d'autoriser les congrégations religieuses d'hommes, et un décret inédit du 15 octobre 1810 [1] détermina les conditions de ces établissements. Grâces soient rendues à l'empereur de n'avoir pas exécuté son dessein! Jamais, sous les apparences d'une protection active, une oppression plus dure n'aurait pesé sur l'Eglise.

La loi du 24 mai 1825, qui n'a certainement pas été faite dans un esprit hostile aux congrégations religieuses, et qui semble au contraire leur avoir donné toutes les conditions de stabilité désirables, les a livrées en réalité à la merci des ministres en rendant le conseil d'Etat maître absolu de leur sort.

Une meilleure organisation des tribunaux administratifs permettrait d'y trouver peut-être des conditions d'indépendance et des garanties contre les abus du pouvoir ministériel; mais qu'est aujourd'hui le conseil d'Etat dans les matières religieuses, sinon un auxiliaire du ministère?

L'intervention du conseil d'Etat dans des associations religieuses ne serait donc en réalité que l'autorisation préalable ressuscitée sous une autre forme.

Resterait le recours aux Chambres; mais les attributions politiques des grands pouvoirs de l'Etat sont-elles bien compatibles avec des attributions de police? La compétence des tribunaux n'est-elle pas plus naturelle? N'est-ce pas d'eux qu'on a obtenu, il y a douze ans, la condamnation de l'association saint-simonienne?...

La surveillance administrative et la répression judiciaire paraissent suffire à concilier les intérêts de l'ordre et ceux de la liberté.

[1] Henrion, *Code ecclésiastique français*, p. 118.

§ 5. *De l'arbitraire administratif. — Des méthodistes et des Jésuites.*

Mais, quelque opinion qu'on puisse se faire sur le choix des tribunaux, administratifs ou judiciaires, chargés de réprimer les abus du droit d'association en matière religieuse, on doit du moins s'accorder pour proscrire le système d'omnipotence irresponsable et sans contrôle que les tribunaux et les Chambres attribuent en cette matière au pouvoir administratif.

Il faut veiller sans doute au maintien de l'ordre public; il faut empêcher que de mauvaises passions n'empruntent les apparences d'un culte et ne défient en quelque sorte l'impuissance des lois répressives.

Mais la question de savoir si un culte est sérieux ou ne l'est pas n'offre pas dans la pratique autant de difficultés qu'on veut bien le supposer; la conscience publique ne se méprend jamais sur les caractères d'un culte. Aucune réclamation sérieuse ne s'est élevée quand l'église saint-simonienne a été fermée par ordre des tribunaux, et l'église française par ordre du gouvernement. Tout le monde a compris qu'il ne suffit pas, pour constituer un culte, d'écrire le mot *Église* sur la porte d'un bazar, de s'affubler d'un habit de prêtre, et de distribuer à une foule ignorante des simulacres de sacrements.

La question des *méthodistes* et celle des *Jésuites* ont excité au contraire un intérêt sérieux et profond, parce que, dans l'apparition simultanée de ces athlètes religieux, on a reconnu tous les caractères d'un mouvement intellectuel analogue à la grande révolution du XVI[e] siècle, et qui fait pressentir ou un nouveau schisme ou peut-être un retour à l'unité religieuse.

Tout le monde a compris qu'au fond de cette querelle de quelques moines et de quelques paysans convertis au protestantisme repose un grand intérêt, celui de la liberté de conscience. Toutes les divisions intestines ont dû par conséquent s'effacer. Les consistoriaux sont venus en aide aux méthodistes et les gallicans aux ultramontains. Deux camps se sont formés : d'un côté le camp de la liberté, de l'indépendance spirituelle; de l'autre, le camp de ces religions ministérielles ou parlementaires, dont les prêtres ne sont autre chose que des instruments politiques, des agents salariés du pouvoir; et un protes-

tant d'une foi ardente s'est déclaré hautement *Jésuite* dans la Chambre des Députés, s'il fallait entendre par cette expression tous les zélés partisans de l'indépendance spirituelle.

C'est qu'en effet la double question des méthodistes et des Jésuites n'est qu'un épisode de la grande lutte religieuse qui agite en ce moment toutes les contrées de l'Europe. C'est la querelle des Grecs-unis et de la catholique Pologne contre l'autocrate russe ; c'est la querelle des populations et du clergé des bords du Rhin contre le successeur de Frédéric ; c'est la querelle de l'Irlande contre l'aristocratie anglaise ; c'est la querelle de la liberté contre le despotisme , de l'esprit contre la matière.

Etrange contradiction ! au moment où l'Angleterre, abjurant les traditions d'Henri VIII et d'Elisabeth, rentre dans les voies de l'ordre par celles de la liberté, la France, au contraire, oublie Henri IV pour Louis XIV et Napoléon, et va prendre parti pour l'intolérance et le despotisme ! Elle cherche des armes rouillées dans l'arsenal des parlements ! elle exhume d'anciens édits de proscription ! elle fait revivre la loi des suspects !...

Examinons une à une ces prétendues *lois du royaume* à l'aide desquelles on a prétendu soumettre toutes les réunions, toutes les associations religieuses à l'arbitraire administratif, et prouvons qu'elles sont à la fois sans force légale et sans application possible.

La Cour de cassation se fonde sur l'article 291 du Code pénal, sur la loi de 1834 et sur celle de l'an X, qui a organisé les cultes, pour imposer à toute réunion, à toute association religieuse, quel qu'en soit le caractère, l'obligation de se pourvoir d'une autorisation préalable.

Dès 1826 elle cassa un arrêt de la Cour royale de Metz, qui avait affranchi les *piétistes* de cette autorisation.

En 1828 elle maintint le même principe dans la cause des *Louisets*, tout en approuvant, par des considérations de fait, l'arrêt de la Cour royale de Rennes, qui avait refusé d'appliquer l'article 291 du Code pénal.

Un arrêt du 28 avril 1830, rendu dans la cause des protestants de Levergie, parut, il est vrai, vouloir déroger à cette jurisprudence en faveur des réunions formées pour l'exercice des cultes autorisés par l'État, et affranchit en conséquence de toute poursuite le pasteur et le président de l'association.

Mais la Cour de cassation refusa, par un arrêt du 15 septembre 1830, de libérer le logeur, malgré la corrélation intime signalée par M. le procureur général Dupin entre l'article 291 du Code pénal, applicable au pasteur, et l'article 294, applicable au logeur, et le second arrêt fit pressentir que la déviation du premier n'aurait pas de suite, puisqu'il décida « que la puis-« sance publique a un droit de police sur les réunions prévues « par l'article 291, et que, s'il était nécessaire d'apporter quel-« ques modifications aux règles établies par le Code pénal, ce « serait au législateur qu'il appartiendrait de les proposer, et « non à la Cour de cassation, instituée pour assurer l'exécution « des lois tant qu'elles ne sont pas rapportées. »

Par un autre arrêt du 19 août 1830, la Cour de cassation confirma les mêmes principes dans la cause des anticoncordataires de Beaulieu.

« L'article 5 de la Charte, est-il dit dans cet arrêt, n'a ni abrogé ni pu abroger la disposition de l'article 291 du Code pénal. Nulle incompatibilité n'existe entre l'exercice individuel de cette liberté, et l'obligation de la subordonner aux mesures de surveillance et de police que réclame le maintien de l'ordre, lorsqu'il se forme, pour l'exercice public d'un culte, une réunion de plus de vingt personnes. »

L'arrêt du 12 avril 1838, dans la cause des protestants de Montargis, et l'arrêt du 23 avril 1843, dans celle des protestants de Senneville, ont été fidèles à la jurisprudence antérieurement établie.

Ces arrêts sont d'ailleurs remarquables en ce qu'ils fixent le siége de la matière non-seulement dans le Code pénal, mais dans la loi du 18 germinal an X.

« Les articles organiques du concordat du 18 germinal an X ne permettent pas, dit la Cour de cassation, qu'aucune partie du territoire français puisse être érigée en une succursale, qu'aucune chapelle domestique, aucun oratoire particulier soient établis sans une autorisation expresse du gouvernement. Le libre exercice de la religion professée par la majorité des Français doit se renfermer dans ses limites ; il est soumis à ces restrictions ; les articles organiques du culte protestant les reproduisent sous les formes appropriées à ce culte, et les articles 291 et 294 du Code pénal ne contiennent que des dispositions analogues. »

Ainsi, point de doute sur la portée des arrêts de la Cour suprême. Ils s'appliquent évidemment à toutes les réunions religieuses périodiques, aux réunions protestantes en particulier. Ils sont fondés non-seulement sur le Code pénal et sur la loi du 10 avril 1834, mais sur la législation de l'an X, qui a organisé les cultes catholique et protestant.

Le droit d'autorisation préalable à l'égard des associations religieuses catholiques n'est pas maintenu avec moins de sévérité ni d'énergie par la jurisprudence des Cours.

Vainement ces associations ont-elles voulu échapper à cette autorisation préalable par la distinction entre les communautés erigées en personnes civiles et les associations liées par des vœux purement spirituels. Vainement ont-elles invoqué à l'appui de cette distinction et l'édit du mois de décembre 1666, et celui du mois d'août 1749, et la loi du 19 février 1790, et les lois de 1817 et de 1825. Plusieurs Cours royales, dont la Cour suprême a confirmé les décisions [1], ont reconnu dans l'existence de fait d'une communauté religieuse, même dépourvue de lien civil, un motif suffisant pour l'astreindre à l'autorisation préalable.

Mais la jurisprudence compacte et conséquente avec elle-même de la Cour de cassation, en matière de réunions et d'associations religieuses, a reçu une grave atteinte de deux résolutions contradictoires de la Chambre des Députés, prises, l'une dans la séance du 20 avril 1844, l'autre dans celles des 2 et 3 mai 1845.

La première de ces résolutions déclare formellement le principe de l'autorisation préalable inapplicable aux réunions religieuses protestantes; la seconde y soumet les associations catholiques, afin d'atteindre plus sûrement la Compagnie de Jésus.

Prouvons que la seconde résolution de la Chambre n'est justifiée par aucune loi, et offre d'ailleurs avec la première une contradiction dangereuse qui porte une atteinte grave à la liberté des cultes, au détriment du Catholicisme.

Il est plus qu'injuste, il est ridicule d'invoquer au XIXe siècle l'arrêt du parlement qui proscrivit les Jésuites en 1762. Par quel motif, en effet, les Jésuites furent-ils condamnés?

« Comme notoirement coupables, dit l'arrêt, d'avoir enseigné en *tout temps, et persévéramment, avec l'approbation de leurs supérieurs et généraux,* la simonie, le blasphème, le sacrilége, le maléfice, l'astrologie, l'irréligion, l'idolâtrie,

[1] Voyez les arrêts de la Cour de cassation du 5 août 1841 (S. 41, 1, 875) et des 26 avril et 5 juillet 1842 (S. 42, 1, 590 et 739), et de la Cour d'Agen du 12 août 1842 (S. 42, 2, 33).

Arrêt, en sens contraire, de la Cour de Toulouse et de la Cour de Grenoble (S. 41, 2, 87).

la superstition, l'impudicité, le parjure, le faux témoignage, les prévarications des juges, le vol, le parricide, l'homicide, le suicide, le régicide ;... comme favorisant l'arianisme, le socianisme, le sabellianisme, le nestorianisme ;... comme favorisant les luthériens, les calvinistes et autres novateurs du XVI[e] siècle ;... comme reproduisant l'hérésie de Wicleff ;... comme renouvelant les erreurs de Tichonius, de Pélage, des semi-pélagiens, de Cassius, de Fauste, des Marseillais ;... comme favorisant l'impiété des déistes ;... enfin, comme enseignant une doctrine injurieuse aux saints Pères, aux apôtres, à Abraham. »

Voilà l'arrêt du parlement. Qui osera le défendre? Qui osera frapper les Jésuites comme suspects de calvinisme sous une Charte qui admet la religion protestante parmi les religions reconnues et salariées par l'Etat? Qui osera dire qu'ils favorisent l'impiété des déistes, quand le déisme devient, en quelque sorte, la base de l'enseignement officiel donné dans le Collége de France?

A des motifs ridicules vient se joindre un dispositif illégal sous tous les rapports.

On supprime, par un arrêt, une congrégation religieuse autorisée par lettres-patentes. Quel respect pour l'ordre légal!

On délie les Jésuites de leurs vœux sans leur rendre la faculté de succéder, dont ils avaient été dépouillés par leur profession religieuse. Quel esprit de justice!

On leur interdit de vivre, soit en *commun*, soit *séparément*, sous l'empire de leur constitution. Quel respect pour le for intérieur, pour la liberté de conscience!

On va plus loin, et, par un arrêt de 1764, on leur défend d'approcher de Paris de plus près que de dix lieues, et on les oblige de se présenter tous les six mois devant le substitut du procureur général. Quel respect pour la liberté individuelle!

Enfin, par un arrêt de 1767, confirmé dix ans après par un édit de Louis XVI, on les proscrit de la France et l'on fait défense à qui que ce soit de leur donner asile. Quel esprit de modération! Quel prélude aux lois révolutionnaires!

A tous ces semblants de légalité présidait, on le voit, une pensée de violence qu'explique à peine le ressentiment causé au parlement par la puissance de la Compagnie qu'il voulait détruire. Les arrêts, les édits n'ont plus qu'une valeur historique liée à la déplorable influence de M[me] de Pompadour, et l'on ne peut y trouver ni l'autorité de la loi, ni celle de la raison écrite.

Ecartons aussi les lois de l'Assemblée constituante, qui, tout

en abolissant les anciennes congrégations religieuses érigées en personnes civiles, permit la vie religieuse libre, et par la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, et par la constitution de 1791, et par la loi même du 19 février 1790.

L'Assemblée législative rendit, il est vrai, entre le 10 août et le 2 septembre, une loi, contre-signée *Danton*, qui proscrivit impitoyablement toute réunion religieuse, et qui punit comme un délit contre la sûreté générale le port du costume religieux; mais cette loi, suffisamment exécutée par les massacres de septembre, a été abrogée au besoin par les lois qui ont rétabli le culte.

Restent le décret de l'an XII, réminiscence des traditions parlemenaires de l'ancien régime, qui ordonne de poursuivre à *l'extraordinaire* les réunions des *pacanaristes* et des *Pères de la foi*, et les lois générales contre les associations.

Ces trois lois combinées sont vraiment le siége de la matière.

Mais d'abord, en ce qui touche les lois contre les associations [1], il est certain que les réunions religieuses pour l'exercice du culte ne tombent pas sous son empire.

La jurisprudence de la Cour de cassation s'est prononcée, à la vérité, en sens contraire; mais elle a été condamnée par la Chambre dans la séance du 20 avril 1844, à l'occasion des pétitions des consistoires protestants, et dans celle du 27 mars 1845, au sujet des interpellations adressées à M. le ministre des cultes par M. de Gasparin.

L'autorisation du pouvoir n'est pas nécessaire (la Chambre l'a décidé par deux fois) pour les réunions religieuses et l'exercice du culte, quoique ces réunions venues du dehors puissent être considérées comme dangereuses pour l'ordre public et tombent sous l'empire du texte; car, aux yeux de la Chambre, la liberté religieuse, garantie par l'article 5 de la Charte, domine de toute sa hauteur les prohibitions du Code pénal. L'autorisation préalable n'est donc pas, à bien plus forte raison, requise pour les réunions permanentes formées dans l'intérieur d'une habitation. Le texte ne s'applique pas à des réunions de ce genre; il excepte, au contraire, formellement de sa prohibition les personnes domiciliées dans la maison. L'ordre public n'a d'ailleurs rien à redouter de la paisible cohabitation de quelques indivi-

[1] Articles 291 et suivants du Code pénal; loi du 10 avril 1834.

dus priant ensemble sous la règle qu'il leur a convenu d'adopter.

Ce n'est donc pas dans le Code pénal, c'est dans les lois spéciales aux congrégations religieuses qu'on peut trouver, s'il en existe, des motifs légaux de prohibition[1].

On l'a compris, et le décret du 23 messidor an XII, qui dissout les congrégations connues sous le nom de *Pères de la foi*, d'*adorateurs de Jésus* ou de *pacanaristes*, qui enjoint aux ecclésiastiques composant ces congrégations de se retirer dans leurs diocèses et d'y vivre sous la juridiction de l'ordinaire, et qui enjoint aux procureurs généraux de poursuivre les contrevenants par la *voie extraordinaire*, ce décret a paru aux partisans de l'arbitraire une arme d'une légalité non douteuse et d'une facile application.

Je ne reconnais pour ma part ni la prétendue légalité du décret de l'an XII, ni surtout sa prétendue facilité d'exécution.

1° Ce décret manque de sanction. Qu'est-ce que cette *voie extraordinaire* empruntée au style des parlements et étrangère à la langue de notre nouvelle législation?

2° Ce décret a été abrogé par les dispositions générales de l'article 291 du Code pénal, qui n'exceptent pas les associations religieuses de ses prescriptions, applicables à toutes les associations.

3° Ce décret est incompatible avec nos formes constitutionnelles, et est d'une exécution impossible.

Tout échappe, en effet, dans une réunion libre et que ne protège aucun lien civil, à l'action de la force brutale : l'élément matériel et l'élément spirituel.

L'élément matériel quel est-il? C'est l'ensemble des règles qui déterminent le logement, le vêtement, la nourriture, les habitudes de vie. Or, est-il possible, je le demande, sous un régime de liberté, de pénétrer dans l'intérieur d'une habitation paisible, et de dire aux propriétaires ou aux locataires : Nous vous interdisons de vous coucher à la même heure, de manger à la même table, de porter le même vêtement?

Etendre jusqu'à ce contrôle la loi sur les associations, ce se-

[1] Voyez les amendements de MM. Roger (du Loiret) et Dubois (de la Loire-inférieure), dans la discussion de la loi de 1834, sur les associations, et le discours de M. le garde des sceaux, Persil, qui déclara les réunions pour l'exercice du culte affranchies de l'autorisation préalable, et les associations permanentes uniquement régies par les lois sur les congrégations religieuses.

rait en forcer le sens. Une communauté religieuse ne peut offrir les inconvénients d'un club politique. Ce n'est pas même une association, c'est une famille qui se forme, comme le dit Edmond Burke, par affiliation, tout aussi légalement que se forment les familles naturelles par la naissance et l'hérédité. C'est même une famille infiniment mieux réglée que la plupart des familles naturelles, car elle possède plus de vertus. Elle doit donc jouir, au même degré, de l'inviolabilité du sanctuaire domestique. Voulez-vous, au surplus, assimiler une communauté religieuse à une association? soit; mais il faudra alors fixer le nombre au-dessous duquel la réunion est permise. Or, que deviendra votre prohibition, s'il est permis de se réunir au-dessous d'un nombre quelconque?....

Et puis que ferez-vous des maisons d'où vous aurez chassé et propriétaires et locataires? Les considérerez-vous comme n'appartenant à personne? rétablirez-vous pour elles la confiscation abolie par la Charte?

Admettons, au surplus, cette série d'actes tyranniques. Supposons les couvents vendus, les religieux expulsés, traqués de maison en maison. Vous aurez détruit, je le veux, l'élément matériel de la réunion religieuse au prix de tous les grands principes que vous professez depuis cinquante ans; mais vous n'aurez rien fait encore.

Ce qui constitue, en effet, la vie d'une réunion religieuse, c'est surtout l'élément spirituel, c'est le vœu, ce sont les constitutions. Et les parlements ne l'ignoraient pas, eux qui, par le célèbre arrêt de 1764, interdisaient aux Jésuites de vivre, *soit ensemble*, *soit séparément*, sous l'empire de leurs constitutions.

Or, on conçoit cet attentat à la liberté de conscience de la part de magistrats qui faisaient brûler les thèses soutenues en Sorbonne en faveur de l'indéfectibilité du Saint-Siége, et qui administraient par arrêts l'Eucharistie et l'Extrême-Onction.

Mais voudrez-vous aller aussi loin que le parlement de Paris? Abolirez-vous les vœux des Jésuites? les déclarerez-vous abusifs et non valablement émis? nous rejetterez-vous dans les vieux systèmes de l'édit de 1607 et de la déclaration de 1725, sur les conséquences civiles de cette abrogation? Ce serait, en vérité, nous faire rétrograder d'un siècle.

En vain prétendrez-vous, au surplus, vous interposer entre la conscience et Dieu. Un vœu religieux échappera toujours,

quel qu'il soit, à l'action de la police. Essentiellement libre, et comme acte de foi et comme acte de dévouement, il engagera toujours, quoi que vous fassiez, celui qui l'a prêté à la pauvreté, à la chasteté, à l'obéissance, à toutes les vertus propres à réaliser sur la terre la plus grande somme de bien.

Et ne venez pas nous faire un fantôme de l'obéissance religieuse à celui que vous appelez un souverain étranger.

L'obéissance libre et volontaire du religieux est assurément un acte de sublime abnégation; mais c'est aussi un élément d'ordre et un puissant instrument de perfectionnement moral, et l'on peut d'autant moins l'interdire à la conscience du religieux qu'il ne peut pas sortir de la sphère de l'ordre spirituel et emprunter une action quelconque à la loi civile qui ne le reconnaît pas.

Écartons donc des principes qui appartiennent à un autre temps, et reconnaissons qu'une loi qui prétendrait faire revivre la jurisprudence des parlements et l'autorité des anciens édits serait une loi contraire à tous nos principes constitutionnels, une loi absurde, une loi complétement inexécutable.

Prétendre subordonner à l'action matérielle de la police une réunion d'esprits liés uniquement par la même religion, par les mêmes vœux spirituels, c'est évidemment tenter l'impossible. L'homme peut détruire ce qui existe, il ne peut pas en étouffer le germe; il ne peut pas empêcher le gland qui croît au pied d'un vieux chêne mort de pousser sa sève vers le ciel; il ne peut pas plus mettre obstacle à la germination spirituelle des âmes qu'à la germination matérielle des corps. Un éloquent Dominicain l'a dit avec vérité : Les chênes et les moines sont éternels.

Voyez ce qui se passe en effet sur cette terre de France où, il y a cinquante ans à peine, il ne restait presque plus de vestige de l'édifice religieux.

Les communautés religieuses se multiplient d'autant plus qu'elles sont moins protégées et que les passions se déchaînent contre elles avec plus de violence; la plupart de nos hôpitaux sont desservis par des Frères et des Sœurs de la Charité, et nos prisons participeront bientôt au même bienfait, grâce aux nécessités révélées l'an dernier dans la discussion de la loi sur la réforme pénitentiaire; les missions n'opèrent plus en France, mais elles ne cessent de s'y recruter; les Frères des écoles

chrétiennes donnent l'éducation gratuite à deux cent mille enfants pauvres; les ordres contemplatifs se propagent comme les congrégations hospitalières et enseignantes; les solitudes se peuplent de Trappistes et de Chartreux; l'esprit d'association religieuse fait effort dans tous les sens comme pour ranimer de son souffle une société desséchée par le matérialisme. Tout cela est certain, tout cela est incontestable; mais où donc est le mal, et pourquoi interdirait-on à ceux que tente la vie religieuse le droit de satisfaire un goût tout au moins innocent? Quel mal font au monde les Frères et les Sœurs hospitalières, les solitaires de la Chartreuse ou des couvents de la Trappe? quel mal lui font les missionnaires qui se destinent en commun soit à civiliser les peuples barbares, soit à évangéliser leur pays, soit à élever la jeunesse que les pères de famille veulent leur confier?

Un désir d'expiations, d'améliorations individuelles n'inspire pas seul tous ces dévouements, ne forme pas seul ces liens sympathiques. Une haute mission sociale est réservée aux successeurs des Basile et des Athanase, et, du fond de ces retraites où se développent, en face d'un monde égoïste et corrompu, de si grands exemples de dévouement au bien de l'humanité, sortiront peut-être des éléments de régénération morale, pareils à ceux qui renouvelèrent, il y a dix-huit siècles, la face du monde païen.

Heureuse la France si cet esprit d'abnégation et de sacrifice pouvait passer de ses couvents dans ses assemblées politiques!

On le reconnaît presque, et l'on ne veut pas, dit-on, frapper indistinctement toutes les congrégations religieuses. Les ordres contemplatifs, hospitaliers, pénitentiaires, les missionnaires à l'étranger, on les tolère, on les encourage, on leur permet de se recruter, contre les prétendues prohibitions des *lois du royaume*[1]; on ne veut atteindre que les Jésuites.

A la bonne heure; mais, dans ce cas, il faudra une formule spéciale aux Jésuites. Et pour savoir si des prêtres sont Jésuites, s'ils suivent ensemble ou séparément la règle de saint Ignace, il faudra les interroger sur leurs engagements de conscience.

[1] Voyez la discussion, à la Chambre des Députés, de la loi sur la réforme pénitentiaire; la discussion, à la Chambre des Pairs, de la loi sur l'enseignement, notamment le discours de M. Portalis; le rapport de M. Thiers sur la loi de l'enseignement, etc.

Or, qu'est cela, sinon l'inquisition la plus tyrannique? On a fait à ce sujet un rapprochement fort juste : *Etes-vous chrétiens ou ne l'êtes-vous pas? Répondez*, disaient les persécuteurs aux chrétiens de la primitive Eglise, et quand ceux-ci avaient répondu en honnêtes gens, innocents jusqu'alors, leur *nom*, selon l'expression énergique de Tertullien, devenait *leur crime*, et les juges leur disaient: « Puisque vous êtes chrétiens, vous n'êtes plus citoyens romains. » On répondra aussi aux Jésuites : « Vous êtes religieux, donc vous n'êtes plus citoyens français. » Eh bien, c'est là un triple attentat à la liberté de conscience, aux droits de l'homme et du citoyen ; c'est, comme on l'a dit avec vérité, l'odieuse formalité du *Test* recueilli dans le naufrage de l'intolérance anglaise.

Il ne saurait y avoir une considération assez puissante pour justifier cette audacieuse négation de tous nos principes constitutionnels. Les Jésuites ont droit à la tolérance comme les piétistes, comme les quakers, comme les méthodistes, pourvu qu'ils ne portent aucune atteinte aux lois et à l'ordre public.

Ce régime de proscription facultative est intolérable ; et l'arbitraire administratif est un attentat permanent non-seulement à la liberté des cultes, mais à leur *égalité* devant la loi.

On demande des garanties pour l'ordre ; je suis loin de les contester.

Partout où il y a des réunions d'hommes, la police peut et doit intervenir pour maintenir l'ordre.

Mais les garanties que réclame le maintien de l'ordre public ont pour limites nécessaires les besoins mêmes de cet ordre et les garanties dues aussi aux libertés publiques.

On a fait valoir avec succès cette grave considération dans la question des méthodistes. On a dit au gouvernemeut et aux Chambres : De deux choses l'une : ou toutes les chapelles dissidentes seront fermées, même celles qui sont consacrées par une longue possession et par le mérite éprouvé de leurs œuvres, et les hommes de foi et de liberté doivent s'indigner à cette pensée ; ou bien on fera un choix entre les pasteurs dissidents, approuvant les uns, repoussant les autres selon le bon plaisir du pouvoir, et si cet arbitraire est érigé en principe, c'en est fait de la liberté des cultes. Le gouvernement devient un synode ; ce n'est plus à son Eglise, c'est au ministère que chacun viendra puiser sa foi religieuse. Comme si, sous le principe de la liberté

des cultes, il y avait un criterium possible en matière de foi religieuse, comme s'il était possible de chercher à protéger à la fois par les armes du pouvoir, contre les sectes dissidentes, la triple orthodoxie de trois cultes contradictoires...

La Chambre des Députés a compris ces objections, et elle a affranchi les réunions religieuses des protestants dissidents *de l'autorisation préalable facultative*; mais, moins juste envers les catholiques qu'envers les protestants, elle a manifesté au contraire, dans la discussion relative à la société des Jésuites, l'intention de soumettre à cette autorisation les associations religieuses catholiques dont les membres vivent ensemble sous l'empire des mêmes habitudes et des mêmes vœux.

Ainsi, tandis que deux religieux n'auront pas le droit de vivre ensemble, tandis que deux évêques catholiques, deux membres d'un consistoire protestant n'auront pas le droit de se concerter pour arrêter les progrès d'un schisme, tandis que les Eglises établies ne pourront propager leur doctrine, ni par des synodes ou des conciles, ni par des missionnaires, ni par des écoles libres, la propagande dissidente jouira seule de la liberté!

Et des missionnaires privilégiés, échauffés par les inspirations et soutenus par les subventions d'un conseil puissant établi dans la capitale et composé de hautes influences politiques, pourront librement circuler dans les villes et dans les campagnes, y répandre leurs Bibles, leurs instructions et leur argent, et arracher les populations à l'influence de leurs curés et de leurs pasteurs presque toujours pauvres, isolés et quelquefois affaiblis par des divisions locales que les propagandistes ne manqueront pas d'exploiter!

Non, non! ce n'est pas là de l'égalité, du droit commun; c'est le plus dangereux, le plus redoutable des priviléges, le privilége de la liberté.

On fait valoir, pour pallier l'inégalité d'une telle lutte, que les Eglises reconnues auront pour elles leur organisation, leur hiérarchie, leur budget.

Le budget du culte catholique est considérable, il est vrai; celui du culte protestant ne l'est pas moins, proportionnellement surtout à la population, et va d'ailleurs toujours en croissant; mais tout l'or, tout le monde ne vaut pas la liberté.

Quant à l'organisation ecclésiastique telle que l'a faite la lé-

gislation de l'an X, elle est trop faible, trop dépendante du pouvoir pour lutter à armes égales contre un culte libre et soutenu par de puissantes influences.

Peut-être citera-t-on l'exemple de l'Angleterre où les meetings des dissidents sont parfaitement libres. Mais le système d'inégalité sur lequel repose toute la constitution anglaise est combiné de telle sorte que l'Etat ne court pas de rique d'en être ébranlé. Comme tous les partis politiques, les dissidents anglais sont placés, vis-à-vis de l'Eglise établie, dans un état de dépendance voisin de la servitude.

L'Eglise anglicane possède d'immenses revenus. Pour une population de 6,500,000 habitants, le clergé d'Angleterre et du pays de Galles reçoit 9,459,565 fr.; tandis que le clergé de toutes les Eglises chrétiennes du monde, qui ont 199,728,000 habitants, ne reçoivent que 8,999,000 fr.

De ces immenses richesses, le clergé dissident ne touche pas une obole, tandis qu'en France les pasteurs dissidents participent pour la plupart au budget des cultes, et prétendent cumuler leur traitement comme membres du consistoire et la liberté comme dissidents.

D'ailleurs, l'Eglise anglicane est identifiée en quelque sorte avec le gouvernement, dont elle partage la puissance et recueille toutes les faveurs. Les dissidents mêmes, depuis l'abolition du serment du *Test*, sont exclus des deux grandes Universités, incapables de certains actes très-importants de la vie civile.... Des adversaires réduits à une telle impuissance peuvent être traités avec ménagement, et la liberté des meetings est une compensation bien légitime du joug de fer qui pèse sur eux.

En France, il n'en serait pas de même; et, selon toutes les apparences, l'inégalité y tournerait, contre le vœu de ses sectateurs, au profit de l'anarchie religieuse et peut-être politique.

En matière de religion comme en toute autre matière, ce qui répugne surtout aux mœurs de la France, c'est le privilége.

Le culte catholique a été longtemps privilégié, et c'est à cette cause peut-être qu'il faut attribuer la plupart des désordres religieux.

Après la guerre de Trente-Ans et dans les conférences qui précédèrent la paix de Westphalie, ce qui préoccupa sur-

tout les négociateurs, c'est la question d'égalité entre toutes les communions chrétiennes, et l'article 5 du traité d'Osnabrück proclama cette égalité dans les termes les plus précis.

C'est aussi le principe de l'égalité des cultes que consacrent tous les textes des édits de pacification.

Ce principe a présidé à cette loi de l'an IV qui tolérait tous les cultes et qui n'en salariait aucun, à la loi de l'an X qui releva les autels, mais pour les placer dans une égale dépendance, et enfin à la Charte de 1830, qui a enlevé à la religion de l'immense majorité des Français jusqu'au titre honorifique de religion de l'Etat.

En matière de cultes comme en toute autre matière, il n'y a aujourd'hui en France que deux principes possibles, la liberté et l'égalité.

Or l'affranchissement des associations protestantes, tandis que les associations catholiques resteraient sous le joug du pouvoir, créerait au profit des premières un monstrueux privilége.

Non, le culte de trente-deux millions de catholiques ne peut pas être à ce point subalternisé à celui de quinze cent mille protestants, ou plutôt d'une fraction minime de méthodistes.

L'égale protection des cultes est le fondement même de notre droit public religieux, et le culte catholique, dépouillé de ses anciens priviléges, a droit à cette égalité.

Il peut y avoir, à la vérité, parmi les apôtres du libre examen, des partisans de l'égalité et de la liberté des cultes semblables à ce baron des Adrets qui, après la prise de Lyon, publia une proclamation en deux articles ainsi conçus : « Article 1er. La liberté des cultes est proclamée. Art. 2. La religion catholique est abolie. »

Il peut y avoir des réminiscences de la Convention nationale, qui décréta, le 8 décembre 1793, la liberté illimitée des cultes, et qui, deux jours après, décréta aussi la destruction du culte catholique et l'inauguration de la déesse Raison.

Mais ce n'est certainement pas dans le sein des Chambres françaises, où se sont fait récemment entendre de généreuses paroles en faveur de la liberté commune, que pourront se rencontrer d'aussi monstrueuses aberrations.

Aura-t-on recours, pour les pallier, à la distinction proposée devant la Chambre des Pairs, dans la discussion des pétitions

protestantes, entre les *réunions* et les *associations?* Dira-t-on que les dissidents du protestantisme se rassemblent uniquement pour prier Dieu, chanter des cantiques, entendre et expliquer l'Evangile, tandis que les associations permanentes du Catholicisme ont un but déterminé et permanent qui exige de la part de l'autorité une plus grande sollicitude?

Le but, les moyens d'action, l'organisation permanente sont les mêmes des deux côtés; le prosélytisme protestant n'est ni moins intelligent ni moins actif que le prosélytisme catholique; ils sont soutenus l'un et l'autre par des influences d'une égale puissance; il est dû à l'un et à l'autre une égale protection.

Nous touchons à l'époque d'une grande lutte intellectuelle où il ne doit être permis de combattre qu'avec les armes de la science et de la charité. Que la liberté du combat soit respectée de part et d'autre; que les conditions de la lutte soient égales, et qu'on se repose d'ailleurs sur la puissance de la vérité.

CONCLUSION.

Nous avons cherché à fixer, d'après le triple enseignement de la philosophie, de l'histoire et de la politique, la portée et la limite du droit d'association religieuse. Nous avons cherché à faire entrevoir tout ce que recèle d'illégalités, de périls, d'impossibilités, l'arbitraire administratif dont on est à la veille d'user.

L'heure de l'exécution approche, et quel que soit le parti que prendront les victimes désignées à la persécution, la cause de la liberté et celle de l'ordre sont en péril.

Se retirer volontairement, sans protestation et sans résistance, c'est déserter en quelque sorte les deux plus grands intérêts de ce monde, la religion et la liberté; c'est abandonner l'avant-poste et livrer la place à l'impatiente ardeur des assaillants, qui n'ont pas dissimulé leur dessein de dissoudre successivement toutes les congrégations religieuses, et qui de la proscription du clergé régulier seront inévitablement entraînés à une persécution religieuse renouvelée des plus mauvais jours.

Une résistance légale pourrait arrêter quelque temps l'exécution de projets sinistres, et préparer une réaction salutaire dans l'opinion. Mais telle est l'irritation des passions excitées

par les clameurs de la presse que tout sera imputé à crime à ceux qui chercheront à défendre leurs propriétés et leurs libertés menacées. On pénétrera, au nom de la *loi* et de la *raison d'Etat*, dans le domicile de citoyens paisibles et inoffensifs ; on leur demandera compte des vœux intimes de leur conscience ; et, selon leur réponse, on les laissera vivre ensemble, ou on les poursuivra d'asile en asile, jusqu'à ce qu'une nouvelle loi des suspects ait, en empruntant le style suranné des parlements, expulsé du royaume quiconque sera soupçonné de vivre *ensemble* ou *séparément* sous l'empire d'une certaine règle.

Et c'est à cela qu'auront abouti cinquante ans de guerre pour la liberté civile et religieuse ! Et il faudra, sous peine de passer pour un ennemi des *institutions libérales*, courber la tête et applaudir !...

Non, je n'accepterai pas pour ma part cette honteuse solidarité ; et dussé-je protester seul contre l'effroyable désordre d'idées auquel la France a sacrifié successivement la plupart de ses libertés civiles et est à la veille de sacrifier ses libertés religieuses, je défendrai constamment le droit d'association religieuse comme le fondement même de toute civilisation, et je ne cesserai de faire un appel au gouvernement et aux Chambres pour obtenir l'organisation législative de ce grand principe.

Notre législation religieuse est un chaos de textes accumulés depuis dix-huit siècles sous l'empire des principes les plus divers. C'est un vaste arsenal où viennent tour à tour chercher des armes catholiques et philosophes, gallicans et ultramontains. Tout est en vigueur à la fois dans cette Babel, les actes des conciles et les ordonnances de nos rois absolus, les constitutions des Papes et les décrets de la Convention et de l'Empire, tout, depuis les constitutions impériales de Rome chrétienne jusqu'aux ordonnances du roi des Français.

L'heure est enfin venue de porter la lumière dans ces ténèbres législatives et d'organiser le principe de la liberté religieuse. Car, à quoi servirait de l'avoir inscrit fastueusement au frontispice de la Charte, s'il ne devait jamais avoir pour articles organiques que les règlements ecclésiastiques de la monarchie absolue ou les décrets de Napoléon?

Il ne s'agit pas de bouleverser tous les rapports existants entre l'Église et l'État, de détruire le concordat et le budget

ecclésiastique, et de séparer par un mur d'airain les deux puissances que Dieu lui-même a liées pour l'édification du monde [1]; il s'agit de rétablir entre elles les bornes posées par la tradition [2].

Il s'agit d'obtenir par la tolérance et la liberté ce que Bossuet et Leibniz tentèrent vainement dans un siècle d'intolérance et de despotisme, le rapprochement des sectes et la fusion des esprits dans l'unité religieuse.

F. BÉCHARD.

[1] Non enim, utriusque institutor Deus, in destructionem ea connexuit, sed in ædificationem.

[2] Ne transgrediaris terminos antiquos quos posuerunt patres tui. Prov., XXII, 25.

TIMON ET SES PAMPHLETS

Rien de nouveau sur l'horizon religieux depuis les fameuses interpellations : le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour amortir l'effet de l'*ordre du jour motivé;* il gagne ou il croit gagner du temps ; l'opposition, l'arme au bras, surveille l'ennemi, prête à profiter de ses mouvements comme de son inaction.

Rien de nouveau qu'un pamphlet : mais ce pamphlet est à lui seul un événement.

Nous parlerons de Timon avec reconnaissance et franchise : il doit s'attendre à l'une ; il nous pardonnera l'autre en faveur de la vérité et de la justice. Et d'abord constatons en lui trois qualités éminentes, trois prérogatives précieuses.

Timon est un jurisconsulte du premier ordre : c'est un jurisconsulte législateur. Il s'impose de force à ceux qui le craignent le plus et qui l'aiment le moins. Vous avez déclamé officiellement contre lui : vous l'avez traité de rebelle, d'homme dangereux ; mais arrive une *question administrative*, il vous faut alors passer par les fourches caudines de son expérience et de sa raison. Le conseil d'Etat, que Timon malmène aujourd'hui, placera un jour son buste dans la salle de ses séances.

Timon est un citoyen honorable au plus haut degré, un homme de bien, un vrai chrétien ; il a droit de parler haut en fait de conscience, de dévouement aux bonnes œuvres et de dignité personnelle : qui voudra mordre y morde ; mais c'est difficile.

Timon enfin, qui n'est pas de l'Académie Française et qui n'en sera probablement jamais, est le premier écrivain polémique de notre époque ; il manie avec une verve juvénile et une audace pleine de goût le meilleur français qui nous soit resté

de tant de parlage. Il a non-seulement du talent, mais un attrait irrésistible : il force à lire, il remue les masses et il arrache les suffrages des plus délicats.

Après cela, Timon aime beaucoup le succès, et puisqu'il a choisi ce nom de *Timon*, auquel il faut bien joindre son épithète, le *misanthrope*, il va sans dire que sa charité est de celles qui châtient bien ceux qu'elle aime.

Romains, j'aime la gloire et je ne puis m'en taire,

pourrait nous dire Timon en prose plus mordante que celle de Cicéron et en vers moins traînants que ceux de Voltaire : j'aime la gloire et l'originalité. Les hommes supérieurs sont sujets à recevoir de la grossièreté et de l'indifférence de leurs contemporains des blessures contre lesquelles ils ne se tiennent pas assez en garde. Xénophon renia l'ingrate Athènes et demanda un asile à ses ennemis; Scipion devait broyer beaucoup de noir à Linterne; le Dante maudit Florence, qui l'avait injustement exilé. Entre les Guelfes et les Gibelins, il se vanta de s'être fait un parti à lui tout seul, et, blessé par le présent, il se réfugia dans un idéal impossible. Ce qu'a été la *monarchie* pour le Dante, je crains bien que la *démocratie* ne le soit pour Timon.

Lisez Shakspeare; vous y verrez que ce que Timon déteste le plus au monde, c'est la flatterie : aussi nous garderons-nous de le flatter. Nous le lui dirons sincèrement, il a souvent fait peine à des hommes de conscience et de cœur : ce n'est pas le tout que de saisir le côté vulnérable d'une société, d'en mettre en saillie les dangers et les vices, et de forcer à un acquiescement secret tous ceux qui ont des oreilles et des yeux. Si, pour faire marcher un gouvernement, il fallait attendre que les hommes réunis valussent quelque chose, on resterait sur la rive jusqu'à l'écoulement définitif de notre pauvre humanité. L'équité historique fait après coup la part des hommes de principes et des hommes d'affaires, de ceux qui ne voient que de loin et de ceux qui ne voient que de près : des presbytes et des myopes en politique; mais je n'admets pas qu'un homme essentiellement d'affaires puisse se poser sciemment théoricien et presbyte, bien sûr qu'il est qu'on ne le mettra pas en demeure de réaliser ses théories. En cas pareil, on aura peut-être le droit d'accuser l'homme le plus honnête et le plus éclairé de rechercher la faveur populaire aux dépens de l'intérêt présent de la société.

Voilà ce que nous avons longtemps pensé de Timon, tout en lisant ses pamphlets, tout en lui accordant non-seulement notre admiration, mais notre estime, tout en nous disant intérieurement : Il a raison ! Aujourd'hui nous lui applaudissons sans réserve, empressés de lui ouvrir nos rangs et de le mettre à notre tête. Est-ce donc nous qui avons dérivé vers la sédition, ou bien est-ce Timon qui s'est rapproché de nous ? En sommes-nous à accepter un auxiliaire, même dangereux, ou n'est-ce de notre part qu'une inconséquence assez commune, furieux quand les éclaboussures nous atteignent, charmés quand on bâtonne nos antagonistes à tort et à travers ? Non, ce n'est pas là un reproche que nous méritions ; non, nous ne sommes ni inconséquents, ni injustes, ni séditieux ; non, Timon, naguère l'adversaire politique de beaucoup des nôtres, n'a pas eu un pas à faire pour se trouver sur le même terrain que nous. Les hommes sont les mêmes : la situation et la cause ont seuls changé.

Avant tout, Timon, homme passionné et amoureux du succès, est un homme impartial ; il en a donné la preuve dans le plus remarquable de ses écrits, *le Livre des Orateurs*. Jamais plus de finesse d'observation, plus de justesse dans les jugements n'ont été jointes à un plus complet désintéressement de tout esprit de parti. Un tel homme peut forcer l'expression de ce qu'il pense, mais nulle considération ne l'induira à dire ce qu'il ne pense pas. Par ce livre, Timon avait déjà prodigieusement élargi le terrain neutre sur lequel on est si heureux de se rencontrer avec lui.

Il est plus embarrassant de parler des pamphlets sur le projet de dotation : là nous trouvons *Junius*, et Junius n'a pas encore passé dans les mœurs françaises. Pourtant Timon a cette fois pleinement réussi : il tient la tête de Méduse; les plus braves se laissent pétrifier à son approche. Ce n'est pas ici le lieu d'expliquer pourquoi Timon, violent jusqu'à l'outrage, a obtenu un de ces succès durables qui n'appartiennent jamais à la violence. S'il le fallait, nous saurions nous expliquer sur ce sujet avec la liberté du citoyen. Dans cette circonstance, nous croyons que la protestation tacite a été un auxiliaire bien puissant pour la parole acérée de Timon ; mais, peu importe, c'était toujours un grand progrès pour lui que ces trouées faites dans les rangs de ses adversaires politiques.

La citation de l'évêque de Clermont devant le conseil d'Etat lui ouvrit une carrière encore plus favorable : il était piquant d'entendre l'arbitre de la juridiction administrative pulvériser les prétentions du conseil d'Etat à s'immiscer dans le spirituel, et, d'ailleurs, tout le monde alors était pour la liberté religieuse. Les jansénistes et les parlementaires n'étaient plus que des voltigeurs de Louis XIV, et chacun trouvait bon que l'Eglise n'accordât ses prières qu'à ceux qui les avait demandées. On n'avait pas encore reproché les envahissements à des gens dont la prétention est de rester chez eux. D'où venait cette trève? A quelle cause attribuer cette lueur de bon sens et d'impartialité? Les amours-propres littéraires n'étaient pas en jeu.

Timon s'était donc établi facilement sur ce terrain alors paisible : pouvait-on craindre qu'il ne l'abandonnât après qu'avaient commencé l'agitation et le péril? Au plus fort du combat, Timon jeta ses *Oui et Non*, pour répondre à cette question de la conscience catholique. C'était toujours la verve de Timon : on y trouvait vingt de ces phrases qui deviennent proverbes en naissant ; cependant la valeur de l'acte surpassait celle de l'écrit.

Heureusement l'acte fit un énorme scandale. Un *tolle* universel, une émeute d'aboyeurs accueillit l'hommage rendu au clergé français ; on crut qu'à force d'injures on ferait expier à Timon toute sa popularité républicaine. On se le figura peut-être comme trop prudent pour ne pas reculer devant un désaveu unanime, et, par cette misérable imagination, on lui rendit le plus grand de tous les services. Nous avons revu Timon tout entier, que dis-je? Timon exalté jusqu'au sublime. Tuer Timon à coups de journaux! *Ereinter* Timon, pour employer l'argot du lieu! Amener Timon à faire amende honorable de son bon sens et de sa probité! n'était-ce pas là une illusion digne de ceux qui croient qu'il suffit de faire la grosse voix pour épouvanter nos évêques? Timon a reculé, cela est vrai, mais comme un brave sur le corps des braves. Timon a aiguisé ses ongles, Timon s'est battu comme un lion : *Feu! Feu!* le second pamphlet, est un chef-d'œuvre.

Notre littérature a jusqu'ici le monopole de ces écrits, dans lesquels un langage ironique, enjoué, conduit graduellement jusqu'à l'explosion de l'indignation la plus haute et la plus éloquente. Pourquoi le dissimuler, et n'y a-t-il pas ici, au con-

traire, un retour étrange à signaler dans les choses d'ici-bas? C'est un malheur pour une nation que de compter *les Provinciales* parmi ses chefs-d'œuvre. Que de temps ne faut-il pas pour amener la distinction du talent de l'écrivain et de la cause qu'il a soutenue? M. de Chateaubriand a beau signaler le *calomniateur sublime*, on n'écoute pas même sa voix et la justice reste étouffée sous une calomnie que le génie de Pascal a consacrée. On trouvera peut-être que j'exagère, si je dis que Timon, sous beaucoup de rapports, c'est Pascal réconcilié avec la vérité et les Jésuites; qu'on ouvre pourtant le nouveau pamphlet, qu'on lise le portrait du monde actuel, de cette société officielle *qui sort de dessus ou de dessous les bancs de l'Université,* la querelle avec M. Dupin. « Mais pour ce qui est que « le roi tient aussi la couronne de son épée, cela est de trop ! « Je vous le dis, M. Dupin, que cela est de trop! Rengaînez-« moi, je vous prie, cette épée-là! » Et la conversation avec le *Révérend Père qui siége en Sorbonne sans en être docteur;* et la réponse nominative à chacun des assaillants : « N'y a-t-il pas des « gens vraiment précieux? Ils s'imaginent qu'il est aussi facile « de changer de pape que de roi, et qu'on vous rafistole une « religion comme on vous bâcle une charte! » C'est un *feu* roulant, le feu de la meilleure carabine qui ait été tirée depuis deux siècles. Et quand il faut être sérieux, quelle ampleur, quelle gravité ! « L'édit de Louis XIV est l'imposition solitaire d'un « despote. » L'audace de l'écrivain n'a jamais été plus heureuse dans Bossuet lui-même, que Timon maltraite fort, par parenthèse, quoiqu'il l'admire, sans doute, et qu'il l'aime autant que nous.

On a déjà cité à plusieurs reprises le portrait de la femme chrétienne; le morceau sur la *puissance* des évêques a quelque chose de plus touchant et de plus élevé, s'il est possible.

« Ils sont puissants parce qu'ils sont pauvres; ils sont puissants parce qu'ils ne vont plus à la cour; ils sont puissants parce qu'ils ne sont plus conseillers d'État, pairs, ni députés; ils sont puissants parce qu'ils sont nés du peuple, qu'ils aiment le peuple et qu'ils enseignent le peuple; ils sont puissants parce qu'ils ont plus de jugement que d'imagination, et qu'ils sont éclairés à la manière des sages et non à la manière des sophistes; ils sont puissants parce qu'ils ont des dogmes éternels, et que vous n'avez pas même de principes passagers; ils sont puissants parce que vous invoquez deux despotes en toutes lettres, Napoléon et Louis XIV, et qu'ils se contentent, eux, d'invoquer la Charte, la Charte tout simplement, la Charte que vous avez rapportée et que vous ne comprenez pas, la Charte que vous avez faite et que vous violez; ils sont puissants parce qu'ils

ont des aumônes pour ceux qui n'ont pas de pain, des instructions pour ceux qui ignorent, des consolations pour ceux qui souffrent, des prières pour ceux qui vivent, des espérances pour ceux qui meurent et des pardons pour ceux qui les insultent. »

Et plus loin, quand il s'adresse aux mêmes prélats :

« Clergé de France, vous donnez au monde un beau spectacle! Autour de vous, le sophisme politique dissout le monde officiel ; le sophisme philosophique égare les intelligences dans le vague des systèmes; le sophisme religieux multiplie les sectes. Vous, au contraire, vous êtes un, parce que la vérité est une, et que vous êtes avec la vérité. . . . .

. . . .

« Vous n'êtes pas ultramontains aux yeux de vos ennemis parce que vous croiriez à la supériorité du Pape, et je demande si cela ne leur est pas bien égal! Vous êtes ultramontains à leurs yeux parce que vous ne voulez pas vous séparer de Rome, et qu'ils savent bien qu'en ôtant la tête, qui est le Pape, ils auraient ensuite bon marché du corps, qui est l'épiscopat. Eh bien, je vous dis, moi, que vous devez vous serrer auprès du Pape encore plus que les autres évêques de la chrétienté, parce que vous êtes attaqués avec une haine renaissante, une violence tumultueuse, une continuité quotidienne. Retrempez sans cesse la vigueur de votre foi aux sources romaines de la hiérarchie et du dogme. Attachez-vous aux ancres de cette barque qui flotte sur l'abîme depuis dix-huit cents ans, et qui porte les destinées du monde. Laissez passer les bruits de ce siècle, laissez fuir devant vous les rivages du temps, et ne demandez pas aux orages où vous devez aborder! Levez les yeux au ciel : là où est Pierre, là est l'Église! »

Personne, non, personne n'écrit plus de ce style.

Timon, d'ailleurs, a un singulier bonheur : ce qu'il y a de plus merveilleux peut-être que son esprit, c'est celui de ses correspondants. Quel musée que la collection *des certificats de mauvaise conduite qu'il a reçus et qu'il enregistre!* Nous ne pouvons résister au plaisir de citer tout entière la plus *importante* de ces lettres :

« Monsieur,

« Je crois devoir vous prévenir qu'il circule en ce moment, sous votre nom, un ignoble libelle intitulé : *Oui et Non, au sujet*, etc... Vous vous devez à vous-même, vous devez à tous ceux qui ont lu vos ouvrages, qui vous ont aimé et respecté à cause de votre cœur et de votre génie, de réclamer contre ce livre que l'on veut faire passer sous votre nom, contre ce livre absurde et ridicule, contre ce livre qui donnerait un aussi sanglant démenti à tout votre passé. Non, Monsieur, vous n'avez point écrit ces pages, car, de deux choses l'une : ou bien vous seriez tombé en enfance, et il faudrait pleurer la perte de l'un des plus fermes soutiens du peuple ; ou bien vous n'auriez été toute votre vie qu'un hypocrite animé seulement par les passions les plus viles, et il faudrait faire justice de tant de honte et de duplicité! Etes-vous jésuite, Monsieur? êtes-vous carliste? êtes-vous catholique ou bigot? N'êtes-vous plus avec le peuple, avec la nation? n'êtes-vous plus le glorieux Timon? Pour Dieu, Monsieur, répondez hautement; les organes de la publicité sont là! Que nous sachions au moins

s'il faut confondre vos calomniateurs, ou s'il faut nous voiler la face devant la honte et l'infamie dont vous auriez couvert votre nom !

« Vous qui étiez si haut, tomber si bas ! Vous, Timon, vous, prostituer votre talent, etc.

« Allons, c'est impossible ; nous attendons un éclatant démenti de votre part.

« Le plus calme d'une réunion de vingt membres, devant lequel vient d'être lu ce pamphlet, dont il faut taire le nom.

« P. R. »

On a peine à croire à la fidélité du copiste ; et cependant, quand on y regarde de près, la reproduction doit être exacte. Timon n'a pas même retouché cette pièce capitale ; Timon, avec tout son talent, aurait été incapable de composer rien de cette force ; seulement un tel correspondant lui était dû. L'esprit est comme le serpent ; il attire la stupidité ; il la fait tomber à ses pieds pour sa propre vengeance et pour le plaisir des autres.

Ne craignez rien d'ailleurs de la polémique de Timon. Ne croyez pas, toute vive qu'elle est, qu'elle descende jamais à la personnalité et aux injures ! Si les noms propres viennent sous sa plume, c'est qu'il a choisi ses adversaires, ayant, comme lui, bec et ongles, hommes, comme lui, considérables par l'intelligence et le talent, et qui n'ont d'infériorité, par rapport à lui, que celle de leur cause. C'est se conduire en brave, et le public aime la bravoure, même dans les Jésuites et leurs amis. On a pour soi les curieux, juges du camp plus impartiaux qu'on ne croit, et, même en cas de défaite, on s'en ménage une glorieuse.

Mais, pour Timon, et surtout pour la cause qu'il embrasse, il n'est plus question de défaite. Nous aurons des bourrasques, mais point de tempêtes ; les vents réguliers, les courants de la mer sont pour nous. On a trouvé que nous allions trop vite ; on nous a envié le bonheur des voiles pleines ; le grain qui nous assaille n'aura d'autre effet que de nous apprendre notre métier et de raffermir nos manœuvres.

On a fait un calcul puéril pour entraver le retour du siècle à la foi. Nous devenions dangereux : l'impunité de la vie facile jusqu'au désordre et le triomphe des charlatans étaient menacés. Certains, voyant leur gloire s'en aller, s'offusquaient de celle des autres. « C'est ennuyeux pourtant ! on n'a plus de « succès aujourd'hui qu'en parlant du bon Dieu ! » Le mot m'a été dit. Mais comment faire niche au bon Dieu et à ceux qui

parlent de lui? Rien de plus simple : on fera comme les Chinois pendant les éclipses de lune : on prendra les poêles et les chaudrons; les plus graves, parmi les menacés, frapperont le *tam-tam;* on fera un charivari littéraire! La nation a gardé de ces luttes des préventions haineuses et des grossièretés de langage : on sera haineux et grossier; on secouera la poussière des pamphlets moisis dans les bibliothèques; on rendra le cours légal à des calomnies démonétisées par le temps et les révolutions; on ira chercher jusque dans la poussière du tombeau de vieilles ombres qui se repentent, et on les forcera de hurler au grand jour leurs vieux blasphèmes; on aura de la passion, selon Rousseau, de l'esprit, selon Voltaire, et de l'insolence, selon Beaumarchais; et, puisqu'on a affaire à des gens timorés, on leur fera la guerre des gros mots, qui les étonnent et qu'ils ne savent pas.

On a caressé l'ignorance, on a ranimé la prévention; mais on n'a pas tué dans les autres l'esprit qu'on ne savait pas trouver pour soi-même. L'esprit français n'est pas un insecte qu'on écrase à volonté; en vain cherche-t-on le silence par le bruit : il est des voix accentuées et stridentes qui dominent le tumulte. La voix de Timon est de ce nombre : vous avez beau faire, ses sifflets sont plus forts que votre bacchanal.

C'est là une prérogative inappréciable du talent de Timon, dans des temps d'anarchie intellectuelle comme le nôtre. Quand les sophistes du XVIIIe siècle s'attaquèrent aux chrétiens de leur temps, ils comprirent aussitôt le parti qu'ils devaient tirer de la politesse et de la modération de leurs adversaires. Voltaire n'avait peut-être pas plus d'esprit que Fontenelle; mais celui-ci n'avait été que malin avec courtoisie, et le gros du peuple ne se mêlait pas de la querelle; mais Voltaire descendit au langage des halles, et toute la science d'un Calmet, toute la précision d'un Bergier, toute la finesse d'un Guénée, ne furent plus qu'un bagage inutile, une arme émoussée entre les mains des chrétiens. Le *fouet sanglant* de Gilbert arriva trop tard : l'Encyclopédie se mourait et la Révolution grondait; il s'élevait du fond de la société une armée fangeuse dont *Théroigne de Méricourt* devait être la Muse, et le *Père Duchesne* le Tyrtée.

Le combat se renouvelant, on a voulu recommencer la manœuvre, et jusqu'à un point on avait réussi ; mais Timon est un athlète à faire reculer l'injure et à effrayer la violence. Aussi

voyez, depuis son apparition dans la lice, quel trouble, quel désarroi! Timon arrêterait le torrent! Timon aurait les rieurs pour lui! On pressait et on repressait le vieux marc du XVIIIe siècle pour en extraire quelque peu d'esprit, et voici un catholique qui en fait pleine cuvée avec les idées de notre temps!

Pour nous, Timon, vous avez beaucoup plus que de l'esprit et que du talent, vous avez du courage et de l'honneur. Cette parole, que vous vibrez avec tant de malice, elle sort de votre âme; tandis que vous répandez l'épouvante dans la cohue de nos ennemis, vous soulagez ceux qui combattent, vous consolez ceux qui prient. Les bénédictions des âmes droites et pures vous accompagnent, et des mains célestes inscrivent votre nom sur le livre de vie. Timon, vous êtes heureux, car votre conscience vous remercie.

Ch. LENORMANT.

UN MOT D'UN PROTESTANT

A PROPOS DE RONGE.

Les feuilles protestantes de France affectent depuis quelque temps de prendre au sérieux la tentative des Ronge et des Czerski. Voici que *le Semeur* amuse et abuse ses lecteurs par un long article sur l'avenir religieux des pays slaves et sur la prétendue influence que la nouvelle église doit exercer sur eux. Laissons-le se livrer à ses rêves dorés; pour ceux qui connaissent ces contrées, ils pourront sourire, mais ne songeront guère à réfuter sérieusement des raisonnements qui reposent sur les désirs secrets du protestantisme plutôt que sur des réalités. C'était bien aussi notre intention, quand il nous est arrivé de lire deux excellents travaux récemment publiés sur le schisme de Ronge dans les *Feuilles historiques de Munich.* Le premier est d'un protestant et porte plus particulièrement sur la Sainte Robe de Trèves. On y trouvera du mordant, et le ton d'une plaisanterie de bon aloi qui réduit à leur juste valeur les apôtres de Schneidemühle et de Laura-Hütte.

Quant au second travail, il appartient à la rédaction même des *Feuilles historiques.* On y voit à découvert le machiavélisme de la censure prussienne. D'abord elle refuse l'autorisation nécessaire pour publier la fameuse lettre de Ronge; puis elle l'accorde. Mais les catholiques veulent-ils confondre leur nouvel adversaire : tout devient difficulté pour eux ; les obstacles se multiplient sous leurs pas : tantôt c'est la peur du scandale qu'on met en avant, tantôt le désir de ne point éveiller les haines religieuses. Il y aurait de curieux chapitres à faire sur la conduite politique du cabinet de Berlin, et peut-être tenterons-

nous un jour de les écrire pour ce qui concerne le Catholicisme. En attendant, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire les pages de nos amis d'Allemagne, qui n'en sont pas à leur début dans la noble tâche qu'ils se sont imposée.

LA SAINTE ROBE ET LA LETTRE DE M. J. RONGE.

Quand le Vice est repu,
La Vertu se met à table ;
ou
Il faut laver la tête aux fous.

Nous ne saurions assez recommander à nos lecteurs, dégoûtés depuis longtemps du scandale-Ronge, la petite brochure véritablement fortifiante et divertissante, intitulée : *la Sainte Robe et la Lettre de M. Jean Ronge*, dont la seconde épigraphe indique parfaitement la tendance. L'auteur n'est évidemment pas catholique, et son point de vue à l'égard de la sainte relique de Trèves est celui d'un incrédule bien prononcé, auquel la piété des catholiques doit apparaître comme une superstition. Mais sa protestation, remplie de la verve et de l'esprit allemand, n'en est que plus concluante contre le Judas de Laura-Hütte et la platitude bourgeoise de la cohorte des prétendus amis de la liberté qui mordent à cet hameçon. Écoutons-le parler.

« Quant à ce qui concerne la Sainte Robe, puisqu'il faut en parler sans détour, respectueusement, c'est-à-dire d'après l'ancienne croyance, je reconnais tout d'abord que j'approuve, dans certaines circonstances, la superstition ; je la souhaite à notre époque sceptique d'industrie et de chemins de fer, pour laquelle la vapeur, la politique et la sagesse mondaine sont presque devenues une trinité sainte. Tel que Dieu m'a fait, j'aime assez même une certaine sorte de superstition et tout ce qui s'y rattache, sans me laisser égarer par les maux et les dangers qui l'accompagnent ; car les forces les plus saintes, quand on les détourne de leur but, deviennent aussi hideuses qu'elles étaient belles et divines dans leur harmonie avec la vie.

« Les rustres ne peuplent guère, comme chacun sait, les maisons de fous, mais bien les philosophes, les poëtes, les amoureux et les prophètes ; on devrait donc déclarer immédiatement la philosophie, la poésie, l'amour et l'inspiration religieuse marchandises prohibées tout comme la superstition. Mais, pour l'amateur de curiosités, celui qui croit à une robe ou à un bâton est beaucoup plus divertissant et

beaucoup moins insupportable qu'un moderne théosophe illuminé, un hégélien, qui trahit l'athéisme et le mépris jusque dans le jeu de ses narines et les coins de sa lèvre dédaigneuse, et qui ne peut croire à rien, si ce n'est à son moi éternel, ennuyé et ennuyeux.

« L'homme porte, enracinée dans son âme, une certaine superstition, précisément parce qu'il ne peut pas se dégager entièrement de la foi au merveilleux ; aussi est-il tout aussi impossible de détruire entièrement la superstition dans le peuple que chez les enfants la croyance poétique aux contes de fées.

« La foi croît avec et dans la superstition. La religion a-t-elle une croissance naturelle : alors la foi s'appuie sur des autorités, la piété, l'humilité, la simplicité du cœur, l'imagination, la poésie de l'être, le sentiment, et tout ce qui pendant des siècles a donné au caractère allemand tant de profondeur et de charme.

« Au jugement il faut le préjugé comme point de départ ; et de même la foi sans superstition est dépourvue de cette profondeur de l'âme dans laquelle elle doit se retremper à proportion que la raison profane la pénètre.

« A l'époque où la révolution française régnait sur le cœur et sur l'esprit des peuples, alors qu'on mettait Dieu à la retraite et qu'on adorait une fille de joie comme déesse de la Raison ou prêtresse de la Nature, quelques-uns, et Mme de Staël entre autres, se mirent à penser que l'homme ne peut pas vivre sans préjugés ; et cette dernière proclama sa découverte avec l'emphase française qu'on lui connaît. Quant à moi, humble individu, je n'ai pas besoin qu'il arrive une révolution en Prusse pour savoir que les politiques sont tenus en échec par la religion, et que la superstition est à la foi à peu près ce que la fumée est au feu.

« Le mérite politique du bon évêque Arnoldi est d'avoir construit pour un certain temps une très-bonne cheminée ecclésiastique, propre à livrer passage à cette inévitable fumée qui s'étend en tous lieux et y séjourne ; c'est là le crime qu'on lui reproche, et cela tout simplement parce que les gens qui distillent l'esprit du temps en entreprises ne veulent pas souffrir d'autre cheminée que celle des machines à vapeur. Mais que l'humanité soit suffoquée par la fumée de la superstition ou par celle de la vapeur politique et industrielle, ou bien encore qu'elle se perde dans le vide du cosmopolitisme et de la raison du monde, cela revient au même ; ce qui est mort demeure temporellement corrompu. Cependant, si on permet au peuple, dans notre siècle antisurnaturel, une certaine dose de superstition, de préjugés et d'amour du merveilleux, on sera bien forcé de convenir qu'on ne peut pas lui en imposer les objets, pas plus que lui en mesurer la ration et la réduire en propositions et en règles ; car une superstition taillée par la censure et contrôlée par la saine raison serait une chimère tout aussi impraticable

et tout aussi absurde qu'une poésie populaire dont le rhythme et les rimes seraient écrits à l'avance, par les soins de la police, sur les noms aimés des suppôts de certain noble magistrat vivant.....

« Le pauvre peuple peut donc bien se satisfaire et exhaler les besoins de son amour, de sa foi, de sa dévotion, devant une innocente robe, quand les sages, les politiques de ce monde ou les prêtres n'ont pas encore pu jusqu'à présent offrir à sa piété un plus digne objet. On n'aurait pas vu un million de personnes venir en pèlerinage à la relique de Trèves, si elles avaient trouvé un saint homme capable de les illuminer plus réellement que la Sainte Robe. Moi non plus je ne crois pas à cette relique, mais je le regrette presque, car j'aurais ainsi quelque chose que je pourrais croire en commun avec le peuple et qui établirait entre lui et moi une camaraderie de cœur. Quant à la foi des Hégéliens, et des disciples de Bruno Bauer, quant au vol du sublime Strauss avec ses ailerons écourtés[1], et au bain de flammes dans le ruisseau de la prière, il y a encore plus de fumée dans ces inventions fantastiques que dans la superstition des paysans du Rhin. Mais la croyance en M. Ronge et en sa vertueuse et candide lettre de Judas ne pourrait me rendre le courage ni me fournir de compensations suffisantes en face de ce bon sens admirable qui n'est jamais plus satisfait que quand une foi robuste au merveilleux ou à l'autorité disparaît du sein de l'Eglise et de la société. »

On voit déjà par ce qui précède le point de vue où l'auteur se place.

Il est clair qu'en sa qualité de protestant il ne connaît pas les particularités intimes du pèlerinage de Trèves; par exemple, il paraît croire sérieusement qu'on exigeait des pèlerins une sorte de droit d'entrée, et rien de semblable ne s'est fait. Seulement il y avait, comme partout ailleurs, des troncs pour recevoir les dons volontaires des passants, destinés à l'entretien de l'église de Trèves et autres œuvres du même genre. Chacun donne pour ce qu'il aime : nous, pour nos églises ; la société de Gustave-Adolphe pour le grand-maître de Schneidemühl[2]. Mais quelques citations encore pourront donner un avant-goût de la manière dont l'auteur traite le raisonnable réformateur de Laura-Hütte. Voici, par exemple, la réponse qu'il fait à l'accusation absurde de Ronge, que l'évêque aurait déjà depuis longtemps appelé le peuple à Trèves, s'il était convaincu de l'influence salutaire de la relique.

[1] L'auteur fait ici un jeu de mot que nous ne pouvons rendre en français, *Strauss* signifiant une *autruche* en allemand.

[2] Czerski.

« .... La pensée la plus sainte et la plus convenable ne naît, après tout, chez l'homme le plus saint et le plus spirituel qu'au temps précis qui lui convient ; pour qu'une sainte robe devienne un objet de vénération, l'évêque et la robe sont non-seulement indispensables, mais encore la foi ou la superstition des dix fois cent mille âmes qui doivent y venir en pèlerinage. Et l'évêque ne pouvait pas faire surgir cette foi au bruit d'un coup de pistolet ; il devait la trouver mûrie à l'avance. Si Luther n'était pas arrivé en son temps, il serait resté seul avec sa protestation, et il aurait été brûlé comme Jean Huss et comme Servet. En tout cas, l'évêque a bien pris son moment, et il n'est certainement pas en contradiction aussi manifeste avec lui-même et avec l'Eglise que celui qui s'élève contre elle et contre ses supérieurs. On pourrait plutôt demander à M. Ronge pourquoi il n'a pas lancé dans le monde son *Quos ego* raisonnable dès le commencement du pèlerinage ? pourquoi, avec cette terrible raison, il n'est pas devenu depuis longtemps protestant ? quelle espèce de conscience catholique le pousse à combattre la hiérarchie romaine, à détruire le château Saint-Ange, à flétrir l'évêque Arnoldi ? pourquoi il a cueilli pour Luther des lauriers protestants ? et pourquoi, après cela, il ose encore s'appeler, comme autrefois, prêtre catholique ?

« Le bonhomme ne le sait peut-être pas dans sa conscience ; mais il saura, avec des phrases, l'expliquer, ou, si on veut, le cacher, à la manière de la dialectique moderne, en cas qu'un avocat philosophe de la nouvelle religion du monde et de la raison n'en fasse pas son affaire. Cependant la trahison est toujours la trahison, maintenant et pour l'éternité. Puisque M. Ronge, ce raisonnable homme de Dieu, se sentait contraint de dire quelque chose, il devait d'abord, prudemment et en tête à tête, soumettre ses scrupules à la partie intéressée avant de les publier ; puis, en sa qualité de prêtre catholique, il ne devait point déclamer à propos des lauriers de Luther et des héros de la Réforme. Pour employer son expression favorite : Ne savez-vous pas ? je lui dirai à mon tour : Ne savez-vous pas, et comme prêtre allemand vous devez savoir, ce que dit le proverbe allemand :

« C'est un mauvais oiseau celui qui salit son nid ? »

« Et moi je vous dis, avec une franchise semblable à la vôtre, mon honorable prêtre catholique de la Raison (d'aujourd'hui et d'hier) :

« Qu'une superstition qui se laisse égorger pour la foi de ses pères, dans une sainte fidélité et simplicité, a plus de vérité et de foi devant Dieu et devant sa justice qu'une perfidie et un manque de caractère illuminé et éclairé par la raison, surtout quand celle-ci est au service de la plus honteuse passion, quand elle sert une vanité mondaine et sceptique, une fausse politique appelée cosmopolitisme... Ou bien cette foi impie en notre *moi*, en l'infaillibilité exclusive de la froide sagesse du monde, et en la divinité de la vanité, ne serait-elle pas une superstition, et une superstition pire que celle de la Sainte Tunique ? Et un homme

aussi éclairé, aussi profondément raisonnable que vous, Monsieur l'ennemi et le dénonciateur de tuniques, le sectateur zélé de la raison, n'aurait-il par hasard jamais cru à une robe, pas même à un jupon de femme? Voyez le malheur! nous aurions mis de côté l'idolâtrie avec sa robe d'uniforme, un million de robes fort équivoques, et l'on ne nous laisserait pas l'innocente robe de Trèves. Accordons-lui donc ses adorateurs, et permettons à l'histoire de la nature et de la civilisation d'avoir ses causes curieuses et ses franchises *ad libitum*, sans l'intimider et l'étouffer immédiatement par le débordement de notre raison.

« Je veux, mon Révérend, vous découvrir un secret, à vous et aux gens de votre sorte. La raison divine comprend, il est vrai, toute chose droite et ses relations, la thèse et l'antithèse, aussi bien que la foi et la raison ensemble et séparément. Mais la raison, κατ' ἐξόχην, qu'un prêtre affecté appelle la raison catholique, quand même il se serait imprégné de l'ordinaire d'un hégélien protestant, ou autre semblable professeur, c'est une chose soumise à la faiblesse, à la partialité, à la personnalité, comme toute autre chose terrestre décorée d'un nom modeste... car on a précisément pourvu à ce que les arbres ne croissent pas dans le ciel, et je ne vous tiens pas, mon digne professeur de rationalisme, pour un arbre puissant et vert, mais seulement pour un pieu sec, fiché dans les broussailles de l'église et de la symbolique protestante, et qu'il faudra raffermir année par année et jour par jour si on ne veut pas le laisser tomber par terre avec toute sa terrible raison.

« Quant au procès que l'on fait à la Sainte Tunique, il est insoutenable; en voici la cause:

« L'évêque Arnoldi a exposé la relique pour la première fois depuis l'année 1810, bien que cette exposition soit prescrite tous les sept ans, parce qu'il ne pouvait pas faire autrement, parce que, dans sa position, il n'est pas moins obligé de remplir cette cérémonie que de s'acquitter de la pratique et de l'observance de toutes celles que prescrit le rit catholique, tel que le cours du temps l'a fait. Conformément à cet ordre de choses, le culte des images et des reliques, comme l'invocation des saints et plusieurs autres coutumes semblables, est fondé dans le droit le plus sacré, bien qu'il ne soit pas plus formellement indiqué dans la Bible que le dogme de la Trinité, conservé par l'église protestante. La raison en est que le développement libre de l'Eglise catholique, née dans le Midi et pénétrée de l'esprit méridional, s'accomplit tout aussi nécessairement par l'imagination, le sentiment et la foi, que celui du protestantisme s'effectue par un prétendu rationalisme, qui s'est toujours, comme chacun sait, mêlé de protester contre toute espèce de foi historique, sans en avoir demandé la permission à la Bible, à l'histoire, ni même à Luther, ni à Mélanchton... »

Enfin notre auteur termine de la manière suivante l'énoncé

de son opinion relativement à toute la conduite tenue dans cette circonstance par les amis des lumières réunis pour la diffusion du scandale.

« Le monde ressemble à une fille d'un âge mûr. Quand l'un et l'autre ne trouvent pas leur destination propre, ils s'agitent, deviennent capricieux, exigeants, bavards, amoureux de scandales ; ils propagent toute espèce d'histoires et de commérages exagérés..... Que la vieille fille trouve un mari, et la vieille Europe, après une paix de trente ans, une guerre qui menace sa propre existence, toutes deux, en rencontrant un objet digne de leur pitié et de leur amour, reporteront sur lui la puissance d'imagination et d'action et toutes les ardeurs qui les agitent ; toutes deux aussitôt oublieront leur commérage et leur curiosité à propos d'une Sainte Robe ou d'un jupon qu'elles ont vu pendre avec la robe uniforme du célibat.... Mais si les journaux, après de semblables misères, essayaient d'arracher leur langue de papier, il en resterait toujours des monceaux de chiffons, en dépit du moi rationnel et libre avec lequel ils voudraient fouler aux pieds l'histoire universelle. »

M. Ronge peut maintenant, à bon droit, répondre au monde catholique qui l'accuse de n'être bon à rien : Cela n'est pas vrai. Il s'est acquis en tous cas un mérite, celui d'avoir donné occasion à un protestant d'esprit de lui appliquer les étrivières avec une supériorité charmante. Venons maintenant à sa fameuse lettre.

Parmi les différentes circonstances qui rendent la lettre de Ronge réellement merveilleuse, il faut placer les décisions contradictoires de la censure prussienne à son égard. A Berlin, le censeur local la supprime; le conseil supérieur l'autorise, et montre même une disposition si débonnaire que, tout en retranchant le mot *idolâtrie*, il laisse subsister celui de *fête idolâtre*. A Breslau, le censeur local, qui possédait, soit une indépendance honorable, soit des instructions particulières, supprime la lettre d'un seul trait. Par là, le conseil supérieur se vit obligé de l'autoriser une seconde fois dans sa décision publique du 29 novembre dernier et de motiver cette autorisation d'une façon plus explicite. Ces motifs sont aussi importants que la décision elle-même pour l'histoire de l'égalité des confessions. Nous ne cesserons pas pour cela de représenter au conseil supérieur de censure que c'est une offense de dire, en parlant d'un million d'Allemands catholiques, qui, pour nous servir des propres expressions de la décision, ont accompli leur

dévotion conformément à une disposition catholique, qu'ils ont assisté, à Trèves, à une fête idolâtre ; c'est indignement calomnier un évêque généralement honoré que de l'accuser de s'enrichir de l'argent des pauvres, parce qu'il ne repousse pas l'humble offrande de la veuve. Mais le tribunal supérieur a raison : ceci offense un catholique, un évêque catholique; non. Bien qu'il déplore l'intention de celui qui l'insulte et de ceux qui prennent plaisir à ces insultes, bien qu'il s'afflige de ce que le denier de l'amour-propre et de la louange cause la chute d'un disciple, il ne peut lui venir à la pensée, comme membre ou comme évêque de l'Église, de se sentir blessé de semblables offenses. Si donc le conseil supérieur s'est identifié de cette manière avec l'âme des catholiques, il a bien jugé de leur disposition. Après cela, il n'y a plus qu'à regretter que le haut tribunal se soit si fort mépris dans l'objet de son examen, et qu'il ait considéré, au lieu du fait patent de l'injure, l'individualité des catholiques; son rôle de juge n'a pas gagné à ce changement, et nous doutons que l'accroissement de sa popularité de gazette soit une compensation suffisante pour cette perte. Du reste, la question de l'injure n'est que d'une importance secondaire, et elle intéresse plus l'honneur des juristes du conseil supérieur de censure qu'elle ne touche l'honneur et l'intérêt des catholiques. Ce qui est bien plus important non-seulement pour les catholiques, mais encore pour toute la presse prussienne, c'est que le conseil de haute censure ait abandonné dans cette circonstance les principes qu'il professait auparavant. Dans une de ses premières décisions publiques le tribunal supérieur disait :

« A la question de savoir si un écrit encourt la censure à cause de ses tendances, nous répondons que c'est seulement le contenu de l'écrit lui-même qu'on peut condamner, non la personne de l'auteur. »

Ce principe fut accueilli à juste titre avec approbation, car il protégeait l'écrivain contre l'interprétation arbitraire de vues et de tendances mauvaises, aussi bien que contre les soupçons personnels, et, si la haute censure y renonce, elle peut devenir une inspection de police dirigée contre les écrivains connus et redoutés, et arriver, comme dans les cas criminels, à demander si l'auteur est un homme auquel on puisse attribuer le fait. Mais ce principe ne protégeait pas seulement l'écrivain, il protégeait

en même temps, comme tout principe de droit sage et vrai, l'État et le public, parce qu'il s'opposait à ce que des écrits vraiment condamnables et dignes de censure passassent à l'impression par égard pour la personne de l'auteur.

Ainsi les motifs de la susdite décision se trouvent maintenant en contradiction manifeste. Ils déclarent ne pas considérer la lettre en question comme passible de la censure, ni pouvoir attribuer à l'auteur le projet de semer la division dans les diverses communions, par ses expressions « sur une disposition catholique, » *parce que l'auteur est un prêtre catholique*. Du reste, la libre circulation de cette lettre est en elle-même sans intérêt pour les catholiques. Rien ne leur est plus indifférent que sa reproduction à mille ou à dix mille exemplaires, plus ou moins; au contraire, l'expérience nous enseigne que les disciples de Ronge, après avoir fait de leur maître un véritable épouvantail à force de l'avoir entouré de papier écrit et de papier imprimé, commencent à l'enterrer de leurs propres mains, comme un véritable mardi-gras le mercredi des Cendres.

Au nord de l'Allemagne voici paraître M. Held; remplissant les fonctions de maître des cérémonies funèbres, il s'écrie :

« Peuple stupide, ne t'aperçois-tu pas que nous nous sommes moqués de toi? Ne vois-tu pas que Ronge n'est ni un martyr, ni un héros, mais un prosélyte ordinaire. Allons, debout! venge-toi sur lui ; nous voulons enterrer le héros. »

Donc la publication et l'autorisation de publier ne sont pas ce dont les catholiques se plaignent; ce qu'ils déplorent, ce sont les motifs par lesquels on a voulu justifier cette autorisation, et ils sont persuadés que tous les protestants de bonne foi se joindront à eux, quand ils en apercevront clairement les conséquences.

De même qu'on autorise aujourd'hui un écrit évidemment passible de la censure, parce que son auteur est un prêtre catholique et que son point de vue convient aux censeurs, de même on pourra demain refuser cette permission à un écrit fort admissible en lui-même, parce que son auteur est connu pour un libre penseur, un homme de l'opposition, et que ses tendances déplaisent. Bref, on en vient à amener devant le tribunal de la censure la personne au lieu de la chose, l'auteur au lieu de l'écrit. C'est ainsi qu'un petit grain d'injustice gran-

dit et se développe ; en vain le jette-t-on dans le champ de son voisin : la semence de l'arbre une fois en fleur retombe sur notre propre champ, et gâte notre moisson soigneusement préparée. Que les protestants ne se consolent donc pas trop de ce que la violation de ce principe s'applique seulement aux catholiques, et de ce que la haute censure ait suivi en cela « sa direction libérale et éclairée. » Car, ce qui garantit de l'arbitraire, ce n'est pas la direction changeante des interprétations personnelles, mais le sens impartial, juste et droit, qui gouverne cette direction personnelle. C'est précisément parce que cette mesure a été prise dans une question religieuse que tous les hommes de cœur de notre pays doivent surtout la déplorer, puisqu'elle montre que l'abnégation manque à l'amour de la justice chez nos censeurs. Nos soi-disant libéraux pourraient, sous ce rapport, prendre les tories anglais pour modèles. Le verdict prononcé contre O'Connell a été cassé par la Chambre haute, parce que les tories ont dédaigné de faire usage, au détriment de leur grand adversaire, de la liberté de décider qui leur était attribuée. Aussi, tout Anglais, quelles que soient ses opinions politiques, a pu se réjouir du triomphe d'O'Connell, car c'était le triomphe de l'équité anglaise. Le conseil de censure n'a pas suivi cet exemple, il a posé un beau principe, puis il l'a abandonné aussitôt que les désirs de la majorité de ses membres se sont trouvés en conflit avec ce principe.

Mais il ne suffisait pas de fabriquer des principes particuliers pour ce cas spécial; on a prétendu encore ignorer les faits. Sans doute le conseil supérieur savait fort bien qu'au moment où Ronge a écrit sa lettre il était depuis longtemps suspendu de son ministère ecclésiastique. S'il se fût agi d'un fonctionnaire de l'Etat auquel on eût supprimé son emploi, certes le conseil ne se serait pas prévalu de cet emploi pour en tirer une présomption favorable à la loyauté de vue de l'individu; le contraire aurait bien plutôt eu lieu. On en agit autrement à l'égard d'un prêtre catholique, et on ne rougit point de se mettre ainsi en contradiction évidente avec le sens commun, de sorte qu'on pourrait presque supposer que le conseil supérieur s'est fait du caractère indélébile du prêtre une opinion exagérée et ultra-catholique. Si Luther avait été un second Mathusalem, Messieurs du conseil ne se seraient sans doute pas fait scrupule de le traiter encore à cette

heure comme un prêtre catholique. On a oublié en outre, dans cette circonstance, que les conclusions tirées avec une logique imprudente de la qualité de prêtre de l'auteur étaient détruites par l'expérience. N'est-il pas étrange de vouloir démontrer qu'un écrit ne tend pas à troubler la paix des communions dans un temps où cette paix n'existe déjà plus, par une suite inévitable de cet écrit, et où la presse protestante tout entière a placé, en tête de sa croisade bruyante, Ronge comme un second Pierre d'Amiens? Il est vrai que cette croisade a bientôt honteusement battu en retraite. Quand le rouge de la colère a été un peu effacé, le rouge de la honte, chose rare, a monté au visage de nos littérateurs en voyant à quel chef ils obéissaient; chacun à son tour a décampé avec son petit drapeau pour aller marauder un peu pour son propre compte. Mais, malgré cela, nous déplorons cette séparation; nous la déplorons absolument dans le même sens que le clergé de Trèves s'est adressé à son évêque pour se plaindre; non pas que nous désirions le moins du monde d'avoir une protection spéciale de l'Etat contre la presse hostile à l'Eglise et à la chrétienté, mais parce que nous croyons que la manière dont la censure, particulièrement le conseil supérieur, agira dans ce cas, comme dans tous ceux qui touchent à la religion, contient une violation incontestable de l'égalité des confessions. Nous avons vainement attendu le temps où le droit de *itio in partes* serait enfin proclamé dans notre pays. Ce temps n'est pas venu et ne viendra jamais. On ne saurait maintenant arrêter l'incrédulité à sa source ; la censure lutte en vain contre ce fléau, d'autant plus qu'elle est conduite par des mercenaires qui ont déjà à demi corrompu l'ennemi. C'est en rase campagne qu'il faut le combattre ; il doit se briser la tête contre le rocher sur lequel repose l'Eglise du Christ... Voilà pourquoi nous adoptons la devise des *Feuilles historiques et politiques* : « La liberté de la presse sera à l'avenir notre mot d'ordre. »

REVUE POLITIQUE.

Paris, 24 mai 1845.

Malgré les apparences persévérantes d'une paix universelle, le ciel politique, à l'extérieur et à l'intérieur, demeure encore, comme notre ciel de mai, voilé par bien des nuages, pour nous servir d'une vieille et commode métaphore.

Trois questions principales préoccupent en ce moment plus particulièrement les pensées de la diplomatie, cette puissance habile, cette prudente conseillère des temps modernes, qui, avec son sceptre tortueux de ruses et de compromis, menace sérieusement de briser l'épée violente des guerres antiques : en Amérique, la fière déclaration des Etats-Unis sur le territoire de l'Orégon et l'annexion du Texas ; en Irlande, le système des concessions adroites et cauteleuses du ministère Peel ; en Grèce, les réclamations et les ressentiments nouveaux de la Porte contre un petit coin de terre constitutionnelle, dont le douteux avenir a bien de la peine à grandir et à se féconder sous les embrassements complexes et jaloux de l'Europe.

Bien que l'esprit national se soit assez vivement ému, en Amérique et en Angleterre, au sujet de l'Orégon et du Texas ; bien que l'orgueil britannique ait répondu d'une façon presque menaçante, du haut de sa tribune, aux orgueilleuses paroles du président républicain, il est probable cependant que, des deux parts, le langage officiel a été beaucoup plus vif que le langage confidentiel ; il est probable que le ministère tory a voulu caresser surtout, par la hauteur de sa réponse, l'amour-propre anglais, de même que M. Polk a cherché à inaugurer et à populariser son règne démocratique par des prétentions publiques plus grandes que ses intentions secrètes ; il est probable que, cette fois, comme tant d'autres, la transaction arrangera ou suspendra tout.

On ne concevrait guère, en effet, qu'on pût vraiment redouter, entre le cabinet de Londres et les Etats-Unis, une rupture décisive, un de ces conflits qui se vident par la force, à propos du territoire de l'Orégon, depuis si longtemps contesté entre les deux puissances, et dont les in-

décises frontières ne sont pas près d'être définitivement réglées. On ne comprendrait guère qu'un état de choses si patiemment perpétué, qu'un mésaccord si paisiblement prorogé, au milieu de bien plus impérieuses circonstances, aboutît, en l'an 1845, à un véritable *casus belli*.

L'annexion du Texas n'engendrera probablement elle-même que des négociations et des interventions. Le Mexique semble bien faible et bien inégal pour se fâcher efficacement contre les Etats-Unis. Indépendamment de l'inégalité des forces, la situation politique des républiques centrales et méridionales de l'Amérique est trop précaire, trop violente et trop troublée, pour qu'il puisse venir à l'une d'elles la folle pensée de lutter par les armes contre la grande confédération du Nord. D'un autre côté, les périls des blocus, les pertes du commerce maritime, les torts réciproques qu'apporterait aux deux Etats la cessation des rapports amicaux, ne permettront pas aisément que, sous les yeux de l'Angleterre, cette grande commerçante de l'univers, la querelle s'envenime et dégénère en hostilités ouvertes. Soit que l'active intervention anglaise incline à faire triompher un parti mitoyen dont on a parlé, mais qui est peu vraisemblable, à savoir : de reconnaître l'indépendance pure et simple du Texas, mais sans annexion aux Etats-Unis; soit que l'Angleterre se penche vers le Mexique, en lui faisant payer son appui du prix des deux Californies dans lesquelles elle convoite dès longtemps un établissement prépondérant; soit qu'elle se tourne, au contraire, vers les Etats-Unis, en faisant rémunérer par ceux-ci ses conciliantes complaisances, en obtenant des avantages commerciaux ou des concessions sur les territoires contestés; toujours est-il qu'on doit s'attendre que la paix et le commerce du Nouveau-Monde ne seront point gravement compromis.

Il reste à souhaiter que dans ces débats, pacifiques ou violents, l'attitude de la diplomatie française soit noble et prudente, et sache se mettre en mesure du moins de reconquérir, le cas échéant, avec loyauté, mais avec prévoyance, quelques débris de l'ancienne influence française sur la terre américaine.

La vraie situation du cabinet tory vis-à-vis de l'Irlande a été déjà caractérisée dans ce recueil. En appréciant la portée du bill sur la dotation du séminaire catholique de Maynooth, nous avons annoncé la mesure, plus importante encore, préparée par M. Peel sur l'instruction secondaire et supérieure en Irlande. Le ministère a réalisé ce qu'il avait promis : il propose d'établir dans les trois villes de l'*Ile Verte*, Limerick ou Galway, Cork et Belfast, trois grands colléges libres et neutres, indépendants de l'église anglicane et de la prépondérance orangiste, dans lesquels la jeunesse irlandaise pourra compléter ses études, sans être obligée de recourir à l'*Université* protestante de Dublin, ou de sortir de son île pour aller demander aux autres Universités anglaises sa science et ses diplômes. Les trois colléges nouveaux n'auraient pas d'abord le

droit de conférer les degrés ; mais il est à croire que, une fois établis et consacrés par le succès, cette faculté ne tarderait pas à leur être accordée.

Le projet de Peel, conséquence et continuation de sa détermination sur le séminaire de Maynooth, a été accueilli, dans le Royaume-Uni comme en France, avec des sentiments et des jugements divers.

Au point de vue ministériel, il est évident que le plan de Peel est habile et qu'il ne manque pas d'une certaine générosité apparente. Les concessions restreintes qu'il fait aux catholiques sont destinées, d'une part, à désarmer et à adoucir certaines hostilités, et, d'autre part, à jeter de la division parmi les catholiques eux-mêmes, selon qu'ils se contenteront patiemment de ces résolutions incomplètes et partielles, ou qu'ils persévéreront dans leurs exigences, en demandant de plus hautes réparations.

Sous cet aspect, il y a un fort affligeant contraste à établir entre la grande politique du cabinet anglais, cabinet essentiellement et profondément anglican, qui, malgré les murmures de la dévotion et des préjugés orangistes, malgré l'intolérance et l'obstination de l'*église établie*, prend fortement l'initiative de résolutions réparatrices et justes en faveur des catholiques d'Irlande, et entraîne ses amis récalcitrants, comme ses adversaires séduits, dans cette voie nouvelle et adroite, et l'humble petite politique du ministère français, qui se laisse pousser, condamner, de faiblesses en faiblesses, par ses ennemis, et même par ses partisans, à déclarer la guerre aux catholiques de France, dont la religion demeure encore proclamée la religion de la majorité ; en sorte que les principes de liberté religieuse sont invoqués, défendus et mis en pratique par des ministres anglais, chrétiens dissidents, en faveur de l'Église romaine, et que ces mêmes principes sont méconnus et sacrifiés, en France, par des ministres légalement catholiques, au détriment de l'Église catholique de France et au profit de passions vieillies et d'une chimérique intolérance ; et par une majorité de législateurs légalement catholiques, contre leurs frères et leurs coreligionnaires !

Mais, sous un autre aspect, les projets de Peel demandent que nous confirmions nos réflexions précédentes, et que nous insistions sur le sens réel du nouvel acte. En Angleterre, les esprits sont divisés, les journaux et le Parlement se partagent, et il faut tout l'ascendant du premier ministre pour imposer ses prévoyants calculs aux haines et aux défiances invétérées de l'anglicanisme. *Le Times* a blâmé le bill de Maynooth comme il blâmera l'établissement des trois nouveaux colléges irlandais ; mais il est conséquent, du moins, dans son exclusivisme protestant et dans son oppressive persévérance à détester et à violer les droits des catholiques : car il envoie, par-dessus la Manche, ses compliments à nos députés pour avoir fait acte d'hostilité contre le Catholicisme ; et ce doit être une bien douce satisfaction pour la conscience

religieuse et patriotique de nos catholiques représentants d'avoir mérité l'approbation du protestantisme britannique. Et qu'on dise encore maintenant que l'Angleterre et la France ne s'aiment pas du fond du cœur, et que leur alliance n'est que chose accidentelle d'intérêt et de transition!

En Irlande, il y a bien plus de doute encore sur la portée et les conséquences du bienfait apparent offert à l'instruction secondaire et supérieure irlandaise par le ministère de la Grande-Bretagne. Les esprits avisés voient dans ce présent, qui a des couleurs et une forme généreuses, un élément de division et d'affaiblissement pour l'esprit national et catholique de l'Irlande. Ces trois colléges neutres et libres, où ne dominera plus, il est vrai, le dogme anglican, mais d'où sera absente aussi la pensée catholique, ressemblent beaucoup à l'Université française, d'où le sentiment religieux est à peu près exilé, précisément parce qu'elle reste indifférente à toutes les religions. Cette indifférence, cette neutralité, ou, pour employer le mot plus nouveau et plus poli, cette *incompétence* proclamée chez nous, au nom de l'Etat et de l'Université, entre toutes les croyances religieuses, alarment à bon droit les consciences catholiques des Irlandais. Ils craignent avec raison que les trois colléges ne tendent insensiblement à déraciner le culte des aïeux et la vraie et sainte religion de la patrie, et ne fassent dégénérer les croyances en une insouciante négation de tous les cultes et de toutes les religions positives. Ils redoutent plus encore que cette innovation combinée, suspecte à ses yeux comme le don d'un ennemi, ne soit un de ces artifices qui, sous un faux air de modération et de justice, divisent les hommes pour régner, et un de ces piéges lents et latents par lesquels la toute-puissance civile cherche à faire prévaloir dans le Royaume-Uni, comme en France, la suprématie de l'Etat sur la liberté religieuse et sur l'éducation sécularisée. O'Connell hésite à accepter ou à rejeter la création des trois colléges : il parle contre le bill; mais il déclare qu'il attend, pour se décider, l'avis des évêques irlandais. Il se souvient encore que, pour le bill sur les legs de charité, son opposition n'a pas été partagée par tout l'épiscopat; et il ne veut pas risquer qu'une nouvelle cause de dissentiment vienne séparer l'Irlande en deux parts et doubler ainsi la force anglaise. Les évêques adhéreront-ils au dernier projet de Peel, comme quelques-uns se sont déclarés contents du bill sur les legs? Méconnaîtront-ils les craintes et les périls cachés sous la munificence ministérielle, et que la clairvoyance ne peut se dissimuler? Leur défiance ne découvrira-t-elle point, dans l'acte des tories, un plan graduel et modéré vers l'effacement insensible et complet de la religion et de la nationalité de l'Irlande?

Tel est l'état des choses et des esprits. Telle est la physionomie sincère sous laquelle se présente l'œuvre de Peel; et l'on a quelque droit de s'étonner que plusieurs organes du Catholicisme français se hâtent

imprudemment dans une admiration et une approbation sans réserve de la tactique, plus habile encore que bienfaisante, du cabinet anglais. Nous avons des raisons de croire que la pénétration irlandaise ne s'y méprendra point, et qu'elle saura, s'il le faut, accepter un bien, tout en se mettant en garde contre de funestes et équivoques conséquences.

Les embarras de la Grèce nous touchent de près. Le royaume grec est le fils de nos armes et de nos sentiments chevaleresques. Nous l'avons créé avec générosité et illusion; nous l'avons soutenu de notre amour, de nos vœux, de notre argent. Il importe à notre honneur, à notre intérêt, qu'il dure et prospère, que la nationalité grecque s'affermisse, et que les ressources politiques, intellectuelles, industrielles, commerciales, agricoles, économiques, de ce pays aux beaux souvenirs, se développent avec calme et liberté, et finissent par prendre une véritable place dans la géographie des Etats européens. La Grèce doit être pour nous un appui sûr dans la Méditerranée. Elle peut un jour avoir son poids dans la balance des Etats parlementaires, et devenir une force pour les Etats constitutionnels, ses frères et ses alliés naturels, en face de l'Asie, en présence de la décadence ottomane et des diverses familles de la race slave. Il n'est pas possible que la Grèce n'ait point déjà compris que, de tous ses protecteurs, c'est le protectorat de la France qui est le plus désintéressé et le plus sincère. Nous n'avons pas la même part à prendre dans les débris de la Turquie que la Russie, l'Angleterre et l'Autriche; nous n'avons pas à exercer sur la Grèce l'ambitieux prosélytisme de la Russie sur tous les peuples slaves, et du schisme grec sur tous les schismatiques orientaux. Nous ne menaçons pas le commerce grec, comme l'Angleterre le fait du haut de son rocher de Malte et de sa puissance dans les îles Ioniennes. Nous sommes donc admirablement placés pour ne faire ombrage aujourd'hui ni à la Grèce, ni à la Porte, et pour être, entre les deux Etats, le conciliateur le mieux écouté et le moins suspect.

En ces derniers temps, la Porte a protesté avec vivacité contre les journaux du royaume de Grèce, qui, pénétrant sur les territoires grecs restés encore sujets de Constantinople, entretiennent ou excitent dans ces provinces tributaires des ferments d'insurrection, et menacent l'empire du sultan de démembrements nouveaux. La Porte a dénoncé aux puissances européennes ce qu'elle appelle un attentat à sa souveraineté, et elle a saisi ce prétexte d'envoyer des troupes sur les frontières du royaume de Grèce, comme une espèce de cordon sanitaire, pour empêcher d'arriver jusqu'aux pays de sa dépendance le venin de la publicité grecque. Le devoir et le droit de la France sont de prévenir et d'empêcher toute collision entre la Turquie et la Grèce; car cette collision remettrait en péril et en question l'existence du royaume nouveau. La Porte a, de son côté sans doute, le droit de prévenir la révolte et la séparation du reste de ses Etats européens; mais il ne faut point

qu'elle puisse attenter, par des précautions militaires inusitées et mal justifiées, à l'œuvre de la politique européenne. Partout où règne la liberté, la publicité d'une constitution représentative, il y a péril de quelque licence, de quelque ardeur intempérée, surtout de la part d'un petit peuple tout récemment échappé au joug d'une grande puissance qui décline. Il est naturel aussi que les populations grecques, voisines du territoire libéré, aspirent au sort de leurs frères affranchis, et que ceux-ci ambitionnent et provoquent la délivrance des hommes de leur religion et de leur langue. La Porte, comme tout le monde, a dû s'attendre à de tels résultats, à de tels vœux, à de telles et inévitables menaces. Il ne serait pas bon, certes, qu'on abusât déloyalement de l'affaissement de l'empire ottoman, en aidant artificieusement ou violemment ses anciens sujets à se séparer de lui ; mais il ne serait pas bon non plus qu'on laissât la Porte profiter de la première occasion favorable pour briser les efforts de la pacification, et renouveler d'horribles guerres et d'affreuses représailles. La sincérité de l'Europe ne précipitera point, la par force ou par la ruse, Constantinople vers sa tombe ; elle fera ou laissera vivre cette monarchie mahométane démantelée, quand ce ne serait que pour éviter les graves embarras et les longues querelles d'un partage. Le temps seul et des événements imprévus compléteront la destinée du vieil empire comme du royaume nouveau, qui ne sauraient à jamais demeurer immobiles en face l'un de l'autre, sans qu'il y ait ruine et délabrement pour l'un, prospérité et agrandissement pour l'autre ; ruais les temps ne sont pas venus. De nos jours, le rôle de la France est d'attendre, de se préparer et de se faire l'arbitre de la paix en Orient. La Grèce, placée comme une sentinelle à la porte de l'Asie, ne peut manquer de comprendre que, dans le triple et officiel protectorat de la France, de l'Angleterre et de la Russie, elle doit surtout compter et s'appuyer sur l'évident désintéressement de la France, et non point sur les arrière-pensées rivales de l'empire russe, plus qu'à demi asiatique, dans le présent moins encore que dans l'avenir, et de l'ambition britannique, qui appuie l'un de ses pieds de géant sur son commerce et son empire d'Asie. Ce n'est pas la France qui peut convoiter Constantinople et les Dardanelles.

Il semble donc que le nouveau ministère, vraiment grec et national, de Coletti, doive plus que jamais se fier à l'influence française, et se défendre contre le parti anglo-russe, contre l'ascendant de M. Lyons, comme contre celui des Nappistes, malgré les affinités sympathiques qui peuvent tourner les sentiments religieux des Grecs au profit du colossal empereur de l'Eglise grecque. Les Grecs pourraient-ils oublier que la religion est, dans les mains de l'autocratie russe, une arme de despotisme, un instrument d'envahissement et de domination, et non point une consécration de nobles sentiments et de liberté ? Les Grecs oublieraient-ils que, si leur liberté parlementaire et délibérante veut vivre et s'accroître, elle

doit se garder du contact trop intime et des embrassements contagieux de l'empire de Saint-Pétersbourg?

Un événement récent, moins grave en lui-même peut-être que par ses conséquences possibles, peut augmenter la force de conciliation de la France entre la Grèce et la Porte. Tout le monde a lu le récit de la consécration, à Constantinople même, de la chapelle de l'ambassade russe, par le métropolitain d'Héraclée, sujet du sultan. On sait que ce métropolitain avait été convié tout exprès à la cérémonie par l'ambassade russe, et que la consécration de la chapelle grecque a été solennisée par une distribution de bagues et de médailles, absolument pareilles à celles qui se distribuèrent autrefois pour célébrer la victoire des Russes à Andrinople. La Porte s'est émue de tant de mépris, ou de tant d'oubli des convenances; elle a destitué le métropolitain d'Héraclée, et a marqué une froideur visible à la Russie, qui la fait, depuis si longtemps, mourir sous sa protection. Il est clair que cette maladresse ou cette audace russe doit ôter quelque chose à la puissance moscovite dans la crise qui semble menacer actuellement les rapports de la Grèce et de la Porte, et qu'ainsi le parti russe à Athènes s'en trouve d'autant plus affaibli. Que si l'Angleterre prend le parti du sultan, dans ses mécontentements à l'égard de la Russie, il se sépare des Nappistes, et donne, par cette séparation même, plus de force au parti français et au ministère grec. Que si, au contraire, M. Lyons se rend complice de l'insolence de l'ambassade russe envers la puissance ottomane, il irrite plus encore le sultan, et rend l'intervention de la France plus agréable et plus nécessaire entre la Porte et la Grèce. Dans toutes les hypothèses, soit que le parti anglo-russe se divise ou se resserre, la situation française demeure excellente, et il est regrettable que le retour de M. Piscatory l'empêche de profiter de ces favorables circonstances pour consolider l'autorité de notre nom et de notre honorable amitié. On assure, du reste, que l'homme qui représente la France à Athènes pendant l'absence du titulaire suffit, mieux peut-être que notre chargé d'affaires, aux devoirs d'une telle situation, et la rentrée de M. de Bourqueney à Constantinople ne permet pas de croire que notre haute place dans ces questions ne soit pas complétement défendue et gardée.

Notre silence indique assez que nous ne tenons aucun compte de la convocation à Constantinople de quelques délégués des provinces turques. Il y a des journaux crédules qui ont vu là un gouvernement représentatif en herbe. Mais cette inconcevable et lointaine espérance ne peut pas même se supposer, quand on sait que l'autorité turque a elle-même choisi et désigné les hommes appelés dans la capitale, et qu'on ne leur permet pas seulement de délibérer en commun. On les interroge, on les consulte à part et secrètement, sans doute parce qu'on a besoin d'eux. Ils ne donneront sur rien un avis officiel, ils ne voteront sur rien, et on les renverra dans les provinces : ce n'est pas même une as-

semblée de notables. L'islamisme se suiciderait s'il renonçait à son autocratie religieuse et militaire.

En Suisse, les esprits paraissent se calmer. La sentence de mort prononcée à Lucerne, dans deux degrés de juridiction, contre le docteur Steiger, a besoin, pour être exécutée, d'être confirmée par le grand Conseil. Nous désirons et nous espérons sincèrement une commutation de peine. Le triomphe légal de Lucerne ne gagnerait rien à être taché de sang, et à demeurer inflexible devant tant de sollicitations puissantes et tant de raisons morales et politiques qui invoquent miséricordieusement la grâce du coupable. Il ne serait pas bon d'ailleurs de laisser à beaucoup de gens, ne fût-ce qu'à M. Thiers, un prétexte de témoigner encore leur singulière tendresse à la cause des *corps francs*. La victoire des catholiques demeurera magnanime.

En Allemagne, l'empereur et la famille impériale d'Autriche se préparent à inaugurer solennellement, au mois de juin, le chemin de fer de Prague, nous devançant ainsi dans ces voies nouvelles, tandis que nous perdons notre argent en murailles, et notre énergie en passions antireligieuses. Le mouvement industriel se propage dans toute l'Europe. A Berlin, à Leipzig, à Vienne, à Turin, à Madrid, il y a eu, il y a, il y aura des expositions générales de l'industrie, qui commandent à notre activité nationale de ne pas se ralentir. Ce mouvement a bien d'autres chances que la nouvelle église de Jean Ronge, dont le prosélytisme menteur, en dépit des tolérances ou des protections berlinoises, fera surtout ses recrues, s'il en fait, parmi les sectes dissidentes. La Prusse est plus loin encore du triomphe de l'église de Ronge que de sa Charte constitutionnelle.

Bien que le mois de mai ne permette guère à ses fleurs de s'épanouir, et que la pluie incessante calme beaucoup la fièvre de *villégiature*, cependant, dans tous les Etats constitutionnels, approche la saison de la béatitude ministérielle.

Déjà, à Bruxelles, la session est terminée, et la Belgique se prépare à des élections nouvelles. On ne voit pas qu'elles puissent être agitées par des questions fort orageuses.

A Lisbonne, les Cortès ont aussi fini leurs travaux, toujours docilement soumises à la prépondérance du premier ministre, M. Costa-Cabral, et dotant avec complaisance les nombreux enfants de la reine. Malgré des résistances cachées et permanentes, et bien des passions diverses qui couvent dans l'ombre, l'administration s'améliore, les ressources se fécondent, et le premier ministre va prendre, avec assez de sécurité, le repos que sa santé commande, et préparer, avec probabilité de succès, les élections prochaines du Portugal.

Dans l'autre partie de la Péninsule, les Chambres politiques vont également se fermer, et la jeune reine partir pour Barcelone, accompagnée de Narvaez et de Martinez de la Rosa. Mais, avant de partir, elle

doit elle-même clore les Cortès espagnoles. Elle leur annoncera, sans doute, que le grand acte du concordat avec Rome est signé. Cette réconciliation de l'Espagne avec l'Eglise ne tardera point, dit-on, à être suivie de la reconnaissance officielle de la royauté d'Isabelle par les cabinets de Vienne et de Berlin. Ainsi les passions s'effacent, et un état régulier commence. La confiance de la représentation hispanique au ministère a été grande. La nouvelle organisation communale et provinciale est commise à la loyauté de M. Pidal, comme à la probité de M. Mon est remis le soin de répartir, sur toute l'Espagne, le nouvel impôt territorial de 75 millions. Il serait regrettable que, pour complément de tant de mesures décisives, la nouvelle loi électorale ne pût être votée cette année, et que les plus graves questions d'exécution et d'avenir restassent subordonnées encore aux incertitudes des nouvelles législatures. Tout annonce, cependant, que le gouvernement espagnol a fait déjà de grands pas pour reprendre sa destinée et sa place naturelle parmi la famille européenne, jusqu'au moment où la santé d'Isabelle et les prétentions ou oppositions diplomatiques des diverses puissances lui permettront de trouver ou de choisir un époux. Notre plus grande crainte pour l'Espagne, tout en souhaitant de voir s'affermir de plus en plus chez elle l'autorité de nos conseils, c'est que, après avoir servilement et déplorablement imité les erreurs politiques, religieuses, civiles, législatives de la France révolutionnaire et voltairienne, elle n'imite trop obséquieusement encore notre exagération et nos préjugés d'*unitarisme*, et que, à notre exemple, elle fasse trop absolument disparaître toutes les traces de ses vieilles libertés provinciales et municipales, dont le maintien, dans une certaine mesure, loin d'être incompatible avec le gouvernement parlementaire, devrait au contraire toujours l'appuyer et le féconder.

Le budget promet encore quelques séances animées, surtout si, comme on l'assure, M. Guizot y reparaît, tenant à la main le nouveau traité sur le *droit de visite*. Les dispositions transactionnelles sont convenues entre M. le duc de Broglie et le docteur Lushington, à en croire les journaux. Le droit réciproque de visite entre la France et l'Angleterre serait suspendu pendant deux années. Dans cet intervalle, une escadre d'égale force de chacune des deux nations surveillerait les côtes de l'Afrique où s'exerce la traite des noirs. La force des traités ou des armes réprimerait les populations africaines qui se livrent à cet horrible trafic. Quand les conditions de l'arrangement consenti par les deux cabinets seront officielles, alors seulement il sera possible d'apprécier la convenance ou l'insuffisance des mesures adoptées et des concessions obtenues. Les susceptibilités de l'honneur national eussent été moins vivement éveillées sur cette question, si nous avions conscience du développement de notre force maritime, et si nous ne savions que les divers ministères qui nous ont gouvernés jusqu'ici n'ont

pas usé des trésors de la France au profit de notre marine, dans la mesure des futures nécessités et du rôle auquel nous sommes appelés dans les destinées du monde. Au lieu de colères affichées et des rodomontades de nos journaux et de nos assemblées délibérantes, il fallait graduellement, prudemment, activement, travailler à l'accroissement et au perfectionnement de notre puissance navale ; il fallait améliorer et créer au lieu de parler, et, sans vaines menaces, nous précautionner contre l'avenir, en ne pas trop sacrifiant aux exigences systématiques de l'alliance anglaise.

Ces pensées ne sauraient manquer d'éclater encore, à l'occasion du budget de la marine. La commission a eu de sérieux débats avec M. de Mackau ; elle a imposé au ministre de salutaires réformes et la destruction d'abus que l'amiral a défendus pied à pied, bien qu'il doive se juger heureux d'être aidé par la sanction de la Chambre à les faire disparaître.

Ces progrès administratifs, favorisés par l'opinion, vaincront les résistances routinières du département de la marine. Et si la nouvelle publication annoncée de M. le prince de Joinville faisait naître quelques dissentiments entre lui et M. de Mackau, notamment en ce qui concerne la navigation à la vapeur, les efforts de l'administration seront du moins sollicités, le sentiment public tenu en haleine, les discussions scientifiques provoquées, les études et les lumières puissamment excitées.

Après la marine, où l'on doit s'attendre à voir revenir encore Taïti et la reine Pomaré, dont nous n'avons pas lieu d'être fort satisfaits, le ministère le plus exposé à discussion, selon la coutume de chaque année, c'est le ministère de la guerre. La commission demande à M. Soult une réduction de 3 millions de francs, sans compter une autre réduction générale de trois autres millions qui porte sur l'ensemble du budget. L'épée de Toulouse ne rit pas quand il s'agit de réduire son budget spécial ; et telle est son opiniâtreté que, presque toujours, sa constance toute militaire finit par lasser le mauvais vouloir de nos Chambres complaisantes. Cette fois, du moins, on doit compter sur la persistance de nos législateurs financiers. Voilà déjà tant de millions jetés, comme incidemment et avec prodigalité, dans une foule de questions financières, de travaux publics de toute espèce, que l'addition en est effrayante et nous donne un avertissement salutaire. Il faut savoir pousser le stoïcisme du calcul jusqu'à tempérer, sous toutes réserves de l'honneur et de l'intérêt français, l'ardeur guerrière de notre armée d'Algérie qui ne demanderait pas mieux que de recommencer des expéditions longues et coûteuses.

Une partie trop vulnérable encore du budget de la guerre, c'est cette nouvelle organisation de l'Algérie, dans laquelle on crée un large cadre d'administration, un conseil d'Etat au petit pied, *des rapporteurs civils*,

et tout ce qui s'ensuit, sans oublier surtout les honoraires. Manie et corruption du siècle ! on crée les places pour les hommes, et non les hommes pour les places. On nomme des administrateurs avant qu'il n'y ait des administrés, comme on a créé des magistrats avant qu'il n'y eût des justiciables. Et toutes ces inutilités coûteuses d'états-majors civils arrivent pour contenter quelques solliciteurs en crédit, pour rassurer quelque majorité flottante, pour raffermir quelque élection compromise, pour indemniser quelques incompatibilités morales ou politiques. C'est un trafic de consciences et de faveurs. Les ministres ont besoin de cela. C'est avec cela qu'on achète et qu'on mène les hommes depuis très-longtemps, et particulièrement depuis le XIXe siècle et notre gouvernement représentatif.

Si encore nos soldats et nos vaisseaux avaient bonne raison de l'orgueil anglais, du mauvais vouloir de la reine Pomaré, et de l'insaisissable Abd-el-Kader ! Si encore nous n'étions pas abusés et appauvris par les stériles victoires d'Isly et de Mogador, et par les vains traités de Tafna et de Tanger !

Au lieu de victoires fécondes et de traités efficaces, il est bien plus facile de créer des emplois et des appointements. Il est bien plus facile de s'abandonner, avec une générosité prolixe, à la nomination d'un nombre indéfini et illimité de Pairs de France. L'ordonnance succède à l'ordonnance. Le candidat oublié espère au lendemain. Tous les matins le public moqueur demande à son journal si quelque nouvel invalide est envoyé au Luxembourg. Des amitiés, des promesses, des hommes restés blessés sur le champ de bataille électoral, des départements à satisfaire, des candidatures électorales à prévenir ou à préparer, des votes à maintenir ou à conquérir, telle est l'immense et commode source où les prodigalités ministérielles, avec l'élasticité des *catégories*, va puiser le recrutement incessant de la pairie, annuellement décimée par la mort. La noble Chambre ne sera plus bientôt l'illustre reliquaire de nos plus anciennes renommées, l'honorable retraite des talents qui demandent le repos, l'asile des vies politiques agitées et désabusées qui aspirent à déposer le rôle ardent de leur jeunesse ; et, si l'on n'y prend garde enfin, à force d'improviser Pairs de France des hommes dont personne ne connaît la renommée, on convaincra tout le monde de l'inévitable besoin de réformer la constitution de notre pairie, dont l'effrayante mobilité et la non-importance permanente ne peuvent profiter qu'aux volontés ou aux débonnairetés du pouvoir exécutif.

Si tous les sarcasmes de la presse, si toutes les métamorphoses empruntées à la pluie et à l'inondation qui nous désolent n'avaient déjà vitupéré et ridiculisé cette intempérance de croix-d'honneur qui ont marqué les dernières semaines, nous jetterions aussi en riant notre blâme à l'usage immodéré d'une distinction qui, si elle coûte peu à donner, devrait coûter beaucoup à obtenir ; nous déplorerions ces folles

distributions de la monnaie de l'honneur, qui rendent presque de la verve à la vieille *Némésis*, et qui font regretter que le gouvernement ait fait autrefois avorter la proposition de M. le baron Mounier; et nous serions tenté de trouver remarquable l'éloge singulier que nous entendions adresser l'autre jour au caractère de M. Odilon Barrot, de n'être pas même chevalier de la Légion-d'Honneur.

Au reste, tant que nous n'aurons pas une législature nouvelle, une majorité retrempée, un ministère ayant une force propre et de l'avenir, tant qu'on ne saura pas même s'il y aura ou s'il n'y aura pas dissolution de la Chambre actuelle, ce sera un non-sens de tenter et de demander des réformes morales, des réformes de principes. Les réformes réalisables, les réformes à résultats doivent être produites par le mouvement naturel des affaires et des cabinets successifs. Pour réussir et devenir utiles, elles doivent être conduites et non subies par le pouvoir qui règne. Hors de là, il n'y a que décomposition et abaissement.

Le ministère dit à l'oreille de ses amis qu'il n'a pas l'intention de dissoudre les Chambres cette année, ce qui précisément fait croire à l'opposition que la dissolution aura lieu. Pourtant, si l'on sait la vérité, l'avis des préfets consultés n'aurait pas été très-favorable à la pensée d'une élection prochaine. On doit supposer aussi que le pouvoir inamovible n'a pas trop l'envie de se priver d'une année presque assurée de repos. Si ce n'était la condition actuelle du ministère, qui semble ne pouvoir vivre ni sans élections ni avec les élections, on croirait volontiers qu'aucune résolution n'est encore prise, ni pour ni contre, et qu'on attend les événements et les conseils de l'opportunité. A quoi bon chercher à deviner un secret qui, probablement, n'existe pas encore? L'affirmation et la négation ont leurs chances, beaucoup plus sans doute que les voyages à Paris de la reine Victoria, d'Isabelle, et de je ne sais quelles autres têtes couronnées. Paris n'est plus accoutumé, dès longtemps, à devenir le congrès des rois.

Tandis que les Chambres se réjouissent de partir, que se préparent les pèlerinages royaux et ministériels, et que nous attendons tous le soleil, le vide commence à menacer le Palais-Bourbon, déjà veuf de M. de Lamartine, bel astre errant dans l'espace, trop magnifique et trop indisciplinable pour devenir l'humble et obscur satellite d'un système, trop irrégulier et trop mobile pour devenir le centre d'attraction d'un système quelconque, et entraîner dans son orbite de glorieux et nombreux satellites; triste aigle fourvoyé et vieillissant, égaré et blessé dans les airs, qui, offensant les choses positives et offensé par elles, a besoin de solitude pour guérir ses blessures, et de ses poétiques ailes pour se consoler de ne pouvoir se poser d'aplomb sur la terre prosaïque de la politique et des affaires, et de ne pouvoir plus s'appuyer sur le sol ferme et sûr des disciplines religieuses! Talent illustre qui se consume en splendeurs stériles, en inconstantes ardeurs!

Chez nous, les grandes affaires politiques et les grandes émotions sont passées. La maladie et la retraite temporaire de M. Guizot les empêcheraient seules de renaître. Aussi, depuis les ardeurs excitées par le projet de loi sur l'armement des fortifications, et par l'*ordre du jour motivé* contre les Jésuites, nos élus se sont tout à fait plongés dans les douceurs tracassières des intérêts matériels. On ne sait plus guère s'il y a un ministère, s'il y a une majorité ou une minorité, tant le cabinet se laisse ballotter entre les sentiments et les intérêts contraires. Il y a même tel jour où l'on ne sait plus s'il y a une Chambre de Députés, et où le président, à qui l'on reproche un peu de mollesse, lève la séance, pour faire acte de vigueur, avant qu'on ait pu réunir un nombre suffisant pour délibérer. Cette sévérité présidentielle excite un peu de colère et cause presque un scandale parmi les habitants du Palais-Bourbon, et surtout parmi les journaux de la gauche dynastique.

Il faut nommer seulement la loi sur *la démonétisation des monnaies de billon*, la proposition de M. de Lagrange sur les *octrois*, et les modifications acceptées sur les *justices de paix*. La guerre finit entre le sésame et les autres plantes oléagineuses. Sans compter la proposition de M. Demesmay sur la réduction de l'impôt du sel, il y a encore vingt-sept projets de loi à voter, dont un grand nombre sera inévitablement renvoyé à la session prochaine, et parmi lesquels plusieurs fort importants et fort urgents, par exemple : la loi sur le *régime des esclaves dans les colonies*, la loi sur *les théâtres*, divers projets sur la *navigation intérieure*, sur *les canaux*, sur le *service des correspondances transatlantiques*, sur les *travaux extraordinaires de fortifications*, et l'*amélioration des ports*. Mais l'intérêt se concentre en ce moment sur les questions des chemins de fer et sur la discussion future du budget, dont le rapport a déjà été présenté, à l'éclatante satisfaction de nos mandataires pressés de retourner dans leurs provinces et leurs familles.

Le *chemin de fer du Nord*, qui vient de se voter, était le rendez-vous naturel où l'on devait résoudre les difficultés principales applicables à tous les autres chemins. Le système des compagnies, agréé par le gouvernement, le chiffre mobile de la durée des concessions, les grandes précautions gouvernementales et administratives qui devaient rassurer l'Etat, le public, le commerce, les voyageurs, les marchandises, contre l'agiotage, l'infidélité et l'avarice des compagnies : tout cela a été plus ou moins complétement formulé dans la loi votée.

Les concurrences d'arrondissements et de tracés ont été la partie dramatique et ardente de la discussion. Boulogne et Calais ont emporté leurs embranchements. Les dames de Fampoux et d'Hazebrouck ont eu aussi leur assaut et leur conquête. Dans l'ivresse du succès, et dans le transport de leurs applaudissements, elles ont presque mérité d'être rappelées à l'ordre, séance tenante, par le président de la Chambre. Les émotions contenues ont débordé dans la salle des Pas-Perdus, les san-

glots de joie ont éclaté, les pleurs de la reconnaissance se sont ouvert passage ; on s'est précipité dans les bras de ses représentants, on les a inondés de larmes, et, dans ces pathétiques effusions de sensibilité locale, plus d'un honorable a été obligé de se dérober, par une fuite prudente, à ces embrassements élégiaques, et plus d'un autre a été vu mêlant ses propres larmes aux larmes féminines d'Hazebrouck et de Fampoux.

En attendant la solution, préjugée d'avance par la loi précédente, des chemins de fer de Paris à Lyon, d'Avignon à Lyon, de Paris à Strasbourg et à Nantes, la Bourse s'abandonne sans frein à son jeu et à ses spéculations hasardeuses sur les actions des chemins de fer : inévitables abus que les précautions législatives peuvent circonscrire, mais non pas éviter. Quand on arrête trop le mouvement, on risque de paralyser. Avant même qu'il n'y ait des compagnies adjudicataires, avant même que les chemins ne soient votés et commencés, il y aura d'heureux joueurs qui auront fait leur fortune. Ce bénéfice-là est plus sûr que celui qu'espèrent les compagnies.

En ce temps de suspension, d'attente et de repos maladif, ce qui remplit encore le plus la pensée publique, c'est la question religieuse.

On se demande si les Sœurs de Saint-Joseph, chassées de l'hospice d'Avignon par la toute-puissance de l'administration civile, contre le vœu des populations et du conseil municipal, mais retenues par l'archevêque, qui refuse de leur laisser substituer les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, demeureront vaincues avant que l'attitude ferme de l'archevêque ait éclairé les opinions ennemies, et attesté qu'il ne faut pas disgracier préventivement de pauvres et saintes femmes sans avoir du moins de véritables et sérieux reproches à leur adresser. Il est permis d'apercevoir, en cette simple affaire, quelques-uns des alarmants symptômes d'intolérance civile et irréligieuse qui ont si tristement éclaté dans la question des Jésuites.

Nous espérons bien que l'impartialité de nos magistrats saura se tenir en garde contre toute prévention dans une affaire qui a eu et qui a mérité d'avoir du retentissement, l'affaire de M. Busch et du *Compendium*. Nous n'avons pas besoin de dire nos vœux pour la cause, qui est pour nous une cause fraternelle, et de donner nos éloges aux talents honorables qui l'ont habilement défendue.

Après la douleur le calme, après l'émotion le sang-froid. Déjà plus d'un regret et plus d'un embarras suivent le fameux *ordre du jour motivé*. Le ministère doit regretter d'avoir accepté, disons mieux, d'avoir subi une espèce de *blanc-seing* administratif pour poursuivre quelques religieux qui prêchent et qui prient. La Chambre elle-même doit bien avoir quelque pudeur de s'être donné l'air d'avoir peur de l'ombre de quelques robes noires, et d'avoir livré des citoyens français au bon plaisir de l'*extraordinaire*. Quand on ne s'est pas laissé effrayer, pour

la cause de la liberté, et malgré le beau et menaçant langage de M. de Lamartine, de l'enceinte continue et des fortifications de Paris armées de je ne sais combien de milliers de canons, et garnies de centaines de mille soldats permanents, c'est montrer peu de courage que de s'effaroucher de quelques moines ; à peu près comme les enfants ou les oiseaux qui s'épouvantent à la vue d'un lambeau d'étoffe de couleur, placé tout exprès au sommet d'un arbre pour effrayer les maraudeurs.

Quelques hommes du gouvernement ne sont point fâchés peut-être de pouvoir dire aux évêques et au clergé : « Vous le voyez, nous ne pouvons rien pour vous ; ne soyez donc pas trop exigeants ; faites le mort pour votre bien. » Et cependant, après avoir combattu à la Chambre la liberté religieuse par les principes du gallicanisme, les pseudo-gallicans courent à Rome invoquer le Pape contre les évêques.

Mais le cabinet ne se décidera pas aisément à tenter une expédition contre la rue des Postes ; car il comprend que la question religieuse est appelée à tenir une grande place dans les élections prochaines, et qu'il n'aurait pas peut-être, sous ce rapport, beaucoup à se féliciter de l'exécution de l'*ordre du jour motivé*, exécution qui aboutit de tous côtés à des questions vives de liberté individuelle et de violation de domicile.

Il y a plus d'un conservateur qui déplore que le cabinet se soit laissé aller à la remorque de l'opposition et d'un reste d'esprit révolutionnaire. Il y a plus d'un conservateur qui se console difficilement que le débat n'ait pas été maintenu à toute sa hauteur, et qu'on n'ait pas fait pénétrer plus puissamment, dans une Chambre qui se dit catholique et qui est légalement telle, un peu de cette tolérance et de cette justice sincères envers les catholiques, et même envers les Jésuites, qu'il faut aller chercher aujourd'hui, parmi nous, dans les paroles et les livres des protestants. Quelle belle mission aurait pu se donner une intrépide éloquence faisant justice de l'hypocrisie doucereuse et du révérencieux patelinage des orateurs qui s'agenouillent devant le Christ en le souffletant sur le visage de quelques religieux ! Les hommes de cœur savent quel est le danger de la loi elle-même, quand elle est exceptionnelle, et qu'il est difficile de s'arrêter une fois qu'on s'engage dans la voie de la persécution. Et l'on s'étonne douloureusement qu'un honorable caractère, tel que M. Odilon Barrot, ait pu dire sérieusement et naïvement, pour se disculper d'être en contradiction avec ses anciennes opinions exprimées sur la liberté d'association, qu'*il ne voulait pas être plus difficile que la Constituante en matière de liberté religieuse*. A-t-il donc réfléchi que les lois et l'esprit de l'Assemblée constituante ont amené le schisme, la confiscation, la déportation, la mort ?

Aux hommes vraiment religieux, il tarde que la liberté la plus haute, la liberté de la conscience, soit enfin séparée des questions dynastiques, et que l'indépendance du sentiment religieux et catholique plane au-

dessus des sentiments aristocratiques, royaux ou démocratiques de cette terre. Le temps est arrivé, pour tous les esprits éclairés, de ne plus confondre désormais, en la rapetissant et en la compromettant, la cause du Christianisme avec les sentiments et les opinions de la politique.

Il serait temps aussi que nos discussions religieuses, les plus solennelles et les plus graves de toutes celles qui peuvent avoir lieu parmi les hommes, fussent autre chose que de petites réactions et de petites revanches, dès longtemps prévues et préparées, contre les évêques et les catholiques, qui osent ne pas se tenir pour contents du monopole de l'éducation laïque et des doctrines du Collége de France, et contre le ministère, qui n'a pas donné suite et gain de cause au fameux rapport de M. Thiers.

Il n'est pas jusqu'à l'universel et juste succès des derniers pamphlets de Timon qui ne semble devoir apporter aux cœurs religieux quelques méditations graves et sérieuses.

Il est devenu nécessaire que la France, dans les choses qui intéressent le plus la conscience humaine, cherche la logique, la raison, la justice, l'esprit conséquent sous la forme piquante d'un pamphlet.

Il est devenu nécessaire, au milieu d'un peuple chrétien, d'une assemblée de législateurs chrétiens, en face d'hommes d'Etat qui ont proclamé encore en 1830 la religion catholique *religion de la majorité*, d'invoquer, en matière religieuse, et dans la cause catholique, l'appui de M. Agénor de Gasparin et du *Semeur*, et l'équité de *Oui et Non* et de *Feu! Feu!*

Il est devenu nécessaire de dire qu'il y a dans Timon plus de courage, plus d'indépendance, plus de loyauté, plus de franchise, plus d'élévation d'idées, plus de vérité, plus de science, que dans la plupart des polémiques religieuses, politiques, dynastiques, légitimistes ou républicaines, que dans le plus grand nombre des discussions des Chambres, des plaidoyers universitaires, et de nos journaux de toute couleur.

Il est devenu nécessaire d'avouer qu'il y aura plus à gagner peut-être pour les progrès de la raison publique, et que la question religieuse sera mieux éclairée, et fera des pas plus décisifs, par les étincelants et amers opuscules de Timon, par les originales excentricités d'une véhémente satire, que par presque toutes les élucubrations parlementaires, ministérielles, académiques et pédagogiques.

Triste et remarquable situation d'un peuple chez lequel on ne peut arriver à la vérité que par le ridicule et à la lumière que par le sarcasme! lamentable ignorance d'une nation spirituelle, où l'éducation nationale, à défaut de principes et d'études, a besoin d'être faite par les morsures de l'épigramme, et où le bons sens lui-même a besoin de se naturaliser par les malices de l'esprit!

Tandis que, dans son silence systématique, une part de la presse opposante redoute de populariser Timon davantage en lui ouvrant ses colonnes, même pour en médire, les journaux les plus graves, et les *Débats* eux-mêmes, sont obligés de lutter contre le pamphlétaire et de lui rendre encore hommage en l'attaquant. Et jusque dans ce recueil, dont la gravité et la modération se tiennent soigneusement à l'écart des ardeurs inconsidérées, on apprécie l'œuvre de Timon avec une distinction d'esprit qu'il nous est interdit de louer.

Et il se trouve ainsi que le rusé petit livre court en milliers d'exemplaires, et comme l'événement de la semaine, dans les salons, au Palais, à la Bourse, chez les étudiants, parmi toute la jeunesse, dans tous les rangs, dans tous les âges, dans toutes les professions, dans toutes les provinces, chez les femmes, chez les politiques, partout.

Et il se trouve que la toque des procureurs généraux demeure passablement déchirée, que la cuirasse mal jointe du faux gallicanisme est passablement entamée, et que les toges rouges des parlementaires, les robes noires de la basoche, et jusqu'à la simarre du ministre des cultes, ont reçu des égratignures profondes qu'il ne sera pas aisé de fermer.

REVUE SCIENTIFIQUE.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES.

L'Académie a tenu le 17 mai la séance publique où elle décerne ses prix annuels, et propose les sujets des prix à décerner dans les années suivantes.

De tous les concours que l'Académie avait ouverts pour 1845, un seul a été jugé satisfaisant : celui de philosophie. Le sujet proposé était des plus difficiles; c'était l'histoire de toute la philosophie allemande moderne. Le mémoire couronné, dont l'auteur est M. Wilm, et dont M. de Rémusat a fait un pompeux éloge, contient à la fois l'exposition détaillée et la critique de toutes les spéculations germaniques, depuis Kant jusqu'à Hegel. Si M. Wilm appartient à l'école éclectique, comme nous le présumons, il sera curieux et utile de connaître le jugement qu'il porte sur des systèmes qui ont beaucoup contribué au développement de l'éclectisme et où l'on trouve la source de plusieurs des plus importantes théories de M. Cousin. Une mention honorable a été accordée à un autre mémoire, dont l'auteur s'est franchement déclaré partisan de la philosophie de l'absolu. L'école catholique a donc été moins heureuse dans ce concours que dans celui qui avait été ouvert sur le Cartésianisme et qui a fait la réputation de M. Bordas-Demoulin. Mais il ne faut pas oublier que l'ouvrage le plus important que nous possédions en France sur la dernière période de la philosophie allemande, le seul qui permette de la juger en connaissance de cause, a été écrit tout entier sous l'inspiration d'une conviction chrétienne; nous voulons parler du livre intitulé : *Hégel et la Philosophie allemande*, qu'un élève de M. Buchez, le docteur Ott, a publié l'année dernière. Quel que puisse être le mérite du mémoire de M. Wilm, nous sommes certain qu'il ne fera pas oublier le travail de son devancier.

L'Académie propose, pour sujet du prix à décerner en 1848, l'*Examen critique de la philosophie scolastique.* Les concurrents devront s'attacher à la grande époque, à l'époque classique de cette philosophie, celle qui remplit les XIIIe et XIVe siècles, et borner leurs recherches à la France et surtout à l'Université de Paris : « la France, ajoute le programme, ayant été au moyen âge la lu-« mière de l'Europe, et l'Université de Paris la mère de toutes les autres Uni-« versités, françaises et étrangères. » L'Académie appelle aussi l'attention particulière des concurrents sur la querelle du réalisme, du conceptualisme et du nominalisme, et les invite à ne pas se borner à retracer l'histoire des écoles et des systèmes, mais à rechercher la part d'erreur et surtout la part de vérité que ces systèmes et ces écoles peuvent contenir. On doit savoir gré à l'Académie d'avoir tracé un si beau programme, qui tentera sans doute l'ambition de

ceux des membres du clergé qui se sont voués aux études philosophiques, et à qui leurs connaissances théologiques permettent de mieux apprécier les théories scolastiques que ne le ferait tout autre métaphysicien. Les deux domaines de la philosophie et de la théologie, si voisins de leur nature, étaient en effet presque confondus au moyen âge, et il est évident qu'on ne peut bien connaître l'un sans avoir beaucoup étudié l'autre. La question posée par l'Académie est un défi adressé aux philosophes catholiques. Nous espérons qu'ils y répondront et n'abandonneront pas à des rationalistes la tâche de faire connaître les plus grands docteurs de nos Universités et de juger saint Thomas.

On ne doit pas s'étonner que les questions philosophiques posées par l'Académie soient presque exclusivement historiques ; l'esprit de l'éclectisme le veut ainsi, et l'école éclectique a monopolisé presque toute la section de philosophie, dont un seul membre, un physiologiste obscur, ne lui est pas ouvertement rallié. Ce n'est que par exception que l'Académie a mis au concours, pour 1846, *la théorie de la certitude ;* nous ne croyons pas qu'elle ait jamais proposé d'autre question dogmatique.

Dans la section de morale, l'Académie n'a pas cru devoir décerner de prix sur la question suivante, qu'elle remet au concours pour 1847 : *Rechercher quelle influence les progrès et le goût du bien-être matériel exercent sur la moralité d'un peuple.* La question qui reste posée pour le concours de 1846 ne s'attaque pas, comme la précédente, au principe même de la morale, mais elle touche les intérêts les plus vifs de la France, et il importe, pour la direction de l'opinion publique, qu'elle reçoive une solution décisive et complète. La voici : *Rechercher et exposer comparativement les conditions de moralité des classes ouvrières agricoles et des populations vouées à l'industrie manufacturière.*

Dans la section de législation, l'Académie a retiré la question du contrat d'assurance, et lui a substitué celle-ci : *De l'origine des actions possessoires et de leur effet pour la défense et la protection de la propriété.* C'est en 1847 qu'elle décernera le prix, en même temps qu'elle jugera le concours sur un autre sujet plus vaste et plus fécond qu'elle a proposé l'année dernière, et qui n'aurait pas été indigne de la plume de Montesquieu. Elle a demandé aux concurrents de *Retracer les phases diverses de l'organisation de la famille sur le sol de la France depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours.*

La section d'économie politique et de statistique avait proposé pour sujet du prix, en 1845, de *Déterminer les faits généraux qui règlent les rapports des profits avec les salaires, et d'en expliquer les oscillations.* Peu satisfaite des mémoires qui lui ont été adressés, elle maintient, pour 1847, ce même sujet, que les économistes, en effet, ne sauraient trop étudier. Les deux questions suivantes restent posées : 1° pour 1846, *Déterminer, d'après les principes de la science et les données de l'expérience, les lois qui doivent régler le rapport proportionnel de la circulation des billets avec la circulation métallique, afin que l'État jouisse de tous les avantages du crédit sans avoir à en redouter l'abus ;* 2° pour 1847, *Rechercher, par l'analyse comparative des doctrines et par l'étude des faits historiques, quelle a été l'influence de l'école des physiocrates sur la marche et le développement de la science économique ainsi que sur l'administration générale des États, en ce qui touche les finances, l'industrie et le commerce.* L'école des physiocrates est plus connue sous le nom d'école des économistes. Fondée par Quesnay, attaquée par Voltaire, illustrée par Turgot, elle occupe une place à part dans le XVIIIe siècle, et a exercé sur les travaux scientifiques de l'époque une influence notable et souvent heureuse, qui s'est prolongée pendant une grande partie de la Révolution.

Enfin l'Académie remet également au concours, pour 1847, dans la section d'histoire, la question de la *Formation de l'administration monarchique depuis Philippe-Auguste jusqu'à Louis XIV inclusivement ;* et demande, pour le concours de 1848, de *Démontrer comment les progrès de la justice criminelle, dans la pour-*

suite et la punition des attentats contre les personnes et les propriétés, suivent et marquent les âges de la civilisation, depuis l'état sauvage jusqu'à l'état des peuples les mieux policés.

Outre ces prix, qui sont chacun de 1,500 francs, un prix quinquennal de 5,000 francs a été fondé par M. le baron Beaujour pour l'étude des problèmes qui intéressent le sort des classes pauvres. Ce prix n'a pas non plus été décerné cette année, les juges n'ayant pas cru qu'aucun des concurrents eût déterminé, comme on le demandait, *les applications les plus utiles qu'on peut faire de l'association volontaire et privée au soulagement de la misère.* On doit regretter qu'un sujet si capital soit retiré du concours et soit remplacé par une question plus facile, sans doute, mais dont la solution sera nécessairement moins fructueuse, savoir : *l'examen critique du système d'instruction et d'éducation de Pestalozzi, considéré principalement dans ses rapports avec le bien-être et la moralité des classes pauvres.*

— La notice que M. Mignet a lue dans cette même séance sur la vie et les ouvrages de M. Simonde de Sismondi a été fort applaudie. On y retrouve en effet le style ferme et sobre et l'art de composition qui ont fait la réputation de cet écrivain, et qui conviennent si bien à des solennités académiques. Les éloges que M. Mignet a prodigués à un ancien correspondant de l'Académie dont il est le secrétaire et l'organe habituel n'étaient pas moins de circonstance, et il faut même lui savoir gré de les avoir tempérés par quelques restrictions assurément bien légitimes.

Il y avait deux hommes dans M. de Sismondi, l'économiste et l'historien.

Comme économiste, il avait d'abord professé toutes les doctrines de l'école anglaise, et les avait résumées, sous l'Empire, dans un de ses premiers ouvrages où il s'avouait pour le disciple d'Adam Smith. Plus tard, le spectacle de la misère à laquelle la concurrence illimitée réduisait déjà les populations ouvrières de l'Angleterre changea le cours de ses idées, et il publia ses *Nouveaux Principes d'économie politique,* où il rappelait la science à son véritable but, celui d'améliorer la condition humaine, et cherchait les moyens d'assurer une distribution plus équitable des richesses dont la production avait seule préoccupé son maître. C'était en 1819, alors que tous les publicistes du continent préconisaient à l'envi les bienfaits de la liberté la plus absolue de l'industrie. Cette initiative, hardiment prise et vigoureusement soutenue, est le véritable titre de gloire de M. de Sismondi, qui a ainsi rouvert à l'économie politique une route qu'elle avait malheureusement délaissée. La publication des *Nouveaux Principes* fera époque dans l'histoire de la science. Depuis lors, le point de vue sous lequel on examine les problèmes économiques n'a plus été le même ; on a senti que les produits étaient faits pour l'homme et non l'homme pour les produits, selon l'ingénieuse expression de M. Droz, et la plupart des économistes, en dénonçant les fléaux qu'accumule sur les classes ouvrières la tyrannie des capitaux, ont demandé que la liberté fût réglée pour devenir plus salutaire et plus féconde. Les réformes que proposait M. de Sismondi étaient au moins singulières, il est vrai. C'est lui, par exemple, qui a proposé d'interdire le mariage aux pauvres. On reconnaît ici l'influence de Malthus. Mais quoi qu'on puisse penser d'un projet si sauvage, et bien que M. de Sismondi ait signalé le mal sans indiquer le remède, comme le lui a reproché M. Mignet, il faut lui rendre cette justice qu'il a réclamé pour l'humanité, et n'a pas voulu d'une science qui considérait l'homme comme un pur agent, un simple instrument de production.

Les œuvres historiques de M. de Sismondi sont certainement moins originales et moins dignes d'intérêt. Jamais écrivain n'a été plus injuste envers l'Église et n'a été plus aveuglé par ses préventions. Il professait pour le Christianisme une haine opiniâtre qui l'empêchait de rien comprendre aux époques

dont il écrivait l'histoire. Protestant de naissance et rationaliste de conviction, il joignait les rancunes du sectaire à l'esprit de dénigrement qu'il avait puisé à l'école de Voltaire. Mais chez lui la passion, toujours froide et morne, n'avait pas même la vertu d'échauffer le style. On sent, à le lire, qu'il était né à Genève et avait été élevé dans le sein de l'atmosphère glaciale que Calvin a soufflée sur cette ville. Même en traçant les tableaux les plus sombres et les plus chargés, il reste lourd, prosaïque, sententieux, sans que sur cette trame uniforme se détache jamais rien de vigoureux ni de saillant, sans qu'aucun accent énergique vienne rompre la monotonie du récit. Ajoutez que M. de Sismondi était un élève de la philosophie la plus stérile du XVIIIe siècle, et que, rétréci encore par cet enseignement, son esprit, qui était naturellement porté à l'analyse, ne pouvait s'ouvrir à aucune généralité féconde. Non-seulement il n'a pas saisi l'unité de la civilisation chrétienne, mais il ne saisissait même pas les grands traits qui caractérisent une époque, et ne suivait pas, à travers les générations, le développement des idées et des institutions qui fait la continuité d'un peuple. Il dédaignait les origines; il méprisait la tradition; ni le sentiment ni la science ne lui avaient appris ce que c'est qu'une nationalité, et, sauf quelques aperçus sur la situation économique des populations, il n'y a pas d'historien dont la vue ait été plus courte. Le seul principe philosophique qui le guidât dans ses études consistait à juger les hommes de tous les temps et de tous les lieux sur la règle sèche et étroite en laquelle lui, écrivain du XIXe siècle, protestant, genevois et philosophe, avait placé l'idéal suprême du bien. Je laisse à penser ce que deviennent un Charlemagne, un Grégoire VII, un saint Bernard, un saint Louis, appréciés à une telle mesure.

Malgré les rigueurs de l'étiquette et les nécessités d'un éloge officiel, M. Mignet n'a pas tout à fait voilé ce triste côté du portrait de M. de Sismondi. Il a parlé des préjugés que le protestant et le citoyen de Genève nourrissait contre l'Église et contre la monarchie; il aurait pu parler également de l'inimitié mal déguisée qu'avait pour la France un homme qui écrivait en français, mais n'était Français ni par l'âme ni par le sang, et dont les volumineux ouvrages n'enseignent que le mépris de nos ancêtres, et n'inspirent que la haine de toute notre tradition.

H. F.

BULLETIN LITTÉRAIRE.

PAMPHLETS.

Feu! Feu! par TIMON [1].

OUI ET NON a jeté l'alarme dans le camp de tous ces faux libéraux, de ces démocrates masqués qui ne peuvent comprendre qu'il y ait un droit commun, une liberté pour ceux qui prient Dieu comme pour ceux qui le blasphèment, pour le catholique et le prêtre comme pour le panthéiste et l'athée. On poursuit des plus sales invectives l'homme qu'hier encore on portait aux nues, et cela parce qu'il a trop de logique pour s'atteler à la remorque de M. Dupin, du *Constitutionnel* et des *Débats*, trop de courage pour ne pas s'élever contre l'injustice, trop de démocratie pour ne vouloir la liberté qu'au profit d'un parti. Les uns l'appellent *déraisonneur, bête brute;* les autres *ultra-bonapartiste, ultra-carliste, ultra-moliniste, ultra-obscurantiste*, etc.; ceux-ci, *gueux de papiste, suppôt de Loyola, abominable vicomte, obscurantiste, hypocrite, Frère ignorantin;* ceux-là, *carliste déguisé, misérable écrivain de sacristie, vil renégat*. Tel est l'échantillon des libérales aménités du parti de la tolérance et de la liberté: jugez du reste. Les électeurs de Timon lui retirent leurs votes, et tous ces intrépides démocrates lui dénient sa popularité. Quel disgrâce en effet de ne plus marcher avec de pareils gens!

FEU! FEU! leur répond à tous, et nous pouvons dire que les balles frappent au cœur. Nous voudrions pouvoir citer en entier ce pamphlet, où, à côté de l'ironie la plus acérée et la plus mordante, Timon s'élève souvent à une éloquence qui surpasse tout ce qu'il a écrit jusqu'ici; mais, dans l'un ou l'autre cas, toujours la phrase revêt, sous sa forme spirituelle, la vérité la plus incisive. Mais citons surtout, citons longuement. Sans doute presque tous auront déjà lu cet écrit qui remue tant de choses; mais il est des pages qu'on lit et qu'on relit après les avoir déjà lues, et certes celles-ci sont du nombre.

Timon débute en apostrophant ainsi ce parti qui l'attaque avec l'arme lâche de l'anonyme: « On se cache, on tremble, on a peur. Vous savez qui je suis, et je ne sais qui vous êtes! Je marche et vous m'attaquez par derrière! Je sens le poignard dans mes reins, je me retourne et je ne vois point la main qui m'a percé. Je vous refuse donc nettement le courage, non pas le courage de se faire tuer ou estropier dans quelque bataille de rue ou de frontière, car c'est ce qu'il y a au monde de plus facile et de plus vulgaire, mais le courage de signer son nom, quand on a un nom. Vous êtes un parti, dites-vous, et lequel? Solidaire, et de quoi? Quelles sont donc aussi vos théories, vos théories solidaires? Elles se battent et s'entre-battent aujourd'hui depuis les extrémités de

[1] Pagnerre, rue de Seine, 14 bis. Prix, 75 c.

l'impérialisme jusqu'au territoire de la communauté. Sur quels principes de civilisation et d'équité repose votre politique d'extérieur? Je suis fâché de vous le dire, mais vous en êtes encore aux préjugés du moyen âge. Nous verrons un jour, bientôt peut-être, lorsque j'arriverai sur ce terrain, avec lequel de vous ou de moi se trouvera le peuple français! A l'intérieur, vous avez si habilement combattu que vous avez perdu, pied à pied, une à une, toutes les conquêtes de la Révolution. Il ne vous restait plus qu'à vous cacher derrière les fortifications, pour tirer de là, à boulets rouges, contre la liberté de conscience! Est-ce que j'ai rompu vos rangs lorsqu'il me suffisait d'y jeter une fusée? Est-ce que si je n'étais pas venu à votre secours vous eussiez enfoncé les bataillons carrés de la liste civile?....

« .... Quant à la religion, pour vous c'est la nuit, et pour nous c'est le jour. En fait de religion vous ne savez opposer à la grande Église du Catholicisme que toutes sortes de petites églises qui se culbutent les unes par-dessus les autres, et dont chacun de vous est le Dieu, le prêtre et l'autel.

« Dites-le franchement, vous ne croyez qu'à une chose : vous croyez seulement qu'il faut nous empêcher de croire. Je ne dis pas qu'il n'y ait pas chez vous unanimité sur ce point. C'est là la foi que vous vous faites et la liberté que vous nous laissez!

« Si voilà ce que vous êtes dans la presse, qu'êtes-vous dans la Chambre? qui vous représente et qui représentez-vous? quel est votre parti? quel parti? où sont ses chefs? Je ne sais pas moi-même si j'en suis ou si je n'en suis pas, ni quel est son étendard, encore moins son *Credo!*

« Parlerai-je de votre Babel électorale? J'userai plusieurs paires d'yeux et de langues pour découvrir et pour exprimer la sorte d'indépendance qui y règne, en matière particulièrement de liberté religieuse. »

Passons, et, pour savoir quelle est l'éducation morale de cette jeunesse élevée par l'Université, interrogeons les élèves eux-mêmes qui descendent les escaliers de la Sorbonne, leur diplôme de bachelier sous le bras.

« Monsieur le bachelier, à qui j'ôte mon chapeau, que savez-vous en religion!

« — Rien.

« — Entrez-vous parfois à l'église?

« — Jamais.

« — Quelles sont vos œuvres de charité?

« — Aucune.

« — Que faites-vous le matin?

« — Je fume.

« — Et le soir?

« — Je polke. »

Mais, au-dessous de cette « jeunesse, la pire jeunesse que nous ayons eu depuis cinquante ans, pareille aux eunuques du sérail, » il y a « un peuple laborieux qui bat l'enclume, tisse le coton et retourne la terre. » Et c'est ce peuple à qui l'on veut ôter la foi de ses pères pour qu'il coule doucement entre les bras du despotisme.

« Non, notre société officielle, avec ses petites choses et ses petits hommes, n'entraîne point le mouvement du monde. Quand ils deviendraient tous athées, depuis l'enfant qui tette jusqu'au vieillard qui s'éteint, il ne faudrait pas croire que la religion pérît pour cela. Jésus-Christ n'est pas venu sur la terre pour les riches, dont la couronne est de fleurs, mais pour les pauvres, dont la couronne, comme la sienne, est d'épines, et il y aura des chrétiens tant qu'il y aura des malheureux.

« D'ailleurs, il n'y a que la moitié de la société officielle de perdue; l'autre moitié ne l'est pas. Dieu, dans sa prévoyante sagesse, a voulu que ce qui périssait par l'homme se sauvât par la femme.

« Les femmes ont revêtu cette virilité de l'âme qui n'a point de sexe, et que les hommes ont perdue dans les débauches du doute et de la matière. Les femmes ont pris sur leurs maris cette sorte d'empire que les esprits fermes prennent toujours sur les esprits faibles. Les femmes enseignent à leurs jeunes fils ces leçons divines de morale et de religion que les colléges universitaires et quasi-universitaires ne peuvent pas tout à fait leur désapprendre; les femmes ne peuvent pas ne pas croire, parce qu'elles ont besoin de force pour elles-mêmes et pour les autres.

« L'homme officiel, absorbé par le continuel et violent amour de soi, ne connaît pas le peuple, ne l'étudie pas, ne le visite pas, ne l'aide pas, ne le sert pas, ne le porte pas dans son cœur, ne l'a pas même sur ses lèvres.

« Mais sa femme touche par tous les points au peuple : à ses vieillards sur le grabat, à son épouse en couches, à ses jeunes filles, à ses petits enfants, à ses misères, à sa faim, à ses blessures, à son désespoir, à son âme; elle y touche par le travail qu'elle lui procure, par l'éducation qu'elle lui donne, par les plaies de son corps qu'elle panse, par les vêtements dont elle le couvre, par l'argent qu'elle met dans sa poche sans qu'il s'en aperçoive, par sa parole de femme, la plus douce que le cœur du pauvre puisse entendre, par cette tendresse maternelle, inquiète, inventive, dévouée, prodigue, que la religion seule inspire, et qui cache dans le sein de Dieu le secret de sa récompense.

« Oui, la charité, la sublime charité que l'homme ne pratique pas, entretient continuellement chez les femmes la source vive de leur foi.

« Que la femme laisse donc à l'homme l'or, le pouvoir, l'agiotage et les sophismes! Qu'elle garde pour elle le gouvernement moral des esprits, ce gouvernement qui est le signe le plus manifeste des créatures que Dieu a faites à son image! Les hommes officiels ont abdiqué le commandement de leur espèce. C'est à la femme à le reprendre et à l'exercer dans le sein du foyer domestique avec la sainte autorité d'une épouse et d'une mère.

« Si j'avais un souhait à former, je voudrais que les femmes du monde lussent et relussent ce que j'écris ici, car les hommes du monde ne me comprendront pas; mais les femmes chrétiennes me comprendront, les femmes chrétiennes confirmeront mon témoignage lorsque je dirai que la Providence les a suscitées pour sauver la société.

« Les femmes, qu'elles s'en souviennent! répondront devant cette société, elles répondront devant Dieu de l'éducation première de leurs fils et de l'éducation plénière de leurs filles.

« Oh! que ne puis-je avoir, en m'adressant à leur raison, cette force victorieuse de la logique qui triomphe dans les luttes de l'idée! Que ne puis-je avoir, en m'adressant à leur cœur, cette grâce qui persuade et qui coule des lèvres de l'éloquence!

« On a fait, je le sais, on fait encore des efforts inouïs pour corrompre la moralité de la famille. On a dissous l'homme, on veut dissoudre la femme. La femme a résisté, elle résistera; elle s'adressera à la religion dans ce monde officiel qui s'ébranle et qui craque de toutes parts, et elle restera debout, pour les relever, au milieu de nos ruines.

« Quant à cette portion éclectique et barbue de notre société, beaucoup plus femme que la femme, je dis que les trois quarts ne savent ni ce qu'ils veulent, ni ce qu'ils sont, ni ce qu'ils font. Ce qu'ils sont, c'est ce qu'ils ne devraient pas être; ce qu'ils font, c'est ce qu'ils ne devraient pas faire; ce qu'ils veulent, c'est une sorte de religion sans révélation, sans dogmes, sans mystères et sans pratiques, qui ne soit pas une religion, et une sorte de démocratie qui ressemble à de la liberté pour soi et de la tyrannie pour les autres.

« Il est très-certain que je ne suis ni de cette sorte de religion, puisque je

me contente de celle de l'Evangile, ni de cette sorte de démocratie, puisque je veux la liberté pour tout le monde.

« Non, personne n'a de foi plus entière et plus invincible que la mienne au triomphe universel de la liberté ; mais je ne crois pas à l'avenir d'une fraction illibérale et turbulente qui s'intitule faussement la démocratie française, d'une fraction dont les chefs n'osent s'avouer, n'osent se nommer tout haut, n'osent se faire reconnaître à la parade, avec leurs épaulettes et leurs plumets, devant la troupe assemblée ; d'une fraction où il n'y a plus aujourd'hui d'homme digne de ce nom que la femme ; d'une fraction qui attaque la religion dans le prêtre, l'éducation dans le père, et la famille dans l'épouse ; d'une fraction qui saurait pointer un canon, mais qui ne sait pas défendre un principe ; d'une fraction qui serait la plus superbe des maîtresses comme elle serait la plus humble des servantes ; d'une fraction qui avorte dans l'enfantement après avoir conçu dans l'impuissance ; d'une fraction qui n'a que des appétits sans règles, des licences sans freins, des croyances sans objets, des idées sans plans, des doctrines sans unité et de l'esprit sans logique ; d'une fraction, enfin, aussi incapable de commander que d'obéir, et qui n'a jamais eu ni la raison du gouvernement, ni le saint amour du peuple, ni la haute intelligence de la liberté. Vienne un homme à verge de despote ; il vous l'enverra promener entre l'enceinte continue et les forts détachés, et, la prenant sous son bras, il lui donnera les étrivières ! »

Voulez-vous, maintenant, le portrait sur nature de M. Dupin ? Nous vous en citerons seulement ce passage :

« Ce n'est pas sa faute, c'est celle de son imaginative, s'il en est encore aux plaids de saint Louis et du bon roi Dagobert. Il regrette, très-certainement, de n'avoir pas vécu de ce temps-là, au risque de ne plus vivre de ce temps-ci. Je ne sais, mais il faut qu'il y ait quelque anachronisme dans son acte de baptême. Il a des respects, de la révérence pour les bonnets carrés de sa basoche ; il enfourcherait une mule pour aller encore aux audiences de la grand'chambre du parlement, qui se tenaient, l'an de grâce 1550, à sept heures du matin, si les juges d'aujourd'hui ne dormaient pas jusqu'à dix. Vous croyez que la vieille Sorbonne est morte, que les vieux parlements sont morts ; vous vous trompez, ils ne sont pas morts pour M. Dupin, ces intrépides champions des antiques et saintes libertés de l'Église gallicane : M. Dupin s'agenouille éjaculatoirement devant leurs perruques ; il évoque, dans son oratoire, les mânes de cet ingénieux Pithou ; il lui demande de ne lui apparaître toujours qu'en compagnie de ses quatre-vingt-trois libertés, ni plus ni moins d'une. Son tempérament ne lui laisse pas un moment de grâce. Presque toutes les nuits il voit le royaume de France en interdit, et, dans son patriotique effroi, il supplie, il conjure le roi et les Chambres de se défendre bravement contre les régales, les componendes, les comtes palatins et les bâtards au temporel.

« Voilà l'état de l'âme de ce pauvre M. Dupin, et vous voyez si j'ai tort de dire que cela fait vraiment pitié, et que les cardinaux, archevêques et évêques qui l'ont condamné, le pape advenant de surcroît, ne devraient pas lui refuser l'absolution, mais, toujours, après qu'il aura fait sa pénitence. »

Vient ensuite un dialogue qui contient la critique la plus spirituelle et la plus fine de M. Cousin, qui, tout en prêchant le Dieu tout, qui est dans le grand tout, se fourre un peu partout et ne se comprend pas du tout.

Mais passons aux évêques et aux gallicans.

« Trois journaux, trois avis différents ; trois philosophes, trois systèmes ; trois députés, trois votes ; trois socialistes, trois utopies ; trois religionnaires, trois sectes ;

« Au lieu que tous les évêques de France, sans se concerter, sans s'entendre, n'ont qu'une âme, une voix, une foi.

« On demande ce qui peut faire leur indépendance : eh ! mais c'est leur force ! et ce qui peut faire leur force : eh ! mais c'est leur union !

« Jamais, à aucune époque, le corps des évêques ne fut plus puissant. »

Ici Timon énumère les causes de la puissance des évêques ; nos lecteurs trouveront, dans l'article de ce numéro, intitulé *Timon et ses Pamphlets*, ce passage si éloquent et si vrai dont voici la suite :

« Mais ils ne seront pas pardonnés parce qu'ils ne veulent pas se laisser opprimer.

« Et opprimer par qui ? Par un pêle-mêle de gens de toutes sortes de religions sans religion, qui écrivent, discourent, crient, se montent, s'entêtent, s'ingénient, et qui finissent par se persuader qu'ils sont plus orthodoxes que le Pape et les évêques.

« On a beau leur dire : Mais Pithou, jugez-en par M. Dupin, était une espèce de docteur ridicule !

« Ils vous répondent : Qu'est-ce que cela fait, puisqu'il était gallican ?

« — Mais Louis XIV, dans le premier des quatre, tranche du despote !

« — Qu'est-ce que cela fait, puisqu'il était gallican ?

« — Mais Bossuet usurpait sur Rome !

« — Qu'est-ce que cela fait, puisqu'il était gallican ?

« — Mais Napoléon, consul et empereur, opprimait la liberté de toutes les espèces de Gauloises et de Gaulois.

« — Qu'est-ce que cela fait, puisqu'il était gallican ?

« — Mais, vous-mêmes, vous violez la liberté de conscience et la Charte de trente-six manières !

« — Qu'est-ce que cela fait, puisque nous sommes gallicans ?

« — Mais vous n'avez pas vérifié les textes des conciles, lu les mandements des évêques, traduit les canons de l'Église, étudié les lois de l'État, comparé l'histoire des temps !

« — Qu'est-ce que cela fait, puisque nous sommes gallicans ?

« — Mais vous êtes déistes, panthéistes et nihilistes, et vous vous en faites gloire, et vous vous moquez de nous, qui n'avons pas vos fortes têtes ! et, dès lors, que vous importe, à vous, que le Pape soit plus infaillible que les conciles, ou que les conciles soient plus infaillibles que le Pape, puisque vous ne croyez pas plus aux conciles qu'au Pape, et pas plus au Pape qu'aux conciles ?

« — Qu'est-ce que cela fait, puisque nous sommes gallicans ?

« — Cependant les évêques ont tous déclaré, le cardinal en tête, qu'ils ne reconnaissent au Pape aucune puissance d'intervention, soit directe, soit indirecte, sur les affaires de l'État !

« — Qu'est-ce que cela fait, s'ils sont ultramontains ?

« — Mais les évêques d'aujourd'hui soutiennent qu'ils sont plus nombreux que les quarante-trois évêques et abbés de 1682, puisqu'ils sont quatre-vingts, et que le tout est, en général, plus grand que la partie ; qu'ils sont plus indépendants que les évêques courtisans de Louis XIV, ce qui n'a pas besoin d'être prouvé, et qu'ils sont plus compétents que les gens d'il y a un siècle et demi pour juger les besoins de l'Eglise de France actuelle, puisqu'ils sont vivants et que les autres sont morts !

« — Qu'est-ce que cela fait, s'ils sont ultramontains ?

« — Mais ils sont plus libéraux que vous, puisque vous dites que le roi règne d'après le droit divin, et eux, qu'il ne règne que d'après la Charte !

« — Qu'est-ce que cela fait, s'ils sont ultramontains ?

« — Mais ils disent qu'il n'est pas raisonnable, en matière de foi, de vouloir forcer les autres à croire ce qu'on ne croit pas soi-même !

« — Qu'est-ce que cela fait, s'ils sont ultramontains ?

« — Mais ils assurent qu'ils en savent plus long en fait de liberté politique que

Bossuet, qui n'en savait guère plus long là-dessus que M. Dupin et tout son compagnonnage, et que, en fait de liberté religieuse, ils en montreraient à tout le monde, excepté à la Charte, de qui ils ont appris ce qu'ils savent sur ce point, et ce qu'ils prient qu'on apprenne aux gens qui ne le savent pas, ou qui disent ne pas le savoir!

« — Qu'est-ce que cela fait, s'ils sont ultramontains? »

Il faut nous arrêter enfin, et nous ne pouvons mieux terminer que par ces quelques lignes :

« Clergé de France, vous donnez au monde un beau spectacle! Autour de vous le sophisme politique dissout le monde officiel ; le sophisme philosophique égare les intelligences dans le vague des systèmes; le sophisme religieux multiplie les sectes. Vous, au contraire, vous êtes un, parce que la vérité est une, et que vous êtes avec la vérité.

« Evêques indépendants, enfants du peuple, fils de vos œuvres et du siècle, sujets de la Charte, citoyens d'un pays libre, continuez à rejeter ces prétendues franchises, qui ne sont que des servitudes, et qu'un despote royal et un despote consulaire ont arrachées à une assemblée de muets et à des conventicules de prélats courtisans. »

Une nouvelle édition de l'ouvrage de M. Ozanam sur *Dante et la Philosophie catholique au XIIIe siècle* vient de paraître à la librairie Lecoffre. L'auteur a complétement refondu son travail, qui est devenu ainsi un nouvel ouvrage. Nous reviendrons prochainement sur cette importante publication.

— Nous venons bien tard pour signaler *l'Instruction pastorale de M. l'évêque d'Orléans sur l'Eglise et les attaques dirigées contre elle de nos jours* [1], modèle de profondeur calme, de sagacité judicieuse, et, en même temps, d'une forme tellement limpide et parfaite qu'elle suffirait à la réputation d'un écrivain.

ERRATA.

L'article inséré au numéro du 10 mai, sur M. Fauriel et son enseignement, a besoin de plusieurs rectifications.

La notice de M. Fauriel sur La Fare et Chaulieu n'était que le commencement d'un travail plus étendu, et par conséquent plus sérieux, qui devait embrasser tous les classiques français.

Frédéric Schlegel ne fut point le premier maître, mais le premier condisciple de M. Fauriel dans l'étude du sanscrit.

Il faut ajouter les recherches de M. Paulin Paris à celles qui ont utilement corrigé quelques opinions un peu exagérées de M. Fauriel en histoire littéraire.

Il reste à relever quelques fautes d'impression :

Page 357, ligne 9 : *du mouvement historique*, lisez : *du monument historique.*

Page 361, ligne 18, *Cierchi*, lisez : *Cerchi.*

Page 377, ligne 2, *où les modernes,* lisez : *où les Grecs modernes.*

[1] 1 vol. in-18. Prix : 50 cent.; Waille, rue Cassette, 6 et 9.

Le Gérant, V.-A. WAILLE.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ ET Ce,
rue de Seine, 32.

MLLE D'AUBIGNÉ,

SON MARIAGE AVEC SCARRON.

(1652-1660).

Le morceau que nous publions est extrait d'un grand travail dans lequel M. le duc de Noailles s'est attaché à retracer la vie de Mme de Maintenon. Ce travail, fait d'après les sources, avec un soin scrupuleux et une rare impartialité, sera, nous n'en doutons point, un grand service rendu à notre histoire. Grâces à son noble biographe, la figure de Mme de Maintenon sortira pure et pleine d'intérêt de ce déluge de calomnies auxquelles la livra l'imprévu de la fortune. L'esprit du XVIIIe siècle recueillit avec avidité ces bruits injurieux, et la guerre au Christianisme profita des outrages accumulés sur une femme belle, spirituelle, modérée et vertueuse, dont la fidélité à la religion fut inébranlable. Il appartenait à M. le duc de Noailles d'accomplir une réhabilitation qui est pour lui un pieux devoir, et dont profitera le plus beau siècle de la France. En nous permettant la publication de ce fragment, M. le duc de Noailles nous donne une marque honorable de sympathie. Nos lecteurs, en voyant son nom dans ce recueil, regretteront, comme nous, que l'impression de douleurs trop légitimes l'éloigne encore de la tribune, où sa voix grave et son talent consciencieux ont conquis tant d'autorité.

(*Note du Rédacteur.*)

Le retour du roi dans Paris (octobre 1652) avait dispersé la société brillante de la Fronde. Gaston d'Orléans était à Blois avec sa cour, Mademoiselle à Saint-Fargeau avec ses dames, le prince de Condé réfugié dans le camp espagnol,

le cardinal de Retz envoyé prisonnier à Nantes. Les duchesses de Châtillon, de Montbason, de Longueville, MM. de La Rochefoucauld, de Rohan, de Beaufort, les principaux Frondeurs et beaucoup de leurs agents étaient exilés de la capitale ou s'y cachaient craignant de l'être. Scarron seul était resté, comme jadis, immobile dans sa chaise, et faisait les honneurs de sa maison et de son esprit aux seigneurs royalistes tout comme auparavant aux seigneurs du parti opposé. On rencontrait même chez lui, ce qui était rare autrefois, des femmes d'un assez haut rang et d'une vertu reconnue.

C'est qu'il s'était fait un grand changement dans l'intérieur du poëte. Au plus fort de la seconde guerre de Paris, au moment de ce sanglant combat du Faubourg-Saint-Antoine, où Mademoiselle fit tirer le canon de la Bastille, qui tua son mari [1], comme dit le cardinal Mazarin, au commencement de juin 1652, Scarron, à l'étonnement de tout le monde, s'était marié [2]. Mlle d'Aubigné, âgée de seize ans et demi, éclatante de fraîcheur et de beauté, toute parée de pudeur et d'innocence, était devenue la femme du poëte paralytique et bouffon que nous avons dépeint.

Un certain commandeur de Poincy (vers 1648), guéri de la goutte par le climat de la Martinique, avait inspiré à Scarron le désir d'aller essayer des climats coloniaux. La France n'avait point encore de colonies ; seulement quelques individus avaient essayé de fonder sur divers points des établissements français, qui restèrent sans résultats. Ce fut au gouvernement de Louis XIV que la France dut ses colonies, comme tout développement de sa grandeur, et ce ne fut que sous son règne que ces établissements particuliers, et d'autres qu'il fonda, admirablement dispersés sur les mers pour y assurer le développement et la puissance de notre marine et de notre commerce, devinrent stables et prospères ; en Amérique, le Canada, la Louisiane, les Antilles, Saint-Domingue et la Guyane ; en Afrique, le Séné-

[1] Mademoiselle se berçait toujours de l'espoir d'épouser Louis XIV, qui avait onze ans de moins qu'elle, et on l'entretenait dans cette idée ; mais il n'en fut jamais sérieusement question.

[2] Voy. la *Gazette de Loret* du 15 juin.

gal et l'île de Madagascar; dans l'Inde, Pondichéry, Surate et quelques autres comptoirs.

Mais vers l'année 1651, une de ces compagnies éphémères s'était formée pour exploiter l'établissement de Cayenne, que quelques négociants de Rouen avaient essayé de fonder en 1643, et sept à huit cents individus s'étaient réunis à Paris, prêts à s'y transporter. C'était la mode de prendre des actions dans cette compagnie, où l'on espérait faire fortune par la vente des esclaves, et non-seulement Scarron y avait placé une petite somme (3000 livres), mais, se flattant de l'espoir de retrouver la santé dans ces climats nouveaux, il s'était décidé à s'embarquer.

« Mon chien de destin, écrit-il à Sarrazin, m'emmène dans un mois aux Indes occidentales. Je me suis mis pour 1000 écus dans la nouvelle Compagnie qui va faire une colonie à trois degrés de la ligne, sur les bords de l'Orillane et de l'Orénoque. Adieu, France, adieu, Paris, adieu, tigresses déguisées en anges, adieu, Ménage, Sarrazin, Marigny. Je renonce aux vers burlesques, aux Romans comiques et aux comédies, pour aller dans un pays où il n'y aura ni faux béats, ni filous de profession, ni Inquisition, ni hiver qui m'assassine, ni fluxion qui m'estropie, ni guerre qui me fasse mourir de faim. »

Il devait emmener avec lui son ami Segrais et une femme, Céleste Palaiseau, fille bien née, qu'il avait séduite dans sa jeunesse et qui ensuite s'était faite religieuse. Son couvent ayant été supprimé à cause de ses dettes, Scarron l'avait recueillie chez lui et s'était chargé de son existence.

Il n'était pas jusqu'à la célèbre Ninon qui, menacée d'être enfermée dans un couvent par suite de quelque aventure, n'eut aussi l'idée de s'expatrier, au grand désespoir de ses nombreux adorateurs. Une première embarcation eut lieu en effet vers la mi-mai 1652; mais cette nouvelle tentative de colonisation ayant été tout aussi malheureuse que les précédentes, Scarron et Ninon renoncèrent à leurs projets. « Vers ce temps-là, nous apprend Segrais, Mlle d'Aubigné, revenue nouvellement d'Amérique avec sa mère, demeurait vis-à-vis la maison de Scarron (1612)[1]. »

Il est probable que l'envie d'avoir des renseignements sur l'Amérique fit désirer à Scarron de connaître Mme d'Aubigné. Mme de Neuillant[2] la lui amena et lui présenta en

[1] *Segraisiana.*
[2] Mme de Neuillant était mère de la maréchale de Navailles.

même temps Mlle d'Aubigné, sa fille, âgée de quatorze ou quinze ans, déjà belle, mais timide, et qui se mit à pleurer en entrant, embarrassée de sa robe trop courte et de sa toilette un peu provinciale ; sa jeunesse et son embarras touchèrent tout le monde, et particulièrement Scarron. Mais bientôt Mme d'Aubigné mourut en Poitou, où elle était retournée après avoir terminé, au prix d'une modique pension de 200 livres, les procès qu'elle avait avec sa famille. Mlle d'Aubigné resta quelque temps en Poitou après la mort de sa mère, vivant solitaire dans une petite chambre à Niort, où elle était presque sans ressources ; car Mme de Villette était morte aussi, et il ne lui restait plus que Mme de Neuillant ; c'était être privée de tout. « Elle fut chez Mme de « Neuillant, dit Tallemant, qui, quoique sa parente, la lais- « sait toute nue par avarice. » Son frère, un peu plus âgé qu'elle, était placé à Paris dans les pages. Mlle d'Aubigné avait une amie, Mlle de Saint-Hermant, qui lui avait donné de douces consolations au moment de la perte de sa mère et qui reçut d'elle un jour cette réponse :

« De Niort, 1650.

« Mademoiselle, vous m'écrivez des choses trop flatteuses, et vous me traitez, peu s'en faut, comme si j'étais d'un sexe différent du vôtre. Je suis bien plus flattée de vos louanges que de celles de M. M*** [1]. Il m'en donne avec plus de passion, mais pas avec autant de tendresse. Aussi me méfierais-je bien d'un amant qui saurait entrer dans mon cœur avec la même adresse que vous y entrez. Je ne regretterais point Paris si vous n'y étiez pas. Vous effaceriez tout ce qui m'y a plu. Je n'oublierai jamais les larmes que vous avez versées avec moi, et, toutes les fois que j'y pense, j'en verse encore. Je m'assieds avec un plaisir toujours nouveau sur cette chaise que vous avez travaillée de vos mains, et, quand je veux écrire, je ne suis contente ni de mes expressions ni de mes pensées, si je ne me sers pas de vos plumes et de votre papier. Je vous prie, Mademoiselle, de me dispenser de vous l'envoyer tout écrit. Je n'ai ni assez de courage ni assez d'esprit pour cela ; je vous en promets la moitié et vous aurez le reste quand j'aurai autant d'esprit que M. Scarron. J'aime bien Mlle de Neuillant. Je vous prie de le lui dire, et de la remercier du service qu'elle m'a rendu en me donnant en vous une amie qui me consolerait de la perte de ma mère, si quelque chose pouvait m'en consoler. »

Scarron vit cette lettre ; il fut frappé de tant de tact et d'esprit chez cette jeune personne qui l'avait intéressé dès qu'il l'avait vue. Il voulut à son tour lui écrire.

[1] Vraisemblablement le chevalier de Méré.

« Mademoiselle, je m'étais toujours bien douté que cette petite fille que je vis entrer, il y a six mois, dans ma chambre, avec une robe trop courte, et qui se mit à pleurer, je ne sais pas bien pourquoi, était aussi spirituelle qu'elle en avait la mine. La lettre que vous avez écrite à Mlle de Saint-Hermant est si pleine d'esprit que je suis mécontent du mien de ne m'avoir pas fait connaître assez tôt tout le mérite du vôtre. Pour vous dire vrai, je n'aurais jamais cru que, dans les îles de l'Amérique ou chez les religieuses de Niort, on apprît à faire de belles lettres, et je ne puis bien m'imaginer pour quelle raison vous avez apporté autant de soin à cacher votre esprit que chacun en a de montrer le sien. A cette heure que vous êtes découverte, vous ne devez point faire difficulté de m'écrire aussi bien qu'à Mlle de Saint-Hermant. Je ferai tout ce que je pourrai pour faire une aussi bonne lettre que la vôtre, et vous aurez le plaisir de voir qu'il s'en faut beaucoup que j'aie autant d'esprit que vous. Tel que je suis, je serai toute ma vie, etc. »

Mlle d'Aubigné, ramenée à Paris par Mme de Neuillant, fut de nouveau conduite par elle chez Scarron. Ses grâces croissaient avec ses années, et sa raison se développait encore plus que sa beauté. Le chevalier de Méré [1], bel-esprit du temps, qui s'était érigé en arbitre des bienséances et du bel air, demanda à Mme de Neuillant la permission de cultiver les heureuses dispositions de Mlle d'Aubigné, qu'il avait connue à Niort. Il avait donné des soins pareils à Mme de Clérembault et à la duchesse de Lesdiguières, qui lui avait dit : *Je veux avoir de l'esprit*, et à laquelle il avait répondu : *Eh bien, Madame, vous en aurez.*

Méré qui, dans le monde, prenait rang entre les courtisans et les auteurs, était un demi-savant et un demi-littérateur pédant, fat et compassé, qui se croyait plus d'esprit que Voiture, parce qu'il en avait fait quelques critiques judicieuses, et qui écrivait à Pascal : « Vous savez que j'ai « découvert dans les mathématiques des choses si rares que « les plus savants des anciens n'en ont jamais rien dit, et « desquels les meilleurs mathématiciens de l'Europe ont été « surpris [2]; » et, de là, le traitait en petit écolier à renvoyer à l'école. Mme de Sévigné, qu'il avait aussi poursuivie de ses déclarations, car il avait la prétention des bonnes fortunes, disait de son style apprêté que c'était un chien de style [3]. Il donna néanmoins des leçons à Mlle d'Aubigné et s'en vanta

[1] Charles Brossin, chevalier marquis de Méré, d'une ancienne famille du Poitou, mort en 1690. On a de lui :

[2] *Lettres du chevalier de Méré*, t. I, p. 110.

[3] Lettre du 14 novembre 1679.

plus tard, en s'attribuant le mérite de son esprit. Il composait à son usage des dialogues et des contes que Mlle d'Aubigné avait grand soin de laisser de côté quand il était parti pour retourner à son Plutarque. Elle échappa heureusement au goût affecté de son maître; mais lui n'échappa pas à l'empire qu'exerçaient déjà les jeunes attraits de son élève. Il en devint amoureux, comme Ménage l'avait été de la sienne, Marie de Rabutin-Chantal, qui allait devenir la marquise de Sévigné; l'un et l'autre avec aussi peu de succès.

Mlle d'Aubigné avait dès lors une réserve et une dignité naturelles qui protégeaient son âge et sa beauté et obligeaient à ne l'approcher qu'avec respect. Les malheurs de sa famille, les vicissitudes de sa vie à peine commencée et l'incertitude de son avenir semblaient avoir hâté pour elle le temps de la maturité et de la réflexion, et jeté comme une teinte de gravité sur sa jeunesse qui y trouvait une défense de plus.

A son premier voyage de Paris après la mort de sa mère, le chevalier de Méré lui adressait cette lettre :

« Je n'ose vous écrire, Mademoiselle, quoique vous m'ayez fait la grâce de me le permettre, et que ce ne soit pas la première fois que j'ai pris cette liberté; j'étais bien plus hardi dans un temps que j'avais moins l'honneur de vous connaître ; mais je trouve que plus je vous ai vue, plus vous m'avez inspiré de respect. Je crois que, si vous n'étiez que la plus belle et la plus agréable personne du monde, je vous dirais librement tout ce qui me viendrait dans la fantaisie; mais vous avez tant d'autres qualités de plus haut prix que, lorsqu'on vous écrit ou qu'on vous parle, il est bien malaisé de ne pas vous craindre. Depuis que je vous ai quittée, je n'ai rien vu de noble, de galant, ni de bon air, même quand il m'arrive de tourner ma pensée à ces dames chez qui j'allais quelquefois; je ne songe aux plus accomplies que pour vous mettre au-dessus d'elles. Encore que vous les effaciez et soyiez l'admiration de Paris et des mieux faits de la cour, il est pourtant vrai, Mademoiselle, que c'est dans mon esprit que vous conservez tous vos avantages. Mais est-il possible, Mademoiselle, qu'avec tant de raison d'aimer le monde et la vie il arrive pourtant que vous ne laissez pas quelquefois d'être bien sombre et d'avoir de tristes pensées? Je vous ai souvent vue en cet état, et vous me faisiez souvenir de ces temps bas qu'on aime quelquefois mieux que les plus brillants jours de l'été [1]. »

M. de Méré fit à Mlle d'Aubigné une véritable réputation dans le monde, et l'annonçait partout comme un prodige de sagesse et d'esprit. Sa réputation d'ailleurs se faisait

[1] *Lettres de M. le chevalier de Méré,* t. I, p. 206, édit. de 1682.

d'elle-même ; car sa raison précoce frappait tous ceux qui l'approchaient, intéressés déjà par ce qu'on savait de son histoire. On contait diversement les aventures de la jeune orpheline. On la croyait née en Amérique, et, par cette raison, on ne la désignait que sous le nom de la belle Indienne.

« Usez-en avec moi sans façon et sans rien déguiser, écrivait Mme de Lesdiguières à M. de Méré, comme vous en usiez avec cette jeune Indienne que vous me fîtes voir, qui me plut tant et que j'aimai du moment que je la vis. Vous me ferez plaisir de me donner de ses nouvelles[1]. »

Scarron, de son côté, naturellement bon, fut touché de la triste position de sa jolie voisine et de ce qu'il apprit qu'elle avait à souffrir des duretés de Mme de Neuillant. Il lui offrit, pour s'en affranchir et entrer dans un couvent, une somme d'argent qu'elle refusa ; puis il en vint à songer, dans la pensée surtout qu'il avait toujours d'aller en Amérique, à l'avantage de s'associer une compagne qui pourrait si agréablement adoucir ses maux. Il aborda ainsi peu à peu l'idée du mariage, tout étrange qu'elle fût pour lui, et avouant que, de sa part, « c'était une bien grande licence poétique. »

« Le mauvais état des affaires de la mère et de la fille, nous dit Segrais, le détermina à demander Mlle d'Aubigné, qui n'avait que quatorze à quinze ans. » Ce passage indiquerait que ce fut beaucoup plus tôt et du vivant de Mme d'Aubigné que Scarron fit sa demande, d'autant que Segrais ajoute : « Le mariage se fit au bout de deux ans. » Au reste, selon Labeaumelle, Scarron voulut en causer avec la jeune personne elle-même. Il lui fit sentir qu'en présence de la misère qui la menaçait il n'y avait pour elle d'asile que dans le couvent ou dans le mariage, seuls moyens d'échapper aux périls où l'exposaient une beauté déjà célèbre, l'isolement, l'inexpérience et la séduction. Quoi qu'il en soit, et quelles que soient la date et la forme de la demande de Scarron, Mlle d'Aubigné, sans ressources, sans expérience, sans famille, laissa faire, et le mariage fut conclu. « A ceux qui lui demandaient pourquoi elle avait

[1] *Lettres de M. le chevalier de Méré*, t. II, p. 509.

épousé un tel homme, elle répondait : « J'ai mieux aimé l'épouser qu'un couvent [1]. »

Dans l'intervalle du mariage et pendant que Mlle d'Aubigné était en Poitou, Scarron se monta la tête et lui adressa des lettres et des vers qui nous le montrent sous un aspect nouveau, celui de Scarron amoureux.

« Vous êtes donc devenue malade de la fièvre tierce? lui écrit-il. Si elle se tourne en quarte, nous en aurons pour tout notre hiver ; car vous ne devez pas douter qu'elle ne me fasse autant de mal qu'à vous. Faites-moi savoir, je vous prie, combien d'accès nous en avons déjà eus, et ce que les médecins disent, puisque vous les verrez la première. Et, en verité, cela est assez extraordinaire que vous sachiez de mes nouvelles quatre ou cinq jours avant moi-même. Je me fie bien en mes forces, accablé, comme je suis, de tant de maux, de prendre tant de part aux vôtres. Je ne sais si je n'aurais pas mieux fait de me défier de vous la première fois que je vous vis. Je le devais faire, à en juger par l'événement. Mais aussi quelle apparence y avait-il qu'une jeune fille dût troubler l'esprit d'un vieux garçon ? Et qui l'eût jamais soupçonnée capable de me faire assez de mal pour me faire regretter de n'être plus en état de me revancher?... Malepeste, que je vous aime ! et que c'est une sottise que d'aimer tant! Comment, à tout moment, il me prend envie d'aller en Poitou, et par le froid qu'il fait; n'est-ce pas une forfanterie? Ah! revenez, revenez, puisque je suis assez fou pour regretter des beautés absentes. Je me devais mieux connaître, et considérer que j'en ai plus qu'il ne m'en faut d'être estropié depuis les pieds jusqu'à la tête sans avoir encore le mal qu'on appelle l'impatience de vous voir. C'est une maudite maladie. Ne vois-je pas bien comme il en prend au pauvre Méré de ce qu'il ne vous voit pas aussi souvent qu'il voudrait, encore qu'il vous voie tous les jours? Il nous en écrit en désespéré, et je vous le garantis âme damnée à l'heure que je vous parle, non pas à cause qu'il est hérétique, mais parce qu'il vous aime, et c'est tout dire.

« Vous êtes bien heureuse de n'avoir pas affaire à moi ; je vous mènerais d'importance. Vous vous moquez peut-être de mes menaces ; mais sachez, beauté fière, qu'on ne manque point d'hommes forts dans une affaire où le public est intéressé. Il n'y aurait donc qu'à faire mourir les gens ! Et dites-moi, ma mignonne, êtes-vous chrétienne? Vous êtes Turque, sur mon honneur, je m'y connais, et vous êtes Turque des plus méchantes. Encore les Turcs de bien et d'honneur sont-ils grands aumôniers ; mais, de l'humeur dont je vous connais, vous ne feriez pas de bien pour un empire, même à ceux qui vous aiment. Vous ne valez donc rien, quoique vous soyez faite de quantité de belles et bonnes choses ; vous autorisez plus que personne le proverbe qui dit : « Tout ce qui reluit n'est pas or; » et enfin vous êtes aussi diablesse que vous êtes blanche. Avec tout cela, voyez ce que c'est que d'être belle ; je suis plus que personne du monde, etc. »

Le mariage se fit à la fin de mai ou au commencement de juin 1652 [2]. Quand on dressa le contrat, Scarron dit qu'il

[1] *Mémoires de Tallemant des Réaux*, art. Scarron.

[2] Loret, dans sa feuille du 9 juin 1652, en parle comme d'une chose toute récente; il sert par là à en fixer la date.

Monsieur Scarron, esprit insigne....
Avait un procès d'importance

reconnaissait à l'accordée quatre louis de rente [1], deux grands yeux fort mutins, un très-beau corsage, une paire de belles mains et beaucoup d'esprit. Le notaire lui demanda quel douaire il lui accordait : « L'immortalité, répondit-il; les noms des femmes des rois meurent avec elles, celui de la femme de Scarron vivra éternellement. » Mlle de Pons, depuis Mme d'Heudicourt, déjà l'amie de Mlle d'Aubigné, lui prêta des habits pour le jour de ses noces.

On a vu quel était Scarron, son caractère, son esprit, son genre de vie, la société qui l'entourait, et l'on peut se représenter cette jeune fille de dix-sept ans à peine tombée au milieu d'un pareil monde. Douée d'un esprit naturellement réservé et délicat et d'un sentiment inné et exquis des convenances, elle dut être un peu étonnée du ton de la maison dont elle se vit tout à coup la maîtresse. Le pauvre paralytique, songeant à la gaîté folâtre et souvent cynique de ses discours, s'était fait justice en disant, quelque temps avant son mariage : « Je ne lui ferai pas de sottises, mais je lui en « apprendrai beaucoup. »

Ce fut le contraire : « Au bout de trois ans de mariage, « nous dit Segrais, elle l'avait corrigé de bien des choses [2]. »

A dix-sept ans, dans un âge où la vertu est si timide, et la pudeur embarrassée même de se montrer offensée, Mme Scarron acquit cet empire non-seulement sur son mari,

Lequel il a perdu tout net.
. . . .
Car enfin ledit personnage,
Ayant contracté mariage
Avec une épouse ou moitié
Qu'il a prise par amitié,
Il était chargé, ce me semble,
De deux pesants fardeaux ensemble.

Loret, qui écrivait sa *Gazette* en style burlesque, à l'imitation de Scarron, et le regardait comme son maître en professant pour lui une grande admiration, n'eût pas manqué de mentionner son mariage dans les gazettes antérieures, s'il eût été seulement plus vieux de quinze jours. Dans sa feuille du 31 décembre 1651, où il parle du projet de Scarron de se transporter en Amérique au printemps prochain, il ne fait nulle mention qu'il fût alors marié.

[1] C'était en effet la moitié de la pension de 200 livres qu'avait obtenue, de sa famille, Mme d'Aubigné la mère.

[2] *Segraisiana*, p. 59.

mais sur ceux qu'il avait accoutumés à tant de liberté dans sa maison.

« C'est là, dit Mme de Caylus, que cette jeune personne imprima, par ses manières honnêtes et modestes, tant de respect qu'aucun des jeunes gens qui fréquentaient la maison n'osa jamais prononcer devant elle une parole à double entente, et qu'un de ces jeunes gens dit : « S'il fallait prendre des libertés avec la reine ou avec Mme Scarron, je ne balancerais pas : j'en prendrais plutôt avec la reine[1]. »

Avide déjà d'une réputation intacte, elle sentit dès le premier moment la nécessité de réparer ou de prévenir le tort que pouvait lui faire le renom de son mari; sa vertu déjà ferme s'était fait un plan de défense générale, résolue à ne se laisser entamer sur aucun point.

« Elle passait ses carêmes, ajoute Mme de Caylus, à manger un hareng au bout de la table, et se retirait aussitôt dans sa chambre, parce qu'elle avait compris qu'une conduite moins exacte et moins austère, à l'âge où elle était, ferait que la licence de cette jeunesse n'aurait plus de frein et deviendrait préjudiciable à sa réputation. Ce n'est pas d'elle seule que je tiens ces particularités; je les tiens de mon père, de M. de Beuvron, et de plusieurs autres qui vivaient dans la maison en ce même temps. »

Tallemant confirme le récit de Mme de Caylus.

« Scarron, dit-il, a souffert que beaucoup de gens aient porté chez lui de quoi faire bonne chère. Une fois, le comte de Lude, un peu brusquement, en voulut faire de même. Il mangea bien avec le mari, mais la femme se retira dans sa chambre[2]. »

Cependant la maison de Scarron ne perdit rien de ses agréments; la compagnie n'en fut que meilleure, on y fut plus décent sans y être moins aimable, quoiqu'on se dédommageât bien sans doute, en l'absence de Mme Scarron, de cette retenue qu'elle imposait. Mme Scarron d'ailleurs y apportait les goûts d'un esprit fait pour profiter de tout celui qu'on prodiguait autour d'elle. Quand son mari souffrait, elle le soignait avec dévouement; quand il se portait bien, elle lui servait de secrétaire ou lui faisait quelque lecture. Elle apprit l'italien, l'espagnol et même le latin; elle acquit des connaissances variées et solides.

« Madame de Maintenon, nous dit Segrais, est redevable de son esprit à Scarron, et elle le connaît bien. De son côté, elle lui rendait de grands services, car il la consultait sur ses ouvrages, et il se trouvait très-bien de ses corrections[3]. »

1 *Souvenirs de Mme de Caylus.*

2 *Mémoires de Tallemant des Réaux*, art. Scarron.

3 *Segraisiana*, p. 79.

Quand elle se maria, elle était d'une timidité extrême et parlait fort peu; mais, s'enhardissant avec l'âge, elle finit par avoir un charme infini de conversation.

« Scarron, écrit Tallement, disait qu'il ne s'était marié que « pour avoir compagnie chez lui, qu'autrement on ne le vien- « drait plus voir. En effet sa femme est devenue fort aima- « ble; elle a de l'esprit, mais l'applaudissement la perd [1]. » On s'oubliait, il est vrai, en l'entendant causer. Tout le monde sait le mot du domestique qui, un jour, à table, vint lui dire à l'oreille : « Madame, encore une histoire, le rôti « nous manque aujourd'hui. » Le rôti devait manquer souvent, car la fortune de Scarron ne s'était pas accrue par son mariage. Au moment où il le contracta, il venait de perdre définitivement son fameux procès, et il fut obligé en même temps de résigner sa prébende du Mans, dont il tira encore mille écus en la faisant passer à Girault, valet de chambre, secrétaire et factotum de Ménage. Il est vrai qu'il rentra un peu plus tard dans une petite partie de ses biens qu'il avait abandonnée à sa famille pour une rente qu'on ne lui payait point. Segrais nous dit :

« En se mariant, il n'avait pas de bien, car il avait fait donation à ses parents du peu qu'il avait; mais ses parents le lui rendirent [2]; et, au moment où il épousa Mlle d'Aubigné, il disait que, en attendant le voyage des Iles, ils pourraient vivre commodément avec sa petite terre et son marquisat de Quinet. Quel que fût ce bien, situé près d'Amboise, il l'avait vendu à M. Nublé, qui lui en donna 18,000 livres; M. Nublé, ayant su plus tard qu'il valait davantage, le força d'en accepter 24,000. »

Mme Scarron commença alors le dur apprentissage d'une existence toujours aux prises avec le besoin; car Scarron, en dépit de sa pauvreté, de ses infirmités, de ses procès et des guerres civiles, conservait avec sa gaîté toutes les inclinations de sa jeunesse, le goût de la bonne compagnie, de la bonne chère, de la poésie et des arts; et ce n'est pas sans étonnement qu'on voit dans les lettres du Poussin que, pendant le fort de la Fronde (1649 et 1650), ce grand peintre était occupé à Rome à faire deux tableaux que lui

[1] *Mémoires de Tallemant*, art. Scarron.
[2] *Segraisiana*, p. 98.

avait commandés Scarron, dont l'un devait représenter un sujet bachique [1].

Aussi Scarron aurait-il bien voulu que sa pension lui fût rendue, et que le cardinal oubliât cette malheureuse Mazarinade pour laquelle le poëte montra le plus qu'il put de repentir, car il n'était pas fier :

> Je confesse un péché que j'aurais pu céler;
> Mais, le laissant douteux, je croirais lui voler
> La plus grande action qu'il ait jamais pu faire.

Il n'avait pas non plus hésité à tourner le dos à la Fronde aussitôt qu'il l'avait vue la plus faible, et il s'était mis à la chansonner, tout comme il avait chansonné le parti contraire.

> Il faut désormais filer doux,
> Il faut crier miséricorde.
> Frondeurs, vous n'êtes que des fous;
> Il faut désormais filer doux.
> C'est mauvais présage pour vous
> Qu'une fronde n'est qu'une corde.
> Il faut désormais filer doux,
> Il faut crier miséricorde.

Mais cela ne servit de rien, et sa pension ne fut pas rétablie. Plus tard (1653), Fouquet, grand protecteur des lettres et magnifique en tout, remplaça cette pension par une autre de 1600 livres; et, en outre, sa libéralité, souvent provoquée par Pélisson, grand ami de Scarron, et par Mme Fouquet elle-même qui aimait tendrement sa femme, vint au secours des fréquents embarras du poëte.

Scarron continua ainsi à se tirer d'embarras. Le projet d'Amérique tint quelque temps encore [2], puis peu à peu fut abandonné, et le pauvre homme renonça à tout autre espoir qu'à celui des soulagements momentanés que lui donnaient l'intervalle de ses douleurs, les secours et les assiduités de ses amis, les ressources de son esprit et de sa gaîté, et surtout les soins de la femme aimable qu'il avait attachée à son sort.

Nous ne connaissons Mme de Maintenon que vieille; nous

[1] *Lettres de Nicolas Poussin*, édition de 1824, lettres des 7 février 1749 et 29 mai 1650.

[2] Voyez la *Gazette de Loret* du 5 octobre 1652.

la voyons toujours dans sa robe feuille-morte et dans ses coiffes, dévote et sévère, régentant la cour devenue sérieuse comme elle, et portant, avec le poids de l'âge, le poids de son ennui et de celui du roi. Son portrait même le plus connu, celui qui fut peint par Mignard en sainte Françoise romaine, lorsqu'elle avait soixante ans (en 1694), a une expression noble et digne, mais en même temps chagrine et triste, qui contribue à la fixer sous ces traits dans notre imagination. Le reflet de la jeunesse ne vient pas adoucir pour nous sur son visage les rides de l'âge avancé. Il faudrait l'avoir connue jeune. Heureux ceux dont l'image arrive à la postérité sous l'emblème de la grâce et de la beauté ; la postérité en est plus indulgente.

Mais ce n'est pas sous cette forme que Mme de Maintenon se présente ordinairement à nous. Quelques lettres de ses premières années et quelques souvenirs de ses contemporains nous la laissent seulement entrevoir à cet âge. Ils nous la font apparaître, il est vrai, comme une personne charmante, pleine de grâces, d'esprit et d'enjouement, en même temps que de sagesse, de réserve et de raison ; et Mme de Sévigné plus tard nous la peint telle encore, car elle conserva longtemps ce charme et cette séduction qui disparaissent pour nous.

Une figure ovale, des cheveux châtains, un teint d'une grande blancheur, même un peu pâle, des sourcils noirs avec de longs cils, des yeux bruns et presque noirs, fendus en amande, à la fois brillants et doux, des traits réguliers et fins, une physionomie gracieuse et intelligente, un port de tête extrêmement élégant et noble, et de très-belles épaules, en faisaient une personne d'une distinction et d'une beauté toutes particulières ; c'est ainsi que la représentent l'émail de Petitot qui est conservé au Louvre et le portrait que Scarron fit faire d'elle à la même époque par Mignard.

Mignard, que Scarron avait connu à Rome, rappelé à Paris par l'ordre du roi (1657), qui voulait que la France ne perdît aucune de ses renommées, s'était logé près de Scarron, rue des Tournelles, et était un des habitués de sa maison. Ce fut vers l'année 1659 qu'il fit le portrait

de Mme Scarron [1], âgée alors de vingt-quatre ans ; Scarron en fait mention dans une épître qu'il adresse au peintre pour le venger des envieux, et dans laquelle il dit :

> Tu sais bien que le crayon [2],
> Qui se gâte à la poussière,
> N'est encore qu'un rayon
> De sa future lumière.
> Viens, viens donc demain chez moi
> Finir cet ouvrage rare ;
> Pour te ramener chez toi
> Un convoi je te prépare, etc.

Mais Mlle de Scudéry nous donne de Mme Scarron un portrait bien plus détaillé dans son roman de *Clélie*, selon son usage de représenter, sous des noms grecs et romains, les personnes les plus célèbres de son temps avec une vérité qui les faisait reconnaître de tout le monde.

« Dès la pointe du jour, le temple de la Fortune fut ouvert pour ceux qui voudraient consulter les sorts... Bientôt on entendit quelque rumeur vers la porte, où l'on vit une petite machine peinte et dorée, couverte d'une espèce de petit dais. Elle était environnée de rideaux et portée par deux esclaves. Sur le haut de ce dais était le portrait d'un jeune homme beau et bien fait. Il avait le visage rond, les yeux bleus, fins et agréables, le teint incarnat et frais, et la physionomie enjouée et spirituelle. Au bas de ce portrait, on voyait ces vers :

> Si quelqu'un veut savoir quelle est mon aventure,
> Je n'ai plus rien de ma peinture,
> Et, par l'ordre du sort, dont tout subit les lois,
> Je ne suis plus celui que je fus autrefois ;
> Mille et mille douleurs me font toujours la guerre,
> Mais, malgré leurs efforts, je vis toujours en paix,
> Et, de ce triste lieu, d'où je ne pars jamais,
> Je vois voler mon nom aux deux bouts de la terre.

« La nouveauté de cette machine ayant surpris tout le monde, deux sacrificateurs, qui étaient aux portes du temple, voulurent empêcher de passer les esclaves qui la portaient, voulant que celui qui était dedans descendît pour entrer dans le temple. Mais, un moment après, on vit entr'ouvrir un peu un rideau et l'on entendit une voix qui, ayant quelque chose d'éclatant, parlait avec impétuosité. « Non, non, dit cet inconnu, n'entreprenez point de me faire descen-
« dre, car vous n'en viendriez point à bout, et, comme l'on voit des gens de
« qualité entrer en chariot dans les cours des palais des rois, j'ai le privilége d'en-
« trer en machine dans les chambres des reines et dans les temples ; car, afin
« que vous me connaissiez bien, je suis le premier malade du monde et le seul
« qui ait pu réconcilier la douleur avec la joie. » Cet inconnu dit cela d'un ton de voix si fier qu'il imposa silence aux sacrificateurs. Ils laissèrent enfin entrer la machine, qui attira les yeux de tout le monde. Il est vrai que, un moment après, on ne la regarda plus, parce que l'on vit paraître une si belle personne qu'elle

[1] *Vie de Mignard*, par l'abbé Monville, p. 72.

[2] Le portrait commencé de Mme Scarron. Voyez *Vie de Mignard*.

attira tous les regards; on connut bien par la livrée des esclaves qui la suivaient qu'elle devait être femme de celui qui était dans la machine. Elle était jeune admirablement belle et fort bien faite; elle se nommait [illegible] naissance fort noble, et, la fortune ayant été contraire à ses [illegible] été, dès son enfance, emmenée par eux au fond de la Libye, d'où [illegible] venue si belle et si charmante qu'on ne pouvait presque lui rien com[illegible] lui faire tort. Lyriane était grande et de belle taille, mais de cette grandeur qui n'épouvante point et qui sert seulement à la bonne mine. Elle avait le teint fort uni et fort beau, les cheveux d'un châtain clair et très-agréables, le nez très-bien fait, la bouche bien taillée, l'air noble, doux, enjoué et modeste, et, pour rendre sa beauté plus parfaite et plus éclatante, elle avait les plus beaux yeux du monde : ils étaient noirs, brillants, doux, passionnés et pleins d'esprit; leur éclat avait je ne sais quoi qu'on ne saurait exprimer; la mélancolie douce y paraissait quelquefois avec tous les charmes qui la suivent presque toujours; l'enjouement s'y faisait voir à son tour avec tous les attraits que la joie peut inspirer, et l'on peut assurer enfin, sans mensonge, que Lyriane avait mille appas inévitables. Au reste, son esprit est fait exprès pour sa beauté, c'est-à-dire qu'il était grand, agréable et bien tourné; elle parlait juste et naturellement, de bonne grâce et sans affectation; elle savait le monde et mille choses dont elle ne se souciait pas de faire vanité. Elle ne faisait pas la belle, quoiqu'elle le fût infiniment; de sorte que, joignant les charmes de la vertu à ceux de sa beauté et de son esprit, on pouvait dire qu'elle méritait toute l'admiration qu'on eut pour elle dans le temple de la Fortune lorsqu'elle y entra. Dès qu'Amilcar la vit, il en fut charmé et s'informa soigneusement, à ceux qui étaient à l'entour de lui, du nom de cette belle personne, dont on lui parla fort avantageusement. « Pour « celui qu'elle a épousé, ajouta-t-il, je n'en demande point de nouvelles, car je « ne mets pas en doute que cet homme qui est dans cette machine ne soit le « fameux Scaurus, qui a été très-bien fait dans sa première jeunesse, qui, par « des maladies, est si changé qu'on ne le reconnaît plus, et qui, par l'enjouement « de son humeur et par la fermeté de son esprit, s'est fait une santé malgré la « nature et s'est conservé une joie qui l'a rendu capable d'écrire mille choses « spirituelles et divertissantes, qui servent au plaisir de l'illustre Cléonyme et de « tous les honnêtes gens, et de qui, enfin, la conversation est recherchée d'un « fort grand nombre de personnes de qualité qui sont très-souvent chez lui. — « C'est celui-là même, reprit un de ceux à qui Amilcar parlait; il demeure à « Clusium, où tout ce qu'il y a d'illustres étrangers le vont visiter aussi bien que « les gens de qualité de cette cour-là. Mais, ce qu'il y a de remarquable, c'est « qu'il trouve toujours des sujets de se divertir et de divertir les autres; et soit « qu'il loue ou qu'il blâme, il le fait toujours plaisamment et avec autant de fa- « cilité que d'esprit. — Il confirme bien ce que vous dites de son humeur en- « jouée, reprit Amilcar, en venant en machine dans le temple de la Fortune. « Mais, à vous dire la vérité, j'ai assez d'envie de savoir ce qu'il demandera lors- « qu'il consultera les sorts. » Après cela, Amilcar vit que les esclaves qui portaient la machine la posèrent devant le sacrificateur, qui écrivait les noms. Ensuite de quoi, un esclave tirant un rideau qui cachait Scaurus, on vit qu'il ne ressemblait sans doute point à sa peinture, mais qu'il ne laissait pas, à travers tout le changement qui était arrivé en lui, d'avoir un certain air moqueur qui promettait de l'esprit. Mais enfin, après avoir fait écrire son nom et celui de la belle Lyriane, il rabaissa son rideau et on le remporta dans sa machine; car précisément en ce temps-là les deux heures étaient expirées, si bien qu'il fallut que tout le monde sortît du temple afin que les réponses fussent rendues avec plus de secret.

« Après Anacréon, on fit rentrer Scaurus avec sa machine, qui demanda,

avec son air sérieux et moqueur tout ensemble, s'il n'y avait point moyen qu'il pût redevenir tel qu'il avait été, et ressembler encore une fois à sa peinture. Comme on était obligé de répondre à toutes les demandes qu'on faisait, on tira des tablettes, et le vieux devin, les expliquant, lui répondit en ces termes :

« Vous ne savez ce que vous demandez, quand vous désirez de redevenir ce que vous avez été ; si cela était, vous seriez beau, vous danseriez bien, vous sauriez peindre, vous seriez adroit et agréable ; mais, après tout, vous ne seriez qu'un galant coquet qui n'auriez jamais fait que des chansons pour Iris ou pour Climène, et votre estime se serait trouvée bornée par le nombre de vos amis. Mais, par le changement qui est arrivé en votre personne, votre esprit, ayant voulu réparer la perte de votre beauté, est devenu tel que vous l'avez, et vous a tellement tiré du commun des hommes que vous êtes unique en votre espèce. Vos ouvrages, par leur ingénieux enivrement et par leur abondance, divertissent toute la terre. Ne demandez donc que ce que vous avez, et contentez-vous que les dieux, en vous donnant l'admirable Lyriane, vous ont mille fois plus donné qu'ils ne vous ont ôté, quand même vous auriez été plus beau que Pâris. »

« Après cela, Scaurus se retira en disant que les sorts de Préneste ne lui avaient rien appris, et qu'il savait tout ce qu'on lui avait dit. Ensuite la belle Lyriane fut appelée, qui ne voulut rien demander, quoique son nom fût écrit ; car enfin, dit-elle au sacrificateur, si je dois être heureuse, je le serai infailliblement, et, s'il doit m'arriver quelque malheur, je ne veux pas le savoir devant qu'il arrive. « Ce que vous dites est si bien dit, reprit ce sage devin, que je ne doute pas que vous ne soyez toujours aussi heureuse que vous méritez de l'être [1]. »

Ainsi appréciée de tout le monde, Mme Scarron ne devait pas manquer d'adorateurs, dont les hommages empruntassent auprès d'elle l'accent de la passion ; mais elle cherchait plutôt à plaire en général qu'en particulier, à qui que ce fût.

« Les femmes m'aimaient, dit-elle en parlant de cette époque de sa vie, parce que j'étais douce dans la société, et que je m'occupais plus des autres que de moi-même ; les hommes me suivaient, parce que j'avais de la beauté et les grâces de la jeunesse. Le goût qu'on avait pour moi était plutôt une amitié générale que de l'amour. Je ne voulais point être aimée en particulier de qui que ce fût ; je voulais l'être de tout le monde [2]. »

M. de Méré écrit à M. Pelot, intendant du Poitou :

« Je sais que vous n'aimez rien tant qu'à faire plaisir ; mais ce qui vous doit sensiblement toucher, c'est que c'est Mme Scarron qui veut bien vous être obligée ; et je puis vous assurer qu'elle ne fait cet honneur qu'à très-peu de gens, quoique les mieux faits de la cour s'empressent fort auprès d'elle. Je ne sais ce que souhaite de vous une si aimable personne, et vous l'apprendrez par une lettre qu'elle vous écrit ; mais je vous prédis que, si vous êtes si heureux que de la pouvoir servir, vous me remercierez à quelque heure de vous en avoir prié [3]. »

[1] *Le Roman de Clélie*, cinquième et dernière partie, p. 1220. Les premiers volumes furent publiés en 1658, les derniers au commencement de 1660.

[2] Entretien de Mme de Maintenon à Saint-Cyr.

[3] *Lettres du chevalier de Méré*, t. I, p. 109.

Généralement aimée, il y avait quelques personnes qui professaient pour elle une tendresse toute particulière. Mme de Montchevreuil, connue pour sa piété et sa sévérité même, voulait l'avoir sans cesse chez elle, et Scarron écrit plaisamment au duc d'Elbœuf :

« L'honneur de votre souvenir me consolera pleinement de l'absence de Mme Scarron, que Mme de Montchevreuil m'a enlevée. J'ai grand'peur que cette dame débauchée ne la fasse devenir sujette au vin et aux femmes, et ne la mette sur les dents avant de me la rendre [1]. »

Mme Fouquet, dont la sagesse et la vertu étaient également connues, ne pouvait non plus s'en passer. Mais Mme Scarron ne pouvait que rarement céder à ses instances.

« Les obligations que je vous ai, Madame, lui écrit-elle, ne m'ont pas permis d'hésiter sur la proposition que Mme Bonneau m'a faite de votre part ; elle m'est si glorieuse, je suis si dégoûtée de ma situation présente, j'ai tant de vénération pour votre personne, que je n'aurais pas balancé un instant, quand même la reconnaissance que je vous dois ne m'aurait point parlé. Mais, Madame, M. Scarron, quoique votre redevable et votre très-humble serviteur, ne peut y consentir. Mes instances ne l'ont point fléchi, mes raisons ne l'ont point persuadé. Il vous conjure de m'aimer moins, ou de m'en donner des marques qui coûtent moins à l'amitié qu'il a pour moi. Lisez sa requête, Madame, et pardonnez-en la vivacité à un mari qui n'a d'autre ressource contre l'ennui, d'autre consolation dans tous ses maux qu'une femme qu'il aime. »

Elle ne céda pas davantage aux pressantes sollicitations qu'on lui adressa pour qu'elle fît partie de cet élégant voyage du Brouage que firent les nièces de Mazarin, pendant qu'on négociait le mariage du roi.

On sait le vif sentiment du jeune monarque pour la nièce du cardinal, Marie Mancini, à laquelle il ne voulait pas moins qu'offrir sa couronne, et la noble et ferme résistance du ministre qui lui adressa les plus fortes représentations, sépara d'autorité les deux amants, et fit partir Marie Mancini et ses deux sœurs pour La Rochelle et le Brouage, voulant qu'elles y restassent jusqu'à ce que le mariage du roi avec l'infante d'Espagne fût conclu.

« Mme Scarron est bien malheureuse, écrivait Scarron à M. de Villette, de n'avoir pas assez de bien et d'équipage pour aller où elle voudrait, quand un si grand bonheur lui est offert que celui d'être souhaitée à Brouage par une mademoiselle de Mancini... Paris est désert autant que votre Brouage est rempli. Je ne m'en aperçois point dans notre petite maison ; on fait dire tous les jours aux princes, ducs et officiers de la couronne qu'on ne voit personne, et

[1] *Œuvres de Scarron.*

l'ambition d'être admis à notre petite société commence à être grande et à s'échauffer furieusement dans la cour et dans la ville. »

C'est dans l'intérieur de sa maison, quoique non dans la solitude, que Mme Scarron vivait le plus. On ne la rencontrait ni dans les réunions, ni dans les sociétés qui se multipliaient de toutes parts. Sa jeunesse se passait au pied du lit de son mari malade, non sans ressentir le poids de cette existence souvent triste et pénible, mais soutenue par le sentiment du devoir que fortifiait en elle une piété naturelle et sincère. On a la preuve de cette piété dans une lettre écrite en 1654, peu d'années après son mariage, à une personne que la séduction avait entraînée, et à laquelle Mme Scarron donne des conseils et des encouragements qu'on croirait datés de Saint-Cyr.

« Donnez-vous à Dieu, lui écrit-elle; fuyez du moins le monde pour un temps; vous pourrez y reparaître ensuite, comme si cet accident n'avait fait aucun éclat. Vous avez toujours aimé la vertu; quand le public en sera persuadé, et vous le persuaderez par votre retraite, il oubliera vos faiblesses. M. Scarron, qui juge très-sainement des choses quand il veut bien les examiner sérieusement, est de mon avis. Adressez-vous à quelque homme de bien qui vous conduise dans les voies du Seigneur. Tout est vanité, tout est affliction d'esprit : l'expérience doit vous l'apprendre; jetez-vous dans les bras de Dieu. Il n'y a que lui dont on ne se lasse pas et qui ne se lasse jamais de ceux qui l'aiment. »

Telle était déjà Mme de Maintenon, sincèrement pieuse et vertueuse, et telle elle resta; et c'est cette unité dans sa vie, au milieu des circonstances les plus diverses, qui en fait le mérite et la gloire.

Cependant on a voulu jeter des doutes sur sa vertu. Avec tant d'agréments et un tel mari, entourée de tant d'hommages dans un temps où les mœurs étaient si libres, cette vertu dut être sans doute fort exposée, et de pareilles circonstances ont pu servir de prétexte aux calomnies que la malveillance a pu inventer depuis; mais quiconque étudiera avec soin l'ensemble de la vie et du caractère de Mme de Maintenon et lira avec attention la suite de ses lettres, écrites à tant d'époques différentes, restera profondement persuadé de sa vertu.

Au moins la vraisemblance y est-elle. Or, je ne tiens pas la vraisemblance en histoire pour être d'un rang inférieur à celui de la vérité. Les preuves de la vérité sont ma-

térielles, et pour tout ce qu'on n'a pas vu de ses yeux, il faut s'en rapporter aux yeux et au récit d'autrui. Les preuves de la vraisemblance sont morales; elle est le contrôle éclairé des faits et résulte de l'appréciation sincère de leur ensemble ; elle n'offre pas un moyen de jugement moins certain pour décider du vrai et du faux.

Mme Scarron était de cette école de Mme de Rambouillet, qui avait en partie déjà renouvelé les mœurs, et où l'on mettait sa gloire à une conduite irréprochable. Des instincts vertueux, une nature calme quoiqu'avec de la vivacité et peut-être de la coquetterie d'esprit, le désir passionné d'une réputation intacte et des principes sincèrement religieux la défendirent contre le péril. Au reste, il ne sied jamais de discuter la vertu des femmes ; les plus calomniées, lorsqu'elles ont le sentiment délicat de la dignité de leur sexe, préfèrent le silence à la controverse sur leur compte; alors même qu'il en devrait résulter des preuves en leur faveur, les apologies les offensent; et Mme de Maintenon m'interdirait certainement ici de répondre aux mensonges des libelles où tant de raisons, plus tard, la firent outrager.

Une seule chose me semble permise : c'est d'exposer l'opinion des contemporains de sa jeunesse, beaucoup plus croyables sur une pareille matière que ceux qui, comme Saint-Simon et autres, ont parlé plus tard de ce qu'ils n'avaient pas vu, avec la prévention de la haine et de l'envie. Il est remarquable qu'aucun de ses contemporains n'ait attaqué la réputation de Mme Scarron, dans un temps où l'on parlait si légèrement des femmes, et qu'ils aient parlé, tout au contraire, presque autant de sa rigueur que de sa beauté. On en a déjà entendu plusieurs.

Le plus important de tous ces témoignages est sans doute celui de Tallemant des Réaux, le grand chroniqueur des scandales du temps, récolteur infatigable de toutes les anecdotes vraies ou fausses, connues ou cachées, qui se débitaient tout haut ou tout bas sur les personnes de tout état et de tout rang, et qui n'eût pas manqué de dire en détail ce qu'il aurait su de Mme Scarron. Il ne dit rien sur elle que ce seul mot, dans son langage cynique :

« Sa femme (de Scarron) est bien reçue partout; mais, jusqu'ici, on ne croit pas qu'elle ait fait le saut[1]. »

Pour savoir ce que vaut ce témoignage de Tallemant, il faut l'avoir lu.

Il en est un autre, tout aussi décisif et non moins singulier : c'est l'attestation de vertu donnée à Mme Scarron par Ninon de Lenclos, qui l'avait intimement connue, et qui disait d'elle, lorsqu'elles étaient toutes deux d'un âge avancé :

« Mme de Maintenon dans sa jeunesse était vertueuse par faiblesse d'esprit; j'aurais voulu l'en guérir, mais elle craignait trop Dieu. »

Si quelque chose, cependant, pouvait faire douter de la vertu de Mme Scarron, ce serait sa liaison avec une personne telle que Ninon, à qui le scandale de sa vie, l'agrément de son esprit et la réputation de sa beauté, si longtemps prolongée, ont fait donner, à tout jamais, le sceptre parmi les femmes galantes, et reproduit, dans nos temps modernes, l'image unique peut-être de la courtisane antique. Le nom de cette femme se retrouve au commencement de toutes les existences de cette époque, mêlée comme elle le fut au plus grand monde, et soutenue d'ailleurs par l'agrément de son esprit et de sa personne, qui lui fit une place singulière dans la société, place qu'elle conserva toujours. Elle était née en 1615, d'une mère vertueuse[2], qui eût voulu l'élever dans la piété, mais d'un père jaloux seulement d'en faire une fille aimable, et qui lui donna de bonne heure des principes tout contraires, qui ne germèrent que trop dans un cœur naturellement dépravé. Ses agréments, son talent à jouer du luth, et la grâce admirable avec laquelle elle dansait, l'avaient fait d'abord rechercher par les dames du Marais, qui l'avaient souvent avec elles; mais sa conduite très-promptement déréglée la fit abandonner par ces mêmes dames, qui s'éloignèrent. Elle se mit alors

[1] *Mémoires de Tallemant des Réaux*, art. Scarron, p. 262.

[2] Sa mère était de la famille de Raconis, de Touraine; son père, M. de Lenclos, était attaché à M. d'Elbœuf et avait servi sous Henri IV et Louis XIII. Elle les perdit à l'âge de seize ans, se fit 8 à 10,000 livres de rente viagère, acheta une maison à vie, rue des Tournelles, au Marais, près de celle de Scarron, et en avait une autre à Picpus, où elle passait l'automne.

au-dessus de toute bienséance. Elle vivait avec la liberté d'un homme uniquement voué au culte du plaisir et sans autre règle dans ses préférences que ses caprices. Assez désintéressée, mais inconstante en toute franchise dans son amour, et ne se piquant d'être fidèle qu'en amitié ; enchaînant à son char tous les hommes de la cour qu'elle recevait chez elle, où il était à la mode d'aller, et où l'on trouvait très-bon ton et très-bonne compagnie ; professant hautement le scepticisme de Montaigne, et regardée par le petit nombre d'esprits forts du temps, qui l'appelaient la moderne Léontium [1], comme un sage caché sous les atours des Grâces, elle avait dans ses opinions la même indépendance assez déhontée que dans sa conduite. Mais elle corrigeait cette vie de désordre par le sentiment du goût et par un certain mélange de décence et d'abandon, auquel elle joignait un esprit à la fois piquant, hardi, orné et délicat, qui même avait un côté sérieux et méditatif, par lequel elle s'élevait au-dessus de sa vie, au point que Saint-Évremont lui disait toujours qu'elle ne mourrait jamais que de réflexions [2]. « Ce fut, dit Saint-Simon, par la réputation, et, chose étrange, par la considération qu'elle acquit, un exemple singulier du triomphe du vice conduit avec esprit et paré de quelques vertus. »

Elle écrivait à Saint-Évremont sur ses vieux jours :

« J'apprends avec plaisir que mon âme vous est plus chère que mon corps, et que votre bon sens vous conduit toujours au meilleur. Le corps, à la vérité, n'est plus digne d'attention, et l'âme a encore quelque lueur qui la soutient et qui la rend sensible au souvenir d'un ami dont l'absence n'a point effacé les traits. Je fais souvent de vieux contes où M. d'Elbène, M. de Charleval et le chevalier de Rivière réjouissent les modernes ; vous avez part aux beaux endroits..... J'ai lu devant votre ami votre lettre avec des lunettes ; mais elles ne me siéent pas mal. J'ai toujours eu la mine grave. S'il est amoureux *de mérite*, peut-être que votre souhait sera accompli, car tous les jours on me veut consoler de mes pertes par ce beau mot. Adieu ; si l'on pouvait penser comme Mme de Chevreuse, qui croyait en mourant qu'elle allait causer avec tous ses amis en l'autre monde, il serait doux de le penser. »

M. Walckenaer, dans son intéressant ouvrage sur Mme de Sévigné, observe que les trois noms par lesquels on voit Ninon

[1] Fameuse Athénienne qui professait en théorie et en pratique le système d'Epicure. Ninon se vantait de la prendre pour modèle.

[2] *Lettres de Saint-Evremont.*

successivement désignée pendant le cours de sa vie caractérisent très-bien les diverses phases de sa longue carrière.

« Dans sa jeunesse brillante et désordonnée, c'était, dit-il, pour ses nombreux adorateurs la charmante Ninon, et, pour le grand monde, comme pour le gazetier Loret, son écho, la Ninon, Ninon la courtisane; dans son âge mûr, elle était Ninon de Lenclos, blâmée pour ses opinions religieuses, redoutée encore pour ses séductions, mais recherchée pour son amabilité et pour son esprit; dans sa vieillesse ce fut pour tout le monde Mlle de Lenclos, et Mme de Sévigné elle-même ne l'appelle jamais autrement. »

« Les femmes courent après Mlle de Lenclos, écrit Mme de Coulanges, comme d'autres gens y couraient autrefois. »

Et Mme de Sévigné écrit de son côté à M. de Coulanges :

« Corbinelli me mande des merveilles de la bonne compagnie d'hommes qu'il trouve chez Mlle de Lenclos ; ainsi elle rassemble tout sur ses vieux jours, quoi que dise Mlle de Coulanges, et les hommes et les femmes. Mais, quand elle n'aurait présentement que les femmes, elle devrait se consoler de cet arrangement, ayant eu les hommes dans le bel âge pour plaider. »

C'est à la seconde de ces époques, lorsque Ninon avait près de quarante ans et vingt ans de plus que Mme Scarron, que celle-ci la connut. Ninon avait toujours été une fidèle amie pour Scarron. Lorsqu'il fut atteint de la cruelle paralysie qui le cloua pour toujours sur sa chaise, elle fut une des premières à l'aller consoler ; elle passait des journées entières auprès de lui et contribua à y attirer la société aimable qui adoucit ses maux [1].

Après une absence de trois ans, qu'elle avait passés, à la surprise de tous, enfermée à la campagne avec Villarceaux (vers 1652 ou 1653) : « Un de ses étonnements à son retour, dit Bret, son historien, fut de trouver Scarron marié avec l'aimable et charmante Mlle d'Aubigné, qui, par cette singularité, commençait un destin qui devait n'avoir rien d'égal. On ne pouvait pas avoir plus d'esprit que l'épouse de Scarron, et celui-ci n'eut pas de plus grand désir que de la voir unie par l'amitié avec Ninon, et il suffisait pour cela qu'elles se vissent [2]. »

En effet elles se lièrent bientôt par l'agrément mutuel de leur esprit et de leur caractère, malgré la différence de leurs principes et de leurs penchants ; on dit même qu'il

1 *Vie de Mlle de Lenclos*, par Bret.

2 *Ibid.*

leur arrivait parfois de partager le même lit, usage qui n'était ni rare ni étrange à cette époque.

« Tous vos amis, écrit un jour Mme Scarron à Ninon, soupirent après votre retour. Depuis votre absence ma cour en est grossie ; mais c'est un faible dédommagement pour eux : ils causent, ils jouent, ils boivent, ils bâillent. Le marquis a tout l'air aussi ennuyé que les premiers jours de votre départ : il ne s'y fait point ; c'est une constance héroïque. Revenez, ma très-aimable, tout Paris vous en prie. Si M. de Villarceaux savait tous les bruits que Mme de Fiesque sème contre lui, il aurait honte de vous retenir plus longtemps. Saint-Evremont veut vous envoyer Châtillon, Miossen et Rincy en qualité de chevaliers errants, pour vous enlever dans votre vieux château. Revenez, belle Ninon, et nous ramenez les Grâces et les plaisirs. »

Ninon aurait bien voulu, comme elle le dit, convertir sa jeune amie à sa philosophie épicurienne, mais elle vit qu'elle n'y réussirait pas : *elle craignait trop Dieu.* Il fut heureux pour elle de ne pas réussir ; car Villarceaux, le seul de ses amants pour qui elle eût une véritable passion, ne tarda pas à être singulièrement touché des charmes de Mme Scarron. Cet amour de Villarceaux pour Mme Scarron a été le principal prétexte de ceux qui ont soupçonné sa vertu. On cite malignement à ce sujet un mot attribué à Ninon, sans indiquer qui l'a entendu, qui l'a redit, en quel endroit il est consigné. Interrogée, elle aurait répondu : « Je ne sais rien, je n'ai rien vu, mais je leur ai prêté souvent ma chambre jaune, à elle et à Villarceaux. » Mot douteux qui n'est qu'équivoque, et qui est au moins contre-balancé par celui que nous citions tout à l'heure et par un autre de la même Ninon à Fontenelle, à qui elle aurait dit : « Mme Scarron a toujours été sage, mais elle n'était pas propre à l'amour. » Un autre témoignage serait celui de la constante et vive amitié qu'eut toujours pour elle Mme de Villarceaux, connue pour être extrêmement jalouse de son mari [1], et l'amitié de cette même Ninon, à laquelle Mme Scarron n'aurait pas écrit avec assurance : « Assurez bien que mon cœur est libre et veut toujours l'être [2]. »

Depuis, quelque différentes que devinrent leurs fortunes, et quoique séparées par d'impérieuses convenances, Mme de

[1] Voyez les preuves de jalousie de Mme de Villarceaux à l'égard de son mari et de Ninon dans Tallemant des Réaux, art. Ninon et Villarceaux.

[2] *Lettres de Mme Scarron à Ninon de Lenclos.*

Maintenon n'oublia jamais Ninon, lui écrivit quelquefois et fut toujours prête à l'obliger, quand cette ancienne amie eut, pour elle ou pour d'autres, ce qui fut rare, recours à son crédit [1].

Quant à la résistance de Mme Scarron à la passion de Villarceaux, c'était une chose connue et dont on plaisantait; témoin ces vers de Boisrobert adressés à Villarceaux lui-même.

Ta constance est incomparable,
Et devant ta flamme durable
Les Amadis, les Céladons
N'eussent paru que myrmidons;
Mais j'en vois peu, je le confesse,
Dont la grâce et la gentillesse
Puissent causer cette langueur
Dont ton œil accuse ton cœur.
Serait-ce point certaine brune
Dont la beauté n'est pas commune,
Et qui brille de tous côtés
Par mille rares qualités?
Outre qu'elle est aimable et belle,
Je t'ai vu lancer devant elle
De certains regards languissants
Qui n'étaient pas trop innocents.
Je lui vois des attraits sans nombre;
Ses bruns yeux ont un éclat sombre,
Qui, par un miracle d'amour,
Au travers des cœurs se fait jour
Et sait éblouir la paupière
Mieux que la plus forte lumière.
Dans son esprit et dans son corps
Je découvre plus de trésors
Qu'elle n'en vit jamais paraître,
Dans le climat qui l'a vu naître [2];
Si c'est cette rare beauté
Qui tient ton esprit enchanté,

[1] Ninon, dit Saint-Simon, avait été amie intime de Mme de Maintenon tout le temps que celle-ci demeura à Paris. Mme de Maintenon n'aimait pas qu'on lui parlât d'elle, mais elle n'osait pas la désavouer. Elle lui a écrit de temps en temps jusqu'à sa mort avec amitié. Lenclos, car Ninon avait pris ce nom depuis qu'elle eut quitté le métier de sa jeunesse longtemps poussée, n'y était pas si réservée avec ses amis intimes, et quand il lui est arrivé de s'intéresser fortement pour quelqu'un ou pour quelque chose, ce qu'elle savait rendre rare et bien ménager, elle en écrivait à Mme de Maintenon, qui la servait efficacement et avec promptitude; mais, depuis sa grandeur, elles ne se sont vues que deux ou trois fois, et bien en secret. (Saint-Simon, t. IV, p. 422.) Mlle de Lenclos mourut à l'âge de quatre-vingt-dix ans, en 1705, dans des sentiments chrétiens; elle donna à Dieu ses dernières années.

[2] Presque tout le monde la croyait née en Amérique. La Mesnadière, ainsi qu'on l'a vu, quoique Poitevin, le croyait comme les autres.

Marquis, j'ai raison de te plaindre,
Car son humeur est fort à craindre :
Elle a presqu'autant de fierté
Qu'elle a de grâce et de beauté.

Il n'arriva qu'à un seul des contemporains de la jeunesse de Mme Scarron, Gilles Boileau, frère aîné de Despréaux, l'illustre poëte, de laisser échapper un mot injurieux sur elle par animosité contre son mari. Ménage et Mlle de Scudéry avaient ourdi, pour empêcher la nomination de Gilles Boileau à l'Académie, des intrigues dans lesquelles Scarron avait fait entrer Pélisson, membre important de cette illustre compagnie. Gilles Boileau ne le pardonna pas à Scarron et s'en vengea par plusieurs épigrammes, dans l'une desquelles il attaqua l'honneur de sa femme.

« C'est le seul auteur que je sache, dit La Martinière, premier biographe de Scarron, qui ait osé parler sur ce ton-là ; avant lui ni après lui, il ne s'est trouvé personne qui ait eu le moindre soupçon sur la conduite de cette dame[1]. »

Aussi il n'y eut qu'une voix pour reprocher à Boileau une injure aussi grossière et aussi injuste, et, vaincu par les reproches qu'on lui fit de toutes parts, il se déclara prêt à faire des réparations. Il en fit, et publia un nouveau madrigal fort obligeant pour la dame sans qu'il le fût davantage pour le mari. Laissons Scarron raconter lui-même la chose à Fouquet.

« Peut-être ce qui s'est passé depuis peu entre Boileau et moi, et les épigrammes dont nous nous sommes estocadés, pourront vous divertir. Je vous en fais donc une petite relation, me trouvant obligé en conscience de contribuer au divertissement de mon bienfaiteur, à qui je ne puis rendre d'autre service et à qui je ne dois pas moins que tout le repos que j'aurai le reste de ma vie. Boileau donc, si connu aujourd'hui par sa médisance, par la perfidie qu'il a faite à M. Ménage, et par la guerre civile qu'il a causée dans l'Académie, est un jeune homme qui a commencé de bonne heure à se gâter soi-même, et que depuis ont achevé de gâter quelques approbateurs que je n'approuve guères, et dont le discernement m'est suspect. Il est le seul, de tous ceux qui se sont trouvés dans ma seconde épître chagrine, qui n'ait pas entendu raillerie. Comme il s'est mis dans la tête que sa médisance et sa critique l'avaient rendu redoutable à tout le genre humain, il a cru que je lui manquais de respect puisque je ne le craignais pas, et que, ne pouvant s'en venger sur moi seul, il devait s'attaquer à Mme Scarron. Il fit donc contre elle une épigramme fort insolente. Elle n'a pourtant pas daigné s'en offenser et je crois qu'il en enrage. Il est vrai qu'il a usé fort discrètement de ne la confier qu'à M. de Boisrobert, à qui, depuis, il en a cédé toute la gloire. Je ne sais lequel des deux en est l'auteur, je sais seulement que ce sont des injures des Halles. Une personne de qua-

[1] Vie de Scarron, en tête de ses œuvres, par La Martinière, p. 135.

lité représenta à M. de Boisrobert que, Mme Scarron ne s'étant point attiré une pareille offense, et n'étant pas responsable d'avoir un mari du nombre des poëtes, qui sont pour la plupart fort étourdis, les coups d'épigramme pouvaient dégénérer en coups de bâton.

On sait de cent Boileau les tristes aventures,
Et leurs dos ont souvent de noires meurtrissures.

«Boileau jugea donc à propos, pour rendre vains ces fâcheux pronostics, de faire une épigramme à Mme Scarron, dont elle eut en quelque façon à se louer, encore que j'eusse à m'en plaindre. Dans cette épigramme, il dit à Iris qu'il a trop de connaissance de ce qu'elle vaut pour se prendre à elle de ma médisance, et que son malheureux mari n'a rien de commun avec elle; cela a été dit il y a longtemps. On me récita cette épigramme en bonne compagnie, dont j'en fis quatorze sur-le-champ.»

Depuis que les troubles de la Fronde étaient apaisés et que le roi avait fait sa rentrée dans la capitale (8 octobre 1652), la cour avait repris son assiette et la société son mouvement. Turenne défendait le territoire contre les Espagnols, que commandait Condé, et à chaque printemps le jeune roi était conduit à l'armée, accompagné de sa mère et de son premier ministre. On lui faisait faire ses premières armes durement, sans équipage, sans table, presque toujours à cheval, souvent même en route et mangeant chez le général. On ne le ménageait pas davantage sur les dangers et on le laissait visiter les tranchées et courir aux escarmouches.

Lorsque Mademoiselle arriva à Sédan pendant le siége de Montmédy (1657) pour saluer la reine, auprès de laquelle elle était enfin rentrée en grâce :

« Le roi, dit-elle, arriva deux jours après, au galop, tout crotté et mouillé, venant du siége. Mais, quelque négligé qu'il fût, je le trouvai de bonne mine. La reine lui dit : « Voici une demoiselle que je vous présente et qui est bien fâchée d'avoir été méchante. Elle sera bien sage à l'avenir. » Il se mit à rire; puis il se mit à conter ce qui s'était passé à Montmédy, et dans une occasion qu'il avait trouvée à son retour, où, en un endroit, dans le bois qu'on appelle le Trou-de-Souris, on avait tiré sur le carrosse où étaient Montaigu et Bartet, qu'à l'instant Montaigu, qui était malade, était monté à cheval et s'était mis à la tête des chevau-légers; qu'à ce bruit il était aussi monté à cheval et était allé dans le bois, où on avait pris dix ou douze fusiliers. La reine lui dit : « Je suis d'avis que vous les renvoyiez, puisque c'est vous qui les avez pris.» Tout ce qui était là de gens dirent que le roi avait percé le bois tout des premiers et qu'il n'y avait pas eu moyen de l'en empêcher [1]. »

Pendant le siége de Dunkerque (1658) où il était jour et nuit à cheval, allant visiter les gardes la nuit, il lui arriva

[1] *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. III.

aussi de charger, lui quatrième, entre Dunkerque et Mardick, une embuscade des ennemis [1]. Son jeune courage de dix-neuf ans charmait les soldats, et pour lui il était enchanté de la guerre; il ne parlait à Mademoiselle que de ses mousquetaires, de ses compagnies de gendarmes et de chevau-légers, et de leurs belles casaques bleues.

« Avez-vous jamais entendu des timbales? — Oui, Sire, lui dis-je, j'en ai entendu. » Il me demanda : « Et où? » Je me mis à sourire et lui dis avec une mine respectueuse : « Dans les troupes étrangères qui étaient avec nous pendant la guerre. » J'ajoutai : « Le souvenir ne m'en doit pas être agréable; c'est dans le temps où j'ai déplu à Votre Majesté; je lui en demande pardon, je le devrais faire à genoux. » Il me répondit : « Je m'y devrais mettre moi-même de vous entendre parler ainsi. Il ne faut plus parler du passé. » Et nous nous remîmes à parler de la guerre. Il me conta toutes ses campagnes et tout ce qu'il avait fait. Je lui dis : « Le roi votre grand-père n'y a pas été si jeune. » Il me répondit : « Il en a néanmoins plus fait que moi. Jusqu'ici on ne m'a pas laissé aller si avant que je l'aurais voulu; à l'avenir, j'espère que je ferai parler de moi [2]. »

Il avait déjà le sentiment le plus vif de l'honneur de sa couronne et du nom français.

« N'est-il pas vrai, ma cousine, disait-il une autre fois à Mademoiselle, à propos des préséances, que ceux de la maison d'Autriche n'étaient que comtes d'Hapsbourg quand nous étions rois de France? » Puis il ajouta: « Si nous étions à nous disputer, le roi d'Espagne et moi, je le ferais bien céder. Que je serais aise s'il voulait se battre contre moi pour terminer la guerre tête à tête! Il n'aurait garde de le faire; de cette race, ils ne se battent jamais. Charles V ne le voulut pas contre François Ier, qui l'en pressa instamment [3]. »

Mais la guerre, dont les campagnes étaient courtes, interrompait à peine les plaisirs de la capitale.

Les grands divertissements d'alors étaient les comédies et les ballets, et le grand luxe était d'avoir chez soi une troupe de comédiens. Mademoiselle en avait eu une à son château de Saint-Fargeau, pour tâcher, avec ses dames, ses perroquets, ses chevaux d'Angleterre et sa meute, de se distraire des ennuis de son exil. Elle raconte que dans son voyage de château en château, lorsqu'elle alla voir son père à Blois, elle rencontra plusieurs troupes semblables. Il y en avait une, entre autres, qui avait parcouru le Midi et avait séjourné à Lyon, qu'on citait pour une comédie nouvelle en

[1] *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. III.
[2] Ibidem.
[3] Ibidem, p. 346.

cinq actes, appelée *l'Étourdi*, qu'avait faite un des acteurs; cette troupe était celle de Molière, que le prince de Conti s'attacha pendant la tenue des états du Languedoc.

C'est aussi dans le même temps qu'avait lieu la grande vogue des pièces de Scarron; la foule y était telle qu'on raconte qu'il y eut deux portiers étouffés aux premières représentations de *l'Écolier de Salamanque;* et le jeune Louis XIV trouvait *l'Héritier ridicule* si joli qu'il le fit jouer trois fois en un jour. Aussi Scarron lui fait-il ce raisonnement dans une dédicace :

« Je voudrais bien persuader à Votre Majesté qu'elle ne se ferait pas grand tort si elle me faisait un peu de bien : si elle me faisait du bien, je serais plus gai que je ne suis; si j'étais plus gai que je ne suis, je ferais des comédies enjouées, dont Votre Majesté serait divertie, et si elle en était divertie, son argent ne serait pas perdu [1]. »

En même temps on donnait à la cour des ballets, auxquels le public était souvent admis [2] par billets et dont il sortait enchanté. Il y avait le ballet de *Pélée et* de *Thétis*, celui de *la Mascarade de Cassandre*, celui de *la Nuit* [3], celui de *l'Amour malade*, beaucoup d'autres encore. Le jeune roi dansait lui-même ces ballets dans la grande salle des Gardes ou quelquefois même sur le théâtre du Petit-Bourbon, en compagnie des jeunes seigneurs et des jeunes dames, et de Bauchamp, célèbre danseur de profession. Sa jeune Majesté charmait déjà par son grand air, par la noblesse de sa danse, par la grâce avec laquelle elle débitait les vers galants de Benserade.

Dans un de ces ballets (*Thétis et Pélée*), on le vit faire

[1] Epître dédicatoire de *D. Japhet d'Arménie.*

[2] Mardi, dans le lieu des spectacles,
Plusieurs virent, non sans obstacles,
Danser le beau ballet du Roy.
. . . .
On dit qu'il y faisait bien chaud,
Aussi bien en bas comme en haut,
Et que plus de trois cents et seize
N'étaient pas là trop à leur aise.
On y fut chiffonné, pressé,
Incommodé, foulé, poussé. (1656, *Gazette de Loret.*)

[3] Ce fut le premier dont Benserade fit les vers (1653.)

cinq personnages différents : Apollon, Mars, une Furie, une Dryade, un courtisan.

Il recevait des fêtes aussi bien qu'il en donnait. Il allait danser chez les particuliers, chez le duc de Lesdiguières, chez le chancelier, chez le maréchal de Villeroy, chez le maréchal de L'Hôpital, d'où il reconduisit une fois Mlle de Montpensier au Luxembourg d'un si grand train que les gardes ne purent suivre, et il disait à Mademoiselle : « Que « je serais aise que les voleurs nous attaquassent [1] ! »

Quoique roi majeur, il ne s'occupait en rien des affaires du gouvernement, qu'il abandonnait entièrement au cardinal Mazarin. Il ne semblait occupé qu'à s'amuser.

En ce même temps on commençait à organiser les beaux carrousels et les courses de bagues en costumes d'anciens chevaliers; on s'émerveillait aux représentations de l'Opéra, que le cardinal Mazarin avait fait venir d'Italie [2], et qu'on appelait des comédies à machines. On s'amusait aux mascarades, on courait les bals en masques, on se précipitait sur les pas du jeune monarque aux promenades du Cours et à la foire de Saint-Germain [3], pendant que la reine Anne, devenue vieille et dévote, passait son temps au monastère du Val-de-Grâce ou à visiter pieusement les églises. Jamais l'entraînement vers le plaisir n'avait été plus grand; tout était jeune, gai, bruyant, heureux; il semblait qu'on devinât la gloire qui allait venir.

C'est aussi vers ce même temps que la reine Christine de Suède [4], venue en France, étonnait tout Paris par son ac-

[1] *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. III.

[2] La première pastorale française fut la pastorale de *Perrin*, représentée au village d'Issy, près Paris, et au château de Vincennes, en avril 1659.

[3] Vaste bazar, situé dans l'emplacement actuel du marché Saint-Germain, où pendant deux mois on se portait en foule, le peuple le jour, la noblesse la nuit, toujours masquée et sans suite, dans des carrosses sans armoiries et seulement avec des *grisons*, c'est-à-dire avec des laquais vêtus de gris et le visage couvert. On y trouvait des bijoux, des pierreries, des dentelles, des meubles, des étoffes, des tableaux. Chaque profession avait son quartier séparé : il y avait la rue des orfèvres, celle des merciers ; il y avait aussi des allées sombres, obscures, et des baraques avec des loteries où l'on jouait incognito.

[4] La reine Christine, née en 1626, héritière à neuf ans du trône de Suède par la mort de Gustave-Adolphe, son père, abdiqua à l'âge de vingt-huit ans, en 1654, parcourut l'Europe, changea de religion, et se retira à Rome, où elle mourut. Elle fit deux voyages en France, le premier en 1656 et le second en 1658.

coutrement bizarre, le philosophique dédain de sa couronne, son goût pour la science et pour les savants, et le naturel sauvage qui lui faisait juger, condamner et exécuter sous ses yeux, en une heure, dans la galerie de Fontainebleau, son écuyer Monaldeschi, qui lui avait manqué. Ses façons surprenaient tout le monde. Coiffée d'une grosse perruque d'homme fort relevée par devant et qui avait seulement par derrière quelque chose d'une coiffure de femme, portant un corps quasi fait comme les pourpoints d'homme, avec la chemise tout autour au-dessus de la jupe, très-poudrée avec force pommade et toujours sans gants; elle avait une voix et toutes les manières masculines, et complétait quelquefois son costume en portant une petite épée avec un collet de buffle [1].

« Elle jurait Dieu, dit Mlle de Montpensier, qui, encore exilée de la cour (1656), assista à un ballet et à une comédie qu'on lui donna à Fontainebleau; elle se couchait dans sa chaise, jetait ses jambes d'un côté et de l'autre, les passait sur les bras de la chaise, faisait des postures que je n'ai jamais vu faire qu'à Trivelin et à Jodelet; tantôt répétant haut les vers qui lui plaisaient, tantôt tombant dans des rêveries profondes, d'où elle sortait comme réveillée en sursaut; c'est une personne tout à fait extraordinaire [2]. »

Mais elle fut disciple et amie de Descartes, qui mourut à Stockholm, dans son palais. Elle parlait huit langues, écrivait la nôtre dans une grande perfection; elle savait tout; elle aimait les arts et les cultivait, et voulut aller demeurer à Rome comme dans leur centre. Pour connaître l'élévation de son esprit, il faut lire ses lettres.

Curieuse de tout, elle voulut voir Scarron; il se fit porter au Louvre, et Ménage le présenta.

« Je vous permets, lui dit-elle, d'être amoureux de moi. La reine vous a fait son malade, moi je vous fais mon Roland. » Mais quand elle vit Mme Scarron, elle dit à Mme de Brégy: « Il ne fallait pas moins qu'une reine de Suède pour rendre un homme infidèle à cette femme-là. »

Elle dit à Scarron lui-même qu'elle n'était pas surprise qu'avec la femme la plus aimable de Paris il fût, malgré ses maux, l'homme de Paris le plus gai.

Scarron, toujours à court d'argent, avait imaginé en ce temps-là de se faire spéculateur. Il y avait alors aux portes

[1] *Mémoires du duc de Guise*, qui fut envoyé au-devant d'elle à la frontière.

[2] *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. III, p. 74.

de Paris une foule de gens sans aveu, qui y attendaient les voitures de marchandises pour en payer l'entrée, les conduire chez les marchands, et éviter par là les lenteurs qu'il y avait à aller avertir ceux-ci, pour qu'ils vinssent acquitter les droits. Mais il s'était mêlé parmi ces déchargeurs des filous qui se disputaient les pratiques, et allaient se les arracher jusqu'à une lieue de la ville, au grand préjudice du commerce. Scarron avait imaginé de former un corps de gens connus et assermentés qui seraient distribués aux différentes portes et autorisés par les magistrats à faire seuls ce service, et il demandait à être adjudicataire de cette entreprise. Il se vit souvent au moment d'échouer dans son projet, et il fallut que Mme Scarron se fît solliciteuse pour son mari; ce qui devait coûter beaucoup à sa fierté naturelle.

« Ceci, écrit-il à Fouquet, est la dernière espérance de ma femme et de moi. J'en suis malade de chagrin. Ah! Monseigneur, si vous saviez ce que nous avons à craindre et à devenir, si cette affaire nous manque, vous ne vous étonneriez pas beaucoup du désespoir de M. de Vissins [1] et de moi, s'il m'est permis de parler de lui en ces termes; autrement nous n'avons qu'à nous empoisonner les boyaux. »

Enfin, Fouquet fit réussir l'affaire, qui valut à Scarron 5 à 6000 livres de rentes; mais ce ne fut que peu d'années avant sa mort.

A cette époque, le temps brillant de l'hôtel de Rambouillet était passé. Il finit en 1648, peu de temps après le mariage de Julie d'Angennes avec M. de Montausier (1645), qui se rendit avec sa femme dans son gouvernement de l'Angoumois, y soutint le parti du roi pendant la Fronde, et fut même blessé assez grièvement dans un combat. Après les troubles, cette maison fut ouverte au grand monde jusqu'au mariage de Claire d'Angennes, qui épousa, en 1658, le comte de Grignan, le même qui plus tard épousa la fille de Mme de Sévigné; mais cette maison était sur son déclin. La tristesse de l'âge, la disparition des amis, le vide que fait le temps, lui avaient fait perdre son importance et son éclat; et rien n'indique que Mme Scarron, qui sortait peu de chez elle, y ait été présentée.

Beaucoup d'autres sociétés, d'ailleurs, s'étaient formées

[1] Son associé.

à son exemple; mais, parmi ces sociétés, plusieurs n'en étaient que de mauvaises copies. La réaction contre la licence des mœurs qu'on y avait vu commencer engendra la pruderie, et le goût de l'esprit, qui y avait également pris naissance, produisit le bel-esprit ridicule. Ce fut là, en effet, le double caractère de la coterie des précieuses, qu'on vit paraître alors, travers qui fit un moment quelque bruit, mais qui serait à peine venu jusqu'à nous si Molière ne l'avait immortalisé en s'en moquant.

Toutefois, ce mot de précieuse, lorsqu'il avait été inventé, avait été pris en bonne part et appliqué à tout ce qui était distingué par l'esprit ou la réputation.

Ainsi Saumaise, dans son grand *Dictionnaire des Précieuses*, qui comprend une liste d'environ six cents noms, fait figurer ceux de la marquise de Rambouillet, qui avait alors soixante-seize ans, de Mmes de Sévigné, de Lafayette, de Sablé, de Montausier, toutes personnes qui furent véritablement l'ornement du siècle; on voit aussi parmi ces noms ceux de la reine Christine de Suède, de la duchesse de Longueville, de la duchesse de Chevreuse, de la duchesse de Chaulnes et de la comtesse de Noailles, de Mme Deshoulières, de Mme Cornuel; on y voit même celui de Ninon de Lenclos; et, parmi les hommes, le cardinal de Lavalette, les deux Corneille, M. le Prince, Scarron, Balzac, Boisrobert, etc. Mme Scarron n'y était point oubliée; et voici l'article qui lui était consacré sous le nom de Stratonice : Scarron venait de mourir.

« Stratonice est une jeune précieuse des plus agréables et des plus spirituelles; elle est veuve sans avoir été femme; l'on saura assez le sens de cette énigme quand on saura que Straton (Scarron) était son mari. Elle est native d'auprès d'Argos; elle a de la beauté et elle est d'une taille aisée; pour de l'esprit, la voix publique en dit assez en sa faveur, et tous ceux qui la connaissent sont assez persuadés que c'est une des plus enjouées personnes d'Athènes (Paris). Elle sait faire des vers et de la prose, et quand elle n'aurait que les connaissances qu'elle a acquises avec Straton, elle y réussirait aussi bien que pas une autre de celles qui s'en mêlent. Son humeur est douce, et elle a fait voir par sa façon d'agir qu'elle voyait le monde plus par bienséance civile que par une attache particulière, en se retirant dans une maison de Vestales après sa mort. »

Ce fut aussitôt après la guerre de la Fronde, c'est-à-dire en 1652, que ce travers des précieuses commença. Ce n'é-

taient, à vrai dire, que des bourgeoises qui voulaient singer les personnes de qualité et d'esprit, et formèrent une espèce d'association où l'on ne s'appelait pas par son nom, mais par des noms de romans qu'on se donnait à sa fantaisie : Sophonisbe, Eulalie, Mélanire, Agathonte. On se réunissait ordinairement l'après-dîner, et chaque précieuse avait son jour pour recevoir.

Toutefois, on admettait quelques auteurs qui venaient y lire leurs vers, dont le principal mérite devait être toujours d'avoir été faits sur-le-champ. « L'impromptu, dit Cathos, « est la véritable touche de l'esprit[1] ; » et ceux qui étaient le plus habituellement admis dans ces doctes ruelles, ou qui s'attachaient plus particulièrement à quelqu'une de ces Muses, s'appelaient les Alcovistes.

Dans ces réunions on était instruit de tout ce qui était de l'essence du bel-esprit; on y voulait savoir le fin des choses, le grand fin, le fin du fin, comme dit Molière, qui les peint au naturel (*Précieuses ridicules*).

On y développait des thèses, soit sur un sujet indiqué par la présidente, soit sur le résultat de sa propre méditation, qu'on appelait une rêverie; et, malgré la pruderie, on ne méprisait ni la beauté, ni l'amour, pourvu qu'il fût épuré de tout attachement grossier; on avait, au contraire, des définitions et des classifications à l'infini : ce qui faisait dire à Ninon que les précieuses étaient les jansénistes de l'amour.

Aussi, se marier, pour une précieuse, et « se claquemurer aux choses du ménage, » était un enchaînement odieux de la liberté, un avilissement honteux qui ne pouvait que troubler la quiétude de l'âme et les doux emplois de l'esprit.

Malgré ce ridicule, cependant, la défaite des précieuses a peut-être été trop complète; cette affectation n'était que l'exagération d'un mouvement heureux qui se manifestait, celui d'un retour assez général aux bonnes mœurs, et en frappant l'exagération on a frappé et arrêté jusqu'à un certain point le mouvement lui-même, avec lequel contrastaient un peu d'ailleurs les passions de la jeunesse.

[1] *Les Précieuses ridicules*, comédie de Molière, représentée en 1659.

Un autre objet des soins des précieuses, dit l'abbé de Pure, était la recherche du langage, l'emploi des expressions extraordinaires. Une précieuse ne pouvait pas supporter de dire : « J'aime le melon, » et prostituer ainsi le mot *j'aime ;* elle n'autorisait sur un tel sujet que le mot *j'estime* [1].

« Quand la renommée des précieuses, dit Saumaise, fut l'objet de tous les entretiens d'Athènes (de Paris), les nouvelles précieuses, voyant que chacune d'elles inventait de jour en jour des mots nouveaux et des phrases extraordinaires, voulurent aussi faire quelque chose digne de les mettre en estime parmi leurs semblables ; enfin, s'étant trouvées ensemble avec Claristène (M. Leclerc, de l'Académie Française), elles se mirent à dire qu'il fallait faire une nouvelle orthographe, afin que les femmes pussent écrire aussi assurément et aussi correctement que les hommes. Roxalie (Mme Leroi), qui fut celle qui trouva cette invention, avait à peine achevé de la proposer que Silénie (Mme de Saint-Loup) s'écria que la chose était faisable ; Didamie (Mme de Ladurandière) ajouta que c'était même facile, et que, pour peu que Claristène (M. Leclerc) leur voulût aider, elles en viendraient bientôt à bout. Il était trop civil pour ne pas répondre à leur prière en galant homme.

« Roxalie (Mme Leroi) dit qu'il fallait faire en sorte que l'on pût écrire de même que l'on parlait ; et, pour exécuter ce dessein, Didamie (Mme Ladurandière) prit un livre, Claristène (M. Leclerc) prit une plume, et Roxalie (Mme Leroi) et Silénie (Mme de Saint-Loup) se préparèrent à décider ce qu'il fallait ajouter ou diminuer dans les mots. »

On décida qu'on ôterait de tous les mots les lettres superflues, et Saumaise donne une longue liste des mots qu'elles corrigèrent, et dont, pour un assez grand nombre, les corrections restèrent [2].

En 1656, l'abbé de Pure avait fait jouer une comédie des *Précieuses*, qui excita, à ce qu'il paraît, les réclamations des femmes distinguées qui s'y crurent insultées. L'auteur fit des excuses et déclara n'avoir voulu jouer que les *fausses précieuses*, et ce fut alors qu'on commença à distinguer. Saumaise mentionne ce fait au mot *Prédiction*, lorsqu'il dit à l'occasion de l'année 1656 : *Troubles imprévus à cause des fausses précieuses*. Puis il ajoute :

« En ce temps, la connaissance que les précieuses (les véritables, celles qu'on appela alors les illustres, pour les distinguer) auront que Prospère (l'abbé de Pure) n'aura voulu attaquer que les fausses précieuses, dans le jeu du cirque qu'il a composé, rendra le calme à leurs esprits. Fausses précieuses mises en déroute. » (Saumaise, *Dictionnaire*, page 75.)

[1] *Roman de la Précieuse*, par l'abbé de Pure.

[2] Tels que teste (tête), prosne (prône), seureté (sûreté), aage (âge), advis (avis), avecque (avec), etc.

Scarron fait la même distinction dans une de ses épîtres :

Mais revenons aux fâcheux et fâcheuses
Au rang de qui je mets les précieuses,
Fausses, s'entend, et de qui tout de bon
Est seulement un langage ou jargon,
Un parler gras, plusieurs sottes manières,
Et qui ne sont enfin que façonnières,
Et ne sont pas précieuses de prix ;
Que l'on respecte autant que des princesses ;
Mais elles font quantité de singesses,
Et l'on peut dire avecque vérité
Que leur modèle en a beaucoup gâté[1].

La même distinction fut encore observée par Molière, lorsqu'il fit jouer à Paris, en 1659, son excellente comédie qu'il eût soin d'intituler *les Précieuses ridicules* [2].

« Les plus excellentes choses, dit-il dans sa préface, sont sujettes à être copiées par de mauvais singes qui méritent d'être bernés. Ces vicieuses imitations de ce qu'il y a de plus parfait ont été, de tout temps, la matière de la comédie, et, par la même raison que les véritables savants et les vrais braves ne se sont pas encore avisés de s'offenser du docteur de la comédie et du capitan, aussi les véritables précieuses auraient tort de se piquer lorsqu'on joue les ridicules qui les imitent si mal. »

En prenant pour type deux sottes provinciales, il reproduisit exactement le jargon et les prétentions de ces coteries, mais il y mêla des traits qui allaient au delà et portaient sur le faux goût littéraire qui avait dominé dans la première moitié du siècle. Mlle de Scudéry y était nommément désignée. « La belle chose que ce serait, dit Madelon, si d'abord Cyrus épousait Mandane, et qu'Aronce, de plein pied, fût mariée à Clélie. — Ces gens, ajoute Cathos, en parlant des deux gendres qui se présentaient, n'ont assurément jamais vu la *Carte de Tendre*, et billets doux, petits soins, billets galants et jolis vers sont des terres inconnues pour eux. »

Ce jargon, après tout, n'était pas nouveau, mais reproduit des froides allégories du moyen âge.

Mais cette fois les interminables conversations de romans, les verbiages d'amour si à la mode, la passion des madrigaux, des sonnets, des impromptus, qui encombraient en-

[1] Scarron, satire sur *les Fâcheux*, dédiée à M. le maréchal d'Albert.

[2] Jouée pour la première fois à Paris en novembre 1659. Elle avait été jouée d'abord à Béziers, en 1654, aux états de Languedoc, présidés par le prince de Conti, mais probablement augmentée et améliorée depuis.

core la littérature, tout fut atteint sous la férule de Molière; aussi Ménage, en sortant de la représentation, où il était, avec Mme Rambouillet, dit-il avec bonne foi, en se retournant du côté de Chapelain :

« Monsieur, nous approuvions, vous et moi, toutes les sottises qui viennent d'être critiquées; mais, croyez-moi, pour me servir des expressions de saint Remi à Clovis, il nous faudra brûler ce que nous avons adoré, et adorer ce que nous avons brûlé. Cela, ajoute-t-il, arriva comme je l'avais prédit, et dès cette première représentation on revint du galimatias et du style forcé [1]. » (*Ménagiana.*)

En même temps que Molière fustigeait ainsi dans les *Précieuses ridicules* le bel-esprit et le mauvais goût du temps, Boileau, qui faisait son entrée dans le monde, allait récitant partout le spirituel dialogue qu'il avait composé sur les héros de roman, où il faisait défiler le roi des enfers, les Cyrus et les Alexandre, travestis en Tircis et en Céladons, et tous ces héros allégoriques et larmoyants, les Astrate, les Orondate, les Britomare, les Pharamond, les Artaxandre, qu'un Français qui se trouve par hasard sur les bords du Styx reconnaît à l'instant pour gens de sa connaissance :

« Eh! ce sont tous les bourgeois de mon quartier! Bonjour, madame Lucrèce; bonjour, monsieur Brutus; bonjour, mademoiselle Clélie; bonjour, monsieur Horatius Coclès. »

L'auteur y faisait comparaître Sapho en personne (Mlle de Scudéry), qu'il appelle en toutes lettres une précieuse ridicule, et la fameuse *Pucelle* de Chapelain, sur laquelle il redoubla si souvent ses coups. Il taillait alors sa plume pour achever par ses satires et ses préceptes de mettre en fuite le mauvais goût, discipliner la littérature et enseigner à tous le goût du simple, du vrai et du beau.

A ce moment le soleil se levait sur la France. Pascal, en

[1] Ce furent les *Précieuses* qui mirent Molière en réputation. (Segrais.)

[2] La première comédie de Molière fut jouée à Paris en 1659 ; les premières poésies de La Fontaine sont de 1650; Boileau fit sa première satire en 1660 ; Racine fit aussi sa première pièce de vers, *la Nymphe de la Seine*, à l'occasion du mariage du roi, en 1660, et reçut aussitôt, par la recommandation de Chapelain auprès de Colbert, une gratification de 100 louis de la part du roi, et, bientôt après, une pension de 600 livres. Sa première tragédie fut représentée en 1664.

1659, Molière, La Fontaine, Boileau peu d'années après et presque en même temps, révélaient le secret de la vraie grandeur littéraire qui est l'immortelle alliance des sentiments vrais et du style simple, véritable source des chefs-d'œuvre. Racine déjà préludait aux siens, Bossuet montait gravement dans sa chaire; à ces vives clartés on voyait se dissiper le nuage au milieu duquel Corneille seul avait tenu longtemps d'une main haute le flambeau du génie. C'est véritablement alors que le grand siècle commença.

Tout était prêt; Richelieu et Mazarin avaient préparé la puissance par la politique, Turenne et Condé avaient révélé leur génie dans la guerre, les grands ministres et les grands capitaines attendaient le coup d'œil du maître qui devait les discerner et les choisir, les lettres et les arts s'apprêtaient à tout envelopper de leur brillante auréole, et, lorsque Louis XIV monta véritablement sur le trône (1660), la gloire et la grandeur de la France y montèrent avec lui.

Scarron ne fut pas témoin de ces splendeurs, et il était loin de se douter de la place que la destinée réservait à celle qui soignait ses derniers jours; de plus en plus il sentait sa fin approcher. Segrais partant pour Bordeaux, où la cour se rendait à l'occasion du mariage du roi, était allé prendre congé de lui. « Je mourrai bientôt, lui dit-il, je le sens bien; « le seul regret que j'aurai en mourant, c'est de ne pas « laisser de biens à ma femme, qui a infiniment de mérite, « et de qui j'ai tous les sujets imaginables de me louer. » Non-seulement il vit approcher la mort avec tranquillité et courage, mais sa gaîté n'en fut pas vaincue, et, fidèle au rôle de toute sa vie, il railla la mort elle-même jusqu'au dernier moment. Un jour qu'il avait un hoquet si violent qu'on crut autour de lui qu'il allait expirer : « Si j'en re- « viens, dit-il, je ferai une belle satire contre le hoquet. » Et quelques instants avant de mourir, comme il vit qu'on pleurait autour de son lit, il dit : « Vous pleurez, mes en- « fants, ah! je ne vous ferai jamais autant pleurer que je « vous ai fait rire. » L'on peut dire de lui ce qu'on dit des grands hommes, qu'il mourut tout entier, sans que son ca-

ractère se démentît un instant. Dans l'antiquité on l'eût compté parmi les stoïciens les plus célèbres.

Post tot sœcla igitur tandem, gens stoïca, regem
Cerne tuum[1].

Le seul moment sérieux qu'il accorda à la mort fut celui où Mme Scarron lui fit remplir ses devoirs religieux, dont il s'acquitta avec foi et respect. Scarron avait toujours été chrétien. Jamais il n'offensa dans ses écrits ou dans ses plaisanteries la religion, dont il remplissait les devoirs avec une rare exactitude ; il avait même un aumônier qui venait lui dire la messe tous les dimanches. Ce fut au mois d'octobre 1660 qu'il mourut.

Il se fit un long silence sur sa tombe. Personne n'osa rappeler son nom devant les destinées qui élevèrent Mme de Maintenon si haut, et pendant le reste du siècle il ne fut pas plus question de lui que s'il n'eût jamais existé. On obéissait à son épitaphe, qu'il avait composée lui-même :

Passants, ne faites pas de bruit
De crainte que je ne m'éveille,
Car voilà la première nuit
Que le pauvre Scarron sommeille.

[1] Pièce de Balzac en l'honneur de Scarron.

LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

DEVANT L'HISTOIRE.

DU POUVOIR DE L'ÉTAT SUR L'ENSEIGNEMENT, D'APRÈS L'ANCIEN DROIT PUBLIC FRANÇAIS,

PAR M. TROPLONG, CONSEILLER A LA COUR DE CASSATION, MEMBRE DE L'INSTITUT [1].

HISTOIRE CRITIQUE ET LÉGISLATIVE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DE LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT EN FRANCE,

PAR HENRI DE RIANCEY [2].

L'histoire, dans la succession des faits, présente tour à tour des ruines, une leçon morale, une tradition vivante. Bien des choses ont été qui ne doivent plus renaître. Mais le drame des passions de l'homme est un spectacle toujours instructif. Il y a plus : sous les changements continuels une force permanente semble diriger vers un seul but tous les labeurs de l'humanité. De là ce triple caractère qui s'offre à l'esprit quand on interroge le passé : l'étude édifiée par Hérodote, Tacite, Vico, Bossuet, n'est pas seulement le récit de ce qui n'est plus ; c'est l'expérience incessante de la vie ; c'est encore et surtout l'appel de chacun de nous vers les destinées qui nous attendent et auxquelles nous sommes tous tenus de concourir. Mais il se rencontre une difficulté et un danger dans les investigations historiques, à cause même de la vue diverse qui s'applique naturellement à leurs résultats : par cela que cette vue n'est point sim-

[1] 1 vol. in-8°. Paris, chez Charles Hingray, rue de Seine, 10.
[2] 2 vol. in-8°. Paris, chez Sagnier et Bray, rue des Saints-Pères, 64.

ple, elle trouble et peut tromper le regard. Et ce qui mêle surtout l'erreur ou l'illusion dans ces enquêtes par lesquelles on interroge les temps antérieurs, ce sont les débris de ces choses qui appartiennent dûment au passé. Combien de tentatives, ayant légitimement pris fin, parviennent souvent à se cacher sous l'apparence de ces efforts qui, parfois interrompus, ont droit d'être toujours poursuivis ! Il y avait dans la fable antique un sphinx dont la réponse toujours ambiguë donnait aux profanes, qui osaient la solliciter, un supplice ou la gloire. L'histoire est toujours le sphinx d'OEdipe : le souvenir et l'espérance, la nécrologie et la prédication, la confusion incessante de ce qu'il faut continuer et de ce qu'il ne faut pas répéter.

L'apparence fallacieuse que l'histoire ne manque jamais d'offrir est sensible surtout pour ce qui concerne les institutions politiques. Les faits à l'aide desquels une société subsiste sont tirés des aptitudes d'un temps ; ils ont leur raison d'être dans la nécessité de la conservation. Mais quant aux modes par lesquels ils se manifestent, ce qui en dispose, ce sont des causes très-contingentes et très-variables. Ainsi, pour ne choisir que des exemples connus de tous, la forme du gouvernement dépend tour à tour des idées, des mœurs, de l'occupation habituelle d'un peuple, de la prédominance de ses intérêts collectifs, ou des intérêts des classes qui le constituent, de l'étendue et de la nature de son territoire, enfin des circonstances diverses de son voisinage. De ce que la forme d'un gouvernement a convenu, dans un moment donné, à un peuple, il ne suit nullement que cette forme, dans un autre moment, doive présenter, même au peuple qui primitivement l'a adoptée, une égale convenance ; car, entre un temps et un autre, il se passe dans les générations d'immenses changements intérieurs. Et ce que l'on avance pour l'institution politique principale est vrai, à plus forte raison, des autres institutions politiques : non pas en ce sens que, dans ce qui concerne les manières diverses de l'existence sociale, tout soit arbitraire et relève du seul caprice des événements ; non, il est un mode immuable et certain à la sociabilité, comme il n'est qu'une nature humaine et qu'une même fin voulue par Dieu pour tous les hommes : mais dans l'état où s'agite, pour sa punition, le crime de la race adamique, il est des difficultés sans nombre à l'application de la justice, comme à la déduction logique de la vérité. Le *Prince du monde* est celui dont l'Esprit-Saint

a dit qu'il règne où l'ordre n'est point : *ubi ordo non est*. Au milieu du chaos que les écarts de notre liberté imposent à la création divine, une habileté expérimentale, une sagesse empirique sont pour nos sociétés à peu près les uniques ressources. Et tout erre de la sorte au gré du mal dont, après l'avoir commis, nous voudrions en vain ne pas subir les conséquences : vie humaine, incertitude profonde et indéfinie, si la bonté de Dieu ne la dominait point, et ne lui préparait pas un terme !

Les réflexions qui précèdent intéressent-elles la liberté d'enseignement et son histoire? Oui, comme toutes les choses à propos desquelles puisse légitimement s'exercer l'activité de l'homme, la liberté d'enseignement doit offrir des vicissitudes douteuses, obscures, diverses. En tant qu'objet d'une institution politique, son histoire est peut-être encore plus variable. La liberté d'enseignement, en effet, tient à la fois à l'intégrité de la famille, au respect des croyances, aux droits les plus sacrés de notre nature intelligente et morale ; elle est la liberté elle-même dans son sanctuaire le plus vénérable. Mais, par un résultat presque nécessaire de son exercice, ce qu'elle contient et élabore, c'est l'avenir; à ce titre, elle rencontre devant elle pour adversaire ce dont Vico a décrit l'empire sinistre, la *raison d'Etat*, le dieu morne qui, pareil aux divinités auxquelles le paganisme sacrifiait les enfants, veut toujours dévorer, au profit des intérêts d'un jour, l'avenir des générations futures. Qu'importe à la *raison d'Etat* la sainte autorité de la famille, l'inviolabilité des croyances, la prérogative, antérieure aux décrets de la force, de notre nature intelligente et morale? Tout lui est *instrument de règne;* elle contraint tout, et, poussant l'audace de l'usurpation jusqu'à la folie, elle s'efforce de saisir l'esprit, la chose, par son essence, insaisissable.

Si donc, à travers tous les conflits auxquels les droits les plus sacrés de l'homme sont continuellemment livrés, il devait nous arriver de trouver une négation à peu près permanente sur l'exercice de la liberté d'enseignement, cette longue iniquité de l'histoire ne nous étonnerait pas, et ne serait pas surtout un argument contre les prétentions de notre époque. Au lieu d'un précédent qu'on puisse nous opposer, il faudrait se résigner à voir dans la pratique constante des sociétés, à l'égard de ce que nous demandons, un de ces dénis de justice dont la dignité humaine a été presque toujours l'objet. L'esclavage ne couvre-

t-il pas la face du monde? La faiblesse et la pauvreté ne sont-elles pas partout des occasions de tyrannie et d'oppression? Quel pouvoir n'est pas aux mains d'une classe intéressée aux abus? Quel droit écrit n'est pas un leurre et une fausse promesse? Non, il ne faut pas que la perpétration du crime soit une excuse au crime. Déviées de la vérité catholique, nos sociétés ne sont rien qu'une erreur, à laquelle il se mêle à peine assez de leur source première pour qu'elles ne périssent pas. Mais on ne prescrit pas contre la justice, et la vérité luit toujours ardente au-dessus de nos égarements. Pour cette raison, quoi que puisse dire l'histoire, la liberté d'enseignement est un droit; si nous n'avons pas à la raconter, nous avons du moins à la conquérir.

Mais il n'en est pas tout à fait comme nous venons de le supposer. La liberté d'enseignement, en butte à la *raison d'Etat*, n'a pas été confisquée par elle. Il y a eu des pouvoirs qui ont contraint et défiguré la famille au gré des exigences les plus despotiques et les plus absurdes; il y en a eu qui n'ont tenu aucun compte des droits les plus sacrés de notre nature intelligente et morale. Il y a eu des temps où les croyances ont été recherchées et proscrites dans le plus profond de la conscience humaine; où l'impuissance de frapper n'a pas arrêté les coups, où l'on a frappé aveuglément, au hasard, pour frapper, pour assouvir une soif inextinguible de la douleur d'autrui. Eh bien, au milieu de ces débauches de la tyrannie et de la férocité, il n'est pas venu à l'esprit de porter absolument une prohibition sur la liberté, sur la faculté d'enseignement. Cette communication si naturelle des intelligences, à propos des idées et des doctrines, n'a tenté la convoitise d'aucun pouvoir, d'aucun persécuteur civil. Les sociétés, selon leur plus ou moins de prévoyance, ont fondé tour à tour des écoles, des systèmes d'instruction publique. Mais des écoles particulières à côté de celles que le gouvernement entourait de son autorité et de sa protection, des écoles où s'essayaient les méthodes nouvelles, où les doctrines non officielles pouvaient avoir un cours, où les génies indépendants et originaux osaient se manifester à leurs risques et périls, où une concurrence très-utile, une heureuse émulation s'entretenaient pour le profit de tous, où l'Etat enfin pouvait incessamment recruter un personnel éprouvé et les résultats des expériences certaines: pourquoi les craindre?

pourquoi les proscrire? Pourquoi se priver de tant de bienfaits à la fois? Il n'y a jamais eu une société si dénuée de confiance en sa propre force pour qu'elle prévît une contre-révolution dans le libre apprentissage de quelques esprits, et pour qu'elle sacrifiât à une pareille crainte l'ensemble des intérêts pratiques les plus évidents.

Ainsi donc il est d'une importance réelle de chercher dans l'histoire et de constater par elle comment, sous les régimes les plus oppressifs, à côté des actes les plus hostiles à toute espèce de liberté, la liberté d'enseignement n'a jamais été l'objet d'une proscription absolue. Grande et singulière leçon, si nous ne nous trompons pas : notre temps, si fier de ses conquêtes libérales, aura eu le premier la gloire de contester ce que l'humanité s'est fait un devoir de tolérer, de respecter toujours!

I

Deux ouvrages, dans ces derniers temps, ont eu l'un et l'autre pour but de démontrer dans le passé le droit qui a régi l'enseignement. Le témoignage offert par M. de Riancey et celui qui a été élaboré par M. Troplong donnent lieu tout d'abord à un profond étonnement: en posant le même sujet dans les mêmes siècles, à travers les mêmes faits, à l'aide des mêmes preuves, les deux auteurs, au lieu de conclure d'une manière au moins analogue, arrivent à une démonstration radicalement différente. L'un, M. Troplong, affirme que le droit d'enseigner a été une prérogative exclusive de la souveraineté civile ; l'autre, M. de Riancey, affirme, au contraire, que la liberté n'a jamais cessé d'être, dans la pratique de l'enseignement, comme l'exercice d'une faculté naturelle à l'homme. Lequel des deux auteurs s'approche le plus de la vérité? A cet égard, la présomption ne manque pas de se prononcer en faveur de l'académicien, de l'érudit célèbre et éprouvé, du jurisconsulte éminent. M. Troplong l'emporte sur M. de Riancey par la position acquise d'un renom scientifique justement incontesté. Toutefois, ceux qui savent combien le parti pris d'une conviction a d'influence sur l'esprit, et combien la jeunesse, par un privilége heureux de l'âge, renferme en elle de candeur et de loyauté, ceux-là hésiteront tout d'abord à sacrifier, pour le mérite de la véracité, l'affirmation du jeune homme instruit

à l'affirmation du savant consommé. Certes, M. de Riancey s'annonce avec une conviction ardemment arrêtée d'avance, sinon sur les faits, du moins sur le résultat historique qu'il voudrait leur voir produire; et M. Troplong ne s'annonce pas avec cette préférence, tout d'abord conçue, pour certaines conclusions postérieures. Mais cette différence même de procédé indique ce qu'il faut penser de la mesure de sincérité propre à chacun des deux auteurs. C'est un préjugé défavorable à la confiance qu'on tâche d'obtenir que d'afficher et de ne point dissimuler l'intérêt partial que l'on porte au sens particulier d'une thèse; c'est, au contraire, quelque chose qui écarte le soupçon et prédispose à la crédulité que d'apparaître au début de ce qu'on va soutenir avec un esprit serein et dégagé de toute espèce de préventions. M. de Riancey offre-t-il ce manége presque vulgaire d'une passion qui se cache pour mieux séduire? Non; c'est M. Troplong qui a l'avantage des formes habiles et des précautions prudentes, avisées. Encore une fois, ce fait dit tout; en général, il faut se méfier des convictions qui ne se montrent point: d'abord, elles sont plus adroites, et puis elles ont leur raison pour ne point se montrer.

L'ouvrage de M. de Riancey est remarquable par la chaleur, l'entraînement et l'abondance des preuves. L'auteur voulait assurer par l'histoire une pétition du présent; il a atteint son but; ce qu'il nous a donné, c'est un *factum*, riche de faits et plein de mouvement, aussi irrésistible par la passion de l'historien que par la voix de l'histoire elle-même. Peut-être M. de Riancey n'a-t-il pas suffisamment usé de la critique au milieu de l'érudition qu'il met en œuvre; peut-être les faits ne sont-ils pas toujours réduits à leur signification précise, et ce qu'on peut appeler l'*art du système* constitue la partie la moins forte du livre du jeune auteur. M. de Riancey a produit un ensemble de matériaux éloquemment commentés plus qu'il n'a disposé un faisceau d'arguments propres à pénétrer invinciblement dans l'esprit. Mais nous nous prévaudrons de ce défaut, si c'en est un, pour noter que la vérité seule est susceptible de n'être pas trahie, disons mieux, d'être servie, au contraire, par cette manière d'exposition, où les faits témoignent par eux-mêmes du sens qu'ils avaient jadis. La cause de la liberté d'enseignement doit à M. de Riancey, sinon son titre le plus décisif, qui ne pouvait pas se trouver dans l'histoire, du

moins son document le plus laborieux à établir, et le plus capable d'exercer une grande autorité.

Nous ne nous étendrons pas sur les qualités de l'ouvrage de M. Troplong. Nous n'apprendrions rien au lecteur si nous disions que cet ouvrage offre au plus haut degré une intelligence large et déliée à la fois, une érudition variée et sûre, une forme enfin où l'éclat se mêle constamment à une solide gravité. M. Troplong est aujourd'hui, avec M. de Cormenin, l'honneur de notre littérature juridique, un de nos premiers jurisconsultes, un de nos écrivains les plus éminents; c'est lui qui nous console des temps qui ne sont plus et des travaux qu'on a cessé d'accomplir. M. Troplong a de plus la gloire d'avoir introduit dans la science du droit une véritable révolution : il a porté la philosophie et l'histoire dans l'interprétation des textes et des principes légaux. Nous constatons avec bonheur le grand mérite d'un auteur dont nous allons combattre à peu près toutes les conclusions. Avant de nous livrer à cette tristesse qu'on ne saurait ne pas ressentir à surprendre dans l'erreur un esprit envers qui nulle estime ne peut être égale à la nôtre, il nous est doux d'avoir à dire tout ce que la désapprobation, pour se manifester, a dû vaincre en nous de chères résistances. Aussi bien, il y a dans cette tendance des anciens légistes, que M. Troplong représente avec une magnificence dont elle ne paraissait pas susceptible, nous ne savons quelle secrète inspiration incessamment protestante ou janséniste, qui n'a jamais pu nous échapper. L'admiration éprouvée par nous devant les qualités de l'auteur ne nous a point fait illusion à cet égard : c'était comme un concert auquel nous entendions se mêler un son discordant et désagréablement faux. Il n'est peut-être pas d'ouvrage dans lequel M. Troplong ait plus complétement laissé voir ce qui nuit, selon nous, à l'emploi de son beau talent, que le livre dans lequel, au nom du passé, il revendique pour l'Etat une prérogative chimérique sur la conscience des nouvelles générations; ici le légiste et le janséniste se montrent tout entiers : c'est, confondues l'une dans l'autre, la tradition du despotisme et celle de l'anarchie.

L'ouvrage de M. de Riancey comprend une époque plus étendue que celle qui est traitée dans le livre de M. Troplong. Ce dernier auteur s'arrête à la chute de l'ancienne monar-

chie. M. de Riancey consacre tout un volume aux temps révolutionnaires et à nos débats actuels. Dans cette seconde partie de son ouvrage, le jeune auteur apparaît animé d'une ardeur nouvelle ; on sent qu'il s'approche des temps qui menacent le plus la liberté ; et l'on aime ce courage qui sait s'élever avec la fortune contraire et le péril lui-même. Nous examinerons peut-être à part le second volume de M. de Riancey. Dès aujourd'hui, nous pouvons le proposer comme un travail qui fait le plus grand honneur à la patience, à l'érudition et à la verve passionnée du jeune historien. C'est dans ce second volume qu'il faut considérer la prodigieuse série des choses actuelles : les principes proclamés en droit et violés en fait, les manifestes des partis, et ces mêmes partis tournés contre leurs opinions de la veille, l'Église constamment attaquée à l'aide des mêmes injures, les droits de certaines positions toujours défendus par les mêmes arguments, une variation sans fin dans une même voie d'hypocrisie, de haine et de mensonge. Quiconque veut connaître la moralité intime et l'état réel de la question relative à la liberté d'enseignement doit lire et méditer le second volume de l'ouvrage de M. de Riancey : nous ne savons rien qui puisse tenir lieu de notions pareilles à celles qui s'offrent dans cette précieuse analyse.

Avant d'entrer dans la discussion qui fait l'objet de cet article, nous devons prier M. de Riancey de nous pardonner le peu de mention que nous allons faire de son livre. Nous nous occupons moins d'accorder des louanges à qui les mérite que de défendre un point de vérité historique méconnu par un auteur important. Ce n'est pas M. de Riancey qui a failli à l'exactitude, c'est M. Troplong ; partant, nous discuterons surtout avec ce dernier ; c'est M. Troplong qui interviendra seul dans notre critique. Nous n'avons pas d'autre manière de reconnaître l'avantage supérieur du livre de M. de Riancey : c'est de faire qu'il n'en soit pas souvent question à propos d'une erreur.

II

M. Troplong avance que le droit d'enseigner était *régalien* sous l'ancienne monarchie, et que, comme tel, il appartenait exclusivement au pouvoir civil de la royauté. L'assertion de l'auteur, dans les termes où elle est posée, est, non pas étrange,

mais monstrueuse. S'il ne s'agissait pas de M. Troplong, nous dirions qu'elle n'a pu être empruntée qu'à l'ignorance absolue de ce qu'implique la nature d'un droit *régalien*. Le mot est écrit, pourtant, et il est écrit par M. Troplong; il faut en croire ses yeux. Nous verrons plus tard combien notre étonnement est légitime. Avant d'en venir à l'affirmation directe de l'auteur, il est nécessaire de constater les faits et les arguments qui la précèdent et qui paraissent la fonder. M. Troplong prouve que la royauté avait seule le droit d'enseigner par quatre raisons principales :

1° En théorie, la vie d'un État dépend en très-grande partie de l'institution de la jeunesse ; donc, un État doit pouvoir exercer le droit de faire et de diriger lui-même une institution à laquelle sa propre existence demeure attachée. Le droit d'éducation se place ainsi de lui-même, par la force des choses, parmi les prérogatives nécessaires et essentielles de la souveraineté.

2° En droit, tout corps enseignant, en tant que corps, ne peut exister que par l'autorisation de la puissance civile, qui, seule, le crée et le conserve. Or, ce qui est vrai d'un corps, quelle qu'en soit la destination, dont l'État seul suscite et maintient la personne abstraite ou civile, est vrai, en particulier, pour un corps enseignant quelconque, qui, de la sorte, ne peut exister que par l'État et d'après son autorisation.

3° En droit encore, la puissance impériale, telle que la loi romaine l'avait établie et la définissait, contenait la faculté de diriger l'enseignement de la jeunesse. Or, succédant en France à la puissance impériale, et conservant vivante au milieu de nous la loi romaine, la royauté avait reçu, parmi les prérogatives de sa souveraineté, le privilége que la loi romaine garantissait à la puissance impériale elle-même.

4° En droit et en fait, la faculté de fonder et de diriger l'enseignement, d'après les prescriptions directes et indirectes, écrites et non écrites, du droit et de la raison, avait été exercée par la royauté, sans contestation aucune, avec cet aveu tacite qui est le meilleur indice de la légitimité, savoir : un moment sous Charlemagne, et d'une manière assurée et continue à partir du XVI[e] siècle ; en somme, aux deux époques de notre histoire, on peut le dire, auxquelles la monarchie existe tout entière, en projet et en tentative d'abord, et puis en acte et en réalité.

Ce sont là les quatre grands arguments sur lesquels M. Trop-

long appuie sa thèse. En les abrégeant, nous nous sommes appliqué à ne leur rien ôter de leur force. Mais pour apprécier la valeur intrinsèque de ces arguments, il est nécessaire de soumettre chacun d'eux à un examen spécial, et c'est ce que nous allons essayer de faire.

Premier argument.

Il est très-juste de dire que l'avenir d'un Etat dépend de l'institution de la jeunesse, et qu'un Etat, dès lors, possède une certaine prérogative, très-considérable, sur le fait de l'éducation. Nous admettons ce principe; nous admettons toutes les conséquences qu'on en peut tirer. Ainsi, un Etat aura et devra avoir des écoles publiques, où des maîtres, en son nom, administreront à tous, gratuitement, une instruction soigneuse et abondante. Un Etat, s'il est clairvoyant et fidèle à sa mission, fera encore plus : il exercera sur tout ce qui, indistinctement, concerne l'éducation de la jeunesse, une surveillance, une police, un contrôle minutieux, incessants et sévères. Nous ajouterons même qu'outre le droit et le devoir de subvenir à la formation intellectuelle et morale du peuple, un Etat jouit d'un titre positif relativement à l'instruction : c'est qu'ayant besoin de ministres spéciaux, devant les employer, et leur confier toutes les fonctions, un Etat ne saurait se passer de constituer lui-même les hommes dont il fera les participants de sa vie, les organes de sa volonté, les instruments de son action souveraine. Nous proclamons avec tout le monde ces règles que le bon sens le plus simple impose à la raison théorique et pratique. Mais le droit de l'Etat sur l'instruction, si complet et si absolu qu'on veuille le faire, absorbe-t-il toute espèce de liberté relativement à une instruction rivale de la sienne? M. Troplong, à cet égard, répond d'une manière affirmative, et il n'est pas le seul à décider d'un principe et de ses conséquences d'après l'apparence superficielle et confuse qui se présente tout d'abord à l'esprit. Pour voir, en effet, que le droit de l'Etat sur l'instruction ne supprime pas l'émulation d'un droit analogue chez les individus, il suffit d'approfondir ce droit de l'Etat, ou plutôt seulement de le définir avec quelque netteté.

Qu'est-ce que la famille? Evidemment, avant tout, un objet de propriété spéciale ou un moyen d'éducation; nous nous ex-

pliquons. Ou le mari est propriétaire de la femme, des enfants, et comme tel il fait servir ceux-ci à son plaisir, à son utilité immédiate; ou bien le mari, l'épouse, le père, la mère et les enfants, réunis dans des rapports moins inhumains, sont une association de soins, d'assistance et d'amour. La civilisation, depuis longtemps, a fait justice de la famille livrée au seul principe de la propriété. Il faut même dire, à l'honneur du genre humain, que nulle part et dans aucun temps la propriété ne s'est appliquée à la famille dans toute la rigueur de ses conséquences. Certes, le droit de vente, d'exposition, de meurtre sur les enfants, etc., sont là pour témoigner de la présence de la propriété, comme principe, dans la famille. Mais, répétons-le, jamais ce droit monstrueux n'a osé se livrer à toute sa logique; il y a toujours eu dans l'instinct de la conservation sociale, et puis au fond des cœurs paternels et maternels, quelque chose qui a crié à la passion en délire : Tu n'iras pas plus loin!

Si la famille n'est pas une occasion de propriété des individus par un individu, si elle est nécessairement, légitimement un milieu où l'individu trouve ce sans quoi on ne saurait vivre, l'amour, il suit que l'on ne peut ni ne doit contester dans la famille l'acte principal de la sollicitude des parents à l'égard de ceux qu'ils ont mis au jour; et cet acte, la raison la plus obscure le proclame, c'est l'éducation, sans laquelle la vie n'est qu'une erreur, une chute, la carrière d'un malheur indéfini. On peut dire que la famille est organisée tout entière pour une éducation, l'apprentissage de la vie. *Filii tibi sunt?* dit l'Ecriture; *erudi illos, et curva illos a pueritia illorum* [1]. Il y a plus : l'éducation la plus pénétrante, celle qui est définitive et qui constitue tout l'homme, c'est la famille qui l'administre, et seule elle peut l'administrer; car, à l'âge auquel s'accomplit l'œuvre mystérieuse de la seconde génération, l'être humain n'est encore accessible qu'au génie inépuisable et à la patience de l'amour. Pourquoi les bâtards sont-ils plaints et pourquoi sont-ils maudits? La famille leur a manqué, ils ne savent pas ce qu'on apprend par l'amour; infériorité profonde et irrémissible: ils ont presque le droit d'être méchants! Vous voulez un miracle incessant de la bonté divine? Ce n'est pas la vie; souvenez-vous et pleurez : c'est le cœur de la mère. Il ne faut rien moins que

[1] Eccl. VII, 25.

ce miracle pour que l'enfant se conserve et pour que l'homme se dégage: « *Mulier*, dit l'Apôtre, *salvabitur per filiorum procreationem* [1]*;* et le Concile de Trente ajoute sur ces paroles : *Hoc de educatione et disciplina intelligendum est* [2]. »

La famille est tellement ou une propriété ou une éducation, si l'on peut dire ainsi, que les utopistes, qui, comme Platon, ne veulent faire de la famille ni une propriété, qu'ils abhorrent, ni une éducation, qu'ils réservent exclusivement à l'Etat, ne maintiennent nullement la famille dans leurs projets; ils la détruisent, ils la suppriment; ils la réduisent aux simples rapports de la conception et de l'allaitement.

A ce moment de la révolution française où quelques hommes ont pu dire : « *Les enfants appartiennent à la patrie avant d'être à leurs parents ;* » à cette heure terrible où les principes d'égalité et de liberté empêchaient de mettre la famille dans la propriété, mais où le *droit de la patrie* menaçait d'absorber tout pouvoir d'éducation, que devenait la famille entre ses alternatives de principe qu'on lui enlevait également? Comme dans les projets des utopistes, la famille disparaissait sous les lois de la faction révolutionnaire dont nous parlons; la famille disparaissait! Alors, en effet, on portait ces décrets formidables où le mariage, par le divorce, faisait place à la promiscuité des sexes; où l'autorité conjugale, paternelle et maternelle, n'était plus; où, sous le prétexte des *droits de la nature*, les bâtards et les enfants adultérins et incestueux recevaient les prérogatives des enfants dits légitimes; où le libertinage et la haine de la famille étaient officiellement encouragés et récompensés, où la République enfin réservait des *prix* pour les *filles-mères!*

Oui, la famille est une institution placée entre deux principes, comme entre deux anges, l'un bon et l'autre mauvais, la propriété ou l'éducation. Et, puisque entre ces deux principes l'hésitation n'est pas raisonnablement possible, puisque la famille n'est et ne peut être qu'une éducation, il faut constater la conséquence nécessaire qui résulte forcément de cette manière d'être primordiale : c'est que rien ne peut supprimer ou restreindre dans la famille son activité essentielle, ce qu'elle est, l'unique chose qu'elle soit, un devoir, un droit, un ensemble de moyens, un pouvoir d'éducation.

[1] Saint Paul, 1 Cor. VII, 28.
[2] Catéchisme du Concile de Trente, cap. 27, § 5.

Mais, s'il en est ainsi, que devient le droit de l'Etat sur l'institution de la jeunesse?

Evidemment ce droit n'a qu'une manière d'être compatible avec le respect, disons mieux, avec l'existence de la famille; ce droit n'a qu'une manière de s'exercer sans empiéter sur la famille ce qui la constitue tout entière : c'est d'être uniquement une délégation de la famille; c'est de s'exercer comme un auxiliaire de la famille elle-même.

A ce point de vue, tout s'accorde et s'harmonise au lieu de se combattre ou de se contrarier.

Le pouvoir d'éducation est là, dans sa source première, intime et sacrée, au sein de la famille, que Dieu a instituée avant et après les mondes, dont le principe se fait au ciel, où vit l'amour sanctifié de la créature humaine, où Dieu lui-même s'est placé au jour de la Grâce, *sacramentum magnum*.

Mais à côté, autour de la famille, pour subvenir plus tard à son insuffisance scientifique ou industrielle, vient se placer l'Etat. L'Etat reçoit de la famille, de l'amour qui l'anime, la commission de continuer sur des êtres chéris l'œuvre d'une première éducation. Rien de grand, rien d'auguste comme la fonction de l'Etat; à son tour l'Etat est la famille; il succède au père; on dirait qu'il peut conserver quelque chose de la mère. Le voilà dans son essence sublime, ce droit, ce devoir de l'Etat à instituer la jeunesse; il prend sa cause dans la loi universelle d'amour; mais, pour que la communication soit plus efficace et plus certaine, c'est de la famille même que part et arrive à l'Etat l'étincelle du feu sacré. Comme nous le disons dans un langage nécessairement grossier, l'éducation de l'Etat est, quant à son devoir et à son droit, une émanation, une délégation de la famille, et, quant à ses moyens pratiques, une assistance, un auxiliaire offerts à la famille par l'Etat.

Mais de ce principe que nous venons d'exprimer, et qui a été reconnu avec intelligence et autorité par le dernier rapporteur à la Chambre des Pairs du projet de loi sur l'instruction secondaire, de ce principe il naît une conséquence de l'intérêt le plus vif. En effet, si la famille est essentiellement un pouvoir d'éducation, si le droit analogue de l'Etat n'existe à côté de la famille que comme une délégation et un auxiliaire, il suit que, sous peine de ne pas être libre, disons mieux, sous peine de ne

pas être, la famille doit jouir de la faculté de recourir ou de ne pas recourir à la délégation, à l'auxiliaire de l'Etat.

Il est presque superflu de le dire, si cette option n'existait pas, si l'éducation de l'Etat était imposée, il suivrait que cette éducation ne serait ni une délégation ni un auxiliaire, mais bien un droit vivant dans l'Etat par une virtualité propre. Et, dans ce cas, il y aurait deux pouvoirs d'éducation dans la société, celui de l'Etat et celui de la famille; le conflit s'établirait; il serait permanent et continuel; pour mieux dire, il ne durerait pas longtemps : car, entre la famille et l'Etat, entre une éducation élémentaire et seulement morale, et une éducation offrant tout le prestige et tous les avantages de l'autorité publique, la lutte ne serait ni longue ni douteuse; l'éducation de la famille serait vaincue, et avec elle la famille tout entière céderait, triste débris où la société, en définitive, trouverait moins son berceau que sa tombe!

Etant donnée cette nécessité pour la famille d'un droit d'option à recourir ou à ne pas recourir à l'instruction de l'Etat, il reste à tirer une dernière conséquence toute pratique. La famille renferme le feu moral et régénérateur; elle peut contenir les premiers éléments de l'institution. Mais il n'est pas ordinaire que la famille ait en elle-même toutes les ressources scientifiques, artistiques ou industrielles qui sont indispensables pour atteindre entièrement le but divers de l'éducation. C'est pour suppléer à ce dénûment de la famille que l'Etat crée à côté d'elle son instruction particulière. Mais on réduirait la famille à l'ignorance, à l'inertie, à l'inaccomplissement forcé de sa mission, si l'on proclamait seulement sa liberté à ne pas recourir à l'instruction de l'Etat. Le pouvoir de la famille n'est réel, et, comme nous l'avons vu, son essence même n'existe qu'à la condition de trouver, en dehors de l'instruction de l'Etat, une autre instruction à laquelle il soit possible d'avoir recours. Une famille ne veut pas de l'instruction officielle; celle-ci venant de la sorte à lui manquer, un besoin impérieux le réclame, il lui en faut une autre; où la famille la cherchera-t-elle? qui pourra la lui offrir?

Or, cette autre instruction cherchée au défaut de l'instruction officielle, la liberté d'enseignement peut seule la susciter. Quand il se produira ce temps, peu ordinaire, nous l'avouons, mais que l'on doit toujours prévoir, où les familles ressentiront

quelque méfiance à l'égard de l'Etat ou de sa capacité instructive, alors une industrie particulière, appelée par le besoin, viendra fonder les écoles où l'on pourra chercher ce supplément d'instruction au gré de scrupules ou de préventions dont personne n'est juge. Cette industrie particulière, c'est la liberté d'enseignement qui seule saura la créer; elle naîtra sous sa protection, et ne se formera que par elle. Et, de même que la liberté d'enseignement est nécessaire à l'établissement de ces écoles auxquelles la famille aura recours, quand elle ne voudra pas employer l'assistance de l'instruction officielle, de même cette liberté d'enseignement est le *postulatum* forcé, le complément nécessaire de ce droit d'éducation que nous n'avons constaté, dans les mains de l'Etat, que comme une délégation et un auxiliaire du pouvoir de la famille. Le pouvoir d'éducation, c'est-à-dire l'essence de la famille, peut ainsi être considéré comme une source immense; de cette source partent deux fleuves : l'un pompeux et grand, qui s'élance dans toute la société : c'est l'éducation de l'Etat; l'autre plus humble, mais vif, plus près de la famille, contenu et alimenté par sa vigilance : celui-ci produit la liberté d'enseignement. Ondes saintes, l'une et l'autre, quand rien n'en a surpris et souillé le cours; l'Ange de la justice se plaît à s'y mirer : au fond il y voit également l'image réelle du droit, la sollicitude des hommes à l'égard les uns des autres!

Que devient devant la véritable nature des choses cette induction grossière qui conclut du droit de l'Etat à instituer la jeunesse la suppression totale d'un enseignement rival quelconque? Il faut ranger une pareille induction parmi ces assertions banales des politiques à courte vue et à expédients brutaux. Triste temps que celui où les raisons les plus fortes semblent frappées de mort à l'endroit de la logique! On voit des hommes qui proclament et proposent des principes dont l'admission doit entraîner, dans une conséquence implicite, l'annulation de l'élément salutaire et sacré dans l'ordre social, la famille. L'intention du crime est-elle en eux? Non. N'est-ce qu'impéritie, et la clairvoyance leur fait-elle défaut? Non. Par une fatale coïncidence, l'honnêteté éminente comme la supériorité de l'esprit se rencontrent, pour faire illusion, en ces hommes aux maximes désastreuses. Pourquoi donc tant d'erreur? Nous plaignons fort M. Troplong de ce qu'il a couvert de son autorité, sous le nom

de principe, un aperçu superficiel, faux et dangereux ; M. Troplong a voulu plaider pour un droit chimérique de l'Etat à prévaloir seul dans le fait de l'éducation : c'est la famille tout entière, autant qu'il a été en lui, qu'il a sacrifiée au besoin de son plaidoyer.

Second argument.

Nous renonçons à comprendre et à expliquer comment et pourquoi M. Troplong a vu une objection contre la liberté d'enseignement dans cette règle incontestable, à savoir qu'une corporation ne peut exister que par l'autorisation de l'Etat. Sans doute une corporation enseignante, en tant que corporation, dépend, d'une manière absolue, de l'octroi du pouvoir civil. Mais en quoi et comment la liberté d'enseigner est-elle intéressée dans ce droit propre aux corporations ? Une constitution de ce genre est tout au plus un des modes administratifs que l'enseignement peut affecter dans sa forme matérielle ; mais ce mode, qui n'est pas le seul, qui peut être remplacé par un autre, n'est nullement la liberté d'enseigner elle-même. Il est loisible à l'Etat d'interdire un et plusieurs modes relatifs à l'exercice de la liberté d'enseignement, sans que pour cela cette liberté soit atteinte par une interdiction d'ordre public, tout à fait étrangère à l'intégrité de son principe. Qui ne se rend à cet égard à l'évidence des choses ? Nous croyons inutile d'insister.

Nous proposerons seulement, sans le résoudre, un doute qui se présente à notre esprit. Nous voyons fort clairement que, par l'objection précédente, empruntée aux anciens jurisconsultes, M. Troplong, sur l'exemple de ses prédécesseurs dans la même cause, a eu pour but de prévenir la liberté d'enseignement dont certaines corporations religieuses du Catholicisme pourraient invoquer l'exercice. C'est fort bien de se prémunir contre l'activité de la foi catholique ; l'œuvre est tout à fait digne des précédents d'un pouvoir arrangé de telle sorte que les tentatives les plus vertueuses se dressent devant lui comme autant de dangers de mort. Nous comprenons cette prudence ; il faut craindre le dévouement, se défendre contre la charité, et ne point laisser d'issue aux projets par lequels la bonne vie morale pourrait s'introduire. Mais nous voulons faire mention d'un autre point de vue.

Nous reconnaissons, avec une conviction sérieuse, que l'ordre public exige impérieusement l'autorisation de l'Etat pour l'existence de toute corporation. Mais l'association n'est-elle pas également parmi ces droits indiscutables des particuliers dont l'Etat doit seulement prendre à tâche de garantir le respect et même d'exciter l'énergie? Tous ceux qui ont médité sur le droit de société, et M. Troplong est à cet égard un maître profond et éminent, n'hésitent pas sur l'affirmative; ils savent ce qu'il y a d'utile, d'indispensable et d'urgent dans l'intégrité des relations diverses qui constituent le droit de société ou d'association. Or, d'après l'assentiment universel et très-grave qui répond sur ce sujet, il est de l'intérêt le plus vif de distinguer l'association de la corporation. Si celle-ci tombe, par un décret de l'ordre public, sous la discrétion de l'Etat, celle-là, par un même décret d'ordre public, ne relève que du droit des particuliers. En établissant la condition soumise de la seconde, on doit craindre d'empiéter sur le droit indépendant de la première. La nécessité de la distinction est donc bien évidente. Il n'entre pas dans notre pensée de croire que M. Troplong ait compris le droit d'association dans l'autorisation préalable dont les corporations ne sauraient se passer. Mais nous sommes tenté de nous demander pourquoi M. Troplong, en exhibant ce qui est propre à un mode de l'activité collective des individus, n'a pas songé à sauvegarder ce qui concerne un autre mode de cette activité collective assez analogue au précédent? A tout hasard, nous proposons à l'auteur une thèse digne de son habile talent d'analyse : c'est de déterminer, ainsi qu'il est en son pouvoir de le faire excellemment, les caractères distinctifs et différentiels du droit privé d'association et du droit public de corporation.

Troisième argument.

M. Troplong ne tient pas à affirmer pour son compte que la civilisation grecque et romaine ait disposé de l'instruction comme d'un monopole essentiel de l'Etat. Mais M. Troplong rapporte sur ce fait la *croyance* affirmative des anciens jurisconsultes; et il fait plus que de ne pas démentir cette croyance, il en argumente avec une sereine tranquillité. On peut le dire, ainsi M. Troplong se constitue l'éditeur responsable d'une grande audace historique. Il ne s'agit heureusement pas de

crime; mais il est presque permis de s'écrier : *Habemus reum fatentem.*

Est-il vrai que la grande autorité de la civilisation classique soit favorable à l'usurpation de souveraineté que vante M. Troplong? On verra bientôt les preuves qui parlent à cet égard. Mais avant d'arriver à ces preuves, il n'est pas sans intérêt de considérer un moment les raisons qui dans l'antiquité devaient pousser l'Etat à l'exercice exclusif de l'enseignement.

On sait combien, dans les temps de la Grèce et de Rome, le patriotisme était une vertu nécessaire; la patrie était comme une divinité supérieure à laquelle on rendait un culte, et ce culte, dans sa forme ardemment religieuse, se trouvait être l'expression de tout ce que l'Etat exerçait d'empire sur les consciences et sur les individus. L'homme a été partout; le citoyen ne s'est rencontré que dans la Grèce et dans Rome; et le citoyen c'est l'homme ne s'appartenant plus à lui-même, mais bien tour à tour l'esclave et le maître d'un Etat qu'il sert et par lequel il domine. Aussi, c'était une peine, et une peine équivalente à celle de la mort, que l'interdiction du feu, de la terre et de l'eau, ou l'exil forcé. Que faire, en effet, de la qualité d'homme quand on est privé de la qualité de citoyen? Celle-ci supprimée, l'autre n'est plus que la vie d'une ombre, le souvenir, le regret, les pleurs éternels. Sortir de la cité, c'est sortir de l'existence; l'homme n'est pas par lui-même; il est par l'Etat; l'Etat est tout pour lui et sur lui.

Qu'une organisation sociale ainsi comprise et pratiquée ait abouti à faire de l'enseignement plus qu'un droit public, plus qu'un devoir officiel, une initiation proprement dite, seulement permise au pouvoir supérieur; qu'un Etat constitué comme on vient de le voir ait prétendu exercer seul cette prérogative et cette œuvre nécessaire de se forger lui-même, dans son moule décrété d'avance, tous ces citoyens, toutes ces natures spéciales, dont sa vie n'aurait pu se passer, c'est ce dont l'esprit n'aurait nullement l'occasion de s'étonner; après avoir contemplé la violence du principe d'unité sociale, il ne faudrait pas être surpris de rencontrer une de ses conséquences les plus immédiates et les plus essentielles. Un Etat transforme l'homme pour en faire, sous le nom de citoyen, un être à part du reste de l'humanité; il est juste que la transformation ait

lieu au seul moment auquel elle soit possible, à l'heure de l'éducation.

Il y a plus : si quelque chose dans un Etat peut susciter la prétention d'un droit impérieux et exclusif à instituer la jeunesse et la vie morale, ce doit être la domination officiellement absolue d'un dogme dans la société. Un dogme, en effet, tend essentiellement au règne sur les intelligences et les cœurs. S'il prévaut, c'est sur les âmes, et l'éducation est nécessairement son acte premier et indispensable; c'est par l'éducation qu'un dogme effectue la prise de possession de toute la société.

Or, dans l'antiquité on ne connaissait pas même la distinction du pouvoir religieux et civil, ou temporel et spirituel. Mêlées l'une à l'autre, la loi et la religion ne formaient qu'un pouvoir unique et de même nature. L'Etat avait sa source dans l'assemblée des dieux; les dieux gouvernaient immédiatement dans la cité; le prêtre était un magistrat; tout exercice civil, une cérémonie sacrée; tout décret, une volonté des cieux.

Quelles raisons puissantes dans l'antiquité pour investir l'Etat de la prérogative absolue d'instituer la jeunesse! Et qu'on ne dise pas que, dans les temps anciens, on a pu ne point voir l'intérêt de l'éducation, et combien l'homme n'est susceptible d'être modifié et maîtrisé qu'à une heure particulière de la vie. Non; qu'on lise les prescriptions pédagogiques de l'antiquité : à la pénétration minutieuse et profonde d'une sagesse si vive que, de nos jours, nous avons peine à la comprendre, il faut déclarer que l'antiquité classique n'ignorait rien de tout ce qui constitue le pouvoir, les moyens, et surtout la fugitive opportunité de l'éducation.

Eh bien, si la Grèce et Rome avaient conclu dans la pratique au monopole de l'enseignement par l'Etat, cette conséquence, nullement surprenante et toute naturelle, ne devrait pas être pour nous un argument sans discussion possible. Le mode de la sociabilité des temps modernes n'est plus celui des temps anciens. L'homme aujourd'hui passe la meilleure partie de sa vie en dehors de l'Etat. Instrument d'ordre et non plus principe d'existence, l'Etat est pour nous une puissance à laquelle nous nous prêtons momentanément et ne nous donnons jamais. L'idéal de la civilisation est pour nous la liberté de plus en plus grande de l'individu, la nécessité de l'Etat diminuant sans cesse, l'homme vivant toujours davantage dans sa vertu au lieu

de la contrainte légale. Et un dogme absolu, incarné dans l'autorité publique, ne domine point sur nous. L'empire de l'Etat a déjà perdu ce terrain de s'exercer au nom de la Divinité : il a presque cessé de commander ; il garantit, administre, protége, utile et non plus sacré. Voici la spéculation théorique qui, diversement, comme elle le peut, explique l'existence de l'Etat. Proposer à des hommes dont l'indépendance est ainsi en voie de conquête un droit par lequel la société peut aller chercher, à travers toutes les réserves, l'enfant dans le sein de la mère et le transformer au gré de son image propre, ce n'est pas raison, c'est pure folie. L'antiquité est un exemple et non pas un modèle. Ce n'est pas surtout en fait de liberté qu'elle peut être pour nous un sujet d'imitation.

Il est temps de sortir d'une hypothèse imaginaire dans laquelle nous ne nous sommes placé que pour mieux faire apparaître le contraste de la sagesse antique. Malgré son état théocratique et absolu, par cela même que la nature et les moyens de l'éducation ne lui avaient pas échappé, l'antiquité classique a demandé à une institution autre que le monopole officiel de l'enseignement le procédé nécessaire à la formation des générations nouvelles. Quelle est cette institution particulière ? C'est ce qu'il importe tout d'abord d'établir en peu de mots.

Un trait distinctif et caractéristique de cet ordre de civilisation auquel s'attache le nom de la Grèce et de Rome, c'est, avec l'exaltation de la valeur individuelle de l'homme que tout dans l'Etat tend à surexciter, la puissance sans égale de la famille d'où l'individu prend son essor. A l'égard de la famille, on peut dire que l'antiquité classique a presque deviné la loi sainte créée par Dieu : c'est la vérité tout entière au milieu de quelques erreurs. Ainsi, la monogamie édifie seule le principe matrimonial ; le consentement des époux constitue le mariage, et non pas la violence ou l'achat mercenaire exercé par l'un d'eux. Or, le consentement implique la liberté réciproque ou l'égalité des parties contractantes. Le divorce n'est dans la famille qu'une fatalité à laquelle on se résigne en la détestant. Quant au concubinage, ce sont les relations serviles qui l'introduisent; permis, le concubinage est honteux. L'autorité maritale et paternelle se présente à peu près avec ses caractères propres. Rien d'habile et de concordant avec le droit véritable de la famille comme le système des empêchements divers, des tutelles,

des successions, des testaments et de l'interdiction. Il y a quelque chose de plus parfait que la famille grecque, c'est la famille romaine, où la sagesse antique s'est développée et exprimée tout entière ; et la famille romaine, qu'on ne l'oublie pas, avec quelques changements non essentiels, a pu être reprise et continuée par les lois de l'Eglise catholique. On se sent entraîné à l'adoration, comme devant une page de l'Ecriture sainte, devant une définition du mariage pareille à celle du jurisconsulte Modestinus : « *Nuptiæ sunt conjunctio maris et feminæ, consortium omnis vitæ, divini atque humani juris communicatio* [1]. »

La civilisation grecque et romaine, par un don spécial, ayant compris et pratiqué les principes nécessaires et vrais que nous venons de voir, s'est facilement élevée à la connaissance et au respect de l'attribution qui appartient essentiellement à la famille ; celle-ci est par excellence le pouvoir, le milieu et le moyen de l'éducation : la civilisation grecque et romaine a laissé à la famille et organisé par elle seule tout le système propre à former les nouvelles générations.

Ce n'est pas l'homme, il faut bien le dire, c'est la famille qui est le véritable *individu* social. Quand on veut constituer la société, c'est avec elle et par elle qu'on doit commencer l'œuvre. On ne tend pas à l'ordre en imposant une violence à la famille ; on réduit une multitude à l'état de cette poussière que le vent des révolutions emportera. L'antiquité classique avait entrevu toute la vérité du problème de l'existence sociale : elle ne tyrannisa point la famille ; elle l'accepta comme un élément supérieur, et fit de ses exigences indiscutables le moyen même de sa vie ou de son développement moral.

Mais si la famille seule, dans l'antiquité classique, avait le privilége et le dépôt de l'éducation, il suivait que l'État, malgré son caractère absolu, ne pouvait point s'arroger la faculté de diriger la famille dans l'exercice de son droit. En effet, on voit en Grèce et à Rome l'institution d'écoles publiques : c'est l'État subvenant à l'insuffisance des ressources spéciales de la famille ; mais, à côté de ces écoles, la famille est entièrement libre dans le choix et la préférence de ses procédés ; elle recourt à l'instruction de l'État ; elle ne recourt pas à cette instruction ; c'est son caprice sacré qui fait la loi unique ; une

[1] Digeste, liv. XXIII, tit. 2, fragm. 1.

liberté sans bornes, sans entraves, dont rien n'approche, est le seul régime de la famille et de son éducation.

Certainement, grâce au principe absolu et religieux de l'État, l'antiquité considère l'éducation comme un monopole nécessaire et sans contestation possible. Mais ce monopole, l'Etat ancien le plaçait dans la famille; et c'est par cela même qu'il le plaçait là, et non ailleurs, que ce monopole, en se produisant, donne lieu à une liberté indéfinie : il devient un droit uniquement soumis à l'arbitre et à la discrétion de la famille.

Ainsi, tout s'accorde dans un système auquel la raison préside : l'autorité invincible et supérieure est au sommet de l'Etat; mais, par une combinaison habile et saine de tous les éléments, le droit le plus grave et le plus délicat est remis à la famille, et c'est ainsi, par la liberté féconde, qu'il se manifeste sur la société : la vie dans l'ordre, l'ordre vrai.

Nous pouvons maintenant considérer ces preuves de faits qui, seules aujourd'hui, ont le privilége de déterminer la persuasion.

Et d'abord, voyons la Grèce.

S'il est un fait éclatant, qui semble à lui seul signifier le monde grec, c'est le développement des études philosophiques. Heure sereine de l'esprit humain, la Grèce, au début de la civilisation classique, a été l'art et la philosophie. Le beau, le vrai, le juste, ce sont là les objets des recherches auxquelles la Grèce s'est consumée, comme le phénix, pour revivre à jamais dans sa gloire. Eh bien, cette lueur éblouissante qui, un jour, a été produite sur les hommes, peut-on la regarder comme le résultat de l'activité officielle des gouvernements ? Qui l'ignore? La philosophie s'est montrée souvent hostile à la religion, *contre laquelle elle aboie*, dit un poëte grec, *ainsi qu'un chien contre la clarté de la lune.* Elle a été le plus souvent pleine de dédain contre les principes et la pratique de la démocratie, qui soumet les sages à ceux-là dont le nombre est grand; pour cette double raison, toujours soupçonnée par l'État, en même temps que favorisée par l'enthousiasme public, parfois proscrite, parfois punie de mort dans ses représentants, la philosophie était une étude et un enseignement entièrement libre à ses risques et périls. Et tout en elle concourt à prouver son indépendance absolue, l'audace des agressions, la multiplicité contradictoire des systèmes, les réactions terribles que l'esprit officiel lui fait sou-

vent subir. Socrate boit la ciguë, Aristote fuit à Chalcis, *pour que les Athéniens ne commettent pas*, comme il le dit lui-même, *un second attentat contre la philosophie*. Qu'on ne dise pas que ces représailles des dogmes établis contre les promoteurs hardis d'idées nouvelles attestent que l'enseignement philosophique était l'objet d'une surveillance régulière et supérieure. Non ; la présence de la répression implique l'absence d'une contrainte préventive. La peine est un accident de la liberté, comme la responsabilité en est la condition ordinaire et permanente. Si Socrate avait enseigné au nom de l'État, simple fonctionnaire, on l'eût destitué, et non pas condamné à mourir. Un système préventif, l'existence d'un monopole officiel d'éducation eût mieux fait que de tuer Socrate : dès le premier jour, il l'eût empêché de parler; au lieu d'un corps éteint, l'âme étouffée ; à chaque procédé sa nature. Socrate mourant plein d'années et de doctrines, ce n'est encore qu'un orage surprenant en vain la féconde liberté.

Et c'est à tort que l'on voudrait voir dans l'enseignement des philosophes grecs des spéculations dans le genre de celles que des savants solitaires font sortir aujourd'hui de leurs cabinets. L'art de l'imprimerie, de nos jours, rend possible de faire par les livres, à côté même d'un monopole, ce que les philosophes grecs ne pouvaient entreprendre par la parole que dans l'absence de tout monopole rival. C'est par le discours et la controverse opérant sur des auditeurs réunis et assidus qu'en Grèce on émettait les idées philosophiques. Il y avait là, nécessairement, par la forme, ce que l'on appellerait aujourd'hui des cours ou des classes, l'enseignement immédiat et proprement dit. Il n'était pas même jusqu'à cette distinction fameuse d'une science *intérieure* et *extérieure* qui ne témoignât de la forme purement pédagogique de la philosophie. La science extérieure se proposait en public à tous les esprits désireux de savoir ; mais l'autre demandait des adeptes résolus. Il y avait donc des disciples qui se consacraient spécialement à l'étude sous les philosophes. Qui ne voit encore là l'enseignement proprement dit ?

La comédie a le privilége de représenter le mieux l'état des mœurs et des esprits : c'est par le ridicule un appel fait à ce qui est de la connaissance de tous. Bien que *les Nuées* soient une satire contre la liberté d'enseignement, nous citerons ici cette pièce comique : la liberté d'enseignement s'y montre à

travers même les abus sur lesquels s'exerce la verve maligne du poëte.

Strepsiade, père faible et imbécile, voudrait corriger les vices de son fils : ce sont d'autres vices qu'il a l'intention de donner à Philippide.

« Regarde de ce côté, dit Strepsiade ; vois-tu cette petite porte et cette petite maison ?..... C'est le lieu des méditations de doctes âmes. Là habitent des hommes...... qui enseignent, pour de l'argent, à gagner les causes bonnes ou mauvaises.

PHILIPPIDE : Qui sont ces hommes ?

STREPSIADE : Je ne sais pas bien leur nom. Ce sont des penseurs, d'ailleurs fort honnêtes gens.

PHILIPPIDE : Ah ! je les connais, les misérables ! Tu veux parler de ces charlatans, de ces va-nu-pieds, au visage pâle ; entre autres, ce maudit Socrate et Chéréphon

STREPSIADE : O mon enfant chéri ! je t'en conjure, va à leur école.

PHILIPPIDE : Et qu'irai-je y apprendre ?

STREPSIADE : Ils enseignent, dit-on, deux raisonnements, le juste et l'injuste. Par le moyen du second on peut gagner les plus mauvaises causes. Si donc tu apprends ce raisonnement injuste, je ne paierai pas une obole de toutes les dettes que j'ai contractées pour toi. »

Strepsiade, n'ayant pu décider son fils, s'adresse, pour son propre compte, aux maîtres du sophisme ; il vient frapper à leur porte, et il dit à l'esclave qu'il se présente à l'école en qualité de disciple. On voit, par les traits les plus satiriques, que l'enseignement de Socrate comprend la physique, l'astronomie, la géométrie, la géographie, etc. ; l'énumération n'est sans doute pas complète, le poëte n'ayant choisi que ce qui pouvait le mieux se prêter à ses intentions. Enfin Socrate paraît, suspendu en l'air dans un panier ; Strepsiade obtient qu'il descende sur la terre pour converser, et il lui adresse sa demande relativement à ce qu'il voudrait apprendre :

« Enseigne-moi l'un de tes deux raisonnements, celui qui sert à ne pas payer. Quelque prix que tu me demandes, je jure par les dieux de te le payer.

SOCRATE : Par quels dieux jures-tu ? Car il faut que tu saches que les dieux n'ont pas cours chez nous. »

L'imputation est terrible : voilà la liberté de l'enseignement accusée de propager l'athéisme. Socrate, dans une invocation d'une poésie magnifique, appelle *les Nuées :* « Ce sont elles, « dit-il, qui nourrissent la foule des sophistes » ; auprès d'elles Jupiter n'est rien : « Il n'y a pas de Jupiter. » Et la justice divine n'existe pas davantage. Socrate fait jurer à Strepsiade de ne plus adorer que le Chaos, les Nuées et la Langue, les seuls

dieux qui soient. Après ces préliminaires, qui ont pour but de détacher le disciple de tout ce qu'on respecte dans l'Etat, Strepsiade se dévoue à n'être qu'un misérable selon les leçons des philosophes, et son éducation commence dans l'intérieur de la maison de Socrate. Mais l'intelligence endurcie du disciple, déjà vieux, met un obstacle à l'efficacité de l'enseignement; Strepsiade n'apprend rien; Socrate, impatienté, le chasse en lui conseillant d'envoyer Philippide à sa place. Le père parvient à persuader son fils, et il le conduit devant Socrate, qui, pour la première leçon, fait apparaître le Juste et l'Injuste luttant entre eux dans un dialogue. Le Juste fait évidemment l'éloge de l'éducation de l'Etat pour l'opposer aux désordres de la liberté d'enseignement.

« Je vais dire quelle était l'ancienne éducation aux jours florissants où j'enseignais la justice.... Les jeunes gens d'un même quartier, allant chez le maître de musique, marchaient ensemble dans les rues, nus et en bon ordre, la neige tombât-elle comme la farine d'un tamis..... »

Suit une description que nous ne pouvons rapporter, et dont la pureté même retrace des mœurs horribles. Le Juste poursuit ainsi sous les sarcasmes de son adversaire : « C'est cette éducation qui forma les guerriers de Marathon. » L'Injuste répond enfin; il est le promoteur des nouvelles méthodes d'enseignement; ce sont ses maximes dont la liberté protége la diffusion; il doit les défendre; et l'Injuste fait mieux que de réfuter son adversaire, il l'accable de quolibets aussi ignobles qu'ingénieux. Son principal argument est l'exemple de tous les vices de l'époque: à une société corrompue ne faut-il pas des hommes pervertis? Le Juste s'avoue vaincu; il rentre dans la foule des infâmes; la liberté d'enseignement a gagné le procès, et l'éducation de Philippide, si bien commencée par le résultat de cette joute intellectuelle, s'achève bientôt dans la maison de Socrate, où le jeune homme apprend ce raisonnement injuste, tant désiré par Strepsiade. Mais le malheureux père ne tarde pas à être victime de la mauvaise éducation qu'il a procurée à son fils; après avoir payé Socrate pour ses leçons, battu par celui qui n'en a que trop bien profité, Strepsiade, sous les coups et les odieux sophismes de son fils, maudit les maîtres funestes auxquels il a eu recours, et il tente de les brûler dans le bouge qui leur sert d'école [1].

[1] *Les Nuées* d'Aristophane, traduction de M. Artaud.

Nous n'ajouterons rien aux traits de cette comédie ; c'est une violente satire dirigée contre tous les abus de la liberté d'enseignement. Mais si acrimonieuse que soit la description, le témoignage de la liberté sort des accusations mêmes dont celle-ci est l'objet. Est-ce une pratique existante que celle sur laquelle on peut appeler l'animadversion de tout un peuple? Nous croyons inutile de répondre à la question.

Encore une preuve, et ce sera la dernière, pour ce qui concerne le monde grec ; il s'agit ici d'un texte précis, direct, formel, et qui semble avoir été créé tout exprès pour la discussion qui se trouve entreprise.

Aristote, à la fin du livre IV de sa *Politique*, se propose d'examiner les règles relatives à l'éducation. Entre autres problèmes qu'il va soulever, le philosophe énonce le suivant: « *S'il convient mieux de faire l'éducation en commun ou de la laisser à la direction particulière?* Σκεπτέον... ἔπειτα πότερον συμφέρει κοινῇ ποιεῖσθαι τὴν ἐπιμέλειαν αὐτῶν (παίδων), ἢ κατ' ἴδιον τρόπον ; » Et Aristote, après l'énoncé de ce problème, où il est impossible de ne pas voir l'opposition de l'enseignement officiel de l'Etat et de l'enseignement libre de la famille, ajoute ces termes exprès à propos de cet enseignement libre : « *qu'il se trouve actuellement pratiqué dans la plupart des gouvernements* : (κατ' ἴδιον τρόπον) ὃ γίνεται καὶ νῦν ἐν ταῖς πλείσταις τῶν πόλεων.

Dans le livre V de sa *Politique*, où Aristote traite complétement de l'éducation, le philosophe reprend le problème susdit, et il n'hésite point à se décider en faveur de l'éducation publique, ou par l'Etat. L'Etat n'a qu'un seul et même but; l'éducation doit être nécessairement identique pour tous ses membres ; d'où il suit qu'elle doit être un objet de l'action publique, et non le choix libre des particuliers. D'ailleurs, c'est une grave erreur de croire que chaque citoyen soit maître de lui-même : il appartient à l'Etat. A cet égard, Aristote loue fort les Lacédémoniens de ce qu'ils ont fait l'éducation publique. Mais, au milieu de cette doctrine propre à la spéculation d'Aristote, le philosophe confirme ce qu'il a avancé plus haut; l'exemple est contraire à ce qu'Aristote voudrait qu'on adoptât; les Lacédémoniens sont à peu près seuls à déroger dans la pratique à la liberté absolue de l'enseignement; la liberté absolue de l'enseignement est le régime ordinaire de l'éducation dans les cités grecques. Voici les termes très-expressifs d'Aristote :... « Κατ'

ἰδίαν, ὃν τρόπον νῦν ἕκαστος ἐπιμελεῖται τῶν αὑτοῦ τέκνων, ἰδία τε καὶ μάθησιν ἰδίαν, ἣν ἂν δόξῃ, διδάσκων [1].

Nous ne nous arrêtons pas à discuter la grave autorité d'Aristote sous le rapport de la vérité théorique ; ce n'est pas ici le lieu d'un examen pareil. Il peut paraître piquant de voir un philosophe, dont le maître avait reçu la ciguë des mains officielles de l'Etat, et qui lui-même avait cru devoir fuir à Chalcis l'attente d'un sort aussi odieusement injuste, plaider précisément pour la prérogative de l'Etat à imposer ses doctrines par le moyen d'un monopole absolu de l'enseignement. Ce n'est pas assez de la ciguë pour éteindre les résultats de la pensée libre ; il faut encore que l'Etat, de la même main dont il empoisonne les philosophes qui ont parlé, verse son poison, converti en doctrines officielles, dans le cœur des jeunes générations. La théorie devant les faits n'est-elle point folle? Est-il donc dans la destinée de la philosophie de n'avoir qu'à détester cette liberté par laquelle elle vit, et, à peine née, de mordre incessamment le sein, l'unique sein qui lui donne la subsistance ! Mais nous ne voulons pas nous engager ici dans des réflexions inutiles à notre sujet; ce que nous tenons à constater au milieu des assertions d'Aristote, c'est le témoignage, deux fois répété, de la liberté absolue d'enseignement remise à la famille dans toutes les cités de la Grèce. Voilà la preuve que nous étions désireux de fournir par un document précis et irrécusable. M. Troplong et les publicistes dont il rapporte la *croyance* avaient imaginé que la civilisation grecque admettait le monopole de l'éducation par l'Etat, qu'elle ne connaissait pas la pratique de la liberté absolue de l'enseignement, etc. ; qu'on juge par les faits de l'exactitude de certaines éruditions et surtout de la valeur de certaines *croyances* [2].

[1] *Politique* d'Aristote, liv. IV, chap. 15 *in fine;* liv. V, chap. 1, dans l'édition de M. Barthélemy-Saint-Hilaire; liv. VII et VIII, mêmes chapitres des éditions antérieures.

[2] Il existe sur l'*instruction publique chez les anciens* un mémoire important, lu par M. Naudet à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 25 octobre 1822. (Voy. le recueil des travaux de cette Académie, t. IX, année 1831, p. 388 et suiv.) Dans cette habile dissertation, où l'on remarque la finesse d'esprit de l'auteur, M. Naudet a vu et signalé le caractère de liberté absolue, qui, à côté de l'instruction par l'Etat, présidait chez les Grecs à l'exercice de l'enseignement. M. Troplong aurait bien fait de profiter de la démonstration de son savant confrère. Nous devons seulement ajouter que M. Naudet, tout en constatant l'existence de la liberté d'enseignement, a omis de reconnaître

Rome offre, avec plus de suite, de profondeur et de simplicité, le développement de la civilisation de la Grèce. Ce qu'on trouve au milieu des sept collines, c'est la Grèce politiquement mieux accomplie. De là cette fable de la Loi des Douze-Tables, primitivement cherchée dans la péninsule hellénique. Le détail historique est faux ; car, au lieu de descendre l'une de l'autre, Rome et la Grèce sont des produits, relativement spontanés, de même nature. Aussi, les institutions de la seconde se rencontrent chez la première, sinon avec des formes, du moins dans des principes analogues. Ce que nous avons dit de l'éducation chez les Grecs peut se répéter de l'éducation chez les Romains. En Grèce, comme à Rome, c'est la famille qui a contenu et exercé tout le droit d'instituer les générations nouvelles. Cette prodigieuse famille, *telle que nous seuls l'avons*, dit avec fierté un jurisconsulte romain, c'était le grand appareil de l'œuvre d'éducation. Rome, à cet égard, ne se distingue de la Grèce que par la vigueur, la constance et la plénitude de la mise en pratique.

Nous ne disons pas que Rome n'ait point souffert parfois d'être obligée de voir l'aptitude réelle de l'éducation dans la famille plus que dans l'Etat. Aulu-Gelle cite le discours d'un sénateur, qui se plaignait de ce que la nature impose le ministère de la femme pour la procréation des enfants. Les Romains ne savaient pas, peut-être contre leur gré, le secret de Deucalion et de Cadmus. Aussi, supportée ou acceptée, comme la femme, la famille fut pour eux le moyen unique de la formation de la jeunesse. De là, pour toutes lois sur l'éducation, les Romains construisirent et gardèrent la famille.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que l'éducation remise à la famille, chez les Romains comme chez les Grecs, n'excluait pas le système d'une instruction par l'Etat, et impliquait, à côté de ce système, la liberté parfaite et absolue de l'enseignement. Il fallait subvenir à l'insuffisance matérielle de la famille : les Romains, comme les Grecs, établirent des écoles publiques : *Majores nostri quæ liberos suos discere, et quos in ludos itare vellent, instituerunt*[1]. Mais par cela que la famille demeurait seule maî-

le principe auquel tenait cette liberté et duquel elle dérivait : ce principe, nous l'avons dit, c'est le respect de l'intégrité de la famille, seule dépositaire du droit d'éducation.

[1] *Edit des Censeurs*. Suétone, *de claris Rhetoribus*, chap. 1.

tresse, en principe et en fait, du droit d'éducation, l'instruction offerte par l'Etat n'était qu'un auxiliaire, auquel la famille pouvait toujours, à son gré, avoir ou non recours. La liberté absolue de l'enseignement était, à Rome comme en Grèce, la conséquence naturelle de cette disposition. M. Troplong et les publicistes dont il répète le sentiment ne croient pas à l'existence de cette liberté. Pour toute réponse, nous susciterons les faits et leur éloquence trop irréfragable.

Le Cilicien *Cratès* est envoyé en mission à Rome, auprès du sénat, par le roi Attale, entre la seconde et la troisième guerre punique (599). Un accident impose des loisirs forcés au député royal; *Cratès* veut utiliser la prolongation de son séjour à Rome, il ouvre une école, et enseigne publiquement la grammaire, qui comprenait alors un grand nombre d'études élémentaires et même supérieures. Qu'on remarque ce début du libre enseignement[1]: *Cratès* n'est pas un citoyen romain, c'est un étranger sans droit civil; il représente des intérêts qui ne sont pas positivement ceux de Rome. Le préteur pérégrin va-t-il arrêter l'audacieux près de gagner l'esprit de la jeunesse et de s'introduire dans la confiance des familles? Quelle belle occasion pour un monopole de frapper, au nom de la nationalité compromise, sur la tentative rivale du représentant d'un prince étranger! Non, un monopole, qui n'est pas à Rome, ne s'émeut pas contre *Cratès;* le préteur pérégrin n'intervient pas; le Cilicien prospère dans son école; on accourt à ses leçons: *assidue disseruit;* la concurrence l'imite : *nostris exemplo fuit ad imitandum.* Les émules de *Cratès* sont tour à tour *Caïus Octavius Lampadio*, *Quintus Vargonteïus*, *Lælius*, *Archelaus, Vectius*, etc. Quant aux continuateurs, le succès qui vint les encourager les produisit en grand nombre. Après *Lucius Ælius*, qui succéda à *Cratès*, il y eut à Rome plus de vingt écoles célèbres, dont les maîtres recevaient tant de récompenses et de si riches appointements, *pretia tanta, mercedesque tam magnœ*, que le libre enseignement devint une carrière honorable, lucrative et ardemment suivie. On doute peut-être qu'il soit ici question d'une liberté absolue, et sans entrave aucune; le fait de *Cratès* ne suffit peut-être pas: qu'on parcoure la liste que nous allons donner; on verra avec

[1] Selon Plutarque, c'est Spurius Carvilius, *affranchi* de Carvilius Ruga, qui le premier enseigna publiquement à Rome moyennant salaire.

quels caractères incontestables, certains et violents, la pleine liberté se manifeste à Rome[1].

Sævius Nicanor, *affranchi*, s'éleva par l'enseignement, dit Suétone, dont nous analysons succinctement le livre *de Illustribus Grammaticis*. *Aurelius Opilius*, *affranchi*, exposa dans son école, outre la grammaire, la rhétorique et la philosophie. *Marcus Antonius Gnipho*, enfant *exposé*, eut pour disciples, dans sa maison et dans la maison de Jules César, où il enseigna tour à tour, les plus grands personnages, parmi lesquels Cicéron, déjà investi de la préture; *Gnipho* avait l'habitude de ne pas stipuler un prix pour ses leçons et d'attendre sa récompense de la libéralité de ses auditeurs. *Orbilius Pupillus*, auteur d'un livre sur ce que les maîtres ont à souffrir des prétentions injustes des parents de leurs élèves; homme violent, *plagosus Orbilius*, dit Horace. *Alteïus Philogus*, Athénien et *affranchi*. *Cornelius Epicadius*, *affranchi* de Sylla. *Laberius Hera*, *esclave* acheté au marché, instruisit, entre autres personnages, Cassius et Brutus; cet *Hera* donna le noble exemple d'ouvrir gratuitement son école aux enfants des proscrits. *Lenæus*, *affranchi* du grand Pompée. *Quintus Cæcilius*, Epirote et *affranchi*, ne voulait enseigner qu'aux petits enfants. *Verrius Flaccus*, *affranchi*, inventa la méthode connue de nos jours sous le nom des *compositions* et des *concours*, fut choisi pour précepteur des petits-fils d'Auguste, et nous a laissé un traité important. *Lucius Crassitius*, *affranchi*. *Scribonius Aphrodisius*, *esclave*. *Caïus Julius Hyginus*, *affranchi* d'Auguste. *Caïus Melissus*, enfant *exposé*; *Marcus Pomponius Marcellus* avait été, disait-on, *gladiateur*. *Remmius Palæmon*, *fils d'esclave*, lui-même primitivement *esclave-tisseur*, maître d'un rare mérite, mais de *mœurs infâmes*, etc. [2].

Les Romains, qui avaient laissé s'ouvrir à l'enseignement de la grammaire une carrière libre et vaste, manifestèrent quelque répugnance lorsqu'il fut question d'admettre à la même liberté les rhéteurs et les philosophes. La rhétorique et la philosophie, en effet, touchent, la première au droit civil et politique, la seconde aux problèmes de la solution desquels dépendent tout

[1] « Les Romains, dit M. Naudet, ne gênaient point la pratique de l'enseignement par des conditions onéreuses ou inquiétantes : il était permis, à quiconque le voulait, d'ouvrir une école. » *Mém. cité*, p. 398.

[2] Suétone, *de Illustribus Grammaticis*, chap. 3-24.

particulièrement le respect de l'ordre et le maintien de la morale. Rome ne pouvait pas livrer sans inquiétude à la liberté des études dont toutes les conséquences posent devant la société une question de vie et de mort. D'ailleurs on savait à Rome ce que la rhétorique et la philosophie avaient produit en Grèce : un peuple incapable de croire avec fermeté, de vouloir avec suite, d'agir avec force; une démagogie impossible, une querelle sans fin, amoureuse et fière de la vanité de son bruit. Aussi, quand la philosophie et la rhétorique s'en vinrent à Rome, on les reçut d'abord par un double décret de bannissement.

Voici le décret du sénat (593) : « *C. Fannio Strabone, M. Valerio Messala consulibus, M. Pomponius prætor et senatus consultus, quod verba facta sunt de philosophis et de rhetoribus, de ea re ita censuerunt : Ut M. Pomponius prætor animadverteret, curaretque uti ei e republica fideque sua videretur; uti* ROMÆ NE ESSENT [1].

Voici le décret des censeurs (662) : *Renuntiatum est nobis esse homines qui novum genus disciplinæ instituerunt ; ad quos juventus in ludos conveniat; eos sibi nomen imposuisse latinos rhetoras; ibi homines adolescentulos totos dies desidere. Majores nostri, quæ liberos suos discere, et quos in ludos itare vellent, instituerunt. Hæc nova, quæ præter consuetudinem ac morem majorum fiunt, neque placent, neque recta videntur. Quapropter et iis qui eos ludos habent, et iis qui eo venire consueverunt, videtur faciendum ut ostendamus nostram sententiam* : NOBIS NON PLACERE [2].

[1] Vingt ans avant cet édit, le préteur Pétilius avait saisi d'anciens livres découverts en fouillant un champ, et les avait fait brûler parce que c'étaient des ouvrages de philosophie : « *Combustos... quia philosophiæ scripta essent.* » Pline, *Hist.* XIII, 13.— Carnéade, Critolaüs et Diogène, philosophes, furent chassés de Rome six ans après l'édit de 593, sur la proposition de Caton l'ancien. (Plutarque, *Vie de Caton.*)

[2] Suétone, *de Claris Rhetoribus*, chap. 1. M. Troplong triomphe à l'aide de quelques termes de ce décret. M. Naudet avait cependant prévu l'erreur : « Les censeurs, dit-il, n'entendent parler ici que d'usages, d'exemples ayant forme d'institutions, et non d'ordonnances expressses... » Et M. Naudet cite ce texte significatif de Cicéron : *Principio disciplinam puerilem... nullam certam, aut destinatam legibus, aut publice expositam, aut unam omnium esse* (majores nostri) *voluerunt.* (*De Republ.* IV, 3.) Cicéron, en outre, dans un dialogue où il fait parler Crassus, auteur principal de l'édit des censeurs de 662, met dans la bouche du savant et grave personnage une explication de la mesure appliquée par lui aux rhéteurs : Crassus n'a entendu proscrire ni la rhétorique, ni la philosophie, ni la sainte liberté de l'étude : il a voulu seulement fermer des écoles où des rhéteurs *latins* et incapables corrompaient l'esprit de la jeunesse plus qu'ils ne l'instruisaient.

C'est bien là le fier et solide langage, non pas de la jalousie d'un monopole qui exclut la liberté, mais de la prudence politique d'un Etat qui veut gouverner l'activité intellectuelle et morale du peuple. Aussi, ce que la prudence inspira tout d'abord de décréter contre des études dont les dangers sont évidents, la même prudence, mieux consultée, le rapporta plus tard. En effet, c'est en vain qu'on se garde par des lois contre les inconvénients qui s'introduisent par les esprits; les lois sont impuissantes à retenir la liberté de penser. Elles peuvent l'irriter; elles ne peuvent pas la contraindre. Il n'y a qu'un moyen de se défendre contre elle, et même de la rendre utile et féconde de nuisible et de désastreuse qu'elle est : c'est de lui permettre une licence sans frein. Quand, au lieu de se cacher, la liberté de penser se montre au grand jour, l'attrait du mystère et celui de la persécution lui manquent, et l'erreur comme la vérité sont remises à leurs propres forces. Or, il faut renoncer à l'espoir de toute civilisation, ou croire à l'énergie de la raison humaine vers ce qui est la vérité; c'est l'erreur qui doit avoir le moins de chances de séduction. La prudence romaine comprit bientôt qu'il importe de laisser apparaître ce dont on ne saurait empêcher le cours; elle ne tint pas à ses décrets de bannissement contre la philosophie et la rhétorique: à l'une et à l'autre elle accorda une pleine et absolue liberté. Un monopole d'enseignemeut eût-il eu cette sagesse politique? Nous ne le croyons pas.

Les rhéteurs et les philosophes, comme les grammairiens, jouirent à Rome de la faculté de se produire. Leurs écoles eurent un succès très-considérable.

« La foule des professeurs, dit Suétone, afflua avec une abondance si grande et si florissante que plusieurs d'entre eux parvinrent d'une condition infime à la dignité de sénateurs et aux honneurs les plus élevés [1]. »

Qui aurait pu prévoir qu'un jour, dans une autre société, ces mêmes philosophes et ces même rhéteurs, portés au sommet par les accidents de la liberté politique, se tourneraient contre celle à qui, dans tous les temps, ils doivent leur fortune? L'exemple prouve qu'il est des puissances qu'il faut permettre et ne jamais couronner; natures de sujets et non de rois, ces puissances sont celles qui se servent de la liberté et

[1] Suétone, *de Claris Rhetoribus*, chap. 1.

ne savent point la servir. Les principaux rhéteurs furent à Rome : *Lucius Plotius Gallus*, *Lucilius Octacilius Pilitus*, primitivement *esclave-portier*, *Epidius*, qui avait été *marqué d'infamie* et qui fut maître de Marc-Antoine et d'Auguste, *Sextus Claudius Caïus Albutius Silus*, etc. [1].

On vient de voir dans cette liste de grammairiens et de rhéteurs combien le fait d'un enseignement libre avait été éclatant à Rome. Que cet enseignement consistât en des leçons proprement dites, faites à des enfants et à des adolescents, c'est ce qu'on ne peut mettre en doute devant les termes employés par les historiens : il s'agit ici d'élèves qu'on réunit, de prix qu'on stipule, de parents dont il faut essuyer les récriminations, enfin de toutes les conditions d'un véritable enseignement pédagogique. Et cette instruction, qui s'adressait immédiatement à la jeunesse, était permise à tout homme capable par le fait de la fournir ; aucune règle pour déterminer le droit ou pour garantir la dignité ; on n'interdit l'enseignement ni à l'étranger sans droit civil, ni à l'affranchi exclu le plus souvent des fonctions publiques, ni à l'esclave dont l'humanité même est presque contestée, ni à l'homme notoirement flétri pour les excès de son immoralité. Est-ce là de la liberté? N'est-ce pas là de la liberté sans frein, sans limites, audacieusement absolue, n'ayant au-dessus d'elle que le contrôle des pères de famille? M. Troplong fait mieux que de douter qu'il y ait eu là une liberté proprement dite : il affirme, avec maints publicistes érudits de l'ancien temps, que la liberté d'enseignement n'a jamais existé à Rome sous la république!

Voici quel était sous l'empire le dernier état de l'instruction:

Trois espèces d'écoles coexistaient : les *écoles impériales* ou supérieures, les *écoles municipales*, et les *écoles libres* ou privées.

Les premières recevaient de la munificence suprême des privilèges, des immunités, de riches dotations et des règlements spéciaux. Un édit d'Antonin, confirmé par Commode, exempte les professeurs de ces écoles des tutelles, de la milice et d'autres charges publiques. Vespasien et Antonin fixent un moment leurs honoraires. Théodose interdit à ces professeurs de tenir des écoles particulières : *ne scholas privatas exercerent ;* ils se doivent tout entiers à l'enseignement officiel. Claude ou

[1] Suétone, *de Claris Rhetoribus*, chap. 2-6.

Adrien avait institué la principale de ces écoles supérieures, l'*Auditorium Capitolinum*, subsistant encore au temps de saint Jérôme. L'*Athénée* de Lyon avait été établi sur le modèle de l'*Auditoire capitolin*. Des élèves *alimentarii*, ou boursiers, étaient entretenus dans ces écoles aux frais du fisc impérial. Une constitution de Valentinien I[er], un édit de Théodose-le-Jeune, entre autres actes, règlent l'ordre et la police des écoles impériales [1].

Les *écoles municipales*, qui se confondent parfois avec les précédentes, avaient toutefois dans l'empire romain une existence propre et distincte. Ausone loue l'école municipale de Besançon, *scholam municipalem*. Gratien rendant un édit, après avoir disposé des écoles métropolitaines des Gaules, ajoute : Quant aux autres cités, nous jugeons qu'il doit être libre à chacune d'elles de fournir aux maîtres les traitements qu'il leur plaira : *Judicemus liberum ut sit cuique civitati suos doctores et magistros placito juvare compendio. L'ordre des décurions* ou le conseil curial de chaque municipe établissait, régissait et réglementait les professeurs de ces écoles particulières. Quelques-unes de ces écoles étaient parvenues dans les derniers temps à un grand éclat [2].

Les écoles impériales et municipales constituaient l'instruction officielle de l'empire romain. Mais à côté de cette instruction par l'Etat la liberté avait continué à fournir son enseignement spécial.

Et d'abord, l'on doit remarquer que l'institution des écoles municipales, dans la société romaine du moins, équivalait elle-même à la liberté d'enseignement. En effet, la curie, avons-nous dit, choisissait les maîtres, réglait leur condition et les révoquait à son gré. Or, bien que la curie fût un corps public, représentant mieux l'autorité que la liberté, il était toutefois évident que l'influence locale des pères de famille, grâce aux avantages d'une organisation dont on chercherait en vain l'analogue dans nos conseils municipaux, s'exerçait directement dans la curie et autour d'elle. En réalité, la curie, c'était l'assemblée des pères de famille, délibérant et disposant à leur gré à propos de leurs intérêts communs. A ce titre, la curie, par le fait, n'excluait nullement la liberté. Dans les circonstances ancien-

[1] Voy. M. Troplong, chap. 4. — M. de Riancey, chap. 1, sect. 2.

[2] M. de Riancey, chap. 1, sect. 2.

nes, nous le répétons, on pouvait, jusqu'à un certain point, considérer l'enseignement curial comme l'enseignement libre lui-même.

Mais indépendamment de ce que les municipes offraient de garantie à l'autorité des pères de familles, il est vrai de dire que les écoles proprement libres existaient à côté des écoles impériales et autres. Nous n'en voulons pour preuve qu'un texte cité par M. Troplong lui-même, et puis l'audacieuse et coupable innovation d'un apostat.

Voici le texte : Théodose-le-Jeune ayant réprimé ceux qui s'enhardissent à usurper le titre et les fonctions de professeurs *publics*, ajoute : *Illi vero qui intra plurimorum domos eadem exercere privatim studia* CONSUEVERANT, *si ipsis tamtummodo discipulis vacare maluerint quos intra parietes domesticos docent, nulla hujusmodi interminatione prohibemus.* L'empereur, en d'autres termes, ne comprend pas dans les précédentes prohibitions tous les maîtres qui, *selon l'usage*, enseignent dans les maisons d'une manière privée. Ce qui est défendu, c'est de prendre la qualité de professeur public, et de faire ouvertement concurrence à l'enseignement de l'Etat. Mais le fait d'un enseignement libre est-il interdit en soi, n'importe le mode auquel on l'astreint? Nullement; l'empereur confirme la permission, ou pour mieux dire, l'usage de la liberté. Certes, nous ne nous le dissimulons pas, la liberté de l'empire n'est plus celle de la république. Dans la république, l'instruction officielle ne craignait pas la concurrence et la provoquait; dans l'empire, cette même instruction redoute la concurrence, et la restreint pour mieux la vaincre. A chaque temps la pratique qui lui est propre : l'époque à laquelle nous sommes arrivés, ne l'oublions pas, est celle du Bas-Empire [1].

Nous venons de rapporter le texte que M. Troplong cite et ne commente pas; il nous reste à voir la seconde preuve, l'innovation de l'apostat dont nous avons parlé.

Les supplices n'ayant pas réduit le Christianisme, un persécuteur plus habile que le bourreau s'éleva dans la personne

[1] M. Naudet constate que la disposition *restrictive* de l'édit de Théodose est une innovation. *Mém. cité*, p. 434. L'auteur ajoute : Jacques Godefroy, qui loue cet édit, fait voir qu'il comprenait peu les avantages de la concurrence et de l'émulation; selon lui, *c'était un excellent moyen d'empêcher que les écoles publiques ne fussent abandonnées.* L'esprit de monopole a du moins parfois de la naïveté.

d'un rhéteur philosophe : Julien vit que ce n'est pas dans le corps qu'on frappe le Christianisme, mais bien dans l'âme ; le sophiste mira juste l'adversaire qu'il voulait follement abattre, et le coup, sûrement dirigé, tomba là par où le Christianisme devait mourir si la mort avait été faite pour lui[1] : le coup de Julien-l'Apostat s'en vint donner contre la liberté d'enseignement.

Pourquoi la tentative de Julien fut-elle une audace dont toute l'Eglise a profondément gardé le souvenir? Pourquoi cette tentative surprit-elle tous les esprits? Evidemment un seul fait peut expliquer ce qu'on remarqua d'insolite et d'extraordinaire dans le coup de Julien : c'est que la liberté d'enseignement, proscrite et frappée par l'apostat, existait avant lui comme un usage immémorial, comme l'air qu'on respire, comme une de ces coutumes auxquelles on ne prend plus garde, tant elles semblent être dans le cours naturel des choses.

L'innovation de Julien, suppressive de la liberté, est une preuve irrécusable de l'existence antérieure de cette liberté. Mais voyons l'acte en lui-même, pour apprécier combien devait être pleine et entière une liberté qui s'insurgea contre une usurpation timide et médiocre, quand on la compare à d'autres usurpations.

« *Magistros studiorum doctoresque excellere oportet moribus primum, deinde facondia. Sed quia singulis civitatibus ipse adesse non possum, jubeo quisquis docere vult, non repente nec temere prosiliat ad hoc munus, sed judicio ordinis probatus, decretum curialium mereatur, optimorum conspirante consensu. Hoc enim decretum ad me tractandum referetur, ut altiore quodam honore, nostro judicio, studiis civitatum accedat.* »

En somme, l'empereur soumet tout individu qui veut enseigner à la nécessité d'obtenir : 1° un décret d'aptitude de la part d'une curie ; 2° un décret, confirmant le précédent, de la part de l'empereur.

Or, y a-t-il dans cet acte l'apparence même d'une mesure oppressive? Le décret d'aptitude dépend-il pour les individus du bon gré d'un corps rival enseignant? L'empereur parle-t-il d'*autorisation? accorde-t-il* un droit au lieu de le *reconnaître?* L'individu qui veut enseigner est-il contraint de soumettre la méthode et le plan d'études qu'il se propose d'appliquer à l'approbation de méthodes existantes et s'imposant par le droit du

[1] « *Ero mors tua, ô mors.* » Osée, XIII, 14.

monopole ? Nullement ; aucune restriction extrême, nulle prétention exorbitante, nulle servitude, sous le nom illusoire de liberté, n'apparaît dans l'acte de Julien. Si les intentions de l'apostat n'avaient été derrière l'édit de l'empereur, au besoin on eût pu voir dans cet acte une simple mesure générale de police dont la liberté est capable de s'accommoder. Mais toute loi dont on peut abuser, même sans sortir des termes de ses prescriptions, est mauvaise. L'acte de Julien était donc profondément injuste. D'ailleurs, pour le juger comme il le mérite, il faut se placer dans le temps où il fut émis : l'édit de Julien, par le fait, supprimait la liberté privée de l'enseignement ; il menaçait, pour le moins, le droit indépendant des curies, où la liberté de l'enseignement s'était réfugiée comme dans son asile naturel, au sein de la vigilance des pères de famille. L'édit de Julien portait à la liberté d'enseignement deux coups au lieu d'un ; cet acte méritait donc la malédiction profonde qui, dans une époque de ferme conscience romaine et catholique, n'a pas manqué de l'accueillir.

M. Troplong fait observer que, si l'acte de Julien est l'œuvre de haine d'un apostat et d'un ennemi juré de l'Eglise, cet acte, conservé[1] par les successeurs catholiques de Julien, employé par eux contre le paganisme et les hérésies, s'est de la sorte épuré entre leurs mains ; et l'auteur ajoute cette réflexion :

« S'il y a des lois qui sont mauvaises en elles-mêmes, il y en a d'autres qui ne sont à craindre que par l'abus qu'en peut faire un pouvoir mauvais ; mais ôtez la main malveillante qui les appliquait, et rien n'empêchera qu'elles ne trouvent place dans les codes d'un bon gouvernement. »

On s'étonne de rencontrer une pareille réflexion sous la plume d'un publiciste de nos jours. Il y a bien longtemps qu'on l'a dit : Les lois ne sont mauvaises que par l'abus qu'on en peut faire, de telle sorte qu'il n'y a pas des lois bonnes ou mauvaises, mais seulement des pouvoirs qui sont mauvais ou bons. De nos jours, après tant de révolutions qui ont eu pour but de changer et les personnes des gouvernants et les formes des gouvernements, nous nous croyons revenus de ce profond scepti-

[1] L'acte de Julien fut rapporté, deux ans après, par un édit qui rendit aux chrétiens la liberté d'enseignement ; l'édit réparateur est conçu dans des termes pareils à ceux de Julien, mais avec cette différence radicale que l'empereur ne garde plus l'investiture des professeurs. Malheureusement c'est l'acte de Julien, et non l'édit véritablement conforme à l'esprit et à la teneur de la législation romaine, qui s'est glissé, par l'inadvertance sans doute des compilateurs, dans le *Code* de Justinien.

cisme légal. Il ne nous semble pas interdit d'espérer que l'on puisse faire des lois dont l'abus ne soit qu'une violation : c'est à ces lois-là que nous réservons la qualification propre à leur assurer les respects des consciences. Quant aux autres lois, quant à ces moyens possibles du mal comme du bien, aucun de nous, depuis 89, ne songe même à les décorer d'un nom qui ne saurait leur appartenir : tyrannie et arbitraire, voilà le titre que nous leur appliquons. Certes, la passion du bien, dans les rares occasions où elle monte au pouvoir, n'a pas toujours eu cette vertueuse répugnance qui s'abstient de se servir des instruments accumulés près des trônes par le crime audacieux. Mais mieux vaut ne pas agir, même pour le bien, que d'agir par des moyens dont le mal plus tard ne manquera pas de s'autoriser. L'histoire des hommes sera-t-elle donc toujours une vaine expérience, qu'un jurisconsulte de nos jours puisse oublier l'immense danger, en quelque main qu'elle se trouve, de la puissance absolue!

M. Troplong, après avoir émis la réflexion précédente, affirme que l'édit de Julien « n'était pas un *accident passager*, dû au caprice d'une volonté tyrannique et haineuse. »

« Cette loi, dit-il, se lie intimement au droit de la république, soigneusement recueillie par les Césars, et tout ce qui nous reste de la législation du Bas-Empire sur l'enseignement public prouve qu'elle n'était que l'expression d'un principe permanent, sans cesse pratiqué et rappelé [1]. »

Le lecteur a vu ce que la république et l'empire pratiquaient à l'égard de la liberté de ces grammairiens, de ces rhéteurs et de ces philosophes qui, de toutes parts, sans droit civil et politique, du fond même de l'esclavage et de l'infamie, venaient enseigner ouvertement, bruyamment et glorieusement à Rome. Y a-t-il là des témoignages suffisants de liberté? Cette liberté s'interrompt-elle un seul moment jusqu'à Julien, qui s'efforce vainement de la supprimer? M. Troplong a-t-il raison d'affirmer comme vrai précisément le contraire de la pratique constante de la république et des Césars? Nous laisserons désormais

[1] Décidément, M. Troplong a eu tort de ne pas consulter le *Mémoire* de M. Naudet. Voici comment l'exact et spirituel érudit résume l'histoire de l'instruction à Rome : « En suivant les vicissitudes de la profession de l'enseignement chez les Romains, on voit : au commencement, la liberté pour tous sans protection spéciale; à la fin, une protection spéciale sans liberté pour tous; dans le milieu, l'âge d'or des professeurs, les encouragements et les récompenses pour quelques-uns, avec la liberté générale. » (Page 443 du *Mémoire* cité.)

au lecteur de juger entre une vérité historique presque grossière et la dénégation que M. Troplong lui oppose.

Mais l'exemple de l'antiquité n'est pas l'argument principal de la thèse obstinément aveugle que nous combattons. C'est dans les faits propres à la formation de la société moderne que l'on prétend trouver la véritable charte du droit honteux par lequel les consciences des jeunes générations auraient appartenu à la disposition arbitraire du pouvoir civil. Serions-nous si malheureux que d'être obligés de reconnaître à cet égard l'infériorité profonde de notre civilisation ? Les sociétés antiques, malgré l'esclavage qui en constituait la condition ordinaire, malgré les dogmes abrutissants qui y préparaient les esprits à toutes les injustices, n'ont pas porté une main impie et meurtrière sur la prérogative de la moralité humaine à se développer librement. Une seule cause a suffi pour arrêter l'audace d'un forfait pareil, la notion, le respect de la famille. Et ces sociétés n'ignoraient aucun des attributs de l'autorité civile : elles les exagéraient tous. Et ces sociétés étaient jalouses de toutes les influences prépondérantes qui pouvaient naître dans leur sein : elles ne permettaient que l'influence de l'État. La famille est pour nous l'institution dans laquelle rayonne, par sa présence, Dieu lui-même. De toutes les institutions politiques, celle-ci seulement est la divine. Et la famille, arche sainte qui gagne tout ce que perd l'Etat, de jour en jour devient notre unique refuge. Ici, la consolation, la bonne atmosphère où l'on peut vivre; partout ailleurs, à l'entour, la société, l'âpre et sauvage forêt d'où nous revenons blessés et tristes entre ceux de qui nous sommes aimés. La famille ne s'est pas révélée à nous dans l'infinie douceur de son droit, pour tomber méconnue et contrainte sous les entreprises d'une souveraineté civile, impatiente, afin de se conserver, de se mettre en lutte contre les exigences les plus naturelles et les plus sacrées. Il est possible que notre temps veuille s'emporter jusqu'à cet attentat; une hostilité fatalement systématique ne s'est que trop signalée depuis cinquante ans par des injures graves et nombreuses. Mais il n'est pas vrai que la société moderne, antérieure à 89, ait outrageusement violé le droit essentiel de la famille; c'est ce que nous espérons pouvoir démontrer pleinement dans un prochain article.

RAPETTI.

DU

CONGRÈS CENTRAL D'AGRICULTURE

Il faudrait méconnaître entièrement l'objet de ce recueil pour être tenté d'offrir au lecteur une analyse technique et complète des travaux du Congrès central d'agriculture, qui vient de clore sa seconde session. Tel n'est pas assurément notre dessein. Toutefois, la réunion des délégués des comices et des sociétés d'agriculture de France, en une chambre délibérante ou plutôt simplement postulante (le Congrès ne vote pas de résolutions, il se contente d'émettre des vœux), l'importance des questions agitées, l'autorité des membres qui ont soutenu ces graves discussions, le talent développé par plusieurs, l'attention que le Congrès a excitée parmi les principaux organes de la presse, toutes ces circonstances ne nous permettent pas de passer sous silence l'assemblée des Notables de l'agriculture. Il importe, d'ailleurs, de rechercher la doctrine générale et les tendances de cette réunion représentative, afin d'apprécier la justesse des réclamations qui se sont fait entendre contre elle, et de savoir quelle influence les vœux qu'elle a émis ou renouvelés doivent avoir sur la conduite du gouvernement.

On connaît l'origine du Congrès central. Le besoin d'unir leurs lumières et leurs efforts travaille depuis longtemps les sociétés d'agriculture et les comices agricoles du royaume. Des associations partielles, l'association normande, l'association bretonne, se sont fondées sur le voisinage et sur la communauté d'intérêts. Les producteurs de vins ont tenu leurs assises à Angers et à Bordeaux. Compiègne et Senlis ont été tour à tour la métropole des producteurs de laines. L'assemblée tenue au mois d'octobre 1843, dans cette dernière ville, a été le berceau du Congrès central d'agriculture.

Une commission provisoire, composée de MM. le comte de Turenne, président, baron de Tocqueville, Fouquier d'Hérouel, marquis de Torcy, Dailly, Aubergé, vicomte de Caumont, Elysée Lefèvre et

A. Pommier, adressa une circulaire, le 28 décembre 1843, à toutes les sociétés d'agriculture et à tous les comices de France, pour les inviter à sortir de l'isolement et à se choisir des mandataires, qui viendraient s'entendre à Paris sur leurs intérêts communs. Deux mois après, cent quarante quatre sociétés agricoles avaient envoyé leur adhésion ou des représentants. Le 26 février 1844, le Congrès d'agriculture était constitué et tenait sa première séance au palais du Luxembourg, sous la présidence de M. le duc Decazes. La session dura huit jours. Les sociétés d'agriculture avaient fait remettre à la commission provisoire des Mémoires sur les principales questions qu'elles recommandaient à l'attention du Congrès. Plusieurs de ces questions importantes, n'ayant pu être traitées dans les huit séances de l'année dernière, revenaient de droit à l'ordre du jour de la session nouvelle.

Cette session s'est ouverte le 12 mai 1845 dans l'orangerie du Luxembourg; elle a duré dix séances. L'année dernière, les délégués étaient au nombre de cent trente; cette année, nous en avons compté plus de deux cents: le Congrès est donc en progrès. Le soin de convoquer l'assemblée a été remis aux membres du bureau constitués en une sorte de commission permanente. Le Congrès d'agriculture n'est donc pas une réunion fortuite et passagère que l'on puisse négliger; il tend à devenir une institution régulière et sérieuse.

Plusieurs personnes se sont scandalisées de ce fait tout nouveau.

« Les petits bailliages de l'agriculture, qu'on appelle comices agricoles, a dit un pair de France[1], ont envoyé des mandataires qui se réunissent pour former comme les états généraux de l'agriculture; ils se réunissent dans l'enceinte même, non du palais, mais du jardin du Luxembourg; ils mettent en délibération les lois mêmes que nous avons à discuter, et votent les lois qu'ils ont à requérir de nous. »

Ce reproche, du moins en ce qui touche la forme des délibérations du Congrès, manque de prétexte; la comparaison avec les états généraux n'est pas juste. Loin d'affecter l'omnipotence législative, le Congrès n'a pas même été le Parlement de l'agriculture; non-seulement cette assemblée n'a pris aucune résolution impérieuse, non-seulement elle n'a voté aucun projet de loi, mais elle n'a pas même adressé de remontrances au gouvernement. Des vœux respectueusement exprimés sont seuls sortis de son sein.

Cependant, sur quelque ton convenable et modéré qu'ait parlé le Congrès, le fait même de son existence a été dénoncé comme un péril. On s'effraye de cette tendance des intérêts matériels à se constituer isolément en individualités rivales, portées à la défiance, à l'inquiétude, à l'ambition. On craint que l'intérêt public ne soit méconnu et opprimé par ces réunions particulières, exclusives de leur nature, ennemies ju-

[1] M. le baron Charles Dupin, séance du vendredi 23 mai.

rées de ces concessions mutuelles qui sont la première condition de la vie sociale.

Les assemblées semblables à celle que nous considérons, c'est-à-dire composées des représentants spéciaux d'un intérêt quelconque, sont en effet placées sur le penchant de deux excès ; elles inclinent à s'exagérer l'importance de l'intérêt qui est leur raison d'être, et se laissent facilement envahir par l'égoïste préoccupation de le servir à outrance.

S'exagérer l'importance de l'agriculture dans un État comme la France paraîtrait à plusieurs chose difficile. N'est-elle pas la base de notre prospérité, de notre sécurité, de notre indépendance ? Nous ne le nions pas. Dans une société parfaite, idéale, l'agriculture serait la véritable pierre de touche de la politique et de l'administration. Le gouvernement qui donnerait une satisfaction complète à cet intérêt, le plus compréhensif de tous, aurait satisfait du même effort tous les intérêts secondaires qui sont les branches de ce grand chêne ; mais dans une société transitoire et mal assise, dont le régime économique est incertain et troublé, l'agriculture doit compter avec le commerce, avec l'industrie, avec la marine, avec toutes les forces de l'Etat, dont l'harmonie est fondée sur des sacrifices réciproques. Dans un pareil état de choses, la question agricole elle-même se complique ; les diverses parties du sol pourraient élever des prétentions opposées et se déclarer la guerre.

Les écueils se pressaient donc sous les pas du Congrès agricole, et il n'était pas permis d'espérer qu'il les évitât tous. Ne nous étonnons pas qu'il ait échoué deux fois. La manie de se faire centre, la crainte d'être déprécié, l'ambition de tout dominer l'ont emporté un jour, non pas, il est vrai, sans opposition ; et le Congrès a émis le vœu qu'un ministère spécial de l'agriculture fût institué. Que n'a-t-on demandé l'établissement d'un vice-roi ?

L'esprit de monopole a remporté aussi sa triste victoire. Le tarif qu'on appelle protecteur, mais qui est en réalité prohibitif, le tarif introduit dans la dernière loi de douane contre la graine de sésame a été chaudement appuyé dans le Congrès, et le vœu qu'il fût maintenu a prévalu en dépit des efforts habiles de MM. Molé et Wolowski, qui ont défendu, au point de vue des intérêts agricoles largement entendus et de la saine économie politique, la thèse soutenue déjà avec tant de supériorité de raison par M. Berryer.

Si nous exceptons ces deux questions malencontreuses, et dont on a, ce nous semble, abusé contre le Congrès, nous devons rendre à cette assemblée la justice de dire qu'elle a su résister à toutes les tentations périlleuses dont elle était environnée. Hors de là, le Congrès d'agriculture s'est montré exempt d'égoïsme, désintéressé, généreux même, et sincèrement charitable.

Les intérêts généraux de la production agricole en France ont absorbé l'esprit de localité. MM. d'Esterno, Buffet et de Gasparin ont traité,

au point de vue le plus élevé, la question des irrigations. Ils ont indiqué quelle extension il conviendrait de donner à la loi récemment votée sur la proposition de M. d'Angeville. Le Congrès, sur la proposition de M. de Gasparin, a émis un vœu tendant à ce que « le gouver- « nement fasse étudier les dispositions législatives qui pourront com- « pléter les moyens de mettre les eaux à la disposition de l'agriculture, « et faciliter l'association des propriétaires dans l'intérêt de l'irrigation. »

Lorsque le Congrès s'est livré à l'étude des moyens d'accroître et d'améliorer la production chevaline en France, quelques éleveurs, Percherons, Limousins ou Normands, ont bien tenté d'accaparer toute la faveur de l'assemblée en faveur des races qui courent sur leurs prairies, et qui ont chacune leur mérite et leur emploi spécial. Mais ces enthousiastes intéressés se trahissaient par leur accent. Eux-mêmes, ils n'osaient risquer leur dithyrambe que sur le ton de la plaisanterie; ils sentaient le besoin de prévenir les railleries de l'auditoire, et l'un d'eux commençait son discours par ces mots connus : « Prenez mon ours. » Ces *fantasias* burlesques n'ont été que des intermèdes, et le Congrès s'est surtout montré sensible à l'intérêt national de la question. Il s'est mis en quête des moyens de fournir à l'armée française, sur le territoire même, le contingent qu'elle réclame, de procurer à notre cavalerie légère le nombre et la qualité de chevaux dont elle a besoin, et de nous affranchir ainsi de la nécessité des remontes faites ou tentées à l'étranger. M. le baron de Laussat a parlé dans ce sens avec une grande netteté et beaucoup d'esprit.

Nous devons aussi savoir gré au Congrès d'agriculture d'avoir trompé la réputation qu'on lui avait faite, d'avoir été sobre d'appels à la prohibition, et d'avoir pris en considération l'intérêt des consommateurs.

Ainsi le Congrès, en dépit de l'invitation qui lui était adressée par sa commission, a refusé de s'associer aux fabricants de Lyon qui demandaient, par une pétition à la Chambre des Pairs, que la prohibition des soieries chinoises, abolie par la Chambre des Députés, fût renouvelée, et n'a sollicité aucun changement au tarif modéré qui règle l'importation des soies grèges. MM. Louis Leclerc, de Tillancourt et Elysée Lefèvre ont été les habiles fauteurs de cette double résolution.

Les éleveurs de bestiaux ont imité les producteurs de soie. On n'a fait qu'un seul reproche au rapport si complet et si savant que M. le comte de Kergorlay a présenté dans la dernière séance du Congrès. On a dit qu'il traitait presque exclusivement de la production du bétail destiné à la consommation parisienne. Si le grief est fondé, le désintéressement de l'honorable délégué de la Normandie n'en est que plus saillant; car l'on sait que les bestiaux normands sont livrés par milliers d'hécatombes aux bouchers de Paris. Ces bœufs sont gras et lourds, et ceux qui les vendent ont tout à gagner au maintien du droit

par tête qui écarte du marché de Poissy les petites espèces. Cependant, M. de Kergorlay, au nom d'une commission composée en majorité d'éleveurs normands, a demandé que le droit au poids fût substitué, à l'avenir, au droit par tête. Espérons que le vœu émis dans ce sens par le Congrès d'agriculture secondera l'adoption de la loi proposée et défendue avec tant de persévérance devant la Chambre des Députés par l'honorable M. Desmousseaux de Givré. S'il en est ainsi, le Congrès aura l'honneur d'avoir contribué à faire baisser sensiblement le prix de la viande dans toutes les grandes villes. Tout le monde a rendu hommage au rapport de M. de Kergorlay. On l'a loué de s'être livré à de savantes et curieuses recherches sur l'organisation ancienne et moderne de la corporation des bouchers parisiens, sur les causes du prix de la viande, sur le chiffre de la consommation faite à Paris à différentes époques. Tout en répétant ces éloges mérités, nous voulons insister surtout sur l'esprit qui a dicté ce remarquable rapport.

Dans la question des céréales, le Congrès a poussé jusqu'à la plus extrême délicatesse le désintéressement dont nous avons donné des preuves. Les délégués des départements de l'Ouest se plaignaient de la mauvaise distribution des zones tracées par la loi du 15 avril 1832, du choix des marchés régulateurs et du mode de formation des mercuriales. Deux honorables membres, MM. d'Hermigny et Dubern, ont fait remarquer que, s'il appartenait au Congrès d'agriculture de s'occuper des moyens de produire l'abondance et la bonne qualité du blé, il lui convenait peu d'intervenir dans les questions de taxes et de mercuriales ; et, en effet, le Congrès n'a émis, sur la question des céréales, qu'un vœu plein de discrétion et de réserve.

L'intérêt égoïste de l'agriculture n'a donc pas absorbé et compromis cette réunion d'agriculteurs. Aussi ne faut-il pas s'étonner que les membres du Congrès, grands ou moyens propriétaires, aient montré de la sollicitude pour les besoins et les souffrances des habitants des campagnes, métayers, fermiers ou paysans.

M. le duc Decazes a clos la session, qu'il avait présidée, en recommandant à la sympathie et au patronage des propriétaires les métayers, qui supportent dans une grande partie de la France tout le travail agricole.

Le Congrès a remis à l'année prochaine l'examen des questions complexes que soulève l'organisation du crédit foncier. On aurait tort de prendre cette remise forcée pour un refus d'adhésion à l'équitable vœu que la commission avait formulé en ces termes : « Le congrès émet le vœu : 1° qu'une réforme du titre des priviléges ait lieu dans le but d'éviter que le gage du prêteur soit compromis par l'accumulation trop prolongée des droits des propriétaires privilégiés ; 2° que des modifications soient introduites dans les conditions des baux, afin de garantir au fermier, à l'expiration de son bail, soit une indemnité pour les

améliorations foncières par lui introduites, et à ses frais, soit la continuation de sa jouissance. » M. Darblay, sur les vives interpellations de M. Dupin aîné, a très-bien expliqué que la loi ne devait pas favoriser la spéculation d'un mauvais propriétaire, qui, abusant de son privilége de vendeur, dépouille son acquéreur, qu'il a été souvent le premier à entraîner dans des dépenses ruineuses. Cette hypothèse se réalise assez rarement, croyons-nous. Quoi qu'il en soit, une louable sollicitude pour la justice a pu seule la suggérer à la commission du crédit agricole, et la seconde partie du vœu que nous venons de transcrire donnera aux fermiers l'assurance que leurs intérêts ont rencontré des patrons dans cette réunion où ils comptaient peu de représentants.

Les pauvres habitants des campagnes n'ont pas non plus manqué de défenseurs. C'est en leur nom que M. d'Hermigny a demandé chaleureusement que le droit de vaine pâture et de parcours ne fût pas frappé d'une interdiction générale et absolue. La discussion sur les biens communaux a surtout manifesté les sentiments charitables de l'assemblée.

Cette question, si controversée depuis longtemps, a été traitée avec un grand éclat dans le sein du Congrès d'agriculture.

L'honorable rapporteur de la commission, M. le vicomte de Romanet, s'était empressé de le reconnaître : si les biens communaux étaient vendus et livrés à l'industrie privée, ils rapporteraient davantage, et si, cessant d'être biens de mainmorte, ils entraient dans la circulation, ils seraient pour le Trésor une source de droits de mutation considérables. Mais à ces avantages économiques M. de Romanet opposait l'intérêt de la population pauvre, qu'il appréciait en homme de cœur et d'expérience. Il repoussait en principe l'aliénation considérée comme mesure générale, et, sans se décider pour aucune mesure absolue, réservant aux autorités locales la juste part d'influence qu'elles doivent conserver lorsqu'il s'agit d'intérêts de ce genre, il inclinait pour l'amodiation à long terme. Ces conclusions ont été combattues avec talent par M. Dumirail, président de la société d'agriculture du Puy-de-Dôme. Selon l'honorable membre, le seul emploi juste et praticable qu'il convienne de faire des biens communaux, c'est la vente immédiate. Sur le produit de cette vente, il proposait de prélever d'abord les sommes nécessaires pour suffire aux dépenses obligées de la commune, et de former du reste trois lots, dont le premier serait partagé par famille et par feu entre les plus pauvres, et dont les deux autres seraient divisés entre les autres habitants, au marc le franc de la contribution foncière.

Le talent exercé avec lequel M. Dumirail avait soutenu cette proposition radicale avait fait un grand effet sur le Congrès, mobile dans ses impressions, et trop enclin, comme toutes les jeunes assemblées, à se laisser non-seulement charmer, mais entraîner par le prestige de la

parole. La majorité semblait indécise, lorsque M. le marquis de Vogüé vint au secours de la commission.

M. de Vogüé se montra tout d'abord choqué de ce projet de partager les biens communaux, le bien des pauvres de la commune, de les partager d'après le signe de la richesse, d'après la quotité de l'impôt. Quant à lui, il lui semblait que le système absolu de M. Dumirail s'était formé sous l'impression de circonstances toutes particulières, exceptionnelles, telles qu'elles se doivent rencontrer dans certains départements du centre de la France, la Creuse, la Corrèze, par exemple, dont les habitants mènent la vie nomade et vont par tribus errantes offrir leur travail dans les campagnes et dans les villes. On conçoit que dans ces pays le système d'amodiation des biens communaux soit impraticable, car le fermage n'y existe pas. M. de Vogüé, délégué des comices du Cher, représentant des habitants dont les mœurs sont sédentaires et se trouvent par conséquent dans des conditions plus semblables aux conditions communes, entouré toutefois de pâtis et de terres en friche, se garde cependant de proposer un système unique ; car la solution de cette question lui semble devoir varier selon les circonstances propres aux différentes localités. Le conseil général est un témoin irréprochable de ces circonstances ; il sera un juge intègre du système qu'il convient d'y appliquer, car il est exempt des influences qui, dans le sein des conseils municipaux, peuvent entraver la réforme des abus consacrés.

Répondant aux arguments spécieux par lesquels M. Dumirail avait présenté le partage définitif d'une certaine partie des biens communaux entre les plus pauvres habitants comme le moyen le plus sûr de soulager efficacement, si ce n'est de cicatriser le paupérisme dans les campagnes, M. de Vogüé a dit :

« Le pauvre ne forme pas dans l'Etat une classe dont les intérêts puissent être réglés, à un certain moment, d'une manière définitive. C'est un accident, accident éternel ; n'allez donc pas épuiser en faveur des pauvres d'aujourd'hui des ressoures c dont l'emploi n'éteindra pas le paupérisme, et vous laissera au dépourvu lorsqu'il s'agira de venir en aide aux pauvres futurs. »

M. de Vogüé s'est opposé à ce que les biens communaux fussent facilement vendus, même pour subvenir aux dépenses communales.

« On prétend, a dit l'orateur, que les dépenses communales profitent aux riches autant qu'aux pauvres. Si l'on vend les biens communaux, ai-je entendu, ce sera pour rebâtir l'église qui tombe en ruines, pour réparer le chemin défoncé, pour agrandir le cimetière trop peuplé. L'on ajoute : dans cette église, le pauvre prie ; sur ce chemin, il passe ; dans ce cimetière, il reposera. Sans doute; mais lorsque le bien communal existait, le pauvre en profitait plus que le riche; c'est là seulement qu'il menait paître sa vache, lui qui n'a pas d'autre terre. En perdant sa part de jouissance du pacage communal, il perd donc plus que le riche ; il contribue, dans une plus grande proportion que ce dernier à l'embellissement et à la restauration de la commune. Et ainsi, par la vente des biens

communaux, se trouve faussée notre législation, qui veut que le pauvre supporte, dans les charges publiques, un fardeau moins lourd que le riche. »

C'est ainsi que M. de Vogüé, appuyé d'ailleurs par M. le baron de Tocqueville et M. Elysée Lefèvre, a fait prévaloir les sages conclusions de la commission.

Une autre question d'un intérêt encore plus général, l'hygiène des compagnes, a été traitée dans le même esprit par M. le marquis d'Havrincourt.

Déjà, l'année dernière, M. de Bourgoing, président du comice agricole de Cosne, s'est plaint de l'état déplorable dans lequel l'incurie de l'administration rurale et l'apathie de nos paysans laissent les rues, les places, les maisons de la plupart de nos villages. Il est à regretter que les Chambres n'aient pas pris en plus sérieuse considération les excellentes mesures que M. de Bourgoing leur avait proposées sous forme de pétition, dans son Mémoire *en faveur des travailleurs et des indigents de la classe agricole des communes rurales de France*. M. d'Havrincourt a fait entendre devant le Congrès les mêmes doléances; nous avons remarqué, dans le rapport qu'il a présenté, une observation qui mérite particulièrement d'être recueillie.

« On se plaint, a-t-il dit, que l'agriculture soit délaissée par ses propres enfants; que les fils de cultivateurs abandonnent la profession de leur père pour embrasser les états qui s'exercent dans les villes. La cause de ce fait fâcheux, c'est qu'au sortir des colléges et des pensions où ils ont été élevés, de retour dans la maison paternelle, ces jeunes gens n'y trouvent aucun bien-être; c'est qu'après avoir été bourgeois il leur faudrait redevenir paysan. Le moyen d'attacher à la vie des champs les jeunes gens les plus propres par leur intelligence et par leur activité à seconder les progrès de l'agriculture, c'est d'introduire dans les villages, dans les fermes et jusque dans les habitations des paysans, ces soins hygiéniques, cette propreté, ce *comfort* dont toutes les habitudes rurales sont parées en Angleterre et en Suisse. »

Tel a été le sens des paroles de M. d'Havrincourt; il a décrit ainsi en observateur judicieux tous les funestes effets d'une négligence invétérée. Les remèdes que l'honorable membre a proposés dépendent à la fois du préfet, qui doit surveiller avec une égale vigilance l'exécution des règlements d'édilité dans les campagnes et dans les villes; des communes, à qui l'on conseille d'instituer dans leur sein une commission chargée de faire le même service, de concert avec les inspecteurs spéciaux choisis par l'autorité administrative; enfin, le concours des comices est réclamé. C'est à eux d'encourager, par des prix, la bonne tenue des fermes, et de mettre au concours la composition d'un Manuel d'hygiène rurale.

Voilà des mesures bien conçues et qui pourront être efficaces; cependant, que les membres du Congrès central ne l'oublient pas, c'est à eux surtout qu'il appartient de faire pénétrer dans les campagnes la salubrité et le bien-être.

L'entreprise est difficile. La Convention, qui savait trop bien se faire obéir, voulut assainir et même reconstruire les sombres et humides tanières de nos paysans. Le comité de salut public mit au concours le modèle de la chaumière la plus saine et la plus économique. Nous ne savons si quelque architecte mérita d'obtenir ce prix. Quoi qu'il en soit, les plans du lauréat sont restés en portefeuille ou du moins n'ont pas servi de règle à un grand nombre de constructeurs. C'est qu'en effet la puissance de l'administration publique expire sur le seuil des chaumières. La justice même lui défend de le franchir, et de molester, ne serait-ce que par des reproches, le paysan dont la maison ou l'étable sont basses, étroites, mal closes, mal aérées. La pauvreté de l'habitant est, aussi souvent que son ignorance ou que son apathie, la cause du mauvais état de l'habitation. Imposer des amendes, comme on l'a proposé, au paysan dont la demeure est bâtie contre les lois de l'hygiène, ce serait une rigueur inutile autant qu'injuste. C'est de conseils donnés avec zèle et persévérance, d'exemples, d'argent surtout que nos paysans ont besoin. L'assainissement des habitations rurales tombe donc à la charge des membres du Congrès d'agriculture. C'est à eux, s'ils ne l'ont pas déjà fait, d'exhausser, d'élargir, d'aérer surtout, de reconstruire s'il le faut les chaumières où se consument leurs fermiers, leurs métayers ou les journaliers qui sont leurs locataires. C'est à eux de fournir, à de bonnes conditions, aux propriétaires malaisés, le bois de charpente ou la pierre tirés de leur domaine. Dans les contrées où, faute de pierre à bâtir, on est dans l'usage de construire des maisons en terre, sujettes à la gelée et au dégel, que les plus riches s'entendent pour faire venir, de loin s'il le faut, les matériaux d'une construction saine et solide. Ces transports pourront être coûteux, même par la voie des chemins de fer ; mais les sacrifices que nous demandons sont une dette pour tous ceux qui profitent du travail des cultivateurs. L'insalubrité des habitations aggrave tous les maux qu'elle n'a pas causés, et MM. de Bourgoing et Hyde de Neuville, dans leurs charitables pétitions aux deux Chambres, ont montré à quel point la plupart de nos villages sont dépourvus de secours publics.

La maison du paysan une fois assainie, et participant quelque peu aux progrès de la civilisation, les soins donnés au mobilier, au vêtement, suivront bientôt et feront naître ou développeront l'amour du chez soi et le goût des plaisirs tranquilles. Alors les habitudes de propreté se répandront facilement, quoique les entraves apportées à l'introduction du sésame doivent malheureusement renchérir le prix du savon, qui n'est pas, hélas! mais qui devrait être pour tous une denrée de première nécessité.

L'utopie que nous dessinons à grands traits nous a été suggérée par le rapport de M. le marquis d'Havrincourt; utopie qui n'a, du reste, rien de bien osé, et dont les chalets, florissant même dans les plus pau-

vres cantons de la Suisse, nous montrent la réalisation. Il ne faut pas désespérer de voir une amélioration notable se manifester dans l'état de nos campagnes, grâce aux soins, au zèle, à la générosité des membres du Congrès. Les sentiments de haute charité que nous avons signalés et qui se sont manifestés dans d'autres occasions encore, à propos de la question du sel, par exemple, nous donnent cette espérance.

Nous avons essayé de présenter l'analyse des tendances du Congrès d'agriculture. Cette analyse des faits répond mieux que n'aurait pu le faire une longue dissertation aux inquiétudes dont nous avons parlé en commençant. Sans doute le gouvernement aurait tort de prendre pour des règles de conduite absolues les vœux émanés d'une pareille assemblée. Elle aura beau se détacher d'elle-même par un louable effort, elle sera toujours mal placée pour démêler dans les questions complexes, qui la touchent directement par un côté, la solution que l'intérêt public commande. Le vœu émis en faveur de la prohibition du sésame a prouvé sans retour l'incompétence politique du Congrès central d'agriculture.

Mais, comme commission d'enquête générale et permanente, chargée d'étudier, de recueillir des besoins et des plaintes dont le gouvernement reste juge; comme académie de statistique, comme centre des travaux et des découvertes de toutes les sociétés agricoles de la France, le Congrès est une institution excellente, dont plusieurs Etats de l'Allemagne jouissent avec avantage, et qui manquait à la France. C'est dans ce sens, si je ne me trompe, que M. Cerfbeer avait présenté un plan d'organisation complet et méthodique. Une nécessité fatale qui a pesé sur plusieurs questions des plus graves, le manque de temps, a étouffé la discussion de ce rapport, qui restera comme l'un des meilleurs travaux de la session.

Renfermé dans ces justes limites, le Congrès d'agriculture est en harmonie parfaite avec l'esprit de nos institutions. On se plaint que la vie politique se retire de la France, que l'élection ne soit plus le prix du mérite politique et du dévouement à la patrie, mais le gage de services rendus ou de l'attachement promis aux intérêts particuliers de chaque localité. Donnez des organes assurés à ces intérêts, qui ne se condamneront jamais volontairement à être mis en oubli, et la représentation nationale reprendra toute son indépendance, tout son éclat, toute sa noblesse. Délivrés désormais de toute inquiétude sur leurs moyens d'existence, ou certains du moins de les pouvoir défendre régulièrement, les électeurs abandonneront sans partage les choix qu'ils auront à faire aux inspirations du sentiment patriotique.

Amédée Hennequin.

ÉTUDES PHILOSOPHIQUES.

PHILOSOPHIE ANCIENNE.

SOCRATE.

NOTION DE LA VRAIE PHILOSOPHIE.

« Les modernes, pas plus que les anciens, n'ont philosophé dès l'instant qu'ils ont essayé de le faire ; il leur a même fallu un temps quatre fois plus long, écrivait naguère l'un des interprètes lauréats du cartésianisme. Les tentatives des uns durèrent deux siècles, depuis Thalès jusqu'à Socrate ; celles des autres en ont duré huit, depuis Alcuin jusqu'à Descartes ; sept, il est vrai, ont été absorbés par la scolastique, et à peine en reste-t-il un pour les spéculations de Télésio, Bruno, Campanella, Ramus, Bacon, qui cherchent à innover. Or, la scolastique, loin d'ouvrir la voie à la philosophie, n'est propre qu'à la lui fermer, puisqu'elle jette la pensée hors de soi et l'enchaîne dans les mots, tandis que l'objet de la philosophie est de la rappeler à elle-même. C'est malgré la scolastique que saint Thomas, saint Bonaventure, saint Anselme, Albert-le-Grand ont compris quelque chose, et surtout que Roger Bacon donne le signal de la réforme deux siècles avant Télésio. Ils étaient secrètement excités par le Christianisme, dont l'esprit les vivi-

fiait, quoique la théocratie, qu'il avait alors revêtue, tendît, avec la scolastique, à les étouffer. »

Quant à présent, nous ne contesterons rien à l'auteur, mais nous ne lui accorderons rien non plus; nous faisons nos réserves, non pas en faveur de la scolastique ni de la théocratie précisément, mais en faveur des questions vitales circulant sous ces formes, et qui ne sauraient être appréciées aussi facilement que le ferait supposer le ton dogmatique de M. Bordas-Demoulin. Cependant ce n'est que dans une étude spéciale qu'il serait possible d'esquisser convenablement cette discussion, et nous n'avons signalé ses dernières assertions que pour montrer l'étendue ou plutôt la banalité de sa pensée, car elle court, depuis des années déjà, les plus simples manuels de philosophie.

A une époque où chacun se pique de philosophie, le fait signalé ici n'est point de nature à porter le trouble ni même la réserve dans un peuple d'esprits qui veulent être philosophes, en convaincant les uns qu'ils ne le seront jamais et en montrant aux autres comment ils peuvent l'être. Mais, si l'observation à mettre en évidence, si le fait radical et caractéristique à constater était celui-ci, à savoir que *les modernes pas plus que les anciens n'ont philosophé dès l'instant qu'ils ont prétendu le faire;* en d'autres termes, que les modernes, comme les anciens, ont cessé d'être de véritables philosophes dès qu'ils en ont manifesté la prétention!... certes, ce serait là un phénomène intellectuel aussi digne de fixer notre pensée qu'humiliant pour la philosophie de profession.

S'il suffit, en effet, de prendre le manteau du philosophe pour être aussitôt frappé d'impuissance; s'il suffit de se croire docteur ou d'enseigner comme tel pour se voir reléguer au rang de ces esprits stériles et contentieux qui ne feront jamais que secouer, pour ainsi dire, et tourmenter les vérités que les vrais génies, toujours modestes, vont chercher au fond des abîmes; que devons-nous penser de toutes ces aspirations, de tous ces mouvements, de toutes ces prétentions qui circulent, se croisent, se heurtent dans la société actuelle, si fière pourtant de ses lumières et de son génie philosophiques?

Toutes ces richesses nouvelles, tous ces trésors tant vantés ne seraient-ils donc qu'un amas d'opinions empruntées qu'on exhume et auxquelles on s'attache par faiblesse, comme nos poëtes et nos littérateurs aux légendes, aux vieilles chroniques,

comme le peuple à ses traditions plus ou moins vénérables, mais toujours si chères?... Tant de vastes théories qu'on s'est efforcé ou qu'on projette encore d'établir, partielles néanmoins, ou confuses, incohérentes, n'apporteraient-elles réellement aucune solution nouvelle des grands problèmes philosophiques? N'offriraient-elles au fond, sous des formes un peu rajeunies, que des systèmes déjà plusieurs fois rejetés, tant à cause de l'insuffisance et de la fausseté des principes, qui ne sauraient supporter un examen sérieux, que du danger des conséquences destructives de tout devoir, de toute vertu, de toute morale?

D'où vient que le philosophe, dès qu'il enseigne ou écrit comme tel, ne semble plus tenir qu'un bout de la chaîne de la science? Pourquoi le voyons-nous traîner cette entrave au hasard, tantôt dans les sentiers de la vertu, tantôt dans les voies du vice, comme un fugitif qui a rompu son ban, et qui, appréhendant l'avenir, paraît importuné de sa liberté, malgré ses fanfares et ses satires?

Ne serait-ce point parce que toujours quelques anneaux se dérobent à sa vue trop étroite, ou que, remontant dans les cieux, ils laissent se révolter sa raison inquiète et superbe?...

Mais, si nous signalons ici la véritable cause de l'impuissante versatilité du philosophe, nous devons pouvoir en découvrir et en constater l'origine en remontant à ces époques d'où l'on voit, dit-on, jaillir la philosophie comme une eau vive et pure de sa source. En suivant son cours, nous reconnaîtrons les esprits turbulents qui, en la remuant, altèrent l'onde calme et limpide, et se fatiguent ensuite à suivre mille petits ruisseaux qui, se troublant à tout moment, les égarent dans leurs détours, et finissent par les abandonner au milieu d'un désert aride, où ils blasphèment la science ou bien insultent à l'humanité, qui répugne à les suivre ou seulement à proclamer leur génie!

Interrogeons donc nos pères et nos maîtres à tous! car il commence à disparaître ce philosophisme étroit qui, croyant l'histoire de l'esprit humain peu nécessaire ou même inutile au véritable philosophe, prétendait qu'il devait tout tirer de son propre fonds. Une opinion si étrange ne pouvait être que celle d'une génération étiolée par le sensualisme. Se croyant sortie de terre, elle dédaignait l'antiquité et voulait être sage d'une sagesse toute nouvelle. Ce qu'elle a fait, ce qu'elle est

devenue, nous le voyons, et pourtant nous avons peine à le comprendre. Cependant, faut-il donc déployer une si grande force de perspicacité pour soupçonner seulement qu'une opinion philosophique qui ne couve pas le germe de quelque vérité d'un très-haut intérêt n'a pas longtemps cours dans le monde? Ne voyons-nous pas mourir, presque aussitôt qu'elles sont nées, les conceptions vulgaires ou stériles? Ce n'est donc qu'à force de vie qu'il est possible de vieillir ! Et dès lors nous devons au moins supposer plus de substance, plus de réalité vitale dans les opinions déjà vannées par le temps que dans les conceptions hybrides que la vague de notre époque soulève et laisse retomber aussitôt.

Mais, avant d'interroger l'histoire et de méditer ses enseignements, il nous paraît indispensable d'aborder quelques questions de la plus haute importance, si nous voulons nous entendre avec nous-même et avec les autres. S'entendre, être clair, savoir ce qu'on dit et ce qu'on pense, voilà le but de toute étude consciencieuse. Or, quel est l'objet de nos études? La philosophie, et les œuvres de l'esprit humain qui nous l'offrent dans toute sa pureté... Eh bien , comment nous entendrons-nous avec nous-même et avec les autres, si nous avons des doutes sur sa véritable notion et son importance ; si sa nature et son origine sont pour nous environnées de ténèbres; surtout si ce n'est qu'avec hésitation que nous entrevoyons sa fin légitime, son véritable but? Comment nous orienterons-nous dans le labyrinthe de l'histoire de la philosophie, si nous n'avons vu se dérouler sous nos yeux tous les points de vue caractéristiques qu'enferme une notion complète de la philosophie en elle-même, si tous les replis de l'idée vraie que l'esprit humain s'en est faite ne se sont développés de manière à la mettre sous nos regards sans aucun voile? Sans ce flambleau, sans ce fil conducteur, incapables de remonter aux principes dont ils ne sont que les conséquences, nous nous noyerions dans mille petits détails inutiles, stériles, incompréhensibles même dans leur isolement! Science confuse; amas de poussière, qui ne ferait que nous charger l'esprit sans l'éclairer !

Mais si déjà nos spéculations se sont aventurées dans quelques-unes de ces directions exclusives où l'esprit humain s'est fourvoyé depuis longtemps ; si notre pensée s'est engagée à quelqu'un de ces systèmes plus ou moins incomplets, plus ou

moins impuissants, malgré les efforts successifs des plus brillants génies , c'est pour nous surtout que cette méthode devient plus nécessaire, plus rigoureusement indispensable. Car si nous ne cherchons pas préalablement une solution large, indépendante et précise, à chacune de ces questions fondamentales ; si nous ne signalons pas d'avance les principales sources d'erreur où l'esprit philosophique peut puiser, les écueils les plus ordinaires contre lesquels il vient se briser, et les abîmes où il s'aventure et s'égare le plus souvent sans ressource ; nous serons exposés à toutes les séductions et tous les inconvénients des faux systèmes qui, s'imposant, bon gré malgré, dans nos questions à l'histoire de la philosophie, ne pourront qu'en dénaturer et en fausser l'enseignement. D'ailleurs, dans nos études, spécialement destinées à mettre en évidence comme quoi on est presque toujours sorti de la véritable philosophie dès qu'on s'est posé en philosophe, c'est un devoir indéclinable de résoudre, avec toute la netteté et toute la précision dont nous pouvons être capable, ces questions qui s'offrent d'elles-mêmes à l'entrée de notre carrière.

Il paraîtra étrange, sans doute, qu'au XIXe siècle, où chacun se pique d'être philosophe, et où l'on parle de la philosophie comme de la chose du monde la plus commune, on soit encore à faire sérieusement cette question : « Qu'est-ce que la philosophie ? » Demandez-le cependant aux diverses écoles anciennes et modernes, aux sectes, aux partis , à tous ceux qu'on appelle ou qui se disent philosophes, et vous n'obtiendrez peut-être pas deux réponses, nous ne dirons pas identiques , mais seulement qui puissent se concilier logiquement ! Nous ne sommes point disposé à faire ici les honneurs de cette triste macédoine, car nous ne nous sentons ni travaillé du déplorable besoin de vilipender la philosophie, ni obsédé de la radieuse vanité d'en faire jaillir l'unité de la liberté de penser.

L'homme peut se livrer, il est vrai, à une curiosité excessive qui affaiblisse en lui les notions pratiques du devoir, et qui l'entraîne, selon le penchant de sa nature malade, en toutes sortes de voies dangereuses. Il peut, accordant trop de confiance à ses pures spéculations, y subordonner les vérités premières qui en doivent être le fondement ; substituer ses vues incertaines, ses opinions passagères, aux lois immuables ; obscurcir, ébranler les principes du juste ; confondre les idées du

bien et du mal ; étonner la croyance au fond des âmes et porter le trouble dans les rapports naturels des êtres sociaux. En certains pays, à certaines époques de réaction contre des désordres d'un autre genre, la philosophie a fait tout cela, qui l'ignore? Et nous ne voyons pas pourquoi on répugnerait à l'avouer, car ces écarts renferment eux-mêmes de graves enseignements. Ils servent, et c'est déjà beaucoup, à marquer les écueils. Comment l'esprit, sollicité sans cesse à reculer les bornes du savoir, à s'enfoncer en des routes nouvelles, ne se serait-il pas égaré quelquefois? Mais quiconque, sur ces tristes déviations, condamnerait la philosophie d'une manière absolue, tomberait à son tour dans une étrange erreur. Car ce serait condamner la raison humaine, et avec elle le principe de tout progrès, la pensée, la science, pour réduire l'homme à l'état de pure machine croyante et obéissante : et encore la croyance implique-t-elle la pensée, comme l'obéissance suppose l'ordre, des lois connues de celui qui obéit aussi bien que de celui qui commande, une volonté éclairée et libre ; si peu que l'on descende plus bas, l'on entre dans les régions de la nécessité, muet empire de la brute où domine seul l'irrésistible instinct.

Inséparable de la vie intellectuelle et se manifestant avec elle, la philosophie est dans le monde des esprits ce que le mouvement est dans le monde des corps. Quel que soit donc l'abus qu'on en ait fait et qu'on en puisse faire, elle n'en demeure ni moins nécessaire ni moins auguste en soi ; car la philosophie, c'est l'homme dans ce qu'il a de plus grand, dans ce qui l'associe à l'action et à la liberté du souverain Être. Ceux qui, frappés surtout de ses défaillances momentanées, et fermant les yeux à ses innombrables bienfaits, se plaisent à déclamer contre elle, lui rendent par cela même un hommage d'autant plus marqué qu'il est involontaire ; car attaquer la philosophie, c'est encore philosopher.

Le genre humain lui doit cette énorme masse de travaux qui ont successivement amélioré sa condition. Nous n'ignorons pas que tout progrès a sa cause originaire en Dieu, qu'il n'a pu s'opérer sans un don primitif et sans le concours permanent de l'éternel auteur de ce don ; mais nous savons aussi que l'humanité n'a point été passive dans son propre développement, si divers de peuple à peuple, selon les efforts de chacun. La science est sa création, le fruit de ses fécondes douleurs, et

c'est par la science qu'elle a dompté les forces brutes de la nature, et que, les soumettant à ses ordres, elle parle à ce qui n'entend pas et en est obéie.

La philosophie! mais c'est la lutte perpétuelle de l'homme contre l'ignorance et l'erreur en tout genre, l'effort continu du genre humain pour arriver à un état meilleur en se développant selon sa nature, sa coopération libre à l'action par laquelle Dieu le prépare au futur accomplissement de ses destinées!

Il existe donc, pour ainsi dire, un devoir philosophique, comme il existe un devoir religieux. L'esprit n'est pas seulement fait pour obéir et croire, mais encore pour agir, pour féconder, à force de travail, les vérités premières qui forment le patrimoine inaliénable de la famille humaine, pour faire sortir de ce germe le grain qui nourrira les générations successives; car le pain de l'intelligence doit être gagné aussi, et plus que celui du corps, au prix de la fatigue et à la sueur du front. Ne séparons donc point ce que Dieu a uni; posons-nous fermement sur la base de la foi, mais n'y demeurons pas immobiles et oisifs. Nous devrons compte à nos descendants des jours qui nous sont accordés. Lorsqu'ils demanderont quel emploi nous en avons fait, relativement au but général de la vie humaine, répondrons-nous que, chargés de concourir pour notre part au développement des dons magnifiques du Créateur, nous nous sommes défiés de ces dons mêmes, nous avons eu peur de la raison ou désespéré d'elle? Qu'aurions-nous à attendre que le mépris de nos neveux ou leurs justes malédictions? car celui-là est maudit qui, désertant sa tâche, enfouit le *talent* que la Providence lui a confié pour le faire valoir. Le plus pauvre possède quelque chose, et ce peu, quel qu'il soit, ne lui est donné que pour servir à tous.

Merci, noble écrivain! intelligence infortunée, merci!... Et nous aussi nous nous sentons soutenu et animé par cette sainte pensée d'un devoir profondément empreinte dans notre âme, en entrant dans une carrière dont nous oserons, trop jeune encore peut-être, signaler les écueils et sonder les abîmes où sont venus se briser ou s'égarer tant et de si nobles génies! Pour servir à tous, nous offrons ce peu que possède le plus pauvre, parcourant la route son bâton à la main, c'est-à-dire des signalements et des indications. Si quelques expressions importunes, si quelques accents fâcheux nous échappaient,

daignez vous rappeler tous les besoins du pauvre, les délaissements du pauvre, ses incessants mécomptes surtout; car ce ne sont pas seulement le dénûment et les préoccupations douloureuses des nécessités matérielles qui peuvent le rendre chagrin!

Maintenant que nos études s'offrent à nous comme un devoir, et la philosophie toujours auguste en soi, malgré les excès de ceux qui la compromettent, essayons d'en déterminer les véritables caractères, d'en reconnaître le domaine légitime et d'en signaler l'origine.

Du moment où l'homme réfléchit sur les notions qu'il trouvait en lui, observa ce qui l'environnait, appliqua son intelligence à le faire servir à ses besoins, interrogea la nature, lui demanda le secret de ses lois et de ses opérations, rechercha les siennes propres, en un mot développa, à un degré quelconque, ses puissances actives, la philosophie exista. Contemporaine de l'homme dès lors, elle n'est que l'exercice même de sa raison, l'activité de son intelligence appliquée au développement de la connaissance, à l'observation des phénomènes, à la recherche des causes par lesquelles ils peuvent être conçus.

Mais pour qu'elle offre un caractère déterminé, un travail plus ou moins long est nécessaire; il faut que la connaissance acquise embrasse une sphère assez large déjà, et que des conceptions premières aient pu coordonner les faits et en suggérer quelque explication préalable. C'est ainsi que se forment les systèmes, les théories, qui croissent comme tout croît, simples éléments d'un tout futur, jamais achevé, jamais complet. Car la science humaine, et, en général, celle de toute créature, ressemble à la création même, est assujettie aux mêmes lois. Toutefois entre le développement de la création et le développement de la philosophie, il y a cette différence que la création, expression parfaite de ses lois, ne s'égare jamais, pour ainsi parler, est perpétuellement *vraie;* tandis que la philosophie est non-seulement incomplète sous ce rapport, mais de plus s'égare dans ses voies, se trompe sur les causes, sur leurs effets et leur enchaînement, leur dépendance mutuelle. En un mot, elle peut être fausse, du moins partiellement, et quel est, jusqu'à ce jour, le système qui, après un mûr examen, n'ait pas été trouvé, à certains égards, erroné et inadmissible!

Cependant, il y a dans l'homme, considéré en général, une cu-

riosité inquiète, insatiable, qui appartient à sa nature et qu'on n'étouffera jamais. Il veut connaître, il veut concevoir toujours davantage. De là tous ces systèmes qui, proposés, rejetés, reproduits ensuite sous de nouvelles formes, fatiguent, depuis soixante siècles peut-être, la raison humaine. Pour que cette curiosité indestructible ne devienne pas un danger extrême, il est donc indispensable de la satisfaire, à un certain degré, par un ordre d'explication en harmonie avec les croyances qui sont le principe de la vie sociale et intellectuelle de l'humanité. Tel est en deux mots l'objet de la philosophie.

La philosophie est donc le travail de la raison humaine pour concevoir les choses et le produit de ce travail; sous ce rapport elle embrasse toutes les sciences, ainsi que le développement de toutes les sciences et les relations qui les unissent entre elles. Elle rassemble et combine les vérités premières, les faits primitifs, et les ramène à des causes, à des principes que l'esprit puisse concevoir, en déduit des conséquences, et s'efforce de les enchaîner dans une théorie qui comprenne l'universalité des êtres et leurs lois. Envisagée sous un point de vue général, voilà ce que la philosophie est en soi.

D'où il est aisé de comprendre, premièrement qu'il ne saurait y avoir de philosophie complète, puisqu'elle serait la science infinie, la conception absolue de toute chose; secondement, que, bien que notre savoir soit circonscrit en des bornes étroites, tout homme, quel qu'il soit, ne saurait l'embrasser en entier, et par conséquent arriver à une philosophie relativement complète même en des limites si resserrées. C'est pourquoi il faut renoncer à philosopher, ou concevoir la philosophie sous une notion plus restreinte, comme la *science des généralités* ou de ce qu'il y a de commun dans les diverses branches de la connaissance humaine. Son objet propre dès lors est *Dieu*, *la Création et ses Lois*.

Une bonne philosophie doit donc présenter un système de conceptions dans lequel les phénomènes, liés entre eux, viennent, pour ainsi dire, se classer d'eux-mêmes, comme ils se classent sous nos yeux dans l'univers. Elle doit reproduire, en quelque sorte, le monde intellectuel, type du monde des sens, qui n'en est qu'une image obscure.

Toujours subordonnée cependant à la nature propre de notre intelligence, on ne doit pas exiger ni attendre d'elle, dans l'ex-

plication des choses, un degré de lumière qui dissipe entièrement les ténèbres qui les enveloppent, et produise une pleine compréhension. Si elle peut, à un certain point, découvrir la liaison des effets et des causes, en remontant à celle qui ne dépend que d'elle-même, elle laisse subsister le mystère de toutes les existences et l'impénétrable secret de l'infini caché au fond de tout ce qui est. Lorsqu'elle a répandu sur les notions accessibles à l'esprit humain la clarté que comporte notre mode de concevoir, sa tâche est remplie et son but atteint.

Mais, telle est l'irremédiable imperfection du langage humain qu'une conception des premiers principes et des lois premières, quelque nette quelle soit dans les termes qui l'expriment, a cependant toujours quelque chose de vague, jusqu'à ce qu'elle soit rigoureusement déterminée par les applications qui en sont faites aux différents problèmes qu'elle doit servir à résoudre, et sa valeur scientifique dépend aussi de ces applications.

Car, si les principes expliquent les faits, les faits vérifient les principes. Sans ceux-ci point de science réelle ou de conception des causes, sans ceux-là une science incertaine, hypothétique et vide ; c'est-à-dire encore point de science. La science réelle implique deux éléments inséparables, les faits et la raison des faits ; supprimez l'un de ces éléments, l'idée même de science s'évanouit. C'est pourquoi les philosophies purement abstraites, qui ne s'incarnent point dans le monde réel, qui passent, pour ainsi dire, au-dessus des phénomènes sans les expliquer, nous paraissent des philosophies stériles et tout au moins suspectes dans leurs principes générateurs. Ce ne sont guère que des thèses de logique qui ne concluent à rien d'existant.

Mais, puisqu'une lamentable expérience nous a fait reconnaître qu'aucun des systèmes élaborés par les philosophes n'a satisfait jusqu'ici aux justes exigences de la raison, se renfermant dans ses limites nécessaires, il importe, en considérant la marche de l'esprit philosophique, les routes qu'il suit, les méthodes qu'il s'est faites, de rechercher les causes principales des erreurs où il tombe.

Ecoutons ici l'auteur d'une *Esquisse de philosophie* qui nous a déjà fourni la substance et jusqu'à l'expression de quelques-unes des réflexions précédentes. Nous ne nous dissimulons

rien de tout ce qu'on a dit ni de tout ce qu'on peut dire encore de la valeur philosophique de son œuvre, sur laquelle nous faisons nous-mêmes nos réserves jusqu'au jour où nous en pourrons faire une étude spéciale. Mais, dans ces pages d'analyse critique, la beauté mâle de son langage, l'austère gravité de sa pensée, et la pénétration de ses tristes et intrépides regards scrutant les sources principales des erreurs de la philosophie de profession, nous séduisent et nous imposent presque malgré nous.

« Parmi ces causes d'erreur, dit-il, il en est une universellement avouée et reconnue irremédiable, qui réside dans le caractère même de notre raison finie et conséquemment faillible. Cependant quelques-uns ont cru qu'il était possible de se soustraire aux conséquences de cette faillibilité de la raison, en n'admettant rien qui ne fût, comme ils le disent, rigoureusement prouvé. Mais cela même est un exemple des erreurs qui séduisent l'homme : car, d'une part, on peut raisonner très-bien sur des données réputées vraies, et néanmoins inexactes ou fausses, et arriver ainsi très-logiquement à des conclusions également fausses ; et, d'une autre part, on peut, abusé, par une conviction souvent invincible, regarder comme démontré ce qui ne l'est pas, ou prendre un paralogisme pour une démonstration. Cela se voit à chaque instant. Plus un esprit est obscur, débile, plus il affirme avec confiance sa pensée, quelle qu'elle soit, plus il tient pour certaine sa prétendue démonstration, plus il s'étonne qu'on se refuse à une aussi claire évidence.

« Une erreur analogue a égaré des philosophes même éminents. Se persuadant que le vrai devait toujours reposer sur une preuve logique, ils ont entrepris de tout prouver. Or, il est des vérités qu'on ne prouve point, que l'on ne peut prouver logiquement, vérités cependant très-certaines, et même les plus certaines, puisque c'est par elles que s'établit la certitude de toutes les autres. Cette méthode tend dès lors à une négation absolue, et en outre elle renferme une contradiction radicale. Elle tend à une négation absolue par l'impossibilité de prouver ce qui, d'après elle, ne doit pas être admis sans preuve, c'est-à-dire les bases nécessaires de toute conception, de toute pensée, de toute connaissance; elle renferme une contradiction radicale, parce qu'on ne saurait rien prouver qu'à l'aide de vérités antérieurement démontrées.

« On ne doit pas oublier une autre cause d'erreur, dont on retrouve plus ou moins l'influence dans tous les systèmes. En concevant la philosophie sous une notion qui la mutile et conséquemment détruit ses rapports avec l'ensemble des choses, on en a rendu les problèmes insolubles, on en a fait une science erronée et stérile. Ce vice fondamental s'y présente sous deux formes, selon qu'il affecte l'objet même de la philosophie, ou sa manière de procéder, sa méthode, et spécialement son point de départ.

« En ce qui touche l'objet de la philosophie, plusieurs, la reléguant, hors du monde physique, dans la région des pures idées, ont brisé l'harmonie et l'unité de la création, et, dès lors, aussi, l'harmonie et l'unité de la science. Ils l'ont même rendue impossible ; car, tout ce qui a une place nécessaire dans le tout, en a une également nécessaire dans la science du tout, où rien n'est explicable qu'en tenant compte de la totalité des éléments dont il se compose, lesquels, par leur action et leur réaction réciproque, se modifient respectivement et concourent, selon leur nature, aux phénomènes dont la conception est le but de la philosophie. Ainsi les lois des êtres organiques sont étroitement liées aux lois

des êtres intelligents dans la création, où aucun être intelligent n'existe que sous la condition de l'organisme.

« Il est clair que le même vice se reproduirait en sens inverse, si, négligeant les idées pures, l'esprit, absorbé dans la matière, y cherchait uniquement la raison des choses. On l'a en effet plus d'une fois tenté; mais ces efforts ont eu constamment, quant à leurs résultats, plus d'apparence que de réalité. Car, pour séparer entièrement les phénomènes matériels des idées pures, pour faire complétement abstraction de celles-ci, il faudrait faire abstraction de la pensée même qui les implique rigoureusement, et renoncer au langage qui a sa racine en elles.

« Quant à la manière de procéder, quelques-uns ont placé le point de départ de leur philosophie exclusivement en *Dieu*, d'autres dans l'*univers*, d'autres enfin dans l'*homme*. Mais toute philosophie partant exclusivement de l'un ou l'autre de ces faits aboutit logiquement soit au scepticisme, soit au panthéisme, parce qu'elle en contient le germe en son sein.

« En effet, le germe du scepticisme est l'impossibilité absolue de trouver rien de nécessaire dans le fini, et, par conséquent, de fonder sur le fini, pris comme point de départ, aucune affirmation légitime. La racine du panthéisme gît tout entière dans l'impossibilité non moins absolue de s'assurer rationnellement de l'existence du fini, s'il n'est pas nécessaire, et, si on le suppose nécessaire, il n'est dès lors qu'une pure modalité de l'infini, un phénomène interne de son existence, et conséquemment n'a lui-même aucune existence réelle. Pour ce qui est des derniers, des idéologues, comme ils se nomment, on ne saurait rien imaginer de plus étrange que leur doctrine dans sa base première; car elle force à nier Dieu et l'univers, dont la raison n'est pas dans l'homme. Réduits à s'affirmer individuellement, il leur est logiquement impossible de sortir d'eux-mêmes, à jamais confinés dans leur moi solitaire. Leur bizarre philosophie se résume en une sorte de panthéisme humain, qui oblige à concevoir dans un même sujet les contradictoires!

« Ces fausses méthodes ont le vice commun de créer des antinomies où la pensée se perd, et qui, s'étendant au système entier de la connaissance, contraignent finalement de renoncer à la raison ou à la croyance : à la croyance, si l'on veut n'admettre que des vérités conciliables entre elles; à la raison, si l'on admet simultanément comme des vérités des idées qui s'excluent l'une l'autre, dans la théorie qu'on s'est faite, sous le point de vue où elle oblige à les considérer.

« En effet, toute théorie repose sur une donnée primordiale qui engendre une série de conséquences nécessaires. Si donc cette donnée ne contient pas tous les éléments fondamentaux du problème des êtres, il s'ensuivra : 1° qu'on sera logiquement forcé de nier tout ce que cette donnée ne renferme pas ; 2° que néanmoins, ne le pouvant nier, parce que la conscience intime s'y oppose, il se produira deux séries de conséquences divergentes, l'une dérivée de la donnée primordiale, l'autre d'un principe générateur qui n'y est pas contenu et qu'impliquent les faits dont on a la conscience invincible.

« Il n'est rien qui ait répandu plus de ténèbres sur les grandes questions dont s'occupe la philosophie. Au fond, toutes les antinomies de cet ordre se résument en une antinomie primitive, dont elles ne sont en réalité que des manifestations secondaires; et cette primitive antinomie n'est elle-même que celle qui résulte du problème de la création, ou de la coexistence du fini et de l'infini. Car, si, pour arriver à la conception des choses, on commence par poser l'infini seul, on n'en peut déduire rigoureusement le fini; réciproquement, si l'on pose le fini seul, on n'en peut déduire logiquement l'infini; de là deux séries de conséquences opposées et contradictoires, bien qu'inéluctables ; car les faits s'imposent invinciblement à la conscience, insultent impitoyablement à toute fausse

méthode et battent en brèche toute théorie incomplète, malgré les superbes mais impuissantes dénégations des plus audacieux théoriciens !

« Si donc on veut se faire une notion qui ne frappe pas d'impuissance la philosophie dès son début, elle doit embrasser le *fini et l'infini* dans sa donnée primordiale ou son *principe générateur*, les poser tous deux simultanément, puisqu'on ne saurait les déduire logiquement l'un de l'autre, et que l'un et l'autre, à des titres divers, en sont également le sujet nécessaire.

« D'où il résulte, en premier lieu, que les séries de conséquences qui en découlent deviennent au même degré logiquement légitimes ; en second lieu, que la conciliation qui doit s'opérer entre elles se résout dans celle de deux faits primitifs simultanément posés, en d'autres termes, dans la conception de ce qu'ils ont de commun, l'*existence*. »

Telle est l'importance de cette question fondamentale qu'en dernière analyse toute la valeur, tout le prix, en un mot la vérité ou la fausseté de tout système philosophique logiquement développé dépend de la manière dont elle se trouve résolue.

Maintenant donc que nous avons esquissé, avec autant de précision que de rapidité, les caractères essentiels de la vraie philosophie ; maintenant que nous avons signalé les principales sources d'erreur où va puiser l'esprit de système, nous avons entre les mains le flambeau à l'aide duquel seulement il est possible de s'orienter dans l'histoire du développement philosophique. Dès lors cette histoire devient pour nous une véritable science, où les idées, les opinions, les systèmes forment un ensemble qui représente le développement plus ou moins régulier de l'esprit humain. « Elle est, comme parle un professeur de nos jours, la philosophie elle-même, avec tous ses éléments, leurs rapports, leurs lois, c'est-à-dire la philosophie dans son développement, représentée en grand et en caractères éclatants, des mains du temps et de l'histoire, dans la marche visible de l'espèce humaine. » Car, après avoir saisi et reconnu tous les éléments caractéristiques de la notion complète de la philosophie dégagée de tout alliage étranger, nous sommes aussi complétement à l'abri des séductions de tout faux système, dans nos questions à l'histoire, que dans l'impossibilité de confondre jamais le vrai philosophe avec ces maîtres superbes qui tendent magnifiquement la main à l'humanité pour « l'aider à s'élever doucement du demi-jour du symbole à la grande lumière de la pensée pure ! » Ouvrons donc l'histoire, et voyons si ceux-là même qu'elle nous offre comme les promoteurs et les maîtres de la philosophie se sont donnés eux-mêmes comme philosophes, s'ils se sont posés comme les précepteurs de l'humanité entière qu'ils voyaient à leurs pieds.

Trois périodes assez nettement déterminables nous frappent dans l'étude de l'histoire de la philosophie ancienne.

La première, s'étendant depuis le commencement des spéculations philosophiques chez les Grecs, c'est-à-dire depuis Thalès jusqu'au temps où Socrate enseigna ou plutôt conversa à Athènes, comprend à peine deux siècles; mais elle est si remplie de travaux divers qu'il en est peu d'aussi riche en mouvements scientifiques.

On y reconnaît l'activité vive, fougueuse, souvent précipitée, mais toujours insouciante, de la jeunesse inexpérimentée. Le décousu, le fragmentaire est le caractère saillant de ce premier mouvement philosophique, marqué par des essais partiels, sans idée de l'ensemble et de l'unité de la philosophie. Ce qui nous en reste témoigne que la plupart de ceux qui y spéculèrent sur la science négligeaient de se demander à eux-mêmes quel était le but réel de leurs spéculations.

Une curiosité vague et indéfinie semblait seule animer et diriger leurs recherches. Ils croyaient avoir assez fait s'ils avaient coordonné avec une apparente harmonie les éléments d'un système, s'ils avaient réussi à le construire à peu près comme ces ouvrages de l'art destinés seulement à flatter les regards ou à satisfaire l'imagination. D'autres, quoique se proposant effectivement un dessein, n'avaient point pris leurs motifs dans les besoins de la science, mais dans les calculs de l'intérêt personnel ou de la vanité. Ils dégradaient la philosophie en la faisant servir d'instrument mercenaire aux vues de l'ambition, de l'avidité, de l'orgueil. En créant à l'envi des systèmes sur toutes les parties de la science, ils négligeaient précisément le point essentiel par lequel il eût fallu commencer, c'est-à-dire d'en connaître le domaine positif et légitime, et d'en poser les limites. De là tant de questions agitées sans fruit, et dont l'examen ne produisait que des contradictions interminables, parce que ces questions étaient de leur nature insolubles, en partant des points de vue plus ou moins exclusifs où l'on se plaçait; de là tant d'hypothèses élevées avec précipitation et détruites presque aussitôt, et si complétement qu'à peine pouvons-nous les reconstruire aujourd'hui, malgré les travaux d'une infatigable érudition et d'une critique plus impartiale et plus compréhensive que jamais peut-être. Des hypothèses, en effet, peuvent

être momentanément de beaux arbres qui jettent quelquefois des rameaux magnifiques; mais bientôt, la sève de la vérité leur manquant, ils jaunissent et se fanent sans porter de fruits; tandis que la véritable science, plantée dans un terrain riche en sucs d'expérience et d'observation, s'élève vigoureuse et saine, sous des apparences plus modestes peut-être, et porte tôt ou tard les fruits les plus salutaires et les plus succulents.

Il ne fut donc pas même donné à cette période de pénétrer l'idée de la science réelle ou de la vraie philosophie. Dès lors aussi nous ne saurions y reconnaître un véritable philosophe, bien que nous y rencontrions déjà d'exorbitantes prétentions à philosopher.

Cependant, toutes les directions exclusives y ayant été tentées, pour ainsi parler, la spéculation philosophique n'avait plus de science ou de point de vue isolé et spécial à explorer, au commencement de la seconde période. Rayonnant dans tous les sens, le mouvement philosophique était, en quelque sorte, l'œuvre de toute la sphère intellectuelle de la Grèce. On eût dit, en voyant l'évolution de la philosophie grecque, commençant d'abord par des points épars et opposés de la circonférence, et se formant peu à peu en rayons qui se rapprochaient les uns des autres et convergeaient vers un point central, Athènes, but de tout perfectionnement, on eût dit que cette évolution était l'image du développement même de l'humanité.

Mais quelle sphère intellectuelle! Les derniers chercheurs de la science, pérorant encore à Athènes, plus ou moins exclusivement préoccupés de l'étude de la nature et de ses principes, ne se livraient que très-peu à la recherche des choses intellectuelles, et négligeaient par conséquent ce qui doit servir de fondement à la vie et à la science de l'homme, la connaissance de l'homme lui-même. De plus ils n'étaient pas d'accord entre eux, et, partant chacun d'un point de vue exclusif, ils mettaient en contradiction avec lui-même quiconque s'abandonnait à leurs théories. Il n'y a donc pas lieu d'être surpris si, lorsque les rapports sociaux offraient l'aspect d'une moralité chancelante, semblable au doute scientifique, le résultat de toutes ces recherches fut *l'art sophistique*, art élevé sur l'opinion qu'il n'y a pas de vérité pour l'homme, qu'il ne peut que jouer avec l'apparence de la vérité, et que le plus sage, dès lors, est celui qui, renonçant à l'espoir de la vérité, possède le talent de faire

illusion aux autres, en leur présentant sa propre ignorance sous des formes ingénieuses et séduisantes.

Il n'y avait qu'une issue pour sortir de cet abîme des aberrations de la pensée scientifique : il fallait faire un pas de plus dans la science, et distinguer la *morale* de la *physique matérielle* ou *panthéiste*. Oui, il fallait distinguer la *loi* qui régit l'*esprit* de *celle* qui régit la *matière* ou le *phénomène sensible*. Le temps était venu où le côté moral de ce monde devait enfin trouver sa place légitime et se poser à jamais vis-à-vis la nature.

Mais ce n'était point assez pour satisfaire la raison avide de l'*unité scientifique* ou plutôt de la vraie philosophie ; car, en suivant cette voie, on n'eût rencontré que deux sciences opposées, qui, prétendant toutes deux à une égale généralité, auraient donné, l'une un aspect physique, l'autre un aspect moral au monde. Un point de vue plus élevé, et naturellement propre à réunir ces extrêmes, devait donc se présenter pour qu'il fût possible d'apercevoir, du haut de la pensée philosophique, comment il est nécessaire d'embrasser également, dans la connaissance, la nature et la raison, pour voir se réaliser l'unité de la science.

De là la haute importance que vont acquérir la *méthode*, la *conscience claire de la valeur scientifique de la pensée*, et la *connaissance de soi-même* comme être pensant, qui ne se rencontrent dans aucune des spéculations antérieures, et qui, dès lors, deviendront les caractères propres de la nouvelle doctrine, si réellement elle est pénétrée de la conscience de l'*unité universelle de la philosophie*. Nous devrons la voir s'efforcer du moins de tout soumettre à l'unité, de manière que chaque connaissance puisse être jugée un membre, un rameau nécessaire de l'arbre scientifique. En tendant ainsi à la science universelle, c'est-à-dire en partant de la conscience de l'unité du savoir, la philosophie s'affranchira du caractère individuel et exclusif qui a produit les systèmes antérieurs, exclusivement naturels ou mécaniques. Tel est, en effet, le caractère distinctif de la nouvelle période, du moins à son début.

Au sein de cette sophistique souffreteuse, s'efforçant encore de marcher avec pompe, s'enveloppant d'éloquence et de pathos, et s'ébahissant elle-même des lumières merveilleuses et éblouissantes dont elle aveuglait l'esprit jusqu'à le faire évanouir dans ses propres pensées, un homme s'est rencontré qui, refu-

sant de croire à l'oracle de Delphes, le proclamant le plus sage des hommes, voulut du moins connaître la sagesse de ceux qui se disaient sages.

En présence de ses amis, il interroge le plus grand des politiques du temps, et, sans rien savoir lui-même, il convainc Périclès d'ignorance ! Stupéfait, il court les places, les théâtres, les écoles, questionne les philosophes, les poëtes, les artistes, et tous, artistes, poëtes, philosophes, lui paraissent des hommes de routine, inspirés quelquefois, mais toujours moins savants sur leurs propres ouvrages que ceux qui, sans les avoir faits, les comprennent et les jugent. Il reconnaît dès lors que l'intention du dieu avait été de déclarer que le seul sage était celui qui sait qu'il ne sait rien ; en conséquence, il résolut de passer sa vie à interroger, à s'examiner et à examiner les autres hommes.

Pas un sage, ou prétendu tel, n'arrivait à Athènes, vers laquelle gravitait tout ce qui s'occupait de philosophie, qu'il n'accourût près de lui pour l'entendre et l'interroger ; et ce questionneur infatigable, qui niait la science de tous et jusqu'à l'art de parler, de gouverner et de savoir ce qu'on veut et ce qu'on fait, passait pour le plus intraitable et le plus dangereux des sophistes. Mais, peu à peu, la pensée des autres hommes, la pensée même des moins sages, comme celle des plus savants, soumise par lui à la torture de l'interrogation et de la discussion réfléchie, lui révéla la morale innée, éternelle, écrite en nous, et les rapports qui lient ce monde nouveau au monde physique, qu'on avait en vain essayé d'expliquer dans sa phénoménalité isolée. Dès lors l'unité de la science rayonna pour lui au-dessus des éléments constituant son universalité ; et la notion de la vraie philosophie vit tressaillir pour la première fois une intelligence humaine qu'elle inonda d'un amour inconnu jusqu'alors !

Si nous avons été bien compris, le grand caractère de la vie et de l'enseignement de Socrate est celui de *réformateur*. Or, on peut toujours distinguer deux parties dans la proclamation d'une réforme : l'une *critique*, parce que nul homme n'a annoncé l'avenir sans rejeter du même coup le passé ou partie du passé. En effet, l'histoire nous apprend que les grands mouvements de l'esprit sont toujours mêlés de réaction à leur origine. Quant à l'autre partie, elle fut *organique*, parce que la négation, même en supposant qu'elle prédomine, doit nécessairement entraîner l'affirmation à sa suite.

Mais il s'en faut de beaucoup que la négation l'emporte, malgré certaines apparences, dans l'œuvre de Socrate ; réformateur philosophe, on peut réunir sous trois chefs tous ses travaux : 1° une critique de la philosophie telle qu'il la trouva enseignée ; 2° une méthode impliquant l'essence du savoir et les voies de la recherche ; 3° un enseignement direct et positif de la morale et des dogmes fondamentaux qui y sont impliqués.

Ici, nous devons l'avouer, nous nous trouvons dans une position délicate, car, si les faits de sa vie sont attestés par des témoignages historiques suffisants, les renseignements sur sa philosophie ne sont pas à beaucoup près aussi concordants entre eux ni aussi satisfaisants. Xénophon, brave capitaine, narrateur intéressant et fleuri, était un esprit tout pratique et peu capable d'apprécier l'enseignement philosophique du maître, qu'il s'efforce avant tout de présenter comme un citoyen digne de la plus haute estime. D'un autre côté, les écrits scientifiques de Platon ne peuvent non plus nous inspirer une sécurité complète pour l'appréciation de la philosophie de Socrate, parce qu'ils ne fournissent que très-rarement le moyen de discerner ce qu'il emprunte à son maître d'avec ce qu'il lui prête. Quant à Aristote, qui donne des renseignements quelquefois précieux sur la direction scientifique de Socrate, il ne saurait suffire seul pour donner une idée complète de son enseignement. La seule ressource qui nous reste, c'est de faire une étude critique et comparée de ces trois auteurs, en accordant à chacun le degré de confiance qu'il mérite. Cependant, malgré ces ressources, nous serons quelquefois obligés de nous en rapporter à notre tact, sans nous astreindre à rapporter de suite ni à discuter ce que dit chacun d'eux sur Socrate.

Sa critique fut incisive, mordante, pleine de verve ; nul ne résista à sa célèbre *ironie*. Armé d'une dialectique puissante, il était assuré de pouvoir perdre à son gré ses antagonistes et de les conduire où il lui plairait. Interrogé par un sophiste, examiné, manié en tous sens, il était entre ses mains comme un de ces athlètes aussi souples que nerveux, qu'on trouve toujours inébranlable de quelque côté qu'on les attaque. Au contraire, avait-il à examiner, à interroger à son tour un maître orgueilleux : déployant de nouvelles ressources, il le jetait brusquement sur quelque détail imprévu, dans un de ces sentiers battus et piétinés par la foule insouciante ; et quand il le sentait des-

cendu de ses nuages et engagé, soit que son lutteur n'osât ou ne pût reculer, il le menait, à moitié colère, à moitié riant, par des détours, en apparence étranges, dont l'issue ne se devinait pas d'abord, jusqu'à ce qu'il n'eût plus qu'à le traîner de force, rougissant et confondu, au terme fatal où ce grand sage n'eût jamais cru qu'on pût l'amener.

Soufflant donc sur toutes les spéculations aussi stériles que fastueuses qui s'égaraient dans les secrets du *Cosme*, comme l'appelaient ces sophistes, Socrate voulut que la philosophie reconnût et déterminât avant tout le but qu'elle doit se proposer ; et il prouva que le seul but digne d'elle était de s'appli-la société, à l'humanité entière, de rendre les hommes plus éclairés pour les rendre meilleurs, et de les rendre meilleurs pour les rendre plus heureux.

Distinguant, d'une manière aussi neuve que judicieuse, deux sortes d'ignorance : l'une qui peut être un malheur, parce qu'elle est une privation, mais qui peut devenir utile parce qu'elle fait sentir le besoin d'acquérir : c'est l'ignorance de bonne foi, s'avouant elle-même ce qui lui manque ; l'autre, au contraire, se mentant à elle-même pendant qu'elle ment aux autres, ignorance présomptueuse d'où sortent en foule les erreurs de l'esprit humain ; il flétrit et humilia impitoyablement ses orgueilleuses prétentions, flagella de son irrésistible ironie toutes ces renommées usurpées se posant en philosophes, en précepteurs de l'humanité entière. A leur pompeux appareil il opposa le doute prudent, l'examen réservé d'un homme modeste, désireux d'apprendre et de s'entendre avec les autres pour être plus sûr de se comprendre lui-même, avouant qu'il ne savait qu'une seule chose, à savoir qu'il ne savait rien.

Quant à l'ignorance de bonne foi, au contraire, il déployait une richesse, une fécondité prodigieuse de moyens pour conduire ces esprits sincères et novices à la contemplation de la vérité. Fils de Phénarète, sage-femme, il continuait, disait-il, le métier de sa mère en l'ennoblissant ; incapable de concevoir lui-même, il accouchait, il élevait les âmes ; il savait les purger, les réformer, les conduire ; sage de la seule sagesse que sa présence inspirait et vivifiait en autrui, il soulageait les intelligences des douleurs de l'enfantement, examinait leurs nouveau-nés ; et, s'il rencontrait des esprits stériles, il savait encore leur apprendre à connaître cette stérilité, et à ne pas

croire savoir ce qu'en effet ils ne savaient pas. C'est ainsi que Socrate fécondait la pensée par l'examen et la critique même. Les faux sages seuls, toujours incapables de douter, le trouvaient semblable à la torpille marine qui engourdit tout ce qu'elle touche.

Ce qui doit nous frapper ici, c'est la différence profonde qui existe entre cette critique et le scepticisme. Si Socrate refuse de reconnaître la science fausse qui règne autour de lui, c'est qu'il possède le principe de la véritable.

« S'il existe quelque chose que je crois savoir, dit-il en effet, c'est en quoi l'*opinion vraie* diffère de la *science*. En toute circonstance l'*opinion vraie* semble la suppléer; elle conduit au même résultat, elle s'appuie en apparence sur le même état de l'âme ; mais au fond ces états sont entre eux sans lien; ces opinions vraies sont indépendantes les unes des autres ; elles sont caduques, et, livrées à elles-mêmes, elles peuvent s'évanouir à chaque instant. Au contraire, tous les termes de la *science* se tiennent; arrêtez-en un dans l'esprit, et tous avec lui s'arrêteront, désormais immobiles comme ces vieilles statues de Dédale dont les pieds ne sont pas encore séparés. »

Socrate savait donc ce qu'est la science? En effet, eût-il su sans cela qu'il savait ne rien savoir? Sa haute idée de la profondeur immense de la vérité put seule l'empêcher de trouver le *savoir* dans la connaissance ordinaire de l'homme. Mais comme il avait pour but la connaissance de l'homme, tant négligée par ces ambitieux chercheurs qui allaient se perdre dans le ciel, il voulut donner pour fondement à ses études philosophiques la connaissance de sa propre ignorance. D'un autre côté, il est évident, surtout par la peine qu'il se donna pour trouver une *méthode scientifique*, que le but de ses travaux n'était pas de rester dans la connaissance pure et simple de son ignorance.

Mais puisque toutes les vérités s'enchaînent invariablement dans l'intelligence, et qu'à cette condition seulement elles constituent la science, il faut que cette chaîne de vérités ait un commencement et qu'elle s'attache quelque part; de là l'importance toute spéciale que Socrate attachait à l'immortelle inscription du temple de Delphes : *Connais-toi toi-même.* C'est là le principe, le fondement primordial de la philosophie, telle qu'elle s'offrait à lui. Car la connaissance de soi-même, à laquelle il aspirait sans cesse, se réduisait à la connaissance de la valeur scientifique de ses pensées ; et l'ignorance de sa propre ignorance, sous ce rapport, lui semblait honteuse, et presque voisine de la folie.

Voilà pourquoi il voulait que le vrai philosophe dirigeât d'abord son regard et ses réflexions scientifiques sur lui-même, c'est-à-dire sur sa propre capacité pour la science, puisqu'il pensait que la base légitime de tout savoir consiste dans la conscience de la valeur scientifique de la pensée. De là son procédé habituel de soumettre une pensée, une pensée quelconque, à toutes les combinaisons possibles pour l'examiner; procédé qui suppose que toute pensée est vraie dans toute combinaison, et repose par conséquent sur la vue de l'enchaînement essentiel de toute pensée scientifique. Aussi voyons-nous Socrate s'occuper presque toujours, dans ses recherches, de choses dont l'homme habitué à ne s'entretenir que de ce qui est noble et sublime détourne les regards avec mépris; mais il ne prend pas ces objets pour matière spéciale de ses discours. Il ne les emploie que par forme d'exemple, pour faire voir par là comment l'idée de la science doit être employée comme unité de mesure dans les pensées même les plus insignifiantes en apparence.

D'où il nous est facile de concevoir comment la *méthode* de Socrate, partant de propositions connues de tous et assez générales pour être incontestables, avait pour but de saisir l'essence même des objets par la pensée, et comment elle portait déjà le caractère qui domine dans Platon et Aristote, lorsqu'elle faisait de la *définition des idées* son principal procédé et prétendait manifester en elles ce que sont les objets. Ce que Xénophon ne nous dit qu'en passant, tout en insinuant l'importance qu'y attachait son maître, devient le pivot de la philosophie de Platon, et Aristote le considère comme le service le plus signalé que Socrate ait rendu à la philosophie; car, dit-il, on peut justement attribuer à Socrate la preuve par *induction* et la *détermination générale des idées*, deux choses qui concernent le début de la science. Or, quand on sait l'importance qu'Aristote attachait à ces deux moyens, on ne saurait douter qu'il ne proclame ici Socrate le véritable fondateur de la *méthode scientifique*, et que les savants jusqu'à lui avaient fait de la science sans en avoir conscience.

Définition, *induction*: ces deux mots expriment, en effet, la méthode légitime dans toute son étendue et font penser au double mouvement de l'esprit qui la suit. La *définition générale* est-elle obtenue, formulée : alors l'intelligence descend la

chaîne des déductions raisonnées, et le savoir se déroule comme un tissu uniforme et ininterrompu. Au contraire, ignore-t-on la définition : on s'attache à la question proposée, on la tourne en tout sens, on en distingue les éléments, on en dégage les parties essentielles; on s'élève du particulier au général, du connu à l'inconnu, des phénomènes à leurs lois, à ces lois soit de la nature, soit de l'intelligence, qui sont comme des points élevés auxquels on ne peut arriver que par tous les degrés de l'observation, mais du haut desquels ensuite on domine un vaste horizon, où l'on saisit le principe qui explique les vérités inférieures dont on est parti. Telle est l'*induction*.

Socrate faisait le plus grand usage de l'analyse, puisqu'il critiquait toujours et n'enseignait jamais directement. De là le reproche que les sophistes, incorrigibles théoriciens, parleurs diserts et dogmatiques imperturbables, adressaient à une méthode si embarrassante pour eux. « Socrate, lui disaient-ils, tu ne sais que morceler les idées et les choses; tu coupes, tu brises le savoir qu'on te présente, et, rien n'étant cohérent dans ton esprit, au lieu d'un discours, tu ne nous présentes que des rognures de discours. »

Mais si Socrate avait la conscience de la manière dont la science enchaîne toute véritable pensée, il est impossible de ne pas présumer qu'il était parvenu à une semblable conscience sur la *matière* même du savoir. Il dut la considérer comme *unique*, lui qui voyait la science être *une*. Et de même qu'il regardait le *savoir* ou la *vraie philosophie* comme le terme inaccessible du développement humain, il ne pouvait se dissimuler non plus que l'objet du savoir était immense, qu'il était vraiment quelque chose de divin. Il suffit, pour s'en convaincre, d'envisager la connaissance de soi-même, dont il était si préoccupé, sous un autre point de vue que Platon nous indique dans un passage regardé comme historique. La connaissance de soi-même y est envisagée par Socrate, non-seulement comme la connaissance de ce qu'on sait ou de ce qu'on ne sait pas, mais encore comme la connaissance de sa valeur morale.

Si l'on prétendait inférer, des préoccupations spéciales et constantes de Socrate pour l'enseignement moral, qu'il dédaignait la contemplation des choses divines, sous prétexte qu'elle est au-dessus de l'intelligence humaine, nous trouvons que Platon lui-même l'entendait autrement, puisqu'il ne croit la

connaissance de l'homme possible que par l'étude de ce qu'il y a de divin en lui : ce qui, du reste, s'accorde parfaitement avec la conduite de Socrate, étudiant sans cesse en lui-même les mouvements de la *force divine*. D'un autre côté, Xénophon témoigne que Socrate commençait toujours son enseignement moral par instruire ses disciples de ce qui concerne *les dieux*. Il est donc impossible de douter que Socrate lui-même ne comprît que, pour se connaître, il est indispensable d'avoir quelque notion du *principe* de toute chose, ainsi que de la *nature* du sein de laquelle se dégage insensiblement la vie rationnelle. C'est ce qui ne pouvait échapper à un homme qui avait la conscience si nette de la dépendance mutuelle de toutes les sciences. Bien plus, la direction *idéaliste* ou *matérialiste* des spéculations antérieures, dont il venait de faire justice, l'engagèrent à insister sur deux points de vue qui en mettaient à nu toute la pauvreté.

Il fixa d'abord l'attention de ses auditeurs sur l'*harmonie* des événements et des êtres, et sur la *cause* qu'il assignait à l'incrédulité sophistique qui commençait à effrayer les hommes graves parmi les contemporains. Quant à cette incrédulité, qui l'émouvait quelquefois jusqu'à l'indignation, il en trouvait la source dans le dédain superbe qu'on affichait pour ce qui ne se voit pas ou ne se perçoit pas par les sens extérieurs; et il faisait observer que ce qui ne se voit pas ou ne se perçoit pas, ce qui est insaisissable aux sens et ne saurait être apprécié que par ses effets, est précisément ce qu'il y a de meilleur et de plus noble en toutes choses. Telle est l'âme humaine, qui participe de la Divinité, et qui règne évidemment en nous, quoique nous ne puissions l'apercevoir. Quand donc on s'affranchit du désir insensé de percevoir à l'extérieur la forme des dieux, on reconnaît alors au dedans de soi leur action; car les dieux ont déposé en l'homme la faculté de connaître leur puissance.

Socrate, trouvant en nous le divin dans la raison, ne pouvait croire que l'homme obéît seul à la raison; l'univers devait aussi être soumis à sa loi. De là sa conviction que tout dans le monde s'accorde avec la raison qui est en nous, que tout a été fait d'après des fins rationnelles, et témoigne de la raison universelle d'où émane et dans laquelle vit notre âme. Mais on conçoit qu'après la critique qu'il a faite de la *philosophie physique*, Socrate ne se livrera pas à une longue recherche des éléments et de la

succession des modes matériels dans l'univers; il voudra avant tout découvrir dans le monde un ordre intelligent qui lui en révèle la cause et la fin. Ainsi, Socrate prouvait l'existence de Dieu par l'harmonie, la suite et l'accord nécessairement prémédités des événements et des êtres. Le soleil, les saisons, le corps humain, la parole et l'intelligence même, puis les animaux si utiles à l'homme; l'eau, les fruits, tout ce qui nous sert et nous permet de naître et de persister dans la vie; les oracles enfin qui nous annoncent l'avenir, tout cela devait, disait-il, être rapporté aux *dieux*, comme autant de dons de leur bonté, comme un seul ouvrage d'une intelligence supérieure, invisible et toute-puissante, qui gouverne l'univers, ainsi que notre âme gouverne son corps. D'ailleurs, comment le bon et l'utile auraient-ils pu être produits sans jugement et sans raison? Si une intelligence gouverne ce peu de terre et d'eau qui est notre corps, comment concevoir un tel entendement isolé, sans cause, et que la sagesse soit étrangère à l'ordre entier de l'univers? Enfin, si notre pensée embrasse tant d'idées et notre œil tant d'objets divers, quelle difficulté peut-il y avoir à comprendre un œil qui voit tout et une Providence universelle?

Dieu, la *Providence* et les *lois divines*, tels étaient les objets ultimes de l'enseignement de Socrate, de même que l'*homme*, la *patrie*, les *lois* et la *justice humaine* avaient été les objets qu'il avait étudiés dans ses premières recherches. L'homme, occupé d'abord à se connaître, apprenait ensuite les devoirs qui l'unissent aux autres hommes; enfin, ceux qui l'unissent à Dieu, et ainsi se fermait le cercle d'une étude qui embrassait l'*individu*, l'*Etat* et la *religion*.

Mais la *destinée* de l'âme est-elle bornée à cette vie? Socrate, ne s'imaginant pas que cette question fût prématurée, il y a déjà plus de deux mille ans, croyait sa destinée bien supérieure aux tristes réalités de la vie présente. Loin donc de la considérer comme une sorte d'entité physique, à l'exemple de tant de philosophes antérieurs, il ne se contentait même pas d'en faire un principe d'action et de mouvement, comme Anaxagore. Il voyait surtout en elle le siége des idées morales, éternelles de leur nature, et, par conséquent le véritable point de concours des causes, des intentions et des fins de la vie humaine. *L'âme de l'homme* était à ses yeux la providence du *corps*, comme l'*âme divine* est la providence de l'*univers*. Or, comme il n'existe au-

cune raison, tirée de l'essence même de l'âme, qui puisse prouver son existence bornée à celle du corps auquel elle est unie, Socrate devait croire fermement à l'immortalité de l'âme; aussi cette vérité se trouve-t-elle impliquée dans ce que sa doctrine avait de plus intime et de plus profond.

Cependant, un dogme auquel le culte public de la Grèce semble avoir attaché peu d'importance devait naturellement rester plus ou moins latent dans son enseignement public, et n'éclater enfin dans toute sa grandeur, dans toute sa lumière, qu'au jour décisif de sa mission, au jour de la mort! Persuadé, assuré de son immortalité, Socrate devait espérer une vie future, sans cependant la connaître d'une manière certaine.

« Il faut compter, disait-il, sur la bonté des dieux, qui jamais n'abandonnent l'homme de bien, ni pendant sa vie, ni après sa mort. Il faut donc se hasarder à cette pensée et s'enchanter soi-même de cette espérance. Qu'il prenne confiance en son âme, celui qui a renoncé comme étrangers les plaisirs du corps, celui qui a aimé la science, celui qui a orné son âme de sa beauté propre : *tempérance, justice, force, liberté, vérité!* et qu'il se tienne prêt à partir de ce monde pour l'heure où la destinée l'appelle. »

Dans l'intervalle qui sépara sa mort de sa condamnation, Socrate, plein de la plus noble sérénité, montra à ses disciples émus que l'âme se connaît immortelle. Il accabla de sa sublime ironie Criton, parce qu'il confondait la vie de l'âme de Socrate avec celle d'un corps inerte qu'il devait bientôt brûler et ensevelir. Ainsi mourut, pleinement possédé par la vérité, l'homme dont la philosophie s'était emparée, comme parle Platon! Contemplons en lui le plus haut idéal de la croyance et de la raison humaine réalisé dans cette vie terrestre au sein du polythéisme : car Socrate se croyait immortel en buvant la ciguë!...

En résumant ici nos observations, nous comprendrons mieux comment Socrate, par ses entretiens avec une jeunesse florissante, dut provoquer un mouvement scientifique nouveau et plus complet, non pas un mouvement partiel dans une branche particulière de la philosophie, mais un mouvement qui, dérivé de la conscience de l'*unité de la science*, s'étendit à tout ce qui est susceptible d'être su.

1° S'il n'enseigna pas la *physique*, il raffermit le principe général de toute physique philosophique, à savoir que tout ce qui est naturel ne mérite réellement d'être connu qu'autant qu'il peut être ramené à une pensée rationnelle.

2° A la vérité il ne développa aucun *système de morale*, mais

il attira l'attention sur l'*activité rationnelle* de l'homme, sur la *conscience morale* dans l'acte humain. Sans doute rien ne nous prouve qu'il fût parvenu à classer rigoureusement tous les devoirs, à déterminer leurs rapports de manière à former de la morale un tissu régulier, conduisant ainsi la connaissance de l'homme à son apogée. Mais il est beau déjà d'avoir tracé le plan d'une philosophie qui, de nos jours, n'existe pas encore; d'en esquisser tous les problèmes, de les résoudre quelquefois par l'instinct de la science plutôt que par la science même, et d'avancer toujours, convainquant les hommes de leur ignorance et les sommant de lui montrer leurs maîtres de vertus.

3° S'il ne transmit pas non plus à ses disciples une *théorie développée sur la matière et la forme de la science*, du moins il leur fit pratiquer la vraie *méthode scientifique*, en leur inculquant cette pensée vitale, à savoir que la valeur de toute connaissance ne peut être appréciée que d'après son accord avec toute la science, chaque pensée devant, pour rendre compte d'elle-même, prendre racine dans la connaissance d'elle-même et de Dieu.

Mais si Socrate posa la notion de la *véritable philosophie*, quant à sa *valeur* et *quant à sa forme*, il n'eut pas le temps de faire beaucoup lui-même pour la réaliser. On pourrait le comparer à un vieux maître encore plein de vigueur dans la pensée, mais qui, maintenant que les forces lui manquent pour se mettre à l'œuvre, n'est plus accessible à la vanité de réaliser avec éclat ses propres conceptions. Il ne regarde plus dans le passé, mais, se tournant vers l'avenir, il rassemble ses disciples comme pour reconnaître s'il n'en trouvera pas un parmi eux qui ait saisi toute sa pensée et qui soit de force à la fixer dans sa complète et harmonieuse unité. Alors il leur parle de l'image sublime qui est devant lui, qu'il contemple en face de son âme, et les exerce à la réalisation de cet idéal!... Tant qu'il vécut ils l'écoutèrent et agirent sous sa direction; quand il fut mort, ils cherchèrent à exécuter ce tableau; mais peu réussirent, même partiellement. Et s'il s'en trouva un qui approcha de l'idéal, un seul, l'ancien maître, en voyant l'ouvrage, eût secoué la tête et se fût écrié comme autrefois en entendant la lecture du Lysis : « Dieux! comme ce jeune homme en impose sur mon compte! »

Quant à nous, nous ne saurions plus aujourd'hui nous laisser fasciner par la préoccupation flatteuse d'une réalisation qui se

joue depuis tant de siècles des prétentions et des vœux des philosophes même qui ont le mieux mérité de la science. Non, le génie enchanteur de Platon ne peut plus nous séduire jusqu'à intéresser notre vanité à espérer cette réalisation, même relativement complète, bien qu'il nous semble, sur quelques points, avoir atteint l'idéal de la beauté et de l'élévation de l'intelligence humaine. D'ailleurs, Socrate lui-même, qui avait une idée si vive et si nette de l'universalité de la philosophie, la considérant comme le terme inaccessible du développement humain, ne songeait pas à la posséder tout en cherchant l'unité de la science dans la raison divine.

« Car le divin est la raison pure, disait-il, qui doit être révérée par nous comme le principe de toutes les réalités et de tous les phénomènes, et comme le terme de toute activité humaine. L'activité de l'homme a pour but la connaissance de la raison ou de Dieu qui régit le monde. »

Que Socrate entendît par le *savoir* un autre savoir que la pensée imparfaite de l'homme, c'est ce dont on ne peut douter, si l'on veut faire attention qu'il ne reconnaissait d'autre sage que Dieu. Pour lui le *véritable savoir* est un savoir inconnu des mortels, la *parfaite connaissance du bien.* Et comme, dans sa philosophie, le scientifique et le moral se pénétraient, étaient réciproques, on n'en comprendra le véritable sens qu'en faisant attention à la manière dont il voulait exprimer l'unité suprasensible ou absolue du *bien* et du *vrai*, considérés non-seulement en eux-mêmes, mais encore appliqués à notre vie terrestre, et rendus ainsi plus accessibles à la contemplation de l'humanité. Le fondement de sa doctrine sur ce sujet consiste à envisager la *connaissance du bien*, non comme une connaissance simplement générale, mais comme une connaissance qui embrasse tout à la fois le *général* et le *particulier.* D'où l'on voit encore combien Socrate était pénétré de l'unité universelle de tout véritable savoir, puisqu'il n'accordait pas la possibilité de la véritable connaissance du *bien en général* sans la connaissance également vraie du *bien en particulier.* Mais on voit aussi qu'il ne trouvait, dans la vie de l'homme, ni le *savoir pur*, ni la *vertu pure*, mais seulement, une vertu et un savoir qui tendaient au *souverain bien;* car la sagesse même, en tant qu'elle peut se trouver sur la terre, n'était pas à ses yeux le *bien absolu*, quoiqu'il ne niât pas qu'elle fût un bien en tant qu'elle concourt au bien réel.

Quant à cette philosophie qui se proclame de nos jours « la lumière de toutes les lumières, l'autorité des autorités, l'intelligence absolue, l'explication absolue de toutes choses, » Socrate la proclamait, lui, la science de Dieu exclusivement.

Ainsi, il n'était pleinement satisfait, ni de la science, ni de la vertu, ni en général de tous les biens actuels, quoiqu'il encourageât à la science, à la vertu, à tous ces biens. Il ramenait toute science à la conscience morale de ce qu'il y a de plus élevé et de plus vrai dans l'humanité et dans l'individu; mais il ne croyait pas pouvoir déterminer scientifiquement les raisons des lois particulières, ni leur accord entre elles; et la conviction de son impuissance à cet égard fit qu'il ne voulut jamais se donner comme un *sage*, ni se poser comme un *précepteur de l'humanité*. Il ne souffrait pas qu'on l'appelât *maître* et ne s'offrait à personne comme *docteur*; seulement il permettait à chacun de prendre part à sa conversation.

Sa critique, toujours si incisive et si pleine de verve; son talent à voiler sa pensée, à l'indiquer à demi-mot, à la faire jaillir nette et limpide; son tact infini pour se prêter aux idées des autres, pour ne dire à chacun que ce qu'il pouvait comprendre et de manière à être compris en effet, attirèrent autour de lui des personnes de tout âge et de toute condition. C'est ainsi que se forma ce que quelques-uns appelaient *son école*, c'est-à-dire la réunion habituelle d'hommes qui venaient l'entendre chaque jour et prenaient part à ses entretiens. Mais il ne faut pas entendre, par l'école de Socrate, un cercle déterminé d'adhérents ou de sectaires qui professaient sa doctrine; car il n'enseigna jamais d'une manière systématique à ses auditeurs, et n'a laissé son nom attaché à aucune théorie particulière.

Que faisait-il donc? Il donnait à la pensée des directions fécondes qui tendaient à la connaissance du système universel des êtres, de leurs phénomènes et des lois qui les régissent, en partant d'un point fixe, la connaissance de l'homme.

Tandis qu'avant lui les pythagoriciens mettaient toute philosophie dans une sorte de *théologie panthéiste* ou idéale, et les Ioniens dans une *physique mécanique* ou atomiste, Socrate montra le premier que, si l'homme est en rapport avec le monde et Dieu, c'est en vertu des lois de sa nature, et qu'avant tout il faut étudier et connaître cette nature, afin de constater quels peuvent être les vrais rapports de la créature humaine avec ce

qui n'est pas elle, avec le monde et avec Dieu; en d'autres termes, à la *théologie* et à la *cosmologie*, Socrate ajouta l'*anthropologie*. Or, puisque toutes les vérités s'enchaînent invariablement dans l'intelligence, et qu'à cette condition seule elles constituent réellement la science, il faut que cette chaîne de vérités ait un premier anneau qui s'attache quelque part. Socrate trouvait ce point initial, cet anneau primordial dans l'homme même ou plutôt dans l'étude de l'homme, tant négligée par les philosophes antérieurs.

Mais la conscience si nette et si profonde qu'il avait trouvée en lui de l'*unité universelle de la science* lui faisait croire qu'elle était présente aussi dans toute intelligence, en sorte qu'il n'était besoin que de la réveiller. Voilà pourquoi il prétendait que la science ne s'enseigne pas, ne pouvait s'enseigner, quoique l'enseignement, ou plutôt l'*éducation*, dans ce que ce mot a de plus général et de plus élevé, subsiste toujours et puisse porter les plus heureux fruits.

« Il en est de la science comme du bien, disait-il; le germe en est dans l'homme; mais il faut qu'il le développe, s'il veut l'y perfectionner; et quoi de plus propre à favoriser ce développement que la présence et le concours d'une intelligence déjà en possession de tous les secrets de ce travail ! »

Cependant, bien qu'il crût que sa vocation était d'examiner les hommes et de les porter à la science, vocation qu'il avait reçue des dieux par la bouche de l'oracle de Delphes, il était toujours si disposé à humilier son savoir et à rabaisser la valeur de ses leçons qu'il semblait croire que les progrès rapides faits auprès de lui, sous l'influence de son regard et de son contact, étaient dus à l'action du génie qui le protégeait sans cesse et l'inspirait lui-même.

Il n'y eut donc point de *système* ni d'*école socratique* proprement dite, mais un *esprit socratique*, une *méthode socratique*. Ce ne fut qu'après Socrate qu'il se forma des *écoles* en philosophie; avant lui, nous pourrions affirmer qu'il n'y eut aucune école constituée et formée, dans laquelle le *maître* enseignât une doctrine que l'*élève* reçût et propageât, si faire se pouvait. Cette espèce d'*école* n'apparut que quand la philosophie commença à devenir une affaire d'*érudition* [1]. Il ne faut donc entendre par

[1] On ne voudrait pas, sans doute, nous opposer l'institut de Pythagore, que tous les historiens s'accordent à nous représenter comme une société secrète, où le secret sur les dogmes fut de rigueur comme dans les mystères. Plusieurs traditions parlent d'a-

école de Socrate qu'une foule d'hommes qui, très-différents les uns des autres par leurs opinions, s'accordaient à reconnaître que le commerce assidu de Socrate pouvait leur être très-utile sous le rapport de l'instruction. Chacun d'eux arrivait à lui et le suivait sans renoncer en rien à sa manière de voir ou à sa conviction scientifique, qu'il se proposait simplement de fortifier, de perfectionner ou de réformer dans ses entretiens. Tous ces hommes, si divers d'âge, de position sociale ou d'antécédents scientifiques, étaient attirés par le charme indéfinissable attaché à sa personne, et surtout par l'originalité aussi exquise que piquante de ses entretiens, où le plaisant et le sérieux semblaient s'épanouir ensemble sous les plis capricieux de sa célèbre ironie.

Ces considérations sur ceux qu'on a communément désignés sous le nom de *socratiques* ou *disciples de Socrate* nous semblent renfermer des renseignements de la plus haute importance pour l'intelligence du mouvement philosophique qui, se fractionnant, en quelque sorte, dès l'origine, va divergeant et s'éparpillant dans toutes les directions, jusqu'au moment où la dissolution de l'antique société devenue imminente, le *syncrétisme alexandrin* essaya de concentrer dans son *mysticisme* toutes les traditions philosophiques et religieuses, que le scepticisme, de son côté, conspua toutes à la fois et les unes par les autres.

Socrate, tout pénétré de l'imposante vision de la philosophie rayonnant pour lui dans l'*unité de la science universelle*, avait cru faire assez de substituer la critique au doute systématique, et, comme point de départ, l'étude de la valeur scientifique de la pensée à celle du monde, renouvelant ainsi ou créant peut-être la *vraie méthode*.

Mais en affirmant que Socrate trouva le point central de tous ses travaux dans l'idée générale de la science, nous devons nous occuper de quelques objections que l'on pourrait faire contre cette opinion. Il y a surtout deux points par lesquels on pourrait essayer de prouver que Socrate n'avait qu'une idée assez étroite de la science : ce sont, d'une part, le peu de cas qu'il faisait de la physique, et, d'autre part, la manière dont il détournait ses disciples des profondes recherches mathématiques. Cependant il ne méprisait réellement pas les sciences phy-

deptes chassés pour cause d'indiscrétion, et de la destinée malheureuse de ceux qui révélaient la doctrine commune. Evidemment ce n'est point là ce qu'on doit entendre par une école philosophique.

siques; car le combat qui s'engagea entre lui et les physiciens de son temps n'avait eu lieu que parce qu'ils mettaient l'*irraisonnable* au-dessus de la *raison*, et parce que, n'ayant pas d'ailleurs l'idée parfaite de la science, ils faisaient leurs recherches avec si peu de méthode qu'ils tombaient à chaque pas dans la confusion. Quant au reproche d'avoir détourné de l'étude approfondie des mathématiques, il ne s'agit pas plus là d'une entrave que l'ignorance aurait voulu apporter au désir de connaître que si, parmi nous, quelqu'un donnait à un élève en droit ou en médecine le conseil de n'accorder aux mathématiques que le temps nécessaire pour en connaître la nature et l'utilité réelle, mais générale. Socrate ne perdait point de vue, dans les leçons qu'il donnait à la jeunesse, que leur but principal était de former des hommes d'un sens libre et propres à tout genre de vie, mais non pas des savants ou des artistes dans telle ou telle branche de la connaissance. Il y avait à ses yeux, dans ces études spéciales plus ou moins exclusives, quelque chose d'un genre *mécanique et infime* qui altérait l'*harmonie générale d'une éducation réellement libérale.* D'ailleurs n'avait-il pas à prémunir les esprits contre les aberrations de la philosophie physicienne et atomistique, émanée d'Ionie ou d'Elée, aussi bien que contre les hallucinations géométriques des pythagoriciens? car la vraie rigueur scientifique n'est pas dans telle ou telle forme. On aura beau jeter le manteau de la géométrie sur des hypothèses, on les dissimulera peut-être, mais on ne les rendra pas plus solides. C'est le jugement de Leibniz sur Descartes; jugement qu'on peut étendre à toute philosophie s'inspirant de l'esprit mathématique.

Chose étonnante! Socrate, le seul qui ait refusé le titre de *philosophe* et le nom de *maître*, parmi tant de spéculateurs scientifiques qui l'entourent ou l'ont précédé, nous montre seul cependant la philosophie véritable projetant une égale lumière sur tous les éléments de la science! Seul, entre tous, il nous initie aux résultats d'une observation large et compréhensive, dont le caractère est d'observer sans cesse, d'étudier tous les objets qui passent devant elle, comparant tout ce qu'elle voit, remontant d'une chose à l'autre par un raisonnement vif et naturel, et saisissant rapidement les rapports intimes et cachés qui enchaînent les différentes parties du monde physique et moral! Seul encore il nous révèle le vrai génie de la philoso-

phie, aussi rapide que profond, qui, s'élançant tout d'un coup aux premières causes, écarte avec dédain les petits objets autour desquels la raison se traînait lentement, se place d'abord au centre où tout vient aboutir, et met à la main le nœud, pour ainsi dire, de toutes les vérités de détail, lesquelles, à bien le prendre, ne sont réellement vérités que pour ceux qui en connaissent l'étendue et les affinités secrètes! Seul enfin il pratique plus encore qu'il ne proclame la *vraie méthode scientifique*, cette méthode lumineuse qui, enlevant l'esprit au-dessus de sa sphère, procède par ces grandes vues qui embrassent les rapports éloignés et décident à la fois une infinité de questions, montre le véritable point de départ où mille objets viennent se toucher en secret par un côté, tandis que, par un autre, ils paraissent diverger à l'infini et ne pouvoir jamais se rapprocher! Ainsi, celui-là seul qui a vu briller dans son esprit la notion complète de la véritable science, de cette science qui n'est que l'ensemble de toutes les connaissances combinées et réfléchies, où toutes les observations s'éclairent mutuellement, où toutes les idées se rassemblent en un corps de lumière pour former de toutes les expériences un grand et unique fait, et de toutes les vérités une seule et grande vérité qui devient le fil conducteur de tous les labyrinthes qui peuvent tenter l'activité humaine ; eh bien, celui-là seul a refusé de se proclamer *philosophe*, quoiqu'il soit le seul véritable philosophe qui ait jusqu'ici honoré l'humanité!...

Mais, avant de quitter Socrate, donnons-nous un de ces spectacles dont notre civilisation, accroupie dans le *positivisme*, comme on parle, ne comprend plus la grandeur simple et sublime, puisqu'elle l'a honnie dans un personnage que nous voyons mourir et renaître avec calme et sérénité, au sein de ses convoitises aussi infimes que superbes de dédain. Représentons-nous ce penseur, d'une mise austère et plus que simple, qui s'avance sur la place d'Athènes, dissertant avec ses amis sur la *justice*, sur la *Providence* et l'*immortalité!* Au milieu de la molle, de l'élégante jeunesse attique, imaginons un *Silène*, vieillard au gros ventre, au front proéminent, au nez retroussé, aux yeux saillants ; voyons-le marcher, puis s'arrêter, et s'animer en parlant jusqu'à se frapper et se gratter la tête ; cet homme, qui prête à rire aux grâces athéniennes, à table est supérieur aux excès mêmes ; au camp est insensible au froid et à la fati-

gue. C'est lui qui, à Potidée, a sauvé la vie d'Alcibiade en le portant plusieurs stades sur ses épaules ; c'est lui qui, à Délium, se retira le dernier en combattant à l'arrière-garde, et dans la retraite même faisait encore face à l'ennemi. Ce même homme, saisi quelquefois par la force de la pensée, devient tout à coup immobile en quelque lieu qu'il se trouve, absorbé dans la méditation jusqu'à ce que le soleil levant lui rappelle l'heure de la prière. Enfin Dieu lui a donné une voix intérieure pour diriger ses actions, et cette voix qui lui parle souvent ne le trompa jamais; car les grâces de l'esprit se cachent sous la rudesse de ce corps, derrière ce *Silène* une divinité réside ! et ce génie qui parle dans son âme est le génie de la vraie philosophie. Aussi qui n'a pas profondément admiré l'humanité dans la vie de Socrate; qui n'a connu Dieu dans sa mort; qui n'a pleuré quand il a bu la ciguë!...

Mais, hélas ! il est dans les destinées d'ici-bas qu'un tel homme n'arrive à l'accomplissement de sa mission et n'atteigne le repos qu'après avoir traversé la haine de ses semblables. Une voix triste et solennelle l'a proclamé : il faut que l'initié soit le meurtrier de l'initiateur !...

Quant à ceux qui n'ont pu voir dans la mort de Socrate qu'un acte du fanatisme religieux, nous ne pouvons nous arrêter ici à mettre en évidence l'étroitesse de leur point de vue ou leurs préoccupations passionnées ; mais un regard attentif sur l'histoire de la philosophie suffira à tout esprit sain pour en faire une justice éclatante.

J.-L. L.

Ex-professeur de philosophie.

SYBILLE

OU LES DEUX NATIONS.

Le roman dont nous commençons aujourd'hui la publication vient de paraître à Londres ; il est de M. B. d'Israeli, membre du Parlement et auteur de *Coningsby*. La position éminente de M. d'Israeli et son talent remarquable ne nous ont pas seuls décidés à entreprendre pour nos lecteurs la traduction de son livre. Quelque chose de plus important nous a déterminé à le faire : ce sont les idées qui y sont émises, le sujet dont il s'occupe. *Sybille, ou les Deux Nations*, traite de la condition du peuple anglais, de ses souffrances, de son incroyable abandon par les classes élevées et riches ; il nous montre en même temps l'égoïsme, la dureté et l'aveuglement de celles-ci, qui ne voient pas l'abîme ouvert sous leurs pas. Quel remède à tous ces maux, à tous ces dangers ? M. d'Israeli n'en propose aucun particulièrement ; mais, si l'on en croyait le ton général de son livre, on pourrait bien le soupçonner de n'être pas très-éloigné de placer ce remède dans l'abolition du droit d'aînesse d'une part, dans le rétablissement des couvents de l'autre ! Oui, vraiment, le *rétablissement des couvents ;* car ce n'est pas une des choses les moins curieuses de ce livre que l'apologie des institutions catholiques faite par un membre protestant de la Chambre des Communes. On sent que la question religieuse est bien puissante en ce moment chez nos voisins. Tout ce qui se publie de l'autre côté de la Manche, frivole ou sérieux, romans, brochures, pamphlets, se

rattache toujours par un point au grand mouvement dont l'université d'Oxford est le centre; ceci est digne de remarque.

I

« Je courrai la chance contre Caravan.

— Avec des poulains?

— Ça va! »

Et le jeune lord Milford inscrivit sur son livre le pari qu'il venait de faire avec M. Latour, un des vétérans du jockey-club.

C'était la veille des courses de Derby, en 1837. Dans un vaste salon doré, dont la splendeur n'aurait pas déparé la magnificence de Versailles au temps du grand monarque, bien des cœurs battaient d'une secrète inquiétude, et bien des cerveaux travaillaient encore pour faire tourner la fortune en leur faveur.

« On dit que Caravan a l'air d'être gonflé, » dit à demi-voix un jeune homme appuyé négligemment contre une table de Boule qui avait jadis appartenu à un Mortemart. Il dandinait une riche canne avec une indifférence affectée, afin de cacher son inquiétude à tous, excepté à celui auquel il s'adressait.

« On tient sept pour deux contre lui, répondit son interlocuteur, et je crois avec raison.

— Savez-vous que j'ai rêvé la nuit dernière quelque chose de Mango?» continua le jeune homme de l'air d'un superstitieux embarrassé.

L'autre secoua la tête.

« Au fait, je n'ai pas d'opinion arrêtée là-dessus. J'ai parié contre lui ce matin avec Charles Egremont. A propos d'Egremont, il vient avec nous, vous savez. Qui fera le quatrième?

— J'ai pensé à Milford; qu'en dites-vous?

— Milford va avec Saint-James et Punch-Hughes.

— Ah! au fait, qu'importe? Allons souper; nous trouverons bien un compagnon à notre goût. »

Les deux interlocuteurs traversèrent alors une longue suite d'appartements pour se rendre à la salle du souper. Elle était de moindre dimension que le salon principal, mais non moins somptueusement décorée. Les lustres répandaient un flot de lumière à la fois brillante et douce sur un plateau étincelant de vaisselle d'or, et au milieu duquel on admirait des fleurs exotiques au riche parfum, placées dans des vases de porcelaine d'un grand prix. Les convives nombreux, assis autour de la table, mangeaient du bout des lèvres et sans appétit des mets

exquis ; la conversation se composait de phrases détachées, mais qui toutes se rapportaient au grand événement du lendemain.

« Vous venez de chez lady Saint-Julians, Fitz ? » dit un très-jeune homme, dont le joli visage était aussi frais et aussi velouté que la pêche qu'il éloigna de ses lèvres par un geste languissant.

« Oui ; pourquoi n'y étiez-vous pas ?

— Je ne vais nulle part, répondit le mélancolique Adonis ; le monde m'ennuie tant !

— Voulez-vous venir à Epsom demain avec nous, Alfred ? demanda lord Fitzheron. J'emmène Berners et Charles Egremont ; nous serons au complet.

— Je suis si horriblement ennuyé ! s'écria le pauvre enfant d'un ton douloureux.

— Ça vous fera du bien, mon cher, dit M. Berners ; il n'y a rien de meilleur pour vous.

— Rien ne peut me faire du bien, répondit Alfred en jetant de côté sa pêche à peine entamée. Je serais enchanté de trouver quelque chose qui pût me faire mal. Garçon, apportez-moi un verre de Badminton.

— Et à moi aussi, » ajouta languissamment lord Eugène de Vere, plus âgé d'un an qu'Alfred de Mountchesney, son compagnon et son rival en indifférence.

Tous deux avaient épuisé la vie dans sa fleur, et tous deux ne savaient plus que déplorer la perte de leurs désirs au milieu des ruines prématurées de la jeunesse.

« Eh bien, Eugène, viendrez-vous avec nous ? dit lord Fitzheron.

— J'ai idée d'aller à Hampton-Court faire une partie de paume. Il n'y aura personne à cause des courses.

— J'irai avec vous, Eugène, dit Alfred de Mountchesney ; nous dînerons ensuite au Toy. Tout est préférable à un dîner dans cette infernale ville de Londres.

— Quant à moi, dit M. Berners, je n'aime pas vos dîners de faubourgs ; on vous sert infailliblement des plats qu'il est impossible de manger et du vin horrible.

— J'aime assez le mauvais vin, dit Mountchesney ; on est si fatigué d'en avoir toujours de bon !

— Soutenez-vous le pari contre Hybiscus, Berners ? dit un autre convive en fermant son livre après l'avoir consulté soigneusement.

— Tout ce que je veux, c'est à souper, et comme vous ne faites rien de votre place...

— Je vais vous la céder. Ah ! voilà Milford ; il tiendra le pari. »

En ce moment, Milford, dont nous avons déjà parlé, entrait dans la salle, accompagné d'un jeune homme qui pouvait avoir environ vingt-cinq ans, mais dont l'extérieur en général semblait indiquer un âge moins avancé. Grand, bien fait, d'une tournure gracieuse, l'expression

de sensibilité qui animait sa physionomie lui gagnait l'affection au premier coup d'œil. Charles Egremont n'était pas seulement admiré par un sexe dont la faveur nous attire l'inimitié du nôtre, il était encore le favori de ses rivaux.

« Ah! Egremont, venez vous asseoir ici, s'écrièrent plusieurs voix.

— Je vous ai vu valser avec la petite Bertie, mon vieux, dit lord Fitzheron, et je ne suis pas resté pour vous parler, car je pensais bien vous retrouver ici. N'oubliez pas que je dois aller vous prendre.

— Comment serons-nous demain à cette heure? dit Egremont en souriant.

— Le plus heureux de nous tous à ce moment, c'est Cockie-Graves, dit lord Milford. Il ne peut entretenir le moindre doute; j'ai regardé son livre et je le défie de gagner, quoi qu'il arrive.

— Pauvre Cockie! dit Berners; il m'a invité à dîner avec lui samedi.

— Cockie est un très-bon compère, dit lord Milford, et Caravan est un très-bon cheval. Si quelqu'un ici veut parier sept contre deux, je soutiendrai le pari à n'importe quel prix.

— Mon compte est fait, dit Egremont; je réussirai ou je tomberai avec Caravan.

— Moi aussi.

— Moi aussi.

— Eh bien, faites attention à mes paroles, dit un troisième personnage d'un ton solennel : Rat-Trap gagnera.

— Il n'y a pas de cheval qui puisse entrer en comparaison avec Caravan, dit lord Milford.

— Vous étiez pour Phosphorus, Egremont, dit lord Eugène de Vere.

— Oui, mais je me suis heureusement tiré de ce piége. Je le dois à Phip-Dormer; il m'a instruit, moi troisième, que ce cheval boîtait.

— Et de combien est la chance contre lui!

— Oh! fantastique! quarante pour un... ce que vous voudrez.

— Il ne courra pas, observa Berners; John Day m'a dit qu'il avait refusé de le monter.

— J'ai idée que Cockie-Graves gagnerait quelque chose si Phosphorus venait le premier, dit lord Milford en riant.

— Comme il fait chaud, cette nuit! s'écria Egremont; garçon, donnez-moi de l'eau de Seltz et ouvrez une autre fenêtre; ouvrez-les toutes. »

En ce moment, un flot d'arrivants annonça que la soirée de lady Saint-Julians était terminée. Plusieurs se levèrent de table pour céder leur place et se formèrent en groupes discutant la grande question. Bon nombre des nouveaux venus soutenaient Rat-Trap et se montraient disposés à appuyer vaillamment leur opinion. La conversation devint alors générale et animée, ou plutôt il s'éleva un bruit confus de voix au milieu duquel on ne distinguait plus que le nom des chevaux et le

montant des paris. Pendant ce temps, les garçons circulaient à travers les groupes, offrant de merveilleux rafraîchissements, composés de vins français et d'eaux allemandes, relevés de tranches d'orange de Portugal et frappés à la glace d'Amérique ; combinaisons portant toutes des noms aristocratiques, et destinées à immortaliser le génie inventif de quelque noble patricien.

« Par Jupiter ! voilà un éclair, » s'écria lord Milford au moment où un rayon de feu traversa la chambre et fit pâlir les lustres.

Le tonnerre retentit ; il se fit un profond silence. Allait-on avoir de la pluie? l'orage s'arrêterait-il sur la ville? gagnerait-il Epsom? En ce cas, le terrain ne serait pas tenable ; la force pourrait l'emporter sur la vitesse.

Un autre éclair, un autre grondement de la foudre ; la pluie commença à tomber. Lord Milford se retira à l'écart, lut une lettre de son agent, et quelques minutes après il offrait de parier contre Pocket-Hercules. M. Latour s'approcha de la fenêtre, examina le ciel et soupira ; car il ne lui restait plus le temps d'envoyer à Epsom pour savoir si l'orage avait gagné les collines de Surrey, et diriger ainsi les opérations de la nuit. C'en était fait, il fallait se résigner. M. Latour prit un biscuit et un verre de limonade, puis il sortit, la tête froide et le cœur plus froid encore.

L'orage éclata de plus belle ; les éclairs incessants paraissaient jouer dans la chambre et jetaient une teinte blafarde sur les peintures de Watteau et de Boucher, encadrées au-dessus des portes dans de riches médaillons. La foudre semblait à chaque instant frapper le toit. Par intervalles, on n'entendait plus que le sifflement de la pluie au dehors, ou le bruit des dés dans une chambre voisine. A ce moment, de nouveaux paris s'engagèrent ; on faisait de fréquents appels à l'activité des garçons, qui parcouraient les salles, éblouis par les éclairs et assourdis par le tonnerre. La scène était de celles où la statue du Commandeur aurait pu apparaître, et, fût-elle venue, elle aurait probablement trouvé des cœurs aussi endurcis et des esprits aussi insouciants que celui de don Juan.

II

« Quelqu'un parie-t-il pour Hybiscus ? » demandait le lendemain une voix dans le cercle d'Epsom.

Des groupes animés le remplissaient ; la foule des parieurs formait un noyau agité autour duquel se pressaient de nombreux cavaliers, annonçant à haute voix le nom des chevaux qu'ils voulaient soutenir ou combattre, et les paris qu'ils étaient disposés à accepter.

« Quelqu'un parie-t-il pour Hybiscus?

— Je vous donne cinq pour un, dit un pair saxon à la taille mince et droite, vêtu d'une longue redingote blanche.

— J'en veux six. »

Le grand et roide personnage réfléchit un moment en appuyant son crayon contre ses lèvres ; puis il dit :

« Bien, je vous donnerai six. Que dites-vous de Mango ?

— Onze pour deux contre Mango ! s'écria un petit bossu d'une voix perçante et de l'air d'un homme parfaitement maître de son affaire.

— Je serais bien aise de faire quelque chose avec vous, M. Chippendale, dit lord Milford d'un ton caressant, mais il faut me donner six pour un.

— Onze pour deux, » reprit l'autre.

C'était le maître d'une maison de jeu de second ordre : on le désignait d'ordinaire par l'appellation flatteuse de bossu Chippendale. Il se détourna avec une affectation haineuse de lord Milford, héritier présomptif du titre de comte et d'une immense fortune.

« Vous aurez six pour un, mylord, » dit le capitaine Spruce, personnage débonnaire qui portait un chapeau de soie légèrement incliné sur l'oreille, une cravate de couleur nouée avec soin et des favoris taillés comme une haie vive.

Spruce avait gagné son titre de capitaine dans les plaines de New-Market, témoins pendant bien des années de ses glorieux exploits ; il avait un faible pour l'aristocratie, et celle-ci, connaissant sa gracieuse infirmité, le patronait avec une condescendance charmante ; de cette manière elle en obtenait de temps en temps un point de plus qu'elle n'aurait eu des autres. Chippendale ne trahissait rien de ses aimables faiblesses ; il avait l'esprit démocratique, il aimait à plumer la noblesse, et croyait que tous les hommes naissent égaux, pensée consolante pour un bossu.

« Trente-cinq pour un contre Phosphorus, criait un petit homme de toutes ses forces.

— J'en donnerai quarante, dit lord Milford ; personne ne répond... rien de fait.

— Quarante pour un ! » murmura Egremont, qui tenait contre Phosphorus.

Il se tourna un peu agité vers le pair à la redingote blanche et lui dit :

« Pensez-vous que Phosphorus puisse avoir quelque chance, après tout ?

— Je serais très-fâché de tenir contre lui, » dit le pair.

Egremont s'éloigna la lèvre tremblante.

Il consulta son livre, médita avec inquiétude ; se risquerait-il ? Ce n'était vraiment guère la peine de déranger la symétrie de ses calculs. Il tenait si bien avec tous les favoris, et pour un cheval à quarante pour un ! Décidément, non, il se fierait à son étoile.

« Monsieur Chippendale, murmura le noble pair, allez presser un peu

M. Egremont à l'endroit de Phosphorus ; je ne serais pas surpris que vous lui attrapiez quelque chose. »

A ce moment, un gaillard à la face rubiconde, à l'expression joviale et pourtant rusée, telle qu'on en rencontre parfois au nord de la Trent, s'avançait vers le groupe des parieurs, monté sur un roussin épais et carré ; il mit pied à terre et entra dans le cercle. C'était un boucher fameux dans le marché de Carnaby, et le conseiller intime d'un noble seigneur, pour le compte duquel il soutenait souvent de forts paris. Ce jour-là il avait l'ordre secret de parier contre le propre cheval de son patron ; aussi s'écria-t-il sur-le-champ :

« Vingt pour un contre Man-Trap. »

Un jeune homme à peine entré dans le monde, et qui faisait son apprentissage, voyant Man-Trap marqué sur les cartes dix-huit pour un, saisit ce marché au vol, tandis que lord Fitzheron et M. Berners, qui jadis avaient eu aussi leurs noms enregistrés sur le livre du boucher, échangeaient un sourire.

« Monsieur Egremont ne veut rien entendre, » dit Chippendale en revenant près du noble Saxon.

Enfin le moment est arrivé ; tous les paris sont terminés, chacun part au galop ; encore quelques minutes, et l'événement qui depuis un an est le but de tant de calculs, de tant de combinaisons habiles, de tant de conspirations secrètes, vers lequel la pensée et les passions des *sportsmen* ont été incessamment dirigées, va figurer sur les tablettes du passé. Mais quelles minutes ! comptez-les par les émotions, et chacune d'elles devient un jour, la course une vie.

Hogarth a peint, dans une esquisse imparfaite et cependant animée, *Avant et Après*. Un esprit créateur, d'une trempe plus élevée, pourrait développer cette idée avec des accessoires sublimes. Pompée avant la bataille de Pharsale, Harold avant celle d'Hastings, et Napoléon avant Waterloo fourniraient un constraste frappant avec la catastrophe immédiate qui détruisit à tout jamais leur fortune. Le navigateur inspiré qui vient de découvrir le Nouveau-Monde, le savant qui a montré une nouvelle planète seraient encore plus beaux, et pourtant l'*Avant* et l'*Après* d'une course de première classe, avec son excitation ardente et les émotions tragiques qui parfois la terminent, peut rivaliser d'intérêt avec ces différents sujets.

On selle les chevaux : Caravan semble être dans la meilleure condition, et un sourire de dédain erre sur les lèvres du jockey Pavis, tandis que, revêtu des couleurs de son maître, il galope gracieusement devant ses partisans émerveillés. Egremont, dans la joie d'un patricien anglais, voit à peine Mango, et n'accorde même pas une pensée à Phosphorus, Phosphorus qui, par parenthèse, paraît le premier, avec les deux jambes bandées.

Ils sont partis !

Presque aussitôt Chifney prend le devant, monté sur Pocket-Hercules; un peu plus loin, Caravan, Hybiscus, Benedict, Mahometan, Phosphorus, Michel-Fell et Rat-Trap courent de front ; bientôt la question est décidée pour plusieurs, car une demi-douzaine de chevaux se sont retirés.

Le sommet de la colline est franchi ; la tactique change : Pavis fait regagner du terrain à Caravan avec une vigueur extraordinaire ; Phosphorus le devance légèrement ; après lui vient Mahometan, puis Hybiscus, Rat-Trap, qui paraît fatigué, Wisdom et Benedict. En ce moment, Pocket-Hercules en a assez ; la queue grandit maintenant à chaque instant ; le favori lui-même est hors de combat, aussi bien que Dardanelles et une foule d'autres champions d'une moins grande célébrité.

Quatre restent seuls, et sur ce nombre Hybiscus et Mahometan sont à quelque distance en arrière. La lutte ne continue plus qu'entre Caravan et Phosphorus. Les voilà sur la même ligne. Près d'atteindre le but, Caravan l'emporte ; mais, au moment de le toucher, Edouards, qui monte Phosphorus, excite l'intrépide petit cheval, et par un effort extraordinaire il lui fait gagner enfin une demi-longueur.

« Vous avez l'air un peu contrarié, Charles, disait lord Fitzheron à Egremont, en lui versant un verre de Champagne à déjeuner.

— Par Jupiter ! disait de son côté lord Milford, qui aurait cru que Cockie-Graves l'emporterait ! »

III

Egremont était le frère cadet d'un comte. Leur noblesse, remontant à près de trois siècles de date, les classait dans l'ancienne aristocratie du pays, bien que leur origine fût plus mémorable qu'illustre. Le fondateur de la famille avait été le domestique de confiance d'un des favoris de Henri VIII, et il était parvenu à se faire mettre au nombre des commissaires chargés de visiter et de prendre possession de diverses maisons religieuses. Il arriva que la confiscation de plusieurs de ces établissements tourna au plus grand avantage de l'honnête Beaudouin Greymount. Le roi fut sensible à l'activité et au zèle de son commissaire. Aucun de ses collègues n'envoyait de rapports aussi substantiels ni aussi satisfaisants ; aucun ne trompait plus adroitement un prieur rusé, ne dominait avec plus de fermeté un abbé orgueilleux. Mais ses comptes-rendus n'étaient pas seuls transmis au souverain ; ils arrivaient accompagnés d'objets rares et curieux, fort agréables à un prince qui se piquait d'aimer les arts tout autant que de réformer l'Eglise : chandeliers d'or, calices précieux, ciboires enrichis de pierreries, argenterie de prix, bagues et boucles d'oreille abondaient au palais, escortés parfois d'un manuscrit artistement écrit et colorié, présent digne d'un érudit couronné. Graymount fut remarqué, mandé à la cour, admis dans la maison du roi,

armé chevalier. Il aurait pu sans doute devenir membre du conseil, et avec le temps ministre, si son ambition bornée ne lui eût fait préférer les richesses au pouvoir. Il servit le roi fidèlement dans toutes les circonstances qui réclamaient un agent sans conviction comme sans scrupule; il modela sa croyance et sa conscience sur celles de son maître, saisit le moment favorable pour se faire donner de bonnes terres abbatiales, et réussit, dans ces temps dangereux, à sauver sa tête et ses biens.

Les Greymount, une fois enracinés dans le pays, restèrent fidèles à la ligne de conduite adoptée par leur fondateur; ils évitèrent de se mettre en évidence pendant la période de trouble qui suivit la réforme, et même, sous le règne d'Elisabeth, ils cherchèrent à s'agrandir plutôt par les alliances que par la faveur de la cour. Mais, au commencement du XVIIe siècle, leurs terres ayant acquis beaucoup de valeur, et leur revenu s'étant accru par une accumulation prudente de plus de soixante-dix années, un Greymount, alors membre du Parlement pour son comté, fut élevé à la pairie avec le titre de baron Marney. Les membres du collége héraldique lui fournirent un arbre généalogique très-authentique, et affirmèrent au monde que, si le rang élevé et les immenses propriétés dont jouissaient les Greymount avaient pris naissance dans les grandes révolutions territoriales d'un règne récent, on ne devait pas en conclure pour cela que les ancêtres du commissaire ecclésiastique de 1530 fussent, en aucune manière, obscurs; au contraire, on prouva qu'ils étaient normands et barons, que leur vrai nom était Egremont, lequel nom fut rendu à la famille avec son élévation à la pairie.

Pendant les guerres civiles, les Egremont, stimulés sans doute par le sang normand qui coulait dans leurs veines, se firent cavaliers et combattirent assez bravement. Mais, en 1688, le seigneur de Marney-Abbey, alarmé de l'intention que l'on supposait au roi Jacques de rendre les biens de l'Eglise à leur destination primitive, c'est-à-dire à l'éducation du peuple et au soulagement des pauvres, devint un ardent défenseur de la liberté civile et religieuse, pour laquelle Hampden était mort sur le champ de bataille et Russell sur l'échafaud. Il se joignit aux whigs et aux grands propriétaires de terres ecclésiastiques, appela le prince d'Orange et une armée hollandaise, afin de soutenir les principes populaires, que, je ne sais pourquoi, le peuple n'a jamais voulu défendre. Mettant à profit cette dernière circonstance vraiment importante, l'abbé laïque de Marney eut soin en même temps, comme les autres lords whigs, d'entretenir une correspondance respectueuse et fidèle, mais secrète, avec la cour de Saint-Germain, tout en maintenant en Angleterre la cause de la liberté civile et religieuse.

Le grand libérateur, Guillaume III, envers lequel lord Marney avait été traître par système, éleva à la dignité de comte ce descendant

du commissaire d'Henri VIII. Depuis ce temps jusqu'à celui où commence cette histoire, bien que la famille Marney n'ait jamais produit un seul individu qui se soit distingué par ses talents civils ou militaires, bien que le pays ne lui dût ni un homme d'Etat, ni un orateur, ni un capitaine, ni un légiste, ni un théologien, ni un auteur, ni un savant, elle était parvenue, sinon à posséder une grande part de l'estime et de l'admiration publiques, du moins à monopoliser une portion fort respectable du trésor et des dignités de l'Etat. Pendant les soixante-dix ans d'un gouvernement whig presque non interrompu, depuis l'avénement de la maison de Hanovre au trône jusqu'à la chute de M. Fox, Marney-Abbey fournit une moisson toujours abondante de lords du sceau privé, de lords présidents et de lords lieutenants. La famille eut sa juste part de jarretières, de gouvernements et d'évêchés, d'amiraux sans flotte et de généraux qui combattaient seulement en Amérique. Ils brillèrent dans de grandes ambassades, flanqués d'habiles secrétaires ; ils gouvernèrent même une fois l'Irlande, quand il ne s'agissait pour cela que de répartir les dépouilles publiques entre un sénat corrompu.

Cependant, malgré la possession prolongée d'une prospérité croissante, les abbés laïques de Marney étaient mécontents. Non que la satiété produisît le dégoût : les Egremont n'étaient pas repus ; ils voulaient quelque chose encore. Quoi donc ? devenir premiers ministres ou secrétaires d'Etat ? Non ; c'étaient des gens sensés ; ils connaissaient parfaitement la portée de leur intelligence. En dépit de l'exemple encourageant de Sa Grâce le duc de Newcastle, ils ne pouvaient se défendre de penser qu'un poste si éminent, et chargé de tant de responsabilité, exigeait de l'individu qui osait y prétendre, même sous une constitution vénitienne, une connaissance quelconque des intérêts et des ressources des nations, une certaine facilité à énoncer son opinion avec convenance, quelque respect pour le public et pour soi-même. Satisfaits des décorations, des mitres, des sceaux officiels qui leur arrivaient périodiquement, les membres de la famille Marney n'aspiraient point à la tâche, moins agréable, d'en être les dispensateurs. Ce qu'ils ambitionnaient, c'était l'élévation de leur titre. Ils voyaient la plupart des grandes familles, qui, comme la leur, avaient soutenu la liberté civile en pillant, dans un siècle, tous les biens de l'Eglise pour s'emparer de la propriété du peuple, et en changeant, dans un autre, la dynastie pour gagner la puissance royale, porter le front ceint de la feuille de fraisier. Pourquoi donc cette distinction n'appartiendrait-elle pas aussi aux descendants du domestique d'un des vicaires généraux du roi Henri ? De nos jours, il est vrai, un souverain reconnaissant en a fait la récompense de cinquante victoires, et Nelson, après avoir conquis la Méditerranée, est mort avec le simple titre de vicomte ! Mais la maison de Marney s'était élevée bien haut ; elle comp-

tait parmi l'ancienne noblesse, et se détournait dédaigneusement des Pratt, des Smith, des Jenkinson et des Robinson de notre époque dégénérée ; puisqu'elle n'avait jamais rien fait pour la nation ni pour la gloire, comment donc ferait-elle quelque chose maintenant ? L'espérer, c'était vraiment par trop déraisonnable. La liberté civile et religieuse, qui lui avait procuré de vastes propriétés, un titre brillant, sans parler d'une demi-douzaine de siéges dans le Parlement, devait naturellement lui donner la couronne de duc.

Mais les autres grandes familles whigs, qui avaient obtenu cet honneur pour d'autres services que ceux de spolier l'Eglise et de trahir leur foi, s'opposaient aux prétentions des Egremont. Les Egremont n'avaient pas contribué au grand œuvre des cent dernières années de mystification politique, pendant lesquelles on avait amené un peuple sans puissance ni éducation à se croire le plus libre et le plus éclairé des peuples de la terre, à verser son sang et ses trésors, à sacrifier son industrie, à compromettre son travail pour le maintien d'une oligarchie dont ni l'ancienneté de titre, ni l'actualité de services ne justifiait une usurpation sans précédent.

Comment les Egremont auraient-ils contribué à ce prodigieux résultat, eux qui ne pouvaient revendiquer aucun de ces adroits orateurs dont les phrases ambiguës avaient ébloui l'intelligence publique ; aucun de ces laborieux patriciens dont l'assiduité aux affaires avait convaincu leurs concitoyens que le gouvernement était une science et l'administration un art pour lesquels la présence d'une classe particulière dans l'Etat devenait nécessaire ? Les Egremont n'avaient jamais rien dit de mémorable, ni rien fait qu'on pût mentionner. Les grandes familles de la révolution décidèrent donc qu'ils ne seraient pas ducs. L'indignation du chef des Marney ne saurait s'exprimer. Il compta ses bourgs, consulta ses parents et jura de se venger. L'occasion s'en présenta bientôt.

La situation du parti vénitien était devenue très-critique vers la fin du XVIIIe siècle. Un jeune roi faisait de constants efforts, souvent inutiles, mais toujours énergiques, pour s'émanciper du joug des factieux. Plus de soixante ans d'un gouvernement singulièrement corrompu avaient aliéné tous les cœurs à l'oligarchie, que le peuple, du reste, n'avait jamais beaucoup aimée. On ne pouvait plus se dissimuler qu'en vertu d'une phrase plausible la puissance de la couronne était passée au Parlement, dont les membres recevaient leur mandat d'une classe exclusive et fort limitée, irresponsable envers le pays, délibérant et votant en secret, et régulièrement payée par le petit noyau des grandes familles, assurées, grâce à cet artifice, de la possession permanente du trésor royal. La nation ne voulait plus des whigs : on touchait probablement à une révolution non sanglante, mais importante, quand Rockingham, alarmé et dégoûté, résolut de ressusciter quelque chose de

la pureté et de l'énergie de l'ancien parti whig ; il en appela à la génération nouvelle, réunit la jeunesse autour de sa bannière, et fut assez heureux pour enrôler à son service le génie suprême d'Edmond Burke.

Burke fit pour les whigs ce que Bolingbroke avait fait jadis pour les tories : il leur rendit l'existence morale ; il leur apprit à recourir aux anciens principes de leur association, et présenta ces principes avec toute la splendeur illusoire de son imagination ; il éleva le ton de leurs discours publics ; il donna à leurs actes une plus haute portée ; il pouvait faire plus pour les whigs que Saint-John pour son parti. L'oligarchie, qui avait jugé à propos de flétrir Bolingbroke, parce qu'il était le ministre avoué d'un prince avec lequel elle entretenait elle-même des communications secrètes, imposa à l'acte d'amnistie une clause aussi lâche qu'elle était inconstitutionnelle, et le fit déclarer incompétent pour siéger dans le Parlement de son pays. Burke, au contraire, soutint le combat avec une arme à deux tranchants : comme grand écrivain et comme orateur éminent. Dans un moment où l'absence de ces derniers se faisait vivement sentir parmi les whigs jusqu'alors généralement distingués en talents oratoires, Burke monta à la tribune, et les rétablit glorieusement dans le Parlement et dans le pays. Quelle fut sa récompense? A peine un jeune noble dissolu, rêvant la gloire de César et ne réalisant le plus souvent que la conduite de Catilina, parut-il sur la scène qu'ils lui transférèrent le commandement acquis par le génie, la sagesse, la science et l'éloquence d'un autre. Quand le jour du triomphe préparé par Burke arriva, il ne fut pas même admis dans le cabinet, présidé virtuellement par son élève, et tout saturé des principes et de la science que lui, Burke, y avait semés, et qui étaient le plus grand titre de M. Fox à la confiance publique.

L'impérieuse nécessité contraignit M. Burke à se soumettre, mais cette humiliation n'était pas de celles qu'on oublie. Némésis favorise le génie : l'heure inévitable sonna enfin. Une voix, semblable à celle de l'Apocalypse, retentit dans toute l'Angleterre, et trouva même des échos dans les cours de l'Europe. Burke distilla l'esprit de sa vengeance dans le cœur agité de la chrétienté. Il stimula la panique d'un monde par les peintures sauvages que lui fournit son imagination ; il précipita à terre le rival qui l'avait dépouillé de sa grandeur si chèrement acquise, déchira en deux la fière oligarchie qui avait osé se servir de lui et l'insulter, et, suivi avec servilité par les plus hautains et les plus timides d'entre ses membres, au milieu du ravissement frénétique du pays, il écrasa du pied la tête de l'antique serpent.

Parmi les partisans whigs de M. Burke lors de cette mémorable défection, parmi les Devonshire, les Portland, les Spencer et les Fitzwilliam, figurait lord Marney, que les whigs ne voulaient pas faire duc. Devait-il avoir plus de chance sous M. Pitt?

Hélas! non. Les ministères se renouvelèrent, les événements se mul-

tiplièrent, et les armes du noble lord restèrent privées de la couronne ducale. Nommé à un emploi élevé dans la maison du roi, sous le ministère du duc de Wellington, et conservant toujours l'espoir d'atteindre, à l'aide de son parti, le but héréditaire de sa famille, la mort le frappa avant que cette foi robuste n'eût été ébranlée, alors qu'il rendait une sorte de culte au duc, et qu'il croyait entrevoir l'aurore du jour où lui-même ornerait son front des feuilles de fraisier. En expirant ses lèvres balbutiaient encore le nom de ce titre tant désiré.

IV

Le lendemain des courses de Derby, Egremont racontait à sa mère, en déjeunant, quelques-unes des circonstances du grand événement de la veille, quand lady Marney l'interrompit tout à coup.

« Mon cher Charles, dit-elle, oublions votre méchant cheval. Je vous ai écrit deux mots ce matin, parce que je désirais absolument vous parler avant que vous ne sortiez. Les affaires.... (et ici lady Marney jeta un regard autour d'elle pour voir si nulle oreille indiscrète ne pouvait pénétrer les secrets de l'Etat), les affaires sont dans une situation critique.

— Je ne le sais que trop, » pensa Egremont, qui voyait se dresser entre lui et sa mère l'horrible fantôme de l'échéance. Mais, ne sachant pas précisément où elle voulait en venir, il se contenta de boire une petite gorgée de thé, et dit avec simplicité : « Pourquoi donc ?

— Nous aurons une dissolution.

— Vraiment ! Est-ce que nous arrivons ? »

Lady Marney secoua la tête.

« Les hommes d'aujourd'hui n'augmenteront pas leur majorité, dit Egremont.

— J'espère que non.

— Mais vous aviez toujours dit que nous arriverions avec les élections générales, quels que fussent ceux qui dissoudraient la Chambre.

— Oui, en ayant la cour pour nous, répondit tristement lady Marney.

— Comment ! le roi a-t-il changé ? Je pensais que tout allait bien de ce côté ?

— Tout allait bien ; ces hommes eussent été mis de nouveau à la porte, pourvu qu'il eût vécu trois mois de plus.

— Vécu ? s'écria Egremont.

— Oui, reprit sa mère, le roi se meurt. »

Egremont se renversa sur sa chaise en poussant une exclamation.

« Il peut vivre encore un mois ; il ne vivra pas deux. C'est un secret profond, connu seulement de quatre personnes, et je vous en fais part, mon cher Charles, avec cette confiance illimitée qui, je l'espère, exis-

tera toujours entre nous. Cet événement peut avoir une grande influence sur votre carrière.

— Comment cela, chère mère?

— Nous étions convenus, avec M. Tadpole, que vous vous présenteriez pour le vieux bourg. Le succès était certain, selon moi, aux élections générales, appuyé par le gouvernement. Dans les circonstances actuelles la lutte sera plus rude ; pourtant j'espère que nous en sortirons victorieux, et ce sera un beau jour pour moi que celui où nous rentrerons dans nos droits et où je vous verrai au Parlement, mon fils.

— Certainement, chère mère, j'aimerais beaucoup entrer au Parlement et représenter surtout le vieux bourg; mais je crains que la lutte ne soit très-coûteuse.

— Sans doute elle le sera. Nous aurons quelque rustre de la classe moyenne, un chaudronnier, un tailleur, avec sa bourse bien garnie, prêchant la réforme et pratiquant la corruption, précisément comme firent les libéraux sous Walpole ; la corruption était inconnue du temps des Stuarts. Mais les listes sont excellentes, à ce que dit M. Tadpole, et un jeune candidat avec un vieux nom flattera infailliblement les électeurs. (Ici lady Marney sourit.) D'ailleurs j'irai moi-même sur les lieux pour tout arranger, et nous ferons ce que nous pourrons.

— Je compte beaucoup sur vous, chère mère; cependant il n'en est pas moins vrai que les espèces sonnantes....

— Sont essentielles, je le sais; mais Marney y pourvoira sans aucun doute. C'est le moins qu'il puisse faire pour regagner l'influence de la famille et nous aider à redresser la tête. Je lui écrirai dès que je saurai à quoi m'en tenir; peut-être serait-il bon que vous en fassiez autant, Charles.

— Vous savez que je n'ai pas vu mon frère depuis deux ans, et que nous ne nous sommes pas quittés dans les meilleurs termes...

— Mais tout cela est oublié.

— Grâces à vos bons offices, chère mère ; vous êtes toujours notre providence. Et pourtant, continua Egremont après une pause, je ne me sens pas très-disposé à écrire à Marney, particulièrement pour en réclamer une faveur.

— Eh bien, je le ferai, moi. D'ailleurs je ne regarde pas cela comme une faveur. Peut-être vaudrait-il mieux que vous le voyiez d'abord. Je ne puis comprendre pourquoi il reste ainsi claquemuré à l'Abbaye. C'est un séjour qui m'a paru bien triste autrefois. J'aurais désiré que vous y allassiez, Charles, quand même ce n'eût été que pour quelques jours.

— Mais je n'y ai pas été, chère mère, et je ne puis le faire maintenant. Je m'en rapporterai à vous. Seulement, êtes-vous tout à fait sûre que le roi se meurt?

— Je vous répète que le fait est certain, répondit lady Marney en

baissant la voix, mais pourtant d'un ton décidé ; certain, certain, certain. Mes autorités sont incontestables. Ne cessez pas d'être sur vos gardes pour quelque considération que ce soit. Surtout que rien ne transpire de ce que je viens de vous dire. »

A ce moment un domestique entra et remit un billet à lady Marney, qui le lut avec un sourire ironique. Il était de lady Saint-Julians, et contenait ce qui suit :

« Très-confidentiel.

« Très-chère lady Marney,

« C'est un faux bruit : il est malade, mais pas dangereusement ; la fièvre estivale, rien de plus. Il l'a ordinairement, vous savez. Je vous dirai où j'ai puisé ce renseignement quand nous nous verrons ; je n'ose pas l'écrire. Ceci vous satisfera. Je continue à organiser mon quadrille.

« Toute à vous très-affectueusement.

« A. S.-J. »

« Pauvre femme ! elle se trompe toujours, dit lady Marney en donnant le billet à Egremont. Son quadrille n'aura jamais lieu, et c'est vraiment dommage, car il devait se composer seulement de nos plus jolies danseuses et de fils aînés. Il faut que je lui réponde une ligne, je suppose. »

Elle écrivit :

« Très-chère lady Saint-Julians,

« Combien vous êtes bonne de m'écrire pour me communiquer de si consolantes nouvelles. Je ne doute pas que vos prévisions ne soient justes, elles le sont toujours. Je sais qu'il a eu la fièvre l'année dernière. Voilà qui est heureux pour votre quadrille ; comme il sera charmant ! Faites-moi savoir si vous apprenez quelque chose encore de votre source mystérieuse.

« Votre bien affectionnée.

« C. M. »

V

Lord Marney avait laissé plusieurs enfants. Le fils aîné, héritier des biens et du titre de la famille, était de cinq ans plus âgé que le fils cadet, Charles, qui, à la mort de son père, se trouvait à Christchurch, et entrait précisément dans la dernière année de sa minorité. Quand il fut majeur, il reçut la somme de 15,000 livres pour sa part ; un tiers en avait déjà été dépensé à l'avance.

Egremont, élevé dans toutes les jouissances que le luxe, l'élégance et la richesse peuvent procurer, était le favori de ses parents, qui riva-

lisaient de tendresse et d'indulgence envers lui. Toutes ses fautes étaient pardonnées, tous ses caprices satisfaits. Il montait les chevaux qui lui plaisaient, et, s'il leur cassait les jambes, on traitait de légèreté ce qui, chez un autre, eût été considéré comme un tort grave. Grâce à cette indulgence illimitée, il aurait pu facilement devenir égoïste et volontaire; il n'en fut rien : la nature l'avait doué d'un esprit généreux et d'un cœur tendre; ces qualités lui restèrent, bien que voilées par une susceptibilité dangereuse, qui le rendait le jouet de la première impulsion, et semblait défier les années mêmes de lui donner de la prudence. Le ton dominant d'Eton, au temps d'Egremont, n'avait pas le caractère élevé que nous lui voyons aujourd'hui. On était à la veille du grand changement qui, quel qu'en fût le but, ou quels qu'en aient été les résultats immédiats, donna du moins le premier coup à la prétendue aristocratie de ce pays. Tout alors était brillant et parfumé : pas un nuage ne venait troubler la splendeur de l'horizon; le monde n'appartenait pas seulement au petit nombre, mais au très-petit nombre. On aurait presque pu compter sur les doigts les heureuses familles auxquelles il était possible de tout faire et de tout avoir. A cette époque, l'idée qu'un écolier se formait de l'Eglise, c'était celle d'un gros bénéfice, et de l'Etat, un bourg pourri. Posséder sans rien faire, tel était, dans la pensée du jeune homme, l'idéal de la carrière virile.

Ni la position ni le tempérament d'Egremont ne le rendaient propre à faire exception à cette règle. Il suivait le courant avec gaîté et sécurité. Aimé au collége, idolâtré de ses parents, le présent ne lui apportait aucun souci, et l'avenir lui assurait une place au Parlement, avec un poste brillant à la cour, comme conséquence légitime. La jouissance, et non l'ambition, semblait le principe de sa vie. La perspective d'une mitre, la certitude d'une riche promotion ne pouvaient compenser à ses yeux l'abnégation qui, jusqu'à un certain point, était exigée du prêtre, même en ces jours de servilité honteuse de l'Eglise envers l'Etat. Il laissa les colonies à ses jeunes frères, se bornant, quant à lui, à souhaiter un régiment caserné dans le parc de Londres et quelques visites à Windsor pour égayer son service. Mais il avait encore le temps d'y penser. Ne devait-il pas mettre à profit le séjour d'Oxford, comme il avait fait celui d'Eton? Ici la pension que lui servit son père fut prodigieuse, et pourtant sa mère crut devoir y suppléer par des sommes prélevées sur sa toilette. Tandis qu'il faisait ses études en chassant et en ramant, en montant à cheval et en conduisant des *tandems*, compromettant sa jeunesse et son énergie dans l'intempérance des banquets et la vulgaire imitation des plaisirs de Londres, le gouvernement, qu'on avait cru éternel, craqua tout d'un coup.

L'Acte de Réforme n'a pas mis l'administration de nos affaires dans des mains plus habiles que celles qui les dirigeaient auparavant; car, avant qu'il en fût question, les membres les plus influents du cabinet

actuel, à quelques exceptions près, étaient déjà ministres. Ce mémorable statut n'a pas non plus produit un Parlement d'une réputation supérieure, sous le rapport de l'habileté politique, de l'éloquence populaire et de la considération nationale, à ceux qui résultaient de l'ancienne organisation. Au contraire.... Mais s'il ne nous a pas donné d'administrateurs plus capables ou un sénat plus illustre, peut-être a-t-il exercé sur le pays en général une action bienfaisante? A-t-il élevé le niveau de l'esprit public? A-t-il dirigé les facultés populaires vers de nobles buts, et réclamé le respect et la confiance du peuple pour une organisation meilleure que celle qui prévaut dans le pays, à son grand préjudice, depuis la fatale introduction du système financier hollandais? Qui oserait l'affirmer? Acquérir, accumuler, tromper en vertu de quelques phrases philosophiques, construire une utopie avec les mots sonores de *richesse* et de *travail*, tel a été, depuis douze ans, le soin incessant de l'Angleterre affranchie, jusqu'à ce qu'enfin les cris d'une multitude aux abois soient venus la surprendre au milieu de cette lutte acharnée.

Devons-nous donc en conclure que le seul résultat de l'Acte de Réforme ait été de créer, dans le pays, un de ces intérêts de classes que nous accusons si hautement de mettre obstacle à l'amélioration générale? Non pas précisément. L'influence indirecte de l'Acte de Réforme ne manque pas d'importance, et pourrait peut-être amener d'immenses conséquences. Il a forcé les hommes à penser; il a agrandi l'horizon de l'expérience politique; il a accoutumé l'esprit public à s'arrêter davantage sur les circonstances de l'histoire nationale, à pénétrer dans quelques anomalies sociales, qui, après tout, ne sont pas aussi anciennes que bien des gens le croyaient, et dont l'origine est fort différente de celle qu'on leur attribuait. Insensiblement l'intelligence populaire s'est formée, et peut-être aujourd'hui pourrait-on y faire appel avec quelque chance de succès, si on essayait de dissiper les ombres que pendant près de trois siècles des écrivains partiaux ont pris à tâche de répandre sur notre histoire. Sans ce travail préliminaire, on ne comprendra jamais la situation politique, pas plus qu'on ne pourra remédier au mal social.

Les événements de 1830 ne produisirent aucun changement dans la manière de penser et de vivre de Charles Egremont. Il recevait ses impressions politiques de sa mère, avec laquelle il entretenait un commerce de lettres fort actif. Lady Marney était une *femme d'État* distinguée, comme on disait de lady Carlisle au temps de Charles Ier; grande amie de lady Saint-Julians, et une des admiratrices les plus zélées et les plus ardentes du duc de Wellington. Quand il sortit du ministère, son premier sentiment fut l'étonnement que lui causait l'impertinence des adversaires du héros, non sans mélange de quelque pitié hautaine pour leur folle ambition et leur courte existence. Elle vécut une semaine dans la persuasion délicieuse de voir rappeler Sa Grâce, et elle

disait tout bas, à qui voulait l'entendre, que ces gens-là ne pourraient pas former un cabinet. Quand un bruit de paix, de réforme, de modération commença à circuler, elle sourit amèrement, plaignit le pauvre lord Grey, dont elle avait mieux auguré, et lui donna une année d'existence, ajoutant avec malice, et sous forme de consolation, que ce serait un autre ministère Canning. Enfin le bill de Réforme parut; personne ne rit plus fort que lady Marney, pas même la Chambre des Communes, à laquelle on le présenta.

Le bill fut repoussé, lady Marney donna un grand bal pour célébrer cet heureux événement, et dédommager les boutiquiers de Londres de la perte de leurs franchises. Lady Marney se préparait à reprendre son service à la cour quand, à sa grande surprise, le canon annonça la dissolution du Parlement. Elle devint pâle; elle connaissait trop bien les secrets de Tadpole et de Taper pour s'abuser sur les suites de cette mesure; elle se laissa tomber dans son fauteuil, et accusa lord Grey de trahir son ordre.

Lady Marney, qui, pendant six mois, avait écrit à son fils, à Oxford, les lettres les plus enjouées, tournant en ridicule le cabinet tout entier, lui annonça alors qu'une révolution était inévitable, qu'on allait confisquer les propriétés, que le pauvre roi trompé mettrait sa tête sur le billot, ou serait, pour le moins, renvoyé en Hanovre, et que la noblesse, grande et petite, aussi bien que tous ceux qui possédaient quelque chose, seraient guillotinés sans hésitation.

Soit que ses amis rentrassent au pouvoir, soit que leurs propriétés dussent être confisquées en dernière analyse, la conclusion pratique parut être la même pour Charles Egremont. *Carpe diem.* Il continua donc son genre de vie à Oxford, et fit son entrée dans le monde, en 1833, avec des habitudes de prodigalité extrême; possédant des talents non cultivés, car ses études à Eton n'avaient été que très-superficielles, quelque supériorité dans les exercices du corps, et un extérieur agréable qui lui attirait tout d'abord l'affection. Un physiologiste, il est vrai, aurait pu difficilement décider, à l'inspection de ses traits et de ses manières, quelle carrière il avait parcourue et la cause de l'attachement qu'il inspirait. L'expression ordinaire de son visage était pensive; son front, bien fait, avait une grande distinction; son sourire était aimable, et ses grands yeux bruns brillaient affectueusement. La douceur de sa voix s'harmoniait parfaitement avec l'ensemble de toute sa personne.

Deux années passées au milieu des cercles les plus raffinés de notre société exercèrent une influence favorable sur le ton général d'Egremont et complétèrent son éducation. Il eut le bon sens et le bon goût de ne pas s'abandonner outre mesure à son penchant pour le sport. Il se laissa guider par l'expérience féminine, toujours délicate et sûre; il lui dut des manières plus élégantes et un esprit plus vif. Il avait le bonheur

d'avoir pour mère une femme de sens ; il sut apprécier cet avantage inestimable. Lady Marney connaissait beaucoup le monde, et un peu la nature humaine, dont elle s'imaginait avoir sondé les plus profonds mystères. Elle se piquait d'un grand tact ; elle avait en effet le coup d'œil très-prompt, mais sa vivacité l'emportait et la trahissait parfois. Femme du monde dans toute l'acception du mot, elle n'était pourtant pas dépourvue d'initiative ; son commerce eût été des plus agréables si elle eût moins visé à l'esprit, et son influence en société des plus grandes si elle n'eût pas cherché à la montrer avec trop d'empressement. Néanmoins, belle encore, avec des manières franches et fort distinguées, un esprit vif, une conversation animée, un caractère ardent et une grande position sociale, lady Marney était extrêmement populaire ; ses enfants l'adoraient à juste titre, car elle avait toujours été pour eux une mère tendre et dévouée.

A l'âge de vingt-quatre ans, Egremont devint sérieusement amoureux. Il avait voltigé, comme tant d'autres, de fleurs en fleurs, s'imaginant souvent que la dernière exhalait le parfum le plus suave ; puis il s'était dégoûté. Mais cette fois il était entièrement captivé. La divinité entrait dans le monde, tous en raffolaient. Il se mit sur les rangs de ses adorateurs. Lady Arabella n'était pas seulement belle, elle était spirituelle et charmante. Sa présence exerçait un charme magique, du moins Egremont le pensait ainsi. Elle daignait se montrer satisfaite de lui ; elle le distinguait par l'attention qu'elle en faisait ; leurs noms se trouvaient souvent réunis. Egremont s'abandonna à des rêves flatteurs. Il se prit à regretter de n'avoir pas embrassé une profession, et d'avoir compromis son mince patrimoine ; il songea à l'amour dans une chaumière, et résolut de louer un château ; il projeta de vivre beaucoup chez sa mère, et un peu chez son frère ; il pensa au barreau, à l'Eglise, voire même à la Nouvelle-Zélande. Lui, le favori de la nature et de la mode, il s'apercevait, pour la première fois, d'un certain je ne sais quoi dans sa position qui, en dépit de l'éclat éphémère du présent, pourrait bien rendre son sort amer quand la jeunesse aurait fui et que la société aurait perdu son charme.

Il fut tiré de sa rêverie par un changement pénible dans la conduite de son adorée. La mère de lady Arabella avait pris l'alarme. Elle voulait bien que sa fille fût admirée par des fils cadets, mais seulement à distance. Le nom d'Egremont avait été trop souvent prononcé, il avait même paru mêlé à celui de la jeune héritière dans un journal du dimanche. Il devint nécessaire de prendre des mesures décisives, on le fit. Le même sourire aimable accueillit sa présence, la même bienveillance régna dans leurs conversations, et pourtant il sembla qu'une influence occulte rendît leurs rencontres chaque jour plus rares et les occasions de se parler moins fréquentes. A la fin de la saison, lady Arabella choisit, parmi ses nombreux admirateurs, un jeune pair fort riche et de la

vieille noblesse, circonstance très-agréable à la fiancée, dont le père avait été tout simplement directeur de la Compagnie des Indes.

La passion malheureuse d'Egremont et ses suites humiliantes furent pour lui ce premier choc qui nous frappe à notre entrée dans la vie et nous fait réfléchir. Nous avons tous éprouvé ce désenchantement douloureux, devant lequel l'illusion s'enfuit à jamais, et qui révèle à notre vanité blessée combien nous pouvons et combien nous valons peu. Heureusement ces dures leçons de l'expérience sont réservées à la jeunesse, et, quelque intolérable que soit l'anéantissement de nos plus chères espérances, l'ardeur du jeune âge nous soutient. Notre première déception nous lance ordinairement dans notre premier voyage. Le désappointement exige un changement d'air, le chagrin un changement de lieu. Egremont quitta son pays avec la volonté de n'y jamais rentrer ; il y revint au bout de dix-huit mois d'absence, beaucoup plus sage.

Parti dans une disposition très-sérieuse, et après avoir goûté assez abondamment de tous les plaisirs de la vie, il était passablement préparé à observer et à réfléchir. Les nouveaux objets qui l'entourèrent excitèrent son attention ; il rencontra, et c'est là un des grands avantages des voyages, des hommes remarquables dont la conversation ouvrit son intelligence. Elle en valait la peine. Il sentit naître en lui une énergie dont il ne soupçonnait pas l'existence ; la curiosité éveillée le conduisit à examiner et à lire ; il avait cru son éducation terminée, il découvrit qu'elle n'était même pas commencée, et que, tout en ayant été au collége et à l'Université, il ne savait rien au fond. Comprendre qu'on ne sait rien, c'est un grand pas vers la science. Le système exclusif dans lequel on l'avait élevé commença à crouler devant son esprit émancipé, et la générosité instinctive de son cœur le fit hésiter à reprendre sa vie frivole et inutile, dépourvue à la fois de sentiment et de grandeur.

Au printemps de 1837 Egremont reparut dans les cercles jadis témoins de ses succès et où il avait cru trouver un aliment suffisant à son activité virile. Sa mère, heureuse de le revoir sous son toit, s'efforça de dissiper la froideur qui existait depuis longtemps entre lui et son frère aîné ; ses anciennes connaissances l'accueillirent avec cordialité, et le présentèrent aux nouveaux héros de la mode nés pendant son absence. En apparence, rien n'était changé en lui ; il fréquentait les salons et les clubs, montait à cheval et se montrait à l'Opéra comme avant son départ. Pourtant une circonstance notable séparait le présent du passé : c'était la conscience d'un manque et le besoin d'action qui le tourmentait sans qu'il sût encore comment agir. Peut-être faut-il attribuer à ce besoin de mouvement sa présence aux courses ; cette occupation lui paraissait plus réelle que la vie des salons, avec son affectation, ses idées fausses et ses passions factices. Quelle que fût, du reste, la cause secrète de sa conduite en cette circonstance, il est certain qu'Egremont était vivement intéressé à l'issue de la lutte de Derby ; sans man-

quer d'expérience, il avait ajouté une foi aveugle aux renseignements qu'on lui avait fournis, et la défaite de Caravan lui faisait perdre une somme considérable.

VI

Malgré la confiance de lady Saint-Julians et l'excellente source de ses informations, la santé du roi ne s'améliorait pas. Cependant ce n'était toujours, disait-on, que la fièvre, rien que cela. On avait permis, il est vrai, d'introduire dans le *Court Circular* une petite phrase indiquant que Sa Majesté avait été légèrement indisposée pendant quelques jours; mais on la fit bientôt suivre de l'assurance positive que le projet favori, formé par Sa Majesté, de donner un banquet aux chevaliers des quatre ordres, serait mis immédiatement à exécution. Lady Saint-Julians fut la première informée de cette importante circonstance. Ceci la confirma dans son opinion primitive; elle résolut de poursuivre de plus belle l'organisation de son quadrille.

Egremont, dont les intérêts étaient aussi mis en jeu, fut confondu de cette nouvelle et de la confiance inébranlable de lady Saint-Julians. Il consulta sa mère. Lady Marney secoua la tête.

« Pauvre femme, elle se trompe toujours ! Je sais, continua-t-elle en posant un doigt sur ses lèvres, que le prince Esterhazy a voulu presser sa réception de grand'croix, afin de pouvoir assister à ce banquet, et il lui a été répondu que la santé du roi s'y opposait. Quand une simple investiture est impossible, un banquet des quatre ordres n'est-il pas fort probable? Non, ajouta lady Marney en soupirant ; c'est un grand coup pour nous tous ; mais, il est inutile de se le dissimuler, le pauvre cher roi a fini de régner. »

Environ une semaine après, le premier bulletin parut. De ce moment, la multitude des gobe-mouches ne cessa d'étudier les rapports journaliers avec un profond intérêt, changeant à chaque phrase d'espérance, de spéculations et de projets ; mais pour les initiés il n'y avait plus de doute. Ils savaient que tout était fini, et lady Saint-Julians, abandonnant son quadrille, commença à s'occuper de la nomination de ses fils à la Chambre.

« Quel bonheur d'avoir une mère habile ! » s'écria Egremont en parcourant le compte-rendu de son agent pour les élections.

Lady Marney, instruite à temps de la catastrophe prochaine, profitait de tous les avantages de sa position. Elle jouissait de rencontrer lady Saint-Julians courant par la ville, se faisant arrêter aux clubs, recevant et expédiant de nombreuses dépêches, arrangeant d'ingénieuses mais vaines combinaisons au moyen desquelles un de ses fils devait se liguer avec quelque riche parvenu, afin de ne point payer les dépenses et d'arriver le premier. Pendant tout ce temps, lady Marney, calme et sereine, avait le plaisir de dire à lady Saint-Julians :

« Combien je suis satisfaite que Charles se soit déterminé pour son comté ! Du reste, c'était une affaire arrangée depuis plusieurs semaines ; car, vous le savez, continuait-elle avec sa plus douce voix et son plus aimable sourire, je n'ai jamais cru à cette fièvre. »

Cependant l'événement imminent changeait l'aspect entier du monde politique. Le roi mourant avant la clôture des nouvelles listes infligeait aux prétendus tories le plus rude échec qu'ils eussent souffert depuis le jour où, montant dans un fiacre, il était allé, en 1831, dissoudre le Parlement. Les Tadpole et les Taper avaient calculé que sir Robert Peel, en prononçant la dissolution des Chambres après la formation des listes de 1837, obtiendrait une majorité positive peu considérable, mais suffisante et susceptible d'être dirigée : vingt ou vingt-cinq voix environ qui consentiraient à sauver l'Etat, moyennant la perspective de quelques créations de pairs, d'une demi-douzaine de baronnies, les faveurs d'usage pour leurs mandataires et des bals à la cour pour leurs femmes. O Angleterre ! ancien et glorieux pays, tes destinées sont vraiment étranges ! La sagesse des Saxons, la valeur des Normands, l'habileté des Tudors, les sympathies nationales des Stuarts, l'énergie des derniers Guelfes luttant pour leur souveraineté enchaînée, voilà les hautes qualités qui, pendant mille ans, ont assuré ton développement national ; et maintenant tout se résume dans le gouvernement replâtré de quelques agioteurs anonymes ! Les Trente d'Athènes étaient tyrans, mais du moins on les connaissait. Aujourd'hui la majorité obscure qui gouverne le pays est aussi mystérieuse qu'un conclave vénitien. Et pourtant tout dépend de ces voix secrètes. Essayez de prendre ou d'empêcher une de ces grandes mesures destinées à peser sur le sort de millions d'individus nés ou à naître, et capables de changer le caractère du peuple, telle, par exemple, que l'organisation d'un système d'éducation nationale : le ministre devra partager le butin entre la majorité illettrée, l'écume qui flotte à la surface d'un parti, ou faire espérer des honneurs honorables seulement à la condition d'être la récompense des vertus et des services, la distinction du mérite et du génie, mais qui cessent de l'être en devenant le prix d'un ignoble marché. Il est impossible que le pouvoir des Trente subsiste longtemps dans un siècle investigateur et agité comme le nôtre. Un semblable système peut convenir aux intérêts et au pouvoir périodique et changeant d'une oligarchie ; il ne peut durer qu'avec l'asservissement du souverain et la dégradation de la multitude ; il ne saurait convenir à une époque toute prête à proclamer que le pouvoir et le peuple sont tous deux divins.

« Le roi ne vivra pas dix jours, dit d'un air triomphant un futur ministre des finances à M. Taper en le rencontrant dans Pall-Mall. Vous voici dehors.

— Ne vous réjouissez pas tant, répondit le désespéré Taper ; parce

que nous sommes dehors , il ne s'ensuit pas que vous soyez dedans.

— Comment? que voulez-vous dire?

— Il y a quelqu'un dans le monde qui s'appelle lord Durham, dit M. Taper solennellement.

— Bah!...

— Vous pouvez dire bah! tant que vous voudrez; mais, si nous avons un gouvernement radical, comme je l'espère et comme je le crois, vous ne pourrez pas remonter le courant aussi facilement qu'en 1831; et quant à nous, placés entre la question de l'Eglise, celle des blés et la reine douairière, nous pourrions bien avoir tout autant de chance dans le pays que d'autres.

— Je vais appuyer Melbourne maintenant.

— Lord Durham a dîné à Kensington jeudi, et il n'y avait pas un seul whig.

— Durham parle très-agréablement à table, mais il n'a pas d'influence réelle. Quand nous aurons un prince de Galles, lord Melbourne se propose de le nommer gouverneur; cela le rendra tranquille.

— Eh bien, qui l'aurait cru? dit M. Tadpole en les abordant; on dit qu'il se remet.

— Ne vous en flattez pas, dit le whig.

— Enfin nous verrons ce qu'ils diront aux élections, dit M. Tadpole d'un air délibéré.

— Qui donc a peur? demanda le futur ministre. Non, non, mon cher, vous êtes mort! Le prix vaut bien la peine d'être disputé, et ne vous imaginez pas que nous perdions la course faute de payer les jockeys. Tous vos contes de listes ne serviront à rien sous un nouveau règne. Nos grands hommes se proposent de sortir de leur coque, ne vous y trompez pas. Nous avons pour nous Croucher; nous dénoncerons la corruption par tout le royaume, et, s'il le faut, nous jurerons, jusqu'à en devenir bleus, que le roi de Hanovre conspire pour détrôner la jeune reine. »

A ces mots le futur ministre triomphant souhaita le bonjour au digne pair.

« Il est certain qu'ils ont beaucoup de chance, dit Taper tristement.

— Après tout, la formation des listes pourrait être meilleure; néanmoins elle est très-bonne, » répondit Tadpole.

Les bulletins journaliers devenaient de plus en plus significatifs; il était évident que la crise approchait. La dissolution du Parlement en tout temps produit une vive excitation; mais, combinée avec un nouveau règne, elle enflamme les passions de toutes les classes de la nation. Les pauvres mêmes commencent à espérer; l'ancienne croyance en la puissance royale se réveille, et la multitude souffrante se prend à penser qu'elle pourra s'exercer en sa faveur. Quant à l'aristocratie, un nouveau règne l'agite tout entière. Une éblouissante vision lui montre

titres, décorations, rubans, faveurs et places à la cour. Pour les uns, c'est cette occasion de se distinguer jusqu'alors vainement attendue; pour les autres, c'est la planche de salut qui les sauve d'une ruine imminente. Des milliers d'individus espèrent entrer au Parlement; d'autres redoutent d'en sortir. Quel changement étourdissant! Quitter le parc de Saint-James pour la jetée de Boulogne! partir pour Sidney en sortant de dîner chez Brookes ou de souper chez Crockford!

Le temps est venu de faire valoir ses droits pour quiconque croit en avoir. Ici se présente la masse de ceux qui n'ont jamais écrit pour leur parti, ni parlé pour leur parti, ni rien donné à leur parti, mais qui allèguent leurs droits à quelque chose, à une place, ou tout au moins à des dignités... Rien n'est tel que de demander, excepté refuser.

Silence! le glas funèbre retentit! Tout est terminé! La grosse cloche de la cathédrale annonce la mort d'un fils de George III, le dernier qui probablement soit appelé à régner. Il était bon; manquant plutôt de culture que de talent, il possédait le sentiment du devoir, et comprenait à peu près ce que devrait être un monarque anglais. Paix à sa mémoire! Une autre scène nous réclame.

Dans un palais situé au milieu des jardins, non dans une demeure orgueilleuse, fière de sa renommée, mais assombrie par la violence des siècles; non dans un séjour royal, éclatant de splendeur, mais souillé par les intrigues des cours et des factions; dans un palais entouré de jardins, aimable séjour de la jeunesse, de l'innocence et de la beauté, une voix a retenti; elle annonce à la jeune vierge qu'il lui faut monter sur un trône.

Pour la première fois le conseil est mandé dans sa retraite. Là s'assemblent les prélats, les capitaines et les hommes considérables du royaume : le prêtre qui console, le héros couvert de lauriers, le politique habile à décider du sort des empires; hommes blanchis par les soucis, la gloire et les années; interprètes des divins mystères, intrépides au combat, ardents dans les luttes parlementaires, maîtres de mille vassaux et chefs de provinces, pourtant pas un dont le cœur ne batte en ce moment à l'attente de la jeune fille qui va porter la couronne.

Un léger murmure parcourt l'assemblée au milieu des ondulations d'une mer de plumes, de velours et de pierreries; c'est celui des conversations à demi-voix par lesquelles tous s'efforcent de cacher le trouble de leur âme. Chut! les portes s'ouvrent! Elle vient. Le silence règne, profond comme celui de la forêt à l'heure de midi. Un moment accompagnée par sa mère et par les dames de sa cour, qui saluent et se retirent, Victoria monte sur son trône, seule pour la première fois au milieu d'une assemblée d'hommes.

D'une voix douce et pénétrante, avec un visage calme qui indique

plutôt le sens absorbant d'un auguste devoir qu'une absence d'émotion, la reine annonce son accession au trône de ses ancêtres, et son humble espérance que la Providence divine lui permettra de s'acquitter dignement d'une si noble charge.

Les prélats, les capitaines, les principaux de son royaume s'avancent alors au pied du trône ; ils s'agenouillent et prêtent serment de fidélité et de suprématie.

Fidélité à celle qui règne sur une terre que le grand Macédonien n'a pu conquérir, et sur un continent que le grand Colomb lui-même n'a pas rêvé ! à la reine de toutes les mers et de nations situées dans toutes les zones !

Mais ce n'est pas de cela que je veux parler ; c'est d'une nation placée plus près d'elle, et qui à ce moment la regarde avec anxiété, avec affection, peut-être avec espérance. Belle et sereine, elle a le sang et la beauté saxonne. Aura-t-elle la gloire de soulager des millions d'êtres souffrants ? Et cette blanche main, si bien faite pour inspirer les troubadours et armer des chevaliers, rompra-t-elle les dernières chaînes des Saxons esclaves ?

D'ISRAELI.

(*La suite au prochain numéro.*)

REVUE POLITIQUE.

Paris, 9 juin 1845.

Nos prévisions se sont réalisées. Les évêques d'Irlande n'ont pas accepté sans réserve le bill des trois colléges. Tout en rendant grâces et justice au ministère Peel pour ses intentions plus équitables envers les catholiques, ils ont mis à leur adhésion des conditions sérieuses et prévoyantes. Pour défendre les croyances de l'Eglise catholique contre les périls d'indifférence religieuse légale cachés dans le bill, et pour garantir le cœur et l'intelligence de la jeunesse contre les envahissements suspects d'une éducation purement laïque, ils demandent que l'enseignement des sciences qui touchent de plus près à la foi religieuse soit confié à des professeurs catholiques ; ils demandent une part dans la nomination et l'inspection de ces professeurs ; ils veulent enfin que, dans chacun des trois colléges, il y ait un chapelain catholique nommé par l'évêque et révocable par lui. On ne peut se dissimuler que cette opposition de l'épiscopat irlandais, toute modérée et toute motivée qu'elle soit, rend plus graves les difficultés élevées jusqu'ici contre le bill par les adversaires de la mesure. Les organes de l'*église établie* se prévaudront avec force contre le premier ministre des exigences et de la résistance des évêques d'Irlande. Dans les bouches anglicanes, ces réclamations pleines de ménagements deviendront des menaces ; les réserves se changeront presque en ingratitude ; ce qui n'est que le légitime exercice d'un droit et l'accomplissement d'un devoir se métamorphosera, aux yeux d'intolérants ennemis, en un système calculé d'opposition ambitieuse. Mais ces objections, qui pourront diminuer la majorité définitive promise au bill, n'arrêtent point le ministère. Sir Robert Peel persévère, avec d'autant plus de confiance qu'il vient de faire rejeter, à une grande majorité, une motion nouvelle de lord Russell, pour l'amélioration de la situation des classes pauvres. Seulement, pour calmer les apparentes frayeurs de l'anglicanisme, et neutraliser des oppositions nouvelles, en même temps

que pour demeurer fidèle à son système de prépondérance civile et gouvernementale, âme secrète de la mesure proposée, le premier ministre a déclaré officiellement qu'il ne ferait aucune concession sur la nomination des professeurs des trois colléges, nomination entièrement réservée au gouvernement. Cette déclaration restreinte suppose-t-elle, du moins, qu'il serait disposé à concéder aux évêques catholiques quelques modifications de moindre importance? Quoi qu'il arrive, le succès du bill semble certain. Mais son exécution et sa portée politique demeurent entre les mains des catholiques et de l'épiscopat. C'est à eux de veiller et de séparer le progrès du danger.

De plus tristes nouvelles sont arrivées de Syrie. Les chrétiens, nos frères, y sont en proie à de nouveaux désastres. Les luttes acharnées des Druses et des Maronites ont encore une fois mis en feu le Liban. On suppose toujours que les faveurs secrètes de l'autorité musulmane sont pour les Druses. On va jusqu'à soupçonner l'Angleterre de ne point protéger équitablement la cause des Maronites. On s'étonne avec douleur que le nom français, invoqué avec tant de confiance et d'illusions encore au milieu des montagnes chrétiennes de la Syrie, n'ait pas la force d'intervenir avec plus d'efficacité au milieu de ces déplorables et sanglants conflits. On se rappelle avec amertume que la France, malgré les nobles protestations de sa tribune, n'a pas su garder ou reprendre, à l'égard des populations chrétiennes d'Orient, le rôle de protection naturelle que devraient lui imposer, à défaut de l'humanité et de la politique seules, la fraternité des croyances et d'héréditaires souvenirs. Ce n'est pas seulement en Syrie que l'ascendant du protectorat français aurait à se réveiller et à s'interposer dignement entre des haines et des vengeances horribles; ce n'est pas seulement l'émir Beschir qu'il serait bon de rendre aux chrétiens du Liban : dans les autres provinces sujettes de l'empire ottoman, une grande partie des populations est chrétienne; il faut que ces populations, qui croient en Jésus-Christ, s'accoutument aussi à croire à la France au milieu des immanquables et prochaines secousses de l'avenir. Dans la décomposition inévitable, si lente qu'elle soit, de la civilisation musulmane, la place de la France est marquée, et particulièrement dans les provinces européennes sur qui pèse encore le joug du sultan. Elle ne doit pas laisser le champ libre, avec une indifférence coupable et une honteuse faiblesse, au prosélytisme ambitieux et autocratique de l'Eglise grecque incarné dans la Russie, et à l'immense réseau étendu sur tout l'univers par l'ambition souverainement rusée et commerciale de la diplomatie anglaise; et nous ne pouvons croire que la loyauté des sentiments français, et la conscience de notre volonté et de notre équité, manifestées avec suite, avec prudence, mais avec fermeté, ne parviendraient pas à nous rendre, en quelques années, l'incontestable influence qui appartient toujours à une puissance forte et sincèrement médiatrice.

Nous n'irons pas jusqu'à dire que les Etats européens, nos rivaux, et la Porte elle-même voient de gaîté de cœur couler le sang des Druses ou des Maronites ; tous les ambassadeurs viennent de réclamer de concert contre de telles horreurs. Quelles que puissent être les secrètes préférences pour l'une ou l'autre cause, le sang des peuples crie trop haut de nos jours pour que les gouvernements le laissent longtemps et impunément couler. Mais il y va de l'honneur européen de ne plus souffrir sous ses yeux et de prévenir des massacres périodiques dignes des temps barbares. Si l'on n'imposait pas une fin prompte et sûre à de si cruelles et si perpétuelles représailles, la honte en retomberait tout entière sur les puissances qui, au mépris des résistances et de l'alliance françaises, se sont entendues pour briser violemment en Syrie le pouvoir de Méhémet-Aly, qui du moins faisait trêve, en ces tristes contrées, aux meurtres et à l'incendie.

Bien qu'il soit permis à des cœurs français, et à des ressentiments trop prochains encore, de douter un peu de la foi britannique, nous aimons à espérer toujours que, dans les affaires de Syrie, comme dans celles de Grèce, on écoutera enfin les inspirations d'une généreuse politique. Pourraient-elles demeurer vaines les paroles humaines et conciliantes prononcées devant le Parlement anglais par lord Aberdeen, à l'occasion des dernières inquiétudes qui ont ému le royaume d'Othon et la Porte, et dont nous avons, l'autre jour, caractérisé les causes et la portée ? Une crainte reste pourtant : c'est que la diplomatie de l'Angleterre, selon sa coutume, n'agisse autrement que ne parlent ses ministres à la tribune, et que ses représentants, comme déjà on les en accuse, n'ébranlent à Athènes le ministère Coletti, et ne trahissent à Constantinople la cause des chrétiens de Syrie, tandis que les déclarations officielles des ministres de Londres semblent pleines de réserve et de bon vouloir ; à l'inverse de ce que nous ont montré plusieurs de nos hommes d'Etat, qui, réservant pour les deux Chambres toute la fierté d'un langage national, et faisant sonner bien haut devant le Parlement la dignité de la France, gardent toute leur humilité naturelle pour les transactions diplomatiques. Aussi qu'arrive-t-il ? Le ministère anglais ne désavoue point ses agents, alors même que leur esprit de nationalité les a emportés au delà des intentions ministérielles. L'autorité française soutient-elle toujours ses représentants, alors qu'ils paraissent s'être conformés, dans leur patriotisme, aux retentissantes ébullitions de nos discussions ministérielles et parlementaires ?

Des faits qui nous touchent de plus près encore ont un peu réveillé nos esprits politiques, tout prêts à s'endormir sous ce que des méchants ont appelé *l'éloquence intérimaire* de M. Duchâtel. Le bruit s'est répandu à la fois que les Kabyles et Abd-el-Kader menaçaient sérieusement le repos de nos possessions algériennes, et que l'empereur de Maroc refusait de ratifier le traité négocié par M. Delarue. Ces exagéra-

tions de la renommée, où l'on voyait déjà mêlée la main adverse de l'Angleterre, ont redonné de l'intérêt et de l'animation à la discussion sur les *crédits supplémentaires de l'Algérie*. On ne parlait plus que des nécessités d'une grande et nouvelle expédition contre les Kabyles, et peut-être contre le Maroc. Nos belliqueux députés étaient tout disposés, dans leur élan, à donner à l'épée du président du conseil, comme à celle du maréchal Bugeaud, un *blanc-seing* militaire, aussi étendu au moins que le *blanc-seing* administratif accordé naguère d'enthousiasme à M. Martin contre quelques révérends Pères. Heureusement les choses étaient moins urgentes, et M. Soult a pu être moins belliqueux que nos députés. La Kabylie ne tient pas Alger en échec. S'il peut être nécessaire de porter un coup important aux tribus des montagnes, ce ne sera pas, du moins, un combat duquel doive dépendre le salut de notre colonie. Il semble que le traité de Lalla-Maghrenia doive encore être ratifié par Sa Majesté marocaine, en ce qui concerne du moins la question des frontières, et que la partie commerciale du traité soit seule véritablement en péril. Nous pouvons donc nous rassurer ; le général Delarue n'aura pas le sort de M. Dupetit-Thouars. L'armée française n'ira point bombarder Maroc et recommencer Isly et Mogador. Il serait malheureux, cependant, que tous nos arrangements avec l'empereur de Maroc se réduisissent à une stérile délimitation de frontières, qui nous importe presque aussi peu qu'à l'Angleterre, et qui, par cela même, n'offre guères de difficulté vraiment sérieuse ; et que les négociations demeurassent vaines précisément dans les points qui nous touchent le plus, c'est-à-dire pour l'éloignement d'Abd-el-Kader, et pour la question commerciale, où les intérêts anglais se trouvent en travers des nôtres. Mais, sans rien condamner ou absoudre, imitons, sur des négociations encore pendantes, le langage silencieux et discret de M. Duchâtel, à qui les paroles pressantes de M. Gustave de Beaumont et celles mêmes de M. Billault n'ont pu faire accepter un débat inopportun, dépourvu d'ailleurs de la plus grande partie de son intérêt par l'absence de la parole de M. Guizot. Bornons-nous à constater que les sympathies de nos Chambres ne sauraient manquer jamais aux nécessités de notre colonie africaine, dont l'avenir civil, agricole et commercial sera puissamment favorisé par le projet de loi qui promet une banque à Alger.

Parlerons-nous encore de la reine Pomaré, cette reine sauvage qui, féconde comme une princesse italienne, écrit à Louis-Philippe de longues lettres comme un méthodiste anglais? Décidément la souveraine de Taïti n'a de goût que pour le méthodisme de la Tamise. Elle refuse de donner audience à l'amiral Hamelin, et de recevoir une lettre du roi des Français, hors de la présence du représentant de l'Angleterre. Nous sommes réduits à relever contre elle le pavillon humilié de notre protectorat, et d'organiser dans ses Etats une souveraineté telle quelle provisoire, puisque l'Angleterre n'a pas voulu que nos ministres vou-

lussent accepter la souveraineté définitive. Nos embarras ne sont pas finis de ce côté, et le budget des affaires étrangères promet nécessairement des explications et de graves digressions taïtiennes.

Un événement d'un autre ordre, l'abdication de don Carlos et le manifeste modéré du prince des Asturies, a donné cours, principalement dans la presse radicale, à des pensées et à des soupçons de plus d'une sorte. Cette abdication s'est compliquée du succès devenu plus incertain des négociations de l'Espagne avec Rome, et d'une prétendue conspiration nouvellement ourdie, assure-t-on, par les ayacuchos, et que le ministère Narvaez s'est cru obligé de prévenir par l'arrestation et la déportation arbitraires de deux rédacteurs de journaux. Cette mesure révolutionnaire, bien que non sanglante, jointe aux résistances de Rome, prépare peut-être de graves embarras au cabinet de Madrid : c'est au moins une funeste coïncidence avec la clôture des Cortès et la promulgation de la constitution nouvelle, qui promet la liberté de la presse. Les esprits se sont émus vivement dans la Péninsule, et cette émotion a retenti dans nos feuilles publiques. Mais avant même que l'Espagne ait pu parler de l'abdication de don Carlos, qu'elle ignorait encore, nos anticatholiques se sont écriés que Rome s'entendait avec don Carlos, avec les Tuileries, avec Victoria, avec Narvaez, avec tout le monde, pour amener le mariage d'Isabelle avec le prince des Asturies, réduire les Espagnols au régime du bon plaisir, et les faire retourner en arrière dans les voies de la contre-révolution. On a été jusqu'à dire que Rome marchandait un concordat et la réconciliation de l'Espagne avec l'Eglise au prix d'une nouvelle Restauration, et que Victoria allait entreprendre un voyage dans les cours du Nord, tout exprès pour s'entendre avec elles sur l'union du fils aîné de don Carlos avec la jeune reine de Madrid. On a mêlé avec infamie, à toutes ces impossibilités morales, le nom et les faiblesses de celle qu'on nomme Mme Muños. Il est inutile d'insister sur de telles misères. Tout esprit sensé comprend que Rome doit une protection paternelle aux chrétiens et au clergé d'Espagne ; qu'elle doit stipuler des garanties sérieuses pour l'entretien du culte catholique et la considération des ministres des autels. Les pouvoirs civils ont trop appris au Saint-Siége comment s'exécutent les concordats et comment se font les articles organiques, pour que le souverain Pontife n'ait pas des précautions loyales à prendre contre les incertitudes et les nécessités de l'avenir. Avant de consacrer une révolution ardente qui a confisqué, comme la nôtre, les biens du clergé, et emporté dans le torrent les institutions religieuses, ne convient-il pas de sauvegarder les justes droits et l'honneur de l'Eglise, et de ne les point abandonner à la merci des volontés transitoires d'un ministère ou d'une assemblée délibérante, au milieu surtout de nouveautés politiques bien précaires et bien inconsistantes encore? Voilà tout ce que Rome a fait et tout ce qu'elle a dû faire. Les conditions

du concordat espagnol sont si peu subordonnées au mariage d'Isabelle que le nonce apostolique est, en ce moment même, en route pour Madrid.

Quant aux actes de Bourges, c'est aux Espagnols de les juger. Sans doute en Espagne, dans tous les rangs, dans toutes les opinions peut-être, des hommes de bien et de raison peuvent désirer l'union d'Isabelle avec le prince des Asturies, dans l'espérance que ce mariage politique détruirait en leur germe les divisions qui séparent les deux grands partis de la Péninsule et menacent son repos pour longtemps encore. D'un autre côté, la constitution elle-même, qui défend à la reine de donner sa main aux princes exilés et exclus du trône, et les déclarations officielles et assez récentes de M. Martinez de la Rosa, annoncent hautement les répugnances des esprits constitutionnels et d'une partie de l'Espagne pour une alliance avec la postérité de don Carlos, et forment un grave obstacle à cette grande conciliation des droits et des intérêts. Certes, il serait heureux que les révolutions politiques, qui remuent les nations jusque dans leurs entrailles, pussent finir, comme les anciens romans et les vieilles comédies, par un mariage. Mais il est à craindre que, à l'exemple de nos drames et de nos romans modernes, dont les finales catastrophes sont accoutumées aujourd'hui à toute autre chose qu'à un dénoûment conjugal, les bouleversements de l'Espagne ne soient pas destinés à se modérer et à se légitimer par des transactions d'hyménée. Tous les cœurs honnêtes, en Europe, et particulièrement en France, doivent désirer que le gouvernement espagnol, averti par l'expérience des révolutions passées, par notre exemple personnel, par les difficultés mêmes qui l'embarrassent, arrive enfin avec modération à un état régulier, légal, où la liberté s'allie sincèrement à la stabilité. Que le mari de la reine ait ou n'ait pas le nom de roi; qu'il se nomme prince des Asturies, comte de Trapani, duc de Cadix ou Cobourg ; que les jalousies septentrionales ou méridionales, absolutistes ou constitutionnelles des cabinets de l'Europe; que les exigences intérieures de l'Espagne elles-mêmes opposent un infranchissable *veto* à tel ou tel candidat matrimonial, la chose pourra être regrettable ; mais ce qui importe avant tout, c'est qu'un noble pays ne continue pas à être ravagé par la guerre civile, par les passions mauvaises; c'est que la religion chrétienne puisse refleurir en paix sur la terre classique de la foi chrétienne; c'est que la France continue à trouver, en face de l'Europe du Nord, un ami sûr et fidèle dans un peuple, son ami naturel, que rattachent à elle, comme un frère, de longs souvenirs, de longues alliances, sa propre situation géographique et la fraternité nouvelle d'institutions généreuses. Il faut savoir honorer, respecter, conseiller loyalement l'indépendance et la fierté du caractère castillan, et rire de nos grands politiques français qui s'imaginent que tout serait terminé en Espagne s'il pouvait être pris un parti définitif entre le

testament de Ferdinand VII et la postérité masculine de Charles IV.

Ce qui paraît dès à présent certain, c'est que la France et l'Angleterre sont aujourd'hui disposées à donner immédiatement les passeports réclamées par don Carlos. Sir Robert Peel en a fait à la Chambre des Communes la déclaration officielle. On ne voit plus, en effet, quel intérêt politique il y aurait désormais à garder à Bourges le comte de Molina. Ce qui ne paraît pas moins certain, c'est que la presse espagnole s'élève déjà avec une grande vivacité contre les désirs ou les espérances du prince des Asturies; c'est qu'enfin, si nous sommes bien informés, la reine-mère n'a plus sur les événements de la Péninsule la grande influence dont on veut lui faire honneur ou l'accuser.

Laissons nos feuilles radicales divaguer à tout hasard sur des suppositions extrêmes, et fulminer les singularités contradictoires de leurs tendresses ou de leurs aversions révolutionnaires ; ne nous arrêtons maintenant ni à signaler l'habile position de M. Nothomb, qui semble, entre deux partis opposés, devoir sortir vainqueur des prochaines élections de Belgique ; ni à juger le voyage à Varsovie de l'empereur Nicolas, qui veut, dit-on, ravir à la Pologne le Code civil français, seul débris survivant d'une vieille fraternité avec la France, comme il a forcé les Grecs-Unis, par toutes sortes de coactions, de trahir leurs croyances ; ni à constater les embarras politiques de la Suède, dont les quatre ordres, ne pouvant s'entendre pour apporter à leur régime constitutif les améliorations et les modifications devenues nécessaires, sont tout près de remettre enfin, par lassitude, à l'initiative du roi Oscar, le soin grave de réformer profondément la représentation suédoise ; et venons à nos affaires de famille.

La préoccupation capitale, c'est le retour de M. Guizot à la santé et à son portefeuille, et la conclusion définitive du pacte nouveau sur la traite des noirs. Le retour de M. Guizot et le résultat connu de la négociation de M. de Broglie assurent à la fin de la session législative des émotions de tribune qu'il était permis de ne plus espérer. Les feuilles britanniques exagèrent probablement le triomphe remporté par M. Guizot dans la question du *droit de visite*, et l'opposition française s'est trop hâtée de décrier, d'amoindrir l'esprit, les conséquences, et d'attaquer jusqu'au sens des clauses du nouveau traité, en l'isolant des instructions qui l'accompagnent. Cette précipitation peut conduire à l'injustice. Il est sage d'attendre, pour juger s'il rentre bien dans le droit commun inter-national de la liberté des mers, s'il n'impose pas à notre marine une charge trop onéreuse, et s'il nous replace à l'égard de l'Angleterre dans la même situation d'indépendance que les Etats-Unis. Le gouvernement et la presse ne sont pas même d'accord sur la signification littérale du texte. Pour avoir la juste mesure de l'acte, il faut qu'il soit officiellement porté aux Chambres, et éclairé par toutes les

lumières et les explications de la discussion. L'honneur national ne gagne rien à se réjouir que nos ministres aient échoué dans une négociation importante. Il serait temps de s'accoutumer à préférer le bien du pays au mal personnel d'un homme qu'on veut abattre. Ne peut-on pendant quelques jours suspendre son jugement et sa haine? Ne peut-on espérer un moment que l'honorable duc de Broglie a réussi à Londres, sans qu'il en ait rien coûté à notre orgueil, sans que nous ayons été forcés, comme le prix de la concession obtenue par nous, mais non pas achetée, de nous unir à l'Angleterre contre les Etats-Unis, et même contre les intérêts français, sur la question de l'annexion du Texas? Que le succès récemment obtenu soit dû en partie peut-être à l'excès d'anglicanisme du ministère; que le succès ait été provoqué, disons-mieux, contraint par les réclamations des pouvoirs délibérants auxquels le cabinet n'a obéi, même pour vaincre, qu'à son corps défendant : s'il y a véritablement une victoire, il faut s'en féliciter et en profiter. Si même la nomination déjà annoncée de M. Dupetit-Thouars au commandement de la croisière française devenait officielle, il faudrait convenir que le coup serait habile et bien joué.

Mais que du moins le solennel examen de la transaction à laquelle est attaché le nom de M. de Broglie nous soit un avertissement de plus de songer efficacement à l'avenir de nos forces maritimes, dont l'impuissance, rendue plus évidente, pour ainsi dire, par chaque événement, vient encore d'être mise à jour par le rapport de M. Chabaud-Latour, sur le projet de loi relatif aux *fortifications et à la défense de nos côtes.* Il deviendra impossible de nous dissimuler plus longtemps nos grandes misères et notre infériorité radicale, devant les rapides accroissements de la marine à vapeur des Anglais, à la discrétion de laquelle une guerre livrerait impitoyablement nos ports et les côtes de France. Il serait trop tard de s'éveiller au moment du danger.

Une discussion qui a bien quelques rapports d'affinité avec la question du *droit de visite,* la discussion sur *le régime de l'esclavage aux colonies*, a servi à remplir un peu le vide et l'intervalle d'attente laissés dans nos Chambres par la retraite de M. Guizot. Plus d'une voix habile et généreuse s'est fait entendre en faveur de la liberté de toutes les races humaines. Nul orateur, en France, n'eût osé même défendre directement le principe de l'esclavage. Les opinions les plus opposées à l'émancipation immédiate des esclaves coloniaux se bornent à défendre les intérêts des colons contre une crise sociale qui risque de désorganiser le travail dans nos îles. Les opinions les plus favorables au subit affranchissement des esclaves ne vont pas jusqu'à nier la nécessité, ou du moins l'utilité, de mesures prudentes destinées à servir de passage, et comme de transition, aux difficultés et aux périls du régime nouveau, ni jusqu'à contester les justes indemnités dues aux colons qui seront troublés dans la jouissance de leur propriété et dans l'exploitation du sol. Tous aussi se

sont accordés à convenir que l'émancipation était non-seulement un devoir de principe et d'humanité, mais encore une nécessité impérieuse et pressante, en présence des colonies anglaises émancipées, dont l'exemple, la guerre survenant, jetterait infailliblement la révolte et la désorganisation dans nos propres possessions transatlantiques. Tous sont convenus que la mesure urgente, logiquement préliminaire, bien que proposée après coup par le ministère, et votée en second ordre, c'était d'essayer aux colonies une organisation de travail libre, par la main de cultivateurs européens et par celle mieux dirigée des noirs affranchis, afin que, la cessation de l'esclavage arrivant, la terre fût certaine de ne pas rester sans culture. La justice générale est enfin arrivée jusqu'à soupçonner que l'Angleterre, indépendamment de tout intérêt colonial, et des compensations qu'elle trouve pour ses productions exotiques dans son grand empire de l'Inde, pourrait bien encore s'être déterminée, par un principe consciencieux et moral, aux sacrifices imposés par une émancipation générale. Et pourtant, bien que tout le monde fût à peu près d'accord sur ce terrain, cela n'a pas empêché des hommes, qui devaient finir par voter ensemble, de faire une peinture tour à tour idyllique ou infernale du sort des esclaves et de la conduite des colons, selon qu'une description horrible ou pastorale semblait convenir au point de vue des orateurs. La raison dit assez qu'il y a eu exagération des deux parts. Si les colons ne sont pas de vrais mangeurs de chair humaine, ne se plaisant qu'à torturer, fouetter, enchaîner, accabler d'outrages et de privations les esclaves ; si des colons par des traitements pleins de douceur, de complaisance et presque de paternité, et en s'abandonnant aux inspirations naturelles de la mansuétude de l'homme envers l'homme, ont fait oublier quelquefois à l'esclave sa dépendance et se le sont attaché par la fidélité du cœur, il n'en est pas moins vrai que, souvent aussi, l'avarice et la cruauté du colon n'ont connu que les instincts de l'intérêt du maître et l'orgueil de la domination du propriétaire.

D'ailleurs, pour que la question fût jugée dans le fond de l'âme, et surtout de l'âme chrétienne, et pour que le législateur moderne s'honorât, à nos yeux, en faisant disparaître l'une des plus affreuses plaies qui aient déshonoré l'orgueil de l'homme, il suffirait que les abus de la force et de la cupidité sur l'esclave, si rares qu'on les suppose en fait, devinssent possibles en droit, et difficiles à réprimer par la discipline et les connivences coloniales. On est heureux de penser que la voix du Christianisme, à travers les siècles, n'a cessé de s'élever en faveur des esclaves, que la voix du souverain Pontife des chrétiens a protesté, de nos jours encore, pour la cause de l'émancipation des hommes ; et que les remarquables paroles de nos amis, celles de M. Beugnot et de M. de Montalembert, à la Chambre des Pairs, comme celles de M. de Carné, à la Chambre des Députés, n'ont pas manqué

aux vrais et populaires principes de la liberté chrétienne. Il est juste aussi de rendre hommage au digne langage de M. de Tocqueville et de M. Agénor de Gasparin, et de signaler, à cette occasion, l'heureux début de M. de Castellane, qui a su réhabiliter à propos ce que certains journaux ont nommé sa *jeunesse dorée*. Il demeure seulement regrettable que les impitoyables critiques adressées au projet de loi qu'on voulait adopter ait risqué d'en affaiblir l'effet moral. Le pécule légal, le rachat forcé, combiné avec le rachat gouvernemental, le bienfait du mariage et de l'éducation, les affections de la famille, la concession obligatoire en faveur de l'esclave d'un morceau de terre à cultiver, et d'un intervalle de temps consacré à son travail personnel, sont un fructueux acheminement à un meilleur ordre de choses, et une préparation utile à l'émancipation radicale. Mais ce qui, à notre sens, rend plus incomplètes encore les imperfections de la loi nouvelle, c'est la condamnable négligence qu'on a mise jusqu'ici à préparer l'éducation religieuse et morale des esclaves. Rendez l'esprit et le cœur de l'émancipé dignes et capables de se comporter en hommes libres, et vous aurez beaucoup plus avancé la question de l'émancipation et des colonies qu'en réservant encore pendant cinq années au maître le travail de l'émancipé. Au reste, la grande latitude morale et légale, abandonnée au ministère par toutes les opinions, fait peser sur lui, pour le succès de la mesure, une haute responsabilité qu'il doit avoir à cœur de ne pas décliner ou fausser. Mais ce qui surpasse et domine toute autre considération, c'est de ne pas laisser inerte en pratique ce qui a été décrété législativement; c'est de ne pas laisser inexécutables devant les résistances actives ou passives des colons les dispositions adoptées; c'est de ne pas abandonner comme une lettre morte des principes déjà tant de fois éludés par l'intérêt et l'indifférence coloniale; c'est de faire enfin des efforts positifs, persévérants, efficaces, pour remplacer activement la corruption et l'abrutissement des esclaves par les devoirs des unions légitimes et les inspirations des idées morales.

Etrange vicissitude des choses ! la conversion des rentes, qui a déjà tant de fois heurté en vain, mais avec un certain fracas à la porte de nos Chambres législatives; cette conversion qui, au temps de la Restauration, mettait l'auréole de la popularité sur le front de tous ceux qui l'attaquaient et la rejetaient; cette conversion, dont le rejet, en 1844, jeta presque des ovations et des couronnes à la Chambre des Pairs, va maintenant s'éteindre presque sans bruit dans des discussions inaperçues, et mourir chaque année dans nos Chambres presque désertes, froides, inanimées, et vides à la fois d'orateurs et de spectateurs. L'opinion publique ne pense plus à une question qui mettait en feu toutes les passions du pays; et vainement la presse opposante cherche-t-elle à prédire et à grossir un véritable conflit entre les Pairs et les Députés, sur une opération financière : inutiles espérances de

discordes et de bruits ! Quand le moment sera venu, tous les pouvoirs, on peut le présager à coup sûr, accompliront silencieusement un acte dont ils se sont tous autrefois servi pour se précipiter les uns les autres.

Il devient de plus en plus difficile que la conversion soit indéfiniment ajournée. La question légale se fait de jour en jour moins douteuse, à mesure que s'éloignent les considérations morales tirées de la création révolutionnaire du livre de notre dette publique, à mesure que s'éteignent et se remplacent les anciens possesseurs des rentes primitives, et à mesure aussi que les détenteurs actuels sont de plus en plus avertis de leur situation véritable. MM. Beugnot, d'Argout et Passy semblent s'être rendus les meilleurs appréciateurs de l'opinion publique et du droit sur cette matière, où des considérations particulières et privilégiées ne sauraient l'emporter toujours sur l'intérêt du Trésor.

Un succès plus prompt est probablement réservé à la réduction proposée par M. Demesmay sur l'impôt du sel. Cette réduction, entourée d'une faveur toute populaire, parce qu'elle profitera surtout aux classes pauvres, est consentie en principe par le gouvernement lui-même. Il ne s'agit plus que de trouver le moment heureux où les finances publiques pourront se passer de cette partie des recettes ; il est vrai que ces sortes de moments-là n'arrivent jamais, au dire des ministres des finances.

Les *chemins de fer* sont toujours en bonne voie. Après une discussion peu orageuse et une lutte peu sérieuse de gares, d'embranchements et de tracés, les Députés ont voté le chemin de Paris à Lyon et de Lyon à Avignon. Sans compter tous les autres grands chemins déjà présentés, le gouvernement vient de proposer deux nouvelles voies importantes, complément des principales lignes et de notre grand réseau : la voie de fer de Dijon à Mulhouse par Besançon et Montbéliard, et celle de Versailles à Rennes par Chartres. Le chemin de Bordeaux à Cette est attendu prochainement. Il n'y a que le chemin de fer du centre qui se laisse désirer et attarder. Il n'est cependant ni le moins juste ni le moins utile, puisqu'il doit traverser et vivifier des provinces moins favorisées.

On connaît enfin la dernière pièce de la session, celle dont les dimensions gigantesques n'effraient jamais beaucoup nos mandataires, parce qu'elle est pour eux le signal du départ et de la liberté. Le rapport du budget a été déposé par M. Bignon. En y comprenant environ 200 millions de francs de dépenses extraordinaires, le budget total ne s'élève pas à moins de 1,500 millions de francs. Et cette masse énorme, décrite et décomposée en plus de cinq cents pages, n'a pas eu encore, sans qu'il soit besoin de le dire, l'insigne et presque impossible bonheur d'atteindre à cet équilibre toujours promis et toujours éloigné ; à cet équilibre que sollicite l'honorable rapporteur, et que toutes les oppositions réclament de chaque ministère, sans l'espérer elles-mêmes ; sorte d'Eldorado de

nos gouvernements constitutionnels, espèce de terre promise où il ne sera jamais donné à nos ministres de pouvoir entrer ; terre de bénédiction, et véritable paradis terrestre financier, d'où les péchés de nos révolutions et de nos gouvernements nous ont peut-être exilés pour toujours ! Ne nous égarons point, avant le temps, dans les complications d'une œuvre où nous aurons à suivre bientôt nos pouvoirs législatifs.

En attendant que l'énergique parole de M. Guizot, retrempée dans le repos, se retrouve aux prises avec des questions et des passions brûlantes, nous devons aussi différer d'examiner avec détail toutes les difficultés et toutes les gravités d'exécution que présentent les interpellations accueillies contre les ordres monastiques ; on assure, au reste, que cette exécution est renvoyée après la session législative. Nous ne voulons donc ni regretter de nouveau les faiblesses imprévoyantes du pouvoir, ni prévoir l'attitude unanime de Rome, des évêques et du clergé français.

Une consultation officiellement délibérée par les plus honorables jurisconsultes : MM. H. de Vatimesnil, Berryer, Béchard, Mandaroux-Vertamy, Pardessus, Fontaine, J. Gossin, Lauras et H. de Riancey, sur les mesures annoncées contre les associations religieuses ; cette consultation remarquable prévoit, discute et résout d'avance, avec autant de conviction que de logique, les questions juridiques et les embarras multiples soulevés par l'*ordre du jour motivé*. Nous n'avons pas seulement à louer les lumières que cet écrit répand sur des questions bien graves ; nous avons encore à déplorer cette précipitation de mauvaise humeur et de prévention toutes politiques, avec lesquelles la Chambre des Députés, le ministère et la presse se sont jetés dans les menaces d'une exécution exceptionnelle, formidable, arbitraire, dont les dangers et la portée n'ont pas été compris dans toute leur étendue, nous osons le dire, ni par l'opposition qui l'a provoquée et qui la provoque tous les jours encore, ni par le cabinet affaibli qui l'a acceptée avec humilité et résignation, ni par toute administration qui voudra obéir à des mesures acerbes, commandées presque avec colère, et si simples en apparence aux yeux d'une imprévoyante majorité. Des difficultés naîtront des difficultés, alors qu'il s'agira d'accomplir les conséquences d'une sorte d'interprétation législative, rigoureuse, bizarre, donnée isolément par l'un des pouvoirs constitutionnels en l'absence des deux autres, sur une matière où l'intervention de la royauté, de la pairie, et des conflits compliqués entre l'administration et les tribunaux ne peuvent manquer d'être infailliblement provoqués et nécessités. Nous ne sommes plus au temps où le pouvoir royal et les parlements pouvaient à discrétion poursuivre, exiler, proscrire en matière religieuse, sans avoir à en rendre compte à personne ; nous ne sommes plus au temps de révolution et de terreur où les violences administratives contre les choses de la religion composaient une espèce de droit

commun ; nous ne sommes plus même au temps où il suffisait à l'autorité impériale d'envoyer des gendarmes et une voiture à la porte des personnes disgraciées, pour les conduire par de là les frontières de France ou les étouffer dans le silence d'une prison d'Etat. Ce n'est pas de nos jours et sous nos lois nouvelles qu'on pourrait impunément offenser ou compromettre la liberté individuelle du plus obscur citoyen, sans qu'il eût le droit d'élever à l'instant la voix et d'invoquer la protection de la patrie. Mais ce n'est pas moins une triste école de liberté, un bien funeste exemple et un bien affligeant symptôme pour nos mœurs politiques que de voir celui des grands pouvoirs de l'Etat qui est considéré par l'opinion comme le gardien le plus naturel et la sentinelle avancée des franchises nationales, s'unir, par ignorance ou par faiblesse, aux exigeants organes de la presse périodique qui revendiquent avec le plus de faste et d'ostentation les dénominations et les attributs du libéralisme, pour prendre l'initiative d'une sévérité au moins étrange et partiale dans les questions équivoques, pour ne rien dire de plus, d'un droit haineux et restrictif.

La consultation, dont l'importance et l'autorité n'ont pas besoin de nos éloges et de notre recommandation, sera lue et méditée dans toute la France. Elle deviendrait, s'il en était besoin, le point d'appui de la défense commune, et le centre de direction de la résistance légale.

Il est encore permis de signaler aux moins clairvoyants les sentiments véritables, les sentiments profondément hostiles au Catholicisme qui éclatent dans ces hypocrites organes de la presse périodique, qui abondent en respects verbaux et apparents pour les évêques et le clergé, et qui sont fort aises de publier avec empressement l'obscure apostasie d'un obscur vicaire d'une paroisse de province, et la lettre qu'il a écrite, pour notifier et mettre en lumière son abjuration. Il n'est pas dans notre habitude d'attaquer les caractères et de suspecter les consciences. Nous voudrions ne trouver que de la modestie dans l'ex-vicaire de Dijon, qui confie aux journaux sa correspondance avec l'évêque qu'il abandonne, et ne découvrir que de la douleur et de la bonne foi dans les feuilles politiques qui, jusqu'aux *Débats* eux-mêmes, s'empressent d'accorder de la publicité et du bruit à un acte de peu de valeur intrinsèque. Ces symptômes marqués étaient cependant bons à indiquer aux hommes sincères de toutes les opinions, comme aussi il convient de se mettre en garde contre ce mouvement factice, cette mésintelligence sans but et sans réalité, qu'on essaie de feindre, bien plus que d'exciter, entre le clergé secondaire et l'épiscopat.

Si nous avions besoin de consolations, nous nommerions la victoire judiciaire de *l'Univers* contre la plainte de M. Busch ; mais nous avions trop le droit de compter sur la justice des magistrats, dans l'affaire du *Compendium*, pour avoir à nous réjouir ou à nous étonner de la sentence qui vient d'être rendue. Si la cause est déférée aux juges supé-

rieurs, nous avons la ferme confiance que le même acquittement sera prononcé. Ce dont il est juste pourtant de se féliciter, c'est que la lumière de la discussion vienne enfin à pénétrer dans des préjugés vivaces, invétérés, opiniâtrément accueillis et caressés encore par des hommes de bonne foi et d'une certaine éducation, qui ne se sont pas donné la peine de vérifier les préventions aveugles de leur jeunesse et les incroyables ignorances du milieu où ils vivent. C'est ainsi qu'on s'imaginait dans le monde, et jusqu'au sein du barreau et de la magistrature, contre toute vraisemblance, contre toute possibilité morale, que l'adultère, le vol, toutes les turpitudes et toutes les infamies, s'expliquaient, s'excusaient, se justifiaient, s'enseignaient publiquement, sous les yeux des évêques et au sein de leurs séminaires, dans de certains et abominables livres. Nous ne serions pas surpris que M. Busch lui-même, dont la personne a été traitée avec bien des ménagements, se soit engagé d'abord dans sa déplorable voie avec une certaine sincérité, obscurcie au milieu des accusations insensées jetées au Catholicisme par ceux qui l'ont quitté ou qui l'ignorent. A l'audience même du tribunal de Paris, beaucoup d'hommes de loi s'attendaient sérieusement à un tout autre résultat, et comptaient avec une ingénuité sérieuse qu'un grand scandale allait retomber sur l'Eglise. Puis, quand ils ont vu à quoi se réduisaient les choses qu'ils s'étaient figurées si monstrueuses, et une poursuite dont ils s'étaient beaucoup promis, il y en a qui disaient tristement : *C'est un effet manqué*. Et telle est la force d'une hostilité aveugle que, malgré l'évidence et la puissance de la leçon qu'ils viennent de recevoir, plusieurs s'écriaient avec une naïveté presque aussi spirituelle que comique, en maugréant les auteurs du procès intenté à *l'Univers : Les maladroits ! ils ont fait si bien qu'ils ont calomnié les Jésuites*. Mais nous ne sommes pas au bout, et l'action intentée devant les magistrats de l'Alsace, contre M. Busch, par les avocats de Strasbourg, prouvera de plus en plus, nous l'espérons bien, qu'il est possible de calomnier les catholiques et même la Société de Jésus. L'Eglise fuit le scandale ; c'est avec douleur qu'elle voit ses enfants forcés de s'y engager; mais quoi qu'il puisse lui en coûter, mieux vaut encore, si pénible qu'il soit, le grand jour de la controverse religieuse que les ténèbres des accusations calomnieuses et souterraines.

Les évêques et les catholiques de France n'ont jamais eu plus besoin de sagesse et d'union, et ils n'ont jamais été plus réellement unis qu'au moment où nous sommes, et devant les attaques, voilées ou découvertes, de leurs communs ennemis, qui cherchent, comme toujours, à diviser pour régner. Un journal, impuissant et inconnu, pure spéculation industrielle, auquel M. l'archevêque de Paris a cru devoir répondre, n'est pas même un signe quelconque de discorde entre les diverses parties de l'Eglise de France. L'amovibilité des succursalistes est un état de choses consacré par le concordat, et prudemment exécuté depuis

plus de quarante années, sans que rien de grave ait puissamment sollicité un changement légal. Les lumières et la conscience des évêques sont d'ailleurs les meilleurs juges des formes prudentes dont ils pourraient, en se concertant, entourer l'exercice d'un droit juridictionnel qui peut avoir de la gravité, mais qui ne saurait être remué follement et témérairement par la calomnie, l'orgueil et les mauvais prêtres. *Le Constitutionnel* et ses compères se sont donnés là un triste rôle, leur rôle accoutumé, en se faisant les patrons d'une telle cause.

BULLETIN LITTÉRAIRE.

POLÉMIQUE.

De la pacification religieuse.—Quelle est l'origine des querelles actuelles? Quelle peut en être l'issue? par l'abbé DUPANLOUP, vicaire général de Paris, supérieur du petit séminaire [1].

Ce livre dont l'esprit se résume si bien dans l'épigraphe : *Justitia et pax*, est un exposé fidèle et complet de l'origine, des progrès et du caractère véritable de la discussion religieuse, en même temps qu'une appréciation aussi calme et modérée qu'irréfutable des idées et des principes soulevés dans ces débats. Il commence et se termine par un appel à la conciliation, mais il veut la paix dans la liberté, la vérité, la justice, et non dans l'oppression et la servitude. Après avoir posé ces principes dans son introduction, M. l'abbé Dupanloup les résume ainsi : « Liberté pour tous : la paix comme but; la modération, le désintéressement, la persévérance comme moyens ; la guerre, seulement comme une douloureuse et inévitable extrémité ; voilà comment nous entendons nos droits et nos devoirs, voilà le plan de pacification que nous proposons ici à nos adversaires. » Le premier chapitre est consacré à rappeler l'origine et les phases diverses de la querelle. Rien de plus curieux que de relire la discussion de 1837, à la Chambre des Députés, sur le projet de loi présenté d'abord par M. Guizot; le pouvoir, les membres de l'Université et presque tous les adversaires actuels de la liberté d'enseignement en étaient alors les plus chauds défenseurs. On ne peut savoir trop de gré à M. Dupanloup d'avoir remis en lumière ce point si négligé. Au premier projet, accueilli avec joie par l'épiscopat, succède le projet universitaire de 1841 et celui bien plus illibéral encore de 1844. L'Université commence la guerre contre l'Eglise et aboutit enfin à la comédie des Jésuites. Dans le second chapitre M. l'abbé Dupanloup recherche sur qui, du clergé ou de l'Université, doit peser la responsabilité de la lutte; il montre que c'était le droit du sacardoce de réclamer, qu'il n'a demandé ni liberté illimitée, ni monopole, ni privilége; que dans tout ce qu'il a dit de l'Université il n'a fait que répéter pour sa défense les plaintes universelles. Arrivé à la déclaration exigée par le nouveau projet de loi, l'auteur démontre que l'exclusion des congrégations religieuses blesse l'homme dans la liberté de sa conscience, le citoyen dans l'exercice de ses droits, le chrétien dans la di-

[1] Chez Jacques Lecoffre et Comp., 8, rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice.

gnité de sa foi, et enfin qu'elle révolte toutes les opinions libres. Nous voudrions pouvoir reproduire en entier les belles pages où il répond à l'accusation faite aux religieux d'obéir à un chef étranger, mais nous nous contenterons de citer quelques-uns des passages où il parle, en réponse à M. Thiers, de l'esprit national et du véritable esprit de la révolution française. Après avoir établi l'importance d'une éducation nationale et la manière dont il faut l'entendre, M. Dupanloup poursuit en ces termes :

« Je suis heureux, dit-il, de m'expliquer ici avec franchise; je regarde comme un devoir sacré pour tout instituteur d'élever les enfants dans l'amour de leur patrie, dans le respect pour ses institutions et ses lois; de leur inspirer le zèle pour ses intérêts, le dévouement pour sa gloire. Je considérerais comme un crime, je ne dis pas seulement d'étouffer, mais même d'altérer, de près ou de loin, ces nobles sentiments dans le cœur de la jeunesse.

« Voilà d'abord, à nos yeux, dans quel sens l'éducation doit être nationale, et nous croyons à cet égard n'avoir besoin de leçons de personne : nous ne reconnaissons à personne le droit de se proclamer, sur ce point, meilleur que nous; et voilà dans quelle pensée nous travaillons, selon nos forces, à former pour la France un clergé digne d'elle.

« L'amour de la patrie sera toujours pour nous un devoir inviolable et sacré, une seconde religion : les principes de l'Evangile imposent ici de graves obligations, nous ne les oublierons jamais....

« Ce n'est pas tout ; nationale dans le cœur, l'éducation doit être aussi nationale dans la forme, si je puis m'exprimer ainsi.

« Chaque nation a une physionomie qui la distingue : le souvenir et l'image doivent s'en retrouver dans l'éducation ; et pour rendre ma pensée avec encore plus de simplicité et de clarté, un jeune Français ne doit pas être élevé comme un Allemand, ou un Espagnol, ou un Italien ; son éducation doit être toute française, et faire retrouver en lui la physionomie noble et heureuse de sa patrie...»

Ces pensées développées sous toutes leurs faces et avec une rare élévation de vues, M. Dupanloup arrive à ce qu'on appelle l'esprit de la Révolution.

« Il y a, dit-il, deux aspects de la Révolution et deux sortes de révolutionnaires parmi nous.

« Les uns, si je puis m'exprimer ainsi, sont révolutionnaires en principe ; ils proclament ou ils acceptent les idées, les principes, l'esprit de la Révolution, en regrettant toutefois qu'ils aient été imposés par la violence ; et la fatalité des événements ne suffit pas pour justifier à leurs yeux les excès et les erreurs, les crimes et les folies des hommes.

« Les autres sont révolutionnaires en fait, par leurs actes, beaucoup plus qu'en principe et par les idées.

« Les principes d'égalité raisonnable et de liberté légitime, les droits, les institutions libres, proclamés, fondés par la Révolution, c'est-à-dire l'esprit même de la Révolution, leur importe peu...

« Qu'entend-on par l'*esprit de la Révolution française ?*

« M. Thiers entend-il les violences et les désordres de cette époque ? Non, sans doute, car il les repousse lui-même quand il les nomme, dans son langage modéré, des excès et des erreurs.

« Entend-il les institutions libres, la liberté de conscience, la liberté politique, la liberté civile, la liberté individuelle, la liberté des familles, la liberté de l'éducation, la liberté des opinions, l'égalité devant la loi, l'égalité de la répartition des impôts et des charges publiques ?

« L'éducation vraiment nationale est celle qui fera de la France la première nation du monde, qui l'élèvera au-dessus de toutes les nations rivales, en développant ses grandes et héroïques qualités, et en faisant tourner à leur profit jusqu'à ses défauts eux-mêmes, si brillants et si aimables.

« Tout cela, nous le prenons au sérieux, nous l'acceptons franchement, nous l'invoquons au grand jour des discussions publiques. »

Malgré ces quelques citations nous ne pouvons donner ici qu'une idée bien incomplète de cet ouvrage si remarquable, où les adversaires du clergé sont battus par leurs propres armes, M. Dupanloup ayant appuyé la plus grande partie de son livre sur leurs témoignages qu'il rapporte textuellement. Les trois chapitres qui terminent, et qui sont intitulés *le Temps, le Hasard, l'Opinion*, sont pleins d'aperçus élevés et empreints de cet esprit pratique qui est le cachet des sages. Nous ne pouvons résister au plaisir d'en reproduire au moins ces quelques lignes :

« Les grandes choses, dit M. l'abbé Dupanloup, les grandes lois, les fortes institutions, les choses d'avenir qui doivent traverser les siècles et les dominer, ces choses dont le poëte a dit : « *Durando sæcula vincit,* » sont toutes filles du temps....

« Nous autres, catholiques, nous avons le temps, et c'est le secret de notre patience, *patiens quia æternus ;* nous ne travaillons pas pour nous, et notre vie est longue ; nous travaillons pour la vérité et la justice qui nous survivront, et qui nous feront survivre nous-mêmes et triompher avec nos fils dans le temps et avec elles dans l'éternité...

« Vous avez fait la révolution de 89 sans nous et contre nous, mais pour nous, Dieu le voulant ainsi malgré vous.

« Oui, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse à l'encontre, il y a une révolution religieuse ; elle se fait, elle est invincible ; tous la subissent de loin ou de près ; nul n'échappe à cette influence irrésistible. Ne vous en irritez pas ! Ce n'est pas la victoire de l'homme, ce n'est pas nous qui l'emportons sur vous ; c'est la victoire de Dieu, c'est le temps, le hasard, le bon sens qui l'emportent. On peut sans rougir céder à de telles puissances.

« Et certes nous leur avons bien cédé nous-mêmes les premiers !

« Nous acceptons, nous invoquons les principes et les libertés proclamés en 89. »

SCIENCES.

Histoire des Sciences de l'organisation et de leurs progrès comme base de la philosophie ; par M. H. DE BLAINVILLE, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Sciences et au Muséum d'histoire naturelle, etc., et M. l'abbé MAUPIED, etc. [1]...

En rapprochant du nom de ses auteurs le titre de cette œuvre importante, on éprouve d'abord un sentiment de surprise et d'incrédulité. La surprise s'accroît, mais l'incrédulité diminue lorsqu'on jette les yeux sur l'épigraphe du livre. Enfin, quand on connaît celui-ci, l'étonnement est à son comble, mais il n'y a plus de doute possible : M. le professeur de Blainville et M. l'abbé Maupied, pleins des faits de la science et des richesses de l'érudition, animés des meilleures intentions envers le Christianisme, n'entendent peut-être très-sainement ni la philosophie en elle-même, ni son application à la science, ni les rapports de l'une et de l'autre avec la religion. Cette accusation est grave. Il serait indispensable de la justifier ; mais cette justification demanderait tout un ouvrage. Je dois me borner à indiquer le plan du livre, s'il en a un, et la suite des choses dont il est formé. Quant à sa doctrine générale, elle est renfermée tout entière, comme je l'ai dit, dans son titre et dans son épigraphe. Voyons donc quelle idée nous en pouvons concevoir d'après ces deux sortes

[1] 3 vol. in-8°, chez Périsse frères, rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, 8.

de professions de foi, et cherchons ensuite si l'œuvre y est restée fidèle dans ses développements.

On ne devrait qu'applaudir au projet qui consisterait à présenter *une histoire des sciences de l'organisation comme un accessoire*, ou, si on veut même, *comme un complément de la philosophie;* mais COMME SA BASE, cela devient difficile à excuser chez un savant distingué qui veut consacrer sa science au service du Christianisme, et chez un prêtre qui consacre à ce savant sa plume et ses veilles laborieuses. Les sciences de l'organisation, base de la philosophie! Mais que prétend donc le matérialisme? Que l'*organisation* est le principe de la pensée, ou, ce qui revient au même, que l'intelligence et la volonté sont des propriétés de l'*organisation;* que celle-ci est, par conséquent, l'homme tout entier; enfin, que, puisque la connaissance de l'homme, le *nosce te ipsum* sont l'objet de la philosophie, celle-ci a, par conséquent, sa base dans la *science de l'organisation.* Le matérialisme est donc parfaitement d'accord sinon avec ce que pensent, du moins avec ce que déclarent MM. de Blainville et Maupied.

La première des épigraphes, car il y en a deux, est tirée de Pic de La Mirandole. Jean Pic de La Mirandole! Puissante autorité dans la science! Un phénomène italien du XVe siècle, qui, à l'âge de treize ans, rompait des lances avec qui ce fût, sur quoi que ce fût, répondait imperturbablement *quæstioni quodlibetariæ*, savait sur l'ongle Aristote et les Arabes, saint Thomas, Duns Scot, Vincent de Beauvais, etc., et terrassait Lulle à Modène dans les tournois solennels de la scolastique! Son fort était la théologie. A cette époque, le livre de la nature était fermé, et la science s'épuisait dans les disputes souvent vaines de l'école. Pour plusieurs raisons qu'il est inutile d'exposer ici, la théologie absorbait les autres études; toutes les branches des connaissances humaines lui étaient subordonnées et presque asservies, sans en excepter la philosophie, qu'on lui avait attachée à titre de servante : *philosophia ancilla theologiæ.* Ce service, moins humble qu'excellent et glorieux, la philosophie peut le rendre, il est vrai, à la science des choses surnaturelles. Quoique distincte, elle sympathise si naturellement avec cette science qu'elle en forme, entre les mains des saint Augustin, des saint Thomas, des Bossuet, des Fénelon, etc..., un ordre de réalités aussi clair, aussi raisonnable et plus majestueux qu'aucun des domaines explorés par l'esprit humain.

C'est aussi par la seule philosophie que les sciences naturelles méritent proprement le nom de *sciences.* On voit que la philosophie est la servante générale, ce qui ne laisse pas que de beaucoup relever sa basse condition; car la servante générale des sciences est bien près de devenir leur maîtresse à toutes; non pas sans doute qu'on puisse les en déduire comme si elles n'avaient pas chacune un objet déterminé et des faits propres, mais parce qu'elle seule, encore une fois, les constitue à l'état de science et nous en assure la propriété intellectuelle. Bien des scolastiques l'avaient ainsi hautement proclamé, appelant la philosophie *scientia scientiarum, disciplina disciplinarum.*

Qu'en pense Pic de La Mirandole, approuvé par MM. de Blainville et Maupied?

Philosophia veritatem quærit; — Theologia invenit; — Religio sola possidet.

La philosophie cherche la vérité. D'accord. La théologie la trouve. Quelle vérité trouve la théologie? La vérité que cherche la philosophie? Non, car elle ne la trouverait pas, puisque le rôle de celle-ci est de toujours chercher. La théologie a donc trouvé la vérité sans la chercher! Mais par quelle méthode, s'il vous plaît? A coup sûr ce n'est pas par un procédé humain; et en effet, ces vérités que professe la théologie et qui forment ses inébranlables fondements, elle ne les a pas trouvées; elle était même incapable de les chercher, car, pour

chercher une chose, il faut tout au moins en avoir une idée, et il est de foi que ces vérités sont surnaturellement et positivement révélées de Dieu, et que le génie humain se serait vainement tourmenté pour *les inventer*. La théologie positive n'a donc rien trouvé; elle a tout reçu d'en haut surnaturellement; les dogmes qui la constituent ont toujours une source, une autorité, et souvent une nature parfaitement distinctes de celles qui caractérisent les principes que cherchent en tâtonnant la philosophie et les sciences.

Il serait donc plus exact de dire de la philosophie et des sciences qu'elles trouvent les vérités (qui sont de leur ressort), que de le dire de la théologie. Celle-ci, HEUREUSEMENT, n'a point à trouver ses bases, parce qu'elle cesserait d'être si elle avait à les chercher.

Maintenant, voilà encore que, suivant la tranchante épigraphe, la religion seule possède cette vérité que la philosophie cherche en vain, et que la théologie a trouvée...... Décidément cela n'a plus de sens, et la science infuse du jeune prodige se réduit à un *crescendo* très-agréablement disposé, mais où il y a beaucoup plus de symétrie littéraire que de raison philosophique.

Pourtant j'ai un scrupule. MM. de Blainville et Maupied, appuyés sur l'autorité du jeune Pic, ont sans doute voulu dire que la religion seul possède certainement l'ensemble des vérités qui forment son domaine; que la théologie trouve ces vérités toutes faites, tandis que la philosophie et les sciences sont forcées de chercher laborieusement, et d'inventer, dans la force du terme, les vérités qu'elles enseignent.

Alors, plus de difficultés. Mais aussi pourquoi cette épigraphe à un livre qui a pour objet une partie importante des sciences naturelles, à un livre qui se donne la mission de relier ces sciences à la philosophie, et qui croit bien mériter de la religion en lui soumettant immédiatement et en confondant avec elle la philosophie et les sciences?

Mais on peut croire que cette épigraphe n'est qu'un *lapsus* démenti par l'œuvre elle-même. J'ai déjà laissé pressentir qu'il n'en était rien. Regardons de plus près.

Dans une introduction signée de lui seul, M. de Blainville commence par nous dire « que les sciences de l'organisation peuvent seules fournir les moyens de résoudre le problème *de la nature humaine* (Introd., p. 1.) » Mais, va-t-on dire, M. de Blainville entend sans doute par là le problème de la nature animale de l'homme. Nullement, et ce serait faire injure à ce savant que de lui mettre dans la bouche une naïveté comme celle-ci : « La science de l'*organisation* peut seule fournir les moyens de résoudre le problème de l'organisation. » La pensée de M. de Blainville est très-claire, très-spécifiée, car il ajoute : « Problème que l'on trouve proposé depuis si longtemps dans *cette inscription hiératique* : *Connais-toi* TOI-MÊME (Ibid.) » D'où il résulte que c'est à Gall et à Chaussier qu'il faut aller demander la connaissance DU MOI, car ces anatomistes en savaient infiniment plus sur l'organisation du cerveau que Platon, Descartes et Leibniz...

Voilà un exemple sur mille de confusion entre la physiologie et la métaphysique, ou, si on aime mieux, un argument en faveur de leur thèse fourni aux matérialistes par un savant catholique.

Aussi notre auteur salue-t-il dans les rangs de la saine philosophie... qui?... devinez..... M. Auguste Comte!!! Pourquoi? Sans doute parce que cet auteur fonde la philosophie sur la science de l'*organisation*. Mais ce n'est pas, j'espère, parce qu'il professe nettement et sans détour le matérialisme ainsi que tous les principes subversifs de la religion chrétienne, et qu'il en inonde la France par *le National*, au moyen des complaisantes analyses de M. Littré, autre philosophe de la même école, qui, lui aussi, fonde la philosophie sur la science de l'organisation, et n'est que conséquent à cette philosophie, quand il se montre l'é-

crivain le plus anticatholique du *National*!!.... Il faut le dire hautement, de telles méprises sont déplorables malgré les bonnes intentions de ceux qui les commettent, et peut-être même à cause de cette bonne foi...

Veut-on maintenant un exemple de confusion de la philosophie avec la religion? Ils forment en quelque sorte la trame de l'ouvrage. Je me borne à ceux-ci : « Si les philosophes de nos jours acceptaient le fait que la philosophie et la religion chrétienne ne font qu'un, ils ne seraient pas obligés de reconnaître que la philosophie n'est pas une science faite, etc., etc. » (Loc. cit. p. 5.)

Enfin, pour prouver que ces deux erreurs capitales ne se trouvent point là par hasard et sans préméditation, je vais les montrer accouplées dans une seule phrase comme celle-ci : «... J'ai conçu et exécuté mon histoire des sciences de l'organisation comme pouvant servir de base à la philosophie en même temps qu'à démontrer que celle-ci ne fait qu'un avec la religion chrétienne...» (*Loc. cit.* p. 13.)

On n'ose vraiment pas regarder de près une pareille déclaration, car on a peur d'y trouver que, les sciences de l'organisation pouvant servir de base à la philosophie, et celle-ci ne faisant qu'un avec la religion, la religion a sa base dans les sciences de l'organisation....... Voilà le catéchisme bien en arrière, et les anatomistes plus orthodoxes qu'ils ne le pensent....

Mais il est si pénible de toujours critiquer que j'aurais craint de le faire avec tant de sévérité, si MM. de Blainville et Maupied n'avaient dû me fournir l'occasion de me dédommager de ce triste devoir par les éloges que mérite leur ouvrage sous plusieurs autres rapports.

Et, d'abord, la route qu'ils ont parcourue est immense.

Avant d'arriver à Aristote, le père des sciences zoologiques, ils commencent par jeter un coup d'œil sur les origines de la science chez les anciens peuples, et nous montrent la Grèce recevant de toutes parts, par des colonies, les débris des traditions, et s'essayant, depuis Thalès jusqu'à Socrate, dans de vastes conceptions cosmogoniques et astronomiques.

Après avoir ainsi considéré ce qu'il y a de plus simple et de plus grand autour de lui, le génie humain, personnifié dans Aristote, étudie plus particulièrement la nature proprement dite, et, parmi les êtres nombreux qu'elle offre à l'observation, les corps organisés. Alors l'esprit encyclopédiste du Stagyrite fonde d'un seul jet un système de la nature qui, perfectionné par Pline et Galien, va former toute la science pour douze siècles.

Pendant cette longue période, la science cesse de se vivifier aux sources d'où elle a jailli d'abord. L'observation de la nature s'arrête; mais si le champ des connaissances physiques ne s'étend pas d'une manière originale et par des découvertes nouvelles, il est si infatigablement battu, tant et si minutieusement remué par la scolastique, que le sol en est échauffé, et que les sillons sont prêts pour recevoir les semences qu'y va déposer l'observation moderne. Albert-le-Grand préside à ce mouvement intestin, à cette action de la vieille science sur elle-même, loi de la nature et de l'esprit, sorte de travail d'incubation aussi nécessaire à *la renaissance* de l'esprit, dans les sciences, que l'obscur travail de la germination d'une semence au développement de la fleur et du fruit.

Mais, entre cette période et celle où éclate définitivement le génie moderne dans les sciences, se place une époque de transition que résume Conrad Gessner.

J'aurais désiré que MM. de Blainville et Maupied eussent tenu compte des efforts tentés entre Gessner et Vésale par des hommes tels que Sennert, Paracelse, et surtout Van Helmont. Ces efforts sublimes et audacieux eurent graduellement pour but et pour effet de briser l'ancienne constitution scientifique,

de secouer le joug d'Aristote et de Galien, sous lequel le libre essor de la science moderne était impossible. Ce n'est, en effet, pas sans raison qu'Albert-le-Grand, Gessner, Van Helmont, etc., jettent la science de la nature aux pieds de la théologie; par ce mouvement exagéré, ils la font violemment sortir des errements païens, et puisent ainsi, dans leur foi au nouvel ordre de choses qu'inaugure le Christianisme, les forces nécessaires pour préparer les magnifiques découvertes des XVI[e] et XVII[e] siècles.

C'est alors qu'apparaissent Vésale et Harvey; l'impulsion est donnée désormais; mais elle est toujours la résultante de deux genres d'efforts : ceux des penseurs et ceux des observateurs. Je regrette que, dans cette période qui s'écoule entre Vésale et Haller, MM. de Blainville et Maupied n'aient guère apprécié que les derniers, surtout pour ce qui concerne la physiologie proprement dite. Deux hommes dont l'influence a été puissante sont ici injustement oubliés : Stahl et F. Hoffmann, qui représentent, l'un l'influence de Descartes, l'autre celle de Leibniz sur la physiologie.

Plus près de nous, j'ai vainement cherché les noms et les travaux de Bordeu et de Hunter. J. Hunter! l'observateur le plus original, le physiologiste le plus fécond du siècle dernier.

En fait de tentative philosophique dans la physiologie, celle de l'école de Montpellier, dominée par Barthez, méritait une place qu'on voudrait ne pas voir usurpée par Pinel.

Mais MM. de Blainville et Maupied, je m'en suis aperçu plus d'une fois, préfèrent les classificateurs aux inventeurs. Ils ont une prédilection particulière pour les faiseurs de tableaux encyclopédiques, de cercles ambitieux du centre desquels la science rayonne sans éclairer, et de ces arbres des connaissances humaines où il y a toujours plus de branchage que de fruits.

Et admirez la contradiction! On dirait que, arrivés aux contemporains, ils craignent de nommer Cuvier! Cuvier, l'homme universel, appelé (à tort, j'en conviens) l'Aristote des temps modernes... Qui plus que lui cependant eut le génie de l'ordre dans les connaissances et le don des classifications? Mais ses classifications étaient nettes et simples; elles n'allaient que jusqu'au point où Cuvier voyait clair... Et puis, c'est qu'il n'était pas exclusivement méthodologiste; il avait beaucoup observé et n'avait classé que ce qu'il connaissait... Une franche justice rendue à cet homme éminent n'eût fait que donner plus d'effet aux critiques souvent exactes que M. de Blainville ne lui a pas épargnées.

Il est d'usage de ne s'occuper du style qu'en dernier lieu dans l'analyse d'un ouvrage scientifique. Je le regrette, parce que je voudrais terminer par un éloge. Une œuvre aussi longue, et qui mérite d'être lue à tant de titres aurait dû en prendre les moyens avec un peu plus de soin.

Mais pourquoi se montrer si difficile? Il y a tant de savoir, de travail, de vues particulières justes et neuves, de détails précieux, d'intentions élevées dans cette œuvre de conscience et de science, que toutes ces qualités réunies demandent et obtiennent grâce pour les imperfections du style et les faiblesses de la pensée philosophique. P.

Notices sur les soixante-dix serviteurs de Dieu mis à mort pour la foi en Chine, au Tong-King et en Cochinchine, par l'abbé ROUSSEAU[1].

Ces courtes notices sur les glorieux martyrs, dont vingt-six, déjà, ont été déclarés vénérables, sont tirées des documents authentiques recueillis par les directeurs du séminaire des Missions étrangères. Nous connaissons peu de cho-

[1] Chez Gaspard-P. Alexandre, 7 et 9, rue des Canettes. La planche se vend séparément.

ses aussi touchantes en ce genre que ces simples récits sans commentaires, sans emphase, et qui reportent naturellement l'esprit jusqu'aux temps apostoliques. On s'imagine difficilement l'atrocité des supplices qu'endurèrent les confesseurs modernes, dont plusieurs appartiennent à la France. « Les cages, les cachots infects, les horreurs de la faim, les ceps, la cangue, les fers rougis au feu et la hache servaient tour à tour d'auxiliaires aux bourreaux. » Ce livre est un de ceux dont on ne saurait rendre compte qu'en les citant tout entiers. Il est accompagné d'une planche magnifique qui représente les soixante-dix martyrs, groupés par ordre de nations et élevant leurs regards et leurs bras vers le Christ, assis sur son trône de gloire dans le ciel et entouré d'anges qui agitent des palmes et des couronnes. Cette planche, remarquable surtout par l'unité de l'ensemble et l'expression de douce tristesse qui l'anime, excite un intérêt profond.

Le *Comité électoral pour la défense de la Liberté religieuse*, dont nous avons publié il y a quelque temps l'*Appel aux Électeurs catholiques*, vient de se constituer définitivement. Ce Comité, qui compte parmi ses membres M. le marquis Barthélemy, pair de France, M. Clappier, député du Var, etc., a pour président M. le comte de Montalembert, pair de France, pour vice-président M. de Vatimesnil, ancien ministre de l'Instruction publique, pour trésorier M. Amédée Thayer, et pour secrétaire M. Henri de Riancey. La librairie centrale de Jacques Lecoffre et Cie, successeur de l'ancienne maison Périsse (rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, 8), est chargée du dépôt central des publications du Comité, et de recevoir les souscriptions destinées à couvrir les frais de ces publications. Ces souscriptions, dont le minimum est fixé à 12 fr. par an, et qui donnent droit à la réception de tous les écrits publiés par le Comité, peuvent également être versées chez les libraires Waille (rue Cassette, 6 et 9), Sirou (rue des Noyers, 37), et Sagnier et Bray (rue des Saints-Pères, 64). Les correspondances doivent être adressées au président, rue du Bac, 36 *bis*, ou au secrétaire, rue des Petits-Augustins, 21.

Le Gérant, V.-A. Waille.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ ET Ce,
rue de Seine, 32.

PROJET

D'UNE

SOMME DU XIXE SIÈCLE.

APPEL AUX SAVANTS ET AUX ARTISTES.

(2e et dernier article[1].)

Nous avons insisté sur la nécessité de n'employer qu'une théologie saine, exacte, parfaitement et simplement orthodoxe, dans les travaux où l'on prétend mettre la religion en harmonie avec les sciences ou les intérêts de ce monde. Mais il n'est pas moins indispensable d'y apporter des connaissances réelles et solides sur les diverses parties de la science humaine, de l'art, de la politique, etc., qu'on met en face de l'enseignement catholique.

Cette dernière condition manque plus souvent encore que la première chez beaucoup d'écrivains qui se vouent à la défense de la religion. — Il est vrai que ceux qui l'attaquent au nom de la science sont, en général, moins savants encore.

On n'est point astronome pour avoir vu les intéressantes notices de M. Arago, ni géologue pour avoir lu le *Discours* de Cuvier *sur les révolutions de la surface du globe*. On ne tranchera pas la question de l'unité de la race humaine avec une citation de Blumenbach, ni celle de l'origine des langues avec un chapitre de M. de Bonald, ou en répétant de confiance quelques étymologies douteuses. Et de même, dans tous les ordres de connaissances, nous ne saurions trop nous prémunir contre les méprises compromettantes d'une science incomplète, superfi-

[1] Voir le numéro du 10 avril 1845.

cielle et toute d'emprunt. Pour parler pertinemment géologie, linguistique, histoire, philosophie, art, industrie, il faut être, plus ou moins, *du métier*, c'est-à-dire avoir une pratique habituelle et personnelle des choses, s'être mis en commerce direct avec les faits ou les hommes, et non pas seulement avoir puisé quelques idées dans des manuels ou des articles de journaux.

J'oserais même dire que ceux qui étudient les sciences dans le but unique d'y rattacher les questions religieuses, ou qui du moins n'en étudient que ce qu'ils croient nécessaire pour ces questions, étudient mal, ne recueillent que des notions incomplètes, inexactes, et n'atteignent point le but, d'ailleurs très-louable, vers lequel ils dirigent trop exclusivement leurs travaux.

Il est bon d'avoir fait pendant quelque temps de la science pure et simple, de la science pour la science même; il faut s'être mêlé tout entier, de bonne foi, sans préoccupation, sans arrière-pensée, à ce monde des physiciens, des naturalistes, des artistes, des philologues, des industriels, etc., posséder à fond leurs principes, leur langage, la tendance de leurs idées, connaître même, sans les partager, les préjugés et les prétentions propres à chacun des petits groupes dans lesquels se subdivise la société savante et lettrée.

Alors on ne sera plus exposé à se méprendre sur les bases mêmes et sur les principes élémentaires de la science, à citer les opinions particulières d'un homme ou d'une école comme des lois universellement reconnues, à confondre un fait exceptionnel et bizarre avec l'ensemble des doctrines établies. On ne présentera pas une phrase, le plus souvent mal comprise, comme une solution suffisante de tous les problèmes qu'offrent l'histoire du ciel et celle de la terre. Il y a telles citations d'auteurs célèbres qui, transmises de main en main, de livre à livre, semblent avoir le privilége de représenter toute la science et de résoudre toutes les objections. Une telle manière de procéder et de démontrer n'est de nulle autorité pour les vrais savants, de nulle utilité pour le solide monument que nous voudrions voir élever à la science et à la foi.

Mais voici une difficulté grave. Dans toutes les branches de la science, de l'histoire et de l'art, et, à plus forte raison, dans tout ce qui tient à la recherche de l'utile, à l'organisation des intérêts temporels, il règne parmi les hommes beaucoup de

contradictions et d'incertitude. Les géologues ne sont point plus d'accord entre eux que les philosophes, ni les physiologistes plus que les publicistes, sur des points essentiels de doctrine. Toutes les fois donc que la science religieuse se trouvera ainsi en présence d'une science humaine, divisée et incertaine, que fera-t-elle?

Il y a, dans ce cas, trois partis à prendre :

Le premier est de présenter ces incertitudes mêmes comme une solution suffisante de toutes les difficultés; c'est de dire aux savants qui attaquent les dogmes ou les préceptes religieux : *Accordez-vous*, et puis nous discuterons les points par lesquels notre foi se rattache à vos travaux.

Le second est d'adopter l'opinion qui paraît la plus plausible, et d'en faire la base de l'apologétique religieuse.

Un troisième parti, ce serait de prendre en considération toutes les doctrines, toutes les théories de quelque valeur (à l'exception de celles qui ne peuvent être que rejetées comme évidemment irréligieuses), et d'examiner successivement, de chacun de ces points de vue, les rapports de la religion avec la science, l'art ou l'histoire.

Ce dernier parti est celui qui nous paraît le plus sage et le plus utile.

S'agit-il, par exemple, de philosophie? Au lieu de jeter l'anathème sur toutes les écoles et de leur reprocher amèrement leurs contradictions, nous voudrions qu'on examinât froidement et sérieusement, sans s'effaroucher ni déclamer, jusqu'à quel point la foi chrétienne peut se concilier avec leurs doctrines, leurs méthodes, leurs tendances; qu'on montrât dans quelles limites un philosophe sincèrement catholique peut admettre et appliquer le doute méthodique et l'évidence rationnelle de Descartes, l'induction de Bacon, la méthode plus hardie et plus générale de Leibniz, la doctrine des sensations de Condillac, l'éclectisme et la raison impersonnelle de la nouvelle école française, ou même le subjectivisme de Kant, et toutes les spéculations aventureuses d'outre-Rhin.

Veut-on discuter avec les données de la géologie la question du déluge ou celle de la création animale? Nous ne voudrions point qu'on se bornât à exposer les doctrines, fort plausibles d'ailleurs, qui se concilient le plus commodément avec les livres saints. Geoffroy-Saint-Hilaire et Lyell représentent, l'un,

dans la philosophie zoologique, l'autre, dans la géologie proprement dite, des doctrines fort opposées à celles de Cuvier ou du docteur Buckland, et qui, sans affecter une hostilité antichrétienne qu'ont même désavouée leurs partisans, ont pourtant, dans leurs tendances apparentes, de quoi alarmer les défenseurs de la révélation. Ce n'est pas une raison pour proscrire sans examen ou pour regarder comme non avenus des systèmes répandus dans toute l'Europe savante. Il faut les aborder sans peur, les discuter avec impartialité, et montrer quelle part de liberté on peut faire à ces doctrines indépendantes, sans porter atteinte à l'autorité de la Bible.

Dans les questions d'art, on éviterait avec soin les théories trop exclusives qui regardent telles formes comme l'expression unique de l'idée chrétienne ; on se garderait bien de renouveler ces vaines discussions dans lesquelles étaient invoqués tour à tour les mêmes sentiments religieux, les mêmes croyances, pour justifier les doctrines littéraires les plus opposées, ou les procédés artistiques les plus différents. On accepterait également l'art antique, déjà si multiforme, l'art du moyen âge, et ce qu'il y a de grand et de pur dans l'art moderne : le Parthénon d'Ictinus, nos cathédrales gothiques et Saint-Pierre de Rome ; le moine angélique de Fiesole et Raphaël ; Virgile et Dante, si différent de celui qu'il vénère comme son maître ; Homère et le Tasse ; Démosthènes et Bossuet ; Sophocle et Shakspeare ; Corneille, Racine et Goethe. Avec cette large sympathie pour toute vraie beauté, on saurait exposer d'une manière plus juste l'influence du sentiment religieux sur les beaux-arts. Ces exemples suffisent pour faire comprendre notre pensée, sans qu'il soit nécessaire d'en poursuivre l'application dans les autres branches de la science, dans les théories politiques ou industrielles.

Or cette largeur de vue, cet esprit de tolérance et d'éclectisme a manqué quelquefois aux écrivains qui ont considéré quelques-unes des connaissances humaines dans leurs rapports avec les vérités religieuses. Trop volontiers ils se font les hommes d'un parti, d'une école, les disciples reconnaissants et quelquefois crédules des maîtres qui se rapprochent le plus de l'esprit catholique par leurs tendances et leurs doctrines. Alors, ce n'est plus la science humaine qui est mise en rapport avec la foi, mais seulement une de ses nombreuses frac-

tions; et il se passe, dans le monde scientifique et artistique, quelque chose de semblable à ce que nous voyons dans le monde politique, toutes les fois que l'Eglise paraît s'allier trop exclusivement à l'une des opinions, d'ailleurs légitimes et honnêtes, qui partagent la société.

Qui peut prévoir (et cette observation confirme la justesse de la comparaison que nous venons d'indiquer), qui peut prévoir, disons-nous, les révolutions que la science, l'art, l'industrie subiront dans l'avenir? Les personnes qui en ont suivi la marche depuis une vingtaine d'années, c'est-à-dire depuis l'époque où la plupart des sciences se regardaient comme définitivement constituées, savent combien de modifications ont été opérées déjà dans ce qui paraissait le mieux établi. Dans un tel état de choses, est-il prudent d'allier l'éternelle vérité à des opinions changeantes, et de s'exposer à rendre inutiles pour demain l'œuvre péniblement élaborée avec les idées d'aujourd'hui?

N'est-il pas plus sage de parer autant que possible à toutes les chances de l'avenir, en montrant d'avance comment la foi chrétienne s'allie avec les diverses manières de voir et de sentir, avec ce que tout l'homme sait actuellement, et ce qu'il pourra apprendre plus tard?

Il serait plus simple encore, dira-t-on peut-être, de renoncer entièrement à une alliance dont tous les éléments sont si fragiles, toutes les conditions si incertaines; et de laisser les savants se débattre dans leurs systèmes, sans chercher à la religion aucun appui hors d'elle-même, ni se préoccuper pour elle d'objections qui tomberont bientôt toutes seules par le progrès, ou, du moins, par les révolutions des sciences.

Cela est spécieux, commode surtout, et pourtant inacceptable.

L'homme est essentiellement mobile dans ses idées comme dans ses besoins, mais il lui est impossible de faire abstraction des idées qui dominent actuellement son esprit ou des besoins qui le tourmentent. Lors donc que la religion descend dans son âme avec ses enseignements célestes, lorsqu'elle s'impose à son intelligence et à sa volonté par ses dogmes et ses préceptes, elle rencontre, quoi qu'on fasse, des idées avec lesquelles elle doit se concilier, à moins qu'elle ne les détruise; des besoins qu'elle doit satisfaire, à moins qu'elle ne les comprime. Or, le plus

souvent, elle ne peut ni détruire ni comprimer, et il ne reste d'autre parti que la conciliation et l'alliance.

Les géologues, les astronomes, les érudits, les philosophes, les publicistes, les économistes savent très-bien que les doctrines actuellement dominantes pourront être modifiées par des découvertes ou des expériences nouvelles; mais, ni cette possibilité, ni même l'incertitude qu'ils reconnaîtraient dès maintenant dans ces doctrines, ne sauraient être opposées comme une fin de non-recevoir à toutes les objections contre la religion. Car, d'abord, tout n'est pas également incertain dans les sciences ; chacune d'elles possède un certain nombre de faits, de principes, de résultats généraux, qu'elle regarde comme définitivement acquis. De plus, on peut poser avec quelques probabilités les limites dans lesquelles seront renfermées les découvertes futures. Quoi qu'on en dise, et quoi qu'en pensent, surtout, ceux qui n'ont pas pénétré dans les régions scientifiques et n'en parlent que par ouï-dire, tout n'a pas été complétement bouleversé depuis cinquante ans dans nos idées et nos sciences. Il ne faut pas confondre des changements de mots, de classifications et de méthodes, avec des contradictions dans la doctrine. Beaucoup d'écrivains religieux se plaisent trop à opposer aux savants des discordes quelquefois plus apparentes que réelles. Dans tous les cas, on ne satisfera ni n'instruira personne, on ne préparera ni l'on n'affermira chez aucun savant l'empire de la foi, en se contentant de dire que la science est trop incertaine pour qu'on ait égard à ce qu'elle paraît avoir de favorable ou de contraire aux enseignements de la foi.

Il faut accepter et traiter au sérieux la science telle qu'elle est, sans en exagérer la portée, ni affecter d'en déprécier la valeur.

Pour nous résumer, la première condition du travail projeté sur les rapports de la foi catholique avec les diverses branches des connaissances humaines est donc une science vraie, solide, exacte, impartiale, des deux ordres de connaissances que l'on veut éclairer l'un par l'autre. Il n'y a d'alliance possible, utile, qu'entre science et science, vérités et vérités, et l'on ne saurait trop se défier de ces esprits superficiels qui, en prétendant démontrer la religion par des considérations scientifiques, historiques, artistiques, etc., ne font qu'amalgamer des notions mal digérées, des faits mal compris, des citations hasardées, et ne

prouvent, en réalité, que la droiture de leurs intentions et leur incompétence sur les choses dont ils parlent.

Il nous reste à discuter quelques principes importants sur la nature même des rapports qu'on peut établir entre la foi et les connaissances humaines.

L'intervention des sciences humaines dans les questions religieuse peut se concevoir de trois manières.

Ou l'on se borne à détruire les objections scientifiques, à mettre les vérités de la foi à l'abri des attaques de la science : c'est un système purement *défensif*, qui établit entre les deux ordres de connaissances une sorte de neutralité et d'indépendance;

Ou bien l'on demande aux sciences elles-mêmes des témoignages qui confirment les faits révélés. Autre chose, par exemple est de dire : Les observations géologiques *n'offrent rien d'inconciliable* avec le déluge mosaïque; — l'ethnographie, appuyée sur la linguistique, *ne peut convaincre la Genèse de fausseté* sur l'unité primitive du langage et sur la confusion des langues à Babel; — le célibat religieux *n'est point funeste* à la société, etc.; et autre chose de dire : La géologie *démontre* la réalité du déluge de Noé; — l'étude des langues *prouve* leur unité originaire et leur confusion brusque et violente; — le célibat religieux *est nécessaire* à la société, etc. Ces dernières propositions, et toutes celles du même genre, indiquent un système parfaitement distinct du premier, un système d'*alliance* entre la révélation divine et la science humaine, dans lequel l'une et l'autre se prêtent un mutuel appui et s'éclairent réciproquement de lumières empruntées à des sources différentes.

Mais on va beaucoup plus loin dans cette voie, ou plutôt on suit, à vrai dire, une tout autre voie, quand on démontre, par exemple, la Trinité divine par l'analyse de l'âme humaine, quand on introduit des formules géométriques et métaphysiques dans le mystère de l'Incarnation, quand on explique la nécessité de la foi et le dogme de l'Eucharistie par les théories physiques de la vision et de la nutrition, quand les plus mystérieux phénomènes de la vie surnaturelle sont identifiés avec les lois physiologiques de tout organisme vivant. Origène et saint Augustin dans les premiers siècles, saint Thomas d'Aquin au moyen âge,

Bossuet et Malebranche au XVIIe siècle, ont trouvé dans cet ordre d'idées un sujet de méditations profondes et de spéculations magnifiques. De nos jours, on l'a érigé en système, et l'on a présenté ces analogies, non pas seulement comme des *comparaisons* plus ou moins justes, mais comme des *démonstrations* véritables, sérieuses, et même les seules scientifiques, lumineuses, efficaces. Laissant donc de côté toute discussion pénible, toute argumentation extrinsèque, on présente entre les vérités elles-mêmes des analogies intrinsèques, des rapports intimes qui en établissent l'unité radicale ; on cherche tous les faits, toutes les vérités, toutes les lois, comme l'application légèrement modifiée d'une même vérité générale, d'une même loi universelle. Toutes *les sciences* forment *une science* vraiment une, et les dogmes surnaturels, les mystères qui paraissent les plus inaccessibles à la raison et sans liaison avec nos autres idées, ne sont, en réalité, selon cette doctrine, que l'expression la plus pure, la plus profonde, des lois écrites à toutes les pages du grand livre de la nature et de l'homme.

La distinction entre ces trois systèmes étant bien comprise, il est important de savoir selon lequel des trois la Somme du XIXe siècle devrait être rédigée. Se bornera-t-elle à défendre la religion contre les sciences et les intérêts humains? ou invoquera-t-elle ces sciences elles-mêmes et ces intérêts à l'appui des vérités religieuses? ou enfin poursuivra-t-elle hardiment la réalisation de cette magnifique unité, dont la seule idée ravit toute intelligence élevée?...

Toute l'œuvre est manquée, selon moi, si elle est entreprise exclusivement sous l'empire de l'une de ces tendances.

Il faudrait donc, sans aucun système préconçu, ou se tenir simplement sur la défensive, ou appuyer la religion sur la science, ou enfin démontrer l'unité intime des divers ordres de vérités, selon que la nature des questions et l'état de nos connaissances se prêteraient à l'une ou à l'autre de ces considérations.

Les premières sont les plus utiles, les seules indispensables et aussi les plus faciles.

Les secondes présentent déjà bien des difficultés et des inconvénients.

La troisième voie n'offre presque que des écueils.

Quand on se contente de repousser les objections il suffit d'apporter à ce travail des connaissances solides et de la bonne foi. Il est impossible qu'un fait incontestable, qu'une vérité scientifique soit en contradiction avec un dogme religieux bien établi et bien compris. Les règles à suivre dans ce genre de discussion sont fort simples. Examiner, d'une part, la certitude du fait et la légitimité des inductions auxquelles il sert de fondement ; de l'autre l'existence et le véritable sens du dogme qui paraît en opposition avec ce fait et ses conséquences ; établir avec discernement la valeur absolue et relative de nos divers moyens de connaissances, les limites respectives qui séparent les dogmes des opinions, et la certitude scientifique d'avec les conjectures plus ou moins plausibles, tels sont les moyens de détruire les contradictions apparentes entre la foi et la science ; et il est bien rare que ces moyens ne suffisent point à satisfaire les esprits sincères et modérés.

Veut-on faire plus? Veut-on défendre et prouver la religion par la science, par l'histoire, par l'art ? Quelquefois on le peut ; mais combien il faut être sûr des armes qu'on emploie ! combien il faut les savoir manier avec justesse et vigueur ! Combien, surtout, il faut se garder d'exagérer la portée de ces démonstrations, qui ne sauraient s'appliquer à tout, et sont rarement à l'abri des incertitudes et des fluctuations si communes dans l'empire des sciences !

A plus forte raison doit-on apporter une excessive réserve dans ces hautes spéculations qui prétendent ramener sous une même formule l'esprit et la matière, la science et la foi, le fini et l'infini, Dieu et l'homme. Au risque de passer pour un esprit timide et étranger aux grandes idées, rétréci par des préjugés d'école ou par l'habitude des sciences positives, je répéterai encore : Prenez garde ! ce terrain est glissant, ces sentiers sont couverts d'épines et bordés de précipices. Le moindre danger pour celui qui s'aventure sans guide, sans principes, à la recherche de ces séduisantes analogies, est de prendre et d'exposer, comme d'admirables découvertes, des subtilités de mots, des aperçus fugitifs et superficiels, quelquefois, tranchons le mot, des bizarreries, des puérilités, des extravagances.

Nous n'osons citer ici des exemples qui justifieraient nos répugnances et mettraient notre pensée dans tout son jour ; nous craindrions de paraître irrévérencieux envers des écri-

vains qui ont rendu d'ailleurs de grands services à la cause religieuse, et pour lesquels nous professons, malgré ce que nous regardons comme de dangereux écarts, une profonde et affectueuse vénération. Nous nous contenterons de dire que l'auguste mystère de la Trinité, le touchant symbole de la Croix et l'adorable sacrement de l'Eucharistie ont été les plus exposés à ces vaines recherches d'analogies. A force de vouloir montrer partout la Trinité, la Croix et la Communion, n'aurait-on pas, plus d'une fois, exposé au ridicule les objets les plus vénérables de nos croyances, du moins auprès des hommes qui ne savent pas séparer les graves enseignements de la religion des futiles conjectures de l'esprit humain ?

Nous ne prétendons point trancher ici la belle question de l'unité des sciences, que nous avons indiquée comme devant être discutée à fond dans l'introduction de notre Somme. Convaincu, comme nous le sommes, que les lois du monde physique et celles du monde moral ont pour auteur le même Législateur suprême, que les lumières de la foi et celles de la raison rayonnent du même foyer éternel, pourquoi repousserions-nous *a priori* une doctrine selon laquelle toutes ces lois, toutes ces lumières, seraient unes dans leur essence comme elles le sont dans leur cause ? — Les langues, images vivantes de la pensée humaine, ne fournissent-elles pas des faits nombreux à l'appui de cette mystérieuse identité? Peut-on ne regarder que comme de vaines métaphores ou des non-sens ces expressions qui, chez tous les peuples, dans tous les symboles religieux, et à tous les états de civilisation, semblent rapprocher l'esprit et la matière, la nature divine et celle de l'homme? L'habitude si universelle, si hautement autorisée par l'exemple des livres saints, de chercher dans les comparaisons des moyens d'instruire et de convaincre, n'est-elle qu'une illusion et un sophisme? — Nous savons tout cela, et nous n'en repoussons pas moins de toutes nos forces les doctrines fantastiques et les méthodes étranges de certains philosophes religieux. Nous appelons de tous nos vœux l'alliance du savoir, du génie et de la foi ; mais point d'illuminisme! — Et si l'on nous dit que certaines hypothèses, n'étant pas susceptibles de démonstration directe, doivent se justifier seulement par leur application et leurs résultats, nous répondrons que ce sont précisément ces applications, du moins celles

qui ont été tentées jusqu'ici, qui nous inspirent des répugances légitimes pour ces arbitraires théories.

Encore une fois, il y a là une immense question, et nous n'en préjugeons pas la solution ; mais, quand même nous admettrions entre le naturel et le surnaturel des rapports aussi étroits que ceux qui lient, par exemple, la puissance temporelle à la puissance spirituelle, comme dérivant d'une même source, s'exerçant sur les mêmes êtres, tendant au même but final et se rencontrant inévitablement dans leur action, il n'en serait pas moins nécessaire dans la pratique, c'est-à-dire dans les discussions et les démonstrations dont se composerait la Somme religieuse, d'admettre la distinction des deux ordres de connaissances, comme tous les hommes sages admettent celle des deux autorités. Nous pensons donc qu'on doit repousser, dans l'intérêt de la foi comme dans celui de la science, toute tendance systématique qui aurait pour résultat d'absorber la science humaine dans la foi divine, comme nous repoussons ces rêveries germaniques qui absorbent le surnaturel dans le naturel et le mystère dans la raison.

Ce sont toujours, sous des phases diverses, les excès opposés du matérialisme et de l'idéalisme; c'est Nestorius et Euytchès ; c'est la vieille lutte du rationalisme et du mysticisme. La science solide et la foi éclairée ont une égale antipathie pour ces systèmes exclusifs, qui se ressemblent, d'ailleurs, malgré leur antagonisme apparent, par les principes erronés dont ils procèdent et par les conséquences funestes où ils aboutissent.

Nous avons fait connaître suffisamment l'esprit que nous voudrions voir présider à la Somme religieuse du XIXe siècle. Il nous reste à dire quelques mots des moyens d'exécution de cet immense travail.

III

Nous sommes convaincu que le moment est venu d'élever ce monument à la science chrétienne.

Ni les matériaux ni les ouvriers ne manquent pour cette grande œuvre.

Que huit ou dix hommes de science, de sens et de zèle, en comprennent la nécessité; qu'ils s'en distribuent les di-

verses parties suivant leur goût et leurs forces; que chacun d'eux exécute consciencieusement sa tâche dans la mesure et selon les principes convenus d'avance entre tous; et quelques années suffiront pour voir s'élever à la face du monde, à la gloire de notre siècle, ou plutôt à celle de Dieu, le majestueux édifice dont le projet n'est encore, pour la plupart de nos lecteurs, qu'une brillante chimère.

Or la France, l'Italie, l'Angleterre, l'Allemagne possèdent de tels hommes, et plus qu'il n'en faut pour suffire à ce travail, si vaste qu'il soit. Leur serait-il donc impossible de s'entendre pour concourir à une œuvre de science et de foi? L'étude et l'exploitation de la matière auraient-elles seules le privilége, en ce siècle, de provoquer ces efforts gigantesques qui défient toutes les forces et tous les secrets de la nature?

Nous voudrions d'abord, et comme moyen préparatoire, *un congrès scientifique et religieux* à l'instar de ceux où l'on voit accourir chaque année, de divers points de l'Europe, les hommes qui cultivent la même partie des connaissances humaines. Dans cette espèce de concile séculier et libre seraient représentées toutes les branches des sciences humaines qui se lient par quelque endroit aux vérités ou aux institutions religieuses; les questions fondamentales que doit embrasser la Somme du XIXe siècle y subiraient une première discussion; les bases du grand édifice seraient posées, le plan déterminé, les matériaux indiqués, et peut-être même les ouvriers désignés pour chaque partie de l'œuvre. Croit-on qu'une réunion de ce genre exciterait moins de sympathie qu'un congrès historique ou géologique? Croit-on que la science religieuse n'en recueillerait pas autant de fruit que la littérature et les sciences profanes en retirent de ces réunions où le charlatanisme et les vanités individuelles font avorter trop souvent les résultats espérés?

Les défenseurs de la religion ont plus que jamais besoin de s'entendre. Sans doute ils sont unis par une même foi, et cette unité est une grande puissance à une époque d'anarchie intellectuelle; mais dans tout ce qui n'est point rigoureusement de foi, dans la philosophie, dans l'art, dans l'histoire, dans toutes les questions sociales, ils sont loin d'être d'accord; ils n'entendent point de la même manière le système de l'apologétique chrétienne. Il y a quelque anarchie au camp des croisés du XIXe siècle; le choix des armes, l'opportunité du combat,

les plans d'attaque et de défense, tout est abandonné à l'arbitraire ; point de chefs, point de direction, point d'ensemble, et de là, parmi quelques brillants exploits, tant de vaines échauffourées, de tentatives hasardées, qui tournent plutôt au détriment de la foi qu'à son affermissement. Le congrès que nous proposons contribuerait puissamment à prévenir ces fâcheux résultats, et ferait converger vers un même but tant de forces qui se dispersent.

Mais, nous l'avons dit, ce n'est peut-être là qu'une mesure préparatoire. Pour l'exécution définitive, il en faut toujours revenir à un petit nombre d'ouvriers dévoués et habiles.

Si l'on me permettait de hasarder ici quelques noms propres sous ma seule responsabilité personnelle, je citerais un savant prélat anglais, Mgr Wiseman pour l'ethnographie et l'herméneutique sacrée, M. Charles Lenormant pour les questions d'art et celles d'histoire, M. de Villeneuve-Bargemont pour l'économie politique. Tous ceux qui ont suivi les travaux de ces esprits distingués y reconnaîtront les qualités que je regarde comme essentielles au succès de notre œuvre : les connaissances positives et étendues d'hommes du métier, une juste appréciation de l'état de la science, des convictions chrétiennes droites et simples, sans système exclusif, sans prétentions à régénérer la face de la religion ou de la science ; cette mesure, cette gravité, cette bonne foi qui n'accepte pas tout d'abord trop facilement ce qui paraît favorable à la cause qu'on défend, et ne rejette point opiniâtrément tout ce qui y paraît contraire ; enfin un mérite de rédaction et de style qui n'est point à dédaigner dans une entreprise autant littéraire que scientifique.

Pour les questions de philosophie, on n'aurait que l'embarras du choix entre tant d'hommes de mérite, ecclésiastiques ou laïques, qui se sont montrés capables de les discuter. L'épiscopat français a fait voir, dans plus d'une occasion récente, avec quelle justesse il apprécie l'état des questions religieuses et la disposition des esprits ; peut-être quelques membres de cet illustre corps ne dédaigneraient pas de descendre dans cette arène, et sauraient trouver des loisirs pour travailler à une œuvre de haute philosophie chrétienne.

Les discussions parlementaires des dernières années nous ont révélé dans les deux Chambres des hommes qui comprennent à la fois et les besoins de la religion et ceux de la société

civile, qui sauraient établir les vrais rapports des doctrines et des institutions catholiques avec la liberté des peuples et l'autorité de leurs chefs. Les lecteurs du *Correspondant* les connaissent assez, et joindraient sans doute leurs vœux aux nôtres pour que ces généreux champions de la liberté et de l'Eglise réunissent en un corps de doctrines, en une Somme politico-religieuse, ces vérités qu'ils opposent une à une aux attaques journalières du sophisme, aux illusions de l'inexpérience ou aux hypocrites tentatives d'un despotisme bâtard.

Quant aux sciences physiques et naturelles, nos croyances sont assez bien représentées dans le monde savant, ainsi que la science dans le monde religieux, pour que cette partie de la Somme soit consciencieusement exécutée. A défaut d'autre ouvrier plus habile, l'auteur de cet article essaierait lui-même de réaliser l'un de ses vœux les plus ardents, en consacrant tous ses loisirs et le fruit de ses modestes études à une exposition de la science du monde matériel dans son état actuel et dans ses rapports avec tous les dogmes religieux[1].

Nous croyons devoir insister sur la nécessité que le travail soit exécuté par le moindre nombre d'ouvriers qu'il sera possible ; autrement ce serait la tour de Babel, une confusion de langues et d'idées, ou tout au plus une *encyclopédie*, et non point une véritable *Somme*. Mais un seul homme, dira-t-on, peut-il embrasser toutes les périodes de l'histoire, ou toutes les parties des sciences physiques, dont une seule suffit à épuiser une vie studieuse, ou toutes les langues dont la comparaison serait nécessaire pour résoudre les questions d'ethnographie,

[1] *Le Correspondant* annonce, dans son numéro du 10 mai, une publication dont le seul titre, joint au nom de l'auteur, m'a fait tressaillir d'espérance : c'est le *Kosmos* de M. Alex. de Humboldt. « Embrasser d'un seul regard l'ensemble des connaissances humaines telles que le temps les a données, en commençant par les plus lointaines nébuleuses, pour finir par les formes et les mouvements de la matière qui s'agite sous nos yeux, » c'est là une conception bien hardie ; mais pour ceux qui connaissent M. de Humboldt, la prodigieuse variété des études qu'il a embrassées, le génie plus remarquable encore avec lequel il les enchaîne par des vues larges et vraiment philosophiques, l'éloquence que donne à ses écrits un sentiment profond des vérités qu'il expose, nul doute qu'il ne soit en état de mener à bon terme cette magnifique entreprise. Or le *Kosmos* pourrait servir de point de départ à une des plus importantes sections de notre Somme, en présentant la science du monde dans son état le plus avancé ; les considérations appuyées sur une telle base ne seraient point ébranlées de longtemps. Nous espérons être bientôt en mesure de rendre un compte détaillé, dans *le Correspondant*, du 1er volume de cet ouvrage, dont les feuilles allemandes du mois d'avril annoncent la publication.

ou toutes les branches de la littérature et des beaux-arts? — Entendons-nous et n'exagérons rien. Sans doute il est impossible qu'un seul homme soit profondément versé dans toutes les subdivisions que comprend même une seule des principales sections que nous avons indiquées. Mais si l'on ne peut être à la fois un homme éminent dans l'astronomie, dans la physique, dans la chimie, dans la zoologie, dans la géologie; si l'on ne peut posséder parfaitement l'histoire, ou seulement les langues des principales nations anciennes et modernes, etc., on peut du moins s'être livré assez sérieusement aux études scientifiques ou historiques pour connaître le véritable état de la science, pour en posséder parfaitement la langue, les principes, les méthodes, pour consulter avec intelligence les autorités les plus accréditées sur chaque question spéciale, comprendre et apprécier leur témoignage, et ne pas s'exposer à ces méprises qui compromettent une cause maladroitement défendue. Celui qui a reçu du Ciel la mission privilégiée de faire avancer les connaissances humaines ne peut répondre à cette noble vocation qu'en concentrant ses recherches sur une petite partie du vaste champ de la science. Mais quand on se contente d'apprendre, on peut apprendre beaucoup. D'ailleurs, il est facile de voir que tous les détails n'ont pas besoin d'être également approfondis pour le but que nous proposons ici. Si nous comptons pour rien cette prétendue science des généralités dont beaucoup de personnes se contentent trop volontiers, il est vrai aussi qu'il y a dans chaque science, et surtout dans les sciences de faits, historiques ou physiques, beaucoup de points obscurs dont l'éclaircissement serait aussi pénible qu'inutile aux vrais progrès de la doctrine générale. En demandant pour la rédaction de la Somme trop de spécialités, et des spécialités trop exclusives, nous n'atteindrions point le but de ce travail, dont le mérite essentiel doit consister dans l'harmonie de l'ensemble.

Ces observations n'affaiblissent en rien ce que nous avons dit plus haut sur la nécessité d'apporter des connaissances solides à l'examen de toutes les questions que doit exposer la Somme. C'est même pour rendre possible l'accomplissement de cette condition essentielle que nous avons proposé la division de ce grand ouvrage, non point selon l'ordre des vérités religieuses, qui eût semblé le plus naturel, mais selon la nature des divers

objets qu'embrasse l'âme humaine. Quelques mots d'explication sur ce point termineront notre travail.

Depuis douze ans que l'idée d'une Somme religieuse occupe mon esprit, j'ai bien des fois agité en moi-même le plan suivant lequel il conviendrait d'en disposer les parties. Or, tous les projets qu'on peut faire là-dessus se ramènent à deux principaux, essentiellement différents, et entre lesquels seuls le choix semble restreint.

L'on peut prendre la science, l'art, l'industrie, etc., pour point de départ, en exposer les principes, en constater les résultats, et examiner, à mesure qu'elles se présentent sur le terrain de la science, les questions religieuses qui se lient par quelque point aux connaissances naturelles ou aux intérêts humains.

On aurait ainsi une Somme *essentiellement scientifique*, artistique, etc., et seulement religieuse dans son esprit et ses applications.

Ou bien l'on peut prendre les questions religieuses elles-mêmes pour point de départ, exposer successivement tous les dogmes, depuis l'existence de Dieu jusqu'à l'autorité de l'Eglise catholique; tous les préceptes, depuis les obligations fondamentales de la morale naturelle jusqu'aux prescriptions positives de l'autorité ecclésiastique, et discuter, à mesure qu'elles se présentent sur le terrain religieux, les questions scientifiques, économiques, etc., qui se lient par quelque point aux enseignements de la foi.

On aurait ainsi une Somme *essentiellement religieuse*, mais qui embrasserait dans ses développements la science, l'art et l'industrie.

Dans le premier plan, on présenterait une véritable encyclopédie des connaissances humaines rattachées au principe de tout ordre, de toute vérité, de tout bien; mais les vérités religieuses seraient scindées, éparpillées dans les vastes régions de la science et de l'art, sans qu'on pût en saisir assez nettement les rapports et les belles proportions.

Dans le second plan, bien exécuté, on verrait se dérouler, avec une majestueuse harmonie, toutes les vérités religieuses qui forment le plus précieux apanage de l'humanité. Chacune d'elles, après avoir été établie sur les preuves qui lui sont propres, et spécialement sur la révélation divine, recevrait de

riches développements par sa comparaison avec les données de la science, les inspirations de l'art et les besoins généraux de la société.

Or, l'exposition complète de la foi chrétienne étant le but principal du travail dont nous esquissons le projet, il semblerait qu'on dût préférer, sans hésitation, le plan qui laisse dans leur harmonieux ensemble toutes les parties de l'enseignement religieux.

Mais il est une considération décisive, à nos yeux, qui milite pour la première méthode, c'est-à-dire pour celle où la science et l'art sont le point de départ et où la religion ne semble venir qu'en seconde ligne : c'est que, dans ce plan, et dans ce plan seulement, le travail peut être divisé entre plusieurs mains, tandis que, dans l'autre, il ne saurait l'être sans un grave détriment pour la religion et pour la science.

Pour discuter à fond une seule question religieuse, il est souvent nécessaire d'emprunter des lumières, sinon à toutes les sciences, du moins à plusieurs d'entre elles, et à des sciences très-diverses. Prenons pour exemple la création et l'unité d'origine de l'homme. Veut-on éclairer ces intéressantes questions par les lumières réunies de la révélation et de la science? Il faut: 1° une interprétation raisonnée du récit biblique, et, par conséquent, une connaissance suffisante de la langue originale dont s'est servi l'écrivain sacré, et des explications données par les saints Pères et les principaux commentateurs, sans négliger l'exégèse moderne, ni l'histoire des erreurs qui se sont produites sur ce sujet et des arrêts qui les ont condamnées; 2° une science approfondie de l'histoire naturelle de l'homme et des lois générales de la zoologie pour démontrer l'impossibilité d'une origine autre que celle qui est racontée dans la Bible, et l'unité spécifique de l'homme, malgré toutes les variétés de formes, de couleurs et d'instincts; 3° une connaissance assez étendue de la géologie pour apprécier si la présence ou l'absence des restes humains dans les couches solides du globe concorde avec l'enseignement de la Bible sur l'époque relative de notre création; 4° une étude comparative et sérieuse des langues sera indispensable pour décider, en connaissance de cause, la question de l'origine et de l'unité des langues, si intimement liée à celle de l'origine de l'homme; 5° enfin, il faudra interroger et discuter les traditions, les annales, les monuments des différents

peuples (antiquités indiennes, chinoises, égyptiennes, etc.), pour constater si nul fait avéré n'est en contradiction avec la date assignée par Moïse à l'apparition de l'homme sur la terre.

Or, est-il possible de trouver réunies dans une seule tête, et à un degré suffisant, des connaissances si diverses?

Que serait-ce si nous voulions énumérer toutes les questions que renferme celle de la divinité du Christianisme, toutes les connaissances théologiques, philosophiques, philologiques, physiques, historiques, etc., dont le concours doit mettre dans un jour parfait cette éclatante vérité?

Il nous semble donc évident que la Somme religieuse du XIXe siècle ne pourra être réalisée qu'en suivant l'ordre des sciences, à peu près tel que nous l'avons esquissé dans le précédent article, et non celui des vérités elles-mêmes qu'il s'agit d'exposer et de défendre.

Mais si l'on doit renoncer, dans la composition générale de l'ouvrage, à contempler l'harmonieux enchaînement du système catholique, nous pourrions retrouver cette noble jouissance dans un tableau raisonné qui couronnerait toute la Somme du XIXe siècle. Là seraient exposés dans une magnifique synthèse toutes les vérités, tous les préceptes, toutes les institutions chrétiennes; on montrerait les points par lesquels chaque partie de ce vaste ensemble se lie aux sciences humaines, à l'art, à l'histoire, à l'industrie; un résumé calme et lumineux rappellerait sur chaque point les conclusions développées dans le cours de l'ouvrage. Nous verrions la religion, sortant du sanctuaire où les fidèles seuls vont recevoir ses bienfaits, parcourir avec majesté toutes les idées, tous les intérêts, tous les devoirs de l'homme, et partout répandre sa lumière, sa force et sa vivifiante influence, partout aussi recevoir, dans sa marche triomphale, l'hommage de la science, de l'art, de l'humanité entière dans tout ce qu'elle a de vrai, de grand et de pur. Ainsi, dans les touchantes solennités que l'Église célébrait il y a quelques jours, le Christ, quittant les tabernacles sacrés où la piété seule sait le voir et l'adorer, parcourt les villes et les hameaux, se révélant à ceux qui l'oublient, semant partout les bénédictions et les grâces, recueillant les hommages des âmes fidèles, et jetant au moins de graves pensées dans celles qui n'ont point abjuré la raison et la vertu.

Mais plus d'un lecteur sourit à l'expression de mes naïves espérances, et regarde ce projet comme un rêve innocent, comme une de ces illusions dont on aime à se bercer dans un âge où l'on ne doute de rien. Je ne suis plus à cet âge, et je doute de beaucoup de choses; mais je crois fermement que la Somme du XIXe siècle peut se faire, qu'elle doit se faire pour la glorification de la foi et son affermissement dans bien des âmes, qu'elle se fera par le concours des hommes de science et de zèle. EXORIARE ALIQUIS !... Que Dieu suscite parmi nous de tels hommes ! ou plutôt qu'il donne à ceux qui sont capables de cette œuvre la volonté et le temps de l'accomplir ! La religion est, comme Dieu, vérité et charité. La puissance de la charité se révèle en ces temps par d'admirables œuvres. La vérité aussi n'est point muette ni stérile de nos jours. Mais, jusqu'ici, la science catholique ne produit que des œuvres partielles, isolées, incomplètes. Que tant de forces, que tant de talents et de nobles efforts soient mis en commun, et bientôt ce siècle, habitué aux merveilles de la science et de l'industrie, disposé à ne croire qu'en celles-là, verra s'élever, sous les auspices de la foi chrétienne, un monument digne de figurer parmi les beaux travaux de l'intelligence humaine, une œuvre que ni le savant, ni l'artiste, ni le théologien scrupuleux, ni le hardi penseur, ni le philosophe spéculatif, ni l'homme de pratique et d'affaires, ne puissent désavouer comme inutile à ce qu'ils savent, à ce qu'ils croient, à ce qu'ils sentent, à ce qu'ils veulent, à ce qu'ils font; une œuvre enfin que tous les esprits éclairés et sincères puissent accepter comme la véritable SOMME DU XIXe SIÈCLE !

L'abbé POULLET,

Docteur ès-sciences de la Faculté de Paris.

LE MEXIQUE.

LIFE IN MEXICO; BY Mme CALDERON DE LA BARCA,

BOSTON, 1843.

MEXICO AS IT WAS AND AS IT IS, BY BRANTZ MAYER,

NEW-YORK, 1844.

Depuis que le Mexique s'est déclaré indépendant de l'Espagne, les révolutions se sont succédé dans ce pays avec une rapidité qu'on a peine à suivre. En présence de ces terribles vicissitudes, on est porté à rechercher les causes de bouleversements qui paraissent être devenus pour la république mexicaine un état normal. On se demande si la faute en est tout entière aux hommes qui ont saisi le pouvoir comme un moyen de satisfaire leur ambition personnelle, ou s'il existe aussi dans les mœurs de la nation des germes de décadence inévitable. Le Mexicain ne peut-il donc se laisser conduire, ni prêter à ses chefs l'appui nécessaire à tout gouvernement? Il est assez facile de répondre à la seconde question.

En comparant les divers écrits publiés sur le Mexique, on peut tirer une moyenne exacte et arriver à savoir si l'on trouve chez les habitants de ce pays des éléments de prospérité, de solides habitudes morales, l'amour de l'ordre, de l'économie et du travail. Mais nous ne pouvons juger avec la même certitude la conduite des chefs de la république. Pour apprécier leurs actes avec impartialité, il faudrait connaître toutes les exigences qu'ils ont eu à combattre, et une pareille étude ne deviendra possible qu'à l'époque où les secrets du gouvernement auront passé du domaine de la politique dans celui de l'histoire. Bornons-nous donc au premier rôle : un coup d'œil

rapide sur les ressources du Mexique, sur la forme de son gouvernement et le caractère de sa population, sera peut-être favorablement accueilli par nos lecteurs.

Le territoire de la république, divisé en vingt-trois départements, présente une surface de 1,242,000 milles géographiques carrés, dont un tiers seulement est situé sous le ciel des tropiques et les deux autres appartiennent à la zone tempérée. Cette diversité de climat produit une merveilleuse réunion de beautés naturelles, où le grandiose se mêle au terrible, où le sublime contraste avec le gracieux. Des lacs, des mers, des montagnes, des rochers, des mines, des volcans, des forêts, des vallons enchanteurs, des plaines arides. Chaque province a son cachet propre : ici, un riant tableau du présent; là, de nobles débris du passé.

La Californie, divisée en deux parties, la vieille et la nouvelle, forme la portion la moins connue du territoire mexicain. Elle mériterait cependant une étude particulière, et nous accueillons avec plaisir le nouvel ouvrage sur ce pays que vient de publier un savant voyageur, M. Duflot de Mofras. La Nouvelle-Californie, dont l'étendue égale quelques-uns des plus vastes royaumes de l'Europe, est remarquable par la fertilité de son sol et la beauté de ses paysages. La nature y a jeté avec profusion des richesses de tout genre. Chihuahua, célèbre autrefois pour ses mines d'or et d'argent, conserve aujourd'hui de l'importance comme point central du commerce intérieur. Naguère encore le gouvernement de Santa-Anna ne permettant pas de communication directe entre cette ville et les États-Unis, Santa-Fé, capitale du Nouveau-Mexique, fut désignée comme le seul entrepôt des marchandises américaines, que l'on expédiait ensuite sur Chihuahua. Depuis l'affaire du Texas, Santa-Anna avait interdit toute communication commerciale avec les États-Unis. Sans examiner ici si cette mesure était d'une bonne politique, si elle pouvait exercer une heureuse influence sur les intérêts du pays, nous ferons observer seulement que Santa-Anna s'est méfié avec raison des projets ambitieux des Américains.

Sur les côtes du Mexique, dans les lieux où le climat est favorable aux productions tropicales, l'air est en général malsain. On a observé qu'à la Vera-Cruz les décès excèdent les naissances de près de 600 par an sur une population de 6,500

âmes. La dyssenterie et la fièvre jaune y exercent de grands ravages. En 1842, deux mille personnes moururent de cette dernière maladie. Du reste, à part la salubrité, la Vera-Cruz est un séjour agréable. Cette ville renferme quelques beaux édifices, des maisons bien bâties et surtout admirablement adaptées au climat. Les rues sont très-propres, grâce aux soins des *zopilotes*, grands oiseaux noirs qui couvrent les toits et s'abattent sur tous les lieux où ils voient quelques débris à dévorer. La loi protége ces oiseaux si utiles; en tuer un, ce serait s'exposer à une peine très-sévère. L'auteur américain, Brantz Mayer, soutient que les zopilotes et les esclaves condamnés aux travaux publics forment la partie la plus utile de la population. N'y a-t-il point dans ce jugement une méchanceté gratuite?

Le pays entre la Vera-Cruz et Jalapa, partout richement boisé, est d'une beauté remarquable; les arbres sont chargés des fruits les plus délicieux ou couverts de fleurs dont le parfum embaume l'atmosphère. Les palmiers, les cocotiers, les orangers et les citronniers se disputent l'admiration du voyageur; et, comme si la nature avait voulu étaler ici tous ses charmes, il n'y a pas d'être humain, pas d'objet inanimé qui n'offre dans son aspect quelque chose de pittoresque : les Indiennes avec leurs beaux cheveux nattés, leurs petits enfants attachés sur les épaules, leurs grands chapeaux de paille et leurs jupons de deux couleurs; de longues files de bêtes de somme conduites par des muletiers à l'air farouche; un cavalier, revêtu du *sarape* (couverture de laine) aux mille nuances, avec son chapeau mexicain à larges bords, ses bottes, sa selle haute et richement ornée, ses étriers d'argent : on dirait, à le voir passer, un compagnon de Fernand Cortez. Toutes ces choses appellent la main du peintre; Salvator Rosa et Hogarth eussent gagné à voyager ensemble dans ce pays, Salvator pour reproduire le sublime, et Hogarth pour saisir les crayons du grand artiste italien quand le sublime fait place au comique.

Jalapa ne renferme que deux ou trois vieilles rues très-escarpées, mais on y remarque plusieurs maisons fort belles, appartenant à des négociants de la Vera-Cruz qui se réfugient ici pendant la saison de la fièvre jaune. Cette petite ville offre des points de vue magnifiques. Regardez le Cofre de Pérote avec ses noirs sapins et ses masses de porphyre aux formes gigantesques. Un peu plus haut, l'Orizava étale ses neiges éter-

nelles. D'autres montagnes, de proportions moins colossales, s'élèvent entre celles-ci et la ville : amphithéâtre immense où les sombres rochers, les fertiles plaines et les grands arbres de forêts se succèdent pour charmer les regards, tandis que le vieux et mobile Océan scintille dans le lointain. Voilà pour l'ensemble, mais le détail qui oserait le décrire? Arbres fruitiers, arbustes, fleurs de toutes formes, de toutes couleurs, se mêlent sans se confondre, se nuancent sans s'effacer, dans une admirable profusion. Puis Jalapa elle-même, dont les roses couronnent la vétusté, Jalapa, dont chaque porte, chaque croisée entr'ouverte laisse échapper les sons d'une musique douce et suave comme son climat, Jalapa produit une impression qu'on sent s'affaiblir à regret.

Au reste, laissons parler une femme qui a beaucoup vu et beaucoup appris dans ce pays enchanteur. Mme Calderon de la Barca accompagna son mari au Mexique quand il alla porter, comme ambassadeur, l'assentiment de l'Espagne à l'affranchissement de sa colonie. Voici comment elle s'exprime au sujet d'une excursion qu'elle fit dans la *tierra caliente* ou régions tropicales de la république :

« Ce matin, après avoir goûté un sommeil rafraîchissant, nous nous sommes levés à huit heures pour aller faire une promenade : c'était notre début dans la *tierra caliente*. Quel spectacle délicieux! Les orangers étaient surchargés de fleurs et de fruits odoriférants, les branches de citronniers se penchaient en berceaux impénétrables aux rayons du soleil. Nous nous étendîmes sur l'herbe douce. L'air avait quelque chose d'embaumé : quel parfum de jasmin et de myrte ! Des ruisseaux à l'onde argentine coulaient avec un doux murmure ; de temps à autre on apercevait un petit cardinal, oiseau brillant comme le rubis, qui venait se percher sur les arbres. Nous fîmes des bouquets magnifiques de fleurs de toutes sortes ; que n'eussions-nous donné pour pouvoir les offrir à nos amis lointains ! Le jardinier ! quel jardinier ! il s'appelait Don Juan, et avait une longue barbe noire ; il portait un chapeau mexicain, et, autour de la taille, une écharpe de soie rouge. Quelle excellente orangeade le brave homme nous donna, cueillant les fruits sur l'arbre et puisant à une fontaine ombragée de rameaux fleuris une eau froide comme de la glace ! Oh ! vraiment, Atlacamulco est un paradis sur la terre. »

Cet Atlacamulco est une *hacienda* ou terre qui appartient au duc de Monteleone, qui produit environ trente mille *arrobas* de sucre par an (l'*arroba* est de vingt-cinq livres). La canne à sucre, introduite par les Espagnols à Saint-Domingue, passa de là au Mexique. Ce sont les Indiens qui travaillent dans les sucreries; on y voit rarement des nègres. Les *haciendas* se ressemblent toutes ; la description d'Atlacamulco suffira donc pour faire con-

naître les autres. D'abord vous arrivez à un grand bâtiment de pierre, qui n'est ni une ferme ni une maison de campagne, mais qui offre quelque chose de très-original dans la construction. Des planchers de briques peintes, de grandes tables de noyer, des bancs de bois, des chaises peintes, des murs blanchis, un ou deux lits de fer qu'on monte à volonté, une quantité de chambres vides, une cuisine et des remises, telle est l'habitation. Dans la cour se trouvent les sucreries dont les fournaises sont allumées nuit et jour. A Atlacamulco on emploie quatre cents hommes, sans compter les petits garçons, cent chevaux et une grande quantité de mulets. Cette propriété, fort étendue, renferme des champs de cannes à sucre, des pâturages et des plantations de café, sans parler des terrains incultes abandonnés aux cerfs, aux lièvres et aux cailles. Pendant quatre mois de l'année, la *tierra caliente* est un séjour ravissant, mais en été la chaleur excessive et le nombre infini d'insectes venimeux ôtent à cette contrée quelques-uns des avantages que la nature lui a départis pendant la bonne saison. Les plus redoutables de tous les insectes du pays sont les scorpions, qui infestent les chambres et s'introduisent jusque dans les lits et les armoires. L'effet que produit la piqûre de ces reptiles est plus ou moins violent, selon la différence des constitutions. Quelques personnes en ont des convulsions pendant huit jours; l'écume leur sort de la bouche, et le ventre leur enfle comme si elles étaient atteintes d'hydropisie; d'autres, grâce aux médicaments administrés sur-le-champ, n'éprouvent pas de vives souffrances. En général la piqûre du scorpion, sans danger réel pour les grandes personnes, est mortelle aux enfants. Les remèdes les plus usités sont d'abord l'eau-de-vie, prise en assez grande quantité pour assoupir le malade, le gayac et la soie bouillie. On regarde cette dernière substance comme très-efficace.

Les reptiles et insectes venimeux qui infestent la *tierra caliente*, joints à la chaleur brûlante de l'été, sont les causes principales pour lesquelles les propriétaires ne font jamais valoir eux-mêmes leurs biens et en confient l'administration à des intendants.

Non loin de Durango et près de Guernacava, dans les région tropicales, il existe un village indien dont la population a conservé intacts ses usages primitifs, sans vouloir jamais se mêler

aux Espagnols. Ces Indiens, au nombre d'environ trois mille, vont travailler dans les fermes des pays environnants. Ils ont des lois particulières et sont gouvernés par un magistrat qu'ils choisissent eux-mêmes parmi les leurs. Tous les ans ils vont se confesser à un prêtre catholique. Ils savent fabriquer eux-mêmes les meubles et les ustensiles dont ils peuvent avoir besoin, et n'achètent jamais rien chez les blancs. D'un caractère assez doux, ils se rendent rarement coupables de déprédations sur les propriétés de leurs voisins. Quelquefois cependant ils s'emparent d'une vache ou d'un bœuf; mais ils ne les volent pas, disent-ils, seulement ils les prennent pour manger. Si on poursuit alors ces Indiens il est fort difficile de les atteindre; la rapidité de leur course dépasse, dit-on, celle du cheval lui-même. Quant au blanc qui ose franchir les limites de leur territoire, il est aussitôt saisi et gardé à vue jusqu'au lendemain, et on le reconduit alors sur les terres de la république.

La caverne de Cacahuamilpa, dans les environs de Guernacava, est un lieu où la majesté et la bizarrerie de la nature se font également admirer. Elle était inconnue aux anciens Espagnols, et les Indiens éprouvaient d'abord une terreur superstitieuse à l'explorer; ils disaient que l'esprit malin y avait établi sa demeure, et en défendait l'entrée sous la forme d'un bouc à longue barbe. La curiosité des voyageurs a prévalu sur ces craintes, et aujourd'hui les guides ne manquent pas aux personnes qui veulent en visiter les profondeurs.

Située au sein d'une chaîne de montagnes arides, la caverne est entourée d'une nature austère et sauvage; elle domine un ravin sillonné par un courant rapide qui se précipite du haut des rochers et tombe partagé en une multitude de filets d'eau. Des arbres couverts de verdure et de fleurs bordent le ravin. Une ouverture haute de plus de soixante-dix pieds et large de cent cinquante forme l'entrée de la grotte; les rochers qui soutiennent l'arche sont arrangés avec tant de symétrie qu'on dirait une œuvre de l'art. Une longue pente conduit à une salle voûtée de proportions gigantesques; des blocs énormes de pierres et de rochers s'élèvent de toute part; l'esprit s'égare dans la contemplation de ces témoins silencieux du passé. On a peine à croire que ce soient là des créations fantasques de l'eau qui suinte sans cesse de la voûte de ce sombre palais.

Atlisco est une grande ville où l'on voit de belles églises,

des couvents, une place et plusieurs jolies maisons. Une montagne qui s'élève derrière la ville est couronnée sur le sommet par une chapelle d'une blancheur éclatante et de l'effet le plus pittoresque. Au pied de cette montagne est bâtie une église. Au Mexique, la beauté des sites emprunte un grand charme aux sentiments religieux des habitants. A chaque pas on voit briller à travers les arbres une croix blanche élevée dans un sentier solitaire, au milieu d'une plaine aride, ou placée sur la cime de quelque rocher escarpé. Partout où l'homme s'est arrêté, quelle que soit la misère de sa chétive cabane, le temple du Seigneur offre un contraste majestueux.

On peut voir, dans les environs d'Atlisco, le fameux cyprès de soixante-treize pieds de diamètre dont parle M. de Humboldt. La vallée d'Atlisco et en général tout le département de Puebla sont connus pour leur fertilité. Les grandes Cordillères de l'Anahuac coupent ce territoire; on remarque dans le nombre les montagnes de Malinchi, Ictaccihuatl, Popocatepetl, et la pointe d'Orizava. Partout, au Mexique, on aperçoit l'un ou l'autre de ces deux derniers volcans. Popocatepetl est le point culminant du pays. Lorsque le soleil frappe de ses rayons ardents cette blanche cime, et prête à la neige mille reflets étincelants, Popocatepetl présente un de ces rares spectacles dont la vue peut à peine soutenir l'éclat. Orizava, dont nous avons déjà admiré à Jalapa l'aiguille élancée, se montre ici dans toute son étendue : d'épaisses forêts de cèdres et de sapins forment une bande autour de la partie centrale; en approchant du bas, les plaines, émaillées de villages, d'arbres et de troupeaux, offrent un coup d'œil aussi agréable que varié.

Traversons rapidement Puebla et Cholula, avec sa pyramide deux fois plus large que celle de Chéops. Aussi bien la forêt qui s'étend entre Puebla et la vallée de Mexico est garnie de croix qui attestent la fréquence des meurtres commis par les brigands.

La vallée de Mexico forme un des plus beaux pays de la république. Transportez-vous en imagination sur une montagne élevée de deux mille pieds au-dessus de la vallée qu'elle domine, et de neuf mille au-dessus du niveau de la mer. Là, sous un ciel d'un azur parfait et d'une transparence qui permet de voir des objets fort lointains, on jouit de l'aspect d'une nature gigantesque. Nulle part au monde peut-être il n'est donné à

l'œil d'embrasser un tableau aussi vaste, aussi majestueux. La vue s'étend au loin sur de hautes montagnes volcaniques, couvertes, les unes de neige, les autres de belles forêts. Cette plaine est coupée par des lacs semblables à des mers et formés par les eaux qui tombent sans cesse des montagnes. Puis, tout à côté des lacs, des élévations que partout ailleurs on appellerait des montagnes, mais qui, là, paraissent à peine d'humbles collines. A cinquante milles de distance est une première chaîne qui entoure la vallée du côté de l'ouest. Viennent ensuite une seconde vallée et une seconde chaîne, et, enfin, l'œil se perd dans un vaste horizon bleu. Ce tableau magnifique n'est cependant point parfait; il le deviendra peut-être. C'est à peine dans cette immense étendue si l'on aperçoit quelques signes de vie. Le soleil n'y éclaire que des solitudes où la nature ressaisit l'empire que l'homme a pris sur elle dans d'autres contrées. Pas un bateau, pas une voile sur ces lacs majestueux; rien qui annonce à l'homme la présence de son semblable, sauf parfois une colonne de fumée qui s'élève lentement au-dessus de quelque ferme solitaire. A de rares intervalles les sonnettes des mulets et la voix du muletier viennent frapper les profondeurs des sombres forêts de pins et rompre la monotonie de ce triste et pourtant admirable tableau.

Au milieu de la vallée se trouve la ville de Mexico, sans cesse menacée d'une inondation par les lacs qui l'entourent. Depuis qu'on a coupé les arbres de la plaine et que le terrain est exposé à l'action du soleil et de l'air, les eaux se sont retirées; mais le danger existe toujours, car plusieurs lacs se trouvent encore au-dessus du niveau de la ville. En 1627, une inondation tellement considérable l'envahit que pendant plusieurs années on parcourait les rues en bateau. Pour prévenir le retour de pareils désastres, les autorités espagnoles firent construire à grands frais des digues et autres ouvrages semblables; mais, depuis que les Mexicains sont livrés à eux-mêmes, les travaux publics n'ont pas pris toute l'extension à laquelle on aurait dû s'attendre. Il y a peu d'années encore les routes étaient devenues impraticables, et, en 1842 seulement, le gouvernement songea enfin à ordonner les réparations nécessaires.

Mexico, qui renferme une population de deux cent mille âmes, a la forme d'un grand échiquier. Des rues tirées au cor-

deau se croisent à des distances régulières. Les maisons sont peintes de toutes sortes de couleurs : bleu de ciel, gris cendré, vert, entremêlé çà et là de quelques maisons blanches, qui conservent longtemps leur éclat dans une atmosphère aussi sèche. La ville offre un coup d'œil superbe, vue du haut de la tour de la cathédrale : le regard se promène sur une masse compacte de dômes, de flèches et de bâtiments à toit plat, qui, émaillés de fleurs et de verdure, présentent l'aspect d'une suite de jardins suspendus.

Au pied de la tour est la grand'place, dont la cathédrale forme le côté nord; à l'est se trouve le palais national ou résidence du président; au sud, le Musée et un beau bâtiment de construction récente, qui sert de marché. Rien de plus étrange, de plus pittoresque que ce marché, toujours plein de monde. Ici, vous avez le porteur d'eau avec ses deux cruches de faïence, dont la première reste suspendue à une ceinture de cuir passée autour du front et s'appuie contre le dos de l'homme, tandis que la seconde, attachée à une autre ceinture placée derrière la tête, pend par-devant et forme contre-poids. Un peu plus loin, c'est l'Indien qui porte sur son dos une grande cage, remplie de volailles de toute espèce; là, ce sont des femmes chargées de légumes et de poisson; à peine au milieu de cette cohue vous frayez-vous un étroit passage. Et puis vos oreilles sont assourdies par des cris sur tous les tons, pour annoncer les marchandises; vous finissez par vous croire dans un vrai pandémonium. Tout d'un coup, comme pour faire contraste, une dame au port majestueux fend la presse; elle marche escortée d'un moine ou bien de prêtres revêtus de leur costume pittoresque.

Du côté sud-ouest de la place s'élève le Parian, construction d'assez mauvais goût, mais qui rapporte à la ville un revenu très-considérable. C'est un grand bazar où l'on peut acheter, à des prix modiques, tous les objets de toilette. Sur les trottoirs, autour de ce monument, sont assis des cochers qui attendent la pratique et dont les voitures se trouvent dans le voisinage. Parmi les gens de toute espèce qui encombrent le bazar, on remarque une douzaine d'*evangelistas*, ou écrivains publics. Un immense pot d'encre est placé devant eux. Ils tiennent sur leurs genoux une planche où sont entassés des morceaux de papier de toutes couleurs et de toutes dimensions, quelques-uns même

avec des ornements plus ou moins recherchés. Sur un banc en face de ces écrivains, on voit pour l'ordinaire un soupirant, ou une belle qui vient exprimer au scribe la cause de sa joie ou de sa peine, afin que celui-ci se charge de l'exposer en phrases ronflantes et sonores. Quelque peu importante que paraisse, au premier abord, une semblable industrie, ces évangelistas font de très-bonnes affaires, tout en travaillant à des conditions modérées. Une lettre de jalousie, d'amour et de reproches, écrite sur une feuille de papier couverte de cœurs enflammés et de tourterelles, ne coûte que 25 centimes! Sous les arcades, à l'ouest du Parian, on se perd dans un vrai dédale de beaux magasins, de cafés, de boutiques de tout genre. Là se réunissent aussi des oisifs qui raisonnent, à perte de vue, sur la dernière révolution accomplie et sur celle qui aura lieu incessamment. Puis tout à côté, nous avons les maisons de jeu, où les Mexicains vont satisfaire leur passion dominante.

La cathédrale, un des plus beaux édifices de Mexico, a 500 pieds de longueur sur 420 de largeur. Le pavé de cette magnifique église, faute d'être entretenu, se trouve dans un état de dégradation qui contraste étrangement avec la beauté du temple. Mais, à part ce défaut, qui tient à l'incurie des Mexicains, tout dans cette cathédrale, construite par le gouvernement espagnol, est digne de sa haute destination; et, soit que l'on étudie les détails d'architecture ou la richesse des ornements intérieurs, on reste frappé de la plus vive admiration. Il faudrait un volume pour donner une description complète de ce monument. Devant le maître-autel, resplendissant d'or et de pierres précieuses d'une haute valeur, on voit souvent des Indiens qui prient humblement prosternés à genoux et couverts de quelques haillons. La misère de ces pauvres gens contraste péniblement avec toutes les richesses qui les entourent.

L'Université, bâtie dans l'ancien style monastique, forme les quatre côtés d'une grande cour, au centre de laquelle s'élève la statue équestre de bronze de Charles IV, monument colossal exécuté à Mexico même par Joloa, artiste du pays. Le monarque est représenté sous le costume romain; une guirlande de laurier lui ceint la tête; de la main gauche il retient son cheval; dans la droite est le bâton, insigne du commandement; l'épée, de forme antique, est attachée à sa ceinture; une robe impériale descend de ses épaules en longs plis flottants, et tombe sur les

cuisses du cheval, qui est prêt à s'élancer, et foule aux pieds un carquois plein de flèches. La physionomie de Charles n'était remarquable ni par la dignité ni par l'énergie; de sorte que, pour conserver la ressemblance, l'artiste a dû mettre dans la forme de la statue la plus haute expression de l'art. Les draperies qui couvrent le roi, la selle et ses accessoires sont d'un fini admirable.

Le Musée renferme une collection d'antiquités précieuses et d'objets de nulle valeur, jetés pêle-mêle dans un incroyable désordre. Le cabinet de numismatique est assez riche en médailles romaines et espagnoles. Sous un amas de poussière se trouvent les plans et vues originales de la ville de Palenque, ainsi que l'ouvrage sur le Mexique de lord Kingsborough, offert au Musée par ce grand antiquaire. La salle destinée à l'histoire naturelle ne possède rien de beau. En somme, le Musée national de l'Université est loin de répondre à sa destination, dans l'état actuel de la science.

En quittant la grand'place, du côté de l'ouest, où se trouve la cathédrale, on traverse une rue presque entièrement occupée par des boutiques de marchands français de tout genre : des coiffeurs, des cuisiniers, des marchandes de modes, etc., etc. On passe devant la porte de l'ancien couvent des Jésuites, pour arriver à l'Alameda, bois charmant, entrecoupé de promenades délicieuses, et qui occupe environ dix arpents de terrain. Ce bois est entouré d'un mur, et on en ferme les portes chaque soir au moment où la cloche sonne l'*Angelus*. Une grande promenade pour les voitures fait le tour de cette enceinte, des fontaines s'élèvent aux endroits où les chemins se croisent, et le terrain, au-dessous des grands arbres, est couvert d'arbustes et de fleurs.

La mode exige que, tous les soirs, on se rende à l'Alameda ou en voiture ou à cheval; mais c'est le matin qu'on jouit réellement de la beauté de ce lieu. Il y a alors quelque chose de solennel dans le silence profond de ce bois, silence interrompu seulement par le doux ramage des oiseaux.

La promenade publique que fréquente le beau monde à l'époque du carême s'appelle *Paseo de la Viga*; elle borde le grand canal, et conduit à la plaine qui donne dans les *Chenampas*, ou anciens jardins suspendus.

Allez à la Viga vers cinq heures de l'après-midi; on vient

d'arroser partout; l'air est frais, les soldats de la police veillent à ce que l'ordre ne soit point troublé. On voit aller et venir deux longues files de voitures, au fond desquelles sont assises des femmes qui saluent leurs amis d'un air languissant; des centaines de piétons d'une tenue irréprochable, des marchands de fleurs, de fruits et de confitures animent encore la scène. Des cavaliers revêtus d'un gracieux costume remplissent les intervalles que les voitures laissent entre elles. Chacun rivalise de magnificence; on étale ses plus beaux équipages, ses meilleurs chevaux; l'or et l'argent brillent sur les carrosses et sur les selles; si l'on en croit M. Brantz Mayer, une seule aurait coûté non moins de 5,000 dollars.

Quel brillant spectacle si l'on pouvait seulement en faire disparaître les lépéros! Et puis, un peu plus loin, quel beau tableau d'une toute autre nature vient s'offrir à nos regards! Le canal est couvert de petites barques remplies d'Indiens qui portent des guirlandes de pavots sur la tête; ils reviennent du marché, et rentrent chez eux en dansant, chantant, riant et jouant de la guitare. Les vieilles maisons qui s'élèvent dans le voisinage au milieu des canaux, les eaux stagnantes, cette multitude d'Indiens au teint basané et revêtus de costumes pittoresques rappellent au voyageur la sombre cité de Venise.

Tous les matins, dès que le son des cloches appelle les habitants à la messe, on voit dans les rues des groupes de femmes qui s'acheminent lentement vers l'église, et de vieux moines, enveloppés dans leurs longues robes à capuchon. Toutes les croisées sont ouvertes, tous les balcons sont remplis de gens qui fument un cigare après avoir avalé la tasse de chocolat. Le boucher frappe son âne, chargé de viande, pour lui faire doubler le pas et arriver à temps chez ses pratiques; car il est d'usage, à Mexico, que les petits marchands colportent leurs denrées de maison en maison, et l'on peut acheter ainsi, sans sortir de chez soi, toutes les provisions nécessaires à son ménage. Dès l'aurore ces débitants se mettent à crier leurs denrées, et ces cris, modulés sur tous les tons possibles, ne finissent qu'à une heure assez avancée de la nuit. A la pointe du jour on est éveillé par la voix triste et aiguë du charbonnier : « Carbon, señor; » qu'il prononce de manière à en faire « Garbosin. » Puis c'est au tour de l'homme qui vend de la graisse : « Manteguilla, du lard, du lard, à un réal et demi mon lard! »

A midi, autre population : les mendiants commencent à devenir très-importuns ; leurs jérémiades et leurs longues invocations se mêlent et se confondent aux autres bruits. Vers le soir, ce sont d'autres cris et d'autres gens : « Tortillas de cuajada ; » gâteau de lait caillé ; ou bien : « Les noix ! les bonnes noix ! » A mesure que la nuit s'avance, peu à peu le bruit s'assoupit, et les voix se taisent pour recommencer le lendemain avec une nouvelle vigueur.

Nous avons déjà nommé les *leperos* ou les gens de la dernière classe : il est difficile de rien imaginer de plus misérable que ces pauvres infortunés. La peau brûlée par le soleil, les cheveux longs, en désordre et remplis de vermine, le *lepero* semble prédestiné à vivre dans la fange. Aucune des parties de son corps ne connaît ni la brosse, ni le peigne, ni la serviette, ni même l'eau, excepté toutefois lorsqu'il reçoit une averse. A l'âge de vingt ans il prend un pantalon de cuir qu'il ne quitte plus avant de l'avoir mis hors de service, ce qui n'arrive qu'au bout de longues années. Indépendamment de ce pantalon, il se drape dans une couverture trouée et d'une saleté dégoûtante ; sur sa tête il porte un vieux chapeau. Le *lepero* a les yeux fauves, les dents brillantes, les traits amaigris par la faim, la poitrine nue et hâlée par les injures de l'air. Les femmes de cette classe, non moins repoussantes que les hommes, sont ordinairement suivies de plusieurs enfants chétifs ; souvent elles en portent un tout petit attaché sur le dos. Les *leperos* sont une véritable plaie au Mexique. Ils encombrent toutes les rues, et on ne saurait faire un pas hors de chez soi sans être aussitôt environné d'une troupe de ces misérables qui demandent l'aumône. Pleins de hardiesse, ils pénètrent même dans les maisons quand les portiers n'ont pas soin de les en éloigner. On conçoit que, pour bien des raisons et dans un pays où le vol et l'assassinat sont si fréquents, on ne soit pas empressé de recevoir de pareilles visites.

Les plus audacieuses tentatives de vol sont faites en plein jour, et cela même dans les maisons où il y a un nombreux domestique ; quelquefois l'assassinat précède le vol. Il est extrêmement dangereux, surtout pour un étranger, de franchir seul et sans armes les portes de la ville à quelque heure que ce soit ; les meurtres, accompagnés des circonstances les plus tragiques, ne sont point des événements rares. Dans les rixes qui s'élè-

vent entre gens du peuple, ils versent le sang avec une incroyable facilité. Nul ne se préoccupe de ces crimes; la vue des cadavres dans les rues ne semble exciter ni surprise ni horreur. A l'approche de la nuit on ferme à clef et on barricade la porte des maisons, et personne ne peut plus entrer sans avoir fait connaître préalablement son nom et le motif qui l'amène.

La mendicité est devenue au Mexique une sorte de profession, et l'on exploite pour ce commerce toutes les infirmités qui peuvent inspirer la compassion ou le dégoût. Les bénéfices que réalisent les mendiants leur donnent le moyen de faire des sacrifices dans l'intérêt de cet ignoble trafic. Un aveugle, qui vivait il y a peu de temps et vit peut-être encore à l'heure où nous écrivons, se faisait conduire chaque jour près de la grande fontaine de l'Alameda ou promenade publique de Mexico, par deux domestiques qu'il payait! Un autre mendiant, qui ne pouvait marcher, se faisait porter dans les endroits les plus fréquentés de la ville par un commissionnaire. Cependant, à côté de cette pauvreté factice, il existe une misère très-réelle.

« Il y avait, dit M. Brantz Mayer, un pauvre petit mendiant qui se tenait toujours à la porte d'un des cercles les plus suivis de Mexico, et demandait l'aumône d'un air excessivement triste et avec les plus beaux yeux du monde. Nous lui donnâmes quelque chose, et il s'en alla enchanté; mais ses jambes nues et faibles ne pouvaient le soutenir; il tomba au pied d'un mur contre lequel il voulait s'appuyer. Nous nous approchâmes. « Je meurs de froid, » dit-il avec sa petite voix que l'on entendait à peine. Après lui avoir jeté une couverture sur le dos; nous lui donnâmes des souliers et le fîmes manger. Ayant repris un peu de force, il se remit debout et parvint à gagner sa demeure. Le lendemain nous le retrouvâmes encore au même endroit; il n'avait plus la couverture ni les souliers que nous lui avions donnés la veille. Nous croyions d'abord que cet enfant faisait métier de mendier; mais ayant pris des informations très-exactes sur son compte, nous apprîmes qu'il était le fils unique d'une veuve qu'un violent rhumatisme empêchait de remuer, et que cette femme, sans ressource aucune, gisait étendue sur le sol d'une misérable cabane de la banlieue. L'enfant avait vendu les souliers et la couverture afin de procurer du pain à sa mère. C'était une raison de plus pour lui continuer nos charités, et bientôt on nous apprit que sa mère était rétablie. Tout à coup nous cessâmes de le voir; nous ne savions ce qu'il était devenu, lorsqu'un soir passa à côté de nous un homme portant sur la tête une corbeille qui nous parut remplie de roses. Derrière cet homme venait une *lepera* tout éplorée; sa longue chevelure noire tombait en désordre sur le visage. Nous regardâmes, et nous vîmes que dans la corbeille, sous les roses, se trouvait le corps d'un enfant mort : c'était notre pauvre petit mendiant! »

On ne connaît bien les habitudes et les mœurs d'un pays que par les détails; c'est pourquoi nous nous sommes volontiers laissé entraîner à ceux que l'on vient de lire. En présence de cet

étrange laisser-aller, on finit par concevoir l'inertie et l'affaiblissement du gouvernement mexicain. On conçoit aussi la minime population qui couvre un sol si fécond et dont la superficie est huit fois plus grande que celle de la France. Cette population ne dépasse guère 7 millions, et se décompose ainsi qu'il suit :

Indiens ou indigènes........	4,000,000
Blancs..........................	1,000,000
Nègres..........................	6,000
Castes de sang mêlé........	2,009,509
	7,015,509

Les revenus du gouvernement mexicain, qui s'élevaient à environ 20 millions de piastres fortes sous la domination espagnole, n'étaient plus, en 1843, que de 14,270,000 piastres ou à peu près. Ils se composent principalement des droits d'importation et d'exportation, de l'impôt sur la boisson appelée *pulgue*, des loteries, de la poste, du papier timbré, du tabac, de la poudre de chasse et de guerre, des salines et des mines d'argent, qui rapportent à elles seules 22 millions de dollars, mais dont 12 millions seulement entrent à l'hôtel des monnaies.

La contrebande s'exerce au Mexique de la manière la plus effrontée, et, sur différents points des côtes, ce trafic est devenu un commerce régulier. Les agents du gouvernement et les plus hauts fonctionnaires de l'Etat y prennent une part active.

La dette nationale se monte à 84 millions de dollars, dont 18,550,000 sont dus à des Mexicains; le reste appartient à des étrangers. Le déficit annuel, de plus de 2,900,000 piastres, ne permet pas même de servir régulièrement les intérêts de cette dette énorme. Lorsque le gouvernement éprouve des embarras financiers, il permet, moyennant un droit, l'introduction dans ce pays des étoffes de coton anglaises. L'entrée de ces tissus est ordinairement prohibée dans l'intérêt des manufactures indigènes, qui sont encore dans un état d'enfance. Du reste, le commerce du Mexique décroît sensiblement depuis une dizaine d'années, décadence qu'on attribue aux troubles et aux commotions politiques qui agitent sans cesse ce malheureux pays.

On estime que le nombre des personnes occupées dans les fa-

briques et manufactures s'élève à trente mille. Dans ces établissements on se sert, comme force motrice, des nombreux cours d'eau qui sillonnent le pays, car la rareté du combustible fait négliger la vapeur. Les filatures, quoique en petit nombre, n'ont cependant pas réussi. C'est précisément le contraire pour les fabriques de papiers. Il en existe deux non loin de la capitale, l'une à Puebla, et l'autre à Guadalaxara. Le papier qu'on y fabrique est fort bon, seulement on n'en fait pas assez pour les besoins du pays. La quantité qu'on en consomme pour les cigarettes est prodigieuse. L'écorce de l'agave américaine est employée avec avantage pour faire un papier à enveloppe d'une force et d'une solidité remarquables.

Il y a aussi à Mexico et à Puebla plusieurs verreries dont les produits consistent surtout en vitres et en verres à boire; il en est de cet article comme du papier, la demande dépasse la production : qu'on juge par là de l'encouragement offert par l'administration à l'industrie nationale. Il sort également des manufactures indigènes des couvertures de laine dont quelques-unes sont remarquables par la finesse du tissu, le fini du dessin et la beauté des couleurs. Le prix en est de 200 et même de 500 dollars. On aura une idée du nombre qui s'en débite si l'on pense que la couverture de laine forme une partie indispensable du vêtement de tous les hommes, quel que soit leur rang.

La marine militaire du Mexique se compose de :

3 frégates à vapeur,
2 bricks,
3 goëlettes,
2 chaloupes canonnières;
———
10 bâtiments.

Le chiffre de l'armée varie de 20,000 à 40,000 hommes, et se recrute par des engagements forcés dans les prisons et dans les bagnes. C'est là que les chefs de compagnie choisissent parmi les malfaiteurs ceux qui leur semblent propres au service militaire. Lorsque ce moyen ne suffit pas pour remplir les cadres des régiments, on envoie un sergent, suivi de quelques soldats, faire une tournée dans le voisinage. Le sergent examine les Indiens et autres gens pauvres qu'il trouve sur sa route, et oblige ceux qu'il juge capables de servir à tout quitter pour le

suivre à l'instant même. Si ces infortunés, surpris au milieu de leurs occupations, dans les champs ou au détour d'une rue, essaient d'opposer la moindre résistance, on leur lie les mains et on les force à marcher. Cependant le bruit des arrestations se répand, les familles en sont instruites, et bientôt arrivent des troupes de femmes et d'enfants éplorés qui suivent un père, un époux, garrotté comme un vil criminel en vertu de l'inimitié ou du bon plaisir d'un sous-officier. On arrive à la caserne ; les pleurs redoublent, le moment de la séparation est venu. Le lendemain l'homme de recrue est livré aux mains d'un sergent instructeur qui lui apprend l'exercice à coups de bâton. Les soldats mexicains sont couverts de guenilles, et pieds nus pour la plupart. On les voit souvent, officiers en tête, piller les passants sur la route. Les assassins qui, en 1835, massacrèrent et volèrent M. Mairet, consul suisse à Mexico, appartenaient à l'armée et étaient conduits dans cette expédition par le colonel Yarez, l'aide de camp et l'ami de Santa-Anna.

Les jeunes gens de bonne famille ne recherchent plus, comme autrefois, la carrière des armes, en sorte que les hauts grades de l'armée sont occupés par des hommes sans instruction, sans fortune, et dévorés d'ambition. C'est là, il n'en faut pas douter, la grande cause des fréquentes révolutions qui affligent le Mexique. L'armée étant la seule force réelle qui existe dans le pays renverse ou élève à son gré les gouvernements. Si un complot réussit, ceux qui l'ont fait obtiennent des grades et peuvent même prétendre à l'autorité suprême; s'ils échouent, peu leur importe, ils n'ont rien à perdre. Leur enjeu, c'est la tranquillité publique. Ces officiers si turbulents ignorent, du reste, tout à fait leur métier, et manquent de ce qui, chez tous les peuples, forme le caractère distinctif des hommes portant l'épaulette, le courage. Dans les dernières rencontres avec les Texiens, on vit les officiers mexicains abandonner leurs soldats et prendre honteusement la fuite devant l'ennemi. En revanche, la musique militaire des Mexicains est fort belle. Tous les soirs, la bande d'un des régiments qui forment la garnison de Mexico, entourée d'une foule attentive, exécute sur la place, devant le palais du président, des morceaux choisis des meilleurs compositeurs modernes.

Nous ne possédons pas de statistique exacte sur l'état actuel du clergé au Mexique; il est donc impossible de déterminer

avec certitude le nombre des prêtres, des moines et des religieuses, ainsi que celui des couvents et autres propriétés ecclésiastiques. Les excellents travaux du baron de Humboldt ne peuvent plus être consultés aujourd'hui qu'avec une extrême réserve, à cause des changements de tout genre survenus depuis 1814. Les ministres présentent, il est vrai, de temps à autre, au congrès national, des rapports sur la situation de leurs départements respectifs; mais ces documents sont toujours incomplets et quelquefois même inexacts. Dans cette absence de renseignements officiels, nous serons obligés de nous borner à des calculs dont nous ne pouvons garantir l'entière exactitude. On compte dans tout le pays trois mille cinq cents prêtres séculiers et dix-sept cents moines. Le clergé est loin de suffire aux besoins spirituels d'une population de sept millions d'âmes. Les moines possèdent cent cinquante couvents et autres établissements qui sont répartis de la manière suivante entre les différents ordres :

Dominicains.	25
Franciscains.	68
Augustins	22
Carmes	16
Religieux de la Merci	19
	150

Ces propriétés sont estimées 80 millions de piastres. Avant l'époque de l'indépendance, le clergé était infiniment plus nombreux et plus riche; mais, au Mexique comme en Espagne, la soi-disant liberté publique a eu, plus ou moins, pour résultat l'oppression de chaque classe au profit de la force brutale.

Le nombre des religieuses s'élève à deux mille environ, distribuées dans cinquante couvents, desquels dépendent dix-sept cents propriétés, qui donnent un revenu net de 500,000 piastres. Ces religieuses possèdent, en outre, un capital de 4 millions et demi de piastres. Il existe à Mexico un couvent de religieuses pour les Indiennes. Le jour où ces femmes prennent le voile, elles sont revêtues d'un superbe costume semblable à celui que portaient autrefois les *cacicas* ou femmes de haut rang.

Depuis quelques années, le gouvernement s'est emparé de plusieurs propriétés ecclésiastiques. Cette mesure a produit un grave mécontentement parmi le peuple mexicain, qu'une

affection sincère attache à son clergé. Il faut d'ailleurs convenir que les différents membres de ce corps, et surtout les curés de village, donnent chaque jour des preuves d'un immense dévouement et d'une abnégation vraiment chrétienne. Le clergé, sans être aussi puissant que l'armée, exerce toutefois un grand empire sur l'esprit du peuple. Cette double influence de l'armée et de l'Église est rappelée sans cesse aux habitants des villes de la république par le bruit du tambour et le son des cloches, qui se font entendre depuis la pointe du jour jusqu'à minuit.

Le clergé mexicain déploie une grande pompe dans les cérémonies religieuses, et surtout dans celles qui précèdent et qui suivent la mort. La femme du général Santa-Anna étant à l'extrémité, celui-ci envoya à tous les membres du corps diplomatique des lettres d'invitation pour les prier d'assister à la cérémonie qui allait avoir lieu. A sept heures du soir les invités se réunirent au palais du président; on donna à chacun des assistants un cierge, puis on les fit entrer dans la salle d'audience. Bientôt après le bourdon de la cathédrale se fit entendre, et en même temps sortit de l'église une longue file de personnes tenant chacune un cierge à la main. Cette procession était précédée d'un corps de musique militaire exécutant des airs doux et mélancoliques. La procession fit le tour de la place pour se diriger vers le palais. L'archevêque et les prêtres étaient vêtus de robes couvertes de bijoux qui répandaient un vif éclat au milieu de la lumière des torches et des cierges. Arrivé au palais, l'archevêque traversa les appartements pour se rendre à la chambre du général; à son approche, tous les assistants se mirent à genoux devant la sainte hostie. Les ministres d'Etat et les officiers généraux de l'armée accompagnèrent l'archevêque jusque dans la chambre de la malade, à laquelle on administra le saint Viatique. La procession rentra ensuite dans le même ordre.

Malgré la sincérité de leurs sentiments religieux, les Mexicains ont un goût fort prononcé pour le plaisir, et le carnaval est à Mexico une saison très-gaie. Les divertissements ne sont certainement pas aussi nombreux ni aussi variés qu'à Rome et à Naples; mais on remarque, à cette époque de l'année, un mouvement et une agitation qui contrastent quelque peu avec le caractère naturellement grave de la population. Les

théâtres sont alors métamorphosés en salles de bal et décorés avec beaucoup de goût. Tous les soirs, les personnes de la haute société viennent remplir les loges; les femmes arrivent couvertes de diamants; le parterre et la scène sont garnis de groupes de masques. Depuis plusieurs années, les élégants de bon ton ne se déguisent plus, et abandonnent le parterre aux coiffeurs français, aux pâtissiers et aux marchandes de modes.

Après le carnaval arrivent les pratiques religieuses du carême, que les Mexicains observent avec beaucoup de régularité. Le dimanche des Rameaux, la cathédrale entière offre l'aspect d'une forêt de palmiers qu'agite un doux zéphir. Au-dessous de chaque arbre on voit un Indien en guenilles dont la physionomie ordinairement si impassible prend quelque peu de vivacité dans l'attente des cérémonies religieuses qui vont avoir lieu. Grand nombre de ces Indiens arrivent de fort loin. Ils apportent de la *tierra caliente* des palmiers qui n'ont pas moins de sept pieds de haut, et lorsque ces arbres ont été bénis, ils en ornent leurs cabanes.

Durant la semaine-sainte les affaires sont suspendues et une seule pensée domine la population mexicaine. Les paysans accourent de tous les côtés, les magasins sont fermés et les églises ouvertes. Le jeudi-saint, à partir de dix heures du matin, aucune espèce de voiture ne peut circuler dans les rues, sous quelque prétexte que ce soit. Tout le monde sans exception est tenu d'aller à pied visiter les églises; la mode, qui défend aux femmes de marcher dans la rue les autres jours, leur ordonne de s'y montrer le jeudi-saint dans tout l'éclat de leur plus brillante parure. Le velours, le satin, les dentelles et les bijoux de haut prix se disputent la palme. Ce n'est pas tout, chaque femme doit changer plusieurs fois de toilette dans la journée.

Tous les ans, à la fin du mois de septembre, on célèbre une pénitence publique qui dure trente-cinq jours. Pendant ce temps les femmes visitent régulièrement les églises le matin, et les hommes le soir. Les femmes doivent se tenir à genoux dix minutes, les bras étendus en forme de croix. Les hommes se flagellent une demi-heure de suite, tandis qu'une profonde obscurité enveloppe l'église : quelquefois les pénitents s'enlèvent la peau à coups de discipline, et leur sang rougit le pavé du temple.

L'éducation du peuple attire aujourd'hui l'attention du gouvernement. On a fondé dans toutes les paroisses de la capitale une école gratuite pour les garçons et une autre pour les filles. C'est le conseil municipal qui pourvoit aux frais de ces établissements. Il existe à Mexico une institution appelée *Ecole Normale* et qui est soutenue par la république : elle est spécialement destinée, dit M. Mayer, à l'instruction des soldats. On récompense les progrès des élèves par des grades dans l'armée. Il faut croire cependant d'après des faits authentiques qu'une science fort modeste suffit pour parvenir. Une société Lancastrienne, dont le siége est à Mexico, a formé des établissements sur presque tous les points de la république. Cette société s'occupe de l'instruction primaire, et tous les citoyens marquants du Mexique la soutiennent de leur crédit et de leur bourse. La cotisation que paie chaque membre de l'association est d'une piastre par mois. Les classes du soir sont extrêmement suivies par les adultes. Le gouvernement a créé dans toutes les prisons et maisons de correction des écoles pour les hommes, pour les femmes et pour les jeunes détenus. Dans la capitale les dames de la société se vouent à l'instruction des prisonnières.

Mexico possède quatre colléges, dont l'un, entretenu aux frais du clergé, se trouve sous la dépendance de l'archevêque. Les élèves internes paient seuls une pension ; les cours sont tous publics et gratuits pour quiconque veut les suivre. Les villes de province ont aussi leurs colléges comme la capitale. Cependant, lorsqu'on veut donner à un jeune homme une éducation complète, on est toujours forcé de l'envoyer en Europe.

Outre ces établissements, il existe encore à Mexico, et même dans les provinces, un assez grand nombre d'institutions particulières pour les deux sexes. Les pensions de filles sont dirigées, les unes par des étrangères, les autres par des Mexicaines.

Quelques auteurs ont prétendu que les peuples accoutumés à vivre sous un beau climat comprennent peu les charmes du foyer domestique. Pour ce qui est des Mexicains, il est juste de reconnaître qu'ils aiment leur intérieur. Ils forment souvent entre eux des réunions de parents et d'amis. S'ils évitent la société des étrangers et principalement celle des Européens, c'est que ceux-ci ne cessent de leur rappeler, en termes sou-

vent assez durs, la différence qui existe entre la civilisation mexicaine et celle des nations de l'Europe.

Les gens du peuple sont, en général, sobres, et prennent leurs repas en plein air. On trouve dans les rues des marchands de *tortillas*, espèce de galette faite de farine de blé de Turquie. Ces galettes sont placées dans un panier couvert d'une serviette propre qui sert à entretenir la chaleur. Lorsque les Mexicains veulent faire leurs repas, ils commencent par acheter plusieurs tortillas ; à quelques pas de là, ils trouvent une Indienne avec un fourneau sur lequel est une marmite pleine de haricots ou de *chilé* (on appelle ainsi des piments qu'on fait bouillir avec du lard). S'étant assis à côté de cette marchande, le Mexicain fait une table de ses genoux, avance la main avec la tortilla étendue dessus pour recevoir une cuillerée de *chilé* et un morceau de viande qu'il enveloppe de tortilla, et il mange ensuite cette pitance. Quelques-uns, plus à leur aise, possèdent une écuelle de faïence dans laquelle ils font verser le chilé ou les haricots. Dans ce cas, la *tortilla*, au lieu de servir d'assiette, devient une cuiller, mais c'est un luxe assez rare.

Le pulgué est une boisson enivrante fort en usage au Mexique. On l'extrait de l'agave qui croît dans le pays. Lorsque cette plante commence à fleurir, ce qui arrive ordinairement au bout de sept ans, on en coupe la tige principale et l'on place à côté un vase dans lequel tombe le suc. Quand ce vase est plein, on verse la liqueur dans des calebasses ou dans des vessies de porc. On l'apporte ainsi dans les fermes, où on le met fermenter dans de grands tonneaux doublés de cuir de bœuf. Cette opération faite, le pulgué est encore mis dans d'autres vessies et transporté à la ville, pour être vendu.

Les habitudes de simplicité qu'on trouve chez le peuple du Mexique existent, dans des proportions relatives, chez toutes les classes de la société; on peut dire, en général, que, pour la nourriture, le logement et le vêtement, les Mexicains sont très-peu difficiles.

Le théâtre est pour eux une nécessité; jeunes et vieux, tous y vont chaque jour, les uns par habitude ou par désœuvrement, les autres pour jouir de la vue ou de la société de personnes, qu'ils n'auraient pas occasion de rencontrer ailleurs. Cette passion pour les spectacles fait regretter que les compositions dramatiques jouées sur les théâtres de Mexico ne

soient guère que la représentation d'un tissu de crimes et d'infamies. Malgré le goût très-prononcé de la nation pour la musique, on n'a jamais pu établir un opéra à Mexico. Les frais d'un pareil spectacle sont trop considérables pour le pays, et toutes les tentatives qu'on a faites jusqu'à présent ont échoué sans exception. On compte trois théâtres dans la ville : le *Principal*, rendez-vous de la vieille aristocratie ; le *Nuevo-Mexico*, où l'on donne les pièces nouvelles ; et le *Puente quebrada*, dont les comédies libres et grossières sont spécialement destinées au peuple. Si nous exceptons les acteurs du *Nuevo-Mexico*, qui ont vraiment quelque talent, les autres ne savent jamais leur rôle et prennent tout du souffleur, dont le public entend distinctement la voix, excepté dans les moments où une épaisse fumée de cigare s'échappe de sa bouche. Ces trois salles de spectacle sont assez belles, et les décorations ne laissent rien à désirer.

Indépendamment des théâtres et des divertissements dont nous avons déjà parlé, les Mexicains célèbrent plusieurs fêtes. Ils en ont une, entre autres, qu'ils appellent la fête de San-Agustin, du nom d'un village situé dans les environs de la capitale. Cette fête a lieu à la Pentecôte et dure trois jours. Toute la population y prend une part active. La haute société de Mexico encombre alors les maisons de campagne qui entourent San-Agustin. On loue plusieurs mois à l'avance les maisons et même les chambres du village. Le jour où la fête commence, la route entre Mexico et San-Agustin est couverte de voitures de tout genre, depuis l'humble charrette jusqu'à l'équipage le plus élégant. Les personnes qui n'ont pas de voiture prennent un cheval ou un âne, et quelquefois deux ou trois voyageurs montent sur la même bête : les piétons sont très-nombreux. Santa-Anna ne manquait jamais de visiter San-Agustin dans sa voiture à six chevaux, et accompagné de ses aides de camp. Toutes les maisons situées sur la grande place du village sont converties en tripots, et, pendant les trois jours et les trois nuits que dure la fête, elles ne désemplissent pas. Il y a des tables où l'on ne joue que de l'or ; d'autres où l'on joue aussi de l'argent. Enfin, on voit sur la place même des rangées de tables couvertes de monnaie de billon. Là, abrités par une toile en lambeaux qui forme au-dessus de leurs têtes une espèce de tente, des leperos et des Indiens viennent, à l'imitation des gens riches, soumettre aux chances de la fortune tout ce qu'ils possèdent. Le

dernier jour de la fête est le plus brillant. Les combats de coqs attirent beaucoup de monde ; ils ne durent cependant que peu de minutes, car les coqs portent à leurs ergots des lames d'acier extrêmement tranchantes, et bientôt l'un des deux oiseaux tombe mort. Les femmes assistent à ces spectacles barbares, et s'y intéressent pour le moins autant que les hommes. Comme eux, elles font des paris en faveur des coqs qu'elles préfèrent. Elles sont vêtues, dans ces occasions, avec beaucoup de luxe, et changent de toilette plusieurs fois dans la journée. Le bal du soir, mélange curieux de toutes les classes de la société, est plus amusant pour les spectateurs que pour ceux qui y prennent part. Mais ce n'est ni pour la danse, ni pour les combats de coqs, que les Mexicains se rendent à San-Agustin ; l'ardeur du jeu est le motif tout-puissant qui les y entraîne. On gagne et on perd dans cette fête des sommes vraiment énormes : quelques personnes y font fortune, d'autres en sortent complétement ruinées. Le gouvernement ne prélève aucun impôt sur le jeu.

Au Mexique, les visites durent toujours pour le moins une heure, et se prolongent quelquefois pendant une journée tout entière. Les hommes, et cela doit tenir à leur désœuvrement, suivent à table les amis qu'ils vont voir, et rentrent ensuite avec eux dans le salon ; s'ils les trouvent faisant la sieste, ils attendent patiemment qu'ils se réveillent ; si les personnes qu'ils vont voir sont sorties, ils reviennent plus tard. La cérémonie des adieux est interminable : le maître de la maison accompagne sur l'escalier le visiteur, qui descend jusqu'au premier repos, où il fait un profond salut qu'il renouvelle à chaque palier; arrivé dans la rue, il attend que la personne à laquelle il a rendu visite paraisse à son balcon pour échanger avec elle un dernier adieu.

Les femmes se couvrent de bijoux et de fleurs et se mettent en grande toilette de soirée pour rendre des visites le matin ; chez elles, on les accuse de négliger jusqu'aux soins de la propreté ; celles qui ont voyagé en Europe forment une exception à cette règle. Les femmes les plus âgées ne portent jamais de bonnet ; elles continuent à se coiffer de leurs cheveux gris, tantôt coupés courts, tantôt relevés au moyen d'un peigne ; quelquefois elles les nouent derrière la tête en forme de queue. Les femmes ne se rencontrent jamais entre elles sans s'embrasser. Pour saluer les hommes dans la rue, elles approchent la main

droite des lèvres en inclinant la tête et en agitant les doigts avec grâce. Il y a dans l'extérieur comme dans les manières des Mexicaines de grands points de ressemblance avec celles des Espagnoles : elles ne sont point d'une beauté régulière; elles manquent de teint, mais il y a dans l'expression de leurs beaux yeux quelque chose de doux et de tendre qui répand sur toute leur physionomie un charme indéfinissable. Elles ont la démarche lente et majestueuse, les mouvements pleins de grâce, et leurs pieds sont d'une petitesse incroyable. Les femmes de Jalapa sont célèbres au Mexique pour leur beauté. Les *rancheritas* ou fermières sont quelquefois très-belles et possèdent toute la fraîcheur qui manque aux femmes de la société.

On remarque chez les Mexicaines d'une classe supérieure beaucoup d'amabilité et d'aménité. Lorsqu'elles sont ignorantes, elles savent le cacher avec art. La loi des convenances est scrupuleusement observée dans ce pays, et, si les mœurs sont parfois légères, un étranger, du moins, ne pourrait pas s'en douter. Personne ne semble s'occuper des affaires de son voisin, et les femmes les plus sévères pour elles-mêmes feignent toujours d'ignorer les faiblesses de celles qui le sont moins.

Nous avons cherché à faire connaître les traits les plus saillants du caractère des Mexicains ainsi que leurs mœurs et leurs usages. Nous essaierons maintenant d'exposer l'état où se trouve la république depuis les derniers événements dont elle vient d'être le théâtre. Il serait aussi inutile que fastidieux d'entrer dans les détails des nombreuses révolutions qui ont agité le Mexique depuis 1814, époque où il secoua le joug de l'Espagne. Nous nous contenterons de jeter un coup d'œil sur la situation politique de ce pays pendant les années qui viennent de s'écouler. Vers la fin de 1841, Santa-Anna parvint à s'emparer du pouvoir souverain sous le titre de président provisoire. Un congrès devait avoir lieu en 1842 pour discuter les bases d'une nouvelle constitution de la république. Plusieurs citoyens élus par le peuple se réunirent à cet effet au mois de juin 1842, et le président provisoire de l'assemblée, Santa-Anna, tout en exprimant ses vœux pour l'établissement d'un gouvernement ferme et central, déclara se soumettre d'avance à la décision du congrès. Après de nombreuses tentatives pour amener à son opinion les représentants du pays, et reconnaissant enfin l'inutilité

de ses efforts, Santa-Anna résolut de dissoudre le congrès. Bientôt il mit ce projet à exécution ; puis, de son autorité privée, il convoqua les notables et leur proposa une nouvelle constitution. Le 13 juin 1843, les bases de l'organisation politique de la république furent proclamées. Dans cette constitution, qui régit encore le Mexique, on remarque entre autres les dispositions suivantes :

Le gouvernement adopte le système représentatif, et le pouvoir réside essentiellement dans la nation ; le pays est divisé en départements ; la religion catholique romaine est la seule dont on permet l'exercice public ; l'esclavage est aboli ; les conditions requises pour nommer les représentants de la nation sont fixées ; il y a deux corps délibérants : la Chambre des Députés et le Sénat, auxquels il faut joindre une assemblée mixte appelée la Députation permanente, et dont les membres sont choisis parmi les députés et les sénateurs. Le pouvoir exécutif est confié pendant cinq ans à un président, qui doit être Mexicain de naissance, avoir la pleine et entière jouissance de tous ses droits de citoyen, être âgé de plus de quarante ans et résider dans la république au moment de son élection. Le 1er novembre de l'année qui précède l'expiration des pouvoirs du président, les assemblées départementales désignent, à la majorité des voix, un président pour les cinq années qui suivent. On n'a pas prévu dans cette constitution, et l'omission est assez remarquable, le cas de décès, d'abdication ou d'incapacité du président.

L'organisation politique dont nous venons d'esquisser les traits les plus importants décide en principe l'établissement d'un gouvernement représentatif, mais, en réalité, il n'existe rien de libéral dans la constitution mexicaine. La nation n'est que très-imparfaitement représentée, et l'apparence du pouvoir suprême réside dans les membres d'un gouvernement central que le président dirigeait par le fait avec une autorité souveraine. Le pouvoir absolu de Santa-Anna avait sa source dans l'ascendant que ce général prit et conserva sur l'armée, qui est toute-puissante, nous l'avons déjà dit, dans les affaires de politique intérieure.

Le militaire forme, au Mexique, un corps tout à fait distinct du reste de la population. Il semble se croire destiné, non à repousser l'invasion étrangère, mais à donner à la république un nouveau dictateur, lorsqu'il y voit son intérêt, ou à soutenir contre le peuple le gouvernement qui existe. L'ignorance, l'apathie

et la désunion des basses classes, les vices et la corruption des classes riches, rendent facile la tâche que s'impose l'armée. Les agitations politiques continuelles ont arrêté l'essor de l'industrie et empêché bon nombre de colons européens d'aller s'établir dans la république. C'est à la même cause qu'il faut attribuer la décadence complète de l'agriculture qui, des hauteurs de la science, est descendue au rang des travaux manuels, et, cependant, le Mexique pourrait trouver sans peine, dans la fertilité de son sol, d'abondantes sources de richesses.

Les faits rapportés dans cet article ont, chacun pris isolément, de fâcheuses conséquences ; mais la réaction qu'ils exercent les uns sur les autres les rend plus funestes encore dans leur ensemble. Aussi, rien de déplorable comme la situation actuelle du Mexique, sous quelque aspect qu'on l'envisage.

Dette publique hors de toute proportion avec les ressources du pays ; anarchie et despotisme dans le gouvernement ; population et armée incapables d'aucun effort généreux : tels sont les éléments d'avenir qu'on trouve dans cette république, livrée depuis son origine aux mains d'intrigants avides et enrichis des dépouilles de la nation. Sous ce rapport, le président Santa-Anna paraît fort loin d'être à l'abri de tout reproche. On lui demande compte aujourd'hui de 12 millions de piastres qu'il a, dit-on, dilapidés ; et la fortune colossale de ce président fournit des arguments terribles à ses accusateurs. Nous ne voulons nullement excuser l'ambition, le despotisme et le caractère intéressé de Santa-Anna ; mais on doit reconnaître que, malgré ces graves défauts, l'autorité suprême aurait pu tomber dans des mains plus mauvaises encore. Le général arriva au pouvoir dans des circonstances difficiles, et sut, sinon en empêcher, du moins en éloigner les conséquences. Il pacifia le pays, conserva des relations amicales avec les puissances étrangères, et resta lui-même quelque temps au pouvoir malgré la haine et la jalousie d'un grand nombre de ses concitoyens. Ce sont là des preuves d'habileté.

Une nouvelle révolution vient de s'accomplir ; Santa-Anna est renversé, et le général Herrera lui succède en qualité de président. Santa-Anna, dans l'impossibilité de mettre un terme à l'insurrection et de se rendre maître de Mexico, se retira d'abord sur la côte afin de pouvoir fuir par mer si les événements ne répondaient pas à son attente. Il fit au congrès

national des propositions d'arrangement qui furent repoussées, et le nouveau pouvoir exécutif demanda, avant tout, la mise en jugement de l'ancien dictateur. Santa-Anna refusa d'accepter ces conditions, et, se retournant du côté de ses soldats, employa tous les moyens de séduction et de terreur pour arrêter les désertions qui, chaque jour, éclaircissaient leurs rangs.

Le 1er janvier 1845, le général Bravo fit une sortie de la capitale à la tête de trois mille hommes; il essaya, sans engager un combat en règle, de fatiguer son adversaire par de fréquentes escarmouches, et de ménager aux troupes du dictateur une occasion d'abandonner leur chef. En même temps, un décret de l'assemblée nationale sommait tous les officiers sous les ordres de Santa-Anna de prêter, dans le délai de huit jours, serment de fidélité au nouveau gouvernement, sous peine de dégradation et d'expulsion pour toujours de l'armée mexicaine.

L'ex-président, n'ayant pu se rendre maître de la capitale, marcha sur Puebla, dans le dessein de s'emparer de cette ville avant la jonction des deux corps d'armée du gouvernement. Ce projet ne réussit point, et Santa-Anna s'éloigna de Puebla à l'approche des forces combinées de Paedes et de Bravo. Il se retira sur San-Antonio, à la tête de mille hommes de cavalerie, et établit son camp dans cet endroit. Le 11 janvier, escorté par trois cents cavaliers seulement, il prit la route de la Vera-Cruz, où il avait dessein de s'embarquer; mais, reconnaissant bientôt l'impossibilité d'atteindre ce port, il changea de direction et se porta sur Orizava. Avant d'arriver à Jalápa, il congédia son escorte et chercha à franchir seul les montagnes, sous le costume d'un religieux, suivant les uns, et d'un muletier, suivant les autres. Afin d'arrêter les poursuites dont leur chef allait devenir l'objet, les officiers et soldats de l'armée de Santa-Anna coururent aussitôt se mettre à la disposition du général commandant le département de la Vera-Cruz; ils soutenaient que Santa-Anna avait réussi à s'échapper; mais le 15, dans la soirée, leurs paroles reçurent un démenti formel.

Des Indiens qui chassaient dans le voisinage de Jico, petit village situé à quatorze lieues de Jalapa, découvrirent Santa-Anna caché dans un ravin, où il s'était arrêté, ne pouvant plus soutenir la douleur que la marche causait à sa jambe coupée. L'ex-dictateur s'efforça d'éveiller la compassion des Indiens et d'exciter leur cupidité; mais ils demeurèrent inexorables, et

Santa-Anna fut conduit à Jalapa, les mains liées derrière le dos. De là on le transféra au château-fort de Perote, au milieu des bruyantes manifestations de joie du peuple mexicain, qui insulte aujourd'hui l'idole qu'il encensait hier.

Santa-Anna a adressé au congrès une longue lettre par laquelle il essaie de justifier sa conduite passée, et demande l'exil comme récompense des services qu'il prétend avoir rendus à la patrie. Santa-Anna, coupable dans la prospérité, a su devenir ridicule dans le malheur ; il ose se comparer à Napoléon, et soutient naïvement que sa jambe perdue sur le champ de bataille l'élève au-dessus du vainqueur de Marengo.

Quelle que soit l'issue de cette révolution, nous ne pouvons découvrir dans l'ensemble des faits qu'une lutte d'ambition, un simple changement de personnes, qui restera sans influence aucune sur les destinées futures de la nation. Herrera est-il un homme supérieur par ses talents et ses vertus? Nous ne le croyons pas, et pourtant il ne faudrait rien moins que cette imposante réunion de qualités pour retenir le pays sur la pente fatale qui l'entraîne à sa ruine. Une profonde immoralité, nous le disons dans la plus large acception du mot, mine la nation; les hauts fonctionnaires de l'Etat, comme les plus humbles agents, poussent l'avidité à son dernier terme; les classes moyennes manquent de probité; le relâchement des mœurs est général.

D'un autre côté, nous voyons les habitants de l'Amérique du Nord sans cesse occupés à étendre leurs possessions déjà si immenses. Aujourd'hui ils s'emparent du Texas, et un événement fortuit seul fait ajourner l'annexion de ce pays à l'Union fédérale. Mais demain, cet obstacle levé, les Etats-Unis viendront confiner de toutes parts à la république mexicaine. Quelle résistance trouveront-ils dans ce pays pour arrêter leur marche envahissante? Une population en proie à l'anarchie civile, et dont le territoire aussi riche qu'étendu offre à leur ambition une perspective séduisante, une conquête facile. Comment croire qu'ils résisteront à une pareille tentation?

Les Mexicains ont beau vanter la force de leurs armées, on sait à quoi s'en tenir sur ces fanfaronnades belliqueuses, qui n'auront pas d'autre résultat que d'extorquer à la nation, sous le nom de contributions de guerre, des sommes que se partageront ensuite les gouvernants et l'armée.

Nous le répétons, quand il plaira aux Américains de vouloir, le Mexique leur appartiendra. Le sort de ses habitants sera-t-il plus heureux sous la domination américaine? Nous ne le croyons pas. Il existe entre les deux peuples des différences trop profondes de mœurs, d'habitudes, et surtout de religion. Une régénération morale seule peut sauver le Mexique, et, en asseyant ainsi sur des bases solides sa constitution politique, lui donner la force de défendre sa liberté contre les factions du dedans et son indépendance contre les invasions du dehors.

V. VALMONT.

DE L'APPEL COMME D'ABUS,

SON ORIGINE,

SES PROGRÈS ET SON ÉTAT PRÉSENT,

PAR M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Il y a plus de trois mois que ce livre a paru. Si ce n'était qu'une œuvre de circonstance, nous arriverions beaucoup trop tard, et nous n'aurions qu'à demander pardon aux lecteurs du *Correspondant* d'avoir laissé passer le moment où il eût convenu de les en entretenir. Mais il est loin d'avoir ce caractère, et son illustre auteur a entendu faire toute autre chose qu'une protestation éphémère contre un acte isolé. Ce qu'il a entrepris, ce qu'il a exécuté avec un remarquable succès, ce n'est rien moins qu'une appréciation sérieuse et complète, tant au point de vue de la doctrine qu'au point de vue de l'histoire, d'une institution célèbre, envisagée à sa naissance et dans ses développements, dans ses applications d'autrefois et dans sa contrefaçon moderne, dans ses motifs avoués et dans ses causes secrètes, dans le fait et dans le droit : appréciation resserrée dans un petit nombre de pages eu égard à l'étendue du sujet, mais tellement riche néanmoins de science et d'observation qu'on devinerait, à la simple lecture, quand on ne les aurait pas d'ailleurs, qu'elle est le fruit de plusieurs années de méditations et d'études, et qu'elle offre la réunion si rare de ce double mérite : la maturité du travail et l'opportunité de la publication.

Et quand nous parlons d'opportunité, nous n'avons pas seulement en vue la conjoncture récente qui vient de faire ressortir

tout ce qu'a d'irrationnel et d'étrange la compétence théologique du conseil d'État. En dehors de ce fait particulier, jamais il ne fut plus à propos que de nos jours d'appeler l'attention sur des questions que chacun tranche, que presque personne ne connaît, et dont la solution n'est pas moins faussée par l'ignorance que par la passion. Il est si commode de trouver une raison de décider dans un système historique qu'on accepte de confiance et sans examen, de se dire qu'après tout, quand on étend outre mesure les droits de l'État sans tenir compte de ceux de la conscience et de la liberté, on ne fait que marcher sur les traces de nos pères, qui, plus religieux que nous, connaissaient apparemment les bornes du respect dû à la religion, que maintenir des principes appliqués à toutes les époques et inhérents à la constitution même de la société civile!

Déjà plus d'une fois *le Correspondant* a eu occasion de discuter la valeur d'un argument qui, faisant abstraction seulement de ceci : la révolution de 1789, et les changements sociaux et politiques réalisés par elle, transporte de plein saut dans l'ordre de choses actuel les précédents de l'ancien régime. Soit qu'il se présente avec cette naïveté de légiste qui ne voit rien au delà d'une tradition de palais; soit que, revêtant une forme plus ingénieuse et plus philosophique, il s'efforce de découvrir, sous les dissemblances apparentes des deux époques, des analogies qui autorisent à conclure de l'une à l'autre, nous ne croyons pas qu'il puisse traverser victorieusement l'épreuve d'un examen approfondi et dégagé de toute prévention. Mais rien de plus difficile à obtenir qu'un tel examen, et, quoi qu'il en soit de la solidité intrinsèque des raisonnements qui s'appuient sur la législation des siècles précédents, il est de fait qu'ils exercent une action puissante sur un très-grand nombre d'esprits. C'est donc rendre à la vérité un éminent service que de soumettre les documents et les faits qui leur servent de base à une critique sévère et impartiale, que de montrer la nouveauté relative de ce qu'on fait remonter à une immémoriale antiquité, le caractère d'usurpation évident de ce qu'on donne pour l'application d'une règle certaine, la distance qui, dans l'ancien droit, sépare les lois proprement dites des interprétations abusives de la jurisprudence : genre de discussion qui frappe et saisit plus que les considérations purement théoriques, et dont il est moins

facile de récuser la justesse sans réfuter directement et preuves en main.

C'est ce qu'a fait M. l'archevêque de Paris pour une des matières les plus importantes sur lesquelles puisse porter le débat. *L'appel comme d'abus* a été, en France, l'arme principale dont le pouvoir temporel s'est servi dans ses luttes contre l'Eglise. Il n'est peut-être pas inutile d'en préciser, avant d'aller plus loin, le caractère et la portée.

L'*abus*, dans le sens propre du mot, tel que l'ont déterminé les définitions des anciens jurisconsultes, correspondait à ce que nos lois nouvelles qualifient *excès de pouvoirs.* « L'acte abusif, » dit Portalis, qui n'est en cela que l'écho de ses devanciers, « est celui qui a été fait sans pouvoirs, au delà de la ju« ridiction ordinaire et naturelle. » L'appel comme d'abus était le moyen de remédier au mal en anéantissant un tel acte, en d'autres termes, un recours contre les empiétements de la juridiction ecclésiastique sur les droits de la juridiction civile, et contre les empiétements de celle-ci au préjudice des droits de la première; recours naturellement limité à la question de compétence, comme l'est aujourd'hui l'appel *comme de juge incompétent* autorisé même contre les jugements en dernier ressort [1], comme l'est encore le conflit qui défère au conseil d'Etat les atteintes portées par les tribunaux ordinaires aux droits de l'administration.

Ainsi restreint et uniquement destiné à maintenir les attributions respectives, il se justifiait aisément en principe, et M. l'archevêque atteste que sa légitimité, sous ce rapport et sous des conditions de nature à l'empêcher de s'écarter de son but, ne fut jamais méconnue par le clergé [2]. Mais l'application ne se renferma point dans les bornes de la doctrine, et la doctrine elle-même reçut des modifications extensives qui dénaturèrent entièrement l'institution.

Les parlements, auxquels la connaissance des appels comme d'abus était exclusivement réservée, profitèrent de l'absence de toute règle précise et de l'omnipotence dont ils s'étaient mis en possession pour bouleverser à leur gré ces mêmes limites qu'ils

[1] Code de Procédure civile, art. 454.

[2] « Plaise à Votre Majesté, disaient ses députés au roi, en 1614, de restreindre les « appellations comme d'abus au seul transport et entreprise de juridiction pour la« quelle elles ont été introduites. »

étaient chargés de maintenir, et pour résoudre au fond, sous prétexte de statuer sur la compétence, les questions les plus étrangères à leur propre juridiction.

La confusion passa de la pratique dans la théorie, et les jurisconsultes parlementaires assimilèrent sans façon à *l'entreprise de juridiction*, véritable ouverture à l'appel comme d'abus, *l'attentat contre les saints décrets et canons reçus en ce royaume*, *droits, franchises*, *libertés et priviléges de l'Eglise gallicane*, *concordats, édits et ordonnances du roi*, *arrêts de son parlement*, *bref contre ce qui est non-seulement de droit commun*, *divin ou naturel*, *mais aussi des prérogatives de ce royaume et de l'Eglise d'icelui* (art. 79 des Libertés de l'Eglise gallicane, par Pierre Pithou).

Cette définition rappelle un peu la fameuse thèse de Pic de la Mirandole, et il ne faut pas être légiste pour comprendre tout ce qui en a pu et dû sortir.

Telle est l'institution que M. l'archevêque s'est proposé de décrire et de juger. La nature de son sujet l'a souvent conduit à jeter un coup d'œil sur les rapports généraux de l'Eglise et de l'Etat; mais ils n'ont point été l'objet direct de son travail, et, par suite, ils ne figureront qu'accessoirement dans le nôtre. Nous avons besoin de le dire, afin de bien constater en quoi notre plan diffère de celui qu'avait adopté, dans un des derniers numéros de ce recueil, un de nos honorables collaborateurs, que nous rencontrerons plus d'une fois sur notre route sans paraître marcher tout à fait d'accord avec lui. Cette divergence apparente ne tient qu'à la diversité du point de départ; embrassant tout un ordre de questions dans une vaste synthèse politique, M. de Carné a vu, dans la réaction du pouvoir royal contre l'extension démesurée de la puissance spirituelle en même temps que contre l'éparpillement de la force publique aux mille mains de la féodalité, un de ces grands faits providentiels et sociaux que l'historien admire dans leur ensemble sans en examiner de trop près les détails, dont le publiciste approuve les résultats, sans proclamer, pour cela, la légitimité de tous les moyens employés pour les accomplir. Nous venons, au contraire, après le savant prélat qui nous sert de guide, soumettre un de ces moyens en particulier à une analyse de jurisconsulte; nous recherchons si en lui-même il a été assez régulier et assez juste pour qu'en dehors des circonstances qui ont pu lui servir d'excuse on doive y chercher le type d'un état de

choses permanent et normal. Cette double appréciation n'a rien de contradictoire, et nous ne pensons pas que ceux qui savent le plus de gré à Louis XI et à Richelieu des services qu'ils ont rendus à la cause de l'unité monarchique soient fort tentés de proposer à l'imitation de nos ministres leurs procédés de gouvernement.

L'ouvrage, que nous ne croyons pouvoir mieux faire connaître qu'en suivant l'ordre méthodique dans lequel il est conçu, se divise en deux parties :

Histoire des appels comme d'abus;

Examen critique des règles suivies autrefois en cette matière, et de celles qu'ont posées les articles 6 et 7 de la loi du 18 germinal an X.

Historiquement, trois époques principales sont à considérer : l'empire romain depuis la conversion des Césars, car des jurisconsultes sont allés chercher jusques sous Constantin ou Justinien le germe primitif de l'appel comme d'abus; la monarchie française jusqu'au XIVe siècle; cette même monarchie, du XIVe siècle à 1789.

Sous les empereurs, que trouve-t-on dans les deux grands recueils de lois qu'ils nous ont laissés? une protection constante accordée au maintien de la discipline ecclésiastique, mais de la discipline telle que l'a réglée et telle que l'entend l'Eglise elle-même. Les évêques prononcent et le souverain assure l'exécution de leurs décisions, mais n'élève point la prétention d'en connaître et de les réformer. Loin d'empiéter sur leur juridiction, il en favorise l'extension à titre d'arbitrage aux matières civiles elles-mêmes, naturellement placées en dehors de leur compétence. Si dans une de ses Novelles Justinien réprouve les excommunications arbitraires et injustes, c'est au supérieur ecclésiastique qu'il confie exclusivement la répression de cet abus (Novelle 123, chap. 2). Ce passage est cependant invoqué par les *Parlementaires*, et le vénérable et savant écrivain dit, à cette occasion, avec beaucoup de justesse :

« C'étaient d'étranges logiciens que quelques-uns de nos anciens jurisconsultes. Ils reconnaissaient à l'Eglise un pouvoir législatif; mais si on leur citait une loi émanée de ce pouvoir, ils disaient : «Nous ne l'avons pas reçue, nous ne la recevrons pas; c'est là une de nos libertés.» D'autre part, si un empereur grec avait porté au VIe siècle une loi aussi étrangère à la France que peuvent l'être les lois russes ou suédoises, cette loi était sacrée; elle devait prévaloir sur toutes les règles de l'Eglise en matière même spirituelle. Si on leur prouvait qu'ils entendaient mal cette loi, ils avaient recours aux actes, quelque faible que

soit leur autorité. Voyons cependant ce qu'ils disent et surtout ce qu'ils prouvent. » (Page 18.)

Les actes sont émanés ou des empereurs hérétiques, ou des princes orthodoxes. Dans le premier cas, peut-on les opposer sérieusement à l'Eglise? sont-ils plus concluants à son égard que ne le seraient les actes d'Henri VIII et d'Elisabeth? n'a-t-elle pas protesté contre eux avec une persévérante énergie? et sa résistance invincible aux prétentions du pouvoir absolu n'est-elle pas précisément l'un des titres de son indépendance en matière religieuse? ajoutons : et de l'indépendance de la puissance civile dans l'ordre temporel? Car les Pères et les conciles ne séparaient pas ces idées, et jamais la séparation des deux domaines ne fut plus nettement établie que dans ces grandes luttes de la liberté catholique contre l'hérésie, assise sur le premier trône de l'univers.

Quant aux empereurs orthodoxes, qu'ils aient parfois abusé de leur titre de protecteurs de la religion, ce n'est pas là ce qui peut surprendre; le contraire serait même fort étonnant. Mais ces abus ont été infiniment rares, et la grande masse des faits offre ce caractère général : intervention du prince pour empêcher que la violence, si commune dans ces temps de décadence politique, ne s'oppose à l'exécution libre et régulière des canons. Cet obstacle écarté, il ne s'enquiert ni du fond ni de la forme; il ne substitue pas son propre jugement à celui de l'autorité spirituelle : tout au plus provoque-t-il, pour réviser la sentence d'un concile dont on lui dénonce l'injustice, la réunion d'un concile plus nombreux. Quoi de commun entre cet état de choses et la doctrine des Parlements sur la suprématie de l'Etat dans les questions de discipline ecclésiastique?

A l'appui de cette conclusion viennent de judicieuses observations sur l'institution des apocrisiaires, délégués du Pape et des patriarches auprès de la cour impériale, dont les attributions, et par ce qu'elles comprennent et par ce qu'elles ne comprennent pas, excluent l'idée d'un recours quelconque ayant de l'analogie avec l'appel comme d'abus.

On n'en aperçoit pas plus de traces dans la première période de l'histoire de France, celle qui commence à Clovis et s'étend jusqu'au XIVe siècle. Les rois de la première race continuent à l'Eglise le même genre de protection qu'elle trouvait dans les empereurs; ils confirment ses priviléges et ne songent pas à

les restreindre. Charlemagne fait plus : il érige en magistrature proprement dite l'arbitrage que les évêques étaient en possession d'exercer dans les affaires temporelles. Il ne reconnaît aux juges séculiers, dans les causes des clercs, que la simple mission de faire exécuter les sentences canoniques; et si, ce qui est au moins douteux, ces sentences *en matière spirituelle* peuvent motiver un recours à son autorité, il a soin d'en déléguer l'appréciation à un évêque qui porte le nom d'apocrisiaire, sans avoir tout à fait la même mission que ceux de Constantinople, et qu'il attache à sa cour, tantôt avec l'assentiment du Pape, tantôt avec celui d'un concile. Il y a loin assurément de cette intervention pleine de ménagements et de réserve, et toute de bienveillance et de protection, à la mainmise absolue des Parlements sur tout ce qui, dans l'exercice du ministère ecclésiastique, peut exciter les défiances d'un pouvoir ombrageux et jaloux.

Vient ensuite le temps de l'accroissement indéfini de la juridiction de l'Eglise, si bien décrit par M. l'archevêque, dont nous ne pouvons mieux faire que de reproduire les paroles :

« Il n'y a plus de lois que celles qui émanent de Rome; le tribunal suprême qui siége dans l'ancienne maîtresse du monde reçoit les appels de toute espèce de jugements, pour toute espèce de personnes et de matières *ecclésiastiques* : doctrine, discipline, bénéfices surtout, depuis la chapellenie jusqu'au patriarcat, tout ressort de ce tribunal suprême. C'est alors que cette même juridiction, par des causes propres aux mœurs, aux nécessités, aux désordres du temps, se jette ou est entraînée dans le jugement des intérêts civils, depuis la convention la plus vulgaire jusqu'à la cession des provinces. On lui soumet les matières du droit public, les grandes questions du droit des gens; et pour tout dire en un mot, elle dispose des couronnes. Et vous voulez que dans de tels siècles les rois aient connu une institution destinée à maintenir chaque juridiction dans ses limites! . . . . Qu'il y ait eu quelques circonstances où, de loin en loin, les rois ont réprimé les écarts des ecclésiastiques, que d'autres fois ils se soient entremis comme arbitres *officieux* ou à tout autre titre, ainsi que le fit saint Louis, auprès duquel les habitants de Reims réclamèrent contre une excommunication de leur archevêque, qu'en conclurez-vous? Et quand ces faits seraient cent fois plus multipliés qu'ils ne le sont réellement, qu'en conclurez-vous encore? Les rois faisaient plusieurs choses dans l'ordre spirituel comme protecteurs ou à tout autre titre, ou par caprice ou par violence, n'importe la cause et le motif. Nous vous accordons les faits, mais accordez-nous des faits plus nombreux, où les ecclésiastiques se mêlaient de tous les intérêts de la société civile, soit pour les régler, soit pour les brouiller, car nous n'avons nullement à examiner la bonté des résultats; accordez-nous que les souverains, même les plus hostiles au pouvoir ecclésiastique, s'en reconnaissaient justiciables dans les affaires les plus étrangères à cette juridiction; accordez-nous que Frédéric II appelle de sa déposition à un futur concile et non à un congrès européen; que Philippe-le-Bel, qui certes ne manquait ni

d'énergie, ni d'amour pour les droits de sa couronne, fait un appel dans le même genre. Comment voulez-vous que ces princes aient eu l'idée de ce que nous appellerions aujourd'hui un juge des compétences et des conflits, c'est-à-dire d'une juridiction semblable à celle que les Parlements avaient usurpée autrefois, et à celle que le conseil d'Etat exerce aujourd'hui en vertu des art. 6, 7 et 8 de la loi organique ?. . . . . . Dans le moyen âge, on ne trouve ni lois destinées à régler les limites des deux juridictions, ni tribunal interprète de ces lois. Il y a eu, au contraire, union, mélange, enchevêtrement, si je puis parler ainsi, des deux pouvoirs, mais toujours avec une très-grande prépondérance du pouvoir spirituel ; c'est-à-dire qu'on est aux antipodes de l'institution moderne d'un juge régulateur des compétences. Il y a aux VIIIe et IXe siècles des conciles qui sont des diètes et des diètes qui sont des conciles; des évêques qui sont juges et administrateurs ; il y a des rois, évêques *du dehors*, qui, tantôt par zèle, tantôt par politique, sont conduits à être, par exception et au profit de l'Eglise, évêques *du dedans*. Il y a des Papes qui sont rois, et plus que des rois, puisqu'ils disposent des couronnes ; mais nulle part il n'y a des appels comme d'abus ou quelque chose qui y ressemble. » (Pages 46-51.)

Le chapitre se termine par quelques réflexions critiques sur la Pragmatique de saint Louis, qui garde un silence absolu sur la juridiction, et dont l'érudition moderne a d'ailleurs de si justes motifs de contester l'authenticité.

Nous voici enfin à la dernière époque du droit ancien, au XIVe siècle. Le premier grand fait qu'elle présente, c'est la célèbre réclamation des juges laïques contre la compétence des juges d'Église en matière temporelle, et la cause plaidée avec tant de solennité, devant Philippe de Valois, entre Pierre de Cugnières et Bertrandi, évêque d'Autun. Mais que demande le premier? un tribunal régulateur? Il n'en est pas dit un mot dans les soixante-six articles de sa requête. Mais quels sont les résultats législatifs de cette réaction contre le débordement de la juridiction ecclésiastique? Elle n'en amène immédiatement aucun. Mais du moins introduit-elle aussitôt dans la jurisprudence la théorie et la pratique des appels comme d'abus? On cite quelques arrêts en faveur de cette thèse, mais des arrêts dont on ne connaît pas exactement les espèces, et qui constituent si peu, au profit des Parlements, une possession constante et légitime, qu'ils n'empêchent pas des jurisconsultes, écrivant après cette époque, de maintenir sans restriction l'ancien principe de la séparation absolue des deux ordres de juridiction [1].

On ne peut nier cependant que les esprits ne fussent préparés à saisir la première occasion de remédier, par un moyen quelconque, aux désordres causés par l'extension excessive

[1] Mansuer, *Tit. de Appell.*, § 22. — Galli, Questions décidées par arrêts, quest. 161.

des attributions judiciaires du clergé. Cette occasion se présente en 1438 ; la Pragmatique de Charles VII, en rappelant à l'exétion de diverses règles canoniques, place cette exécution sous la protection du roi et sous la garde de ses officiers[1]; si donc elles sont méconnues, le magistrat séculier interviendra pour en réprimer la violation ; ce n'est point là l'*appel comme d'abus* proprement dit, puisqu'il ne s'agit pas d'un règlement de compétence ; mais c'est quelque chose d'analogue aux accroissements qu'on l'a vu prendre depuis dans la main des jurisconsultes et des magistrats. Qu'on le remarque bien, au surplus : le recours est limité aux cas prévus par la Pragmatique; Charles VII le déclare expressément ainsi par son ordonnance de 1453, qui prouve à la fois et quel était le sens de la précédente, et com-

[1] Il n'est pas hors de propos d'appeler l'attention sur les motifs que le monarque donne de son intervention dans cette grande affaire. Il constate d'abord qu'elle a été réclamée par l'assemblée ecclésiastique de Bourges. « Nobis humiliter supplicarunt me« morati archiepiscopi, episcopi, capitula notabilia, decani, abbates, etc. . . . . . . « quatenus eorumdem deliberationibus et conclusionibus. . . . . . . regium nos« trum consensum præbere, eaque protegere, efficaciter exequi, et inviolabiliter per« omnes subditos nostros observari facere et mandare dignaremur. » Puis il ajoute : « Nos igitur attendentes quod, sicut sacerdotes debitores sunt ut veritatem quam au« dierunt a Christo libere prædicent, sic princeps *debitor est ut veritatem, quam au« divit a sacerdotibus, approbatam quidem Scripturis*, defendat fiducialiter et efficaciter « exequatur, præmissis et aliis justis et rationalibus causis præmoniti, habita etiam « super his deliberatione digestissima cum prædictis principibus nostræ regalis prosapiæ, « et aliis magnatibus, proceribus, multisque viris prudentibus et scientificis, ecclesias« ticis et sæcularibus regni et delphinatus nostrorum, nobis in concilio nostro magno « assistentibus, eorumdem prælatorum et aliorum ecclesiasticorum Ecclesiam regni et « delphinatus nostrorum repræsentantium supplicationem et requestam justam et ratio« nabilem et *sanctorum Patrum decretis conformem*, omnique æquitate subnixam ag« noscentes, prædictas ipsorum. . . . . deliberationes et conclusiones gratas et « acceptas habuimus et habemus, etc. » (*Collection des anciennes lois*, par MM. Isambert, Jourdan et Decrusy, t. IX, p. 46.) On le voit, le point de départ n'est pas le *droit* de l'Etat de réglementer, en vertu d'un titre qui lui soit propre, les matières de discipline ; c'est le *devoir* du prince catholique de faire respecter ce qui lui est signalé comme conforme à la vérité religieuse par les dépositaires naturels de cette vérité. Toutefois il ne s'en rapporte pas aveuglément à leur témoignage ; avant de prêter main-forte à l'exécution de leurs décisions, il examine. Mais sur quoi porte principalement son examen ? Sur le point de savoir si elles sont d'accord avec l'Ecriture sainte, et si elles reproduisent fidèlement, soit les règles admises par les anciens Pères, soit (car le texte paraît susceptible de ces deux sens) les décrets du concile de Bâle, qui avaient été la base des délibérations de l'assemblée. Quoi qu'il en soit et quelque jugement qu'on porte de la compétence du roi pour une appréciation de ce genre, toujours est-il qu'un tel ordre d'idées se rapproche encore plus de celui qui avait prévalu sous Constantin que du dernier état des doctrines *parlementaires*, et surtout de leur application à un régime dans lequel le gouvernement ne professe officiellement aucune religion.

bien les Parlements s'étaient empressés d'en exagérer la portée et d'élargir la brèche qu'elle leur ouvrait.

Cette tendance ne s'arrête pas devant l'expression de la volonté royale; loin de là, elle se développe de plus en plus, et, dès la fin du XVe siècle, les entreprises des cours de justice sont portées assez loin pour révolter quelques-uns de leurs membres [1]. Elles paraissent toutefois, en général du moins, n'être dirigées que contre ce qu'on nommait les exactions de la cour de Rome; ce n'est que vers 1533, après que les Parlements ont accepté le concordat de François Ier, si vivement repoussé par eux dans l'origine, que, se faisant une nouvelle arme de cet acte, et sous prétexte d'en assurer l'observation, ils frappent sans hésitation et sans mesure la juridiction de l'ordinaire, et érigent l'appel comme d'abus en réformateur universel de la discipline de l'Eglise.

Jusqu'à présent, on le voit, en dehors des spécialités de la Pragmatique, tout en cette matière est l'œuvre de la jurisprudence, et d'une jurisprudence contraire aux intentions formelles du législateur. Celui-ci va enfin intervenir et apporter au fait l'appui du droit. En 1539, la célèbre ordonnance de Villers-Coterets, en même temps qu'elle enlève aux tribunaux ecclésiastiques la connaissance d'un très-grand nombre de causes (réduction de droits temporels contre laquelle il faut remarquer, à l'honneur du clergé, qu'il ne réclama pas), nomme pour la première fois l'appel comme d'abus. Elle le suppose établi, ne s'en occupe que pour en atténuer les conséquences, en lui refusant l'effet *suspensif*, et ne le définit qu'incidemment et dans des termes fort vagues; mais rien n'est plus propre que ce vague même à autoriser l'envahissement de l'ordre spirituel par la juridiction civile, car le texte parle des « appellations comme d'abus interjetées par des prêtres et autres personnes ecclésiastiques *en matière de discipline et correction, et autres purement personnelles,* » et l'on peut s'en rapporter aux Parlements pour l'étendue du commentaire.

Bientôt, en effet, les empiétements se multiplient et provoquent les plaintes réitérées du clergé. Les magistrats ne respectent pas même l'unique et faible barrière posée en 1539; ils accordent aux appels cet effet suspensif que leur avait dénié

[1] Guymier (président au parlement de Paris), præf. Pragm. sanct., § *Cum itaque*, in verbo *Libertatis*.

l'ordonnance, et il faut que, en 1571, en 1579, en 1580, en 1606, de nouveaux édits viennent rappeler impérativement ses prescriptions à cet égard. Le législateur prend en même temps des précautions nouvelles pour prévenir la fréquence et la légèreté des recours ; il exige des lettres de chancellerie, élève *l'amende de fol appel*, et interdit les formules d'arrêts qui pourraient en éluder l'application. Mais toutes ces digues sont impuissantes, et la royauté, prévenue par les doctrines des jurisconsultes, qui se donnent pour les gardiens exclusifs de ses droits, refuse toujours l'emploi du seul remède qui eût pu avoir quelque efficacité, la détermination des cas d'abus, constamment sollicitée par l'Eglise. Une réponse d'Henri IV fournit même un titre de plus aux prétentions parlementaires en mettant la violation des arrêts sur la même ligne que celle des lois, et l'interversion des limites des deux puissances ne peut dès lors qu'aller croissant. Le clergé continue à se plaindre, le souverain à fermer les yeux sur le vrai nœud de la question, les Parlements à braver la volonté du prince sur ce point accessoire de l'effet suspensif auquel il affecte de borner toutes ses sollicitudes. Une réaction s'opère toutefois sous Louis XIV, et Bossuet reconnaît qu'on *commence* à moins faire peser sur l'Eglise le joug que les envahissements du siècle lui ont imposé[1] ; mais le changement n'est que dans les faits, et la rédaction de l'édit de 1695 fournit vainement l'occasion de le faire passer dans les lois. Trop jaloux du pouvoir pour y mettre d'autres bornes que celles de son bon plaisir, trop ébloui de son propre prestige pour comprendre que sa protection ne tienne pas lieu de toutes les garanties, le grand roi livre dans l'avenir le domaine de l'autorité spirituelle à la discrétion des cours de justice en persistant à ne pas circonscrire celui de l'appel comme d'abus[2]. Le règne de son successeur recueillera

[1] Oraison funèbre du chancelier Le Tellier.

[2] Il semblerait plutôt l'étendre ; car l'art. 34 de l'ordonnance admet ce genre de recours dans les causes concernant « les sacrements, les vœux de religion, l'office di- « vin, la discipline ecclésiastique, et autres purement spirituelles, » énumération pour le moins aussi compréhensive que l'énonciation des précédents édits : « matières de « discipline et de correction. » En outre diverses dispositions réservent l'appel comme d'abus dans des cas particuliers qui rentrent essentiellement dans le *spirituel*, par exemple en ce qui concerne la permission de prêcher et de confesser, accordée ou refusée par les évêques (art. 10 et 11). On dirait qu'il y a dans ces mots *appel comme d'abus* une vertu magique devant laquelle tombe toute distinction des pouvoirs, et qu'on a fait tout ce qu'on pouvait faire pour assurer l'indépendance de la juridiction ecclésiastique

les fruits de son imprévoyance, et, les querelles du jansénisme aidant, cette suprématie du juge civil qui, même au temps de son application la plus modérée, faisait gémir Bossuet et Fénelon, s'ingérera dans l'administration des sacrements et dans la dispensation des choses saintes, et se portera à ces incroyables excès qui seront à jamais un sujet de douleur et de scandale pour le catholique, d'étonnement et de risée pour le philosophe incroyant, mais impartial.

Ici se termine l'exposé des faits; mais, quoique par eux-mêmes ils parlent assez haut, l'illustre narrateur a cru devoir enrichir la partie historique d'un travail d'appréciation destiné à en bien fixer le sens. Il a eu l'heureuse idée de donner pour cadre à ce travail les remontrances présentées à Louis XV par le Parlement de Paris le 9 avril 1753, au plus fort des démêlés relatifs aux refus de sacrements, c'est-à-dire le plaidoyer le plus complet qui ait été écrit en faveur des appels comme d'abus, et, après avoir discuté les motifs allégués dans cette pièce pour les justifier, il s'est attaché à établir à quelles causes réelles on devait rapporter et leur naissance et leurs progrès.

Nous ne le suivrons pas dans les détails où il a été obligé d'entrer pour combattre une à une, quoique avec une merveilleuse précision, les attaques dirigées contre le libre usage de la puissance spirituelle, et pour faire voir tantôt combien le reproche adressé au clergé d'aspirer à l'indépendance absolue est étrangement placé dans la bouche de ces magistrats qui luttaient contre la couronne et cherchaient à concentrer dans leurs mains tous les pouvoirs publics, tantôt combien il est injuste et dérisoire d'exhumer des faits du moyen âge pour les invoquer dans un temps où le renouvellement en est devenu impossible, et de refuser aux évêques du XIXe siècle le droit de prononcer sur l'orthodoxie de leurs diocésains, parce que ceux du XIIIe ont jugé mal à propos des procès civils; tantôt enfin en quelle erreur on tombe quand, frappé de quelques abus dans l'exercice de la juridiction épiscopale, on croit y remédier par l'intervention prédominante des tribunaux séculiers, c'est-à-dire par la perturbation des rapports hiérarchiques la plus propre à aggraver le mal.

en défendant d'y porter atteinte par une voie autre que celle-là. (Voir encore les articles 28 et 35.)

Mais nous ne pouvons nous résoudre à ne pas faire connaître avec un peu plus d'étendue le dernier chapitre de la première partie, qui résume toute l'histoire des appels comme d'abus en signalant les véritables origines de cette institution.

Avec une largeur de vues, avec une impartialité digne des plus grands éloges, M. l'archevêque se garde de faire peser sur les seuls adversaires de la juste indépendance de l'Eglise la responsabilité des atteintes qu'ils lui ont portées. Il sait faire la part de chacun et reconnaître les torts de tous. C'est donc tout à la fois aux Parlements, aux rois, au clergé lui-même, qu'il demande compte d'un état de choses également contraire à la logique, à la religion, aux vrais intérêts du trône et de la magistrature, aussi bien qu'à ceux de la liberté.

Du côté des Parlements, certaines tendances religieuses ont exercé en cette matière une incontestable influence. La grande extension des appels comme d'abus concourt avec les premiers progrès du calvinisme, et l'on sait que la plupart des jurisconsultes du temps inclinaient vers les opinions nouvelles, qui comptaient même, des auteurs non suspects l'attestent, des partisans secrets parmi les magistrats [1]. Quand rentrent-ils dans des bornes plus raisonnables? Sous Louis XIV, alors que la vérité catholique a repris un ascendant presque universel sur les esprits. Mais dejà le jansénisme y a jeté un nouveau ferment de division; nul corps n'en est plus infecté que le Parlement; à mesure qu'il s'y développe, la jurisprudence devient plus oppressive envers l'Eglise, et le milieu du XVIIIe siècle la voit franchir la dernière limite et arriver à ces extrémités que nous avons déjà déplorées. Il restait à la législation à achever l'œuvre de la jurisprudence, et à implanter l'anglicanisme sur notre sol; ce fut encore l'esprit janséniste qui le tenta en faisant dévier l'Assemblée nationale des grands principes de la Déclaration des Droits jusqu'à l'illibérale et schismatique *constitution civile du clergé*.

Qu'à ces opinions plus ou moins hostiles à la pureté de la foi, et, par une conséquence nécessaire, à l'intégrité de la discipline, on joigne les entraînements de l'esprit de corps et cette préoccupation de leur importance, ce désir immodéré d'accroître leur autorité, qui dirigeaient en toutes choses nos

[1] Fleury, *Nouv. Opusc.*, 2e édit., p. 156, 157. — M. Ferrand, *Esprit de l'histoire*, t. III, lettre 68.

anciennes cours de justice, et l'on s'étonnera peu qu'elles n'aient pas su respecter une indépendance qui portait également ombrage à leurs préventions religieuses et à leurs vues d'ambition.

La politique des rois n'a pas été étrangère à ce résultat. Tant qu'ils s'en sont tenus à réagir contre ce grand fait du moyen âge qui avait investi l'Eglise d'une foule de droits temporels, ils ont fait une chose simple et logique que M. l'archevêque n'hésite pas à approuver. Mais ils ne se sont pas contentés de restituer à chacune des deux puissances ce qui était réellement de son domaine; disons mieux, ils ne l'ont pas même essayé, et la séparation n'a été franche et complète de part ni d'autre. Les évêques, même après avoir perdu avec le pouvoir judiciaire une grande partie de leur influence politique, sont restés de très-grands seigneurs placés à la tête du premier ordre de l'Etat, et les rois ont voulu joindre à leur rôle d'évêques du dehors une certaine participation plus ou moins avouée à l'exercice de l'autorité spirituelle. De là, avant le concordat, leurs efforts constants et ceux des princes et des seigneurs pour se rendre maîtres des élections canoniques; efforts imprudents et malheureux, car les prélats parvenus à l'épiscopat par des voies peu régulières étaient toujours ceux qui abusaient le plus de leur pouvoir. De là le prix qu'attacha François I[er] à se faire concéder par Léon X la nomination des évêques; privilége qu'ont semblé justifier des choix illustres, mais dont quelques heureuses applications ne sauraient faire oublier ce qu'avait d'humiliant et de dangereux pour la religion un patronage livré à la merci de toutes les intrigues de la cour de Louis XV ou de celle des derniers Valois. Quoi qu'il en soit, il y a encore ici une coïncidence frappante, quoique peu remarquée jusqu'ici; l'entier développement et la consécration légale des appels comme d'abus sont contemporains de la nomination royale; il semble que plus les évêques appartiennent à la couronne, plus les Parlements s'efforcent de les abaisser. Vivement pressés par ces infatigables adversaires, les prélats ont recours à la protection du souverain; elle ne leur est pas refusée, mais on a soin de la leur mesurer avec une réserve calculée pour les tenir dans la dépendance, et de leur appliquer cette politique vacillante qui, sous le nom de jeu de bascule, occupe une si grande et souvent si triste place dans notre histoire contem-

poraine. Qu'on nous permette de citer encore textuellement quelques lignes que les hommes de liberté devraient méditer profondément avant de faire cause commune dans les questions religieuses avec les hommes de pouvoir :

« Aux remontrances contre les usurpations des Parlements déposées au pied du trône par les évêques français pendant trois siècles consécutifs, les souverains font toujours des réponses bienveillantes et vagues, et ne prennent que des mesures inefficaces. — Pas une seule ordonnance qui établisse des principes clairs, invariables, et en déduise les conséquences naturelles ; ce sont des recommandations faites aux magistrats d'être plus circonspects sur l'exercice de leurs droits [1] ; mais ces droits ne sont pas définis, et les discussions recommencent. On ne les définit pas, parce qu'avec des dispositions précises, avec une volonté ferme de laisser à l'Église *tous ses droits et rien que ses droits spirituels*, les conflits auraient cessé, sans doute, mais *la couronne n'aurait plus été aussi nécessaire à un corps qu'elle voyait avec plaisir venir fréquemment implorer son appui.* » (Page 181.)

Enfin le clergé a fait des fautes ; qui n'en a pas commis? et ces fautes ont puissamment contribué à le mettre sous le joug. Elles ont été de nature différente suivant les temps : avant le concordat de François Ier, c'est la centralisation excessive de toutes les affaires de la chrétienté à la cour pontificale qui, surtout à l'époque du grand schisme, et quand des Papes douteux cherchent dans la distribution des bénéfices un moyen de se faire ou de se conserver des partisans, suscite des réclamations légitimes, entraîne les ecclésiastiques eux-mêmes à invoquer, par une sorte de nécessité, l'appui du pouvoir temporel, et engage celui-ci dans une de ces voies où il est si facile de dépasser le but et d'employer des remèdes plus dangereux que le mal. C'est encore la dégénération, à partir du XIIIe siècle, des tribunaux ecclésiastiques, ce sont les abus introduits dans l'exercice de leur juridiction, abus incontestables bien qu'exagérés par les passions contemporaines et par celles des siècles sui-

[1] « ... Enjoignons... à nos cours de Parlement de tenir soigneusement la main à ce « que les ecclésiastiques ne soient troublés en leur juridiction au moyen desdites ap- « pellations comme d'abus. » (Ord. de 1606, art. 2.)

« Nos cours ne pourront connaître ni recevoir d'autres appellations des ordonnances « et jugements des juges d'Eglise que celles qui seront qualifiées comme d'abus. En- « joignons à nosdites cours d'en examiner, le plus exactement qu'il leur sera possible, « les moyens avant de les recevoir, et procéder à leur jugement avec telle diligence « et circonspection que l'ordre et la discipline ecclésiastiques n'en puissent être altérés « ni retardés, et qu'au contraire elles ne servent qu'à les maintenir dans leur pureté « suivant les saints décrets, et à conserver l'autorité légitime et nécessaire des prélats « et autres supérieurs ecclésiastiques. » (Ord. de 1695, art. 35.)

vants, qui provoquent, encouragent et entourent de la faveur publique les attaques dont ils sont l'objet.

Depuis le concordat jusqu'à la Révolution, d'autres causes produisent des effets analogues. Les priviléges des religieux, sujet de fréquentes collisions entre eux et les évêques, qui n'évitent pas toujours avec assez de soin de faire intervenir l'autorité civile dans le débat, fournissent aux Parlements un prétexte de s'immiscer jusque dans le domaine le plus intime de la conscience pour y poursuivre des corps que leur dévouement au Saint-Siége, les opinions ultramontaines qu'on leur reproche, et, plus tard, l'hostilité déclarée entre certains d'entre eux et le jansénisme, ont rendus suspects ou odieux. D'un autre côté, et vers la fin de l'époque dont nous nous occupons, l'action énervante de la cour de Louis XV et de la société sceptique de ce temps, dont quelques prélats ne savent pas se défendre, la distance que la haute naissance, les grandes richesses et la situation aristocratique des princes de l'Eglise établissent entre eux et le clergé inférieur, développent une tendance presbytérienne qui n'est que trop d'accord avec la doctrine janséniste, et qui se couvre des dehors d'un sentiment très-respectable : l'admiration pour la discipline primitive et le désir d'en faire revivre la pureté. On se complaît dans un parallèle peu flatteur entre la vie toute d'abnégation, de science et de charité, des grands évêques des premiers siècles, et la conduite de ceux de leurs successeurs qui, constamment éloignés de leurs diocèses, délèguent toutes leurs fonctions pour ne se réserver que les avantages temporels de l'épiscopat ; et si ce n'est pas toujours contre ces pasteurs peu occupés de leur troupeau que les Parlements engagent les luttes les plus vives, s'ils font souvent une rude guerre aux prélats les plus vertueux, il n'en est pas moins vrai de dire que le corps entier, compromis par une partie de ses membres, subit les conséquences fâcheuses d'une injuste, mais inévitable solidarité.

Que n'avons-nous pu mettre en entier sous les yeux de nos lecteurs cette portion du livre, au lieu de la mutiler par une sèche et nécessairement incomplète analyse ? Il n'y en a point où brillent avec plus d'éclat les qualités propres à un pareil travail : la finesse d'observation, la sûreté de jugement, et cette bonne foi que rien n'embarrasse parce qu'elle n'entend rien dissimuler.

La seconde partie, ainsi que nous l'avons annoncé, est consacrée à l'examen des règles admises en matière d'appel comme d'abus; elle traite successivement des règles anciennes quant à la détermination des cas d'abus, de celles qui se rapportaient à la forme de l'appel et à la procédure à suivre en ces sortes d'affaires, enfin des dispositions de la loi de l'an X maintenant en vigueur.

Les anciens cas d'abus pouvaient être rangés sous quatre grandes catégories.

1° Atteinte portée par la juridiction ecclésiastique à la compétence d'une autre juridiction. Nous l'avons déjà dit, la répression de cet excès de pouvoir est ce qui constitue plus particulièrement l'essence de l'appel comme d'abus, et la nécessité d'une telle répression n'a été contestée par personne; mais pour qu'elle n'aboutît pas à tout confondre, sous prétexte de tout régler, il eût fallu qu'un concordat, par des stipulations précises, eût déterminé les limites des deux puissances et défini ces matières mixtes, objet de toutes les difficultés et de tous les conflits.

2° Irrégularité des procédures suivies dans les tribunaux ecclésiastiques. Le recours, en ce cas, était fondé sur la protection accordée par le prince à l'exécution des jugements émanés de ces tribunaux : protection qu'il subordonnait à l'observation de certaines formes prescrites par ses édits, et considérées comme des garanties de l'équité de la décision. Les Parlements, n'ayant qu'à vérifier si ces formes avaient été suivies, devaient donc, s'ils annulaient, renvoyer la cause devant un autre official ou devant un juge ecclésiastique d'un ordre supérieur; mais souvent, non contents d'annuler arbitrairement ou pour des irrégularités légères, ils passaient du jugement de la procédure à celui du fond, contrairement aux dispositions de l'ordonnance de 1695 et à la doctrine des auteurs les moins favorables au clergé.

3° Mal jugé des tribunaux ecclésiastiques dans les causes civiles qui leur étaient exceptionnellement attribuées, comme certaines causes personnelles des clercs. Point d'observation sur cette catégorie d'affaires dont il était très-simple de réserver la connaissance sur appel au juge laïque, puisqu'elles n'appartenaient pas par leur nature à la juridiction de l'Église.

4° Violation des canons en matière spirituelle. Là était la

grande usurpation des Parlements, celle qui n'a jamais cessé de soulever les protestations les plus énergiques, et qui blessait directement le dogme catholique de l'indépendance de l'Église en tout ce qui se rattache au for intérieur. Déjà peu justifiable en théorie avec la restriction qu'y apportaient les ordonnances en prescrivant le renvoi du fond devant l'autorité ecclésiastique, elle devenait intolérable dans la pratique, quand, se mettant au-dessus de la loi, et détruisant par le fait la distinction que proclamaient leurs propres principes entre l'appel simple et l'appel comme d'abus, les magistrats s'arrogeaient un droit d'appréciation définitive et souveraine. Ils exigeaient à la vérité pour cela deux conditions : que l'abus fût évident et notoire ; qu'il tombât sur une chose importante pour l'ordre public ; mais il est aisé de juger ce qu'était une ligne de démarcation ainsi tracée. On comprend aussi quelles atteintes la pureté de la discipline était exposée à recevoir de l'intervention d'hommes qui, quelque instruits qu'on les suppose du texte des lois canoniques, n'étaient pas, comme les ministres de la religion, pénétrés de leur esprit et se laissaient facilement entraîner à en altérer, suivant leurs impressions du moment, la douceur ou la sévérité. Que si l'on craignait qu'égarés par des préoccupations contraires les juges ecclésiastiques ne fissent parfois trop bon marché de l'honneur et de l'intérêt des citoyens, ne pouvait-on pas mettre un frein à cette tendance en réservant au pouvoir civil, dans tous les cas où, d'après la législation d'alors, la peine canonique entraînait des conséquences dans l'ordre temporel, le droit de statuer sur ces conséquences seules et de retirer l'appui du bras séculier lorsqu'il ne serait pas convaincu de l'équité de la sentence ? L'emploi de ce moyen aussi simple que rationnel eût laissé chacun dans la sphère de ses attributions, prévenu de déplorables luttes, épargné aux justiciables d'interminables et dispendieuses procédures, aux juges des discussions sans fin, à l'Église des vexations humiliantes, à la société un scandaleux et pénible spectacle.

La connaissance des divers cas d'abus dans l'ancien droit était une préparation nécessaire à l'étude du droit nouveau. Celle des formes de procédure usitées jadis en cette matière offre une utilité moins directe, et M. l'archevêque s'est borné à les retracer dans un exposé de quelques pages que nous nous abstenons de reproduire. Qu'il nous suffise de faire remarquer que,

si les Parlements avaient conquis presque en entier la partie de leur juridiction dont il s'agit au mépris des règles les plus certaines, ils ne respectaient pas plus ces règles dans leur manière de l'exercer, et qu'à une attribution usurpée correspondait une pratique arbitraire, propre à favoriser toutes les irrégularités et tous les excès de pouvoirs.

Reste l'appréciation de la législation actuelle : véritable conclusion de l'ouvrage dont l'auteur n'a plongé si avant dans le passé que pour en faire jaillir une lumière qui mette le présent dans tout son jour. Mais avant, d'examiner en eux-mêmes les art. 6, 7 et 8 de la loi de germinal an X, il jette un coup d'œil rapide et pénétrant sur la situation générale que nos institutions ont faite aux divers cultes. Il montre la société rènonçant à rien commander, à rien défendre en fait de croyances religieuses, permettant à chacun de professer librement la sienne, le protégeant dans la pratique des devoirs qu'elle lui impose, surveillant cette pratique dans le seul but d'empêcher qu'on n'en abuse pour troubler l'ordre extérieur. Et c'est après avoir ainsi complété ses prémisses qu'il tire enfin la conséquence, en se demandant si l'on peut raisonnablement maintenir, dans l'état actuel des rapports de l'Etat et de la religion, ce qui, lorsqu'ils étaient assis sur une base plus favorable aux empiétements réciproques, excédait visiblement les droits de l'un et blessait profondément l'autre dans son honneur et dans sa liberté.

A une telle question la réponse est facile, et de courts développements suffisent pour l'appliquer aux divers cas d'abus.

Si c'était faire tourner contre son but la protection jadis accordée par la loi civile à l'exécution des canons que d'y chercher un prétexte pour livrer l'interprétation de ces mêmes canons à la discussion des magistrats, de magistrats en partie clercs et tous nécessairement catholiques, comment qualifier, aujourd'hui que nulle coaction temporelle ne vient plus à l'appui des règles de l'Eglise, la législation qui donne pour arbitre suprême à leur application un corps essentiellement laïque et ouvert à toutes les opinions et à toutes les croyances?

Si la crainte de l'oppression des fidèles par le clergé, des simples prêtres par les supérieurs ecclésiastiques, entraînait si souvent les Parlements à troubler la subordination hiérarchique et à compromettre la discipline, quel motif allèguerait-on

pour marcher sur leurs traces quand toute obéissance est devenue purement volontaire dans l'ordre religieux?

S'ils abusaient, pour bouleverser à leur gré la juridiction de l'Eglise, du droit de vérifier l'observation des formes auxquelles son exercice était assujetti *par la loi*, que signifierait une prétention pareille quand la loi est muette sur ces formes, et ne reconnaît plus, à proprement parler, de *tribunaux* ecclésiastiques?

Si les libertés gallicanes, regardées comme un moyen de défense nécessaire pour soustraire à des influences suspectes une doctrine et une hiérarchie qui dirigeaient officiellement la société, étaient devenues dans la main des cours de justice, au jugement des prélats les plus gallicans, d'insupportables servitudes [1], quelle excuse aurait-on pour maintenir le joug imposé en leur nom à l'Eglise de France, quand la séparation du temporel et du spirituel, quand l'égalité proclamée entre tous les cultes, quand l'application à tous du droit commun en matière civile, pénale et politique, rendent chimériques les périls contre lesquels on s'était armé?

Si les refus de sacrements ne pouvaient être appréciés par des juges laïques sans usurpation et sans scandale dans un temps où il était permis de les considérer comme entachant *légalement* l'honneur des citoyens, que dire maintenant que tout leur effet est circonscrit dans un ordre d'idées et de sentiments qu'il dépend de chacun de rejeter ou d'admettre?

Devant ces réflexions si simples tombe la majeure partie des cas d'abus énumérés dans l'article 6 de la loi de l'an X. Les seuls qu'elles n'atteignent pas sont l'usurpation ou l'excès de pouvoir, la contravention aux lois et règlements, et les faits blâmables qui ont pu accompagner, sans y être inhérents, les refus de sacrements ou autres actes analogues. Nous devons indiquer en peu de mots la pensée de M. l'archevêque sur chacun de ces cas.

Au premier se rapporte une observation déjà faite sur la nécessité de régler très clairement, par un accord entre les deux

[1] « Ne pourrons-nous pas enfin espérer que les jaloux de la France n'auront pas « éternellement à lui reprocher les libertés de l'Eglise toujours employées contre elle-« même ? (Bossuet, *Oraison funèbre du chancelier Le Tellier.*)

Fleury a dit aussi : « Quelque mauvais Français réfugié hors le royaume pourrait « faire un traité des servitudes de l'Eglise gallicane comme on en a fait des libertés, « et ne manquerait pas de preuves. » (*Nouv. Opusc.*, 2e édit., p. 171.)

puissances, tout ce qui est relatif aux matières mixtes, si l'on ne veut pas autoriser le pouvoir temporel à tout attirer à lui sous ce nom et à restreindre le domaine de la liberté religieuse jusqu'à l'anéantir.

La contravention aux lois et règlements qui garantissent l'ordre et les intérêts de la société civile et politique n'est pas plus excusable dans le prêtre que dans tout autre citoyen; mais la conscience opposerait une résistance légitime à des lois qui ébranleraient la constitution de l'Eglise ou qui voudraient faire respecter *dans le for intérieur* des dispositions contraires à ses prescriptions.

Quant aux procédés injurieux qu'un ministre de la religion a pu se permettre dans l'exercice du culte, s'ils sont de nature à constituer un délit, nul doute qu'ils ne doivent attirer sur leur auteur la peine que la loi prononce. S'ils n'ont pas cette gravité, méritent-ils de fixer l'attention d'un corps placé au faîte de la hiérarchie administrative? et ne serait-il pas plus convenable et ordinairement plus efficace de laisser au supérieur ecclésiastique le soin de les réprimer?

Enfin, dans toutes les hypothèses où l'appel comme d'abus n'est pas dans son essence même une violation des vrais principes, il pourrait être utilement remplacé par des moyens plus en rapport avec l'ensemble de notre législation : par la poursuite devant les tribunaux, sous la condition de l'autorisation préalable, toutes les fois qu'il s'agirait d'un fait qualifié crime ou délit par la loi; par une déclaration d'incompétence analogue à celles qui interviennent sur les conflits, quand l'autorité spirituelle serait manifestement sortie de son domaine; par un refus de concours du pouvoir civil à l'exécution de celles des sentences ecclésiastiques qui produisent des effets temporels (comme en matière de dépossession d'un fonctionnaire inamovible), lorsqu'il ne lui apparaîtrait pas de l'observation, non de telles ou telles formes particulières, nos lois n'en prescrivant plus, mais des formes substantielles de toute espèce de jugement. Cette substitution, sans entraîner aucun inconvénient, offrirait l'avantage de faire rentrer le clergé dans le droit commun et d'effacer la trace d'un recours dont le nom rappelle de regrettables collisions, et dont l'application, depuis l'an X, quoique beaucoup plus modérée et moins odieuse, M. l'archevêque le reconnaît avec sa franchise accoutumée, le signale à

l'observateur de bonne foi comme inutile ou comme inefficace là même où il n'a pas le caractère de l'injustice et de la partialité.

Nous adhérons pleinement, on le comprend assez, à l'esprit général de ces solutions pratiques; mais nous croirions manquer au savant prélat dont elles émanent si, sacrifiant à une autorité quelconque ce que nous croyons être la vérité, nous ne lui soumettions pas, avec tout le respect que ses opinions commandent, les motifs qui nous portent à nous en écarter sur une ou deux questions de détail.

D'abord, en ce qui concerne l'intervention du conseil d'Etat comme régulateur des compétences, nous hésiterions à l'accepter dans un sens aussi étendu; et en cela nous ne cédons point à un sentiment exagéré de défiance : nous nous fondons uniquement sur la nature même de la juridiction spirituelle, telle qu'elle existe dans notre régime nouveau. Que des jugements canoniques, dont la loi reconnaissait la force exécutoire, auxquels le bras séculier prêtait son appui, fussent soumis à une révision sous le rapport de la compétence, qu'ils fussent annulés par arrêt lorsqu'ils en avaient méconnu les règles, c'était, sauf les précautions à prendre contre l'abus, chose parfaitement rationnelle. Il y avait un acte obligatoire par lui-même dans le for extérieur; il fallait bien une voie de droit pour en paralyser l'exécution. C'est ainsi qu'aujourd'hui, si l'autorité judiciaire empiète sur les droits de l'administration, celle-ci doit élever le conflit. Pourquoi? parce que, si elle ne l'élevait pas et laissait juger l'affaire au fond, le jugement acquerrait l'autorité de la chose jugée, de quelque excès de pouvoirs qu'il pût être entaché.

Mais tout cela n'est plus applicable aux matières spirituelles. Une des conséquences de la liberté des cultes a été de les séparer tellement des matières civiles que les actes et les décisions concernant celles-là ne puissent jamais affecter celles-ci, et que tout ce que l'autorité religieuse pourrait entreprendre hors du domaine de la conscience privée soit de plein droit réputé non avenu. Prenons pour exemple une de ces questions où les deux puissances se trouvaient le plus en contact avant 1789, celle du mariage. Que le juge d'Eglise prononçât incompétemment sur la validité de l'union conjugale, ou qu'un mariage fût célébré par un prêtre sans pouvoirs, l'un ou l'autre

de ces actes, tant qu'il n'était pas annulé, modifiait l'état civil des citoyens ; pour le faire tomber, un moyen juridique était nécessaire, et ce moyen, c'était l'appel comme d'abus [1]. Mais à présent qu'importe aux yeux de la loi la sentence ecclésiastique? Qu'importe la célébration religieuse? Ce sont choses dont elle ne tient nul compte, qui, pour elle, *n'existent pas;* elle n'a donc pas besoin de mettre en mouvement ses agents pour les anéantir.

Autre hypothèse puisée dans un ordre d'idées différent. Les cimetières sont maintenant la propriété des communes, et la police en appartient aux maires. Qu'un curé, qu'un évêque même, si l'on veut, mal instruit de cette partie de notre législation, règle sans le concours de l'autorité municipale l'ordre à suivre pour la réouverture des anciennes fosses, ou quelque autre point analogue : obéissance provisoire sera-t-elle due à son ordonnance? et faudra-t-il se pourvoir au conseil d'Etat pour la faire annuler? Nous ne le pensons pas, et le maire est, selon nous, parfaitement fondé à passer outre, comme si nul acte de ce genre ne fût intervenu.

Nous admettons en un mot, en thèse générale, le système de la nullité de plein droit, système qui exclut les recours extraordinaires en les rendant superflus, mais qui supprime les empiétements d'une façon bien plus radicale, et qui maintient beaucoup plus nettement les principes.

Nous disons en thèse générale, car il faut convenir que, malgré le départ opéré par nos lois nouvelles, il est resté et il restera toujours, à moins que l'on n'arrive jusqu'au régime américain, quelques matières mixtes auxquelles cette doctrine ne saurait s'appliquer. Telles sont les questions déjà indiquées auxquelles peut donner lieu la privation des fonctions de *curé;* telles sont encore plusieurs de celles qui concernent l'administration des fabriques ; mais nous ne voyons là que des excep-

[1] Voir, sur les anciennes règles de compétence en cette matière, le *Traité du Mariage*, de Pothier, 6e partie, chap. 1, art. 2. — Une lettre du chancelier de Pontchartrain au premier président du Parlement de Besançon, du 3 septembre 1712, rapportée au *Répertoire de Jurisprudence,* V° *Libertés de l'Eglise gallicane,* § 3, semble faire plus large la part du juge civil et réputer sa décision plus indépendante de celle du juge ecclésiastique. Mais il reconnaît pourtant que la contrariété entre elles est quelque chose de fâcheux, et indique, comme moyen de la faire cesser, l'appel comme d'abus. Aujourd'hui, quand un mariage est jugé valable selon la loi, quel jurisconsulte s'inquiète de sa nullité devant l'Eglise ?

tions, et nous ne voudrions pas attribuer aux règles dont elles sont susceptibles un caractère absolu et normal.

A cette première observation, qui peut-être après tout ne s'éloigne pas beaucoup au fond du sens que M. l'archevêque attache à ses paroles, nous en joindrons une seconde, qui, nous le disons à regret, établira entre son sentiment et le nôtre une dissidence plus tranchée. Elle est relative à la condition de l'autorisation préalable à laquelle, suivant lui, devraient continuer à être subordonnées les poursuites contre les ministres du culte pour faits relatifs à l'exercice de leurs fonctions.

Nous concevons très-bien les motifs qui ont pu lui faire accueillir cette idée. Il a vu un homme, jeté seul au milieu d'une population nombreuse, avec une mission de consolation et de paix sans doute, mais dont la nature est souvent méconnue par la plupart de ceux qui l'entourent, suspect aux uns par l'habit même qu'il porte, odieux aux autres par la morale qu'il prêche, se faisant un ennemi de celui-ci pour n'avoir pas voulu au confessionnal pactiser avec ses désordres, de celui-là pour avoir réprimandé au catéchisme la paresse ou la dissipation de ses enfants, sujet d'ailleurs, pourquoi ne pas l'avouer? à ces imperfections que n'exclut pas une vie sainte, et n'ayant pas toujours assez vécu avec les hommes pour connaître suffisamment l'art de condescendre, sans trahir aucun devoir, à leurs préventions et à leurs faiblesses : et il s'est dit que livrer cet homme, sans une protection spéciale, aux attaques de quiconque voudrait satisfaire ses rancunes ou ses antipathies, en saisissant le plus léger prétexte pour le faire asseoir sur les bancs de la police correctionnelle, ce serait rendre sa condition trop inégale, et le donner en pâture à toutes les passions ameutées contre lui et contre la religion elle-même. Il s'est dit que, si une telle protection était accordée au fonctionnaire public placé à certains égards dans une situation semblable, elle était due à plus forte raison au prêtre, encore plus exposé, surtout dans nos campagnes, à blesser mille susceptibilités et à provoquer mille injustes colères.

Nous ne méconnaissons pas assurément la force de ces raisons; mais, malgré tout ce qu'y ajoute de poids un suffrage imposant à tant de titres, elles n'ont pas le pouvoir de contraindre notre assentiment. L'autorisation préalable appliquée au prêtre a un tort capital à nos yeux: c'est de le mettre dans l'opinion

sur la même ligne que le fonctionnaire public. Vainement dira-t-on que ce n'est pas le même texte qu'ils invoquent; que l'un est garanti par les articles organiques, l'autre par la constitution de l'an VIII : le public n'entre pas dans ces distinctions; il s'attache plus au fait qu'au droit, et le fait tend nécessairement à accréditer cette idée, également funeste à la liberté religieuse et à la liberté politique, que le prêtre tient sa mission de l'Etat et a pour supérieur hiérarchique le ministre chargé de l'administration des cultes, comme tel autre agent relève du département des finances ou de celui de l'intérieur.

Et, qu'on veuille bien le remarquer, l'induction ne serait rien moins que dépourvue de logique. Sous quelle condition, en effet, la législation en vigueur laisse-t-elle au gouvernement (à tort ou à raison, ce n'est pas là ce dont il s'agit) le droit exorbitant de désarmer la justice, à l'égard de tous les dépositaires du pouvoir, par cette simple déclaration qu'il n'y a lieu d'autoriser la poursuite? Sous cette condition qu'à la responsabilité du fonctionnaire inculpé devant les tribunaux se substitue la responsabilité du gouvernement lui-même devant les Chambres. Tel est, du moins, le dernier état de la question, et tout le monde reconnaît aujourd'hui, quelle qu'ait pu être, à cet égard, la pensée de Napoléon, que l'appréciation du conseil d'État n'est rien en soi, et que le refus d'autorisation ne tire sa valeur que de l'ordonnance et du contre-seing ministériel dont elle est revêtue. Tout le débat, entre ceux qui ne voient rien à changer dans le mode actuel et ceux qui, sans détruire le principe de la garantie, voudraient en organiser l'application sur de nouvelles bases, consiste à savoir si la responsabilité tombera sur le refus d'autorisation même ou sur l'acte incriminé, et si, par le fait du refus, cet acte ne sera pas réputé propre au ministre duquel dépendait son auteur, et qui sera intervenu pour le couvrir. Mais qu'il y ait une responsabilité quelconque, et que ce soit là le contre-poids plus ou moins suffisant de la prépondérance attribuée à l'intérêt gouvernemental sur la liberté de l'action judiciaire, voilà ce qui n'est plus et ne peut plus être contesté [1].

Mais la responsabilité n'a-t-elle pas, à son tour, un corrélatif

[1] Voir la discussion de 1835, notamment les discours de MM. Vivien, Sauzet et Persil (alors garde des sceaux), dans les séances des 25, 26 et 30 mars. (*Moniteur* de 1835, pages 627, 628, 632 et 687.)

essentiel? Conçoit-on bien qu'elle s'exerce à l'occasion d'actes ou d'agents sur lesquels aucun pouvoir de direction n'appartient à l'autorité responsable? Admettons, si l'on veut, qu'elle ne s'applique ici qu'au refus d'autorisation ; le ministre qui aura contresigné l'ordonnance pourra-t-il venir dire : « J'ai arrêté la poursuite parce qu'elle aurait eu des inconvénients plus graves que l'impunité; je conviens, toutefois, qu'il y a eu, ou du moins qu'il est possible qu'il y ait eu des faits blâmables, et j'ajoute que ni mes collègues ni moi n'avons aucun moyen d'en prévenir le retour, parce qu'il ne nous appartient de rien prescrire à celui qui a pu se les permettre? » Evidemment, à l'idée de l'entrave mise au cours de la justice se lie celle d'une autre voie ouverte pour arrêter les écarts qu'elle aurait réprimés; et, en faisant taire la loi commune, le gouvernement s'engage à parler à sa place. Aussi, dans tous les cas où le fonctionnaire tenant immédiatement de la loi la règle de ses attributions et de ses devoirs n'a pas à recevoir d'un supérieur des instructions qui le lient, la garantie constitutionnelle cesse-t-elle d'exister pour lui. Le maire, en tant qu'officier de l'état civil, soumis à la *surveillance* du procureur du roi, ne *dépend* d'aucune autorité ; il peut être sans autorisation préalable poursuivi à ce titre devant les tribunaux. La police judiciaire a une action qui lui est propre et qui ne se modifie pas au gré des convenances administratives ; si les agents chargés de l'exercer deviennent, à son occasion, l'objet d'une inculpation plus ou moins grave, des garanties purement judiciaires sont les seules qu'ils puissent réclamer.

Maintenant, dans quelle catégorie rangera-t-on le prêtre? Accordera-t-on au ministre le droit de lui tracer impérativement des règles de conduite pour s'assurer celui de le défendre contre d'injustes agressions? Loin de nous de prêter une semblable pensée au vénérable auteur de l'opinion que nous sommes forcés de combattre ; nous avons déjà dit de quel point de vue très-différent la question a dû lui apparaître ; mais ce point de vue ne sera pas accepté par la masse des intelligences, qui refusera de voir dans les difficultés d'une position quelconque un motif assez puissant pour la soustraire au droit commun de la répression, si des garanties équivalentes ou jugées telles ne donnent pas satisfaction aux intérêts publics et privés. Cette condition peut paraître, à la rigueur, remplie par le pouvoir

quasi-judiciaire indéfini que la loi de l'an X confère à l'administration en matière de cultes ; si, d'une part, on empêche les tribunaux de se saisir de ce qui pouvait être de leur ressort, de l'autre on applique des déclarations d'abus à des faits dont ils n'auraient pas à connaître, et, pour certains esprits, il peut y avoir compensation. Mais quand cette réforme que nous appelons de tous nos vœux aura fait cesser une telle confusion de principes et de droits, quand il ne sera plus possible de dire, avec l'honorable M. Dupin, que le conseil d'Etat exerce sur le clergé la juridiction disciplinaire [1], la nécessité de l'autorisation préalable à l'égard de ses membres réveillera infailliblement une idée de subordination et de dépendance, sans laquelle on ne comprendrait pas que le gouvernement se portât en quelque sorte garant de leur conduite. Ou si cette explication tombe devant l'évidence des doctrines et des faits, devant cette attitude, digne et ferme en même temps que sage et mesurée, qui, nous n'en doutons pas, sera toujours celle de nos pasteurs, on ne verra plus dans la protection qui leur sera conservée qu'un effet sans cause, qu'un privilége sans compensation, c'est-à-dire ce qui répugne le plus aux instincts démocratiques du siècle et du pays.

Nous le disons avec une conviction profonde, la situation que ferait à l'Église de France une telle alternative serait beaucoup plus mauvaise que celle qui résulterait de la liberté des poursuites dirigées contre ses ministres. Cette liberté, après tout, ne serait pas chose tout à fait nouvelle ; la jurisprudence a varié sur le sens de l'art. 6 de la loi de germinal, et, dans les années qui ont immédiatement suivi 1830, on a jugé que les ecclésiastiques inculpés de délits qualifiés par la loi pouvaient être traduits sans autorisation devant les tribunaux par le ministère public. La même latitude, il est vrai, n'a pas été laissée au moins par la Cour de cassation [2] à l'action de la partie civile ; mais si l'on se reporte aux préoccupations qui dominaient alors, on conviendra que les parquets renouvelés par une révolution qui comptait la haine du *parti-prêtre* au nombre de ses causes ou de ses prétextes ont dû offrir à toute plainte formée contre un

[1] Discours à la Chambre des Députés, le 19 mars 1844.

[2] Quant aux Cours royales, on voit dans les recueils d'arrêts que celle de Bourges admettait encore en 1839 la partie civile à poursuivre sans recours préalable au conseil d'Etat. (*Dalloz*, 1840, IIe partie, p. 32.)

membre du clergé de grandes facilités pour se produire sous leur égide. Aussi y a-t-il eu quelques procès regrettables, quelques vexations odieuses ou mesquines contre des prêtres respectables et inoffensifs; mais, à prendre l'ensemble des faits, y a-t-il eu dommage pour la religion? N'est-ce pas précisément à cette époque qu'elle a commencé à reconquérir ce que les malheureuses complications des années précédentes lui avaient enlevé d'influence? Et cependant jamais il n'avait été plus permis de craindre que les passions ne prévalussent contre la justice. A combien plus forte raison, dans des temps ordinaires, les tribunaux prononçant, non sur des tendances (cette mission ne leur convient pas), mais sur des faits précis et sur des textes de lois pénales, ne doivent-ils pas inspirer confiance au clergé? Ce n'est pas en eux, à part des exceptions purement personnelles, que l'esprit des Parlements peut revivre ; ils l'ont à jamais perdu le jour où ils ont été dépouillés de toute attribution administrative, politique et réglementaire, le jour où toute prétention à l'omnipotence leur a été interdite par l'obligation de motiver leurs décisions. Si cet esprit existe quelque part, c'est dans l'administration qui, reprenant en sous-œuvre le travail de concentration des pouvoirs, exécuté jadis par les cours souveraines, recevant incessament de la jurisprudence ou de la loi des accroissements de compétence, pèse sur l'autorité judiciaire par le conflit, sur la liberté religieuse par l'appel comme d'abus, à peu près comme les Parlements refoulaient à la fois dans les plus étroites limites la juridiction ecclésiastique et les justices des seigneurs. Aujourd'hui le magistrat est dans l'ordre temporel ce qu'est le prêtre dans l'ordre de la conscience, le représentant et le gardien du droit, le protecteur des franchises individuelles contre les tendances oppressives de la toute-puissance sociale. Il y a donc plutôt entre eux solidarité qu'antagonisme, et ce n'est pas sur le siége du juge que l'aspect d'une soutane doit troubler la vue et altérer les notions du juste et du vrai.

Ne nous lassons pas de le répéter : il n'y a qu'un terrain tenable en France pour quiconque veut prendre ou conserver une position solide, le droit commun. Tout ce qu'on croit gagner d'un côté en en sortant est, et bien au delà, immédiatement perdu de l'autre, et pour le clergé surtout, en présence de toutes les préventions auxquelles il est en butte, y rentrer le plus tôt et le plus complétement possible, c'est le premier de tous

les intérêts. Ses adversaires semblent s'être entendus avec ses amis pour le lui faire comprendre, et, dès qu'il l'aura entièrement compris, nous sommes sûrs que, pour se dégager d'une situation fausse et suspecte, il ne reculera devant aucun sacrifice.

Nous en avons pour garant M. l'archevêque lui-même, caractérisant, par ces belles paroles, l'estime que devait faire l'Église des faveurs apparentes de l'ancien droit.

« Mieux aurait valu pour le clergé renoncer à ses priviléges civils et politiques, à la protection en faveur des canons et à l'exécution parée en faveur des jugements ecclésiastiques, que de voir la juridiction livrée à discrétion entre les mains de cours de justice aussi entreprenantes (que les Parlements). L'Eglise, rentrée dans le droit commun, n'ayant de protection que celle qui garantit toute institution utile contre le trouble et la violence, et maîtresse dans son régime intérieur, eût d'autant plus développé sa puissance morale qu'elle eût moins possédé de cette puissance empruntée, objet de tant de jalousies, et faisant retomber sur le ministère purement spirituel mille entraves aussi funestes qu'humiliantes.» (Page 88 [1].)

Non, celui qui, avec une si haute intelligence et une si franche abnégation, accepte dans le passé l'idée d'une séparation qui eût retiré tant d'avantages temporels à l'Église, ne marchandera pas dans le présent l'abandon d'une garantie secondaire et douteuse, le jour où il reconnaîtra que la possession assurée de la liberté est à ce prix. Non, il n'y a entre son opinion et la nôtre, nous le constatons avec bonheur, qu'une appréciation différente du caractère et des effets de cette garantie, appréciation qui ne touche en rien aux principes si nettement et si noblement posés dans tout le cours de son beau travail.

Remercions Dieu d'avoir si bien armé pour la défense du troupeau ceux qu'il a commis à sa garde ; de leur avoir donné, avec ces connaissances solides qui peuvent seules dissiper les illusions du faux savoir, avec ce discernement qui, plus précieux encore que la science, éclaire et dirige ses pas, ce désintéressement de pensée et de cœur qui impose silence à la calomnie, fait tomber les préventions, et, dans la discussion comme dans l'action même, est la première condition du succès. Remer-

[1] Nous ne rapportons que ce passage, parce qu'il fallait bien faire un choix ; mais la même disposition à ne jamais mettre en balance les priviléges extérieurs avec l'indépendance du ministère sacré se révèle presque à chaque page du livre et forme un de ses traits distinctifs. Voir les pages 196, 204, etc.; voir aussi à la page 193 une remarque pleine de sens et de vérité sur le désir qu'ont eu presque tous les souverains catholiques de donner, dans leur propre intérêt, une influence temporelle et politique au clergé.

cions-le d'avoir fait pénétrer le même esprit dans tous les rangs de la hiérarchie catholique, d'avoir fait sentir au prêtre comme à l'évêque combien on est fort quand on ne demande ni argent, ni honneurs, ni influence politique, quand on ne cherche que la vérité, la justice, la liberté, quand on se préserve également de l'emportement et de la faiblesse, quand on répond à toutes les attaques non par une opposition de parti, mais par une résistance consciencieuse appuyée sur le droit, « enclume toujours « victorieuse des bras qui se fatiguent et s'usent à frapper inu« tilement sur elle [1]. » Pour une cause ainsi comprise et servie, il n'y a pas de revers qui fasse désespérer de l'avenir, et ce n'est pas avec de tels guides que les catholiques de France se détourneront du but ou s'arrêteront devant les obstacles.

E. DE FONTETTE.

[1] *De la pacification religieuse*, par M. Dupanloup, *Introduction*, p. 10-12. C'est encore un de ces livres qu'il faudrait citer d'un bout à l'autre pour faire apprécier ce qu'il vaut par l'élévation des sentiments et des idées, et par une admirable union du raisonnement et de l'éloquence, de la fermeté des doctrines et de la modération du langage, de la plus énergique sincérité sur les choses et de la plus exquise politesse envers les personnes.

QUELQUES MOTS

SUR L'INSTITUTION DES PRUD'HOMMES

ET LEUR ÉTABLISSEMENT A PARIS.

Généralement peu connue, l'institution des prud'hommes ne paraît jusqu'ici que d'une assez médiocre importance. Cependant si l'on examine avec quelque soin le cercle de ses attributions, l'influence qu'elle exerce déjà sur toutes les villes manufacturières où elle est établie, l'action que doit lui donner un jour son admission, encore incomplète et si récente, dans la capitale ; si l'on considère surtout que par sa nature même elle est destinée à réglementer tôt ou tard la grande famille industrielle, alors il sera facile de comprendre pourquoi elle a soulevé dans ces derniers temps des discussions si nombreuses et si vives. Nous pensons donc que ces quelques mots ne seront pas sans utilité, au moins pour ceux qui s'intéressent à l'avenir des classes laborieuses.

Nous commencerons par quelques indications fort succinctes sur l'origine de cette institution et sur l'historique de son établissement à Paris.

I

Issue des mœurs plus encore que des lois, l'origine première de cette institution va se perdre ignorée au sein des coutumes les plus populaires du moyen âge. Prud'homme, *prudens homo*, désigne un homme de conciliation et de paix, dit l'ancienne coutume de Laon. Une délibération de la ville de Paris, prise en 1296, élit vingt-quatre officiers municipaux sous le titre de prud'hommes de Paris. En 1452, le roi René, comte de Provence, avait établi à Marseille la juridiction des *prud'hommes pescheurs*, instituée plus tard dans divers ports de mer où elle existe encore. Ces prud'hommes, au nombre de quatre, étaient élus chaque an-

née par les pêcheurs, qui les choisissaient entre eux, et, après avoir prêté serment, ils devenaient juges souverains de toutes les contestations relatives à la pêche. Ainsi, dès le principe, cette institution, née de l'incompétence des juges ordinaires, est un tribunal arbitre dont les membres sont exclusivement pris dans le sein de la profession qui en relève, et aucun de ceux qui exercent le métier soumis à cette juridiction n'est privé du droit de concourir à l'élection de ses prud'hommes. Douze ans plus tard, le 29 avril 1464, Louis XI donna à Nogent-le-Roi un édit qui octroya « pouvoir aux conseillers, bourgeois-« manants et habitants de la ville de Lyon, de commettre un pru-« d'homme suffisant et idoine pour régler les contestations qui pour-« raient arriver entre les marchands fréquentant les foires de la ville de « Lyon. » Enfin l'on trouve sur la juridiction des prud'hommes différentes lettres-patentes émanées successivement de Louis XII, François Ier, Henri II, Charles IX, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV. La Révolution avait passé sa main de fer sur cette institution comme sur tant d'autres, lorsqu'en 1805 Napoléon, traversant Lyon pour se rendre en Italie, fut frappé d'une demande du commerce de cette ville qui lui proposait de rétablir et d'appliquer à la fabrique de soieries l'ancienne juridiction des prud'hommes. Ce tribunal, en tant que spécial pour un genre de fabrique seulement, celui des soieries, fut institué à Lyon par un décret du 18 mars de l'année suivante. Depuis, près de cent décrets et ordonnances ont créé dans soixante-sept des principales villes de France des conseils de prud'hommes, comprenant sous leur juridiction plus de cent cinquante professions industrielles diverses. La Belgique en a doté ses principales villes de fabrique; les provinces rhénanes en ont déjà obtenu et se proposent d'en établir un grand nombre; les autres États de l'Allemagne préparent des lois pour importer chez eux cette institution, que paraissent disposées à adopter la Prusse et l'Union américaine elle-même.

En 1819, le conseil général des manufactures fut saisi de l'importante question de l'établissement des prud'hommes à Paris ; une commission fut nommée, mais dissoute de fait par la mort d'une partie de ses membres; elle ne fit aucun rapport. Ce projet, repris en 1826, puis en 1829, était resté sans résultats immédiats, lorsqu'en 1837 la Chambre de commerce crut devoir signaler à l'administration la nécessité de cette mesure. Le 1er janvier 1838, le président du tribunal de commerce exprima au roi le vœu que les conseils de prud'hommes fussent institués à Paris ; mais ce ne fut qu'au commencement de l'année suivante que la presse commença à s'occuper de cette question. Un premier projet d'organisation fut discuté et arrêté par plusieurs des principaux fabricants de la capitale. M. Cunin-Gridaine, ministre du commerce, qui a longtemps présidé le conseil des prud'hommes de Sédan, renvoya l'étude de ce projet à une commission qui en adopta les bases, et proposa

la création à Paris de quatre conseils distincts et indépendants. Le préfet de la Seine et le conseil municipal de Paris furent consultés à leur tour, et ne prirent une résolution définitive qu'après quatre années d'études et de délibérations. Nous ne ferons point ici l'histoire des commissions et sous-commissions, des projets et contre-projets qui se succédèrent depuis le premier que présenta le ministère, le 29 décembre 1839, jusqu'à l'ordonnance du 29 décembre 1844, qui institua à titre d'expérience et d'essai l'un des quatre conseils de prud'hommes proposés pour la ville de Paris. Mais nous ne saurions passer sous silence l'attitude respective des parties intéressées.

Dès le 6 août 1840, trente-deux des principaux fabricants de Paris adressèrent au conseil municipal une longue lettre pour le presser d'examiner et d'adopter promptement le projet de l'établissement des prud'hommes, laissant à l'avenir, disaient-ils, le soin de modifier les lois qui régissent actuellement cette institution. De leur côté, trois mille ouvriers déposaient à la Préfecture de la Seine quatre-vingts pétitions, et *l'Atelier*, journal exclusivement fondé et rédigé par des ouvriers, adressait également au conseil municipal un mémoire imprimé. Dans les écrits émanés de cette source, on repoussait tout projet qui n'aurait point pour base une nouvelle organisation des prud'hommes, dans laquelle la moitié des membres du conseil serait composée d'ouvriers à livret. En 1841, vingt-cinq fabricants répondaient aux observations contenues dans les pétitions précédentes et dans le mémoire publié par *l'Atelier*, tandis que les ouvriers rédacteurs de ce journal renouvelaient leurs objections. En 1842, quatre cents ouvriers signaient treize pétitions nouvelles, et les fabricants en remettaient sept autres dans un sens opposé. A la Chambre des Députés, le maire de la ville de Lyon, M. Terme, appuyait vivement la conclusion des fabricants; mais, d'une autre part, deux pétitions, l'une des ouvriers de Nantes, l'autre de quatre mille sept cents chefs d'atelier de Lyon, soutenaient non moins énergiquement la pétition des ouvriers parisiens, couverte de quatre mille signatures, et qu'un grand nombre avaient repoussé parce qu'ils ne la trouvaient pas encore assez à leur profit. Telle était alors la situation des esprits ; depuis cette époque, elle est restée à peu près la même.

Cet exposé sommaire suffit pour faire comprendre les difficultés pratiques qu'offre tout d'abord l'état des esprits. Elles sont peut-être plus superficielles que profondes; cependant il y aurait une rare imprudence à n'en tirer aucun compte. Nous allons maintenant étudier l'état des choses et passer à la discussion des principes généraux qui, selon nous, doivent régler l'organisation, la composition et le mode d'élection des prud'hommes.

II

Si l'on considère de haut la question qui nous occupe, on s'aperce-

vra bientôt qu'au milieu des nombreuses discussions qu'elle a fait naître on a laissé dans l'oubli le point fondamental, celui de savoir quel est le caractère distinctif, l'objet spécial des conseils des prud'hommes. Tel est le propre des partis de négliger le fond des choses pour s'attacher aux accessoires. D'où résulte la nécessité des prud'hommes? de l'ignorance des juges ordinaires sur les matières purement industrielles, et partant de l'urgence d'hommes spéciaux, seuls compétents pour juger en connaissance de cause. « Ces fonctions, disait Regnault « de Saint-Jean-d'Angély dans la première séance d'institution, exi« gent des connaissances que les fabricants seuls ou les chefs d'atelier « peuvent réunir. » M. Camille Pernon ajoutait dans la séance suivante: « Ce tribunal doit être composé d'hommes qui, par leurs habitudes et « leur éducation, auront acquis toutes les connaissances qui doivent « faire présumer de la justesse et de l'équité de leurs décisions. » C'est en vue d'industries toutes spéciales, comme les soieries à Lyon, les tulles à Calais, les draps à Louviers et à Elbeuf, la rubanerie à Saint-Etienne, que les conseils de prud'hommes ont été successivement institués. A partir de 1809 surtout, le décret qui crée chacun de ces conseils détermine presque toujours les seules professions comprises dans sa juridiction; de 1809 à 1813, ces décrets semblent exclure les industries qu'ils ne mentionnent point; en 1818 enfin, l'on revient à une énumération de professions de plus en plus restreinte. Divers arrêts de la Cour de Cassation semblent même décider que les seules industries qui comptent un membre de leur profession dans les conseils de prud'hommes sont soumises à sa juridiction. Que ce point de la législation soit contesté, il n'en résulte pas moins de la nature de l'institution, de l'esprit qui a présidé à sa création, et enfin du simple bon sens, que, pour juger une contestation purement spéciale et industrielle, il faut être de cette industrie et posséder les connaissances spéciales qui la constituent: ôtez ce principe, et l'institution des prud'hommes n'a plus ni but, ni nécessité, ni raison d'être. Eh bien, qu'a-t-on fait? Au lieu de créer un conseil de prud'hommes pour chaque industrie, sauf à grouper ensemble les professions analogues qui comptent peu de membres, on a proposé QUATRE conseils seulement pour toutes les branches innombrables d'activité industrielle et de fabrique que renferme la capitale; puis on a pris pour base de cette division la matière première employée, il y a eu le conseil des tissus, celui des métaux et celui des produits chimiques; mais, arrivé au quatrième, grand embarras, car il a fallu mettre pêle-mêle ensemble cordonniers et pâtissiers, imprimeurs et maçons, tailleurs et boulangers, lingers et charrons. Il était impossible à ce projet de conclure par une satire plus sanglante de lui-même.

Pour éluder, au moins en partie, la difficulté, on se contenta d'organiser ce qu'on appela l'*industrie des métaux;* comme si la nature et la spécialité des industries découlaient uniquement de la matière première

employée, et non bien plutôt du genre de travail qu'elles lui font subir et de la destination qu'elles lui donnent ; comme si, par exemple, un carrossier, un monteur de boîtes, un lunetier, un fabricant de harpes ou d'orgues, tous métiers compris sous cette dénomination, travaillaient plus spécialement les métaux qu'un forgeron, un fabricant de clous, d'épingles, voire même de plumes métalliques, et tant d'autres qui emploient l'étain, le plomb, l'acier, l'or et l'argent, et qui néanmoins ne paraissent nullement compris dans l'industrie des métaux. De l'aveu du ministre lui-même, cette division comprend quarante industries distinctes, et l'on pourrait ajouter cent spécialités diverses, de sorte qu'en conciliation surtout les parties intéressées ont cinquante chances contre une de ne pas rencontrer dans ce tribunal *un seul* membre de leur profession. Dans leur pétition à la Chambre, les quatre mille sept cents chefs d'atelier de Lyon se plaignaient amèrement que, « sur douze membres qui siégent alternativement dans les grandes audiences, cinq appartiennent en moyenne à une ou plusieurs industries étrangères aux affaires sur lesquelles ils prononcent. » Que diront donc les ouvriers de Paris qui, au lieu de quatre industries distinctes seulement, comme à Lyon, en comptent plus de quarante relevant toutes d'un seul et même conseil ? Au reste, entrons dans les détails, et l'on verra que, bien qu'on ait procédé avec la plus grande habileté, ce vice radical de l'organisation actuelle n'en est pas moins flagrant. Le conseil des prud'hommes, élu à cette heure à Paris pour l'industrie des métaux, se compose de la manière suivante, savoir : un mécanicien, deux bijoutiers, un orfèvre, deux horlogers, un opticien, un fabricant de bronze, un lampiste, un coutelier, un carrossier, un graveur-estampeur, un fabricant de pianos, un ciseleur, un arquebusier. On le voit, presque tous les membres y représentent une profession particulière ; certes, il était impossible de faire mieux. Et cependant ce conseil va prononcer sur des affaires relatives à un grand nombre d'industries qui sont complétement étrangères à tous ses membres *sans exception ;* il jugera des plombiers, des chaudronniers, des fondeurs en caractères et autres, des fabricants d'instruments de mathématiques, de physique, de chirurgie : là, sur *quinze* juges, il y en aura d'industriellement incompétents... QUINZE. Enfin la chance la plus favorable ouverte aux parties, c'est d'avoir *un seul* membre ou *deux*, par extrême exception, qui connaissent la spécialité sur laquelle ils prononcent, et *treize au moins* qui y seront totalement étrangers. Est-ce tolérable ? est-ce logique ? est-ce juste ? Etait-il bien nécessaire de distraire ainsi toute une classe de citoyens de ses juges naturels pour qu'elle manquât de juges spéciaux ? Voilà l'objection qu'élevait, en octobre 1840, M. Gouin lui-même, alors ministre du commerce, objection que répéteront sans relâche le bon sens et l'équité.

Un des membres de la commission du conseil municipal « avait pensé que, pour donner satisfaction pleine et entière à toutes les industries,

au lieu de les grouper, suivant leur nature, dans quatre conseils, où elles pourraient n'être pas suffisamment représentées, il serait préférable de nommer pour chacune d'elles un conseil particulier de prud'hommes[1]. » Un autre membre proposait de créer un seul conseil, mais divisé en autant de sections que d'industries. Ces deux projets, complétés et développés l'un par l'autre, nous semblent seuls admissibles, parce qu'ils consacrent ce principe fondamental de l'institution, savoir : que les prud'hommes sont des juges spéciaux qui doivent appartenir à l'industrie sur les contestations de laquelle ils sont appelés à prononcer. Selon la commission municipale elle-même, cette division par industries ne nécessiterait que cent vingt à cent vingt-cinq conseils ; or chacun d'eux pourrait n'être composé que de cinq ou sept membres.

Les principes qui doivent servir de base à l'organisation des prud'hommes une fois reconnus, il reste à déterminer le mode de leur composition. C'est sur ce terrain que se sont élevées les controverses les plus vives. Mais ceux qui désirent le maintien de la législation actuelle, comme ceux qui en demandent la réforme, tous nous ont paru méconnaître également les premiers éléments de la discussion. En effet, les uns et les autres ont constamment raisonné comme s'il n'existait dans l'industrie que deux classes distinctes, les ouvriers et les maîtres. Or il n'en est point ainsi, et il ne faut qu'une connaissance même superficielle de ces matières pour savoir qu'entre ces deux classes s'en trouve une troisième qui ne peut être véritablement rangée dans l'une ni dans l'autre, qui a sa position, ses intérêts propres, distincts à la fois de ceux des ouvriers proprement dits et de ceux des fabricants. Ce sont eux qu'on nomme chefs d'atelier, contre-maîtres, ouvriers patentés, souvent même entrepreneurs à façon, tâcherons ou marchandeurs. Direz-vous que ce sont là simplement des ouvriers, et que leurs intérêts sont les mêmes que ceux de ces derniers ? Non, cela est impossible ; car la plupart d'entre eux emploient à leur compte cinq, dix, quinze ouvriers à livret, souvent un bien plus grand nombre, et sont vis-à-vis d'eux tout à fait dans la position de maîtres. Lisez M. le docteur Villermé, M. de Villeneuve-Bargemont, et ils vous diront, avec presque tous les économistes modernes, que ce sont même là les maîtres les plus durs. Contre maîtres ou chefs d'atelier d'un autre genre, font-ils travailler au contraire au compte du fabricant : leur intérêt n'en est pas moins manifestement opposé à celui des ouvriers qu'ils commandent ; seulement dans ce cas ils ne peuvent s'enrichir qu'en enrichissant leurs maîtres. Direz-vous que ce sont là de véritables maîtres ? Vous ne le pouvez pas davantage ; car souvent ils sont directement aux gages du fabricant, ou du moins reçoivent de lui les commandes, les avances, la matière première, les dessins et modèles, et, dans tous les cas, subissent leur

[1] Rapport de M. Périer, 2 février 1844.

dépendance. Sous l'ancienne loi des patentes, excepté les tisseurs n'entretenant qu'un seul métier, tous les ouvriers travaillant pour autrui, mais chez eux, et bien que sans compagnons, enseignes ni boutiques, étaient sujets à la patente. On comprend qu'alors on pouvait être réellement ouvrier, et cependant patenté. D'après la loi nouvelle et actuellement en vigueur, tous les ouvriers travaillant chez eux, sans compagnon, apprenti, enseigne ni boutique, sont exemptés de la patente lors même que la femme travaillerait avec le mari et les enfants mineurs avec leur père. Aujourd'hui la patente implique donc nécessairement l'emploi d'ouvriers sous sa dépendance et à son propre compte, et celui qui la prend a forcément, et par cela seul, des intérêts directement opposés à ceux des ouvriers proprement dits.

Ces considérations établies, ces trois classes parfaitement distinguées, il devient facile de juger avec la plus grande netteté ce qui, sans cela, ne présenterait qu'obscurité et confusion. Parmi les chefs d'atelier et ouvriers patentés admis dès le principe dans la composition des conseils de prud'hommes, un certain nombre se trouvaient n'être en réalité, à cause de l'ancienne législation des patentes, que des ouvriers proprement dits. En 1810, à l'époque même où furent rendus deux décrets organiques sur l'institution des prud'hommes, en 1813, en 1818, des ouvriers à livret furent nominalement et formellement admis à faire partie des conseils. Ainsi, depuis l'origine, la troisième classe s'y trouve directement représentée simultanément avec les deux autres, sinon constamment, régulièrement et à nombre égal, du moins en principe, à plusieurs reprises et en nombre quelquefois notable. Que fait maintenant l'ordonnance d'institution pour Paris ? Elle dit que « le conseil des prud'hommes sera composé de quinze membres titulaires, dont huit marchands fabricants et sept chefs d'ateliers, contre-maîtres ou ouvriers patentés, » c'est-à-dire qu'elle exclut complétement la troisième classe (les ouvriers à livret); qu'elle recule plus loin que la Restauration, plus loin que l'Empire ; qu'elle est moins libérale que le décret de 1806, et surtout celui de 1810, qui interprète le premier en admettant parmi les électeurs et les éligibles, à Gand les principaux ouvriers, à Stolberg les ouvriers et les mineurs expressément distingués des contre-maîtres. Et tout cela se fait à l'aide d'une équivoque, d'une sorte de jeu de mots, c'est-à-dire en ressuscitant le mot d'*ouvrier patenté*, qui n'est plus qu'un non-sens depuis la nouvelle loi sur les patentes, et en faisant tout simplement passer aux yeux du public les contre-maîtres et les chefs d'atelier pour des ouvriers à livret. Il est vrai que la commission municipale eut quelques scrupules et alla jusqu'à demander à M. le ministre du commerce la signification de ces trois expressions; il est vrai que non-seulement tous les ouvriers, mais encore des fabricants eux-mêmes, des conseils de prud'hommes, des membres des commissions et du conseil municipal réclamaient

hautement la franche admission des ouvriers à livret ; que personne n'en contestait le principe et la justice ; que les plus récalcitrants ne demandaient qu'un peu de temps. Tout cela n'a pas empêché M. le ministre du commerce d'exclure en bloc, sans le moindre motif allégué, sans la plus petite réserve, une classe qui forme à elle seule les 29/30es de la classe industrielle.

Dans son rapport du 2 février 1844, la commission du conseil municipal de la ville de Paris n'a élevé qu'une seule objection contre l'admission, « *au moins quant à présent*, » des ouvriers à livret comme électeurs et éligibles aux conseils de prud'hommes. La majorité de ces ouvriers, dit-elle, n'est point une population stable. Or les ouvriers avaient répondu d'avance à cette objection en demandant eux-mêmes qu'on n'accordât de droit qu'à ceux qui auraient un domicile fixe et permanent. Voici en quels termes s'exprime le rapporteur de la commission :

« Les ouvriers à livret, dit-il, sont presque tous nomades, voyageurs. Ils viennent à Paris pour apprendre un état ou se perfectionner dans celui qu'ils ont appris ; puis ils quittent cette ville et vont porter ailleurs leur industrie et leur travail. Beaucoup d'entre eux, tels que les maçons et les tailleurs de pierres et autres, viennent du Limousin ou de la Normandie, travaillent à Paris pendant la saison et retournent passer l'hiver dans leur famille. Une grande quantité vient des pays étrangers. Les fumistes, les figuristes et les commissionnaires ou colporteurs viennent du Piémont, de la Savoie ou de l'Auvergne. Ceux qui travaillent dans l'ébénisterie, la fabrique des instruments, sont presque tous allemands ou suisses. Enfin, les ouvriers selliers ou carrossiers sortent en grande partie de la Belgique. »

Le rapporteur cite plus loin un état qui constate le nombre des ouvriers logés en garni au commencement de chaque mois, depuis le 1er janvier 1835 jusqu'à la fin de décembre 1841. Le chiffre le plus faible (février 1835) est de 22,701; le plus élevé (juin 1841) est de 40,731. Eh bien, répondrons-nous, supprimez ce nombre immense d'ouvriers à livret qui sont étrangers ou qui n'ont point de domicile permanent dans la capitale ; supprimez , si vous le jugez convenable, ce grand nombre d'ouvriers qui logent en garni ; exigez des autres un certain temps d'exercice dans leur profession pour être aptes à élire les prud'hommes ou à le devenir ; joignez même encore au besoin quelques conditions qui constatent leur intelligence, leur moralité, et de la sorte vous aurez complétement annulé le vrai, le seul inconvénient de l'admission des ouvriers à livret, c'est-à-dire leur grand nombre. Et cela devient surtout incontestable si vous admettez la multiplicité des conseils de prud'hommes, dont nous avons démontré plus haut la justice et la nécessité. Alors les trois classes que nous avons précédemment distinguées pourront être directement et régulièrement représentées, sans doute même à nombre égal et par tiers.

Les articles 1 et 2 du décret du 3 juillet 1806 convoquent deux as-

semblées, l'une des marchands fabricants et l'autre des chefs d'atelier, et chacune d'elles procède séparément à l'élection des prud'hommes, que ces deux classes sont appelées à nommer. L'assemblée des chefs d'atelier devait se tenir après celle des fabricants. Cependant l'article 13 de la loi du 20 février 1810 parle d'une seule assemblée générale, et le préfet qui la convoque semble libre d'y comprendre et d'y réunir les fabricants, chefs d'atelier et ouvriers, au lieu d'assigner à chaque classe d'électeurs une assemblée particulière et de les partager en plusieurs colléges électoraux. Dans son article 2, l'ordonnance du 29 décembre 1844, qui constitue les prud'hommes à Paris, adopte cette seconde interprétation, et fait voter ensemble dans chaque catégorie les fabricants, contre-maîtres, chefs d'atelier et ouvriers patentés. On nous assure que les ouvriers ont soutenu vivement la nécessité du vote par classe séparée, et nous-mêmes leur avons entendu exposer cette pensée. Mais elle ne se trouve émise dans aucun de leurs écrits; au contraire, le système opposé est formellement exprimé en ces termes dans *l'Atelier :* « Les élections devraient se faire *en commun*, c'est-à-dire que les maîtres et les ouvriers, réunis *en une seule assemblée*, éliraient, etc. [1]. » M. Volowski a développé au Conservatoire des Arts et Métiers cette opinion, qui, du reste, est assez généralement acceptée. Voici à l'aide de quels arguments on essaie de la faire prévaloir. L'institution des prud'hommes, dit-on, n'a-t-elle pas pour but de concilier, d'unir et de fondre les diverses classes d'une même industrie, fabricants, chefs d'atelier, contre-maîtres, ouvriers? Or, si, par suite de leur mode d'élection, les prud'hommes-fabricants peuvent se regarder en quelque sorte comme les défenseurs exclusifs des maîtres contre les ouvriers et les prud'hommes-ouvriers comme les champions des salariés contre les maîtres, on aura organisé la lutte et la guerre là où l'on voulait amener la concorde et la paix. Ceci, bien qu'exagéré, semble juste à plus d'un titre. Mais comment s'opérera le vote? Ici commence la difficulté. En effet, dans toutes les industries, les ouvriers se trouvent au moins dix fois plus nombreux que les maîtres et les chefs d'atelier réunis ; il est de toute évidence que de la sorte ils seraient maîtres absolus des élections, et qu'ainsi l'intérêt des deux autres classes n'aurait plus d'organes et de représentants véritables. Il faut donc de deux choses l'une : ou que ces trois classes votent par ordre et non par tête, ou qu'une élection à deux degrés vienne égaliser le nombre de ceux qui seront appelés par chacune de ces classes à la nomination directe des prud'hommes. Or ce dernier mode offre des complications et des difficultés sans nombre, et il a surtout l'énorme inconvénient de paraître enlever à la masse des ouvriers le bienfait de l'élection directe. Nous inclinons donc à l'adoption du premier, et nous ne voyons

[1] *Atelier*, février 1841.

aucune objection sérieuse à lui faire. Ceci, il est vrai, revient en principe au vote par assemblée séparée ; mais, en mettant les partis les uns sous les yeux des autres, on tend à dissiper leurs mutuelles préventions, à les accoutumer à une estime, à un respect réciproques. Enfin, dans certaines industries où manque la classe intermédiaire, celle des contre-maîtres et des chefs d'atelier, les fabricants pourraient élire les prud'hommes ouvriers et les ouvriers les prud'hommes fabricants : ce serait à notre avis un excellent moyen de conciliation. Au reste, nous concentrant ici sur des points plus fondamentaux, nous voulons simplement indiquer ces questions secondaires, et non pas les résoudre.

Il nous reste à terminer par une analyse sommaire de la législation actuelle sur les prud'hommes, et à faire pressentir l'importance et le développement qu'elle pourrait prendre.

III

C'est peu d'exposer le mécanisme d'une institution, d'indiquer le jeu régulier de ses rouages et de rechercher les combinaisons qui s'adaptent le mieux à son but. Ce qu'il importe surtout, c'est de montrer la destination qu'on s'y propose et les résultats qu'on doit en attendre. Le premier objet des conseils de prud'hommes est de constituer légalement un arbitrage amiable « pour terminer par voie de conciliation « les petits différends qui s'élèvent journellement, soit entre des fabri- « cants et des ouvriers, soit entre des chefs d'atelier et des compa- « gnons ou apprentis (Décret du 18 mars 1806, art. 6). » Ces contestations de chaque jour, ces différends si petits en apparence sont d'une haute importance pour les ouvriers, ainsi qu'eux-mêmes l'ont fait remarquer ; ces quelques francs en litige, c'est là souvent leur unique ressource du moment ; c'est le pain de leurs femmes, celui de leurs enfants. Quant aux fabricants, il leur importe également de terminer promptement et sans frais des discussions qui, en se prolongeant, deviendraient irritantes et pourraient leur aliéner l'esprit de ceux qu'ils emploient. L'Etat n'est pas moins intéressé, surtout en présence de l'énorme développement industriel de notre époque, à voir le bon accord et la paix régner entre les maîtres et la classe nombreuse des salariés : le souvenir des coalitions n'est pas si loin qu'il ne puisse servir d'enseignement. Le plus fréquent argument qu'on fait valoir en faveur de l'institution des prud'hommes, c'est le grand nombre de conciliations qu'ils ont opérées. Mais cet argument est fortement combattu au moins par une partie des ouvriers.

« Cette preuve est dérisoire, dit un de leurs organes ; en effet, l'ouvrier sait fort bien qu'il n'a pas grande justice à attendre d'un tribunal composé de maîtres exclusivement, et c'est à son corps défendant qu'il soumet ses réclamations à son arbitrage. Dans cette position, on conçoit qu'il accepte facilement toute conciliation, afin de ne pas irriter son maître (ce qui n'arrive que trop souvent)

en portant l'affaire au grand bureau, chargé de juger en dernier ressort. Il n'irait pas jusque-là s'il y avait pour lui garantie de bonne justice; encore ne le ferait-il que pour des réclamations d'une certaine importance. On peut donc dire que ces conciliations dont on se vante sont *forcées* par la position respective des parties, et que conséquemment elles ne sont pas équitables [1]. »

Qu'on accuse cette idée d'exagération, qu'on la nie même d'une manière absolue, ce qui, du reste, nous semble difficile, toujours est-il qu'une telle présomption, nourrie et propagée au sein de la classe ouvrière, suffit pour annuler en partie les bienfaits de l'institution des prud'hommes, dont la première destination est de consolider la paix et l'union entre les ouvriers et les maîtres. Admettez dans les conseils les ouvriers à livret, comme nous l'avons proposé; cette prévention tombe d'elle-même et n'est plus possible. N'eût-elle que ce résultat, cette concession serait déjà nécessaire, peut-être indispensable.

Outre le *bureau particulier* composé de deux membres et chargé exclusivement des conciliations, « les conseils de prud'hommes sont au-« torisés à juger toutes les contestations qui naîtront entre les marchands-« fabricants, chefs d'atelier, contre-maîtres, ouvriers, compagnons et « apprentis, quelle que soit la quotité de la somme dont elles seraient « l'objet. » Telle est la fonction du *bureau général*, composé, selon les conseils, de cinq, sept ou quinze membres. Ses jugements ne portent que sur des objets relatifs à l'industrie, sont rendus sans frais, sont exécutoires vingt-quatre heures après la signification, définitifs et sans appel si la condamnation n'excède pas 100 francs en capital et accessoires. Il y a appel au-dessus de 100 francs [2]. Ce que nous avons dit pour le bureau particulier ou de conciliation s'applique également au bureau général ou de jugement. L'admission simultanée des ouvriers à livret, des chefs d'atelier et des maîtres, tendrait à les unir, à les fondre et à faire disparaître peu à peu ce que leurs intérêts peuvent avoir de divers et d'opposé. De la sorte le nombre des conciliations, qui, de 1830 à 1839, ont été de 128,319 sur 135,730 affaires, ne pourrait qu'augmenter. Cette union deviendrait d'autant plus étroite que chaque industrie aurait son conseil de prud'hommes, et, bien que multipliés, ces conseils occuperaient d'autant moins de monde que le bureau de conciliation suffirait presque toujours.

A ces attributions toutes judiciaires viennent s'en joindre d'autres qui investissent les prud'hommes d'une surveillance et d'une répression disciplinaire sur l'industrie. « Le conseil des prud'hommes est spéciale-« ment chargé de constater, d'après les plaintes qui pourraient lui être

[1] *Mémoire sur la réforme de l'institution des prud'hommes*, adressé à la Chambre des Députés par les ouvriers rédacteurs du journal *l'Atelier*, p. 7.

[2] Décret du 10 août 1810, titre I. — Id. du 11 juin 1809, art. 23 et 29. — Id. du 18 mars 1806, art. 6, etc., etc. Voir le *Moniteur des Prud'hommes;* le *Code des Prud'hommes*, par C. Jacob.

« adressées, les contraventions aux lois et règlements nouveaux ou re-« mis en vigueur (décret du 18 mars 1806, art. 10). » Les prud'hommes constatent également les soustractions de matières premières. Dans ces cas et sur la réquisition verbale ou écrite des parties, les prud'hommes, assistés d'un officier public, peuvent, au nombre de deux au moins, faire des visites chez les fabricants, chefs d'atelier, ouvriers et compagnons. Les procès-verbaux et pièces de conviction sont renvoyés aux tribunaux compétents (art. 11, 12, 13). Ici les prud'hommes ne sont chargés que d'une sorte d'enquête, et le prononcé du jugement reste du ressort des tribunaux ordinaires ; mais l'article 4 du décret du 3 août 1810 leur donne le droit de punir d'un emprisonnement qui n'excédera pas trois jours « tout délit tendant à troubler l'ordre et la discipline de l'atelier, « et tout manquement grave des apprentis envers leurs maîtres, » sans préjudice, au reste, de l'action des tribunaux. Attribuez tous ces droits à un conseil qu'aucun ouvrier à livret n'a contribué à élire et dans lequel aucun d'eux ne siége ; ces derniers n'y verront qu'une insupportable tyrannie exercée envers eux par les maîtres. Admettez-les en partage de ces droits, ils n'y trouveront plus qu'égalité et justice. Supposez un mélange confus d'industries diverses sous la juridiction d'un même conseil : l'exercice de ces attributions offre mille inconvénients, mille dangers ; donnez à chaque profession ses prud'hommes spéciaux : cette surveillance et cette répression deviennent aussi faciles qu'utiles à tous.

Les prud'hommes sont encore investis d'une double fonction d'enquête statistique et de protection industrielle, qui, bien que fort restreinte maintenant, pourrait devenir d'une grande importance et prévenir en s'agrandissant les funestes effets de ces crises commerciales qui se reproduisent à des époques périodiques. Ils sont chargés de fournir des renseignements aux Chambres de commerce.

« Le conseil des prud'hommes, dit le décret du 18 mars 1806, tiendra un registre exact du nombre des métiers existants et du nombre des métiers de tout genre employés dans la fabrique, pour lesdits renseignements être communiqués à la Chambre de commerce toutes les fois qu'il en sera requis. A cet effet les prud'hommes sont autorisés à faire dans les ateliers une ou deux inspections par an pour recueillir les informations nécessaires. »

Toutefois cette inspection ne peut avoir lieu qu'après que le propriétaire de l'atelier a été prévenu deux jours à l'avance par les prud'hommes, auxquels il est tenu de donner un état exact du nombre des métiers qu'il a en activité et des ouvriers qu'il occupe (décret du 20 février 1810, art. 64, etc.). Enfin, la même loi joint à cette attribution celle de veiller à l'exécution des mesures conservatrices de la propriété des marques empreintes aux différents produits de la fabrique, de celle des dessins modèles, etc. (id. art. 4 à 12). Les Chambres étant saisies en ce moment d'une loi sur ce sujet, nous ne nous y arrêterons point. Il nous suffit de montrer par ce simple sommaire de la législation sur les prud'-

hommes qu'il y a là tous les éléments d'une véritable organisation industrielle, d'une constitution complète des classes ouvrières. En donnant à chaque industrie son conseil et reliant tous ces conseils dans la main de l'Etat, on reconstitue réellement la grande famille industrielle. En concédant aux ouvriers à livret le droit d'élection et d'éligibilité, on cimente cette union, on la rend populaire et durable. En imposant à l'ouvrier, pour la jouissance de ces droits, les conditions d'un domicile fixe et permanent et plusieurs années d'exercice dans sa profession, on évite les inconvénients de cette population mobile et flottante, la seule dangereuse. Enfin, en accédant de la sorte aux réclamations des ouvriers, on ne blesse en rien les prétentions des fabricants, qui tous ont reconnu hautement ces principes que plusieurs avaient même déjà mis en application avant l'établissement des prud'hommes à Paris, entre autres les imprimeurs et typographes en 1840, les fabricants de bronze en 1841.

Autant les ouvriers de Paris repoussent généralement la juridiction des prud'hommes dans son organisation actuelle, autant ils paraissent la désirer, fondée sur les principes que nous avons émis. Aussi un de leurs organes les plus accrédités demande-t-il même, dans ce cas, l'extension de leurs attributions :

« Actuellement, dit-il [1], les prud'hommes sont investis du droit de juger les contestations individuelles entre maîtres, ouvriers et apprentis ; ils sont chargés jusqu'à un certain point de la police intérieure des ateliers ; ils ont enfin la garde de la propriété des marques, poinçons, dessins, etc., pour les différentes fabrications. A ces attributions il serait nécessaire, ce nous semble, de joindre l'intervention officieuse dans les cas de coalition. Avant toute poursuite, on laisserait au tribunal des prud'hommes le soin des négociations nécessaires pour faire entrer les parties en arrangement, et si leur arbitrage n'était pas admis par l'une d'elles, celle-ci, si elle était condamnée correctionnellement, le serait du moins avec plus de justice qu'aujourd'hui. Il est encore une autre fonction que tout le monde, nous en sommes persuadés, verrait avec satisfaction attribuer aux prud'hommes : nous voulons parler de la surveillance à exercer sur le travail des enfants dans les manufactures. La loi qui a été faite à cet égard a complétement manqué son but, et ceux qui l'ont demandée avec instance en réclament aujourd'hui l'exécution franche et loyale. Cette exécution est faussée par le choix qui a été fait de surveillants auxquels nous voulons bien reconnaître les meilleures intentions, mais dont l'expérience et les lumières industrielles ne sont pas au niveau d'une semblable mission. Le tribunal des prud'hommes nous paraît, pour cette fonction, dans les meilleures conditions. Enfin, tous les tribunaux de prud'hommes de France formeraient naturellement autant de chambres consultatives auprès desquelles le gouvernement pourrait s'éclairer, à la véritable source, sur les maux et les besoins de l'industrie. Nous disons à la véritable source, parce que les institutions qui ont la prétention de remplir aujourd'hui ce rôle ne comptent pas un seul représentant *ouvrier*. Or, les ouvriers sont précisément ceux sur lesquels pèsent de tout leur poids les crises industrielles, ceux qu'intéressent au plus haut degré les traités de commerce,

[1] *Mémoire sur la réforme de l'institution des prud'hommes*, adressé à la Chambre des Députés par les ouvriers rédacteurs du journal *l'Atelier*, p. 11, 12.

les règlements de douane, et leur avis en cette occurrence doit être demandé si l'on veut être juste. »

Ces vues nous paraissent sages et praticables, et elles prouveraient au besoin que déjà l'esprit d'un grand nombre d'ouvriers est loin d'être hostile aux mesures qui, combinant les avantages d'une vraie liberté avec ceux d'une forte discipline, assureraient peu à peu aux classes laborieuses un avenir plus solide et moins précaire. Or, une organisation complète, intelligente et libérale des prud'hommes, est certainement le premier pas à faire dans cette voie et deviendrait la source et le foyer de toutes les améliorations ultérieures.

Nous n'avons eu pour but ici que d'éveiller l'attention publique relativement à une institution qui peut exercer une sérieuse et durable influence sur l'avenir des classes laborieuses. La ville de Paris n'ayant établi qu'un seul des quatre conseils de prud'hommes proposés, et à titre d'expérience et d'essai seulement, et le décret d'institution [1] réservant au gouvernement le droit d'en changer la composition comme il le jugera convenable, nous avons essayé d'indiquer à l'avance les principes, qui, selon nous, doivent servir de base à une organisation définitive, nous réservant de les développer et de les compléter lorsque le temps d'expérience sera fini et qu'il s'agira de constituer les autres conseils.

Ch. Chevé.

[1] Décret du 18 mars 1806, art. 34 et 35.

A MONSIEUR LE GARDE DES SCEAUX

MINISTRE DES CULTES

A PROPOS DU

PARTI CATHOLIQUE.

Monsieur le Ministre,

Le propre de notre temps et de notre constitution est de faire dire beaucoup de choses dont l'effet est médiocre et dont l'impression n'est point durable. Nous nous garderons bien d'assigner ce caractère aux paroles qui tombent de votre bouche. Outre la considération personnelle à laquelle vous avez droit, l'éminente position que vous occupez donne à vos discours une gravité toute particulière, et vous ne vous étonnerez pas qu'en ce moment les catholiques s'en préoccupent fort sérieusement.

En général, les expressions dont vous vous servez, Monsieur le Ministre, sont claires, trop claires peut-être, et cependant il n'en est pas une seule qui ne fût digne d'un commentaire prolixe. Ce serait là une entreprise d'une grande utilité, mais dont je ne me charge pas; mon ambition se restreint à quelques notes sur trois phrases qui ne sont pas les moins importantes que vous ayez prononcées. En ma qualité d'érudit, je tiens à être exact. J'emprunterai donc la citation que je vais faire au *Moniteur* du 12 juin 1845. Voici dans quels termes vous vous exprimiez dans la séance de la veille à la Chambre des Pairs :

« Messieurs, il y a trois ans, l'État et l'Église vivaient en paix

« et se prêtaient un mutuel concours; cet état de choses a « cessé ; je n'en dirai pas toutes les causes, mais j'en dirai une. « Le parti catholique s'est formé : un parti catholique! Mes- « sieurs; mais ces deux mots, vous le savez, se contrarient à « un tel point qu'ils semblent ne pouvoir pas se rencontrer en- « semble. »

On sent dans ces paroles l'influence des classiques; il est évident que vous avez pensé au début de la fable de La Fontaine :

> Deux coqs vivaient en paix; une poule survint;
> Et voilà la guerre allumée!

mais le culte de la forme ne vous a-t-il pas entraîné? Peut-être aurait-il mieux valu se préoccuper des souvenirs de l'histoire. J'ignore si les mots de *catholique* et de *parti* hurlent de se trouver ensemble; mais je sais que notre pays a versé son sang pendant un siècle dans les discordes du parti catholique et du parti protestant. Sans doute le mot *Catholicisme* désigne l'Église universelle; mais il s'en faut que tout le monde rende hommage à cette universalité, et la question est encore à présent de savoir si les adhérents du Catholicisme ne sont pas réduits pour leur défense à se constituer en parti.

Ce mot de *parti*, Monsieur le Ministre, vous l'avez pris dans le plus mauvais sens, et je reconnais là votre sentiment de la langue et votre exactitude littéraire. En effet, le mot de *parti*, dans son acception véritable, est synonyme de *faction*. Il désigne une association remuante, hostile à l'intérêt commun et à l'ordre général de la société. Si les catholiques avaient conçu la pensée de constituer un *parti* de cette espèce, vos reproches tomberaient justes; mais ils sont les premiers à repousser une telle dénomination, et surtout les conséquences qu'on serait disposé à en tirer. Des légitimistes, des républicains, des *juste-milieu* qui s'unissent pour défendre en commun un intérêt d'un ordre supérieur, sans renoncer à leurs opinions ni même à leurs passions particulières (car on ne fait pas de politique sans passion), assemblés aujourd'hui pour le soutien d'une doctrine, séparés demain si le danger s'éloigne et si les intérêts purement humains reprennent le dessus, forment une agrégation d'une nature toute particulière et dont une formule générale de réprobation tenterait inutilement de faire justice.

Il est vrai que les allures de la liberté constitutionnelle ont

apporté quelque changement dans la définition du mot *parti*. Le mouvement, contenu dans les limites de la loi (et ces limites doivent être larges), n'est pas un crime, mais un devoir. En ce sens, il existe un *parti catholique*. Nos amis paraissent dans les discussions des Chambres quand les intérêts de leur foi sont en jeu ; ils ont la prétention d'influer sur les élections politiques et municipales dans le sens de leurs convictions ; ils ont leurs journaux, leurs recueils périodiques ; ils publient des livres et des brochures. S'ils ne le faisaient point, ce serait au gouvernement à se défier d'eux. Quand des hommes sont froissés dans leurs plus chers intérêts, le silence est chez eux le signe d'une espérance secrète. Vous conviendrez que ce symptôme n'est pas précisément celui qui se manifeste chez les catholiques français. S'ils ont besoin de votre surveillance judiciaire, ils vous rendent la tâche facile, et vous ne sauriez leur reprocher de garder sur le cœur aucune des pensées qui les préoccupent.

On dirait, au reste, à vous entendre, que le *parti catholique* est une invention d'hier, qui n'a éclos que dans quelques cerveaux turbulents, et que nous sommes les seuls dans le monde qui portions sur le terrain de la politique constitutionnelle la défense des intérêts religieux. Les convictions catholiques ont fait la révolution belge ; elles dominent depuis quinze ans dans ce pays, et elles ont donné, à un gouvernement né d'une émeute, une force et un sentiment du progrès tout à fait inattendus ; le Catholicisme émancipe l'Irlande et la replace au rang des nations ; l'anarchie espagnole fait retour à la religion pour se sauver d'elle-même ; l'anarchie helvétique expire devant le dévouement simple et sublime des catholiques descendants de Guillaume Tell ; l'anarchie allemande, d'autant plus dangereuse qu'elle est peu à la surface et qu'elle mine en dessous une société régulière en apparence, n'aura bientôt d'autre remède qu'une réaction catholique ; les intérêts religieux prennent partout le pas sur les intérêts politiques : ceux de nos adversaires qui se disent vos amis ont été les premiers à le proclamer, et vous rejetez sur nous la responsabilité de la création du parti catholique ! Cela s'est fait, dites-vous, juste il y a trois ans, et de là tout le mal ! Nous sommes bien coupables, Monsieur le Ministre, ou votre supposition est bien aventurée.

Une création aussi malencontreuse que celle du parti catho-

lique ne pouvait avoir, selon vous, qu'un langage digne de son origine. Vous n'êtes pas seul, j'en conviens, à vous scandaliser de la presse catholique. Beaucoup affectent au moins autant de douleur que vous sur ce point; et c'est chose généralement convenue dans le monde que les catholiques ne savent parler que comme des gens mal élevés. Serait-ce pourtant de notre part une marque de curiosité trop indiscrète que de vous demander si vous vous portez garant de la politesse, de la modération, de la prudence et du bon goût de ceux qui ont défendu depuis quinze ans la politique ministérielle? De ce que notre cause est meilleure, s'ensuit-il que les interprètes en soient tous infaillibles, et le soin de nos adversaires, qui mettent en vue tout ce qui peut nous compromettre et suppriment tout ce qui devrait nous faire valoir, a-t-il tellement réussi auprès de vous que la discussion catholique ne vous soit connue que par ses côtés défectueux?

Le mouvement, d'ailleurs, est loin de se borner à la presse. L'injustice et la passion de nos ennemis, la conscience d'un danger prochain, le besoin vivement senti d'échapper aux reproches et de les prévenir, ont donné aux études et aux travaux des catholiques une activité remarquable. Vous auriez lieu de vous réjouir, Monsieur le Ministre, si vous étiez pleinement informé de ce qui se passe, du progrès intérieur que le sentiment de la lutte a amené dans nos rangs. Nous étions loin de connaître nos propres ressources : tel homme, que nous voyons aujourd'hui à notre tête, se serait, sans la nécessité du combat, enseveli tout entier dans les dévouements obscurs du ministère; tel autre, que la violence de l'attaque a éveillé tout à coup, n'aurait pu échapper autrement à l'indifférence et à la mollesse de notre époque. Vous qui aimez l'Eglise gallicane d'un amour sincère et filial, vous devez voir, avec une satisfaction toujours croissante, le nombre et la qualité des recrues qui se font dans nos diocèses. Sous ce rapport si essentiel à l'avenir du Catholicisme en France, les trois années qui viennent de s'écouler ont été surtout remarquables; et, puisque le parti catholique, que vous considérez comme si hostile à la religion, n'a point été un obstacle à ce progrès, il faut croire qu'il y a été pour quelque chose.

Dans le commencement, nos adversaires croyaient nous jouer un tour en nous traitant de *néo-catholiques*. A les entendre, en

effet, la création eût été complète, et nous sortions tout armés du cerveau de je ne sais quel Jupiter extravagant. Il y avait une bonne vieille Eglise qui vivotait à l'écart, et nous avions entrepris de la rajeunir contre nature ou d'en fabriquer une toute neuve à notre fantaisie. Cette expression si bien trouvée a longtemps défrayé la presse peu catholique; mais aujourd'hui on l'a laissé tomber en désuétude. Peut-être a-t-on fini par s'apercevoir qu'il n'était question après tout que de la vieille Eglise de dix-neuf siècles.

Aussi a-t-on changé de batteries : on ne parle plus que de la lutte de l'Eglise avec la société nouvelle, et les plus sages *persistent à croire* qu'en dépit de nous le Catholicisme *n'est point incompatible* avec cette société : ce qui veut dire que nous n'avons qu'à aller de l'avant pour que cette incompatibilité soit démontrée.

Ces phrases-là, Monsieur le Ministre, font peu d'impression sur votre esprit; vous habitez une région calme, au-dessus des orages, et votre sécurité est impassible. Je me permettrai pourtant de vous adresser encore une question, téméraire peut-être, mais essentielle pour notre gouverne. Si vos remontrances nous avaient tous convaincus, si nous gardions ce *silence prudent* que vous nous enjoignez, vous chargeriez-vous, à vous tout seul, de défendre l'Eglise et de faire taire ses ennemis? Je sais bien que les gouvernements ont toujours en réserve une sorte de justice distributive qui plaît à leur imagination. On voudrait mesurer à une société imprudente cette part de liberté qui lui suffit pour vivre et pour échapper à son propre désordre : ce sont là des illusions dorées qui traversent la tête de presque tous les ministres, mais elles n'ont plus le droit d'y séjourner. Vous ne le pouvez pas; nous ne le voulons pas. Ainsi donc, nulle supposition, ni possible, ni permise, en dehors du mouvement libre de la presse. S'il en est ainsi, je répète ma question : Vous chargez-vous de mettre, à vous tout seul, les ennemis de l'Eglise à la raison?

Peut-être suis-je en mesure de vous faciliter la réponse. Nous connaissons vos intentions droites et pures: vous vous êtes préoccupé des violentes attaques dont la religion catholique a été récemment l'objet; vous avez tenu, feuilleté, relu ces livres et ces journaux; votre émotion a été vive, votre indignation sincère. Au premier moment, vous avez pensé à sai-

sir les armes que la loi vous donne; vous aviez fait poursuivre et condamner des catholiques, des prêtres respectables, et vous deviez éprouver d'autant moins de scrupule à étendre les mêmes mesures à des hommes pour lesquels vous ne ressentez ni respect, ni estime.

Mais la réflexion a éteint ce zèle généreux; vous avez redouté, peut-être avec raison, le scandale des acquittements, et vous avez préféré l'impunité tacite au mépris éclatant de la justice. Dans la nécessité cruelle à laquelle vous vous croyiez condamné, une seule réflexion a pu calmer votre conscience. Vous vous êtes dit : Après tout, ces gens-là se condamnent eux-mêmes; et s'il est malheureusement des esprits que leur odieux langage puisse troubler et corrompre, la société pourvoira elle-même à son salut. L'excès de l'attaque provoquera la défense : il s'élèvera du sein de l'Eglise des voix généreuses et persuasives; les talents se retremperont dans la lutte; le cynisme sera impuissant, la calomnie sera vaincue.

Sur tous ces points, je partage votre confiance, mais à une condition : c'est que le Catholicisme, si furieusement attaqué, ait la liberté de la défense; en un mot, c'est qu'il y ait dans les limites de la constitution un *parti catholique* comme il y a un *parti philosophique;* c'est que les armes de la presse, dont usent si largement nos adversaires, ne nous soient pas contestées. Or, n'est-ce pas là ce que vous faites? En nous déniant le droit et la convenance de prendre part au combat, ne livrez-vous pas le champ de bataille à nos ennemis, qui sont les vôtres?

Vous savez d'ailleurs que notre insistance n'est pas toujours inutile, et je ne doute pas que vous ne soyez, malgré tout, disposé à reconnaître les services que nous vous avons rendus.

A coup sûr, rien n'importe plus au ministre des cultes que le maintien du respect dû aux diverses communions religieuses. L'enseignement donné dans les séminaires épiscopaux est la base de la confiance des fidèles. Nos adversaires le savent bien, et c'est pour cela qu'ils ont voulu tarir à la source même le principe de cette confiance. Un livre, fruit de préventions déplorables, paraît dans une ville où la doctrine protestante est depuis longtemps en lutte avec la doctrine catholique. Ce livre dépasse les bornes permises à la discussion; mais enfin ce n'est qu'un livre, et, si on l'abandonne à son propre sort, il n'est destiné à laisser

dans les esprits aucune impression durable. Mais la presse quotidienne s'en empare, et des écrivains qui aiment et vénèrent les évêques jusqu'à distinguer leur cause de celle des Jésuites et des autres congrégations religieuses ne craignent pas d'accuser à deux cent mille exemplaires un évêque français de permettre, dans son séminaire, l'apologie du vol, de l'adultère et de toute espèce de prévarication.

Un moment de réflexion aurait dû suffire aux plus prudents de ces écrivains pour s'apercevoir de la fausse route dans laquelle ils s'engageaient. *A priori*, la proposition soutenue dans le livre de Strasbourg était impossible. Comment admettre que des prélats, que l'on sait veiller de si près à la discipline du clergé inférieur, auraient flétri, de gaîté de cœur, dans l'esprit des *jeunes lévites*, les principes de la morale évangélique? Et pourtant une réserve aussi raisonnable n'eut point lieu. La presse quotidienne donna, à bride abattue, dans cette délirante supposition, et elle s'inquiéta peu de laisser croire à ceux qui tireraient la conséquence naturelle de ses paroles que l'Eglise de France, grâce à l'enseignement des séminaires, était livrée en proie à quarante mille Tartufes.

Cependant la justice se taisait; la calomnie gagnait du terrain, et la tâche d'en faire refluer le torrent restait à la charge des écrivains catholiques. Le point essentiel pour eux se bornait, il est vrai, à peu de chose : il leur suffisait de démontrer que l'honorable M. Busch n'avait pas compris ou n'avait pas voulu comprendre le *Compendium;* et pourtant ce fut une grande entreprise. On ne trouvait en général que des impressions très-tenaces en ce qui concerne la religion, très-fugitives à l'endroit du rudiment. L'avocat de M. Busch courait à droite et à gauche des bordées brillantes, et ne se souciait pas de s'expliquer sur le fond : M. le procureur du roi s'efforçait de comprendre, et MM. les juges gémissaient peut-être *in petto* d'avoir compris. Malgré tout, le jeune avocat, fort connu dans le parti catholique, que la confiance du vénérable évêque de Strasbourg avait chargé de cette rude besogne, a fini par remporter la victoire : la conscience de la vérité l'a mis au niveau des plus grands talents de son ordre, et le plus respecté de nos avocats consultants est venu ajouter le poids de son opinion à l'effet de cette argumentation lumineuse.

Dès ce moment, ceux qui avaient fait tant de fonds sur la

critique du *Compendium* se sont bien aperçus que l'affaire était perdue. On a commencé à battre en retraite dans le meilleur ordre qu'on a pu : on tiraille encore à l'arrière-garde ; mais nos *corps francs* de la presse ont perdu l'envie de revenir à ce Lucerne judiciaire.

Vous voyez bien, Monsieur le Ministre, que le parti catholique peut servir à quelque chose.

Je vous prévois pourtant : vous m'accusez de déplacer la question. A Dieu ne plaise que vous ayez jamais eu la pensée d'interdire la parole aux convictions catholiques! Mais il faut qu'elles sachent s'exprimer avec modération et sagesse, et c'est là certainement le point où vous voulez en venir. On ne devrait pas défendre tout le Catholicisme ; il faudrait refuser l'endosse des choses, des institutions et des hommes qui compromettent ; on n'est sage que quand on distingue entre le passé et le présent, entre le clergé séculier et le clergé régulier, entre Rome et l'Eglise gallicane, entre les catholiques raisonnables et ceux qui ne le sont pas. Le *parti catholique* est odieux parce qu'il ne distingue pas.

Vous aurez beau faire, Monsieur le Ministre, ni vous, malgré votre haute autorité, ni ceux de vos amis qui pensent comme vous, malgré la confiance que quelques-uns d'entre eux nous inspirent, ne nous entraîneront dans cette carrière de réserve et de défiance. On a longtemps procédé ainsi en France, et nous savons ce qu'il en a coûté au pays et à la religion. Ceux qu'elle a reconquis ne se soucient guère de faire une seconde fois l'expérience d'un système dans lequel les membres se réservaient toute la sagesse, et où la tête et le cœur étaient l'objet d'une suspicion constante. On n'a pas échappé aux incertitudes et aux variations de notre temps, on ne s'est pas jeté dans les bras de la grande unité chrétienne pour couver encore des pensées dont la conclusion logique conduit au schisme. Nos sentiments religieux, n'étant pas le fruit de l'habitude, s'arrangeraient difficilement des inconséquences qui, chez nos pères, ne semblaient pas nuire à l'autorité de la foi, et nous sentons le besoin d'aimer sans réserve le joug auquel nous nous sommes volontairement soumis.

Tel est notre penchant, et, pour nous y confirmer, la science nous vient en aide, ou plutôt nous subissons l'empire de la science. Ayant fait, depuis un certain nombre d'années, beau-

coup d'histoire nous-même, nous avons appris à lire un peu plus clairement dans l'histoire du temps passé. Nous avons vu se dévoiler à nos regards les ressorts des révolutions que nos pères ne comprenaient pas toujours. C'est là un progrès dont notre temps se glorifie à juste titre, et, parmi les institutions des temps modernes, l'Eglise est celle qui en a le plus profité. Ce résultat était inattendu sans doute; ceux qui avaient si énergiquement travaillé à renverser ce qu'ils appelaient la barrière des préjugés ne se doutaient guère au profit de qui ils mettaient ainsi à bas les Parlements, la noblesse et l'ancienne monarchie de droit divin. Il en était de l'édifice qu'on détruisait comme des masures entassées sur quelque noble monument de l'antiquité. Le glorieux débris reparaît au milieu des décombres dans toute la pureté de ses lignes et de ses ornements. Telle est sortie l'Eglise du grand bouleversement du XVIII[e] siècle et de la Révolution, telle elle vous apparaîtrait sans doute, Monsieur le Ministre, si vos succès dans une autre carrière ne vous avaient rendu quelque peu étranger au mouvement de réhabilitation dont nous avons subi l'influence.

Que ne vous en prenez-vous à M. Guizot? car il est pour quelque chose dans la formation du parti catholique. Vous ne pouvez manquer de connaître l'*Histoire de la Civilisation*, mais l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury est peut-être sortie de votre mémoire. Et pourtant, si vous en aviez le loisir, la comparaison de ces deux ouvrages nous ferait un peu de bien dans votre esprit. Si l'on s'en rapporte à Fleury, on ne peut guère penser que du mal des Papes depuis douze siècles; et si l'on écoute M. Guizot, on se prend d'une admiration sincère pour ces grands soutiens de l'intelligence contre l'empire de la force brutale. Pourquoi ce contraste? pourquoi le professeur protestant est-il, en définitive, plus *papiste* que le pieux et savant prieur de Locdieu? Celui-ci n'a pu soustraire son impartialité naturelle à l'influence d'un régime de bon plaisir, tandis que l'autre a pensé et écrit dans l'indépendance d'un esprit de notre époque et de notre gouvernement. Tous ceux qui comptent sont donc aujourd'hui sur la même route, et la différence entre les uns et les autres consiste dans le plus ou moins de chemin que l'on a fait.

Des gens qui, comme nous, aiment l'Eglise d'un amour et d'une soumission sans réserve, sont assez embarrassants, il est

vrai, pour ceux qui veulent renouveler les anciennes défiances contre l'Eglise. On trouvait autrefois tout simple de rejeter, tout en restant catholique, des institutions entourées de toutes les louanges et de toutes les bénédictions de la Papauté : nous sommes plus difficiles pour notre compte et nous regarderions comme un sacrilége qu'on prétendît émonder l'arbre sous lequel nous avons cherché un refuge.

De là le malentendu qui vous irrite, parce que vous ne consentez pas à en étudier le motif. Vous soutenez, avec une sincérité qui ne fait pas pour nous l'objet d'un doute, qu'en frappant un ordre religieux approuvé par l'Eglise vous respectez l'Eglise elle-même; et nous, avec tout autant de sincérité, nous considérons un tel projet comme une déclaration de guerre à l'Eglise. Daignez l'observer, ce n'est pas une imperceptible minorité qui vous tient ce langage : la France catholique s'y associe, et si, dans cette union de toutes les consciences, il est quelques voix qui s'expriment avec plus de vivacité que les autres, c'est celle des hommes qui nourrissent la plus ferme espérance d'allier l'ancien empire de la religion avec les institutions nouvelles.

Et ici permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous rappeler des souvenirs honorables pour le gouvernement que vous servez. L'établissement en était difficile ; il ne s'agissait pas seulement de satisfaire les intérêts, il fallait aussi parler aux imaginations et attirer les consciences. Une monarchie qui n'aurait eu pour partisans que ceux qui se rendent de guerre lasse avec ceux qui ne refusent rien et ceux qui s'accommodent de tout, à condition d'en tirer parti, aurait eu difficilement raison des têtes échauffées par la poudre de juillet, et le narcotique le plus puissant aurait été contre une telle exaltation un palliatif inutile.

Alors le système de la résistance apparut à quelques esprits généreux comme une belle carrière à parcourir. C'était la première fois qu'une révolution songeait à se réprimer elle-même : il y avait quelque chose de neuf et de séduisant dans une lutte engagée ainsi contre la réaction politique.

L'occasion de mettre à l'épreuve cette magnanime disposition ne tarda pas à se présenter : les quatre ministres de Charles X furent mis en jugement. On était encore bien près des jours du combat, et la vengeance populaire semblait si naturelle qu'on l'aurait crue inévitable. C'était pourtant là l'épreuve

du nouveau gouvernement. S'il avait livré sans résistance et sans scrupule ces quatre têtes autour desquelles s'ameutaient alors tant de haines irréfléchies, c'eût été en vain qu'il eût fait appel plus tard à la modération et à l'humanité pour sa propre défense. On vit heureusement la pente où ce précédent de meurtre aurait entraîné ; la délibération fut calme, la sentence humaine, et le gouvernement trouva la force de la faire respecter.

On a recueilli les fruits de cette pacifique victoire : la monarchie née de la tempête s'est fondée, et l'on a oublié que c'était à la résolution du petit nombre que la France avait été redevable de ce grand résultat. Quelques-uns se rappellent néanmoins les lâchetés et les faiblesses du moment. Au dire de presque tous ceux qu'on entendait alors, c'était bien peu de chose que ces quatre têtes à sacrifier pour la tranquillité publique, et l'on aurait volontiers renouvelé le mot si cruellement expié par un grand homme : Le sang qui *va couler* est-il donc si pur?

La situation présente ressemble à celle que le gouvernement de Juillet traversa si heureusement il y a quinze ans.

Il y a pourtant des différences. La conséquence des mesures qui se préparent n'a point une gravité irrémissible : ceux que l'on veut proscrire ne sont pas en danger de mort, grâces à Dieu. L'opinion, aujourd'hui rebelle à l'évidence, finira par s'éclairer : les haines sans motif s'épuisent par leur stupidité même ; et la foule, qui se paie de mots, ne se passionne pas longtemps pour la même erreur.

En ce sens donc, la situation est moins mauvaise que lors du procès des ministres ; mais, sous un autre rapport, elle est pire. La cause de la modération avait pour elle, en 1830, une évidence matérielle. Si l'un combattait pour la justice, l'autre combattait pour sa propriété, et, dans la résistance commune, il était inutile de scruter les motifs secrets du dévouement de chacun. Aujourd'hui, ce renfort des intérêts matériels nous manque, et, s'il figure dans la question, c'est contre nous. C'est une mauvaise condition pour un Etat que de ne courir qu'un danger moral, et ce qui ne frappe pas les sens ou n'affecte pas immédiatement les intérêts est considéré comme non avenu.

Est-il d'ailleurs possible d'établir une comparaison entre

ceux que nous protégions alors et ceux que nous défendons aujourd'hui ?

Les uns, entraînés par des circonstances au-dessus de leurs forces, étaient sous le coup d'une grave accusation ; les autres ne sauraient être atteints que par ce qu'il y a de plus odieux au monde, une loi de suspects.

On veut les proscrire en masse, et l'on est forcé de leur rendre des respects individuels. On sait les services qu'ils rendent, et l'on ne peut se faire un instant d'illusion sur le mal que font ceux qui provoquent leur persécution. On obéit à des ennemis, et si nous demandons compte des rigueurs dont sont menacés de vénérables prêtres, on n'a que cette réponse à nous donner : Ils sont impopulaires, leur nom est devenu, *à tort ou à raison*, une injure dans la langue française, et, après tout, ce n'est pas la peine, pour deux ou trois cents Jésuites, de se brouiller avec la majorité.

Un gouvernement qui ne sait pas protéger les faibles donne lui-même une grande marque de faiblesse, et quand on abandonne les droits de la justice à des passions violentes et désordonnées, le désordre atteint tôt ou tard ceux qui leur ont obéi.

En définitive, on n'est si rigoureux pour nous que parce qu'on ne nous craint pas. Sans ambitions impatientes, sans passions menaçantes, obligés par nos convictions mêmes et la discipline intérieure qu'elles nous inspirent à l'ordre et à l'obéissance, nous sommes de ces gens dont la résistance n'a rien de redoutable, et c'est pour cela sans doute qu'on nous traite sans plus de scrupule.

Nous le savons, nous ne nous étonnons point de ce qui nous arrive, et pourtant, nous gardons au fond de l'âme une pensée que je livre à mon tour aux commentaires du parti adverse, *disputationibus eorum* :

Il vaut mieux être avec nous que contre nous.

Ch. LENORMANT.

SYBILLE

OU LES DEUX NATIONS.

VII

Le château qu'on désignait encore sous le nom de Marney-Abbey, bien qu'il fût assez éloigné de l'ancien monastère, était un vaste bâtiment construit vers la fin du règne de Jacques Ier, et dans le style imposant et pittoresque de cette époque. Placé sur une éminence, au centre d'un parc spacieux et bien boisé, il se composait d'une façade et de deux ailes de même grandeur que le centre, ce qui lui donnait la forme d'un carré imparfait. Les anciens vitraux avaient été remplacés par des croisées modernes peu en harmonie avec l'ensemble ; mais la vieille porte d'entrée subsistait comme échantillon curieux de sculpture fantastique ; elle était ornée de colonnes ioniques en bois de chêne noir, et d'une profusion de fruits, de fleurs, de têtes de cerf et de sylvains. Un immense fronton couronnait le tout, présentant à l'œil attentif la devise de la maison de Marney, sculptée en lettres gigantesques. Ce portail donnait accès à un vestibule tel qu'on n'en voit plus guère aujourd'hui, encore garni de son dais, de sa galerie et de sa balustrade parfaitement conservés.

Le goût raffiné de lady Marney avait ajouté à l'antique splendeur de cette résidence l'agrément et la commodité du luxe moderne. Les appartements étaient meublés avec toute l'élégance de notre temps ; mais la grande galerie du XVIIe siècle était restée intacte, et servait de salle de réception dans les jours solennels. On y parvenait par le principal escalier, et elle occupait toute une aile du château : les murs étaient couverts de peintures historiques d'un choix excellent ; et les tapis, les

consoles, les tables sculptées, les fauteuils nombreux groupés avec art lui donnaient, malgré ses dimensions grandioses, un aspect agréable et hospitalier.

Lord Marney, de quelques années plus âgé que Charles Egremont, était cependant encore un jeune homme. Un air de famille régnait entre les deux frères ; ils avaient même taille, même tournure, même ensemble dans les traits ; mais là s'arrêtait la ressemblance : l'expression du visage différait complétement. Celle de lord Marney trahissait la disposition de son esprit, dur, cynique et hautain. Il manquait d'imagination, et s'il avait jamais eu quelque cœur, il en restait peu de traces : en revanche il avait de la finesse, de l'habileté, et sa fermeté allait jusqu'à l'obstination. Pour réparer le vide d'une éducation très-imparfaite, il avait beaucoup lu depuis, particulièrement les écrivains français. Helvétius était son auteur favori ; il ne jurait que par lui, ne croyait qu'en lui, et considérait son système comme irréfutable. Armé des principes de ce grand philosophe, il comptait traverser l'existence à l'abri de tout danger, et, dans les relations ordinaires de la vie, il vous faisait toujours l'effet d'un homme parfaitement convaincu que vous cherchiez à le tromper, et assez disposé à vous en estimer davantage, tandis que son œil vigilant et froid vous défiait d'y parvenir.

Les deux frères ne s'étaient jamais beaucoup aimés, même dans leur enfance, et à peine Egremont eut-il fait son entrée dans le monde qu'ils devinrent presque entièrement étrangers l'un à l'autre. Maintenant ils allaient se revoir pour la première fois, depuis le retour de ce dernier en Angleterre, grâce à la réconciliation préparée par leur mère. Leur entrevue devait se passer comme si aucun froissement ne les eût séparés. Cette condition avait été formellement stipulée par lord Marney, qui tenait surtout à éviter ce qu'il appelait des *scènes*. Instruit de l'arrivée de son frère, il eut soin d'être retenu ce jour-là aux assises de la ville voisine, et n'entra dans le salon que quelques minutes avant le dîner. Il y trouva Egremont en société de la comtesse et d'une jeune personne qui demeurait momentanément avec elle ; en outre, pour plus de garantie contre toute manifestation de sensibilité intempestive, on avait fait venir le curé de Marney, et un certain capitaine Grouse, sorte d'aide de camp dont l'emploi consistait à tuer le gibier et à le découper, à jouer au billard et à perdre, à confectionner des mouches artificielles, à dresser les chevaux, à surveiller les maîtres d'hôtel et les intendants, en un mot à s'occuper de tout le monde et de toutes choses.

Lady Marney avait accueilli Egremont de manière à lui montrer qu'elle éprouvait une vive satisfaction de sa présence sous le toit de son frère. Il aurait préféré en arrivant se rendre immédiatement à son appartement ; un message de sa belle-sœur le contraignit de passer au

salon sans délai. Elle le reçut seule et avec beaucoup de cordialité.

Lady Marney était aimable et gracieuse ; elle avait les traits beaux et fins tout à la fois, conservant encore une sorte de timidité virginale qui, mêlée à la dignité précoce de la femme, lui donnait un grand charme.

Ce fut avec un sentiment de plaisir qu'Egremont vint la rejoindre à l'heure du dîner. Il s'assit près d'elle, et, en réponse à ses questions, entreprit de lui raconter quelques particularités de ses voyages. Pendant ce temps, le curé de Marney, Évangélique renforcé [1], répondait par de petits coups de tête approbatifs à chaque éloge enthousiaste que les contes de M. Paget inspiraient à miss Poinsett, la jeune amie de lady Marney. Le capitaine Grouse, empesé dans une immense cravate blanche, serré dans des pantalons très-étroits, afin de mieux dessiner ses jambes célèbres par leur activité, chaussé de bas à jour et de souliers vernis, prenait des poses académiques au bout du salon, enseignant au petit épagneul de lady Marney à faire le beau avec un zèle que rien ne rebutait.

La porte s'ouvrit, et lord Marney entra. Il était accompagné, toujours pour plus de sûreté, d'un de ses collègues et voisins, sir Vavassour-Firebrace, baronnet de grande famille et de grande fortune, nommé dans une des premières fournées.

« Ah ! te voilà, Charles !

— Comment te portes-tu, George ? »

Les deux frères se donnèrent une poignée de main. C'est la mode anglaise ; eussent-ils été disposés à se jeter dans les bras l'un de l'autre, ils n'en auraient probablement pas fait davantage.

Quelques minutes après, on annonça le dîner.

Ainsi préservé de toute explosion de sensibilité, pourvu d'un bon appétit et entouré de mets à son goût, lord Marney commença à éprouver quelque chose comme un vague sentiment de tendresse fraternelle. Il déclara qu'il était vraiment content de revoir son frère, rappela le temps où ils galopaient côte à côte sur leurs poneys et jouaient à la balle ensemble. Sa voix s'adoucit, ses yeux s'animèrent ; il s'écria enfin :

« Sais-tu, mon cher, que je suis enchanté de te revoir ? Prenons un verre de vin. »

Le cœur plus sensible d'Egremont était bien de nature à correspondre à cette manifestation amicale, quelque tiède qu'elle fût. Plus d'une cause d'ailleurs contribuait à lui faire éprouver une vive émotion en se retrouvant à Marney ; la présence de sa belle-sœur, près de laquelle il était assis, n'y entrait pas pour peu.

Du reste, tout allait à merveille ; la meilleure harmonie régnait entre

[1] Voir sur le parti des Évangéliques ou Low-Churchmen *le Correspondant* du 25 septembre 1844.

les convives. Lady Marney paraissait ravie de la cordialité inaccoutumée de son mari, et s'efforçait de la seconder par mille procédés affectueux. Le capitaine Grouse se montrait fort empressé, le ministre très-respectueux. Un moment de l'avis de lady Marney sur l'importance des salles d'asile, il se rétracta au plus vite en entendant lord Marney exprimer d'un ton impérieux l'espoir que jamais rien de semblable ne serait établi dans son voisinage. Sir Vavassour était un homme d'un âge déjà mûr ; il avait des manières agréables et distinguées, une physionomie franche et ouverte, le front éclairé, les yeux bleus et le teint florissant ; il est vrai que son air, parfois distrait, contrastait avec cet ensemble.

Lord Marney parlait beaucoup, mais toujours dogmatiquement et sur le ton de la discussion. Comme il trouvait difficilement des antagonistes capables de lui résister, il épiait les occasions et les saisissait avec une ardeur sans pareille. Le capitaine Grouse lui-même ne pouvait lui échapper. Poussé à bout et réduit à la dernière extrémité, le noble patron, faute de mieux, attaquait les principes d'après lesquels son protégé confectionnait les mouches artificielles. Le capitaine cédait avec tact, ni trop tôt ni trop tard ; il savait que la passion de la controverse demande à être respectée autant que l'amour de la domination. Quant à lady Marney, il était évident que, malgré les ressources d'un esprit aimable et cultivé, le goût de son mari lui faisait redouter la conversation. A peine émettait-elle une opinion qu'aussitôt il la discutait, et pour éviter la lutte elle se réfugiait dans une prompte soumission. Le curé, convive assidu, aurait eu bien volontiers recours au même moyen; le comte ne le souffrait pas, surtout quand il était seul : il le faisait parler, selon son expression, et une fois lancés les deux jouteurs allaient loin.

Quand chacun s'avouait battu, lord Marney, abandonnant la controverse, abordait les questions pratiques. Il vantait la loi des pauvres et déclarait qu'elle sauverait le pays, pourvu qu'on l'exécutât convenablement et d'après les principes suivis dans son district. Implacable ennemi des concessions de terre en faveur des paysans, il analysait ce système avec une impitoyable ironie. Du reste, très-versé dans les doctrines des économistes, il était assez porté à les mettre à exécution, excepté toutefois en ce qui concernait les propriétés territoriales ; car c'était là, disait-il, un terrain tout différent de celui des autres intérêts. Inutile d'ajouter que tout braconnier lui semblait son ennemi naturel, et que le fermage à bail et les charges ecclésiastiques lui inspiraient une antipathie qui allait jusqu'à l'aversion. Aussi, bien que personne ne fût plus contraire que lui à toute espèce de souscription, il voyait cependant avec plaisir son nom figurer parmi ceux des soutiens des congrégations dissidentes.

Le curé de Marney, sa créature, était à ses yeux l'idéal du prêtre, parce qu'il laissait chacun faire à sa fantaisie. Sous l'influence de lady

Marney, le digne homme avait eu une velléité de zèle; il avait songé à établir une classe du soir, à réorganiser les écoles; quelques traités de religion avaient même été distribués par ses soins; mais le pieux possesseur des terres abbatiales mit promptement fin à ces tentatives en déclarant sans façon que toutes ces mômeries lui déplaisaient.

« Je désirais beaucoup m'occuper de votre élection, dit lady Marney à Egremont, mais George ne l'a pas approuvé.

— Moins la famille s'en mêlait et mieux cela valait, dit lord Marney; quant à moi, j'ai été très-inquiet en apprenant que ma mère se rendait sur les lieux.

— Elle a fait merveille; sans elle nous aurions succombé. S'il faut l'avouer, j'ai même cru la partie perdue au moment où mon adversaire s'est présenté. Auparavant, nous marchions sur des roses; mais, dès qu'il a paru, la scène a changé, et quelques-uns de mes plus ardents partisans sont devenus membres de son comité.

— Vous aviez un compétiteur formidable, m'a dit lord Marney; qui donc était-ce? demanda sir Vavassour.

— Oh! un homme terrible! un Ecossais plus riche que Crésus, un certain Mac-Druggy, fraîchement arrivé de Canton avec un million d'opium dans chaque poche, tonnant contre la corruption et prêchant la liberté du commerce.

— Mais ils ne s'inquiètent guère de cela dans le vieux bourg, dit lord Marney.

— Non, c'était une faute; aussi changèrent-ils de mot d'ordre dès que mon adversaire fut sur le terrain. Alors tous les murs de la ville furent couverts d'affiches portant ces mots: *Votons pour M. Mac-Druggy et notre jeune reine!* absolument comme si Sa Majesté se fût coalisée avec lui.

— Ma mère devait être désespérée, dit lord Marney.

— Nous lançâmes immédiatement notre proclamation: *Votons pour notre jeune reine et Egremont!* Elle était au moins plus modeste; elle devint aussi plus populaire.

— Je parie que c'est ma mère qui l'a faite? dit lord Marney.

— Non, c'est une tête bien plus expérimentée; ma mère entretenait des communications incessantes avec le quartier général, et M. Taper nous envoya le mot d'ordre par un exprès. »

A ce moment, lady Marney quitta la table avec miss Poinsett pour passer au salon.

« N'importe, dit lord Marney en reprenant sa place après le départ des dames: que Peel soit au pouvoir ou qu'il n'y soit pas, il soutiendra la loi des pauvres; c'est son devoir. »

Il regardait son frère, dont l'élection était due en grande partie à l'opposition manifestée contre cette loi par les siens, qui avaient pris pour cri de ralliement: *A bas la loi des pauvres!*

« Cela me paraît impossible, dit Charles, qui se trouvait encore sous l'impression des *hustings* et parlait d'après l'influence de Taper ; car par lui-même il ne connaissait rien de la condition du peuple.

— Il la fera passer, dit lord Marney, soyez-en sûrs ; sans cela le pays ne le soutiendra pas.

— Je voudrais, dit sir Vavassour, qu'on introduisît quelques amendements relativement aux secours donnés à domicile.

— Des amendements ! s'écria lord Marney ; mais nous n'avons pas eu autre chose ! Ce qu'il nous faut maintenant, c'est de la sévérité.

— Le peuple ne la supportera jamais, dit Egremont ; un changement est nécessaire.

— Vous ne pouvez pas retourner aux abus de l'ancien système, dit le capitaine Grouse, croyant faire une observation prudente.

— Mieux vaudrait retourner à l'ancien système, dit lord Marney, que de modifier le nouveau.

— Il serait à souhaiter que le peuple le goûtât un peu davantage, reprit sir Vavassour ; il est certain qu'il ne peut pas le souffrir dans notre paroisse.

— Le peuple d'ici est très-satisfait ; n'est-ce pas Slimsey ? demanda lord Marney.

— Très-satisfait, milord, » répondit le curé.

Là-dessus une discussion s'éleva entre le comte et le baronnet, dans laquelle les ressources de l'organisation paroissiale furent longuement développées. Lord Marney finit par indiquer les moyens qui, selon lui, pouvaient seuls parvenir à sauver le pays : c'était d'élever les prix courants et d'adopter le système des contributions volontaires pour soutenir l'église.

« Si seulement notre jeune souveraine connaissait ses meilleurs amis ! dit sir Vavassour en soupirant ; elle éviterait les fatales erreurs de son prédécesseur. »

Lord Marney parut mal à l'aise.

« Charles, un autre verre de vin, dit-il à son frère.

— Elle pourrait encore réunir autour du trône un corps d'hommes...

— Maintenant allons rejoindre ces dames, » dit brusquement le comte en interrompant son convive.

VIII

On faisait de la musique quand ils entrèrent au salon. Sir Vavassour s'attacha à Egremont.

« C'est un grand plaisir pour moi de vous voir, Monsieur Egremont, dit le digne baronnet. Votre père était mon plus intime ami. Je me rappelle vous avoir reçu à Firebrace quand vous n'étiez qu'un enfant. Je suis heureux de vous retrouver dans une position si éminente..., un des lé-

gislateurs du pays. En vérité, j'ai éprouvé une vive satisfaction en apprenant votre retour.

— Vous êtes trop bon, Monsieur.

— Mais vous avez là une grande responsabilité, continua le baronnet. Croyez-vous que le ministère tienne ? Je suppose qu'il a une majorité; mais, avec le temps, sir Robert l'emportera. Nous n'avons pas besoin de nous presser : chi va piano... Vous savez le proverbe. Le pays est décidément conservateur. Tout ce qu'il nous faut maintenant, c'est un gouvernement fort, qui mette chaque chose à sa place. Ah! si le pauvre roi avait vécu...

— Il vous aurait mis ces gens-là à la raison, dit Egremont, jeune politique tout fier de ses renseignements secrets.

— Pauvre roi ! reprit sir Vavassour en secouant la tête.

— Il nous soutenait.

— Pauvre homme !

— Vous pensez donc qu'il était trop tard ? »

Le baronnet passa amicalement son bras dans celui d'Egremont, et le conduisit vers un canapé.

« Ecoutez-moi, lui dit-il, vous êtes jeune, et vous entrez dans la vie politique ; tout dépend du premier pas. Un seul individu ne peut rien par lui-même. Une belle occasion se présente : le corps le plus puissant du pays a besoin d'un champion.

— Ne pouvez-vous pas compter sur Peel ?

— C'est un des nôtres et nous devrions en effet pouvoir compter sur son appui. Cependant j'ai causé avec lui pendant une heure et je n'ai rien pu en tirer.

— Il est prudent ; pourtant, soyez-en sûr, il montera ou tombera avec le pays.

— Il ne s'agit pas du pays, mais d'un sujet bien autrement important ; il s'agit d'un corps d'hommes prêts à se rallier autour du trône, à en être les soutiens naturels et héréditaires, si on leur rend justice.»

Egremont paraissait étonné. Sir Vavassour ajouta d'une voix solennelle :

« Je veux parler des chevaliers baronnets !

— Des baronnets ! Et que veulent-ils ?

— Leurs droits, trop longtemps méconnus. Le pauvre roi était pour nous. Il m'a souvent exprimé, à moi et à d'autres députés, son intention de nous rendre justice; malheureusement, ce n'était pas un homme de caractère (ici sir Vavassour soupira), et dans ces temps de révolution et de nivellement il avait une tâche bien rude peut-être ! En outre, les pairs, nos frères, s'opposaient, je le crains bien, à nos prétentions. Mais en dépit des ministres et des pairs, si le pauvre roi avait vécu, nous aurions eu au moins les insignes de l'ordre.

— Les insignes de l'ordre !

— Oui, sir Grosvenor le Draughte s'en fût contenté ; et il avait un parti considérable. Il penchait pour les concessions : ce n'est pas étonnant, au fait, son père était chirurgien.

— Et vous vouliez obtenir davantage ? demanda Egremont gravement.

— Tout ou rien , voilà ma devise. Rester fidèle au principe , pas de compromis. J'ai prononcé un discours dans une de nos réunions, nous étions quatre cents, l'assentiment a été général.

— C'est un parti puissant.

— Et un ordre militaire! Si on le comprenait bien, qui pourrait nous résister? Le bill de réforme n'aurait jamais passé si les baronnets eussent été organisés.

— Je ne doute pas maintenant que vous ne pussiez nous faire entrer au ministère.

— C'est précisément ce que j'ai dit à sir Robert Peel ; je voudrais qu'il fût porté au ministère par son propre corps. Ce serait une grande et belle chose.

— Il n'y a rien de tel que l'esprit de corps.

— Et un corps comme celui-là! s'écria sir Vavassour avec enthousiasme. Figurez-vous pour un moment que vous nous voyez aller processionnellement à Westminster pour tenir un chapitre , par exemple. Cinq ou six cents baronnets, revêtus d'un costume vert foncé , vêtement de rigueur pour des chevaliers à éperons d'or ; chacun portant, outre les insignes de son ordre , le collier avec les initiales , le baudrier et l'écharpe ; l'étoile étincelante, le pennon déployé , le chapeau ombragé de plumes blanches ; une épée et des éperons d'or. Dans sa main il tient sa couronne à deux boules , sans oublier sur son pouce l'anneau et le cachet !»

Egremont ouvrait de grands yeux en regardant avec un étonnement extrême le personnage étrange qui , dans l'ardeur de sa description , pressait le bras de son auditeur.

« Ce serait un magnifique spectacle ! dit enfin Egremont.

— Ce corps est évidemment destiné à sauver le pays , poursuivit sir Vavassour. Il réunit toutes les sympathies : celles de la couronne , dont il est le soutien particulier ; celles de la noblesse , dont il est la portion populaire ; celles du peuple , qui reconnaît en lui ses chefs naturels. Mais le tableau n'est pas complet. Nous serions accompagnés d'un nombre égal de braves chevaliers, nos fils aînés, qui, du moment qu'ils atteindraient l'âge, auraient le droit de réclamer du roi l'ordre de la chevalerie , tandis que leurs mères et leurs femmes , cessant de figurer honteusement parmi les femmes des shériffs , reprendraient leur rang légal. Elles porteraient la couronne et la robe , avec le titre d'honorables *baronesses*, ou bien le collier d'or et le capuchon, avec celui d'honorables *chevalières*. Soit qu'elles suivissent la procession, soit qu'elles

restassent rangées dans les galeries, elles exerceraient une grande influence sur la foule.

— Je suis d'avis qu'elles accompagnent la procession, dit Egremont.

— La chose n'est pas si claire, reprit sir Vavassour solennellement. Bien que nous ayons défini avec beaucoup de précision et de fermeté, dans les pétitions précédentes, nos prétentions légitimes en ce qui concerne les épithètes honorifiques, les titres secondaires, les décorations et les armoiries, il se pourrait, si le gouvernement manifestait une intention favorable à notre égard, qu'on n'exigeât pas l'observance trop stricte de tous ces points. Par exemple, quelque grand que soit le sacrifice, je renoncerais aux titres secondaires pour nos fils aînés, pourvu qu'on nous garantît les nôtres.

— Fi donc ! sir Vavassour, dit Egremont avec un grand sérieux ; songez au principe : Pas de concessions, pas de compromis.

— Vous avez raison, reprit le baronnet en rougissant un peu. Savez-vous bien, Monsieur Egremont, que vous êtes la première personne en dehors de l'ordre qui envisage raisonnablement cette question, la question du jour, après tout ? »

IX

La petite ville de Marney était située dans une position ravissante. Bâtie à l'entrée d'un vallon ouvert, sur le bord d'un cours d'eau clair et rapide, entourée de prairies et de jardins, abritée par des collines onduleuses et richement boisées, elle charmait tout d'abord les regards du voyageur. Souvent, en arrivant sur la hauteur opposée, il s'arrêtait pour admirer ce riant coup d'œil qui lui rappelait involontairement l'épithète de *gaie* donnée autrefois à l'Angleterre.

Illusion trompeuse ! Derrière ce charmant paysage, la misère et la maladie minaient l'existence d'une population exténuée.

L'intérieur de la ville présentait avec l'extérieur un contraste frappant et douloureux. A l'exception de la grande rue, qui, comme toutes celles des petites villes où se tient un marché, comptait un certain nombre de maisons obscures, une mauvaise auberge et une bourse mesquine, Marney ne possédait que des ruelles étroites et des chaumières menaçant ruines, construites avec des décombres ou des pierres brutes non cimentées. Les murailles percées à jour livraient passage à tous les vents ; les cheminées n'avaient plus de chapiteau ; les charpentes étaient pourries et affaissées ; et le chaume, qui depuis longtemps avait cessé d'offrir un abri contre l'intempérie des saisons, admettait la pluie et la bise par de larges ouvertures, et ressemblait plutôt au sommet d'un fumier qu'au toit d'une habitation. Des égouts découverts, chargés de toute sorte de débris immondes, coulaient devant les portes, formant çà et là des mares stagnantes dont l'eau corrompue s'infiltrait à travers les murs et les terrains avoisinants.

Ces horribles demeures se composaient rarement de plus d'une pièce, dans laquelle toute la famille, quel qu'en fût le nombre, devait s'entasser, sans distinction d'âge ni de sexe. Là, près d'un foyer éteint, même en hiver, une femme, livrée aux douleurs sacrées de l'enfantement, donne la vie à une nouvelle victime de notre civilisation insouciante, entourée de trois générations dont l'inévitable présence augmente encore ses angoisses. Le père de l'enfant qui va naître, étendu dans un coin, lutte contre le typhus que l'air corrompu de sa chaumière a distillé dans ses veines, et dont son nouveau-né deviendra peut-être la première proie. Cette chambre, où fourmillent des animaux immondes, n'a ni fenêtres ni portes capables d'arrêter le froid, ou suffisantes pour laisser pénétrer librement le soleil, et du chaume humide s'exhale la maladie comme de toute matière végétale en putréfaction.

Aucune de ces huttes n'était ni pavée ni planchéiée ; soit que, situées au-dessous du niveau de la rue, dans des endroits bas et marécageux, elles se trouvassent exposées au débordement de la rivière, soit que les sources, abondantes en ce lieu, se frayassent un passage dans la terre, le sol restait toujours liquide, et souvent on voyait de petits canaux pratiqués dans l'intérieur pour l'écoulement des eaux. A côté de la porte de chacune de ces cabanes, où manquaient d'ordinaire les objets de première nécessité, on rencontrait immanquablement le tas de fumier sur lequel s'amoncelaient toutes les immondices destinées aux engrais ; et quand les malheureux habitants cherchaient à assainir leur réduit par la brise d'été, ils ne respiraient qu'un mélange de gaz et de miasmes pestilentiels.

La population de Marney était en grande partie vouée à l'agriculture, et voici comment. Depuis un demi-siècle environ, les propriétaires du voisinage avaient imaginé d'abattre les chaumières situées sur leurs terres, afin de ne point avoir à en secourir les habitants. Les paysans, chassés de leur asile en vertu de ce principe, s'étaient réfugiés dans la ville, où, pendant la guerre, une fabrique leur avait fourni quelques moyens de subsistance ; mais depuis longtemps les roues de ses machines ne troublaient plus les eaux paisibles de la Mar.

Quand cette ressource manqua, ils se tournèrent de nouveau vers la terre, qui déjà les avait repoussés, et redemandèrent à cette mère cruelle une chétive existence.

Mais leur présence dans les campagnes fut accueillie avec beaucoup de défiance. Toute tentative d'établissement de leur part rencontra une opposition active : ceux même qui utilisaient leurs bras prenaient soin de ne pas les laisser se fixer sur le sol. Vainement, peut-être, aurait-on cherché un district en Angleterre où la main d'œuvre eût été moins payée, et pourtant, ceux qui parvenaient à obtenir cette faible rétribution devaient ajouter aux fatigues de la journée une longue

marche, matin et soir, avant d'atteindre le lieu de leur travail ou de regagner le triste gîte qu'on décorait du nom de maison. Dans cette *home,* au-dessus de laquelle planait la *malaria*, entraient, avec la famille amaigrie, la fièvre, la consomption et le typhus, hôtes familiers et assidus. Et le robuste paysan saxon, en revenant de cultiver les champs de la *gaie* Angleterre, accablé par un travail au-dessus de ses forces, privé de nourriture substantielle, hors d'état de changer ses vêtements trempés par la pluie, trouvait à son chevet quelqu'une de ces terribles maladies que son corps épuisé ne devait pas avoir la force de supporter.

Pourquoi donc les infortunés ne s'adressaient-ils pas dans leur détresse à ce temple, élevé au milieu d'eux comme une promesse de consolation présente, d'égalité future? Hélas! l'église du Seigneur ne se souvenait plus de sa divine mission.

Nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs le curé de Marney, homme exact et méthodique, qui croyait s'être acquitté de tous ses devoirs quand il avait recommandé deux fois par semaine, à ses ouailles, la pratique de l'humilité et la reconnaissance des biens de cette vie. Les habitants de la grande rue et quelques propriétaires du voisinage composaient régulièrement son auditoire. Lord et lady Marney, accompagnés du capitaine Grouse, ne manquaient pas de venir chaque dimanche, avec une assiduité fort louable, prendre place dans l'intérieur invisible d'un vaste banc, doublé de damas ponceau, garni de fauteuils moelleux et de prie-Dieu pour ceux qui voulaient s'en servir. Quant au peuple, il fréquentait les conventicules qui abondaient dans la ville. C'étaient de petits bâtiments construits en briques, sur lesquels on lisait les noms de Sion, Bethel, Bethesda; noms de contrées lointaines et appartenant à la langue d'une race persécutée, mais dont la magique influence avait le pouvoir, au XIXe siècle, de consoler l'âme attristée des paysans saxons.

Du reste, quelque dévoué à son troupeau que pût être le desservant de Marney, il devait en toutes circonstances borner son zèle aux intérêts spirituels. Marié et père de famille, ne recevant pour ses soins que les petites dîmes de la paroisse, son traitement était de beaucoup inférieur à celui du premier commis d'une maison de banque ou du cuisinier d'un riche financier. Les grandes dîmes de Marney, s'élevant autrefois à des sommes considérables, grossissaient maintenant le revenu de l'heureux seigneur qui en portait le nom.

Le lendemain du jour où Egremont était arrivé à l'abbaye, un mouvement inaccoutumé se faisait remarquer dans la grande rue de la ville. Devant la porte de l'hôtel du Dragon vert, un groupe composé des principaux personnages du lieu, l'avocat, le brasseur, le curé lui-même, et un grand nombre de ces oisifs qui abondent dans les petits endroits, et qu'on désigne sous le nom de rentiers, causaient avec beaucoup d'ani-

mation. Bientôt un domestique portant la livrée de lord Marney arriva au galop et remit une lettre au vicaire. L'émotion grandit visiblement. De l'autre côté de la rue, un groupe, de moindre qualité, mais plus compacte, se tenait bouche béante, le regard curieux, pour ne pas dire effrayé. Le constable s'approcha de la porte du Dragon vert, afin d'être à portée d'exécuter des ordres si on avait à lui en donner, sans toutefois se permettre de se mêler à l'honorable assemblée. L'horloge sonna onze heures : un charretier avec sa charrette et un cocher conduisant un cheval de main s'étaient arrêtés pour voir ce qui allait se passer.

« Les voici ! les voici ! s'écria le brasseur.

— Lord Marney en personne, dit l'avocat.

— Sir Vavassour-Firebrace est avec lui ; je voudrais bien savoir comment il se trouve là. »

Cette réflexion était faite par un Monsieur, rentier, jadis fabricant de chandelle sur Holborn-Hill.

Le desservant ôta son chapeau, tout le monde se découvrit.

Lord Marney et sir Vavassour gagnèrent promptement la porte de l'auberge et mirent pied à terre.

« Eh bien, Singford, voilà une belle affaire ! dit Sa Seigneurie d'un ton impérieux ; je veux qu'on y mettre ordre immédiatement. »

Heureux homme s'il réussit !

La torche incendiaire venait d'être allumée pour la première fois dans la paroisse de Marney, et la nuit d'auparavant les meilleures meules de l'abbaye avaient éclairé de leur vive lumière les campagnes agitées.

X

« Je crains moins le feu que les dispositions du peuple, disait dans l'après-midi de ce même jour le fermier de l'abbaye à Egremont. Savez-vous bien, Monsieur, qu'ils étaient là une soixantaine d'hommes présents, et, à l'exception de mes propres domestiques, pas un n'a voulu porter secours. Pourtant l'eau est sous la main, et ils auraient pu nous être très-utiles.

— Avez-vous dit cela à mon frère, lord Marney?

— Ah ! c'est à Monsieur Charles que j'ai l'honneur de parler? Je vous présente mes devoirs, Monsieur Charles ; charmé de vous voir dans le pays ; il y a longtemps que nous n'avions eu ce plaisir. Vous avez été à l'étranger à ce que j'ai appris ?

— Oui, quelque temps ; mais je suis bien aise de me retrouver ici, Monsieur Bingley, quoique fort affligé d'avoir pour réception un incendie à la ferme.

— Entre nous, Monsieur Charles (M. Bingley baissa la voix et regarda autour de lui), les choses vont mal, voyez-vous. Pour ma part, je ne comprends rien à ce qui se passe ; le pays n'est plus le même que

du temps où vous veniez, avec défunt M. le comte, chasser dans les marais. Vous vous le rappelez bien, j'en suis sûr, n'est-ce pas, Monsieur Charles ?

— On n'oublie pas facilement ces choses-là, Monsieur Bingley. Avec votre permission, je laisserai reposer mon cheval dans votre écurie pendant une demi-heure, j'ai envie de revoir les ruines.

— Vous n'y trouverez pas grand changement, dit le fermier en riant. C'est pas l'embarras, elles ont vu bien des choses depuis qu'elles existent ; mais vous goûterez de notre ale, monsieur Charles ?

— Merci, au retour. »

L'honnête Bingley ne voulut pas entendre parler de retard, et comme Egremont refusait d'entrer chez lui parce que le soleil commençait à baisser, le fermier appela un de ses journaliers pour emmener le cheval et courut au plus vite remplir la coupe hospitalière.

« Que pensez-vous de ce feu ? demanda Egremont au paysan.

— Je pense que les temps sont durs pour les pauvres, Monsieur.

— Mais la destruction des blés ne les rendra pas meilleurs, mon brave. »

L'homme ne répondit rien et conduisit le cheval à l'écurie d'un air sombre et mécontent.

A un demi-mille environ de Marney, la vallée se rétrécissait, et la rivière, se repliant sur elle-même, coulait à travers de riches et verdoyantes prairies bordées de bois touffus. Çà et là une carrière rocheuse déchirait le flanc de la colline, mêlant à cette nature luxuriante ses tons gris et ses formes contrariées. Des pierres abondantes, d'excellents bois de construction, un cours d'eau fraîche, une retraite paisible garantie contre les vents froids, tels étaient les lieux privilégiés que jadis l'Eglise aimait à parer de ses nobles édifices. Aussi l'étranger, après avoir passé devant la ferme et le moulin, qu'on appelait la ferme et le moulin de l'abbaye, pouvait-il facilement pressentir le voisinage de quelque ancien monastère. Quant à Egremont, élevé au milieu de ces ruines dont le souvenir s'associait à celui de ses premières et de ses plus douces rêveries, chaque pas lui était aussi familier qu'il avait pu l'être jadis aux pieux solitaires, et pourtant il n'apercevait jamais sans une vive émotion ces reliques de la plus imposante de nos maisons religieuses.

L'emplacement de l'antique abbaye comprenait une étendue de dix arpents ; il était encore parfaitement reconnaissable. Des pans de murs, couverts de mousse et à demi détruits, disaient les lieux occupés jadis par l'office et les jardins en terrasse des premiers propriétaires. On distinguait facilement la demeure de l'abbé, et mieux encore, car ils avaient été construits sur une plus grande échelle et en vue de la postérité, les bâtiments du spacieux hôpital ; nom qui n'indiquait pas alors le séjour de la maladie, mais l'endroit où l'hospitalité était pratiquée

sous toutes ses formes; où le voyageur, depuis l'orgueilleux baron jusqu'au pauvre pèlerin, demandait un abri et des secours qu'on ne lui refusait jamais, et dont la porte, appelée le Portail des pauvres, s'ouvrait matin et soir pour le paysan des terres de l'abbaye, s'il avait besoin de nourriture et de vêtement.

Mais au milieu de ces débris s'élevait encore presque intacte une des plus nobles créations de l'art chrétien, l'église de l'abbaye. Elle se déployait sur un espace de deux arpents. La solidité de ses murailles la rendait à l'épreuve du temps, et la beauté de ses formes avait fini par désarmer la fureur des démolisseurs eux-mêmes. Il est vrai que la voûte des cieux lui servait seule d'abri, et de ses splendides vitraux il ne restait plus que les arcades en ogive d'où se détachaient quelques restes de sculpture fantastique, mais tout le corps du bâtiment demeurait entier.

De la fenêtre occidentale placée au-dessus du transept, où se trouvait la chapelle de la Vierge, encore ornée de colonnes de marbre et d'albâtre, l'œil plongeait sur une profondeur de près de trois cents pieds, et atteignait, en passant par la nef, l'extrémité orientale de l'église, à travers une colonnade splendide fièrement élevée vers le ciel et dans un parfait état de conservation. La chapelle de Notre-Dame était surmontée de deux tours : l'une, appartenant au style vulgairement appelé normand, remontait à une haute antiquité ; elle était courte, épaisse, carrée, et ne dépassait guère la façade occidentale. L'autre, au contraire, svelte et élancée, était du style gothique le plus pur et le plus gracieux ; l'éclat des pierres et leur teinte brillante auraient pu faire croire qu'on venait de les tailler la veille. Au premier coup d'œil, le couronnement semblait gâté ; il n'était qu'inachevé. Les ouvriers y travaillaient encore le jour où le vieux Baudouin Greymount, armé de son titre de commissaire royal, s'était présenté dans cette pieuse maison pour s'enquérir de la conduite de ses habitants. Les abbés aimaient à signaler leur règne par la construction de quelque ouvrage d'art propre à contribuer à la beauté du monastère ou à la commodité des religieux. Le dernier des seigneurs ecclésiastiques de Marney-Abbey, homme de goût et habile architecte, élevait ce nouveau beffroi pour ses frères quand arriva la défense de faire sonner les cloches à l'avenir. L'hymne sainte ne retentit plus sous les voûtes de la chapelle consacrée à Marie ; les cierges furent éteints sur le maître-autel, et le portail des pauvres se ferma pour jamais sur le voyageur sans asile.

Des broussailles et une herbe épaisse envahissaient presque partout l'intérieur de l'église. La journée avait été brûlante, les derniers rayons du soleil enflammaient l'atmosphère ; quelques vaches, en quête d'ombre plus encore que de pâturage, avaient pénétré par les ouvertures et ruminaient paisiblement au milieu de la nef. Cette profanation d'un lieu jadis sacré et toujours solennel, malgré son abandon, impressionna pé-

niblement Egremont ; il soupira, et, se détournant, prit un sentier qui le conduisit bientôt dans les jardins du cloître. C'était un immense carré au centre duquel se trouvait autrefois le parterre des moines. Aujourd'hui un vieux cèdre, plus ancien, selon la tradition, que les murailles mêmes de la vénérable abbaye, était le seul vestige d'une beauté passée ; la bibliothèque , le réfectoire, les cuisines, surmontés des dortoirs et des cellules des frères, entouraient le jardin. Un escalier à demi détruit conduisait, non sans quelque danger, aux appartements supérieurs, dont la toiture n'existait plus. Egremont n'hésita pas à le monter, et bientôt sa vue embrassa le jardin, les longs cloîtres et le cimetière, autrefois enclos de murs, qui les avoisinait.

La soirée était calme et silencieuse ; la nature tout entière semblait livrée au repos. Les vents fatigués sommeillaient dans quelque retraite écartée, et les rayons du soleil s'ébattaient sur la colline ardente. La rivière coulait lentement et sans bruit ; l'herbe n'ondulait pas sous la brise ; aucun frémissement n'agitait le feuillage. Au sein de ces ruines solennelles c'était l'idéal de la solitude, et l'esprit inquiet d'Égremont se trouvait précisément disposé pour en jouir.

Le peu de mots qu'il avait échangés avec le fermier et son laboureur le préoccupaient. Pourquoi donc l'Angleterre n'était-elle plus la même qu'aux jours de son enfance ? Pourquoi les temps étaient-ils si durs pour les pauvres ? Le fermier disait vrai, ces ruines avaient vu bien des changements : changements de croyance, de dynastie, de lois, de mœurs. Des hommes nouveaux dominaient dans le pays ; de nouvelles sources de richesses avaient été ouvertes ; une nouvelle organisation du pouvoir en était résultée. Sa propre famille ne commandait-elle pas à la place de ce grand corps dont la magnificence déchue l'entourait ? Cependant la classe à laquelle il appartenait était menacée à son tour ; la condition du peuple n'avait-elle donc subi aucun changement ? Le sort de ces millions de travailleurs sur lesquels tout reposait pendant les siècles de transformation s'était-il amélioré ? Avaient-ils fait sur l'échelle sociale des progrès proportionnés à ceux de leurs chefs ! Questions terribles ! La richesse du pays se trouve maintenant accumulée dans les mains d'un petit nombre d'hommes qui se vantent d'être les premiers entre les nations, les plus puissants, les plus libres, les plus éclairés et les plus moraux ; pourquoi donc le feu consume-t-il les récoltes des comtes de Marney, tandis qu'il épargnait celles des abbés de Marney ?

Un bruit de voix vint tirer Egremont de sa rêverie ; il regarda autour de lui et aperçut dans le cimetière deux hommes, dont l'un paraissait examiner une tombe près de laquelle l'autre se tenait debout.

Ce dernier était d'une taille élevée ; ses vêtements simples n'avaient rien de sordide et ne donnaient aucun indice sur son rang dans le monde : ils pouvaient convenir indifféremment à un gentilhomme cam-

pagnard ou à son garde-chasse. Au moment où Egremont tournait les yeux vers lui, il jeta à terre son large chapeau et découvrit un visage mâle et ouvert. Son teint avait dû être coloré dans la jeunesse; les années et leur inséparable cortége de soucis et de passions l'avaient pâli. Des cheveux châtains, devenus rares sans être gris, entouraient son front noble; l'harmonie qui régnait dans ses traits achevait de lui donner un extérieur fort agréable, et ses formes athlétiques s'accordaient parfaitement avec l'âge mûr de la vie dans lequel il entrait.

Il étendit ses bras nerveux en poussant une exclamation de fatigue, et montra le grand cèdre d'un geste qui indiquait l'intention d'aller se reposer sous cet ombrage. Après avoir invité son compagnon à le suivre, il prit son chapeau et partit.

Egremont se sentit intéressé par cet étranger, et, quand il le vit bien établi sous l'arbre, il descendit lui-même dans le jardin, résolu à lui adresser la parole.

XI

« Vous reposez là contre un tronc bien vénérable, » lui dit-il en s'approchant.

L'étranger le regarda sans témoigner aucune surprise et répondit :

« On dit que c'est l'arbre sous lequel les moines campèrent en arrivant dans cette vallée. Il leur servit de tente jusqu'au jour où, à force d'art et de travail, ils parvinrent à transformer les pierres et les bois du voisinage en une noble abbaye. Puis on vint les chasser, et la sainte demeure est devenue ce que nous la voyons! Pauvres gens!

— Ils auraient difficilement perdu leur asile s'ils avaient été dignes de le conserver, dit Egremont.

— Ils étaient riches! Je croyais que la pauvreté seule était un crime! répondit l'étranger avec simplicité.

— Mais ils en avaient commis d'autres.

— Peut-être; nous sommes tous fragiles. Cependant n'oublions pas que leur histoire a été écrite par des plumes ennemies, et qu'on les a condamnés sans les entendre. Le peuple s'est soulevé plus d'une fois en leur faveur, et leurs biens sont devenus le partage de ceux qui les avaient fait confisquer.

— Cette mesure, du moins, a tourné au profit du pays. Les terres sont administrées maintenant par des hommes actifs et non par des fainéants.

— Un fainéant, selon moi, c'est celui qui ne travaille pas; soit qu'il porte un capuchon de moine ou une couronne de comte, c'est tout un. La terre, je suppose, doit appartenir à quelqu'un. Plusieurs, il est vrai, prétendent que cette possession individuelle n'est pas nécessaire, je l'ignore; je ne suis pas de ceux qui repousseraient les seigneurs, pourvu

qu'ils fussent bons. Tout le monde convient de l'indulgence des propriétaires ecclésiastiques ; c'étaient des maîtres faciles ; ils accordaient des baux dans ce temps-là, et les tenanciers pouvaient les renouveler avant l'expiration ; aussi le paysan était content et résolu. Nous avions des *yeomen* alors qui cultivaient librement leurs propres terres ; le pays, Monsieur, n'était pas divisé en deux classes uniques, celle des maîtres et celle des esclaves. Le luxe et la misère ne se touchaient pas comme aujourd'hui, et le *comfort* était une habitude anglaise aussi bien qu'un mot anglàis.

— Croyez-vous réellement qu'ils fussent meilleurs que les propriétaires actuels ?

— Le simple bon sens nous le dirait, si l'histoire n'était là pour l'attester. Les moines ne possédaient rien en propre ; ils ne pouvaient ni amasser du bien, ni l'aliéner, ni le léguer. Ils vivaient, recevaient, dépensaient en commun. Le monastère ne mourait pas, lui ; avec un semblable propriétaire le fermier n'avait à redouter ni tuteur intéressé, ni créancier avide, ni procès ruineux. Tout était assuré. Le manoir ne changeait pas de maître, les chênes ne tombaient pas sous la hache d'un héritier prodigue. Combien nous sommes encore fiers en Angleterre de nos anciennes familles, et Dieu sait qu'il n'y en a guère maintenant ! Le peuple aime à dire : Nous avons été les fermiers de son père, de son aïeul, avant d'être les siens ; ils savent que ces longs rapports sont avantageux. Eh bien, l'abbé était toujours le même. Bref, dans toutes les contrées, le monastère servait de refuge à ceux qui avaient besoin de conseils et de protection. Il renfermait une société d'hommes n'ayant point de soucis personnels, et possédant assez d'expérience pour éclairer les ignorants, de richesses pour soulager les pauvres, et souvent de puissance pour protéger les opprimés.

— Vous plaidez leur cause avec feu, dit Egremont ému.

— C'est la mienne; ils sortaient du peuple comme moi.

— Je croyais plutôt que les abbayes étaient l'apanage des fils cadets de l'aristocratie ?

— Au lieu de la liste des pensions ? répliqua l'étranger en souriant, mais sans amertume. Eh bien, si nous devons avoir une aristocratie, j'aimerais mieux voir ses enfants peupler les monastères que prendre le titre de colonels sans régiment, ou celui de femmes de charge de châteaux royaux imaginaires. Ce serait d'ailleurs un grand avantage pour un ministre s'il n'était pas obligé d'appeler aux affaires des individus notoirement incapables, comme il le fait aujourd'hui, en confiant des expéditions importantes à des généraux qui n'ont jamais vu un champ de bataille, le gouvernement de nos colonies à des hommes hors d'état de se gouverner eux-mêmes, ou bien encore une ambassade à un dandy ruiné ou à un favori en disgrâce. Sans doute, bon nombre de moines et de religieuses appartenaient à la noblesse ; où est

le mal ? L'aristocratie était admise au partage , voilà tout. Comme les autres classes de la société elle profitait de l'existence des monastères, et, néanmoins, la liste des abbés mitrés, au moment de la suppression des couvents, montre que la grande majorité d'entre eux sortait du peuple.

— N'importe ; quelle que soit la divergence des opinions à ce sujet, il est un point sur lequel tout le monde doit tomber d'accord : c'est que les moines étaient de grands architectes.

— Ah ! dit l'étranger avec tristesse , si le pays savait seulement ce qu'il a perdu. On ne se doute pas, Monsieur , du changement produit par la destruction des maisons religieuses. Rien qu'en Angleterre et dans le pays de Galles , on en comptait plus de trois mille de différentes grandeurs, tant monastères que fondations , chapelles et hôpitaux. Chaque district avait bien une vingtaine de constructions semblables à celles-ci; ce grand comté en possédait le double, et c'étaient de beaux édifices, capables de rivaliser avec tous vos châteaux de Belvoir , de Chatsworth, de Wentworth et de Stowe. Jugez seulement de l'effet que produiraient sur la condition du peuple de ce canton une trentaine de semblables maisons dont les propriétaires ne seraient jamais absents. Car, de quoi se plaint-on surtout à présent ? de l'absence des maîtres. Les moines , eux , résidaient toujours dans leurs terres. Ils dépensaient leur revenu parmi les travailleurs qui le produisaient. Ces hommes pieux plantaient et bâtissaient comme ils faisaient toutes choses, en vue de la postérité : de leurs églises ils faisaient des cathédrales, de leurs écoles des colléges, de leurs bibliothèques les archives d'un royaume ; partout on retrouvait chez eux cet esprit de prévoyance et cette pensée d'avenir dont nous avons perdu aujourd'hui jusqu'à la tradition. C'est dans ce sens qu'ils exploitaient leurs bois, leurs eaux, leurs fermes ; ils embellissaient le pays et en rendaient les habitants heureux et fiers.

— Mais, s'ils faisaient tant de bien, comment le peuple ne s'est-il pas soulevé pour les défendre ?

— Il l'a fait , Monsieur , mais trop tard. Il avait à lutter contre la prise de possession , il fut vaincu. Tant que les moines possédèrent, le peuple vit les propriétaires prendre sa défense , quand on voulait le molester. Maintenant , c'est bien différent... Le voyageur vient visiter ces ruines et croit se montrer très-profond en débitant quelques phrases banales sur l'effet du temps. Le temps ! ce n'est pas lui qui a renversé ces murailles : c'est la violence, c'est la guerre, la plus injuste de nos guerres civiles et la plus inhumaine , puisqu'elle s'attaquait à des hommes qui n'opposaient point de résistance. Les monastères ont été pris d'assaut : on les a pillés, dévastés, détruits par le fer et par le feu. Vous pouvez voir encore la trace des flammes sur la tour. Jamais brigandage pareil n'avait eu lieu. Pendant un siècle le pays ressembla à

une contrée envahie par un ennemi implacable ; ce fut pire que du temps de la conquête, et l'Angleterre n'a pas encore perdu les marques de cette dévastation. Je suis curieux de savoir si les dépôts de mendicité (workhouses) les lui enlèveront. Enfin, on songe à construire quelque chose pour le peuple. Après une expérience de trois siècles, comme les prisons regorgent et que les moulins à marcher (tread mills) perdent un peu de leur efficacité, on nous donne un équivalent des monastères.

— Vous regrettez beaucoup l'ancienne croyance? observa Egremont, non sans respect.

— Je ne considère pas cette question sous le rapport de la foi, mais sous celui du droit privé et du bonheur public. Ils pouvaient, s'ils le trouvaient bon, changer la religion des abbés comme ils changeaient celle des évêques, mais ils n'avaient pas le droit de les dépouiller de leur bien, et d'un bien qui, sous leur administration, contribuait puissamment au bonheur de la société.

— La société? Elle n'existe pas dans ce pays. Le seul type que nous en ayons jamais eu a expiré avec les monastères. Il y a maintenant agrégation, et encore à des conditions qui en font plutôt une source de dissolution qu'un principe d'union. »

Ces mots étaient prononcés par une voix qui n'était ni celle d'Egremont ni celle de l'étranger. Elle portait un cachet particulier de douceur et de solennité ; son timbre, grave sans dureté, captivait tout d'abord l'attention. Egremont reconnut l'homme qu'il avait vu agenouillé près d'une tombe et qui venait de les rejoindre inaperçu.

La taille de ce nouveau personnage atteignait à peine à la moyenne; elle était mince, mais bien proportionnée. Sa figure pâle, légèrement marquée de la petite vérole, eût été laide sans l'intelligence de son front et la vivacité de ses grands yeux bruns, où se lisaient à la fois la sensibilité et la pénétration. Il était encore jeune et pourtant déjà presque chauve. Son costume noir très-fané, mais son linge scrupuleusement blanc, sa barbe bien entretenue et ses gants raccommodés avec soin trahissaient la gêne plutôt que la négligence.

« Vous déplorez aussi la destruction des monastères? lui dit Egremont.

— Je trouve tant de choses à déplorer dans le monde où nous vivons, répondit-il, qu'il ne me reste pas assez de compassion pour le passé.

— Cependant vous approuvez le principe des associations religieuses et vous le préférez à notre organisation actuelle?

— Oui, je préfère l'association à l'agrégation.

— C'est une distinction qu'il faudrait établir, dit Egremont pensif.

— Ce qui constitue une société, c'est la communauté de vues, d'in-

térêts, de principes. Sans cela, les hommes peuvent se réunir sur un même point, ils n'en resteront pas moins isolés de fait.

— Est-ce donc là leur condition dans les villes?

— C'est leur condition partout, dans les villes plus qu'ailleurs. A mesure que la population augmente, à mesure croissent aussi les efforts et les luttes qu'exigent les besoins de la vie. Les hommes s'agglomèrent dans les grandes villes en vue du gain, mais ils ne s'associent pas pour faire fortune ensemble; ils s'isolent, au contraire, et demeurent insouciants du sort de leurs frères. Le Christianisme nous ordonne d'aimer notre prochain comme nous-même; la société moderne ne reconnaît point de prochain.

— Nous vivons dans des temps étranges, dit Egremont, frappé de l'observation de son interlocuteur et cherchant à cacher sous une phrase banale la préoccupation qu'il ne se souciait peut-être pas de laisser paraître.

— Quand l'enfant commence à marcher, il trouve aussi que les temps sont étranges.

— Que voulez-vous dire?

— Que la société, encore dans l'enfance, commence à chercher sa route.

— Voici un nouveau règne; peut-être nous donnera-t-il une nouvelle ère.

— Je le crois, dit le plus jeune des étrangers.

— Je l'espère, dit le plus âgé.

— Que la société soit ou non dans l'enfance, reprit Egremont avec un demi-sourire, vous conviendrez du moins que notre jeune reine règne au-dessus de la plus grande nation du monde?

— Quelle nation? dit le plus jeune des étrangers, car il y en a deux. »

Egremont fixa sur lui un regard interrogateur.

« Oui, reprit l'étranger après une pause, deux nations, entre lesquelles il n'existe ni rapports ni sympathies. Les hommes qui les composent sont étrangers les uns aux autres, leurs pensées et leurs sentiments diffèrent; ils n'ont ni les mêmes habitudes ni les mêmes mœurs; ils ne sont pas gouvernés par les mêmes lois.

— De qui voulez-vous donc parler?

— Des RICHES et des PAUVRES. »

A ce moment une teinte rosée colorant soudain les ruines de l'abbaye indiqua que le soleil venait de disparaître, et au-dessus de l'ogive d'une fenêtre détruite l'étoile du soir s'éleva seule dans la splendeur du ciel. L'heure, le lieu, le silence et la magique beauté de l'ensemble portaient à la méditation. Les dernières paroles de l'étranger résonnaient aux oreilles d'Egremont et le plongeaient dans la rêverie, quand tout à coup l'hymne du soir s'éleva du fond de la chapelle de la Vierge.

Elle était chantée par une voix solitaire, mais pure et solennelle comme un concert céleste.

Egremont tressaillit.

En se retournant, il aperçut le plus âgé des deux étrangers agenouillé sur la terre, dans l'attitude de la prière et du recueillement, les yeux baissés et les bras croisés sur sa poitrine.

L'autre n'avait pas changé de position.

Le divin cantique cessa.

Au moment où Egremont se préparait à demander l'explication de ce charmant et saint mystère, une femme parut à la fenêtre sur laquelle son regard était fixé. Elle portait le costume d'une religieuse; mais les longues boucles de cheveux blonds qui s'échappaient de son voile, rejeté en arrière, indiquaient qu'elle n'avait pas encore prononcé ses vœux. L'incarnat d'une émotion profonde colorait son visage, empreint, malgré son extrême jeunesse, d'une majesté presque divine. Ses yeux et ses longs cils noirs contrastaient avec la blancheur de son teint; on eût dit un séraphin descendu du ciel pour embellir ces lieux, ou l'ombre de quelque sainte visitant les ruines de son temple profané.

XII

Le soir de ce même jour, lord Marney était assis avec son frère dans le salon en conversation animée.

« Ainsi, disait-il, vous n'avez rien payé encore, et ma mère fournira mille livres sterling. On n'ira pas bien loin avec cela.

— A peine suffiront-elles pour satisfaire aux dépenses préliminaires. Le retour de notre influence a été célébré sur une si grande échelle!

— L'influence de la famille doit être maintenue; rien de plus juste... Ma mère donnera donc mille livres; comme je disais, il n'y a pas de quoi aller loin, mais j'aime son énergie. Les luttes sont choses très-dispendieuses; cependant j'approuve beaucoup ce que tu as fait, surtout parce que tu as réussi. C'est une grande affaire dans notre époque spéculatrice de sortir vainqueur d'un premier combat; cela montre une sagacité de calcul que je respecte. Car tout est calcul dans ce monde; il ne faut pas s'imaginer que le bonheur entre pour quelque chose dans les affaires humaines. Continue à calculer juste, et tu réussiras infailliblement. Maintenant la question est de savoir comment on satisfera aux dépenses de ton élection.

— Précisément.

— Tu demandes ce que je veux faire, ou plutôt ce que je puis faire pour toi; c'est là le point essentiel. Naturellement je suis disposé à tout faire; mais, quand j'examine mes ressources, je trouve qu'elles ne répondent pas à mes intentions.

— Je ne doute pas que tu ne fasses ce qui dépendra de toi et même plus.

— Je suis très-content de ces mille livres de ma mère.

— C'est admirable de sa part ; mais elle est toujours si généreuse !

— Son douaire, il faut en convenir, lui a été très-exactement payé. Sois toujours exact dans tes paiements, mon cher ; tu ne saurais imaginer le bien qui en résulte. Par exemple, si je n'avais pas été si exact à payer le douaire de ma mère, il est probable qu'elle n'aurait pas pu te donner ces mille livres. Ainsi, en dernière analyse, c'est presque à moi que tu es redevable de cet argent. »

Egremont fit un mouvement, mais sans rien dire.

« Je suis obligé d'acquitter la pension de ma mère, que mes récoltes soient brûlées ou non. C'est dur, ne le penses-tu pas ?

— Mais ces meules appartenaient à Bingley.

— Qu'importe, elles n'étaient pas assurées ; il me demandera une diminution, et, si je ne juge pas à propos de la lui accorder, comme c'est probable, car il aurait dû calculer là-dessus, j'ai des meules qui courent risque d'être brûlées à leur tour d'un moment à l'autre.

— Mais tu es assuré, je pense ?

— Non ; je calcule qu'il vaut mieux accepter la chance.

— Je voudrais bien savoir pourquoi il y a tant d'incendies maintenant et pourquoi il n'y en avait pas autrefois.

— Parce qu'il y a un surplus de population dans le royaume et aucune police rurale dans le comté.

— Tu parlais des élections, George, dit Egremont, non sans répugnance, mais désireux d'arriver à une solution, puisque la glace était rompue. »

Quand il avait été question de faire nommer Egremont au Parlement, lord Marney avait écrit une lettre à sa mère en réponse à celle qu'elle lui avait adressée pour le consulter sur cette démarche, et lady Marney s'en était montrée très-satisfaite. Egremont aurait voulu trouver son frère plus explicite ; mais, dans l'ardeur d'une première lutte, influencé par la personne dont le jugement avait toujours dirigé le sien, et qui était la plus capable de le diriger encore dans cette circonstance, il fit taire ses scrupules, et se persuada que sa candidature était non-seulement approuvée, mais provoquée par son frère.

« Eh bien, donc, pour en revenir aux élections, voici en deux mots mon opinion. Je désire te voir comfortable, reprit lord Marney ; rien n'est pire que d'être tourmenté à propos d'argent. Cela aigrit le caractère, trouble le repos, et finit par détruire la santé. Autant que possible, fais honneur à tes affaires ; et, si par hasard tu te trouvais embarrassé, viens me trouver ; dans ces moments-là les conseils d'un ami désintéressé sont très-nécessaires.

— Aussi nécessaires que le secours d'un cœur sec, pensa Egremont, qui n'aimait pas beaucoup la tournure de la conversation.

— Mais ce dont il faut surtout te méfier, continua lord Marney, ce qui serait pire que de te mettre dans l'embarras, ce serait de composer avec le mal. Le système des compositions est fatal ; il conduit à une ruine certaine ; on ne peut jamais en sortir. Maintenant ce que je veux faire pour toi, Charles, c'est de te mettre dans une position qui te garantira pour toujours d'inquiétudes semblables.

— Après tout, il est bon enfant, pensa Egremont.

— Ces mille livres de ma mère sont venues très-à-propos. Je suppose que les électeurs resteront tranquilles jusqu'à ce que nous ayons pris nos mesures.

— Sans nul doute ! Rien ne presse ; si je vois clair à mes affaires et que je leur écrive, ils seront satisfaits.

— Très-bien. Voilà justement ce qu'il me fallait ; car, entre nous, mon actif n'est pas fort considérable en ce moment. L'entretien de ce château coûte immensément ! Puis les charges énormes que j'ai trouvées !

— Des charges ! Il me semblait qu'il n'y en avait aucune ; pas la moindre hypothèque.

— Les hypothèques ne sont rien ; on les trouve et on s'y accoutume ; on calcule en conséquence. Mais tu oublies la part que j'ai dû vous compter à vous autres cadets.

— Il me semble que tu avais de l'argent comptant pour l'acquitter.

— Il n'a pas moins fallu la payer. Sans cela j'aurais pu acheter la terre de Grimblethorpe ; une semblable occasion ne se représentera pas deux fois.

— Mais tu parlais de charges.

— Certainement, mon cher. Tu ne sais pas ce que c'est que d'entretenir un bien comme celui-ci, et tant mieux pour toi. Ce n'est pas là la vie facile que tu rêves. Et les constructions ! Je suis ruiné en constructions. Notre pauvre père s'imaginait qu'il me laissait Marney sans aucune charge, et il n'y avait pas dans toute la propriété une grange qui fût en bon état, pas une ferme qui ne tombât presque en ruines. Tout ce que j'ai dépensé en bâtiments ! Et le dessèchement des marais ! Je fais pourtant mes tuiles moi-même ; mais, vois-tu, mon cher, l'assainissement des terres est une chose dont tu ne te doutes pas.

— Enfin, dit Egremont, cherchant à ramener son frère à la question, tu penses donc qu'il faut que je leur écrive pour leur dire....

— Ah !.... oui, revenons à ton affaire. Je vais te dire ce que je puis faire pour toi. J'en parlais la nuit dernière à Arabella ; elle approuve entièrement mon idée. Tu te rappelles les Mowbray ?.... Eh bien, nous allons passer quelques jours à leur château et tu viendras avec nous. C'est la première fois qu'ils reçoivent depuis leur grande perte. Au fait, tu étais à l'étranger à cette époque. Le fils unique de lord Mowbray,

Fitz-Warene,... tu t'en souviens?... un garçon d'esprit; il est mort en Grèce il y a environ un an. Ce fut un coup terrible pour cette famille. Ses deux sœurs, lady Jeanne et lady Mathilde, sont considérées comme les deux plus riches héritières du royaume ; mais je connais Mowbray, il fera de sa fille aînée un fils aîné. Elle aura tout ; c'est une des meilleures amies d'Arabella ; il faut que tu l'épouses. »

Egremont regarda son frère avec un inexprimable étonnement, tandis que celui-ci lui frappait amicalement sur l'épaule avec une expression d'amitié inusitée.

« Tu ne saurais croire quel poids ceci m'a ôté, reprit lord Marney. Car ma sollicitude a toujours été vive à ton sujet, mon cher Charles, particulièrement dans ces derniers temps. Quand je te verrai seigneur de Mowbray-Castle, mes plus chères espérances seront réalisées. C'est une position convenable pour un fils de famille, et je ne connais personne qui en soit plus digne que toi ; je puis le dire, malgré que je sois ton frère. Maintenant allons trouver Arabella. »

Lord Marney, suivi, un peu à contre-cœur, par son frère, s'avança vers l'autre extrémité du salon, où la comtesse, assise devant un métier à tapisserie, brodait près de sa jeune amie. Miss Poinsett jouait aux échecs avec le capitaine Grouse, membre du club des échecs et un des plus grands joueurs de l'époque.

« Tout est arrangé, Arabella, dit lord Marney ; Charles est d'accord avec moi, nous allons au château de Mowbray, et je crois que le plus tôt sera le mieux. Que dis-tu pour après-demain ? Cela me convient tout à fait ; ainsi j'imagine qu'il vaut autant décider tout de suite. Je regarde donc la chose comme conclue. »

Lady Marney parut embarrassée et un peu confuse. Cette proposition lui arrivait à l'improviste et contrariait ses plans. Il est vrai que lady Jeanne l'avait invitée à venir au château de Mowbray, et elle se proposait d'examiner un jour ou l'autre s'il convenait d'accepter cette invitation. Mais il y avait loin de là à décider si promptement, à partir de suite, sans la moindre réflexion, sans prendre le temps de considérer la convenance de cette démarche. Tant de précipitation était bien faite pour contrarier. En outre il fallait terminer brusquement la visite de miss Poinsett, et cette offense gratuite affligeait lady Marney.

« Il me semble, George, dit-elle, qu'il serait bon d'en reparler un peu plus tard.

— Pas du tout. Charles est prêt à aller, moi ça m'arrange parfaitement ; quel besoin y a-t-il d'en parler davantage ?

— Sans doute.... si vous voulez aller tous les deux, reprit-elle avec hésitation, je n'ai rien à dire contre cela.... Seulement je serai très-fâchée de perdre votre société.

— Comment, perdre notre société ? Mais il faut que tu viennes avec

nous, je l'entends bien ainsi. Tu es l'intime amie de lady Jeanne, ta présence est indispensable.

— Je ne puis pas partir après-demain, murmura lady Marney d'un ton suppliant.

— Tant pis, il fallait me dire ça plus tôt. J'ai écrit aujourd'hui à Mowbray que nous arriverions chez lui après-demain et que nous resterions une semaine.

— Mais vous ne m'en aviez pas dit un mot, observa lady Marney en rougissant légèrement.

— Je voudrais bien savoir où je pourrais trouver le temps de mentionner le contenu de toutes les lettres que j'écris, surtout avec l'ennuyeuse affaire que j'ai eue ce matin sur les bras. Mais c'est toujours comme cela ; plus on cherche à t'éviter d'embarras et plus tu es mécontente.

— Non pas mécontente, George.

— Alors fais-moi le plaisir de me dire ce que tu appelles mécontentement. Quand un homme fait tout ce qu'il peut pour plaire à tout le monde, et que ses arrangements sont détruits, uniquement parce que le jour qu'il a choisi ne s'accorde pas exactement avec ton imagination ; si ce n'est pas là du mécontentement, qu'on me dise donc ce que c'est. »

Lady Marney ne répondit pas. Toujours sacrifiée et toujours cédant, dès qu'elle essayait d'avoir une opinion, il semblait immédiatement qu'elle sortît du rôle de l'offensée pour prendre celui de l'agresseur.

Lady Arabella était une femme d'esprit. Elle avait un sens droit, et possédait beaucoup de qualités bonnes et aimables. Mais la douceur de son caractère se refusait à la controverse, et la nature ne l'avait pas douée de l'énergie qui lutte et gouverne. Elle cédait sans combat à la volonté arbitraire et au caprice injuste de son mari, à peine son égal sous le rapport de l'intelligence, et de beaucoup son inférieur sous le rapport du cœur, mais qui la dominait par un égoïsme impitoyable.

Littéralement elle n'avait pas de volonté en propre. Un être dur, positif, fin, rusé, la circonvenait de toutes parts, dirigeait, arrangeait, décidait tout. Sa vie n'était qu'une série de sacrifices imposés et de plaisirs manqués. Sa voiture était-elle attelée, elle ignorait s'il lui serait permis de s'en servir ; avait-elle invité quelques amies chez elle, il fallait les prier de venir une autre fois ; lisait-elle un roman, lord Marney lui demandait de copier une lettre ; partait-elle pour l'opéra, il se trouvait qu'il avait des places pour la Chambre des Pairs, et comptait sur les expressions d'une vive reconnaissance en retour de cette attention gênante et qu'elle n'avait point sollicitée.

Dans les premiers temps de leur union lady Marney avait essayé de résister à cette tyrannie. Pauvre femme inexpérimentée ! Comme s'il

était possible de lutter contre un mari d'un esprit exercé et d'un cœur sec. Prières, reproches, pleurs, rien n'avait réussi ! Une fois même elle s'était mise à genoux, mais en vain. Lord Marney traitait ces démonstrations d'enfantillage, et les attribuait à la sensibilité exagérée d'une jeune fille non encore habituée au mariage et ne comprenant pas la sage autorité des maris, dont il se considérait comme le parfait modèle. Aussi, au bout d'un certain temps d'initiation, pendant lequel lady Marney resta souvent invisible pendant des jours entiers, plongée dans les mystères de son boudoir, tandis que lord Marney dînait à son club et fréquentait les petits théâtres, la comtesse fut dressée, et devint l'épouse parfaite du plus parfait des époux.

Lord Marney, qui aimait les échecs, prit la place du capitaine Grouse, et proposa très-galamment à miss Poinsett de finir sa partie ; et miss Poinsett, qui connaissait Sa Seigneurie, eut soin de perdre au plus vite, afin de lui ménager un adversaire digne de lui.

Egremont s'assit près de sa belle-sœur, désireux de dissiper l'irritation que son frère avait fait naître et qu'il avait vue avec peine. Après un moment de conversation enjouée, il lui dit :

« Je m'aperçois que vous avez été assez bonne pour vous occuper de mon sort. »

Lady Marney parut surprise.

« Comment cela ? demanda-t-elle.

— J'apprends que vous avez décidé d'un des actes les plus importants de ma vie.

— En vérité, vous m'étonnez.

— Votre amie, lady Jeanne Fitz-Warene.... »

La comtesse rougit. Ce nom l'avait mise sur la voie, elle sut en profiter. Mais Egremont resta convaincu que l'idée de ce mariage ne l'avait jamais occupée.

Lady Marney lui dépeignit lady Jeanne sans prévention. Elle n'était pas jolie, beaucoup de personnes même la trouvaient laide ; mais elle avait une expression toute particulière, qui, selon lady Marney, la rendait parfois plus que jolie. D'ailleurs elle était très-instruite, remarquablement instruite, et passait sous ce rapport pour une exception.

« Elle est donc savante ?

— Oh ! mieux que cela. J'ai entendu dire à des juges compétents que personne n'en sait autant qu'elle.

— Une véritable bas-bleu.

— Non, non, pas dans ce genre. Elle sait les langues savantes, l'arabe, l'hébreu ; elle étudie les vieux livres et les vieux manuscrits. Puis elle a un observatoire, et c'est elle qui la première a découvert la comète. Le docteur Buckland ne jure que par son nom, et Arago lui écrit souvent.

— Sa sœur lui ressemble-t-elle ?

— Lady Mathilde est très-pieuse. Je la connais moins.

— Est-elle jolie?

— Quelques personnes l'admirent beaucoup.

— Le château de Mowbray est-il agréable?

— Au contraire. Il est très-vaste, mais très-désagréable, comme tout ce qui se trouve dans les districts manufacturiers. Le ciel est toujours sombre ; si vous faites un pas vous rentrez couvert de suie ; les cerfs du parc ont l'air de s'être baignés dans l'encre de Chine, et quant aux moutons, on devrait leur donner des ramoneurs pour bergers.

— Et vous êtes bien décidée à y aller jeudi. Nous ferions peut-être mieux de retarder un peu?

— C'est impossible, dit lady Marney avec un soupir.

— Permettez-moi de parler à George.

— Non, non! Il faut en prendre son parti. Je suis seulement contrariée à cause de cette chère miss Poinsett. Il y a si longtemps qu'elle devait venir me voir, et à peine est-elle arrivée qu'il faudra la renvoyer. Ayez donc la bonté de la prier de chanter, Charles, quand elle va rentrer. »

Bientôt la chère petite Poinsett fut établie au piano, très-flattée d'avoir été invitée par M. Egremont, qui, pendant quelques instants, se tint près d'elle. Mais évidemment sous l'influence de la musique, il se mit à marcher de long en large, et ne lui parla plus que pour la prier de continuer. Lady Marney était absorbée par sa broderie, le comte et le capitaine Grouse par les échecs.

A quoi donc Egremont pensait-il? — Etait-ce à lady Jeanne ou à lady Mathilde? Ni à l'une ni à l'autre.

Les étrangers qu'il avait rencontrés dans les ruines se rendaient à la ville de Mowbray. C'était tout ce qu'il savait sur leur compte, et encore l'avait-il appris par hasard, pourtant cette circonstance le préoccupait.

Quand la belle jeune fille, un moment entrevue comme une vision charmante, fut sur le point de descendre pour venir rejoindre les deux étrangers, elle remarqua qu'ils n'étaient pas seuls, hésita et se retira. Alors le plus âgé des deux, échangeant un regard d'intelligence avec son compagnon, souhaita le bonsoir à Egremont et se dirigea vers la chapelle.

« Nous suivons peut-être le même chemin, dit celui-ci.

— Je ne le pense pas, répondit l'étranger ; d'ailleurs nous ne sommes pas seuls.

— Et nous devons nous hâter, car notre route est longue, observa le plus jeune.

— La mienne ne l'est guère, dit Egremont en faisant un effort désespéré pour en apprendre davantage, et je suis à cheval.

— Nous à pied, et nous ne nous arrêterons qu'à Mowbray. »

Ils se saluèrent et s'éloignèrent.

Le ton dont cette réponse avait été faite enlevait à Egremont la possibilité de les suivre. Il sortit donc du jardin par une autre direction, espérant pouvoir les retrouver en dehors de l'abbaye. Mais il traversa la chapelle de la Vierge, gagna la partie occidentale de l'église sans rencontrer personne. Il examina rapidement tous les points où ses regards pouvaient s'étendre, et n'aperçut pas un seul être vivant. Plusieurs sentiers s'enfonçaient dans la vallée en différentes directions ; Egremont, incertain, prit celui qui conduisait à la ferme, et ne put rattraper les voyageurs.

Il revint au château agité d'une étrange et pourtant douce inquiétude.

XIII

Dans un pays aussi commerçant que l'Angleterre, chaque demi-siècle voit s'élever une classe nouvelle et puissante, résultat du développement de la richesse publique. Le monopole de l'argent était, il y a deux cents ans, entre les mains de ceux qui commerçaient avec le Levant ; plus tard il appartint au planteur américain, et enfin au Nabob, qui succéda à tous les deux au commencement de notre établissement dans l'Inde. Chacune de ces trois catégories de spéculateurs grandit dans le pays et prit rang parmi l'aristocratie. Mais, avec la décadence des comptoirs du Levant, l'épuisement de l'Amérique et celui de l'Indostan, les hommes qui les représentaient disparurent ; on ne saurait plus maintenant en retrouver le type ailleurs que dans les comédies de Wicherly, de Congrève et de quelques autres. Les dépenses qu'entraîna la guerre de la Révolution firent naître les traitants, et l'application de la science à l'industrie produisit le manufacturier. Celui-ci, pour ne pas rester en arrière de ses devanciers, voulut à son tour devenir grand propriétaire foncier, et il conservera cette prétention tant que nous aurons une constitution territoriale, sécurité plus forte pour garantir la prépondérance du sol que toutes les lois sur les céréales présentes et futures.

De ces grands faiseurs de fortune, les plus merveilleux, sans même en excepter ceux qui sortirent des miracles de l'emprunt de Waterloo et de l'industrie de Manchester pendant le blocus continental, furent, sans contredit, les négociants anglo-indiens, au temps où Hastings devint vice-roi de ces contrées. Alors il n'était pas rare de voir des hommes complétement inconnus du pays y revenir, après quelques années d'absence, possesseurs d'une vingtaine de millions.

Le plus heureux peut-être de ces aventuriers fut un certain John Warren, garçon dans un des célèbres clubs de Saint-James-Street, peu d'années avant la guerre d'Amérique. John remplissait ses fonctions

avec zèle, discrétion et politesse ; il plut à un des habitués du lieu, qui venait d'être nommé gouverneur de Madras et avait besoin d'un valet. Warren était prudent, mais il avait l'esprit aventurier : il crut entrevoir les faveurs de la fortune derrière cette place de valet, et l'accepta. Ses prévisions se réalisèrent. Le voyage des Grandes-Indes, à cette époque, durait six mois ; Warren en profita pour s'insinuer davantage dans les bonnes grâces de son maître. Il avait une très-belle écriture, et celui-ci une très-vilaine ; il était naturellement porté vers le calcul, chose fort utile et qui manquait entièrement à son patron ; quand ils arrivèrent au lieu de leur destination, Warren n'était plus domestique, mais secrétaire intime.

Le digne gouverneur ne venait à Madras que pour y faire fortune ; cependant il était indolent, et, à part sa grande position, dépourvu des qualités propres à lùi assurer le succès. Warren, au contraire, les avait toutes, moins celle-là. Les bases d'une association se trouvaient donc tout établies entre eux ; elles reposaient sur leur intérêt commun ; des services réciproques en resserrèrent les liens. Le gouverneur accorda à son secrétaire certains monopoles, dont celui-ci, en retour, partagea les bénéfices avec son associé. Bientôt éclata une de ces disettes si fréquentes dans l'Inde. La population affamée demandait du riz à grands cris ; mais le riz, peu abondant lors de la récolte, ne paraissait plus depuis longtemps sur les marchés. Une administration prévoyante avait, à ce qu'il paraît, consacré le revenu public à cet achat philanthropique : la misère devint si grande que la peste menaça de s'en mêler. A ce moment, les accapareurs jugèrent convenable de venir au secours du peuple dont le sort leur était confié ; ils ouvrirent les greniers et remplirent leurs coffres.

Cette admirable combinaison était due au génie financier de Warren ; elle acheva sa fortune. Une fois ce grand résultat obtenu, il commença à sentir un vif désir de revoir Saint-James-Street et de devenir membre du club où il servait jadis. Mais il était l'enfant gâté de l'aveugle déesse ; elle ne voulait pas le laisser partir avec si peu.

Tandis qu'il méditait son retour, le gouverneur mourut en l'instituant son exécuteur testamentaire, non que Son Excellence lui accordât peut-être une confiance illimitée, mais parce qu'elle n'osait initier un autre aux secrets de ses affaires. La succession, en effet, se trouva si embrouillée que Warren offrit aux héritiers une bonne somme ronde, moyennant laquelle ils le tiendraient quitte de tout. Bon gré malgré, ceux-ci acceptèrent sa proposition. Madras était si loin, et la chancellerie si près ! Une fois libre d'agir à sa guise, Warren résolut de venger le peuple, si honteusement dépouillé par le gouverneur, il frappa les biens de feu son maître d'une amende que la Chambre des Communes elle-même n'aurait peut-être pas imposée.

A quelque temps de là, un M. Warren, dont personne ne savait

rien, si ce n'est qu'il arrivait des Indes et possédait une grande fortune, fut envoyé au Parlement par un bourg pourri qu'il venait d'acheter, aussi bien qu'une immense propriété dans le Nord. C'était un homme encore dans la fleur de l'âge, de manières agréables et n'affichant aucune opinion politique arrêtée. Comme à ce moment les partis se balançaient à peu près également, on le rechercha beaucoup. L'administration de lord North était à l'agonie ; le ministère invita le nouveau membre à dîner, et le trouva singulièrement dégagé de tout préjugé de parti. M. Warren appartenait à cette classe de députés qui ne se prononcent sur rien, annonçant hautement l'intention où ils sont de suivre les débats et de régler leur vote sur la justice. Chacun le complimentait et lui faisait des politesses. M. Fox le qualifia d'homme supérieur ; M. Burke affirma que le pays ne pourrait être sauvé que par de semblables caractères. Les plus grandes dames le flattèrent. On le vit à tous les soupers.

Enfin arriva une de ces crises qui précèdent d'ordinaire la chute d'un ministère, sans pourtant en être toujours le précurseur immédiat, comme l'exemple de Walpole et de lord North l'a prouvé. La conduite de Warren préoccupa tous les esprits ; on se demandait avec curiosité auquel des deux partis il donnerait son vote. Quant à lui, il ne se prononçait pas, voulant auparavant, disait-il, être encore mieux édifié sur la question. Burke se croyait sûr de lui.

La veille du débat, le roi tint un grand lever ; Warren y assista. Le souverain l'aborda gracieusement, lui fit plusieurs questions sur lui-même, sur la Chambre des Communes, etc. Une légère agitation se manifesta dans le cercle ; on salua la présence d'un nouveau favori.

La lutte eut lieu : Warren vota pour le ministère ; Burke le dénonça à son parti ; le roi le nomma baronnet.

Sir John Warren contracta une grande alliance, du moins pour lui ; il épousa la fille d'un comte irlandais. Devenu un des amis du roi, comme on appelait alors la faction ministérielle, il soutint et repoussa tour à tour lord Shelburne, découvrit promptement que Pitt était l'homme auquel il fallait s'attacher, et se donna à lui tout entier. Peu à peu, sir John achetait une seconde propriété et un second bourg. Cependant la question de l'Inde lui réservait un petit échec et une légère panique. Il avait gardé pendant toute la discussion un silence prudent ; mais, une fois qu'on attaquait plus violemment M. Hastings, il voulut excuser la conduite du vice-roi, pour lequel il professait une sincère admiration. Burke saisit cette occasion de se venger de son vote, et prononça un discours rempli d'allusions cruelles pour la fortune de l'aventurier. De ce jour, sir John renonça pour jamais à la parole.

Heureusement la révolution française vint captiver l'attention générale et la détourner des affaires de l'Inde. Après avoir été le partisan

fidèle de Pitt, sir John devint son ami. On avait fini, il est vrai, par découvrir son ancien titre de garçon de club, et mille quolibets circulaient à ce propos ; mais Pitt se souciait fort peu de l'origine de ses partisans ; il songeait à la création d'une aristocratie plébéienne, et trouvait en sir John un excellent représentant de cet ordre. Aussi résolut-il de le prendre comme essai, et un beau jour notre parvenu fut tranformé en baron irlandais.

Le nouveau baron se fit nommer lord Fitz-Warene, et le collége héraldique s'empressa de constater son origine normande et sa parenté avec les anciens barons dont il prenait le nom. C'était là une belle famille pour maître Jean, le garçon de club ; mais le public s'accoutume à tout et possède un grand fonds de crédulité. Notre grand seigneur d'ailleurs se moquait fort du ridicule; il travaillait pour la postérité, et l'espoir assez fondé d'élever un jour ses enfants à la pairie suffisait pour compenser à ses yeux les petits désagréments du présent. Il obtint donc du roi la permission de reprendre le surnom et les armes de ses ancêtres en même temps que leur titre.

Quelques médisants firent courir le bruit que sir John devait cette promotion à certaines sommes d'argent prêtées au ministre ; c'était pure calomnie : Pitt n'empruntait jamais rien de ses amis. Une fois, il est vrai, pour sauver sa bibliothèque, il demanda un millier de livres sterling à une de ses créatures, et cet homme, qu'il avait comblé de biens et d'honneurs, vint à la mort de son protecteur, muni de son billet, arracher de la succession du ministre insolvable les 1000 livres sterling qu'il lui avait prêtées. En général, Pitt préférait un usurier à un ami, et, jusqu'au dernier jour de sa vie, il emprunta de l'argent à 50 pour 100.

Le nabob mourut avant son patron, mais non pas avant d'avoir assisté à la réalisation de son plus beau rêve : son titre de baron irlandais échangé contre celui de pair anglais. Il prit place à la Chambre haute avec une aisance parfaite.

La grande propriété de lord Fitz-Warene était située à Mowbray, village près duquel il avait bâti un château gothique, digne de ses ancêtres normands. Pendant la guerre, Mowbray subit une importante transformation. D'un tout petit village il devint une grande et florissante ville manufacturière, circonstance qui, suivant l'observation de lady Marney, avait un peu troublé la pureté du ciel, mais fort augmenté le revenu du seigneur.

Altamont Beveldere lord Fitz-Warene succéda à son père. Bien qu'il lui fût inférieur sous le rapport de l'habileté, il ne manquait cependant pas de talent; mais son éducation, contrairement à la coutume actuelle, avait dépassé ses facultés. Le jeune lord était le personnage le plus aristocratique du monde. Il ajoutait une foi entière à sa généalogie, comme l'attestaient ses armes peintes sur toutes les fenêtres, brodées

sur tous les meubles , sculptées dans tous les coins. Peu après la mort de son père il épousa la fille d'un duc. De ce mariage naquirent trois enfants : un fils et deux filles. Ils reçurent au baptême les noms traditionnels dans la famille des Fitz-Warene : le fils s'appela Valence, il avait des qualités qui eussent pu réellement illustrer sa famille ; les filles s'appelèrent Jeanne et Mathilde, autrement *Joan* et *Maud*.

Il ne restait plus maintenant, pour compléter la gloire de cette maison, qu'à ajouter une dernière distinction à toutes celles qu'elle possédait déjà, et un pair d'Angleterre pouvant disposer de six voix à la Chambre des Communes ne paraissait pas devoir attendre en vain. Lord Fitz-Warene aspirait à devenir comte (earl). Malheureusement les successeurs de M. Pitt ne manquaient point d'appui, et ils pensaient que les Fitz-Warene avaient escaladé bien rapidement l'échelle des honneurs. On se disait à l'oreille que le roi n'aimait pas le nouveau lord, qu'il le trouvait vain, prétentieux et sot. Cependant quel est le ministère qui pendant une durée de vingt années n'ait pas quelqu'un de ces moments difficiles où un gouvernement se trouve obligé de faire des concessions? Lord Fitz-Warene savait habilement profiter de ses avantages : il traversa toutes les crises avec prudence et bonheur. Quand le vieux roi mourut il devint presque le favori de Georges IV, à qui la grandeur un peu criarde du seigneur normand ne déplaisait pas trop. On eut besoin de six votes pour Canning, et le jour qui nous donna pour ministre un homme de génie éleva lord Fitz-Warene au titre de comte de Mowbray, de Mowbray-Castle.

XIV

Revenons maintenant aux étrangers de l'abbaye que nous avons perdus de vue si brusquement.

Quand les deux hommes eurent rejoint la jeune religieuse dont l'apparition avait si vivement troublé Egremont, ils sortirent du cloître par un sentier tracé derrière les murs du jardin, et se dirigèrent, en longeant la rivière, vers un chemin creux formé par le lit d'un ruisseau desséché. Une maison où l'on vendait de la bière s'élevait en cet endroit, abritée par quelques grands ormes contre les vents froids des marais, dont la vaste étendue se prolongeait au loin. Là, les trois voyageurs s'arrêtèrent. Celle que nous désignerons encore sous le titre de religieuse, à cause de son costume, s'assit sur un banc de pierre, et le plus âgé des étrangers appela à haute voix les habitants de la maison. En même temps il entra sous un hangar voisin, pour y chercher un petit cheval dont la selle grossière était évidemment destinée à une femme.

« Heureusement, dit l'étranger en revenant près de ses compagnons, que je ne fais pas partie d'une société de tempérance, comme toi, Sté-

phen, car je ne saurais comment reconnaître le soin que ce brave homme a pris de notre bête. Tel que je suis, il m'est permis de vider avec lui la coupe des rois saxons. »

Il conduisit alors le cheval près de la jeune fille, l'aida à y monter, et lui demanda ensuite d'un ton affectueux si elle ne voulait pas qu'il lui apportât du vin de la source ?

« J'ai bu à celle de la sainte abbaye, répondit-elle ; aucune autre eau ne mouillera mes lèvres aujourd'hui. »

L'étranger trinqua avec son hôte et dit en lui rendant le verre :

« Allons, adieu; maintenant il nous faut marcher bon pas.»

Là-dessus il prit la bride du cheval, Stéphen se plaça de l'autre côté et les trois voyageurs s'éloignèrent.

Le soleil avait disparu : une teinte pourprée colorait encore l'horizon, et au milieu de cette plaine immense pas un souffle ne troublait le repos du soir. La surface onduleuse des marais, coupée çà et là par quelque rocher fantastique, réfléchissait les couleurs chaudes et brillantes du ciel à travers la demi-obscurité. Vénus seule était visible et semblait les guider dans leur route.

« J'espère, dit la jeune religieuse en se tournant vers le plus âgé de ses compagnons, que, si jamais nous rentrons dans nos droits, et Dieu seul peut nous faire cette grâce, vous n'oublierez pas, mon père, combien il est cruel d'être chassé de son pays, et vous y rappellerez ceux qui en ont été bannis.

— Je ne désire recouvrer mes biens que pour cela. Et si j'y parviens, il ne sera pas dit qu'après des siècles de douleur et d'humiliation je reste sans pitié pour les opprimés.

— Après des siècles de douleur et d'humiliation, observa Stéphen, qu'il ne soit pas dit que vous recouvriez vos droits uniquement pour faire un baron ou un chevalier.

— Non, non, Stéphen, sois tranquille, répondit l'étranger en souriant. Si jamais ce jour-là luit pour nous, tu feras comme tu l'entendras ; tu prendras autant d'arpents qu'il te plaira pour fonder ta nouvelle Jérusalem.

— Appelez-la comme bon vous semble, Walter ; mais si jamais je parviens à mettre en pratique le principe de l'association, j'entonnerai le *Nunc dimittis.* »

Aussitôt leur compagne se mit à chanter d'une voix mélodieuse le divin cantique, tandis qu'ils fixaient sur elle des regards mêlés d'affection et de respect.

Le jour baissait, les étoiles devenaient plus brillantes et les vastes marais prenaient un aspect plus sombre.

« Eh bien, Stéphen, dit la religieuse en souriant, ne pensez-vous pas qu'il serait infiniment plus agréable de nous arrêter cette nuit dans quelque monastère hospitalier que d'aller si vite chercher la moins

pittoresque de toutes les inventions humaines, une station de chemin de fer?

—Les chemins de fer feront pour l'humanité tout autant que les monastères, répondit Stéphen.

— Sans les chemins de fer nous n'aurions jamais vu les ruines de l'abbaye, dit Walter.

— Ni la tombe de son dernier abbé, dit la religieuse. Hélas! mon père, quand j'ai reconnu votre nom sur la pierre, j'ai éprouvé une bien grande douleur en pensant qu'il avait été réservé à notre race de livrer le saint asile aux mains des impies.

— L'abbé ne l'a point livré. On l'a mis à la torture et pendu.

— Il est donc en communion avec les saints? dit la jeune fille.

— Quand verrai-je une communion d'hommes, dit Stéphen. Alors il n'y aura plus ni pillage, ni violence.

— Il faut que vous nous aidiez à recouvrer nos terres, Stéphen. Promettez-moi, mon père, de me laisser élever un couvent de pieuses femmes, si cela arrive jamais.

— Nous n'oublierons pas la foi de nos ancêtres, mon enfant, c'est la seule chose qui nous reste.

— En vérité, Walter, dit Stéphen, je ne puis comprendre comment vous avez pu perdre de vue ces papiers.

— Mais, mon ami, je ne les ai jamais eus en ma possession. Ils appartenaient à mon père, et le bonhomme ne permettait guère qu'on se mêlât de ses affaires. C'était un petit *yeoman* qui avait prospéré pendant la guerre et faisait bien son chemin, mais en rabâchant toujours que la terre nous appartenait. Ce Hatton s'empara de lui et le fit aller vite en besogne, à ce que j'ai entendu dire. Ce qu'il y a de sûr, c'est que mon père n'épargna ni soins ni peines. Il y aura vingt ans à la Saint-Martin prochain, qu'il produisit son titre de propriété, et tout en étant débouté de sa demande, il ne se tint pas pour battu. Quand la mort le saisit, ses affaires étaient en désordre; il avait engagé sa terre pour subvenir aux frais du procès et les profits de la guerre s'étaient évanouis. Bref, il laissait des dettes et rien pour les payer. Moi je venais de me marier; je n'avais pas le moyen de prendre une ferme et je ne voulais pas devenir journalier sur la terre qui nous avait appartenu. Cependant il fallait vivre. J'avais beaucoup entendu parler des gains de cette nouvelle industrie, je quittai le pays.

— Et les papiers...

— Je n'y songeai plus, ou plutôt, si j'y pensais, c'était avec dégoût, comme à la cause de ma ruine. Seulement, quand vous êtes venu l'autre jour avec votre livre me montrer que le dernier abbé de Marney était un Walter Gérard, quelque chose s'est réveillé en moi, et je n'ai pu m'empêcher de vous dire que mes ancêtres ont combattu à Azincourt,

quoique leur descendant soit tout simplement contre-maître dans la fabrique de M. Trafford.

— Notre famille est de la bonne vieille souche et de la bonne vieille religion, dit la jeune fille ; qu'elle soit bénie !

— Oui, nous avons sujet de la bénir, reprit Gérard. J'ai pensé alors que c'était quelque chose de travailler chez un gentilhomme, et, quant à ma fille, c'est à sa bonté qu'elle doit d'avoir été élevée dans une sainte demeure et d'être ce qu'elle est.

— C'est à la nature qu'elle doit d'être ce qu'elle est, » dit Stéphen à voix basse et avec émotion.

Puis il continua d'un ton plus ferme.

« Ainsi, vous ne savez rien de ce Hatton ?

— Je n'en ai jamais entendu parler depuis. Un an environ après la mort de mon père, j'eus besoin de m'informer de lui ; mais il n'était plus à Mowbray, et personne ne savait ce qu'il était devenu. Il avait vécu, je crois, à nos dépens ; il s'évanouit avec nos espérances. »

Les trois voyageurs gardèrent un moment le silence. Chacun était préoccupé de ses propres pensées, et la douce influence de la nuit portait à la méditation.

« J'entends le bruit du convoi, dit la religieuse.

— C'est le premier ; le second ne passera pas avant un quart d'heure ; nous avons encore le temps. »

En disant ces mots, Gérard guida le cheval vers le lieu où quelques lumières indiquaient la station du chemin de fer, qui, à cet endroit, traversait les marais. Il eut juste le temps de rendre l'animal à son propriétaire et de prendre les billets. La cloche annonça le second convoi. Quelques minutes après, la jeune fille et ses deux compagnons étaient en route pour Mowbray, où ils arrivèrent au bout de deux heures.

La soirée était avancée quand ils atteignirent le but de leur destination. Les travaux avaient cessé depuis longtemps ; un beau ciel azuré enveloppait de sa splendeur la ville enfumée et laborieuse. Les cheminées des usines se dressaient dans toutes les directions comme de grands fantômes noirs au-dessus desquels une étoile étincelante venait parfois se poser, semblable à un pur diamant.

Les voyageurs se dirigèrent vers un faubourg et s'approchèrent des murs très-élevés d'un vaste jardin. La lune projetait ses rayons sur un portail haut et cintré, près duquel se trouvait un guichet ; Gérard y sonna, on ouvrit aussitôt.

« Je crains, ma sœur, d'arriver encore plus tard que je n'avais prévu, dit la jeune fille.

— Ceux qui viennent au nom de Notre-Dame sont toujours les bienvenus.

— Sœur Marion, dit à son tour Gérard, nous venons de visiter un saint lieu.

— Tous les lieux sont saints quand on y apporte de saintes pensées, mon frère.

— Adieu, mon bon père, dit la fille de Gérard ; bonne nuit ; que la bénédiction des saints repose sur votre tête... et sur la vôtre aussi, Stéphen, bien que vous ne leur rendiez pas hommage !

— Bonne nuit, mon enfant bénie, dit Gérard.

— Si j'étais toujours près de vous, murmura Stéphen, vous me feriez croire à l'existence des saints... Adieu... SYBILLE. »

D'ISRAÉLI.

(*La suite au prochain numéro.*)

REVUE POLITIQUE.

Paris, 24 juin 1845.

Bien que les plus graves difficultés de notre politique extérieure ne soient pas près encore de recevoir une solution définitive, il semble du moins que quelques-unes prennent un tour plus conforme à la dignité de la France.

S'il est permis de se fier aux relations diverses des journaux, les chrétiens de Syrie, abandonnés à leurs propres ressources et à l'énergie du droit légitime de défense personnelle, ont repris l'avantage sur les Druses, malgré le mauvais vouloir et la tardive intervention de l'autorité musulmane. Puisque l'escadre turque s'éloignait de Beyrouth au moment même où les plus sanglantes luttes désolaient le Liban, il fallait bien que les Maronites demandassent la victoire et le repos à leur courage désespéré. Les mesures annoncées par la Porte, en réponse aux réclamations des représentants des puissances européennes, ne paraissent pas d'une grande efficacité. Se borner à faire parcourir les montagnes syriennes par des envoyés turcs, et à exiger des promesses et des garanties respectives de la part des principaux chefs ennemis; menacer de faire peser sur quelques têtes la responsabilité et les conséquences d'une nouvelle prise d'armes, et croire que deux races profondément adverses garderont ainsi la foi d'un pacte toujours renouvelé et toujours violé, c'est opposer au mal une bien faible barrière, ce n'est pas faire un véritable acte de force impartiale; c'est risquer de perpétuer la haine et la guerre entre d'opiniâtres et belliqueuses tribus de montagnards. L'honneur de la France ne peut pas se contenter de ces gages mal sûrs d'une équivoque sécurité. Aussi bien les victoires des Maronites seront assez peu agréables au sultan pour le décider, mieux peut-être que les protestations de tous les consuls et de tous les ambassadeurs, à tenter un grand moyen de couper la racine de l'insurrection, et à rendre loyalement aux Maronites leur gouvernement national et chrétien. On doit moins que jamais compter sur l'Angleterre, qui

laisse misérablement déporter et languir à cette heure même, dans une province éloignée, l'émir Beschir, après l'avoir reçu sur ses vaisseaux et lui avoir ainsi promis sa trompeuse protection.

Les affaires de Grèce semblent en meilleure voie, et l'influence française paraît s'y affermir, en persévérant dans son attitude ferme et droite. Déjà, dit-on, la politique hostile et remuante de M. Lyons, dans les différends qui divisent actuellement le gouvernement grec et la Porte, a produit une réaction salutaire, et rapproché le parti russe du parti hellénique et du ministère Coletti. Les ambassadeurs des grands Etats de l'Europe, réunis à nous en cette circonstance, se seraient élevés contre les sourdes menées du représentant de l'Angleterre. On assure même que la conduite de M. Lyons à Athènes n'aurait pas eu l'approbation de l'ambassadeur anglais à Constantinople, sir Strafford-Canning. On va jusqu'à parler du rappel probable de M. Lyons. Mais, en tenant pour peu vraisemblable une partie de ces bruits, toujours est-il que la situation de M. Piscatory, qui se hâte de retourner à son poste, se trouve améliorée et fortifiée par les événements. Avec de la suite et de la tenue, il ne saurait manquer de recueillir prochainement les fruits d'une diplomatie désintéressée, et de rendre à notre protectorat, en Grèce, la hauteur de laquelle il ne doit jamais descendre, entre les rivalités jalouses de la Russie et de l'Angleterre qui se contiennent et se balancent l'une par l'autre dans les questions d'Orient.

Il serait vivement désirable que notre autorité ne fléchît pas davantage dans le difficultueux traité du Maroc et dans l'avenir de nos possessions d'Algérie. Les incursions des Kabyles menacent moins notre colonie africaine que le regard d'envie et d'inimitié jeté de Londres sur notre conquête, surtout à l'heure où, loin de nous épuiser en hommes et en argent, elle pourrait augmenter réellement notre force maritime et commerciale. La France doit s'attendre sans doute à être inquiétée longtemps encore par le courage indomptable et nomade des tribus de la Kabylie, par l'insaisissable Abd-el-Kader, dont nos armes ont singulièrement grandi la renommée. Un peuple ne se laisse pas absorber, il ne laisse pas se perdre sans résistance sa nationalité, sa religion, son territoire. Notre sang et nos trésors ne sont pas au bout de leurs sacrifices pour réduire absolument des tribus barbares, hostiles à nos mœurs comme à nos armes, et qui seront sans cesse disposées à s'insurger et à manquer à la foi jurée, toutes les fois qu'elles cesseront d'être dominées par une force présente. La France a dû prendre sa résolution sur de telles nécessités, et le sentiment national ne permet plus guère d'hésiter désormais.

Aussi ne nous sommes-nous point exagéré les périls des récentes expéditions contre les Kabyles, bien résignés à ce que ce ne soient pas es dernières. Dans les commencements de la conquête, on a pu délibérer sur les divers systèmes d'occupation plus ou moins limités, plus ou

moins restreints. Pouvons-nous rétrograder aujourd'hui? Il n'est plus permis d'exprimer un tel doute dans les Chambres françaises. Nous voilà irrévocablament engagés dans une voie progressive par les efforts mêmes de tous genres que notre énergie a déjà dépensés ou perdus. S'il ne nous est pas aisé de poursuivre et d'atteindre Abd-el-Kader dans ses déserts, il lui est bien plus impossible de nous assiéger dans Alger. Abd-el-Kader n'est pas immortel, et la France n'est pas près de mourir. Abd-el-Kader mort ou captif, ce ne serait qu'un sérieux ennemi de moins ; d'autres pourraient naître de sa cendre, sinon aussi redoutables, du moins embarrassants encore.

Mais c'est une raison de plus d'accepter la nécessité dans toute son étendue, et de porter intrépidement les prévisions d'une volonté forte vers les indispensables conditions de la consolidation de notre puissance sur le littoral africain, et vers les vrais dangers qui l'y menacent. Or, c'est dans la paix qu'il faut tout faire et se hâter de tout faire, en contemplation d'une guerre avec l'Angleterre. C'est dans la paix qu'il faut songer, non pas seulement à ce que l'Algérie ne coûte plus rien à la France, non pas seulement à ce qu'elle devienne une possession utile à la France, mais à ce qu'elle ne se détache pas de la France dans le cas d'un conflit maritime, et à ce qu'elle ne transporte point à une puissance rivale les résultats et les profits de nos propres efforts. La paix est utile à l'Angleterre plus qu'à nous-mêmes ; sous mille rapports commerciaux et politiques, elle est singulièrement intéressée à ce que nos bons rapports avec le Maroc n'interrompent pas, ne gênent pas les relations fort étendues de ses négociants avec le pays. Que cet intérêt de l'Angleterre, à défaut de son bon vouloir, nous serve à vaincre, par notre ascendant continu, les obstacles que nous impose notre contact avec Abd-er-Rahman. L'empereur et l'Angleterre céderont et transigeront en proportion de l'inflexibilité prudente et modérée de nos déterminations personnelles. Le cabinet anglais doit être amené à reconnaître l'indépendance de nos négociations, à ne pas nous contester près du Maroc la juste délimitation de nos frontières et de nos intérêts commerciaux. Il n'est pas étonnant que nos instincts nationaux attachent un haut prix à ce succès : c'est le côté le plus délicat et le plus embarrassé de notre diplomatie.

Les obligations de notre gouvernement ne sont pas moindres pour garder sa situation influente à l'égard de l'Espagne ; car les ombres qui voilent les destinées de la Péninsule sont bien épaisses encore. Les esprits clairvoyants pouvaient s'attendre à toutes les manifestations hostiles que ferait éclater l'abdication de Bourges ; il fallait compter que, dans les premiers instants du moins, la crainte d'une Restauration réunirait la résistance des constitutionnels et des progressistes. L'avenir seul peut décomposer les partis et commander les transactions nécessaires. Malgré l'esprit de répulsion avec lequel la résolution de don

Carlos a été accueillie par la majorité des journaux espagnols, on ne peut se dissimuler qu'une certaine agitation intérieure doit être tôt ou tard la conséquence d'un acte si grave. Il n'est pas contesté que la Navarre et le pays basque ne seraient point défavorables au prince des Asturies : c'est un embarras sérieux. Les mêmes sentiments sont supposables dans une partie du clergé et des populations. Le parti royal, qui a touché un jour aux portes de Madrid, n'a pu miraculeusement et subitement s'évanouir ; il y a des regrets et des passions cachés.

Les ménagements mêmes que le ministère de Madrid est contraint de garder envers la catholique Espagne annoncent assez que d'autres conciliations pourraient un jour être commandées par les circonstances. On ne sait pas suffisamment quel effet ont produit dans les provinces les paroles du comte de Montémolin. A cette heure, ce qui paraît le plus fort en Espagne, c'est l'esprit catholique, dont le cœur des populations est profondément pénétré, et l'esprit de l'armée, avec lequel gouverne Narvaez. C'est ce double esprit, l'esprit religieux et l'esprit militaire, qui disposera de la Péninsule. Y a-t-il chance pour qu'ils s'accordent, pour qu'ils changent ou qu'ils fléchissent ? Il faut bien aussi que l'opinion monarchique, ou du moins la fraction représentée par le marquis de Viluma, ait une certaine importance, puisque l'opinion exaltée a cru devoir l'accuser hautement d'aspirer au *despotisme éclairé* de M. Zéa Bermudez, et que M. de Viluma a jugé nécessaire de repousser cette accusation dans une déclaration officielle, par laquelle il proteste de ses inclinations pour une *monarchie tempérée par la représentation nationale*, tout en annonçant son éloignement pour l'esprit de révolution et de violence, et sa sympathie pour les *grandes et honorables transactions.*

Enfin la nouvelle se répand de mésintelligences qui éclateraient entre la reine-mère et Narvaez. Le ministre est soupçonné de vouloir tout à fait éconduire l'influence décroissante de la veuve de Ferdinand VII. On a parlé de crise ministérielle et du retour de la reine Christine en France. Le voyage projeté d'Isabelle dans les provinces basques semble décidément ajourné, et sa popularité compromise par ses propres ministres pour la séparer de sa mère. Sans accepter ces suppositions et ces défiances de la presse, toujours est-il que la situation est compliquée, que le nœud peut en être tranché d'une façon inattendue, et que le rôle de la France ne doit pas se borner à des vœux honnêtes, mais stériles. Il devient de plus en plus urgent pour la France d'adopter et de seconder un parti décisif pour empêcher les passions ardentes de redevenir maîtresses du champ de bataille, et ne point laisser s'user plus longtemps les ressorts d'un pouvoir provisoire, et vraiment exceptionnel à beaucoup d'égards, déjà réduit à convertir le coup d'Etat qu'il a osé contre deux journalistes en une simple détention dans une forteresse de Cadix.

La situation d'un autre pays voisin et ami n'a pas cessé de réclamer toute l'habileté et toute la vigilance politique de notre gouvernement ; car il ne faut pas se flatter que la défaite des corps francs, et même la commutation de la peine du docteur Steiger, qui vient de s'évader, après avoir semblé consentir à être déporté dans une ville de Sardaigne, aient rendu pour longtemps le repos à la fédération helvétique. Il y a en Suisse un foyer de radicalisme qui s'inspire des mauvais souvenirs de la révolution française ; l'effervescence démagogique du canton de Vaud rappelle les folies déclamatoires de nos jours les plus néfastes, et trouve de l'écho dans plus d'un canton où les esprits sont profondément aigris et divisés. Ce qui fait craindre que l'heure des violences nouvelles ne soit pas éloignée, c'est que les partis adverses répandent les bruits alarmants qui allument les passions. Les radicaux accusent les catholiques de préparer une invasion armée dans l'Argovie, et ceux-ci soupçonnent leurs ennemis de vouloir recommencer une expédition contre Lucerne. C'est presque toujours par de telles accusations inquiètes que s'enflamment et se précipitent les événements révolutionnaires.

Livrés à eux seuls, ces mouvements des esprits sont trop inconciliables pour n'avoir déjà pas éclaté en une séparation sanglante et irrévocable. Les désordres ne peuvent être prévenus que par la prudence de la politique européenne, qui pèse d'un poids immense dans les conseils et les destinées d'un petit peuple, et par le sentiment de conservation et d'intérêt bien entendu qui domine jusqu'ici dans la partie riche des commerçants de la Suisse.

Il n'est permis de comparer à aucun égard nos appréhensions sur les prochains troubles helvétiques avec la péripétie électorale et ministérielle qui préoccupe en ce moment la Belgique. Tandis que la diète de Zurich remettra peut-être en question les conditions les plus vitales de la constitution fédérale, il ne se passe à Bruxelles qu'une des conséquences naturelles et régulières du gouvernement représentatif. Cet incident peut retarder le voyage de Léopold à Londres, et rehausser les espérances de ce qu'on appelle le parti libéral belge : la Belgique et l'Europe n'ont point à s'alarmer. Il n'y aura point de sang versé dans une guerre de portefeuilles. Un homme habile, M. Nothomb, a succombé, ou sa fierté se retire devant un échec électoral et partiel que Bruxelles et Anvers lui ont fait subir. Sa place n'est pas tellement facile à remplir qu'elle n'ait dû demeurer provisoirement vide, pour donner le temps aux arrangements conciliatoires de se conclure. Mais il y a loin encore de la chute de M. Nothomb au retour de MM. Lebeau et Rogier.

La Belgique continuera nécessairement de se gouverner par un ministère de transaction et par l'alliance accoutumée des catholiques avec le libéralisme modéré. Le nom des hommes appelés successivement

par Léopold, pendant l'interrègne ministériel, et qui ont jusqu'ici décliné l'honneur de reconstituer le cabinet, soit impuissance, soit modestie, prouve assez que nulle opinion tranchée ne peut se vanter encore de son triomphe, et qu'il n'y aura de modification grave ni dans les affaires, ni dans les partis. C'est un heureux privilége des catholiques belges d'être l'élément prépondérant et constitutif de l'indépendance et de la nationalité de leur pays, en sorte qu'on ne puisse gouverner ni sans eux, ni contre eux. Ce doit être le vœu et l'espérance des catholiques français de reconquérir une place incontestée dans la société politique, en se liant, avec une modération loyale et dans une fraternelle union, aux libertés et à la fortune de la France. Ils sont du reste conviés de toutes parts à cette alliance.

Qui n'admirerait, en effet, les mœurs politiques de la libre Angleterre, que ne peuvent la persévérance et la fidélité de l'esprit religieux, lorsqu'on voit la catholique Irlande promener à Cork le char triomphal d'O'Connell et lui préparer à Galway une ovation nouvelle! Sa rentrée au Parlement anglais n'est plus aujourd'hui un événement grave, parce que le cabinet tory est entré dans un système de rapports légaux et équitables, de concessions intelligentes avec l'Irlande. La gloire n'est pas moins insigne pour le *rappeleur*, et sa mission n'est pas finie encore : car l'Angleterre a beaucoup à faire avant d'avoir réparé toutes les humiliations et toutes les iniquités qui ont désolé l'*Ile Verte*, sous la main intolérante du protestantisme britannique. O'Connell sera mort dès longtemps que l'Irlande n'aura point reconquis tous les droits qui lui furent ravis.

Ces souvenirs et ces regrets ne dispensent point de rendre hommage à l'habile équité de sir Robert Peel, qui mène heureusement à bout le bill sur la dotation du collége de Maynooth. Nous voudrions pouvoir faire un rapprochement honorable pour nos hommes d'Etat entre l'attitude de notre ministère et celle du ministère anglais. A Londres, le premier ministre domine son propre parti pour revenir à des idées de réparation et de bienfaits envers le Catholicisme. A Paris, le ministère s'incline humblement devant ses amis et ses ennemis, qui lui prescrivent d'insolites rigueurs contre les catholiques. Sur les bords de la Tamise, la société de Jésus est admise dans les colléges, et le ministre anglais de l'intérieur déclare du haut de la tribune que, de son agrément, le collége de Malte sera confié aux Jésuites. Sur les bords de la Seine, on met hors la loi quelques religieux français, avec le consentement passif des chefs du pouvoir. Au delà de la Manche, sir James Graham annonce officiellement aux évêques d'Irlande qu'il ne veut rien faire que d'accord avec eux sur la question des nouveaux bills, et réclame leur concours avec l'empressement le plus respectueux. Chez nous, les réclamations les plus naturelles et les plus obligatoires de l'épiscopat semblent presque factieuses, et la presse les poursuit et

les outrage comme si elles étaient un attentat à la souveraineté nationale.

Il est vrai que nos pseudo-libéraux soupçonnent M. Graham d'être un anglican endurci, et d'aimer fort peu cordialement les évêques irlandais, qu'il flatte et qu'il ménage parce qu'il a besoin de leur assistance. Mais de quel côté se trouve l'esprit de vrai gouvernement, de sincérité, de respect? Est-ce dans M. Graham, qui traite avec une dignité prévenante des prélats dont il sollicite l'approbation, mais dont il ne partage point les croyances, ou bien dans nos hommes politiques, qui, après avoir hypocritement protesté à la tribune de leur révérence et de leur bon vouloir pour les évêques, non-seulement ne tiennent aucun compte du sentiment épiscopal, mais s'indignent de l'entendre parler, et le font traiter dans leurs journaux avec une inconvenance très-peu parlementaire?

Aussi, la fin de notre session législative ne fait-elle que consacrer de plus en plus l'amoindrissement des ministres devant les Chambres, sans reconstituer dans celles-ci les procédés réguliers d'une majorité véritable. Les esprits sont plutôt séparés par des confusions que par des antipathies.

Le retour même de M. Guizot à la Chambre des Députés n'a pas produit l'effet espéré par la curiosité publique. Le ministre a défendu son budget avec son aplomb et son talent habituels. La maladie n'avait pas fatigué sa voix : c'était la même autorité et la même élévation de parole. On a remarqué encore une fois que la nature généralement un peu roide de son éloquence s'assouplissait avec succès aux formes de l'ironie, et pouvait manier avec bon goût, quand il le voulait, l'arme de la plaisanterie si redoutable et si populaire en France.

L'opposition vive, alerte, infatigable du lieutenant de M. Thiers n'a pas toujours eu l'avantage contre les sardoniques dédains de M. le ministre des affaires étrangères. Et cependant, lorsque le général dort sous sa tente, nul ne remplace mieux M. Thiers à la tribune que la parole un peu longue, mais brillante et facile, de M. Billault. Mais le ministre a profité adroitement de la fatigue de la Chambre à la veille de la clôture de ses délibérations, et du sentiment de tiédeur avec lequel elle devait accueillir une sorte de revue rétrospective des questions déjà deux fois épuisées dans les débats de l'Adresse et dans la discussion des fonds secrets. Du reste, M. Guizot ne s'est engagé sur rien. Il a parlé avec réserve de la Syrie, de la Grèce, de l'Espagne, de Taïti, du Maroc. Il n'a été un peu explicite que sur les affaires de Suisse et sur la question du Texas. Il a laissé entendre qu'il soutiendrait auprès de la diète helvétique le parti de la modération et des honnêtes gens, ce dont les catholiques n'auraient pas à se plaindre. Quant au Texas, sans justifier la conduite politique du gouvernement américain, nous aimerions à voir M. le ministre des affaires étrangères plus disposé à profiter de cet évé-

nement pour faire intervenir, avec avantage, l'influence de la France dans une aussi importante question.

En somme, la réapparition de M. Guizot n'a changé la position sur aucun point. Elle a manqué un peu de l'intérêt dramatique qui s'attache, pour tous les partis, à la convalescence d'un grand orateur. Il y a eu plus d'égards que d'empressements. C'est la triste condition d'un pouvoir dont les amis eux-mêmes croient qu'il décline et qu'il s'en va.

La froideur est venue à ce point que la loi d'exécution du dernier traité avec l'Angleterre sera votée, selon toute apparence, sans émotion et presque sans discours. L'opposition laissera au cabinet toute la responsabilité de l'acte de M. de Broglie. La pâleur du rapport de M. le maréchal Sébastiani, qui ne fait que paraphraser fidèlement les articles du traité, avec autant d'humilité que les Chambres ont coutume de paraphraser, dans leurs adresses, le discours de la couronne, n'est pas faite pour rendre de l'excitation aux esprits. D'ailleurs on ne fait guère de bruit chez nous que pour assiéger et faire tomber un ministère, ou pour grossir le domaine de sa propre popularité ; et comme il ne se trouve plus là de questions de cabinet ou d'ardeur nationale, à la veille des vacances parlementaires, l'éloquence de l'opposition attendra la session prochaine pour parler et blâmer. Tel paraît être le mot d'ordre.

Mais la nécessité où se trouve la France de voter des millions pour armer et envoyer vingt-six vaisseaux sur la côte d'Afrique, tandis que les bâtiments anglais sont déjà prêts, sont un solennel et triste avertissement de plus de notre insuffisance maritime. Cela fait prendre en pitié la comédie jouée tous les ans par sir Ch. Napier devant le Parlement britannique contre le prétendu accroissement de nos forces navales ; comédie que nos journaux ministériels, jusqu'aux *Débats*, avaient bonne envie de recommencer. Insultante dérision, à laquelle, grâce à Dieu, la Chambre des Députés a refusé de s'associer, en abordant le budget du ministère de la marine.

La commission du budget, par l'organe de M. Bignon, MM. Rihouet, Lacrosse, Vuitry, tout le monde s'est entendu pour constater le déplorable état de nos ressources maritimes. Il y a eu unanimité ici comme autrefois contre le *droit de visite*. Le gouvernement a été contraint d'avouer que non-seulement la marine française est déchue de ce qu'elle fut sous Louis XIV et sous Louis XVI, mais qu'elle n'est plus même ce qu'elle était en 1825 sous M. de Chabrol, et qu'avec des allocations presque doubles de celles de la Restauration elle est tombée à un incroyable degré d'affaiblissement, et au-dessous de la situation de 1837. Les dilapidations, le mauvais emploi des fonds, les défauts de la comptabilité, les abus de l'administration, l'imprévoyance et l'inertie d'une force occulte ont si peu été niés que le sentiment public a adopté, sans résistance de la part du ministère, une disposition qu'il suffit de citer

pour la caractériser : « Il sera rendu, à l'ouverture de la session de 1846, un compte spécial et détaillé de l'inscription maritime, de la situation des équipages de ligne, des bâtiments de la flotte, des approvisionnements des arsenaux et des instructions navales. » En vérité, une telle injonction équivaut à l'enquête parlementaire que le cabinet a voulu éluder. Etrange renversement des choses! c'est la Chambre des Députés qui presse le ministère de la marine de demander des subsides, et qui se vante de n'en avoir jamais refusé !

De tels épisodes n'ont pu se reproduire dans le budget des autres ministères, où presque tout s'est passé en conversations pacifiques et en insignifiantes réductions. Il ne serait pas juste de beaucoup s'en plaindre ; car le budget d'un État est comme la dépense d'une famille : il a des bases fixes qui ne peuvent varier chaque année. Les discussions ne doivent donc porter que sur l'imprévu, le nouveau, l'exception.

Ce qui a cependant un peu attiré l'attention et qui vaut une remarque, ce n'est pas une dissertation sur les chevaux arabes ou anglais, digne du jockey-club, ou une controverse entre les divers modes de culture, assez mal placée dans une Chambre délibérante ; mais c'est le reproche adressé par M. Vivien au gouvernement de laisser absorber l'administration par les exigences des Députés, et de laisser régner nos représentants dans leurs départements respectifs à la place des préfets. Nous ne savons ce que les ministres du 1er mars ont fait pour prévenir l'abus vitupéré par M. Vivien. La question va plus haut que ne pense l'ancien ministre de la justice ; car elle touche à tous les vices intrinsèques de notre centralisation excessive, et ne peut que s'indiquer ici. Si nos provinces étaient demeurées en possession de leurs légitimes attributs administratifs, ou qu'on cherchât à leur en rendre la portion la plus naturelle, cela ne neutraliserait-il pas l'activité inquiète de nos députés auprès de l'administration suprême d'où tout découle, affaires locales, fonctions et faveurs les plus minimes, dans les plus imperceptibles détails ? et cela ne réduirait-il pas l'inévitable et solliciteuse importance avec laquelle chaque député pèse sur le ministre et sur l'autorité administrative de sa banlieue ?

Il semblait que le ministère de la guerre, sur lequel portaient les réductions les plus graves demandées par la commission, fît attendre un plus sérieux débat. Mais les choses se sont bien pacifiées. Le vieux maréchal n'a pas besoin d'éloquence pour résister aux réductions de son budget. Il a même emporté le cadre prématuré de l'organisation d'une espèce de conseil d'Etat à Alger, où il n'y a guère encore d'affaire contentieuse qui ne soit tranchée par l'épée. Les *rapporteurs civils* l'ont emporté presque sans aucun bruit sur les répugnances raisonnables de la commission ; et si la manie des changements d'uniformes militaires, qui voulait faire disparaître l'image du coq gaulois des shakos de nos soldats, n'avait ému l'éloquence dynastique de M. Dupin, la plus

lourde partie de nos charges publiques, le budget militaire, qui a presque doublé depuis 1830, passait inaperçu. Car les inquiétudes réveillées sur l'insuffisance du nouveau port d'Alger, malgré l'augmentation d'une somme de 500,000 francs proposée par la commission et adoptée par la Chambre, n'ont pas eu de prise sur l'assemblée. On a remarqué seulement avec peine que les Députés des diverses opinions continuent à être trop enclins, dans l'intérêt de leur popularité ou de leurs propensions locales, à déranger l'économie et les combinaisons du travail de la commission du budget, en reproduisant à l'improviste les dépenses retranchées par elle. Dans l'intérêt de nos finances, dans l'intérêt moral d'une grande assemblée qui se respecte et qui a donné sa confiance aux consciencieuses et laborieuses méditations d'hommes notables et spéciaux, il ne convient pas de contredire, par des votes éparpillés et de hasard, des résolutions calculées et mûries.

L'éclat et l'importance des paroles ont été réservés, dans ces derniers temps, à la Chambre des Pairs, qui a voté assez silencieusement l'armement des fortifications de Paris et d'autres lois moins politiques, mais qui a écouté avec beaucoup d'attention les débats soulevés par M. de Montalembert sur la grave question des congrégations religieuses. C'est une habitude qu'on ne conteste pas à la noble Chambre d'apporter dans les hautes controverses des lumières plus calmes et plus étendues, des vues plus approfondies et plus impartiales, des opinions moins ambitieuses et moins bruyantes, mais plus sereines, plus désintéressées, plus équitables. Aussi les interpellations adressées à M. Martin (du Nord) ont-elles eu, au Luxembourg, un intérêt tout nouveau, et que n'avait pas épuisé l'ardente et encore récente discussion du Palais-Bourbon.

Il n'est pas possible de montrer avec plus de vigueur et de logique que ne l'ont fait les trois orateurs chrétiens, MM. de Montalembert, Beugnot et Barthélemy, dans quel abîme de mesures exceptionnelles risque de se jeter le pouvoir, s'il veut exécuter l'ordre du jour motivé contre les Jésuites. Chacun des trois Pairs, selon la nature de son talent et les prédilections de son esprit, avait choisi de préférence un des grands points de vue de la question, qui s'est ainsi trouvée traitée à fond et sous toutes les faces. M. de Montalembert s'est occupé principalement du point de vue moral, M. Beugnot du point de vue politique, M. Barthélemy du point de vue légal; et tous trois ont laissé peu de chose à ajouter aux amis comme aux adversaires de leur opinion. Rarement la verve de M. de Montalembert a eu autant de mordant, son esprit autant de force incisive, son éloquence jeune et un peu amère autant d'éclatante ironie et d'accablant dédain. Il a mérité que les journaux les plus ministériels aient dit de lui que *jamais il n'a mieux parlé*. La hauteur de raison, l'énergie de pensée des deux autres nobles Pairs se sont remarquablement associées au succès de leur collègue.

Avec des qualités plus calmes, plus positives, ils ont porté de rudes coups aussi à M. le ministre des cultes, par de grandes considérations politiques et historiques, et par l'examen sévère et pressé des arguments légaux.

M. Beugnot a eu cet avantage particulier de démontrer si bien, et avec une évidence tellement accumulée et croissante, si l'on peut ainsi parler, dans quelles procédures fatalement tyranniques serait nécessairement entraînée l'exécution *administrative* de l'ordre du jour motivé, qu'il a forcé le défenseur du ministère, M. le comte Portalis, de s'écrier qu'on respecterait le *domicile et la propriété des religieux*, et *qu'on ne les empêcherait pas de continuer à vivre paisiblement dans leurs maisons.*

Les défenseurs de la liberté religieuse se sont empressés de prendre acte d'un tel aveu, ou, si l'on veut, d'une telle concession. Ce n'est pas nous qui révoquerons jamais en doute la sincérité chrétienne de M. le comte Portalis, qui seulement a le tort de ne point se dégager assez des souvenirs de son père, des traditions de la législation consulaire et impériale, de l'héritage des légistes et des parlementaires, et des préoccupations de son propre ministère de 1828. Mais qui ne voit que les paroles adressées à M. Beugnot par le magistrat le plus élevé de France prouvent l'une de ces deux choses : ou qu'on ne respectera pas le sentiment de M. Portalis, qu'on troublera le domicile et la propriété des religieux, et qu'alors on se jettera dans des mesures arbitraires, exceptionnelles, en contradiction avec les libertés constitutionnelles et individuelles des citoyens français ; ou bien que, selon la pensée de M. le premier président de la Cour de Cassation, on s'arrêtera légalement et respectueusement devant le domaine et la demeure des Révérends Pères, et qu'alors l'exécution des mesures provoquées restera inévitablement impossible et vaine ?

Il faut choisir, en effet, et demeurer dans la loi, dans la liberté, c'est-à-dire dans l'impuissance, ou tomber dans l'exception, dans l'oubli des droits reconnus par la Charte à tous les citoyens français, c'est-à-dire dans la tyrannie. Cette alternative a été posée avec fermeté dans la consultation que nous avons déjà louée, et qui doit donner à penser au gouvernement.

Pour notre compte, nous trouvons bon qu'une discussion large, sincère, constitutionnelle, éclaire de plus en plus les esprits. La liberté religieuse ne pourra qu'y gagner, aussi bien que nos autres libertés. Cela accoutumera le pays aux pratiques vraiment libérales, à vouloir de la liberté pour tous, sans distinction d'opinions ; et, sous ce rapport comme sous tant d'autres, notre éducation a beaucoup à apprendre encore.

Ce serait déjà un bien que les dernières interpellations de M. de Mon-

talembert eussent réduit le ministre à préciser un peu mieux l'état de la question.

Il semble qu'on renonce à la voie judiciaire, et qu'on ne fera pas comparaître M. de Ravignan sur les bancs de la police correctionnelle. On ne doit pas savoir beaucoup de gré au pouvoir de ne pas traiter comme un simple voleur l'orateur éloquent de Notre-Dame.

Décidément on adopte la *voie administrative*, et l'on s'en tient surtout au décret de messidor an XII.

Mais prenez garde! Remarquez d'abord (ce qui n'a pas encore été assez remarqué, si nous ne nous trompons) que Napoléon lui-même, plus difficile en cela que M. Thiers et les orateurs de son parti, croyait avoir besoin de faire un nouveau décret pour disperser une maison conventuelle, et ne se contentait pas, comme notre Chambre des Députés et notre ministre de la justice, des lois de 1791 et de 1792 contre les congrégations religieuses. En matière religieuse et monastique, l'empereur ne voulait être l'héritier et le continuateur ni de l'Assemblée constituante, ni de la législation dantonienne. Il laissait donc à l'écart et l'impuissante loi de 1791 et la loi sanglante de 1792. Nos modernes législateurs n'y regardent pas de si près. Que faisait donc Napoléon dans son décret de l'an XII? Il attribuait à la vertu du pouvoir exécutif, qui, dans ses impériales mains, absorba tous les pouvoirs, le droit d'empêcher la vie et la cohabitation commune de quelques religieux, et de leur imposer un domicile arbitraire. Sous une constitution qui n'avait aucun article en faveur de la liberté individuelle, sous une constitution dont les vaines apparences cessèrent même d'être, sous un régime où le glorieux maître put faire et exécuter impunément le fameux décret de 1810 *sur les prisons d'État*, sous un régime enfin où l'épée victorieuse disposait, avec la même toute-puissance, du sort d'un royaume conquis et de la liberté des citoyens, le décret de messidor an XII était possible, était exécutable, s'il n'était bon.

Aujourd'hui le décret de l'an XII, pour n'être pas devenu meilleur, est-il du moins exécutable encore? Accordera-t-on, en France, après deux Chartes et deux révolutions constitutionnelles, accordera-t-on au pouvoir exécutif la faculté d'imposer exceptionnellement, arbitrairement, un domicile à un citoyen français? Et les décrets du vainqueur de l'an XII, en matière de liberté individuelle, régneront-ils encore dans les Chambres législatives et dans la France de 1845?

Non, direz-vous, la disposition du décret qui force les religieux de retourner et de demeurer dans leurs diocèses respectifs est incompatible avec nos lois nouvelles; tout le monde en convient.

Mais comment exécuterez-vous le décret sur lequel vous vous appuyez principalement? Il manque dès lors, et manifestement, de toute sanction.

Vous laisserez donc les religieux dans leur maison, comme le veut

M. Portalis, et vous vous arrêterez respectueusement à la porte de leur domicile.

Mais ainsi l'injonction formelle que vous avez acceptée, et, nous le répétons, subie, sera-t-elle exécutée ?

Empêcherez-vous les évêques de continuer à confier le ministère saint à des religieux qu'ils estiment et qu'ils aiment ? Interdirez-vous le ministère des autels, la prière, la confession, la prédication, aux hommes qu'il vous est commandé de poursuivre ?

Non, sans doute encore. Mais alors que devient l'exécution qu'on attend de vous et que vous avez promise ?

Ce n'est pas tout. Si vous respectez la propriété des religieux, selon M. Portalis, comme vous respecterez leur domicile ; si vous leur laissez leur domaine, leurs revenus, leurs livres, leur vie intérieure et régulière, qu'y aura-t-il donc de changé ? Si vous ne confisquez rien, si vous ne détruisez rien de ce qui est, et si vous n'avez point le droit normal, constitutionnel, de rien faire qui soit efficace, que ne vous teniez-vous en repos ? La France y aurait perdu d'éloquentes paroles, mais on n'aurait pas du moins agité les esprits et inquiété l'existence de plusieurs religieux, à qui vous ne sauriez vous-mêmes refuser votre estime.

Distinguerez-vous entre les propriétaires titulaires des maisons conventuelles, et ceux qui ne font qu'y demeurer ? L'expédient serait vain : car rien n'empêcherait de faire porter sur la tête de tous les religieux la propriété commune et indivise de la maison, ou la qualité officielle de locataires.

Vous en arrivez donc, par la force des choses, si les religieux ne consentent pas à se disperser amiablement, à pénétrer dans leur domicile, et à troubler leur demeure et leur propriété.

Inquiétés dans un domicile commun, s'ils s'obstinent à se réunir dans un nouveau domicile, les y poursuivrez-vous encore ? Si vous ne le faites pas, vous n'avez rien fait ; si vous le faites, vous êtes obligés de les poursuivre de domicile en domicile, c'est-à-dire jusqu'à la frontière, c'est-à-dire jusqu'à l'exil. Et vous pourriez cela ?

Pour que vous puissiez quelque chose, il faut que vous puissiez cela. Les arrêts, les édits et les décrets qui ont proscrit les ordres religieux étaient du moins conséquents avec eux-mêmes. Ils allaient, il est vrai, jusqu'à l'injustice et à la tyrannie, mais ils allaient au possible. Vous, vous prétendez sortir de la liberté et vous n'arrivez pas à la puissance.

On ne chasse pas, on ne disperse pas les religieux, les moines, par voie administrative, autrement que les Maures ont été chassés d'Espagne, autrement que la révocation de l'édit de Nantes a chassé les protestants de France, autrement que les Parlements ont chassé les Jésuites, autrement que les révolutionnaires ont chassé les prêtres :

c'est-à-dire par la déportation, par l'exil, par la prison, par l'assignation d'un domicile forcé ; le moins qu'on fasse, c'est de les soumettre à la surveillance de la police et à la situation précaire des réfugiés étrangers.

Vous ne voulez pas de ces procédés extrêmes, incompatibles avec nos libertés, nos mœurs, notre civilisation modernes. Mais si vous êtes sincèrement décidés à laisser aux citoyens français, aux individus quels qu'ils soient, quelque nom, quelque vœu, quelque caractère religieux que leur conscience ait acceptés, la jouissance loyale et pleine de leur liberté naturelle et constitutionnelle, vous devez vous contenter de les tenir pour simples individus, de les compter pour de pures unités, et de leur refuser, vous en êtes les maîtres, les droits de l'unité collective, de la corporation civile.

Hors de là, vous ne rencontrez que l'exception et la violation de la liberté.

Hors de là, vous retombez dans l'article 291 du Code pénal, ou dans la loi prohibitive des associations ; et vous êtes emportés dans les voies de la police correctionnelle et des discussions judiciaires que vous voulez éviter.

Hors de là, vous allez peut-être à une nouvelle *loi de septembre* qui interdirait, sous des peines corporelles, de prendre le nom de *frère* ou *de Révérend Père* ; et la chose paraîtrait singulière sous une législation qui permet de se donner impunément le nom de saint-simonien, de fouriériste, de communiste, de méthodiste, de piétiste, et même de comte et de marquis !

Nous entendons encore tous les jours que vous rejetez sur la rue des Postes elle-même la faute et la responsabilité de ce que vous allez faire, de ce que vous n'auriez pas mieux demandé que de ne pas faire. Votre conduite, dites-vous, a été forcée par l'éclatante manifestation de M. de Ravignan, qui s'est déclaré Jésuite, et par les mêmes déclarations reproduites devant le jury dans une récente affaire.

Peut-être n'a-t-on pas suffisamment répondu à vos allégations et à votre semblant d'excuse.

Oublie-t-on que M. de Ravignan a été contraint à sa noble déclaration par les reproches d'hypocrisie, de manœuvres anonymes et souterraines, adressés aux Révérends Pères par l'ignorance des gens du monde et les vieilles habitudes du troupeau du vulgaire ? M. de Ravignan fit alors, chacun en convint, non-seulement d'éloquentes pages, mais une bonne action, un acte de sincérité et de courage. Vous l'avez loué vous-même de sa loyauté ; voulez-vous l'en punir aujourd'hui ?

Que si, devant la Cour d'assises et devant les magistrats chargés de l'instruction judiciaire, quelques religieux ont pris simplement et officiellement le nom de leur congrégation, qu'avez-vous à dire encore, et quel prétexte y pouvez-vous chercher pour vos desseins ? Vous étiez

parfaitement libres, parfaitement maîtres de ne pas constater, de ne pas consacrer le nom religieux qu'on se donnait ingénument dans votre prétoire, et que vos lois civiles ne reconnaissent pas. Nous disons mieux : c'est une inconséquence à vos magistrats d'avoir fait autrement. Ils devaient se borner à recevoir les dépositions des témoins sous leurs dénominations purement civiles.

A tous égards donc, vous demeurerez responsables, et sciemment responsables, de ce que votre faiblesse vous condamnerait à tenter contre de dignes prêtres et contre un institut si follement décrié par des passions vieilles et nouvelles.

Mais, nous le disons encore, la discussion aura produit de bons résultats, sinon pour aujourd'hui, au moins pour demain. La liberté et la justice ont aussi leur lendemain. Les choses vues de près et au grand jour paraîtront moins noires, si le pouvoir ne paraît ni plus éclairé, ni plus fort.

Nous nous félicitons même que les évêques aient pris la parole dans cette grave circonstance. Quelle que soit la forme que leurs réclamations aient cru devoir revêtir, à quelque lieu qu'ils aient adressé leurs avis ou leurs plaintes, selon la pente de leur caractère ou de leur prudence, ils ont bien mérité de la religion et du pays ; ils ont rempli un devoir et usé d'un droit sacré. Qui donc parlera dans une question religieuse si nos évêques se taisent ? Et lorsque le pouvoir exécutif se proclame investi, par la confiance ou la tolérance des deux Chambres, d'une attribution extraordinaire qui menace les institutions de l'Église catholique, à qui veut-on que l'épiscopat s'adresse, sinon aux ministres et au roi, et même au *roi en son conseil*, c'est-à-dire au chef du pouvoir exécutif?

Il est bon que les évêques de France consacrent par leur exemple et par leur initiative les rapports nouveaux que le gouvernement constitutionnel a créés entre le pouvoir religieux et le pouvoir politique et civil. Personne ne saurait mieux qu'eux-mêmes, et avec plus d'autorité, revendiquer à la fois et reconnaître les conséquences, les droits et les prérogatives d'un régime de liberté.

Il faudra bien, et prochainement, dans le double et inséparable intérêt de la liberté et de la religion, que les ministères, les Chambres et les journaux s'accoutument enfin à l'intervention libre, ouverte, nécessaire des évêques dans les choses religieuses. Les évêques ne sont-ils pas les représentants légaux, indispensables, des catholiques ? N'est-ce pas seulement avec eux que le gouvernement doit et peut débattre les questions catholiques, et tout ce qui touche aux délicates frontières qui séparent le spirituel du temporel, et aux nombreux points de contact qui obligent les deux puissances à des relations incessantes ?

Jamais la mission de l'Eglise, des évêques, des catholiques, ne fut plus grande et plus belle, si l'on considère la gravité des questions et des temps. Ils seront forts et invincibles par leur union même. Aussi de-

vons-nous nous réjouir que les prêtres frappés par M. l'archevêque de Paris aient compris le devoir de la soumission canonique, et la nécessité, de nos jours plus que jamais, de la bonne harmonie entre tous les enfants de la même mère. Cette inaltérable fraternité est d'autant plus consolante et plus rassurante pour notre patrie que les téméraires tentatives d'hérésie ou de schisme, parmi les catholiques allemands, se précipitent les unes sur les autres, sans séduire les populations. A Ronge succède Czerski; après Czerski vient Pribil, qui nie le *concile de Leipzig* et l'œuvre de ses devanciers. Ils ne s'accordent plus ni sur ce qu'ils détruisent, ni sur ce qu'ils conservent; et tout devient ainsi confusion et désordre à mesure que l'on se sépare de l'unité.

BULLETIN LITTÉRAIRE.

LITTÉRATURE.

Dante et la Philosophie catholique au XIII[e] siècle, par M. A.-F. Ozanam, professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Paris. Nouvelle édition, corrigée, augmentée, suivie de *Recherches nouvelles sur les sources poétiques de la Divine Comédie*[1].

Accueilli en France avec la plus grande faveur, honoré à l'étranger comme ici d'éclatants suffrages, tels que ceux de M. Ch. Witte, éditeur des *Lettres du Dante;* du P. Pianciani, dans les *Annales des Sciences religieuses* de Rome, et des savants rédacteurs de la *Gazette universelle* de Hall; traduit en allemand à Munster, en italien à Milan, à Naples, à Pistoja, à Florence, cet ouvrage est un de ceux qui sont trop connus et trop estimés déjà pour que nous essayions d'en disséquer la forme et la pensée vivantes par une analyse maigre, froide et décolorée. En attendant le travail auquel il doit donner lieu, nous l'espérons, de la part d'un de nos collaborateurs, nous nous contenterons de transcrire ici la table des matières. Ce genre d'éloge, sans contredit le moins suspect, n'est peut-être pas aussi le moins instructif, surtout lorsqu'il s'agit d'un livre réellement plein de faits et d'idées. Quant à l'érudition de la pensée et à la limpidité du style, le nom de M. Ozanam nous semble une indication suffisante. — Nous transcrivons :

[1] Chez Jacques Lecoffre, 8, rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice.

de la philosophie de Dante avec la philosophie moderne. — Empirisme et rationalisme. — Orthodoxie de Dante.

QUATRIÈME PARTIE. — RECHERCHES ET DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE DANTE ET DE LA PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE. — I. *Vie politique de Dante.* — S'il fut Guelfe ou Gibelin. — II. *Béatrix.* — De l'ascendant des femmes dans la société chrétienne, et du symbolisme catholique dans les arts. — Les trois femmes bénies, Béatrix, sainte Lucie, la sainte Vierge. — III. *Premières études philosophiques de Dante.* — Fragments du Convito. Conjecture sur l'époque du voyage de Dante à Paris. — Recherches de M. Victor Leclerc sur Siger de Brabant. — Conclusions pour l'interprétation du poëme. — IV. *Des sources poétiques de la Divine Comédie.* — La poésie au XIIIe siècle et la conversion de Dante. — Le cycle des visions. — Voyages poétiques au monde invisible. — Le monde invisible dans la Légende dorée. — Légendes allemandes, françaises, anglaises, espagnoles, byzantines. — Légendes italiennes. — Actes des saints des premiers siècles. — La descente aux enfers chez les poëtes de l'antiquité. — Où est l'originalité de *la Divine Comédie?* — V. *Vision de saint Paul*, poëme inédit du XIIIe siècle.

Documents pour servir à l'histoire de la philosophie au XIIIe siècle. — I. Bulle d'Innocent IV pour le rétablissement des études philosophiques. — II. Classification générale des connaissances humaines. Opuscule de saint Bonaventure. — III. *Dieu;* fragment de saint Bonaventure. — IV. *L'Homme;* fragments de saint Bonaventure. — V. *La Société;* philosophie du droit; politique; fragments de saint Thomas d'Aquin. — VI. *La Nature;* fragments d'Albert-le-Grand et de Roger Bacon.

HISTOIRE.

Cours d'histoire moderne professé à la Faculté des Lettres par M. Ch. LENORMANT, agrégé de la Faculté, membre de l'Institut (1844-1845) [1].

Nous avons déjà rendu compte des sept premières leçons du Cours de M. Lenormant [2]; nous allons en continuer ici l'analyse.

La huitième leçon nous montre en présence la société franque ou barbare et la société gallo-romaine, et l'action réciproque de l'une sur l'autre. Ici s'achève le parallèle entre Théodoric et Clovis, et s'explique la cause de la supériorité du dernier et de la longue durée de la monarchie dont il fut le fondateur. Le système du comte de Boulainvillers, qui exagère énormément l'action des Francs, et celui de l'abbé Dubos, qui exagère à son tour l'influence du monde gallo-romain, sont réduits à leur juste valeur; Montesquieu, qui combat Dubos, et M. de Prétigny, qui le défend dans son ouvrage intitulé : *Etudes sur l'histoire, les lois et les institutions de l'époque mérovingienne*, viennent éclairer l'un et l'autre cette grande controverse. La propriété foncière passe dans les mains des conquérants, et, peu à peu, la population gallo-romaine se trouve rayée des rangs supérieurs de la nation. N'ayant guère que le choix des maîtres, les évêques s'attachèrent de préférence à ceux des Barbares dont l'établissement leur semblait offrir le moins d'inconvénients, et il en résulta de grands biens. Cependant, la barbarie, fruit de la conquête, n'en fit pas moins d'immenses progrès, surtout par rapport aux sciences et aux lettres. « *Væ diebus nostris*, s'écriait Grégoire de Tours, *quia periit studium litterarum a nobis!* »

Après le tableau de la société barbare vient celui des ordres monastiques, qui fut le dernier et le plus puissant refuge de l'Eglise dans ces temps malheureux : tel est le sujet de la neuvième leçon. Les Barbares ont placé les re-

[1] 2 vol. in-8. Prix : 11 fr. et *franco* par la poste, 13 fr. Chez Waille, 6, rue Cassette.
[2] Voir *le Correspondant*, numéro du 25 février.

jetons de leurs familles sur les siéges épiscopaux ; mais il reste les monastères qui ont contribué d'une manière si efficace au développement intellectuel, moral et matériel de l'Europe. Au reproche de conspiration adressé aux ordres monastiques, M. Lenormant répond par l'histoire des premiers cénobites, de saint Benoît et des communautés qui suivirent sa règle ; quant aux principes d'obéissance et de renoncement qui les constituent, ce sont eux qui ont fait la force et la prospérité de toutes les associations qui ont joué un grand rôle dans le monde. En montrant, par le travail de leurs mains, que l'homme pouvait se suffire à lui-même, les moines ont brisé ce qui, dans l'antiquité, consacrait l'esclavage. M. Lenormant caractérise ainsi la règle de saint Benoît : « S'il y a « un livre raisonnable et posé, un livre empreint du sentiment pratique, c'est « la Règle de saint Benoît. Sous le rapport moral, la profondeur en est admi- « rable. Je me demande même, après l'avoir lue en totalité, ce qui a empêché « ce livre de jouir, non pas dans les monastères, mais dans le siècle, d'un crédit « égal à celui d'un autre livre dont l'éloge se trouve souvent dans les bouches « les plus profanes. J'hésite, je l'avoue, entre la *Règle* de saint Benoît et l'*Imi- « tation de Jésus-Christ*. » Vient ensuite un résumé rapide des merveilles de la vie de saint Benoît, qui, dans sa dernière vision, eut comme une prophétie de l'empire futur de son ordre sur le monde entier. *Omnis etiam mundus velut sub uno solis radio collectus ante oculos ejus adductus est.* On a fait d'inutiles efforts pour expliquer les faits de l'ordre miraculeux fondés sur d'irrécusables témoignages. « Je crois à la force de la raison humaine, dit M. Lenormant, et de « plus je crois à son progrès.... Mais qu'est-ce qui fait la force de la raison, si « ce n'est la connaissance même de ses limites. » Aussi, quelle folie peut être comparable à la folie de l'absolu ?

Dans la dixième leçon apparaît Justinien avec ses titres de législateur, si bien défendus tout récemment par M. Troplong. La misère morale de cette époque, qui offre tant de ressemblance avec la corruption du XVIIIe siècle, est peinte par M. Lenormant, qui en recherche la cause et la signale. « L'Eglise « s'affaiblit, les représentants de l'Eglise se souillent parce que l'Eglise est as- « servie. Ce temps est pour la Papauté un temps de complète servitude. » Après un rapide aperçu de la situation de l'Eglise, des révolutions intérieures qui affaiblissent la monarchie des Goths, et des démêlés de Silvère et de Vigile, cette leçon se termine par une lumineuse exposition de la longue querelle des *Trois Chapitres*.

La onzième nous ramène à la Papauté dans la personne de saint Grégoire-le-Grand. Ce Pape, dont l'autorité fut si étendue et si puissante, a été mis en opposition avec Grégoire VII. Il importe donc de rechercher quelle fut la conduite de l'un et de l'autre à l'égard du pouvoir temporel. Un ouvrage récent fort remarquable, *le Pouvoir des Papes au moyen âge*, explique l'empiétement du Saint-Siége sur le temporel par le droit public de l'époque. M. Ch. Lenormant, tout en faisant un grand éloge de ce livre, remarque que ce droit, qui, d'ailleurs, n'a jamais été précis et positif, ne peut prévaloir contre la notion plus haute de justice. Avouons franchement, dit-il, et condamnons l'usurpation lorsqu'elle a lieu. Mais, qui est-ce qui n'usurpait pas dans ces temps ? Tout le moyen âge n'est qu'une série d'usurpations les unes sur les autres. Saint Louis usurpe sur le système féodal, qui n'est à son tour qu'une accumulation d'usurpations. L'Eglise cherchait sa liberté intérieure, et, pour la défendre, elle pénétrait parfois jusque dans le camp ennemi. Tous les systèmes divers sur la Papauté, la *domination directe* de Jean de Salisbury, la *domination indirecte* de Bellarmin et de l'école italienne, le *pouvoir direct* de Fénelon, le *droit public* de M. de Maistre sont tous subtils et insuffisants. La distinction entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel est la seule vraie : les Papes Gélase et Symmaque la proclamèrent au VIe siècle. Mais cette distinction fut loin d'être, sous les empe-

reurs chrétiens, ce qu'elle fut depuis, ce qu'elle est actuellement, et les empereurs furent les premiers à y porter atteinte. Ici M. Lenormant explique la conduite de Grégoire envers l'empereur Maurice et Phocas, montre le sentiment populaire dominant ce Pontife comme Grégoire VII, et prouve, par les faits, l'identité de la conduite politique de ces deux Papes.— La conversion des Anglo-Saxons au Catholicisme, dirigée par saint Grégoire, a été l'objet d'accusations qu'il importe d'examiner. Le savant professeur les réfute une à une. Après avoir établi la différence qui existe nécessairement entre les prédications apostoliques et les prédications romaines, il rappelle succinctement la conversion de l'Irlande par saint Patrice, l'invasion de l'hérésie pélagienne dans la Grande-Bretagne, le rétablissement de la foi catholique dans ce pays par les missionnaires gallo-romains, Germain d'Auxerre et Lupus de Troyes. Clotsinde avait introduit le Catholicisme dans le camp des Lombards, et Théodelinde avait accompli leur réunion à l'Eglise ; la foi avait reparu en Espagne à la suite d'Ingonde ; Berthe, fille de Caribert, la fait pénétrer chez les Anglo-Saxons, et plus tard Edelburge y prépare Edwin, son mari. C'est à la suite de cet apostolat par les femmes que saint Grégoire, qui, depuis longtemps, rêvait la conversion de la Grande-Bretagne, y envoie Augustin, dont la mission fut si féconde en résultats bienfaisants. M. Lenormant développe les effets de cette conversion sous le rapport de la religion, de la politique, de la science. Il peint avec amour les belles qualités du caractère irlandais, leur ferveur religieuse et leurs missions sur le continent, la science si précoce et si renommée de l'*Ile des Saints*, et enfin la mission providentielle que remplit aujourd'hui l'Irlande en semant, à côté du protestantisme anglican, le Catholicisme, sur tous les points du globe, et surtout en montrant, par ses luttes récentes, que la cause de la religion est la cause du peuple, des faibles et des opprimés. Ici finit la douzième leçon.

Ainsi, M. Lenormant, a fait passer successivement sous nos yeux le monde barbare et le monde gallo-romain, Théodoric et Clovis ; les ordres monastiques, saint Benoît ; Justinien, l'empire ; et enfin la Papauté, saint Grégoire-le-Grand. La chrétienté a été présentée sous toutes les faces de sa vie intérieure ; il ne lui reste plus qu'à examiner la société chrétienne dans ses rapports avec la société musulmane. C'est l'objet des leçons qui vont suivre.

La treizième pose les bases de cette étude comparative. Elle montre la conquête rapide qui forme un empire s'étendant des murailles de la Chine aux Pyrénées, double de l'empire romain, sextuple peut-être de celui de Charlemagne, décuple de celui de Napoléon. La chrétienté, au contraire, est envahie jusque dans l'Espagne, la Sicile, la Sardaigne, le Dauphiné et la Suisse. La domination de l'islamisme se perpétue presque jusqu'à nos jours : en 1789, Louis XVI paie 1,800,000 livres d'indemnité aux pirates de l'Algérie, et, pour renverser cette domination, il faut l'expédition de l'Egypte, la délivrance de la Grèce et la prise d'Alger. Mahomet fonde sa religion sur les deux passions humaines les plus puissantes, l'orgueil et la volupté. L'islamisme n'est au fond qu'un déisme pur, un véritable rationalisme. L'autorité morale, le gouvernement des esprits a sa prétention dans le besoin que l'homme éprouve de régler ses rapports avec l'infini qui nous presse de toutes parts. Comment résoudre le problème de ces rapports? En dehors du Catholicisme, l'homme veut tirer de ses propres forces Dieu de l'infini, et le faire descendre jusqu'à lui. C'est là la *théurgie*. Le Christianisme, au contraire, suit la route opposée ; c'est l'infini qui descend vers l'homme et l'élève à lui ; tout s'explique et se consomme en un seul fait divin : avant Jésus-Christ, c'est l'attente du Messie dans laquelle vivent les patriarches et les prophètes; depuis, c'est le Dieu fait homme, qui demeure toujours le centre et la vie de l'Eglise. Dans un moment de nécessité, Mahomet proclame le dogme du fatalisme et tue la liberté dans la religion ; esclave de

la volupté, il établit la polygamie et tue ainsi la famille. Le Catholicisme est, au contraire, fondé sur ces colonnes : humilité, science, liberté, chasteté.

L'homme aime le spectacle et l'action de la force ; c'est ainsi qu'aujourd'hui les populations européennes en vénèrent le symbole dans Napoléon. Cet enthousiasme décuple d'ardeur et d'illusion lorsque cette force est mise au service d'une grande idée morale : témoin le sentiment qu'excite encore en nous le souvenir des croisades. Or, c'est là le principe de l'islamisme, dont l'histoire se résume dans la guerre sainte. Mahomet voulut simplifier tout : « Le mahométisme n'a qu'un livre et qu'un chef. » Il ne connut jamais la distinction du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel fondée par le Christianisme. L'histoire de la société musulmane embrasse cinq périodes. La première (de 622 à 869) est le règne de l'unité et de la force du principe religieux ; la seconde est l'époque du démembrement du califat, et de la lutte des nationalités contre la suprématie de la foi religieuse et politique : elle finit à l'apparition de Gengis-Khan dans le monde islamique (1218) ; dans la troisième s'opère le morcellement de la société musulmane (1218 à 1513). Depuis ce moment jusqu'à nos jours l'unité se rétablit, mais en sens inverse de son origine, c'est-à-dire en faisant découler l'autorité religieuse de l'autorité politique ; 1826 et 1827 ont ouvert la période de dissolution et de mort. M. Abel Résumat avait contesté l'idée de l'immobilité de l'Orient et le droit de l'intervention européenne dans ces contrées. M. Lenormant renverse ces assertions ; il montre qu'il n'y a en Orient aucun progrès réel, mais seulement agitation à la surface, et il invoque, à l'appui de notre intervention, la foi à l'unité du genre humain et à la fraternité des peuples. Tel est le sommaire de cette quatorzième leçon.

Dans la suivante sont signalées les difficultés qu'offre l'étude de l'histoire musulmane. Après avoir expliqué d'une manière précise l'idée qu'on doit se faire des races humaines, et avoir caractérisé la race scandinave et la race arabe, M. Ch. Lenormant fait voir qu'il est impossible d'expliquer la force de l'islamisme par l'enthousiasme religieux, le peuple arabe en était dépourvu, ni par le Koran, cette œuvre manquant de véritable supériorité et de génie. Les Arabes sont tout à coup saisis de la passion des conquêtes, parce qu'ils se trouvent placés entre deux empires en dissolution, celui de Byzance et celui des Sassanides. Les causes de l'affaiblissement de l'esprit militaire chez les Byzantins sont de deux sortes : les unes tiennent à l'introduction dans les armées romaines des Barbares mercenaires que les chefs, pour ménager leurs ressources, accoutument à éviter les affaires meurtrières ; les autres résultent de l'asservissement de la conscience humaine par les empereurs byzantins. Chose remarquable en effet, ces derniers sont puissants et vainqueurs tant qu'ils respectent cette indépendance, faibles et vaincus chaque fois qu'ils l'oppriment. Héraclius surtout en offre un exemple frappant. Entre les causes du succès des armes musulmanes, il faut tenir compte aussi des discordes intérieures de la société chrétienne. Rien de plus violent et de plus convulsif que le développement de l'islamisme dès son berceau. Le califat direct ne dure que trente ans, et, sur ses quatre califes, trois périssent de mort violente ; les Ommiades tombent à leur tour pour faire place aux Abbassides. S'il y a quelque part une ombre de justice et de droit, c'est du côté des sectateurs d'Ali (*Schyïtes*), et pourtant ce sont les musulmans les moins scrupuleux, les hérétiques de l'islamisme. Les *Sunnites* sont les orthodoxes, mais aussi les usurpateurs. Singulière contradition, « d'un côté usurpation et pureté de doctrine, de l'autre légitimité et hérésie. » Enfin le Destin fut le seul dieu du mahométisme.

Nous rendrons compte, dans un prochain article, des dernières leçons de M. Lenormant, dont la vingt-deuxième est déjà parue.

MÉLANGES.

La Fête-Dieu ou le Triomphe de la paix religieuse[1].

Ce livre déborde de toutes parts d'un sentiment profond d'amour et de charité. Tous les hommes, tous les peuples y sont conviés à la fête de Dieu, aux solennités du grand pardon, au jubilé de l'année sainte, aux pâques de l'avenir. C'est l'absoute universelle, c'est le Roi pacifique qui s'avance, ce sont les enfants prodigues de retour à la maison du père de famille. Ces religieuses expansions de mansuétude et de paix parlent au cœur, parce que c'est le cœur qui les a dictées. La forme que l'auteur a choisie pour les exprimer rappelle celle du *Livre des Peuples et des Rois*, celle des *Paroles d'un Croyant*, mais ce n'est point une servile imitation, une copie : pour une pensée simple et vraie, il fallait un vêtement vrai et simple comme elle. Par sa nature même, cet ouvrage n'est point susceptible d'analyse, et nous ne pouvons en donner une idée qu'en en citant quelques pages. Nous prenons presque au hasard la moitié d'un fragment intitulé : *Les vingt-quatre vieillards*.

« Anges des deux Testaments, patriarches des deux Alliances, esprit inspirateur des deux Églises, rangez-vous autour de l'autel !

« Le passé est convié par le présent à donner la main à l'avenir, et tous les siècles croyants, attachés l'un à l'autre comme les anneaux d'une chaîne, formeront l'enceinte du temple ;

« Du temple où l'humanité tout entière doit s'asseoir au banquet de Dieu !

« Douze est le nombre symbolique qui complète le cycle du temps sur le cadran de l'éternité.

« Aussi le Christ, choisissant des ambassadeurs pour les envoyer à la conquête des siècles futurs, les a-t-il appelés au nombre de douze.

« L'ancienne loi avait douze patriarches, la loi nouvelle a douze apôtres.

« C'étaient comme les délégués et les représentants des douze tribus d'Israël ; or, les tribus d'Israël représentaient toutes la nations du monde.

« L'Eglise tout entière, l'Église de tous les âges et de toutes les parties du monde assistait donc, en la personne des apôtres, à la dernière Cène,

« Lorsque le Christ, invitant l'univers entier à la même table fraternelle,

« Se faisait d'abord le serviteur de ses apôtres et leur lavait les pieds en s'humiliant devant eux ;

« Puis leur partageant le pain, il disait :

« Mangez-en tous, ceci est mon corps !

« Peuples de toutes les tribus,

« Le pain qui vient de Dieu par votre travail, Dieu l'a pris entre ses mains, l'a béni, l'a rompu et l'a partagé en disant : « Mangez-en tous. »

« Pourquoi donc en est-il encore qui se tiennent éloignés de la table de Dieu ?

« Est-ce que le père de famille ne trouve pas sa joie et sa gloire dans la multitude des enfants qui couronnent sa table ? et pourquoi remarquerait-il des places vides ?

« Ce n'est pas seulement le pain de chaque jour que Dieu s'engage à vous donner, puisqu'il vous invite lui-même à le lui demander dans la prière que le Seigneur nous a enseignée,

« Mais c'est le pain de l'éternité, c'est le corps de Dieu, c'est la vie l'âme. »

[1] 2 vol. gr. in-18, 2 fr. Chez Waille, 6 et 9, rue Cassette.

Foi et Lumières. — Considérations sur les rapports actuels de la science et de la croyance [1].

Projetée dès 1833, fondée en 1837, et autorisée par le gouvernement l'année suivante, la *Société catholique* de Nançy *pour l'alliance de la foi et des lumières* est une des fondations qui répondent le mieux aux besoins de notre temps. Aussi a-t-elle pris en peu d'années une grande extension ; elle compte parmi ses membres honoraires des catholiques éminents, non-seulement de France, mais encore d'Allemagne, d'Italie, de Belgique et d'Angleterre. Outre les discours prononcés dans ses séances, ses travaux embrassent déjà la religion, l'apologétique, la philosophie, l'histoire, la linguistique, les sciences, les arts, la littérature, la biographie et la poésie ; on y voit figurer les noms du P. Lacordaire, de l'abbé Frère, de L. Veuillot, de MM. Rohrbacher, du Coëtlosquet, P. G. de Dumast, D. Carrière. Le volume que nous analysons ici n'est que la publication de quelques-uns de ces travaux.

Le premier en importance est l'article intitulé *Considérations sur les rapports actuels de la science et de la foi*. Ecrit avec feu, plein d'érudition, de faits, de démonstrations et de preuves, il présente comme un bilan rapide et chaleureux de la situation actuelle des catholiques au point de vue de la propagande, de la polémique et de la science, et n'est pas moins remarquable par ses notes que par son texte. Mais, il faut l'avouer, cent cinquante pages d'appendices et de sous-appendices pour un morceau qui n'a guère que le tiers de cette longueur, c'est là quelque chose de fatigant et d'anormal qui rompt par trop l'enchaînement de la pensée. D'ailleurs on eût aisément pu fondre dans le texte la plupart de ces appendices, faits sans doute après coup. Nous citerons ensuite le *Mémoire* de M. P.-G. de Dumast *sur la question de l'unité des langues*. Plaçant la langue primitive dans l'hébreu ou dans quelque autre dialecte sémitique plus riche peut-être, l'habile philologue essaie de démontrer combien l'unité glossale est factice, contraire aux faits et même à la tradition religieuse contenue dans les versets 7, 8 et 9 du chapitre XI de la Genèse. Nous avons lu également avec intérêt deux dissertations historiques de M. Rohrbacher, dont la première est une vive et juste critique de M. Simonde de Sismondi, et la seconde un aperçu fort remarquable sur la constitution de la monarchie française au temps des deux premières races. Viennent enfin des recherches curieuses de M. A. Digot sur les ténèbres qui couvrirent la terre à la mort de Jésus-Christ et sur l'être mystérieux désigné dans la quatrième églogue de Virgile. Un discours en vers sur les langueurs et le réveil de l'Eglise termine ce volume, qui renferme en outre le règlement de la Société catholique nancéienne, trois discours de son président, une liste de son personnel et un sommaire général de ses travaux.

Nous ne saurions encourager trop vivement la création de sociétés analogues à celle de Nancy. La science, voilà le bélier avec lequel on prétend de nos jours renverser les remparts de la religion et du dogme. Que la science soit donc aussi l'arme qui défende la foi, et que l'alliance de ces deux grandes choses, cimentée et fécondée par l'association, oppose une digue infranchissable à l'erreur ; alors les catholiques, reportant la guerre dans le camp ennemi, assureront, par la science elle-même, un cours durable et régulier à cette rénovation religieuse que la science a commencée. A peine née d'hier, la Société catholique de Nancy montre assez, par ce qu'elle a fait déjà, tout ce qu'on pourrait faire encore.

[1] Grand in-8° de 450 pages. Prix : 7 fr. V.-A. Waille, rue Cassette, 6 et 9.

Du Prêtre, de M. Michelet, et du simple bon sens ; par UN SOLITAIRE [1].

La réfutation qui a été faite dans *le Correspondant* du dernier écrit de M. Michelet nous dispense de nous étendre longuement sur celle-ci. L'auteur, d'ailleurs, n'a voulu que rassembler, dit-il, quelques notes sans ordre. Démontrer l'absurdité d'assertions toujours sans preuves, renverser ces accusations incroyables par l'évidence même de leur exagération, leur imprimer le cachet du ridicule par quelques faits incontestables et plus souvent encore par un sarcasme mordant qui va presque jusqu'au mépris, tel est le résumé de ce livre et en même temps son éloge comme sa critique. Nous avons remarqué surtout la dernière partie, où le *Solitaire* réfute ce qui a été dit par M. Michelet sur saint François de Sales et Mme de Chantal, Mme Guyon et le Père Lacombe, Fénelon et Mme de La Maisonfort, Bossuet, la sœur Cornuau et Marie Alacoque. Bien des traits d'ironie nous ont paru aussi incisifs que de bon goût. Le style, vif, dégagé, spirituel, est parfois cependant un peu saccadé comme la pensée elle-même. Peut-être aussi le plan de l'ouvrage et la méthode de l'auteur eussent-ils pu se dessiner plus nettement, bien que les œuvres de M. Michelet ne se prêtent guère à une discussion suivie. Enfin le *Solitaire* n'a-t-il jamais dépassé la limite où l'ironie pour l'œuvre touche au mépris pour l'auteur? Nous n'oserions l'affirmer. Le moyen, il est vrai, de retenir son indignation quand la calomnie paraît plus claire que le jour! Ce moyen ne se trouve que dans la croyance dont le professeur du Collége de France s'est constitué l'antagoniste acharné. C'est dans l'intérêt de ces mêmes croyances que nous avons été sévère envers le livre du *Solitaire*, et que nous lui exposons nos critiques franchement et sans détour; mais au même titre aussi nous le remercions de l'ardeur, du zèle et de l'esprit avec lesquels il a combattu. Son ouvrage ne contribuera pas peu, nous l'espérons, à ruiner un adversaire qui déjà s'est universellement discrédité par ses propres excès.

Un mot de Bertrand du Guesclin aux gens de loi, de robe et d'épée ; par UN ACADÉMICIEN [2].

Du Guesclin mourant disait aux vieux capitaines qui l'entouraient de se souvenir que les gens d'Eglise, les femmes, les enfants et le pauvre peuple n'étaient point leurs ennemis. C'est cette parole que l'académicien applique ici à la question des associations religieuses en montrant que leur dissolution n'est ni raisonnable, ni juste, ni possible ; que les accusations portées contre les Jésuites il y a un siècle ne sont rien moins que fondées; que, dans tous les cas, on ne peut rendre un homme responsable d'un fait commis avant qu'il fût né, et qu'enfin la théorie des influences occultes est aussi monstrueuse en légalité qu'elle est ridicule en chimie. Ce court appel à la raison et à la justice en faveur de la liberté de conscience est bien pensé et correctement écrit.

De la destinée de l'homme d'après les lois de sa nature, par Edouard RAOUX [3].

Lorsqu'on veut connaître les lois du monde astronomique, on examine le cours des sphères célestes et leurs révolutions; mais que dirait-on d'un astronome qui y procéderait en recherchant l'essence intime de l'espace éthéré et des nébuleuses. Que dire donc d'un homme qui, pour connaître les lois de la nature humaine et le problème de notre destinée, au lieu d'étudier sérieusement l'histoire et de consulter l'expérience, recherche gravement, par l'abstraction, l'essence intime de l'être humain. Telle est, pourtant, la méthode de M. Raoux.

[1] Sirou, 37, rue des Noyers.
[2] Sirou, 37, rue des Noyers. 33 pages.
[3] Chez Marc-Aurel, 12, rue Richer.

Tout se trouve dans son livre, les facultés, les modifications et les rapports de l'être humain, le mal objectif et subjectif, les peuples sauvages, barbares, mixtes et civilisés, la scolastique, les systèmes de l'Orient, de la Grèce, d'Alexandrie, de l'école de Bacon, de Descartes, de Kant, de Schelling, de Hegel, Dieu, la mort, l'humanité, tout, enfin, excepté une idée nette, précise, utile et pratique : c'est une science de mots sans point de départ et sans but.

— *Le Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse* vient de publier[1] la discussion qui a eu lieu à la Chambre des Pairs les 11 et 12 de ce mois sur l'existence légale des Jésuites. Les discours de MM. Martin (du Nord) et Portalis s'y trouvent en entier à côté de ceux de MM. de Montalembert, Beugnot et de Barthélemy. Cette publicité impartiale et complète, qui ne craint pas de reproduire les arguments des adversaires de la liberté religieuse en face du langage de ses défenseurs, est une chose presque nouvelle en France; elle offre à tous les hommes de conscience une comparaison facile, et, par là même, elle leur permet de se former une opinion fondée. Un incident d'une certaine importance montrera que *le Moniteur* lui-même ne procède pas toujours avec cette fidélité. M. le comte Portalis ayant dit qu'on ne chasserait pas de leur maison les Jésuites qui justifieraient en être les légitimes propriétaires, MM. Beugnot et de Montalembert l'interrompirent pour prendre publiquement acte de cette déclaration; mais le discours de M. Portalis ne parut point dans *le Moniteur* du lendemain; vingt-quatre heures furent employées à corriger les épreuves des sténographes, et l'interruption, pourtant si importante, fut supprimée. Elle se trouve rétablie dans une note de la publication qui nous occupe. — Cette discussion est suivie de la *Consultation* dont nous avons parlé dans notre dernier numéro sur les mesures annoncées contre les associations religieuses.

[1] 1 vol. grand in-18. Prix : 1 fr. Chez Jacques Lecoffre, Waille et Sirou.

ERRATUM IMPORTANT.

AU RÉDACTEUR.

Plusieurs fautes très-graves se sont glissées dans l'*Etude sur Socrate* qu'a publiée votre numéro du 10 juin. Des passages entiers cités de M. Renouvier n'ont point été guillemetés, et les noms de plusieurs historiens de la philosophie, tels que Ritter, de Gérando et Brandis, ont disparu complétement par une erreur de manuscrit. Je m'empresse de faire connaître ces faits pour bannir tout soupçon d'un procédé aussi éloigné de ma pensée que contraire à vos habitudes littéraires.

J.-L. L...,
Ex-professeur de philosophie.

Le Gérant, V.-A. WAILLE.

TABLE DES MATIÈRES.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ ET Ce,
rue de Seine, 32.